

LE

CORRESPONDANT



PARIS. — IMPRIMERIE SIMON RAÇON ET COMP., RUE D'ERFURTH, 1.

LE CORRESPONDANT

RECUEIL PÉRIODIQUE

RELIGION — PHILOSOPHIE — POLITIQUE

— SCIENCES —

LITTÉRATURE — BEAUX-ARTS

TOME TRENTE-HUITIÈME

DE LA COLLECTION.

NOUVELLE SÉRIE — TOME SECOND

PARIS

CHARLES DOUNIOL, LIBRAIRE-ÉDITEUR

29, RUE DE TOURNON, 29

—

1856

LE

CORRESPONDANT

ÉTUDES CONTEMPORAINES

LE PARTI CATHOLIQUE

CE QU'IL A ÉTÉ — CE QU'IL EST DEVENU.

I

J'ai longtemps hésité avant d'entreprendre ce travail. On ne renonce pas aisément, en ce temps-ci, aux douceurs de la retraite, pour affronter les ardeurs et, sans aucun doute, les inimitiés d'une polémique envenimée. Mais, grâce à Dieu, on ne se désintéresse pas facilement, non plus, de ce qui a fait battre le cœur toute la vie et de ce qui touche aux plus profondes convictions de l'âme.

Les questions religieuses ont une opportunité éternelle. Dès qu'on les croit mal servies, dès qu'on les sent compromises, on est tenté de rentrer en lice et de recommencer les vieux combats.

Récemment, le prince de Broglie a tracé en larges traits les torts et les périls de la polémique religieuse actuelle. Rien ne convenait mieux à la hauteur naturelle de ses vues et de son talent. Mais on a profité de l'élévation même où il se plaçait, pour essayer de se dérober à son atteinte; on a nié ce qu'il affirmait, en lui disant : Vous ne prouvez pas, vous ne citez pas; vous ne nous avez pas lus ou vous nous avez défigurés.

Faut-il, pour confondre ces dénégations hardies, prendre la collection d'un journal, compulser, rapprocher, multiplier des textes faciles à produire? Un tel travail excéderait l'espace dont je puis disposer ici. Et cependant il faut que, tout en poursuivant sa marche, le *Correspondant* établisse, par une démonstration complète, les points de séparation qu'il a tenu à dessiner, et pour quels motifs il y a tenu. Quand de pareils débats sont entamés, ils ne se justifient qu'en s'épuisant. Des catholiques qui ne différeraient que sur le plus ou moins d'âpreté dans le style seraient impardonnables de prendre le public à témoin d'une si misérable querelle. Quelle que soit, en pareille matière, l'influence de la forme sur le fond, elle ne suffirait pas pour expliquer, ni surtout pour excuser la permanence de deux camps en conflit sous le même drapeau. Il faut donc, autant pour sa propre satisfaction que pour l'utilité commune des deux parties, arriver à pénétrer quiconque s'intéresse à nos controverses de leur irrécusable gravité; racheter, par le bénéfice de l'insistance et de la clarté, l'inconvénient de la division et du bruit, procéder par preuves de détail, et s'appuyer sur des faits incontestés.

C'est ainsi que j'ai été conduit à interroger le passé, à lui demander s'il ne contenait pas assez d'enseignements, assez de leçons pour intervenir, de sa propre autorité, et nous dispenser de plaidoiries plus directes.

L'expérience ne se transmet que bien imparfaitement d'un siècle à un autre, chacun de nous devant soutenir les combats de cette vie et mériter les récompenses de l'autre, dans des conditions, non semblables, mais égales. Si l'expérience s'accumulait d'âge en âge, si elle se capitalisait, comme un trésor en numéraire, quel dénûment pour les siècles condamnés à subir les premières épreuves! Quel privilége pour le siècle tardif appelé à recueillir les héritages! Dieu a permis cela pour les biens dont il fait peu de cas, il ne l'a pas voulu pour la liberté humaine qu'il respecte, et qu'il maintient, âme par âme, en face des mêmes difficultés, des mêmes lois et des mêmes promesses.

Ne faisons donc appel à l'expérience que dans un cercle défini et borné; mais du moins, entre gens d'une même génération, ayant traversé les mêmes crises, pratiqué les mêmes routes, connu les mêmes fortunes et les mêmes revers, à la poursuite du même but, n'est-il pas permis de prendre pour arbitre les années à peine écoulées? Dans un bien court espace de temps, nous avons vu deux conduites diamétralement opposées au service de la même cause. Il y a eu nécessairement, à travers tant d'alternatives, de bons et de mauvais conseils, des points de vue justes et des points de vue faux; replaçons les uns et les autres en présence des faits, racontons avant de juger.

Le point de vue rétroactif a d'ailleurs été invoqué par nos adver-

saires eux-mêmes. Ils ont dit : Le parti catholique a été brisé par l'esprit politique et l'esprit de transaction. Voyons donc, en effet, à qui appartient et jusqu'où remonte cette responsabilité; voyons ce qu'ont voulu et ce qu'ont obtenu ceux qu'on accuse, voyons ce que veulent et ce qu'obtiennent les accusateurs.

Nous gagnerons, en nous plaçant ainsi à distance, un avantage auquel le *Correspondant* attache un prix infini; nous serons plus sûrs de ne toucher aux personnalités que par les points où les intérêts généraux sont véritablement engagés; nous pourrons affronter les questions actuelles en gardant le sang-froid de l'histoire, et répondre à beaucoup de vivacités, sans leur adresser la parole.

Restait, pour moi, une dernière hésitation. Ces questions une fois admises, ne me récusera-t-on pas nominativement pour cause de suspicion légitime? N'est-ce pas prêter le flanc à des flèches, aisées à apercevoir, aisées à décocher, que de commencer une œuvre de persuasion par un récit dans lequel on joue soi-même un rôle quelconque? On nous dépeint ou l'on nous désigne chaque matin comme des politiques désœuvrés, comme des égoïstes mécontents. Et comment allons-nous repousser ce reproche? Par des arguments où nos propres personnes sont en jeu. Je conviens que la situation est délicate, et j'ai à cœur de déclarer que je m'en suis rendu compte. On a meilleure chance d'éviter un écueil, quand on l'a bien étudié sur la carte avant de quitter le port. Et, en outre, quelle réserve, quelle précaution nous garantiraient de ce genre d'attaque? On en a usé envers nous, bien avant que nous eussions agi ou parlé; et j'ai peine à deviner quelle épigramme tombera sur notre langage qui ne se soit émoussée déjà sur notre silence.

Après mûre réflexion, c'est précisément un témoignage plutôt qu'une argumentation que je me sens tenté d'apporter dans la balance.

Avoir vu les choses de près et les juger de loin me semble une bonne condition pour la tâche que je m'impose. Assurément, il faut être dégagé de préoccupations personnelles; mais il faut aussi avoir été mêlé aux hommes et aux affaires pour acquérir quelque droit à les apprécier sainement. Par qui le lecteur sera-t-il plus souvent induit en erreur? Par l'écrivain qui, pour être plus sûr de son impartialité, ne traitera que les sujets qui lui sont étrangers, ou par l'homme qui vient dire, en toute franchise et simplicité :

J'étais là, telle chose m'advint?

La passion a ses piéges, l'incompétence a les siens. J'ignore quels sont ceux dans lesquels je vais tomber; j'affirme uniquement que j'ai fait, pour me recueillir et m'éclairer, tous les efforts de la conscience et de la bonne foi.

II

Le parti catholique, car il faut, pour la clarté, garder les noms adoptés, lors même qu'ils ont perdu leur raison d'être ou leur application primitive; le parti catholique ne s'est point formé spontanément par le concert et pour la satisfaction de quelques individus; il est né du refus de la liberté d'enseignement. La liberté d'enseignement existait en fait dans l'antique organisation de nos universités. Elle devint une conséquence forcée de l'état politique créé en 89, et dut prendre rang parmi les garanties légalement et authentiquement consacrées. Les gouvernements se séparant, ou pouvant se séparer de l'orthodoxie, l'Église dut se préoccuper, avant tout, de conserver pour elle et de transmettre, avec indépendance, aux générations futures le dépôt sacré de la foi. La Révolution, puis l'Empire, s'armèrent contre cette conséquence logique : la Révolution par ses haines aveugles, l'Empire par l'ensemble de son système qui surchargeait l'autorité et se méfiait de l'indépendance.

La Restauration, qui fit tant pour la liberté politique, comprit moins bien l'importance des libertés religieuses. Par un noble penchant, par un concours d'événements prodigieux et en apparence irrésistibles, mais contre lesquels il eût été prudent de se mettre en garde, l'État et l'Église se rendirent mutuellement trop solidaires l'un de l'autre. Il en résulta, au bout de peu d'années, qu'un roi, admirablement pieux, contre-signa les ordonnances de 1828, et qu'un clergé admirablement pur reçut le contre-coup des ordonnances de 1830.

La Révolution de juillet pouvait profiter de la double expérience de l'Empire et de la Restauration. D'ardentes passions s'y opposèrent. Le nom de Dieu était mêlé alors à tous les cris de colère; on le poursuivit comme un ennemi, on l'outragea comme un vaincu. Paris vit dans un jour néfaste, se renouveler, selon l'expression de M. de Carné, les horreurs des temps barbares. Une escouade d'émeutiers incendiait l'archevêché et précipitait la croix du faîte de Notre-Dame. On n'osait détacher contre elle la force publique. Un mandat de comparution était lancé contre l'archevêque. Les troubles de la rue s'apaisèrent, mais une agression plus savante persista.

Le pouvoir, moralisateur né des peuples, ne manque jamais impunément à sa mission. Le ministère qui avait pactisé avec les premiers tumultes, tomba rapidement, et bientôt, en dépit de violentes clameurs le gouvernement prit l'attitude bienveillante d'un ami de l'Église; mais diverses fractions du parti libéral continuèrent à s'imaginer qu'on pouvait façonner un monde religieux, comme on était par-

venu à façonner un pays légal, accorder l'indifférence aux classes lettrées et refuser le désordre aux classes populaires. On rendait justice à la doctrine et à la charité du christianisme, mais en demeurant inquiet et jaloux de ce qui fait l'inspiration, la vie même de l'Église. On honorait l'épiscopat, le clergé des villes et des campagnes, mais on redoutait l'affranchissement et l'apostolat des institutions monastiques.

A la même époque, les résistances catholiques avaient fait la révolution belge, et donné à un gouvernement, né d'une émeute, une vitalité singulière. Le catholicisme émancipait l'Irlande et lui rendait sa place légitime dans le triple royaume-uni.

L'Église en France ne pouvait être inattentive à ces exemples. Elle les étudia avec sa pénétration profonde; elle se les appropria avec une entière sincérité. Elle comprit qu'il y avait grandeur et sûreté à demander aux forces morales, indépendantes, inaliénables, ce qu'elle ne pouvait plus attendre d'une politique qui avait failli l'engloutir en s'abîmant si près d'elle. Elle se mit en mesure de parler directement à l'opinion et d'en être entendue. Sans franchir le seuil du sanctuaire, elle multiplia ses relations avec cette portion des âmes nombreuse en France, nombreuse partout, qui a besoin de trouver dans l'aspect humain de l'Eglise des sympathies, pour ainsi dire, extérieures. Les fidèles, soumis aux prescriptions de la foi, communiquant avec l'Église pour le salut de leur âme et par la grâce des sacrements, ne demandent à la religion que ses commandements et ses consolations. Mais de tout temps ceux qui vivent plus nominalement que réellement dans son sein ont exigé d'autres soins. Ils ont cédé à des affinités avant d'obéir à des préceptes; ce qui flatte ou blesse leur honneur, ce qui les attire ou les repousse, comme citoyens, se change alternativement, à leurs yeux, en facilités ou en obstacles, et devient leur grief ou leur attrait.

Il serait injuste de nier, j'en conviens, que ce que l'on nomme l'opinion publique a partout, et surtout en France, des engouements, des mobilités avec lesquels il est superflu de compter. Mais partout, et en France plus qu'ailleurs, l'opinion publique a des côtés sérieux, appréciables, qu'il est souverainement dangereux de méconnaître ou de mépriser.

De 1830 à 1840, notre pays se croyait bien indifférent, et, il eût aimé à le dire, bien supérieur aux controverses religieuses. Toutes ses aspirations, vraies ou faussées, étaient tournées vers la justice et vers la liberté. Rien de plus conforme au penchant de l'Église que de faire appel à ces nobles instincts.

C'est sur ce terrain qu'apparut un athlète qu'on put dire isolé, tant il devança tous les autres par l'ardeur, par le dévouement et par le succès. Le génie de l'éloquence ne lui eût pas suffi, il fallait la témé-

rité de l'inexpérience, la fierté native d'une vieille race, l'élan indomptable d'une foi profonde, la gravité d'une vie chrétienne, pouvant servir, à toute heure, de pierre de touche à la sincérité et d'excuse à la véhémence. Tous ces dons si divers, si rares, qu'ils ne se rencontrent peut-être pas, au même degré et avec le même éclat, dans un seul contemporain, la Providence les avait réunis tous dans un jeune homme de vingt ans.

Pair héréditaire, en possession de la tribune aussitôt qu'il fut en âge d'y monter, et orateur dès son premier discours, M. de Montalembert, que tant d'autres séductions pouvaient atteindre, que tant d'autres ambitions pouvaient entraîner, eut le privilége incomparable de se dévouer, dès le premier jour et sans partage, à la cause de Dieu. Toujours écouté, mais toujours contredit, arrachant quelquefois des applaudissements et jamais un vote à la majorité de ses collègues, M. de Montalembert consacra les quinze années de sa jeunesse à la lutte la plus brillante, quoique en apparence la plus ingrate, et, en tout cas, la plus infatigable qui puisse être consignée dans les annales parlementaires. Cherchant, avec activité, des auxiliaires hors de l'étroite enceinte du Luxembourg, créant des journaux, organisant des comités, nouant des relations en Pologne, en Allemagne, en Belgique, en Angleterre, le pupille d'O'Connel, le précurseur, puis l'ami de Donoso Cortez, le fondateur enfin, l'orateur, l'agitateur de ce qu'on nomma le parti catholique, M. de Montalembert mérita de personnifier, en France et en Europe, la lutte laïque soutenue au nom de la foi contre tous les préjugés des gouvernements et des peuples.

III

Cette impulsion donna aux études et aux travaux des catholiques une activité qui ne leur était point accoutumée. Des ressources qu'on était loin de soupçonner se révélèrent; des dévouements surgirent de toute part dans le sacerdoce et dans le monde, dans les sciences et dans les lettres, dans la chaire du prêtre et dans celle du professeur. La presse fit écho aux livres, les pétitions firent écho aux livres et à la presse, des électeurs et des députés revendiquèrent ouvertement leur titre de catholiques; l'épiscopat s'émut; bientôt il stimula et bénit le mouvement; le souverain pontife Grégoire XVI daigna lui décerner des assentiments solennels.

Cette lutte imposante touchait à son apogée; l'opinion publique était vivement saisie, la sagacité des hommes d'État alarmée; M. Guizot avait fait retentir la tribune d'un magnifique hommage au catholicisme; M. de Salvandy avait déposé un projet de loi sur l'enseignement, pré-

cédé d'un lumineux récit historique et d'une large exposition de principes; la discussion du projet allait s'ouvrir, quand éclata la Révolution de février.

On vit alors un phénomène que les catholiques ne peuvent trop profondément méditer, c'est-à-dire un déchaînement de passions révolutionnaires respectant l'Église. La Révolution de février s'élançait du premier coup fort au delà de la Révolution de 1830. La première s'était consommée et renfermée, avec plus ou moins de murmures, dans un cercle constitutionnel; la seconde brisa, dès le premier jour, tout ce qui restait des institutions et des traditions antérieures, déclara la bourgeoisie suspecte, intronisa ce qu'elle appela pompeusement le règne exclusif du peuple, lui mit le fusil à l'épaule et le constitua arbitre suprême de toutes choses par un suffrage universel sans règle, sans limites et sans contre-poids.

Cette anarchie prolongée et gigantesque n'eut point de retentissement dans l'ordre religieux; elle vit surgir au contraire une réaction tout opposée. Elle affecta de rechercher l'assistance de l'Église. La popularité, en 1848, sembla se donner pour mission d'expier les excès de 1830. Ceux mêmes des catholiques qui usaient de la liberté en en médisant beaucoup, en la méconnaissant quelquefois, reconnurent, non sans surprise, qu'elle avait porté des fruits bien au delà de leur attente. La vie troublée et laborieuse de l'Église, l'habitude contractée par l'épiscopat de compter et de discuter avec l'opinion publique, l'attitude ferme, mais loyale des catholiques placés à son avant-garde, le prestige et le retentissement universel du pontificat de Pie IX, amenèrent un résultat, sinon imprévu, du moins supérieur aux espérances. Au moment où toutes les puissances de la terre étaient ébranlées, toutes les institutions fauchées, la propriété mise en question, la puissance de l'Église non-seulement resta debout, mais resplendit avec une sérénité inaltérable.

On a voulu, depuis, discréditer et amoindrir cette expansion du sentiment religieux en l'attribuant à la peur : cette assertion mérite examen.

Il existe, en ce monde, deux sentiments fort distincts et qui semblent, au premier coup d'œil, porter le même nom : la peur et la crainte. L'une est un sentiment irréfléchi et bas; elle ne donne que des conseils analogues à sa nature. L'autre est un sentiment réfléchi et noble; il inspire des pensées et des résolutions que peuvent scruter tous les regards et avouer tous les courages. La peur commence par aveugler ceux dont elle s'empare; la crainte avertit, éclaire et fortifie ceux qu'elle dirige. La peur est coupable d'une grande partie des crimes et des hontes de 93. Si la France avait pu les prévoir et les craindre, ils n'eussent jamais souillé notre histoire. Un homme n'a-

vouera jamais la peur pour lui-même, pour sa fortune, pour sa vie, mais il montera à une tribune et dira fièrement : Oui, je crains vos conseils pour mon pays, je tremble à la vue des maux que vous allez déchaîner sur la patrie.

Confessons-le donc en toute humilité, les deux sentiments purent agir sur la France en 1848; mais la peur et ses impressions éphémères disparurent avec la tempête, les mâles inquiétudes de la crainte ne se sont point dissipées et demeurent.

Paris avait vécu, quelques mois, comme la Sicile, sous la menace incessante d'un volcan. Certains esprits n'ont fait qu'entrevoir la vérité à la lueur de ses flammes rapides et sinistres, d'autres n'ont point ralenti le retour commencé sur eux-mêmes; ils ont continué à méditer et sont arrivés à comprendre le sens austère et consolateur du christianisme. Oui, trop de découragement aux jours de péril, trop d'oubli aux jours de passagère sécurité, tels sont les deux extrêmes entre lesquels flotte, aux époques de crise, l'imagination des peuples. Mais, de ces ébranlements et de ces oscillations mêmes, résulte peu à peu une moyenne d'opinion plus sage, plus clairvoyante, plus généreuse. Cette moyenne se dégagea promptement des terreurs et des agitations diverses de la Révolution de février. Elle put être et elle fut le point de départ avoué, la base solide d'une politique nouvelle. Le parti catholique en salua l'avénement.

Il le fit avec dévouement et abnégation. Sous le dernier règne, l'isolement était sa condition nécessaire; en 1848 les rôles s'étaient rapidement transformés : tout l'invitait et le conduisait aux rapprochements. Sous le dernier règne, les partis politiques étaient ardents et tranchés : les catholiques avaient tenu et dû tenir à se constituer à l'écart. Pour peu qu'on réfléchisse sur la situation religieuse contemporaine de la Révolution de juillet, on reconnaîtra que les catholiques ne pouvaient exister, agir sur eux-mêmes et sur les autres qu'à ce prix. Mais, à partir du 24 février, les préoccupations dynastiques cédèrent le pas aux préoccupations sociales. Le mal ignoré, nié ou incomplétement reconnu, apparut alors dans sa cruelle évidence. Tous les esprits sincères et honnêtes se sentirent enclins à délaisser les stratégies diverses qui les avaient jusqu'alors irrités et épuisés. Ils se rencontrèrent, ils se recherchèrent les uns les autres, non plus pour disserter de leurs vieilles querelles, mais pour s'entretenir en commun des moyens d'une vaste reconstruction sociale. Le parti catholique ne pouvait refuser de répondre à cet appel. Travailler à la conclusion d'une solide paix en conservant les allures et les habitudes de la guerre, c'eût été se poser à soi-même un problème insoluble.

Et, d'ailleurs, on avait dû s'avouer plus d'une fois que la constitution d'un parti catholique en France, quels qu'en fussent les chefs et les

principaux personnages, reposait sur des données essentiellement transitoires. Le nom de parti avait été, à lui seul, l'objet d'innombrables commentaires. Ce mot désigne, dans son acception véritable, une association fortement organisée défendant, en dehors de la situation générale, une situation particulière; en dehors des intérêts communs, un intérêt distinct. Les catholiques, grâces au ciel, ne pouvaient en être réduits là en France, d'une façon normale et permanente. Ils formèrent une agrégation d'une nature tout accidentelle. Le parti catholique représentait des hommes divisés sur les questions politiques, unis sur les questions religieuses, assemblés aujourd'hui pour combattre un péril, séparés demain si le danger s'éloignait ou si le but était atteint, et rentrant simplement dans les rangs de la milice universelle et éternelle du bien contre le mal.

La principale base d'action du parti catholique était la législation électorale de 1830. Vingt ou trente votants par colléges décidaient fréquemment d'une élection. La majorité des censitaires redoutait le voisinage du clergé et l'excluait de ses comices; mais un petit nombre de voix ouvertement religieuses, quelques hommes étroitement serrés les uns contre les autres, en face des divisions politiques de plus en plus ardentes, exerçaient une influence considérable et quelquefois décisive. Cet ingénieux échiquier fut tout d'un coup bouleversé par le suffrage universel. Ce n'est pas ici le lieu d'énumérer les mérites ou les vices d'une transformation électorale sans exemple; je me bornerai à constater qu'à l'insu sans doute du législateur d'alors, elle devait produire un résultat favorable au catholicisme.

Dans un grand nombre de départements, les populations rurales marchèrent aux élections de la Constituante en escortant leurs curés. Partout l'épiscopat dirigea le clergé et la République lui offrit ce qu'elle estimait le plus, des titres de représentants et l'accès à la tribune. De simples ecclésiastiques, un religieux, trois évêques furent députés à l'Assemblée. Les influences régulières du clergé et sa hiérarchie semblaient recouvrer leur empire. La cause religieuse redevenait la cause de tous et reprenait ses guides naturels. Les laïques furent, de ce moment, déchargés d'une grande part de responsabilité. M. de Montalembert et ses amis le comprirent ainsi. Ils conformèrent leur conduite à cette indication avec une joie profonde et un grand allégement de conscience.

Dès que l'Assemblée constituante fut en état de se rendre compte d'elle-même, il fut visible que les hostilités religieuses ne partiraient plus que des rangs où siégeaient les ennemis de la société et du christianisme, pris en bloc. De ce côté, les questions mises à l'ordre du jour avaient le caractère d'exagération, d'incohérence, d'impossibilité pratique qui marquait et frappait d'impuissance leurs conceptions dans

l'ordre politique et financier. Il devint promptement hors de doute que la masse de l'ancien parti libéral et une notable fraction même des républicains modérés ne laisseraient pas faire brèche, sur ce point, à la digue derrière laquelle chacun veillait à son poste. L'occasion de vérifier la portée des bons et des mauvais vouloirs ne tarda pas à s'offrir.

L'Assemblée constituante, dans l'énumération des principes qu'elle voulait poser en tête de son œuvre, rencontra le principe de la liberté d'enseignement. Cet article suscita les plus vives résistances sur quelques bancs. C'était là qu'on allait faire le premier essai de la fermeté de la majorité. Le débat fut long, mais froid. Les dépits et les passions de la Montagne n'éveillèrent point d'adhésions; elles ne provoquèrent pas non plus la répulsion haute et nette de convictions bien enracinées. Une résignation un peu embarrassée se trahissait sur les physionomies. Néanmoins le principe fut voté. Il était aisé de s'apercevoir que le fruit de l'arbre nouveau n'arriverait pas à maturité sans soucis ni labeur.

Le paragraphe inséré dans la constitution était suffisant comme déclaration de principes et comme pierre d'attente. Il ne s'agissait plus que de se bien résoudre à dissiper les difficultés encore subsistantes et surtout à n'en pas soulever de nouvelles dans l'intervalle qui s'écoulerait entre la rédaction théorique et son application.

La Constituante avait à peine ébauché la constitution, qu'elle se trouva, et les catholiques avec elle, en présence d'un événement de la plus haute portée, l'élection du Dix décembre.

IV

Cette phase de nos révolutions appartient désormais à l'histoire; je puis donc sans péril et sans réticence en esquisser les traits qui se rapportent à mon sujet. Le pouvoir actuel a donné lui-même à tous l'exemple, la mesure et la garantie, en publiant officiellement le recueil des discours et documents émanés du Président, dans toute la durée de l'ère républicaine. Je n'ai d'ailleurs, en me reportant à cette époque, aucun frein à m'imposer. Son souvenir ne peut m'inspirer que de la reconnaissance et ne me dictera que des expressions respectueuses.

Que promettait aux catholiques la candidature du prince Louis-Napoléon Bonaparte? Que leur apportait-elle de nouveau? Une force ou un obstacle?

Cette candidature posée, des hommes politiques, en assez grand nombre, voulurent, avant de se prononcer pour ou contre elle, entrer en relation avec le prince. La plupart le firent isolément, chacun à son

heure, selon sa préférence ou son hésitation. M. Molé, de si regrettable mémoire, M. Thiers n'entrèrent en pourparlers que dans des rencontres rares et concertées. Des dissidences très-vives se firent jour entre le prince et eux, à l'occasion du manifeste électoral sur lequel il avait voulu appeler leurs conseils, et l'accord politique sembla plus d'une fois, des deux parts, sur le point de se rompre. M. Berryer, dont les relations avec le prince Louis dataient de la conciergerie du Luxembourg, garda la réserve que lui imposait une vie tout entière vouée à la défense d'un seul principe qu'il revendiquait pour le salut des libertés du pays. Le prince n'eut qu'un entretien avec lui avant son élection. Cet entretien eut lieu dans une des salles intérieures de l'Assemblée où tous deux marchèrent longuement côte à côte, sous les yeux de leurs collègues attentifs à cet incident. M. de Montalembert eut plusieurs entretiens avec le prince. Il stipulait là, comme ailleurs, pour la liberté religieuse. Toutes les idées patriotiques et sages furent agitées dans ces audiences confidentielles; toutes les paroles utiles à la France y furent prononcées; tout ce qui pouvait naître des préoccupations du présent et de l'avenir s'y fit jour; tout, excepté l'ambition personnelle. Chacun de ces patrons honoraires de l'ordre public n'apportait et ne demandait que des indications désintéressées, des gages de concorde, des sûretés pour le pays; aucun d'eux ne rencontra une confiance absolue, ni ne promit un concours sans réserve. Le prince, expansif sur les données spéculatives du gouvernement, sur les libertés publiques, sur la décentralisation, plein d'égard pour les engagements contractés dans les longues carrières et dans les vieilles luttes de la patrie, demeurait impénétrable sur ce qu'on eût pu nommer un plan arrêté. Il ne laissait percer qu'une intention toujours formelle, quoique vague, celle de se placer sur un terrain nouveau et d'appeler, dans les limites de la constitution actuellement élaborée, le concours de tous les bons vouloirs, sans acception d'origine. Hors de là, il ne songeait pas plus à formuler des conditions qu'il ne s'en laissait imposer. Ses projets, on peut l'affirmer, n'étaient pas mûrs dans son esprit; il promenait ses regards sur la sphère républicaine et parcourait lentement toute l'étendue de l'horizon. En même temps qu'il témoignait son estime aux chefs avoués de la majorité, il ne cachait pas ses sympathies pour les représentants d'opinions différentes. Enfin il était évident qu'entre tous ces interlocuteurs divers, il réservait le résumé et la clôture du débat à celui qui ne pouvait parler que le dernier, le temps.

La formation du cabinet fut laborieusement discutée dès que l'élection du Dix décembre prit le caractère de la probabilité. Le prince n'était éloigné ni de M. de Lamartine, ni de M. Jules Favre dont le nom fut plusieurs fois prononcé. Ce n'est pas que le futur président de la République voulût accepter indistinctement des méthodes de gouverne-

ment, des doctrines ou des caractères si dissemblables; mais il croyait aisément à la possibilité d'encadrer dans son large programme beaucoup d'hommes et beaucoup de choses; il pensait que le nom de Napoléon offrait assez de sécurité à l'ordre pour permettre de risquer impunément beaucoup de tentatives et beaucoup d'avances en sens contraire. Il était évident que son esprit redoutait moins le reproche de témérité que celui de routine, et qu'enfermé dans un dilemme trop resserré, il eût préféré un abîme à une ornière. Le ministère, tel qu'il parut au *Moniteur*, le 20 décembre, était à peine arrêté à la veille d'être promulgué.

Il était composé de MM. Odilon Barrot, ministre de la justice et président du conseil; Drouyn de l'Huys, ministre des affaires étrangères; général Rulhières, ministre de la guerre; de Tracy, ministre de la marine; de Malleville, ministre de l'intérieur; Passy, ministre des finances; Bixio, ministre de l'agriculture et du commerce; Léon Faucher, ministre des travaux publics[1].

A la surprise de beaucoup de gens et surtout à la mienne, je recevais le portefeuille de l'instruction publique et des cultes.

Des neuf membres qui composaient le cabinet, un seul avait eu des relations suivies avec le prince Louis, c'était M. Odilon Barrot. Les autres membres du cabinet étaient non-seulement étrangers au prince et à tout antécédent napoléonien, mais plusieurs même d'entre eux avaient déposé leur bulletin contre sa candidature. Tous ces noms réunis donnaient aux hommes et aux sentiments de l'ancienne gauche les garanties les moins équivoques, aucune au parti catholique. Je lui appartenais notoirement, il est vrai; mais ce n'est pas à ce titre que j'avais été choisi. Loyalement, affectueusement accueilli par mes huit collègues, nous n'en sentions pas moins sur quels points nous étions séparés. Le choix de M. le président avait été attiré sur moi, dans des vues que ne contrariait pas ma couleur religieuse, mais où la politique réclamait cependant la plus large part.

Du reste, tout était indéfini et sans précédent : les attributions, les devoirs, les pouvoirs; tout était nouveau et inconnu : le terrain, les idées, les visages; au faîte du gouvernement, M. le président, évitant de se prononcer sur l'avenir, laissant flotter le présent sous une direction en apparence impassible et distraite, s'occupant plus des idées que des hommes, des symptômes de l'opinion que des rouages de la constitution, écoutant beaucoup, discutant très-peu, non par insouciance, comme plusieurs le supposèrent alors, mais par une attente paisible de sa destinée. Accoutumé à voir les événements déjouer la prévision des

[1] Peu de jours après, M. de Malleville et M. Bixio avaient donné leur démission : M. de Malleville fut remplacé par M. Faucher; M. Faucher par M. Lacrosse; M. Bixio par M. Buffet.

sages, indifférent à se voir mal compris et mal jugé, s'appliquant à user les résistances, plus qu'à les vaincre, il visait à s'approprier les bénéfices de la temporisation; mais il ne pouvait le faire sans les abandonner aussi à tout le monde; chacun était mis en demeure et en état d'en user de même; rien ne ressemblait moins à une solution que cette courte trêve, où tout ne s'ajournait que pour se mieux préparer.

Quant aux ministres, ils avaient pour faiblesse la nouveauté des contacts, l'incohérence des antécédents; pour force l'homogénéité de la loyauté et de la droiture. Prudents par tempérament, ils l'étaient encore par nécessité; ils avaient, avant d'entrer en campagne, à s'apprendre eux-mêmes, à constater le véritable sens du mouvement national qui venait de se produire, à pénétrer le personnage demi-souverain qui allait présider à tous leurs actes, leur prêter ou leur refuser sa sanction.

V

Si le parti catholique s'était fait alors l'illusion qu'il était entré au pouvoir pleinement et régulièrement, avec une majorité résolue à le soutenir et à le suivre, parce qu'il y comptait un représentant, il eût été immédiatement et rudement averti de sa méprise.

Ceux qu'enveloppaient alors ces difficultés ne pouvaient s'y tromper, et l'on va voir, par un court résumé des faits, s'ils s'en exagéraient l'étendue.

L'Assemblée constituante comptait neuf cents membres; la liberté de l'enseignement, largement comprise, résolûment voulue, comme le premier mode de salut de notre pays, ne réunissait pas deux cents votes. Cette faiblesse numérique ne fut que trop bien constatée par le sort des amendements proposés sur l'article 9 de la Constitution. Celui qui, par sa rédaction et le nom de son auteur, M. de Tracy, réunissait le plus de chances de succès, obtint cent quatre-vingts voix.

Cependant les lacunes de l'éducation purement universitaire, telles que venaient de les révéler tant et de si pressants périls, rapprochaient de ces deux cents voix beaucoup de représentants dont on ne pouvait calculer au juste le nombre, mais dont il était aisé de pressentir le concours, en les appelant eux-mêmes à constater le mal et à en chercher le remède. Le premier devoir était donc de se concerter avec ces différentes fractions de la majorité. Il importait de le faire en vue du scrutin, dont on ne pouvait alors détourner le regard, sous peine de se montrer insensé. Il importait de le faire aussi en dehors du scrutin, en vue de ce concours de l'opinion, sans lequel une loi, et surtout une loi d'une telle nature, dépérit, même inscrite dans nos codes, sans prendre racine dans les mœurs.

Solliciter le partage des labeurs, invoquer les solidarités, c'était se créer la nécessité de la condescendance; mais c'était aussi, pour le jour de la lutte, s'assurer le concours de volontés et l'alliance d'efforts dont nul ne pouvait se passer. Plus on attache de prix aux heureux effets d'une mesure, plus on doit s'efforcer de lui conquérir la vie. Or, dans toute assemblée, la vie, c'est le vote.

Restait enfin un dernier sentiment, celui de la brièveté du temps qui nous était donné à tous pour une telle œuvre. Depuis l'élection du Dix décembre, la République n'était plus qu'un mot; la France venait de porter contre elle un verdict de mort; son intégrité ressemblait à celle de l'empire ottoman, prolongeant une vie fictive par l'impossibilité de régler à l'amiable son héritage. C'était ce malade que les successeurs divisés s'appliquent eux-mêmes à maintenir dans les apparences de la vie, jusqu'à ce que le plus impatient d'entre eux étende la main, rompe l'accord et jette le gant. Personne ne pouvait prévoir, et les ministres pas plus qu'aucun autre, combien durerait, en France, cette situation bizarre, cette suspension d'hostilités toujours imminentes; mais ce que tout le monde savait ou devait savoir, c'est que, du jour où les conflagrations politiques s'allumeraient, les solutions religieuses seraient de nouveau et indéfiniment ajournées.

Le ministère était entré en fonctions dans les derniers jours de décembre 1848. Le *Moniteur* du 4 janvier 1849 contenait deux rapports à M. le président de la République, précédant et motivant la nomination de deux commissions chargées de préparer une loi sur l'instruction primaire et une loi sur l'enseignement secondaire; un troisième décret retirait des bureaux de l'Assemblée un projet de loi présenté par M. Carnot. Il n'en fallut pas davantage pour soulever les tempêtes. Un ordre du jour, portant condamnation du ministre de l'instruction publique, fut proposé et rejeté. Ce rejet n'était dû qu'à l'impossibilité constitutionnelle de frapper un ministre uniquement parce qu'il avait retiré un projet de loi. Mais le général Cavaignac avait emporté les regrets intimes de l'Assemblée, et toute occasion semblait bonne pour le témoigner au cabinet. La gauche se prit à soutenir que la loi de l'enseignement, étant une loi organique, ne pouvait être que l'œuvre de l'assemblée elle-même : elle demanda que l'exercice de cette prérogative eût lieu sans délai. Cette seconde proposition fut accueillie, et l'assemblée institua une commission chargée de préparer de son côté une loi organique de l'enseignement. On connaîtra l'esprit de cette commission et par conséquent de la majorité de l'Assemblée, à cette date, en se rappelant qu'elle se donna M. de Vaulabelle pour président, M. Jules Simon pour secrétaire.

Ainsi le premier acte de ce qu'on a appelé l'esprit de transaction et de timidité catholique fut d'entrer, dès le premier jour, en lutte à

outrance avec une assemblée omnipotente, irritée de l'avortement de ses espérances politiques, investie d'un mandat indéterminé et d'une durée indéfinie, qui n'avait qu'un vote à émettre, dans un moment de précipitation ou de colère, pour briser toute œuvre ou tout homme lui faisant obstacle.

Cette situation causa tant d'alarmes à quelques esprits, que deux membres de l'Assemblée, qui avaient donné lieu de compter sur leur consentement, se retirèrent de la commission ministérielle après cette démonstration hostile. Ils ne furent point remplacés, et les deux commissions se réunirent en une seule.

Un partisan notoire de la liberté religieuse, entrant pour la première fois dans un ministère, avait à opter entre deux lignes parfaitement distinctes : laisser subsister l'enseignement de l'État, sans s'en mêler, sans y toucher, et autoriser l'Église, par le petit nombre de mesures qui dépendaient uniquement de la signature ministérielle, à créer au sein du pays de petites oasis d'éducation catholique ; ou bien entreprendre d'une façon plus régulière et plus efficace la réforme de l'enseignement public, en y comprenant l'enseignement de l'État. Le premier de ces deux modes était le plus simple, il éludait les rencontres avec l'assemblée, il échappait aux contradictions et aux contrôles; mais, à part mille autres inconvénients, il avait surtout celui de la fragilité. Né d'une volonté ministérielle, il pouvait et devait disparaître avec elle. Le succès le plus naturellement enviable est le succès près de ses amis, l'applaudissement de ceux qui ont mis en vous leurs vœux, qui vous ont porté et grandi par leur adhésion. En prêtant l'oreille à cette séduction, la loi de l'enseignement eût été courte et aisée à formuler. On se serait flatté d'attacher son nom, comme le promettait plus d'un conseiller bénévole, à un monument digne de la postérité. En réalité, on n'aurait fait qu'une chose, on aurait enseveli un document de plus dans l'énorme carton des projets avortés depuis soixante ans. On serait tombé, au bout de quelques semaines, non-seulement avec le reproche de sa conscience, mais sous les sévérités et le blâme de ceux qui eussent mieux aimé s'en prendre à tout autre qu'à eux-mêmes de l'irremédiable échec de leur conseil suivi.

Le second parti était plus complexe, exposé à plus d'obstacles, mais compensait ces obstacles par l'étendue et la solidité. En entreprenant de faire pénétrer les salutaires influences de la religion dans l'enseignement général de la société, on rencontrait tout d'abord le contact de l'université, corps puissant, contenant, mêlés à des vices et à des lacunes, des éléments fortement organisés, en vieille et large possession de l'instruction publique; on rencontrait, du même coup, la nécessité de tenir compte de l'état de la société elle-même, de lois et de mœurs qui n'étaient nullement préparés à une réforme radicale.

Faire rentrer les jésuites en France à la hâte, pêle-mêle avec les saints-simoniens et les socialistes, dans une bagarre républicaine de courte durée, pouvait causer la joie de quelques âmes et nourrir l'illusion de quelques jours. Cela ne pouvait se proposer aux esprits réfléchis comme un but durablement et sérieusement atteint. A quoi servait d'ouvrir çà et là quelques maisons exclusivement religieuses, si ces maisons, bâties pour ainsi dire à l'écart, demeuraient stigmatisées par l'antipathie opiniâtre de la société industrielle, administrative et gouvernementale? Ne valait-il pas mieux s'efforcer d'éteindre enfin et de détruire ces préjugés funestes, s'engendrant de génération en génération, depuis un siècle, pour la ruine successive de toutes les institutions et de tous les gouvernements? Et cet ennemi subtil, infatigable, à qui appartenait-il de le saisir et de le terrasser? Ne fallait-il pas appeler contre lui le secours des hommes dont la voix ne lui était pas suspecte et qui, en se déclarant eux-mêmes éclairés et convaincus, pouvaient seuls éclairer et convaincre ceux qui avaient contracté l'habitude de les entendre et de les suivre?

Qu'on veuille bien aussi, se reportant de quelques années en arrière, se demander quels étaient le nombre et la classe des parents prêts à confier leurs fils aux écoles ostensiblement et exclusivement catholiques. C'étaient les parents déjà catholiques eux-mêmes, amenant des enfants dont le berceau avait été béni par la religion et qui avaient aspiré pour ainsi dire la foi dans les leçons, si ce n'est dans les exemples de la maison paternelle. Ces enfants-là forment et formeront encore longtemps une catégorie à part dans une société telle que la nôtre; et ce sont précisément ceux qui trouvent déjà la religion habitant leur foyer qui courent le moins de péril sur les bancs du collége. Si le bienfait de la législation nouvelle ne s'était étendu que sur eux, ce bienfait, quelque grand qu'il eût été en lui-même, n'eût produit que des effets imperceptibles par rapport à l'ensemble de la nation. Or est-ce le rôle de l'Eglise, dans un pays comme la France, de se borner à former de petites phalanges sacrées? Est-ce le rôle des catholiques de se cantonner d'avance et d'eux-mêmes dans un coin de la société française? Cela peut être imposé à l'Eglise comme un sacrifice, comme une épreuve, cela répugne à son esprit large et à son cœur maternel. Catholiques zélés ou tièdes, fidèles ou infidèles, catholiques de routine et d'habitude, catholiques militants et apôtres volontaires, catholiques qui l'étaient hier et ne le sont plus aujourd'hui, catholiques qui ne le sont pas aujourd'hui et le seront peut-être demain, l'Eglise nous tient tous pour ses enfants; des enfants qui l'affligent ou la réjouissent, qui la défendent ou l'abandonnent, qui se sauvent ou se perdent, mais des enfants tous enveloppés dans son amour, tous compris dans sa sollicitude. Ces nuances, quelque malheureuses

qu'elles soient, ne se tranchent pas par des actes législatifs ; elles ne relèvent ici-bas que du tribunal secret de la pénitence et sont inscrites dans le livre également mystérieux des jugements divins. La mission de lancer la première pierre n'a été confiée à aucun d'entre nous ; le chrétien qui en aurait le droit est précisément celui qui ne la jette jamais. Quel profit, quel triomphe, quelle joie poursuivons-nous, quand nous forgeons entre catholiques les séparations officielles auxquelles sont condamnés entre eux les puritains d'Angleterre et les méthodistes d'Allemagne ?

L'Église n'est point une secte, c'est une famille et une patrie. Quand on veut la servir à son exemple et selon ses vues, c'est l'expansion qu'on ambitionne pour elle. On s'applique à lui faire prendre, dans l'éducation et le gouvernement de toutes les âmes, la part qui se concilie, dans l'intérêt même de la foi, avec le respect des consciences, le droit public et l'état général de la nation. On ne la cantonne pas dans de petites citadelles, on ne l'emprisonne pas dans les murs de quelques places fortes ; on ne rêve pas pour elle, comme un bien idéal, le sort des protestants sous l'édit de Nantes, en attendant qu'il fût révoqué.

Et en effet quelques milliers de jeunes gens d'élite, élevés, à force de soins et de sacrifices, à l'abri d'une corruption générale, ne parviendraient pas sans miracle à réformer leur patrie. Mais de ces réformateurs eux-mêmes serait-on bien sûr? Ces jeunes reclus, si laborieusement préservés dans leur adolescence, se préserveront-ils toujours eux-mêmes, une fois arrivés à l'âge et à la liberté d'hommes, si tout ce qu'ils rencontrent dans la vie se ligue pour dénigrer les principes de leur éducation ? Quel empire n'exercera pas sur les jeunes gens la crainte de se voir interdire les services publics, l'avancement, les cordiales camaraderies? Les parents eux-mêmes seront-ils plus que les enfants exempts de cette faiblesse ? Il ne suffit donc pas, pour sauver une nation, que l'éducation des familles d'élite soit irréprochable au point de vue religieux ; il faut aussi que, dans tout ce qui est légitime, l'éducation se mette en rapport avec le milieu social qui attend l'homme au sortir de la jeunesse. Gardons-nous qu'il ait jamais à rougir de ses maîtres, qu'il soit tenté de leur imputer jamais son infériorité dans le barreau, dans l'armée, dans quelque carrière que ce soit. Élever les jeunes gens au dix-neuvième siècle comme s'ils devaient, en franchissant le seuil de l'école, entrer dans la société de Grégoire VII ou de saint Louis, serait aussi puéril que d'élever à Saint-Cyr nos jeunes officiers dans le maniement du bélier et de la catapulte, en leur cachant l'usage de la poudre à canon.

Les deux manières de réformer l'éducation en France étaient donc radicalement opposées. Dans le premier système, on s'imagine qu'on

matera la société par le collége, l'homme par l'enfant, et on les place dans une sorte de duel permanent l'un vis-à-vis de l'autre. La seconde méthode reconnaît, dans les impressions du collége, un des germes principaux de la vie morale, l'initiation la plus délicate et la plus importante, mais ne croit pas que la sagesse et la prévoyance doivent se renfermer dans cette unique enceinte; elle cherche les gradations entre le collége et le monde, l'harmonie entre le collége et la société, entre la société et l'Église.

La composition de la commission instituée par le ministre indique, au premier coup d'œil, que le choix avait été résolûment fait en faveur du parti le plus laborieux, mais le plus efficace. Toutes les opinions consciencieuses y avaient leur organe. Aucune majorité systématique ou oppressive n'y avait été combinée d'avance. Les convictions étaient obligées d'y plaider leur cause et n'y pouvaient remporter de victoire que par la force de leurs démonstrations. Aucune ne pouvait se plaindre d'un déni de justice préconçu. Le vote définitif de ces avis indépendants pouvait tromper quelques attentes; mais on avait du moins le droit d'espérer qu'il représenterait l'état réel des opinions du pays et la mesure exacte de ce qu'on pouvait proposer à sa sanction.

Les membres de la commission, qui avaient professé de tout temps leurs convictions en faveur de la liberté d'enseignement, étaient M. l'abbé Dupanloup, M. l'abbé Sibour, MM. de Montalembert, de Corcelles, de Melun, de Riancey, Fresneau, Cochin, de Montreuil. L'Université y était représentée par MM. Cousin, Saint-Marc Girardin, Dubois, Poulain de Bossay. M. Laurentie, directeur de l'*Union*, M. Roux-Lavergne, rédacteur actif et quotidien de l'*Univers*, représentaient les deux journaux qui avaient le plus hautement revendiqué la liberté d'enseignement. La partie flottante ou neutre, portant tour à tour son appoint à sa droite ou à sa gauche, comptait MM. Freslon, ancien ministre de l'instruction publique sous le général Cavaignac; Janvier, conseiller d'État; Cuvier, pasteur protestant; Peupin, représentant; Michel et Bellaguet, président de l'Association des chefs d'institution du département de la Seine. Aucune couleur politique n'avait été ni exclue, ni préférée pour une œuvre qui n'en devait pas porter la moindre trace.

La présidence de la commission était réservée au ministre; la commission nomma M. Thiers vice-président. C'était lui en effet qui devait exercer et exerça réellement l'action la plus directe sur l'œuvre commune. Assidu à toutes les séances, ardent à toutes les enquêtes, M. Thiers déploya durant trois mois un infatigable dévouement, et la douleur patriotique qui jaillit du fond de son âme révélait un intime sentiment de l'état moral du pays.

Assailli, en sens contraire, par les lumières de son grand esprit et par de chères et paternelles illusions, M. Cousin combattit souvent M. Thiers corps à corps. Néanmoins, quand il s'agissait de sonder les plaies de la société moderne, nul ne le surpassa en fécondité d'aperçus et d'éloquence. Il repoussait le mode, non le but; en dehors de la commission, il faisait cause commune avec M. Thiers pour la défense du christianisme et pour la restauration du saint-siége.

M. Saint-Marc Girardin n'avait à vaincre ni ses antécédents ni lui-même; c'était le trait d'union de toutes les nuances difficiles à rapprocher, et, quand l'esprit de conciliation eut besoin de l'esprit pratique, la délicatesse de ses inspirations ne fit jamais défaut.

MM. de Corcelles, Sibour, de Melun, de Riancey, Fresneau, Cochin, se groupaient en une seule phalange avec M. de Montalembert et M. l'abbé Dupanloup. M. de Montalembert, pour la première fois, goûtait la jouissance de se sentir appuyé sur un terrain large par toutes les forces vives de la grande croisade du bien, et M. Dupanloup, dont la place avait été marquée d'avance par le noble pressentiment qui, en pleine ardeur de nos luttes, lui faisait intituler un livre : *de la Pacification religieuse,* put laisser parler à l'aise son cœur de prêtre et son zèle d'apôtre.

Quelques-unes de ces séances à huis clos s'élevèrent à la hauteur des plus mémorables scènes de l'Assemblée. Les esprits y apportaient moins d'apprêt, les cœurs plus d'abandon. On peut affirmer que, de ces investigations profondes, de ces rapprochements où les pensées se pénétraient jusque dans leurs intimes replis, naquirent ces hautes inspirations pour la défense du saint-siége, qui firent tant de fois monter M. Thiers à la tribune et lui donnèrent pour auxiliaires la plupart de ses anciens amis de la presse libérale.

Souvenirs que j'aurais été tenu de rappeler en tout temps, mais sur lesquels me forcent d'insister de révoltants oublis; souvenirs qui n'interdisent ni les dissidences ni les séparations ultérieures, mais qui devaient imposer à toujours le ton et l'attitude que l'on garde, quoi qu'il survienne, envers ceux vis-à-vis desquels on a contracté d'ineffaçables obligations. Quelques-uns d'entre nous aiment à déclarer qu'ils ne sont ni mondains ni politiques. Il n'y a pas là de quoi se vanter. L'assujettissement aux convenances, l'observation des divers incidents de son siècle, sont, dans tous les temps, choses moins facultatives qu'on ne le suppose pour s'en affranchir. Mais peu importe ici : la reconnaissance est une loi qui ne dérive ni du monde ni de la politique; elle appartient strictement à l'ordre moral; nul ne s'y soustrait sans dommage pour soi et sans scandale pour autrui. C'est le monde précisément qui pratique et qui absout l'ingratitude; c'est au moment où vous parlez contre lui que vous agissez comme lui.

Après une délibération générale qui ne dura pas moins de plusieurs semaines, la commission appela dans son sein les chefs de corporations religieuses, d'institutions universitaires et les consulta minutieusement.

Durant le cours de cette longue exploration, les événements politiques marchaient rapidement. M. de Corcelles quittait la France pour aller achever, près du souverain pontife, fugitif à Gaëte, une négociation où la persuasion et la confiance devaient tant obtenir dans la bouche d'un tel négociateur. L'Assemblée constituante, un jour se débattant pour faire avorter l'expédition romaine, un jour pour prolonger sa propre existence, avait fini par s'épuiser dans les convulsions de son agonie; elle ne pouvait plus trouver en elle-même, à ses derniers moments, d'autre énergie que celle de la mauvaise grâce. Elle avait cédé, en murmurant, la place à l'Assemblée législative; mais les sociétés secrètes voulurent transformer son murmure en révolte. Elles se brisèrent contre l'épée du général Changarnier et s'évanouirent hâtivement, le 13 juin, sans livrer bataille.

Le 18 juin, fut déposé sur le bureau du président le projet de loi de l'enseignement. Une première embûche l'attendait déjà.

Le titre de loi organique autorisait à se dispenser de la consultation préalable du conseil d'État, composé alors des débris de l'Assemblée constituante; mais ce qui portait à craindre l'intervention de ce corps la rendait désirable aux adversaires de la liberté religieuse. La gauche se plaignit aussitôt que le projet de loi eût été soustrait à l'avis préalable du conseil d'État. L'Assemblée, en proie à d'autres émotions, prêta peu d'attention à ses orateurs et laissa le président, M. Dupin, renvoyer l'objection à la commission saisie du projet lui-même.

La composition de cette commission fut une sanction éclatante du projet de loi. Ses principaux collaborateurs dans la commission ministérielle y furent élus et fortifiés par l'adjonction précieuse de défenseurs anciens et éprouvés des mêmes principes : Mgr l'évêque de Langres, M. Beugnot, M. de Sauvaire-Barthélemy, M. l'abbé de l'Espinay. Comme la commission ministérielle, la commission parlementaire nomma pour président M. Thiers.

Le projet de loi ne visait point à détruire l'Université; il n'avait d'autre but que d'y introduire des améliorations indispensables et de lui susciter loyalement, dans l'intérêt général de la société et selon l'option des familles, toutes les concurrences légitimes, notamment celle du clergé.

On recourait, pour y parvenir, à deux moyens principaux : on ouvrait les conseils et les rangs mêmes de l'Université à tous les éléments que l'on jugeait salutaires; on affranchissait, en dehors d'elle,

les institutions libres qu'elle avait jusqu'alors ou comprimées, ou empêché de naître ; et ici ce n'était pas seulement la préoccupation du vote, c'était la force des choses qui nous avait tracé ces limites. Substituer brusquement un clergé déshabitué d'enseigner, garrotté d'étroits liens, à une université largement privilégiée, en possession de longues préparations ; faire soudainement apparaître une soutane partout où il y avait un frac, ce n'eût pas été seulement prendre la forme pour le fond, c'eût été constituer un mal énorme et certain, c'eût été faire calomnier, par une contrefaçon trompeuse, et informe comme presque tout ce qui est improvisé, l'enseignement religieux tel qu'il peut être, quand le temps et les vocations lui ont prêté leur force.

Ainsi le conseil supérieur de l'Instruction publique était maintenu, mais sa composition était complétement modifiée. Ce conseil s'appuyait jusqu'alors, pour toute la surface du territoire, sur un petit nombre d'académies et de rectorats correspondant à peu près aux ressorts des cours d'appel. Le nouveau projet créa un recteur et un conseil académique par département. La surveillance ne s'exerçait plus de Paris sur des circonscriptions infiniment trop étendues ; le contrôle s'appliquait, avec toute garantie de certitude et par conséquent d'efficacité, du chef-lieu de département seulement sur le département lui-même. Chacun des grands intéressés à l'ordre social y était représenté par ses mandataires les plus élevés : l'évêque, le préfet, les conseillers généraux. Cette composition du conseil départemental réalisait enfin, du moins en ce qui touchait l'enseignement, cette décentralisation toujours promise et toujours éludée. La loi conviait la société à sortir de sa torpeur pour remplir elle-même ses plus impérieux devoirs. Les hommes qui présentaient cette loi, ceux qui devaient la soutenir, étaient profondément convaincus qu'un pays est bien peu ou bien mal sauvé, quand il ne prend pas lui-même une large part à son salut et s'en rapporte, dans l'oisiveté et l'insouciance, aux accidents de la domination politique. C'était à dessein, c'était en vue de séparer ce qui est permanent et ce qui est mobile, de ne pas subordonner ce qui doit survivre à ce qui peut périr, que l'on avait cherché dans les entrailles mêmes du pays, plutôt qu'au faîte du pouvoir, des instruments et des points d'appui. On estimait la régénération plus sûre en essayant de la rendre progressive, qu'en courant les hasards de revirements précipités.

Les grades n'étaient plus rigoureusement exigibles pour les directeurs d'institutions ni pour les collaborateurs secondaires, notamment pour les surveillants, chez lesquels il importe de s'enquérir, avant tout, des conditions de la moralité. Les chefs de corporations reconnues par l'État étaient admis à répondre de leurs sujets ; aucune exclusion n'était prononcée contre les ordres religieux non reconnus par

l'État et ils participaient sans entraves au bénéfice du droit commun. Les grands et les petits séminaires demeuraient sous l'autorité spéciale et sous la direction immédiate de l'évêque.

Ainsi cette Église constamment outragée, et martyrisée quelquefois, au nom de l'esprit humain et de ses lumières, se levait à l'heure du péril pour demander à ouvrir des écoles, à élever le niveau des intelligences et des âmes. Cette Église calomnieusement dénoncée comme maîtresse d'ignorance venait heurter à la porte de nos assemblées, le mot de Benoît XIV à la bouche : *Ignorantia omnium origo malorum* [1]. L'épouse du Sauveur, qui chez elle commande au nom de Dieu, n'invoquait chez nous que l'équité, la liberté, et ajoutait ainsi, à la force qu'elle tient d'en haut, les prestiges qui charment la terre. Elle donnait le magnifique spectacle de l'attitude de ses évêques, de son inflexible douceur, de son ardente émulation. Contrairement à ce que font d'ordinaire les hommes, on la trouvait plus modérée encore dans le succès que dans la lutte. Le monopole ne la tente pas, et elle le repousse. Elle condamne la triste ressource des palinodies. Elle sait que les indignités qui flétrissent un homme ne peuvent jamais servir une cause, et que celle-là surtout qui exige le plus le respect et l'amour de l'humanité est celle dont les défenseurs doivent le plus sévèrement se respecter eux-mêmes. Ce qu'elle a affirmé avant le combat, elle le répète et le pratique dans la réconciliation; ce qu'elle a promis, elle le tient. La liberté avait longtemps manqué à l'Église, l'Église ne manqua pas à la liberté.

Dès son apparition, le projet de loi fut en butte aux attaques véhémentes de l'*Univers;* aucune sollicitation, quelque affectueuse qu'elle fût, aucune séparation, quelque douloureuse qu'elle dût être, n'eut le pouvoir de l'éclairer ou de le fléchir. En vain on essaya de lui soumettre les symptômes évidents du retour vers le catholicisme; en vain on le conjura de ne pas entraver, par des contradictions de détail, l'ensemble d'un mouvement réparateur; en vain on lui rappela que les tempéraments de la prudence consolident plus de victoires que les emportements n'en font gagner : toutes les instances furent inutiles. Il est vrai que ce qu'ils refusèrent alors de la main de M. de Montalembert et de M. Dupanloup, ils l'acceptent aujourd'hui; ils en enregistrent, chaque jour, l'éloge, mais pour en faire hommage à d'autres, ne conservant de leur ancienne hostilité que la docilité complaisante envers toute mutilation et le privilége commode de laisser enlever, sans contradiction, les avantages acquis et devenus incontestés.

[1] Bulle de 1724.

VI

Ce ne fut qu'au mois de novembre 1849 que le projet de loi put reparaître dans l'Assemblée.

Elle était profondément agitée par les suites du 13 juin, par la répression des clubs, par le choix d'une commission de permanence, durant la suspension de ses travaux, enfin par une crise ministérielle. On vit alors (31 octobre 1849) arriver aux affaires le premier cabinet qu'on appela d'abord ministère d'action et, peu après, simplement ministère personnel.

M. Beugnot, rapporteur de la loi d'enseignement, déposa un rapport spécial sur la question de renvoi au conseil d'État. Appuyé sur le texte de la Constitution et sur des considérations d'une haute portée, M. Beugnot termina ainsi une vive réplique à un orateur de la gauche, s'efforçant d'écarter le projet :

« J'avertis nos amis, je leur dis : C'est un piége, n'y tombez pas. On vous propose deux choses : la première, c'est d'étouffer une loi qui inquiète les adversaires de la liberté de l'enseignement; la seconde, de préparer contre la majorité, dans des vues très-diverses, le reproche d'impuissance. »

D'autres orateurs rappelèrent à la gauche avec quelle impatience, sous la Constituante, elle avait voulu s'attribuer la loi de l'enseignement, et combien elle était loin alors de regarder la consultation du conseil d'État comme obligatoire.

Pressé de faire connaître la pensée du nouveau ministère sur ce sujet, M. de Parieu, ministre de l'instruction publique, déclara le gouvernement désintéressé dans la question. M. de Parieu, en effet, pour corroborer sa déclaration de neutralité, ajouta que le plan du ministère était tracé d'avance en vue des deux éventualités; que, si l'assemblée retenait le projet de loi, il réclamait quelque délai dans la mise à l'ordre du jour, afin de se préparer lui-même à de si importants débats; que, dans le cas de renvoi au conseil d'État, il se hâterait de présenter quelques mesures urgentes contre les instituteurs primaires, et pour l'abolition du certificat d'études. Cette perspective, officiellement ouverte du haut de la tribune, ne pouvait manquer de séduire et séduisit, en effet, les esprits flottants, toujours prompts à sortir d'une difficulté par un ajournement, à délaisser une résolution courageuse, sous prétexte de légalité. En outre, la parole d'un ministre était déterminante pour la fraction de la majorité devenue exclusivement ministérielle; enfin les ombrages suscités parmi

les catholiques, dès la présentation du projet, les déclamations passionnées et incessantes dont on les avait assaillis, émurent quelques représentants de la droite.

L'Assemblée, en proie à une vive et double anxiété, décida, à la majorité de trois cent sept voix contre trois cents trois, que le projet de loi, étudié deux fois, et dans la commission ministérielle, et dans la commission parlementaire, serait renvoyé, six mois après sa présentation, à un troisième examen devant le conseil d'État.

La Montagne salua d'acclamations cette victoire inespérée.

« C'est la première fois que l'esprit de la minorité passe dans la majorité de cette Assemblée, » s'écria, dès le lendemain, un membre de l'extrême gauche.

Le *National* disait : « Cet échec était inattendu, et il a blessé au cœur la sainte milice qui se rallie sous l'étendard de la papauté infaillible. »

La *Réforme* disait à son tour : « Nous échappons pour le moment à cette loi de sacristie qui, sous prétexte de liberté d'enseignement, organisait par toute la France le despotisme clérical, mettait en présence, dans toutes les cités et dans toutes les communes, le prêtre et le laïque, l'esprit de l'avenir et l'esprit du passé. »

L'*Univers* ne cacha point sa satisfaction et revendiqua sa part dans le vote qui brisait la majorité et ajournait, sans discussion ni amendement, l'espérance des catholiques. « Le projet de loi sur l'enseignement, dit-il, ne reviendra probablement pas du conseil d'État... C'est un projet annulé comme tous ceux que le monopole a présentés ou acceptés jusqu'à ce jour... Nous avons exhorté les représentants catholiques à voter pour le renvoi au conseil d'État... plusieurs l'ont fait ; d'autres, en plus grand nombre, se sont abstenus. Si nous avons pu exercer quelque influence sur leur détermination, nous sommes loin d'en éprouver le moindre regret... Nous consentirions de bon cœur à ce que le bulletin, l'unique bulletin qui a formé la majorité, fût tombé de notre main. »

La guerre acharnée que déclarent, simultanément, aux modérés l'*Univers* et le *Siècle* est, on peut le voir ici, de date ancienne.

L'explosion de joie de la Montagne, l'inquiétude qui se manifesta dans le pays, la désapprobation éloquente de la plupart des journaux de la majorité à Paris, et de la presque unanimité des journaux de département, amenèrent cependant une réaction. Bon nombre de représentants affirmèrent bientôt qu'ils n'avaient prétendu décider autre chose qu'une question de procédure, et que, si la loi reparaissait devant l'Assemblée, on les trouverait prêts à la soutenir avec énergie. M. de Parieu, de son côté, s'engagea plus explicitement envers le legs de

son prédécesseur; M. Molé en prit acte à la tribune. On pouvait surveiller les destinées de la loi, au sein du conseil d'État, et revendiquer le délai de rigueur fixé pour ces circonstances. Ce fut le parti qu'adoptèrent les amis de la liberté de l'enseignement, accoutumés de longue date aux obstacles, et de longue date aussi, résolus à la persévérance.

Le contre-coup de ces débats et de ces dissidences fut si vif dans la réunion particulière de la majorité, désignée alors sous le nom de réunion du quai d'Orsay, que l'on crut à sa dissolution. Quinze jours se passèrent sans qu'aucune convocation fût adressée à ses membres, mais l'insistance loyale de M. Thiers, l'intervention toujours puissante de M. Molé, le dévouement inébranlable des légitimistes, finirent par rapprocher, encore une fois, les tronçons épars de l'ancien parti de l'ordre. M. Molé ne se contenta pas de rouvrir le débat au quai d'Orsay; il convoqua chez lui tous ceux qui pouvaient contribuer à la reconstitution de la majorité. Là, il exposa toutes les phases de la situation. M. Thiers, M. Berryer, M. de Montalembert, échangèrent de solennelles promesses, puis, rendant compte, le lendemain, au quai d'Orsay, de leur démarche et de leur langage de la veille, obtinrent une complète approbation

Sur ces entrefaites, la loi provisoire sur l'enseignement primaire parut devant l'assemblée. M. de Parieu déroula une longue et scandaleuse série de correspondances intimes des instituteurs. L'effet de ces révélations fut immense, et, quand M. Molé réclama la mise à l'ordre du jour de la loi de l'enseignement, revenue du conseil d'État, nulle objection ne put prévaloir, et la première délibération fut fixée au 14 janvier 1850.

Le conseil d'État avait accompagné la loi de l'enseignement, non pas seulement de quelques avis, mais d'un véritable contre-projet. Ce travail exerça très-peu d'influence. Nous n'avons pas à rappeler ici les différentes phases de cette mémorable délibération. Si la tribune veut un jour défendre sa cause, elle trouvera là ses plus magnifiques et ses plus concluants arguments. M. Thiers et M. de Montalembert achevèrent, en présence du pays attentif, l'œuvre qu'ils avaient entreprise et poursuivie avec tant de courage et de persévérance depuis un an. Tous deux, après avoir porté les coups les plus décisifs à leurs adversaires, firent entendre un dernier appel à leurs amis dissidents. Traduit chaque matin devant les catholiques, comme s'il eût déserté les opinions de sa vie entière, privé sa cause du fruit de ses propres services, anéanti les dernières espérances de la religion et de la liberté, M. de Montalembert émut profondément l'Assemblée en lui adressant ces paroles :

« On nous a reproché d'avoir substitué l'alliance à la lutte. Oui, messieurs, j'ai fait la guerre et je l'ai aimée; je l'ai faite aussi long-

temps, aussi bien et peut-être mieux que ceux qui me reprochent aujourd'hui de la cesser.

« Mais je n'ai pas cru que la guerre fût le premier besoin, la première nécessité du pays. Au contraire, j'ai pensé qu'en présence du danger commun, des circonstances si graves et si menaçantes où nous sommes, et en présence aussi, (pourquoi ne le dirais-je pas?) des dispositions que je rencontrais chez des hommes que nous avions été habitués à regarder comme adversaires, le premier de nos devoirs était de répondre à ces dispositions nouvelles, et c'est à cette pensée honorable que j'ai consacré, depuis un an, toute l'activité et tout le dévouement de mon âme.

« Nous n'avons sacrifié que l'esprit de contention, l'esprit d'amertume et d'exagération. Je suis, du reste, convaincu que j'ai agi d'accord avec l'esprit de l'Église... L'Église, inflexible dans la lutte contre l'orgueil, dépasse toujours ses adversaires, ses rivaux, dans l'esprit de conciliation, quand le moment de la paix est arrivé. Quand on fait un pas vers elle, elle en fait deux vers vous. Voilà le rôle de l'Église, tel que je l'ai étudié et apprécié dans son histoire. L'Église ne veut jamais humilier personne devant elle, elle n'humilie que devant Dieu. — L'Église ne dit jamais ces deux paroles que vous entendez tous les jours dans la sphère de la politique : *Tout ou rien* et *Il est trop tard*. Elle ne dit jamais tout ou rien, car c'est le mot de l'orgueil, et de la passion humaine qui veut jouir et vaincre aujourd'hui, sachant bien qu'elle doit mourir demain. L'Église, comme on l'a tant dit, est patiente parce qu'elle est éternelle. Elle ne dit pas : Il est trop tard, ce mot coupable et impitoyable, parce qu'il n'est jamais trop tard non plus pour sauver une société qui consent à être sauvée. »

Comme M. de Montalembert, M. Thiers avait des amis rebelles à convaincre; il s'imposa pour tâche de ne dominer les convictions que par l'autorité du bon sens et le rayonnement splendide de l'évidence. Ce qui signale, au point de vue de l'art oratoire, ce discours, entre tous ceux dont le pays gardera mémoire, c'est qu'il fut grand de la grandeur seule du sujet. Pas une digression, pas un mot étranger à la loi, pas une phrase ambitieuse; mais, dans le cadre le plus simple, une exposition de faits d'une incomparable méthode, une analyse limpide des difficultés les plus ardues, puis un hardi et généreux retour sur lui-même, un impitoyable châtiment de ces faux apôtres de liberté qui ne la veulent jamais accorder à quiconque peut les contredire, une merveilleuse dextérité à les prendre dans leurs propres piéges, jusqu'à arracher aux plus forcenés montagnards ce cri : « Non, non! nous n'avons pas peur des jésuites! » Parvenu au terme de son immense parcours, M. Thiers recueillit ses forces, résuma toutes les puissances de son argumentation, non pour s'assurer le triomphe de

la parole, celui-là ne pouvait plus lui échapper, mais le succès du vote que les passions les plus diverses rendirent problématique jusqu'à la dernière minute :

« Maintenant, dit-il, je m'adresse plus particulièrement aux hommes qui m'ont suivi dans ma carrière, qui ont partagé toutes mes opinions, que j'ai vus quelquefois soucieux du projet que nous proposons, se demander, après avoir entendu répéter tant de fois que la conciliation était impossible, si elle était possible en effet. Eh bien, oui, messieurs... je crois à cette conciliation, j'y crois parce que, vivant, depuis un an entier, avec les représentants des intérêts divers, en lisant dans leur cœur, dans leur esprit, j'ai vu qu'il était possible de se concerter, de s'entendre, de faire cesser des guerres déplorables entre amis communs de la société. J'ai éprouvé par moi-même qu'il était possible de s'entendre . . . .

En présence des dangers qui menacent la société, j'ai tendu la main à ceux que j'avais combattus. Ma main est dans la leur, elle y restera, j'espère, pour la défense commune de cette société qui peut être indifférente à quelques-uns, mais qui nous touche profondément. »

M. Thiers descendit de la tribune couvert d'applaudissements redoublés.

L'évêque de Langres, M. de Vatimesnil, M. Beugnot, M. Béchard, M. Poujoulat, M. Baze, M. de Riancey, M. Fresnau, M. de Kerdrel appuyèrent éloquemment le projet de loi; M. de Parieu enfin lui donna, au nom du gouvernement, une adhésion explicite.

Lorsqu'on passa au vote, le nombre des membres présents était de six cent quarante-deux. Cent quatre-vingt-sept bulletins seulement s'opposèrent à la seconde délibération. Cette seconde délibération renouvela toutes les émotions de la première. M. de Lamartine intervint au nom de la gauche pour combattre la liberté des corporations religieuses. M. Thiers eut encore une fois l'honneur de personnifier en lui et de faire triompher le bon sens et l'éloquence de l'homme d'État.

L'appel de la tribune fut entendu de la presse.

Le *Journal des Débats*, qui avait longtemps hésité à se prononcer, dit : « Une cause défendue ainsi n'est-elle pas une cause gagnée? »

On lut dans le *Constitutionnel* : « Jamais cause plus noble, plus sociale, plus sainte, n'eut un interprète plus éloquent et, selon nous, plus persuasif. Cette éloquence est celle de la raison passionnée pour le bien. »

La Montagne demeura fidèle à ses habitudes.

L'*Univers* continua près de l'épiscopat la campagne qu'il venait de perdre devant l'Assemblée. Il entreprit de l'entraîner au refus de la part d'attributions que lui conférait et lui demandait la nouvelle loi.

Il publia des remontrances à Mgr l'évêque de Langres, dont l'une était signée : *Un prêtre*, et provoqua une protestation d'un certain nombre d'ecclésiastiques du diocèse de Langres. Il plaida vivement la même thèse à Rome; mais bientôt Rome parla et une communication du souverain pontife au nonce mit fin à ces dernières tentatives.

Si l'opposition de l'*Univers* n'eût été inspirée que par un jugement plus ou moins sain, par des appréciations bien ou mal fondées, par le désir de les faire prévaloir jusqu'à la dernière extrémité, le désordre momentané qu'il avait jeté dans nos rangs eût disparu avec l'occasion qui l'avait fait naître; chacun de nous aurait renoué avec empressement les relations qu'il avait brisées avec peine. Il n'existe ni opinion ni parti considérable qui n'ait eu à franchir des obstacles de cette nature. La sagesse consiste à beaucoup sacrifier pour les éviter, à beaucoup oublier lorsque, n'ayant pu les éviter, on est parvenu à les vaincre. Il faut même ajouter que plus les opinions sont consciencieuses, plus les hiérarchies et la discipline sont difficiles à maintenir. Les conspirateurs se lient indissolublement et se gardent parole, parce que tout est subordonné chez eux à ce qu'ils appellent la souveraineté du but. Les hommes à convictions profondes, au contraire, pèsent et discutent tout, s'arrêtent à la première répugnance et sont toujours prêts à dire : « Ma conscience ne relève que d'elle-même ou d'un régulateur qui n'est pas vous. »

Les hommes du parti catholique qui avaient le plus de droit à la confiance de leurs amis, et qui en avaient reçu le plus de témoignages, n'ignoraient pas ces conditions élémentaires de toute vie publique, comme de toute œuvre durable; mais la réconciliation ne dépendit pas d'eux. L'*Univers* avait goûté les jouissances d'une direction indépendante; il avait successivement écarté de sa rédaction tout ce qui pouvait y apporter ménagements ou contrôle. L'ancien parti catholique avait les contre-poids et, pour ainsi dire, les rouages d'une organisation régulière; il avait des comités, des délibérations, des conseils. On voyait des évêques, des prêtres, des laïques s'y grouper, s'y écouter, s'y éclairer tour à tour. L'*Univers* se transforma en dictature; la dictature lui plut; il refusa de s'en dessaisir; là fut l'origine d'une situation nouvelle.

L'ancien parti catholique ne tendait plus qu'à développer et consolider l'œuvre qu'il venait de conduire à bonne fin. Au point de vue de l'enseignement, la tâche était inachevée, il restait à surveiller la mise en pratique de la loi, à repousser les applications restrictives, à seconder les pensées de développement; il restait à obtenir l'organisation de l'enseignement supérieur. Une commission analogue à celle qui avait formulé la loi qu'on venait de voter avait été nommée pour en préparer l'indispensable complément dans le haut enseignement

et dans les facultés. Cette commission n'avait tenu que deux séances, lorsque le premier ministère du 10 décembre fut remplacé par le ministère du 30 octobre. Ce cabinet avait éludé, autant que l'assemblée le lui avait permis, la discussion de la loi dont il héritait; à plus forte raison refusa-t-il d'avancer sur le terrain où il était libre de ne pas mettre le pied. La commission de l'enseignement supérieur fut dissoute; elle n'a jamais été reconstituée [1].

L'alliance, contractée sous les auspices d'un grand intérêt religieux, ne demeurait pas moins nécessaire pour l'heureuse issue des difficultés qui restaient à résoudre.

L'avenir contenait autant de crises et d'aussi redoutables que celles qui venaient d'être traversées dans le rapide passé d'une année. Le saint-père était remonté sur son trône, mais des obstacles de toute nature entouraient encore la restauration de son autorité souveraine. Le *proprio motu*, daté de l'exil, soulevait des contestations, des délibérations passionnées. Les hommes qui faisaient entrer les perspectives de l'avenir dans les préoccupations du présent se montraient animés du désir de cimenter plutôt que de rompre la bonne harmonie à l'aide de laquelle ils avaient dépassé les premiers écueils.

L'*Univers*, au contraire, persista de plus en plus dans ses tendances à la séparation et à l'isolement.

De jour en jour plus confiant en lui-même, il parut convaincu de la possibilité de constituer et d'entretenir un parti en hostilité avec tout ce qui n'était pas lui. Il crut qu'il pourrait masquer ses vides par la variété de ses évolutions et remplacer par des questions factices, par des paradoxes tranchants, les questions réelles qui venaient de conquérir des solutions ou de conclure des trêves. Son talent n'était pas au-dessous de cette tâche, son caractère devait y succomber. Les partis et leurs organes ne vivent jamais impunément d'éléments semblables. On ne peut créer ainsi qu'un journalisme brillant, mais funeste : funeste à ceux qui l'exploitent autant qu'à ceux qui se laissent égarer à sa suite.

Voyons donc maintenant le journalisme dans l'action.

A. DE FALLOUX.

La suite au prochain numéro.

[1] Il faut bien, dans un récit déjà alourdi par tant d'incidents, en omettre quelques-uns. Mais nous nous reprocherions de ne pas rappeler, ne fût-ce que pour signaler le contraste entre les attaques passionnées et les objections sérieuses, les opinions si graves et si fortement exprimées d'adversaires de la loi, tels que l'honorable M. Lenormant, dans ce recueil même, ou M. de Cazalès, à la tribune. Si elles ne nous arrêtèrent pas, c'est que le respect ne suffit pas à désarmer la conviction; il fait du moins survivre l'amitié à toutes les dissidences.

LA POÉSIE ET L'INDUSTRIE

L'industrie s'est décerné l'empire du monde; nous venons d'assister aux fêtes de son couronnement. Les philosophes, les poëtes, les artistes, tous ceux qui représentent les royautés évanouies, se sont empressés de saluer cette souveraineté nouvelle. Il n'est guère de voix ayant autorité, bien ou mal acquise, qui ait refusé son hymne aux merveilles de l'Exposition. Les plus brillantes prophéties ont célébré l'avénement des machines comme le véritable âge d'or. Nous aurions trop à faire d'enregistrer toutes les promesses que prodigue à nos imaginations surexcitées ce mysticisme nouveau, le mysticisme de la matière. Les prétentions des apôtres de l'industrie ne vont à rien moins qu'à nous la donner comme le principe d'une politique, d'une morale, d'une religion nouvelles.

La transformation complète de tous les arts est le plus modeste des miracles qu'on nous annonce. Sous cette formule : *La poésie et l'industrie*, nous avons entendu relater les plus étranges ambitions. Il s'est formé des débris du saint-simonisme et du romantisme une école où l'on s'est donné la mission de créer la littérature du monde mécanique. La philosophie de cette école, c'est le fameux principe de la *réhabilitation de la chair;* sa méthode littéraire, c'est le *colorisme* outré des imitateurs de M. Victor Hugo, qui supprime la pensée au profit de l'image, et réduit la poésie à n'être plus qu'une impuissante écolière de la peinture. La combinaison de ces deux vieilleries ne saurait constituer quelque chose de bien neuf. C'est là néanmoins, et là seulement que se trouve le progrès, au dire des pontifes de l'avenir. Si le mouvement industriel est devenu, comme ils nous l'affirment, le vrai mouvement religieux de l'humanité, nous verrons surgir en effet la *poésie de l'industrie*, car la poésie dérive nécessairement de la religion.

En effet, au milieu de ce panthéisme des appétits et des travaux matériels et quand tout subit l'omnipotence de l'industrie, comment les arts prétendraient-ils conserver une vie indépendante, un principe distinct? Comment l'ordre du beau n'irait-il pas s'engloutir dans cet

océan de l'utile qui doit absorber le monde sacré du bien et du vrai? L'art, en effet, ne sera plus qu'une forme de l'universelle industrie; sa destination la plus haute est d'ajouter les délices du superflu aux satisfactions du nécessaire. L'art apporte à l'édifice de la jouissance et du luxe les embellissements qui doivent donner au possesseur du bien-être une pleine conscience de sa richesse. L'artiste, ainsi transformé en artisan de la fantaisie, obéit au sacerdoce des manufactures comme il obéissait à celui des sanctuaires de l'Égypte et de l'Inde, avant la naissance de l'art libre et l'avénement du beau. La confusion de l'utilité avec la beauté amène nécessairement, d'abord l'esclavage, puis l'anéantissement du beau sous la tyrannie de l'utile. L'industrie, avec ses prétentions actuelles, ne saurait embrasser les arts que pour les étouffer. Appelez, si vous voulez, cette mort une transformation; mais sachons bien que c'est en les subordonnant à sa toute-puissance, en les forçant à prendre pour but unique le seul idéal qu'elle poursuive elle-même, la jouissance matérielle, que l'industrie essaye de transformer ainsi l'art, la science et jusqu'à la religion.

Si nous en croyons les visions apocalyptiques des apôtres de l'avenir, la vieille poésie, celle qui nous entretenait de l'âme, de ses relations avec Dieu, avec les autres âmes, avec l'idéal, en omettant de nous dire comment et par quels procédés l'homme se vêtit, mange, et de quels meubles il est entouré, cette poésie à la fois enfantine et décrépite n'existe plus que dans le monde du bric-à-brac, boitant sur ses métaphores éclopées de luth, de harpe et de lyre. La vraie poésie, la poésie du progrès, ne chante pas, elle parle et ne s'accompagne que du battement des métiers et du sifflement de la vapeur. L'inspiration ne descend plus ni du Parnasse, ni du paradis, ni d'aucun autre de ces vieux nuages de carton relégués dans les décombres avec le spiritualisme. La poésie de l'avenir est éclose dans la chaudière de Papin; sa lyre, c'est la navette, c'est le marteau; elle ne tourne plus, comme autrefois, dans un cercle fatal avec le chœur des vieilles divinités et des vieux sentiments; elle s'élance toujours en avant comme le waggon sur le rail-way progressif. Où va-t-elle? personne ne le sait. Cependant, comme la terre est ronde, je suppose que, lorsqu'elle en aura fait le tour, elle repassera encore par les points du cercle d'où elle est partie, et ainsi de suite jusqu'à la consommation des siècles, ramenant forcément les bardes du progrès continu et infini à l'humiliante condition de tourner autour du même pôle que les vieux poëtes, à travers le même nombre d'idées et de sentiments éternels.

On peut craindre de donner trop d'importance, en la discutant sérieusement, à cette prétendue création d'une poésie nouvelle issue du progrès industriel; mais, comme l'industrie est un fait de plus en plus considérable, il est nécessaire de soumettre à une critique sévère ses

plus inoffensives comme ses plus orgueilleuses promesses, afin de savoir à quoi s'en tenir sur la valeur de ce renouvellement du monde moral, qui s'annonce comme devant émaner de la matière. Examinons donc les prétentions de l'industrie à transformer, ou seulement à élargir la sphère poétique.

La poésie n'est étrangère à rien de ce qui est humain, à rien de ce qui existe dans le visible ou dans l'invisible; chaque ordre de faits a son organe dans une des cordes de la lyre. Il y a trois grands ordres poétiques, comme il y a trois grandes réalités distinctes : Dieu, l'homme et la nature; Dieu, le principe et la fin de l'homme, l'objet avoué ou secret, l'objet éternel de ses aspirations; l'homme dans ses mille rapports avec ses semblables et avec son propre cœur; la nature, œuvre de Dieu et dont chaque phénomène, le plus imperceptible comme le plus éclatant, n'est autre chose qu'une image de la pensée du Créateur, un symbole qui l'explique à notre âme et en même temps un miroir où cette âme retrouve la figure de tous ses sentiments, de toutes ses idées, de tous ses rêves. La poésie qui laisserait une seule de ces trois grandes réalités en dehors du cercle de ses inspirations serait donc une poésie incomplète; elle ne saurait même exister comme poésie si cette omission était absolue. La vraie poésie tient compte à la fois de ces trois éléments et sait les subordonner entre eux suivant leur nécessité et leur dignité. Si l'art a droit de tout admettre dans son œuvre immense où s'empreint l'universalité des choses, comme il est plus qu'une reproduction fatale du réel, il a le devoir d'établir dans ses créations la hiérarchie qui se manifeste dans la création divine. Comme la créature, il travaille sous l'empire d'un idéal, il choisit librement, il distribue, en vue d'une signification morale, ses plans et ses personnages, et relègue dans l'ombre et le demi-jour tous les détails secondaires. A chacune de ces diverses époques, l'art s'est inspiré plus particulièrement à l'une ou à l'autre de ces sources principales de la pensée; dans ses heures d'énergie suprême il la puise également à toutes les trois. Quelquefois, et même aux grandes époques, il a trop oublié, ou bien l'homme devant la majesté de Dieu et l'immensité du monde extérieur, ou bien l'univers visible devant les perspectives non moins étendues et les richesses non moins immenses du cœur humain. Mais jamais une poésie, jamais l'art d'une époque sérieuse, et même une simple école digne de ce nom, n'a vécu sur un de ces détails, sur un de ces accessoires puérils que nous avons vu tant de prétendus novateurs nous donner tour à tour pour la condition unique et suprême de la poésie.

Or, si grande que soit sa place dans notre société, l'industrie n'est pourtant rien de plus qu'un détail dans l'ordre des choses humaines et dans le monde des idées. Avant de proclamer qu'on a trouvé une

poésie toute neuve, il faut prouver qu'on a découvert un monde inconnu. Or est-ce un monde, un monde bien neuf, que ce coin de la vie sociale, sur lequel les poëtes matérialistes veulent édifier une esthétique nouvelle? Sans doute c'était quelque chose d'inusité avant nous que cette préoccupation exclusive du bien-être physique, et cette importance souveraine accordée à l'art de se vêtir et de se meubler confortablement; mais tous les métiers nécessaires à la vie de l'homme sont-ils donc une nouveauté? L'industrie, en un mot, n'est-elle pas aussi vieille que l'humanité? Nous ajouterons : la poésie de l'industrie, cette grande découverte du matérialisme et de la stérilité d'esprit, est elle-même aussi vieille que la première hache et la première charrue; il n'y a d'orgueil en elle que la prétention d'être une poésie à part, d'avoir son importance en dehors et même au-dessus des autres ordres d'idées, d'être à elle seule un nouveau monde poétique. La poésie de l'industrie, dans les limites du bon sens esthétique et moral, est contemporaine de toute poésie, contemporaine du *Ramayana* et de l'*Iliade*. Qui peindra jamais d'une manière plus vivante et plus solide que n'a fait le vieil Homère l'industrie de son époque et l'homme en ses indispensables travaux? quel réaliste contemporain, en le supposant aussi complétement débarrassé qu'il désire l'être de tout souci du sentiment et de l'expression morale, atteindra jamais cette couleur, cette exactitude et ce relief? Cependant vous paraît-il qu'Homère ait jamais songé à choisir la charrue, l'enclume ou la roue du potier pour thème de l'hymne ou de l'épopée? Il a jugé la colère d'Achille d'un intérêt supérieur à celui de la forge de Vulcain. S'il nous a dépeint ses héros faisant rôtir les viandes de leurs festins, cette poésie de l'industrie ne se reproduit pas dans chacun de ses chants, quoique les guerriers du siége de Troie dînassent, sans contredit, chaque jour et plus vaillamment, j'imagine, qu'on ne le fait à Paris. Mais on n'avait pas encore découvert du temps d'Homère, ni du temps de Sophocle, de Virgile, de Dante, de Shakspeare, de Corneille, que les plus importantes fonctions de l'homme, et par conséquent les vrais sujets de la poésie, sont les travaux qu'il accomplit en vue du mieux manger et du mieux boire, en vue d'ajouter quelque pièce nouvelle à son costume et à son mobilier. Cette noble invention est la seule qui appartienne en propre aux poëtes et aux métaphysiciens de l'industrie moderne.

Nous ne sommes point des fanatiques du passé et de l'immobilité éternelle, et nous croyons si bien que les arts ont pu se renouveler, que nous saluons encore avec un amour filial cette belle rénovation poétique qui a éclaté sous la Restauration, et contre laquelle on a suscité des réactions si injustes et si impuissantes. En dégageant des excès des imitateurs ce grand mouvement intellectuel qu'on a appelé

le romantisme, reconnaissons en lui un légitime renouvellement de la poésie française. Le temps a sans doute mûri, modifié en nous quelques-unes des idées de cette école, mais nous devons, entre autres choses, à ses poëtes et à ses critiques de mieux comprendre, d'admirer avec plus de ferveur les poëtes et l'art grec, ces grandes choses jugées avec tant d'ignorance et d'ineptie par la critique du dix-huitième siècle, dont les héritiers avaient la prétention de défendre parmi nous les anciens contre la barbarie des admirateurs de Chateaubriand, de Lamartine et de Victor Hugo.

Osons le dire encore, la poésie française a été renouvelée par le *Génie du Christianisme* et *René*, par les *Méditations* et les *Harmonies*, par les *Orientales* et les *Feuilles d'Automne*. Les grands poëtes contemporains ont ouvert à notre imagination un monde qui lui était fermé; ils nous ont enrichis d'un grand sentiment poétique qui nous manquait, le sentiment de la nature. Que ce sentiment soit d'une importance inférieure au sentiment moral qui inspirait Corneille et Racine, que le cœur humain et les relations des hommes entre eux restent les grands objets de la poésie, nous l'admettons sans conteste; mais on nous accordera que le sentiment de la nature, sous toutes ses formes, a droit de cité dans la poésie, qu'il en est une partie essentielle, comme la nature elle-même est une partie essentielle de l'ensemble des choses. Or, que le sentiment de la nature fût absent de notre poésie avant Chateaubriand et Lamartine, c'est ce qu'aucun esprit poétique ne saurait un moment nier. Cette corde de plus, ajoutée à notre lyre, est donc une création véritable, et une création sérieusement poétique. Le monde de la nature est une mine profonde, infinie; le sentiment qui s'adresse à lui est un des plus vifs, des plus puissants et des plus variés; l'introduire dans une littérature à laquelle il était inconnu, c'était donc véritablement la renouveler, créer une poésie nouvelle.

L'industrie peut-elle être le principe d'un semblable renouvellement? est-ce là un ordre d'idées sérieusement poétique, essentiel à la poésie? est-ce enfin un monde tout nouveau pour elle? Voici ce que nous enseigne à ce sujet l'histoire littéraire. L'industrie a toujours tenu dans la poésie une place, mais, comme il est juste, une place proportionnée à son importance poétique. Ouvrez tous les poëtes de l'antiquité, depuis Homère jusqu'aux derniers poëtes latins, et, loin de remarquer chez eux l'absence de la peinture du travail, vous trouverez au contraire que c'est par les poëtes plus que par les historiens que nous connaissons l'agriculture, les métiers et les mœurs industrielles des anciens. Ces renseignements sur l'industrie deviennent, il est vrai, moins abondants chez les poëtes modernes et surtout chez les poëtes français. Cela peut tenir, en partie, chez nos écrivains des deux der-

niers siècles, à la préoccupation, parfois excessive, de ce qu'on appelait alors la noblesse dans le style, à cette préciosité qui avait fait bannir de la langue littéraire tant de mots du plus excellent aloi. Mais cela provenait surtout de l'élévation du sens moral chez nos poëtes et de leur profonde connaissance de ce qui constitue réellement la grandeur et la beauté de l'homme, et par conséquent sa poésie; ils accordaient aux fonctions industrielles seulement la place qu'elles méritent dans une peinture de la véritable destinée de l'homme, de sa destinée morale. L'industrie a donc toujours tenu sa place relative dans l'esprit des poëtes, et si cette place n'a pas été plus considérable, c'est que l'industrie ne comportait pas plus de poésie. On va nous faire observer que ce domaine a été de plus en plus restreint par les poëtes depuis les temps primitifs jusqu'à nos jours, et qu'Homère, le chantre d'un âge héroïque, est plus fécond en documents sur les travaux mécaniques de son siècle que Lamartine, par exemple, qui touche à l'âge d'or de l'industrie. Donc, si ce n'est pas une révolution toute neuve en littérature que l'on prétend faire avec la *poésie de l'industrie*, c'est moins ou c'est plus, c'est la restauration d'un principe légitime.

Ceci nous amène à étudier quelle est en réalité la valeur esthétique du monde industriel, sa légitimité en poésie. Et d'abord, historiquement, c'est un fait bien remarquable que cette diminution des détails empruntés à l'industrie chez les poëtes à mesure qu'on s'éloigne des époques primitives, des temps héroïques, de ceux où l'industrie était encore dans l'enfance. A mesure qu'on s'approche de l'ère des inventions tenues pour les plus merveilleuses, du règne souverain des machines, on voit les poëtes détourner de plus en plus les yeux de tous ces prodiges dont on voudrait faire aujourd'hui l'objet principal de leur inspiration. Ce fait, si notable dans l'histoire, n'a-t-il pas sa signification dans la théorie? Faut-il en conclure que ce sont les poëtes, tous les poëtes du monde, qui ont perdu graduellement le sens poétique, ou bien que c'est l'industrie elle-même qui, comme la science, s'est déparée de la poésie en grandissant, s'est peu à peu dépouillée de toutes ses conditions poétiques?

Voici notre croyance très-arrêtée sur ce point : l'industrie de notre temps, avec tous ses prodiges, avec les résultats merveilleux qu'elle nous promet, arrivera peut-être à supprimer l'art et la poésie, à les remplacer dans les jouissances des hommes de l'avenir; mais elle ne saurait constituer par elle-même un monde poétique; elle ne saurait être l'objet essentiel ni même un objet important de ce que l'esprit humain a toujours nommé la poésie; elle devient, au contraire, de jour en jour plus impropre à figurer dans les peintures soumises aux conditions de l'art, plus impropre à servir la vie morale, à développer

le sens esthétique et la vraie notion du beau, en un mot à tenir sa place dans la poésie.

Que les divers instruments et les divers travaux de l'industrie deviennent chaque jour plus difficiles à représenter dans les arts plastiques, qu'ils se refusent chaque jour davantage aux exigences éternelles de la peinture et de la statuaire et s'éloignent de plus en plus de la beauté des formes, c'est ce qu'il serait facile de prouver presque géométriquement. Et d'abord, à tous ceux qui ne sentent pas, d'instinct, qu'un char antique, une armure, les plis d'une toge, rentrent mieux dans les conditions d'un tableau, d'une statue et d'un bas-relief qu'une calèche moderne, une file de waggons et un habit noir, à tous ceux-là nous ne reconnaissons pas le droit d'avoir une opinion en matière d'art et de beauté. Ceci posé, nous allons énoncer quelques principes qu'il nous semble difficile de ne pas admettre.

1° Tout appareil mécanique, tout costume, tout genre de travail qui effacent trop l'action et la forme humaines, qui ne laissent pas à la figure de l'homme la plus grande place et le rôle le plus considérable dans la scène que l'artiste représente, sont inconciliables avec l'art en général et les lois nécessaires du beau. Il ne faut pas que l'homme et son initiative disparaissent des yeux ou de la pensée devant l'outil de travail, sinon je me trouve en face du modèle peint ou sculpté d'une machine, mais non pas devant une représentation poétique.

2° Tout objet, qui, en lui-même et indépendamment de la présence de l'homme, par la multiplicité des détails de sa structure, la complication de ses ressorts, leur disposition et leur mode d'action géométriqûes, s'éloigne de certaines lois de simplicité et d'élégance dans les lignes, ne peut pas être reproduit par la peinture et la statuaire dans les conditions de l'art.

3° Les proportions humaines, la taille et la force de l'homme, constituent une mesure commune à tous les arts et à tous les produits humains qui doivent s'ordonner dans les termes du beau. Tout ce qui affecte une dimension dont le rapport avec les dimensions du corps humain ne peut être facilement apprécié est contraire à l'art et exclusif de la beauté. L'infiniment grand et l'infiniment petit sont hors du domaine des arts plastiques. Une figurine à mettre dans une coquille de noix est une chinoiserie et non pas une œuvre d'art; le mont Athos taillé en statue, quoiqu'on en ait prêté l'idée à Alexandre, le plus artiste de tous les hommes qui ont régné, n'eût été qu'une œuvre monstrueuse et barbare.

D'où vient l'incontestable supériorité de la Grèce dans les arts de la forme et de la pensée? C'est que l'art tout entier, statuaire, peinture, architecture, poésie, nous pourrions ajouter politique, philosophie, industrie, est calculé sur les proportions de l'homme; que l'art

grec n'a jamais eu l'ambition de dépasser ce qui est à la portée des sens, des forces et de la pensée de l'homme. Les temples, les maisons, tous les édifices grecs, sont relativement petits à côté des colossales baraques de la maçonnerie contemporaine.

4° Non-seulement toute œuvre à laquelle l'homme ne peut pas facilement appliquer par la pensée sa propre dimension pour mesure est étrangère à l'ordre du beau plastique, mais aussi tout instrument, tout agent mécanique, dont la puissance est hors de proportion avec la force du corps humain, ne peut pas devenir l'objet d'une représentation de l'art, être chargé d'un rôle poétique; il faut, comme nous l'avons dit tout à l'heure, que l'action de l'homme ne disparaisse pas devant le jeu de la machine; il faut, de plus, que la lutte entre eux puisse être conçue comme possible et même que la victoire de l'homme sur la chose ait quelque chance en sa faveur. L'art peut me représenter un homme combattant un lion, un taureau, un éléphant même, retenant des chevaux qui l'emportent; mais concevez une action possible à l'adresse, à la force, à l'intelligence de l'individu exposé au choc de deux convois lancés à toute vapeur sur un chemin de fer?

On objectera peut-être en faveur de la poésie des constructions colossales, des machines qui multiplient par milliers la force humaine, que leurs proportions écrasantes pour la personnalité éveillent en nous le sentiment de l'infini, qui est à coup sûr un sentiment poétique. Le sentiment de l'infini peut-il naître de l'aspect d'une œuvre industrielle? C'est une question que nous examinerons à propos de la poésie proprement dite; mais, dans les arts plastiques, ce n'est pas l'infini, c'est le beau qui est la règle suprême. L'idée de l'infini est du domaine de la poésie et de la musique; la peinture, la statuaire, l'architecture, ont pour première loi la beauté de la forme, et il n'y a de beauté dans les arts de la forme que là où il y a proportion comparable avec les proportions humaines.

La nature dépasse sans doute, dans ses formes et dans ses perspectives, tout ce que l'homme peut mesurer à sa propre taille; mais autre chose est le beau dans la nature, autre chose est le beau dans l'art. L'homme, ne pouvant reproduire la nature d'une manière absolue, ne pouvant créer des mondes vivants, construit dans l'art un monde qui a ses lois particulières, et sa règle première est un certain rapport de proportion avec son auteur. L'immensité d'une construction ou d'une force mécanique, créée par l'homme, n'est donc pas nécessairement une qualité poétique, et surtout une qualité au point de vue des arts de la forme.

5° Les caractères de la solidité, de la durée, sont essentiels à l'œuvre d'art, aux objets, aux situations mêmes que l'art représente. Le beau dans la forme suppose une certaine immobilité; toute action trop vio-

lente, tout mouvement désordonné, comme tout mouvement mécanique, ne peuvent pas être reproduits par la peinture et la statuaire. Cela est si vrai, que l'expression même des passions sur le visage humain, lorsqu'elle est poussée à un certain degré de véhémence, fait obstacle à la beauté de la forme. A toutes les grandes époques de l'art, la figure humaine a été représentée de préférence dans l'état de calme et de sérénité. Plusieurs âges de l'art et plusieurs degrés de beauté séparent le Jupiter Olympien du Laocoon. La violence du geste et la rapidité du mouvement, portés à un certain point, échappent tout à fait aux moyens de représentation dont l'art peut disposer. Ainsi un artiste peut traduire sur la toile et même sur le marbre la vélocité d'un homme ou d'un animal lancés à la course, mais peignez donc le vol d'une bombe ou le passage d'une locomotive!

Les travaux de l'industrie primitive et, jusqu'à un certain point, de celle qui a précédé la grande ère industrielle, l'ère des machines, s'accomplissant tous par l'action directe et le bras de l'homme, pouvaient être représentés par les arts, et ils avaient leur beauté dérivant de la beauté de l'homme lui-même. Il y a une poésie dans le labour à la charrue, dans la moisson à la faucille et le battage au fléau, parce que l'adresse, la vigueur de l'homme, son expression, ses attitudes sont le sujet principal. Mais lorsqu'une machine remplace l'homme, l'action de la machine, à cause de sa rapidité, échappe à toute représentation; sa structure, forcément géométrique, est contraire à la beauté; l'action de l'homme n'étant plus l'action principale, son rôle disparaissant tout à fait, la poésie disparait avec lui. L'industrie des machines ne peut donc être représentée dans les conditions du beau plastique; on peut ajouter qu'elle est subversive des arts qui veulent s'unir à elle et concourir à un même but. Un seul exemple : l'architecture, en cherchant à se mettre en harmonie avec les goûts, les nécessités mêmes de l'ère industrielle, c'est-à-dire d'une époque très-mobile, où les besoins, les caprices, les inventions se succèdent rapidement et se détruisent les uns les autres, sera obligée de devenir un art mobile, fragile, capricieux comme le monde industriel. Chaque jour une machine, une industrie, chassant l'industrie et la machine de la veille, l'architecture devra construire une nouvelle habitation à cet hôte nouveau; les édifices n'auront donc plus ni le caractère ni même le besoin de la solidité et de la durée; on devra construire, non plus, comme autrefois, en vue de l'éternité, mais dans la pensée d'une démolition plus ou moins prochaine. Or, dans cette donnée, il n'y a pas d'art possible, parce que le beau dans l'art suppose et engendre l'idée de la permanence. Voyez, en effet; la suprême création de l'architecture industrielle, c'est l'édifice de verre. Le Palais de Cristal, voilà le symbole et le type de cet art. Or le Palais de Cristal et

tous les édifices de fonte, de bois et même de granit, qui s'élèvent dans de pareilles conditions de déplacement et de fragilité, peuvent être des décorations plus ou moins agréables et commodes, mais ne sont pas des monuments et ne constituent pas une achitecture. En architecture, la durée est une beauté, et la vraie beauté est un élément de durée. En mettant à part les temples de l'Inde creusés dans le roc, les pyramides d'Égypte, qui ne sont que des rochers artificiels, et en prenant l'architecture au moment de sa plus grande splendeur, à l'époque gréco-romaine, nous voyons la solidité décroître avec la beauté proprement dite. Il n'est question ici que de la solidité. Pour faire crouler un édifice grec ou romain, il est besoin d'une volonté bien arrêtée de le détruire; le Parthénon est encore debout malgré les siècles, les boulets et les antiquaires, et nos églises gothiques, qui ont presque deux mille ans de moins que lui, ne subsistent qu'à la condition d'être dans un état de restauration, c'est-à-dire de reconstruction perpétuelle. Que sera-ce donc des cathédrales de verre et des chapelles de fonte qu'érige à ses dieux éphémères le sacerdoce industriel ?

En résumé, l'industrie moderne est subversive de la peinture, de la statuaire et de l'architecture, dès qu'elle prétend les soumettre à sa propre inspiration et leur imposer ses fonctions diverses comme thèmes des œuvres d'art.

Mais nous n'avons pas oublié que c'est la poésie de l'industrie qui est en question, plus spécialement que sa valeur au point de vue des arts plastiques. La poésie est, sans doute, un autre ordre que celui des arts; mais bien des principes leur sont communs, et ce sont ces principes, également applicables à la peinture de la beauté extérieure et à l'expression du beau moral, qu'il serait nécessaire de consigner ici.

Si la poésie du monde industriel ne réside pas dans l'élégance des instruments qu'elle emploie, dans la beauté pittoresqne des scènes dont elle est l'occasion, dans les divers thèmes nouveaux qu'elle peut fournir aux arts de la forme, elle réside sans doute dans le sentiment, dans la beauté morale; et, ce que les habitudes du travail moderne ont pu perdre, du côté extérieur et plastique, sur l'industrie primitive, l'ont-elles regagné du côté de la poésie proprement dite, c'est-à-dire dans le monde de l'âme? L'industrie moderne, celle qui substitue dans les divers métiers et jusque dans l'agriculture l'action des machines au travail immédiat de l'homme, a-t-elle mêlé à nos labeurs un charme qui leur manquait auparavant; a-t-elle remplacé chez l'ouvrier la beauté sculpturale des gestes et des attitudes par cette poésie intérieure qui naît de la conscience d'une plus grande force, d'une plus grande adresse, en un mot, d'une plus grande valeur personnelle? Si elle a

enlaidi quelque peu le monde matériel, a-t-elle embelli le monde moral? Chacune de ses fonctions sait-elle agrandir la sphère d'idées de celui qui s'y consacre? Est-ce, enfin, en faisant éclore dans l'âme de ses adeptes tout un ordre nouveau et supérieur de sentiments nobles, délicats, profonds, énergiques, qu'elle a créé un monde poétique nouveau, une source d'inspiration nouvelle assez vive pour faire oublier au poëte tous ces motifs usés de l'ancienne poésie, la peinture de l'homme moral, la contemplation de Dieu et de la nature? Tels sont les bienfaits sur lesquels devrait reposer cette brillante promesse d'une poésie toute jeune et toute féconde, née du progrès matériel. Voici maintenant les réalités qui répondent à ces hypothèses et à ces promesses.

L'industrie des machines fait plus que détruire l'élégance et le pittoresque des scènes de travail, elle engendre chez l'ouvrier l'ennui, le dégoût; par l'uniformité et l'automatisme des mouvements, elle ne laisse aucune place à l'imagination, à l'initiative personnelle. L'homme condamné pour toute sa vie à donner le même coup de marteau, à pousser le même piston, est réduit à la condition d'un levier; il devient lui-même un agent aussi peu libre, aussi peu intellectuel que le cuivre ou le fer. A mesure que l'industrie se perfectionne dans le sens des machines, l'attrait professionnel disparaît. Autrefois chaque métier pouvait s'emparer de l'imagination et devenir un art; aujourd'hui tout métier tend à devenir une fonction d'automate. Est-il possible, par exemple, que la sculpture du bois par l'emporte-pièce et la vapeur intéresse l'ouvrier moderne comme leur libre ciseau intéressait les poétiques artisans qui ont ciselé ces stalles, ces crédences, cette charmante menuiserie du moyen âge? Croyez que le dégoût d'un travail d'automate est pour beaucoup dans cette ardeur de déclassement, dans cette soif de jouissances qui tourmente les populations industrielles. L'agitation des classes inférieures ne provient pas seulement des souffrances réelles, des besoins factices, des idées fausses, des passions mauvaises, mais aussi de l'ennui. L'ouvrier s'ennuie parce que les machines lui ont réservé une besogne purement mécanique, sans imagination, sans poésie, tranchons le mot, abrutissante. L'homme, pour prendre du goût à un travail, a besoin de s'y sentir dans la liberté d'un esprit qui crée. Il faut que ce soit l'intelligence, l'imagination de l'ouvrier qui dirige l'outil dont il se sert, et, dans l'industrie actuelle, c'est l'outil qui dirige l'homme. L'artisan n'est plus le maître, mais le serviteur de l'instrument qu'il emploie; son service est fatalement réglé; la moindre désobéissance aux injonctions de la machine est souvent punie de mort. Les agents directs de l'industrie ne subissent pas seuls la domination humiliante que font peser sur l'intelligence et la liberté tous ces engins nouveaux dont nous sommes si

fiers. Quiconque a pris place dans un convoi traîné par la vapeur a senti qu'il se dépouillait pour quelques heures de sa qualité d'homme et devenait une chose. La force, l'adresse, la liberté même, ont passé dans la locomotive. L'homme, plusieurs centaines d'hommes, sont à la merci d'un caillou jeté sur le chemin ou d'une paille cachée dans un morceau de fer. On peut lutter contre les animaux féroces, même contre les éléments dans leurs déchaînements réguliers et naturels; on résiste à une tempête, à une inondation; mais quand vous auriez à la fois la vigueur d'Hercule, le courage d'Achille, la sagesse de Nestor, la science de Newton et d'Archimède, vous serez aussi impuissant à lutter contre la machine à vapeur qu'un des ballots qu'elle entraîne avec vous. Contre les anciens dangers du travail et des voyages, l'individu pouvait se défendre par sa prudence, son adresse, son courage personnels. Vous ne pouvez opposer aux dangers nouveaux que la résignation et le fatalisme; votre liberté, votre activité, sont supprimées. Singulière façon de développer la poésie dans l'âme humaine! Calculez, en outre, les effets moraux de ce despotisme nécessaire que les directions anonymes et irresponsables des grands sols industriels font peser autour d'elle sur toute individualité, et vous jugerez ce que deviendra, sous l'empire de l'industrie, ce noble sentiment de l'énergie, de l'initiative personnelle, l'une des sources les plus fécondes de la poésie. Quelque jour, en face de ce nouvel univers mécanique que sa science crée, l'homme se trouvera dans la situation de cet élève de Faust qui, par la magie, transforme son bâton en porteur d'eau, mais, ne pouvant plus le faire obéir, voit sa maison inondée et tremble pour sa vie devant sa propre création. Ainsi les machines modernes, qui semblent aussi le produit d'une évocation magique des pouvoirs secrets de la nature, seront un jour, par leurs conséquences morales, non plus les auxiliaires, mais les dominatrices de l'homme, et créeront autour d'elle une véritable servitude.

Est-ce donc alors la terreur et la conscience de notre faiblesse près de ces monstrueux engins qui doivent susciter en nous l'inspiration poétique? La poésie jaillira-t-elle d'un nouveau sentiment de l'infini éprouvé par nous devant ces irrésistibles colosses de l'industrie et l'effrayante puissance de leur action, comme nous l'éprouvons devant les grandes scènes de la nature? Ce n'est pas, je le suppose, de la terreur qu'on fait dériver la poésie de l'industrie. D'ailleurs, si puissante, si gigantesque que soient une machine, une construction humaine, l'étonnement ou l'effroi qu'elles suscitent a-t-il rien de ce sentiment poétique de l'infini qui émane de la nature, du spectacle des vastes horizons, des tempêtes, des montagnes, des grandes forêts? L'idée poétique et religieuse de l'infini ne saurait naître devant les plus immenses créations industrielles.

Est-ce de l'admiration que surgira la poésie nouvelle devant ces êtres merveilleux que le génie de l'homme a créés si supérieurs en force au corps humain? Certes, une large admiration est accordée aux œuvres de la science moderne; les poëtes ne sont pas des derniers à lui payer ce tribut. Mais l'admiration, même quand elle s'adresse à un objet tout nouveau, est-elle une forme nouvelle du sentiment poétique? Ce que le poëte peut éprouver de reconnaissance et de respect devant la machine à moissonner ou à battre le grain est-il bien différent de ce qu'il a dû sentir à l'aspect de la première charrue? L'étonnement est le même; seulement, quand la réflexion arrivera, le poëte moderne sera forcé de juger ce nouvel engin, au point de vue pittoresque et dans des conséquences morales, comme nous avons jugé tout à l'heure les machines en général. Au lieu de faire ressortir l'adresse, la force, l'intelligence, en un mot la valeur personnelle de celui qui l'emploie, la machine moderne réduit l'ouvrier à n'être plus à côté d'elle qu'une autre machine de chair, inférieure et subordonnée à l'instrument de bois et de métal.

Je vois donc, au lieu d'une poésie nouvelle issue du monde que l'industrie a créé, l'amoindrissement physique, intellectuel et moral, la privation des principaux éléments poétiques pour tous ceux qui vivront dans cette sphère exclusive. Ils ne seront rien autre chose que les humbles coadjuteurs des machines à qui seules appartiendra la force, et les serfs de la puissance anonyme invisible, impersonnelle, sans âme et sans entrailles, d'où émanera la direction de cet univers mécanique.

Voilà pour l'effet direct de l'industrie sur l'homme qui vit avec elle dans un contact journalier. Mais si ce n'est pas des usines mêmes et de la sphère d'action immédiate de l'industrie que la poésie qui lui est propre doit sortir, c'est peut-être du monde moral qu'elle aura renouvelé à son image, de la société qui l'adoptera pour suprême religion? Et d'abord, si l'industrie possède cette merveilleuse puissance de rénovation que les mystiques lui attribuent; si, ce que la religion elle-même n'a pu faire encore, elle réforme dans la vertu et le parfait bonheur la vie entière des sociétés humaines; si elle engendre la paix, l'amour, la sagesse, la beauté, le bon vouloir universel, l'âge d'or, en un mot, la poésie de cet âge d'or sera la poésie de la paix, de la sagesse, de la beauté, c'est-à-dire qu'elle émanera de principes très-vénérés déjà par les poëtes de l'ancien monde, quoique très-rares dans tous les temps; ce ne sera donc pas une poésie particulière à l'industrie, mais l'antique, l'éternelle poésie du spiritualisme, celle que vous déclarez surannée, cette vieille lyre qui vous offusque tant et que vous voulez remplacer par la chaudière à vapeur et la pile de Volta. Plaise à ce Dieu de l'âme, qui n'existe plus pour vous, que le progrès industriel renouvelle ainsi par un progrès moral la face poétique de

notre société! Mais avons-nous vu, jusqu'à présent, que la religion de l'industrie ait eu pour effet de rendre plus nobles, plus généreuses, plus délicates, plus fières, plus poétiques en un mot, les âmes et les nations qu'elle possède?

Je regarde les classes populaires adonnées au travail des manufactures, des usines et des métiers modernes, et, presque partout, je suis forcé de constater en elles la dégénérescence, le rachitisme et la laideur physique. L'histoire de nos dernières années atteste assez le malaise moral auquel elles sont en proie. Avec des ressources pour le bien-être matériel qui, aidées d'un peu de moralité, seraient supérieures de beaucoup à celles que possédaient les ouvriers des précédents régimes, quel mécontentement, quelle envie des classes riches et lettrées chez la plupart de ceux qui travaillent de leurs mains! Et cependant ces barrières sociales, ces distinctions de classes, ces priviléges qu'on accusait de tous nos maux, ne sont-ils pas tombés sous le niveau de l'égalité? Avec la mobilité actuelle des positions et des richesses, où finit le peuple, où commence la bourgeoisie? Malgré cette fusion continuelle des deux grandes classes industrielles, je cherche les sentiments, les idées, les croyances, les intérêts mêmes qui peuvent leur être communs; je n'y vois guère de sentiments partagés qu'une soif désordonnée des jouissances matérielles, une égale indifférence pour tout ce qui est noble, élevé, pour tout ce qui sort du cercle de l'intérêt. Le régime de paix et d'amour que doit enfanter l'industrie commence donc par une sourde hostilité entre les classes, la plus douloureuse de toutes les guerres, qui a menacé tant de fois de devenir un combat d'extermination à la face du soleil. Certes, nous ne demandons pas mieux qu'on nous prouve la supériorité d'intelligence, de moralité, de bien-être de la population manufacturière de nos jours sur ces anciennes confréries des métiers, qui avaient au moins leurs jours de fêtes franches et naïves où elles oubliaient leurs misères et leurs ressentiments. Elles savaient, dit-on, moins bien lire et moins bien compter que les classes ouvrières de notre temps; mais ce qu'il y a de certain, c'est qu'elles n'étaient pas plus accessibles à tous les mensonges, à toutes les sottises, à tous les mauvais conseils des charlatans, des ambitieux et même des fanatiques.

Je voudrais dans la classe parvenue au sommet de la hiérarchie industrielle trouver une noblesse véritable, un ordre politique intelligent et libéral; je le voudrais au moins exempt des préjugés et des vices de la misère, d'un étroit attachement à l'intérêt, de l'envie, de la vanité, de l'indifférence pour les choses de l'esprit; je voudrais découvrir quelque chose de plus poétique dans les vertus de cette classe, que ce bon sens très-borné qui fait dans la vie publique de très-égoïstes citoyens des hommes les plus sages et les plus honnêtes dans la

vie privée. L'aristocratie industrielle n'a jamais montré chez nous, en fait de sentiments politiques, qu'une vanité tempérée par la peur; il lui suffit pour toute garantie libérale de ne pas voir s'élever au-dessus d'elle une noblesse de naissance. Le sacrifice de cette vanité est le seul qui lui soit un peu difficile à faire dans les moments de terreur où le capital est menacé. Devons-nous beaucoup de dignité dans nos mœurs politiques, de libéralisme intelligent, d'énergie au moment des révolutions et du danger, à l'éducation que nous fait l'industrie? Confessons donc, sans précautions oratoires, l'état de nos habitudes intellectuelles. Toutes ces tendances des âmes et des classes formées par l'industrie sont peut-être le commencement d'une morale et d'une politique nouvelles; mais, si le mot de poésie conserve le sens qu'il a toujours eu dans les langues humaines, comment imaginer que quelque chose d'analogue à la poésie puisse naître d'un pareil état des esprits?

Si quelque poésie fermente au contact de l'industrie moderne, au souffle de l'esprit qu'elle a créé, c'est la poésie ardente et sombre de Dante ou de Juvénal, c'est la satire vengeresse qui se lève pour flageller les lâchetés et les insolences : poésie très-ancienne dans le monde, aussi vieille, hélas! que les vices du genre humain, et la seule à laquelle le nouveau monde industriel ait encore ouvert une mine féconde. Ce n'est pas cette muse, à leurs yeux morte et ensevelie, que veulent exhumer les inventeurs de la poésie de l'industrie; leur entreprise est plus difficile, sinon plus glorieuse; il s'agit, pour eux, de substituer le mouvement de la matière à l'action de l'esprit, et, à la place de ces ressorts usés, la religion — la nature, les affections de l'âme, de donner le piston et l'hélice pour moteurs à la poésie.

Des aberrations du même genre, en matière d'art et de morale, ont suscité dans quelques esprits agités et confus l'invention d'une poésie de la science à côté de la poésie de l'industrie. Pour ne pas se perdre en redites sur les vieux thèmes fournis par le cœur humain, le poëte n'a rien de mieux à faire qu'à rimer les manuels de chimie, d'astronomie ou de mécanique, et les cours du Jardin des Plantes. Le voilà obligé d'aller demander aux pontifes de ces thèmes scientifiques qui se renouvellent tous les jours le mot d'ordre de son inspiration quotidienne. C'est là se faire une noble idée de la dignité de l'art et de son autonomie! Ainsi, depuis l'Inde, l'Égypte et le moyen âge, la poésie n'a cessé d'être la voix des grands sacerdoces qui ont fait l'éducation du genre humain, elle n'a sacrifié les immenses ressources qu'elle trouvait dans la ferveur et la naïveté de sa foi religieuse au besoin de vivre de sa propre vie, de se distinguer comme un pouvoir particulier après cette confusion des pouvoirs naturelle aux âges primitifs, à la nécessité de constituer l'ordre du beau dans son indépendance vis-à-vis

des autres ordres de la pensée; elle n'est sortie, en un mot, de la noble servitude des sanctuaires que pour *faire la parade* et amasser la foule devant les laboratoires des savants! Encore si nous étions dans une des grandes ères philosophiques et créatrices de la science! mais, il ne faut pas s'y tromper, malgré le prestige des dernières grandes applications scientifiques, la vraie science, c'est-à-dire l'étude de la vérité pour elle-même, cette ardeur, désintéressée de toute autre chose que le vrai, qui cherchait d'abord le royaume des hautes théories, sachant bien que les applications utiles nous sont données par surcroît, cette science, la seule mère des grandes découvertes, agonise aujourd'hui entre les bras de l'industrie; elle devient l'humble servante des chercheurs de brevets d'invention et de médailles d'or aux expositions universelles. Ce ne fut jamais par l'indépendance de leurs adeptes que brillèrent les sciences physiques; un jour n'est pas loin où elles subiront tout à fait le joug de l'industrie mercantile. La poésie et les lettres auront plus de dignité; elles ont leur domaine où elles règnent libéralement, elles n'en sortiront pas; elles ont leur langue à elles, faite pour exprimer les libres mouvements de l'âme, elles ne consentiront pas à se faire les serviles interprètes de ce langage barbare, qui sert à formuler les combinaisons de la matière inerte. Si la vieille poésie est destinée à périr comme vous le dites, elle périra du moins dans sa fière intégrité; elle sera ensevelie, comme jadis le chevalier, mort sans postérité, avec son écusson et ses armes, avec cette lyre d'or qui vous semble si usée et que repoussent vos doigts inhabiles. Vous avez votre lyre à vous : allez, mécaniciens, faites siffler la *locomotive*.

La poésie de la science est donc une invention du même ordre que la poésie de l'industrie; elle atteste une ignorance absolue et des vraies conditions de la science et des vraies conditions de la poésie. Mais, dans ces projets d'envahissement de l'art par des éléments qui lui sont étrangers et qui lui deviennent hostiles, il y a autre chose qu'une erreur d'esthétique, qu'une rêverie aventureuse de quelques esprits stériles en quête de nouveauté, il y a un symptôme très-grave de la subversion de l'ordre moral. Ce n'est pas seulement l'industrie, c'est la matière, c'est l'appétit sensuel qui demande la suprématie du monde. La poésie est le couronnement de l'édifice spiritualiste et religieux; les grossiers instincts de l'homme bestial aspirent à se répandre sur ce faîte, pour dominer, de là, plus sûrement la société tout entière. L'esprit humain, l'initiative de la liberté humaine, passent aujourd'hui de la tête et du cœur dans les entrailles; les appétits physiques commandent au lieu d'obéir; c'est là le sens de cette importance exubérante que l'industrie et les classes industrielles s'attribuent dans le monde moderne. Je retrouve au fond de toutes nos hérésies sociales, de toutes nos fermentations populaires, un levain

issu de cette doctrine si franchement émise par le saint-simonisme : *la réhabilitation de la chair*. Comme tout principe militant, la chair ne saurait se contenter d'être seulement réhabilitée et mise sur un pied égal avec l'esprit; il faut qu'elle obéisse ou qu'elle commande; on l'a dispensée de l'obéissance, elle a voulu gouverner, elle gouverne. Si populaire que soit sa domination, elle a besoin d'être colorée aux yeux de tous d'un vernis intellectuel qui dissimule son caractère bestial, comme les despotismes qui tiennent à se colorer des apparences de la liberté; elle s'est donc nommée l'industrie pour ne pas être appelée de son vrai nom, la matière; elle a cherché à s'ennoblir avec l'idée de travail, et, par conséquent, de libre activité, d'initiative morale, que le mot d'industrie suppose. Le monde industriel, c'est-à-dire le monde où le désir des jouissances, l'horreur de l'effort, du sacrifice, de la soumission, et par conséquent l'horreur du travail, sont les faits moraux les plus évidents, s'est appelé néanmoins par excellence le monde des *travailleurs;* tous ceux qui ne remuent pas de la houille, du cuivre, du coton et du fer, sont les *oisifs*. Les *travailleurs* ont la prétention d'être à eux seuls toute la société; prétention bien naturelle, puisque eux seuls sont déclarés utiles; par conséquent, la sphère du travail, l'industrie, est désormais la seule et véritable sphère poétique. A toute société il faut une littérature qui l'exprime; inventons une littérature de la mécanique.

On commence, même dans ce monde des intérêts, à trouver lourd le despotisme de l'industrie; il n'y a qu'un moyen de le secouer; c'est de secouer le joug de la mollesse, du luxe, des besoins factices, de l'égoïsme, en un mot, de cette chair par trop réhabilitée. Rétablissons en nous-mêmes la souveraineté légitime de l'intelligence, de l'idée religieuse, de l'activité morale, et nous aurons renversé dans la société tout entière cette immonde usurpation de la matière qui revêt parmi nous tant de formes diverses, et qui s'est exprimée dans les lettres par cette formule : *la poésie de l'industrie*.

Jadis, sous le règne du sentiment religieux, de l'amour du beau, du sentiment de l'honneur, de la philosophie, alors que l'intelligence et le cœur jouissaient, au moins en droit, de leur suprématie, l'industrie n'était réputée que la servante de l'homme; on n'avait pas compris que l'industrie pût devenir à la fois le but suprême et la suprême fonction de la vie sociale; elle était, comme la faim, comme la soif, une nécessité à laquelle la raison ordonne de satisfaire, mais dont on n'aurait pas imaginé de s'enorgueillir. L'industrie est comm une à l'homme et aux animaux, parce que les besoins matériels leur sont communs. L'abeille et le castor sont de merveilleux industriels. Mais la poésie est l'attribut exclusif de l'homme, parce qu'il y a autre chose dans l'homme que des besoins.

Cette explosion de stupide orgueil qui, à chacune de nos révolutions, tend à renverser toutes les supériorités et toutes les influences légitimes, pour porter en haut l'aristocratie du poignet, le gouvernement par l'atelier national, est, au fond, le même principe qui, dans nos périodes de vie régulière, un peu conteur et mieux habillé, fait prévaloir les idées, les personnes et les intérêts industriels. Tout le monde est coupable de ce renversement du monde politique et moral, tous ceux qui représentent les principes les plus contraires à ces erreurs, les philosophes spiritualistes, les artistes, les hommes de gouvernement, les poëtes; — coupables non pas seulement d'avoir porté à des institutions respectables ces coups imprudents, objet aujourd'hui de plus d'un remords, mais coupables encore plus, s'il est possible, de lâches et inintelligentes flatteries adressées à la force nouvelle qui venait se substituer aux antiques autorités. Il n'est presque pas d'écrivain de nos jours qui n'ait glorifié, encensé le mouvement industriel et les classes qui vivent dans ce mouvement. L'industrie est la mode, la puissance du jour, et chacun se tourne vers le soleil levant. Ce déplorable amour de la popularité, que nous avons vu abaisser les plus hautes intelligences, a été le grand levier de cette révolution. Par elles-mêmes la foule et la force matérielle sont infécondes et impuissantes; on ne les a jamais vues rien accomplir, même une destruction, si ce n'est sous l'influence d'un patricien de la naissance ou de l'esprit, prévaricateur par lâcheté ou par orgueil, et dont le génie révélait et imprimait au vulgaire inerte le seul genre de force qu'il renferme. Bien des penseurs, et les poëtes tout les premiers, ont donc humilié la majesté des arts libéraux devant la force matérielle des arts serviles, par amour de la popularité, par cette raison que les vigoureux et innombrables battoirs des mécaniques industrielles applaudissent plus bruyamment que les mains délicates qui ne tiennent pas la navette ou le marteau. En même temps la philosophie, la politique, croyaient devoir, par de sages concessions, admettre avec elles l'industrie sur un pied d'égalité dans le monde de l'intelligence. L'industrie se soucie fort peu de philosophie, de poésie et de morale; elle a laissé toutes ces voix éloquentes l'entretenir de ses grandeurs, qui se traduisent en bons dividendes, elle n'a pas même salué ses panégyristes, et aujourd'hui elle les pousse tout franchement à la porte avec ses gros coudes de fonte. Mais tout cela ne change rien aux vrais rapports des arts mécaniques avec les arts de la pensée; c'est une révolte heureuse, un coup d'État qui déplace la force matérielle, mais ne saurait créer une autorité. Les poëtes ne s'inclineront pas devant la puissance du fait accompli, et surtout ne l'aideront pas à se légitimer par le mélange adultère d'un élément de droit, par l'invention d'un principe nouveau. La poésie restera la poésie, c'est-à-dire une œuvre morale; l'industrie

restera l'industrie, c'est-à-dire une œuvre matérielle. Chez les nations saines et dans les esprits sensés, elle continuera à être tenue, non pas pour la maîtresse, mais pour la domestique de la maison; elle y sera bien venue, comme une personne utile; le plus spiritualiste d'entre nous a besoin de son potage comme Chrysale; un salaire et des égards sont dus au cuisinier habile, une retraite honorable dans la famille est accordée au fidèle et dévoué serviteur. Mais cela ne change rien aux relations respectives de la cuisine et du salon, et ce valet, quel que soit son adresse, qui se permet une familiarité inconvenante, est renvoyé à l'antichambre. C'est ce qui doit se passer entre la poésie, c'est-à-dire la personne morale, et les arts mécaniques, c'est-à-dire les serviteurs de la garde-robe et de la bouche, les pionniers de la société humaine. L'industrie, voulant devenir la poésie, n'est qu'une servante impertinente qui s'enveloppe du châle de sa maîtresse, et vient s'asseoir dans le salon. C'est encore, suivant l'apologue de Menenius, un peu modifié par le temps, la vieille insurrection des pieds, des mains et de l'abdomen voulant usurper les fonctions de la tête et du cœur. Telle est la vérité un peu crue; mais l'industrie moderne, avec ses prétentions outrées et son insolence de parvenue, a mérité qu'on la lui dise sous cette forme brutale. Comprendrait-elle d'ailleurs, dans son épais orgueil, des remontrances plus vives, une vérité plus délicatement exprimée? Il convient de dissiper par quelques violents coups de lumière les nuages dont se plaisent à entourer son action morale ceux qui en ont fait une religion. Elle a pour elle l'opinion du moment, la soif effrénée des jouissances physiques et tous les appétits vulgaires. Elle peut devenir dans le monde tout ce que la force matérielle y devient de plus éminent, une royauté, une idole, tout, excepté une poésie. Que les poëtes le sachent donc et ne perdent pas de temps à expérimenter dans cette voie leur antique domaine. Le triple monde des passions de l'âme, du sentiment de la nature et du sentiment religieux est inépuisable, car il est infini. Qu'importe que le torrent pousse aujourd'hui ses admirations vers les œuvres, les progrès et les jouissances mécaniques? Quand il serait vrai que la pure et noble poésie, cette antique poésie qui, au fond, est restée la même de l'*Iliade* à la *Divine Comédie*, et de *Polyeucte* aux *Méditations*, ne saurait être aujourd'hui populaire, elle se passera des applaudissements et du bruit, voilà tout. L'esprit qui gravite incessamment vers le beau et connait les délices de la contemplation de l'idéal, n'a-t-il pas en lui-même de quoi remplacer les excitations du succès? L'artiste appelé à faire une œuvre durable doit travailler, peut-être sans mépris, mais certainement sans désir de la popularité.

VICTOR DE LAPRADE.

ÉTUDE PHILOSOPHIQUE

LE PÈRE VENTURA

Nous avons besoin, avant de commencer cette étude, de bien déterminer et circonscrire le terrain sur lequel nous entendons nous placer. Il n'entre pas, il ne saurait entrer dans notre pensée de considérer ici le P. Ventura comme orateur et apologiste chrétien. La tâche que nous nous proposons est différente, et, sinon plus facile, d'une nature moins délicate. On sait qu'à un enseignement théologique dont tous ont admiré la solidité et l'éclat, l'illustre théatin a cru devoir en joindre un autre, purement philosophique, entièrement distinct du premier, et qui n'a pas, il faut bien le dire, obtenu le même assentiment. Or c'est de ce second enseignement et de celui-là seul qu'il sera question. Il nous a semblé d'autant plus opportun de le soumettre à un sérieux examen, que l'auteur prétend en faire le point de départ d'une restauration de la philosophie catholique à notre époque, et qu'il importe dès lors de savoir dans quel sens il la veut diriger.

I

La philosophie a pour objet de rechercher les causes premières, *sapientis est*, dit saint Thomas, *causas altissimas considerare*. Or la première question qui s'offre à l'étude du philosophe, parce qu'elle comprend toutes les autres, est celle de l'origine de la connaissance. L'homme connaît, mais que connaît-il, et surtout par quelle voie arrive-t-il à connaître? Telle est, disons-nous, la question que le philosophe doit avant tout se proposer de résoudre; car de l'origine de la connaissance, il en induira la nature, et de la nature de la connaissance, celle du sujet lui-même qui connaît, à savoir, de l'homme; de telle sorte que, selon qu'il aura constaté que l'homme doit la connaissance, soit à sa nature spirituelle, soit à sa nature physique, soit à un

agent étranger, il sera en droit d'en conclure que l'homme est une substance spirituelle, ou une substance physique, ou un être purement phénoménal qui n'a par lui-même aucune existence propre et substantielle.

Il résulte de là que la méthode qui a pour but de déterminer le principe et le mode de la connaissance a une importance souveraine, et que si elle n'est pas la philosophie elle-même, elle en est du moins le prolégomène nécessaire et le criterium. C'est ainsi, dans tous les cas, que l'a compris le P. Ventura, et comme c'est à établir les bases de sa méthode qu'il a consacré tous ses soins, c'est aussi sur ce point que devra porter notre étude.

Le P. Ventura distingue d'abord trois degrés dans la connaissance : l'idée, la connaissance, et la démonstration rationnelle; puis il dit ce que c'est que l'idée, ce que c'est que la connaissance, et ce que c'est que la démonstration rationnelle; enfin il expose l'ordre et le mode de leur génération.

L'idée est l'élément premier et universel de la connaissance; en tant qu'universelle, l'idée est indéterminée; par suite, la notion en est vague et confuse.

La connaissance est l'idée universelle appliquée aux êtres particuliers. En se réalisant, l'idée se détermine, la notion en devient claire et distincte, et c'est ce qui constitue la connaissance.

La démonstration rationnelle est la connaissance réfléchie, celle dont la raison se rend compte en mettant la vérité proposée en rapport d'équation avec ses propres principes.

L'homme à l'origine n'a ni idée ni connaissance; son âme est une table rase où il n'y a rien d'écrit; ce n'est que successivement qu'il acquiert l'idée, la connaissance et la démonstration rationnelle, et voici par quels procédés.

L'homme acquiert l'idée au moyen des sens; les sens lui fournissent les images des êtres particuliers, et de ces images ou fantômes il abstrait l'idée, puis cependant il l'engendre de lui-même. Nous verrons plus tard s'il est possible de concilier ces deux assertions, qui, au premier abord du moins, semblent contradictoires.

L'homme acquiert la connaissance au moyen de la foi en la révélation. L'idée est par elle-même indéterminée, vague et confuse; lors donc que l'homme n'a encore que l'idée, il ne connaît rien, il ne se connaît pas lui-même, il ne connaît pas Dieu, il ne sait rien de sa vie intellectuelle et morale; et non-seulement il ne connaît pas, mais il est, par sa nature propre, absolument incapable de rien connaître; il faut qu'une révélation intervienne, et c'est seulement par la foi en cette révélation qu'il arrive à connaître.

Enfin, quant à la démonstration rationnelle, elle est l'œuvre propre

de la raison. La raison de l'homme ne peut rien connaître par elle-même, mais elle peut démontrer les vérités qu'elle a reçues de la révélation, d'où il suit que la philosophie, qui est la science de la raison, n'est pas *inquisitive,* car elle ne peut rien découvrir, mais qu'elle est *démonstrative,* parce qu'elle peut démontrer les vérités reçues d'ailleurs.

Telle est la méthode de l'auteur de la *Raison philosophique.* Son principal caractère est, on le voit, de placer le point de départ de la connaissance dans la foi en la révélation, ce qui doit conduire, ce semble, à nier la raison en tant que principe de connaissance. Mais, avant de rien prononcer, il nous faut l'étudier dans chacune de ses parties, d'abord dans la génération de l'idée, ensuite dans la génération de la connaissance, enfin dans la démonstration rationnelle.

§ 1. *De la génération de l'idée.* — L'idée, à la prendre dans son acception la plus haute, l'idée est une loi, et une loi universelle qui régit les êtres intelligents. Il y a autant d'idées qu'il y a de lois universelles; ainsi il y a l'idée de cause, parce qu'il y a une loi qui veut que tout phénomène ait une cause; il y a l'idée du juste, parce qu'il y a une loi qui veut que les êtres intelligents soient justes, etc.

L'idée peut être, pour celui qui la conçoit, indéterminée ou déterminée: indéterminée, lorsqu'elle est conçue indépendamment de toute application; déterminée, lorsqu'en la concevant on l'applique à un être particulier. Dans le premier cas la notion en est vague et confuse; dans le second, claire et distincte, et c'est alors seulement qu'elle s'appelle la connaissance.

Cependant, comment d'abord a lieu la génération de l'idée pure, de l'idée à l'état indéterminé? Nous avons déjà donné la réponse du P. Ventura, mais laissons-le nous l'exposer lui-même plus en détail: « Par les impressions, dit-il, que les corps extérieurs font sur nos organes, nos sens reçoivent les formes de ces mêmes corps sans leur matière : tout comme la cire reçoit la forme du cachet sans sa matière... Ainsi les sens transmettent ces *formes* à l'imagination (*phantasiæ*) et les y laissent à l'état de FANTÔMES (*phantasmata*).

« Mais, la *fantaisie* (je prends ici le mot au sens philosophique) étant une faculté sensitive, et la faculté sensitive n'excédant pas le *singulier,* le fantôme de Pierre, par exemple, que mes sens ont transmis à ma *fantaisie,* ne représente en lui-même que ce qu'il y a de singulier dans la personne de Pierre; ne représente que cet homme ayant ces traits, *cette* taille, etc... C'est l'*entendement agissant* qui, en reflétant sur le fantôme sa lumière intellectuelle ou sa *vertu d'universaliser le singulier,* je veux dire de saisir ce qu'il y a d'universel, d'indéterminé dans un être singulier et déterminé; c'est, dis-je, l'*entendement agissant* qui, en reflétant sa lumière sur le fantôme, l'éclaire de manière à en faire

jaillir les rapports qu'il a avec l'universel, et à faire connaître dans ce fantôme ne représentant que *Pierre*, l'HOMME, ou l'individu participant à la nature humaine...

« Au même instant l'entendement s'empare de ce résultat de sa propre opération, le dépose en lui-même; et c'est ainsi qu'il a en lui-même la ressemblance de la conception universelle exprimée du fantôme singulier, et c'est l'IDÉE, qui n'est autre chose que *la forme intellectuelle de la chose existant hors la chose même* (*forma intellectualis rei extra rem existens*[1]...) »

Mais l'entendement agissant n'abstrait pas seulement l'idée du fantôme, il l'engendre, et voici comment le P. Ventura décrit cette génération : « Par rapport aux créatures intelligentes, afin que ces intelligences finies ressemblassent le plus possible à l'intelligence infinie, Dieu leur a accordé la sublime, l'ineffable, je dirais presque la divine faculté d'engendrer leur pensée; comme il engendre son Verbe. Il leur a donné l'*entendement agissant*, qui n'est, dit saint Thomas, que la participation de la lumière divine que l'intelligence créée puise à la source de toute lumière, en Dieu[2]. »

De cet exposé il résulte : 1° que l'âme humaine n'a à l'origine aucune idée, qu'elle est une table rase sur laquelle il n'y a rien d'écrit; 2° que les organes corporels, lorsqu'ils se sont suffisamment développés, fournissent à l'âme des images d'où elle abstrait les idées; 3° que l'entendement agissant a la vertu d'engendrer de lui-même les idées.

Le premier point à examiner est celui-ci : une âme qui n'a pas d'idées est-elle, peut-elle être considérée comme une substance spirituelle?

La substance en soi est ce par quoi l'être subsiste, ce qui le soutient, à savoir l'ensemble des propriétés qui le constituent. La substance est l'être déjà, mais l'être en *puissance* seulement, l'être en possession de tous ses attributs essentiels, mais qui ne les met pas encore en *acte*.

Ceci étant, quelles sont les propriétés essentielles de la substance spirituelle ou de l'être intelligent en *puissance?*

La fin de l'être intelligent est de connaître, l'être intelligent qui ne connaît pas n'est point, du moins en *acte*, mais il peut être en *puissance;* c'est-à-dire qu'il peut avoir les moyens, la puissance de connaître ultérieurement, quoiqu'il ne connaisse pas encore.

Et que faut-il pour que l'être intelligent ait la puissance de connaître? Il faut qu'il ait un principe d'activité, une loi qui le dirige dans l'action, la notion de cette loi; en d'autres termes, il faut qu'il ait un entendement, l'idée et la notion de l'idée. Ces trois conditions sont né-

[1] *De la vraie et de la fausse philosophie*, p. 102.
[2] *De la vraie et de la fausse philosophie*, p. 101.

cessaires; s'il n'a pas d'entendement, la cause même qui doit produire l'acte fait défaut; sans l'idée, l'entendement n'a pas sa loi, c'est-à-dire le principe et la raison de son acte, et s'il ne conçoit pas l'idée, l'idée est pour lui comme si elle n'était pas.

Ainsi l'être intelligent n'a la puissance de connaître, ou autrement n'existe en *puissance* qu'autant qu'il a un entendement qui conçoit l'idée; jusque-là il n'est pas; on peut bien supposer qu'il sera, mais non affirmer qu'il est, car on ne peut déterminer quelles sont ses conditions d'existence[1].

Lors donc que le P. Ventura pose en principe que l'âme humaine n'a d'abord aucune idée, qu'elle est une table rase sur laquelle il n'y a rien d'écrit, il la nie en tant que substance spirituelle, et suppose par là même que l'enfant, lorsqu'il naît, n'est pas encore en possession des éléments constitutifs de l'être intelligent.

Cependant considérons comment, après avoir détruit la substance spirituelle, il tente ensuite de la reconstituer.

L'âme, dit-il, ou l'*entendement agissant*, abstrait l'idée des fantômes des objets extérieurs qui lui sont fournis par les sens. Mais, qu'on y prenne garde, pour que l'entendement agissant puisse abstraire l'idée universelle du fantôme, il faut qu'elle y soit déjà; et, si l'idée est dans le fantôme, lequel est produit par les sens, il s'ensuit qu'elle a son élément premier dans les sens, qu'elle est sensation d'abord pour devenir idée ensuite; en un mot, qu'elle est une sensation qui se transforme. Cette conséquence est si légitime, que le P. Ventura ne peut la nier et l'avoue même expressément. Il accorde, il est vrai, à l'*entendement agissant* la faculté d'opérer cette transformation, et croit ainsi sauvegarder suffisamment les droits de la nature spirituelle; mais précisément il lui donne en cela plus qu'elle n'a et ne peut avoir. Comment, en effet, supposer qu'un entendement qui n'a encore rien en lui puisse induire d'un phénomène particulier une loi universelle? Comment, par exemple, de plusieurs faits qui se succèdent, conclure la loi universelle de la cause qui les produit, si cette loi n'est pas préalablement connue, ou du moins pressentie? Les faits ne sont et ne peuvent jamais être que des faits sans rapport entre eux, tant qu'il n'y a pas une loi supérieure qui les relie et en explique la génération. Prétendre que ce sont les phénomènes qui donnent la loi revient à dire que c'est l'effet qui produit la cause.

[1] Les êtres intelligents créés sont à la fois en *acte* et en *puissance;* en *acte*, par rapport à ce qu'ils sont; en *puissance*, par rapport à ce qu'ils seront. Il n'y a que Dieu qui soit, comme parle saint Thomas, *acte pur*, parce que seul il est ce qu'il a toujours été et ce qu'il sera toujours. Les êtres qui sont en *puissance* seulement sont les êtres *possibles*, ceux que Dieu *peut* créer et qu'il créera, mais auxquels en fait il n'a pas encore donné l'existence.

Cependant l'argumentation sur laquelle l'auteur s'appuie a un côté spécieux qui mérite d'arrêter l'attention. L'homme, dit-il, est un être un, une personne; l'esprit et le corps sont sans doute deux substances distinctes quant à leur essence, mais l'homme, qui les réunit en lui, est un composé substantiel de l'un et de l'autre; d'où il suit que, lorsque l'homme agit, ce n'est pas l'esprit, ce n'est pas le corps, c'est l'homme tout entier qui agit; il n'y a pas d'actes ou purement spirituels, ou purement physiques, il n'y a que des actes humains. Par conséquent, dans la génération de l'idée, c'est l'homme tout entier qui opère; le corps, dès lors, doit y avoir une certaine part, et cette part est de fournir le fantôme, matière de l'idée.

Cette manière d'argumenter a, disons-nous, un côté spécieux, parce que les prémisses posées sont justes, mais elle n'a que l'apparence, car il est facile de s'assurer que la conséquence qu'on en tire est fausse. Il est bien vrai que l'homme est un dans sa nature, que l'esprit et le corps contractent en lui une union si intime, que l'un ne peut agir sans que l'autre ne lui prête son concours; mais il est vrai aussi qu'avant de s'unir, ou plutôt que pour qu'elles puissent s'unir, il faut que les deux substances spirituelle et physique soient préalablement constituées dans leur essence; sinon elles ne s'uniraient pas, elles se confondraient. Or nous avons montré que la substance spirituelle se constitue par la conception de l'idée, de telle sorte que sans l'idée elle n'est pas, même en *puissance*. Par conséquent, le corps est et doit être absolument étranger à cette opération première; autrement il y aurait dans l'essence, dans la constitution même de l'âme, un élément de matière.

On voit où est le vice du raisonnement : l'auteur applique à la conception de l'idée, qui est le phénomène élémentaire par lequel la substance spirituelle se constitue, une méthode qui n'est vraie que pour les autres phénomènes dans lesquels cette substance, une fois constituée et unie au corps, opère de concert avec lui.

Il demeure donc que le P. Ventura, après avoir détruit la substance spirituelle jusque dans son essence, ne parvient à la reconstituer qu'en y introduisant un élément étranger fourni par les sens.

Mais que peut être une théorie qui conduit à un tel résultat, sinon une théorie sensualiste? Le sensualisme ne consiste pas à nier la nature spirituelle, mais à lui refuser la vertu de concevoir en elle-même et par elle-même l'idée qui est le principe de toute vie intellectuelle. Condillac ne niait pas la nature spirituelle, il prétendait seulement que sans la sensation l'homme n'a et ne peut avoir aucune idée. Et n'est-ce pas là aussi ce qu'enseigne le P. Ventura? Il n'use pas, il est vrai, entièrement du même procédé : Condillac supposait que c'est la sensation qui se transforme d'elle-même en idée, et que l'es-

prit la reçoit passivement; le P. Ventura veut que ce soit l'esprit, l'*entendement agissant*, qui opère cette transformation. Il y a là une différence qui doit être signalée : dans le premier cas l'esprit est passif, dans le second il est actif; mais il reste toujours que, passif ou actif, l'esprit ne peut entrer en possession de l'idée sans la sensation; et c'est dans cette dépendance absolue où est l'esprit par rapport au corps pour avoir l'idée, c'est-à-dire pour se constituer dans ses éléments rudimentaires, que consiste le sensualisme.

Ce qui prouve, d'ailleurs, que tel est bien le caractère de la théorie, c'est qu'elle donne lieu aux mêmes objections que le pur sensualisme. Il s'agit toujours, en effet, d'expliquer comment la sensation peut, par un procédé quelconque, être transformée en idée, comment ce qui était matière[1] peut devenir esprit.

Cependant ne nous hâtons pas de conclure, car nous n'avons pas encore la théorie en son entier, et il ne faut pas oublier qu'après avoir dit que l'*entendement agissant* abstrait l'idée du fantôme produit par la sensation, le P. Ventura ajoute aussitôt que l'entendement engendre l'idée et l'engendre de lui-même, comme Dieu engendre son Verbe, de telle sorte que l'idée est l'œuvre de l'entendement tout seul.

Or qu'est-ce qu'engendrer, sinon tirer de soi un germe? Dès lors, si l'entendement engendre l'idée, comme Dieu engendre son Verbe, c'est qu'il l'a déjà en lui, c'est qu'il n'existe même qu'à la condition de l'avoir, et c'est là tout ce que prétendent les spiritualistes lorsqu'ils disent que les idées sont innées.

Il se trouve ainsi que la théorie que nous venons de dénoncer comme sensualiste prend tout à coup une physionomie spiritualiste. Mais comment cela se fait-il? Comment la même théorie peut-elle, sans être contradictoire, réunir deux caractères si opposés? C'est ce qu'il nous faut examiner, et comme l'auteur prétend n'avoir fait que reproduire l'enseignement de saint Thomas, c'est à saint Thomas lui-même que nous allons nous adresser pour en tirer la lumière.

L'intelligence de l'homme, selon saint Thomas, est par elle-même et en elle-même; mais elle n'est d'abord qu'en *puissance*, et pour qu'elle passe de la *puissance* à l'*acte*, il faut que les sens lui fournissent les images des objets extérieurs d'où elle abstrait les idées, ou les espèces intelligibles.

En même temps saint Thomas enseigne qu'il y a en Dieu des lois ou des raisons éternelles suivant lesquelles Dieu a créé tout ce qui

[1] La sensation considérée en soi est, il est vrai, un phénomène spirituel, puisque c'est l'esprit qui la perçoit; mais ce qui donne lieu à la sensation, ce qui en fournit l'élément premier, c'est la matière; il reste donc que, si toutes les idées sont d'abord sensations, toutes les idées ont leur élément premier, leur principe dans la matière.

existe, que l'intelligence de l'homme participe de ces raisons, et que c'est par elles qu'elle connaît. Voici comment il s'exprime à cet égard : « Il y a, dit-il, deux manières de connaître une chose dans une autre. La première consiste à la voir comme dans un miroir. Or l'âme de l'homme ne peut, en ce monde, voir les choses de cette sorte dans leurs raisons éternelles; cette première manière de connaître les choses n'appartient qu'aux bienheureux dans le ciel.

« La seconde manière consiste à connaître une chose dans une autre comme dans la source de la connaissance : ainsi on peut dire que l'on voit dans le soleil ce qu'on voit par le soleil. En ce sens l'âme humaine connaît toutes choses dans leurs raisons éternelles et en communication avec ces raisons. En effet, cette lumière intellectuelle, qui est en nous, est une image de la lumière incréée en qui résident les raisons éternelles. Cependant, comme *outre la lumière intellectuelle* il nous faut encore, pour acquérir la science des choses matérielles, ces *espèces intelligibles* qui nous viennent des choses, il s'ensuit que la connaissance des choses matérielles ne nous est pas donnée seulement par la communication des raisons éternelles, ainsi que le veut cet aphorisme platonicien : *Sola idearum participatio sufficit ad scientiam habendam*[1]. »

Ainsi la connaissance se compose de deux éléments principaux : les *raisons éternelles* et les *espèces intelligibles*. Les *raisons éternelles* sont les lois ou les idées universelles qui régissent le monde, à savoir, les idées de l'être, de la cause, du juste, du beau, du bien, etc. Les *espèces intelligibles* sont les idées-images qui représentent les objets extérieurs et particuliers.

L'homme conçoit naturellement les premières par cela seul qu'il est un être intelligent, mais il n'acquiert les secondes qu'autant qu'il les abstrait des fantômes fournis par les sens, et pour qu'il ait la connaissance en *acte*, il faut qu'il mette les unes en rapport avec les autres. Que si, par exemple, il conçoit l'*idée universelle* de l'être sans abstraire des fantômes l'*espèce intelligible* d'aucun être particulier, la notion de l'idée universelle demeure en lui vague et confuse, il a la connaissance, mais en *puissance* seulement, non en *acte;* que si, au contraire, en même temps qu'il conçoit l'*idée universelle* il abstrait des sens l'*espèce intelligible,* la notion de l'idée désormais réalisée en un être particulier devient claire et distincte, il a la connaissance en *puissance* et en *acte*.

Telle est la théorie de saint Thomas; on peut lui reprocher de n'être pas assez simple, et de trop compliquer le phénomène dont elle rend compte; mais elle ne renferme aucune contradiction et elle fait à

[1] *Summa*, quæstio LXXXIV, art. 5.

la nature spirituelle comme à la nature physique la juste part qui leur revient, car ce que l'entendement agissant abstrait du fantôme, ce n'est pas l'*idée universelle*, mais l'*espèce intelligible*.

Au fond, saint Thomas, tout épris qu'il est des principes du péripatétisme, ne parle pas autrement qu'a parlé saint Augustin et que parleront plus tard Leibnitz et Bossuet : Leibnitz, lorsqu'il dira qu'*il n'y a rien dans l'intelligence qui n'ait été dans les sens*, SI CE N'EST L'INTELLIGENCE ELLE-MÊME; Bossuet, lorsque, dans le *Traité de la connaissance de Dieu*, il déterminera le rôle de l'âme et du corps en ces termes : « Les sens n'apportent pas à l'âme la connaissance de la vérité. Ils l'*excitent*, ils la *réveillent*, ils l'*avertissent de certains effets* : elle est sollicitée à chercher les causes, mais elle ne les découvre, elle n'en voit les liaisons ni les principes qui les font mouvoir, que dans une lumière supérieure qui vient de Dieu, ou qui est Dieu même. »

Or est-ce là aussi ce qu'enseigne le P. Ventura? Oui, sauf en un point, mais qui est essentiel. Selon saint Thomas, l'homme conçoit d'abord en tant qu'être intelligent l'*idée universelle*, puis il abstrait du fantôme fourni par les sens l'*espèce intelligible;* selon le P. Ventura, l'homme abstrait d'abord l'idée universelle du fantôme fourni par les sens, puis l'engendre et l'engendre de lui même. La différence est considérable : dans le premier cas, l'entendement n'a recours aux sens que pour avoir l'espèce intelligible à l'aide de laquelle il détermine l'idée qu'il a déjà, ce qui se concilie avec le plus pur spiritualisme; dans le second cas, l'entendement a besoin des sens pour avoir même l'idée universelle, c'est-à-dire l'élément premier de toute connaissance, ce qui donne gain de cause au sensualisme.

On voit dès lors que la contradiction que nous avons signalée n'existe que dans les termes, et que la théorie du P. Ventura, quoique spiritualiste dans un de ses énoncés, demeure sensualiste dans ses derniers résultats, puisque si elle accorde à l'entendement agissant la faculté d'engendrer l'idée de lui-même, ce n'est qu'à la condition qu'il l'aura d'abord abstraite de l'image fournie par les sens.

§ 2. *De la génération de la connaissance.* — L'homme désormais a l'idée, mais il n'a pas la connaissance; il a l'idée de l'être, celle de la cause, de l'infini, du juste, du vrai, du bien, du beau; il a, disons-nous, toutes ces idées, mais il les a à l'état indéterminé seulement, il ne les réalise pas en les appliquant aux êtres particuliers; par suite, il n'en a pas la notion claire et distincte.

Ainsi il conçoit la loi universelle d'existence; mais, comme il ne l'applique pas à l'être particulier qui est lui-même, il ne sait pas si il est, il ne se connaît pas lui-même. Il conçoit la loi universelle de cause; mais, comme il ne l'applique pas à l'être particulier qui est Dieu, il ne sait pas si Dieu est, il ne connaît pas Dieu. Cependant la loi seule ne

peut suffire, car tant qu'elle n'est pas appliquée elle demeure stérile et inféconde; pour que l'homme soit un être intelligent en *acte*, il faut qu'il connaisse, c'est-à-dire qu'il applique les idées ou les lois universelles aux êtres particuliers.

Or comment l'homme acquiert-il la connaissance? Comment se connaît-il lui-même? Comment connaît-il Dieu? Le P. Ventura répond : « L'homme ne peut rien connaître par lui-même, il faut qu'une révélation intervienne, et c'est par la foi qu'il ajoute à cette révélation qu'il arrive d'abord à connaître. » Son langage à cet égard est très-explicite, en même temps que très-énergique : « Sans la révélation primitive[1], dit-il, qui, en éclairant l'intelligence de l'homme, y a déposé les vérités premières, les premiers principes, dont l'habitude constitue, d'après saint Thomas, l'entendement, la raison humaine (*intellectus est habitus principiorum*), l'homme avec sa raison et son entendement d'enfant, sans entendement ni raison, avec sa raison et son entendement à l'état de *puissance* seulement, et non pas en *acte* (*in potentiâ et non in actu*), n'aurait eu ni entendement ni raison; il n'aurait su s'élever aux conceptions de l'ordre immatériel et invisible; il n'aurait pas eu même l'idée d'existence de cet ordre de choses; il aurait été plus grossier, plus stupide, plus idiot que ces pauvres êtres humains qu'on rencontre bien souvent dans les forêts même de l'Europe civilisée, qui, faute d'instruction, n'ont aucune idée des choses purement intellectuelles, et auxquels il est si difficile d'en donner lorsqu'ils ont grandi dans une complète ignorance de tous les principes et de toute religion[2]. »

Ainsi, livré aux seules ressources de sa nature propre, l'homme ne connaît rien, est absolument incapable de rien connaître. Ce n'est pas en lui-même qu'il trouve les vérités premières, les premiers principes dont l'habitude constitue sa raison; il les reçoit de la révélation, et c'est par le moyen de la foi qu'il les acquiert. Dès lors la foi en la révélation est l'unique méthode par laquelle l'homme arrive à la connaissance; il n'y en a pas d'autre.

Une telle proposition, si étrange qu'elle puisse paraître, doit cependant être examinée avec soin, car elle est le point culminant du système, tout le reste n'est qu'accessoire.

[1] « Par le mot *révélation*, nous entendons non-seulement les vérités que renferment les livres saints, mais aussi les vérités que Dieu *révéla* à l'homme au commencement du monde; que la tradition a, au moyen du langage, propagées et établies dans tout le monde. » (La *Raison philosophique*, tome II, Ire partie, page 46 de la préface.) Ainsi il ne s'agit pas de la lumière du Verbe qui éclaire intérieurement tous les hommes, mais d'une révélation extérieure, positive, et se transmettant d'âge en âge par le moyen du langage.

[2] *La raison philosophique et la raison catholique*, t. I, p. 50.

Pour pouvoir en apprécier la valeur, il faut avant tout déterminer le sens des deux termes sur lesquels elle repose : la révélation et la foi.

La révélation est l'acte par lequel Dieu communique à l'homme les lois et les conditions du rapport qu'il veut entretenir avec lui. Elle suppose que l'homme a déjà une certaine connaissance, qu'il se connaît et qu'il connaît Dieu. En effet, si l'homme n'avait encore aucune connaissance, il entendrait des sons, mais il ne pourrait en saisir le sens; s'il ne se connaissait pas, il ne saurait pas même à qui s'adresse la parole, et, s'il ne connaissait pas Dieu, il ignorerait de qui elle lui vient.

Ainsi les circonstances extérieures peuvent varier; mais, quels qu'en soient le mode et le degré, la révélation a pour caractère essentiel d'être une communication de l'intelligence de Dieu à l'intelligence de l'homme, qui suppose que celle-ci a déjà la connaissance.

La foi est à la révélation ce que le moyen est à la fin; car elle est l'acte par lequel l'homme adhère à la parole de Dieu. Elle suppose donc, comme la révélation, que l'homme a déjà la connaissance, sinon il n'aurait pas même conscience de l'acte qu'il accomplirait.

Mais, pour que l'acte de foi s'accomplisse en son entier, il ne suffit pas que l'homme connaisse, il faut encore que la volonté intervienne.

Lorsque l'homme sait que Dieu a parlé, il ne croit pas encore nécessairement à sa parole; il a sans doute des motifs décisifs pour y croire, mais il se peut qu'il n'y croie pas, et pourquoi? parce que la révélation, ayant sa source dans les profondeurs mystérieuses de la pensée de Dieu, ne peut être en rapport parfait d'équation avec les principes de la raison humaine, et que dès lors l'homme, n'adhérant irrésistiblement qu'aux vérités qui sont adéquates aux principes de sa raison, ne croit à la révélation qu'autant qu'il consent à incliner sa raison devant l'autorité supérieure de la raison de Dieu, ce qui ne peut avoir lieu que par le concours de la volonté.

De là il suit que la foi en la révélation est un acte de la raison et un acte de la volonté : de la raison, car c'est par la raison que l'homme connaît que Dieu est, qu'il a parlé et que sa parole ne peut tromper; de la volonté, car c'est par la volonté qu'il se renonce, et ce n'est qu'en se renonçant qu'il adhère invinciblement à la parole de Dieu, dont le sens dernier lui échappe [1].

Si telle est la notion de la foi en la révélation, il est manifeste qu'elle ne peut être le principe ni le point de départ de la connaissance, puisqu'elle suppose un acte de connaissance et un acte de volonté qui précèdent.

[1] Nous n'avons pas besoin d'observer que nous ne considérons ici l'acte de foi que par rapport à l'homme et non par rapport à Dieu, qui y prédispose les cœurs par l'attrait de la grâce.

Ajoutons que, selon les principes de la théologie catholique, la foi est une vertu, et qu'il répugne même dans les termes que l'homme débute dans la vie intellectuelle par un acte de vertu, et de vertu surnaturelle.

L'impossibilité de la méthode du P. Ventura est donc par là suffisamment démontrée, et nous pourrions ne pas aller plus loin. Toutefois, comme, en même temps qu'il place le point de départ de la connaissance dans la foi en la révélation, il semble aussi le mettre dans la foi en l'enseignement social, dépositaire des traditions du genre humain, nous ne pouvons pas négliger cet autre aspect de la théorie.

Les traditions du genre humain sont de deux sortes : les unes concernent les faits; les autres, les doctrines. Quant aux premières, il est vrai que c'est par la foi que l'homme y adhère, mais par la foi en la parole de l'homme, non en la parole de Dieu, ce qui est bien différent. La foi en la parole de l'homme suppose deux conditions : d'abord, que la raison conçoit la possibilité du fait dont il est témoigné; ensuite, qu'elle a constaté la véracité de celui qui témoigne; mais elle ne requiert pas, comme la foi surnaturelle, le renoncement de la volonté. Quant aux secondes, c'est-à-dire quant aux traditions qui concernent les doctrines, c'est par un procédé tout autre que celui de la foi même naturelle qu'elles sont acquises.

Mais nous ne pourrions rendre suffisamment compte de la manière dont l'individu est mis en possession des traditions doctrinales, c'est-à-dire de l'héritage commun de vérités ou d'erreurs que l'humanité se transmet d'âge en âge, si nous ne nous arrêtions un moment à considérer comment a lieu dans son ensemble le développement intellectuel de l'homme.

La connaissance se produit et se développe conformément aux conditions d'existence dans lesquelles l'homme se trouve placé. L'homme est un être individuel, un être social et un être religieux, la connaissance doit donc avoir ces trois caractères : elle doit être à la fois individuelle, sociale et religieuse.

L'homme est un être individuel : à ce premier titre, il a un esprit et un corps. Ces deux substances, entièrement distinctes quant à leur essence, ont été cependant destinées à s'unir; c'est pourquoi elles ne cessent, dès que cette union est consommée, de se prêter un mutuel concours, quoique d'ailleurs elles ne soient ni de même ordre ni de même nature. L'esprit commande, le corps obéit; toutefois il obéit, non comme un étranger, mais comme un membre de la communauté qui a ses droits parce qu'il a ses charges.

En tant qu'esprit, l'homme conçoit l'idée; en tant que corps, il perçoit la sensation; en tant qu'esprit et corps, il détermine l'idée par le moyen de la sensation et acquiert ainsi la connaissance. Reprenons :

l'esprit conçoit l'idée indépendamment des sens; mais ce n'est que par les sens qu'il peut la déterminer, et par suite avoir la connaissance. Ceci est très-important à observer, parce que là se trouve la raison de l'union de l'âme et du corps. L'esprit a sans doute par lui-même, nous venons de le dire, l'idée de l'être et des êtres en général, mais par lui-même il ne voit pas les êtres particuliers réellement existants, et ce n'est que par les sens qu'il peut s'assurer de leur existence. Qu'on suppose, en effet, un homme privé dès l'origine de l'usage de tous ses sens, il n'aura la notion d'aucun des êtres particuliers qui l'entourent, il concevra la possibilité de leur existence, mais il ne saura pas s'ils existent réellement, par suite il n'aura pas la connaissance. Que si, tout à coup, il se trouve mis en possession de ses sens, il verra, il touchera ces êtres particuliers, et alors, trouvant à appliquer les idées universelles qui sont en lui, il les déterminera, et, les déterminant, il aura la connaissance.

L'homme donc a besoin du corps pour connaître, mais le corps n'intervient qu'à titre d'instrument, il ne fournit que le phénomène de l'être, l'esprit seul en donne la loi. Par ses sens l'homme voit et touche les êtres extérieurs de la même manière que l'animal les voit et les touche, c'est par l'esprit seul qu'il les connaît; il en est si bien ainsi, que, lorsqu'il a acquis de cette sorte la connaissance, il la conserve, même si les sens viennent de nouveau à lui refuser leur concours.

Dès lors tout s'explique: d'une part, la nature spirituelle demeure intacte, puisque seule elle est cause de la connaissance, et seule aussi elle en fournit la loi, l'élément premier; de l'autre, l'importance du rôle du corps n'est ni exagérée ni amoindrie, puisqu'il est le moyen de la connaissance, moyen nécessaire dans l'état normal des choses, moyen toutefois auquel on conçoit qu'il soit possible de suppléer, sans que la nature libre de l'esprit ait à en souffrir, puisque, dans tous les cas, l'esprit est entièrement passif dans la perception des phénomènes particuliers, de quelque côté qu'ils lui viennent[1].

Tout se réduit donc à ceci : Si l'homme était une intelligence pure, non unie à un corps, en même temps qu'il concevrait l'idée, il aurait la notion des êtres particuliers, et par suite il pourrait, en établissant le rapport de la loi avec le phénomène, acquérir la connaissance sans aucun secours étranger; mais comme l'homme est un esprit et un

[1] Ainsi Dieu peut suppléer aux sens de l'enfant qui meurt aussitôt après sa naissance, en lui donnant, par un moyen quelconque, la notion des phénomènes particuliers, sans que pour cela l'activité libre de l'esprit soit aucunement atteinte, car, dans ce cas, c'est toujours l'esprit de l'enfant qui est cause de la connaissance et qui en fournit l'élément premier, c'est-à-dire l'idée qu'il conçoit de lui-même, et indépendamment du corps.

corps intimement unis l'un à l'autre, c'est une loi de sa double nature qu'il ne puisse constater l'existence des êtres particuliers que par les sens, et que par suite il n'obtienne la connaissance que par le moyen du corps. S'il en était autrement, le corps n'aurait plus sa raison d'être, il ne serait qu'une superfétation inutile dans l'économie de la nature humaine, puisque l'homme pourrait, indépendamment de lui, atteindre sa fin, qui est la connaissance[1].

Ainsi, l'homme en tant qu'être individuel, n'a pas seulement l'idée, il a la connaissance; mais cette connaissance est et doit être imparfaite, car l'homme lui-même est encore un être imparfait, puisque des trois conditions d'existence qu'il doit réunir il n'en a encore qu'une seule : l'individualité. Considérons-le donc sous ses deux autres aspects : comme être social et comme être religieux. Commençons par le premier.

Tous les hommes ont une même origine, une même nature, une même fin et forment ainsi une seule famille dont tous les membres sont solidaires; chacun d'eux y puise la vie et a besoin d'en recevoir sans cesse aide et appui pour le soutien de son existence intellectuelle et physique. De là la nécessité pour l'individu d'entrer en rapport avec la société, et en particulier de recevoir l'enseignement social.

Mais pour bien saisir le vrai caractère de cet enseignement il faut remonter à sa source première, au premier homme.

En même temps qu'il avait une individualité qui lui était propre, le premier homme était le chef et le représentant de l'humanité, ou plutôt il était l'humanité elle-même, qu'il contenait en germe dans son sein. Il a eu ainsi toute la connaissance dont la nature humaine est capable, et il l'a eue dès le premier moment de son existence, car il eût été peu digne de la toute-puissance de Dieu que sa créature n'eût pas au sortir de ses mains son entière perfection.

Mais les descendants du premier homme ne sont pas placés dans les mêmes conditions. Chacun d'eux n'est pas l'humanité, mais seulement partie de l'humanité; dès lors chacun d'eux n'a aussi qu'une partie de la connaissance que comporte la nature humaine, et a besoin de demander celle qui lui manque à la société qui en est en possession. De plus, chacun d'eux ne reçoit pas l'existence directement de Dieu, dès lors n'a pas la même vertu native, et n'acquiert la connaissance que progressivement et avec le temps,

On voit pourquoi l'individu a la connaissance, pourquoi il l'a imparfaite, et pourquoi il a besoin de demander à la société de la com-

[1] Nous ne prétendons pas expliquer par là l'existence du corps, nous disons seulement que Dieu, ayant, en fait, donné un corps à l'homme, a dû vouloir que ce corps ne demeurât pas étranger au développement de la connaissance.

pléter. L'individu a la connaissance parce qu'il est homme, il l'a imparfaite parce qu'il n'est qu'une partie de l'humanité, et il en demande le complément à la société, parce que celle-ci est dépositaire de toute la connaissance dont la nature humaine est capable.

La nécessité de l'enseignement social étant reconnue, il reste à rechercher comment cet enseignement arrive jusqu'à l'individu.

Le moyen extérieur de l'enseignement social est la parole. La parole est un son articulé qui sert à exprimer la pensée. Elle n'a été ni révélée par Dieu ni inventée par l'homme; elle est une faculté naturelle que l'homme a reçue du Créateur avec la vie. Le premier homme a parlé comme il a pensé, dès qu'il a commencé d'exister, et s'il en est autrement de ses descendants, qui ne parlent que lorsqu'ils ont entendu parler, c'est, d'une part, que chacun d'eux, n'étant que partie de l'humanité, ne peut jouir des mêmes prérogatives que le premier homme, c'est, de l'autre, que, la parole étant le principal lien des hommes entre eux, il est dans l'ordre que la société, qui représente la nature humaine en son entier, prenne l'initiative et détermine les lois du rapport à établir.

Mais comment l'individu, qui ne parle pas à l'origine, apprend-il, nous ne disons pas à parler, mais à saisir la signification du son articulé qu'il entend? Pour ce qui est des objets extérieurs et sensibles, la chose paraît assez simple; le père montre l'objet en même temps qu'il le nomme, l'enfant saisit la relation de l'objet qu'il voit avec le son qu'il entend, reproduit le son et à son tour nomme l'objet. Mais lorsqu'il s'agit des vérités de l'ordre immatériel, la difficulté est tout autre; là il n'y a rien qui se puisse montrer, rien qui tombe sous les sens, il faut que l'enfant trouve de lui-même le rapport de l'objet immatériel avec le son articulé; il faut, par exemple, que, le mot *Dieu* étant prononcé devant lui, il y applique l'idée de Dieu. Or comment le fera-t-il? Pour rendre compte d'un si étonnant phénomène, il faut considérer d'abord que les lois du monde physique et celles du monde moral, ayant un même auteur, ont entre elles une relation naturelle et intime; il faut admettre en second lieu que l'enfant a la notion innée de cette relation, ainsi que celle de l'objet immatériel ou de l'idée. Ces deux conditions supposées, tout s'explique : l'enfant ayant d'une part la conscience de la relation qui existe entre les phénomènes du monde physique et ceux du monde moral, et ayant de l'autre la notion de l'idée, arrive peu à peu à saisir le rapport du son articulé qu'il entend avec l'idée qui est en lui. Ainsi le père lui montre l'immensité des cieux en prononçant le mot *Dieu;* comme il y a un certain rapport entre cette immensité et l'idée de l'infini, l'enfant en induit, après un travail interne plus ou moins long et dont le plus souvent il ne se rend pas compte, que le mot *Dieu* exprime l'idée de l'infini.

La société ne fait donc que donner le son articulé ou le signe extérieur quelconque, c'est l'individu qui par son activité propre saisit le rapport du son ou du signe avec l'idée dont il a déjà la notion.

Mais la parole n'est que le moyen extérieur du rapport qui doit s'établir entre la société et l'individu, et c'est ce rapport lui-même dont il importe surtout de définir la nature.

L'enfant a désormais des idées simples parfaitement déterminées, car il a la parole, et la parole a la vertu d'aider puissamment à la détermination de la pensée. Mais, si l'enfant a des idées simples, il a par là même, pouvons-nous ajouter, des idées composées, car on ne saurait admettre que, ayant la notion distincte du sujet et de l'attribut, son intelligence soit si dépourvue de puissance propre, qu'elle ne soit jamais capable de les unir. Toutefois il est certain que, s'il acquiert par lui-même quelques notions composées, l'enfant reçoit le plus grand nombre d'entre elles de la société; l'exemple du sourd-muet suffirait seul pour le prouver.

La société donc ne se contente plus d'articuler des sons, elle émet des propositions; elle n'énonce plus seulement le mot Dieu, elle dit que Dieu est bon, qu'il est juste, qu'il récompense les bons et punit les méchants. L'enfant comprend parfaitement la signification de chacun de ces termes, mais il n'en comprend pas d'abord la liaison, et le sens général de la proposition lui échappe; puis peu à peu il arrive à en saisir quelques parties, et enfin il en acquiert l'entière intelligence.

Or qu'y a-t-il là, nous le demandons? Un acte de foi ou d'adhésion spontanée à l'enseignement social? Non, assurément, puisque souvent il s'écoule un long intervalle entre le moment où la proposition est énoncée devant l'enfant et celui où il la comprend. Qu'y a-t-il donc? Il y a un développement graduel et progressif de l'intelligence individuelle, que la société sans doute prépare et dirige, mais que l'enfant accomplit de lui-même à l'aide de son activité propre. La société est une mère qui présente à l'enfant la nourriture de l'âme aussi bien que celle du corps; mais c'est l'enfant qui la lui prend des mains, et qui, après l'avoir soumise à une sorte de mastication intellectuelle, la digère et s'en approprie la substance, parce qu'il trouve en lui des éléments similaires qui y correspondent. La société, en un mot, provoque et facilite le travail de l'enfant; elle ne le fait pas pour lui; elle prend les devants, elle le guide à travers le champ de la connaissance et lui indique les richesses qu'il recèle; mais elle se contente de les lui montrer, c'est l'enfant qui les voit et les connait directement par lui-même.

On comprend dès lors quel est le caractère du procédé par lequel l'enseignement social se communique à l'individu. C'est un rapport

qui s'établit entre deux raisons, entre la raison générale de l'humanité et la raison particulière de l'individu, inégales quant à l'étendue, mais de même nature, car elles sont humaines toutes deux. La première parle avec autorité, parce qu'elle représente l'humanité, mais avec une autorité qui a des bornes; elle ne dit pas, elle ne peut pas dire : Je suis la vérité, rien que de vrai ne sort de ma bouche, il faut croire en ma parole; elle n'a pas le droit de tenir un tel langage qui n'appartient qu'à Dieu; elle enseigne seulement ce qu'elle sait ou croit savoir, et comme elle l'enseigne à une raison qui, quoique faible et débile encore, est de même nature qu'elle, et pourra un jour s'élever jusqu'à elle, elle lui propose tout sans jamais lui imposer rien. De son côté, la raison individuelle écoute avec la docilité que lui inspire le sentiment de sa faiblesse et de son infériorité relative; mais elle n'abdique pas, elle ne se renonce pas, et si elle adhère à la vérité enseignée, ce n'est que parce qu'elle la trouve en rapport avec les principes qu'elle porte en elle.

Ainsi d'abord l'enseignement social est un enseignement humain; en second lieu, il se communique à l'individu par un rapport de raison, non par un rapport de foi : tels sont ses deux principaux caractères.

Mais l'homme n'est pas seulement un être individuel et un être social, il est encore un être religieux.

L'homme ne s'est pas fait lui-même, par conséquent il ne trouve pas en lui-même la raison de sa propre destinée. Ayant reçu l'existence, il doit la rapporter tout entière à celui qui la lui a donnée et la lui conserve. De là la nécessité d'une révélation qui lui apprenne à la fois d'où il vient, ce qu'il est, où il va, et quelle sorte de culte il doit rendre à son Créateur.

L'homme a donc besoin d'un enseignement religieux, non moins que d'un enseignement social; mais, comme ces deux enseignements n'ont ni la même origine ni la même fin, ils ne peuvent non plus avoir le même moyen.

Dans l'enseignement social, où la raison générale de l'humanité s'adresse à la raison particulière de l'individu, le moyen du rapport est la raison humaine dont les principes sont communs à l'une et à l'autre. Il n'en peut être ainsi dans l'enseignement religieux, où les deux termes du rapport à établir sont d'une part l'intelligence de Dieu, et de l'autre l'intelligence de l'homme. Il y a bien sans doute entre ces deux intelligences quelque similitude, et c'est même parce qu'elles se ressemblent par certains côtés qu'elles peuvent arriver à se rapprocher; mais il y a d'ailleurs entre elles toute la distance qui sépare le fini de l'infini, et, pour combler un tel intervalle, le procédé rationnel ne saurait suffire : il faut une méthode plus puissante, une méthode qui, sup-

pléant à l'insuffisance de la raison, lui fasse franchir les degrés intermédiaires et la porte directement jusqu'à Dieu; en un mot, il faut l'acte de foi.

La foi a, nous l'avons dit, son point de départ dans la raison; mais son procédé propre n'est pas la raison. La foi met l'homme, par le moyen de la volonté, en rapport direct, non avec la vérité, mais avec celui qui l'enseigne, c'est-à-dire avec Dieu, et elle a ainsi pour effet de substituer ou plutôt d'ajouter aux données de la raison de l'homme les enseignements infiniment supérieurs de la raison de Dieu.

L'enseignement religieux diffère donc de l'enseignement social par sa méthode comme par sa fin. De plus, il n'est pas seulement, comme ce dernier, un moyen de développer la connaissance individuelle, il est principe de connaissance, car il donne des vérités que l'homme, même en possession de toutes ses facultés, ne pourrait tirer de sa nature propre.

Résumons en quelques mots cette rapide analyse du phénomène de la connaissance. La connaissance se produit et se développe en l'homme conformément aux conditions d'existence dans lesquelles il est placé.

L'homme est d'abord un individu, il a une personnalité par laquelle il se distingue de tout ce qui n'est pas lui. A ce premier titre, il connaît et doit connaître, car, s'il en était autrement, le principe de la connaissance qu'il acquerrait ultérieurement étant en dehors de lui, il ne pourrait jamais se la rendre propre et personnelle.

Mais l'homme n'est pas seulement un individu : il naît et il vit au sein d'une société sans l'assistance de laquelle il ne pourrait satisfaire aux exigences de son existence intellectuelle et physique; dès lors sa connaissance individuelle ne peut lui suffire; pour la compléter, il a besoin de se mettre en rapport avec la raison générale de la société, c'est-à-dire de recevoir l'enseignement social.

Enfin l'homme ne s'est pas fait lui-même; par suite, il n'a pas la raison de son existence, car l'ouvrier seul peut avoir la raison de son œuvre; l'homme donc doit s'adresser à celui qui lui a donné la vie, pour savoir ce qu'il est, d'où il vient, où il va; et c'est ce que Dieu lui apprend par le moyen de la révélation.

De là il suit d'abord qu'il y a pour l'homme deux principes de connaissance : la raison individuelle, qui se développe sous l'influence et avec le concours de la raison générale de la société; la révélation, qui lui enseigne le principe et la fin de sa destinée.

De là il suit, en second lieu, que le point de départ de la connaissance n'est et ne peut être, ni dans la foi en la révélation, ni dans l'enseignement social.

Cependant le P. Ventura invoque en sa faveur les autorités les plus hautes, et il prétend que sa méthode a été la méthode de tous les philosophes chrétiens jusqu'au dix-huitième siècle, en particulier celle de saint Thomas. Une telle allégation est trop grave pour ne pas être vérifiée, et comme c'est sur saint Thomas surtout qu'il s'appuie, c'est l'enseignement du grand docteur du moyen âge qu'il nous faut interroger.

V. de Chalambert.

La suite au prochain numéro.

LA PAIX

I

Le *Moniteur* du 18 janvier 1856 a donné au monde des espérances qui se sont réalisées le 31 mars à la satisfaction générale. Les manifestations de cette satisfaction proviennent-elles du découragement du pays ? Est-ce que les conservateurs, partisans de la guerre, dont j'ai cherché à rendre ici les impressions, s'étant aperçus qu'ils avaient fait fausse route, se sentent pressés de voir mettre un terme à d'inutiles sacrifices? — En aucune manière. — Ils croient avoir été bien inspirés en approuvant la guerre. Ils ne se croient pas moins conséquents en applaudissant aujourd'hui à la paix. — La guerre a atteint son but à leurs yeux. — Elle a rendu la Russie moins redoutable. Elle a donné la mesure des forces et de la modération de la France. Elle a modifié le système des alliances de l'Europe dans un sens qui nous est favorable. Elle a jeté les fondements de la civilisation et de la liberté chrétiennes en Orient.

Nous sommes arrivés au terme sans avoir à déplorer les malheurs dont nous avions été menacés. Il n'y a eu ni révolutions ni conquêtes. Les travaux de la paix ont été à peine interrompus. — Tout cela pouvait-il se prévoir ? — Nous avouons sans peine qu'il a fallu un concours de circonstances et de dispositions heureuses pour éloigner les périls. Hâtons-nous d'ajouter que ce n'est pas au hasard que nous devons des actions de grâces, mais à Dieu d'abord, puis à la prudence dont tout le monde a fait preuve à des degrés divers. Il y a eu, au sein des cabinets, de grandes divergences dans la manière d'envisager les événements, et des vues particulières sur le parti que chacun espérait en tirer, et ce sont les points de vue intéressés d'où pouvaient sortir les catastrophes. — Mais, en définitive, ils ont été dominés chez tous par un sentiment d'ordre général, qui a fait taire les

aspirations par trop égoïstes, les mécontentements particuliers, les vues exclusives. La politique aventureuse a partout été vaincue par la politique conservatrice, le certain a été préféré à l'incertain; nous ne saurions dire que partout on ait été aussi sage et aussi clairvoyant qu'on aurait pu l'être, mais partout on a fini par se soumettre aux conseils de la prudence. Ceci suffit pour reconnaître que, dans ce grand conflit, le bon sens a joué un grand rôle, et que ce bon sens est une des causes qui a évité à l'Europe les malheurs dont elle pouvait être atteinte.

Il nous semble qu'on peut encore attribuer l'heureuse et prompte issue de la guerre à la netteté de la politique occidentale. La France et l'Angleterre, en effet, ont su arrêter leurs desseins; elles ont déterminé, par le traité du 10 avril 1854, le but qu'elles cherchaient, et elles n'ont permis à qui que ce soit de le leur faire dépasser ou de les empêcher d'y arriver. Elles ont acquis ainsi une grande force morale qui n'a pas été moins utile pour faire la guerre que pour signer la paix. Elles ont donné à leurs efforts une direction et une vigueur d'exécution qui manquent toujours aux plans indécis; elles ont amené la Russie à comprendre qu'on ne lui demandait pas beaucoup pour obtenir peu, mais qu'on lui avait sérieusement et sincèrement posé les conditions en dehors desquelles la lutte ne devait pas avoir de terme.

Telles sont les deux causes principales qui ont rendu la guerre plus courte et moins dangereuse. C'est du moins l'impression que nous laissent le souvenir des événements qui viennent de passer sous nos yeux et la lecture des pièces officielles livrées à la publicité.

Avant d'appuyer notre sentiment sur des faits, nous voulons parler des causes qui nous paraissent avoir retardé ou compromis la paix. La première est toute simple. — C'est la persistance de la défense opposée par la Russie. — La Russie, ayant commis la faute de commencer les hostilités, ne pouvait accepter le principe des conditions posées par l'Occident qu'après des efforts dignes du rang qu'elle occupe dans le monde. Elle a eu le malheur de ne pas trouver en Allemagne des amis assez fidèles pour défendre sa cause, ou assez résolus pour lui déclarer, dès l'origine, que leur amitié ne survivrait pas à une première démarche agressive de sa part. Elle a trop compté sur l'imprévu, sur le respect qu'on lui témoignait jadis; elle a trop pensé à 1812.

Mais si elle a commis des fautes, et si la prolongation de la guerre tient à ce qu'elle a cru devoir à son honneur et à certaines illusions dont elle se berçait, il faut reconnaître que, durant la crise, elle a déployé des qualités de nature à entretenir la confiance qu'elle mettait en elle-même. Elle s'est défendue pied à pied sur le terrain des négociations et sur celui des combats; elle s'est montrée satisfaite des

services qui lui étaient rendus, sans s'irriter inutilement de ceux qui lui étaient refusés. Ainsi, ne cédant pas aux mauvais conseils d'un orgueil justement blessé peut-être, et renfermant en elle-même le secret de sa douleur, se plaignant quelquefois, mais toujours avec une dignité singulière, n'ajoutant pas aux fautes provenant de ses illusions la faute plus grande de donner à l'Allemagne un prétexte pour joindre ses armes à celles de l'Occident, elle a pu espérer que la France et l'Angleterre, réduites à la chercher sur de lointains rivages, y trouveraient des soldats et des tempêtes défendant victorieusement son territoire.

On sera peut-être surpris de la seconde cause à laquelle nous attribuons une influence contraire à la paix. — Nous avons été longtemps arrêtés par la crainte de soutenir un paradoxe, en disant que ce sont les partisans de la paix qui ont augmenté les chances de la guerre et qui ont contribué à sa prolongation; nos réflexions n'ayant rien changé à nos convictions, nous soumettons humblement notre opinion à l'appréciation du lecteur.

Il y a une phrase qui a été répétée d'un bout de l'Europe à l'autre, et qui avait tout l'air d'un mot d'ordre. Voici cette phrase, ou plutôt cette formule, qui sert de titre à une brochure sortie récemment de la plume d'un homme célèbre en Angleterre : *Et après?* Les amis de la paix, qui avaient d'abord nié la possibilité d'une entreprise heureuse contre la Russie, prirent enfin le parti d'abandonner une affirmation aussi absolue. — Vous obtiendrez, disaient-ils, des succès dans la mer Noire, dans la Baltique, en Asie peut-être... *et après?*

S'il avait manqué une bonne raison pour faire la guerre à la Russie, on l'aurait trouvée dans ce défi jeté à l'Europe. — Comment! on déclare que la Russie est arrivée à ce degré de puissance, de ne pouvoir être sérieusement attaquée par les deux plus grands États de notre continent; on soutient qu'il n'y a plus de revers éclatants possibles pour elle. Et alors on conclut, avec une tranquillité parfaite que, puisqu'elle ne peut être vaincue il vaut autant ne pas l'attaquer. et on s'en remet à je ne sais quel appel à sa sagesse ou à la raison publique pour contenir son ambition. — Nous ne trouvons qu'un défaut à ce raisonnement : c'est de s'arrêter à moitié chemin. Il fallait pousser les conséquences jusqu'au bout, et dire : A la Russie et à la Russie seule appartient l'empire du monde; car celui qui peut porter la guerre chez les autres et qui est inexpugnable chez lui est évidemment le premier et le seul puissant.

Si donc la Russie, qui ne comptait pas dans le monde il y a cent cinquante ans, a jeté de tels fondements depuis cette époque, le plus simple bon sens ne dit-il pas que, loin d'affaiblir ses efforts contre elle, les États qui prétendent encore à l'honneur d'être comptés au premier rang

doivent profiter d'une occasion favorable pour attaquer un empire devenu si formidable. Plus les raisons données à l'appui de cet *et après* sont bonnes, plus il importait, non-seulement à la France et à l'Angleterre, mais à l'Europe tout entière, de sonder un mystère qui renfermait l'avenir de leurs destinées. — Représenter la Russie comme invincible, c'était donc, non pas faire une œuvre favorable à la paix, c'était pousser les gouvernements à la guerre.

A force d'entendre parler de sa propre puissance par des étrangers, la Russie pouvait bien croire qu'on en était arrivé à regarder une lutte contre elle comme renfermant des difficultés presque insurmontables, qu'il s'agissait donc de gagner du temps, et que sa résistance un peu prolongée, en affermissant une croyance aussi utile à ses desseins, amènerait d'abord un découragement profond au sein de ses ennemis, — par suite, des dispositions pacifiques, et enfin une volonté arrêtée de ne plus se mêler ultérieurement des affaires de son empire.

Si on ajoute encore les tableaux de la misère, les affirmations réitérées que l'Occident ne pourrait supporter longtemps les charges de la lutte, les appels à l'opinion publique et aux gouvernements eux-mêmes, pour employer plus fructueusement les millions jetés en proie à la guerre, on comprendra que la Russie, attentive à ces plaintes, et les prenant pour vraies, d'autant plus facilement qu'elles servaient ses projets; on comprendra, dis-je, qu'elle y ait puisé des motifs de confiance, et que les amis de la paix, en voulant persuader à l'Occident qu'il ne pouvait et ne devait plus continuer la guerre, aient donné à l'empire russe la persévérance et le courage pour refuser la paix.

Ainsi les amis de la paix ont obtenu un résultat diamétralement contraire à celui qu'ils se promettaient. Ils ont échoué en France, en Angleterre, et même, jusqu'à un certain point, en Autriche. — Leurs efforts n'ont abouti qu'à entretenir quelque temps la Russie dans une fâcheuse illusion sur la disposition des esprits et sur la faiblesse des caractères. Au fond, les hommes d'État de ce grand empire savaient bien à quoi s'en tenir sur cette sorte d'invincibilité qu'on lui décernait. — Ils savaient qu'après de grandes défaites, après avoir épuisé ses trésors et ses armées, un État quelconque est obligé de traiter, et que s'il s'y refuse il court le risque de voir son commerce ruiné, la source de ses richesses tarie pour longtemps, son territoire entamé, quelquefois sa constitution intérieure changée. — Sans compter qu'après vous avoir dépouillé il survit encore un tel souvenir de votre puissance passée, que vous restez de longues années sous le coup d'une suspicion universelle, et que le moindre effort tenté pour reprendre une situation régulière vous est imputé comme une sorte d'acte de rébellion. La Russie savait tout cela; elle s'est souvenue de 1815 un peu trop tard, il est vrai, mais encore assez à temps pour ne pas être ré-

duite à la mesure des concessions imposées de la France il y a quarante ans. Après avoir perdu sa prépondérance en Allemagne, le bénéfice de ses traités avec la Turquie, sa marine dans l'Euxin et Sébastopol, elle s'arrête pour ne pas augmenter la liste de ses sacrifices. Elle aussi donne une preuve de son bon sens, en contribuant au rétablissement des relations pacifiques avant de laisser prendre leur essor à des événements dont personne n'aurait été le maître.

Si on reporte son souvenir à une époque très-rapprochée en comptant le nombre des jours, très-éloignée en considérant le chemin qui a été parcouru, on remarquera que les hommes qui s'étaient donné la mission de défendre la paix ne sont pas les seuls qui l'aient compromise, que tout le monde a une part à prendre dans cette responsabilité. Par une de ces surprises que la Providence réserve aux hommes pour abaisser leur confiance dans leur propre sagesse, il est arrivé que tout ce qui semblait une garantie de paix a tourné au profit de la guerre. On comptait sur l'Allemagne et sur son active intervention pour éviter un conflit, sur l'impossibilité d'entrainer l'Angleterre dirigée alors par un ministre aussi pacifique que lord Aberdeen, sur les répugnances de l'opinion publique, qui se montrait froide, inquiète, craintive, soit par la peur que lui inspirait toute commotion nouvelle, soit parce qu'il n'est pas dans sa nature de se préoccuper des intérêts de l'avenir et de se passionner pour la destruction de certains traités qui, dans la suite des âges, peuvent conduire à telle ou telle modification d'influence. Ne peut-on pas croire maintenant que, si l'Europe avait montré à l'origine la même décision que la France, la Russie se serait bien gardée d'envenimer le débat au point d'en faire sortir la guerre? Chacun s'est dit : Personne ne veut troubler la paix, donc la paix triomphera; et la guerre a éclaté par l'excès même de la confiance qu'inspiraient tous les symptômes pacifiques.

II

Un article du *Moniteur*, du 17 avril 1855, nous fournit une phrase qui résume parfaitement les intentions des puissances occidentales et détermine la limite au delà de laquelle elles ne voulaient pas aller, en deçà de laquelle elles ne comptaient pas s'arrêter. Cette phrase, la voici : « Ce que la Russie a perdu, c'est sa prépondérance en Orient; ce qu'elle peut demander, c'est sa part d'influence en Europe. » Elle est écrite après l'invasion de la Crimée, pendant le siége de Sebastopol, c'est-à-dire à une époque où les Russes avaient déjà éprouvé de grands revers, mais où leur vigoureuse résistance rendait encore le succès définitif incertain. Ce n'était donc pas l'enivrement de la victoire qui

dictait ces paroles, elles étaient l'expression d'une volonté persévérante et réfléchie; elles devaient démontrer au cabinet de Saint-Pétersbourg que les puissances occidentales, ne se laissant effrayer ni par les longueurs de la guerre ni même par la possibilité de revers passagers, avaient pris la résolution la plus inflexible à l'endroit des concessions dont on exigeait l'acceptation, mais qu'on ne songeait pas à annuler son influence légitime en Europe; — qu'on ne lui faisait pas une guerre d'extermination, mais une guerre de répression.

La France et l'Angleterre, tout en ayant dans leurs propres forces une confiance fort justifiable, n'avaient rien négligé, depuis le commencement de ces débats, pour entraîner l'Allemagne dans une voie hostile à la Russie. Certains esprits ont blâmé alors ces puissances de n'avoir pas forcé les États de la Confédération à sortir de leur système de temporisation et à se déclarer pour ou contre elles. Les cabinets de Paris et de Londres ont résisté à ces conseils violents. Au risque de quelques embarras momentanés, ils ont adopté une politique de modération dont les événements ont démontré la sagesse; le but étant de ramener la Russie à un degré de puissance compatible avec la sécurité générale, il était raisonnable de ne pas violenter l'Europe et d'obtenir son adhésion en lui faisant entendre que ses intérêts avaient mis les armes aux mains de la France et de l'Angleterre. S'il avait été question de refaire la carte du monde, peut-être aurait-on pu entrer dans le système des mesures comminatoires; on aurait eu alors mauvaise grâce à s'offenser de l'ambition russe, puisqu'on aurait agi comme elle. La question de principe, la moralité de la guerre, disparaissaient complétement.

La politique occidentale ne s'y est pas trompée. On a négocié avec les puissances allemandes. On a cherché à leur démontrer que, si l'extension de l'influence russe ne convenait pas à l'Occident, elle convenait encore moins à l'Allemagne. « Ce qui manquait à la Prusse et à l'Autriche, disait-on dans le *Moniteur* du 17 avril 1855, ce n'était pas le *cœur*, c'était la *confiance*. Elles avaient de l'incertitude sur le but de la guerre; l'empereur, en ouvrant la session de 1854, ne laissait subsister aucun doute; la France, disait-il, n'a aucune idée d'agrandissement, elle veut uniquement résister à des empiétements dangereux... Le temps des conquêtes est passé... Les conditions (d'août 1854) sont la preuve que ces paroles n'étaient pas vaines... Bien que les succès obtenus en Crimée permissent déjà de faire à la Russie des conditions plus dures, le désir d'acquérir l'alliance de l'Autriche l'emporta sur les autres considérations... »

Ainsi donc, quelles que fussent les tentations de profiter des premiers avantages pour agrandir la portée du débat, il est constant qu'on

n'y a pas cédé; on ne s'est pas écarté du principe posé à l'origine. C'est à cette politique, dont la prudence n'excluait pas l'énergie, qu'on dut l'attitude prise par l'Autriche, enfin les concessions faites par la Russie au commencement de 1855. On se rappelle que les négociations entamées à Vienne à cette époque n'aboutirent à aucun résultat, parce qu'on ne parvint pas à s'entendre sur le troisième point, qui concernait la cessation de la prépondérance russe dans la mer Noire, la Russie ayant formellement refusé d'accéder à toute condition limitant ses forces navales dans cette mer.

Il est assez curieux d'avoir à constater en passant que ce système de limitation, repoussé par la Russie, était emprunté aux traditions de l'ancienne diplomatie française, et de retrouver à travers les révolutions les traces d'une même pensée et d'une égale préoccupation. Peu d'années avant la grande crise qui allait engloutir notre antique monarchie, le gouvernement de Louis XVI prévoyait les dangers que l'ambition russe ferait courir à l'équilibre européen. Il conjurait les grands États d'arrêter la Russie, de s'opposer à sa domination en Crimée, ou au moins de ne pas lui permettre d'entretenir une marine dans la mer Noire et de la limiter à quelques bâtiments de 20 canons au plus. Mais alors l'Angleterre préférait vivre dans ses rancunes contre la France, qui venait de délivrer les États-Unis; l'Autriche restait *collée* à la Russie, suivant l'expression du chargé d'affaires de France à Vienne (27 avril 1785), pour être à l'abri de la jalousie prussienne et profiter du démembrement de la Turquie en s'emparant de la Moldavie et de la Valachie.

Voici deux tiers de siècle écoulés. D'immenses changements ont eu lieu. — Des dynasties ont croulé. — L'Europe a subi plusieurs partages, la Russie a poursuivi sa marche ascendante, la jalousie prussienne subsiste encore. — Ce qui ne subsiste plus heureusement, c'est l'aveuglement de l'Angleterre, c'est cette velléité de l'Autriche de recommencer avec la Russie son malencontreux système de partages. Ce qui s'est réveillé en France, c'est le souvenir d'une politique qui lisait dans l'avenir et qui était attentive à la sauvegarde des générations futures. — Aux deux époques, la France a compris et accompli son devoir. A la première appartient l'honneur de la prévoyance, à la seconde revient le bonheur de l'exécution.

Pendant que les cabinets occidentaux se décidaient à chercher dans la continuation de la guerre la solution des difficultés que n'avait pu trancher la diplomatie, l'opinion publique manifestait, de son côté, les sentiments divers dont elle était animée. Les uns rejetaient sur la Russie tous les torts de la rupture, les autres accusaient l'Autriche de duplicité; d'autres, au contraire, reprochaient à la France et à l'Angleterre de n'avoir pas admis la transaction proposée par l'Autriche, et

demandaient compte aux deux gouvernements du motif pour lequel ils continuaient une guerre dont le but était atteint.

Est-ce en cédant à un mouvement d'orgueil, à un fol amour pour la guerre, ou par une raison politique, que la France et l'Angleterre ont perdu l'occasion de faire la paix et d'entraîner l'Autriche dans leur alliance active, au mois d'avril 1855? — L'Autriche a-t-elle manqué en ce jour à ses engagements? Il me semble que ni l'Autriche ni les puissances occidentales ne méritent les reproches auxquels elles ont été en butte.

L'Autriche, autant du moins qu'en peut juger le public, s'est arrêtée souvent; elle n'a pas reculé. Sa lenteur a bien pu tromper la Russie et faire concevoir des craintes aux puissances occidentales; elle a influé sur la prolongation de la guerre. Une attitude plus ferme n'eût pas été sans gloire pour elle. Mais il ne faut pas demander à la politique autrichienne une allure qui ne va ni à son caractère ni à ses traditions. Il faut lui savoir gré d'avoir vaincu les préjugés qui l'entraînaient vers la Russie et d'avoir compris ses intérêts, puisqu'ils étaient en même temps les nôtres. Rassurée sur les intentions de la France, elle a signé le traité du 2 décembre; mais, — à moins qu'il n'y ait eu de sa part des engagements formels au sujet de l'interprétation du troisième point, — ce que nous n'avons pu découvrir, — elle conservait le droit d'interpréter ce point au même degré que les puissances occidentales elles-mêmes. Elle ne mériterait le reproche de duplicité que si elle avait proposé des conditions évidemment favorables à la Russie. Or son projet était empreint d'un caractère de méfiance et d'hostilité plus prononcé peut-être que celui des puissances occidentales.

Si celles-ci l'avaient accepté, l'Autriche se trouvait forcée à prendre une attitude hostile à la Russie en cas de prolongation de la guerre. Cette situation hostile survivait même à la guerre, puisque les trois puissances s'associaient dans une action incessante de contrôle à l'égard de la Russie. Il y avait là une scission profonde entre Vienne et Pétersbourg, et ce n'était pas le moindre des avantages qu'on retirait en acceptant le plan autrichien.

D'un autre côté, la France et l'Angleterre pouvaient être frappées des inconvénients de ce plan basant la paix sur la présence perpétuelle de deux armées et supposant une entente cordiale presque éternelle entre les trois cours. Ce n'était donc pas sans raison qu'à un projet de garanties un peu compliquées elles opposaient un plan beaucoup plus simple, qui, en obtenant le résultat qu'on cherchait, n'exigeait la présence dans l'Euxin que d'un fort petit nombre de bâtiments de guerre n'ayant qu'une mission de contrôle.

Mais enfin les concessions qu'on était certain d'obtenir alors n'étaient-elles pas suffisantes? Ne trouvait-on pas même dans les propositions

sorties de l'initiative de la Russie la consécration de ce que le cabinet autrichien indiquait dans ses dépêches (20 mai) comme étant le but auquel il fallait arriver, c'est-à-dire « la cessation de la prépondérance russe, la limitation de sa puissance politique au point de lui rendre sinon impossible, du moins éminemment difficile l'abus de ses ressources matérielles? » Est-ce parce que Sébastopol résistait encore à nos armes que les puissances occidentales ont rejeté tout ce qui s'écartait de leurs propositions? — Nous ne le savons pas. — Si cela est, nous croyons qu'elles ont eu raison. L'Occident et la Russie avaient ici deux motifs très-opposés, les uns pour ne pas faire la paix avant la prise de Sébastopol, les autres pour la conclure, même à un titre onéreux, avant que le drapeau russe cessât de flotter sur cette citadelle. — Pour bien juger la situation respective des puissances dans la première partie de l'année 1855, il ne faut pas peser les conditions de la paix, abstraction faite de certaines considérations morales. Il ne faut pas dire : Les Russes faisaient des concessions importantes, donc on devait les accepter. Nous ne pouvons nous empêcher de croire qu'un peu plus ou un peu moins de concessions matérielles n'importait pas beaucoup. Nous nous imaginons que la prolongation de la guerre tint à une sorte de nécessité pour l'Occident, à l'espoir entretenu par la Russie de couronner sa défense par un succès. — Sébastopol était devenue aux yeux de l'opinion publique comme l'épreuve solennelle de la force des grands États qui étaient entrés en lutte; Sébastopol ne valait ni l'argent ni le sang dépensés pour la défendre ou pour la prendre. — Elle n'était plus une simple place de guerre, c'était la guerre tout entière. Sous les murs de cette citadelle, on ne se disputait pas une conquête matérielle, mais une victoire morale, et c'est pour cela que la prise de cette ville ou la levée du siége avaient une importance si grande.

L'Occident ne pouvait compter sur une paix durable, ne pouvait croire à un triomphe moral qu'après avoir prouvé à l'Europe et surtout aux populations impressionnables de l'Orient qu'il ne menaçait point en vain. L'Occident, nouveau venu dans la mer Noire, y était arrivé avec tant de solennité et tant de bruit, qu'il ne lui était pas permis de quitter ces parages sans avoir signalé son passage par un coup retentissant. Le traité même, tel que le proposait la Russie, prouvait, sans doute, que cet empire subissait la loi. Jamais les Russes n'avaient battu nos armées, jamais ils n'avaient repris un pouce du terrain où nous avions planté notre drapeau; mais enfin toutes ces batailles, tous ces travaux, toutes ces fatigues, avaient pour but Sébastopol, et Sébastopol n'était pas à nous!

On courait certains risques en poursuivant le siége, — n'en courait-on aucun en l'abandonnant? — Quel parti la Russie n'aurait-elle

pas tiré plus tard de sa résistance victorieuse, de cette retraite pour ainsi dire forcée après un long siége de huit mois, qu'on s'était vanté de terminer en quelques semaines? — Faisons-nous plus vieux de dix ou vingt ans. Voyez-vous des mécontentements nouveaux surgir en Orient, la Russie recueillant toutes les plaintes, réveillant le souvenir de ses intentions bienfaisantes annulées par l'égoïste et ambitieuse intervention de l'Occident, profitant des circonstances où de nouveaux intérêts politiques auront affaibli l'alliance de ses anciens adversaires, encourageant une lutte nouvelle et pouvant dire : Rappelez-vous que l'Occident, malgré ses flottes, ses armées innombrables et ses millions, a échoué devant Sébastopol. Entendez ses paroles adressées à des populations qui lui sont unies par des liens religieux, ou que de vagues aspirations vers un changement quelconque jettent dans ses bras, et dites s'il n'était pas utile, nécessaire, que la France et l'Angleterre vinssent à bout de leur entreprise.

Nous sommes donc portés à croire que l'opposition parlementaire anglaise, en mai 1855, ne tenait pas suffisamment compte de cet ordre de faits. — Que la guerre ait, dès cette époque, coûté douze cents millions à la Grande-Bretagne, quelle ait fait périr cinq cent mille hommes, personne ne restera insensible à ces calamités; mais les plaintes très-logiquement placées dans la bouche de ceux qui s'étaient toujours opposés à la guerre étaient-elles également naturelles quand elles avaient pour organes ceux-là mêmes qui l'avaient entreprise? nous en doutons. — Mieux eût valu ne rien commencer que de s'arrêter avant d'avoir affermi le résultat qu'on s'était proposé. — Nous pouvons nous féliciter aujourd'hui de ce que l'opinion publique anglaise s'est prononcée contre les hommes d'État trop empressés pour la paix. — Il reste à ceux-ci un mérite dont nous aimons à leur rendre hommage en passant. C'est d'avoir eu le courage assez rare de soutenir une cause en défaveur. — La persévérance de la France et de l'Angleterre a été récompensée. Sébastopol a été prise. Les événements de la campagne de 1855, les préparatifs formidables pour 1856, le traité conclu avec la Suède, la volonté de l'Autriche, les vœux de l'Allemagne en faveur de la paix, ont enfin amené la Russie à renoncer à la guerre.

Vers la fin de l'année dernière, l'Autriche, après avoir sondé les dispositions respectives des belligérants, acquit la certitude que l'empereur Alexandre était animé d'intentions pacifiques, que les cabinets français et anglais n'avaient pas « dévié du principe posé, au début de la lutte, de ne poursuivre aucun avantage particulier et de limiter leurs prétentions aux sacrifices nécessaires pour rassurer l'Europe contre le retour d'une aussi déplorable complication. » Elle formula alors les bases sur lesquelles, à son avis, pourrait reposer l'édifice d'une paix solide... Les *quatre principes* déjà acceptés par la Russie lui parurent

toujours être le meilleur point de départ (dépêche autrichienne du 16 janvier au comte V. Esterhazy, à Pétersbourg). — Les points relatifs aux principautés danubiennes, à la liberté du Danube, au sort des populations chrétiennes sujettes de la Porte, n'offrent pas, du moins, aux yeux du public, des différences très-sensibles avec l'interprétation de ces mêmes points, admise à Vienne en 1855. — Quant à ce qui concerne le troisième point, le principe de la limitation des forces russes dans l'Euxin est remplacé par celui de la neutralisation. — « Ouvertes à la marine marchande de toutes les nations, les eaux de la mer Noire resteront interdites aux marines militaires. » — Le *Moniteur* du 18 janvier annonça « que M. de Nesselrode venait de notifier à M. le comte Esterhazy l'acceptation pure et simple des propositions contenues dans l'ultimatum. »

III

Quelque limite que nous devions imposer à ce travail, il serait trop incomplet si nous n'arrêtions pas un instant nos regards sur la part qu'a prise l'Allemagne à la crise orientale. Une question, posée un peu prématurément par un journal de Turin, va nous fournir l'occasion d'examiner sommairement le caractère distinctif de la politique des principaux cabinets de la confédération, et de résumer les impressions que cette grande affaire nous paraît avoir laissées dans l'esprit du public.

A qui revient la part du lion? se demande le journal de Turin. — La Russie est un peu moins forte qu'auparavant, mais quelques années lui suffiront pour se rétablir. La France a eu l'occasion de montrer sa grande force, mais, par le fait, sa puissance n'a pas grandi relativement à l'équilibre européen. — L'Angleterre a peut-être perdu un peu de sa réputation militaire; l'Autriche a la part du lion, car elle s'est imposée à la France, à l'Angleterre et à la Russie, et elle a humilié la Prusse.

Il y a une certaine présomption à décider ainsi des choses qui sont, en grande partie, du domaine de l'avenir; si la guerre prépare les résultats, elle ne fonde rien définitivement. Il serait donc prudent de suspendre son jugement jusqu'à ce qu'on connaisse les conditions du traité et l'usage que chacun saura faire de la paix, et cependant, dès aujourd'hui, nous nous croyons en droit de repousser la sentence du journal de Turin. — A notre sens, non-seulement il ne s'agit pas de décider qui a la part du lion, mais le caractère de la paix; et ce qui en constitue le mérite, c'est qu'il n'y a pas de part du lion.

La guerre d'où nous sortons a été une guerre d'influence morale,

une guerre défensive. L'Occident a défendu contre la Russie le juste et nécessaire équilibre de l'Europe. Si la Russie est vaincue, ce n'est pas au profit exclusif d'un compétiteur. On ne s'est pas révolté contre un ambitieux pour en satisfaire un autre. La grandeur et en même temps l'habileté du rôle des puissances occidentales, c'est d'avoir combattu pour éviter à l'Europe de reconnaître un maître.

L'Autriche s'est tirée avec bonheur de la tâche délicate qu'elle s'était imposée. Elle voulait éviter la guerre pour elle-même et pour l'Allemagne, mais elle ne voulait pas que la guerre se terminât sans avoir obtenu un résultat contre la Russie. Elle tenait à se conserver un pied à Paris, un autre à Pétersbourg, de façon à être écoutée partout. L'embarras de ses finances, les oppositions qu'elle rencontrait chez elle et chez ses confédérés, lui ont servi de raison ou de prétexte plausible pour les atermoiements; elle a su faire tourner au profit de sa politique les difficultés mêmes dont elle était assiégée. Elle a gagné du temps et participe aux fruits de la guerre sans avoir tiré l'épée. Pour arriver à son but le plus sûrement possible, on chercherait vainement quelle précaution elle a négligée. Elle fait avec la Prusse (avril 1854) un traité par lequel elle met son territoire à l'abri d'une agression russe. Elle en fait un autre avec la Turquie pour arrêter la Russie du côté du Danube. Elle rend un service à l'empire ottoman en préservant sa frontière danubienne; elle se couvre du danger révolutionnaire en s'unissant à l'Occident; si le traité du 2 décembre donne à la France et à l'Angleterre un gage de la sincérité de ses intentions, il lui donne à elle-même une force nouvelle pour amener la Russie à écouter sa voix, pour contenir le mauvais vouloir éventuel de ses confédérés. Sans approuver complétement la marche de l'Autriche, on reconnaîtra pourtant que sa circonspection trouvait une excuse dans l'attitude de ses voisins, de la Prusse en particulier. Elle voulait entraîner l'Allemagne à jouer un rôle dans le débat. Elle le voulait dans l'intérêt de la confédération et dans le sien propre. Si ses conseils avaient été suivis, elle se trouvait, par droit d'initiative, à la tête de l'Allemagne; mais les incertitudes et la malveillance de la Prusse mirent des entraves à la réalisation de ces projets. L'interminable correspondance échangée entre les États de la Confédération et publiée dans les journaux permet de dire que, tandis que l'Autriche voulait que l'Allemagne agît comme une des grandes puissances de l'Europe et ne s'obligeât pas à conserver la neutralité quoi qu'il pût arriver, la Prusse prétendait que l'Allemagne n'avait, dans la querelle qui divisait l'Europe, d'autre devoir à remplir que celui de sauvegarder exclusivement les intérêts allemands. La Prusse, qui se flattait peut-être de forcer la Russie et l'Occident à subir sa médiation, froissée de la position prise par l'Autriche, du traité du 2 décembre, conclu à son insu, de l'isole-

ment auquel ont abouti ses plans, cherche à prouver que l'Autriche n'a aucun souci des intérêts allemands, que c'est elle seule qui les défend. Elle émeut l'Allemagne au récit de ses longs et difficiles efforts pour la garantir contre les convoitises et les vues intéressées de l'Autriche.

Quand on examine la conduite de la Prusse, on peut douter si sa politique a été la suite d'un calcul arrêté on d'entraînements successifs et divers. Après s'être prononcée à l'origine contre la Russie, elle hésite au moment où l'union de l'Allemagne avec l'Occident pouvait encore empêcher les développements de la guerre. Jalouse de l'Autriche peut-être parce que celle ci l'avait prévenue dans son entente avec l'Occident, elle ne semble plus occupée qu'à contrecarrer sa rivale; elle engage la Russie à accepter les conditions dictées par ses ennemis, mais elle se hâte de déclarer en même temps que les conseils sont la seule arme dont elle entend se servir; elle assiste à la lutte où elle aurait pu apporter le poids de son influence, comme un spectateur indifférent se bornant à des vœux inutiles. Tout cela ne l'a pas grandie dans le présent. — En sera-t-il autrement dans l'avenir? — La Russie ne trouvera-t-elle pas un jour qu'en définitive la Prusse s'était un peu hâtée de signer sa condamnation morale, et que, si elle eût été moins prompte, la France, l'Angleterre et l'Autriche auraient été plus réservées?—Et la France oubliera-t-elle qu'après avoir signé cette condamnation elle n'a pas eu le courage de la sanctionner par ses actes? La Russie et la France ne pourraient-elles pas soupçonner la Prusse d'avoir spéculé sur le mutuel affaiblissement de ses deux puissants voisins? — Mais laissons là les hypothèses. — Ce qui pourrait être moins problématique, c'est que l'Autriche, en grandissant sa position en Europe, ne s'amoindrira pas en Allemagne. — Où seraient alors les fruits recueillis par la Prusse?

Quant à l'Autriche, elle a traversé une crise d'où elle pouvait sortir dominée par la Russie ou écrasée par la révolution. Au lieu de cela, elle a contenu ses adversaires, elle a puissamment contribué à faire prédominer les conditions des nouveaux rapports dans lesquels vivra désormais l'Europe ; si elle n'a pas étonné la Russie par la grandeur *de son ingratitude*, elle l'a du moins surprise par le spectacle de son indépendance. Mais, bien qu'elle ait remporté assez de succès pour motiver de sa part une satisfaction légitime, il lui reste encore assez de difficultés pour ne pas s'enivrer dans l'orgueil de son triomphe ; elle s'est créé un ennemi longtemps irréconciliable dans la Russie ; elle trouvera dans la Prusse une opposition dont les derniers événements n'auront point adouci l'aigreur; elle n'a aucun titre à revendiquer la domination suprême, car elle a été plus adroite que hardie ; elle a usé de victoires qui n'étaient pas les siennes, pour s'imposer à un adver-

saire qu'elle n'avait pas combattu, et ses alliés ont payé de leur sang le rang auquel elle vient d'atteindre.

On ne saurait disconvenir que dans d'autres temps les États secondaires de l'Allemagne et la Prusse elle-même ne seraient vraisemblablement pas restés spectateurs de la lutte ; leurs affections ou leurs ambitions les auraient entraînés à y prendre part. Ils ont pensé, cette fois, que, si leurs inclinations les portaient vers la Russie, il leur convenait avant tout de ne pas agrandir les bornes du débat. — Si donc il nous est permis de blâmer la timidité de leur politique, nous devons reconnaître en même temps qu'en faisant taire la voix de leurs sentiments intimes ces puissances ont exercé une action au moins indirecte tout en faveur de la paix.

Le cabinet russe, en faisant présager ses intentions conciliatrices au commencement de janvier, a, dit-on, déclaré que l'empereur n'était pas séduit par l'ambition des conquêtes, qu'il songeait bien plus à développer les germes de la prospérité intérieure de son empire et qu'il était impatient de commencer son œuvre. Que ces paroles aient été prononcées ou non, il semble que la Russie n'a pas à les désavouer. L'orgueil lui conseillait de continuer une lutte devenant de jour en jour plus inégale, le bon sens lui conseille de s'arrêter. Elle prend ce parti, elle trouvera dans le développement de ses richesses naturelles de quoi compenser les pertes qu'elle vient de subir.

Dans l'état actuel du monde, il y avait d'après nous deux grands empires qui devaient donner des inquiétudes perpétuelles à l'Europe, non-seulement à cause des forces dont ils disposaient, mais surtout à cause des idées dont ils semblaient être les représentants. — C'étaient la France et la Russie ; toutes deux viennent de donner à l'Europe des garanties : la Russie par ses concessions, la France par sa conduite. Celle-ci ne s'est pas agrandie, elle s'est élevée. Elle a rompu bien plus par sa modération que par sa force le faisceau des alliances conclues jadis pour contenir son ambition. La France peut aujourd'hui, de concert avec l'Autriche, tourner ses regards vers l'Orient et donner à la civilisation chrétienne tout un monde à conquérir et à vivifier. Un nouveau traité de Paris efface le souvenir cruel de l'ancien ; à ceux qui se plaindraient encore des sacrifices qu'elle a dû faire pour la guerre, nous répondrons par ces paroles de M. de la Feronnays, ministre des affaires étrangères en 1828 : « Nous ne calculons guère les sacrifices quand il s'agit d'un but grand et utile. »

L'Angleterre, malgré tout ce qu'on a pu dire, malgré les reproches qu'elle-même ne s'est pas épargnés, a une grande part dans le succès de la guerre ; elle ne sort pas néanmoins satisfaite de la lice. Laissons parler les journaux et les hommes d'État anglais. D'après l'*Examiner*, « D'une part, les Français ont énormément gagné en influence dans la

guerre ; de l'autre, notre influence civilisatrice et notre puissance ont diminué dans les régions où elles avaient le plus besoin d'être fortifiées. — Les efforts de la France, dit le *Times*, ont été si grands, le succès de ses armes si magnifique, qu'elle peut s'attribuer le poids et l'importance justement dus à une puissance qui a su entrer loyalement et hardiment dans la guerre, et qui a contribué de la manière la plus efficace à la victoire. Nous n'avons pas fait tout ce que nous voulions et tout ce que nous devions contre la Russie; mais ce que nous sommes en état de faire est vraiment formidable. Des trois puissances alliées, la France, l'Autriche, l'Angleterre, c'est l'Angleterre qui est le plus en mesure de continuer la guerre... » Après avoir fait l'énumération de toutes leurs ressources, l'écrivain termine par ces paroles significatives : « Nous pardonnerons tout à un ambassadeur qui dépasserait son mandat en voulant porter trop haut les droits et l'honneur de l'Angleterre ; mais celui qui humilierait la nation aux yeux des potentats étrangers commettrait un crime que nous ne lui pardonnerions jamais. »

Voici maintenant les paroles de lord Clarendon au Parlement (31 janvier) : « Malgré la conviction que nous pourrions avoir qu'une autre campagne eût accru la gloire militaire de l'Angleterre et eût produit un traité d'une nature différente et plus complète..., bien que l'on puisse regretter que les immenses préparatifs que nous avons faits ne soient point utilisés..., nos espérances eussent été répréhensibles si elles nous avaient engagés à prolonger la guerre au moment où nous avions la perspective d'atteindre le but pour lequel elle a été entreprise, et, malgré l'esprit dont l'Angleterre est en ce moment animée, je crois que le jugement calme et la saine raison du peuple anglais approuveront la voie que nous avons adoptée. » « Il faut, ajoute-t-il, une paix honorable pour tous, car une paix qui serait honteuse pour la Russie ne serait pas une paix sûre. »

L'opinion publique en Angleterre est donc loin d'envisager la paix avec une satisfaction complète. — Serait-il équitable de lui en faire un grief? Ne devait-il pas lui plaire de profiter enfin de ses immenses armements pour élever encore l'honneur de son pavillon dans la Baltique, et la destruction de la flotte de Cronstadt était-elle un résultat tout à fait indifférent pour ses intérêts? — La seule chose que l'on ait droit de demander à l'Angleterre, c'est de ne pas oublier la cause pour laquelle elle s'est armée. Nous trouvons dans les paroles de lord Clarendon l'expression naturelle des regrets de l'Angleterre tempérés par le sentiment de ses devoirs vis-à-vis du monde. Le gouvernement de la reine promet, au nom du pays, de demeurer fidèle aux conditions acceptées ; nous ne pouvons plus douter que la justice et le bon sens de cette grande nation ne tiennent loyalement cette promesse.

Nous laissons à d'autres le soin de rechercher les motifs secrets qui ont fait agir les puissances engagées dans ce conflit. — Quand on étudie les actions humaines, il est toujours facile d'en montrer le triste côté. — Il est juste, sans doute, de ne pas dissimuler le mal; mais au moment où la paix nous est rendue, pourquoi ne témoignerions-nous pas notre satisfaction d'être heureusement sortis d'une crise dangereuse et de devoir ce résultat à l'esprit de modération dont nous avons cru trouver le symptôme chez tous les peuples intéressés au débat?

Nous terminerons ces lignes par quelques courtes indications sur les avantages moraux de cette guerre.

Au premier rang, la guerre a été avantageuse à la civilisation et à la liberté chrétienne en Orient; mais le sujet est trop vaste pour le développer incidemment. Si on veut bien nous le permettre, nous nous réservons de le traiter un jour.

La guerre a relevé le niveau moral du monde. Dans un siècle où l'industrie tient une si grande place, où chacun semble insatiable de jouissances matérielles, il est heureux d'avoir pu constater que les nobles sentiments, l'amour de la gloire, le dévouement, le désintéressement, ne nous étaient pas étrangers. Nous avons tous plus ou moins retrempé nos âmes au spectacle de la guerre. A quelque nation que nous appartenions, nous avons à rendre grâces aux armées d'avoir réveillé en nous des instincts généreux qu'on disait effacés. Elles nous ont fait comprendre tout ce qu'il y a d'élévation dans le sacrifice, tout ce qu'il y a de consolations dans le devoir, tout ce qu'il y a de force dans la foi.

On doit être encore frappé de ce que les longues habitudes de la paix ont apporté d'adoucissement aux rapports personnels pendant la guerre. Les prisonniers ont été généreusement traités de part et d'autre. « En ce qui touche la France, disait dernièrement l'*Abeille du Nord*, on peut assurer que la nation française estime les Russes, admire leur courage et leur témoigne sympathie aussi bien dans la courte trêve en Crimée que lors du passage des prisonniers russes à travers la France. Les prisonniers français, de leur côté, sont traités par les Russes en véritables frères. Un journal d'officiers français prisonniers en Russie raconte que l'empereur Alexandre, leur demandant s'ils avaient à se plaindre, ajoutait : « Je reçois tous les jours tant de bons témoignages de la manière dont mes officiers sont traités en France, que je ne saurais que faire pour que vous passiez le moins désagréablement possible le temps que vous devez séjourner parmi nous. »

Cette courtoisie, ce respect que les belligérants se sont témoigné, n'ont nui en rien à la vivacité de la guerre, mais ils en adoucissaient les horreurs et ils évitent que des souvenirs de haine survivent à la paix.

La paix ! telle est la dernière parole que nous prononçons. — Nous aimons à la confier à la garde de tout le monde. — C'est en définitive l'opinion publique qui remporte la dernière victoire, a-t-on dit dans un discours célèbre. L'opinion publique est en effet plus puissante qu'elle ne le croit. Elle tient tout dans ses mains. Si ses priviléges sont grands, les devoirs sont plus grands encore. — Qu'elle applaudisse au développement des richesses, aux améliorations matérielles, aux succès mêmes, nous ne nous en plaindrons pas, pourvu qu'elle songe que, sans garanties morales, sans justice et sans religion, il n'y a ni tranquillité ni bonheur pour les peuples.

Gontaut Saint-Blancard.

LA RÉDEMPTION[1]

DIALOGUE.

NEBRIDIUS, UN ACADÉMICIEN.

L'ACADÉMICIEN.

Que la vie est accablante, ô Nebridius! Que la lumière de ce monde est triste! Je ne sais quel sombre secret plane sur la tête de l'homme. Il n'est rien qui ne trompe ses désirs; rien qui ne se joue de sa pensée. Comme l'antique Bellérophon, l'âme succombe à tant de langueurs et d'ennuis... Ah! pour souffrir, douter et mourir, était-ce donc la peine de naître?

NEBRIDIUS.

Dis plutôt : Était-ce la peine de professer comme toi l'amour et le culte de la sagesse, pour plier ainsi sous le faix de la vie?

L'ACADÉMICIEN.

C'est le malheur de l'homme, Nebridius, d'être toujours en quête et jamais en possession de la vérité.

NEBRIDIUS.

Écoute-moi : Quand un peuple furieux traîna aux pieds du gouver-

[1] Les premiers apologistes ont souvent, dans leurs écrits, mis des philosophes et des chrétiens en face, et ont ainsi, dans une série d'entretiens simples et gracieux, exposé les grandes vérités de la foi sous le jour qui pouvait le mieux les faire saisir par leurs adversaires. C'est ce que fait, à leur exemple, en ce moment, le traducteur de saint Augustin, en reprenant, sous cette forme antique du dialogue, l'examen nouveau de quelques-unes de ces grandes questions, sur lesquelles on aime toujours à revenir, et dont on admire toujours l'étonnante profondeur, la Rédemption, la Prière, la Souffrance, la Mort, etc., etc. Par la façon ingénieuse de les présenter et par les aperçus neufs qu'il y a semés, M. Louis Moreau leur a donné un nouvel attrait. Dans ces *Tusculanes* chrétiennes, les lecteurs du *Correspondant* retrouveront avec plaisir l'écrivain et le penseur qu'ils connaissent depuis longtemps.

neur de la Judée Celui qui était l'innocence et la sagesse même, le Juste opprimé dit au juge : « Quiconque appartient à la vérité entend ma voix. — Qu'est-ce que la vérité? » répondit le juge. La vérité était devant lui, et il ne la voyait pas!... Hommes malheureux! elle est aussi devant vous, et vous la cherchez encore! Elle vous appelle, et vous ne l'entendez pas!... Elle se dévoile à votre âme, et votre âme détourne les yeux! Vous accusez la vérité de vous fuir, et c'est vous qui fuyez la vérité!

L'ACADÉMICIEN.

Peux-tu parler ainsi?

NEBRIDIUS.

Dis-moi : un exilé en proie au mal du pays, qui, dans son impatience de revoir la terre natale dont il est séparé par de longues années et de longs espaces, oubliant l'énormité des distances et son ignorance des voies qu'il faut suivre, se mettrait en chemin, seul, sans guide, te paraîtrait-il sage?

L'ACADÉMICIEN.

Non.

NEBRIDIUS.

Et s'il était averti qu'il lui faut traverser d'affreuses solitudes, d'immenses forêts peuplées de brutes féroces, et que dans ce retour aventureux, il expose mille fois sa vie, quand il pourrait la confier à une voile sûre et à des mers connues, ne faudrait-il pas s'étonner de cet excès d'imprudence?

L'ACADÉMICIEN.

Assurément.

NEBRIDIUS.

Et s'il a rencontré sur son chemin quelques voyageurs bienveillants dont la parole pourrait l'instruire, mais qu'impatient de leur présence ou de leurs avis il s'en écarte avec un brusque dédain et s'enfonce au hasard dans le plus sauvage désert, que diras-tu d'une telle témérité?

L'ACADÉMICIEN.

Qu'elle trouvera dans sa perte son juste châtiment.

NEBRIDIUS.

Et si cet infortuné, n'ayant en effet marché tout le jour que pour achever de se perdre, voit le soleil s'abaisser à l'horizon; si, exténué de fatigue et de faim, les pieds sanglants, déchirés par les ronces, il marche encore, le soir venu, sans espoir de trouver un asile; si enfin, les ombres de la nuit et les hurlements des bêtes l'enveloppant de toutes parts, il cède à cette dernière terreur, et trahit lui-même ce qui lui reste de forces, se couchant à terre de désespoir, au risque de ne

plus se relever; ne concluras-tu pas avec moi que ce n'est point la patrie qui fuit cet homme, mais cet homme qui fuit la patrie?

L'ACADÉMICIEN.

Sans doute.

NEBRIDIUS.

Or, si ce voyageur, comme tu l'as déjà pressenti, n'est qu'une figure; l'image d'un homme relégué loin de Dieu dans l'exil du péché, et toutefois pressé par sa conscience de retourner à la vérité; que cet homme, séparé dès longtemps de cette patrie des âmes pures, entreprenne, seul, le pèlerinage de son retour, sans songer à ces dédales d'erreur, à ces sauvages repaires de la passion et du vice, et surtout aux sombres abîmes de l'orgueil où ses voies doivent périr; que, dédaignant de s'informer du pilote divin, et de cette barque mystique, assurée contre les naufrages du monde, il rejette encore ces avertissements que la charité sème sur son passage : « Où vas-tu? Tu t'égares! ce sentier est trompeur; il t'éloigne de la patrie! » et que, las d'errer, cet homme enfin se couche dans la coupable solitude d'un cœur désespéré, au cri des démons qui épient, sur le soir de la vie, les dernières lassitudes de l'âme, ne faudra-t-il pas dire aussi que ce n'est point la vérité qui a fui cet homme, mais cet homme qui a fui la vérité?

L'ACADÉMICIEN.

Il faudrait le dire, ô Nebridius! et la similitude serait parfaite entre le proscrit et l'âme exilée, si les secours offerts à cette dernière pour trouver la voie de sa délivrance étaient aussi clairs, aussi certains, que les avis trop vainement donnés au voyageur imprudent. L'obstination de cet homme est volontaire; mais quand l'âme, épuisée d'incertitude, tend ses bras vers la vérité, faut-il encore l'accuser elle-même si la vérité la délaisse?

NEBRIDIUS.

Oui, sans doute.

L'ACADÉMICIEN.

O chrétiens! ô hommes qui croyez avoir trouvé, que vous êtes sévères à ceux qui cherchent!

NEBRIDIUS.

Eh quoi! sages de l'Académie, auriez-vous fait un crime à Orphée de ses efforts pour retirer du fond des antres et des forêts les hommes dégradés jusques à la vie sauvage? Et nous reprocherez-vous, à nous chrétiens, de poursuivre les âmes, errantes dans leurs propres ténèbres, pour les ramener au grand jour de la vie divine? Traiterez-vous d'âpre sévérité ce zèle fraternel qui voudrait vous porter où nous sommes, sur cette règle de foi qui redresse la nature égarée?

L'ACADÉMICIEN.

O Nebridius! s'il est ainsi, s'il n'y a pas entre l'homme et la vérité une mésintelligence éternelle, est-il donc possible d'admettre que la vérité ne se rende pas au cri de l'homme qui l'appelle?

NEBRIDIUS.

Assurément, quand l'homme l'invoque d'une voix et d'un cœur solitaires.

L'ACADÉMICIEN.

Je ne te comprends pas.

NEBRIDIUS.

Eh bien, cette voix est solitaire et n'est point entendue, qui refuse de se réunir à celles que Dieu écoute; ce cœur est solitaire et n'est point consolé, qui refuse de s'appuyer sur ceux que Dieu éclaire.

L'ACADÉMICIEN.

C'est-à-dire que Dieu se détourne des philosophes, et que la vérité désavoue la science.

NEBRIDIUS.

Eh! qu'y a-t-il de commun entre Dieu et la science qui l'ignore? Sages, vous annoncez en vain la sagesse, et vos écoles rendent les oracles de la raison humaine; en vain les plus méditatifs esprits sondent les mystères de la nature et ceux de la destinée; — efforts perdus! muets oracles! insipides leçons! L'homme enseigné par l'homme seul demeure dans le désert de son esprit; l'homme conduit par l'homme seul erre dans le désert de son âme : l'homme n'est que délaissement et solitude tant qu'il n'est pas réconcilié avec l'infini; ses tristesses sont sans témoin, et sa plainte expire.

L'ACADÉMICIEN.

Ainsi l'homme n'est plus pour l'homme un compagnon, un guide, un ami; l'homme est inutile à l'homme.

NEBRIDIUS.

Rien de plus vrai, tandis que Dieu n'est pas de moitié dans cette compagnie, dans ce pèlerinage, dans cette amitié. Que te dirai-je? Jette les yeux sur toi-même : cette âme fatiguée, cette âme où l'ennui, le doute et le dégoût de la vie, torrents d'amertume, ont creusé comme un lit de souffrance, te dit mieux que moi ce que l'homme peut pour le salut ou la guérison de son semblable.

L'ACADÉMICIEN.

Il n'est que trop vrai.

NEBRIDIUS.

O fils dégénérés de Platon! voyez donc où vous en êtes. Le temps a

dispersé vos doctrines; les disciples ont fait ce que l'homme peut faire à juste titre de la parole de l'homme. Vous vous êtes disputé les lambeaux de cet héritage, et chacun, au partage de ces trompeuses richesses, a consommé sa ruine : double ruine de la raison et de la conscience. Ce brillant mélange de vérités et de mensonges s'est anéanti dans le doute. Et maintenant, sans dogmes, sans prière, sans voie de retour à Dieu, vous ne savez plus ni vivre ni mourir. Je ne sais quelle froide plaisanterie crispe les lèvres mourantes de Plotin, et tes jours languissants me rappellent le sombre ennui de Porphyre.

L'ACADÉMICIEN.

Que veux-tu dire? Si le doute est entré dans les écoles platoniciennes, il s'y cache apparemment sous les habits d'aruspice et de sacrificateur! Regarde : les autels y fument en l'honneur des dieux et des génies. N'y voit-on pas, sur l'aile des esprits bienheureux, placés en cercles hiérarchiques entre le séjour des dieux et le nôtre, les prières monter, et les grâces descendre, de degrés en degrés? N'y est-il pas enseigné que l'âme purifiée par les œuvres théurgiques entre en commerce avec les génies ou les dieux de l'ordre le plus sublime; et que souvent, divinisé lui-même, l'homme s'élève jusqu'à l'union avec le Verbe éternel, libre de tout lien terrestre? Porphyre, racontant les extases de son maître, ne nous dit-il pas qu'à lui aussi il a été donné d'approcher une fois en sa vie de la divine essence, et de s'unir à elle?... Ah! s'il ne s'agissait que d'offrir des victimes avec des prières, et s'il ne fallait que se rendre au témoignage de ces mortels qui se disent visités par des hôtes divins, il serait inutile, tu le vois, de chercher ailleurs que dans l'école de Platon : l'intelligence y trouverait le lieu de son repos. Mais tout cela n'est qu'imposture et superstition : il n'est point de prière, il n'est point de sacrifice qui délivre l'âme de l'homme.

NEBRIDIUS.

Que j'aurais de choses à te répondre!... Mais je veux d'abord représenter à ta mémoire ces paroles de l'un des convives du banquet : « Les sacrifices, les communications des hommes avec les dieux, n'ont pour but que d'entretenir ou de guérir l'amour. » Paroles saintes, et qui se dégagent des ténèbres de l'âme païenne comme un rayon de pure lumière! Les sages ont donc soupçonné la raison profonde du sacrifice. Cet amour languissant, blessé, et qui se traîne semblable à l'oiseau dont l'aile retombe, c'est l'âme enchaînée par ses affections maladives loin du principe de l'intelligence et de la félicité : c'est l'humanité presque tout entière qui végète dans un funeste oubli du beau et du bien, honteusement accroupie à l'ombre de la mort. Ah! comment re-

lever l'homme dégradé, comment guérir ce malade volontaire, ou plutôt comment atteindre cette volonté malade?... Éternel problème! trente siècles en ont en vain cherché la solution. Il fallait cependant une expiation, — car la vie se doit en sacrifice à son auteur offensé, — et le sang des victimes ruisselait sur les autels. Il fallait un sacrifice spirituel, et la philosophie professait d'admirables maximes, le détachement des sens, la fuite de ce monde et de ce corps, la pratique purifiante des vertus qui ouvrent l'œil intérieur aux impressions lumineuses du soleil de vie. O Grecs! quelles vérités ont donc pu se dérober à vos regards? A quelles sources vos urnes jalouses n'ont-elles pas puisé? Mais ces traditions de l'Orient barbare, ces premiers monuments du genre humain, vous en avez altéré le caractère, afin d'en rapporter l'origine à votre propre sagesse : ainsi des voleurs sacriléges mutilent la statue qu'ils ont ravie dans le temple. Et vous avez paré vos larcins de toutes les fleurs de votre heureux, mais mobile génie. O esprits sans arrêt! s'écrie l'un de vos derniers sages, et qui ne sauraient garder une chose dans l'état où ils l'ont reçue! Ces doctrines mêmes, façonnées à votre fantaisie, qu'en avez-vous fait? Cette florissante Académie qui les avait, pour ainsi dire, rassemblées comme le chœur des muses austères, qu'est-elle devenue? La superstition a tout corrompu, le doute a tout flétri. Thaumaturges et sceptiques, vous avez atteint aux deux extrémités de la misère intellectuelle, l'incrédulité suprême et la dernière crédulité! Encore cette crédulité n'est-elle qu'une détestable parodie de notre foi : c'est contre l'autel de vérité que vous avez dressé vos autels sinistres. Et grâce à vous, nouveaux platoniciens, l'âme humaine, fermée à la lumière et à la vie, court se prostituer aux esprits de malignité, aux noirs fantômes, à toutes les idoles de l'impure conscience. Pour se reposer de croire à tout, bientôt l'homme ne croit plus à rien, et il ne semble chercher dans le désespoir qu'un refuge contre la démence.

L'ACADÉMICIEN.

Ainsi, tu le vois, de quoi servent à l'homme ces vérités supérieures dont tu nous accordes la connaissance, si elles n'ont eu jusqu'ici aucun secret contre les incertitudes de l'esprit et les amertumes de l'âme?

NEBRIDIUS.

Dis-moi, n'y a-t-il pas une science que les plus sages d'entre vous ont définie la méditation de la mort?

L'ACADÉMICIEN.

Qui l'ignore?

NEBRIDIUS.

N'y a-t-il pas aussi un art bienfaisant dont le but est la guérison ou le soulagement de l'homme mortel?

L'ACADÉMICIEN.

Oui.

NEBRIDIUS.

Et ne faut-il pas que cet art, qui apaise la douleur et ajourne la mort; ne faut-il pas que cette science, qui, plus sublime, nous familiarise avec elles, se communiquent à l'humanité?

L'ACADÉMICIEN.

Sans doute.

NEBRIDIUS.

Mais la science s'est-elle jamais par elle-même dévoilée à l'ignorant, ou l'idée seule de la médecine a-t-elle jamais relevé les forces abattues du malade?

L'ACADÉMICIEN.

Évidemment non.

NEBRIDIUS.

Entre l'ignorant et la philosophie, entre la médecine et l'homme souffrant, n'y a-t-il pas un médiateur nécessaire?

L'ACADÉMICIEN.

Le médecin et le sage; qui en doute?

NEBRIDIUS.

L'insensé qui ne consentirait à dépouiller son ignorance qu'à la condition d'un entretien avec la Sagesse même, et le malade qui ne voudrait devoir l'apaisement de ses maux qu'aux visites seules de la Science, ne sont-ils pas encore à rencontrer sur cette terre, où cependant aucun genre de délire ne paraît étranger?

L'ACADÉMICIEN.

Il est vrai.

NEBRIDIUS.

Et si cette folie, que nous ne considérons guère que comme une hypothèse, s'avisait de conclure à la négation de la médecine et de la philosophie, parce qu'il lui aurait plu de ne traiter ni avec le médecin ni avec le sage, ne faudrait-il pas convenir que les bornes de la stupidité humaine ont été reculées?

L'ACADÉMICIEN.

Il en faudrait convenir.

NEBRIDIUS.

O mon ami! tu viens de consentir à l'arrêt qui te condamne..... Quoi! vous reconnaissez la profonde et universelle dégradation de l'âme, sa lenteur à tout bien, son penchant à tout mal, son aveugle accoutumance à ses ténèbres et à sa misère, le monstrueux amour qui

l'attache à sa prison, son invincible indifférence pour la béatitude infinie!... et parce qu'il ne plaît pas à cette orgueilleuse qu'un intermédiaire s'élève entre la raison obscurcie et la raison souveraine; qu'un précepteur, doux et humble, soit envoyé de Dieu pour relever l'homme déchu de la science céleste; qu'un Juste, revêtu des haillons de l'humanité, ait la mission de porter aux pécheurs des paroles de salut!... ô vous qui abritez si souvent vos erreurs sous l'autorité de Platon, et qui la dédaignez quand elle se rend l'interprète de quelque vérité sainte, vous ne l'entendez plus vous dire par la bouche d'Alcibiade : « Vienne le temps où il sera possible de prier avec sûreté! Vienne celui qui doit nous instruire!.. » vous ne l'entendez plus, lorsqu'il vous annonce que « les justes ne sont point justes par nature, mais qu'ils apprennent à le devenir, » mais que « la vertu est un don de Dieu à ceux qui la possèdent; » vous fermez l'oreille à cette voix de l'antiquité venue jusque dans vos écoles : « quand la première victime fut sacrifiée, ce fut à l'occasion d'une âme qui était demandée pour une âme! » — et, dès là qu'il n'est pas permis à l'œil aveugle de se passer du médecin pour recouvrer la vue; à l'intelligence abrutie de repousser le consolateur et le maître; à l'âme aliénée du véritable amour de récuser l'amour qui vient s'offrir pour elle; à l'homme coupable et tombé d'être à lui-même sa lumière, sa justice et sa rançon; vous allez blasphémer la justice et la lumière; vous allez douter de la vérité! — O prodige de folie!

L'ACADÉMICIEN.

Mais enfin à quelles marques veux-tu que nous reconnaissions ce médiateur entre Dieu et les hommes, ce nouvel initiateur à la vie divine?

NEBRIDIUS.

Entre tant d'autres, je n'en veux qu'une : son humilité. L'homme était tombé en s'élevant; pour le relever, le Médiateur s'est fait humble. Et c'est pourquoi vous dédaignez de l'apercevoir! Votre cœur toujours superbe se détourne de ce cœur divin penché sur l'abîme que vous ne voyez plus!... cet abîme que vous êtes vous-mêmes!... Parfois encore un élan généreux porte votre intelligence à des hauteurs d'où la patrie au loin se découvre, et où il semble que déjà l'âme respire un air de la liberté natale. Vous sentez, vous voyez où il faut aller; mais les ailes vous manquent..... et, de si haut retombés si bas, vous dédaignez encore l'unique voie par laquelle il faut passer! C'est qu'elle est en effet bien humble et bien étroite, c'est la voie des abaissements et des souffrances, c'est celle du sacrifice... et cependant il n'en est point d'autre : par elle et par elle seule, L'AMOUR SE GUÉRIT ET S'ALIMENTE. Car elle seule lui apprend que ses défaillances ici-bas et ses humiliantes

attaches dans les régions de la matière ont pour cause le divorce primitif de l'âme avec l'amour infini. Ame humaine, gémis donc sur la profondeur de ta chute. Il te reste plus de larmes pour en gémir que de lumière pour la mesurer. Tu étais élevé au plus haut de la justice et de la gloire. Créée à la ressemblance de ton Dieu, le regard du Créateur se complaisait dans ta matinale innocence. Mais le séducteur est venu; malheureuse! tu t'es laissé surprendre. Quelques paroles perfides ont trouvé un écho dans le fond limité de ton être. Ah! si tu n'avais pas toi-même intercepté le rayon qui te venait de l'infini, la parole du Menteur se fût perdue comme un néant dans les libres espaces de la vérité. Mais tu as manqué d'intelligence, tu as trahi l'amour et abjuré la vie... Et te voilà... meurtrie, brisée, rampant comme le ver qui traîne ses anneaux rompus sur la terre où il va rentrer! — C'en est donc fait, et tout est perdu sans retour! Tu t'es détachée de l'Infini! Où voulais-tu monter sans lui... et sans lui, peux-tu remonter vers lui?... Tombée en toi-même, sur toi-même, accablée de ta propre ruine, ton argile pèse sur toi comme les murs d'une prison qui s'écroule. Et dans cette lamentable condition, il ne te reste de ton passé qu'un sentiment toujours vif et toujours inassouvi: la faim et la soif de tout ce que tu as perdu; la faim et la soif du bonheur, la faim et la soif de la science, la faim et la soif de la grandeur et de la gloire... Et, au lieu de tout cela, un leurre éternel, un immense vide que la douleur emplit un instant de son cri, où elle se précipite et se perd; vide que rien ne saurait combler que la Vie même, la Vie qui t'a laissée à sec en se retirant! Pauvre âme à jeun! qui te rendra ces fruits de l'Éden perdu, dont l'ombre et la trompeuse image viennent se jouer à tes lèvres?... Pauvre source à moitié tarie! vois quelles aridités te séparent de l'Océan auquel tu voudrais revenir!... Mais non... ne désespère pas! L'Océan, ô profondeur de miséricorde!... l'Océan sans bornes, ton océan à toi, va se faire, comme toi, source chétive et petite, afin que tu le retrouves, et qu'en lui tu te renouvelles! Le Verbe, oui le Verbe divin vient jusqu'à toi pour te relever de l'adultère. Tu as été infidèle à sa gloire, lui sera fidèle à ton ignominie; car il la revêt tout entière, il se fait chair et souffrance, il se fait péché et supplice pour toi. Il t'avait faite à son image, et maintenant c'est lui qui se fait à la tienne; pour te sauver et te ressusciter, il va jusqu'à se perdre, jusqu'à s'anéantir lui-même! Voilà la vraie victime et l'unique sacrifice! Cette AME QUI ÉTAIT DEMANDÉE POUR UNE AUTRE AME, la voilà! L'âme, la vie, le sang d'un Dieu, voilà ce qui a été donné pour la rançon de l'homme coupable!... Ah! mesure si tu peux ces élans de l'éternel amour... Venu pour toi, du ciel, au sein d'une femme, de ce sein à la crèche, de la crèche à la croix, de la croix au sépulcre!... Mais du sépulcre, il retourne au ciel, et là il te convie au

ÉTUDES MORALES SUR LE TEMPS PRÉSENT

PAR M. CARO,

PROFESSEUR DE FACULTÉ, A DOUAI.

« Relever la foi en Dieu et dans l'idéal, la fortifier là où elle est affaiblie, combattre les doctrines qui corrompent l'homme par des apothéoses insensées, aussi bien que celles qui le découragent par des scrupules pusillanimes, rétablir la raison dans sa force en la rétablissant dans sa vraie mesure et sa sphère [1] : » tel est l'office naturel des écrivains philosophes et celui auquel s'est voué M. Caro. Il le remplit doublement dans ces heureuses années d'abondance où l'on manie tour à tour la parole et la plume sans repos et pourtant sans fatigue. Son livre n'est même que le loisir de son cours et l'application par la presse des maximes qu'il soutient à Douai par la parole. Là, devant un auditoire nombreux, il expose les principes du spiritualisme qu'il défend dans les revues par ces vives peintures du temps présent.

Le spiritualisme de M. Caro est le bienvenu dans la presse. Il est élégant, spirituel et facile. Il a pour lui les juges sévères et même les femmes. Les hommes apprécieront surtout dans son livre la fermeté de sa critique; les femmes aimeront la délicatesse et la distinction de son esprit. Ceux qui mettent leur amour dans le bonheur (et le nombre en est grand dans un certain monde) trouveront l'élégant correctif des théories sensuelles de Stendhal dans l'enthousiasme platonicien du jeune professeur de Douai. Ceux qui jettent un regard profond sur les destinées du christianisme, sur son avenir au nouveau monde, liront avec fruit sa belle étude sur Channing; et les vues qu'il indique en terminant sur la nécessité d'une littérature populaire en France sont de celles qui méritent une attention particulière.

Pour nous, au nom de ce recueil, nous remercions M. Caro d'avoir

[1] Préface des *Études morales sur le temps présent*. Hachette, 1856.

indiqué dans Channing, dans un homme qui n'a gardé du christianisme que la loi de l'amour, le premier et heureux fondateur d'une littérature populaire, le premier auteur de bons livres pour le peuple. Le *Correspondant* ne peut oublier que c'est une importante partie de son programme de faire aimer Dieu et de procurer le bien général. Il sait que ce programme est tout au long dans saint Paul avant d'être dans Channing. L'amour des hommes est encore la plus belle source de l'éloquence, la première loi de l'art et le fond de la véritable philosophie, comme il est la loi de la vraie religion. Si Channing a créé une langue populaire, c'est qu'il a trouvé dans son cœur le mystérieux truchement qu'il faut pour réussir dans ce commerce difficile, et que l'amour est encore le meilleur guide auprès de ceux qui souffrent. Mais nous sommes tous peuple quand il s'agit de bons livres, et bien loin de professer un dédain superbe pour cette littérature qui est celle de tous, nous prendrions bien plutôt pour épigraphe de ce recueil le mot de saint Paul : Se faire tout à tous, *omnibus omnia*. Nous voudrions, comme Channing, parler aux petits et aux humbles la langue des petits et des humbles : apporter comme les Mages des parfums dans une crèche, et répéter dans la langue de celui-là seul qui sait parler aux petits : Bienheureux ceux qui souffrent, parce qu'ils seront consolés : Bienheureux ceux qui ont soif et qui ont faim, parce qu'ils seront rassasiés !

Mais que M. Caro ne l'oublie point ; en découvrant le vice caché de notre littérature, c'est presque un gage qu'il a donné à ceux qui veulent comme lui le remède.

Je ne finirais point si je voulais indiquer toutes les vues élevées, fines, spirituelles de M. Caro dans ses *Études morales sur le temps présent*. Rien ne lui échappe des ridicules et des travers de l'esprit, et l'on trouve dans sa critique plus d'une bonne leçon dont la sévérité est tempérée par un sourire du spirituel écrivain. Il saisit ce qui paraît insaisissable et ce dont on a voulu faire un genre littéraire : le caprice, la fantaisie, l'humour. L'humour, si habile à varier les aspects de la folie et qui a la prétention de se poser comme le comique parfait, le comique absolu, reçoit en passant d'utiles avertissements dans les Études sur MM. Toussenel et Heine. On n'y trouve à blâmer que le rapprochement de ces deux noms d'inégale valeur. Le juif panthéiste Heine a une tout autre signification pour l'Allemagne que le fouriériste M. Toussenel pour la France. Heine est un panthéiste et un poëte, c'est-à-dire un être hybride et très-difficile à expliquer. Il est même une exception à la loi commune, une énigme vivante; il est athée et il est poëte, il est ironique et il s'élève jusqu'au lyrisme; il est humoriste excentrique visant à l'originalité, et il atteint parfois à la perfection des formes grecques ; il opère en lui la fusion du judaïsme et de l'hel-

lénisme avec le panthéisme de Spinosa. Sans doute c'est le panthéisme qui domine; mais allez au fond, vous retrouverez le juif dans cette idée qu'il se fait d'un être méchant et terrible qu'il replace enfin sur son trône, de même que vous retrouverez le Grec si vous regardez à la forme aristophanesque de ses écrits. Assemblage de contradictions, c'est par là qu'il est d'un sens tout particulier dans l'histoire du romantisme dont M. Heine n'a surmonté le principe que par la restauration de l'hellénisme ou du paganisme ancien. C'est ainsi qu'il a continué Gœthe et qu'il a conquis une place dans la littérature allemande. La France le connaît surtout pour son horreur du spiritualisme de madame de Staël. Mais ce n'est point assez pour juger un homme qui a fait école. M. Heine, dans sa vie comme dans ses écrits, est une démonstration vivante de ce principe de l'ironie divine qu'il paraît avoir méconnue d'abord et qui se fait sentir à lui — ironie soudaine et terrible qui réduit à néant les négations de l'athée et venge l'esprit sur cette chair qu'il a voulu réhabiliter! C'est une tragique et lamentable histoire que celle de Heine. On en pourrait faire un de ces *Volksbucher* qui couraient les foires et se lisaient à la veillée, comme le récit de la prodigieuse et lamentable histoire du docteur Faust. Le seul type de la vie d'artiste en France, telle qu'on l'entendait en Allemagne, avait ressenti l'ascendant de cette nature étrange; mais, incapable de se dégager comme lui par le libre humour et l'ironie absolue, il a été tenter le passage inconnu et renouveler la triste école du suicide. On regrette que M. Caro, d'une plume ferme, ait reculé devant ces portraits qui naissent d'eux-mêmes, et ait donné le tour épigrammatique à son étude [1].

On s'étonne aussi, dans un autre sujet, de trouver M. Caro si sévère à M. Jean Reynaud, l'auteur de *Ciel et Terre*, après avoir été, dans sa thèse, favorable à Saint-Martin [2]. Il me semble que ces deux hommes, tous les deux théosophes, tous les deux théophilanthropes, se ressemblent par les qualités et les défauts d'un mysticisme voisin du panthéisme humanitaire qui s'était acclimaté vers la fin du dernier siècle en Allemagne et même en France. Tous deux ont écrit leurs plus belles pages sur l'immortalité de l'âme, et M. Caro ne peut expliquer ce progrès de sévérité qui s'applique à des élans de spiritualisme que pour se punir peut-être d'un excès d'indulgence dans sa première étude.

Il est d'ailleurs intéressant de suivre le mouvement des polémiques dont *Ciel et Terre*, de M. Jean Reynaud, a été l'objet [3].

[1] Cette étude était écrite avant que les journaux eussent annoncé la mort de Heine.

[2] *Saint-Martin*, thèse pour le doctorat, par M. Caro. — Hachette.

[3] Nous y aurions joint l'exacte analyse de M. de Fontette, si elle nous eût été connue en temps utile.

Le respectable doyen de la faculté des lettres de Rennes, M. Henri Martin, dans un livre de la vie future, né, nous dit-il lui-même, du besoin de consolations religieuses, que le malheur et la maladie lui avaient rendues nécessaires, a successivement examiné les doctrines qui ont trait à la vie future et fait une large place à la réfutation du livre de M. Reynaud qui blessait sa foi. Vers la même époque, M. Caro, dans ses Études, traçait à grands traits une élégante réfutation de ce même livre, qui, suivant lui, « est le roman astronomique d'un homme de cœur et de talent, mais illuminé, mathématicien et humanitaire. » Et enfin, dans la *Revue des Deux Mondes*, M. Taine, prenant une position plus complétement négative, critiquait l'essai même d'une philosophie religieuse, et maintenait l'inconciliable antithèse de ces deux mots : philosophie et religion. Ainsi le livre se trouva attaqué au nom de la foi et au nom de la raison.

M. Henri Martin entamait l'attaque par l'autorité de l'Église et des conciles.

M. Caro la soutenait par le spiritualisme d'un disciple de Platon et de Descartes.

M. Taine enfin prétendait l'achever par le rationalisme ou antisupernaturalisme.

La preuve, par l'autorité de l'Église et des conciles, qui faisait de la question un débat historique, tendait à démontrer que M. Jean Reynaud est hérétique, et M. H. Martin a pu même caractériser cette hérésie, depuis longtemps condamnée par l'Église, comme le renouvellement des erreurs d'Origène.

M. Taine rejette la preuve par l'autorité de l'Église, des conciles et des Pères, et ne veut que celles que lui fournit la raison ; je ne crois pas m'avancer beaucoup en le déclarant rationaliste pur, ou, ce qui est même chose, ennemi, je ne dis pas de toute religion positive, mais du principe religieux lui-même. Aussi l'œuvre de M. Reynaud ne lui inspire ni inquiétude ni colère. Elle est tout simplement absurde et n'a droit qu'au mépris. C'est un malentendu dont l'auteur du *Génie du Christianisme* est le premier et le plus contagieux exemple. Il est à souhaiter que M. Jean Reynaud soit le dernier. Un essai de *Philosophie religieuse* implique, à ses yeux, une contradiction radicale, dont l'esprit ne peut sortir que par la suppression totale de l'un des deux termes opposés, de la foi si c'est la raison, de la religion si c'est la philosophie, du cœur si c'est l'esprit, et ainsi du reste.

Entre ces deux écrivains, dont l'un subordonne le problème de la vie future à la foi, et l'autre le tranche d'une façon décisive par l'autorité de la raison, M. Caro prend une position moyenne, qui n'est pas la moins forte et qui a le mérite de la modération. Il n'oppose à M. Jean Reynaud ni la foi ni la raison tout entière. Et s'il penche pour celle-ci

dans sa réfutation, il ne va pas comme M. Taine jusqu'au bout de son principe. M. Caro, c'est lui-même qui nous le dit dans sa préface, ne confond ni la raison ni la foi, comme M. Jean Reynaud et les mystiques, mais il ne détruit pas l'une par l'autre, comme M. Taine et les rationalistes purs. Il prétend les maintenir, au contraire : il parle même d'une philosophie naturelle et d'une philosophie révélée, différentes de méthode, mais tendante au même but, et l'on peut espérer qu'il saura les unir.

Il est singulier qu'avec ce principe de tolérance, qui fait au mysticisme sa part, M. Caro se montre sévère aux essais de philosophie religieuse, et nous pensons que ce sont les erreurs de M. Jean Reynaud et non la cause de la philosophie religieuse elle-même qu'il a prétendu combattre par les armes du spiritualisme pur. Nous croyons que c'est pour avoir compromis cette cause par des nouveautés hardies et par de nombreuses altérations du dogme que M. Reynaud s'est attiré la réplique de M. Caro.

Nous en avons pour garant la définition même que M. Caro a donnée de son spiritualisme dans sa préface. Il le définit « une doctrine qui porte ses vues au delà du temps, qui par ses pressentiments s'empare de l'éternité, une doctrine encore qui rêve pour l'âme des horizons infinis, des grandeurs ineffables ou de terribles expiations, » une doctrine religieuse enfin. Et pourtant M. Caro n'est pas un rêveur, il le fait bien voir.

Mais alors pourquoi, s'il admet un vague avenir idéal de l'âme, s'il a des pressentiments, des désirs, pourquoi, par sa critique de *Ciel et Terre*, égale-t-il les sévérités du rationalisme pur, après avoir, par ses aspirations, préparé le charme et l'excuse du livre?

« C'est, nous dit M. Caro, qu'il ne suffit pas, pour être spiritualiste, d'une certaine aspiration au grand, de la générosité des sentiments, d'un effort sincère vers l'idéal. » C'est être sévère dans les initiations qu'il demande.

M. Caro retrouve dans M. Reynaud, sous une autre forme, un ennemi qu'il combat dans M. Comte : le *Matérialisme*. Mais le dogme de la transmigration des âmes par Platon, renouvelé par Origène et enfin restauré par M. Reynaud, ce dogme, tout erroné qu'il soit, n'a pas dans l'histoire de la philosophie le sens et la portée d'une erreur matérialiste. Je comprends l'inflexibilité dogmatique de l'Église le condamnant au nom des règles de la foi; je m'explique les négations radicales de M. Taine au nom de son principe; je m'explique moins la sévérité de M. Caro poursuivant dans M. Reynaud les théories platoniciennes d'un éloquent défenseur du spiritualisme.

M. Caro reproche à l'auteur de *Ciel et Terre* de matérialiser ses tendances, de faire de la psychologie astronomique et de n'arriver,

en dernière analyse, qu'à une immortalité matérielle. Il lui oppose les principes de la philosophie qu'il enseigne, et refait contre lui la démonstration de l'immortalité tirée de la spiritualité pure du principe pensant.

M. Reynaud, de son côté, ne dissimule pas son peu de goût pour le spiritualisme abstrait de l'école moderne. Il est comme les mystiques qui se dégagent rarement de l'attrait du sensible, il lui faut une théorie de l'immortalité qui satisfasse l'âme entière, et l'âme entière, suivant lui, n'est pas le pur esprit; elle est imagination, sentiment, amour et souvenir. Il veut être conservé dans l'intégrité de son âme.

M. Caro, dans sa réfutation, reste fidèle à Descartes. M. Reynaud, dans son livre, emprunte volontiers à Leibnitz, mais il se trompe s'il y voit la métempsycose.

M. Reynaud travaille à la physique de l'immortalité : cette tendance doit être encouragée dans ce qu'elle a de bon.

M. Caro se réserve la métaphysique de l'immortalité : il a raison, et je persiste à croire qu'il a choisi la meilleure part.

Mais en quoi les palais enchantés qu'élève M. Jean Reynaud pour être le lieu de notre immortalité troubleraient-ils la conscience de cette immortalité supérieure que demande le plus pur spiritualisme? M. Caro a-t-il oublié Socrate, décrivant dans le Phédon les régions traversées par les âmes des morts, et cette terre, plus pure, toute resplendissante de pierreries et de couleurs, où « ce qui est de l'air pour nous est un éther pour eux? » Pendant que les âmes pesantes restent plongées dans le Tartare, les âmes ailées, délivrées de la prison terrestre, montent vers les lieux hauts, et habitent une région élevée au-dessus de la terre. Mais que M. Caro se rassure : ceux que la philosophie a suffisamment purifiés vivent à jamais dégagés de leurs corps, et ont des demeures plus belles et plus éthérées. Ah! n'affaiblissons pas la croyance à ces mythes gracieux, auxquels le christianisme est venu donner un sens tout nouveau. Il faut en enchanter nos âmes, au contraire, comme le voulait Socrate, et conclure avec lui par ces mots : « Un homme sensé ne soutiendra pas que toutes ces choses sont précisément telles que je les ai décrites : mais j'ai essayé de vous dire ce qui est le plus probable. Et l'on peut tenter ce péril avec honneur, quand il s'agit de nos âmes et de leurs demeures! »

La physique de l'immortalité, telle que nous la concevons du moins, n'est donc pas une tentative pour matérialiser le ciel. Elle ne compose pas les murs de la Jérusalem céleste avec le diamant et le porphyre; elle ne s'embarque pas sur la foi de je ne sais quels oracles à la découverte d'une terre paradisiaque. Mais elle cherche l'incorruptible et le divin dans les œuvres de Dieu. Elle cherche les forces et les lois qui les sou-

tiennent. Elle croit que les principes du développement céleste de la créature doivent être cherchés dès cette terre. Elle croit que notre planète peut être transfigurée par l'esprit, que les forces qu'on y découvre hâtent son triomphe sur la matière. Elle croit enfin qu'elle peut donner les préambules d'une science plus parfaite, infiniment supérieure et plus relevée, et qui s'appelle la métaphysique et la religion de l'immortalité.

Que M. Caro nous pardonne cette légère dissidence sur un point particulier de ses études. Nous voudrions lui donner occasion d'expliquer dans quelles limites son expérience des hommes et des doctrines lui représente comme possible, dans le temps présent, un essai de philosophie religieuse, en d'autres termes, l'accord de la Raison et de la Foi. L'essai de M. Jean Reynaud n'est pas le seul. Le temps présent est même assez riche en tentatives de ce genre. Et si toutes ont échoué, on voudrait au moins savoir pourquoi, si c'est par une imperfection qui est de l'homme ou par un désaccord qui serait en quelque sorte préétabli de Dieu. La *Revue de Genève* a provoqué la réponse de M. Caro. Pour nous, nous l'attendons avec confiance; car nous savons qu'elle sera le complément de ses excellentes études, et l'affermissement dans la Foi de ceux qui cherchent aussi la Raison.

Par exemple, on ne saurait qu'approuver la vigueur de ses attaques contre ce culte grossier des intérêts matériels qui a trouvé de nos jours un pontife superbement renté par la dévotion de ses fidèles. M. Caro nous apprend qu'il y a une queue du saint-simonisme qui s'agite dans les journaux, ou se recueille dans une sorte de cénacle humanitaire, et il excelle à poursuivre les tronçons de l'antique ennemi. Il surveille d'un œil défiant les évolutions de la secte et la démasque sous ses formes les plus nouvelles d'*idolâtrie humanitaire* et de *religion positiviste*.

La religion de M. Auguste Comte (car c'est lui qui est le pontife de ce nouveau culte) n'a pas encore vaincu le catholicisme; mais, à la faveur des souscriptions et d'une très-forte organisation positiviste, elle fait son chemin dans le monde. M. Caro nous dit qu'elle a son budget, et nous indique ses trois foyers, à Paris, en Hollande et en Irlande. Mon intention n'est pas de le suivre dans cette discussion approfondie d'une forme nouvelle d'un matérialisme vieux comme le monde. Comme toujours, le panthéisme en est la conclusion dernière, et dans sa théorie du Grand-Être, dont le vaste sein contient non-seulement les races éteintes et les races vivantes de l'humanité, mais aussi de l'animalité tout entière, il est facile de reconnaître cet individu colossal appelé Nature, dont Spinosa a si bien enflé la chimère.

Comme toujours aussi, depuis Saint-Simon, le mythe gracieux de la divinité de la femme vient embellir le nouveau symbole. Les femmes

forment la meilleure et la plus belle représentation du Grand-Être, et assistent son pontife jusqu'à l'autel.

Tout ceci n'est que plaisant, mais devient odieux quand on pense que c'est l'athéisme qui est la conclusion dernière du système, et que c'est, à la lettre, le culte de l'athéisme que M. Comte se charge d'organiser en France et à l'étranger sur les mêmes errements qu'ont suivis ses confrères d'Allemagne.

M. Caro cite parmi ces derniers M. Feuerbach, cet ancien pontife de l'athéisme, aujourd'hui directeur d'une manufacture! On dit que de même en France M. Comte n'a pas à se plaindre de la religion des fidèles, et il fixe à soixante mille francs les émoluments du futur grand prêtre, sans compter les frais du culte. On voit que ces messieurs entendent fort bien la seule religion qu'ils enseignent, et que nous avons déjà définie: le culte des intérêts matériels.

En somme, M. Caro, dans son livre, a rendu de véritables services à la cause du spiritualisme en retranchant, par de fortes études, du nombre des philosophes, toute une secte sortie des flancs du panthéisme humanitaire; il a bien mérité de la jeunesse en réduisant au silence M. Lenfrey et à sa juste valeur sa prétendue renaissance du Voltairianisme. Il a enfin bien mérité des lettres en y poursuivant le plus grand ennemi d'une littérature forte, élevée, et vraiment digne de la France: le sensualisme.

Maintenant qu'il a déblayé le terrain, nous le verrons marcher dans les voies neuves qu'il a tracées.

Comte Foucher de Careil.

LA PAIX ET LA PAIRIE A VIE

EN ANGLETERRE[1]

I

Depuis que les pages précédentes ont été écrites, l'honneur et la vigueur des institutions parlementaires ont été soumises, en Angleterre, à deux fortes épreuves. Elles en ont noblement et complétement triomphé. Ce triomphe est fait non-seulement pour honorer l'Angleterre, mais encore pour réjouir et pour rassurer tous les amis de la liberté en Europe. Il nous sera permis d'y insister parce qu'il en ressort une confirmation éclatante de ce que nous avons cru pouvoir affirmer.

On sait que les détracteurs du gouvernement représentatif insistent spécialement sur les difficultés qu'apportent dans les questions de politique étrangère, et par-dessus tout dans les négociations diplomatiques, l'intervention des débats parlementaires avec la publicité qu'ils comportent et les divisions ou les agitations qu'ils révèlent.

L'histoire moderne de l'Angleterre, où la politique étrangère a été débattue, depuis un siècle et demi, avec une liberté et une publicité exactement proportionnées aux développements prodigieux de la puissance britannique, suffit et au delà pour réfuter ce sophisme banal. Mais à ceux qui n'ont ni le temps ni surtout la volonté de regarder l'histoire, il manquait peut-être une démonstration immédiate, contemporaine et incontestable. Elle vient de leur être fournie.

A la veille du jour fixé pour la réunion annuelle du Parlement, la nouvelle la plus inattendue éclate en Europe. L'empereur de Russie

[1] Nous avons pensé que les lecteurs du *Correspondant*, pour lesquels M. le comte de Montalembert avait écrit ces articles sur l'Angleterre, qui sont devenus un livre, aimeraient à connaître les chapitres qui ont été ajoutés aux éditions subséquentes de l'*Avenir politique de l'Angleterre*, publiées par l'éditeur Didier.

accepte la paix aux conditions proposées par les puissances alliées et victorieuses.

On sait quel était alors l'état de l'opinion en Angleterre. La guerre avait été très-glorieuse, très-heureuse pour l'alliance. L'orgueil de la Russie abaissé, sa puissance atteinte dans sa base, sa marine anéantie, son prestige détruit, sa marche envahissante vers la Méditerranée et vers l'Inde arrêtée pour longtemps, peut-être pour toujours : voilà ce que deux années de guerre avaient suffi pour obtenir. Voilà ce que la paix, si promptement conquise, allait consolider. C'était grand et beau. Il était même difficile d'imaginer des résultats plus positifs et plus considérables. Et cependant la nouvelle de cette paix probable et prochaine n'excitait en Angleterre qu'un mélange d'aigreur et d'incrédulité qui dégénéra bientôt en mécontentement passionné. Pourquoi? Parce que, dans cette glorieuse issue de l'alliance, l'honneur des armes anglaises n'avait point suffisamment resplendi pour satisfaire l'amour-propre national. Ni sur terre ni sur mer le drapeau anglais n'avait retrouvé le prestige qui, à la fin des guerres de Napoléon Ier, lui avait assigné le premier rang. A Inkermann et à l'assaut de Sébastopol, la victoire, noblement disputée par l'inébranlable intrépidité des troupes anglaises, avait été trop manifestement décidée par l'irrésistible élan des Français. Sans vouloir confirmer l'injurieuse assertion répétée à satiété par les journaux anglais, et d'après laquelle les Russes ne voulaient voir dans leurs adversaires britanniques qu'une *armée de lions commandée par des ânes*, il est certain que les deux campagnes n'avaient mis en lumière dans les rangs de l'état-major anglais aucune notabilité capable de rivaliser avec nos généraux d'Afrique.

Même sur mer, la supériorité si vantée et si universellement reconnue de la marine britannique n'avait nullement éclipsé cette jeune flotte française, née de la patriotique prévoyance du gouvernement parlementaire[1], et chez laquelle l'Angleterre a pu reconnaître toutes les qualités propres à transformer éventuellement cette alliée si utile en rivale formidable. D'un autre côté, la tactique des Russes, toujours enfermés dans leurs forts et à l'abri de leurs batteries, avait obstinément refusé au pavillon anglais toute occasion de renouveler les audacieuses entreprises et les foudroyantes victoires de Nelson. On croyait enfin toucher à cette occasion tant désirée. D'immenses préparatifs, d'incalculables efforts avaient mis la nation à même de prévoir le jour où la flotte anglaise, en forçant la passe de Cronstadt et

[1] Il faut lire, sur ce point, l'intéressante notice publiée par M. Girette sur l'amiral de Mackau (imprimerie Raçon, 1856); on y verra quelques utiles détails sur l'impulsion imprimée par les Chambres et le gouvernement, de 1840 à 1847, au service des approvisionnements de la marine et à la création d'une flotte à vapeur, commencée sous le ministère de M. de Mackau.

en écrasant de ses feux cette forteresse, irait jusque dans Pétersbourg faire signer à la Russie sa déchéance irrévocable.

Ce fut donc un mécompte universel lorsqu'on apprit en Angleterre que la paix pouvait et allait se faire ; que la France s'y montrait disposée ; que la Russie, dont nul ne voulait admettre la bonne foi, semblait agir sans détour et sans retard ; que, sous peine de compromettre une alliance qui avait été si nécessaire et si heureuse, il fallait suspendre les hostilités, se prêter à des négociations, et se préparer à une paix dont le profit, si immense pour l'Angleterre, n'apparaissait pas encore bien nettement défini, et dont la gloire reviendrait surtout à la France.

Trois semaines séparaient l'époque de la convocation du Parlement de celle fixée pour la réunion du congrès des plénipotentiaires à Paris. Pendant cet intervalle il pouvait, il devait même, selon toute apparence, éclater de tels orages dans la vie politique du peuple anglais, que l'œuvre de pacification en deviendrait, sinon impossible, du moins considérablement plus longue et plus difficile. Les premières violences de la presse contre toute pensée de paix, contre toute entente avec la Russie, n'annonçaient que trop la gravité des obstacles qui se présenteraient. Les Chambres une fois en permanence, toutes les passions populaires allaient trouver des organes officiels, dont la voix irait retentir dans toutes les cours et tous les cabinets de l'Europe, mais qui surtout attiseraient le feu intérieur. En outre, toutes les ambitions, toutes les rancunes et toutes les jalousies que suscite partout la soif du pouvoir, et que la liberté ne craint pas de convier à se produire au grand jour, allaient amonceler les difficultés sur les bras du pouvoir exécutif. Sans parler de la Chambre des pairs, où l'on pouvait rencontrer plus d'un ancien secrétaire d'État des affaires étrangères, fort disposé à reprendre le fardeau des affaires, c'était surtout à la Chambre des communes que devait s'étaler la coalition des rivalités et des préjugés également intéressés à refuser au gouvernement l'honneur de cette paix si imprévue, et à l'Europe entière ses bienfaits si désirables.

Or l'événement a démenti toutes ces appréhensions et dissipé tous ces dangers. Dès le premier jour de la session, lord Palmerston s'empressa de proclamer avec une noble confiance que la présence des représentants de la nation et des grands pouvoirs publics apportait au gouvernement une force et une assurance dont il se sentait fier et satisfait. Il exposa brièvement l'état des choses, et demanda implicitement les pleins pouvoirs qu'il lui fallait pour entrer dans une négociation dont nul ne pouvait ni méconnaître les difficultés, ni prévoir la fin si prochaine. Il les obtint, et depuis lors rien n'est venu troubler la conduite des affaires. M. Gladstone, qui avait prononcé dans la session

précédente de si éloquents plaidoyers en faveur de la paix, a gardé le silence. M. Disraëli, que son rôle de *leader* de l'opposition érige en critique permanent et obligé du ministère, n'a parlé que pour constater qu'aucun embarras ne viendrait de son côté, et pour répéter la déclaration faite à la Chambre haute par le chef du parti conservateur, lord Derby, sur la nécessité de laisser aux dépositaires du pouvoir exécutif une entière liberté d'action. Sur les six cent cinquante-six membres de cette assemblée, investis d'une liberté absolue de parler à tout propos et de soulever toutes les discussions que bon leur semble, il ne s'est pas trouvé *un seul* homme qui ait tenté d'ouvrir la bouche pour compliquer la situation du pays, pour embarrasser la marche du gouvernement, pour exciter ou même pour exprimer les passions populaires. Le Parlement siége depuis trois mois : et pendant tout cet intervalle, malgré les provocations et les diatribes quotidiennes de la presse démocratique, représentée surtout par le *Morning Advertiser*, pas une discussion dangereuse n'a eu lieu, pas une interpellation inopportune n'a été annoncée, pas une question indiscrète n'a été posée. La paix faite, elle sera appréciée, jugée avec une entière liberté. Mais jusque-là c'est au gouvernement seul que la liberté est réservée en même temps que la responsabilité. Il agit sous les yeux, on peut même dire sous la main du Parlement, mais avec l'autorité, la dignité, la confiance d'un agent libre, responsable de tout ce qu'il fait, mais responsable envers d'honnêtes gens.

Ce silence éloquent, ce frein mis aux passions, aux rancunes, aux amours-propres, aux impatients et aux indiscrets par l'acte spontané d'une libre omnipotence, par l'intelligence populaire des conditions essentielles de la vie politique, mérite d'être signalé comme une des plus belles pages de l'histoire contemporaine. Voilà donc ce que peut faire et ce que peut devenir une nation grandie et fortifiée par le long et salutaire exercice de la liberté! Jamais le *self-government*, pris dans son acception la plus noble, jamais cet empire de soi qui fait la gloire des grands peuples et des grands caractères, n'a brillé d'un plus pur éclat. Ni le sénat romain, ni le patriciat vénitien, dans le cours séculaire de leur glorieuse carrière, n'ont donné un plus noble enseignement, n'ont montré un plus intelligent patriotisme. Sauf quelques obscurs fanatiques, obstinés calomniateurs de tout ce qui sert et honore la liberté, toute la presse européenne a semblé comprendre et apprécier cette conduite du Parlement britannique. Tout homme de sens y doit voir un symptôme rassurant pour l'avenir de l'Angleterre, et un triomphant démenti infligé à ceux qui contestent aux gouvernements libres la faculté de concilier la prudence diplomatique et la discrétion politique avec l'énergie, l'indépendance et la dignité des mœurs publiques que comporte la liberté.

II

Pendant que le Parlement vengeait ainsi l'honneur des institutions représentatives, une autre question, moins considérable en apparence, mais d'un intérêt bien plus profond et plus permanent, est venue menacer l'une des bases essentielles de la constitution britannique. Le gouvernement de lord Palmerston avait choisi le moment où l'attention publique était émue et absorbée par la question de la paix et de la guerre pour essayer d'introduire dans l'organisation de la Chambre haute la plus grave des innovations. Il avait créé pair *à vie* un vieux juge, nommé sir James Parke, avec le titre de lord Wensleydale[1], et l'avait envoyé siéger sous ce nom parmi les pairs héréditaires. Le nouveau pair était sans postérité et n'était plus d'âge à en avoir; si donc on l'avait créé pair héréditaire comme tous ses collègues, sa pairie se fût éteinte avec lui, et aucun inconvénient n'en serait résulté. Mais lord Palmerston semble avoir précisément voulu faire de cette nomination unique et qui ne compromettait la position future d'aucune famille, une sorte de ballon d'essai pour revendiquer le droit de créer des pairies viagères et ouvrir ainsi, dans l'intérêt coalisé de l'esprit démocratique et de la prérogative monarchique, une brèche à l'antique édifice de la liberté et de l'aristocratie anglaises.

A-t-il agi en pleine connaissance de cause? a-t-il longuement prémédité cette révolution subreptice? ou bien s'est-il abandonné, avec l'étourderie qui l'a plus d'une fois caractérisé, aux chances de la lutte, et ne faut-il voir dans cette tentative qu'une légèreté qu'on est tenté d'appeler sacrilége, quand on songe aux gloires et aux intérêts qu'elle risquait également de compromettre? Peu importe d'ailleurs; la tentative a provisoirement échoué. Il vaut mieux en caractériser la portée que juger les intentions de ses auteurs.

On sait quels sont les prétextes qu'ils ont avancés pour la justifier. La Chambre des pairs, outre la juridiction criminelle qu'elle exerce sur tous ses membres d'abord, puis sur tous les titulaires des grandes fonctions publiques, est la cour suprême d'appel et de cassation. Le

[1] On sait que la pairie repose en général, comme autrefois les duchés-pairies en France, sur une terre ou un domaine appartenant au nouveau pair, et quelquefois sur une ville ou une province où il a des possessions. Le pair porte seul le titre de sa pairie : ses enfants (autres que le fils aîné, héritier de la pairie, qui a un titre inférieur), conservent leur nom de famille. De là cette diversité de dénominations dans l'aristocratie anglaise, qui confond les étrangers, et qui ne se retrouve guère qu'en Espagne.

jugement des appels est en fait abandonné aux quatre ou cinq anciens chanceliers ou *chefs de justice*[1] qui ont été appelés à la pairie : on prétendait que leur petit nombre et leur grand âge exigeaient une augmentation de cette catégorie restreinte.

Mais d'abord, par des mesures récentes, la Cour des pairs vient d'être déchargée du jugement des appels dans les causes ecclésiastiques et coloniales. Même avant cette réduction dans ses attributions, elle avait pu suffire à ses hautes fonctions, sans exciter les clameurs que l'on suppose. Aucune trace de mécontentement ne s'était fait jour dans le public, et on le conçoit en songeant à l'infatigable activité, à la verte et vigoureuse éloquence des deux ex-chanceliers lord Lyndhurst et lord Brougham, sur qui retombe la principale part des fonctions judiciaires. D'ailleurs, si le nombre des *law lords*[2] est trop restreint, quoi de plus facile que de choisir un ou deux pairs nouveaux, comme le nouveau lord Wensleydale, parmi les sommités de la judicature? Beaucoup de pairies modernes, et même des plus anciennes, n'ont pas d'autre origine; et personne ne s'en est jamais plaint dans une assemblée qui est de droit présidée par le chancelier d'Angleterre, lequel est nécessairement un légiste et toujours né hors des rangs de l'ancienne aristocratie.

Mais, objectent les partisans de l'innovation, ces pairs empruntés à la haute magistrature n'ont pas toujours assez de fortune pour fonder un patrimoine digne du rang que la pairie héréditaire confère à leurs descendants, et c'est pourquoi il importe de limiter cette dignité au titulaire que rend assez riche le traitement attaché à sa charge.

Or l'objection est fausse. En fait il n'y a point de profession plus lucrative que celle du barreau, qu'il faut toujours traverser pour arriver aux grandes charges judiciaires, et dont les sommités seules parviennent à ces charges. Ce sont des hommes de loi qui ont fondé plusieurs des fortunes les plus considérables de la pairie britannique. Il suffit de nommer les lords Camden, Hardwicke, Talbot, Bathurst, Eldon, pour rappeler de grandes existences territoriales élevées sur la base honorable des labeurs du barreau et de la judicature.

Mieux vaudrait d'ailleurs nommer des pairs héréditaires sans fortune, ou se résigner à doter leur pairie d'une pension pendant deux ou trois générations, comme cela s'est souvent pratiqué pour des gé-

[1] On appelle ainsi les présidents des trois grandes cours, composées chacune de cinq juges. Ces trois cours sont : le *Banc de la Reine*, les *Plaids communs* et l'*Échiquier*. On sait d'ailleurs que toutes ces cours ne jugent qu'avec l'assistance de jurés chargés de prononcer sur les questions de fait. Il n'y a que le chancelier et les trois vice-chanceliers, ses suppléants, qui jugent sans jurés.

[2] Littéralement *seigneurs de la loi;* c'est la dénomination populaire donnée aux pairs qui sortent des rangs du barreau ou de la judicature.

néraux ou des amiraux élevés à cette dignité; mieux vaudrait enfin renoncer à investir la Chambre haute des fonctions de Cour suprême, que porter atteinte au principe vital, à l'élément constitutif de ce grand corps, en dérogeant à la règle de l'hérédité.

En vain les défenseurs du gouvernement ont-ils affirmé qu'il ne s'agissait que de quelques cas particuliers, de porter remède à un mal temporaire, et que rien ne justifiait l'intention prêtée au pouvoir de diviser la Chambre des lords en deux catégories, l'une de pairs héréditaires et l'autre de pairs à vie; l'opinion ne s'est pas laissé prendre à ce subterfuge. La grande majorité des amis de la constitution anglaise a reconnu et proclamé dans cette mesure individuelle le premier échelon d'un système qui tendrait à neutraliser l'indépendance souveraine que donne l'hérédité. Et, d'un autre côté, les organes de la démocratie dans la presse achevèrent d'éclairer la situation, en prêtant leur concours passionné à la prétention ministérielle. On vit se reproduire cette tactique que nous avons déjà signalée, et qui porte la démocratie à favoriser et à provoquer les empiétements de la prérogative monarchique, afin de niveler les supériorités sociales et d'abattre tout ce qui dure et tout ce qui résiste. Le *Daily-News* du 8 février est allé jusqu'à dire qu'il fallait renouveler l'agitation de 1831 pour le bill de réforme, afin d'arracher comme alors, par la pression des masses populaires, aux pairs d'Angleterre le consentement auquel ils répugnaient. Mais ces excitations n'ont point trouvé d'écho. L'idée de l'hérédité est encore beaucoup trop intimement liée à celle de la pairie. L'esprit public se ferait plus facilement encore à l'abolition totale de la Chambre des pairs qu'à la suppression de l'hérédité et à cette transformation burlesque de la notion nationale et populaire que tout Anglais se fait de ce que doit être un pair d'Angleterre. En cette occasion, comme en tant d'autres, l'opinion publique s'est montrée plus sage que le gouvernement : elle a soutenu l'aristocratie, contenu et corrigé le pouvoir, sauvé la constitution et la vraie liberté.

La Chambre des pairs se décida donc à résister et à refuser l'admission du nouveau lord qui se présentait pour siéger dans son sein avec un droit étranger et inférieur à celui de tous ses collègues. Nous ne reproduirons pas les différentes phases des débats que tout le monde a suivies et qui ont eu pour résultat la défaite du gouvernement et la retraite provisoire de son malencontreux candidat. Disons seulement que la discussion n'a peut-être pas été à la hauteur d'un si grand sujet. Les principaux orateurs du ministère, lord Granville et le duc d'Argyll, ont écarté soigneusement tout ce qui pouvait donner une portée radicale ou générale à l'innovation. Ils se sont du reste exprimés avec le ton cavalier de grands seigneurs qui s'aveuglent volontiers sur l'importance des droits qu'ils doivent posséder en commun

avec beaucoup d'autres, et avec cette indifférence un peu égoïste et un peu aveugle de gens qui, comme nos ducs et pairs d'avant 1789, se croient assurés d'être toujours hors ligne sous tous les régimes.

Mais, pendant que ces descendants de deux des plus anciennes races de l'Écosse et de l'Angleterre faisaient ainsi bon marché du privilége le plus précieux de leur ordre, l'on voyait les pairs d'origine plébéienne, et précisément ceux qui devaient leur dignité à leurs services judiciaires, combattre à outrance la prétention ministérielle et revendiquer avec passion la plénitude et l'inviolabilité de la dignité du corps où ils sont entrés. Rien ne démontre mieux ce que nous avons affirmé sur la force que puise l'aristocratie anglaise dans ces recrues qu'elle prélève périodiquement au sein du reste de la nation. C'est ainsi que le patriciat romain sut se rajeunir et se défendre, jusqu'aux jours où il eut pour champion suprême et pour suprême ornement un *novus homo* dans la personne de Cicéron, avant d'aller s'éteindre dans l'irréparable ignominie de l'empire. On voit dans les discours de tous les lords jurisconsultes l'empreinte manifeste de l'humiliation qu'ils eussent éprouvée à être appelée à siéger parmi les pairs d'Angleterre autrement qu'à titre héréditaire, et aussi l'intelligence profonde des raisons qui font de cette condition l'honneur et la force de toute aristocratie vraiment politique. Le plus éloquent de tous a été l'octogénaire lord Lyndhurst, lui-même fils d'un peintre assez obscur, mais qui, chancelier sous le ministère de sir Robert Peel, a succédé au rôle qu'a eu quelque temps ce grand homme d'État, comme orateur et champion plébéien des intérêts aristocratiques. On a beaucoup remarqué ce passage où il déclarait, en citant le célèbre avertissement du *Moniteur* à l'adresse du sénat français, que l'enthousiasme de l'Angleterre pour l'alliance de la France ne devait pas aller jusqu'à vouloir lui emprunter l'énergie et l'indépendance de ce premier corps de l'empire.

A côté de ces illustres parvenus, lord Derby, qui est encore le chef et le plus brillant orateur du parti conservateur, s'est montré fidèle aux devoirs de sa position et aux droits de son ordre. Rappelant avec une légitime fierté qu'il était le quatorzième titulaire d'une pairie créée en 1483, il combattit avec énergie et intelligence un acte qui n'avait pas de précédent depuis le temps où le premier de ses ancêtres était venu siéger à Westminster.

Il indiquait ainsi l'argument peut-être le plus efficace que l'on eût présenté en faveur de la pairie viagère. Il fut en effet démontré que les derniers Plantagenets avaient quelquefois usé de leur prérogative pour créer des pairs à vie, et l'on pouvait en citer quelques exemples qui remontaient au moins à quatre cents ans. Quoique depuis lors la pairie viagère n'ait été conférée qu'à des femmes, et à quelles femmes

encore! aux maîtresses étrangères de Charles II et de Georges Ier, on conçoit tout le poids d'un pareil argument dans un pays où la tradition exerce un si grand et si heureux empire, où il n'y a pas de loi plus souveraine et plus respectée que la coutume immémoriale, et où un précédent a toujours eu plus de force qu'un raisonnement. On avait bien vu pendant la révolution de 1688, au plus fort de la crise amenée par la fuite de Jacques II, la *Convention*, formée des deux Chambres du Parlement, tenir grand compte de ce qu'avait fait l'assemblée des prélats et des barons, présidée par Lanfranc, qui, à la mort de Guillaume le Conquérant, en 1080, avait attribué la couronne d'Angleterre au second de ses fils, de préférence à l'aîné.

Heureusement le respect du passé, et son étude consciencieuse, inséparable de toute discussion importante, ne va jamais jusqu'à aveugler les Anglais sur les conditions essentielles de la vie moderne. Il était facile de comprendre que les changements introduits par le cours des siècles dans les attributions et la composition de la pairie rendaient absolument inapplicables et inconciliables avec la liberté moderne l'exercice d'un droit qui pouvait avoir eu son bon côté en plein moyen âge.

Les précédents dont on a parlé suffisaient donc aux yeux de beaucoup d'Anglais, pour rendre légale la nomination faite par la couronne; mais on reconnaissait en même temps que ce qui était strictement légal pouvait n'être nullement constitutionnel. Le comte de Derby se chargea d'expliquer cette distinction ; et le chef du parti monarchique et conservateur, le grand seigneur dont l'aïeul présida à la révolution qui mit les Tudors à la place des Plantagenets, tout en protestant aux applaudissements de tous ses collègues, de son profond respect pour la couronne, a eu soin d'établir qu'il ne faisait aucun cas des prérogatives de la royauté qui remontaient au delà de 1688, et qu'une longue désuétude avait comme anéantis aux yeux de la nation.

On sait le reste. A la majorité de trente-cinq voix, la Chambre des pairs résolut de ne point admettre dans son sein lord Wensleydale. Mais c'est ici qu'il faut admirer la haute prudence et la forte modération qui président heureusement aux affaires publiques en Angleterre. La pairie n'a pas plus abusé de sa victoire que le gouvernement ne s'est acharné dans son entreprise. Le ministère a eu le bon esprit de ne point persévérer dans la fausse voie où il s'était engagé : il n'a voulu ni exciter les passions populaires, ni proclamer que la couronne se regardait comme insultée ou méconnue. Et aussitôt la majorité victorieuse de la Chambre des pairs s'est empressée de venir au-devant des vœux du pouvoir et de l'opinion publique en ce qui touche à la réforme des abus de la juridiction de la Chambre haute. Sur la proposition de lord Lyndhurst et du comte de Derby, une commission, prise

en nombre égal parmi les pairs ministériels et ceux de l'opposition, est chargée de discuter et de rédiger les changements qui devront servir de base à une loi nouvelle. On paraît d'accord pour maintenir à la Chambre des pairs le caractère judiciaire et la juridiction en dernière instance qui semblent inséparables de son histoire et de son essence; et dont la disparition serait en contradiction avec le titre même du Parlement, dont la dénomination officielle et traditionnelle est toujours : *the high Court of Parliament* : la haute Cour du Parlement. Mais on profitera sans doute de cette occasion pour abréger les lenteurs et diminuer les dépenses qu'entraîne tout appel devant la Cour des pairs, comme aussi pour faire disparaître l'anomalie qui permet au chancelier et aux présidents des trois grandes cours civiles de juger en appel, lorsqu'ils sont pairs, les causes dont ils ont déjà eu connaissance devant leurs tribunaux particuliers. On devra surtout fortifier et régulariser l'élément légiste dans la Chambre haute, en appelant à y siéger, à titre viager, non pas tels ou tels nouveaux pairs que la couronne désignera à son gré, mais les quinze grands juges d'Angleterre. Dans l'état actuel des choses, on leur donne voix consultative toutes les fois que les pairs héréditaires éprouvent le besoin d'avoir recours à leurs lumières; à l'avenir ils auraient voix délibérative, au moins dans toutes les affaires judiciaires; ils deviendraient pairs en même temps que juges, et formeraient comme les vingt-cinq évêques, ou *lords spirituels*, un élément à part, indépendant et original, suffisamment permanent et suffisamment mobile, mais étroitement limité, au sein des rangs serrés de la pairie héréditaire, laquelle continuera à se recruter, comme jusqu'ici, dans toutes les notabilités du pays, et à se limiter par l'extinction naturellement si rapide, en Angleterre comme ailleurs, des races opulentes[1].

Par cette transaction équitable et salutaire la Constitution britannique aura échappé à l'un des dangers les plus sérieux dont elle pût être menacée. Cette grande et illustre assemblée, qui occupe, à si juste titre, le premier rang, ou pour mieux dire, un rang unique dans les institutions parlementaires du monde, a victorieusement déjoué la tentative imprudente qui tendait à la réduire graduellement au niveau de tous les sénats du continent.

[1] Sur les trois cent soixante-douze pairs temporels d'Angleterre qui existent aujourd'hui, il ne reste plus que vingt-quatre pairies antérieures à l'an 1500, dont plusieurs n'ont duré jusqu'à ce jour que parce qu'elles étaient transmissibles aux femmes. Il n'y en a plus que dix-sept du seizième siècle, et environ soixante du dix-septième, en comptant même celles qui ont été depuis remplacées par un titre supérieur d'une époque plus récente. — Sur les cinquante-trois duchés-pairies et duchés héréditaires qui existaient en France avant 1789, quatre seulement remontaient au seizième siècle.

Plût au ciel que de pareils remèdes et de pareils exemples fussent de mise ailleurs qu'en Angleterre ! Quoi qu'il en soit, tous les hommes qui ont à cœur l'avenir de la liberté sur le continent, là où elle existe encore, comme là où elle peut et doit revenir, feraient bien de prendre pour sujet spécial de leurs préoccupations les questions qui se rattachent à l'organisation de la Chambre haute dans le mécanisme du gouvernement constitutionnel.

Loin de moi la pensée de vouloir condamner *à priori* les assemblées viagères. Ce serait trahir à la fois mes convictions et mes souvenirs. J'ai passé treize ans de ma vie politique au sein de la Chambre des pairs de France privée de son hérédité, et où le nombre des membres arrivés par leur droit héréditaire ne formait qu'une minorité peu considérable. J'ai fait ensuite partie de trois assemblées politiques bien diverses; et je n'hésite pas à affirmer que, des quatre législatures où j'ai siégé, c'est assurément la Chambre des pairs où j'ai vu les lois discutées avec le plus de consciencieuse attention et les droits de la minorité respectés avec le plus de scrupule. Dans ses fonctions judiciaires surtout, où il lui fut donné de créer sa propre procédure [1], elle a su concilier dans une mesure incomparable les exigences de la justice avec les égards dus aux accusés. Jamais on n'a mieux compris et mieux pratiqué les conditions de la justice politique sous un gouvernement libre. Mais il ne faut pas dissimuler qu'elle puisait une grande force dans ce qui lui restait de ses anciens éléments héréditaires; et d'ailleurs, avant même qu'elle disparût avec la royauté et la chambre élective dans le naufrage universel, elle était loin de jouir du crédit et de l'autorité auxquels elle avait droit.

En thèse générale, il est hors de doute que l'hérédité constitue la base la plus solide et la plus sensée de l'organisation et de l'existence d'une Chambre haute. Elle seule peut garantir la force et l'indépendance que réclame une institution de cet ordre : elle les garantit chez chaque membre individuel du corps, qui, en succédant à son père, ne doit plus rien à personne; elle les garantit au corps tout entier contre le pouvoir royal, en imposant un frein inévitable à l'abus du droit illimité de nomination; elle les garantit surtout contre les empiétements quelquefois plus dangereux encore de la Chambre élective, en opposant à celle-ci une autorité distincte et libre, permanente et considérable.

Mais il y a des pays où le préjugé démocratique est tellement implacable, tellement déraisonnable et tellement puissant, que l'admission

[1] Le curieux volume intitulé *Précédents de la Cour des pairs*, et rédigé par M. Eugène Cauchy, garde des Archives, faisant fonctions de greffier en chef, sera pour le futur historien des institutions politiques de la France un noble et précieux monument.

de l'élément héréditaire dans un corps politique est et sera peut-être toujours impossible. Il y en a d'autres où il peut être admis, mais non pas comme en Angleterre, à l'exclusion de tout autre. En Espagne, par exemple, l'*Estatuto real*, promulgué par M. Martinez de la Rosa en 1834, et la dernière constitution qui a précédé la révolution de 1854, donnaient à la Chambre haute une composition qui, procédant à la fois de l'hérédité, de la nomination à vie et de la possession de certaines charges militaires, judiciaires ou administratives, semblait avoir résolu d'une façon pratique et rationnelle cette difficulté fondamentale. Il est aussi une opinion très-recommandable, qui n'a pas encore été traduite dans les faits, et d'après laquelle la force et l'indépendance, qui proviennent surtout de l'hérédité, se retrouveraient avantageusement dans le principe de la *co-optation*, c'est-à-dire en conférant à la Chambre, qui n'émanerait pas directement du suffrage populaire, le droit de se recruter elle-même. C'est à l'exercice de ce privilége que nos Académies doivent assurément ce qu'elles ont conservé d'autorité et de popularité au milieu de la décomposition sociale et du nivellement universel.

En somme, quels sont les éléments qui peuvent remplacer ou compléter la base essentielle de l'hérédité? Par quelles attributions, déjà éprouvées ou à essayer, peut-on compenser ce que l'origine et la nature d'une assemblée modératrice et inamovible auront toujours d'incomplet ou d'impopulaire? Ne convient-il pas surtout d'ajouter à la plénitude de son action politique et législative ces hautes fonctions de la judicature suprême, qui ailleurs aussi bien qu'en Angleterre ont conservé plus que toutes les autres le prestige de la majesté et de l'autorité?

Voilà les points sur lesquels on aimerait à voir se porter l'attention des publicistes et des hommes d'État fidèles à la sainte cause de la conciliation des droits de la liberté avec ceux de l'autorité. Il n'est aucun problème plus difficile, plus important, plus digne de la sollicitude de tous ceux qui tiennent à n'être pas pris au dépourvu par les revirements de l'opinion et de la destinée, et qui d'ailleurs ne se laissent ni étourdir par les succès de la force, ni abattre par les défaites de la liberté, ni corrompre par les mécomptes de l'honneur.

Ce qui peut servir de base à toute discussion, ce qui peut être regardé comme un principe acquis et démontré, c'est que l'indépendance la plus absolue est la condition nécessaire de ces grands corps.

Il ne faut pas seulement que la Chambre haute soit quelque chose, il faut que chacun de ses membres soit quelqu'un. Comment arriver à ce qu'il en soit ainsi? Faut-il admettre, comme on semble trop tenté de le croire en Angleterre, que cette indépendance ne peut avoir d'autre garantie que la richesse, la fortune patrimoniale? Je suis convaincu du contraire. Si nous ne sommes pas condamnés à une irremé-

diable décadence, si nous retrouvons jamais le chemin de la liberté, ailleurs que dans la République; s'il nous est donné d'avoir un jour une autre aristocratie que celle des agioteurs, un autre Capitole que la Bourse, le patriciat politique sera, comme la royauté, condamné à se retremper dans une simplicité fière et digne. Les plus grands personnages de la vie politique des nations devront apprendre, de nouveau et pour toujours, à siéger sur des bancs « laborieux et gratuits, » selon la belle et récente expression de M. Villemain. C'est ainsi et seulement ainsi que les gouvernements futurs désarmeront peut-être le socialisme, et que les nations pourront conserver leurs gouvernements en échappant à la double humiliation de leur omnipotence et de leur fragilité.

III

Je ne saurais mieux compléter ce que vient d'être dit de la Chambre des pairs d'Angleterre, comme cour de justice, qu'en rappelant un épisode récent, mais trop oublié de son histoire. Chercher comment elle a rempli sa mission dans une circonstance critique et mémorable, c'est le plus sûr moyen de faire comprendre ce qu'elle est et apprécier ce qu'elle vaut.

En 1843, O'Connell, que le succès de l'émancipation catholique, dû surtout à son éloquence et à son audace, avait rendu l'idole et le maître de l'Irlande, présidait à un immense mouvement populaire qu'il appelait lui-même l'*Agitation*, et qui avait pour but avoué le *Rappel de l'Union*, c'est-à-dire l'abrogation de l'acte par lequel Pitt, en 1800, avait fait voter par les Chambres anglaises et irlandaises la réunion des deux Parlements en un seul [1]. C'était vouloir porter à la politique et à la puissance de l'Angleterre le coup le plus sensible; c'était, en outre, toute une révolution historique, et, comme le dit un jour M. Canning, autant aurait valu demander la restauration de l'heptarchie saxonne. Cependant on le laissa user en toute liberté des forces prodigieuses que le droit illimité de parler, d'imprimer et de s'associer mettait à la disposition d'un homme tel que lui.

Catholique notoire, sincère et zélé, chef d'une entreprise qui avait pour résultat nécessaire d'assurer la prépondérance politique et sociale aux catholiques, lesquels forment, comme chacun sait, la très-

[1] La Chambre des lords et la Chambre des communes d'Irlande furent supprimées, comme l'avaient été, en 1707, celles d'Écosse, et l'on admit au Parlement anglais (qui prit à cette occasion le titre d'*impérial*) vingt-huit pairs irlandais et cent membres élus dans les comtés et les villes d'Irlande, pour y représenter la noblesse et le peuple de ce royaume.

grande majorité du peuple irlandais, il eut soin de rester fidèle aux doctrines qu'il avait professées toute sa vie, en abjurant solennellement toute intention de profiter de l'ascendant inévitable des catholiques dans le parlement restauré de Dublin, pour user de représailles envers la minorité protestante et pour établir une inégalité quelconque à son détriment. Sauf cette unique précaution, il ne négligea rien de ce qu'il fallait pour braver la puissance britannique, pour alarmer le sentiment national et religieux de l'Angleterre. Il tenait en plein air des meetings qualifiés par lui-même de *Meetings monstres*, où l'on vit *deux* et *trois cent mille* hommes amoncelés autour du lieu d'où il faisait entendre, à tous ceux que sa voix de stentor pouvait atteindre, des paroles enflammées qui, dès le lendemain, étaient répandues à plusieurs millions d'exemplaires dans tout l'empire britannique. Ces champs de mai populaires se renouvelèrent plusieurs fois par mois et même par semaine, pendant une année entière, sous les yeux de la force publique, de la police armée et soldée par le gouvernement anglais, mais qui n'intervenait que pour maintenir l'ordre dans cet immense assemblage d'ennemis. Il ne s'arrêta pas là. Il organisa une souscription annuelle destinée à pourvoir aux frais de l'*Agitation*, et qui rapporta, en 1842 seulement, la somme de 260,000 francs. Il alla même jusqu'à instituer des tribunaux d'arbitres destinés à remplacer la justice ordinaire, et il les fit fonctionner en sa présence. Légiste habile, en même temps qne tribun audacieux, il se vantait de pouvoir conduire à grandes guides une voiture à quatre chevaux à travers le dédale de la législation anglaise ; et, fort de cette science de jurisconsulte ou peut-être désireux lui-même de voir mettre un terme éclatant à une situation dont l'issue devenait chaque jour plus menaçante, il provoquait, dans chacune de ses harangues, le gouvernement à le poursuivre en justice. Le 20 septembre, dans un banquet public, il se livre à ces grossièretés de langage qui lui étaient trop habituelles et termine son discours par cette apostrophe au gouvernement absent : *Je vous attends; attaquez-moi, si vous l'osez.* Et en même temps il convoque, pour le 8 octobre, à Clontarf, dans un faubourg de Dublin, un *meeting* plus colossal que tous ceux qui l'avaient précédé.

Sir Robert Peel était alors premier ministre. Cédant aux excitations pressantes de l'opinion anglaise, il sentit qu'il était temps d'intervenir. Le 7 octobre, une proclamation du vice-roi d'Irlande interdit le *meeting* commandé pour le lendemain, comme attentatoire à la paix publique. O'Connell ordonne aussitôt à la foule d'obéir : il envoie son principal lieutenant, une branche de feuillage à la main, au-devant des flots du peuple qui s'amassaient déjà au lieu indiqué : il se porte lui-même à leur rencontre. A sa voix, tout le monde obéit et rentre chez soi. Le 14 octobre, il est cité à comparaître devant la justice, comme prévenu

de conspiration contre la souveraineté de la reine et de la loi, et d'usurpation de la prérogative royale. Mis aussitôt en liberté sous caution, il est décrété d'accusation par le grand jury, le 8 novembre. Pendant six mois, à force d'incidents, il parvient à retarder le jugement définitif, et pendant ces six mois il continue à tenir ses *meetings*, non plus en plein air, pour ne pas violer la lettre de la proclamation royale, mais dans des enceintes publiques; il continue aussi à toucher sa liste civile et à faire fonctionner toute son organisation antibritannique. Il fait plus : déclaré coupable par le jury de Dublin, le 12 février, il élève une nouvelle difficulté qui oblige la cour à ajourner l'arrêt relatif à la pénalité qu'il avait encourue, et il profite du délai pour passer le détroit et aller à Londres siéger et parler à la Chambre des communes et constater ainsi l'incomparable sécurité que donne la scrupuleuse légalité d'un pays libre aux plus redoutables adversaires de sa puissance.

Enfin, le 30 mai 1844, la sentence est prononcée : il est condamné à un an de prison, à 50,000 francs d'amende, et à fournir un cautionnement de 250,000 francs pendant sept ans, comme garantie de ce que, pendant cet espace de temps, il s'abstiendra de troubler *la paix de la Reine*. Six de ses coaccusés sont condamnés à des peines analogues.

Le même soir, il publie une proclamation au peuple pour annoncer qu'il en appelle à la Chambre des pairs et pour prescrire, au nom de la religion, à tous les bons Irlandais de se tenir tranquilles et de respecter la chose jugée. « C'est maintenant, disait-il, que je saurai et que le monde saura si vous m'aimez et si vous me respectez ou non. »

L'appel n'étant pas suspensif, il fut aussitôt incarcéré, et, dans sa prison, il reçut les députations de toutes les provinces et de toutes les villes d'Irlande. D'innombrables visiteurs y affluèrent pendant toute la durée de sa captivité.

La Chambre des lords remplit, comme on l'a dit, en Angleterre le rôle de cour suprême, de cour de cassation, avec cette différence qu'elle retient les causes portées devant elle et les juge au fond, sans renvoyer devant une autre cour les procès dont elle infirme le jugement rendu en premier ressort. Les frais considérables et les lenteurs prolongées de sa procédure limitent à un nombre assez restreint celui des causes qui se plaident à sa barre. La loi donne à tous les pairs le droit de prendre part au jugement : mais l'usage assez généralement observé veut que ceux-là s'en abstiennent qui ne sont pas arrivés à la pairie par la voie des hautes magistratures. Il y en a toujours cinq ou six de cette catégorie, que l'on désigne sous le nom de *law lords*, et qui, en fait, composent ce tribunal suprême.

Après de longs délais et d'interminables plaidoiries, le jour du jugement définitif arriva le 4 septembre 1844. Jamais cause si importante n'avait été appelée en appel devant la Cour des pairs d'Angleterre. C'était en outre une cause essentiellement politique, où la passion pouvait se mettre d'accord avec la légalité contre un peuple conquis et un rival formidable. Il y allait de la domination de l'Angleterre sur l'Irlande, de l'œuvre séculaire de la conquête saxonne et de la prépondérance protestante. L'aristocratie anglaise tenait entre ses mains son ennemi le plus acharné, celui qui l'avait contrainte à admettre les catholiques à siéger dans les deux Chambres, après des siècles d'exclusion; celui qui avait fait de l'Irlande le plus grand embarras de la politique anglaise; celui qui avait dit mille fois : Je suis pour le peuple et contre l'aristocratie.

Il lui suffisait d'user d'un droit, d'appliquer le texte de la loi pour l'écraser ou, ce qui valait mieux, pour l'humilier; car le gouvernement tenait surtout à ce que la condamnation fût maintenue, afin de faire grâce à O'Connell, et de le rendre aux Irlandais découronné de son auréole de souverain populaire par le pardon de la reine d'Angleterre. La tentation était grande. Les pairs héréditaires, les *laïques* (*the lay lords*, comme on les appelle par opposition aux légistes, aux *clercs*), vinrent en foule prendre leurs siéges. On ne pouvait douter de leur opinion. Les cinq sixièmes étaient disposés à condamner l'appelant. Ils pouvaient se mettre la conscience en repos sur la question purement judiciaire, car l'audience fut ouverte par la comparution des grands juges d'Angleterre, que la Cour des pairs a l'habitude de consulter sur les questions importantes, et qui vinrent l'un après l'autre, en motivant leur opinion par de longues dissertations légales, déclarer, à la majorité de sept contre deux, qu'ils étaient d'avis de confirmer l'arrêt de condamnation. Alors les lords légistes émirent successivement leur vote. Ils étaient au nombre de cinq : le chancelier Lyndhurst et lord Brougham votèrent pour la confirmation; les trois autres, les lords Denman, Campbell et Cottenham, pour la cassation. Il restait à faire voter tous les autres pairs, c'est-à-dire à faire sanctionner la condamnation du grand Agitateur par une écrasante majorité. Mais alors lord Wharncliffe, président du conseil privé et représentant du ministère dans la Chambre, prit la parole et dit qu'il recommandait à ses collègues de ne pas voter, afin de respecter la majorité acquise parmi les membres les plus compétents de la Cour. Il y eut un moment d'hésitation; quelques-uns essayèrent de protester : mais bientôt le respect des anciennes coutumes, joint au sentiment d'une exquise délicatesse, l'emporta. Tous les pairs non légistes se levèrent et sortirent. L'arrêt demeura ainsi cassé à la majorité d'une seule voix. Le soir même, l'ordre de mettre O'Connell en liberté fut expédié à Dublin.

On se figure les transports de joie qui éclatèrent en Irlande. L'Angleterre était vaincue dans une lutte qui, depuis plus d'une année, fixait les regards du monde. O'Connell, qui, en 1829, était entré en triomphe dans la Chambre des communes, comme le premier député catholique, voyait sa toute-puissance reconnue et déclarée invincible par la Chambre des lords.

Mais, au fond, l'Angleterre avait remporté la plus belle des victoires : elle s'était vaincue elle-même; elle avait immolé sa passion, son intérêt, ses préjugés, ses ressentiments les plus invétérés et les plus naturels au culte de la tradition, aux raffinements de la liberté, à la noble superstition du droit.

O'Connell lui-même sut le comprendre. Il laissa peu à peu tomber l'Agitation pour le Rappel et l'organisation qui en était la base. Sa carrière touchait d'ailleurs à son terme. Il mourut deux ans plus tard, prématurément épuisé par les fatigues de sa vie publique, mais avec la gloire immortelle d'avoir su affranchir sa religion et rendre une vie nouvelle à son pays, par la seule action de la liberté légale, et sans qu'une seule goutte de sang ait coulé dans ce conflit.

Un soir de l'été dernier, pendant une discussion sur la guerre d'Orient, au milieu de cette resplendissante enceinte, appuyé sur la balustrade du trône (le seul trône que les peuples aient respecté depuis deux siècles !) je me rappelai tout à coup la scène que je viens de décrire et qui s'était passée dix ans auparavant dans cette même Chambre des pairs, et je me dis : Il n'y a rien de plus beau dans l'histoire politique du monde que ces luttes généreuses, intelligentes et loyales, où l'homme atteint toute sa valeur sans autre arme que la discussion, sans autre frein que la loi; et il n'y a rien de plus opportun que de conserver la mémoire de ces victoires de la conscience et du droit, dans un siècle qui n'a guère assisté jusqu'ici qu'aux triomphes sanglants ou corrupteurs de la force.

Ch. de Montalembert.

ACADÉMIE FRANÇAISE

RÉCEPTION DE M. LE DUC DE BROGLIE. — ÉLECTION DE M. DE FALLOUX.

Il y a eu, entre la réception de M. le duc de Broglie et l'élection de M. de Falloux, une trop heureuse coïncidence et des affinités trop précieuses pour que nous résistions au plaisir de rapprocher, en commençant, ces deux événements littéraires. Qu'on se rassure pourtant! Les ovations de famille, les apothéoses d'intérieur, sont peu de notre goût, et nous savons tout ce que le voisinage de noms qui nous sont chers impose de réserve à notre admiration et à notre joie. Nous ne possédons pas l'art de ces échanges dithyrambiques, de ces coups d'encensoir à bout portant, où excellent nos adversaires et où nous n'aurions rien de mieux à faire qu'à profiter de leurs leçons, si nous ne tenions, avant tout, à n'imiter aucun de leurs exemples. N'est-ce pas d'ailleurs répondre à la pensée de l'illustre récipiendaire, et lui rendre le seul hommage vraiment digne de lui, que d'élever les questions en les généralisant, que de se dégager des préoccupations personnelles, des louanges trop exclusivement adressées à l'orateur, à l'écrivain ou à l'homme, pour agrandir le débat et y rattacher certains points qui intéressent l'Académie, la littérature, la société tout entière? Le meilleur moyen de louer un esprit éminent, c'est d'essayer de s'inspirer de lui, et qui mieux que M. le duc de Broglie a su monter et se maintenir à ces hauteurs, où les objections mêmes et les dissidences de détail, s'il en existe, disparaissent dans les splendeurs sereines de l'ensemble comme des atomes de poussière dans un rayon de soleil?

Une question se présente tout d'abord : elle a été très-bruyamment soulevée dans ces derniers temps, et peu s'en est fallu que, grâce à des littérateurs passionnés, elle ne devînt un *casus belli* entre l'Académie et le public. Elle effleure M. le duc de Broglie, pèse sur M. de Falloux, et se lie d'autant mieux à notre sujet, que la belle séance du 3 avril a pu lui servir de commentaire et de réponse. Est-il vrai que

l'Académie française manque à sa mission, à son origine, au but de son existence, qu'elle soit coupable de lèse-littérature, en refusant d'être une succursale de la Société des gens de lettres, en persistant à mêler à ses choix littéraires, tels que MM. Legouvé et Ponsard, des choix qu'on est convenu d'appeler politiques? S'il en est ainsi, nous ne sommes pas gens à atténuer ses torts, nous qui aimons peu la politique et passionnément la littérature : le malheur est réel, mais il sera de courte durée, car M. le duc de Broglie a pu dire spirituellement qu'il était le dernier produit de ce libre échange entre la politique et les lettres, et l'on doit prévoir le moment très-prochain où toute l'obstination de l'Académie française échouera devant le manque absolu de ces produits. Toutefois n'ayons pas l'air d'éluder au lieu de répondre, et cherchons s'il n'y aurait pas un moyen de mieux justifier l'Académie.

Quelle est, à vrai dire, son origine? Quelle est sa tradition véritable? Sans doute, il serait fort commode aux bohèmes émérites qui commencent à s'ennuyer de la vie de coulisses, de divan et de trottoir, de trouver là une pension et un gîte, et de venir, en présence de la meilleure compagnie de Paris, entendre réciter leurs titres à l'admiration publique et aux suffrages de la postérité. S'ils ont beaucoup de talent et d'esprit, ils peuvent même intéresser l'Académie à leur conversion mondaine, et lui donner à entendre qu'il leur suffira de figurer dans ses rangs pour devenir aussitôt des hommes raisonnables, posés et bien élevés. L'illustre compagnie l'a essayé pour quelques-uns; l'essai ne lui a pas très-bien réussi; n'importe! Les droits du talent sont incontestables, pourvu qu'il ne s'y joigne pas trop de scandale et de désordre. Seulement, si l'Académie n'était que cela, si elle consentait à se faire l'hospice des gens de lettres atteints ou mal guéris de nos diverses maladies littéraires, c'est alors justement qu'elle manquerait à ses antécédents et à sa raison d'être. Que représente-t-elle, en effet, depuis sa création? L'alliance de la société et de la littérature, le point de rencontre où les distinctions sociales s'unissent et se confondent avec les distinctions de l'esprit. Cette alliance, également féconde pour l'une et pour l'autre des deux puissances alliées, a varié de forme et de caractère, suivant la marche du temps et les mœurs de chaque siècle. Bien qu'il y ait eu, dans l'ancien régime, et beaucoup plus encore qu'on ne le croit, une foule de grands seigneurs fort lettrés et capables d'en remontrer à bon nombre de nos modernes beaux-esprits, on peut dire cependant qu'à cette époque la société et la littérature n'étaient pas, à l'Académie, personnifiées dans les mêmes hommes, qu'elles s'y côtoyaient et y vivaient en bonne intelligence, sans tout à fait s'y confondre, tantôt, comme au dix-septième siècle, la supériorité du rang protégeant celle du talent, tantôt, comme au

dix-huitième, l'omnipotence de l'esprit commençant à dominer ou à absorber les supériorités officielles. Aujourd'hui que l'égalité civile est proclamée par les lois et acceptée par les mœurs, l'alliance traditionnelle existe et doit exister encore à l'Académie, mais dans des conditions modifiées : elle n'est plus possible entre personnes différentes, réunies dans une même assemblée; elle est encore nécessaire chez chaque individu qui la compose; en d'autres termes, elle devient personnelle au lieu d'être collective. La société et la littérature sont toujours là, face à face, combinant ce qu'elles ne peuvent plus séparer, et gouvernées, non plus par des hiérarchies, mais par des convenances. Il faut que le candidat présenté par la société soit assez littéraire pour être accepté par la littérature, et que le candidat recommandé par la littérature soit assez convenable pour être agréé par la société. Remplir, à divers degrés, cette double condition, c'est être désigné d'avance aux suffrages de l'Académie. S'en préoccuper autant et plus que de tout le reste, c'est, pour elle, maintenir sa tradition la plus essentielle; c'est persévérer, c'est vivre. Y renoncer pour obéir à des intimidations de bas étage, pour sacrifier à une popularité dérisoire, ce serait abdiquer.

A présent, constatons deux faits liés de très-près à la question qu'il s'agit de résoudre. S'il y a, de nos jours, une chose évidente, c'est malheureusement la scission, de plus en plus marquée, de plus en plus violente, entre les lettres et la bonne compagnie. Comment en serait-il autrement? Au lieu de continuer à figurer parmi les forces sociales, parmi les auxiliaires les plus délicats d'une civilisation élégante, l'art, nous allions dire le métier de l'écrivain, a mieux aimé se faire un monde à part, tout peuplé de visions, de vanités et de chimères, où il règne en roi de théâtre, dans un manteau constellé de paillettes et de boue, et d'où il envoie à la société des honnêtes gens ses étranges protocoles, ses grotesques caricatures ou ses sinistres images. Ce paradoxe, ce chaos, ce goût de parade et de clinquant, cette anarchie morale, ce déni de toute bienséance, de toute loi sociale et mondaine, que l'écrivain met dans ses ouvrages, il les met aussi dans sa vie, et il lui plaît qu'on le regarde comme on le lit, avec cette espèce de curiosité inquiète, acquise à tout ce qui trouble l'ordre, déjoue le sens commun et amuse les imaginations blasées. Puis, qu'arrive-t-il? Quand la société, séduite par le talent ou attirée par le bruit, veut pourtant savoir s'il y aurait moyen de s'entendre, quand l'Académie, qu'elle charge de ses pleins pouvoirs littéraires, cherche les points de rapprochement entre elle et ces bizarres solliciteurs, elle est effrayée de ces solutions de continuité, de ces énormes désaccords de mœurs, d'allures, de costumes, de tenue, et elle se demande tout bas si l'on pourrait travailler au même dictionnaire quand on ne parle pas la

même langue : elle hésite, elle ajourne, elle fait attendre : crime impardonnable! on se révolte, on crie anathème : elle trahit son mandat, elle déserte la sainte cause de la littérature! Elle s'entête à repousser les candidats littéraires, à se poser en corps politique, et nos fervents démocrates sont en même temps des libéraux si sincères, que ces fanatiques amants de liberté et d'intelligence ne négligent rien pour attirer d'en haut, sur l'Académie, les persécutions qu'ils exercent par en bas. Le spectacle est édifiant, j'en conviens, et l'on aime à voir les lettres, ces pauvres délaissées des siècles positifs, rencontrer des champions assez passionnés pour en devenir inconséquents. Mais enfin, messieurs, êtes-vous bien raisonnables? Vous, ennemis acharnés du cumul, vous voulez donc tout avoir? Vous avez les joies et les fêtes de la littérature à fanfares; vous avez les premières représentations, empanachées de courtisanes atitrées et de millionnaires impromptus; vous avez l'admiration des cinquante mille estaminets ou cabarets de France; vous avez les exemples et les prix du docteur Véron : ce n'est pas assez, et vous voulez encore venir vous asseoir sur les fauteuils de cette Académie que vous insultez dans vos jours de verve, en présence de cette société polie, dont vous nous faites, dans vos jours d'invention, de si horribles tableaux! Mais voyez donc que de contradictions dans une seule! Libéraux, vous dénoncez au pouvoir cette compagnie assez osée pour croire qu'un peu d'indépendance sied bien à la dignité des lettres; ennemis du monopole, vous prétendez accaparer les triomphes les plus contraires; détracteurs de l'Académie, vous voulez en être; agresseurs de la bonne compagnie, vous aspirez à être applaudis par elle; sans compter que vous lui réserveriez, si on vous écoutait, de singulières épreuves : se figure-t-on une séance où M. Gustave Planche répondrait à M. Eugène Pelletan succédant à M. Taxile Delord? Ou bien, chose plus monstrueuse encore! se figure-t-on un de ces messieurs prononçant l'éloge de M. de Sainte-Aulaire ou de M. Molé, et une réunion comme celle de l'autre jour, tous les beaux noms de France, toute la diplomatie de l'Europe, toutes les célébrités de l'art et de la science, tous les représentants de la civilisation lettrée, venant assister à ce tournoi, que dis-je? à ce duel entre la littérature polie et la littérature sauvage? Non, ce n'est pas possible; ce n'est pas la faute de l'Académie si tant d'auteurs contemporains ne songent à entrer chez elle qu'après n'avoir rien négligé de ce qui devait leur fermer ses portes.

L'autre fait que nous avons à constater est plus significatif encore, plus essentiellement littéraire. On nous accordera, je pense, que la littérature se partage en plusieurs genres; que ces genres ont eu tour à tour leur phase d'éclat ou de déclin, d'inexpérience ou de perfection, selon les variations du goût et la direction des esprits, et que

l'Académie, qui n'est que la consécration officielle du succès et de l'influence en littérature, l'Académie, que l'on accuse souvent d'être retardataire, ne peut rien faire de mieux, pour échapper à ce reproche, que de consulter, époque par époque, cette prééminence successive des genres, et de diriger de préférence ses suffrages là où elle remarque plus d'action, d'autorité et d'ascendant sur l'ensemble des idées et la conduite de la vie. Ainsi, — pour ne citer dans le passé que le plus grave et le plus sacré de tous les exemples, — l'éloquence de la chaire, qui a eu au dix-septième siècle tant de magnificence, a dû être placée alors au premier rang des travaux littéraires, et l'Académie, par cela même, a dû tenir à honneur d'appeler à elle les plus illustres de ces orateurs inspirés de Dieu. Eh bien, l'on peut aujourd'hui proscrire la parole, médire de son intervention et de sa puissance dans les affaires publiques, se moquer agréablement du régime parlementaire et recommencer à ses dépens le *Væ victis* de notre aïeul Brennus; mais on ne peut pas faire que, pendant trente-sept ans, l'éloquence politique, la vie politique, et par conséquent la *littérature politique*, n'aient pas tenu une place immense dans notre pays, qu'elles n'aient pas été l'intérêt dominant, la curiosité passionnée, la préoccupation ardente, l'émotion exclusive d'une époque que l'on n'a pas accusée pourtant de défaut de culture intellectuelle; on ne peut pas faire que l'Académie française, à moins d'oublier ses attributions les plus évidentes et de rester étrangère à ce grand mouvement des intelligences, n'ait pas dû, à son tour, accepter et rechercher les choix et les noms qu'il lui indiquait. Je respecte et j'admire la comédie, surtout quand elle est signée Molière, ou même Regnard ou Lesage; pourtant on est forcé d'avouer que, si la littérature est l'expression de la vie sociale, la comédie, depuis 1814 jusqu'à nos jours, a eu une importance littéraire bien mince, bien imperceptible auprès de l'éloquence politique, et que ses prétentions à ce sujet seraient plus comiques qu'elle-même. Que dites-vous, *littérairement*, des pièces de M. Alexandre Duval, de M. Étienne ou de M. Casimir Bonjour, comparées aux discours du général Foy, de M. de Serre, de M. Royer-Collard, de M. de Martignac, aux brochures de M. de Chateaubriand ou de Benjamin Constant? Les vaudevilles sans couplets de M. Scribe ou de M. Bayard vous paraissent-ils de bien durables monuments de l'esprit humain, si vous les mettez en regard des grandes journées de tribune de Casimir Périer, de M. Guizot, du duc de Broglie, de M. Thiers, de M. Berryer, de M. de Montalembert? Enfin, en des années plus troublées, au milieu de discussions et d'orages dont nous oublions trop les menaces et les angoisses, le discours de M. de Montalembert sur le Sunderbund, celui de M. de Falloux sur l'expédition de Rome, celui de M. Berryer sur la révision de la Constitution, celui de M. Thiers sur le droit au travail

(j'en passe, et des meilleurs), étaient-ils, à votre avis, de moins grands événements *littéraires* que le *Moineau de Lesbie*, *Louison*, ou même les comédies de M. Émile Augier? Et ces comédies de M. Émile Augier, — l'*Aventurière*, le *Joueur de flûte*, *Ceinture dorée*, le *Mariage d'Olympe*, sont-elles, après tout, d'assez éclatants chefs-d'œuvre pour que l'auteur, homme d'esprit et de talent d'ailleurs, ait à se plaindre de n'être pas encore de l'Académie à l'âge où n'en étaient ni M. de Lamartine, ni M. Hugo, ni M. de Musset? Et quand M. Dupin, pendant un discours de M. de Falloux, s'écriait, arraché à son impassibilité de président par son admiration bien sincère : « Ecoutez, écoutez ce qui vous honore ! » prévoyait-il, lui si parfaitement littéraire d'ailleurs, que, sept ans après, les vicissitudes humaines l'amèneraient à voter contre M. de Falloux? Injuste retour des choses et des présidents d'ici-bas ! Mais M. Dupin, ainsi que le prouve le premier volume de ses *Mémoires*, est une exception en littérature, et il nous permettra, en sa qualité d'avocat, de constater ce fait acquis à la cause : c'est qu'en nommant les hommes qui ont joué un grand rôle dans la politique contemporaine, l'Académie a nommé, par cela même, les plus grands littérateurs de notre temps; c'est que s'étonner de la voir attirée vers les talents de tribune ou de presse, serait tout aussi peu logique que si, au dix-septième siècle, on se fût étonné de ses suffrages pour Bossuet ou Massillon, sous prétexte que ces orateurs sacrés avaient surtout songé au salut des âmes et n'avaient fait de la littérature que l'accessoire de leur génie.

On le voit, il ne nous est pas absolument prouvé que l'Académie française soit infidèle à ses traditions et à ses devoirs par ces choix que certaines vanités littéraires appellent dédaigneusement des choix politiques. Mais, en supposant que nous nous trompions, en admettant que l'Académie soit coupable et que la littérature proprement dite ait à s'en plaindre, nous avouons en toute humilité que, pour en être mieux convaincu, pour être mieux converti, nous voudrions que cette littérature si bruyamment invoquée mît ses intérêts en d'autres mains. Dieu nous garde de manquer de respect aux lettres, à ces *humaniores litteræ* dont le beau discours de M. le duc de Broglie nous a si éloquemment rappelé les bienfaits et la grandeur ! Mais est-ce bien les respecter que de se faire leur mandataire sans être sûr de pouvoir montrer son mandat? La littérature trahie par l'Académie ! C'est là, en effet, une question bien grave; seulement, nous demanderons à ceux qui la soulèvent d'où leur viennent leurs pouvoirs pour la traiter. Que diriez-vous de l'ambassadeur d'une puissance, qui serait désavoué par elle? Que diriez-vous d'un interprète qui ne saurait ni la langue qu'il parle ni la langue qu'il traduit? En vérité, nous craignons que ces valeureux chevaliers de la littérature *quand même* n'aient ou-

blié d'obtenir de leur dame la permission de porter ses couleurs; elle serait, nous n'en doutons pas, fort touchée de leur zèle, mais peut-être choisirait-elle d'autres défenseurs que les publicistes du *Siècle*, les bouffons du *Charivari*, ou l'auteur de la *Fin de la comédie* : comédie bien mal nommée, car le parterre de l'Odéon ne la laissa jamais finir.

Et maintenant que nous avons éclairci, pour l'acquit de notre conscience, ces côtés de la question, voulez-vous que je vous fasse un aveu? C'est que nous n'avions pas même, cette fois, besoin de les discuter, par l'excellente raison que M. le duc de Broglie est un homme très-littéraire, plus littéraire, à lui tout seul et dans une seule page, que tous ces fanatiques de littérature; qu'il leur a fallu, pour ne pas le savoir, leur épaisse ignorance touchant les points les plus importants de l'histoire intellectuelle de notre siècle; et que, quand même le duc de Broglie n'eût jamais été ni orateur, ni ministre, ni homme d'État, ni homme politique, l'Académie devait encore le nommer comme homme de lettres. Mais il est duc; hélas! oui; c'est dommage! la Rochefoucauld aussi était duc; peut-être, s'il ne l'avait pas été, aurait-il écrit aussi bien que Colletet. Oublions un moment cette condition d'infériorité, et rappelons les droits du récipiendaire à ce beau titre d'homme de lettres, auquel le titre de duc fait malheureusement un tort si considérable. Il y a deux choses en littérature : les idées, qui ne deviennent pas toujours des œuvres; et les œuvres, où l'on ne trouve pas toujours des idées. Il y a deux choses dans les siècles littéraires : le germe ou la semence qui promet souvent des moissons bien riches et bien belles, et la moisson, qui souvent ne tient pas ce que la semence avait promis. Or, si l'on veut réfléchir aux caractères particuliers d'une époque où les espérances et les promesses ont été très-supérieures aux réalités, où un magnifique mouvement intellectuel, après avoir fait tressaillir une génération tout entière, s'est perdu dans les avortements ou les excès de la génération suivante, on conclura que ceux-là surtout ont, de nos jours, bien mérité de la littérature, qui lui ont ouvert les voies et montré les sources, et qu'il lui eût suffi d'écouter ou de suivre pour éviter les écueils. Tel a été le rôle de M. le duc de Broglie, à ce moment unique et décisif de notre siècle littéraire qui marqua les dernières années de la Restauration, et où s'agitèrent avec éclat toutes les questions, résolues, gâtées ou abandonnées depuis. Il fut, au plus haut degré, un initiateur, l'initiateur d'esprits ardents, enthousiastes, amoureux de changement et de nouveauté, qu'il fallait à la fois pousser et diriger; et aujourd'hui, à trente ans de distance, la littérature, en le retrouvant, doit éprouver un sentiment analogue à celui que nous éprouvons, lorsque après les années d'erreurs, de fautes et d'expiations, nous rencontrons les guides de notre jeunesse, ceux dont les conseils et

les exemples auraient pu nous protéger. Tous les sujets dont se préoccupait cette époque généreuse et féconde, depuis la peine de mort jusqu'à la reforme du théâtre, depuis l'esclavage des noirs jusqu'au drame shakspearien, furent traités par le duc de Broglie, dans des articles plus substantiels que bien des livres, et avec une supériorité telle, qu'il a presque créé un genre, et que ses travaux de la *Revue française* semblent avoir donné le ton, la forme et la mesure des travaux de nos modernes *Revues*. On peut donc, sans parti pris de paradoxe et de panégyrique, dire hardiment que le duc de Broglie a excellé le premier dans cette branche destinée à devenir la plus riche et la plus vivace de la littérature actuelle, et qu'il a prêché tout ensemble l'innovation et la sagesse, l'initiative et le discernement, à un temps, à un art qu'on ne pouvait empêcher d'innover, et qu'il s'agissait, non pas d'arrêter, mais de conduire. Là, comme ailleurs, il a été de ceux dont on a pu redire ce mélancolique *si Pergama !*... applicable aux révolutions littéraires comme aux révolutions politiques. Pergame tombe, et ses survivants sont sujets à oublier ce qui aurait pu les sauver : hélas ! ils en oublient bien d'autres ! témoin M. Nisard, qui n'a pu, l'autre jour, attendre au delà de sa quatrième phrase pour rendre un solennel hommage au *populaire* auteur des *Causeries du lundi*, oubliant l'époque où il échangeait avec M. Sainte-Beuve une discussion très-aigre sur l'importante question de savoir lequel des deux avait le mieux mérité et le mieux obtenu l'amitié d'Armand Carrel !

Au reste, nous ne saurions invoquer de meilleur témoignage en l'honneur des antécédents et des titres littéraires de M. le duc de Broglie que son discours de réception. On n'arrive pas à cette perfection magistrale de pensée et de style, à cette solidité de tissu qui n'en exclut ni l'élégance ni la finesse, à cet art si rare de résumer en quelques lignes des souvenirs discutés dans bien des volumes et d'en dire le mot juste, le dernier mot, le mot historique; à cette puissance d'émotion révélée, en dehors de tout moyen vulgaire, par le seul sentiment du beau et du grand; on n'atteint pas à ces effets si simples et si sûrs, si l'on n'est déjà, et de longue date, un penseur et un écrivain consommé. Nous comprenons parfaitement que les éclopés du socialisme et de la bohème maudissent un pareil académicien prononçant un pareil discours : car il leur joue, sans le vouloir, un tour bien cruel ! il rappelle ce que leurs manières et leurs ouvrages réussiraient peut-être à effacer : qu'il existe dans les lettres, comme dans le monde, une bonne compagnie comme une mauvaise : il rompt la prescription dans cette grande lignée littéraire qui remonte au dix-septième siècle, et dont l'Académie, sous peine de se démolir, doit être la maison héréditaire, tant qu'il restera quelques vestiges de cette

descendance illustre, tant que ses derniers parchemins n'auront pas été déchirés par les démagogues, les fantaisistes ou les grotesques de notre littérature. Tout ce qu'ils ont intérêt à faire oublier pour qu'on les admire, un homme tel que le duc de Broglie en fait souvenir : on comprend qu'ils ne puissent lui pardonner !

La tâche du récipiendaire était d'autant plus délicate, qu'il avait à faire l'éloge d'un ami; que cet ami avait servi des gouvernements trop près de nous pour pouvoir être jugés avec l'impartialité de l'histoire, et qu'il était l'auteur d'un livre sur la Fronde, c'est-à-dire sur une époque et un épisode très-intéressants, mais très-controversés, et où il est facile de se passionner et de se tromper encore, suivant qu'on y apporte plus de penchant pour l'ordre ou pour la résistance, pour l'autorité ou pour la liberté.

Le comte de Saint-Aulaire avait été, lui aussi, un de ces gentilshommes libéraux en qui se personnifiait l'alliance, la réconciliation possible entre la France du passé et la France du présent, et qui pensaient, non sans raison ou au moins sans excuse, que, si la liberté sérieuse et véritable pouvait réellement se fonder et vivre dans notre pays, ce ne serait que par en haut et non par en bas, par l'équilibre et non par le niveau. Comment leurs généreuses espérances ont été déçues et ont pu être traitées plus tard d'illusions et de rêves par les adorateurs du fait accompli, c'est ce que nous n'avons à apprendre ni à expliquer à personne; mais, si l'événement n'a pas permis que les idées de ces hommes d'élite prissent corps et s'affermissent dans un gouvernement durable, ils survivent du moins, dans nos souvenirs ou sous nos yeux, comme de nobles et pures *individualités*, et on serait tenté de les honorer davantage, ne fût-ce que pour les consoler d'avoir vu périr ce qu'ils ont aimé, servi, espéré. Parmi ceux-là, nul ne mérita plus de respect et n'exerça plus d'attrait que M. de Saint-Aulaire : nul ne mit plus de modération dans la politique, plus de douceur dans la discussion, plus de loyauté dans la diplomatie, plus de charme dans la piété, plus de grâce dans la vertu : nul ne recommanda plus assidûment ses opinions par ses exemples, et le libéralisme de sa pensée par l'austérité de sa conduite. Mais qu'ajouter à l'éloge si vrai, si éloquent, si bien senti, qu'en a fait le duc de Broglie, et comment les mieux louer tous deux qu'en rappelant que le plus ancien et le plus intime ami de M. de Saint-Aulaire a paru le seul digne et s'est montré le plus capable de bien parler de lui? Témoignage suprême que se rendaient l'une à l'autre ces deux loyales natures, et où la vérité, la dignité, l'autorité du panégyrique s'accroissaient de l'affection même qui les avait unies toutes les deux !

Historien de la Fronde, et désigné surtout par cette Histoire aux suffrages de l'Académie française, M. de Saint-Aulaire devait naturel-

lement suggérer à son successeur une appréciation brève mais décisive de son livre et de son sujet. Cette partie du discours de M. le duc de Broglie en est peut-être, avec son émouvante péroraison, le morceau le plus remarquable, celui où apparaît le mieux le cachet de perfection littéraire, et où aucune préoccupation chagrine n'empêchera de le chercher ; car, si divisé que l'on puisse être encore sur certaines causes et sur certains détails de la Fronde, elle a, pour nous mettre à peu près d'accord, un grand avantage sur nos *Frondes* modernes et nos luttes de parti : c'est de dater de deux cents ans de plus. L'orateur a vivement caractérisé les trois phases de ce bizarre épisode où se fit si bien sa part la légèreté française, que depuis, le jugeant par elle-même, elle est toujours tentée de ne pas le prendre au sérieux. Sur les traces de M. de Saint-Aulaire, qu'avec une modestie charmante il a déclaré lui avoir fait comprendre la Fronde, M. de Broglie a dégagé ce qui, dans cette succession d'émeutes populaires et de collisions aristocratiques, a eu un sens, un but, une raison d'être, et ce qui s'est perdu dans les bruits de la rue, les intrigues de cour, les vanités de l'esprit, et la vieille antithèse des petits remués par les grands ou des grands entraînés par les petits. On le sait, la cour, les seigneurs, le parlement, le peuple, ont joué leur rôle dans cette crise qui réagit contre Richelieu et prépara Louis XIV, et chacun l'a joué dans le sens excessif de ses intérêts, de ses ambitions ou de ses griefs. Dès lors il est facile, aujourd'hui encore, d'y commettre des erreurs de lointain ou de trop près, selon le point de vue où on se place, selon qu'on se préoccupe ou qu'on se distrait trop absolument de la signification qu'ont gardée pour nous ces diverses forces rivales, aristocratie ou royauté, parlement ou peuple. Pour les esprits judicieux et modérés, tels que M. de Saint-Aulaire, tels que M. le duc de Broglie, l'important a été d'échapper à ce double paradoxe, trop accrédité de nos jours, qui, d'une part, refuse de reconnaître comme réel et sérieux, comme ressortant de l'esprit même de l'ancienne constitution française, tout essai de liberté antérieur à 1789, et qui, de l'autre, s'empresse d'applaudir, comme péremptoire et exemplaire, toute répression des crises d'indépendance par des excès de pouvoir. Ces deux opinions, qui, parties des deux points extrêmes, ont une étrange facilité à se réconcilier dans un même but et à s'unir dans un même résultat, devaient être particulièrement antipathiques à ce libéralisme d'illustre race et de bonne compagnie qui s'est personnifié avec tant d'ingénieuses nuances dans l'historien de la Fronde et dans son éminent panégyriste : cette affinité probable et lointaine avec quelques-unes des inspirations de la Fronde les empêche-t-elle de comprendre combien l'honneur, la grandeur et le repos de la France étaient intéressés à en finir avec cette tragi-comédie misérable, ou de rendre

justice à ceux dont la politique nationale avait besoin de réprimer les agitations du dedans pour travailler à la gloire du dehors? Je ne veux pas le croire, malgré quelques traits un peu sévères, remarqués par les pessimistes dans l'appréciation de Mazarin par M. le duc de Broglie: mais que cette appréciation est ingénieuse et fine! quelle sûreté et quelle délicatesse de touche! on dirait une médaille d'or frappée par une main infaillible, un portrait gravé au burin par un grand artiste, et que tous les connaisseurs, quelque peu enclins aux idées de la Fronde, voudront désormais placer en tête de son histoire!

Les idées du duc de Broglie sur cette phase turbulente du dix-septième siècle s'accordent bien d'ailleurs avec ses doctrines sur les événements et la politique du nôtre. Là il a eu à suivre M. de Saint-Aulaire dans le détail si honorable de sa carrière administrative, parlementaire et diplomatique. Là aussi il a rencontré, il rencontrera, sur quelques points, sur quelques mots, un assentiment moins unanime. La Restauration et la monarchie de 1830 sont trop récentes, le souvenir de leur avénement, de leur règne et de leur chute touche à trop de plaies vives, à trop de fibres sacrées et saignantes, pour qu'il soit possible, même à l'esprit le plus modéré, même à la main la plus délicate, de passer sur ces blessures sans en irriter quelques-unes. Nous ferons taire les nôtres, heureux d'absorber toute contradiction personnelle dans ce sentiment si élevé, si général et si pur qu'a éveillé, dès les premières phrases, le discours du duc de Broglie. Il est un point cependant, un seul, vers lequel nous nous permettrons d'appeler son attention bienveillante, sûr qu'il sera le premier à se réjouir si on lui prouve qu'il s'est trompé. « Catholique fervent, nous dit-il, on a vu M. de Saint-Aulaire dénoncer avec indignation et persévérance les cruautés exercées sur les protestants du Gard. » Cette indignation eût été légitime, et, sur ce sujet comme sur tout autre, M. de Saint-Aulaire ne pouvait éprouver que les sentiments d'un chrétien sincère. Mais ce mot *cruautés* semblerait impliquer ou que les administrateurs d'alors sévirent contre les protestants, ou que les populations catholiques, favorisées par l'approbation tacite du pouvoir, exercèrent sur les dissidents d'excessives violences. Enfant du département du Gard, fils d'un des royalistes qui eurent l'honneur d'arrêter ou d'adoucir de tristes représailles, je crois devoir protester contre l'une et l'autre de ces interprétations. Les récits authentiques du baron d'Haussez, analysés dans un bel article de M. Alfred Nettement [1], ont réduit à leur juste valeur ces prétendues persécutions dont

[1] Voir l'*Union* du jeudi 3 janvier 1856. Il résulte des papiers politiques de M. le baron d'Haussez, textuellement cités par M. Alfred Nettement, qu'il y eut, en tout, *dix-huit* victimes parmi les protestants (on avait parlé de deux cents), et *trente* parmi les catholiques.

s'empara l'esprit de parti, et qui, grossies de proche en proche, finirent par devenir, pour les gens crédules ou hostiles, une sorte de Saint-Barthélemy méridionale. Le fait est qu'il n'y eut ni cruautés, ni persécutions, ni massacres, mais simplement ce dernier tressaillement des guerres civiles agitant une population exaltée, dont les passions religieuses se confondaient avec les passions politiques. Le parti momentanément le plus fort commettait quelques excès, promptement réprimés d'ailleurs, parce qu'il en avait subi d'analogues au moment où il était le plus faible ; et il s'est trouvé, en définitive, que, dans le total des violences exercées, les protestants figuraient pour un chiffre plus élevé que les catholiques. Mais le chiffre n'y fait rien, l'essentiel est de déterminer le vrai caractère de ces collisions sanglantes qui ne furent, Dieu merci ! ni un système oppresseur organisé ou consenti par le gouvernement d'alors, ni un abus de la victoire, particulier à une seule opinion et à un seul culte : l'essentiel est d'y reconnaître un chapitre de cette éternelle histoire des réactions, que peut mitiger le progrès des mœurs, que peut énerver l'affaiblissement des croyances, mais qui subsiste toujours au fond du cœur, et qui tient aux plus chères faiblesses de l'homme, incessamment enclin à se chercher, à s'aimer et à se venger lui-même à travers les souffrances ou les triomphes de son parti et de sa foi. N'insistons pas davantage, et ne demandons plus à ces douloureux souvenirs que des leçons de modération et d'équité. Ce sera nous montrer digne d'admirer M. le duc de Broglie dans l'ensemble de son discours, et même de le contredire dans ces quelques lignes dont le sens possible nous avait froissé. Ce sera surtout mieux le comprendre que ses glossateurs du *Siècle* et de la *Presse*, qui, oubliant pour un moment leurs rancunes et consentant à louer une fois l'illustre récipiendaire, n'ont pas manqué une si belle occasion d'évoquer les fantômes de 1815, le spectre de Trestaillons et les chansons du pillage et de l'assassinat : attentats populaires, remarquez-le bien, chansons populaires ; car nos grands penseurs démocrates ont de singulières inégalités de poids et de mesure : ils n'admettent d'autre peuple que le leur ; ils n'excusent d'autres crimes populaires que ceux qui répondent à leurs passions et à leurs haines.

Hélas ! là ne s'arrêtent pas, nous l'avons vu, les inconséquences de ces pâles contrefacteurs des vieux sophismes révolutionnaires. Ils aiment, disent-ils, la littérature; c'est pour l'honorer et la défendre qu'ils réprimandent l'Académie française et ses choix politiques; c'est par pur dévouement aux lettres, aux intérêts, aux candidats, aux renommées littéraires, qu'ils se déchaînent contre la réception de celui-ci, contre l'élection de celui-là. Relisez, leur dirons-nous, le discours de M. le duc de Broglie, relisez sa péroraison éloquente, ce

magnifique hommage aux lettres et à leurs bienfaits, ce vaillant appel à toutes les forces vives de l'esprit, à toutes les sources fécondes du cœur; et demandez-vous qui aime et honore le plus la littérature, de cet homme éminent, sorti de sa retraite pour venir donner à une génération oublieuse une leçon et un modèle, de cet homme d'État, plus lettré que vous tous, proclamant, dans un admirable langage, l'immortelle et salutaire influence des lettres au milieu de tous les naufrages et de toutes les ruines, — ou de vous qui, sous prétexte de ferveur littéraire, prodiguez l'insulte et l'outrage, noyez et souillez la langue française dans un bourbier d'invectives, et accréditez dans le gros public l'erreur la plus humiliante, à coup sûr, pour la littérature : c'est que vous la représentez. Ces mêmes hommes nous disent qu'ils aiment la liberté : étrange amour, qui profane l'objet de son culte ! étranges libéraux, qui se consolent très-philosophiquement de la perte de toutes leurs libertés en gardant celle de l'injure; la seule d'ailleurs qu'ils sachent bien comprendre et bien pratiquer ! Ils sont, assurent-ils, les victimes du pouvoir victorieux, les demeurants de la république vaincue : victimes bizarres, républicains incroyables, qui essayent de l'intimidation sur l'Académie française, qui ne seraient pas fâchés de faire croire que, derrière leurs menaces, il existe d'autres périls, et qui, au besoin, appelleraient un décret à l'aide de leurs anathèmes populaires ! Voilà pourtant le spectacle auquel nous avons assisté. Voilà les plus récents produits de la littérature de ces messieurs, qui ne sera jamais, nous en sommes fier, ni celle du duc de Broglie, ni celle de M. de Falloux. Mais est-ce bien contre M. de Falloux que s'est organisé ce système d'attaques grossières, si honorable pour lui, si honteux pour ses agresseurs ? Est-ce contre sa personne, son caractère ou ses livres? Non, mille fois non; et nous engageons la bourgeoisie intelligente, les sceptiques spirituels, tentés de prendre parti contre l'auteur de l'*Histoire de saint Pie V*, à bien réfléchir sur les vraies causes de cette croisade des fils de Voltaire. Qu'ont-ils attaqué en M. de Falloux ? Sa personne ? il n'en est pas de plus sympathique, et nous l'avons vu désarmer, en cinq minutes, ceux-là mêmes qui lui apportaient le plus de préventions et de méfiances ; son caractère ? il en est peu qui unissent plus de modération à plus de fermeté, plus de dignité à plus de courtoisie ; ses livres ? ses détracteurs ne les ont pas lus, et la preuve, c'est que nous, qui les avons lus, nous pouvons affirmer qu'ils renferment exactement le contraire de ce qu'on leur prête. Non, ce n'est pas là ce qu'on a tant de peine à lui pardonner; ce qu'on ne lui pardonne pas, ce qu'on ne lui pardonnera jamais, c'est d'avoir, dans les mauvais jours de 1848, énergiquement lutté contre ce *crescendo* révolutionnaire qui fit le 15 Mai et les journées de Juin; c'est d'avoir, par son rapport sur les ateliers nationaux,

amené la dissolution de cette armée permanente de l'émeute, dont tremblaient et rougissaient alors ceux qui aujourd'hui la regrettent, et qui étaient si bien faits pour la commander; c'est d'avoir rendu impossible l'envoi en province des commissaires extraordinaires, de *cette circulaire faite homme*, mot que trente millions de gens effrayés trouvèrent alors beaucoup plus spirituel que les comédies de M. Émile Augier; c'est d'avoir, dans son discours sur l'expédition de Rome, revendiqué les droits du saint-siége à la filiale tendresse de la France catholique, et demandé à l'Europe chrétienne de ne pas confondre la République française avec celle des assassins de Rossi; c'est d'avoir, comme ministre de l'instruction publique, concouru à cette loi sur l'enseignement qui rendit aux pères de famille la liberté de choisir les maîtres de leurs enfants; c'est d'avoir été, en un mot, pour la Révolution de février, une vivante épigramme, en la condamnant à ne produire qu'un homme et à trouver chez cet homme la contradiction éloquente de toutes les mauvaises passions qui l'avaient faite et qu'elle voulait assouvir. Tels sont les griefs véritables, quoique sous-entendus, des insulteurs de M. de Falloux; tels sont les vrais motifs de cette ébullition soudaine des cloaques de la démagogie, et non pas les intérêts de la littérature, et non pas l'avenir de l'Académie française, trop assuré, nous l'espérons, pour dépendre de journalistes ameutés contre le talent et le courage. Quant à M. de Falloux, si magnifiquement vengé aujourd'hui par l'Académie et le public d'élite, ce n'est pas pour lui, c'est pour nous, c'est pour les lettres, que nous avons gémi de ces attaques qui ne pouvaient l'atteindre : lui-même, dans une phrase indélébile dont on devrait se souvenir avant de l'accuser de ne pas savoir écrire, s'est chargé de nous apprendre à déterminer le poids des injures d'après la hauteur d'où elles tombent.

Armand de Pontmartin.

REVUE POLITIQUE

Le grand événement du mois qui vient de s'achever, c'est la paix.

Depuis quelque temps déjà on la regardait comme un fait accompli au sein des réunions diplomatiques. Les dispositions favorables et bientôt connues des représentants de la Russie, la volonté hautement manifestée des autres gouvernements de faire loyalement tout ce que permettrait l'honneur des vainqueurs, qu'il faut ménager aussi bien que celui des vaincus, avaient fait naître, dès l'ouverture des conférences, l'espoir d'une heureuse conclusion. Cette espérance s'était chaque jour accrue, et l'invitation adressée au roi de Prusse d'envoyer à Paris des plénipotentiaires n'avait plus laissé de doutes sur l'adoption des bases fondamentales du traité. Il n'était pas supposable, en effet, que la Prusse, dont la conduite politique avait motivé l'exclusion des conférences de la part de l'Angleterre et de la France, eût été appelée à d'autres délibérations qu'à celles qui porteraient sur des points d'intérêt général européen, et dont l'examen ne devait plus être que le corollaire de la convention principale. La réponse au compliment du président du congrès à l'occasion de la naissance du prince impérial avait, malgré sa haute réserve, confirmé la conviction qui s'était emparée de l'opinion publique. « Je suis heureux, avait dit l'Empereur, que la Providence m'ait envoyé un fils au moment où une ère de réconciliation générale s'annonce pour l'Europe. »

La paix n'a donc surpris personne; et, si elle a été reçue au milieu des réjouissances publiques, c'est que la guerre paraissait désormais sans objet, c'est qu'aujourd'hui, plus qu'autrefois, les hommes comprennent le prix du sang de leurs semblables et ne le veulent plus répandre que dans l'intérêt de l'humanité elle-même.

La puissance de ce sentiment a éclaté, car, il faut en convenir, les hommes ont fait une paix que les choses semblaient rendre impossible. Il faut en savoir gré à tous ceux qui y ont coopéré, et un peu même à ces puissances qui, après n'y avoir contribué que de leurs vœux, se seraient volontiers empressées de revendiquer l'honneur de ce résultat. Puissent-elles, au moins, appliquer tous leurs efforts à consolider ce que d'autres ont préparé avant elles, car la paix est signée, mais la paix est-elle assurée? Que de points indécis encore! que de sujets de

difficultés! Si l'on devait croire tous les bruits qui ont circulé sur les conférences supplémentaires des membres du congrès, depuis le 30 mars jusqu'au 17 avril, les questions qu'on y aurait agitées seraient de nature à faire l'objet d'un nouveau traité, semblable à ces post-scriptum où se trouve tout l'intérêt d'une lettre. D'abord, c'est la question italienne soulevée, comment? on ne sait trop. Par qui? on s'en doute.

Il y a longtemps que cette pauvre Italie se tourne et se retourne comme le supplicié sur le lit de Procuste! On a répété déjà, depuis nombre d'années, *Italia fara da se;* c'eût été, sans doute, le meilleur parti qu'elle eût pu embrasser. Cependant nous ne voulons pas encore désespérer de son salut par elle-même. Trop d'hommes éclairés, sincères et de bonne volonté, sont prêts à y concourir.

Il appartient surtout aux amis de la liberté de reprocher au Piémont d'avoir encore une fois compromis cette noble cause, en l'associant, dès son berceau, à des actes d'oppression contre la première des libertés de ce monde, la liberté de la conscience chrétienne. — Ce fut une triste inauguration pour une constitution qui garantit la liberté individuelle et le droit de la propriété privée, que de débuter par l'exil arbitraire d'un archevêque, la confiscation des propriétés acquises en vertu de la volonté des mourants aux serviteurs de Dieu et des pauvres, la violation des concordats, enfin l'immixtion violente et intéressée de la force dans le domaine de la conscience. Les mesures faussement décorées depuis tant d'années du nom de libéralisme, et auxquelles il faut restituer avec leur caractère leur vrai nom, celui de despotisme révolutionnaire, ont toujours porté malheur à la liberté véritable. Toutefois, telle est la nature des institutions libérales, même faussées et imparfaitement appliquées, que le Piémont, malgré ses écarts, a réalisé des progrès matériels incontestables. Ils saisissent les regards de tous ceux qui le parcourent après avoir traversé le reste de l'Italie. Son armée a montré en Crimée que Novarre n'avait point abattu le courage de ses soldats, et qu'elle avait à sa tête des chefs dignes de les conduire. Il a reçu dans les conférences, et, assure-t-on, dans l'acte même de la paix, un témoignage de la haute estime de ses puissants alliés. En présence des efforts du gouvernement de Sardaigne pour satisfaire aux besoins de son pays, nous ne voulons pas prendre prétexte des lois qui ont attiré au parlement de Turin la méfiance et le blâme, pour désespérer de mesures plus sages en des jours plus calmes. Avec la liberté, la bonne cause ne doit pas se regarder comme à jamais perdue. Un temps vient infailliblement où, les passions s'étant apaisées, les préventions se dissipant, elle trouve, jusque dans les rangs de ses anciens adversaires, de chaleureux défenseurs. La foi catholique est assez vivante et assez enracinée dans le cœur des populations de ce royaume pour donner l'espoir d'une amélioration dans ses affaires religieuses. Il est toujours difficile de se rendre un compte exact de la situation des esprits dans un pays étranger; mais n'y a-t-il

pas lieu de croire qu'en Piémont, comme ailleurs, les préjugés sont pour beaucoup dans le mal qui se fait et dans le bien qui ne se fait pas? C'est aux hommes modérés et dévoués à leur pays de tâcher d'abaisser ces barrières qui, pour un temps, ont séparé l'Église de l'État. Des influences et des doctrines étrangères ont pu faire croire à l'impossibilité d'une conciliation entre la puissance spirituelle et la souveraineté temporelle; elles doivent être écartées. Un recueil qui se publie à Turin, la *Rivista contemporanea*, rapportait dernièrement les paroles d'un prélat italien qui montrent que l'Église est toujours prête à faire les premières avances, et combien elle est éloignée de cet esprit d'hostilité contre la liberté et les gouvernements libéraux qu'on lui impute avec tant d'injustice. « La religion de Jésus-Christ, dit M. l'évêque de Pignerol, Mgr Renaldi, n'est point l'ennemie des lumières ni de la liberté..... c'est en vivant de liberté qu'elle combat toutes les erreurs [1]. » Il est donc permis d'espérer que l'union et l'entente redeviendront possibles entre l'Église et le gouvernement du roi Victor-Emmanuel. C'est un résultat qu'il voudra poursuivre après la paix, et qui, en rétablissant la concorde entre tous les citoyens, contribuera plus au progrès et à la prospérité de son pays qu'une extension de territoire ou même une prépondérance sur le reste de l'Italie que les autres États ne seraient point disposés à accepter.

Si l'on trouve naturelle la préoccupation que l'administration intérieure de ses voisins peut causer au Piémont, on a de la peine, d'un autre côté, à regarder comme sérieux et surtout réalisables les projets contenus dans une sorte de mémorandum que les journaux anglais ont attribué à M. le comte Cavour ou à M. d'Azeglio, et qui aurait été remis, assure-t-on, aux cabinets de Londres et de Paris. Malgré le secret qui n'a cessé d'entourer même les dernières conférences des membres du congrès, on est allé jusqu'à dire que plusieurs des questions contenues dans ce mémorandum auraient été l'objet, non pas des délibérations, mais des entretiens des plénipotentiaires. Il peut, en effet, ne pas paraître extraordinaire que la situation des divers États de l'Italie ait attiré la sérieuse attention des grandes puissances signataires des traités de Vienne; mais ce à quoi il est plus difficile de croire, c'est à une révision complète de ces traités. On assassine à Parme, on vole dans la Romagne, et la police est ombrageuse à Naples. Serait-il juste néanmoins d'imputer à crime à tous les gouvernements italiens des désordres plus faciles à signaler qu'à détruire dans leurs racines? — Qui ne se rappelle les commen-

[1] La religione di Gesù Christo non è nemica de' lumi nè della libertà. Rotte le catene della schiavitù vinta la ferocia dei tiranni. Ella trasse il mondo della barbarie e lo salvò tante volte dalle nuove minace di essa : Ella vivendo di libertà combatte ogni errore ed inganno, e unicamente si riposa nella luce della verità. E qual mai uomo sarebbe ardito cosi da pretendere di animare la vita morale dei popoli, rigettando la parola et l'opera di Dio, ed appogiandosi solo ad umani provvedimenti deboli sempre e fiacchi e ruinosi?

cements de la régence de l'auguste princesse qui est à la tête du duché de Parme? De quelle indulgence et en même temps de quelle volonté énergique pour le bien de ses sujets lui reprocherait-on d'avoir manqué? Ses premiers actes ont été des réformes administratives. Ses vœux et ses tendances n'étaient-ils pas pour une liberté progressive? L'appui de l'étranger, toujours odieux aux nationaux, ne l'avait-elle pas repoussé? Si elle n'a pu réaliser toutes ses vues généreuses, à quoi faut-il s'en prendre, si ce n'est au mauvais vouloir des révolutionnaires, plus fort que ses bonnes intentions? — Il est regrettable que l'état de siége ait dû être proclamé à Parme, que la forteresse de Plaisance ait dû prêter l'appui de ses baïonnettes à l'ordre troublé par des crimes, comme ceux dont MM. Majawly de Carly et Gaetano Bordi ont été les victimes. Mais, en présence d'aussi abominables forfaits et des menaces de mort adressées encore à quelques-uns des membres du gouvernement, on conviendra que la sévérité devenait nécessaire : l'indulgence avait été trop mal récompensée. Depuis que se sont répandues dans le monde ces doctrines odieuses qui font appel à toutes les mauvaises passions des hommes pour les jeter, comme des sauvages, sur la société, quel gouvernement n'a pas été forcé, ou ne l'est encore chaque jour à recourir à des mesures de répression? Toutefois ce n'est là qu'un état transitoire, et, en proclamant l'état de siége, la duchesse régente de Parme n'a pas dissimulé combien il coûtait à son cœur de frapper au lieu de pardonner. — Tout le mal, selon quelques-uns, viendrait de la présence de l'Autriche en Italie, et ses armées, en se retirant de la péninsule, emporteraient tous ces germes de révolte. Le joug et l'appui de l'Autriche pèsent également sur l'Italie. — Cependant, après tous les événements qu'on a vus s'y succéder, n'aurait-on pas lieu de douter de cette concorde dont on veut faire naître l'espoir? Un jour viendra, il faut l'espérer, où l'union et la paix se rétabliront par les efforts de tous les gouvernements italiens; mais, pour accomplir les réformes qu'ils ont à faire, ils ont besoin encore de l'appui, de la protection des autres puissances. C'est une conviction unanime que si nos soldats sortaient par une porte de la ville de Rome, on verrait y rentrer, par une autre, ces bandes sanguinaires recrutées parmi les brigands de la Romagne et dans la lie du peuple. On sait ce qu'elles ont fait en 1848, et de quel retour elles ont payé les généreuses intentions de Pie IX. Il a fallu toute la mansuétude, toute l'inépuisable bonté du souverain pontife, pour garder encore à tant de révoltés une indulgence qui semblerait aujourd'hui faire plus de coupables que des mesures de rigueur. Le vol et le brigandage ne durèrent pas longtemps sous le regard de Sixte-Quint. Au lieu d'exciter et de fomenter en Italie le mécontentement des peuples contre leurs gouvernements, en signalant et en exagérant les abus, les vices ou les défauts inhérents à toutes les institutions humaines, ne devrait-on pas plutôt préparer autrement les sujets à aider leurs souverains dans leur tâche difficile, dans les réformes dont ils sentent eux-mêmes le besoin? Ce n'est pas assurément un

encouragement donné aux princes réformateurs que l'assassinat du comte Rossi. — C'était le seul homme peut-être, de l'Italie, qui pût, en des jours difficiles, lui préparer un sort meilleur. Qu'en a fait la révolution? Il est impossible de penser que tous les gouvernements de l'Italie ferment volontairement les yeux sur les besoins de leurs peuples et ne voient pas leur propre intérêt. Mais il y a des choses qui demandent en même temps la volonté chez les uns, la patience chez les autres, et le temps qui est le grand appui des œuvres durables. Ce n'est pas le vice-roi, que certains journaux rêvent pour les Etats romains, qui les sauverait; et Naples peut trouver dans la libre détermination de son souverain de plus utiles et de plus solides améliorations que celles qui lui seraient imposées par l'étranger. On a beaucoup attaqué le roi de Naples. A-t-on jamais tenu compte de ses intentions et de ses efforts pour améliorer la situation intérieure de ses Etats? Encore une fois, à Naples comme dans le reste de l'Italie, les révolutionnaires ont plus apporté d'obstacles à la réforme que l'Autriche. Nous ne sommes pas les partisans et nous ne voulons pas nous charger de la défense de toutes les mesures qui ont été prises dans le royaume des Deux-Siciles; cependant elles ont besoin d'être expliquées. Le *Journal des Débats* du 30 septembre 1855, en reproduisant une lettre de son correspondant à Naples, avait montré sous leur vrai jour et la conduite du roi Ferdinand et la position de son gouvernement. Il ne sera pas hors de propos, dans les circonstances actuelles, de rappeler cette correspondance.

« Dans le royaume de Naples, les partis révolutionnaires sont pleins d'audace et d'activité; ils ne dissimulent ni leur but ni leurs espérances; ils veulent, à tout prix, renverser la dynastie régnante, abolir le gouvernement monarchique et fonder la république sur ses ruines. En 1848, ces partis empêchèrent l'établissement à Naples d'un gouvernement constitutionnel, semblable à celui que le roi Charles-Albert venait de donner au Piémont. Le roi est un grand obstacle à l'exécution de leurs desseins; c'est donc au roi qu'ils s'en prennent, c'est lui qu'ils veulent atteindre et frapper. En 1848, il existait pour les révolutionnaires un comité central général de l'Italie, qui répandait de tous les côtés des provocations à l'insurrection : ce comité avait attaché au nom de Ferdinand l'épithète de *bombardatore*, dont on a fait le roi *Bomba*. Un jour ce comité prit une délibération pour mettre à prix la tête du roi Ferdinand, le *Néron de l'Italie* : une récompense de cent mille ducats fut proposée à celui qui délivrerait l'Italie du susdit tyran...

« Cela se passait en 1848; mais au fond rien n'est changé; le roi et son gouvernement ont toujours les mêmes ennemis prêts à employer les mêmes moyens...

« Faut-il s'étonner si le roi a conçu de vives alarmes, si son gouvernement les partage, si la police est devenue plus ombrageuse, plus inquisitoriale, plus arbitraire?... Cette situation est grave, il faut qu'elle se résolve bientôt d'une manière ou d'une autre. On s'est sou-

vent demandé si, pour éviter l'éclat d'une crise si violente, on ne devrait pas en revenir à la constitution que le roi Ferdinand a donnée spontanément à son peuple dans les premiers jours du mois de février 1848. Le roi le voudrait, mais on lui fait beaucoup d'objections. L'essai n'a pas réussi; il fut accompagné des plus déplorables désordres : l'anarchie envahit la capitale et les provinces, et le roi se vit contraint à défendre, les armes à la main, sa personne, son autorité et la constitution elle-même. La constitution fut suspendue, elle l'est encore. Les circonstances lui seraient-elles plus favorables aujourd'hui? »

Cette lettre nous a paru contenir la meilleure réponse qu'on puisse faire à tous les articles des journaux français et surtout aux Anglais.

Quelque sympathie que l'Angleterre ait pu inspirer en France depuis que les deux peuples ont combattu pour une même cause, on n'y verrait point sa main dans les affaires de l'Italie avec moins de répugnance que l'épée de l'Autriche. Les journaux anglais, en s'occupant avec tant de passion, depuis quelques jours, de la question italienne, ne l'auront pas fait, on peut le supposer, avancer d'un seul pas. Si le secret des conférences pouvait être connu, il nous aurait appris que les intérêts des peuples et des gouvernements y sont traités d'une autre manière. Les plénipotentiaires ne peuvent agiter de la main qui vient de signer la paix un brandon de discorde. — L'Orient, dont la destinée a dû être, avant tout, l'objet de leurs préoccupations, est encore un assez vaste champ de difficultés et d'embarras pour n'en pas chercher de nouveaux en Occident. Tous les hommes politiques de la France et de l'étranger ne se demandent-ils pas encore à cette heure si la paix, même de ce côté, est garantie pour une longue durée? Le doute s'élève dans plusieurs esprits. — La guerre n'a rien changé à l'état intérieur de la Turquie si elle n'a pas ajouté à sa désorganisation. Il y a toujours là, assure-t-on, comme une succession ouverte en présence d'héritiers prêts à se la disputer. Peut-être le danger est-il écarté du côté de la Russie; mais, entre les autres puissances elles-mêmes aujourd'hui alliées ou unies, quelle cause permanente de conflits! Et la Russie, encore, en admettant sa parfaite sincérité d'aujourd'hui, ne sera-t-elle pas entraînée, plus tard, par la force des choses, et en présence de prétentions rivales, à reprendre des desseins que les chances de la guerre l'avaient contrainte d'abandonner? Si ses pertes ont été grandes, il ne faut pas cependant se dissimuler que ni la prise de Bomarsund et des îles d'Aland, au nord, ni la chute de Sébastopol et les succès des diverses expéditions des armées alliées dans la mer Noire, n'ont ruiné sa formidable puissance. Son voisinage de la Turquie est donc toujours un voisinage dangereux et inquiétant et contre lequel tous les efforts que l'on tentera pour reconstruire l'empire ottoman n'élèveront qu'une faible barrière. La Turquie, telle que l'ont faite les vices anciens de son gouvernement, n'est plus qu'un cadavre dont les alliés pourront faire une barricade, mais à la condition de la défendre eux-mêmes. L'organisation intérieure des principautés moldo-valaques, que leur situation met à l'a-

vant-garde dans l'éventualité d'une nouvelle agression de la part de la Russie, a rencontré des difficultés dont les membres du congrès n'ont pu trouver encore une solution satisfaisante. La Porte s'opposerait, dit-on, à une réunion que réclament les vœux d'un certain nombre, au moins, des habitants. Mais on a promis de les consulter, et, il faut l'espérer, tout en respectant la suzeraineté du sultan, il sera satisfait à des demandes légitimes. Toutefois, des années s'écouleront encore avant que ce faible rempart se garnisse de défenseurs pour abriter Constantinople. La paix durera-t-elle jusque-là? Nous le répétons, il ne se rencontre que trop d'incrédules sur ce point. Les choses, disent-ils, sont plus fortes que les hommes, et l'équilibre des nations qu'on cherche à établir est peut-être, au fond, plutôt un beau mot qu'une réalité facile à créer. Il y a toujours quelque part où on ne l'avait pas vu un poids qui tombe à l'heure marquée par la Providence et qui entraîne l'un des plateaux de la balance que les hommes croyaient avoir si également chargés. Qu'est devenue l'œuvre de tant d'autres traités? Pour combien de temps ont-ils assuré la paix? — S'il ne faut pas s'imaginer que tout traité soit inefficace pour garantir la paix du monde, cependant trop souvent, et c'est un vice auquel il est difficile de remédier, les gouvernements ne se lient les uns envers les autres que pour la sauvegarde d'intérêts temporaires et particuliers. La diplomatie néglige trop volontiers les vues de bien général, et particulièrement elle s'est accoutumée, dès longtemps, à détourner ses regards de la question libérale et religieuse. De nos jours, plus qu'à aucune autre époque, la préoccupation des intérêts purement matériels n'entraîne-t-elle pas, n'aveugle-t-elle pas même les meilleurs esprits? — Pour nous, nous voulons croire que dans le traité qui vient d'avoir lieu on aura attaché à cette question toute l'importance qu'elle a et toute l'attention qu'elle mérite. Ne serait-ce pas, d'ailleurs, déjà une injustice que de prétendre que rien n'a été fait à cet égard par la France et par l'Angleterre? L'influence légitime des ambassadeurs de ces deux nations n'a point été étrangère, comme chacun le sait, au *hatti-humayoun* du 18 février et à l'acte récent qui vient de le compléter en étendant à tous les sujets de l'empire ottoman, sans distinction, la liberté de passer d'un culte à un autre. C'est un grand pas de fait, c'est une détermination généreuse du sultan Abdul-Medjid, dont la conduite mérite, de notre part, des éloges au moins aussi sincères que ceux de la Russie; c'est une des applications de l'esprit qui avait présidé au *hatti-sherif* de Gulhkané, et, nous l'espérons, elle sera maintenant plus heureuse et plus complète. Il faudra, sans doute, de la part du gouvernement turc une volonté énergique pour triompher des résistances qu'il rencontrera et qui déjà ont éclaté dans la capitale et sur quelques points de l'Empire; mais il ne faillira pas à la noble tâche qu'il vient d'entreprendre. Le temps des pachas concussionnaires passera; le jour se fera sur leur conduite, et l'indignation publique aidera elle-même aux réformes qui se préparent. Si les ministres de la Porte ne savaient pas trouver la force de réprimer les malversations et les

violences de ces fonctionnaires devenus des tyrans, leur pays perdrait tout droit à la protection des puissances qui viennent de le sauver. Un crime aussi abominable que celui qui vient d'avoir lieu aux environs de Varna, s'il pouvait rester impuni, soulèverait toutes les populations chrétiennes de l'empire et tout l'Occident avec elles [1]. On rapporte que dans plusieurs provinces de l'empire, particulièrement dans celles de l'Asie, la proclamation du *hatti-humayoun* du 18 février a été l'occasion de violences exercées contre les chrétiens. Les faits qui ont été signalés ne manqueront pas d'être examinés par les alliés avant le retour de leurs armées. Si, en principe, l'évacuation complète du territoire ottoman doit avoir lieu, la protection collective assurée aux chrétiens devra s'exercer autrement que par des notes diplomatiques, et le sultan lui-même reconnaîtra peut-être la nécessité d'un appui matériel pour l'accomplissement de sa volonté impériale. Les puissances occidentales ne perdront plus de vue que ce qui avait conquis aux Russes la sympathie des populations chrétiennes de la Turquie, c'est que le czar s'était habilement montré leur unique protecteur.

Depuis un certain nombre d'années les gouvernements de l'Europe

[1] Tous les journaux ont raconté, d'après la *Gazette du Midi* et le *Spectateur de l'Orient*, ce crime affreux commis par un pacha que le gouvernement turc avait envoyé dans la Dobrutscha pour opérer le recrutement. A son passage par la ville de Toultcha, ayant aperçu, à la porte d'une maison, une jeune Grecque de dix-huit ans d'une grande beauté, il la fit enlever par ses soldats, puis conduire à un village éloigné, où elle fut enfermée dans une maison grecque et gardée à vue. Cependant la malheureuse prisonnière trouva le moyen de parler à la maîtresse de la maison, sa coreligionnaire, et la conjura de la sauver. Celle-ci s'empressa d'aller trouver les chefs chrétiens du village, qui coururent porter plainte, à Varna, au pacha gouverneur, au général français, commandant de place, au consul anglais et à l'évêque grec. — Ordre est envoyé au pacha de se rendre à Varna. — Il se met en route aussitôt; mais, avant, il commande à un caporal qui lui est aveuglément dévoué de mettre à mort la jeune Grecque. Elle est entraînée dans la campagne par le bourreau, aidé d'un ou deux autres soldats. Ils l'étranglent avec une corde et la jettent dans un fossé. — Pendant ce temps, le pacha, qui était arrivé à Varna, est mis aux arrêts; il nie l'enlèvement. On envoie sur les lieux; le caporal est arrêté. Interrogé, il se trouble, se coupe dans ses réponses, et finit par avouer la vérité. Il indique le lieu où se trouve le cadavre de la jeune fille, qu'on enlève et qu'on apporte à Varna.—On ne saurait se figurer l'impression que cette vue produisit sur toute la population chrétienne et sur la garnison européenne. Tous les clergés, catholique, grec, arménien, et plusieurs milliers de personnes accompagnèrent la jeune martyre à sa dernière demeure, et, pour ajouter à ce que cette cérémonie avait de saisissant, un Grec, élevé à Paris, adressa à cette multitude émue et frémissante un discours qu'il termina par ces paroles : « ..... Ame innocente et pure de notre sœur Dominique, monte au ciel et repose dans le sein du Très-Haut. Là t'attendent des milliers de martyrs dont le sang fut versé depuis quatre cents ans, là de pures vierges, qui ont eu le même sort que toi, te recevront à bras ouverts pour te réunir à leur chœur sacré ! — Et vous, frères en Jésus-Christ, essuyez vos larmes: la main de Dieu nous protége; car, tandis que le sang chrétien arrose la terre, la divine Providence, dans sa sollicitude pour nous, montre à l'Europe, par ce crime, la marche qu'elle doit suivre pour nous arracher à l'injustice. »

Des ordres ont été transmis de Constantinople pour y faire venir le pacha coupable de ce crime atroce, mais qui continue à se renfermer dans son système de dénégation...

avaient trop oublié l'Orient. Qu'ont-ils fait pour préparer les sujets chrétiens du sultan à jouir de la liberté qui vient de leur être accordée? Que vont-ils faire pour en assurer les effets? — S'il ne convient pas d'aborder encore cette seconde question, peut-être sera-t-il permis de porter sur la première un jugement et d'appeler un examen qui contiendront un enseignement pour l'avenir. — Il faut le reconnaître, quoique avec peine, la politique des nations chrétiennes n'a rien fait pour le christianisme en Orient, ou, si elle a fait quelque chose, elle l'a mal fait.

Après l'expédition de Navarin, si glorieuse, et dont les conséquences pouvaient amener la résurrection de l'Orient, la diplomatie, malgré tous les efforts du gouvernement français de cette époque, n'a abouti qu'à créer le royaume de Grèce. Mais, à voir les limites qu'elle lui a données, les conditions dans lesquelles elle l'avait placé, ne dirait-on pas que c'était une œuvre dérisoire entreprise avec la prévision de sa ruine prochaine? Il a fallu toute la vitalité de ce peuple, retrempée dans le sang de ses libérateurs et de ses martyrs, pour maintenir jusqu'à nos jours ce petit État de huit cent mille habitants. On a beaucoup reproché aux Grecs leur ingratitude vis-à-vis de leurs défenseurs. Si nous la regrettons, qu'elle se comprend néanmoins et qu'elle s'explique aisément en présence de la situation qui leur avait été faite! Ne les avait-on pas exposés comme une proie sans défense aux vengeances de leurs anciens oppresseurs? S'ils n'y ont point succombé, une remarque trop justifiée d'un homme illustre n'en donne-t-elle pas seule l'explication? « Ce n'est pas la barbarie, a dit M. Villemain, qui s'est retirée de l'empire ottoman, c'est la force. » Quelques années après les éloges qui leur avaient été prodigués, que pensait-on, que disait-on des Hellènes dans les cabinets et dans le public en France et en Angleterre? Ne voyons-nous pas chaque jour des écrivains s'étonner qu'Athènes renaissante ne soit pas déjà une capitale comme Londres ou Paris, qu'avec un revenu de huit à neuf millions, la Grèce ne soit pas sillonnée de grandes routes et dotée de chemins de fer? On a été, il faut en convenir, envers les Hellènes, plus injuste encore dans le blâme qu'exagéré dans les éloges. Si nous nous arrêtons un peu longuement sur ces souvenirs, c'est qu'il nous semble d'une haute importance de réparer nos torts envers le peuple qui nous eût été le plus naturellement sympathique, et dont l'attachement pouvait nous aider à conjurer les périls de l'avenir en Orient, surtout les périls venant du côté de la Russie. — Si la Grèce s'est jetée dans les bras de nos ennemis, c'est en désespoir de cause, attirée par la communauté des croyances bien plus que par un vain désir de chercher je ne sais quelle part de grandeur en se soumettant à un nouveau joug.

Les autres populations chrétiennes de l'Orient n'ont pas eu plus de secours de la part des puissances de l'Occident. On objectera peut-être que, la guerre une fois terminée, il n'était plus possible de s'immiscer dans le gouvernement du sultan. Mauvais prétexte qui n'avait alors de plausible rien de plus qu'aujourd'hui. Des plaies aussi apparentes que

celles de la Turquie ne peuvent se dissimuler. Tout le monde les voyait à cette époque comme à présent. Il y a déjà longtemps que ce vieil empire n'est plus qu'un édifice en ruine dont on s'efforce en vain de cacher les crevasses en les replâtrant. C'est donc un mauvais service qui lui a été rendu que de ne pas intervenir plus tôt dans ses affaires. On assure que Mahmoud, de sombre mais imposante mémoire, avait conçu le même plan d'émancipation des chrétiens que son fils et son successeur vient courageusement de réaliser. Les circonstances de son temps, le défaut d'accord avec les puissances chrétiennes, l'arrêtèrent. Toutefois cette pensée qu'il a transmise à son héritier suffit pour montrer que, depuis un certain nombre d'années, les sultans ont compris qu'ils ne devaient plus aspirer à donner à leur empire un rang en Europe qu'à la condition de renverser de leurs mains l'édifice construit par celles de leurs pères : c'est-à-dire qu'à la condition de n'être plus uniquement les chefs religieux et militaires d'une horde ancienne et courageuse, mais épuisée, de conquérants et de dominateurs.

Si les puissances de l'Europe, au lieu de porter sur l'empire ottoman des regards de convoitise, étaient alors entrées dans des vues plus généreuses, elles auraient peut-être prévenu, comme l'a indiqué dans un ouvrage remarquable M. Pitzipios, le conflit qui a éclaté en 1853, et dont le retour est, maintenant encore, difficile à prévenir.

Au moins que cette leçon ne soit pas perdue, que le désintéressement dont on s'est vanté à la face du monde ne soit pas une promesse trompeuse, et peut-être aura-t-on définitivement et pacifiquement ouvert un nouvel avenir à l'Orient. Le *hatti-humayoun* du 18 février, en accordant aux étrangers mêmes la faculté de posséder des terres en Turquie, aux *rayas* l'égalité civile, et en détruisant le pouvoir temporel dont abusaient scandaleusement leurs patriarches et leurs évêques, a préparé la régénération des populations chrétiennes. Qu'il soit sincèrement exécuté, et, malgré les difficultés qui pourront s'élever d'abord, il sera permis d'espérer que la prospérité renaîtra sur ce sol désolé, mais toujours fécond, sous la bienfaisante influence de la liberté. Les grandes puissances comprendront désormais leur devoir et l'accompliront de concert. Elles aideront, d'une part, Abdul-Medjid à triompher des obstacles qu'un fanatisme qui n'est plus de saison tente d'opposer à sa volonté, et, de l'autre, elles protégeront contre elles-mêmes ces populations qu'un passage si subit des ténèbres à la lumière pourrait éblouir et égarer. Elles leur feront comprendre que, du moment où on a levé le joug qui pesait sur elles, leurs sentiments doivent changer envers un maître qui ne veut plus être que leur souverain. Si, comme il y aurait des raisons de le craindre, le haut clergé de ces populations essayait de les écarter de leurs devoirs pour ressaisir un pouvoir illégitime désormais, ces tentatives seraient comprimées. Toutefois il vaut mieux avoir la confiance que le clergé comprendra aussi la noble et sainte mission qui doit être la sienne.

Puisse-t-elle être venue, cette grande époque religieuse que Joseph

de Maistre semblait prévoir au commencement de ce siècle! — Les causes politiques qui avaient amené la séparation de l'Église orientale de l'Église de Rome n'existent plus, ne peuvent plus exister. Le livre que nous avons déjà cité, de M. Pitzipios, imprimé par la Propagande, a montré, en rapprochant les dogmes fondamentaux de ces deux Églises, qu'aucune dissidence de foi ne les séparait; et la Providence, en abaissant de nos jours le pouvoir temporel de la papauté, semble lui avoir préparé, dans sa faiblesse, une force nouvelle et plus grande pour la conquête des âmes. — Le schisme à jamais regrettable préparé par Photius et accompli par Michel Cérulaire a été la cause de tous les malheurs des chrétiens d'Orient. Leur réunion ne serait-elle pas la source de leur prospérité à venir? Le clergé grec ouvrira les yeux, nous avons besoin de le penser, sur ces plaies anciennes et sur ces espérances que nous ne croyons pas trompeuses. La conduite des Occidentaux n'a pas été, nous l'avons dit, exempte de reproches vis-à-vis de l'Orient mais la guerre qui vient d'avoir lieu doit marquer l'heure des réparations. Déjà les forces individuelles se préparent à seconder les tentatives qui seront faites dans ce but par les gouvernements. Une œuvre excellente, à la tête de laquelle se sont placés quelques hommes des plus éminents de la France, dans l'armée, dans la science, dans les lettres, se propose pour objet d'établir et de soutenir dans l'Orient, des écoles catholiques où tous les enfants, de quelque religion qu'ils soient, seront admis à puiser les premiers éléments de l'instruction. La civilisation n'a pas de meilleurs apôtres que ces *frères*, qui forment d'habiles artisans, des industriels, des commerçants honnêtes, et ces *sœurs* admirables qui, en même temps qu'elles soignent les malades, enseignent aux jeunes filles les vertus et les qualités d'une femme et d'une mère de famille. A côté de cette œuvre et avec un but un peu plus restreint, celle des pèlerinages aux lieux saints, qui conduit chaque année en Orient un certain nombre de voyageurs, leur apprend à apprécier les besoins et les souffrances de ses habitants. Ils reviennent de ces voyages non-seulement plus instruits des intérêts chrétiens des pays qu'ils ont parcourus, mais plus disposés à s'y dévouer, à les faire connaître dans leur patrie, à grouper autour d'eux tous ces cœurs généreux qui ne peuvent voir de souffrances sans vouloir y porter secours. Ainsi se préparent ces liens qui doivent rattacher deux mondes que des siècles d'ignorance et de barbarie ont rendus plus étrangers l'un à l'autre que ne le sont à l'Europe ces vastes contrées dont on avait à peine, avant Colomb, soupçonné l'existence. Comme à toutes les époques, c'est encore aujourd'hui à la religion de bénir et de serrer ces liens.

Lorsque, dégagé des préoccupations de nationalité, de secte ou de parti, on réfléchit sur les intérêts de la civilisation et de l'humanité, ne semble-t-il pas que le moment soit arrivé d'inaugurer une politique chrétienne dans le monde? — Sans doute le regard s'arrête attristé sur les événements religieux qui ont lieu dans quelques royaumes de l'Europe, en Espagne surtout et dans le Piémont; mais,

en général, nous le constatons avec bonheur, au milieu de tous les grands bouleversements de notre âge, l'idée religieuse, nous ajouterons même catholique, n'a point suspendu ses progrès. Les peuples se sont mis en marche vers elle et vers l'unité. Les gouvernements, au lieu de la redouter, l'appellent à leur secours, et ne craignent plus de lui donner la liberté qui doit assurer son triomphe.

L'Autriche, après de longues années de servitude imposée à l'Église, est entrée résolûment dans cette voie de la liberté. Si l'on ne peut encore apprécier toutes les conséquences du concordat qu'elle a conclu avec Rome, on peut dire déjà que cet acte honore l'empereur François-Joseph. La politique de Joseph II, ombrageuse et égoïste, a été répudiée par son jeune successeur. — On ne connaît point assez en France, et le *Correspondant* devra, dans un travail plus approfondi, l'expliquer à ses lecteurs, la position de l'Église depuis le temps de Joseph II. — Des abonnés du *Siècle* et même du *Journal des Débats* seraient assurément fort surpris s'ils apprenaient ce qu'était cette législation, regrettée comme un idéal de liberté de conscience, et dont le concordat autrichien vient de sonner la dernière heure. Ce n'était pas seulement la domination de l'État sur l'Église, poussée à ce point qu'elle eût fait reculer les plus courtisans des prélats de Versailles et les plus envahisseurs des magistrats du Parlement de Paris; c'était, aussi bien pour les dissidents que pour les catholiques, l'État maître absolu de la conscience des sujets. — Il n'y a pas là, de bonne foi, matière à regrets, et une partie de la presse française s'est trop hâtée d'interpréter à sa guise la loi nouvelle de la monarchie autrichienne. Les instructions empreintes de modération de l'éminent archevêque de Vienne ont dû l'avertir de suspendre ses jugements précipités. La convocation des évêques réunis à Vienne au nombre de soixante-quatre, depuis le 6 avril, est à la fois un grand exemple de liberté religieuse et une garantie des efforts qui seront faits pour aplanir les difficultés inséparables de la transition de l'ancien état de choses à un autre si différent.

Le concordat autrichien, on peut y compter, ne sera point le code d'un nouveau despotisme. Si quelques évêques d'Italie ont fait entendre des paroles qui ont pu prêter à de fâcheuses interprétations, le prince de l'Eglise qui a été le représentant de l'empereur dans toutes les négociations préparatoires de ce concordat a toujours tenu un langage rassurant. En reconnaissant l'inutilité de la censure préventive en Autriche, monseigneur de Rauscher n'a-t-il pas reconnu qu'il y avait une liberté légitime dont il était à la fois juste et politique de respecter les droits? Le livre publié à Vienne il y a quelques mois, sous ce titre : *Studien über das œsterrische Concordat*[1], renferme un mémoire rédigé par les évêques allemands réunis à Wurtzbourg en 1848, dont l'assemblée actuelle de

[1] *Studien über das Concordat;* Vienne, 1856, p. 58.

Vienne aura sous les yeux les principes. Voici la substance de cette déclaration des évêques à Wurtzbourg :

« En ce qui concerne les membres des autres communions, l'Église a toujours eu et aura toujours pour principe et pour règle d'embrasser d'un même amour les hommes de toutes contrées et de toute langue, comme étant tous créés à l'image de Dieu et ayant tous besoin d'être rachetés.

« Pour continuer et achever sa mission, qui est de sauver le monde, l'Église ne réclame que la liberté et l'indépendance la plus complète.

« A l'égard de tous ceux qui ne reconnaissent ni sa foi, si sa constitution, ni sa discipline, l'Église garde toujours cette mesure égale d'amour et de justice qui assure la paix civile entre les membres des diverses confessions, sans jamais favoriser en rien un *indifférentisme* qui est également pernicieux pour toutes les confessions, non plus qu'une *communicatio in sacris*, que repoussent ses constitutions. »

Ces paroles, dans lesquelles la vérité de la doctrine s'unit à la plus sage tolérance, montrent une fois de plus, ce qu'on ne saurait trop répéter en présence de certaines attaques et de l'interprétation donnée à certaines défenses, comment l'Église catholique sait concilier dans son enseignement les principes de liberté et d'autorité.

Chaque jour les faits viennent à l'appui de cette vérité, que l'Église ne se plaint pas de la liberté, mais la réclame.— Considérez, par exemple, ce qui a lieu aux États-Unis, cette terre de liberté presque sans limites. Eh bien, de toutes les communions religieuses qui s'y sont établies, qui y développent leurs systèmes, y prêchent leurs doctrines avec une indépendance qui ne rencontre pas même de frein, quelle est celle qui a fait le plus de prosélytes, opéré le plus de conversions aussi bien parmi les hommes les plus éclairés que dans la masse du peuple? Tout Américain de bonne foi et au courant des affaires religieuses de son pays répondra sans hésiter que c'est le catholicisme. — Il arrivera qu'en certains lieux un prêtre sera attaqué, chassé de sa mission par le fanatisme de quelques sectaires; mais ces faits déplorables ne sont que partiels, accidentels; ceux mêmes qui en sont les victimes sont les derniers à s'en plaindre, parce qu'ils savent qu'ils auront la liberté de revenir vers cette population, ennemie et persécutrice aujourd'hui, demain peut-être repentante et touchée de la vertu de celui qu'elle vient de chasser, courant après lui et le ramenant au milieu d'elle. — En Amérique aussi, pourtant, on accuse l'Église catholique d'être l'ennemie des institutions du pays; il y a des gens qui affectent de faire du mot catholique le synonyme d'étranger. La courageuse phalange des Brownson, des Master, des Chandler, proteste, et répond victorieusement à ces calomnieuses accusations.

Ah! s'il était possible qu'il n'y eût dans le monde que de sincères amis de la liberté et des hommes vraiment religieux, quel nouvel âge commencerait pour l'humanité! Voyons encore ce qui se passe en Suisse, où tant de passions mesquines, mais acharnées, ont déclaré la guerre à M. l'évêque de Fribourg. Auprès de qui trouve-t-il un asile? qui le

défend? un homme qui assurément n'est pas suspect de sympathie pour le catholicisme. Mais pourquoi M. James Fazy défend-il monseigneur Marilley? Au nom de quels principes? au nom de la légalité, de la liberté, qui, violée souvent en fait, subsiste en droit dans la constitution de son pays.

Qu'on nous pardonne d'avoir insisté sur cette alliance de la liberté et de la religion; ce sont les faits contemporains eux-mêmes qui nous y ont porté. Cette alliance nécessaire à l'une et à l'autre est aussi l'une des conditions de la paix dans le monde. La contrainte ne mène à rien, ne fonde rien de durable, pas plus en religion qu'en politique. Qui ne se rappelle cette mémorable parole de l'empereur Napoléon I[er] au grand maître de son Université : « Savez-vous, Fontane, ce qui m'étonne le plus dans ce monde? C'est l'impuissance de la force. » Aussi les chefs des États les plus monarchiques arrivent tôt ou tard à comprendre qu'il faut en revenir *au règne paisible d'une sage liberté.*

Nous avons arrêté nos regards sur les faits qui nous ont paru le plus préoccuper à cette heure tous les esprits. La paix et ses conséquences, c'est là qu'est l'intérêt le plus grand et le plus digne de toutes les âmes généreuses. Il ne permet presque plus de détourner les regards sur tant d'autres questions qu'on eût à un autre moment suivies avec plus d'attention. C'est, en Angleterre, le différend qui s'est élevé entre la couronne et la Chambre des lords sur la nomination de pairs à vie et sans transmission héréditaire de leur titre. L'idée révolutionnaire, il faut le constater, est venue du côté de la couronne. Sérieux débat qui n'est point encore terminé et qui marque combien sont travaillées par un esprit nouveau ces vieilles et respectables institutions anglaises. Les lecteurs du *Correspondant* seront mis à même d'apprécier toute l'importance de cette question par l'intéressant chapitre que M. le comte de Montalembert vient d'ajouter à ses études sur l'Angleterre. La centralisation frappe aussi aux portes, quoique repoussée par l'opinion chez ce peuple, qui aime mieux avoir un peu plus de franchise et moins de commissaires de police, dût-il avoir un peu moins d'ordre. Puis viennent les difficultés non encore aplanies avec les États-Unis. Mais les intérêts des deux nations sont trop étroitement liés les uns aux autres pour qu'on n'arrive pas à un arrangement pacifique. Si les côtes sans défense de l'Amérique sont exposées à voir toutes leurs villes brûlées et détruites par les obus et les canons anglais, Manchester et Birmingham n'ont-ils pas à craindre de voir au même moment leurs métiers s'arrêter et le pain manquer à leurs nombreuses populations? Les ministres de la reine, en expliquant l'envoi prochain de régiments dans le Canada, ont calmé les inquiétudes que cette mesure aurait pu faire naître. Enfin c'est une nouvelle preuve de cette intolérance religieuse qu'un certain nombre d'Anglais semblent ne reprocher aux autres peuples avec tant de violence que pour la pratiquer chez eux plus à leur aise. L'autorisation d'une première lecture que le parlement anglais vient d'accorder au bill de M. Spooner sur la suppression de l'allocation obtenue par sir Robert

Peel pour le séminaire catholique irlandais de Maynooth, a mis encore une fois en lumière cette haine profonde, persistante, contre le *papisme*, comme on dit à Londres, et dont les inspirations pourraient bien n'être pas étrangères à ces projets relatifs à l'Italie que nous avons rapportés. Si les Anglais veulent qu'on les croie sincères, il nous semble qu'ils auraient besoin de montrer un peu plus d'accord entre leurs actes et leurs principes. Toutefois la cause du séminaire de Maynooth, défendue déjà par lord Palmerston, n'est pas encore perdue, et nous aimons à compter sur le succès de l'appel qui ne manquera pas d'être fait du parlement lui-même au parlement mieux inspiré. On assure aussi que ce vote a été dicté à certains membres des communes autant par des complaisances électorales ou un désir d'opposition contre le ministère que par un sentiment de fanatisme religieux.

L'Espagne est toujours sur le bord de l'abîme. L'ordre ne s'y rétablit point; le meurtre et l'assassinat jettent l'alarme dans les rues mêmes de Madrid et des autres grandes villes. Une émeute, dont la conscription a été le prétexte ou l'occasion, éclatait, il n'y a que quelques jours, à Valence. Le grand parti qui devait se constituer au sein des cortès pour soutenir la politique des maréchaux Espartero et O'Donnel a beaucoup de peine à se former. Cependant, si leur ministère vient à tomber, qui le remplacera? S'il subsiste, que pourra-t-il faire?

En Prusse, si ce ne sont pas des assassinats, des duels funestes, que la justice poursuit à cette heure, ont ému toute la population de Berlin et ranimé peut-être aussi dans ce pays des haines redoutables. Ainsi se mêlent ou succèdent aux sombres horreurs dont la guerre achève à peine de nous épouvanter, ces drames privés, cruels et détestables, qui montrent encore en nos jours de civilisation comme un fond de barbarie dont l'homme n'arrive jamais à se dépouiller. La guerre au moins a la gloire pour couvrir le sang, et, en arrachant nos larmes, elle a de sublimes péripéties qui font battre nos cœurs d'un noble et légitime orgueil. Le front du duelliste porte toujours je ne sais quelle marque sinistre qui effraye et éloigne. Mais le soldat, c'est à bras ouverts que sa famille ou sa patrie le reçoivent. Tous partagent ses douleurs et ses souffrances, tous jouissent de ses triomphes. Nous parlions en commençant de la joie avec laquelle la nouvelle de la paix avait été reçue dans notre pays. Pour combien n'entrait pas dans ce sentiment l'espoir du retour prochain de ces amis, de ces frères, qui ont tant souffert depuis la guerre, et que le typhus, heureusement éloigné, décimait encore il y a quelques jours?

BETTENCOURT.

BULLETIN LITTÉRAIRE

HISTOIRE DU DIOCÈSE DE BAYEUX (DIX-SEPTIÈME ET DIX-HUITIÈME SIÈCLES), par l'abbé J. LAFFETAY, chanoine de Bayeux, docteur ès lettres. — Bayeux, 1855.

C'est un attachant spectacle de voir nos vieilles provinces de France, dont la centralisation révolutionnaire a laissé si peu de traces, revivre avec leur histoire, leurs traditions, leurs monuments, dans les ouvrages de quelques savants écrivains. M. Foisset nous a ainsi rendu la Bourgogne des anciens jours, la Bourgogne du grand siècle, alors que Bossuet, prêchant devant le vainqueur de Rocroy dans cette ville de Dijon qui l'avait vu naître, s'excusait d'avoir fait entendre les accents de la gloire humaine par ces paroles touchantes : « Je dois ma voix au Sauveur des âmes et aux vérités de son Évangile; il me suffit d'avoir dit ce mot pour me joindre aux acclamations du public, et témoigner la part que je prends aux avantages de ma patrie[1]. » Naguère encore les lecteurs du *Correspondant* pouvaient voir, dans un remarquable travail de M. Anatole des Glajeux, comment un avocat d'Aix, M. de Ribbes, a su tirer de l'oubli la Provence avec ses institutions libres et ses grands citoyens.

M. l'abbé Laffetay a accompli la même œuvre de piété filiale envers la province qu'il honore par ses lumières et par ses vertus, il a écrit l'histoire du diocèse de Bayeux pendant les dix-septième et dix-huitième siècles. Nous sommes heureux de rendre hommage à cet excellent ouvrage, composé dans la paix d'une pieuse retraite. Le savant et modeste auteur ne voulait nous donner que l'histoire particulière d'une province; nous lui devons, nous devons à ses recherches tout un tableau des vicissitudes de l'Église et de la société pendant deux siècles.

Essayons d'abord de marquer les principaux traits du dix-septième siècle dans la France entière; nous les verrons se reproduire avec une précision merveilleuse dans le diocèse de Bayeux.

L'édit de Nantes, promulgué à la faveur des grands apaisements que la restauration du droit sur le trône avait faits dans les âmes, signale à la fois l'aurore du dix-septième siècle et la renaissance de la religion catholique. Il semble qu'un nouveau printemps se lève pour l'Eglise de Dieu. Les ordres monastiques refleurissent, les bonnes œuvres se multiplient, les conversions abondent, les fondations immortelles, les Missions, les Filles de la Charité, les Carmélites, Saint-Sulpice, se préparent dans l'humilité et dans la prière, les généreux dévouements et

[1] Sermon sur la Providence.

les vertus sublimes naissent sans effort dans les sillons de cette terre de France, tant remuée par les guerres civiles. Quelques hommes, animés de l'esprit évangélique, forts de leur charité immense et de leur confiance en Dieu, les Bourdoise, les Berulle, les Olier, les Vincent de Paul, font des prodiges, et le dix-septième siècle, le plus grand qu'ait connu le monde depuis le siècle de saint Louis, est l'ouvrage de leurs mains. Les Jésuites ouvrent leurs écoles, où quatre-vingt-cinq mille jeunes gens seront instruits gratuitement, et d'où sortiront Descartes, Corneille et Condé. La société tout entière se forme à l'image de l'Église. Le P. de Condren, si sévère et si humble, avoue « que le nombre des saints de son temps, quoique plus caché, égale celui des premiers temps de l'Église. » Une foi ardente et féconde anime les générations, nourries à la rude discipline de la vie civile, glorieux débris de cet âge héroïque qui avait vu surgir des abîmes du seizième siècle, sous le travail de l'homme et sous la miséricorde de Dieu, le concile de Trente et la royauté catholique de Henri IV.

Plus d'un siècle et demi après le commencement de ces merveilles, l'édit de Nantes est révoqué, et tout change dans la société et dans l'Église. A Dieu ne plaise que nous voulions nous perdre en vaines déclamations contre ce mémorable événement! Si on considère que l'édit de Nantes, né au milieu de la société encore féodale et guerrière de la Ligue, avait peine à s'accorder dans toutes ses applications avec l'unité de gouvernement et l'égalité croissante des États modernes; si on réfléchit au droit public du temps, aux maximes reçues, aux coutumes établies, à l'inexpérience confuse des idées devant la grande nouveauté de la variété des cultes dans une monarchie chrétienne; si on sonde les longues amertumes que les douleurs inouïes des catholiques en Angleterre, en Irlande, en Allemagne, dans les pays scandinaves, devaient amasser dans les cœurs; si on repasse dans sa mémoire les conversions du Languedoc et du Béarn, les miracles de la foi renaissante, les docteurs protestants aux abois, les rapports des intendants, et tant de signes qui pouvaient égarer l'opinion sur les dispositions des réformés; si on se rappelle qu'il ne s'agissait d'abord dans la volonté royale que de décider par un vaste appareil les abjurations encore retenues dans le fond des consciences par une fausse honte; si on reconnaît que la mesure de 1688 était le cri de tous, des politiques et des mondains, de madame de Sévigné et de la Bruyère, du janséniste Arnauld et du sceptique Fontenelle, et que le tort de Louis XIV fût, comme l'avouait un philosophe du dix-huitième siècle, Saint-Lambert, *de céder trop facilement au vœu général de la nation;* si enfin, tout en déplorant avec madame de Caylus *que Louvois ait voulu à tout prix mettre du militaire dans un projet qui ne devait être fondé que sur la charité*, on réduit à ses proportions le nombre des victimes, et qu'on oppose aux clameurs furieuses des révolutionnaires, tout couverts du sang des justes, les paroles que Bossuet adressait aux huguenots : « Ces dragons dont on fait sonner si haut les violences ont-ils approché de *vos* excès? et tout ce qu'on leur reproche d'avoir entrepris sans

ordre, de combien est-il au-dessous des violences où *vous vous êtes* emportés par des ordres bien délibérés et bien signés? » la révocation de l'édit de Nantes apparaîtra devant l'histoire telle qu'elle fut dans la réalité des choses, une erreur et non un crime. Erreur funeste, hâtons-nous de le dire; car elle viola le respect des âmes et troubla dans leurs profondeurs l'Église et la monarchie.

Qu'on se reporte aux dernières années du règne de Louis XIV et au siècle indocile et tumultueux qu'il laissa à la France. Quel changement! quelle chute! Condé et Turenne, Corneille et Racine, Bossuet et Fénelon sont morts, et ces grands hommes ne se renouvellent pas. L'avenir est plein de menaces; une impatience de nivellement et de ruine agite la société dans son oisiveté inquiète. Le mal venait d'en haut. « On se moque de tout ici, » avait dit la duchesse de Bourgogne à madame de Maintenon. La moquerie descendit peu à peu dans la foule, et s'appela tour à tour Voltaire, Beaumarchais, Mirabeau. L'Église elle-même, l'Église des Vincent de Paul et des Olier, a été atteinte. Le calvinisme ne la contredit plus au dedans du royaume; la voilà déchirée par le jansénisme! Et, si des miracles de chasteté, d'humilité, de charité, veillent toujours au pied des autels ou dans l'ombre des cloîtres, si les saints ne meurent pas dans la maison du Seigneur, l'esprit de sainteté a cessé de souffler. Les ordres religieux s'éloignent des intentions de leurs fondateurs et se dispersent à tous les vents de doctrines, les incorruptibles Jésuites sont à la veille de l'exil, et la tribu de Lévi se laisse aller sur une pente d'où elle remontera par la persécution à toutes les sublimités du Calvaire.

Ces vicissitudes remplies de renaissance et de défaillance, d'agitations fécondes et de troubles stériles, de splendeurs et d'obscurités, M. l'abbé Laffetay les retrace avec une simplicité sévère dans l'histoire du diocèse de Bayeux. Là aussi, dans cette heureuse et verte Normandie, qui a montré dans ses annales quelque chose du bon sens pratique et de l'initiative éclairée de la race anglaise, qui a dès le douzième siècle fait disparaître de ses campagnes le servage encore survivant dans certaines parties de la France aux abords de la Révolution, qui a défendu avec une patience intrépide contre les empiétements de la monarchie absolue ses vieilles libertés provinciales, jusqu'au jour où il ne resta plus d'elles que ce vain son « nonobstant clameur de haro et charte normande, » l'édit de Nantes avait été le signal d'une immense rénovation religieuse. Les retraites spirituelles, les missions diocésaines, les conférences ecclésiastiques établies, trois séminaires fondés dans le court espace de vingt-cinq années à Caen, à la Délivrande, à Bayeux, l'instruction propagée avec un zèle infatigable dans le clergé et dans le peuple, les hôpitaux couvrant la province, les abbayes secouant les restes des guerres civiles et retrouvant la beauté de leurs commencements, une émulation sainte s'emparant des âmes et les poussant vers le ciel : c'est ainsi que le grand siècle s'annonce à la patrie du grand Corneille. Le protestantisme tombait de tous les côtés, les controverses publiques tournaient à sa confusion, ses prêches se fer-

maient, trois cent cinquante personnes se convertissaient à Caen dans une neuvaine du P. Véron. Le P. Eudes, l'abbé de Launey, d'autres missionnaires, suivaient et égalaient le P. Véron dans ses efforts sublimes, et tout ce mouvement de pacification, de charité, de sainteté, venait se ramasser et s'incarner en quelque sorte dans la douce figure d'un évêque à jamais béni, de monseigneur de Nesmond. « C'était, dit Saint-Simon, un de ces vrais saints qui attirent malgré eux une vénération qu'on ne peut leur refuser; c'était un vrai pasteur, toujours résidant, toujours occupé du soin de son diocèse, de ses visites, de ses fonctions, jusque tout à la fin de sa vie, et avec plus d'esprit et de sens que Dieu ne lui en avait donné pour tout le reste. C'était le meilleur et le plus doux des hommes, avec un air quelquefois grondeur, et le plus éloigné de toute voie de fait et d'autorité; sa mort fut le désespoir des pauvres et l'affliction de tout son diocèse. »

Tout s'altère, tout s'arrête après la révocation de l'édit de Nantes. Monseigneur de Nesmond a le cœur déchiré; le saint pasteur n'est plus occupé qu'à adoucir les maux des protestants et qu'à prévenir le danger des abjurations sacriléges. On le voit s'entendre avec l'intendant Foucault « pour attirer les nouveaux convertis à l'Église par les voies les plus douces. » Les instructions du rituel publié en 1687 rédigent ainsi la question qu'on devait d'abord adresser aux protestants sur le point de rentrer dans l'unité. « Est-ce de votre bonne volonté et sans aucune contrainte que vous voulez faire abjuration de l'hérésie et embrasser la foi catholique? » La demande du néophyte paraissait-elle déterminée par quelque intérêt humain, le prêtre était tenu de ne pas la recevoir. Quelle tristesse remplit alors le diocèse de Bayeux! Les protestants ont murmuré par peur de l'exil quelques formules devant les autels, ils ne remplissent pas leurs devoirs religieux, et leur cœur ne s'est pas rendu à la vérité. En vain l'intendant Foucault les menace; en vain il prétend les contraindre; en vain, s'excitant de plus en plus et mesurant ses rigueurs à l'inutilité de ses démarches, il leur dit « que le roi saura rendre, malgré les puissances du monde et de l'enfer, tout son royaume aussi catholique que ceux (les Espagnols) auxquels il vient de donner un maître. » L'événement déjoua toutes les combinaisons de la politique. La persécution attache les âmes généreuses et répand sur une cause vaincue la puissante séduction de la souffrance. Les violences expirent sans force par une heureuse impuissance devant le sanctuaire intime où tout se passe entre Dieu et l'homme, et tous les intendants assistés de tous les capitaines ne valent pas pour la conversion des âmes un pauvre prêtre, n'ayant pour toute arme qu'une croix, pour toute ressource qu'un ardent amour de Dieu et des hommes, pour toute ordonnance royale que ces lettres patentes du 19 mars 1644, qui portaient pour le P. Véron autorisation de prêcher partout, même sur les places publiques, et de discuter avec tous ceux « qui se présenteraient, sans pouvoir être empêché[1]. »

[1] Ajoutons que différentes assemblées du clergé joignirent à l'autorisation royale la juridiction spirituelle qui lui était nécessaire.

La mort de monseigneur de Nesmond mit le comble aux maux de l'Église dans le diocèse de Bayeux. Le jansénisme, quelque temps contenu, éclata tout à coup avec un air dominateur, et s'assit sur le siége épiscopal dans la personne de monseigneur de Lorraine. Les communautés religieuses, les simples fidèles, le clergé, tout fut en proie aux querelles théologiques; les Jésuites, gardiens intègres de la saine doctrine, furent interdits de leurs fonctions, les Eudistes expièrent dans la disgrâce leur fidélité aux grandes traditions de modération et de soumission au saint-siége que leur avait laissées leur pieux fondateur. Un vieux prêtre octogénaire, un compagnon du P. Eudes et du P. Véron, un missionnaire qui avait ramené par la persuasion les âmes en foule à l'Église, l'abbé de Launey, s'inquiéta et s'effraya pour ses chers convertis que les déchirements du diocèse allaient ébranler dans leur foi; il leur écrivit une lettre pour les détourner du jansénisme, pour les rattacher à la chaire de saint Pierre, pour leur rappeler le zèle de monseigneur de Nesmond, son inépuisable charité, la pureté de sa foi, son amour de l'unité. Monseigneur de Lorraine retira à l'infatigable apôtre ses pouvoirs administratifs et lui ferma l'entrée des monastères. Opposition douloureuse et qui dit tout! Pendant que ces choses se passaient en France, les mandements du prélat étaient condamnés à Rome, en 1743, par un décret de l'inquisition, « comme contenant quelques opinions et doctrines téméraires, suspectes, injurieuses au saint-siége apostolique, et favorisant des erreurs condamnées... »

Nous ne saurions mieux terminer cette étude qu'en citant M. l'abbé Laffetay lui-même. L'auteur raconte l'histoire du protestantisme dans le diocèse de Bayeux, il décrit la période des combats et des violences, il ajoute : « Plus tard, le protestantisme, forcé d'abandonner la plus grande partie de ses conquêtes, procède, en qualité de secte dissidente, à des essais d'organisation religieuse, sous la protection des édits royaux. Alors le clergé catholique, n'étant plus menacé par la torche et par le poignard, provoque les ministres à d'autres combats. De brillantes controverses s'engagent de toutes parts; la lumière se fait, les haines s'apaisent; la foi antique de l'Église rallie chaque jour de nombreux partisans. Cette réaction salutaire devait bientôt s'arrêter devant les rigueurs du pouvoir civil. Louis XIV entreprend de supprimer le calvinisme; la persécution lui rend sa sombre énergie, et réveille, au moins pour quelque temps, sa haine farouche de la vérité. »

Transcrivons encore cette page si modérée et si décisive : « En comparant la situation du protestantisme dans le diocèse de Bayeux, à la fin du dix-septième siècle, aux succès qu'il y avait d'abord obtenus, on voit combien sa décadence avait été rapide. Il est de mon devoir d'insister sur ce point. Beaucoup de personnes, en effet, seraient disposées à croire que la réaction eut pour point de départ la révocation de l'édit de Nantes, et qu'elle s'accomplit sous la pression des mesures rigoureuses qui en furent le complément; rien n'est plus contraire à la vérité historique. La réaction commença sous l'épiscopat de monseigneur d'Angennes; il ne faut donc l'attribuer ni aux confiscations, ni aux re-

fus de sépulture, ni aux harangues moitié politiques, moitié religieuses, de l'intendant Foucault. Je prouverai que ces mesures étaient opposées au but que l'on voulait atteindre. Les instructions des pasteurs, les visites épiscopales, les savantes controverses du P. Véron et de l'abbé de Launey, les missions du P. Eudes : tels furent les principaux moyens dont la Providence se servit pour ramener à la vérité un grand nombre de nos frères dissidents. »

Tel est l'esprit de cette histoire, que le vénérable prélat dont Bayeux pleure aujourd'hui la perte daignait honorer de sa protection particulière et *recommander spécialement au clergé et aux fidèles de son diocèse.* En lisant ce livre, en voyant consacrées à la modération et à la vérité tant de qualités précieuses, cette science, cette sûreté de doctrine, cette probité de l'écrivain, cette conscience du juge, nous nous croyions transporté dans la société de ces prêtres du grand siècle, de ces amis du P. Eudes, de ces maîtres de Huet, dont M. l'abbé Laffetay nous raconte les fortes œuvres et la vie simple.

H. Mercier de Lacombe.

INSTRUCTIONS PASTORALES, MANDEMENTS, LETTRES ET DISCOURS DE S. E. LE CARDINAL ARCHEVÊQUE DE BORDEAUX.

Sous ce titre, l'éditeur Gounouilhou vient de publier trois beaux volumes dont l'intérêt ne se borne pas au diocèse de Bordeaux.

Il est rare que l'on rassemble ainsi les communications de toute sorte que les évêques catholiques entretiennent avec leur clergé et leurs peuples. Cela est regrettable à bien des titres. Ce serait une belle chose, que le tableau de cet enseignement incessant de l'Église, que cette prédication à la fois multiple et une qui, d'un bout de la terre à l'autre, fait résonner à l'oreille des hommes ces vérités éternelles qu'ils sont toujours si près d'oublier. Dans les temps de troubles et d'orages comme les nôtres, cette grande voix de l'Église toujours inflexible sur les principes, mais aussi toujours prudemment accommodante sur les choses secondaires, est précieuse à entendre et à recueillir. Une collection complète des mandements des évêques, faite époque par époque, serait, à tous égards, d'un prix inestimable.

Celle que nous annonçons peut en donner une idée. Ces actes d'un épiscopat de vingt-cinq années, à ne les considérer seulement que du point de vue historique, sont des monuments précieux. On le comprendra, si l'on veut bien se rappeler que cet épiscopat s'est exercé aux deux bouts de la France, dans deux provinces d'un tempérament tout opposé, et dans des circonstances pleines de périls pour l'Église. C'est au lendemain de la Révolution de juillet, révolution faite en grande partie contre le clergé, que M. Donnet reçut, avec la consécration épiscopale, la difficile mission de calmer un diocèse où l'émotion révolutionnaire avait éclaté par des violences du plus sinistre augure. Le nouveau prélat dut, sans sacrifier une administra-

tion vénérable mais compromise, ramener à lui des populations prévenues et égarées par les suggestions perfides de l'esprit de parti. Son caractère éminemment conciliant, parce qu'il est éminemment charitable, se révéla dès le début par d'éclatants succès. Bordeaux, où le porta sa haute réputation de sagesse, lui offrit un champ plus vaste et que les événements agrandirent encore en soulevant des questions inattendues. La République, après la chute de la royauté, ne crut pas pouvoir se dispenser d'accorder à l'Église, qui les réclamait depuis si longtemps, quelques-unes de ses libertés, celle de l'enseignement, entre autres, et celle des réunions synodales. Mgr Donnet est un de ceux qui travaillèrent le plus à obtenir la première dans la mesure où elle était praticable. Ses écrits sur ce point méritent encore d'être relus. Nous citerons, entre autres, sa lettre à M. le comte de Montalembert. L'un des premiers aussi il mit à profit la liberté des conciles, et ses Mandements, Allocutions et Discours à ce sujet, auront leur place un jour dans les annales de l'Église de France. La triste campagne faite contre les classiques l'a trouvé parmi les adversaires les plus nets de ces champions malavisés de l'Église qui, pour lui rendre l'empire des âmes, n'ont rien trouvé de mieux qu'un système d'enseignement opposé à sa plus constante tradition. Ses lettres à Mgr l'évêque d'Orléans sont à relire, comme l'expression du sentiment catholique sur ces matières.

Ces questions de liberté et d'enseignement chrétien ne sont pas les seules qui revivent dans les *Instructions* et *Mandements* de Mgr le cardinal Donnet; on y suit la trace de toutes les idées qui ont préoccupé, en ces dernières années, le monde, ou l'ont troublé. Dans les rapports imposés par la discipline et l'usage aux évêques avec leur clergé, Mgr le cardinal de Bordeaux s'est toujours inspiré des besoins généraux du temps. Un jour c'est la restauration du chant grégorien qui en est l'objet; un autre, celle des édifices; ici, c'est l'instruction chrétienne; là, les erreurs de la presse philosophique sur les contrats de mariage, etc., etc. Enfin, l'histoire y recueillera les témoignages sympathiques et les encouragements fraternels donnés par le prélat aux confesseurs de la foi dans les pays étrangers et dans le nouveau monde. Ce recueil d'*Instructions* et *Mandements* porte une autre trace encore, c'est celle de l'intérêt avec lequel Mgr Donnet a suivi tout ce qui s'est fait de grand ou d'utile autour de lui : arts, industries, institutions, publications chrétiennes ou ayant un rapport prochain avec le christianisme, ont reçu ses bénédictions ou ses encouragements.

Tels sont, dans leur variété, ces trois volumes si remplis, lesquels s'arrêtent à cette présente année, mais qui, nous aimons à l'espérer, ne sont que le commencement d'une collection plus nombreuse.

P. Douhaire.

L'un des gérants, CHARLES DOUNIOL.

PARIS. — IMPRIMERIE SIMON RAÇON ET COMP., RUE D'ERFURTH, 1.

CONFÉRENCES DE TOULOUSE

DEUXIÈME CONFÉRENCE

DE LA VIE DES PASSIONS.

MONSEIGNEUR, MESSIEURS,

Nous avons recherché et découvert la véritable notion de la vie. La vie étant une activité exprimée par un mouvement plus ou moins parfait, et tout mouvement, quel qu'il soit, ayant une direction déterminée par un but, nous ne pouvions nous rendre compte de la vie humaine sans connaître le terme où elle tend. Or, éclairés tout ensemble par la lumière de la raison et par celle de l'Évangile, nous avons vu que la fin dernière de notre existence est la félicité, mais la félicité invisible qui est en Dieu seul. Par là nous avons exclu de la vie légitime, c'est-à-dire de la vie morale, tout principe d'égoïsme; car aspirer à Dieu comme but, c'est aspirer à quelque chose d'universel qui est le bien inaliénable de toute créature humaine, si elle le veut; c'est aspirer à la perfection, qui renferme toute justice et toute bonté en même temps que toute béatitude, et vers laquelle on ne peut tendre sans que le mouvement qui nous y porte ait un caractère généreux.

Mais, si Dieu est le but de notre vie, comme il est démontré, nous devons non-seulement y tendre, nous devons y atteindre et nous unir à lui; car, sans cette union, l'homme serait le jouet éternel d'un désir trompeur; il irait à l'infini par une route perdue, semblable au voyageur qui voit le désert se couvrir au loin d'ombre et de fraîcheur, mais qui poursuit en vain sur le sable la trace imaginaire de son repos. L'homme et Dieu doivent se rencontrer quelque part et quelque jour; ils doivent se reconnaître, et Dieu ouvrir à l'homme le sein profond où il fut conçu dans l'amour. Cette union, nécessaire à l'accomplissement

de notre destinée, entraîne avec elle cette conséquence que l'homme doit prendre en Dieu quelque chose de la nature divine; car deux êtres qui n'ont rien de commun ne sauraient s'unir entre eux, et ils ne peuvent avoir quelque chose de commun sans posséder quelque chose de la même nature. De même donc que Dieu s'est fait homme par l'assomption de l'humanité, l'homme, pour entrer en jouissance de Dieu, qui est sa fin dernière, doit à son tour revêtir en quelque sorte la divinité. Je dis en quelque sorte, pour adoucir une expression qui, tout exacte qu'elle soit, porte en elle un caractère apparent de hardiesse usurpatrice. Mais je me rassure en me rappelant ces fortes paroles de l'apôtre saint Pierre : *Dieu nous a fait de très-grandes et précieuses promesses, afin que par elles vous vous rendiez participants de la nature divine*[1]. Il ne dit pas, vous l'entendez, *participants de la félicité divine;* il ne dit pas non plus *participants de la vie éternelle,* ce qui est à toutes les pages de l'Évangile; il dit bien davantage et dans un sens qui n'exclut rien, *participants de la nature divine,* c'est-à-dire de sa perfection, et par conséquent de sa justice et de sa bonté, ce qui confirme expressément la doctrine établie dans notre conférence antérieure, que la fin dernière de l'homme n'est pas seulement la félicité, mais la perfection.

Il faut que nous arrivions à accomplir en Dieu, sous une forme spirituelle, les deux actes que notre poitrine accomplit ici-bas dans l'athmosphère sensible; il faut que, transportés dans l'athmosphère divine, Dieu y soit notre air vivifiant, que nous l'aspirions comme la lumière et la chaleur de notre être transfiguré, et que nous le respirions dans un souffle qui soit le sien et le nôtre, sa vie et notre vie, sa paix et notre paix, son éternité et notre éternité. Tandis que l'antiquité païenne, tout en faisant des dieux de toutes choses, n'avait osé donner qu'à deux hommes le nom sérieux de divin, et qu'elle disait le *divin Homère* et le *divin Platon*, nous tous, sans exception, nous sommes appelés à ce titre. Et, si je rencontre un enfant, le premier venu au milieu de la rue, je puis lui dire en vérité : « Mon garçon, n'es-tu pas un homme? — Oui. — Eh bien, il faut que tu sois un homme divin, car c'est là ton droit et ta destinée. » Que si néanmoins cette appellation vous blesse encore et vous semble un écho lointain du paganisme, je veux vous dire avec le langage propre de l'Écriture quelque chose de plus étonnant peut-être.

Deux fois le spectacle intérieur du ciel s'est ouvert au regard des prophètes : une fois, dans l'Ancien Testament, à l'œil d'Isaïe; une seconde fois, dans le Nouveau, à l'œil de saint Jean, et voici ce que l'un et l'autre ont vu et entendu. Un siége était posé, et sur ce siége quelqu'un, et des voix disaient dans l'immensité du silence : *Saint, saint, saint*

[1] Ép. II, vers. 4.

est le Seigneur, le Dieu tout-puissant[1]. C'était là devant Dieu toute la voix du ciel et de la terre, toute la voix des esprits et des mondes, tout le bruit enfin de la créature parlant à l'Éternel. *Saint, saint, saint !* titre unique donné par le chœur des âmes à leur Père comme la louange parfaite et l'expression où tarit la gloire dans les bouches créées. Eh bien, ce même titre, c'est le nôtre, et saint Paul, écrivant aux premiers chrétiens, leur disait : « A vous, Romains; à vous, Corinthiens; à vous, Galates; à vous, Éphésiens; à vous qui êtes appelés saints : *vocatis sanctis.* » Nous pouvons, il est vrai, trahir ce nom qui nous est attribué comme à Dieu, mais non pas nous en ôter le droit ni l'héritage, et, lorsque nous le chanterons un jour, si nous l'avons mérité, ce seront les saints qui loueront le saint dans la gloire commune d'une même perfection et d'une même félicité.

Mais vous entendez bien, messieurs, qu'on ne va pas si loin sans rencontrer d'obstacles. Aucun chemin n'en est exempt, celui-là moins qu'un autre, puisqu'il mène plus haut que tout autre. Il y a donc devant nous, dans le sentier de la vie, des obstacles à soulever. Quels sont-ils? C'est ce que j'ai dessein de vous dire aujourd'hui.

A peine l'homme se connaît-il, ou même avant qu'il se connaisse, il sent s'éveiller en lui l'aspiration indéfinie à la félicité, et en même temps s'ouvre aussi devant ses yeux le large et double foyer où il peut en poursuivre le rassasiement. Il voit le monde dans le champ de l'espace, et, par delà le monde visible, un autre plus spacieux encore, qui contient le premier, et dont le premier n'est que l'ombre et le radieux portique. Ces deux mondes sont sacrés : l'un est Dieu, l'autre est son œuvre et son image. Tous deux appartiennent à l'homme : la nature est à lui, et il peut dire aussi de Dieu : Mon Dieu! Ainsi placé dès l'aube de sa raison, un pied sur le sol créé, un autre sur le sol incréé, enfant de l'un par son corps, de l'autre par son âme, l'homme ne fait pas que les voir et que les reconnaître comme ayant droit sur eux, il se sent une prise pour les atteindre, une puissance pour s'en assurer la possession et y puiser sa béatitude. Car ce serait en vain qu'il les verrait et y aspirerait comme au foyer de sa vie, s'il n'était doué d'une force capable de se les approprier. Ainsi en est-il. Armé à l'extérieur de deux bras qui peuvent porter l'épée et le sceptre, il a au dedans de lui une double faculté au service de ses aspirations. L'une, la première et la plus noble, a un bien grand nom : elle s'appelle la liberté. C'est le don de vouloir sans autre cause déterminante que soi-même, le don de choisir sa pensée, son amour, son acte, son sort enfin, et de se commander à soi-même plus qu'à personne. Puissance souveraine, la liberté gît au plus profond de nous, dans un séjour calme comme la

[1] Isaïe, chap. IV, vers. 3. — *Apocalypse*, chap. IV, vers. 8.

vérité; elle y voit les deux mondes qui nous parlent, elle les confronte, les juge, se tait un moment, et dit à la terre ou à Dieu : Oui.

Si elle était toute seule, l'homme peut-être ne se tromperait jamais dans son choix. Il irait à Dieu d'un trait libre, mais infaillible, comme à son terme naturel, et le monde visible ne lui serait qu'un passage et une épreuve, comme il doit être. Mais il a fallu, dans les décrets de la providence créatrice, qu'une autre puissance s'assît au vestibule de notre liberté, sentinelle qui n'était point ennemie, mais qui l'est devenue, et qui assiége plutôt qu'elle ne garde le saint des saints de notre âme : c'est la passion. Car il était impossible, sans doute, que devant deux mondes ouverts à nos regards, qu'en face de la beauté divine et de la beauté créée, l'homme demeurât froid comme un esprit sans chair et sans cœur; il fallait bien qu'il aimât pour ressembler à Dieu, et, une fois l'amour introduit dans son sein, toute passion y habitait avec lui. La passion est la faculté d'être ému, et il n'est rien qui ne puisse nous émouvoir, parce qu'il n'est rien qui ne contienne au moins en apparence une goutte de cette félicité qui est le but de notre vie. L'ombre, la lumière, une feuille d'automne emportée par le vent, un regard, un sourire, tout agit sur nous, tout du moins peut y agir et y élever des tempêtes que l'Océan lui-même ne connaît pas.

Liberté, passion : liberté, puissance calme et maîtresse; passion, puissance émue et sujette : voilà les deux facultés mises par Dieu à notre disposition pour nous emparer du ciel et de la terre, de la béatitude apparente et de la béatitude réelle.

Peut-être pensez-vous que la liberté seule était notre arme et la passion notre obstacle : il n'en est pas ainsi. L'une et l'autre étaient pures dans l'origine; l'une et l'autre nous avaient été données comme deux sœurs : la liberté pour choisir, la passion pour aimer. Mais la seconde a séduit la première, et tous les jours encore elle accomplit en nous ce travail qui nous détourne de notre voie et que je dois vous exposer.

Lorsque, soit par la liberté, soit par la passion, nous entrons en jouissance de Dieu ou de la nature, il se produit dans notre être un phénomène que nous appelons la joie, et qui est comme l'aurore de la félicité. La joie est une dilatation et une exaltation de l'âme. Car Dieu, qui est le but de notre vie, étant plus vaste et plus grand que nous, notre âme a été faite pour se dilater et s'exalter dans sa possession, et le mouvement s'accomplit en elle lors même qu'elle se trompe et qu'au lieu de s'unir à Dieu, sa fin et sa béatitude véritables, elle s'attache à quelque objet qui ne peut la satisfaire, parce qu'il ne peut la remplir. Une joie fausse est le résultat de cette erreur, joie qui s'évanouit bientôt et ne laisse à l'âme un moment enivrée que le sentiment d'un vide plus profond. Cependant il y a eu joie, parce qu'il y a eu dilatation et exaltation de notre être.

Il peut même y avoir plus que la joie ; car il est de la nature de la félicité d'être éternelle, de n'avoir ni jour, ni nuit, ni passé, ni présent, ni avenir ; et l'âme, qui est prédestinée à cette immutabilité du ravissement, en a reçu dans sa création le germe prodigieux. Elle peut, à certaines fois, en éprouver des lueurs et recevoir de sa joie trompeuse et rapide comme une illusion de l'éternité : c'est l'extase. L'extase a son nom dans toutes les langues, et par conséquent elle est une réalité ; car il n'y a de nommé pour l'homme que ce qui est connu de lui. Qu'est-ce donc que l'extase? L'extase est une joie qui va jusqu'à l'oubli du temps et de soi-même. Il vous est arrivé, sans doute, de dire : « Le temps ne m'a pas duré. » Cela paraît bien simple, messieurs, et pourtant cela est admirable, car cela veut dire : La sensation du temps a disparu pour moi, j'ai vécu et je ne l'ai pas senti ; j'ai vécu, et la succession du passé, du présent et du futur, s'est arrêtée pour mon âme : j'ai eu dans un quart d'heure l'apparition de l'éternité. Bien mieux encore : il vous est arrivé de dire : « Je me suis oublié. » Quel mot, messieurs, pour un être égoïste! Et cependant, il est vrai, l'homme s'oublie : il s'oublie quand il est heureux, il s'oublie au moment de la plus grande dilatation de son existence. C'est que Dieu, qui est sa vraie félicité, l'a créé, en effet, pour s'oublier un jour en lui ; pour y perdre, non sa vie propre et sa personnalité, mais tout autre sentiment que celui de la présence et de la beauté divines. Or, dès ici-bas, non-seulement pour les saints, qui éprouvent un avant-coureur de la béatitude invisible dans une possession prématurée de Dieu, mais pour nous autres, hommes pécheurs ou médiocres dans le bien, il y a des extases parce qu'il y a des joies saisissantes. Une mère s'oublie en revoyant son fils; elle le regarde, elle le touche, elle le possède, c'est bien son fils ; et les heures coulent pour elle avec le charme de ce fleuve qui ôtait la mémoire.

C'est pourquoi, messieurs, nous tous, instruits par l'expérience ou par l'instinct, nous courons après l'extase, comme au plus haut idéal de la félicité. Les saints la trouvent en Dieu, qui en est, en effet, la source ; retirés dans la prière et la contemplation, il leur arrive d'oublier le temps, le monde, eux-mêmes, et de se sentir soulevés parfois bien au delà de cette sphère étroite qu'ils habitent avec nous. Mais, hélas! ce n'est pas si haut que l'homme tombé cherche naturellement ce bien précieux qui lui était familier dans l'innocence du paradis terrestre. Dès qu'il en fut sorti, l'âme pleine encore des ravissements de sa jeunesse, les lèvres tout humides des souvenirs de l'arbre de vie, il demanda aux ruines de la nature s'il n'y restait pas des traces de leur première efficacité. Il les y rencontra. Les passions grandirent, elles se multiplièrent en se raffinant ; et la civilisation, qui est le progrès de toutes choses, amena une plus vaste science de l'extase

en même temps qu'une plus vaste découverte des secrets de la vie.

Mon intention n'est pas de vous décrire tous les modes de jouir en s'oubliant. Ils sont presque innombrables, du moins à les considérer dans leurs nuances. Mais, laissant de côté la plupart, tels que l'ambition et l'avarice ; l'ambition, qui cherche l'extase dans le gouvernement des hommes, et qui est la passion des grandes âmes ; l'avarice, qui la cherche dans la possession de l'or, et qui est la passion des cœurs les plus bornés, je vous entretiendrai surtout des voies communes, de ces passions vulgaires qui arrachent à Dieu la foule et la livrent d'âge en âge aux émotions faciles de la chair et du sang. C'est un triste portique de la vie humaine. Mais nous ne pouvons pas l'éviter. Comme ces chiens sauvages qui gardent l'entrée des maisons inhospitalières, les passions sont aux portes de l'homme, et, avant de pénétrer dans les régions lumineuses de son être, il nous faut passer sous les aboiements de ses vices.

Le premier don de Dieu au corps d'Adam, après qu'il l'eut formé de ses mains, fut celui-ci : *Je t'ai donné*, lui dit-il, *toute herbe des champs avec ses semences et tout arbre des bois avec ses fruits pour t'en nourrir*[1]. Don merveilleux, qui faisait de la nature entière la table de l'homme et tirait son sang des veines de l'univers, en établissant entre lui et tous les êtres, par cette transformation de substance, une sublime parenté. Mais, parmi ces semences et ces fruits si divers de formes, de parfum et de saveur, il en était deux destinés à être un jour pour nous les symboles actifs de la vie éternelle, et qui contenaient dans leur préparation privilégiée une puissance plus remarquable sous un goût plus parfait : c'étaient le pain et le vin, l'antique offrande que le premier des pontifes présentait en hommage au premier des patriarches de l'ancienne loi. Le pain, substance généreuse, mais calme ; le vin, substance plus généreuse encore, et qui, selon l'expression même de l'Écriture, avait reçu du Créateur la *mission de réjouir le cœur de l'homme*[2]. L'homme, en effet, quand il eut porté à ses lèvres la coupe bienfaisante, s'aperçut qu'il y avait entre le breuvage et son âme une mystérieuse affinité, et que la mélancolie, ce voile triste qui nous couvre au dedans depuis le péché, tombait peu à peu sous l'influence réparatrice de la grande liqueur. C'était comme une révélation de cette nourriture invisible dont vivent les saints dans le ciel, et qui réjouit dans la jeunesse de Dieu l'immortalité de la leur. Mais plus les dons sont précieux, plus la vertu est nécessaire pour en bien user. Nous usâmes mal de celui-ci. Poussant jusqu'au bout l'expérience de son énergie, nous ne vîmes pas seulement s'élargir notre cœur et se dissi-

[1] *Genèse*, chap. I, vers. 29.
[2] Psaume CIII, vers. 15.

per ses ombres; la raison, cet hôte importun qui nous effraye de la vérité ; la conscience, cet autre témoin qui nous suscite l'image douloureuse de nous-mêmes, l'une et l'autre s'évanouirent sous le charme imprévu du poison : nous connûmes l'extase de l'ivresse.

Ce n'est pas seulement le sauvage, aux bords des lacs glacés du pôle, qui reçoit avidement, en échange de ses trésors naturels, la substance qu'il appelle l'*eau de feu*. L'homme civilisé lui-même ne dédaigne pas de sacrifier son intelligence à l'oubli dégradant de ses maux. On voit le pauvre, le pauvre des grands peuples, se précipiter non plus après le *pain et les spectacles*, comme au temps de l'empire romain, mais à la porte ignoble où le lucre lui vend, au prix de ses sueurs, un instant de honteuse fascination. Tant l'homme a besoin de s'oublier, tant la raison lui est pesante, quand Dieu n'en soutient pas dans son cœur le tragique fardeau ! Aussi n'est-ce pas le pauvre seul qui déshonore les nations civilisées en recherchant l'émotion et la paix dans les abrutissements volontaires de l'ivresse ; le riche, tout entouré du faste des arts, succombe à ces goûts abjects, et le remords dévorant de son inanité le pousse, comme le peuple, aux mêmes dédommagements de la vie. Que dis-je? La culture libérale de la pensée par les sciences et les lettres n'est pas toujours un abri qui sauve le cœur d'une aussi profonde dégradation. La lumière, quand elle n'est pas selon Dieu, a des amertumes vengeresses, et l'intelligence en souffre assez pour avoir du plaisir à s'y dérober dans la perte extatique de la raison.

Par delà toute substance créée, dans la région idéale de l'abstrait, gît une puissance froide, impassible, inexorable, qui est pour les choses de l'ordre matériel ce qu'était pour les choses de l'ordre moral le Destin de l'antiquité : c'est la loi mathématique, loi du nombre, de l'étendue, de la force, qui préside à l'arrangement du monde inanimé et soutient de son immuable sanction ce qui n'a ni sentiment, ni vouloir, ni liberté, ni vie. Qui eût dit que là même, au foyer glacé du calcul, l'homme trouverait, pour apaiser sa soif d'être heureux, un autre élément de joie et d'extase? Il l'a fait pourtant. Il a découvert, au milieu de ces règles assurées du nombre et du mouvement, des combinaisons qui engendrent des chances sans engendrer de certitudes, et le hasard lui est apparu comme le dieu souverain d'une félicité; car le hasard répondait à l'un de ses besoins les plus forts, au besoin dramatique de sa nature. Ce même homme, qui aime le repos et qui le demande à l'ivresse, veut aussi, parce qu'il est vivant et libre, se créer une action, une action qui le remue par un grand intérêt, le tienne en suspens par un nœud indépendant de sa volonté, et enfin l'élève ou l'écrase dans une soudaine péripétie. Tout autre drame lui est étranger. S'il assiste aux scènes de Sophocle ou de Corneille, ce n'est pas lui qui est la victime ou le héros ; il pleure sur des infortunes lointaines que

l'art lui ressuscite pour l'émouvoir : mais ici, c'est lui-même, quand il veut, comme il veut, dans la mesure qui lui plaît. Le hasard et la cupidité mêlés ensemble lui font du jeu un drame personnel, effrayant et joyeux, où l'espérance, la crainte, la joie et la tristesse, se succèdent, ou plutôt se confondent presque au même moment, et le tiennent haletant sous une fièvre qui s'accroît jusqu'à la fureur : car, si nous disons la passion du vin, nous disons la fureur du jeu.

Fureur populaire comme l'autre ! Mais, tandis que le progrès du goût, chez les nations civilisées, amène dans certaines classes une sobriété qui fait partie de l'honneur, le jeu, plus fort que la civilisation, survit au mouvement réformateur des siècles, et semble, dans le riche surtout, un inaliénable apanage de l'humanité. Il passe de la région du plaisir à celle des affaires ; les événements politiques lui donnent ses chances malheureuses ou fortunées, et la victoire ou la défaite, en décidant du sort des empires sur les champs de bataille, décident ailleurs de l'abaissement d'une famille ou de son élévation.

Est-ce là tout, messieurs ? La nature nous a-t-elle dit son dernier mot dans ce banquet de nos passions qu'elle nous a si ingénieusement préparé ? Est-elle contente de sa puissance sur nous, et y a-t-il dans l'abîme de ses secrets une tentation de félicité qu'elle nous réserve encore ?

Ici, messieurs, je suis épouvanté de ce que je dois dire, et ma pensée, toute retenue qu'elle est dans mon sein, s'inquiète d'elle-même et frémit avant de sortir. Je la dirai pourtant. Je la dirai sous l'œil de Dieu, certain que c'est mon devoir, et que le vôtre aussi, qui est de l'écouter avec pudeur et respect, ne manquera pas de m'assister.

Ce n'est pas hors de l'homme, de la terre au ciel, ce n'est pas dans les substances capables de troubler la raison ni dans les tragédies du hasard qu'est la plus grande séduction de l'homme, sa première joie et sa plus poignante extase. Non pas au delà de lui et autour de lui, mais en lui-même, dans le cercle vivant de sa personnalité, il rencontre une chair palpable, une chair animée et sensible, qui tient à son âme, qui en reçoit les ordres, mais qui agit sur elle à son tour et lui offre un théâtre où elle peut appeler la vie du sein même de Dieu. Car Dieu ne nous avait pas donné la vie pour nous seuls, comme un trésor avare, incapable de se communiquer. La vie est, de sa nature, féconde; elle vient d'une source intarissable, et rejaillit par sa pente propre dans des générations sans fin. Celui-là donc qui nous l'avait donnée, le Dieu qui a dit à tout ce qui est : *Vivez et multipliez-vous*, avait à plus forte raison fait à sa créature d'élite le commandement de vivre au delà de soi en se transmettant à une postérité. Mais ce commandement, divin pour tous, l'était bien autrement pour nous. Car, dans les autres, il ne s'adressait qu'au corps, à une organisation composée de parties qui

peuvent se rompre et trouver dans leur division une semence d'elles-mêmes. Ici, dans l'homme, le fond de la vie était l'âme, l'âme une, simple, indivisible, incapable de se partager pour se donner, ayant enfin comme son auteur la nécessité d'être tout entière ou de n'être pas. Il lui fallait donc, à ce degré suprême de l'existence, une paternité semblable à celle de Dieu, et, comme Dieu, dans l'inaccessible lumière de son essence, se dit à lui-même, parlant à un autre que lui-même : *Tu es mon fils, je t'ai engendré aujourd'hui,* il fallait que l'homme, âme premièrement et corps secondement, évoquât à la fois dans le même acte une âme et un corps vivants à son image, et pût leur dire aussi comme Dieu : Tu es mon fils, je t'ai engendré aujourd'hui. Moment héroïque que l'homme a corrompu avec tout le reste, et où, sous les chastes voiles de l'affection, il a trouvé le secret d'un enivrement sans honneur, sans puissance, sans vie, mais qui va plus loin que la fureur : car, si nous disons la fureur du jeu, nous disons le délire de la volupté.

Que n'avait pas fait Dieu pour élever ce mystère à la hauteur de sa nature et de sa fin ? Union sacrée des âmes sous le joug immortel d'un amour librement promis, plaisirs et devoirs à jamais communs, malheurs supportés ensemble, joies de la paternité tempérées par les soucis de l'avenir, mélange indicible de biens et de maux, la vertu partout pour soutenir les défaillances du cœur contre les retours et les hasards des ans; mais l'homme est plus savant dans sa corruption que la Providence dans sa pudeur. Il a brisé les liens, rejeté les obligations, et des sources mêmes de la vie fait jaillir la mort avec la volupté, coupe immense et sans rivages de la plus facile et de la plus populaire des passions ! Car, dans les autres, l'homme ne se suffit pas à lui-même : il a besoin d'or pour se procurer l'extase de l'ivresse, il en a besoin pour s'émouvoir et s'oublier dans le drame du jeu; et les satisfactions de l'orgueil en réclament bien davantage encore. Mais ici l'homme n'a besoin que de lui-même : il est à la fois le théâtre, l'objet et l'instrument de sa passion, et, comme le dernier mot de la vérité dans la prophétie de saint Jean est celui-ci : *Qui a soif, qu'il vienne, et qui veut boire l'eau de la vie, qu'il la reçoive pour rien*[1], le dernier mot de la nature déchue, en ouvrant à l'humanité l'abîme de la dépravation, est celui-ci : Venez et buvez gratuitement. Ah ! ma pensée succombe, et je dirai que le vertige me prend à cette hauteur où le vice m'a mené, et d'où je contemple dans son histoire d'hier et dans son règne d'aujourd'hui le naufrage des âmes. Moi, comme vous, fils de la liberté et fils de la passion, un pied sur cet abîme qui a été le mien et qui peut le redevenir tout à l'heure si la grâce divine m'abandonnait, je me sens étourdi et tremblant, mon regard se trouble, et ma main cherche à

[1] *Apocalypse*, chap. XXII, vers. 17.

trouver le caillou dont saint Jérôme frappait sa poitrine lorsque ce grand homme, au fond des déserts, mal rassuré par le travail et la solitude contre les souvenirs de sa jeunesse, croyait voir les beautés de la Rome païenne passer et repasser devant ses cheveux blanchis pour les solliciter encore et les déshonorer.

Mais du moins, messieurs, l'homme a-t-il trouvé dans cette voie la félicité qu'il y cherchait? L'humanité, abreuvée de passions, est-elle contente d'elle-même, et le Dieu qui la regarde du haut d'une croix lui donne-t-il un spectacle de misère qui lui soit inconnu, ou bien est-ce la représentation fidèle de ses maux qu'il a prise sur lui-même pour l'instruire et la rappeler? Il est important que nous le sachions : car, bien que le but dernier de l'homme ne soit pas la félicité seulement, mais la perfection et la félicité, si réellement les passions le rendaient heureux dès ici-bas, ce serait, contre la doctrine de la vie telle que l'Évangile nous l'expose, une arme dont je ne me dissimulerais pas la portée.

Voyons donc le monde et pesons son bonheur. Voilà des siècles qu'il y travaille. La nature, à la longue, n'a rien pu lui dérober de ses secrets; il les a pénétrés tous, appliqués tous à un profit, et quant aux passions, il est manifeste que, malgré la différence des temps et des mœurs, aucune ne lui a manqué jamais. Le monde est à l'âge d'homme; on peut lui promettre des siècles plus fortunés que ceux dont il a joui, mais non pas une autre âme, un autre corps, une autre terre ni un autre ciel, et par conséquent le sort que lui ont fait tous ces éléments de sa vie entre les mains de ses passions ne saurait différer essentiellement du sort qu'ils lui feront à l'avenir. J'écoute donc le bruit du monde. Comme un pâtre errant dans une forêt profonde et silencieuse entend quelquefois, sous l'effort du vent qui se lève, un gémissement se produire, ainsi le monde a des voix qui sortent de ses générations, et chacun de nous, enfant perdu de la foule, peut écouter dans sa pensée le bruit de ses pères et de ses contemporains. Quel est-il? Est-ce une plainte? est-ce un cantique? Dites-le-moi vous-mêmes, vous, partie de ce monde, dites-moi le son que vous rend la vie dans le secret de votre conscience. Mais peut-être en êtes-vous les heureux, et, si vaste que soit cette assemblée, peut-être, à cause du rang et de la fortune, n'a-t-elle pas le sens des maux de l'humanité parce qu'elle n'en a pas le poids. Sortons d'ici, non pour voir l'homme, mais pour le voir dans tout le naturel de sa destinée. Le voilà! ah! oui, le voilà! c'est bien celui que le proconsul romain montrait au peuple il y a dix-huit siècles, les épaules couvertes de sang et de pourpre, les mains liées sur un sceptre de roseau, la tête ornée d'épines tressées en couronne : je le reconnais. Les siècles ne t'ont pas changé, mon fils : tu portes le même manteau, le même sceptre, la même couronne, et, si la croix ne t'attend plus, c'est que tu n'as cessé d'y être attaché.

Faut-il vous en dire plus? A quoi bon les images devant les réalités? Les plus amoureux de l'homme et de ses passions ne nous accusent pas de charger le tableau de ses misères, ils nous reprochent seulement de n'en pas prophétiser la fin. Ils disent que le paradis terrestre n'est pas en arrière de l'homme, mais devant lui, et qu'il ne lui faut que marcher pour l'atteindre et y trouver son repos. Toutes les philosophies, comme tous les partis, sont d'accord sur les souffrances humaines, et c'est seulement sur leur cause et sur leur remède que porte l'hostilité des opinions. Aujourd'hui surtout, par un sentiment de fraternité sorti du christianisme, l'attention est plus éveillée qu'elle ne le fut jamais sur la grandeur de nos maux. Les heureux du paganisme s'en préoccupaient peu; retirés, autant qu'ils le pouvaient, de l'holocauste où se consume l'humanité, leur vue n'atteignait qu'eux-mêmes, et le gémissement du reste ne leur parvenait que comme l'instrument ou l'assaisonnement de leurs plaisirs. Les siècles chrétiens ont amené d'autres sentiments. Le monde qui jouit s'intéresse au monde qui souffre, et les larmes du pauvre, recueillies dans des mains charitables, retombent sur le cœur du riche pour le purifier. Nous croyons au malheur, et nous voulons le détruire autant que la Providence nous le permettra. Mais, pour le détruire ou le tempérer au moins, il est nécessaire d'en connaître la cause. L'Évangile en accuse les passions; d'autres en accusent les vices de l'organisation sociale : c'est l'un des grands débats de cet âge.

Assurément, messieurs, l'ordonnance de la société n'est pas étrangère aux biens et aux maux de la vie humaine. De même qu'un corps puise dans ses organes, s'ils sont heureusement disposés, un élément de bien-être et de durée, le corps du genre humain trouve dans des lois justes un moyen de force, de grandeur et de prospérité. Mais y a-t-il des lois qui résistent aux mœurs, et des mœurs qui résistent aux passions? Les lois sont l'expression de la volonté qui règne; les mœurs sont le résultat du cœur de tous, et, si le cœur de tous est corrompu, quelles seront les mœurs? Les mœurs de l'orgueil, c'est l'ambition, la haine, la vengeance, le mépris du pauvre, l'homicide et la guerre; les mœurs de la volupté, c'est la dégradation des sens et de l'intelligence, la flétrissure de la jeunesse, l'oppression de la femme, la dissolution du lien conjugal et de la famille. Que faire d'un peuple où ce sont là les mœurs, et quelle organisation y sèmera la paix et la félicité? Aussi, jusqu'à ce jour, toute législation a eu pour but non pas seulement de régler les intérêts, mais de réprimer les passions; non pas seulement d'établir un ordre matériel, mais de fonder l'honneur et la vertu. Ç'a été l'œuvre de Solon comme celle de Moïse, et la loi des Douze Tables parlait au Capitole comme l'arche sainte au Sinaï. Il n'y avait de différence que dans la mesure et l'élévation. La loi hu-

maine a pu fléchir par ignorance et par faiblesse, mais partout, en proclamant le droit, elle a proclamé le devoir.

Or la proclamation du devoir, cette proclamation sans laquelle aucune société n'a vécu même un jour, que veut-elle dire, sinon qu'il y a dans l'homme des sacrifices à faire? Et pourquoi y a-t-il dans l'homme des sacrifices à faire, sinon parce que ses passions sont opposées au bien de tous? Car, si elles ne leur étaient pas opposées, dans quel intérêt et de quel droit lui demanderait-on de les sacrifier? Il doit les sacrifier, parce que de l'expérience commune il résulte qu'elles sont contraires au bonheur commun. Sans doute la loi humaine ne va pas aussi loin dans ses rigueurs que la loi divine : elle ne le pourrait pas, quand elle le voudrait. Le cœur est un asile qui lui est étranger, et, impuissante à s'y faire obéir, elle ferme les yeux sur les mystères qui s'y passent comme sur les actes qui n'attaquent pas trop directement l'ordre dont elle est la sanction. Mais sa voix n'en est pas moins d'accord avec la voix de Dieu pour accuser les passions des maux du genre humain. Le monde n'est pas heureux, tous en conviennent, et tous aussi, par l'organe des lois qu'ils subissent, confessent que les passions où ils cherchent leur bonheur sont la source des misères où se débat l'humanité.

Il est vrai que, dans ces derniers temps, une école, si on peut l'appeler ainsi, n'a pas craint de rejeter sur les lois elles-mêmes les maux qu'engendrent les passions. Elle a dit des penchants de la nature, sans en excepter aucun, qu'ils sont légitimes aux yeux de la vérité, même saints, et que le mal vient seulement d'un défaut de régularité et d'harmonie dans leur satisfaction. Pensez un crime issu de l'orgueil ou des sens, il n'est crime que par la loi qui lui fait obstacle et ne lui a pas trouvé sa place et son utilité dans l'organisation des besoins. Ai-je à m'occuper, messieurs, de cette métaphysique de la dépravation? Elle nie un des éléments de la pensée et de la vie humaine, la notion du devoir : or toute doctrine qui nie un élément de l'homme, quel qu'il soit, n'est pas une doctrine, mais un jeu d'esprit qui ne serait que ridicule s'il ne pouvait devenir sanglant.

L'humanité vit sous des lois, les lois sont assises sur l'idée du devoir, le devoir suppose un sacrifice, le sacrifice s'adresse aux penchants les plus chers de l'homme, ne lui laissant intacte que sa raison, où lui-même reconnaît et consacre le glaive qui mutile son être pour le sauver.

Telle est la pensée du genre humain sur les passions : il les adore dans son cœur parce que son cœur est corrompu; il y cherche sa félicité, parce qu'il craint d'aller à Dieu qui en est le siége invisible; mais il les combat dans ses codes, parce qu'il lui faut vivre enfin, et qu'aveugle autant qu'il le peut, il ne peut l'être assez pour méconnaître dans les calamités communes le ravage de sa corruption. Ce n'est donc

pas l'Évangile seul qui vous parle ici, mais vous-mêmes, vos lois, vos mœurs, l'opinion publique, la raison manifestée dans les œuvres les plus hautes et les plus durables, tout enfin, excepté ce qui ne périt pas non plus en vous, le mal que vous avez reçu avec la vie et que vous transmettez avec la vie à votre postérité.

Mais était-il besoin, messieurs, pour convaincre les passions d'être les auteurs de nos maux, de s'adresser par un circuit au témoignage des législations qui en répriment les excès? Ne pouvions-nous les prendre sur le fait, soit dans l'histoire, soit autour de nous, soit en nous-mêmes? Leurs terribles stigmates ne sont-ils pas visibles partout, et faut-il des raisonnements là où le regard est assiégé de palpitantes réalités? Vous ne voyez pas seulement nos maux, vous en voyez la cause : ç'a été l'une des volontés de Dieu que la cause se révélât sous le phénomène qu'elle produit. Regardez donc.

Qui est ce jeune homme? D'où vient que son regard est terne, ses joues sans couleur et creusées, ses lèvres tristes, sa tête morne? La jeunesse est le printemps de la beauté; Dieu, qui est toujours jeune parce qu'il est toujours beau, a voulu dans nos premières années nous donner quelque chose de la physionomie de son éternité. Le front du jeune homme est le resplendissement du front de Dieu, et il est impossible de voir une âme vierge sur un visage pur sans être ému d'une sympathie qui contient de la tendresse et du respect. Or ce don si grand, ce don qui précède le mérite, mais non pas l'innocence, Dieu l'ôte à qui en abuse dans de précoces passions que je ne veux plus même nommer. Le vice s'imprime sur cette chair brillante qui touchait le cœur; il y trace des plis honteux, des rides prématurées et accusatrices, je ne sais quoi de caduc qui n'est pas le signe du temps ni des méditations de l'homme voué à d'austères devoirs, mais l'indice certain d'une dépravation qui a passé en dévastant. Le sillon gagne avec l'opprobre, et l'on voit ces ombres apparaître parmi nous, transparentes et vides, comme si déjà le jugement dernier les avait atteintes et les présentait sans voile au mépris de la terre et du ciel.

Ainsi en est-il de toutes nos passions : chacune a son châtiment terrestre et révélateur, destiné à nous apprendre que leur route est fausse, et que la félicité n'est pas au terme des joies qu'elles nous causent. Si la volupté tue la jeunesse et la vie, le jeu renverse au milieu d'atroces angoisses les fortunes les plus assurées, et l'ivresse, à force de donner des secousses à la raison, dégrade l'intelligence, dont elle est le premier flambeau, et l'approche d'un hébétement que dédaignerait l'animalité. L'orgueil, que l'on croirait plus froid, a cependant des orages cachés sous ses glaces, comme ces mers du pôle où les vents peut-être ont moins de prise et d'action, mais qui, à des moments donnés, dissolvent leurs masses inertes et semblent annoncer au monde l'écrou-

lement de ses bases. Les haines et les vengeances couvent sous l'orgueil mécontent, et l'ambition trompée a des saisissements douloureux qui navrent jusqu'à la mort les hommes tombés. Ce sont là, messieurs, nos spectacles de tous les jours au dedans et au dehors de nous. Notre âme en est le premier théâtre, le monde nous le présente agrandi, et l'histoire, fidèle aux ordres de Dieu, écrit sur les ruines de Tyr et de Babylone les désolations du passé et les menaces de l'avenir.

Mais ce n'était pas assez des malheurs ordinaires de l'homme et de l'humanité pour nous instruire de la fin des passions. Dieu leur a préparé d'autres avertissements. En toutes choses il y a une catastrophe. De même que la vie se dénoue par la mort; de même qu'un drame se clôt par une péripétie qui est le résultat des ressorts compliqués mis en jeu par l'esprit du poëte; de même, dans le drame des passions dévoyées de Dieu, il doit y avoir un coup suprême, quelque chose d'éclatant, d'inouï, devant quoi pâlisse toute malédiction, même le signe de Caïn, ce premier meurtrier, afin que toute créature raisonnable ne puisse douter que la vie et la félicité ne sont pas là, mais que là, au contraire, est le chemin des ruines qui ne se réparent plus. Jeunes gens qui m'écoutez ce matin, et qui ce soir écouterez vos vices, vous ne serez pas tous atteints de la foudre. Les anciens disaient qu'elle affecte de tomber sur les hautes cimes, comme si le maître du tonnerre était jaloux de leur élévation, ou qu'il voulût, en les frappant, donner une leçon à l'orgueil : ainsi en est-il de tout ce qui est extraordinaire. Il y a dans le malheur, comme dans le génie et la vertu, un point sublime où tout homme n'arrive pas, et il est rare d'être la victime choisie d'une grande expiation. Je ne sais donc pas qui de vous, dans le nombre, doit payer à la justice de Dieu la rançon des autres; mais, quand la nuit de l'Égypte sera venue, quand l'ange exterminateur passera, il en saura plus que je ne sais, et il ne se trompera pas sur ceux qui lui sont déjà prédestinés. Avant cette nuit pourtant, avant ce glaive qui marche et que nul ne voit, vous pouvez encore m'entendre et réfléchir sur vous.

Vous l'avez éprouvé, la joie qui naît des passions n'est pas sans retour. Une fois l'enivrement évanoui, il reste dans l'âme un étonnement douloureux, un vide amèrement senti. On peut le combler de nouveau par de nouvelles secousses; mais il arrive qu'il se reproduit plus vaste qu'auparavant, et cette succession pénible entre des jouissances extrêmes et des affaissements profonds, entre des éclairs de bonheur et l'impuissance d'être heureux, engendre à la longue un état continu de tristesse. Le mystère de la tristesse est le contre-pied de celui de la joie. La joie résulte d'une dilatation et d'une exaltation de l'âme; la tristesse resserre le cœur et le rapetisse. Ne dites plus à l'homme qui en est atteint : Regardez ce beau jour. Ne lui dites plus :

Écoutez cette douce musique. Ne lui dites même pas : Je vous aime. La lumière, l'harmonie, l'amitié, tout ce qui est charmant et bon ne fait qu'irriter sa blessure secrète. Il est dévoué aux mânes, et tout lui apparaît comme dans un sépulcre où l'air lui manque et dont le marbre l'étouffe.

Mais ce n'est là que l'aurore de l'expiation. Comme la joie n'est pas le terme de la félicité sentie, la tristesse n'est pas le terme de l'infélicité goûtée. Au delà de la joie est l'extase, au delà de la tristesse est le désespoir. Il vient un moment où toutes les puissances de l'homme, rassasiées, lui donnent l'invincible certitude du néant de l'univers. Cet univers si vaste, l'ombre de l'infini, en tombant dans un cœur qui n'a plus d'espace, perd lui-même le sien. Autrefois il ne fallait au désespéré qu'un demi-sourire pour lui ouvrir des perspectives sans bornes : aujourd'hui l'adoration de la terre ne le toucherait pas. Il la jugerait ce qu'elle est, rien. Car ce n'est pas la conception qui lui manque, il est dans la pleine lucidité de son entendement. Ce n'est pas même la vérité, car dans la vérité l'univers n'est rien. Ce qui lui manque, c'est de croire et d'être ému, c'est de voir Dieu derrière les choses et de sentir sous le vêtement qui nous le cache l'onction de sa beauté. Il ne la sent pas. Au contraire de ce vivant qui était attaché à un mort, c'est lui qui est le cadavre. Il transporte sa misère à la vie qui l'étreint, et les palpitations de la réalité ne sont plus pour lui que le son d'une horloge qui lui mesure son agonie. On pourrait croire, tant ce supplice volontaire est affreux, qu'il n'existe pas; mais, hélas ! le désespoir, comme l'extase, est nommé dans toutes les langues, et nous en avons tous les jours dans un acte célèbre, qui est à la fois sa preuve et son effet, un témoignage trop authentique, s'il est vrai que le sang répandu soit le dernier sceau de la vérité.

Le désespoir a son martyre. Quand l'homme ne croit plus au monde présent, et que le monde futur ne lui est pas apparu pour le soutenir, la vie lui devient un insupportable fardeau. Qu'est-ce que vivre quand tout est mort? Qu'est-ce que vivre quand la vérité ne touche plus l'intelligence, ni l'amour le cœur, quand les sens eux-mêmes sont dédaigneux de la volupté, ce dernier asile de l'espérance et de la foi? Un regard fixe, mais sans vue, tient immobile le désespéré. Il écoute, et nul bruit ne lui arrive ; aucun ami n'ouvre sa porte, aucune main ne touche plus la sienne. Un abandon infini répond à l'abandon qu'il fait de lui-même. C'est alors que l'ange des jugements lève son glaive ; mais il ne frappera pas, il a l'ordre de ne pas frapper. Le coupable doit être le bourreau et se retrancher dans un supplice sans remords, une vie sans valeur.

Peut-être, messieurs, pensez-vous que c'est ici la catastrophe que je vous annonçais comme le châtiment suprême des passions. Vous vous

tromperiez. Il y a dans le désespoir un reste de la grandeur humaine, parce qu'il y entre un mépris de toutes les choses créées, et par conséquent une marque de l'incomparable étendue de notre être. Le suicide aussi, tout lâche qu'il soit par l'abdication du devoir de vivre, qui renferme tous les autres, est cependant un acte de liberté et de haute souveraineté sur nous-mêmes : on en a vu des exemples qui n'ont pas séduit la postérité, mais qui lui ont arraché comme un désir de pardon. Il faut à Dieu et à l'homme une autre vengeance que celle-là, une vengeance où l'opprobre soit sans mesure et l'exemple sans rival. La mort, quelle qu'elle soit, n'est que la séparation de l'âme et du corps, le vestibule douloureux de l'immortalité ; il y a une autre mort, une mort vivante, qui atteint non pas seulement le lien des deux substances dont se compose notre unité personnelle, mais qui, s'attaquant à l'esprit seul, y démêle encore la possibilité d'une ruine et sait l'y accomplir. O puissance du mal et du néant ! Infortune inénarrable de ce grand ouvrage que Dieu a fait en l'homme ! Nous avons vu des rois tomber, des gloires se flétrir, Homère conduit par un enfant, et Bélisaire tendant son casque à l'aumône; mais sur le front du poëte aveugle et des rois découronnés subsistait le rayon divin. On pouvait plaindre, on admirait encore : c'était le soleil penché sur l'horizon, mais laissant derrière lui le crépuscule du soir, présage de l'aurore du matin. Même dans l'ange réprouvé, la tradition nous dit qu'il survit quelque chose de la majesté perdue, et que, sous les cicatrices de la foudre, l'œil discerne l'antique élévation du premier-né des esprits. Pourquoi Dieu a-t-il fait pour nous une chute où ne subsiste rien du passé? Est-ce que notre orgueil est monté plus haut que celui de toutes les créatures, et devions-nous seuls nous enfoncer comme Babel dans une poudre sans honneur?

Le voici donc, ce roi du monde, le cèdre des hautes montagnes ; voici l'homme tel que les passions nous l'ont enfin créé. Il y avait dans son intelligence un flambeau qui lui montrait plus haut que lui la vérité, la justice, la bonté, l'espace illimité de l'être et son éternelle durée : c'était la raison. Image incompréhensible de la raison divine, la nôtre est en nous le principe de toute compréhension, le point par où nous touchons à Dieu, en nous éloignant à l'infini des sphères mesurables. La raison est l'homme en possession de lui-même et de Dieu. Comment peut-elle s'éteindre ? Comment l'homme vivant perd-il tout à coup la conscience de sa vie spirituelle et morale, jusqu'à ne plus suivre la trace des pensées qui lui restent, comme un chasseur à qui échappe la proie qu'il veut poursuivre encore? Je ne sais. Dieu seul connaît l'endroit où il frappe, le ressort qu'il brise : pour nous, spectateurs et victimes, nous voyons sans comprendre et nous pleurons sans nous instruire. Comme le roi superbe qui se disait : *N'est-ce pas*

là cette grande Babylone que j'ai bâtie dans ma force et dans ma gloire pour être la maison de mon règne[1]*?* et qui, frappé de Dieu tout à coup, fut jeté de son trône au-dessous même des animaux domestiques, ainsi voyons-nous périr dans l'opprobre de la démence des esprits qui, la veille encore, consultaient du regard les astres du ciel et les écueils de la pensée. Maintenant le fil de la vérité s'est rompu pour eux; la mémoire leur en présente encore les matériaux; ils écoutent, ils parlent, ils unissent des mots l'un avec l'autre, mais sans que les idées répondent à cette liaison par leur accord logique, semblables à un palais dont une catastrophe subite aurait détruit l'ordonnance, et dont les pierres, douées de mouvement, chercheraient en vain la place qu'elles occupaient autrefois. Spectacle indicible de misère! Ces malheureux n'ont pas l'instinct de la brute, et ils n'ont plus la lumière supérieure de l'homme. Ils grandiraient s'ils pouvaient descendre, mais ils ne le peuvent pas. La figure humaine leur reste avec une effroyable diminution de sa physionomie, et les lueurs d'intelligence qui y errent encore ajoutent à leur déchéance le caractère tragique d'une dérision.

Je n'ai pas besoin de vous prouver que cette lèpre intellectuelle a pour cause les égarements des passions. La médecine l'a dit assez haut pour qu'il soit inutile de le répéter; et, si quelquefois l'hérédité l'inflige à un innocent, c'est une aggravation d'un châtiment primitif due aux lois générales qui président à la transmission de la vie. Les passions tendent, de leur nature, à affaiblir la raison, puisqu'elles vont contre ses ordres et ses clartés; elles ont même leur racine la plus vive, quand elles sont tout à fait corrompues, dans un besoin d'éteindre cette lumière sacrée *qui éclaire tout homme venant en ce monde*. Faut-il s'étonner qu'à la longue, et dans de certains cas, elles obtiennent leur but dénaturé, et que la raison s'écroule sous leurs efforts parricides? La démence précède immédiatement la damnation éternelle, non pas en ce sens que toute intelligence déchue soit à jamais réprouvée, mais en ce sens qu'elle est l'image la plus effrayante et la plus parfaite de l'âme séparée de Dieu. L'enfer aura de plus grandes douleurs, il n'aura pas peut-être de plus haute dégradation.

C'est par la quantité des démences et des suicides qu'il faut juger de la misère morale d'un peuple. Car, bien que ce châtiment soit une exception, il est cependant proportionné au nombre et à la force des passions qui agitent les multitudes. Des mœurs pures, des ambitions calmes, affermissent chez un peuple les organes de la pensée avec ceux de la vie; l'exaltation paisible de la vertu y remplace les enivrements de l'orgueil et les secousses de la volupté; et, si elle ne peut leur épar-

[1] Daniel, chap. IV, vers. 27.

gner tout malheur, le malheur trouve en eux du moins un tempérament capable de lui résister. Mais, quand une nation s'énerve dans les jouissances et s'exalte dans les convoitises, sa constitution décline avec rapidité, et, aux premiers coups de la fortune, on voit ses enfants, inaccoutumés à la lutte et à la douleur, se laisser prendre au dégoût de la vie, ou bien succomber aux assauts de la démence. C'est à vous, messieurs, en jetant un regard sur vos contemporains, de décider par cette règle de leurs progrès dans la vraie civilisation. Peut-être y trouverez-vous d'illustres sujets de crainte; peut-être aussi, en présence de ces calamités dont les générations héritent avec tout le reste, vous plaindrez-vous que Dieu nous ait fait dans les passions un don aussi périlleux, pour ne pas dire aussi fatal; vous regretterez que la liberté ne nous ait pas été donnée toute seule, et qu'à côté d'elle, puissance si pure et si élevée, les passions aient assis leur empire tumultueux. Mais ce serait une plainte injuste, un regret d'esclave : si vous étiez libres sans être passionnés, vous accompliriez sans doute le bien, mais vous ne l'aimeriez pas assez. La passion dans l'homme est le glaive de l'amour, et celui qui voudrait le lui ravir à cause des maux dont il est l'instrument serait semblable à l'infortuné qui voudrait briser la lyre d'Homère parce qu'Homère a chanté les faux dieux. Ah! ne brisez pas la lyre! Prenez-la des mains du poëte aveugle, et chantez sur elle le nom, les bienfaits et la gloire du Dieu visible. Chantez, la terre vous écoute et le ciel vous répond ; car la lyre d'Homère est aussi la lyre de David, et la passion qui tue l'homme a sauvé le monde au Calvaire.

H.-D. LACORDAIRE.

ÉTUDES CONTEMPORAINES

LE PARTI CATHOLIQUE

CE QU'IL A ÉTÉ — CE QU'IL EST DEVENU.

(SUITE)

VII

L'histoire succincte du parti catholique a été conduite jusqu'au jour où, contre le gré de ses fondateurs et sans leur participation, il se transforma en un journalisme mesquin et violent.

Un journal peut prétendre à tenir haut, à porter noblement le drapeau d'une grande pensée. Nous l'avons vu, nous le voyons encore réunir des hommes d'élite qui y consacrent leurs plus honorables labeurs. Le journalisme, c'est l'exagération et bientôt la dépravation du journal; c'est l'isolement substitué à l'action commune, l'égoïsme à l'abnégation, la vanité du bruit à la solidité du résultat. Le journalisme, pris à haute dose, produit l'effet de l'opium : il endort et enivre, il assoupit la conscience et exalte la passion. Les esprits absolus s'en abreuvent; mais, il faut bien l'avouer, à la confusion de l'intelligence humaine, les esprits absolus sont habituellement médiocres, versatiles, stériles; ils n'envisagent les questions que d'un seul côté, ne prennent jamais la peine de faire le tour d'une idée, se contentent de surfaces, se nourrissent de premiers aperçus, s'élancent d'un bond d'une extrémité à l'autre; posent, à tout propos, le dilemme tout ou rien, et aboutissent à rien.

Les hommes de notre temps et de notre foi qui portent en eux cette tendance aiment à se comparer, pour s'absoudre, à M. de Bonald et à M. de Maistre. Qu'ils veuillent bien réfléchir que ces deux hommes il-

lustres avaient la supériorité qui place au-dessus des règles et les confirme en y échappant; ils possédaient toutes les qualités qui font contrepoids aux défauts; ils avaient, tout ensemble, le génie naturel et l'étude, l'intuition et la méditation, les ardeurs de l'âme et les délicatesses d'une éducation polie; en outre, ils avaient en leur faveur toutes les différences de leur temps au nôtre.

Ils combattaient le dix-huitième siècle, vivant encore et dominant; ils parlaient, ils écrivaient dans un temps où l'esprit du mal conservait la plénitude de ses illusions. Pour nous, nous montons sur les brèches qu'ils ont ouvertes, et nous vivons dans l'un des temps où Dieu a laissé tomber sur l'homme le plus de désenchantements salutaires. Si l'on veut se bien rendre compte du péril que nous signalons, qu'on se souvienne de quelques-uns des écrivains qui ne sont plus ; qu'on regarde ceux qui existent encore ; qu'on mesure, dans le journalisme contemporain, à quelque opinion qu'il appartienne (car on peut différer par les doctrines et se ressembler par les procédés), l'effet de la parole formidable : *Væ soli!* La séparation, la solitude relative, séduisent d'abord, elles inquiètent bientôt, elles aigrissent promptement ensuite. On ne veut pas s'en prendre à soi-même, on s'en prend à tout le monde, et à ses amis avant tout. On a commencé, pour exclure, par professer le rigorisme le plus sévère; on s'accorde, pour se soutenir ou pour s'étourdir, les plus étranges écarts. Les uns s'éteignent dans le désespoir du doute et de l'impuissance, laissant derrière eux, pour disciples de leur passagère école, d'éclatants transfuges; les autres vivent pour multiplier les contradictions et les chutes.

Il n'est pas rare de voir les hommes qui gémissent des excès du journalisme religieux les excuser cependant par reconnaissance pour son désintéressement. Là même il y a un piége. Nul de nous ne peut se prévaloir, comme d'un témoignage irrécusable, du refus des carrières ambitionnées par le vulgaire; nul de nous ne peut être assez confiant en lui-même sur un point aussi douteux, pour attester qu'il n'obéit qu'à la pure suggestion du dévouement, et non au naturel conseil de l'orgueil. Le cœur de l'homme n'est pas assez vaste pour contenir toutes les passions à la fois : quand l'esprit de domination y entre, il l'absorbe tout entier. En apparence, on semble dégagé de toute convoitise; en réalité, on dédaigne ce qui annule et ce qui ennuie; on préfère ce qui fait l'amusement et la renommée. Et, soyons juste, il n'y a pas de proportion entre les modestes satisfactions d'une profession, quelque honorable qu'elle soit, et les âpres jouissances d'un écrivain qui a su rallier et dompter un public, qui chaque jour voit ses affections et ses haines atteindre aux extrémités du globe, cite à sa barre les couronnes et les républiques, flatte et intimide, caresse et châtie, élève et démolit. L'administrateur sert, l'écrivain règne; celui-ci subit des

impulsions, celui-là les imprime, traite de puissance à puissance, contracte des alliances et signe des traités.

Réduite à n'être plus que le journalisme de quelques esprits exagérés, exagérés par nature, je le crois, plus exagérés encore par situation, car ils sont forcés de tout amplifier pour se grandir, la polémique religieuse allait se transformer en machine de guerre et étaler, avec une désolante naïveté, les préceptes et les habiletés de sa profession nouvelle.

La communication du saint-siége, au sujet de la loi de l'enseignement, avait enlevé tout espoir d'entraîner le clergé français dans une route différente de celle qui venait d'être tracée par la sagesse romaine. *L'Univers* se mit en quête d'un autre théâtre; il chercha le terrain qui s'éloignait le moins possible de celui qu'il venait de perdre.

Des ecclésiastiques respectables, de savants évêques, avaient consacré de graves études à la question de l'influence des livres dans l'éducation. C'était une discussion sérieuse et opportune, d'où pouvaient sortir d'utiles vérités; on en fit une campagne, ce qu'on nomma la campagne des classiques.

Sans rien préjuger sur la question de méthode, la loi de l'enseignement ne s'était occupée que de préparer, que de faire accepter le régime de la liberté, réservant aux évêques, aux corporations religieuses, au souverain pontife, les conséquences ultérieures, les applications de détail qui intéressaient l'Église. Les hommes de l'ancien parti catholique étaient sûrs que le clergé, une fois libre d'enseigner, ne s'arrêterait pas le lendemain, en face de la France et du monde, pour se demander, non-seulement ce qu'il allait enseigner désormais, mais si, par son enseignement antérieur, l'Église n'avait pas contribué elle-même à la corruption des générations. *L'Univers* ne lui épargna pas cette humiliation étrange.

L'ancien parti catholique ne plaçait rien au-dessus de la question de l'éducation de la jeunesse; il en avait fait l'objet de ses plus chères espérances, le but suprême de ses efforts. Il n'allait pourtant pas, nous l'avons vu, jusqu'à prétendre que la société dût concentrer exclusivement sur ce point sa pensée, qu'elle dût tenir tout autre soin pour superflu ou profane. *L'Univers*, une fois livré à lui-même, porta là comme ailleurs son dogmatisme tyrannique. Il se mit à établir que l'enseignement religieux de la jeunesse pouvait et devait être l'unique souci de la société. Selon lui, la religion était désintéressée de tout le reste. Qu'importaient aux catholiques les principes qui, après elle, contribuent le plus efficacement à la paix, à l'ordre, à la prospérité des peuples? qu'importait une juste ou une fausse direction de la politique nationale? Tout cela était ou devait être indifférent. On était bien près de subordonner et même de trahir l'Église quand on gardait une opi-

nion arrêtée sur les événements qui agitent ou compromettent le pays dans lequel Dieu nous ordonne de vivre, c'est-à-dire de penser, de parler et d'agir.

Les sophismes s'engendrant les uns les autres, on dut voir et l'on vit les hommes qui avaient voulu réduire toutes les préoccupations de la société à la réforme du collége réduire la réforme du collége lui-même à une seule question, le choix des livres. Il fallut donc se diviser de nouveau, et les dénominations nouvelles ne furent pas d'une médiocre portée; on se partagea, on se rangea en chrétiens et en païens; on rattacha aux églogues de Virgile et aux odes d'Horace tout ce qui forme le caractère, l'intelligence, l'âme de la jeunesse. On rendit le latin responsable de tous les désordres de l'esprit humain, et notamment de la Révolution française! Parce que les jacobins, meurtriers de Louis XVI, s'étaient ridiculement affublés des noms de Régulus et de Brutus, on affecta d'oublier que, cent quarante ans auparavant, les puritains, meurtriers du roi d'Angleterre, se baptisant Gédéon et Machabée, n'avaient à la bouche que des versets de l'Écriture sainte et des psaumes. Hélas! non, Luther et Marat ne sont point nés d'une simple erreur de pédagogie. Ni eux ni ceux qui leur ressemblent n'auraient disparu ou ne disparaîtraient pour si peu. A coup sûr, il ne faut traiter légèrement rien de ce qui touche à l'imagination de l'enfance, mais il ne faut pas pour cela perdre de vue ce qui agite et passionne la virilité, ce qui calme ou bouleverse les États. Réformez le collége, mais gardez les abus dans la société, maintenez sous les yeux du peuple la corruption et les scandales, vous reverrez ce que nos pères ont vu: des philosophes et des conventionnels sortir du sanctuaire même et des plus pieux asiles pour se ruer dans l'orgie révolutionnaire!

Envers l'Église elle-même, les prétendus antipaïens ne reculèrent devant aucune irrévérence: ils incriminèrent hardiment trois siècles de son enseignement universel. On ne fit grâce ni aux corporations les plus austères ni aux docteurs les plus illustres. Un terrain était retrouvé, un public était reconquis, lorsque Rome, respectueusement interpellée, dispersa ces nouveautés d'un souffle de son antique tradition et de son immuable doctrine. Les pensées sérieuses sur cette matière, les vues graves, furent discernées, louées et récompensées; les polémiques gratuites et surabondantes, réprouvées et réduites au silence.

Les combattants furent séparés, ils ne furent pas tous convaincus. L'autorité paternelle, à laquelle on ne pouvait refuser la clôture des hostilités, n'obtint pas un rapprochement véritable. On prit envers Rome les engagements qu'elle exigea [1]. Comment ces engagements ont-ils été tenus?

[1] « C'est pourquoi il serait bon, non-seulement pour vous-même, mais encore

VIII

Le journalisme catholique, devenu une hostilité perpétuelle et universelle, fut condamné à emprunter aussi un style de guerre. Il fut également condamné aux personnalités. Les noms propres, il est vrai, furent rarement prononcés; on y suppléa par les situations, par les antécédents, par tout ce qui caractérise et désigne, en dispensant de nommer. La plume devint une arme. Tantôt voltairien, tantôt mystique, ce style de combat un jour épuise la moquerie, le lendemain s'égare en contemplations extatiques; s'efforçant de ravir par le fanatisme les esprits que fatiguerait une constante et monotone ironie.

« Véritablement, s'écrie l'*Univers*, s'adressant à l'ancien parti catho-« lique, à regarder ce temps et ces hommes, et ces ambitions, et ces ter-« reurs, et tout ce que l'on poursuit et tout ce que l'on évite par de si « grands tourments d'esprit, l'honneur d'être haï et rejeté pour la vé-« rité, n'eût-on pas la certitude de son triomphe, nous semblerait en-

pour l'utilité de l'Église, que, tout en prenant librement en main la cause de la vérité et la défense des statuts et des décrets du siége apostolique, vous examiniez d'abord avec grand soin toutes choses, et que, surtout dans les questions où il est licite de soutenir l'une ou l'autre opinion, vous évitiez constamment d'imprimer au nom des hommes distingués la plus légère flétrissure. Et, en effet, tout journal religieux s'imposant l'obligation de défendre la cause de Dieu et de l'Église, et le souverain pouvoir du siége apostolique, doit être fait de telle sorte que rien de contraire à la modération, rien de contraire à la douceur n'y vienne choquer le lecteur. — C'est le vrai moyen d'attirer sa bienveillance et de lui persuader plus aisément combien cette cause l'emporte sur toutes les autres, et quelle est l'excellence du siége apostolique.

(*Lettre de monseigneur Fioramonti.*)

« Nous avons publié hier, quelques instants après l'avoir reçu, l'acte par lequel Mgr l'archevêque de Paris a bien voulu lever les défenses portées contre l'*Univers* dans son ordonnance du 17 février dernier. Cet acte nous impose une nouvelle et plus étroite obligation de n'user qu'avec sagesse de la liberté qui nous est laissée et de corriger dans notre œuvre ce qui a besoin d'être corrigé, en l'améliorant autant que cela nous sera possible. Ayant toujours présentes les règles qui nous ont été tracées, nous devons surtout nous attacher à éviter tout ce qui pourrait paraître contraire à cette modération chrétienne qui n'exclut pas la défense libre, franche, énergique de la vérité. . . . . Notre rédacteur en chef, M. Louis Veuillot, est encore à Rome; mais les sentiments que nous exprimons furent toujours les siens, et dans les lettres que nous avons publiées récemment il a déjà pris, en son nom comme au nôtre, les engagements que nous sommes heureux de renouveler aujourd'hui.

« Dulac, Eug. Veuillot, Coquille, Jules Gondon, Léon Aubineau, Eug. Taconnet, Barrier. »

(*Univers* du 10 avril 1853.)

« core le but humain le plus beau que pût se proposer la vie humaine [1].

« Le saint ne s'y trompe pas..... il attend; mais en attendant il per-« sévère par sa prière, par sa patience. Il se fait lentement une force de « ces disgrâces, un moyen de ces obstacles, un droit de ce délaisse-« ment. Notez qu'il se croit délaissé, car il faut que sa douleur, son « mérite, sa vertu, soient au comble; mais une certaine foi, un je ne sais « quoi, malaisé à définir et qui est la grâce de Dieu, résiste à la déso-« lation, surnage sur l'abîme de l'impossible, et soutient, malgré tout, « le sublime obstiné [2]. »

Après le lyrisme, le cri d'alarme et la dénonciation directe. Il ne s'agit de rien moins que de transaction sur le dogme. Les modérés livrent l'Église à l'esprit moderne. « Voilà, dit l'esprit moderne, un « peuple de catéchumènes; ces braves gens ne demandent qu'à devenir « chrétiens. Abaissez seulement quelques barrières, devenues odieuses, « abrogez quelques disciplines surannées, rayez du symbole quelques « articles insignifiants, faites les concessions que l'esprit moderne est « en droit d'exiger et que vous ne pouvez refuser sans vous perdre : « ils sont à vous ! »

Puis l'*Univers* ajoute : « A ce langage, il y a toujours, parmi les ca-« tholiques, des têtes qui partent, des cœurs qui cèdent; les têtes « que l'esprit moderne a entamées, les cœurs où l'aspect de sa force « et le bruit de ses menaces ont glissé l'épouvante. . . . .
« . . . . Enfin, par une cause ou par une autre, l'esprit moderne « n'a point perdu ses paroles, et l'on ne tarde guère d'en voir l'effet. « Ses demandes paraissent raisonnables, justes, trop justes. On se met « en devoir de le satisfaire, on entre en pourparlers, on négocie. Il « se montre plus difficile qu'on n'avait cru, il refuse ce que l'on offre, « on offre davantage [3]. »

Nos adversaires, comme on le voit, souffrent pour la vérité et sont prêts à affronter pour elle le martyre; ils ont en face d'eux des hommes qui la délaissent par trahison ou par terreur, et transigent sur le dogme. On le dit tout haut, on le dit tout bas.

Hâtons-nous d'abord d'arrêter et de préciser le débat sur ces mots, hâtons-nous d'épargner au lecteur, si cela dépend de nous, l'inquiétude que doivent lui causer de pareilles assertions.

Non ! la vérité n'est pas en jeu entre nos adversaires et nous ! La vérité, trésor éternel, inviolable dépôt, réside dans des sphères d'où nos discordes ne peuvent la faire descendre. Ce qui nous divise, c'est la meilleure manière de la servir, et cela demeure encore très-grave. N'y

[1] *Univers*, 19 décembre 1855.
[2] De la Sainteté. (*Univers*, 25 décembre 1855.)
[3] *Univers* du 15 février 1856.

a-t-il pas des aveuglements amis plus funestes que des inimitiés? Nous pensons donc et nous disons à nos adversaires : Le catholique le plus timide serait moins nuisible à la religion que votre zèle et votre apologie. Il ne s'agit pas de savoir lequel, de vous ou de nous, est seul détenteur de la vérité; mais lequel des deux favorise ou compromet son développement à travers le monde, qui s'épuise et languit, faute de la connaître et de l'aimer.

Quant à l'accusation de transiger sur le dogme, nous nous bornerons à déclarer que c'est, ou un épouvantail puéril ou une révélation trop discrète. Si de pareilles aberrations ont traversé quelques cerveaux, nous demandons qu'on les signale nominativement; nous ne voudrions laisser à personne l'honneur de les avertir ou de les éclairer avant nous.

Écartons ensuite, comme incompatibles avec toute argumentation utile, les préoccupations mystiques. L'action de la sainteté sur le monde ne peut être révoquée en doute; mais cette action a d'autres voies et d'autres signes. On glisserait bientôt dans un fatalisme indécent et dangereux, si l'on parvenait à convertir en abonnements trimestriels, en passe-ports vulgaires, à la merci du premier venu, les grâces surnaturelles de l'ordre contemplatif. On pousserait ses lecteurs à une exaltation décevante, on finirait par composer un public qui mettrait bientôt sa piété et son honneur à braver le sens commun. « Je vous dirai ce mot, mais retenez-le bien, écrivait saint François de Sales : nous nous amusons quelquefois tant à être de bons anges, que nous ne travaillons pas à être de bons hommes. » Chaque individu, il est vrai, a, dans les événements d'ici-bas, une minime part de responsabilité ; c'est pour cela qu'il doit s'en montrer plus jaloux, et que le jugement suprême en demandera plus sévèrement compte. Ériger en maxime qu'on doit peu s'inquiéter de ses fautes dans l'ordre naturel, et se reposer sur l'ordre surnaturel pour les réparer, c'est se mettre trop à l'aise avec soi-même et avec Dieu; cette manière de raisonner est trop confiante pour être assez respectueuse, et l'histoire la montre rarement suivie d'un heureux effet. Certes, M. de Maistre ne manquait pas de confiance en la Providence, et cependant il écrivait : Je ne suis pas fataliste, Dieu m'en préserve ; l'homme doit se résigner comme s'il ne pouvait rien et agir comme s'il pouvait tout.

De ces assertions déclamatoires que reste-t-il donc? L'accusation formellement dirigée contre nous de ne pas vouloir ou de ne pas savoir marcher à l'ennemi, de pousser la condescendance jusqu'à ouvrir nos rangs à de perfides alliés.

Que le Christianisme ait des ennemis, cela est malheureusement vrai et le sera de tout temps. Nous louerons volontiers les journaux catholiques d'avoir résolûment tenu tête aux plus opiniâtres et aux plus

audacieux. Nous souhaiterions même, et le *Correspondant* s'efforcera d'y coopérer, que les journaux religieux rendissent plus souvent au clergé et aux fidèles le service de réfuter l'erreur savante en Allemagne, en Angleterre, en Amérique, comme en France. Feuerbach ou Proudhon, Straus ou Ewald, Bunsen ou Michelet, sans cesse qualifiés, rarement combattus, vaudraient la peine d'être terrassés, selon la méthode des grands apologistes chrétiens, par la supériorité de la science, par la vigueur des raisons, non par des exécutions sommaires et des épigrammes; et ce qu'on ne pourrait entreprendre par soi-même, il faudrait l'emprunter aux travaux des savants laborieux, des théologiens autorisés, et leur prêter la popularité d'une publicité quotidienne.

Serait-ce aussi trop exiger de demander qu'on n'exagérât pas légèrement le nombre et l'importance de ces ennemis? Leur force respective, leur ardeur, leur veine de succès, voilà ce qui doit être l'objet d'un examen continuel, et non d'un anathème toujours également irrité. Car ces forces, cette animation, ce succès, ce sont là les côtés variables de chaque siècle, ou même de chaque phase de siècle ayant une physionomie saisissable. Deux choses importent donc avant tout, en pareille matière : ne pas se tromper sur le nombre des ennemis, ne pas se tromper sur leur caractère, ne pas s'imaginer, par exemple, que toute contradiction recèle une hostilité.

L'homme ne comprend pas toujours assez à quoi peut lui servir un ennemi; il ne sait pas assez en tirer sa propre leçon. Il faudrait, pour cela, le détester moins et l'étudier davantage. De notre temps surtout et dans notre pays si agité, si pressé, ce que l'on médite le moins, c'est la nature vraie et intrinsèque des obstacles que l'on rencontre. On se hâte de leur jeter, en passant, un nom qui donne le droit de mépriser ou de maudire, et l'on passe outre. Si au contraire nous scrutions avec soin les causes qui ont fait échouer, dans l'histoire ou sous nos yeux, tant d'hommes, tant de desseins, ce qu'on découvrirait en première ligne serait, presque toujours, un dédain précipité de l'ennemi.

La littérature moderne a traité en ennemie toute critique indépendante et consciencieuse. Livres et succès se sont improvisés entre amis. Qu'en est-il résulté? des ovations factices, suivies d'avortements multipliés et bientôt d'incurables décadences.

Dans le domaine politique, que de malheurs épargnés, que de révolutions conjurées, si chacun eût dit moins souvent et moins légèrement : Voilà l'ennemi!

Dans son admirable paraphrase du *Beati mites*, Bourdaloue dit : « La douceur n'est pas tant une vertu distincte qu'un tempérament

général, une certaine constitution de l'homme intérieur, qui le rend tranquille en lui-même et bienfaisant à l'égard des autres. »

Bourdaloue ne se contente donc pas de montrer la douceur comme un sentiment agréable, il nous la montre comme une vertu bienfaisante, c'est-à-dire active et féconde. En effet, son intervention s'exerce doublement : d'abord elle n'envenime pas les fautes commises, ensuite elle empêche de les commettre. Et entre ces deux fonctions de la douceur, s'il fallait marquer un rang, c'est à la douceur préventive que j'assignerais le premier, à la douceur qui désarme les combattants avant le combat, qui pressent les contre-coups, qui évite les représailles. L'indulgence de Dieu, autant qu'elle peut être comprise par notre intelligence bornée, nous trace elle-même cette voie. Sa pénétration infinie suit d'un regard vigilant et calme toutes ces passions intimes par lesquelles les hommes s'excitent et s'entraînent les uns les autres. Nous voyons les mouvements, Dieu juge les mobiles! Là où nous condamnons la colère, il pèse la provocation; là où nous n'apercevons qu'une attaque violente et gratuite, il discerne une blessure intérieure et secrète!

Cette douceur, ces ménagements, sont-ils les complices déguisés de la timidité naturelle? Je crois précisément le contraire. La timidité est un instinct peu chrétien, c'est aussi un instinct peu habile; il ne sait ni reconnaître ni saisir les occasions. La hardiesse est nécessaire aux chefs pour commander, aux soldats pour obéir. Il est même bon que les soldats aient de la fougue pour que les généraux aient de la sécurité; mais il est remarquable que ce sont souvent les plus intrépides qui hasardent le moins. Avant de chercher querelle et de livrer bataille, prenons donc le soin préalable de ne compter pour ennemis que ceux qui le sont irrévocablement, de ne les voir que là où ils sont, pas autrement qu'ils ne sont; enfin, de ne pas contraindre à devenir ennemis ceux qui y sont enclins sans y être encore résolus.

Le cardinal de Cheverus avait infructueusement tenté, durant plusieurs années, de réconcilier un maire et un curé. Instances et correspondances avaient également échoué près des deux parties. Vint enfin un jour où le cardinal, en tournée pastorale, ne pouvait détourner son itinéraire de la commune ainsi troublée. Au lieu de descendre chez le curé, le cardinal fait arrêter sa voiture à la porte du maire; il entre, il lui dit : « Monsieur le maire, consentiriez-vous à me rendre un service personnel? — Assurément, monseigneur, » répond le fonctionnaire étonné. Alors le cardinal l'embrasse et ajoute : « Faites-moi le plaisir d'aller porter cela de ma part à votre curé. » La réconciliation, qui s'était refusée à tant d'efforts, ne put résister à ces deux mots.

De pareils traits, j'en conviens, ne se formulent ni en préceptes ni

en codes; sont-ils pour cela dépourvus d'autorité? Dans les contestations humaines, où chacun se prévaut indéfiniment d'un droit ou d'un grief, qui aura le plus de chance d'apaiser les âmes? L'affectueux pasteur qui ne craint pas d'être aimé ou le *sublime obstiné* qui ambitionne d'être haï?

IX

Après les ennemis viennent les perfides alliés.

Pourquoi perfides?

Que les parlementaires résument en eux-mêmes toutes les vanités puériles et coupables, que le patriotisme ne pénètre pas dans leur cœur, que les rancunes implacables ne puissent se rencontrer que parmi eux, soit! Cela figure dans les allégations que je me suis interdit de relever; mais qu'on les accuse hautement et persévéramment d'hypocrisie, que ce triste mot ait fait fortune chez quelques-uns de ceux qui, à mon gré, avaient mission spéciale de le repousser, voilà ce dont je ne puis me rendre compte.

En fait, ce reproche est démenti par des actes patents et d'hier; mais, à ne parler que du cœur humain, tel que chacun de nous est apte à le connaître, en s'interrogeant soi-même, où avez-vous pris que l'homme ne puisse être inconséquent sans être hypocrite? Depuis quand s'étonne-t-on de voir des hommes sincères n'entrer dans la vérité que par degrés, en comprendre, en admettre certaines parties, en méconnaître quelques autres? Depuis quand n'est-ce point une joie des chrétiens plus heureux puisqu'ils possèdent la vérité tout entière, de venir au-devant des attardés, de leur tendre la main, et d'aider leurs premiers pas sur une terre amie? Attendez-vous qu'ils aient pleinement satisfait l'Église pour vous montrer encourageants et hospitaliers? Vraiment, vous vous attribuez là un rare mérite! Vous vous réservez, pour toute bonté, de ne pas mettre hors de l'Église les gens qu'elle aura officiellement reçus dans son sein. En attendant, vous rôderez sur le seuil pour en surveiller les abords et insulter ceux qui viennent en reconnaître l'approche! Vous semblez vous imaginer qu'il n'existe en ce monde qu'une manière de se tromper : la crédulité. Il en existe au moins deux, et la seconde, c'est la défiance ombrageuse. Que de fois, dans la vie privée et dans la vie publique, n'a-t-on pas laissé échapper le bien, faute d'y croire! Et d'ailleurs, l'hypocrisie est-elle la maladie de notre siècle? Tout le monde vous répondra non; et grâces en soient rendues au ciel! L'hypocrisie religieuse a eu son temps, et assurément ce n'est pas le nôtre. Entre mille raisons, il y en a une que l'hypocrisie ne se fait pas dire deux fois : son intérêt

n'est plus là. Regardez de quel côté penchent, depuis soixante ans, la fortune, ses faveurs et ses disgrâces, vous saurez alors infailliblement vers quel pôle gravitent les âmes qui ont l'incorrigible habitude de la bassesse. Les hypocrites de notre temps flattent le pouvoir, et non l'Église; les peuples, et non les papes. Lorsqu'on vous dit : Je suis philanthrope, je suis humanitaire; branlez la tête, je le veux bien. Mais, quand on vous dit : Je suis chrétien ou je veux l'être; j'ai fermement soumis mon âme à la foi; ou, en attendant que Dieu m'ait accordé la plénitude de cette grâce, mon intelligence veut honorer et servir le christianisme, ne suspectez pas ce langage. Tâchez d'apporter à ces âmes ce qu'elles ne possèdent pas encore, à ces intelligences ce qui leur manque, mais ne vous écriez pas : Voilà des ambitieux et des habiles qui veulent me surprendre.

Quel étrange dénigrement de nous-mêmes! Quelle méconnaissance opiniâtre de progrès incomplets, mais certains et accomplis en si peu d'années! Vous aimez mieux appeler vos alliés des traîtres et vos amis des dupes que d'admettre un service quelconque en dehors de vos affections ou de vos délimitations de fantaisie.

Ces alliés nous ont aidés à assurer, il y a quelques années à peine, l'émancipation de l'enseignement religieux et la restauration du saint-siége. Que leur avons-nous donc sacrifié en retour, que possédions-nous dans l'ordre humain, que pouvions-nous offrir, en échange, à leurs passions et à leurs calculs politiques? Les majorités? ils en disposaient plus que nous. Les honneurs littéraires, les suffrages de la presse? ils en disposent avant nous et sans nous; nous n'y sommes admis, pour la plupart, qu'avec leur agrément. Ah! s'ils n'ont pas senti dans leur cœur les étreintes de la vérité, c'est nous qui avons été les habiles et la révolution qui a été la dupe. Nous apportions aussi notre part de puissance, sans nul doute, mais tous ne le comprenaient pas, quelques-uns s'en effrayaient. Le général Cavaignac, M. de Lamartine, M. Sénart, M. Marie, pensaient et votaient, dans les questions religieuses, autrement que M. Barrot, M. Thiers, M. Dufaure, M. de Tocqueville. Comment en faire un reproche à ceux-ci, sans en faire un mérite à ceux-là? Écartons donc, écartons ces accusations d'hypocrisie, ridicules quand elles s'adressent à notre siècle en général, odieuses lorsqu'elles visent aux noms propres.

Une seule question paraît admissible. Assistons-nous, depuis deux ou trois ans, à un commencement de réaction antireligieuse? Habituellement c'est vous qui le niez; de notre côté, nous n'hésitons pas à l'affirmer.

Cette réaction, vous la niez quand nous vous imputons d'en être les auteurs, vous la proclamez quand il vous convient d'en faire un texte d'accusation contre notre faiblesse. Cette réaction existe incontestable-

ment, selon nous, et dans des proportions qui peuvent devenir menaçantes. Ainsi que vous, mais en d'autres termes, nous la reprochons à nos alliés, comme vous les nommez, lorsque nous les y trouvons associés ou seulement indifférents.

Savez-vous alors ce qu'ils nous répondent? Ils vous citent.

Ce n'est pas nous qui avons changé, disent-ils, ce sont les organes habituels du parti catholique. Ce sont eux qui ont donné le signal de la rupture et l'exemple de l'infidélité. Ils sont entrés dans le camp de la liberté sous les mêmes enseignes que les nôtres aux jours de détresse; mais à peine ont-ils cru pouvoir compter sur l'exempt de Louis XIV, qu'ils ont passé derrière lui et prononcé le trop fameux :

C'est à vous de sortir!

Vous nous avez condamnés à entendre cela et à baisser les yeux.

Et, enfin, des alliés, qui n'en a pas? Le journalisme religieux en a d'autres que l'ancien parti catholique, et d'impérieux sans doute, car les conditions de l'alliance deviennent de plus en plus visibles. Elles éclatent dans ce qu'il dit, elles percent dans ce qu'il tait. Son langage étonne souvent; mais, en de graves circonstances, son silence étonne davantage. C'est se vanter beaucoup, nous a-t-on dit, que se décerner à soi-même le beau titre de modéré. On ne se vante peut-être pas moins lorsqu'on s'attribue les allures de l'homme emporté. Tous, tant que nous sommes, nous subissons aisément l'accusation d'un défaut qui n'est, en y regardant bien, qu'un excès de qualité. Aussi les partisans les plus chaleureux de l'*Univers* font, lorsqu'on les en presse, bon marché de ses exagérations. Pour nous, la faute, le péril principal, ne sont pas là. Le tort le plus apparent n'est pas ici le plus dangereux. On est volontiers sensible à ce qui choque, on ne l'est pas assez à ce qui manque. On est prompt à se récrier, comme nous, contre la prodigalité des gros mots, on est lent à s'apercevoir des obligeances et des indulgences systématiques. Oui, les torts de certains côtés sont signalés par une sentinelle vigilante, mais les manœuvres en sens opposé ne rencontrent qu'une sentinelle endormie.

Custos, quid de nocte[1]? C'est un beau cri, mais il faut le pousser contre ceux qui se glissent et s'avancent dans l'ombre; il est bizarre de le réserver presque uniquement contre ceux qui marchent en plein jour et sans étouffer le bruit de leurs pas. Ne dites donc plus que vous ne pouvez contenir les ardeurs de votre zèle, que, le dépensant contre tout venant, vous frappez indifféremment amis et ennemis. Ce rôle n'échapperait pas à de justes critiques; mais il n'est pas le vôtre. Vous avez vos jours de violence et vos jours de souplesse, vos rigueurs ex-

[1] *Univers* du 4 novembre 1855.

cessives et vos complaisances calculées. Que vos antécédents vous laissent le droit d'agir ainsi, cela est douteux; en tout cas, vous n'avez pas celui de le nier et de faire peser sur vos amis seulement la responsabilité de la condescendance et des ménagements en vue du bien. Nos alliances ont été répudiées par vous : avouez du moins que c'est pour en contracter de nouvelles, et souffrez qu'on juge et qu'on précise la portée de votre choix. L'ancien parti catholique avait contracté alliance avec la liberté. L'*Univers* lui a brusquement substitué le culte du despotisme. L'ancien parti catholique, aimant sincèrement, pratiquant avec loyauté les principes de liberté, les tempérait pourtant dans l'occasion, et s'efforçait de les concilier avec les principes essentiels et tutélaires de l'autorité. L'*Univers* ne cherche ni à modérer ses nouveaux alliés ni à les prémunir contre les tendances de leur propre nature; il les aiguillonne au contraire et les dépasse.

Le second Empire, comme le premier, s'est fondé sur des institutions sévères, aussi a-t-il pris soin de proclamer, dès son début, que la marche du temps, l'éloignement des circonstances au sein desquelles il a pris naissance, le développeraient, non dans un sens restrictif, mais dans un sens libéral. Le lendemain du 2 décembre, le Président disait à la France « qu'il jetait les véritables bases du seul édifice capable de supporter plus tard une liberté sage et bienfaisante. » Cette promesse, chacun en attend l'accomplissement avec plus ou moins de résignation, avec un sentiment plus ou moins vif de confiance ou d'inquiétude; mais il n'est personne, ni dans le gouvernement ni dans les gouvernés, qui ne sente et qui ne professe que le despotisme, proprement dit, n'a jamais été et ne sera jamais le régime définitif et normal de la France. Il n'y a pas un organe officiel qui consentît à en proclamer la théorie brutale. Seul, l'*Univers* s'est fait plus impérialiste que l'Empire. Son despotisme magistral, transcendant, dogmatique, dépasse celui de tous les théoriciens politiques. Ceux-ci s'efforcent de démontrer que la licence, et non la liberté, peut seule se plaindre de la constitution actuellement en vigueur. Mais l'*Univers* s'en prend à la liberté elle-même et pour elle-même; il la traque dans le passé, dans le présent et dans l'avenir, avec un acharnement qui avait eu peu de modèles et qui n'a pas d'émules dans la presse contemporaine. Un homme compétent disait : L'esprit, qui sert à tout, ne suffit à rien. — Si l'on empruntait cette formule aujourd'hui et que l'on dît : Le despotisme, qui peut servir à de grandes choses, ne suffit à aucune, — tous les amis de la compression se tiendraient pour contents. Nos nouveaux adversaires réclameraient seuls. Pour eux, le despotisme sert à tout et suffit à tout.

X

Ils ont protesté cependant contre cette accusation. Nous leur savons gré de s'en défendre, et nous serions heureux de nous rendre à leurs dénégations : cela nous est impossible[1]. Mais, quand bien même leurs déclarations ne seraient pas explicites, ne ressortent-elles pas invinciblement de ce qu'ils rehaussent et de ce qu'ils abaissent, de ce qu'ils louent et de ce qu'ils blâment?

La passion du gouvernement absolu, l'antipathie de la liberté, ne se manifestent pas seulement chez eux dans le domaine de la politique; on les constate aujourd'hui dans toutes les applications et dans toutes les directions de leur esprit. Nous le demandons à quiconque lit, depuis quelques années, nos adversaires avec attention, est-il un seul point où leur conversion puisse être prise en flagrant délit d'inconséquence?

En philosophie, ils ont la même mesure pour Descartes et pour Voltaire; ils ont fomenté contre la raison les déclamations les plus exagérées. Sur ce point encore, le prince de Broglie a été taxé de prévention. On n'oubliait qu'une chose, le conseil donné, la veille, avec tant de hauteur au *Correspondant* lui-même[2], de prendre pour modèle le savant recueil qui allait, quelques semaines plus tard, recevoir et accepter, avec le plus honorable empressement, les paternelles remontrances de Rome. On oubliait les efforts ingénieux, quoique embarrassés, mis en usage par l'*Univers* pour nier d'abord, pour atténuer ensuite le sens de la décision romaine, jusqu'à ce que cette décision elle-même ait été promulguée avec une authenticité irrécusable.

En littérature, ils persiflent et bafouent, sans distinction et à peu près sans exception, tout ce qui avait fait jusqu'ici l'honneur ou l'ornement de l'esprit humain. Il s'en faut de peu que le dix-septième

[1] « Toute constitution rompt l'unité sociale, et établit un dualisme dont le résultat est d'annuler l'un par l'autre les deux termes du régime constitutionnel... Le gouvernement n'est pas une gestion de commerce; les rois et les empereurs sont les mandataires de la Providence, à elle seule ils doivent compte de leur conduite. . . . .

« Chercher des garanties contre le pouvoir est, en politique, ce qu'est en géométrie la quadrature du cercle. »

(*Univers*, 5 janvier 1854.)

« Et pourquoi employer si souvent le mot de liberté, qui signifie si souvent anarchie ? Le mot de liberté nous vient des pays à esclaves; il est sans usage dans un pays chrétien. »

(*Univers*, 27 décembre 1855.)

[2] *Univers* du 4 novembre 1855.

siècle en masse ne soit confondu avec les *trois gredins qui se relayent encore pour admirer Molière*. Ils ne font pas même l'économie d'une injure pour le dix-huitième siècle, et ils n'ont plus que des redites pour l'Encyclopédie. Buffon, « esprit grossier, » est « l'un des plus répugnants hypocrites que contienne le panthéon des libres penseurs[1]. » Mirabeau, rapproché d'un nom dont nous ne voulons pas souiller cette page[2], n'est pas l'orateur formidable de la Révolution française, ce n'est pas même un « talent hors ligne. — Où a-t-on recueilli une page de Mirabeau? Que resterait-il de cet homme s'il n'avait pas été horriblement scandaleux? »

En histoire, même équité et même profondeur de critique. Ce que l'*Univers* recherche surtout dans le passé, ce sont les solidarités gratuites, les sujets d'irritation pour le présent. On l'a vu fausser l'histoire pour parvenir à la rendre plus provocante. Les historiens catholiques avaient jugé la Saint-Barthélemy une conception si monstrueuse, un crime si détestable, qu'ils appliquaient tous leurs soins à démontrer (et ils y avaient réussi) que l'Église n'avait pu en être, à aucun degré, ni la confidente ni la complice. Nos adversaires comparent simplement la Saint-Barthélemy à l'émeute d'une ville conservatrice poussée à bout par des socialistes[3] .

Ils soutiennent *ex professo* de longues thèses en l'honneur de la révocation de l'édit de Nantes.

On commençait à reconnaître généralement que Louis XIV s'était égaré dans cette mesure, ainsi que la plupart des grands et généreux esprits de son siècle, sans prévoir les douloureuses conséquences qu'elle allait traîner à sa suite. On séparait l'intention de l'exécution, on commençait à exonérer madame de Maintenon et les confesseurs pour faire, telle qu'elle exista en réalité, la part des vues politiques et des exigences hâtives d'unité nationale. Nos adversaires s'inscrivent en faux, prennent les dragonnades sous leur impétueuse protection et concluent en dernier ressort que les hommes qui se laissent convertir ainsi ne valent pas la peine d'être convertis autrement. « A part ce point (les excès de la force), nous prions, s'écrient-ils, qu'on nous dise en quoi la révocation de l'édit de Nantes peut paraître politiquement moins nécessaire que la révocation de la constitution de 1848[4] ? »

Je me permettrai d'ailleurs de consigner ici une observation générale; il y a des questions qui, quoique bien traitées dans un journal, ne produiront jamais d'heureuses impressions, si elles n'y sont abor-

[1] *Univers*, 15 octobre 1855.
[2] *Univers*, 25 avril 1855.
[3] *Univers*, 31 décembre 1855.
[4] *Univers*, 10 janvier 1853.

dées avec une extrême prudence. Un journal et un livre agissent dans des conditions très-différentes: un livre peut traiter de tout à ses risques et périls; son lecteur, en l'ouvrant, donne par cela même le gage d'une intention sérieuse et d'une volonté réfléchie. Un journal est pris à l'heure du loisir plutôt qu'à l'heure de l'étude par un lecteur qui veut être distrait plutôt qu'enseigné. Il est rapidement parcouru par des esprits sans préparation, qui se scandalisent et s'irritent avant d'avoir compris et souvent avant d'avoir achevé leur lecture. Un livre réfute un livre; rien ne limite les ravages d'un journal, qui se multiplie par mille échos jusque dans la taverne et va y susciter la clameur du vulgaire[1].

La même observation s'applique au ton. On dit quelquefois: Vous nous reprochez cette dureté et cette apostrophe : elle est tirée de Massillon ou de saint François de Sales. Je le crois bien; dans la chaire sacrée, devant un peuple d'élite qui d'avance incline la tête et soumet sa conscience, l'orateur sacré n'envisage que la vérité absolue et peut lui faire parler sans contrainte sa langue la plus véhémente. Toute plume n'a pas la même autorité. On ne peut emprunter la hardiesse des mots sans l'auguste gravité du ministère. Tel sera révolté par le journalisme qui eût été subjugué par le sacerdoce.

Et cependant la même témérité n'oublie rien; après les difficultés historiques, les grandes institutions.

Nos vieux parlements ont mêlé à leurs incontestables services des illusions et des travers; l'histoire en fait foi et le châtiment en fut cruel. Ils sauvèrent le royaume par leur fermeté à maintenir la loi salique; la religion, par leur énergie contre l'invasion calviniste. Lors même que leurs mœurs ne résistèrent pas à la corruption générale, elles demeurèrent encore relativement exemplaires, dignes, laborieuses, intègres. Les hommes sensés s'accorderont pour reconnaître que, s'il y eut en France une institution vigoureuse, vraiment inhérente à l'ancienne monarchie, objet de la louange et de l'envie des nations étrangères, ce furent nos antiques compagnies judiciaires. L'*Univers* ne souffre point qu'on en parle ainsi. Il ne tolère pas sans protestation

[1] Comment s'ébahir des divagations et des diatribes de quelques journaux, lorsqu'on leur offre une pâture telle que celle-ci :

« Aujourd'hui, *avec les ridicules idées de liberté et de respect des opinions, avec l'opprobre public jeté sur l'inquisition et la crainte de la faire revivre,* avec l'absence enfin de foi et de règle dans les consciences, peut-on supposer que les maires soupçonneront qu'ils ont en ce point (le colportage) quelque devoir à remplir.. . . . » (*Univers*, 20 avril 1853.)

« La liberté de l'Église comprend toutes celles dont les honnêtes gens ont besoin; elle suffit à la dignité humaine. »

(*Univers*, 4 juillet 1854.)

un hommage à la mémoire de la Vacquerie, de Matthieu Molé[1]. Il conteste à Achille de Harlay le courage. Il compare le chancelier de Lhospital à un aveugle tendant sa sébile en répétant sans cesse : Charité, charité[2] !

Voici la part des Lamoignon et des Malesherbes : « Si Louis XVI avait transformé en parlement quelques compagnies des gardes françaises, il en aurait reçu de meilleurs conseils que de tous ces robins entichés de leur importance et de leur popularité[3]. »

Voué désormais au service de la violence pour la régénération des sociétés, l'*Univers* proscrit aussi le souvenir importun de la vieille maison royale de France. Le catholicisme est une école de respect, disait M. Royer-Collard. Nos adversaires tiennent, sous son nom, l'école du mépris. Ils ont dit un jour qu'ils faisaient la guerre au mensonge révolutionnaire sous toutes ses formes : ils se trompent. Rien n'est plus agréable et plus favorable à la révolution que la guerre à toutes les supériorités et à toutes les renommées.

Non-seulement l'*Univers* a cessé d'honorer les plus illustres débris de notre histoire, mais il sait découvrir pour eux des épithètes dont nul ne s'était douté avant lui. Il prodigue à Henri IV des outrages qu'on n'avait plus entendus, depuis le sac des sépultures royales de Saint-Denis [4]. Il dit de Louis XVI : « Les idées philosophiques lui avaient brouillé toute idée de justice et de devoir [5]. » Quant à l'auteur de la Charte, « toute expression demeure insuffisante[6]. » La réconcilia-

[1] *Univers,* 9 novembre 1855.

[2] *Univers,* 4 janvier 1854.

[3] *Univers,* 7 janvier 1856.

[4] « Murailles superbes, vous vous éleviez haut sur la terre; les grands du monde vous regardaient comme un asile illustre, etc. . . . . et voici que vous servez de toit aux pourceaux!.....

« O vieille abbaye! *le premier pourceau qui t'a souillée, c'est Henri IV,* roi de France. Il a frayé le chemin à ceux que nous venons de voir. »

(*Libres Penseurs,* p. 315.)

Ceci est pour l'homme, voici pour le roi : « Henri IV, forcé par la Ligue d'embrasser le catholicisme pour monter sur le trône, n'avait jamais perdu de vue le dessein d'abaisser le catholicisme..... Son plan était de constituer le calvinisme et le luthéranisme à l'état de puissances politiques exclusives; il atteignait merveilleusement son but. »

(*Univers,* 31 décembre 1848.)

[5] *Univers,* 4 avril 1852.

[6] « Si l'*Union* était une feuille catholique... l'*Union,* si elle était catholique ou même honnêtement protestante... ne consacrerait pas ses apologies et ses doctrines au système gouvernemental (la Restauration) si nouvellement et si déplorablement inauguré en France; elle lutterait plutôt contre la pente qui y entraîne aujourd'hui tant d'esprits et qui en rend le retour trop facile; car, pour le voir remis en politique, il n'y aurait plus besoin d'un prince aussi profondément

tion entre princes bannis est traitée « d'alchimie, de « ridicule mixture, » flétrie comme « acte de scepticisme. » Il ne soupçonne plus ce prestige sacré que revêtent dans l'exil et dans la défaite les grandes institutions et les grandes races. *Sanis pater, infirmis mater erat*, a-t-on dit d'un pieux personnage ; nos adversaires ont choisi une autre devise. Étrange et affligeant contraste! ce sont les hommes voués à la sainte cause du droit et de la morale par excellence, à la cause qui, à travers tous les siècles, a le plus souffert du glaive, en quelques mains qu'il ait passé; ce sont les défenseurs avoués de la religion, enfin, qui s'efforcent de saper ainsi ce que garde encore de pudeur une grande nation ébranlée par soixante ans de vicissitudes inouïes.

On parle sans cesse des prétoriens du Bas-Empire, que ne parle-t-on de ses rhéteurs? Ce sont ces adulateurs insidieux dont l'encens achève de troubler les maîtres qu'un commencement de vertige a saisis. Ce sont eux qui précipitent quand on chancelle, eux que Tacite a peints d'un trait lorsqu'il a dit : « Les esclaves volontaires font plus de tyrans que les tyrans ne font d'esclaves. »

Dans cette guerre aux traditions morales, à la vie intellectuelle, la tribune ne pouvait être épargnée. Aussi est-elle un des thèmes favoris de l'animadversion quotidienne. La tribune ne plaide pas sa cause en ce moment, et personne n'est contraint de se constituer son avocat d'office; mais pourquoi lui imputer haineusement, exclusivement, tous les malheurs de notre âge? La tribune n'existait pas au dix-huitième siècle; nous avons passé de plain-pied du régime absolu à tous les excès révolutionnaires. Le voltairianisme a infecté la France sous le régime d'une censure omnipotente. Il en sera de même aujourd'hui si vous recommencez les fautes qui enfantent les Voltaire et les Mirabeau. Vous en pouvez juger par échantillon. Déjà vous avez engendré M. Nicolardot et M. Lanfrey, deux frères jumeaux quoique ennemis, et votre déplorable postérité ne s'arrêtera pas là, si vous ne vous arrêtez vous-mêmes.

On a peine en outre à comprendre comment des chrétiens témoignent pour la parole cette horreur effarée. Qui donc a plus usé de la parole que l'Église et s'en est mieux trouvé? Quelles assemblées ont soulevé et résolu des problèmes comparables à ceux que l'Église soumet à ses conciles? Quelles délibérations ont été plus indépendantes et quelquefois plus orageuses? Une assemblée de docteurs, de reli-

perverti de cœur et d'esprit que l'était l'auteur de la Charte; il suffirait d'un prince faible. » (*Univers*, 16 janvier 1856.)

« C'est encore un mauvais service à rendre à la Restauration que de vouloir distinguer entre la politique de ce régime et celle du ministère Decaze... La Restauration a été en somme ce que l'a faite l'auteur de la Charte. » (*Univers*, 14 janvier 1856.)

gieux, d'évêques, présentait, j'en conviens, une majesté, des garanties imposantes que ne peut réunir une assemblée de pairs ou de députés; mais les proportions aussi sont bien gardées. Il n'y a pas plus de distance entre un parlement et un concile qu'entre le budget ou la charte d'un État et la fixation d'une discipline, la définition d'un dogme d'où dépendent l'avenir et le salut des âmes. S'imagine-t-on d'ailleurs qu'au temps où les tribunes étaient muettes les moyens de résistance et de contrôle manquaient aux sociétés? Non; mais ils étaient autrement répartis. Tout ce qui jadis avait corps, consistance, voix consultative ou délibérative n'existe plus aujourd'hui, mais autrefois couvrait le sol. D'où il résulte que supprimer dans la société moderne, divisée, pulvérisée à l'infini, certaines garanties représentatives, ce ne serait pas ressusciter la société ancienne, ce serait porter l'innovation à son comble, ce serait implanter le régime turc sur une terre qui ne l'a jamais connu.

Ne pouvons-nous donc pas désormais discerner, avec quelque sang-froid, tout ce qui, dans ces matières, appartient à l'usage et ce qui appartient à l'abus? Les incendies et les inondations sont des calamités terribles, personne cependant ne propose de supprimer le feu et l'eau. Cette concession émane du comte de Maistre. Ne pourrions-nous donc, nous aussi, dans les fléaux dénoncés à si grand bruit par nos adversaires, distinguer entre tribune et tribune, et même entre la tribune et la presse? Assurément de lourdes responsabilités pèsent sur les orateurs, je n'en connais pas un qui en disconvienne; néanmoins les écrivains de la presse périodique ont habituellement et dans tous les sens dépassé les parlementaires. La presse va plus vite et descend plus bas. Elle est plus directement, plus fréquemment, l'instigatrice ou l'instrument du désordre. Quiconque, soit au nom de la liberté, soit au nom de l'autorité, aurait à s'expliquer sur l'une ou sur l'autre, devrait se croire tenu, non à moins de respect, mais à plus de précautions envers la presse qu'envers la tribune. Un troisième péril appellerait surtout son inquiétude, ce sont les affiliations occultes, les sociétés secrètes, compagnes inséparables du silence. Les annales de nos trente dernières années de vie publique contiendront de douloureuses pages. Dans cette courte période, la France a été, d'agitations en agitations, conduite jusqu'à l'extrême péril. Ces agitations néanmoins portaient en elles-mêmes, je crois qu'on ne peut le nier, une vertu préservatrice.

Des pays qui ne participaient point à nos libertés ont été désolés, en 1848, par des scènes de lâcheté et de meurtre dont Paris n'a pas eu à rougir. La publicité nous a perdus; mais aussi la publicité nous a sauvés. Dans la perte comme dans le salut, la parole et le vote jouent un rôle également décisif. Où voyez-vous ce miracle de réaction s'opérer par les

voies souterraines? Le labeur, le combat, sont la voie universelle. Montrez-moi dix ans de la vie d'un homme sans misères et sans larmes; montrez-moi cinquante ans de la vie d'un peuple, même sous la constitution la plus forte, sans commotion et sans luttes. S'il en était autrement, l'humanité aurait depuis longtemps découvert le secret des béatitudes inaltérables, et elle lui aurait tout sacrifié. Mais cette anticipation du ciel n'est point à notre portée, aucune science ne peut la promettre, aucun siècle ne l'a conquise, aucun régime ne l'a donnée. Le murmure de nos impatiences n'est que l'un des gémissements de la longue plainte humaine que prolongera bientôt, à son tour, le murmure des générations suivantes. Il ne s'agit donc pour l'homme que de choisir entre les différentes conditions d'une épreuve inépuisable et inévitable. Ceux qui lui conseillent et lui promettent le repos dans l'abdication seront peut-être les premières victimes de leur méprise; ceux qui l'exhortent à préférer les labeurs en plein soleil croient lui offrir le meilleur conseil pour sa sécurité comme pour son honneur.

XI

Enfin, nos adversaires ont un dernier objet d'aversion sur lequel ils n'admettent ni tergiversations ni trêves, c'est 89. En 1848, ils écrivaient : « M. de Lamartine a dit que la Révolution française est un écoulement du christianisme. Cette parole est vraie, nous l'avions prononcée avant lui..... Parmi les principes sociaux qui viennent de triompher et qui vont se formuler en institutions, quels sont ceux que l'Église repousse? nous n'en voyons aucuns. »

Ils écrivent aujourd'hui : « La liberté, telle que la cherchent les parlementaires, est reconnue funeste à tous les degrés[1]. » Ils ajoutent, en parlant de l'Église : « On veut, à toute force, la faire libérale, elle qui a dit si nettement, le jour de l'Assomption 1832, qu'elle ne l'a jamais été et qu'elle ne le serait jamais[2]. »

Cette assertion a quelque chose de particulièrement hardi sous le glorieux pontificat de Pie IX, mais ce n'est pas là-dessus que nous devons insister. Plus que nos adversaires, nous tenons à ce que l'Église reste en dehors de ce débat; pour nous, c'est assez de la question de 89, ne nous occupons que d'elle.

Quand les peuples, quand les partis qui aiment à se donner pour des peuples, engagent entre eux quelques-uns de ces dialogues qui ont pour dénoûment une révolution, ils ne s'accordent pas le temps

[1] *Univers*, 17 janvier 1856.
[2] *Univers*, 22 décembre 1855.

nécessaire aux périphrases et aux définitions nuancées. Ils choisissent un mot court, rapidement saisissable, ils en font un étendard, puis ils courent au combat, pour ou contre lui. 89 est un de ces mots, un de ces cris alternatifs de ralliement et de discorde, de paix et de guerre. Avant donc de rayer à toujours ce mot de la langue chrétienne, avant de prendre contre lui une attitude positivement agressive, il faut y refléchir.

Lorsqu'en 1814 la maison de Bourbon remit le pied sur la terre de France, ce mot pouvait présenter encore un problème. Peu d'années après, lorsque la Restauration, lorsque l'extrême droite elle-même, eurent consacré l'égalité devant la loi, la liberté religieuse, l'égale répartition des impôts, l'intervention du pays dans le vote et le contrôle de ses deniers, 89 ne fut plus un problème, il fut une solution. Personne, esprit fort ou esprit faible, n'y pouvait plus rien. Aujourd'hui, après tout ce qui s'est amoncelé d'événements, depuis 1814, chez nous et autour de nous, 89 n'est pas seulement une solution, c'est un lieu commun; c'est le résumé rapide et vulgaire à l'aide duquel les hommes sensés en finissent avec les esprits faux de toutes les coteries, survivant aux partis pour les parodier. 89 a servi à M. Berryer et à M. de Montalembert, comme à M. Thiers et à M. Odilon Barrot, contre les démagogues de notre temps qui nous poussaient à grands cris vers 90, 92 et 93.

Non-seulement 89, défini et interprété comme il doit l'être par les esprits sages de toutes les opinions, n'a rien d'antichrétien; il n'a même rien d'antimonarchique. Quand on l'envisage de sang-froid, on y reconnaît une date plutôt qu'une origine. Ah! ces brèves syllabes ne contiendraient pas tant de choses, ne soulèveraient ou n'apaiseraient pas magiquement de soudaines tempêtes, si elles ne représentaient que l'improvisation d'une assemblée effervescente. Les utopies de la Constituante, les crimes de la Convention, ont laissé derrière eux la méfiance et la terreur. C'était là l'œuvre de la Révolution proprement dite, l'œuvre de la passion, de l'aveuglement, l'œuvre du 14 juillet et du 6 octobre, du 20 juin et du 10 août. Ce qui a survécu était l'œuvre de la monarchie et l'œuvre du temps. Ce n'est pas dans une sanglante promenade avec des têtes au bout des piques, ce n'est pas dans l'assaut des Tuileries ou de la salle des Feuillants que sont nés les trois ou quatre principes devenus la base des sociétés modernes. Ils sont nés des efforts, des pensées, des réformes, autant que des fautes de la monarchie durant deux siècles.

On conçoit qu'un esprit droit, qu'un cœur ferme, ne consente pas à dire : Les conquêtes de 89. Ce mot conquête implique le triomphe de la force sur la volonté; il est habituellement, dans la bouche de ceux qui l'emploient, une dernière insulte à Louis XVI; il continue

sur sa mémoire le martyre de sa vie, il le rend encore une fois victime de ce qu'il a le plus sincèrement, le plus généreusement voulu. Si votre protestation se bornait à cela, nous serions d'accord; mais, lorsque vous semblez vous inscrire, chaque matin, contre Louis XVI lui-même, contre les principes que consentaient avec lui les hommes les plus monarchiques de son temps, que la Restauration a deux fois sanctionnés, alors, non-seulement je ne vous comprends plus, mais je vous défie de vous comprendre vous-mêmes et de formuler un système qui soit autre chose qu'un despotisme absurde sans précédent et sans nom. Vous argumentez, il est vrai, du dénoûment fatal de plus d'une tentative de réforme depuis un siècle; mais pensez-vous donc que le crime des factions dispense la souveraineté de ses devoirs et la décharge de sa responsabilité? Ne reste-t-il pas toujours à reprendre dans la mesure juste l'œuvre faussée par l'ingratitude et la colère? Pensez-vous que si la fortune de la France eût permis que Louis XVI échappât aux forcenés de Varennes et pût rentrer à Paris avec la plénitude de son autorité, il n'eût eu le lendemain qu'à récriminer et à punir? N'aurait-il eu rien à prévoir, rien à préparer? Tout ce qu'il avait jugé mûr pour des transformations, des améliorations, serait-il devenu, par le seul fait de la révolte, inviolable et sacré? Seriez-vous donc du petit nombre de ceux qui, voyant que la France s'arrête, s'imaginent qu'elle rétrograde? Seriez-vous de ceux qui, la voyant tantôt si exigeante et tantôt si débonnaire envers le pouvoir, en concluent qu'elle va, de lassitude, donner sa démission? Vous méconnaîtriez le sens vrai d'une contradiction aisée pourtant à expliquer. Tout tient, en elle, au plus ou moins de confiance, au plus ou moins de sécurité, que le pouvoir lui inspire au point de vue de 89. Oui, souvent, trop souvent, la France sacrifie les libertés dont on la croyait follement éprise; mais regardez de près, vous vous apercevrez qu'elle ne livre jamais ce dépôt qu'à des mains qui ne l'inquiètent ni au sujet de l'égale répartition des charges ni au sujet de la liberté religieuse, et qui ne lui laissent pas craindre la suprématie d'une seule classe sur toutes les autres.

A ces heures de prostration, des hommes trop pressés de se réjouir disent alors : La Révolution est vaincue. — Non, elle est rassurée, ce qui est fort différent. Rapprochez-vous de 90 et de 91, vous effrayez aussitôt le pays, et il redemandera 1802 ou 1804, plutôt que de traverser encore les odieux intervalles qui séparent ces deux époques, et vers lesquels il ne veut plus se laisser entraîner. Mais, d'un autre côté, attaquez, contestez 89, c'est-à-dire le point convenu où les esprits sages et clairvoyants de la vieille société se sont rencontrés et unis avec les esprits honnêtes et intelligents de la société nouvelle, plaisez-vous à confondre Mounier et Pethion, Cazalès et Camille Desmoulins, vous

aliénerez aussitôt le pays, et il refusera de vous suivre, convaincu que vous prétendez le ramener aux pieds du chancelier Maupeou.

Depuis soixante ans, notre pays a hésité sur toutes choses, sur toutes, excepté sur les quatre ou cinq notions générales qu'à tort ou à raison il a rangées sous l'étiquette de 89. Maintes fois, il a douté du meilleur moyen de les faire prévaloir dans sa constitution, de les implanter dans ses mœurs; jamais il n'a consenti à les abjurer. Maintes fois, depuis soixante ans, sa destinée a paru jetée en l'air, à pile ou face; autant de fois elle est retombée sur le même côté; toujours et précisément sur ce côté de 89, dont vous faites l'objet de vos sarcasmes.

Et quels sont donc vos instruments d'attaque? Par quelle voie vous flattez-vous d'arriver à vos fins? 89 tient la clef d'une forteresse au sein de laquelle il se retire, pendant les jours d'orage, et attend paisiblement que la fortune ait achevé ses coups de main; une forteresse plus solide que la liberté de la presse, plus inexpugnable que la tribune, c'est le Code civil. Vous le constatez vous-mêmes dans des moments lucides; mais le Code civil s'appelle, à bon droit, le code Napoléon. Avez-vous conçu la pensée de faire détruire par Napoléon III l'œuvre la plus durable de Napoléon Ier?

Relisez la proclamation du Président, le lendemain du 2 décembre; elle se termine par ces mots : « Si vous croyez que la cause dont mon nom est le symbole, c'est-à-dire la France régénérée par la Révolution de 89 et organisée par l'Empereur, est toujours la vôtre, proclamez-le, en consacrant les pouvoirs que je demande. »

Et, quand même cela n'aurait pas été répété, affiché, la force même des choses et l'évidence de la situation ne le proclameraient-elles pas assez haut? Pouviez-vous entretenir de bonne foi l'ombre d'un doute à ce sujet? La politique que vous adoptez et que vous conseillez aux catholiques, cette politique vous laisse volontiers vous élancer, comme des limiers pleins d'ardeur, contre les deux monarchies détrônées; mais, quand vous vous êtes avisés de remonter au delà, n'avez-vous pas senti son frein?

Une éloquente brochure soulevait, il y a deux ans, la question du mariage civil; vous vous en êtes emparés, tout en la taxant d'insuffisance. Le *Moniteur* a parlé; que vous a-t-il dit? Peu après vous avez remué, à propos du général Hoche et de Béranger, les souvenirs que devait protéger et que protége l'Empire, vous vous êtes heurtés à un second *veto*. Ce *veto*, il est vrai, n'avait pas paru dans les colonnes officielles, vous avez pu le dissimuler en partie, vous l'avez fait; vous avez mieux compris le malheur de déplaire et vous l'avez évité. Mais n'avez-vous pas reconnu la main de 89 qui se posait sur votre bouche?

Qu'y a-t-il donc de sérieux au fond de votre pensée? Où prétendez-vous entraîner les catholiques avec de si pompeux programmes et

de si minces courages? Suffit-il, contre de tels géants, d'un bras si faible et si facilement désarmé? Quelle illusion peut-on se faire dorénavant sur le peu de consistance que présentent, au jour du danger, les jactances qui, la veille, affectaient la contenance la plus hardie? Tous les partis successivement ont vu leurs présomptueux à l'œuvre, ils savent présentement ce que valent ces guides. Tous les gouvernements, toutes les causes, ont connu ces écoles bruyantes et fanfaronnes où l'on ne doute jamais de rien et surtout jamais de soi-même; où le persiflage déconcerte la prévoyance, où l'emportement intimide la modération. Malheur à ceux qui s'y laissent tromper! Que d'hommes n'avons-nous pas vus narguer fièrement la sagesse sans jamais consentir à regarder le bord de l'abîme autour duquel ils se jouent! ceux-là, apprenons de bonne heure à les discerner, pour ne leur confier jamais une destinée qui nous soit chère. Fouillez, fouillez vous-mêmes les débris qui jonchent notre patrie; allez soulever tant de décombres; il n'en est pas qui ne recouvrent quelques téméraires sophistes, auteurs à la fois et victimes du désastre qui les a ensevelis.

Vous demandiez naguère : Qu'est-ce que l'esprit moderne? que veut-il, cet esprit moderne[1]? Posez cette question en présence de nos ruines, chacune d'elles vous répondra. Les émigrés (j'ai les meilleurs motifs pour en parler en respectueuse et pleine connaissance), les émigrés ont franchi la frontière en disant : Qu'est-ce que la Révolution? Et ils commandaient leurs équipages de chasse pour le retour de l'hiver suivant. La Révolution, à son tour, a dit plus d'une fois : Qu'est-ce que la Restauration? La monarchie de Juillet : Qu'est-ce que c'est que la République? Les réponses ont fini par arriver à tout le monde. Prenez garde à celle que peut vous réserver l'esprit moderne.

Et cependant vous n'avez pas seulement la prétention de défendre l'Église. Vous aimez surtout à vous présenter comme les auxiliaires, et quelquefois même comme le rempart de l'ultramontanisme. Ici encore vous tournez le dos à votre but.

La Révolution française aime le gallicanisme, c'est elle qui l'a détruit. Vous vous posez en ultramontains par excellence; si quelqu'un ressuscite le gallicanisme, ce sera vous.

Qui ne conçoit aisément la différence radicale de situation faite à l'Église, en deçà ou au delà de la Révolution française? L'Église de France autrefois était tout ensemble un grand corps propriétaire et un grand corps politique; son influence temporelle marchait de pair avec son influence spirituelle; liée à tous les intérêts de l'État, elle pouvait seconder ou entraver chacun de ses mouvements. On n'occupe jamais un tel rang sans le payer par des servitudes. C'est rarement

[1] *Univers* du 15 février 1856.

la fortune qui affranchit, c'est beaucoup plus souvent la disgrâce. Tant que l'Église de France jouit des splendeurs de la prospérité, elle en subit les charges; la principale et la plus naturelle fut la méfiance de l'État. La monarchie française, fille aînée de l'Église, aura, pour impérissable gloire, d'être demeurée fidèle à ce titre; mais on ne peut dire que ce fut sans de fréquentes altercations. Les conflits renaissant de siècle en siècle, au point de jonction entre les questions temporelles et les questions spirituelles, les ombrages de l'État se tournèrent en habitude et en une sorte de jurisprudence dont les hommes de loi devinrent les gardiens. Cette jurisprudence finit par revêtir une existence légale et porta un nom propre, le gallicanisme.

La Révolution changea ou plutôt brisa ces rapports. Le clergé fut dépouillé de toute propriété et de toute existence politique. Mais, comme la Providence se plaît souvent à faire germer dans les événements le contraire de ce que croyait y semer l'intention des hommes, deux conséquences imprévues ressortirent de ce nouvel état de choses. La matière première, la matière palpable du gallicanisme venant à manquer, l'esprit gallican ne sut plus à quoi s'en prendre et s'épuisa en tentatives si évidemment injustes, qu'elles demeurèrent impuissantes. Secondement, le clergé lui-même, se voyant dépouillé, isolé, sans assemblées générales, sans délibérations régulières, presque sans communication de diocèse à diocèse, reconnut, plus unanimement qu'il ne l'avait fait jusqu'alors, le besoin de son étroite union avec Rome; il comprit que s'il ne se serrait pas tout entier et sans réserve sous la houlette du pasteur des pasteurs, il deviendrait, en peu d'années, le jouet des gouvernements et la proie des discordes. L'ultramontanisme désormais ressortait tellement de l'ensemble de toutes les situations, qu'aucun siècle peut-être n'a vu un acte d'ultramontanisme comparable à celui que vit notre âge, lorsqu'un gouvernement demanda à un pape de remanier, de fond en comble, l'Église de France, de disposer des siéges sans la participation des titulaires, de trancher enfin, par acte souverain, les questions de propriété ecclésiastique.

L'ultramontanisme, qui devait inévitablement inspirer la conduite des églises de France, inspira du même coup la pensée de ses apologistes. Il enflamma l'éloquence du comte de Maistre, les quinze années de lutte du parti catholique dans les Chambres, l'apostolat et les écrits du P. Lacordaire et du P. de Ravignan, la réforme liturgique de dom Guéranger, la renaissance catholique de toute l'Europe. La presse religieuse servit d'écho à ces grandes voix. Aujourd'hui, que devrait faire celui qui, de dessein prémédité, se proposerait de couper court à ce mouvement, de faire refluer vers le lit délaissé du gallicanisme le courant des idées et des sympathies? Il devrait faire ce que

vous faites; découvrir, chaque matin, un nouveau terrain de collision entre Rome et l'esprit du temps; puis, dans la proportion où il parviendrait à la séparer de ses appuis naturels, l'inféoder à un système politique portant en lui-même toutes les tentations de la puissance.

Tout se voit en France, par conséquent tout doit se prévoir. Quelles que soient l'habileté et l'énergie de nos gouvernements, nous marcherons longtemps encore, d'incertitudes en incertitudes, entre les menaces de la licence et les représailles de l'autorité.

Si les passions populaires sont encore une fois déchaînées, vous aurez amassé, autant qu'il est en vous, contre l'Église, toutes les haines qui feront irruption dans la société. Vous placez-vous, au contraire, dans l'hypothèse d'un gouvernement triomphant de tous les obstacles, n'ayant plus rien à craindre, rien à ménager ni au dedans ni au dehors, garantissez-nous alors sa sagesse infaillible, car, si vous supposez une seule occasion de démêlés possibles entre l'Église et l'État, où sera le point d'appui de votre indépendance? où sera votre force morale? Vous ferez de nouveau appel à l'opinion. Qui vous rendra le terrain perdu? Qui croira à votre bonne foi? Il n'y a pas un homme ou une idée que vous n'ayez blessés, pas une arme, ayant servi à vos propres triomphes, que vous n'ayez rejetée. Tout ce que la prudence humaine peut suggérer, vous en avez fait litière; tout ce que l'esprit de défi peut risquer, vous en avez fait trophée. Vous avez écrit ce qu'aucune bouche gallicane n'aurait osé proférer. Vous avez dit à un souverain qu'il avait pour sa cause deux armées, « l'une de quatre cent mille soldats, l'autre de quarante mille prêtres [1]. »

Le souverain a dû sourire de votre enthousiasme. Et, s'il a daigné le faire, ne vous en irritez pas; vous auriez bien plus à vous plaindre s'il vous avait pris au mot.

[1] « Si jamais, depuis un demi-siècle, on a pu espérer une restauration sociale, c'est tout à l'heure, c'est en ce moment. Devant quelle entreprise de pacification politique et intellectuelle se sentirait-il trop faible, le pouvoir privilégié qui a le profit de tout ce que Napoléon Ier a fait de grand et d'utile, qui n'a la responsabilité d'aucune de ses fautes, et à qui une expérience de quarante années permet de les corriger? Il ne peut rien redouter sérieusement de ses ennemis révolutionnaires, dont les doctrines font horreur, ni de ses adversaires parlementaires, dont les entêtements font pitié. Contre cette troupe en désarroi, deux armées se donnent la main *pour sa cause* au sein du peuple, qui les a fournies et qui l'aime. L'une composée de quatre cent mille hommes de guerre, pleins de discipline et de jeunesse, sous le vieil honneur de leur drapeau; et l'autre, celle que Napoléon Ier n'eut pas, et qu'aucun peuple, peut-être, n'eut jamais si florissante et si belle, l'armée de la charité, *forte de quarante mille prêtres et de cinquante mille religieuses.* »

(*Univers*, 28 janvier 1854.)

XII

Nous avons essayé de raconter impartialement deux conduites opposées; constatons-en maintenant les résultats.

Il y a peu d'années, l'Église et la société marchaient d'accord, elles avaient les mêmes amis et les mêmes adversaires; l'Église était attaquée parce qu'elle le sera toujours; mais elle ne l'était plus que par des minorités contre lesquelles protestaient les majorités honorables et intelligentes. Si tous ceux qui défendaient l'Église alors n'avaient pas commencé par signer son symbole, tous étaient convaincus, du moins, que son esprit ne se retirerait pas de la France sans en emporter la vie; que la foi catholique constituait l'indispensable instrument de la régénération sociale. Non-seulement ils le disaient ainsi, mais ils le confessaient par leurs actes. Vous avez répudié cet héritage. Vous avez voulu que les amis de l'Église et les amis de la société fissent feu les uns sur les autres. Vous avez failli jeter la division dans l'épiscopat français; parmi les laïques vous avez réussi. Vous avez contraint le saint-siége à intervenir. Son équité longanime a donné au zèle des encouragements, à l'imprudence des conseils. Vous avez triomphé des encouragements, oublié les conseils. Ce qui était hostile, vous l'avez exaspéré; ce qui était bienveillant, vous l'avez rendu hostile. Les perspectives de l'avenir s'ouvraient sur des réconciliations graduelles, sur une expansion rapide. Qu'y avez-vous substitué? Vous montrez avec orgueil les illuminations pieuses, l'heureux envahissement des tables saintes; nuls cœurs ne s'en réjouissent plus que les nôtres; mais êtes-vous bien sûrs que ce mouvement, qui appartient à Dieu et à l'Église, ne soit pas encore aujourd'hui même secondé par les influences, constant objet de vos attaques? Prenez garde qu'on ne juge dans quelques années, par des fruits amers, vos combinaisons et vos patronages d'aujourd'hui.

La société revient à la religion, cela est vrai; mais par où a commencé le retour? Par les hauteurs; et c'est ainsi qu'il s'inaugure quand il doit demeurer efficace et durable. Oui, les esprits d'élite inclinent à la foi. En France et en Orient, l'armée donne à l'Église comme à la patrie d'admirables spectacles. La science, les lettres, l'industrie, la magistrature, la jeunesse, ce qui fait la vigueur et la fierté d'une nation, s'avance vers l'Eglise d'un mouvement amical et continu. Tout n'est pas fini cependant, et dans cette voie comme dans beaucoup d'autres, qui n'avance pas recule. Or, ces foyers d'action, vous semblez prendre à tâche de les tourner contre l'Église. C'est là que vous avez jeté la perturbation. Le bien n'a pas suspendu sa marche,

mais il l'a ralentie. Plus que jamais nous avons foi en lui; mais plus que jamais aussi nous avons la certitude des obstacles qui s'accumulent. Oui, la religion a repris et étend son empire, mais là surtout où votre action ne se fait pas sentir. Partout où vous posez le doigt, un mouvement répulsif se manifeste; et c'est ce qui doit éveiller l'inquiétude des observateurs attentifs. Un jour de pluie ou un jour de soleil ne fait pas la moisson; la fertilité naît de plus loin, elle descend de plus haut, comme les fleuves, et quand les sources sont taries sur les sommets, la plaine est frappée de stérilité. Autant en arrive-t-il d'une nation à laquelle tout ce qui est élevé refuse des inspirations et des exemples.

Mais, nous dit-on, vous parlez de la religion, vous pensez à la politique.

Nous ne vous répondrons pas que nos preuves sont faites depuis longtemps, et dans le sens contraire; mais nous vous ferons observer que le grief capital des catholiques contre vous aujourd'hui est précisément votre préoccupation perpétuelle d'impliquer l'Église dans chacune de vos propres querelles, de lui faire parcourir le cycle entier de vos propres évolutions, de lui attirer successivement toutes les représailles au-devant desquelles vous vous plaisez à courir. S'il en était autrement, votre œuvre nous troublerait peu et ne nous regarderait pas. La réserve malheureusement vous est inconnue ou vous paraît insupportable.

La transformation des institutions, en 1851, trouvait et devait laisser l'Église dans son auguste neutralité. C'est vous qui avez essayé de l'en faire sortir; c'est vous qui, tous les jours, élevez la voix pour insulter les droits et les garanties que vous aviez invoqués, les hommes que vous aviez eus pour compagnons ou pour chefs. Vous l'avez fait sans relâche et sans retenue, pendant même que l'exil et le silence universel vous assuraient les immunités du monologue.

Vous nous accusez d'obéir, avant tout, à des sentiments politiques; mais ne vous apercevez-vous donc pas que tout homme, en ce pays, qui poursuit un but de cette nature n'a rien de mieux à souhaiter que d'encourir vos hostilités? Vous reniez la monarchie tempérée, vous dénoncez quiconque lui a voué son regret. Et quel est l'obstacle qui se dresse contre elle? N'est-ce pas le préjugé enraciné, quoique absurde, qui lui impute un attachement incorrigible au passé, une incompatibilité sourde avec les temps nouveaux? En attaquant à la fois la monarchie tempérée et la société moderne, vous les rapprochez l'une de l'autre, vous dégagez la monarchie des liens qu'on lui prête avec le despotisme et la théocratie; vous ne détacherez pas d'elle ses amis, vous finiriez par en rapprocher ses ennemis : service invo-

lontaire dont la valeur sera comprise tôt ou tard par la politique même que vous défendez.

Non, ce n'est pas nous qui nous efforçons d'attenter à la majesté de l'Église. L'Église, selon nous, ne proscrit aucune constitution ni aucune dynastie ; elle vit avec toutes et survit à toutes. Les révolutions passent, elle demeure ; elle se récuse dans la lutte des partis pour rester le frein des vainqueurs, l'abri des vaincus. Selon vous, au contraire, elle s'éprend pour une seule forme politique, elle n'adresse qu'à celle-là ses vœux intimes et ses bénédictions.

Quant à nous, ce qui nous frappe, c'est le contraste entre votre attitude et celle du saint-siége. Il est doux et persuasif, vous êtes tyranniques et altiers ; il gagne les dissidents, vous aliénez les fidèles ; il tolère les natures diverses, les nécessités d'un siècle, vous prônez partout la rigueur en théorie et l'intolérance en pratique. Le saint-siége n'est représenté par aucun journal, il règle les croyances et non les opinions. S'il intervient dans la polémique religieuse entre catholiques, c'est pour laisser à chacun pleine latitude en ce qui n'est pas le dogme, et conseiller à tous les égards mutuels. Contre les adversaires de la religion il ne demande que la fermeté des principes, il exhorte à la modération envers les personnes. On est avec lui quand on défend la foi ; contre lui quand on offense la charité. Chaque écrivain catholique reçoit les honneurs de son dévouement et garde la responsabilité de ses écarts. Le saint-siége ne s'abaisse ni à diriger ni à censurer la presse européenne. Vous, au contraire, vous vous efforcez de commettre avec vous l'Église et sa doctrine. Vous tendez, en France, à peser sur l'épiscopat, comme organe de Rome ; et à peser à Rome, comme organe de l'épiscopat.

Vous détestez le jansénisme, et vous avez raison ; mais vous en reprenez le caractère chagrin et les exigences mesquines. Le jansénisme a contribué à faire bondir hors de l'Église les esprits bouillants, il a rebuté la masse des esprits inertes ; il a jeté la fin du dix-septième siècle dans des agitations stériles ; il a contribué à faire réagir, jusqu'à la corruption impie et frivole, le dix-huitième siècle tout entier. Vous ne produirez pas tant de ravages, parce que vous ne vous concilierez pas de si puissants génies ; mais vous pouvez du moins fausser quelques esprits, aigrir quelques cœurs. A force de resserrer les voies de la civilisation, de retrancher à l'esprit ses applications et ses développements naturels, vous risquez de refouler jusque dans le matérialisme industriel tout ce que vous n'aurez pas courbé sous le joug de votre discipline.

Quant à la portion du clergé qui vous écoute, vous lui soufflez l'esprit de contention et d'irritabilité. Trop de barrières existent encore entre le prêtre et les populations ; vous en créez de factices. Vous entretenez

en dehors de l'appréciation pratique de son milieu celui que l'expérience n'a pas encore instruit. Indifférents à la désaffection, vous travaillez à lui inculquer cette funeste insensibilité.

Et à quel pays, à quel temps, adressez-vous votre insulte permanente?

Au pays que Dieu semble avoir fait le promoteur privilégié de toute erreur ou de toute vérité. Ah! sans doute, nous avons encore à gémir sur nous-mêmes, si nous n'envisageons que cet idéal chrétien qu'aucune nation n'a réalisé dans son type absolu. Mais, si nous examinons froidement l'ensemble de notre époque, si nous suivons le courant des esprits, de Voltaire à M. de Chateaubriand, de M. de Chateaubriand à M. de Maistre et aux apologistes catholiques d'aujourd'hui; si nous suivons la marche des faits (corrélative à celle des esprits) de la constitution civile du clergé au concordat, du concordat aux conciles provinciaux, tenus librement dès 1849 par nos évêques, qui ne sera convaincu, qui ne sera ému du mouvement ascendant du catholicisme? Qui ne sera pénétré du sentiment de la reconnaissance plutôt que du besoin de l'anathème?

Et à quel temps vous adressez-vous? A celui qui a reçu, pour le progrès ou la propagation du christianisme, la mission la plus étendue et les instruments les plus merveilleusement rapides. Dans l'immense empire britannique, les progrès du catholicisme sont tels, qu'ils alarment et surexcitent le protestantisme : qui mieux que vous fournit à l'animosité de ses hommes publics des aliments et des prétextes pour fomenter, contre le saint-siége, les passions populaires? L'Espagne tente, au sein de ses révolutions chaque jour renaissantes, des efforts désespérés pour garder du moins sa foi et recouvrer l'équilibre à l'aide d'un rapprochement avec Rome : sont-ce vos doctrines et vos thèses historiques qui faciliteront cette œuvre? L'Allemagne salue pour la première fois une alliance large et sincère entre la papauté et l'empire. Tous les regards sont attentifs à ce grand spectacle; l'épreuve semble être décisive. Qui est-ce qui la fera réussir? l'habile équité qui des deux parts a négocié et conclu le concordat autrichien, ou l'esprit d'emportement si avidement épié par ses antagonistes? La Russie change en ambition civilisatrice son ambition conquérante. Elle sait bien d'où lui viennent ses plus profondes blessures; est-ce le despotisme qu'elle appelle pour les guérir? L'Orient s'ébranle, la croix latine et la croix grecque se retrouvent en face l'une de l'autre dans des conditions qui font tressaillir d'espérance le cœur de Pie IX. Est-ce votre esprit qui les rapprochera?

Mais ce sont là les horizons de l'avenir, et je m'arrête. La tâche que je me suis imposée est accomplie. Elle m'a été pénible. Je veux le répéter à ceux dont je me suis séparé; je veux le répéter aussi à ceux de nos amis qui s'effrayent d'une séparation et d'un débat pu-

blics. Oui, nous avons poussé le cri de l'honneur blessé et de la conscience indignée. Le reproche que nous croyons mériter, c'est de ne l'avoir pas fait entendre plus tôt.

Tant que les catholiques se sont laissé personnifier, sans contradiction formelle, dans un organe quotidien, l'opinion a dû croire et elle a cru que cet organe parlait pour tous. Puis, de la complicité supposée des catholiques, elle concluait à l'adhésion de l'Église elle-même. Cette confusion pouvait conduire tôt ou tard à des conséquences déplorables. Elle imposait à l'Église cette alternative, ou de subir forcément une solidarité qu'elle repousse, ou de manifester la vérité par des actes au-dessous de sa dignité et en dehors de ses habitudes.

Aujourd'hui cette situation n'existera plus. La division a ses inconvénients que personne n'a le droit d'affronter légèrement, on sait qui en a pris l'initiative; mais ici la division rachète son péril par une compensation qui l'emporte sur tout le reste : elle dégage l'Église. Ceux qui voudront désormais chercher et trouver le catholicisme ne le chercheront plus que chez elle.

La polémique, qui se clôt ici, n'a été ni une représaille, ni une compétition jalouse, ni le parti pris de controverses systématiques et prolongées. Elle a été une protestation; elle a eu pour but de rendre à chacun, une fois pour toutes, la liberté de ses convictions et l'usage de son dévouement. Nous avons le droit d'espérer que ce but est atteint. Le *Correspondant* a été attaqué, calomnié, avant même qu'il eût articulé le nom ou contesté l'opinion de ses accusateurs [1]. Désormais il n'a plus qu'à poursuivre, sans en dévier, la carrière d'une Revue sérieuse et calme, qui ne rencontre les personnes que sous la forme des idées. Entre nos adversaires et nous, le temps et les résultats prononceront. En attendant, et de cette façon, le bien profitera au bien, le mal ne retombera que sur ses auteurs.

A. de Falloux.

[1] *Univers*, 4 novembre 1855.

DE L'ART CHRÉTIEN [1]

Je me sens bien rouillé d'une part, bien inexpérimenté de l'autre, pour parler convenablement du second volume de M. Rio sur l'*Art chrétien*. A une époque bien éloignée déjà (et même notablement plus ancienne que celle où commença le travail de M. Rio), je m'étais livré avec ardeur à l'étude des développements de la peinture en Italie : mais d'autres sujets plus abordables pour moi, parce qu'on pouvait les traiter sans changer de lieu, me détournèrent bientôt de ces attrayantes recherches. En m'efforçant d'y revenir aujourd'hui, j'y rencontre le résultat d'une quantité considérable de découvertes auxquelles je suis resté étranger : tel nom que je n'avais entendu citer qu'en passant et auquel je ne puis rattacher souvent aucune impression personnelle, a conquis, dans l'intervalle, un relief extraordinaire, et je trouve mes juges disposés à ne tenir aucun compte de mon opinion, s'ils me voient hors d'état de raisonner sur les *Ombriens* illustrés par M. Rio, un *Gentile da Fabriano*, un *Niccolò Alunno*, aussi pertinemment que sur Raphaël ou Léonard de Vinci. C'est comme dans le *Rituel funéraire égyptien* (qu'on me passe ce reflet de mes préoccupations actuelles), où les assesseurs d'Osiris disent à l'âme qui voudrait franchir le seuil de l'Empyrée : Si tu n'es pas aussi éclairée que nous sur la science divine, tu n'iras pas plus loin !

Le premier volume de M. Rio a paru dès l'année 1836, sous un titre un peu compliqué : *De la Poésie chrétienne, dans son principe, dans sa matière et dans ses formes. — Forme de l'art, Peinture*. Le second volume, que dix-neuf années d'intervalle séparent du premier, s'appelle simplement : *De l'Art chrétien;* c'est le drapeau d'une école, au lieu d'une définition exacte du sujet traité dans l'ouvrage. M. Rio a bien le droit d'élever ainsi sa bannière; car personne n'a exercé une plus large et souvent une plus heureuse influence. En revenant aux lieux dont la fréquentation nous était autrefois si chère, nous retrouvons partout l'action de cet écrivain et la popularité de son nom. Des personnes mieux au courant que moi des travaux contemporains m'assurent même qu'il existe toute une bibliothèque d'ouvrages publiés à l'étranger, et particulièrement en Angleterre, où M. Rio joue le rôle d'*antesignanus*. Je le crois, sans en avoir la preuve, et en me fondant sur ma propre expérience, ayant éprouvé que l'auteur de l'*Art chrétien* est de ceux qui s'emparent irrésistiblement de l'esprit de leurs lecteurs, et

[1] Tome II. — Paris, A. Bray.

qu'une idée émise par lui laisse son empreinte, même alors qu'on se sent porté à la mettre en doute.

Depuis que le premier volume a paru, et au milieu de l'impression universelle qu'il a produite, j'ai souvent entendu dire que M. Rio avait notablement modifié ses idées, et que, plus tard, on serait étonné du chemin qu'il avait fait dans un sens, tandis que ses partisans croyaient le suivre dans un autre. Après avoir lu le second volume, je ne suis point frappé du changement. Sans doute, l'expérience de l'écrivain s'est accrue, et avec le zèle ardent qui le possède et lui fait braver des obstacles qui arrêteraient l'homme le plus dévoué, ce qu'il a vu et revu dans l'intervalle qui sépare les deux parties de l'ouvrage a nécessairement agrandi son horizon et mis à sa disposition une foule d'arguments qu'il ne possédait pas d'abord. Mais, si cette connaissance approfondie des faits ajoute à la richesse et à la sûreté des preuves, l'auteur, loin de se démentir, semble entrer davantage dans les principes de sa poétique. Les arts ne l'intéressent, pour ainsi dire, que par rapport à la religion ; il s'occupe avec une répugnance visible de toutes les applications qui ne rentrent pas dans le cadre du christianisme, et cette répugnance l'éloigne sensiblement de l'impartialité. Non-seulement il estime les œuvres de l'art par le but qu'elles se proposent et par l'effet moral qu'elles produisent, mais encore il juge les artistes eux-mêmes sur la pureté de l'intention, établissant ainsi une subordination de ce qui est beau à ce qui est bon, subordination qui va au delà de l'intention de Platon lui-même dans l'enthousiasme de sa philosophie, et que serait loin d'exiger la sage et profonde morale du catholicisme.

Je concevrais un traité de l'*Art chrétien* où les procédés de l'imitation seraient strictement envisagés au point de vue du bon emploi que la religion peut en faire. On y établirait d'abord l'influence de la rénovation chrétienne sur les arts, puis on réduirait en préceptes ce qu'Orsel a mis en pratique, et chaque artiste qu'on aurait à citer serait apprécié moins d'après son mérite intrinsèque que d'après le secours inspiré ou intelligent qu'il aurait apporté à la glorification des idées religieuses. Mais un tel point de vue exclut nécessairement d'avance la préoccupation d'une forme déterminée. De même qu'on loue Dieu dans toutes les langues et avec tous les instruments, on peut et on doit célébrer les mystères du christianisme et exciter la dévotion par des moyens très-différents les uns des autres. Les images de Murillo sont aussi religieuses dans leur genre que celles de Lesueur ou du Bienheureux Angelico dans le leur; et la piété, qui chaque jour s'agenouille avec autant d'émotion devant la *Vierge immaculée* de Saint-Sulpice que devant la Vierge byzantine de Florence, est là pour démentir des classifications et des exclusions en faveur desquelles (j'en

ai fait souvent la remarque) on voit les gens montrer d'autant plus d'ardeur que l'idée religieuse est pour eux plus spéculative et plus éloignée de la pratique.

Le point de vue que j'indique n'est point étranger à M. Rio, et l'éminent écrivain me reprocherait, avec juste raison, de méconnaître la largeur de sa pensée. Mais, s'il est, jusqu'à un certain point, en mesure de se défendre lui-même, ses disciples l'accusent, et l'exagération du thème qu'ils préconisent montre que le professeur dont ils ont suivi la trace n'est pas entièrement à l'abri du reproche. M. Rio a trop de goût et aime trop les arts pour donner jamais dans l'excès de ceux qui, au lieu d'une peinture religieuse, veulent une peinture hiératique. Il jugeait bien sévèrement les Byzantins dans son premier volume, et, quoique sans doute ce qu'il écrivait à leur égard ne dût pas aujourd'hui se reproduire sous sa plume, nous ne croyons pas nous tromper en présumant que le côté conventionnel de l'art, chez les Grecs du Bas-Empire, a dû principalement le rebuter, surtout alors qu'il croyait pouvoir dénier à leurs artistes tout sentiment du beau et toute faculté de le reproduire. Aussi doit-il éprouver une impression pénible en voyant s'autoriser de ses leçons les personnes pour lesquelles l'art chrétien ne saurait, sans dévier de la bonne voie, rien emprunter aux forces et aux libertés de la nature. Mais, à l'émotion pleine d'inquiétude qu'il éprouve dès qu'il voit Masaccio, que dis-je? Giotto lui-même, s'affranchir de la roideur du style religieux emprunté aux Byzantins, on s'aperçoit qu'à ses yeux, c'est malgré le progrès de l'art que les maîtres justement exaltés par lui, tels que Fra Bartolommeo et Léonard de Vinci, ont pu rester des artistes chrétiens, et la sévérité à l'égard de Michel-Ange et surtout de Raphaël, chez un homme d'un sentiment aussi profond et aussi sûr, se fonde, si je ne me trompe, sur une délicatesse de conscience dont l'extrême susceptibilité pourrait bien quelquefois porter atteinte à la rectitude du meilleur jugement.

C'est surtout à l'occasion de Raphaël qu'il m'était resté de la lecture du premier volume une impression qui n'était pas sans mélange de regrets. Je sais bien que cette découverte de la décadence de Raphaël après la *Dispute du Saint Sacrement* (décadence dont les Allemands avant M. Rio disaient déjà quelque chose) n'avait pas été sans influence sur le succès du premier ouvrage. Cette découverte flattait tellement certaines idées, qu'on l'outra dès le principe; aux yeux d'un grand nombre de ceux auxquels M. Rio avait appris à distinguer dans Raphaël, c'était alors une trop large concession au *paganisme* que de prolonger l'âge d'or du peintre d'Urbin jusqu'aux premières fresques exécutée dans le Vatican. Les observations les plus ingénieuses, quand elles pèchent du côté de l'exactitude, portent la responsabilité

de l'erreur qu'elles enfantent à ce point, qu'il m'est arrivé à moi-même, dans la confusion involontaire de mes souvenirs, d'attribuer à M. Rio l'opinion qui place le point culminant de la carrière de Raphaël à l'époque du *Sposalizio*, c'est-à-dire au moment où ce peintre, encore adolescent, reproduisant une composition de son maître, y répandait toutes les grâces naturelles de son propre génie. Hâtons-nous de le dire : M. Rio n'était pour rien dans cette exagération, et il faut remarquer à sa louange que, ne connaissant pas encore le tableau du Pérugin, retrouvé depuis lors dans le musée de Caen, et qui servit certainement de modèle au *Sposalizio*, il avait marqué d'avance avec une extrême sagacité le rapport qui devait exister entre l'œuvre du maître et celle du disciple.

Mais M. Rio connaît le proverbe espagnol : *Ne touchez pas à la reine.* Il avait touché à la couronne de Raphaël, et j'espérais trouver dans le second volume une espèce d'amende honorable, ou du moins un commencement de réparation. Nous le disons avec un profond regret, M. Rio tient plus à sa pensée que nous ne l'aurions cru ; par un procédé dont nous avons déjà indiqué le danger, il mêle à l'appréciation de l'artiste le jugement de l'homme privé. L'idée qu'il se fait de la décadence morale de Raphaël, transplanté dans Rome au cœur même du catholicisme, a quelque chose de désolant, et, comme il a besoin de sacrifier Raphaël à quelqu'un ou à quelque chose, si ce n'est plus l'inexpérience des siècles antérieurs, c'est Léonard de Vinci, devenu presque sans restriction son idole, qu'il exalte aux dépens du peintre placé jusqu'ici par un consentement unanime au-dessus de tous les maîtres de l'art.

En principe, je l'ai déjà dit, dans le domaine de l'art, le beau n'est pas nécessairement le vassal du bon. Le Bienheureux Angelico a mérité par la sainteté de sa vie d'être mis sur les autels, et l'ardeur pénétrante de ses sentiments a imprimé à ses ouvrages un cachet de pureté et de dévotion qui nous transporte. Les anciens historiens de la peinture italienne, Vasari, si décrié de nos jours, malgré la reconnaissance qu'on lui doit; Lanzi, dont le mérite n'est pas apprécié à sa juste valeur, ne nous ont pas attendu pour dire, aussi nettement qu'on pourrait le faire aujourd'hui, que l'admirable moine du couvent de San Marco avait répandu la sainteté de sa vie sur ses ouvrages. Faut-il en conclure que le Bienheureux Angelico soit le premier des peintres? Quelques Allemands le prétendent; mais M. Rio reste, sur ce point, dans une mesure digne d'éloges, et nous devons croire que, pas plus que nous, il n'aurait voulu emprisonner la peinture dans les limites où l'auteur du *Couronnement de la Vierge* avait su trouver des moyens correspondant à la nature de son génie. On a vu d'ailleurs des hommes d'une vie sainte réussir très-médiocrement

dans la carrière des arts, et des artistes d'une vie légère et corrompue produire des ouvrages qui touchent par un profond sentiment de religion. Heureux, mille fois heureux celui qui réunit la supériorité morale au génie de l'artiste ou de l'écrivain ! mais les facultés et la conduite ne sont pas dans une relation tellement étroite, qu'on doive, d'une vie obscurcie par quelques faiblesses ou peut-être mal connue, tirer des inductions défavorables à la supériorité d'un artiste.

J'emprunte au premier volume un exemple assez frappant des inconvénients de l'interprétation exagérée du καλοκἀγαθὸν de Platon. M. Rio a mis en parallèle les deux grandes lumières de l'école florentine, Fra Bartolommeo et André del Sarte. Il a trouvé d'un côté une vie pure, une âme pieuse subissant jusqu'à l'enthousiasme l'influence de Savonarole, en un mot un exemple de la consécration à Dieu des talents d'un artiste, exemple digne d'avoir brillé dans le couvent encore tout imprégné des parfums de la sainteté du peintre angélique ; de l'autre côté, son regard a rencontré un caractère faible, et ce que nous appelons familièrement une existence *dépenaillée*. En appliquant avec rigueur les principes de l'écrivain, il résultait nécessairement du contraste que, dans le premier de ces peintres, devait se trouver un rénovateur de la peinture religieuse, tandis que le second était condamné d'avance aux aberrations du *paganisme* et du *naturalisme*.

Que dire cependant en présence de la *Vierge protectrice de Lucques* et de la *Madonna del Sacco*, les deux chefs-d'œuvre de Fra Bartolommeo et d'André del Sarte ? Avec les qualités propres à l'un et à l'autre de ces artistes, on est frappé de leur air de famille; on voit qu'ils ont vécu à la même époque, dans la même ville et suivi la même poétique. L'un est plus élevé sans doute, mais plus monotone; l'autre compense ce qui lui manque du côté du grand caractère par une merveilleuse souplesse. Chez le premier, les têtes sont quelquefois peu significatives, et le clair-obscur en est toujours exagéré; mais aussi jamais aucun peintre n'a poussé plus loin l'art d'ajuster les vêtements et de donner aux draperies, en quelque sorte, un langage en rapport avec la nature du sujet. Fra Bartolommeo est par excellence le maître de la draperie, et cette supériorité, dont je m'étonne que M. Rio n'ait rien dit, est telle, qu'il faut considérer Raphaël comme ayant largement profité à cet égard des exemples et des conseils de son ami le moine de Saint-Marc, plus âgé que lui de quatorze ans.

André del Sarte, à son tour, n'a pas de rivaux pour la délicatesse et la variété des contours : ses extrémités sont merveilleuses, son modelé d'une science à toute épreuve; il est vraiment l'*Andrea senza errori* des Florentins. J'ai sous les yeux le dessin d'une sainte Agnès copiée d'après lui par Orsel : jamais on n'a rendu plus naturellement et plus complétement l'aimable sainteté de la vierge martyre. André del Sarte avait

cinq ans de moins que Raphaël; mais, quand celui-ci quitta Florence, André, âgé de vingt-deux ans et précoce comme tous les génies de cette époque privilégiée, s'était déjà fait connaître, et le jeune Sanzio, qui, comme une abeille, butinait tout le miel qu'il rencontrait sur sa route, dut se compléter à l'aide d'André del Sarte comme il l'avait fait en voyant peindre Fra Bartolommeo. Ce dernier lui apprit, avant les prophètes de la chapelle Sixtine, à exprimer, par la grandeur du dessin, la grandeur morale des hommes inspirés, et André del Sarte lui fournit les exemples de cette variété dans l'unité, sans laquelle l'expression de la nature reste toujours incomplète. En un mot, Fra Bartolommeo, peintre de mouvement par excellence, exprime la religion par des moyens inconnus à ceux qui, dans le quatorzième siècle, restaient malgré eux enchaînés à la roideur du moyen âge, et André del Sarte, n'ayant point dans le talent les cordes du sublime, donne le plus parfait modèle de ce que les rhéteurs ont justement appelé le *genre tempéré*, et s'élève à l'expression des idées religieuses dans ce qu'elles ont de doux et d'attrayant. S'il lui manque la grandeur, est-ce la faute de son mariage ou de sa femme? et, si Fra Bartolommeo reste vague où André del Sarte est si merveilleusement précis, est-ce par dédain pour la nature ou tout simplement parce que de ce côté se montre pour lui la borne de la puissance humaine?

Pour en venir maintenant au parallèle de Raphaël et de Léonard de Vinci, il me semble d'abord que M. Rio est un peu prompt à condamner l'un et à absoudre l'autre. Nous ne trouvons rien dans les contemporains qui nous autorise à douter des sentiments religieux de Raphaël. Il enchantait tous ceux qui l'approchaient par la douceur de son caractère; il ne se montrait, à l'égard de ses rivaux, ni jaloux ni envieux : quelle que fût la bonté de son naturel, de telles vertus dans un artiste supposent l'influence de la religion. Que, dans un milieu séducteur et corrompu, Raphaël ait cédé aux conseils de ses passions et à la pente de son siècle, c'est ce qu'il n'est guère possible de mettre en doute; mais nul témoignage n'autorise à cet égard des conclusions exagérées, et les regrets touchants de sa fiancée, la nièce du cardinal Bibiena, au moment de sa mort, montrent, si je ne me trompe, l'objet de cette chaste passion sous un jour beaucoup plus favorable que si l'on s'en tenait à l'étrange apothéose qui, sous le pinceau d'un maître célèbre, n'a pas craint d'associer Raphaël à la *Fornarina*. M. Rio nous représente le maître précipité dans le vice par ses élèves, tandis que les contemporains nous dépeignent le maître fascinant ses élèves par le charme angélique de son caractère. L'auteur de l'*Art chrétien* a donc bien besoin de supposer le mal dans le plus attrayant de tous les grands hommes!

Par contre, M. Rio ne veut rien entendre de ce que les contempo-

rains nous ont dit du penchant de Léonard de Vinci à l'incrédulité, et pourtant Vasari se serait complétement tu à cet égard, qu'il suffirait de jeter un coup d'œil sur les manuscrits du peintre de la *Joconde*, pour s'apercevoir que la préoccupation religieuse ne devait pas tenir une place considérable dans sa vie. Léonard fut perpétuellement détourné de la peinture par la passion des mathématiques et de l'industrie, et l'*école positive* le compte avec raison au nombre de ses patriarches et de ses précurseurs. La *Galatée* de Raphaël est un modèle de chasteté chrétienne en comparaison de la *Léda* de Léonard de Vinci, et je ne crois pas qu'il soit arrivé une seule fois au peintre d'Urbin de faire servir, comme Léonard, la même tête et le même geste pour rendre un Bacchus et un saint Jean, ainsi qu'on peut s'en convaincre en comparant deux précieux tableaux de la galerie du Louvre. Le témoignage de son siècle n'est pas favorable aux mœurs de Léonard, et les soupçons bien ou mal fondés qui pèsent sur lui sous ce rapport sont plus graves que tout ce qu'on peut imputer à Raphaël. Enfin n'y a-t-il pas de la rigueur, chez un chrétien, à mettre en contraste la mort presque subite d'un homme de trente-sept ans, enlevé par un coup de foudre à toutes les séductions d'une existence adulée, avec les derniers moments d'un vieillard dégoûté de la vie, et qui emploie au moins trois années de repos et de solitude pour se préparer à la mort?

Je suis convaincu, avec M. Rio, que les derniers actes de religion qui signalèrent la fin de Léonard de Vinci furent sincères : j'en crois la lettre de son élève Melzo, racontant qu'il a reçu tous ses sacrements et qu'*il était bien disposé;* je m'en rapporte aussi à la nature des Italiens, où rarement, en présence de la mort, les fanfaronnades de l'incrédulité se soutiennent. Mais je ne saurais attacher la même importance que M. Rio au testament du grand homme, reçu par un notaire d'Amboise, en présence des représentants du clergé séculier et régulier de la ville, et où les fondations d'*obit* ressemblent à tout ce que les usages du temps obligeaient de faire. En tout cas, cette preuve des derniers jours serait-elle aussi concluante que l'a cru l'auteur de l'*Art chrétien*, je ne vois pas quelle induction il faudrait en tirer pour la jeunesse et l'âge mûr de l'artiste. Léonard, dans tout ce qu'on connaît de lui, sent le philosophe bien autrement que Raphaël, et je m'en tiens, pour ce qui le concerne, à la confiance du chrétien dans la miséricorde de Dieu.

Cependant il reste, de l'aptitude de Léonard à rendre les beautés de la religion chrétienne, un monument du premier ordre, quoique déplorablement mutilé. M. Rio fait à cet égard une remarque qui m'a frappé par son extrême justesse. Le fondateur de l'école lombarde est arrivé, selon lui, à la plus parfaite et la plus sublime expression de la figure du Christ : il en a, pour ainsi dire, créé le type, de même que

Raphaël a réalisé celui de la Vierge. En un mot, pour ce qui concerne le divin dans l'humanité, Raphaël a fait pour la femme ce que Léonard avait fait pour l'homme. Je suis frappé de cette pensée; mais qu'est-ce à dire? S'ensuit-il que Léonard l'emporte sur Raphaël de toute la supériorité de l'Homme-Dieu sur la plus pure et la plus bénie des créatures humaines? En vérité, ce serait une singulière conclusion, et M. Rio, tout porté qu'il est pour Léonard de Vinci, ne nous autorise pas à la lui attribuer.

Seulement l'habile et ingénieux critique se trouve en présence du plus difficile problème qu'offre l'appréciation des œuvres de l'art moderne; et, là où tout le monde a hésité, il ose se prononcer contre Raphaël en faveur de Léonard. M. Rio omet, cela va presque sans dire, un autre parallèle non moins redoutable, celui de Raphaël et de Michel-Ange. Nous ferons comme lui, sans avoir probablement les mêmes raisons pour nous décider. Michel-Ange est à la fois un peintre sublime et terrible, un architecte de génie, un poëte plus grave et plus robuste que les premiers de son siècle, et le plus grand des sculpteurs modernes : c'est la plus haute figure que l'art ait jamais offerte. Que personne n'ait pu le suivre à cette élévation, et que mille imprudents Icares se soient perdus à sa suite, ce n'est pas une raison pour le nier lui-même ou pour l'amoindrir. Mais, comme peintre. Raphaël est plus complet sans être moins grand peut-être, et, si le colosse florentin lui a causé plus d'une insomnie et l'a entraîné dans quelques efforts moins conformes à sa propre nature que les qualités qu'il trouvait à imiter chez les autres, il reste affranchi, comme peintre, d'une infériorité sensible à l'égard d'un artiste dont le trône exceptionnel s'élève solitairement à distance des autres hommes.

Quant à Léonard, tout son cortége d'ingénieur, d'industriel et de musicien, le gêne au point de vue de l'art plutôt qu'il ne l'enrichit; il en est même quelque peu amoindri comme peintre. En voyant de lui si peu de productions authentiques et tant d'œuvres inachevées, on ne peut s'empêcher de s'en prendre, d'une aussi regrettable stérilité, à cette curiosité excessive. Sans doute un seul chef-d'œuvre vaut mieux que mille ouvrages du second ordre; mais l'abondance est, dans l'artiste, une qualité précieuse, et Raphaël, arrivant, avec ce qu'il a produit en vingt années, devant ce vieillard qui aurait pu, après un demi-siècle d'hésitations, renfermer dans une seule caisse la moitié de ses titres de gloire, Raphaël semble déjà bien près d'entraîner la balance en sa faveur.

Toutefois, si l'on serre la question d'un peu plus près, le problème devient plus difficile à résoudre. Cadre contre cadre, tête contre tête, et même fresque contre fresque, Léonard a-t-il pénétré plus avant que

Raphaël? Bien des artistes et des amateurs l'ont cru, et, pour mon compte, j'ai été souvent tenté de le penser. Un peintre observateur, qui s'est obstiné à chercher la *Cène* de Léonard derrière le brouillard impénétrable qui l'a recouverte en l'effaçant, me disait dernièrement qu'il croyait avoir assez reçu le prix de sa persévérance, pour reconnaître à des signes suffisants, dans cette fresque, le suprême effort de la peinture. Dans un genre tout opposé, et pour rendre l'éclat et le charme de la beauté comme les anciens ont dû le faire, on porte tous les jours, et on a raison de porter, le même jugement du portrait de femme connu sous le nom de la *Joconde*. N'allons pas plus loin, et contentons-nous de dire que la gloire de Léonard, c'est de pouvoir, avec une fresque effacée et un portrait inachevé, tenir en balance la supériorité d'un peintre qui, tel qu'un fleuve, s'est répandu à flots semblables et avec une égale pureté dans toutes les branches de son art.

Si l'on était rigoureux contre Léonard, on pourrait dire que la *Joconde* a le prestige de l'inachevé et la *Cène* celui de la destruction. Nous sommes habitués à ces mirages avec les fragments antiques, toujours plus puissants sur l'imagination que les ouvrages qui nous sont rendus par la terre dans leur intégrité. Ensuite, si nous nous restreignons à ce que nous pouvons apprécier, la *Joconde* est-elle exempte de toute affectation; les draperies n'en sont-elles pas un peu sèches et minutieuses, de manière à rappeler l'ancienne timidité? et l'équilibre qui règne dans les plus parfaits ouvrages de Raphaël ne constate-t-il pas un effort au moins aussi considérable que celui qu'on admire dans Léonard?

Il y a des moments où je serais tenté de penser que Léonard n'est après tout que le dernier et le plus illustre des *précurseurs*. Après avoir passé deux siècles à brûler l'encens devant les *créateurs*, on en est arrivé à reporter une grande partie du culte qui leur était voué sur les maîtres qui les avaient initiés aux secrets de l'art. Les *précurseurs* séduisent nos sens blasés, au même titre que les peintres gothiques. On les préfère comme plus naïfs, sans songer qu'ils avaient eux-mêmes toute l'audace de la création, par rapport à leurs prédécesseurs immédiats. J'appelle *précurseurs* les peintres qui, par une coïncidence remarquable, se montrent immédiatement derrière les quatre plus grands artistes du seizième siècle, non compris Léonard de Vinci; Dominique Ghirlandajo ouvre ainsi la porte à Michel-Ange, Pérugin à Raphaël, Jean Bellin au Titien, Mantègne au Corrége.

Le rapport des quatre précurseurs avec leurs disciples n'est pas exactement le même : la plus grande distance est de Ghirlandajo à Michel-Ange, la moindre de Bellin à Titien. Corrége commence par s'éloigner à peine de Mantègne, qu'il ne paraît avoir connu que par l'intermédiaire de son fils : Raphaël ne se montre d'abord attentif qu'à

embellir la manière du Pérugin. Pérugin a survécu à son disciple, et même achevé un de ses ouvrages; Bellin, stimulé et instruit par les succès de son élève, est arrivé, dans la dernière partie de sa carrière, à une profondeur que Titien ne semble pas avoir égalée. Corrége, lancé dans la voie d'une audace excessive, fait oublier la source où il avait d'abord puisé; Michel-Ange, qui avait laissé la ceinture des Grâces à son premier maître, ne le rappelle que par l'aspect de ses peintures à l'huile, dans le peu de circonstances où il a consenti à se servir de ce procédé, qu'il dédaignait. Léonard, plus vieux de vingt-cinq ans que Michel-Ange, et plus jeune que Ghirlandajo d'une année seulement, est comme un initiateur général aux mystères de la grande peinture. Si nous pouvions juger autrement que par des reproductions imparfaites des deux *cartons* où Léonard déjà mûr lutta contre le jeune Michel-Ange, nous saurions à quoi nous en tenir sur ce que l'un avait pu emprunter à la vigueur de l'autre, sur ce que l'autre avait su tirer de la perfection du premier. Quand on songe à quelle époque remonte ce grand effort, et de combien d'années il a devancé les fresques de la chapelle Sixtine, de la *Pace* et du Vatican, on se sent raffermi dans la pensée que c'est faire quelque tort à Léonard que de le mettre en balance avec les artistes de la génération suivante, même alors qu'on insiste sur les motifs qui militent en faveur de sa supériorité absolue. C'est donc encore un précurseur, et le plus grand. Il nous fait illusion par son immense progrès : nous le croyons maître de toutes les ressources de l'art, même alors qu'il essaye encore et qu'il tâtonne; il arrive à exprimer déjà tout l'avenir que l'école italienne portait dans son sein; il est si puissant, qu'il fait oublier ce qui lui reste de la naïveté des âges précédents; on ne se souvient plus qu'il y avait un pas, et un grand pas à faire après lui.

Ce pas fut l'ouvrage de Raphaël. Nous n'entreprenons pas de refaire ici l'histoire de ce merveilleux talent, histoire recommencée tant de fois. Mais il est des points que les controverses récentes, même dans leurs plus regrettables écarts, éclairent d'un jour nouveau. Je suis loin de croire que le jeune Sanzio ait été aussi redevable à ses maîtres qu'on le pense généralement. Le plus grand avantage de sa naissance et de sa première éducation fut d'échapper à l'influence d'artistes trop puissants, qui auraient pu prématurément le dominer. Lorsque je m'exprime ainsi, il va sans dire que je suis loin d'attribuer au Pérugin la valeur qu'on lui accorde généralement à notre époque. C'est surtout comme peintre chrétien, comme peintre mystique, suivant l'expression favorite de M. Rio, que la supériorité du Pérugin me semble contestable. Il avait une habileté extraordinaire dans le maniement du pinceau, une finesse incomparable dans l'exécution des chairs, des cheveux et des poils, une grâce, une douceur charmantes,

sans beaucoup d'originalité dans la manière de concevoir les sujets et de les rendre. De là sa monotonie, qui autrement resterait inexplicable.

M. Rio a rapproché d'une manière très-ingénieuse plusieurs circonstances dont il a composé un système certainement très-spécieux. Ce qu'il dit de l'*école ombrienne* a séduit les meilleurs critiques, et l'on a peine à se défendre soi-même de cette attrayante pensée. L'expérience a beau démontrer la fragilité de la combinaison imaginée par M. Rio, on aimerait à croire avec lui qu'il a existé entre Rome, la Toscane et la Lombardie une école particulière, comme un nid de peintres mystiques inspirés d'abord par le culte de saint François d'Assise, et qui, après une suite d'efforts toujours heureux, sont arrivés à leur apogée dans la personne du Pérugin, détachant ensuite de leur tige un rameau d'une incomparable beauté, mais destiné à s'altérer et presque à se flétrir sous le souffle du paganisme triomphant dans la Rome pontificale. Si M. Rio avait fait un usage moins fréquent de cet arrangement spirituel, si la théorie de l'école ombrienne n'était pas devenue pour lui une explication pour ainsi dire universelle, les esprits qui aiment l'exactitude auraient ressenti moins de défiance. Mais, en présence d'un système qui, non content de demander à prendre place entre les autres, ne tend à rien moins qu'à les renverser tous, nous ne craignons pas de faire observer qu'il existe une longue solution de continuité entre les peintres étrangers à l'Ombrie qui vinrent orner, au commencement du quatorzième siècle, le monument élevé à la gloire de saint François, et l'artiste qui décora les monuments de Pérouse vers la fin du quinzième siècle. Cet artiste lui-même, dont le plus grand mérite peut-être est de n'avoir pas eu de devanciers dignes de lui dans la contrée qu'il habitait, n'a pas une dévotion et un mysticisme qui l'élèvent au-dessus de son siècle. Vasari l'a-t-il calomnié lorsqu'il l'accuse d'une misérable impuissance à concevoir les vérités de la religion? Je me demande l'intérêt qu'aurait eu l'auteur de la *Vie des peintres* à noircir ainsi la mémoire d'un homme dont il reconnaît tout le talent. On met toujours en suspicion les assertions de Vasari quand il s'agit de peintres étrangers à la Toscane. Mais, en général, si les informations de Vasari sont incomplètes, ses erreurs ne semblent jamais volontaires, et, à l'user, on reconnaît en lui une impartialité véritable.

Dieu veuille pourtant que Vasari ait exagéré le matérialisme brutal du Pérugin! Cela n'empêcherait pas qu'on ne restât frappé de l'uniformité des expressions qu'il donne à ses figures dans les sujets les plus disparates. Je crois fermement, avec la plupart des critiques antérieurs à M. Rio, que Pérugin n'a rien peint de plus remarquable que les figures de héros païens qui décorent la salle du *Cambio* à Pérouse. Or changez l'ajustement de ces figures, et, au lieu de philosophes et de guerriers grecs ou romains, faites-en des prophètes et des mar-

tyrs, on n'aura jamais trouvé une plus belle occasion pour louer le *mysticisme* de l'art. La fin du quinzième siècle était un âge de fer pour la religion en Italie; la piété y était le fruit de l'habitude, on peignait saintement par routine, et nous nous laissons facilement prendre à ces apparences. Un antiquaire romain me montrait, il y a quelques années, les appartements du Vatican, à la voûte desquels est représenté le pape Alexandre VI en prières. « Voyez, me disait-il, quel air de recueillement et de componction! N'a-t-on pas dû calomnier un pontife capable de fournir un tel modèle? » J'admirai qu'on pût tenir sérieusement un propos de cette sorte, et je me promis bien de me défier un peu plus encore qu'auparavant de ces semblants d'inspiration religieuse.

Le bonheur de Raphaël, c'est d'avoir reçu dans l'atelier du Pérugin une éducation appropriée non-seulement à sa nature, mais à son âge. Quelque chose de plus robuste et de moins délicat eût pu, en quelque sorte, arrêter sa croissance. Dès lors il put rendre, dans une juste mesure, tout ce qu'il pensait et tout ce qu'il sentait. Ce qu'on appelle avec raison les trois manières de Raphaël répond au caractère des trois âges de sa vie, l'adolescence, la jeunesse et l'âge mûr; et, par un bonheur inouï, il peignait comme un adolescent quand la peinture italienne achevait de sortir (au moins quant aux moyens d'exécution) de sa longue enfance; il donna à ses ouvrages l'empreinte de la jeunesse dans le temps qui, pour l'enchaînement des progrès, correspond à la transition du printemps à l'été; il montra la maturité de l'âge lorsque l'art de sa patrie n'avait plus rien à acquérir. Effet et cause à la fois, il subit toutes les influences heureuses, et celle qu'il exerce transforme tout autour de lui. On n'avance pas, il est vrai, dans la vie sans perdre quelque chose à proportion de ce qu'on gagne, et rien ne fait oublier les grâces de l'adolescence ou le charme de la jeunesse. Mais ces pertes, avec la compensation qui, dans les natures supérieures, en est la suite nécessaire, ne peuvent en aucun cas, pour les esprits justes, être qualifiées de décadence.

Sans doute, le plus heureux naturel n'échappe pas à des crises de tranformation. Raphaël en subit deux, dont la seconde est plus connue que la première. A Florence, lors de son second séjour, il eut l'idée d'échapper à la sécheresse de la manière du Pérugin par l'alliance de la largeur, de la légèreté et de la transparence. C'est alors qu'il fit la *Vierge au baldaquin* que l'on voit dans la galerie du palais Pitti. A Rome, il voulut, à l'imitation de Michel-Ange, rendre la grandeur des idées par la grandeur des formes, et de là le *Prophète Isaïe*, de l'église de Saint-Augustin, figure exagérée, à laquelle on trouve encore quelque chose d'équivalent dans plusieurs détails des cartons de Hampton-Court. Si je fais cette concession à ceux qui accusent d'infé-

riorité la dernière manière de Raphaël, je demande en échange qu'on reconnaisse les graves défauts qui existent dans la *Vierge au baldaquin*, au lieu de vanter comme le chef-d'œuvre de l'artiste un ouvrage qu'on n'oserait pas lui attribuer si l'on n'avait la certitude qu'il l'a peint d'un bout à l'autre. Raphaël sortit victorieux de cette tentation de faire de la peinture légère : il en retira ce qui lui avait manqué jusqu'alors, une merveilleuse liberté dans le maniement du pinceau; mais, avec une sagacité qui tient du prodige, il avait vu l'écueil où il était prêt à tomber, et la crainte du danger qu'il avait couru explique l'étonnante fermeté dans les carnations et les draperies qu'il observa dès lors avec une fidélité scrupuleuse, j'allais dire excessive.

S'il eût vécu plus longtemps, il aurait tiré le même avantage de son excursion dans le domaine inaccessible de Michel-Ange, ou plutôt, malgré cette mort prématurée qu'on déplore chaque jour, comme si le plus grand peintre des temps modernes venait d'être frappé la veille, il vécut assez pour faire voir qu'il s'était assimilé la force comme une première fois il avait conquis la liberté. La partie inférieure de la *Transfiguration*, si elle est entièrement de lui, laisse encore dans l'esprit quelque incertitude. Il reste dans la *Sainte Famille* de François Ier, le tableau le plus parfait qui soit jamais sorti de la main d'un homme, un prétexte pour regretter le charme de la *Belle Jardinière*; mais, dans les sujets virils, on sent que Raphaël a conquis une vaillance et une autorité pareilles à celles de l'homme qui, après avoir charmé dans sa jeunesse, commande dans l'âge mûr.

Rien, sous ce rapport, n'est plus instructif que de comparer, dans le grand salon du Louvre, le petit *Saint Michel*, peint pour le duc d'Urbin vers 1505, et le grand *Saint Michel*, envoyé à François Ier douze ans plus tard. L'œuvre de la jeunesse n'est point un essai : avec des moyens d'exécution encore restreints, elle exprime tout ce qu'elle veut rendre; l'œuvre de l'âge mûr joint la réalité à la grandeur. Le petit tableau fait penser à la victoire de saint Michel, le grand nous la montre; l'ampleur du mouvement, la force du modelé, le jet de la draperie, la majesté du paysage, la transformation dans le démon du grotesque en terrible, et, comme garantie de ces qualités, la vérité de l'imitation, empêchent de croire que le génie de l'homme puisse aller plus loin.

Malgré la réserve partielle que j'ai exprimée plus haut, j'ai la même opinion des cartons de Hampton-Court. Depuis seize ans que j'ai vu pour la première fois ces grandioses aquarelles, sorties d'une seule main, celle du maître, j'ai souri bien souvent en pensant à la prétendue décadence de Raphaël, et, la dernière fois que j'ai fait le pèlerinage du palais de Wolsey et de Guillaume d'Orange, l'impression que m'avaient laissée mes premiers voyages s'est encore accrue. En contemplant l'*Institution de Saint Pierre* (qui est la fondation

de la papauté), il m'a passé un frisson dans tout le corps, comme si j'avais assisté aux ineffables réunions où, dans l'austère majesté du paysage de la Palestine, le Sauveur ressuscité se montrait à ses apôtres. Je ressentais la frayeur respectueuse qui s'empare des chrétiens, le soir de Pâques, quand l'Église fonde la foi qui a transformé l'univers sur les apparitions du Crucifié. Si rien n'est plus auguste dans le christianisme que le mystère de la résurrection, il faut dire que l'art capable de nous transporter au milieu de ces circonstances redoutables accomplit une tâche qui dépasse l'essor des forces humaines.

Sans tête de vierge, sans figures de femmes, sans variété et presque sans couleur, sans passion, sans pathétique, avec un paysage simple et mélancolique, un effet doux comme il convient à l'heure du soir quand le ciel est voilé, avec des draperies uniformes, peu de différences dans les âges, un grand calme dans les expressions, et la nécessité d'employer l'allégorie pour se faire comprendre, (le Christ montrant un troupeau de brebis afin de rendre la parole : *Pasce oves meas*), Raphaël semble avoir réuni tout ce que la simplicité du génie évangélique, la majesté des Pères et la grandeur de la tradition pouvaient lui fournir d'inspirations et d'enseignements. C'est pour arriver à ce degré de puissance que le peintre est entré dans sa troisième manière : quel est le chrétien, quel est le catholique qui oserait après cela lui reprocher d'avoir rétrogradé dans la voie de la peinture religieuse?

J'ai été entraîné à insister sur le jugement qu'on doit porter des transformations du talent de Raphaël, parce que dans cet éclaircissement se trouve la solution du problème soulevé depuis qu'on s'occupe avec plus d'ardeur de l'*art chrétien*. S'il ne s'était agi que de peindre pieusement et d'exciter des émotions religieuses, il me semble que les Byzantins auraient suffi à la tâche; mais notre Occident a toujours envisagé la religion sous un point de vue plus large. C'est à cette largeur de la conception catholique que répond l'application des progrès de la peinture à l'expression des vérités religieuses, telles que l'Italie en a offert l'exemple depuis le quatorzième jusqu'au milieu du seizième siècle. Effacer la convention de l'art chrétien et y substituer l'idéal, telle a été la tâche sublime de l'Italie. La préparation a duré deux cents ans, et l'éclosion finale a été l'œuvre d'une seule génération, que Raphaël remplit tout entière. S'il reste des taches dans ce soleil, et même si ces taches sont d'autant plus visibles qu'il est monté plus haut, c'est que jamais la limite des forces de l'homme ne se montre aussi manifestement que quand il s'élève au-dessus de lui-même.

Je termine par l'examen d'un dernier reproche que M. Rio adresse à Raphaël, reproche qui lui fournit encore une raison de préférence en faveur de Léonard de Vinci. Celui-ci aurait produit une longue suite

d'élèves fidèles à sa doctrine, et qui auraient lutté avec héroïsme contre les circonstances défavorables de leur époque, tandis que ceux de Raphaël, dispersés après la mort de leur maître, auraient laissé partout des traces de la décadence dans laquelle leurs vices avaient contribué à l'entraîner lui-même. Je n'examine pas ici jusqu'à quel point l'auteur est autorisé à faire si bon marché des élèves de Raphaël et notamment de Jules Romain : après être allé à Mantoue, on parle généralement de ce dernier peintre avec plus de respect. Je n'insiste pas non plus sur le degré d'exagération que l'ingénieux critique a pu mettre dans le panégyrique des élèves milanais de Léonard, entre lesquels le seul Luini peut-être mérite d'être comparé aux artistes éminents des autres parties de l'Italie. Qu'est-ce que la postérité de Léonard, en y comprenant Luini lui-même, si ce n'est une suite de copistes tellement scrupuleux, que le maître se confond avec les disciples ? Rien ne serait plus propre à faire le procès de Léonard que la fidélité de ses imitateurs, et, sans se donner beaucoup de peine, on trouverait la cause de cette uniformité dans la monotonie même du type adopté par le peintre de la *Joconde*, type charmant, mais sans variété, et pour ainsi dire éternellement enchaîné au même sourire.

Quant aux élèves de Raphaël, je ne sais pas ce qui leur serait arrivé sans les malheurs de l'Italie et sans le sac de Rome. Des événements de cette importance suffisent bien pour expliquer le peu de durée d'une école dont le maître a été enlevé par une mort prématurée. Mais, lorsqu'il s'agit de Raphaël, pourquoi tant s'inquiéter de ses successeurs immédiats ? L'atelier de Raphaël était vide, mais les ouvrages de ce maître étaient devenus l'école même de la peinture. Il avait laissé dans tous les genres les modèles les plus achevés. Aussi profond coloriste que Titien, dans la *Messe de Bolsène;* peintre de la lumière et de l'ombre plus magique que Corrége, dans la *Fuite de saint Pierre;* supérieur dans l'art du dessin aux Florentins mêmes, qui lui en avaient d'abord révélé les secrets, il avait réalisé seul cette réunion de toutes les parties de l'art qui, dans les organisations les plus puissantes, semblent s'exclure réciproquement.

Depuis que ses chefs-d'œuvre sont proposés à l'étude des artistes et à l'admiration du monde, aucun peintre n'a cherché à rendre noblement et avec charme des pensées élevées et des sentiments vrais, sans se faire le disciple de Raphaël. Vous demandez où sont les élèves dignes de lui ? Allez au Louvre, et, après vous être arrêté devant la *Sainte Famille* de François I[er] et le *Saint Michel*, arrivez jusqu'au fond de la galerie, aux deux suites parallèles de Lesueur et du Poussin. Vous n'hésiterez plus alors à reconnaître dans quelles mains s'est faite la transmission de l'art complet, beau par lui-même, et sans qu'on ait besoin d'une interprétation historique pour le comprendre, l'art qui

lutte avec l'ange, comme le faisait Jacob dans la nuit mystérieuse dont parle la Genèse.

M. Rio, malgré le titre de son livre, n'a point fait l'histoire de l'art religieux. Ne distinguant pas toujours d'une manière assez précise l'objet de l'art de son application, il a entrepris une nouvelle histoire de la peinture, en transportant le *criterium*, des productions en elles-mêmes à l'intention morale de l'artiste. Sans doute il aurait été plus sage de ne pas mêler des principes aussi différents, et un ouvrage qui aurait répondu au besoin de notre époque, en éclaircissant l'histoire encore embrouillée des premiers siècles de l'art en Italie, sans mettre en question les jugements portés sur les principaux maîtres par une suite prolongée d'éminents critiques, nous aurait satisfait davantage. Mais en aurait-il été de même pour le public, avide d'émotions et de nouveauté? Cette mesure discrète aurait-elle suffi à la passion qui anime M. Rio, à l'esprit de prosélytisme qui le caractérise, à la curiosité des lecteurs habitués à suivre sa trace, en un mot, à ce succès populaire parmi les imaginations jeunes, les âmes ardentes, et ce que j'oserais appeler les partisans romanesques de la vérité religieuse? Ici notre modération et notre prudence se trouvent en défaut. La pure sagesse et la froide exactitude ont rarement le don de propagande. Dans un temps comme le nôtre, où l'on ne lit plus parce qu'on a trop à lire et où l'on ne vérifie presque rien, l'auteur qui a du feu, de la séduction, de l'éloquence, peut seul prétendre à de grands succès. Quand il a atteint son but, quand il a rassemblé autour de lui une foule d'auditeurs et provoqué les applaudissements, on peut revenir sur ce qu'il a fait, on l'annote, on le réforme, on le complète, mais on ne lui dérobe pas son secret pour se faire écouter, et la palme reste, en définitive, à celui qui a su la conquérir. *Regnum cœlorum vim patitur*, dit l'Évangile, *et violenti rapiunt illud* [1].

CH. LENORMANT.

[1] Nous profitons de l'occasion que nous offre l'étude de M. Lenormant sur le livre de M. Rio, pour annoncer à nos lecteurs une nouvelle faite pour intéresser et réjouir les hommes de plus en plus nombreux qui se livrent à l'étude historique de l'art. Le troisième et dernier volume de l'*Art chrétien* paraîtra en 1857, en même temps qu'une nouvelle édition, entièrement refondue, du tome premier, publié en 1836 et qui est totalement épuisé. Une souscription, dont nous ferons connaître prochainement les conditions, sera ouverte pour les deux nouveaux volumes; et si, comme on doit s'y attendre, le nombre des souscripteurs le permet, il sera joint au texte plusieurs livraisons de gravures, destinées à reproduire quelques-uns des principaux types dont l'auteur s'est occupé, et surtout les fresques de Bologne et ailleurs qui menacent ruine et auront prochainement disparu.

Les réserves exprimées par le savant académicien dont on vient de lire le jugement, et dont nul ne saurait contester la haute autorité, prouvent l'extrême importance de l'ouvrage de M. Rio, qui a fait une véritable révolution dans l'histoire de l'art, et qui sera enfin complété dans le courant de l'année prochaine.

LE COMTE MOLÉ

Le discours qu'on va lire a été prononcé à la Société de l'Histoire de France par M. le baron de Barante, qui la présidait, dans la séance du 8 avril. En le reproduisant, nous nous conformons avec empressement au désir bienveillant de M. de Barante.

Messieurs,

L'an dernier, à pareil jour, j'avais l'honneur d'entretenir la Société de l'Histoire de France des *Mémoires de Matthieu Molé*. Je disais que nous avions rempli un devoir en publiant une série de documents qui témoignaient avec détail et exactitude des vertus et des mérites de ce grand magistrat, dont le nom a conservé une gloire nationale, dont le souvenir rappelle l'amour de la justice, le courage contre le désordre, l'aversion de la tyrannie et le respect pour la puissance légale. J'étais alors loin de prévoir qu'une année serait à peine écoulée que, dans ce même lieu, j'aurais à déplorer avec vous la perte cruelle que nous avons faite et à rendre hommage à la mémoire du dernier descendant de Matthieu Molé, qui, portant ce beau nom, a su s'en rendre digne.

Il m'en a coûté pour me résoudre à m'acquitter du devoir que m'impose l'honneur d'être votre organe. Les douleurs intimes éprouvent une sorte d'éloignement et de gêne à se répandre en public, à s'exprimer par des discours officiels, à donner une forme oratoire aux sentiments, à prononcer une sorte de jugement, au lieu de se livrer à de sympathiques regrets.

Mais ce n'est pas à ses amis seulement que M. Molé est regrettable; s'il manque à leur affection, s'il y tenait une place qui reste vide, il manque aussi à son pays, que, pendant sa vie entière, il a servi et honoré. Sans toucher à la vie privée, sans essayer de dire les qualités de son âme, la douceur de son commerce, le charme de son esprit, la sincérité de ses amitiés, j'aurai assez à dire de son existence publique, de la carrière qu'il a parcourue et de la place qu'il a occupée dans le ser-

vice de l'État. Je vous rappellerai aussi son goût pour les lettres, les jouissances qu'il y cherchait pendant ses loisirs, et le regret que souvent il a exprimé de ne pas s'être consacré à des occupations pour lesquelles il sentait son aptitude.

Né en 1781, M. Molé avait neuf ans lorsque l'Assemblée constituante, espérant donner à la nation des garanties de justice et de liberté plus complètes et plus efficaces, abolit le Parlement. Quatre ans après, le président Molé de Champlâtreux était, avec l'élite de la magistrature, traduit devant le tribunal révolutionnaire dans la salle Saint-Louis, où avait siégé le Parlement. Le principal chef d'accusation était une protestation contre le décret d'abolition. Cette pièce avait été saisie chez M. de Rosanbo. L'enveloppe portait pour souscription : « En cas de mort, ce papier devra être remis entre les mains de M. de Saron ou de MM. de Champlâtreux, de Gourgues, d'Ormesson, Gilbert de Voisins. » « Qu'auriez-vous fait de ce dépôt s'il vous eût été remis? » demanda le président du tribunal aux magistrats indiqués par cette note. Ils ne lui répondirent pas; mais, s'adressant à M. de Rosanbo, M. de Saron lui dit : « Je vous prie, monsieur, d'agréer le témoignage de ma reconnaissance pour la confiance dont vous m'avez honoré. » M. de Champlâtreux et les autres présidents à mortier s'associèrent à cette réponse. Tous furent envoyés au supplice le jour même.

Déjà emprisonné après le 10 août, M. de Champlâtreux avait, par les actives démarches de sa famille et la fidélité d'un ancien serviteur, échappé aux massacreurs soldés de la commune de Paris; les juges du tribunal furent plus impitoyables.

Tels étaient les souvenirs d'enfance de M. Molé; avant l'âge de quatorze ans, il se trouva orphelin; les biens de sa famille étaient confisqués; sa mère, ainsi dépouillée, et le cœur brisé par son malheur, cherchait dans une ardente piété la résignation chrétienne.

Quand furent passés les plus mauvais jours de la tyrannie révolutionnaire, M. Molé, dont les études classiques avaient été interrompues par ces circonstances funestes, qui toutefois mûrissaient son esprit et développaient sa raison, se fit un devoir vis-à-vis de lui-même d'acquérir l'instruction et les connaissances qui ne pouvaient plus être demandées à l'éducation publique. Un vieil ami de sa famille l'aida dans ses études littéraires, et il suivit les cours de la première École polytechnique. Il se maria fort jeune, en 1798, mais n'en continua pas moins le train d'études et de lectures conforme à son goût et à ses habitudes. Dès lors, il avait cette gravité mêlée de finesse et de douceur, ce caractère sérieux qui laissait deviner des impressions vives et des sentiments contenus. Son goût pour la conversation des gens d'esprit, pour une société où il trouvait du mouvement, de l'intérêt et de l'instruction, avait l'occasion de se satisfaire. La société de sa belle-mère,

madame de la Briche, s'était, pendant la Révolution, composée en grande partie d'hommes de lettres. Les persécutions révolutionnaires les avaient dispersés; mais, lorsque les temps devinrent meilleurs, lorsque le gouvernement consulaire eut rappelé les bannis, accordé protection et faveur aux proscrits, lorsque revinrent en France M. de Fontanes, M. de Bonald, M. de Chateaubriand, encore ignoré, mais bientôt illustre, M. Molé eut la satisfaction et l'avantage de vivre, lui bien jeune encore, au milieu d'une société d'hommes distingués, non pas seulement par un esprit littéraire, mais par la raison, les opinions, l'expérience ou les méditations profondes. M. Joubert, ce penseur si sage, cet appréciateur si fin des œuvres de l'esprit et des sentiments de l'âme, se prit surtout de goût pour M. Molé et sut apprécier tout ce qu'il valait alors, tout ce qu'il pouvait valoir ensuite. M. Pasquier, qui devait entrer dans la carrière des affaires publiques et la parcourir avec lui, était aussi de cette société.

M. Molé ne songeait point encore à la vie politique. Son esprit était suffisamment occupé; il faisait provision de pensées sérieuses, observait en les appréciant les événements et les hommes. Il voyagea en Angleterre pendant la paix d'Amiens; ce lui fut une occasion pour examiner un gouvernement et un ordre social si différents de la France.

Ce fut un peu après qu'il écrivit les *Essais de morale et de politique*. Ce livre fut fort remarqué et apprécié diversement, non point quant au talent, que personne ne contesta, mais quant aux opinions. Dans un temps où tous se soumettaient volontiers et presque avec reconnaissance au pouvoir absolu, beaucoup de lecteurs s'étonnèrent, ou, pour parler plus exactement, se scandalisèrent de voir un jeune auteur de vingt-cinq ans professer une morale si austère, et la présenter comme un devoir plutôt que comme un sentiment; cela semblait très-nouveau au lendemain du dix-huitième siècle. Dans l'ordre politique, on était encore plus surpris de tant d'insistance sur le principe d'autorité. Les critiques ne réfléchissaient pas que récemment l'anarchie, cette autre tyrannie, n'avait cédé qu'à une volonté souveraine. C'était d'ailleurs méconnaître le véritable esprit de cet ouvrage. M. Molé avait pris goût aux formes tranchantes et aux assertions absolues du style de M. de Bonald, mais il n'avait ni adopté ni reproduit les systèmes et les conséquences excessives de la *Théorie du pouvoir civil et religieux*. Nous citerons ici un passage qui témoigne de la véritable disposition où se trouvait l'auteur; il expliquera l'intention de son livre et aussi la résolution que M. Molé devait prendre bientôt après.

« Un bon gouvernement est celui à l'ombre duquel on vit; une société est bien constituée, ses institutions sont bonnes, lorsque les individus qui la composent jouissent d'une existence qui est complète, c'est-à-dire lorsqu'ils vivent de toutes leurs facultés, en les dirigeant

vers un but qu'ils ont choisi. En effet, quel plus beau spectacle que celui d'une multitude d'hommes tellement occupés du but qu'ils veulent atteindre, qu'ils s'oublient eux-mêmes dans leurs efforts? Je les vois s'élançant dans toutes les carrières et produisant une félicité générale en ne croyant obtenir que leur propre bonheur. Quel noble orgueil ils éprouvent en s'apercevant de la grandeur qu'ils ont causée! Mais qui doit jouir davantage encore? C'est le prince qui, du haut de l'empire, excitant et encourageant leur ardeur, trouve des prix pour tous les triomphes et voit se former à ses pieds un siècle auquel il va donner son nom. »

Ainsi, en plaçant de si hautes espérances sur le grand homme qui venait de changer son épée de général pour le sceptre impérial, M. Molé n'oubliait pas sous quel noble aspect lui avait apparu la constitution du peuple anglais.

Il savait bien aussi à quelles conditions peuvent s'établir la liberté et la résistance légale au pouvoir arbitraire : l'ordre politique ne lui semblait avoir d'autre base solide que l'ordre social. « Le despotisme, disait-il, s'établit en retranchant tous les intermédiaires : alors le trône domine seul, et domine tout; les commandements qui tombent de si haut renversent ceux qu'ils frappent, écrasent au lieu d'incliner ceux qui doivent obéir. Le despote agit immédiatement sur toutes les classes et sur chaque individu. Il frappe le pauvre à l'insu du riche; et le riche, sans pouvoir comme sans défense, demeure exposé à ses coups. Le despote tremble à l'apparence d'une hiérarchie; il ne reconnaît que des favoris et des esclaves; hors de là, il n'épargne que les prospérités qu'il ignore. »

M. Molé ne craignait point que de telles paroles fussent offensantes pour le souverain tout-puissant qui allait bientôt l'appeler au service de l'État. Il était disposé à voir en lui, non pas seulement le vainqueur de l'anarchie, imposant le calme et le silence à l'esprit révolutionnaire; mais aussi le restaurateur d'une société hiérarchique, où la justice et la raison auraient pour défenseurs et pour garants ceux des citoyens que leurs lumières ou leur situation rendaient capables de maintenir les droits de tous.

Plus tard, son illusion se dissipa : il reconnut que constituer une nation de telle sorte que les supériorités de situation, de richesse ou d'intelligence soient employées au bien du pays, qu'elles obtiennent le respect et ne suscitent ni l'envie ni la haine, ce ne peut être l'œuvre d'un homme, quels que soient sa puissance et son génie. Le temps, le calme, l'habitude, sont nécessaires pour qu'un peuple apprenne à être content de sa situation, prenne confiance en la durée, et accepte une classification qui ne peut subsister par les lois, lorsqu'elle n'est pas confirmée par les mœurs.

Les *Essais de morale et de politique* avaient mis M. Molé en évidence; M. de Fontanes parla à l'Empereur du livre et de l'auteur. C'était à l'époque où la victoire d'Austerlitz avait donné au nouvel établissement monarchique une puissance et un éclat qui semblaient assurer sa stabilité; les soins et les vues de Napoléon se portaient alors à donner à l'Empire une administration régulière, à régler l'ordre intérieur et à obtenir dans le gouvernement civil de grands et honorables résultats. Loin de craindre les hommes distingués, il aimait à les appeler à lui, pour les employer à son service et au bien du pays; aucun préjugé, aucun souvenir des époques révolutionnaires, n'avaient été pour lui un motif de préférence ou d'exclusion: maintenant il voulait introduire dans les fonctions civiles la génération nouvelle. L'institution des auditeurs au conseil d'État était destinée à servir de noviciat et d'épreuve aux jeunes gens qui se destinaient à l'administration. M. Molé fut un des premiers d'une nombreuse promotion qui eut lieu au commencement de 1806. Son nom, sa fortune, le succès de son livre, et bien plus encore le jugement que l'Empereur porta après s'être entretenu avec lui, le plaçaient pour ainsi dire à part de ses contemporains, auditeurs comme lui.

Une circonstance, qui suivit de près sa nomination, le mit bientôt en lumière. L'Empereur avait proposé à la discussion du conseil d'État une question relative aux juifs d'Alsace et à l'habitude du prêt usuraire qui leur était imputée. M. Molé fut chargé de faire un rapport préliminaire; il pensa que la tolérance légale des cultes, que l'unité de législation, que l'égalité de droits civils, ne devaient pas empêcher de reconnaître que la situation et le caractère des juifs étaient une exception réelle à l'uniformité de la législation, et qu'il pouvait être nécessaire de prendre contre eux des précautions. Le conseil d'État pensa unanimement le contraire et insista sur le maintien du droit commun. L'Empereur n'entendit point patiemment le rapport du conseiller d'État qui développait cette opinion. Elle lui parut théorique, trop absolue et aveugle à la réalité. Il fit lire en plein conseil le rapport de M. Molé. Une enquête générale sur l'état des juifs en France fut ordonnée, et la conséquence définitive fut la reconnaissance explicite et légale du culte juif, admis et réglementé par l'autorité publique. M. Molé venait d'être nommé maître des requêtes; il fit partie de la commission chargée de cette enquête et prit la principale part à ce travail.

En 1807, il fut nommé préfet à Dijon. Il n'y passa pas plus d'une année. L'Empereur avait voulu lui donner la connaissance pratique de l'administration et de ses détails. Il fut rappelé au commencement de 1809 et devint conseiller d'État. Peu de mois après, par un décret daté de Schœnbrunn, il fut nommé directeur général des ponts et chaussées.

C'était alors un emploi de haute importance ; l'Empereur s'occupait beaucoup de cette branche de l'administration. Il aimait les grandes entreprises, les travaux gigantesques, les routes qui traversaient les montagnes, les vastes ports de mer. Il en calculait la dépense, il en suivait les progrès ; sa mémoire retenait avec exactitude les distances, les obstacles à surmonter, les détails d'exécution.

Le directeur général des ponts et chaussées avait donc des rapports directs et habituels avec l'Empereur. Ce n'était pas seulement des travaux publics qu'il s'entretenait avec M. Molé. Il aimait beaucoup à converser avec les hommes d'esprit; il se plaisait à être compris par eux, à leur faire dire ce qu'il voulait savoir ; il savait parler à chacun selon son caractère et la nature de son esprit ; il exerçait ainsi une séduction facile à un interlocuteur placé si haut par la gloire, la puissance et l'habileté ; M. Molé n'était point insensible à des entretiens si intéressants ; ces communications confiantes avaient pour lui un charme de curiosité et d'observation.

En même temps, le goût que l'Empereur avait pour lui semblait s'accroître et pouvait lui faire espérer un progrès rapide dans sa carrière politique.

En 1813, après le désastre de Leipsick et avant de commencer la glorieuse, mais fatale campagne de France, l'Empereur nomma M. Molé grand juge ministre de la justice. Il avait alors trente et un ans ; en ce moment, la faveur impériale n'était plus une chance heureuse ; elle ne distribuait plus de récompenses, mais demandait le dévouement.

Lorsque l'Empereur quitta les Tuileries pour aller se mettre à la tête de son armée, il venait de s'entretenir longuement avec M. Molé, en toute confiance, avec cette sûreté de coup d'œil et de jugement qui ne l'abandonnait pas plus que sa fermeté d'âme ; il était sans illusions, sachant le danger d'une situation dont il calculait les chances et qu'il eût regardée comme désespérée, s'il n'avait eu confiance dans son génie, si habile à reconnaître les fautes de ses ennemis et à en tirer un avantage immense et décisif.

M. Molé conduisit l'Empereur jusqu'à sa voiture et reçut ses derniers adieux. Il siégea dans le conseil de l'Impératrice régente. Chaque jour il écrivait à l'Empereur pour lui rendre compte des alarmes qui troublaient Paris, du découragement de l'esprit public et de tous les symptômes d'une ruine prochaine. Il se rendit à Blois avec la régente et les ministres. Lorsqu'il revint à Paris, l'Empire avait cessé d'exister.

M. Molé se trouva éloigné de la région politique et rendu pour un moment à la vie privée ; il n'était pas étonné que l'esprit de réaction prît tant d'influence sur le gouvernement, et que les hommes qui

avaient l'expérience des affaires ou dont le mérite avait été reconnu et employé par l'Empereur ne fussent pas appelés au service de l'État. Sans aucun retour sur lui-même, il regrettait que le roi et les hommes honorés de sa confiance eussent des idées si incomplètes ou si peu justes de l'opinion du pays, il s'affligeait des conséquences que devaient avoir de telles erreurs.

Le retour de Napoléon réalisa bientôt les craintes que M. Molé avait conçues. Dès le soir de son arrivée, Napoléon le fit avertir; il se rendit aux Tuileries. Peut-être Napoléon s'attendait-il à le trouver mécontent et malveillant pour le gouvernement royal qui l'avait laissé à l'écart. « Cette négligence, disait-il, lui avait paru un signe de mauvais système qu'avait pratiqué la Restauration; » il proposa à M. Molé le portefeuille de l'intérieur ou des affaires étrangères, sachant bien que M. Molé préférait ces deux départements au ministère de la justice. Il parla de l'état de la France, du réveil de l'esprit révolutionnaire, ranimé par les fautes du gouvernement de la Restauration, de la nécessité de réprimer le parti anarchique, lui offrant ainsi une tâche qu'il savait conforme à ses opinions.

Mais le temps des séductions était passé. M. Molé prévoyait avec douleur les calamités où le retour de l'île d'Elbe allait jeter la France; il refusa les offres de Napoléon, qui lui dit d'un ton plus sévère : « Vous retournerez à vos ponts et chaussées. »

Lorsque le conseil d'État fut appelé à rédiger un acte qui prononçait l'exclusion de la maison de Bourbon et opposait au droit héréditaire, repoussé par les révolutions, une élection populaire, M. Molé ne mit point sa signature à cette délibération.

Il n'en fut pas moins placé sur la liste des membres de la Chambre des pairs instituée par l'acte additionnel; il quitta Paris pour aller aux eaux de Plombières, comme s'il eût ignoré cette nomination.

A la seconde Restauration, le roi Louis XVIII revint à Paris, résolu à ne point laisser retomber son gouvernement dans les fautes de l'année précédente et à mettre sincèrement en pratique la charte qu'il avait donnée. Son ministère avait été composé dans cet esprit : M. de Talleyrand, M. Pasquier, M. Louis, le maréchal Saint-Cyr, étaient de sûrs garants d'un système de modération et d'impartialité. M. Molé fit partie d'une nombreuse promotion de pairs, où l'ancienne aristocratie avait la plus grande part, sans exclusion des hommes distingués qui avaient eu des positions éminentes sous le gouvernement impérial.

Le ministère de M. de Talleyrand ne put subsister en face des difficultés que présentait la négociation d'un traité de paix qui devait être si funeste à la France. Les élections rendaient son maintien encore plus impossible. Ainsi qu'il arrive ordinairement en France, l'opinion vaincue se trouva, au moment de sa défaite, épouvantée, timide et

impuissante. D'ailleurs, les factions révolutionnaires, et même libérales, avaient, par passion ou par illusion, applaudi au retour de Napoléon; les opinions moyennes et modérées leur en gardaient rancune.

M. de Richelieu était loin de rapporter de l'émigration un esprit de réaction; il était royaliste, et la Révolution avait fait sur lui des impressions ineffaçables; mais il savait mieux que personne combien le parti qui ne voulait pas accepter la France nouvelle, telle qu'elle s'était faite, et qui prétendait changer ses lois et ses mœurs, était déraisonnable, excessif et dangereux pour la monarchie; il voulait que son administration fût conciliante et modérée.

Ce ministère se trouva dans une situation difficile. La majorité de la Chambre des députés, le parti qui prenait pour chef Monsieur, frère du roi, conséquemment un grand nombre de courtisans, et même quelques-uns des ministres, s'irritaient de la modération de M. de Richelieu et de la confiance que le roi accordait à M. de Cazes. La session de 1815 se passa tout entière dans une alternative de concession et de résistance, dans un continuel effort pour arrêter la réaction contre les personnes et pour défendre les lois ou les formes de l'administration, livrées à de continuelles attaques.

Dans cette époque critique et périlleuse, M. Molé acquit une grande importance. M. de Richelieu prit goût à ses conseils et lui accorda une entière confiance. C'était par lui surtout qu'il apprenait à connaître la France, dont il avait été exilé pendant vingt-cinq années d'émigration. En même temps, M. Molé avait acquis beaucoup d'influence dans la Chambre des pairs. Ses formes douces, son langage conciliant et persuasif, sa gravité naturelle, qui ne l'empêchait point de se montrer confiant et sympathique à tous ceux avec lesquels il avait des relations, lui donnèrent un crédit qui contribua au rôle de la Chambre des pairs pendant cette session; elle arrêta, ou du moins tempéra par quelques *veto* le mouvement passionné de l'autre Chambre.

Ainsi l'auteur des *Essais de morale et de politique*, qu'on avait trop légèrement taxé de préférer le pouvoir absolu, pratiquait le gouvernement parlementaire et en reconnaissait les avantages. Le fond de son opinion sur la politique intérieure avait toujours été la crainte de voir tomber la France sous le pouvoir d'une faction; de là le point de vue d'où il avait apprécié le gouvernement impérial; de là aussi sa haute estime et son attachement pour M. de Richelieu et l'appui qu'il prêtait à son ministère.

Lorsque la Chambre de 1815 fut dissoute par l'ordonnance du 5 septembre, de nouvelles élections donnèrent au ministère la possibilité de suivre une politique sage et modérée. M. de Richelieu changea successivement la composition de son cabinet; M. Lainé

était devenu ministre de l'intérieur, même avant la dissolution de la Chambre; M. Pasquier fut garde des sceaux, le maréchal Saint-Cyr ministre de la marine; quelques mois après, il fut chargé du département de la guerre, et M. Molé le remplaça à la marine.

Les années 1817 et 1818 se passèrent heureusement; une majorité libérale, mais raisonnable, vivait en bon accord avec le ministère. De grandes lois, conformes à l'opinion générale, furent soumises à la libre délibération des Chambres. Ainsi furent réglés le recrutement et les élections, ainsi fut établi le crédit public; toutes les garanties essentielles furent données au vote des dépenses et des impôts. Le roi avait pleine confiance dans son ministère, l'union régnait entre les hommes honorables qui le composaient. L'année 1818 se termina par les traités d'Aix-la-Chapelle, qui délivrèrent la France de la triste présence des troupes étrangères, stipulée par les traités de 1815.

Au moment où toutes les circonstances devaient répandre dans les esprits le contentement et la sécurité, où le gouvernement constitutionnel semblait s'acclimater et pousser des racines vivaces, les élections témoignèrent que les opinions révolutionnaires avaient encore une force et une activité menaçantes. Un parti qui évidemment tendait, non pas à contrôler les actes du gouvernement ou à changer le ministère, mais à détruire ou à avilir l'autorité royale, acquérait une action déplorable sur les élections. Il y manœuvrait avec un ensemble et une ardeur que ne pouvaient avoir les amis de l'ordre et du repos. — Bien que la majorité fût encore assurée aux opinions modérées et royalistes, on pouvait prévoir le moment où la Chambre des députés, alors renouvelée par cinquième, serait envahie par les ennemis de la monarchie. M. de Richelieu fut vivement préoccupé de cette crainte; M. Molé partageait ses inquiétudes, ainsi que M. Lainé. M. de Cazes et les autres ministres étaient moins alarmés; le danger ne leur semblait pas imminent. Ils croyaient qu'une bonne et sage conduite réussirait à ramener l'opinion publique et à la préserver de l'influence des révolutionnaires, la majorité du parti modéré semblait persuadée qu'en effet il ne fallait pas s'abandonner à des inquiétudes exagérées.

Ainsi divisé, le cabinet ne pouvait plus subsister tel qu'il était. M. de Richelieu et M. de Cazes, qui avaient jusqu'alors vécu en parfaite intelligence, différaient d'opinion sur ce point essentiel. M. de Richelieu essaya de former un nouveau cabinet et ne réussit point à décider les hommes honorables qu'il souhaitait d'avoir pour collègues à accepter une position qui leur semblait fausse. Dès lors, il n'avait aucun moyen de sortir d'embarras; M. Molé donna sa démission et fut bientôt imité par plusieurs de ses collègues : le cabinet fut dissous. M. de Cazes eut à en former un nouveau. Le ministère de la police fut supprimé, et il devint ministre de l'intérieur.

Le général Dessole fut président du Conseil et ministre des affaires étrangères. M. de Serre, dont le talent avait eu un grand éclat dans les précédentes sessions, eut le portefeuille de la justice. Le maréchal Saint-Cyr conserva le département de la guerre.

La Chambre des pairs, ou du moins une grande majorité, partageait les inquiétudes qu'inspiraient les prochaines élections et voyait avec peine la retraite de M. de Richelieu; une proposition tendant à modifier la loi électorale fut adoptée, et M. Molé, qui était de cet avis, exerça sur ce vote l'influence qu'il avait acquise. Le ministère, craignant de perdre la majorité dans la Chambre des pairs, se décida à une nombreuse promotion de pairs, choisis, pour la plupart, parmi les notabilités du règne impérial. En même temps, la Chambre des députés rejeta la proposition présentée par la Chambre des pairs. La session de 1818 se passa donc sans que le cabinet éprouvât de nouveaux échecs, et son maintien ne fut pas mis en péril.

Les élections de 1819 réalisèrent les craintes qui s'étaient manifestées. Sans donner la majorité aux ennemis de la monarchie, elles la diminuèrent, et l'élection de l'abbé Grégoire fut un scandale, qui non-seulement exaspéra l'opinion royaliste, mais une grande partie des modérés. Évidemment, pour conserver la confiance du roi et pour garder la majorité, il fallait changer la loi des élections. Le général Dessole, le maréchal Saint-Cyr et M. Louis se retirèrent; M. de Cazes eut à former un nouveau cabinet. La situation devenait périlleuse, une portion de la majorité libérale, celle qu'on nommait le centre gauche, se déclarait contre une modification actuelle de la loi électorale. Les amis de M. Lainé et de M. de Richelieu étaient disposés à ne se point contenter des modifications que proposerait M. de Cazes. Il choisit pour collègues M. Pasquier, M. Roy et le général Latour-Maubourg; il pouvait ainsi compter sur les suffrages du centre droit. Mais plus que jamais il avait pour ennemis les royalistes, dont l'ordonnance du 5 septembre avait détruit la domination; ils ne voulaient admettre aucune transaction tant que M. de Cazes resterait ministre.

Telle était la situation lorsque l'assassinat de M. le duc de Berry vint jeter le trouble dans tous les esprits. Ce crime isolé était, au dire des royalistes exaltés, une œuvre de l'opinion libérale, une conséquence de la politique que le roi avait adoptée depuis trois ans.

Leur exaspération était bruyante; ils s'empressèrent de saisir une circonstance qui pouvait leur être favorable; ce qu'ils voulaient avant tout, c'était renverser le ministre à qui ils avaient voué une implacable haine. Ils y réussirent, mais ne parvinrent pas encore à s'emparer du gouvernement. M. de Richelieu redevint chef du cabinet et président du Conseil, bien résolu à ne pas reprendre la route qu'il avait suivie pendant son premier ministère. Il conserva les collègues de M. de

Cazes; M. Siméon fut ministre de l'intérieur, et M. Pasquier garda le portefeuille des affaires étrangères. M. Molé, dès le premier moment où il avait appris la déplorable mort de M. le duc de Berry, avait prévu le réveil et l'ardeur de l'opinion royaliste exagérée; il tenait pour certain qu'elle s'emparerait du gouvernement. M. de Richelieu, en se réconciliant avec ce parti, en comptant sur son appui pour avoir la majorité, ne prévoyait pas que bientôt après il lui faudrait ou obéir à ses dangereuses exigences, ou lui céder la place. M. Molé ne pensa pas un instant à courir cette chance; il avait toujours prévu que livrer le pouvoir à la politique de l'émigration, c'était amener la ruine de la dynastie.

M. de Richelieu ne réussit pas à obtenir une fidélité docile des auxiliaires auxquels il avait eu recours, et fut contraint de se retirer à la fin de 1821.

Alors commença un ministère qui eut une durée de sept années et dont la conduite fut beaucoup plus prudente et habile que ne l'avaient supposé les partis opposants. La naissance de M. le duc de Bordeaux et le succès de la guerre d'Espagne furent pour lui d'heureuses circonstances. La nouvelle loi d'élection, et bien plus encore le découragement des opinions vaincues, lui procurèrent une sûre majorité. Il savait faire prendre patience à son parti, sans décourager l'espérance toujours subsistante de voir la France ramenée à l'ancien ordre de choses; le ministère n'avançait qu'avec lenteur dans cette voie.

M. Molé se trouva donc dans une constante opposition. Cette opposition ne pouvait avoir, à la Chambre des pairs, qu'un caractère de modération et de gravité; elle était inspirée par des intentions pures et par un dévouement éclairé à un gouvernement qu'elle aurait voulu voir stable et assuré de l'avenir. Il prit une part active aux grandes discussions qui honorèrent la Chambre des pairs. Ses discours sur la guerre d'Espagne et les lois du sacrilége et du droit d'aînesse furent remarqués. On y trouve les qualités distinctives de son esprit, la mesure, la clarté, la dignité du langage. Sa situation à la Chambre des pairs et dans la région politique s'agrandit encore.

Après la chute du ministère de M. de Villèle, M. Molé, ainsi que ses amis, se félicitèrent de la direction que prenait le gouvernement du roi Charles X. Plus qu'à aucun autre moment, il voyait la possibilité de faire subsister ensemble la royauté et le gouvernement constitutionnel. Les passions révolutionnaires se décourageaient, les ambitions n'entraient pas encore en jeu; les hommes du parti royaliste que l'expérience avait éclairés et calmés s'applaudissaient de ce moment de calme et de la popularité que semblait acquérir le gouvernement du roi.

L'appel de M. de Polignac au ministère, et le nom des collègues qui

lui furent donnés, répandirent partout la conviction que la France touchait à un moment fatal; nul espoir ne resta de détourner le roi du péril où il allait se précipiter aveuglément; on ne douta point de la crise qui allait jeter la nation dans les terribles hasards d'une révolution. Elle fut provoquée par les ordonnances, qui abolissaient les garanties données par la Charte, et elle éclata plus rapide, plus décisive et plus complète qu'on n'avait pu le prévoir. A peine resta-t-il aux hommes sensés qui avaient de l'influence dans les Chambres quelques heures pour se décider au seul moyen qui pouvait sauver la France de l'anarchie déjà proclamée par les républicains de l'Hôtel de Ville.

M. Molé, reconnaissant l'empire de la nécessité, et toujours guidé par la pensée de maintenir l'ordre social, la monarchie et les garanties données à la nation par la Charte, crut accomplir un devoir en se rendant à l'appel du prince, qui consentait à accepter cette difficile tâche; il ne se refusa point à y concourir.

Le conseil du nouveau roi se trouva d'abord composé des hommes principaux qui, sans avoir les mêmes opinions, s'étaient sincèrement accordés dans la grande détermination que sanctionna la délibération des Chambres : elles furent l'organe légal de l'opinion universelle qui se manifestait hautement.

M. Molé fut ministre des affaires étrangères. L'occasion ne tarda point où il eut à se prononcer sur une grande question. Toutes les puissances européennes n'avaient pas tardé à reconnaître la royauté du souverain que la France venait de se donner. La pensée d'intervenir dans les affaires intérieures du pays, de retomber dans la faute qui, en 1792, avait suscité une guerre de vingt-cinq ans et bouleversé l'Europe entière, ne se présenta même pas aux souverains et à leurs cabinets. Sans proclamer le principe de non-intervention, ils l'avaient pratiqué. Lors donc que la Belgique se souleva contre le roi des Pays-Bas et se proclama indépendante de sa souveraineté, M. Molé ne fit autre chose que réclamer une nouvelle application de la règle de conduite adoptée par l'Europe entière. Le roi de Prusse avait d'abord voulu envoyer une armée au secours du roi des Pays-Bas, afin de remettre la Belgique sous son autorité; M. Molé déclara expressément que, si un soldat prussien mettait le pied en Hollande, une armée française occuperait la Belgique. « Votre intervention, c'est la guerre, » disait-il. Une levée de cent mille hommes fut proposée aux Chambres. « La France, disait le ministre des affaires étrangères, ne demande rien que ce qui est juste; elle se lèverait tout entière pour la défense du moindre de ses droits. »

Alors commencèrent les négociations qui devaient se terminer par la création du royaume de Belgique, dont la neutralité assurait notre

frontière, tandis que le royaume des Pays-Bas, tel que l'avaient établi les traités de 1815, était une menace continuelle contre la France.

Lorsque l'expédition d'Alger avait été entreprise, le gouvernement du roi Charles X n'avait voulu contracter aucun engagement relatif aux dispositions qu'il prendrait après la conquête. L'Angleterre avait vu avec une inquiète méfiance la prise de possession d'Alger. Les termes du refus que M. de Polignac avait opposé aux questions adressées par le ministère anglais n'étaient pas absolus et pouvaient laisser supposer que la France ne résoudrait pas, sans le concours des puissances européennes, une question qui impliquait l'abolition de la piraterie, et une colonisation française sur un territoire vassal de l'empire ottoman. M. Molé voyait combien la moindre concession pourrait irriter l'orgueil national, quel blâme encourrait le gouvernement nouveau, et enfin quels avantages la France devait, après de grands sacrifices, retirer de cette possession. Il répondit que le moment n'était pas opportun pour traiter cette question; elle fut ainsi indéfiniment ajournée.

Le premier ministère qu'avait formé à la hâte le roi Louis-Philippe ne pouvait se maintenir longtemps. Il était composé d'éléments discordants. Parmi les hommes politiques qui avaient regardé cet avénement comme le salut de la France, les uns avaient pensé que la forme monarchique était compatible avec le triomphe de l'opinion démocratique, et qu'elle comportait des institutions républicaines : les autres avaient vu dans la royauté du duc d'Orléans le seul moyen de résister aux passions et aux chimères révolutionnaires.

Après trois mois d'une lutte intestine, le cabinet se trouva en dissolution; la majorité de la Chambre était douteuse; la faction républicaine était ardente et semblait avoir encore le pouvoir de soulever les masses populaires; le ministère de M. Laffitte se forma dans la pensée de ne point résister de front à cette dangereuse impulsion, et de ne se pas dépopulariser en refusant toute concession. M. Molé et les ministres appartenant à la politique de conservation ne pouvaient garder place dans un cabinet qui leur paraissait un instrument de ruine; ils se retirèrent.

Leur pronostic ne tarda point à se réaliser. Après le procès des ministres, où le concert de tous les hommes sensés parvint à faire triompher la raison et l'humanité, on vit le désordre se développer de jour en jour; les émeutes reparurent sans être réprimées; la guerre semblait infaillible; le crédit public décroissait rapidement. Le ministère de M. Casimir Périer sauva la France des malheurs qui la menaçaient. Sa fermeté et son courage rallièrent à lui tous les partisans de l'ordre et de la paix.

En 1832, M. Molé fut atteint au cœur par une perte cruelle. Sa fille,

madame de Champlâtreux, succomba en quelques heures à une attaque de choléra; il n'eut plus d'autres pensées que sa douleur et la crainte de voir le fléau faire de nouvelles victimes parmi ses plus chères affections; il partit pour la Suisse et y passa plusieurs mois.

Après la mort de M. Périer, le gouvernement eut encore à se défendre contre des émeutes et des conspirations; le désordre fut difficilement réprimé. Le 11 octobre un nouveau ministère fut appelé aux affaires. M. de Broglie, M. Guizot, M. Thiers, en firent partie. Le gouvernement prit dès lors sa force et sa direction dans la majorité de la Chambre des députés et dans les triomphes de la tribune. Ainsi se passèrent trois années heureuses et honorables. En 1836, M. Thiers fut président du conseil. A cette époque commença la funeste dislocation des hommes éminents du parti conservateur. Ce ministère dura peu, et le roi appela M. Molé et M. Guizot pour former un nouveau cabinet. Il eût mieux valu donner cette mission à un seul, qui se serait alors trouvé le chef du cabinet.

En Angleterre les partis se soumettent librement à une discipline qui leur donne une force régulière; l'esprit hiérarchique y règne comme dans le pays; de telle sorte qu'ils ne renversent pas un ministère sans avoir à lui substituer un gouvernement tout fait. Si un parti ne savait pas se régir lui-même et se diriger par une seule et même volonté, comment donnerait-il au pays une administration stable et respectée? En France il n'en a pas été ainsi; les partis ne reconnaissaient ni la supériorité ni l'autorité d'un chef, et marchaient en désordre, tels qu'une armée qui n'est pas commandée. Au lieu de prendre pour guide un homme important par son habileté et son expérience, les partis se laissaient emporter par le flot de l'exagération; les courtisans d'une popularité vaine étaient préférés aux hommes supérieurs par le talent ou la sagesse. — D'autres fois on a vu des partis plus honorables et plus éclairés se subdiviser en diverses coteries; ainsi se dispersaient l'influence et l'autorité d'une aristocratie dont les titres étaient le talent et le succès.

C'est ce qui advint au parti conservateur; la formation d'un ministère devint de plus en plus difficile. La discorde succéda à l'union; les nuances d'opinion devinrent des motifs de rupture; on se fit moins de concessions entre amis qu'on en accordait à ses ennemis; les questions de personnes furent plus fâcheuses que les questions de principes; chacun avait ses amis et ses protégés exigeants ou mécontents.

Le ministère de M. Molé et de M. Guizot ne dura que peu de mois; sa retraite fut suivie d'un interrègne, où l'on reconnut qu'aucune fraction du parti conservateur ne pouvait espérer une majorité tant qu'elle voudrait rester seule, exclusive et dominante.

M. Molé fut rappelé; dans la situation où se trouvait la Chambre des

députés, il lui était impossible d'avoir pour collègues les orateurs qui ne voulaient pas le suivre sur la route dont il déterminerait la direction. Il eut donc pour collègues des hommes honorés de l'estime publique, dont le mérite et la capacité étaient reconnus, encore qu'ils n'eussent pas tout l'éclat des succès de la tribune.

Toutefois ce ministère eut la sanction de l'opinion publique; contre l'attente de ceux à qui il déplaisait, il sembla s'établir et avoir des chances de durée.

M. Molé n'était pas membre de la Chambre et n'avait point avec les députés ces rapports d'habitude et de familiarité qui sont un moyen d'influence; il ne prétendait point subjuguer une majorité par la puissance de sa parole; lorsqu'il avait à donner des explications ou à défendre les projets du ministère, il parlait avec clarté et méthode, donnant l'idée d'une complète bonne foi et de la parfaite connaissance du sujet qu'il avait à traiter. Par ses conversations il plaisait aux députés et se conciliait leurs suffrages; ils aimaient sa politique et sa bienveillance; il savait écouter les contradictions; il les comprenait, et, avant d'y répondre, il les répétait avec une mesure et une solidité qui charmaient l'interlocuteur et lui donnaient confiance. Il réunissait une majorité composée de tous les députés qui n'étaient enrôlés sous aucune bannière.

Le succès ne manqua point à ce ministère; il se décida à une amnistie : mais elle donna plus de satisfaction que de reconnaissance à la faction démocratique qui avait sympathisé avec les séditions. — La prise de Constantine vengea l'échec de l'année précédente, et la conquête devint non plus seulement d'Alger, mais de l'Algérie.

Le mariage de M. le duc d'Orléans fut aussi négocié par M. Molé.

Mais l'inconvénient et le danger de ne pas prendre dans la Chambre des députés le point d'appui du gouvernement ne disparaissaient point; on pouvait toujours dire qu'un des grands pouvoirs de l'État semblait ne plus être qu'un corps consultatif. Pour parler plus réellement, le ministère ne pouvait espérer le concours des hommes qui, ayant siégé dans le conseil du roi comme chefs ou membres des divers cabinets, ne se croyaient pas à la place qui leur était due. M. Molé le savait bien; il se serait retiré, s'il n'eût pas été manifeste que chacun des hommes de talent et de mérite qui lui étaient opposés ne consentirait pas à accepter la primauté d'un autre et à modifier ses opinions pour l'accord indispensable à la formation d'un cabinet.

L'union leur était plus facile tant qu'il s'agissait de rendre impossible le ministère de M. Molé. Le mot d'ordre qui pouvait les réunir pour une attaque concertée, c'était une plainte ardente contre le gouvernement personnel du roi, contre la situation subalterne où la Chambre des députés était placée, disaient-ils.

Pour donner plus de valeur à ces arguments théoriques, il était nécessaire de démontrer l'incapacité et la mauvaise conduite du ministère.

La lutte fut longue et acharnée; M. Molé la soutint avec calme et dignité. Il avait à répondre à tous les « princes de la parole, » comme il les appela; la vivacité de leurs accusations, la hauteur de leurs dédains, ne lui causèrent aucun trouble. Sa défense avait un caractère de sincérité; elle prouvait une connaissance complète des affaires et un souvenir exact des faits. Il ne craignait pas d'articuler les véritables motifs de la guerre qui lui était déclarée. — « Lorsque je vois, disait-il, ralliées dans un même effort, des opinions si différentes; lorsque je vois des hommes qui s'étaient combattus avec tant de véhémence se donner la main pour amener un changement d'administration, je leur demande, au nom de mon pays : Quel système prétendez-vous faire prévaloir? Faites abstraction des noms propres, et dites nettement ce que vous voulez. »

L'honneur du combat lui resta, et, dans le vote de l'adresse, le ministère eut une majorité de huit voix. Ce n'était pas assez pour donner force et durée au cabinet. La Chambre fut dissoute, et les élections n'amenèrent pas une majorité plus nombreuse. M. Molé savait bien qu'il ne la conserverait même pas longtemps; les majorités se fatiguent bientôt des batailles de la discussion et des hasards du scrutin; elles veulent des chefs qui n'aient pas besoin d'être secourus et sauvés tous les jours. Il donna sa démission et quitta le pouvoir, emportant pour récompense de sa conduite et de son courage un accroissement à sa renommée politique, à la considération due à son caractère et à l'estime qu'inspirait son talent d'orateur.

Son présage ne fut point trompé; aucun accord ne fut possible à établir entre les adversaires unis pour le renverser. Un ministère semblait impossible à composer; il fallut l'urgence d'une émeute qui témoignait des progrès du désordre pour former un cabinet. Ainsi que celui de M. Molé, il ne représenta aucun des partis.

M. Molé fut élu par l'Académie française, qui pensait alors, comme toujours, que l'éloquence fait partie de la littérature. C'est avec discernement qu'il fut choisi pour succéder à M. de Quélen, archevêque de Paris. On était assuré qu'il parlerait de son prédécesseur avec justice et convenance, qu'il louerait ses vertus chrétiennes et son courage dans la persécution. Le discours de M. Molé mérita et obtint un plein succès. Dans plusieurs autres occasions, il parla à l'Académie, et toujours avec une grande distinction. Comme directeur, il eut à répondre aux discours de réception de M. de Tocqueville, de M. de Vigny et de M. Vitet. A peu près dans le même temps, il prononça, à la Chambre des pairs, un éloge fort remarquable de M. le général

Bernard, qui avait été son collègue comme ministre de la guerre.

Huit années se passèrent; deux ministères s'étaient succédé en 1839 et 1840; puis le ministère de M. Guizot avait eu une plus longue durée qu'aucun autre cabinet. M. Molé, sans renoncer à la vie politique, siégeant assidûment à la Chambre des pairs, ne s'était mêlé activement à aucune combinaison formée pour attaquer les ministres. Seulement, il rappelait parfois, et non sans quelque amertume, que lui aussi avait pratiqué et professé une politique de sagesse et de modération.

Le mercredi 23 février 1848, au milieu de la journée, le roi, apprenant qu'un détachement de la garde nationale avait refusé de combattre les séditieux, espéra encore qu'il serait possible de les calmer et de reconquérir quelque popularité en changeant de ministère. Il fit appeler M. Molé, qui, sans lui montrer aucune espérance, ne refusa point son dévouement; il demanda un délai de quelques heures pour choisir des collègues, et pour s'assurer qu'il trouverait un appui et une majorité dans la Chambre des députés. Il n'avait pas encore réuni les hommes fermes et courageux qu'il comptait associer à cette périlleuse tâche, que l'émeute avait pris un caractère de fureur qui, dès le 24 au matin, rendit impossible tout ministère, tout gouvernement, toute monarchie.

Après trois mois de désordre, après les sanglantes journées de juin, qui sauvèrent la France des horreurs de l'anarchie et du brigandage, lorsque l'Assemblée qu'on appela constituante eut la possibilité de délibérer librement, la ville de Bordeaux choisit le comte Molé pour représentant. Dès qu'il eut pris place dans cette Assemblée, il y obtint une grande considération et une heureuse influence. Les dangers de la situation, l'état incertain et troublé de l'opinion publique, ne lui causèrent aucun découragement; il forma le projet de réunir les amis de l'ordre dans un seul et même parti, en effaçant le souvenir des dissentiments qui les avaient divisés en fractions opposées. Il fallait les associer pour défendre la société encore menacée par des passions qui ne l'attaquaient plus à main armée, mais qui cherchaient à la détruire par des lois. Nul n'était plus destiné à cette œuvre patriotique; il s'y dévoua tout entier. Jamais l'esprit de conciliation, le ménagement des amours-propres, le silence sur le passé, ne furent plus assidûment pratiqués. La position de M. Molé devint ainsi grande et honorable. Il était le centre de cette ligue des gens de bien; son nom, les grandes fonctions qu'il avait remplies, sa fortune, lui donnaient une importance incontestée.

Tel fut son rôle à l'Assemblée constituante et aussi dans les premiers temps de l'Assemblée législative; mais alors d'autres difficultés et des circonstances différentes ne comportaient pas le même succès à

l'Assemblée législative. Il ne suffisait plus d'exercer de l'influence sur un pouvoir délibératif.

M. Molé, qui n'avait jamais goûté le repos de la vie privée, dont l'activité d'esprit avait toujours eu les affaires publiques pour principal emploi, se trouva, sans regrets et sans éprouver aucun vide, ramené au foyer de la famille et au commerce intime de l'amitié. Il était jeune encore par l'âme et par l'esprit; son caractère seul avait quelque peu changé. Sous une gravité apparente, il avait toujours caché une disposition passionnée et irritable; maintenant ses opinions et ses sentiments avaient conservé leur même vivacité, mais le calme régnait en son âme. Tout en lui était bienveillant; les vieilles animosités avaient cessé. Son commerce, toujours si aimable dans l'intimité, ne l'était pas moins pour la société dont il s'entourait. Les jouissances de l'esprit et de la conversation lui étaient précieuses. Il y avait plaisir à le voir dans cette noble demeure de Champlâtreux, qu'il avait embellie et qu'il aimait tant, au milieu de sa famille et de ses amis, se plaisant à leur entretien et jouissant de leur plaire.

C'est là que la mort est venue le surprendre, en ne lui laissant que peu d'instants pour dire adieu à ses enfants. Pendant toute sa vie, il avait professé un respect sincère pour la religion. Plus tard, de longues méditations et un retour sur lui-même lui avaient fait retrouver dans son cœur une foi plus complète et plus pratique. Elle contribua à la sérénité de son dernier âge et lui donna une fin tranquille. Elle fut imprévue, mais il s'y était pieusement préparé.

De Barante.

DE

L'ÉDUCATION POPULAIRE EN ANGLETERRE [1]

Après la guerre, l'humanité se remet à l'ouvrage, la civilisation reprend sa marche; l'Angleterre a pensé qu'elle ne pouvait mieux inaugurer la paix qu'en ramenant toute son attention et tous ses efforts sur la question de l'éducation populaire.

Rien ne pouvait mieux faire éclater l'importance qu'elle y attache, que d'en faire le premier sujet des délibérations du Parlement, une fois qu'il n'était plus dominé par l'intérêt pressant de la guerre.

Le nom de lord John Russell, ancien vétéran de la cause, qui s'était attribué l'honneur de l'initiative; le choix des hommes d'Etat les plus éminents et les plus compétents qui sont entrés en lice avec lui; l'émulation de tous les partis dans cette pensée commune, que l'éducation populaire n'est pas une question de parti, que tous les cultes, que tous les rangs, que toutes les couleurs politiques l'adoptent avec le même zèle et la même confiance, tout a concouru à mettre de plus en plus en lumière que la nation entière comprend la question comme Milton l'avait comprise. « The nation that neglects the education of the people deserves to be eternally benighted. » La nation qui néglige l'éducation du peuple mérite d'être plongée dans des ténèbres éternelles.

Loin de la négliger, l'Angleterre a fait, depuis quelques années, dans cette voie, des progrès incontestables, et les esprits les plus impatients, à commencer par lord John Russell, ne pouvaient pas en rendre un plus éclatant témoignage que de prendre comme base du nouveau projet les règlements en vigueur et les procédés établis par le comité d'éducation du Conseil de la reine, sauf à les revoir pour leur donner plus d'unité et d'extension. Hâtons-nous d'ajouter que, de toutes les mesures proposées par lord John Russell, c'est la seule qui ait rallié tous les suffrages, c'est-à-dire que la Chambre, par cet

[1] Il nous sera permis de rappeler que le *Correspondant* a précédemment exposé la situation de l'enseignement primaire en Angleterre, à l'occasion d'un *Rapport* plein d'intérêt adressé sur ce sujet à M. le ministre de l'instruction publique par M. Eugène Rendu. Nous avons alors signalé les graves imperfections principalement attribuables à la stérilité et aux divisions de l'Église anglicane, qui rendent les écoles anglaises moins populaires et moins efficaces que les écoles françaises, et expliquent la tendance visible du gouvernement à intervenir de plus en plus dans la direction de l'enseignement primaire, malgré la vive répugnance que l'esprit anglais oppose à cette immixtion. Mais en même temps nous avons rendu justice à l'impulsion imprimée par les hommes d'État, ainsi qu'aux efforts prodigieux des individus et des associations. Ce point de vue méritait d'être justifié par un tableau des grands résultats dus à cette libre initiative dont l'Angleterre offre sans cesse l'admirable exemple. Voué par les travaux de sa vie entière à la diffusion de l'enseignement populaire, M. Lorain, auteur des études si appréciées sur les universités anglaises, était plus que personne en situation de présenter ce tableau avec une pleine connaissance des faits et une autorité incontestée.

assentiment unanime, a fait la déclaration tacite qu'elle était satisfaite des moyens mis en usage, confiante dans les progrès obtenus et décidée à briser les derniers obstacles pour faire prospérer l'éducation du peuple, quoiqu'elle ait en même temps condamné comme inacceptable le système désespéré proposé par lord John.

Voilà bien des échecs, en peu de mois, accumulés sur la tête d'un homme qui a longtemps été, comme chef du mouvement politique, gâté par le succès. Nous n'avons pas à nous occuper des causes qui l'ont cette fois lancé dans une série de propositions aventureuses sur une matière qui exige tant de maturité et de réflexion. Les adversaires de lord John le représentent comme un esprit inquiet, jaloux de prendre quelque revanche éclatante de ses dernières mésaventures; on va même jusqu'à insinuer qu'au moment où le gouvernement est sur le point de s'enrichir d'un ministre de plus, destiné à réunir sous sa direction tous les travaux du comité d'éducation, lord John Russell, plutôt que d'accepter de la main du *Times* un siége à la Chambre des lords pour y ensevelir son activité embarrassante, se sent encore assez de jeunesse pour étrenner le nouveau ministère, et que l'occasion était trouvée bonne pour s'y rendre nécessaire par un triomphe signalé sur la question pendante. Nous laissons à nos voisins la responsabilité de ces malices, qui d'ailleurs ont pour nous moins d'intérêt, et nous aimons mieux chercher dans le zèle déployé par lord John pendant toute sa vie, en faveur de l'instruction, une explication toute naturelle du rôle principal qu'il a cru devoir prendre tout récemment.

Ce que nous nous expliquons moins, c'est la nature même des expédients qu'il a imaginés pour venir, disait-il, en aide à l'éducation populaire dont il trouve la marche trop lente au gré de son impatience. Lorsqu'au mois de mars dernier il eut révélé, dans la Chambre des communes, les dix résolutions dont il composait son projet, l'esprit en était si directement contraire à tout ce que nous savons du soin jaloux avec lequel le caractère anglais surveille les entreprises les plus légères contre ses droits, sa liberté, la conservation de ses institutions nationales, que leur mauvais succès n'a pu étonner personne, même de ce côté du détroit. En effet, après avoir mis son projet, au début, sous la protection d'un sentiment commun à toute la nation, en reconnaissant l'utilité d'asseoir la nouvelle réforme sur les principes admis déjà dans la direction suivie par le comité d'éducation de la reine, il voulait, pour hâter la marche du progrès, créer un grand état-major de quatre-vingts sous-inspecteurs. Il rompait et mutilait les divisions territoriales établies, même les districts de paroisses, pour former à ces sous-inspecteurs des circonscriptions nouvelles. Il attaquait l'arche sainte des fondations charitables, en disposant de leurs revenus pour un but entièrement étranger à la volonté des fondateurs,

en détournant leurs fonds pour les appliquer aux besoins des écoles; il établissait une taxe nouvelle dans le même but et mettait à la discrétion des citoyens soumis à la taxe le choix des maîtres et le règlement particulier de leurs écoles, où on respecterait le droit reconnu aux parents et aux tuteurs des enfants de ne point les faire participer à l'enseignement religieux, selon leur bon plaisir. Enfin il infligeait à tout industriel la condition de faire instruire à ses frais les enfants au-dessous de quinze ans qu'il emploierait dans sa maison.

Excepté la première résolution, tout innocente, et d'avance acceptée par tout le monde, il n'en est pas une qui ne troublât singulièrement les habitudes et le sentiment intime de la nation, mais les dernières surtout étaient grosses de tempêtes. Elles renfermaient, à vrai dire, toute la pensée de lord John, qui a pris la question d'éducation pour théâtre de la question religieuse, et qui s'est flatté apparemment de le dissimuler sous le prétexte de propager l'instruction primaire parmi les petits enfants. Mais le piége n'était pas habile, et, dans le mois d'intervalle qui s'est écoulé entre l'exposé de son projet et la discussion de la Chambre en comité, les intérêts menacés avaient si bien préparé leur défense, que, dès la première séance, lord John Russell, certain de sa défaite, annonçait l'intention de couper le bill en deux, sacrifiant de lui-même les cinq derniers articles, ceux qui contenaient le fin mot du projet : « *Venenum in caudâ.* » De sacrifice en sacrifice, il n'a pu conserver de tous ces tronçons que la tête, c'est-à-dire cette première résolution qui n'en était pas une, et, en désespoir de cause, il a terminé son discours en faisant des vœux pour que l'éducation populaire triomphât, *soit par les moyens qu'il avait proposés, soit par d'autres qui seraient trouvés plus efficaces.*

Pour mieux frapper les esprits de la nécessité d'aviser promptement à une amélioration radicale, empruntant à sir John Pakington des résultats statistiques inquiétants, il avait présenté sous les plus sombres couleurs le nombre des enfants admis dans les écoles de la Grande-Bretagne. Pour arriver à ces chiffres plus que douteux, il avait été obligé de compter, comme appartenant de droit à l'instruction, tous les enfants de cinq à quinze ans, supposant que les pauvres étaient tenus, en conscience, de sacrifier ainsi dix années entières de leurs enfants à la culture de leur intelligence dans les écoles. Les statistiques, surtout en éducation, sont difficiles partout, et se prêtent avec une si merveilleuse facilité à la préoccupation de ceux qui s'en font une arme pour ou contre, qu'elles sont bien plus suspectes encore lorsqu'elles reposent sur des calculs tout personnels, dans un pays où il n'y a point de relevé officiel qui puisse servir d'élément sérieux à ce genre d'argument. C'est précisément le cas des écoles en Angleterre; aussi les données fournies par M. Pakington, et ramassées avec confiance par lord

John Russell, avaient-elles été renversées dans l'intervalle des séances, avec une grande autorité d'expérience, par MM. Baines et Unwin dans deux brochures, dont les détails, puisés à des sources plus sûres, et appuyés sur une foule de documents authentiques, avaient détruit toute créance dans les assertions du noble lord. Nous n'avons pas à nous prononcer en France sur une pareille controverse, quoique, à voir l'assurance avec laquelle sir John Pakington étend à la France elle-même les aberrations de ses statitisques, nous soyons en droit de trouver ses procédés au moins bien risqués. Lorsqu'il affirme, par exemple, hardiment que le rapport des enfants qui fréquentent nos écoles avec la population est de 1 à 6, nous sommes bien obligé de reconnaître que M. Pakington ne craint pas, pour le besoin de la cause, de surfaire au moins de moitié.

Tous ces épouvantails se sont évanouis devant la discussion publique. M. Henley, le promoteur d'une des pétitions les plus imposantes par le nombre des signatures, présentées à la Chambre contre le système nouveau, a établi, en faveur de celui qui est en vigueur, que la progression des enfants au-dessous de douze ans dans les écoles primaires avait été de 11/28 pour 100 en 1851, de 13/43 en 1852, de 18/85 en 1853 Sir James Graham, relevant le défi de lord John Russell, a pu dire, aux acclamations de la Chambre, qu'il prétendait, au contraire, qu'il n'y a pas en Europe de pays où le progrès de l'éducation, dans les vingt-cinq dernières années, ait été aussi rapide, aussi satisfaisant qu'en Angleterre. Il a mieux fait que de le dire, il l'a prouvé, en montrant qu'en 1818 le nombre des enfants admis dans les écoles était avec la population dans le rapport de 1 à 17; de 1 à 11 en 1833, de 1 à 8 en 1851. Que les écoles journalières comptaient 94,878 maîtres, abstraction faite des 318,155 maîtres qui enseignaient dans les écoles du dimanche. Puis, abordant les principes mêmes du projet, il a montré que toutes ces taxes, ces divisions arbitraires en provinces administratives, étaient autant de violences au principe le plus cher au cœur du peuple anglais, la liberté : que l'Angleterre était en état de parfaire librement l'œuvre de l'éducation populaire, sans toutes ces entraves; que le bill proposé la mettrait plutôt en péril. « Le peuple anglais, a-t-il dit, veut bien se prêter à se laisser conduire, mais il ne veut pas qu'on le mène à la baguette. » Il a supputé qu'en privant les familles pauvres du produit qu'elles peuvent en ce moment tirer du travail de leurs enfants employés dans l'industrie, c'est-à-dire environ 125,000,000 francs, on leur infligerait par la force l'impôt le plus cruel qui puisse les atteindre; que les créations nouvelles ne coûteraient pas moins de 150,000,000 francs à l'État par année. Enfin, il en est venu à conclure, toujours aux applaudissements de la Chambre, « qu'il n'avait jamais entendu de sa vie un projet aussi téméraire. »

« Quant à la liberté religieuse de s'abstenir de toute religion dans les écoles, celle que M. Baines avait appelée la *neutralisation de la mer Noire de l'instruction religieuse*, lord Cecil a demandé ce que deviendrait cet enseignement chrétien, dont lord John Russell prétendait faire la base de toute éducation dans un pays livré à tant de croyances diverses, et quelles seraient alors les formules que l'école nationale[1] de Merthyr Tydvil, par exemple, dans la Galles du Nord, pourrait se permettre encore en face de ses 107 enfants, ainsi répartis :

Anglicans.....	5	Méthodistes.....	4	Mormons..........	13
Baptistes	24	Réformateurs ...	1	Sans dénomination..	20
Indépendants..	37	Unitariens......	3		

Ceux qui aiment, au moins de loin, la vie des luttes parlementaires feront bien de relire ces débats dans les feuilles anglaises. Elles sont restées constamment à la hauteur d'une discussion sérieuse, élevée, digne en tout de la question soumise à la Chambre des communes.

Le discours de sir J. Graham à lui seul mérite d'être étudié et présente dans le genre une grande variété d'intérêts, voire même dans l'occasion quelqu'un de ces incidents comiques qui ne paraissent pas malséants dans les habitudes du Parlement, au milieu des sujets les plus graves et de l'argumentation la plus sévère. L'orateur, en parcourant toutes les difficultés d'exécution que rencontrerait un pareil projet, insistait en particulier sur les enquêtes que la justice des cantons serait tenue de faire dans les maisons particulières, les fermes, les fabriques, pour constater les contraventions à la loi obligatoire de l'enseignement. « Voici, par exemple, dit-il, mon très-honorable ami le secrétaire de la trésorerie, qui dort d'un parfait sommeil au pied de cette tribune (bruyants éclats de rire qui troublent le somme du très-honorable membre du cabinet); mais le jour où il lui faudrait procéder à l'élection générale de tous ces fonctionnaires, où il devrait faire mouvoir tous les rouages compliqués de la machine inventée par le noble lord; nommer tous ces inspecteurs, ces sous-inspecteurs, ces instituteurs, tous placés sous le contrôle direct d'un membre du gouvernement; ce jour-là, il aura plus à faire qu'il n'appartient à une faible créature en chair et en os (rires bruyants). Admettons seulement l'usage ou l'abus de cette machine ingénieuse, je lui réponds bien que pour le coup il ne pourra guère se livrer aux douceurs du sommeil. » (Nouveaux éclats de rire.)

Tout le monde connaît le sort de la proposition de lord John Russell; malgré l'appui des membres qui votent avec le gouvernement, malgré la nécessité bien reconnue de tout le monde de faire prochai-

[1] Les écoles nationales sont fondées et entretenues par l'église anglicane.

nement quelque acte législatif pour vaincre les derniers obstacles à l'éducation populaire, malgré l'influence personnelle du noble lord et les services antérieurs d'un homme qui a contribué par tant d'efforts heureux aux progrès de la législation de son pays et spécialement de la liberté civile et religieuse, qui peut se vanter d'avoir obtenu le rappel de la loi du *test and corporation acts*, qui a pris une part active à l'émancipation des catholiques, à l'extinction de la dîme dans la Grande-Bretagne et dans l'Irlande, à l'amélioration de la loi des pauvres, à l'introduction du système de l'éducation nationale en Irlande, le projet de lord John Russell n'a pas franchi les limites du comité où il a été condamné, dès la première épreuve, par une majorité de 102 voix.

Pour mieux apprécier l'importance de ces débats et pour mieux en comprendre le dénoûment, il nous a semblé utile d'exposer en détail à nos lecteurs l'état actuel de l'éducation populaire dans la Grande-Bretagne, et, pour ne point risquer de nous adresser à des statistiques mensongères ou erronées, nous n'avons voulu l'étudier que dans les pièces authentiques émanées depuis seize ans du comité d'éducation formé au sein du Conseil privé de la Reine. Ce recueil d'actes administratifs présente dans son ensemble les véritables annales de l'instruction primaire en Angleterre[1].

Parmi les livres généralement connus sous le nom de *blue books*, que le gouvernement distribue tous les ans en Angleterre aux membres des Chambres législatives et qui tiennent le pays informé de l'état du service public dans toutes ses branches, il n'en est pas qui méritent plus d'intérêt que les minutes du *comité d'éducation*.

Ses travaux, de date encore bien récente, ont pris un développement dont on peut mesurer l'importance sur l'accroissement progressif des fonds dont il dispose. En 1839, à l'époque de sa fondation, il avait à répartir entre les deux grandes sources de l'instruction élémentaire, la *Société nationale* et celle des *British and foreign schools*, la somme de 250,000 francs seulement : nous le voyons, en 1853, répandre sur les écoles soumises à son inspection des secours et des subventions montant à 6,266,472 francs 85 centimes, payés par l'État.

Les *minutes* se composent invariablement de deux parties, présentant, dans un ordre simple, 1° les actes administratifs du comité pendant l'année qui vient de s'écouler; 2° les rapports reçus de ses inspecteurs sur la situation des écoles de leur ressort.

[1] Minutes of the committee of concil on education. — Reports by her Majesty's inspectors of schools, 1839-1855.

Minutes du comité du conseil pour l'éducation. — Rapport des inspecteurs de Sa Majesté sur les écoles primaires de la Grande-Bretagne.

Grâce à cette publicité, non-seulement les Chambres peuvent embrasser d'un coup d'œil l'ensemble de l'éducation populaire dans la Grande-Bretagne, et s'assurer, dans les détails, de l'esprit qui a présidé à l'emploi des fonds votés pour cet objet; mais le pays tout entier peut étudier les besoins ou suivre les progrès de l'éducation des classes pauvres et méditer les améliorations et les réformes qu'elle comporte encore.

Les rapports des inspecteurs, en effet, ne contiennent pas seulement une série de tableaux circonstanciés, représentant, dans toutes ses facultés, l'état plus ou moins satisfaisant de l'instruction dans chacune des écoles visitées, mais ces résultats de leur mission annuelle sont précédés d'un coup d'œil étendu et de discussions approfondies, qui en relèvent singulièrement l'intérêt, sur les points particuliers qui leur paraissent mériter l'attention particulière de l'autorité.

Au premier abord, on serait tenté de croire qu'il peut y avoir quelque imprudence à mettre ainsi à nu devant toute la nation l'exposé sincère, et comme l'inventaire exact et complet de l'instruction primaire, avec les imperfections et les mérites de chaque école inspectée. En signalant publiquement la faiblesse des unes, la supériorité des autres, ne faudrait-il pas craindre de blesser ou d'exalter l'amour-propre des maîtres, souvent de les déconsidérer dans l'opinion, de décourager les bienfaiteurs qui s'y intéressent, d'appeler des récriminations amères contre le jugement de l'inspecteur, contre les résolutions du comité, d'établir enfin un mécontentement permanent en livrant à la curiosité du public des communications qu'ailleurs les administrations jalouses se contentent volontiers de garder pour elles-mêmes, ou de mutiler soigneusement au préalable, lorsqu'elles jugent nécessaire d'en entretenir, par occasion, le pays.

Autre peuple, autres mœurs. Mon intention n'est pas de critiquer les nôtres, ni d'élever un piédestal à l'Angleterre; mais il est loyal de reconnaître que ces dangers, réels peut-être dans certains États et sous certaines formes de gouvernement, s'évanouissent devant le sens droit et pratique avec lequel le public anglais juge de ses intérêts, sans doute par la grande habitude qu'il a contractée de les discuter au grand jour et de vouloir en décider lui-même.

A cet égard, le gouvernement anglais n'est pas dans une situation à craindre qu'on retourne contre lui les défauts ou les abus qu'il signale. Dans les pays où l'État, maître de tout, prend aussi le périlleux honneur d'administrer lui-même les écoles, il est obligé de les trouver bonnes et de les proclamer telles, sous peine de s'accuser lui-même. C'est un grand inconvénient de son autorité sans contrôle qu'il lui est

[1] L'Irlande n'est point comprise dans les documents officiels qui ont servi de texte à cette étude.

difficile de savoir lui-même la vérité tout entière, plus encore de la faire accepter aveuglément par l'opinion défiante du public. Si les hommes chargés de diriger l'instruction changent, avec eux changent les systèmes. Alors il peut se faire, au moins on est en droit de le craindre, que chacun des agents chargés sous l'autorité du ministre de lui renvoyer les renseignements qu'il demande ne se sente intéressé tout le premier à flatter la pensée connue du pouvoir, et qu'il ne s'organise entre eux comme un concert tacite de satisfaction qui entretienne une illusion générale agréable à tous. Un fonctionnaire trop candide serait-il bien sûr de ne pas voir porter à son propre compte l'insuffisance des moyens qu'il aurait observés dans sa pratique? Son collègue, plus adroit, n'aura-t-il pas servi plus habilement l'intérêt de sa carrière, en renvoyant comme un éloge à son chef le succès prétendu d'une direction qu'il blâmerait peut-être, s'il en avait le courage? Il ne faut pas mettre les gens à de trop rudes épreuves. Comment la vérité se dégagera-t-elle de cette enquête embarrassante où l'homme puissant annonce qu'il l'espère favorable à ses vues, où l'homme dépendant calcule qu'elle serait nuisible à ses intérêts? Il ne reste qu'un parti à prendre : pour l'administration, c'est de louer ses actes puisqu'elle en est responsable, et, pour le public, c'est d'attendre patiemment que quelque révolution de cabinet, un successeur, par exemple, dans un intérêt directement opposé, fasse une révélation contraire, trop heureux si, pour montrer que tout était mal, il ne commence pas par réformer tout.

En Angleterre, le jeu de la constitution affranchit l'administration de ces embarras. Dans l'instruction populaire, par exemple, si la direction des écoles lui semble mauvaise, elle peut s'en plaindre comme tout le monde, et personne n'a le droit de se plaindre d'elle. Les écoles ne procèdent pas de son autorité ; elles ont chacune leurs fondateurs, leurs bienfaiteurs, leurs administrateurs particuliers. Quand elles acceptent l'intervention de l'État, c'est seulement pour prendre leur part des dons et des faveurs qu'il dispense. Entre l'État et les écoles, des hommes d'un mérite reconnu, d'une grande considération personnelle, d'un rang honorable dans la hiérarchie des salaires, viennent, en qualité d'inspecteurs[1], étudier les besoins et y satisfaire. Ils apportent, ici la subvention demandée pour construire ou réparer une école, là des suppléments de traitements pour les maîtres, ailleurs

[1] Le traitement annuel d'un inspecteur est de 11,250 fr., plus 18 fr. 75 c. par jour de service. On peut compter qu'ils sont employés presque tous les jours de la semaine, car je vois, en 1849, deux cent quatre-vingt-quatre jours de service, soit 5,355 fr.; les frais de route sont à la charge de l'État. L'inspection, d'après un calcul de M. Allen, revenait dans son district, en 1845, à peu près à 58 fr. par école.

des secours pour le matériel de l'enseignement, des livres, des cartes, des modèles. Il faut bien, pour remplir leur mission en conscience, qu'ils sachent si les fonds dont ils sont chargés de proposer la répartition seront employés utilement, et c'est ici que l'État reprend un rôle actif en mettant à ses libéralités des conditions prescrites dans l'intérêt même de l'éducation. Il veut bien contribuer pour une part notable à la dépense des constructions, mais elles devront être faites selon les règles convenues d'une bonne appropriation à leur but, la salubrité et le bien-être des enfants et des instituteurs, une entente judicieuse des mouvements et des exercices de l'enseignement. Il accordera volontiers au maître un traitement supplémentaire, mais il faut pour cela qu'on soit dûment édifié sur son mérite, et qu'un examen en forme, passé devant ses inspecteurs, justifie la faveur dont il va devenir l'objet. L'action de l'État dans l'école est donc toute de bienveillance. Elle ne s'impose nulle part, elle se fait plutôt désirer; et, quand elle est acceptée, elle ne refuse pas plus ses bons conseils que ses secours pécuniaires. Mais elle se garde bien de s'immiscer dans la direction et l'administration des écoles, les abandonnant à l'indépendance du régime administratif, religieux ou pédagogique, sous lequel elles se sont librement constituées.

Puis, quand les inspecteurs ont terminé leur mission laborieuse, ils reviennent avec une ample moisson d'observations recueillies sur les lieux. Ils déposent entre les mains du comité leurs rapports, qui de là passent bientôt imprimés dans celles des chambres. « Vous nous aviez, dit le ministre, confié des fonds de secours et d'encouragement pour les écoles qui réclameraient notre assistance : en voici l'emploi; vous jugerez s'il répond à vos vues. Nous mettons en même temps sous vos yeux les besoins qu'il reste encore à satisfaire, et les moyens proposés par ceux qui en sont les meilleurs juges. Vous aviserez, après en avoir pris connaissance, aux mesures législatives que vous croirez propres à combattre le mal, à confirmer et à étendre le bien. » Appuyées sur ces documents irrécusables, on voit alors se produire, au milieu même des intérêts pressants d'une guerre qui semblerait devoir absorber tout autre intérêt, des motions présentées par les membres les plus éminents; approuvées ou rejetées, elles n'en sont pas moins accueillies toujours avec avidité, car l'ardeur apportée dans ces débats montre, à l'honneur de l'Angleterre, que l'instruction populaire est pour elle la première des questions pacifiques qui doit occuper son attention.

De leur côté, l'Église anglicane et ses adversaires cherchent avec empressement dans les minutes du comité les renseignements qui les mettront à même de comparer les mérites relatifs de leurs écoles respectives. Leur émulation, toujours tenue en haleine par le plus puissant intérêt, l'intérêt religieux, stimule les maîtres et les administrateurs

locaux. Les procédés surannés s'améliorent ou font place à des procédés nouveaux, souvent empruntés des écoles rivales. Les maîtres, avertis par l'exposé bienveillant, mais juste, des résultats de l'inspection, se préparent à soutenir ou à relever le niveau des études obtenu par leurs écoles. Cette publicité enfin tourne tout entière au profit de l'éducation.

Nous-même, qui ne nous sentons pas attiré vers ces questions par une curiosité sans but, mais qui contemplons dans le développement de l'éducation des classes pauvres l'avenir de l'humanité, étranger de nom, mais non de cœur, à toutes les nations qui mettront leur honneur à l'accomplissement de cette grande tâche, nous pouvons, grâce à cette publicité, suivre les progrès en Angleterre des efforts persévérants tentés pour y réussir.

Pendant quinze ans, en France, de 1833 à 1848, les ministres de l'instruction publique, sans adopter la même forme, présentaient également à l'appui du budget des comptes rendus intéressants sur les écoles primaires du royaume. Il leur eût été difficile, impossible même, de livrer tous les documents d'inspection aussi complets qu'on peut le faire en Angleterre. Une certaine prudence politique leur imposait une réserve qui n'était que trop justifiée par l'attitude hostile d'une opposition systématique; et, d'ailleurs, les fonctionnaires modestes qui leur transmettaient ces états n'avaient pas assez d'autorité ni leurs travaux assez de relief pour mériter d'être directement soumis à cette publicité éclatante. Mais à la substance de ces rapports dont les ministres nourrissaient leur compte rendu officiel ils joignaient des vues plus étendues et plus élevées, telles qu'on devait les attendre d'hommes aussi éminents que M. Guizot, M. Villemain, M. Cousin, M. de Salvandy.

Si je ne me trompe, c'est M. de Salvandy qui a eu l'honneur de clore cette série de documents non interrompus. Nul plus que lui n'avait le droit de se montrer sensible, dans son département, au reproche injuste si vivement formulé d'un député qui accusait le gouvernement de ne produire rien, rien, rien. Un rapport au roi sur la situation de l'instruction primaire au 1er janvier 1848 fut alors préparé comme une apologie péremptoire. Le ministre n'avait pas de peine à y faire éclater les progrès, dus en grande partie à ses soins et à son zèle, dans le nombre croissant des écoles, l'extension donnée à l'enseignement, le développement régulier et les conséquences heureuses de la loi de 1833. Les faits y parlaient d'eux-mêmes, sous la forme la plus incontestable, celle des chiffres constatés. Au lieu des 969,340 jeunes garçons instruits dans les écoles publiques et privées que le gouvernement avait reçus de la Restauration et de l'Empire, il présentait, quinze ans à peine après le vote de la loi, une augmentation de

1,206,739 garçons, appelés à jouir du bénéfice de l'instruction primaire. De 1814 à 1830, c'est-à-dire dans l'espace de seize ans, la France n'avait consacré que 742,000 francs à l'instruction du peuple : le gouvernement de Juillet, pendant le même nombre d'années, y avait consacré 37,640,000 francs.

Depuis lors nous ne nous rappelons pas qu'il ait été publié de document officiel de quelque étendue sur l'instruction primaire. Ballottée plus que toute autre partie des services publics par des révolutions quotidiennes qui ont mis tant de fois, en quelques années, son organisation en péril, nous comprenons qu'elle prêtât difficilement, dans cet état mouvant, à une appréciation sérieuse. Il faut attendre que la législation nouvelle ait eu le temps de se reconnaître : sans doute, lorsque sa situation sera mieux assise et ses résultats mieux éprouvés, nous pourrons trouver dans les communications du gouvernement ces éléments de comparaison si désirables qui nous manquent encore.

Nous nous proposons donc seulement ici d'examiner, avec l'aide des minutes du comité d'éducation et de notre observation particulière, l'état dans lequel le gouvernement anglais a trouvé, il y a seize ans, l'éducation populaire, les améliorations successives qui s'y sont introduites par ses conseils et son appui, enfin les progrès qui lui restent à faire et les obstacles qu'il n'a pu surmonter encore.

Si l'on considère le nombre des écoles alors établies en Angleterre, et celui des enfants qui les fréquentaient déjà, on voit aussitôt que l'instruction du peuple y présentait un spectacle moins affligeant qu'à l'époque où le gouvernement français eut la libérale pensée de se rendre un compte exact des choses dans notre propre pays. Nous avons eu l'occasion d'expliquer ailleurs comment en Angleterre, depuis la réformation, une tradition constante d'émulation entre les diverses sectes religieuses avait tourné à l'avantage de l'éducation des classes pauvres, et c'est sans doute ce qui explique comment l'État n'a pas senti, pendant longtemps, le besoin de s'en préoccuper, se reposant sur l'activité jalouse des cultes rivaux du soin de propager de bonne heure l'instruction élémentaire comme un véhicule de leurs doctrines dans les générations naissantes. Cependant, en raison même du but qu'elles se proposaient, l'instruction qui leur suffisait pour l'atteindre était de sa nature très-limitée : l'enfant que l'on avait formé à la lecture des livres saints en savait assez désormais pour y trouver ses sujets de méditation chrétienne : les autres facultés n'avaient plus qu'un intérêt secondaire aux yeux des fondateurs zélés qui se disputaient sa foi : l'école n'était partout que le vestibule de l'Église.

Aussi, quand l'inspection de 1839, conçue dans un autre esprit plus politique, voulut propager l'instruction, non plus seulement comme un moyen de former des catéchumènes et d'enrôler des enfants pauvres

sous une bannière religieuse, mais aussi comme une préparation à leur part de bien-être dans les progrès de la civilisation autour d'eux, comme une initiation à toutes les merveilles de l'industrie qu'ils opéraient machinalement de leurs mains sans en jouir et sans les comprendre, comme un appel fait aux facultés de leur esprit engourdies dans l'ignorance, pour en élever graduellement le niveau avec celui de la prospérité et de la gloire nationales, les résultats révélés par cette épreuve démontrèrent trop clairement que cette superficie d'instruction cachait encore bien des misères.

Il y en avait qui sont communes à l'humanité en tout pays; il y en avait de propres à l'Angleterre.

Je ne sache pas de désenchantement plus pénible dans l'exercice de la charité que de trouver ceux-là mêmes qu'on veut secourir rebelles au remède qu'on sait leur être salutaire. Malheureusement, quand un homme, né dans la misère, s'est une fois endurci à ses souffrances héréditaires, il finit à la longue par se faire de sa vie douloureuse une seconde nature qui étouffe en lui jusqu'au courage de s'y soustraire. Il a tant de fois succombé dans la lutte, qu'il y a usé même l'espérance, et n'accueille plus les consolations qu'on lui apporte que par le rire de l'incrédulité. Il en est de même de l'ignorance : celle des parents engendre et perpétue celle des enfants. Ce n'est pas qu'ils n'envient aussi ce privilége aux familles mieux partagées; mais, pour eux qui n'ont pas le nécessaire, l'instruction est un luxe de la richesse. « Qui sait si, en donnant de la science à leurs enfants ils ne leur apprendront pas en même temps à mépriser leurs pères? Après tout ils ont vécu sans cela, leurs enfants peuvent bien faire de même. » Ou bien, si leur ambition paternelle a été un moment alléchée par l'appât de ce joyau qu'une main libérale a fait briller à leurs yeux, ils en détournent bientôt les regards comme d'une tentation mauvaise et se recouchent dans leur ignorance comme le lazzarone dans sa paresse.

Ainsi le premier obstacle et le plus difficile à vaincre vient partout de la résistance qu'opposent à l'instruction qu'on leur offre ceux qui devraient l'implorer comme un moyen de salut, et c'est l'honneur des temps modernes que les classes supérieures et les gouvernements ont mis à faire accepter le bienfait plus de persévérance que les classes pauvres n'ont montré d'obstination à le repousser loin d'elles. On n'aura pas à s'en repentir : il y a dans ce désintéressement généreux plus que de la charité, il y a de la prévoyance. La société est plus intéressée qu'elle ne le croit à supprimer entre les divers membres de la grande famille ces désaccords choquants dans la culture de l'intelligence. D'où peut naître plus sûrement l'harmonie des idées que d'une communauté entre tous des connaissances contemporaines?

Mais il en est de la science comme de tant d'autres biens en ce

monde : il faut en avoir eu l'usage pour en connaître le prix. C'est un cercle vicieux hors duquel le premier pas est le plus difficile. Et puis, il faut le dire, la misère n'a pas le temps, elle va naturellement au plus pressé. Ce n'est pas seulement le sou d'école qui est un sacrifice réel dans la maison de l'indigent. Sans doute tous les ménages n'ont pas un sou d'épargne à sacrifier tous les jours pour les avantages douteux qu'on leur promet de l'instruction; mais les bras de leurs enfants sont un revenu sur lequel on compte dans la famille, et c'est surtout en Angleterre qu'on peut formuler cet axiome : *a child is money :* l'enfant, c'est de l'argent. Allez donc persuader au pauvre qu'il doit perdre le bénéfice palpable du travail de son fils, et lui mettre chaque matin dans la main le penny de l'école, au lieu d'en recevoir tous les soirs les six pence (60 centimes) de la fabrique!

M. Bellair, un inspecteur de la reine, raconte que, pendant une tournée dans son district en Devonshire, il voulut se rendre compte des motifs réels qui éloignaient tant d'enfants de l'école. Il s'adressa à l'ecclésiastique pour l'introduire dans une des familles de sa paroisse qui pût lui servir de point de comparaison. Il ne demandait pas un cas d'extrême misère, mais comme une moyenne de pauvreté sur laquelle il pût asseoir une observation exacte et fidèle. Le clergyman l'accompagna donc chez un journalier du voisinage, et voici, en abrégé, l'espèce de procès-verbal qu'il put dresser sur les lieux :

« Jacques M., âgé de 53 ans; Jeanne, sa femme, 50 ans. Dix enfants, dont cinq seulement encore à leur charge. L'aîné de ceux-ci a 12 ans, le plus jeune 11 mois. Le mari gagne 8 francs 75 centimes par semaine dans la belle saison. Quand il pleut (en Devonshire !), il manque souvent d'ouvrage, et alors il ne gagne rien. La femme va quelquefois en lessive, mais le gain qu'elle en retire n'a pu être évalué avec exactitude, et d'ailleurs compte à peine dans le revenu du ménage, facilement absorbé et au delà par les dépenses[1]. Ils ne savent pas ce que c'est que

[1] En voici le relevé :

Loyer annuel.......	80 f.	60 c.
Bois et charbon.....	75	»
Loyer du jardin.....	12	50
Frais de culture d'une pièce de terre fournie par le fermier pour leur provision de pommes de terre.	75	»
Frais de maladie pour la femme et les enfants............	12	50
Total..............	255 f.	60 c.

PAR SEMAINE.

Frais susénoncés....	4 f.	90 c.
Un demi-boisseau de farine d'orge.....	2	35
Une demi-livre de beurre		50
Thé................		25
Sel................		5
Lait...............		35
Poivre.		5
Savon, soude et potasse		20
Club pour l'homme..		15
— pour les enfants.		40
Total............	9 f.	20 c.

de la viande de boucherie. Ils tuent seulement un porc au printemps. Jamais de sucre ni de farine de froment; jamais de bière ni de cidre à la maison. »

Supposons maintenant qu'au moment où Jacques et sa femme se débattent en vain sous le poids de cette misère, deux messieurs se présentent à la porte de leur cottage pour réclamer les enfants. L'un est le ministre de la paroisse, l'autre le directeur de la manufacture qu'on voit fumer là-bas. Le conseil de famille assemblé : « Mes amis, dit le prêtre, envoyez vos enfants à l'école, ils y seront élevés dans la crainte de Dieu et dans l'amour de leurs parents. » Puis il leur fait valoir les avantages de l'instruction, les fruits solides que les enfants en retireront pour l'avenir; il leur parle des devoirs de la paternité, de la paix qu'ils goûteront dans leur conscience quand ils auront formé des chrétiens fidèles, d'honnêtes gens et de bons citoyens. Le cœur de ces braves gens n'est pas insensible à cet appel, mais quoi! le fabricant n'est pas moins persuasif. Ce n'est pas qu'il fasse de grands frais d'éloquence : il tire seulement de sa poche le tarif de ses salaires, où la sueur des enfants est cotée cher pour leur âge. Si les affaires vont bien, il n'est pas rare qu'il offre jusqu'à vingt sous par jour pour le petit garçon au-dessous de 9 ans. Vingt sous par jour! quel appât! La mère peut-être, qui ne s'y trompe pas en son cœur, débat tout bas les bons conseils du prêtre et les mauvais conseils de l'indigence; mais elle pense à sa petite-fille de 11 mois qui crie dans ses bras parce qu'on lui a mesuré bien chichement sa ration de lait, aux haillons qui couvrent mal la nudité des autres, au pain qui décroît dans la huche, et le marché se fait en faveur de la surenchère : trafic odieux, que je déplore ; mais qui oserait dire que la faim n'est pas une circonstance atténuante?

Il y en avait d'autres encore. Par un enchaînement fatal, les écoles mal fréquentées étaient le plus souvent des écoles mal tenues. Les instituteurs mal payés étaient des ignorants ou des hommes d'un caractère équivoque, et les résultats de leur enseignement n'étaient pas assez satisfaisants pour vaincre des répugnances enracinées ou les arguments de la cupidité. Il aurait fallu que le respect pour le maître, son exemple irréprochable, les succès manifestes de ses leçons, fissent comme une douce violence aux préjugés de l'ignorance et aux appétits de la misère, pour attirer les enfants à l'école. Au lieu de cela, l'instituteur lui-même était souvent la plus grande plaie de l'instruction.

Un grand nombre d'entre eux ne s'étaient senti cette vocation qu'après s'être essayés sans succès dans toutes les autres. Un matelot mutilé ou un soldat invalide du pays de Galles, qui avait un peu couru le monde et attrapé à la volée quelques bribes de langue anglaise, reve-

nait enseigner l'anglais dans les écoles de son pays et étonnait l'inspecteur par ses bévues grossières ou par le patois étrange qu'il apprenait à ses élèves. Des domestiques de ferme, des journaliers usés par le travail, des boutiquiers qui avaient mis la clef sur la porte, se faisaient maîtres d'école, et, je suis humilié de le dire à la honte de leur état, souvent ils s'en retiraient avec dégoût [1]. M. Fletcher eut un jour l'idée de s'informer des antécédents de ces instituteurs de village, et sur 87, il en trouva seulement 19 qui se fussent adonnés de bonne heure à cette profession. Pour les 68 autres, 8 d'entre eux avaient été petits clercs, 5 cordonniers, 5 ébénistes et menuisiers, 5 foulons, 4 fermiers, 4 merciers, 3 peintres en voiture, 2 commis de magasin, 2 garçons de boutique, 2 jardiniers, 2 épiciers, 2 maçons, 1 artiste, 1 peintre en bâtiments, 1 graveur, 1 coutelier, 1 manœuvre, 1 plombier, 1 bûcheron, 1 drapier, 1 tisserand, 1 filateur, 1 boulanger, 1 quincaillier, 1 soldat, 1 tailleur de pierres, 1 compositeur, 1 ouvrier en ivoire, 1 tailleur, 1 frangier, 1 chaudronnier, 1 chaisier, 1 confiseur, 1 mineur, 1 chapelier, 1 commis voyageur [2].

En d'autres termes, le métier de maître d'école avait cela de commode, qu'on y était toujours propre quand on ne pouvait en faire un autre. Et puis l'exercice n'en était pas gênant : il y avait tel instituteur qui fermait de temps en temps sa classe plusieurs jours de suite pour vaquer à ses affaires particulières. L'un d'eux profitait, par exemple, d'une gelée un peu rude pour se donner trente jours de vacances, sous prétexte que sa jambe de bois lui aurait fait courir des risques sur le chemin qui conduisait de sa maison à l'école : il était bien obligé d'attendre le dégel [3].

Le local était digne du personnel : tantôt c'était une salle basse de dix pieds carrés où l'inspecteur ne pouvait tenir debout, le chapeau sur la tête. Plus loin une arrière-boutique dont l'air était tellement vicié, qu'il fallait se hâter d'en sortir pour respirer plus librement [4]. Les livres étaient rares. Trop heureux quand ils se réduisaient à la Bible pour les enfants de tous les âges. Quelquefois, pour varier, la politique s'y glissait sous des formes plus attrayantes pour la jeunesse. M. Kennedy rencontre dans le Lancashire certains cahiers où la loi d'exportation des céréales célébrait sur la couverture son triomphe sur le système prohibitif. « De jeunes gars, gras et frais, mangent, boivent, fument. D'autres font sauter des guinées dans leurs mains, pendant que les moulins à vent battent gaiement l'air de leurs ailes. » Le texte,

[1] Min. 1845, t. I, p. 168.

[2] Min. 1846, t. II, p. 58. Rapport de M. Fletcher sur les écoles régulières de la société British and Foreign, etc.

[3] Min. 1844, t. II, p. 9.

[4] Min. 1849, t. II, p. 180.

qui pouvait servir de lecture, apprenait aux intelligences moins subtiles qui n'auraient pu deviner l'emblème que, depuis la loi de 1847, les ouvriers de la campagne sont plus recherchés, mieux payés et mieux nourris. Évidemment ces sujets d'enseignement, sans blesser la morale, pouvaient être remplacés avec avantage.

Ces difficultés une fois reconnues, le comité d'éducation du Conseil de la reine, sans précipitation, mais avec l'énergie d'activité et la patience qui sont le fond du caractère britannique, se mit en devoir d'entreprendre toutes les réformes qu'il fallait opérer. Sa tâche était d'autant plus délicate, qu'il n'avait aucun droit, pas même d'inspection, sur les écoles. Son influence ne pouvait s'exercer que par la soumission volontaire des autorités qui régnaient dans les établissements d'instruction populaire. Si elles s'étaient bornées aux deux sociétés dont l'une représente l'Église anglicane (National Society), et l'autre la majorité des dissidents (British and foreign schools Society), quelque jalouses quelles fussent de leur souveraineté dans leurs nombreuses écoles, l'entreprise eût été moins hardie ; mais il y avait encore les wesleyens, les presbytériens, les catholiques. les écoles de manufactures, les écoles de paroisses indépendantes, les écoles fondées par des corporations spirituelles, les écoles privées, etc. Que d'intérêts multiples à ménager avant de se faire ouvrir toutes ces portes qu'une défiance jalouse tenait soigneusement fermées à l'Etat! Heureusement l'argent joue un grand rôle en Angleterre, c'est sur l'argent que le comité fonda, avec une grande habileté, le succès de cette innocente corruption qui a fini par le faire accepter aujourd'hui avec reconnaissance dans une partie notable des écoles.

Il commença tout d'abord par une déclaration propre à rassurer les esprits les plus ombrageux. Non-seulement il déclina toute prétention à s'arroger quelque autorité de direction dans les écoles établies, mais il voulut bien traiter avec elles pour le choix des personnes qui seraient admises à les visiter en son nom. Dès 1840, un *ordre*, délibéré en conseil, en présence de la reine, décréta qu'avant de recommander aucun inspecteur à Sa Majesté, pour visiter les écoles dépendantes de la Société nationale, le comité serait tenu de consulter les archevêques de Cantorbéry et d'York, chacun en ce qui concerne sa province, et que le comité ne pourrait en présenter un, sans leur agrément, à la nomination de la reine. Le retrait ultérieur de l'agrément desdits archevêques pour un inspecteur une fois nommé, entraînerait également la nécessité de sa révocation. Même déférence pour le comité de la Société *British and Foreign*, pour le comité d'éducation de l'Église d'Écosse, en général pour tous les comités directeurs d'écoles dans les diverses communions religieuses. Son grand principe, exprimé dans sa correspondance et dans ses actes, était que

chaque inspecteur devait posséder la confiance de la communion religieuse dont il visiterait les écoles, sans quoi il ne pourrait apporter qu'un concours inutile à ceux qui les administrent.

Après s'être mis en règle, par cette déclaration pacifique, avec l'esprit religieux auquel il devait craindre de porter ombrage, le comité du Conseil de la reine crut devoir porter son attention première sur les bâtiments d'école. Il annonça son intention de subvenir pour une part importante à la construction des écoles nouvelles ou à la réparation des autres, quand elles demanderaient son aide. Mais il exigea que, dans ce cas, les écoles seraient dès lors ouvertes à son inspection et que les constructions ou réparations seraient faites conformément à ses vues. A cet effet, il publia une série d'instructions et de plans accommodés aux divers systèmes d'enseignement élémentaire. Nous ne saurions trop recommander l'étude de ces documents, véritablement précieux dans leur ensemble et dans leurs détails. Depuis le style d'architecture, généralement moyen âge, comme presque tous les monuments qu'on élève en Angleterre, jusqu'aux soins de ventilation, au choix du site, de l'exposition, du terrain, au mode de chauffage, à la confection du mobilier, tout y est prévu, calculé, appuyé sur une pratique intelligente et quelquefois sur des considérations d'un ordre plus élevé. Il y a des plans de toutes les dimensions, gradués selon le nombre des enfants et la population du lieu. Les divers systèmes d'enseignement y trouvent la disposition qui leur est propre. Le mode simultané, le mode mutuel, tant celui de Bell que celui de Lancastre, la méthode mixte, y sont représentés par des descriptions minutieuses, en pieds, pouces, sols et deniers, de tous les arrangements qui leur sont nécessaires. L'habitation du maître n'y est pas oubliée; moins encore l'asile, car toute école en Angleterre semble incomplète quand elle ne comprend pas l'enseignement de tous les âges. Les préaux pour la récréation sont aussi l'objet de recommandations particulières. On ne les envisage pas seulement comme un moyen d'éducation physique et de bien-être, pour faire prendre aux enfants l'habitude des exercices et des jeux utiles au développement de leur force corporelle; mais on considère que c'est aussi pour le maître une occasion excellente d'étudier le caractère de ses élèves. On sait qu'à bien des égards c'est plutôt au préau qu'à la classe que se manifestent les dispositions naturelles de l'enfant. Affranchi de toute contrainte, il rentre là dans la liberté de ses penchants, et se trouve en face des tentations les plus propres à les trahir. Aussi le maître est-il averti qu'il doit se mêler fréquemment aux jeux de ses écoliers, pour exercer au besoin une salutaire influence sur leurs habitudes et leur éducation morale.

A ces conditions, l'État intervient au moins pour un tiers de la dépense, mais il faut qu'elles soient observées. Il est telle école qui s'est

vu refuser une allocation, pour avoir substitué au plancher prescrit pour la santé des enfants un pavage de carreaux ou de briques.

Du reste, le genre d'architecture sévère qui met mieux l'école en harmonie avec l'église voisine est la seule prétention qu'on y trouve. A l'intérieur point d'ornements, point de décors; des lignes précises, la salubrité, la convenance et l'appropriation aux besoins. On voit que, sans viser à l'élégance, le comité de la reine veut donner aux enfants du pauvre un modèle du confort simple qu'il devrait trouver chez lui, l'accoutumer à s'y plaire et à venir y chercher volontiers la douceur du *home* qu'il ne rencontre pas toujours dans sa maison, enfin à en emporter, par le souvenir, des habitudes de soin et de propreté qui ne le quitteront plus dans la vie, et qui peuvent même se communiquer à sa famille.

Le plus difficile cependant restait à faire. C'était de réhabiliter l'instruction, en créant un corps d'instituteurs qui ne fussent pas indignes de ce nom. Le comité, convaincu que, si tous les métiers commencent par un apprentissage, l'art délicat de gouverner et d'élever la jeunesse ne s'improvisait pas davantage, ne voulut pas livrer plus longtemps l'éducation du peuple aux hasards de ces vocations empiriques, le pis-aller des ferblantiers en déroute et des commis voyageurs sans emploi. Il emprunta à la Hollande une institution excellente, celle des *pupil-teachers,* que nous appellerons élèves-maîtres.

Déjà dans les écoles d'enseignement mutuel, où trois cents élèves et souvent plus, devaient recevoir l'instruction sous les yeux d'un seul maître, chargé à la fois de l'enseignement et de la discipline, la nécessité avait fait recourir au système monitorial. Fractionnée entre un nombre considérable de sections, dirigées chacune par un enfant plus intelligent ou plus avancé que les autres, l'école marchait avec un ordre apparent qui fit un moment illusion sur les résultats réels. Cependant, dès l'origine, il ne manquait pas d'incrédules qui pouvaient prophétiser sans crainte que l'éducation ne serait rien et l'instruction peu de chose dans une organisation d'enseignement où l'on commençait par supprimer l'action directe du maître et le réduire, pendant la classe, au rôle d'observateur muet. Les moniteurs étaient des pédagogues peu sérieux pour leurs condisciples : ils n'avaient sur eux ni l'autorité de l'âge ni celle de la raison : leur supériorité d'instruction même était souvent contestable. Aussi ils commandaient assez bien les évolutions de leur escouade, et pouvaient même obtenir quelques résultats mécaniques au cercle de lecture; mais, dans toutes les facultés qui s'adressent à l'intelligence et qui contribuent à la développer, l'instruction était en péril et le système en défaut. Il ne faut pas montrer d'ingratitude rétrospective pour l'enseignement mutuel : c'est lui qui a donné le branle à l'instruction populaire. Mais, comme toutes

les inventions premières, il s'est trouvé bientôt insuffisant, et il fallut venir à son aide en le transformant. Ne lui faisons pas un reproche de n'avoir pu résoudre un problème impossible, celui de former et d'enseigner trois ou quatre cents enfants sous la conduite d'un seul maître. Ce qu'il n'a point fait, nul autre ne pouvait le faire. Il a fallu tout le prestige de son mécanisme habile et le perfectionnement de ses combinaisons ingénieuses pour entretenir si longtemps l'espérance de l'y voir réussir. Dans les mêmes conditions, l'enseignement simultané n'eût pas eu plus de succès, et l'on sentit enfin qu'il fallait à l'instituteur des auxiliaires plus efficaces.

Voici donc le plan qui fut mis à l'essai. Dans toutes les écoles de quelque importance l'instituteur et les administrateurs locaux choisiraient, parmi les enfants qui auraient le mieux profité des leçons communes et qui montreraient le plus d'aptitude, des candidats qu'ils présenteraient au choix de l'inspecteur pour prendre le titre d'élèves-maîtres. Parmi ces candidats, l'inspecteur, après un examen soigneux dans lequel entrerait pour une grande part la considération du caractère docile, des sentiments religieux de l'aspirant, de l'honnêteté de ses parents et de sa santé même, choisirait à son tour ceux qu'il devrait présenter à l'approbation du comité d'éducation du Conseil de la reine. Ce titre, qu'on ne pouvait obtenir avant treize ans révolus, était le premier degré de la profession d'instituteur. L'agrément de la famille était naturellement nécessaire, car il y avait engagement écrit des deux parts. L'élève-maître devait rester cinq ans dans l'exercice de son titre, en retour des avantages qui lui étaient assurés : 250 francs à la fin de la première année, 300 à la fin de la seconde, 375 à la fin de la troisième, 425 à la fin de la quatrième, 500 à la fin de la cinquième. Pendant ces cinq ans, l'instituteur auprès duquel le comité l'a placé s'engage (tous ces engagements sont des actes légaux) à lui faire connaître et pratiquer, sous sa direction, l'art d'enseigner dans son école, et à lui donner le soir ou le matin, en dehors des classes, une heure et demie au moins de leçons particulières sur toutes les matières exigées pour son examen de fin d'année : car, tous les ans, l'inspecteur adresse un rapport spécial sur chaque élève-maître de son district. Ces examens sont gradués et réglés par des instructions *ad hoc* émanées du comité. De son côté l'élève-maître doit être présent à toutes les classes, et prêter à l'instituteur une assistance qui tourne au profit de sa propre instruction.

Quand un élève-maître a pu fournir sa carrière de cinq années, ce qui n'arrive pas toujours (car il suffit d'un examen manqué, d'une déclaration du ministre de la paroisse inculpant sa conduite, d'un témoignage défavorable de l'instituteur chargé de le former, pour faire résilier son titre), alors il peut se présenter dans une école normale (training

school) comme *écolier de la reine*. C'est le second degré qui le prépare à l'enseignement. Ces écoles normales ne relèvent pas plus que les autres du gouvernement : elles ont été créées dans le sein de chaque société centrale et par ses ressources propres pour le besoin de ses écoles populaires; mais, depuis qu'elles ont accepté l'inspection et les subventions du comité d'éducation, l'État peut y conférer des bourses aux élèves-maîtres qui, après cinq années d'épreuves, ont paru dignes, par un examen particulier de l'inspecteur, d'être promus au titre de *queen's scholar*. Une fois admis à l'École normale, ils doivent passer encore trois ans d'études, soumis à la règle intérieure et aux exercices de la maison, subir heureusement chaque année l'examen déterminé par le programme; enfin au bout de la troisième année, c'est-à-dire à vingt et un ans au moins, se présenter à l'examen final pour recevoir, s'il y a lieu, le *certificat de mérite*, et, dans tous les cas, obtenir la direction d'une école.

Voilà l'instituteur destiné, dans la pensée du comité, à restaurer l'instruction, à remplacer le maître d'école empirique dont nous avons parlé tout à l'heure. Celui-là est bien né dans le métier; dès les bancs de l'école il n'a pas cessé de regarder ce titre comme le but de son ambition. A treize ans, il a été marqué du sceau de la profession : à dix-huit, il a confirmé sa vocation, et, pour ainsi dire, fait ses vœux dans une maison professe; à vingt et un ans, il couronnera ses huit années d'études préparatoires et d'épreuves spéciales, théoriques et pratiques, en inaugurant son ministère dans l'école qui lui est désormais confiée. Nous verrons tout à l'heure que les prévisions du comité n'ont pas été trompées : le succès a justifié ses espérances.

Mais, en attendant qu'il se formât, par cet enchaînement d'épreuves successives, une génération nouvelle d'instituteurs capables de répondre à sa confiance et de satisfaire aux nécessités de l'enseignement populaire, que faire des maîtres signalés pour leur incapacité ou leur ignorance? Les révoquer ou les améliorer? Les révoquer n'est pas au pouvoir de l'État : ils ne dépendent pas de lui. Les révoquer n'est pas non plus dans le caractère de la nation qui conserve, tant qu'elle peut, les hommes et les choses, par un sentiment de respect pour le passé et de ménagement pour les personnes. Et pourquoi désespérer de les rendre meilleurs? Sans doute il en est parmi eux auxquels leur âge et une longue habitude de l'humiliation où ils croupissent ne permettent pas même l'espérance de se relever jamais. Ceux-là, les infirmités ou la mort les forceront bientôt à quitter la place, sinon les sociétés et les administrateurs auxquels ils appartiennent les convieront au repos par l'appât de quelques pensions modiques, et traiteront avec eux de leur retraite volontaire. Les autres, qui sont encore dans la vigueur de l'âge, qui sait si l'émulation, une honnête pudeur, et surtout la promesse

d'un sort plus heureux, d'une situation plus honorable, ne stimuleront pas leurs efforts? Il est injuste de les condamner avant de les avoir mis dans leur tort, en leur offrant au moins l'occasion de se rétablir dans leur propre estime et dans celle de leurs concitoyens.

Le comité tenta encore cette expérience hasardeuse. Pour retenir dans la profession ceux qui auraient fait des efforts généreux pour s'y maintenir avec honneur, il institua le *certificat de mérite*.

Ce certificat ne répond à rien de ce que nous pratiquons en France. Ce n'est point notre diplôme, car il n'est pas nécessaire pour exercer, et d'ailleurs l'étendue des connaissances qu'il exige dépasse de bien loin le programme des commissions d'examen instituées chez nous pour l'instruction primaire. Il est de trois degrés : certificat de premier, de second, de troisième ordre. Le dernier suppose un an d'études dans une école normale, le second deux ans, le certificat supérieur trois ans. Toutefois les instituteurs en exercice, soit qu'ils aient appartenu antérieurement à une école normale, soit qu'ils aient acquis autrement les connaissances exigées, peuvent y aspirer également. Chaque année, l'inspecteur du district réunit les candidats et donne un temps considérable à cet examen, très-important dans ses résultats. Les avantages n'en sont pas bornés à un vain titre : ils sont, pour l'instituteur qui a obtenu cet honneur, un accroissement notable dans son revenu. C'est ici le lieu de nous occuper de la question des salaires.

Il y a quinze ans, le traitement des instituteurs était très-inégal : je ne parle pas ici des villes importantes, mais surtout des campagnes. Il variait selon la population du lieu, le nombre des enfants, la libéralité des fondateurs, le mérite apprécié du maître. Cependant, à en juger d'après les habitudes de notre pays, la position, à quelques exceptions près, nous aurait paru relativement satisfaisante. Je vois en 1841, dans le rapport de M. Moseley sur les écoles de Northampton, Warwick, Leicester, Nottingham, etc., formant le midland dictrict, que la moyenne de traitement d'un instituteur était de 1,290 francs 50 centimes. Le quart d'entre eux ou environ étaient logés gratuitement. M. Moseley se plaignait amèrement de l'insuffisance de ces ressources. En 1845, dans son rapport sur le district de l'Est, M. Cook ne s'étonne plus de voir les écoles livrées à des maîtres tirés de la charrue ou échappés aux poursuites de leurs créanciers, en les trouvant rétribués en moyenne au taux de 750 francs, défrayés de la table, du logement, et souvent de l'éclairage et du chauffage. Dans le district du Nord, M. Watkins, prenant au hasard trente écoles pour établir son calcul, porte la moyenne du traitement à 1,090 francs : le tiers d'entre eux logés sans frais. Je sais qu'un préjugé généralement répandu chez nous exagère beaucoup les dépenses de ménage chez nos voisins.

Mais, si la vie d'hôtel et la vie du monde entraînent de grands frais en Angleterre, tous ceux qui ont pu, comme nous, se rendre compte de la différence sur les lieux, ne trouveront pas que la supériorité du traitement de l'instituteur anglais sur celui de l'instituteur français soit motivée par cette nécessité prétendue d'équilibrer leurs dépenses.

La vérité, c'est que l'instituteur, pour l'honneur de son état, n'a pas besoin seulement d'avoir du pain : il a besoin de considération. Il est juste qu'il trouve, comme dans tout autre métier, pendant qu'il est jeune et robuste, l'occasion de ménager quelques ressources pour sa vieillesse et pour les besoins de sa famille. Aussi, pour élever les salaires qu'il trouvait indignes de l'importance de l'emploi, le comité ne s'est pas borné à provoquer la générosité des bureaux directeurs de chaque école, il a attaché à l'obtention du certificat de mérite un supplément de traitement qui varie, selon le degré, de 375 francs, minimum, à 750 francs. Par une disposition particulière, pour forcer la main aux administrateurs de l'école, intéressés à conserver des instituteurs capables, ce traitement supplémentaire n'est payé par l'État qu'à la condition que le traitement fixe de l'instituteur fourni par les autorités de l'école est au moins du double, et qu'il s'y joint une maison d'habitation pour le maître. On voit aisément combien, d'un seul coup, les salaires de l'enseignement primaire se trouvent surélevés. Un instituteur pourvu du certificat du troisième degré reçoit :

Du comité	375 f.
De l'école, au moins	750
Total	1,125 f.

Du premier degré, reçoit :

Du comité	750 f.
De l'école	1,500
Total	2,250 f.

Ils sont logés. Ces instituteurs ont en sus la faculté de recevoir, quand ils en sont jugés dignes, de un à cinq élèves-maîtres, dont l'instruction leur est payée aussi par le comité d'éducation, à raison de 125 francs chacun. Enfin, après quinze ans d'exercice au moins, quand leur âge ou leurs infirmités les rendent incapables de continuer l'enseignement, le comité peut leur accorder une pension de retraite des deux tiers au plus du revenu annuel dont ils jouissaient dans l'école.

Dans les écoles paroissiales d'Écosse, où la loi assure déjà, en outre, à l'instituteur, un traitement particulier de 625 francs au moins, son minimum, s'il est pourvu du certificat inférieur, sera de 1,750 francs. S'il est pourvu du certificat supérieur, son minimum sera de 2,875

francs. Tous deux logés sans frais et pouvant y joindre le bénéfice de cinq élèves-maîtres au plus, soit 500 francs[1].

Or, depuis 1846 jusqu'en 1852, le nombre des instituteurs et des institutrices qui avaient obtenu le certificat était déjà de 3,937. En 1853, M. Morell, dans son rapport sur les écoles des wesleyens et des dissidents appartenant à la Société *British and Foreign*, dit que, dans son district, le zèle a été si décidé et si général, que l'on a peine à y trouver un instituteur qui ne se soit présenté à l'examen pour obtenir un certificat de mérite, et qu'il est rare à présent d'en voir un en exercice, dans les écoles inspectées, qui ne l'ait pas obtenu.

Nous n'avons point parlé des institutrices, parce que les mêmes dispositions s'appliquent exactement aux instituteurs des deux sexes, avec la différence que les émoluments des femmes sont, en général, à peu près d'un tiers inférieurs à ceux des hommes. Si l'on fait attention que les bâtiments d'école comprennent presque toujours une école des filles à côté de celle des garçons et un asile; qu'il arrive souvent que l'instituteur et l'institutrice peuvent être mari et femme; qu'ils sont logés et quelquefois dotés de quelques autres avantages, on verra que ce n'est plus avec les instituteurs primaires de notre pays qu'il faudrait comparer les revenus de leur ménage, mais qu'ils sont même plus favorisés que nos professeurs de colléges, Paris excepté.

Cependant, loin de paraître exorbitants, ces avantages faits à l'enseignement populaire tendent toujours à s'accroître, et l'esprit du bill présenté en 1854 par lord John Russell lui était encore plus favorable.

A ce prix, on a le droit d'exiger d'un maître des connaissances moins

[1] Voici un tableau des salaires en moyenne dans la Grande-Bretagne, présenté par M. Watkin en 1853.

1	Middlesex, district de la métropole	3,500 f.
2	Lancashire, à peu près	3,050
3	École de British and Foreign, dans le district du sud	3,025
4	Écoles de British and Foreign, dans le district nord et nord-ouest	2,475
5	Hampshire et s.-est., écoles de l'Église	2,350
6	Église écossaise	2,250
7	Cheshire et district nord-ouest	2,200
8	Église libre d'Écosse	2,125
9	Société British and Foreign, ouest et Galles	2,100
10	Gloucestershire et district de l'ouest	1,950
11	Derbyshire et district midland	1,925
12	Cambridgeshire et district de l'est	1,850
13	Berkshire, Wiltsihre, etc	1,825
14	Northumberland et district du nord, plus de	1,700
15	Galles, environ	1,700
16	Yorkshire, plus de	1,650
17	Somerset et district sud-ouest, plus de	1,625
18	Écoles catholiques romaines	1,500

limitées et mieux approfondies que le triste bagage des anciens magisters de village. En effet, la première fois que j'ai jeté les yeux sur les programmes d'examen préparés par le comité et adressés chaque semestre aux inspecteurs, pour les sessions de Pâques et d'automne, rappelant dans ma mémoire les examens d'instruction primaire auxquels j'avais pris part pendant tant d'années, je ne pouvais croire que ceux-là fussent destinés à une classe de maîtres du même ordre. La variété des matières, les longues études que supposent les questions, seraient, je le crains, un grand sujet d'embarras pour des candidats admis chez nous à des professions plus savantes.

Ils comprennent, pour le certificat de mérite : l'histoire sainte, la liturgie et l'histoire ecclésiastique, l'histoire générale, l'histoire d'Angleterre, la géographie, la grammaire anglaise, la langue et la littérature anglaise, la langue welche (pays de Galles), le français, l'allemand, le latin, le grec (cette dernière langue compte, à celui qui la sait, pour un avantage, mais elle n'est pas obligatoire), la direction d'une école et des notes de leçons : l'arithmétique, l'algèbre, les mathématiques supérieures, la mensuration, la géométrie, l'astronomie populaire, la navigation et l'astronomie nautique, la mécanique industrielle, les sciences physiques, la musique vocale.

L'examen se fait surtout par écrit sur des questions dictées. Dans chacune des facultés que je viens d'énumérer, il y a quatre sections au moins : chacune d'elles comprend quatre questions. L'instituteur en traite une à son choix, ce qui fait quatre réponses écrites pour chaque faculté, en tout cent questions à résoudre.

Je prendrai au hasard le programme de l'examen de 1849, terme de Pâques, pour exemple, et j'en extrairai seulement quelques-unes des questions qui me paraissent de nature à faire comprendre au lecteur que cet examen n'est point un jeu, et que l'homme qui l'a subi avec succès est en effet compétent pour donner aux classes pauvres une instruction solide.

Histoire sainte. Sect. 4. A quelle période de leur histoire et dans quelles circonstances le peuple juif se trouva-t-il en contact avec les Égyptiens, les Assyriens, les Perses, les Grecs, les Romains?

Liturgie et histoire ecclésiastique. Sect. 3. Mentionnez en peu de mots le nom et le caractère des hérésies principales contre lesquelles la foi chrétienne a eu à se défendre, avec un examen un peu plus détaillé de celle qui vous paraît avoir été la plus dangereuse.

Histoire générale. Sect. 4. Rappelez les découvertes les plus importantes, dans les arts et les sciences, sur tous les points de l'Europe pendant le cours des dix-huitième et dix-neuvième siècles, avec les noms de leurs auteurs et, autant que vous pourrez, les récompenses qu'ils en ont reçues de leurs patries respectives.

Histoire d'Angleterre. Sect. 1. Comment la Bretagne était-elle gouvernée par les Romains ? Nommez les principaux officiers de leur gouvernement ; décrivez les devoirs de leurs emplois. Qu'est-ce que leurs *civitates* et *municipia?* Qu'est-ce que le *jus Latii?*

Sect. 3. Rangez dans leur ordre chronologique les principaux théologiens, hommes d'État, poëtes, officiers de terre et de mer, et savants qui ont fleuri sous les Stuart?

Géographie. Sect. 2. Qu'est-ce que les lignes isothermes, isothères et isochimènes? Quelle est leur connexion avec la distribution géographique des plantes et des animaux?

Sect. 3. Dessinez une carte de Judée explicative de l'histoire de l'Ancien Testament, avec la division des positions assignées aux douze tribus, et les contrées d'Ammon, de Moab, d'Édom et d'Amalec.

Sect. 4. Quelles sont les différences de climat qu'on observe sur les côtes de l'est et de l'ouest, et quelles sont les causes de ces différences ?

Sect. 5. Donnez une description de l'Amérique méridionale et des caractères généraux que présente l'aspect des bords de ses trois rivières principales.

Grammaire anglaise. 4. Sect. Faire un tableau des affixes et préfixes latines, grecques et saxonnes en trois colonnes séparées ; placer en regard les unes des autres celles qui ont une signification analogue. Expliquer l'étymologie des mots suivants : *inconstant*, *palliate*, *hydrogen*, *particle*, *master*, *acorn*, *lively*, *Surrey*, *Canterbury*.

Langue et littérature anglaise. Sect. 1. Quel est le sens précis, en anglais, des préfixes latines suivantes : *a*, *ab*, *ad*, *ante*, *co*, *con*, *de*, *dis*, *ob*, *per*, *præ*, *pro*, *re*, *se*, *sub*, *super*, *trans*, *ultra*. Donnez un exemple pour chacune d'elles.

Sect. 3. Donnez une idée des compositions d'Alfred le Grand, Richard Ier, Geoffroy Chaucer, Robert Langland, Edmund Spenser et Thomas More.

Sect. 4. Quels sont les auteurs en vers depuis la réformation qui ont exercé la plus grande influence sur la langue anglaise, et sous quel rapport l'ont-ils fait?

Langue welche. Ceux de nos lecteurs qui entendent le welche trouveront dans les minutes de 1849 des questions qui me paraissent fort savantes sur la grammaire de cette langue, et des traductions à faire en vers et en prose dans cet idiome.

Langue française. Morceau de français sur l'amour de Dieu à traduire en anglais, avec les parties des verbes principaux.

Langue allemande. Un morceau d'allemand (prière du soir au son du cor dans les Alpes); analyse de quelques verbes et explication des auxiliaires employés dans la conjugaison allemande.

Langue latine. Palinure, dans l'*Énéide* de Virgile, à traduire en anglais; partie des verbes *requievit, decrevit, conterere,* et étymologie de *carptim, desidia, incepto.*

Langue grecque. Un passage de l'Anabase de Xénophon à traduire en anglais. Analyse de verbes, racines: règle des verbes en $\mu\iota$.

Direction d'une école et notes de leçons. Sous ce dernier titre l'instituteur doit écrire le plan d'une leçon à faire sur une des facultés d'instruction élémentaire indiquées par la question, en l'accommodant soit à la classe supérieure de son école, soit aux trois divisions inférieures, soit même aux études d'un élève-maître.

L'*Arithmétique complète.* L'*Algèbre.* Sect. 5. Trouver la racine carrée de $11 + 6\sqrt{2}$.

Mathématiques supérieures. Calculer l'aire comprise entre la courbe, les asymptotes et deux perpendiculaires aux asymptotes, pour l'hyperbole équilatère dont l'équitation est $2xy = a^2$. Calculer l'aire de la lemniscate dont l'équation populaire est $p^2 = a^2 \cos. 2\theta$.

Mensuration. Après avoir mesuré un champ rectangulaire, on a trouvé que, s'il était de cinq pieds plus large et de quarante pieds plus long, il contiendrait cent seize pieds carrés de plus, mais que, s'il était de quatre pieds plus large et de cinq pieds plus long, il contiendrait cent treize pieds carrés de plus : quelles sont ses dimensions!

Géométrie. Sect. 3. Décrire un cercle circonscrit à un triangle donné.

Astronomie populaire. Sect. 5. Comment sait-on que nous sommes à des distances différentes du soleil à des époques différentes de l'année? Quelle loi a-t-on observée à l'égard de ces distances et qui l'a observé le premier? Quelle conclusion importante en a-t-on tirée depuis?

Navigation et astronomie nautique. Sect. 3. Explication complète de la méthode par laquelle on détermine la longitude au moyen du chronomètre.

Mécanique industrielle. Sect. 4. A quelle profondeur s'enfoncerait une barque en fer de quarante pieds de long sur dix de large et six de haut, si elle était chargée de trente tonnes, chaque pied carré de la tôle dont elle est faite pesant dix livres?

Sciences physiques. Sect. 5. Expliquer ce qu'on entend par la loi des proportions multiples en chimie.

Sect. 6. Quelle est la constitution chimique de la partie musculaire et celle de la matière graisseuse dans les substances animales, et quelles sont leurs relations avec la respiration et la nutrition des animaux?

Enfin la *Musique vocale.* Sect. 5. Question de contre-point.

En y réfléchissant, cet ensemble d'instruction, bien approprié en général au besoin des classes populaires dans un pays où le commerce et l'industrie jouent un rôle si prospère, n'est pas au-dessus des efforts

d'une intelligence ordinaire, préparée dès l'enfance et par gradation à ce but définitif. Il ne s'agit plus ici de dresser en quelques mois un instituteur de rencontre pour un examen rendu facile, à raison du peu d'estime qu'on fait de l'homme et de son état. Au contraire, l'institution de l'élève-maître a entraîné comme conséquence un examen difficile, couronnement naturel de ses longues et sérieuses études. Et, pour mieux nous en rendre compte, nous retracerons en peu de mots la vie de ce lévite de l'instruction primaire ; ce sera d'ailleurs un juste hommage rendu à cet essai ingénieux dont l'honneur remonte à la Hollande, mais dont l'application étendue a été faite avec tant de bonheur et d'habileté en Angleterre, qu'elle s'en est presque approprié l'invention, et que tous les amis des écoles s'accordent à la regarder comme la véritable cause de la régénération de l'éducation populaire dans ce pays.

Le choix des élèves-maîtres se fait, au sortir des bancs, parmi les meilleurs élèves des meilleures écoles. L'examen qu'ils subissent constate leur instruction; mais ce n'est là qu'une partie des garanties qu'on leur demande. L'inspecteur est tenu de prendre sur leurs parents des renseignements circonstanciés. En général, il s'assure par lui-même, autant qu'il le peut, que le toit où ils sont élevés ne manque pas des conditions de convenance et de propreté décente qui ne se rencontrent pas toujours dans le cottage du pauvre. C'est ce qui fait préférer, à avantage égal, des enfants sortis de la classe des commerçants, des petits fermiers, des marchands en boutique; et d'ailleurs ce sont ceux ordinairement qui fréquentent déjà l'école avec le plus d'assiduité et de fruit. On attache aussi un soin extrême à leur constitution physique. On ne veut pas avec raison que les écoles soient un hôpital d'invalides. Les gens de la campagne n'étaient que trop accoutumés à croire que celui de leurs fils qu'une infirmité rendait impropre aux travaux des champs était toujours assez bon pour faire un maître d'école. Pour que ce ne soit plus le rebut des états, le comité d'éducation a pris la précaution de spécifier même des cas d'interdiction absolue. Un tempérament scrofuleux, un asthme, des attaques de nerfs, la surdité, la perte d'un œil, d'un bras, d'une jambe, une déviation de la colonne vertébrale, sont une cause de refus immédiat. Et nous ne pouvons qu'applaudir à cette sage prévoyance. Il n'y a pas de profession qui exige une santé plus ferme que celle d'instituteur. Ses devoirs mêmes lui font une nécessité de cette sérénité d'esprit, de cette gaieté d'humeur, de cette élasticité de caractère qui sont le superflu de la santé.

Mais la première condition, celle dont l'exécution imprime un cachet particulier à l'état, c'est qu'avant tout la signature de l'ecclésiastique sert de caution à la demande du candidat. Le plus souvent c'est

lui qui choisit directement les enfants appelés à cette vocation; dans tous les cas, à partir du moment où ils entrent en possession de leur titre, leur examen de chaque année doit être accompagné d'un certificat du prêtre, qui atteste qu'il est satisfait de leur exactitude à remplir leurs devoirs de chrétien, et de leurs progrès dans l'instruction religieuse. Il est facile de comprendre tout le pouvoir que cette condition confère au clergé. Elle fait entièrement dépendre l'apprentissage des élèves-maîtres de son approbation continue. En même temps elle met aussi tout entière à sa charge la responsabilité de leur caractère religieux. Aussi, en considérant l'influence que l'instituteur doit plus tard exercer sur les enfants de l'école comme éducateur de la génération future, les ministres ont grand soin de prendre au sérieux le rôle qu'on leur attribue, et ne témoignent qu'après une surveillance consciencieuse en faveur des principes professés par les élèves-maîtres et de leur observance régulière des commandements de l'Église.

Une fois acceptés par le comité d'éducation et placés par ses soins sous la direction d'un instituteur que l'on choisit parmi les plus habiles et les plus sûrs, il est difficile d'imaginer pour ces jeunes gens un système d'éducation plus propre à hâter la maturité de leur caractère et à développer chez eux les dispositions les plus essentielles de leur état. Dans un âge bien tendre encore, vers treize ans, ils sont déjà soumis, dans leur conduite, à cette influence de l'opinion publique qui, dans tout le cours de la vie, est l'un des plus fermes soutiens des bonnes résolutions, mais dont l'action ne commence pas de si bonne heure pour tout le monde. Logés au dehors de l'école, dans des maisons particulières; abandonnés, selon les habitudes anglaises, à leur propre contrôle, ils deviennent, pour leur travail et pour leurs mœurs, un sujet de surveillance tacite tout autour d'eux, et sont suivis, à leur insu, par les amis des écoles avec un vif et profond intérêt. Ils sont presque constamment sous l'œil de l'instituteur et presque toujours aussi de l'ecclésiastique, qui prend même souvent une part active à leur instruction, et les traite quelquefois avec les mêmes soins que les enfants placés, par les personnes riches et des classes supérieures, sous leur direction particulière. L'épreuve n'est pas d'un jour : elle dure cinq années : elle laisse une grande latitude pour essayer la vocation. Mais, grâce aux soins qu'on a pris dès l'origine, il est rare qu'on soit obligé de les épurer par des exclusions définitives[1] ou de les corriger par des suspensions de traitement. On se loue généralement au contraire de leur zèle et de leur patience, de leur fermeté et de leur dou-

[1] Je trouve, par exemple, treize révocations sur quatre cent quatre-vingt-quatre élèves-maîtres dans le district du rév. Douglas Tinling.

ceur dans les écoles respectives où ils sont employés, de leur tenue à l'église, où ils font d'ordinaire l'office de chantres, de leur conduite décente et honnête au dehors, de leur déférence pour leurs supérieurs, de leur modestie et de leur simplicité[1].

Dans cette situation, les élèves-maîtres, après les exercices de la classe, où ils se forment à la pratique de leur état, ont encore à donner environ quatre ou cinq heures à leurs études personnelles, sans compter l'heure et demie d'enseignement particulier que leur doit l'instituteur dont ils fréquentent l'école. L'intérêt de leur avenir les presse, et l'on a plutôt à réprimer chez eux l'excès du travail que la paresse. « A la fin de la première année d'apprentissage de ces jeunes gens que nous avions proposés en 1847, dit M. Cook, j'observai que plusieurs des plus intelligents, de ces esprits qui promettent, paraissaient un peu pâles et amaigris : ils étaient évidemment dans un état d'excitation nerveuse qu'on ne pouvait pas attribuer uniquement à leur anxiété sur le résultat de l'examen. Je pris des informations et je sus qu'ils avaient été surmenés : que, du consentement de leurs parents, mais, en général, à l'insu de l'instituteur, ils avaient travaillé trop avant dans la nuit, et donné à l'étude les heures de la journée qu'ils auraient dû réserver pour prendre de l'exercice et des distractions[2].

Ne soyons donc pas étonnés qu'un jeune homme, après trois ans au moins passés sur les bancs de l'école, cinq ans d'apprentissage et d'études comme élève-maître, trois ans d'École normale, en tout onze ans d'instruction graduée, soit en état de subir un examen véritablement sérieux comme ceux dont nous venons d'esquisser seulement quelques traits.

Reste toujours l'objection à laquelle je m'attends. A quoi bon ce luxe d'instruction pour des maîtres d'école? Oui, de notre temps encore, il y a des esprits timides qui s'effarouchent en vue des dangers chimériques d'une instruction trop large et trop répandue : des esprits envieux qui veulent au moins retenir pour eux et leurs enfants ce privilége : des Fontenelle prétendus qui n'ont rien dans la main, mais qui se donnent l'air de ne pas vouloir l'ouvrir trop grande, de peur que la vérité ne s'en échappe et ne soulève des tempêtes. Même à ceux que l'on charge d'instruire les autres, on voudrait prudemment mesurer l'instruction à petites doses comme le poison. Il semble qu'une goutte de plus et le genre humain s'abîme. Eh ! mon Dieu ! Ce n'est pas par ce qu'ils savent que les peuples se perdent, c'est bien plutôt par ce qu'ils ignorent. Les hommes d'État en Angleterre et la nation qui les pousse ont secoué ce préjugé étroit, vaniteux, égoïste, qui condamnerait vo-

[1] Min. 1849, rapport du rév. Cook, p. 48.
[2] Min. 1848, t. I, p. 56.

lontiers la science au huis clos des académies. C'est bien, courage! Ouvrez l'espace à deux battants. Que la science circule autour de tous, qu'elle se respire librement comme l'air : s'il y passe parfois des miasmes impurs, vient un courant plus puissant qui les balaye et purifie le temps. Et vous, instituteurs, apprenez pour apprendre aux autres. Plus vous saurez, plus ils sauront. Que l'exemple de votre conduite commence par garantir l'utilité de vos leçons : Il vous restera toujours assez de choses à connaître pour vous commander l'humilité dans le peu que vous n'ignorez pas. Mais, quand il vous sera donné de voir les classes pauvres que vous avez élevées, formées par la culture de leur intelligence à la connaissance et à la pratique de leurs devoirs, plus capables de comprendre en même temps les merveilles de la création et les conquêtes que Dieu a permis à l'homme de faire par l'industrie sur la nature brute, vous éprouverez pour première récompense le bonheur d'avoir contribué, pour votre part, à l'amélioration des hommes. Déjà votre profession, tous les jours plus honorée, vous apporte, en outre, des avantages solides qui ne peuvent rester au-dessous de vos services. Travaillez et laissez dire : Toute denrée a son cours et sa valeur cotée sur la place : ne craignez pas que la vôtre, la plus précieuse, celle de l'intelligence, reste seule sur le marché. L'argent est comme l'eau; il saura bien trouver son niveau.

Mais le grec, mais le latin! Où serait le mal, après tout, si l'homme qui n'a point, pour se récréer des fatigues de la journée, les causeries des cercles et les récréations du monde, cherche dans la lecture des chefs-d'œuvre de l'esprit humain une distraction à son labeur? Craint-on que sa pensée ne se corrompe au contact de ces grands génies? Ne vaut-il pas mieux qu'il goûte une jouissance innocente dans la société de Virgile ou de Xénophon que dans la compagnie des oisifs et des beaux esprits de son village? Vous admettez sans doute qu'il lui faut, comme à tous, du repos après le travail. S'il ne l'emploie pas à ces délassements de l'intelligence, c'est donc à son corps qu'il lui faut chercher des plaisirs. Préférez-vous pour lui les amusements de l'esprit ou ceux des sens?

Mais on ferait peu d'honneur ou trop d'honneur à l'esprit positif et pratique de nos voisins, si l'on pouvait croire un moment qu'ils n'ont agrandi à l'instituteur le cadre de ses études que pour lui préparer ce noble confort de l'intelligence. Ils ont consulté avant tout les besoins de leurs écoles.

En effet, c'est encore un caractère particulier de l'éducation populaire en Angleterre, que l'instruction n'y est pas, d'un bout à l'autre du royaume, jetée dans un moule uniforme. Il y a sans doute des connaissances premières, éléments nécessaires pour acquérir les autres, qui forment le fond de tout enseignement. Mais sur ce fond commun vien-

nent, selon les lieux, se dessiner une grande variété d'études appropriées aux intérêts spéciaux de chaque canton. Les comtés agricoles veulent que les enfants qui sortent de leurs écoles y aient été nourris des premiers principes de l'agriculture et souvent même exercés d'avance à l'application des meilleurs procédés. Le pays de Galles se plaint que ses enfants, élevés dans le patois du sol, se trouvent, par leur ignorance de la langue nationale, déshérités du droit de tout sujet anglais à prendre sa part de la civilisation de son pays; les ports réclament à grands cris pour leur population, la plus grossière de toutes et la plus inculte, un enseignement spécial qui attire à l'école leurs futurs matelots; Manchester et Liverpool demandent des bras intelligents pour leurs fabriques. Il n'est pas jusqu'aux houilles de Newcastle qui trouveront stérile une instruction trop générale, sans relation directe avec leurs travaux. L'Écosse, accoutumée à préparer dans ses écoles élémentaires, sous les yeux d'instituteurs capables, sortis des universités d'Édimbourg et de Glasgow, ses plus pauvres enfants à pouvoir aborder un jour le ministère évangélique, se croirait déshonorée si on lui enlevait l'avantage qu'elle peut se flatter de posséder depuis longtemps, de mêler, dans une certaine mesure, l'étude du grec et du latin aux premières études de l'enfance. Voilà pourquoi l'instituteur a été armé de toutes pièces pour faire face à tout. On a voulu qu'appelé dans les contrées les plus sauvages du pays de Galles, il pût entendre la langue du pays comme un Welche, et enseigner l'anglais comme un citoyen de Londres : qu'il fût prêt à expliquer, la bêche en main, aux petits garçons du village, les éléments de l'horticulture et de la science agricole : que les marins des côtes envoyassent leurs enfants à l'école pour y apprendre aussi les éléments de la navigation et de l'astronomie nautique : que le filateur de Manchester ne promenât plus un œil hébété sur ses machines, machine lui-même; on a voulu qu'au besoin en Écosse, ou ailleurs, certaines familles pussent rompre de bonne heure aux premiers enseignements des langnes anciennes les enfants qu'elles auront peut-être quelque heureuse occasion d'envoyer perfectionner leurs études dans des établissements supérieurs.

P. Lorain.

La suite prochainement.

LES CHRÉTIENS D'ORIENT

ET

LES RÉFORMES DU SULTAN

La sympathie pour les chrétiens d'Orient est en France un sentiment traditionnel et à peu près unanime. Tout le monde parle de ces populations depuis si longtemps opprimées, chacun se déclare en leur faveur; mais peu de personnes les connaissent assez pour se rendre un compte exact des motifs de leur misère, des causes qui les divisent entre elles et des prétextes qui ont séparé de l'unité catholique celles qui en sont éloignées.

L'intérêt qui s'attache à ces peuples malheureux, vivement sollicité par l'espoir que leur émancipation deviendrait le prix du sang versé dans une lutte lointaine et glorieuse, devait naturellement fixer l'attention publique sur les réformes promulguées à Constantinople, le 18 février dernier, sous le nom de Hatti Houmayoun (manuscrit impérial). En effet, les organes de la publicité ont commenté cet acte du pouvoir musulman; mais peut-être n'ont-ils pas assez insisté sur l'importance des modifications qu'il apporte à la situation des chrétiens, sur la nature des objections qu'il soulève et des conséquences que son application doit produire.

Jeter un coup d'œil sur les divers groupes chrétiens, dont la réunion forme la moitié de la population totale de l'empire du sultan, et apprécier le Hatti Houmayoun du point de vue des intérêts de la civilisation chrétienne : tel est le double objet de l'étude qu'on va lire.

Les chrétiens qui habitent l'empire ottoman n'appartiennent pas tous à la même Église et n'obéissent pas non plus aux mêmes penchants politiques. Ceux qui ont rompu avec Rome forment la plus nombreuse phalange, mais l'harmonie ne règne pas dans leurs rangs. Les sectaires de Photius détestent les Arméniens qui le leur rendent bien, les uns et les autres sont également hostiles aux jacobites et

aux nestoriens d'Asie, comme aux coptes d'Égypte. Ce groupe principal, dix ou douze fois plus nombreux que le second, est répandu dans toutes les provinces de l'empire; ceux qui le composent sont divisés d'origine, de langage, et n'ont rien de commun, si ce n'est l'aveuglement qui leur cache l'immense avantage qu'ils trouveraient tous à se rapprocher de l'Occident en rentrant dans le sein de l'unité catholique.

Le second groupe, composé de Catholiques, de Maronites, de Mechites, d'Arméniens unis et de Chaldéens, compte un peu plus d'un million d'individus, vivant dans des rapports que l'influence de Rome s'efforce de maintenir dans les limites de la charité. Très-inférieur par le nombre, ce second groupe se distingue du premier par la supériorité des aptitudes intellectuelles, des sentiments moraux, et par les sympathies qui le rattachent au monde occidental. Presque exclusivement concentré dans les montagnes de la Syrie, il s'y est courageusement défendu contre l'invasion des Turcs. Si parfois il a été forcé de compter avec le gouvernement ottoman et de reconnaître sa suzeraineté, il n'a du moins subi son administration qu'à de rares intervalles, comme un fléau passager et dont il réparait ensuite les désastreux effets par sa persévérante énergie. Cette situation exceptionnelle des habitants du Liban les place naturellement en dehors de la plupart des considérations générales, qui s'appliquent aux autres chrétiens de la Turquie; elle demandera un examen particulier.

Après que Mahomet II eut conquis l'empire chrétien de Byzance, le peuple vaincu resta dépouillé, non-seulement de tout droit politique, mais encore de la plupart des droits naturels, qui sont comme la séve, comme le sang du corps social; s'il avait conservé la liberté de pratiquer le culte de ses pères, c'était dans des conditions qui devaient porter et qui portèrent en effet une atteinte funeste au caractère du clergé, comme au sens moral de la nation.

Le Hat-Impérial du 18 février fait tomber toutes les incapacités légales qui pesaient depuis quatre siècles sur les sujets chrétiens du sultan; désormais ils pourront posséder des immeubles aux mêmes conditions que les musulmans; ils seront admis à exercer des charges publiques, à servir dans les armées de terre et de mer; aucune carrière ne leur sera fermée, non-seulement ils n'auront plus à subir les exigences onéreuses de la conquête, mais encore toutes les appellations qui exprimaient leur humiliante situation seront à jamais effacées du protocole administratif, et les lois séviront contre l'usage qui pourrait en être fait entre particuliers ou de la part des autorités.

L'émancipation des chrétiens d'Orient est désormais légalement acquise. C'est beaucoup assurément; toutefois, pour que cette émanci-

pation passe de la théorie dans la pratique des faits et ne risque pas d'aller s'enfouir dans l'oubli où sont tombés le Hatti-Shériff de Gulhané et tant d'autres déclarations accordées aux conseils des gouvernements de l'Europe, il faudra que le sultan déploie une grande énergie et que les chrétiens d'Occident lui prêtent un concours généreux. D'un côté, il y aura à vaincre le fanatisme des musulmans; de l'autre, à préparer les chrétiens affranchis à faire un bon et loyal usage des droits qui leur sont accordés.

Si la chrétienté n'eût point été divisée par des rivalités de sectes, si surtout, elle avait eu moins souvent à lutter contre les malheurs des révolutions, elle aurait pu, de longue main, préparer les Orientaux aux destinées qui s'ouvrent brusquement aujourd'hui devant eux; elle aurait étudié les causes qui ont produit les divisions intestines, elle se serait attachée à pacifier des haines implacables parce qu'elles sont aveugles, et l'exercice de cette mission, aussi charitable que politique lui aurait acquis sur tous les partis, une influence qui concourrait bien utilement aujourd'hui au succès des réformes introduites par le Hat-Impérial du 18 février.

Ce que l'Europe aurait pu faire dans un but d'unité chrétienne, franchement avoué, poursuivi par des moyens nobles et généreux, la Russie l'a tenté à son profit; mais, comme elle agissait en vue de projets égoïstes, elle avait recours à des moyens sans grandeur. Voulant fonder son crédit sur les droits d'une orthodoxie trompeuse, elle flattait les préjugés qui divisent, excitait les Orientaux contre les Latins et attisait les haines au lieu de chercher à les calmer.

Cette politique sans générosité n'a produit, avant la guerre, que des résultats funestes; elle restera, après la paix, un obstacle avec lequel il faudra compter.

Qu'on ne s'y trompe pas, l'influence de la Russie n'est pas tombée avec les murs de Sébastopol; elle repose sur des passions, sur des affinités de secte; elle continuera de peser sur les destinées de l'Orient jusqu'au jour où les Orientaux, séparés de Rome, auront signé la paix avec le chef de l'Église occidentale.

Il ne s'agit en ceci, ni d'un intérêt *de sacristie*, pour parler le langage des hommes d'État de l'Angleterre, quand, au début du conflit, les lieux saints étaient seuls en question; ni d'un intérêt égoïste ou passager, pouvant donner lieu à une lutte d'influence entre deux États rivaux. Ce qui est en jeu, c'est l'avenir du monde, suspendu entre deux impulsions contradictoires, qui aspirent à dominer la future civilisation orientale par l'ascendant des affinités religieuses.

De quel côté les chrétiens orientaux tourneront-ils leurs regards et leurs cœurs? voilà la vraie question.

Si c'est vers le Nord, si c'est avec le saint Synode de Pétersbourg

qu'ils restent en communion, l'impulsion donnée de ce côté ne les portera ni à s'unir entre eux, ni à se rapprocher de l'Occident. Sous l'influence moscovite, les chrétiens continueront à languir dans la division et l'ignorance, jusqu'au jour où une nouvelle crise viendra encore surprendre l'Europe et réaliser, peut-être cette fois, les plans et les espérances de la Russie.

Si c'est vers l'Occident, si le courage de nos soldats, la charité de nos aumôniers, les vertus angéliques de nos saintes religieuses, ont touché le cœur des chrétiens orientaux et préparé leur esprit à remonter vers la source où se sont formées tant de vertus sublimes; oh! alors, les réformes du sultan, fertilisées par la civilisation chrétiénne, portant avec elle la vie et le progrès, ouvriront à l'Orient, des destinées nouvelles, au monde, de longues perspectives de paix.

Nier l'influence des idées religieuses sur l'avenir de l'Orient, ce serait nier l'essence même des choses et fermer les yeux aux enseignements historiques de tous les temps; reconnaître ce moyen d'action et négliger d'en faire usage, par ménagement pour les susceptibilités qu'il pourrait soulever, ce serait livrer ses propres armes et s'exposer à de cruels mécomptes.

L'union des chrétiens d'Orient et leur réconciliation avec ceux de la grande famille occidentale, voilà, il faut le reconnaître, le premier besoin de la politique européenne, le suprême intérêt du sultan.

Ce rapprochement eût été impossible quand le clergé schismatique exerçait la puissance temporelle dont il a si longtemps abusé; il va devenir plus facile après que la séparation des pouvoirs, prononcée par le Hatti-Houmayoun, aura été opérée.

On peut espérer qu'une fois rentrés dans les conditions du ministère évangélique, les prêtres photiens fermeront l'oreille aux conseils de la cupidité. Ils verront la grande mission civilisatrice qui sollicite leur dévouement; ils comprendront que, pour l'accomplir, ils ont besoin de se rapprocher de cette puissante unité dans laquelle leurs pères venaient de rentrer, la veille même du jour où la conquête musulmane enferma l'Orient dans le cercle étroit où il a langui depuis, sans participer ni au mouvement ni aux progrès de l'humanité.

Si le sultan de Constantinople, inspiré et soutenu par ses alliés, réunissait les métropolitains et les évêques de son empire; s'il les engageait à examiner sérieusement et de bonne foi les motifs qui les séparent du centre de la catholicité, il serait impossible qu'ils ne reconnussent pas, comme le firent autrefois les Pères du concile de Florence, que la séparation ne repose sur rien de sérieux, rien qui intéresse directement la foi, rien qui porte sur le dogme fondamental de la religion chrétienne.

Comment s'entendre, dira-t-on peut-être, sur l'adjonction du *Filio-*

que au symbole des apôtres, sur la suprématie du pape et sur toutes les autres difficultés qui séparent les deux Églises? La réponse est déjà faite : on s'entendra comme on s'était entendu au concile de Florence; mais le concile de Florence est représenté par les historiens comme étant dénué d'autorité, comme n'ayant été consenti par l'empereur Paléologue qu'en vue des secours qu'il attendait de l'Occident, et enfin comme n'ayant jamais obtenu l'assentiment du clergé ni des peuples de l'Orient.

L'étude des documents authentiques ne confirme pas ces assertions; elle établit au contraire que le clergé oriental, après avoir examiné pendant neuf mois toutes les questions en litige, prit l'initiative de l'union avec Rome et l'imposa à l'empereur, bien plutôt qu'il ne la subit de sa part. Le patriarche de Constantinople proclama l'acte définitif du concile, le fit exécuter dans la capitale et l'envoya dans les provinces, à tous les évêques, avec une circulaire dont une copie authentique se trouve conservée à la bibliothèque Marcienne de Venise[1], tandis qu'il n'existe aucune trace contemporaine des prétendues protestations du peuple byzantin.

Mais qu'importe, après tout, ce que le peuple byzantin, dégradé comme il l'était alors, a pu penser et dire de l'acte de Florence? De quel poids cela pourrait-il peser sur les décisions à prendre aujourd'hui? Et quand il suffirait d'un peu de candeur et de charité pour dissiper les nuages soulevés entre les deux grandes fractions disjointes de l'Église de Jésus-Christ, n'est-il pas permis d'espérer que cela sera enfin accordé à l'attente des nations et aux mânes des héros tombés sur le champ d'honneur?

L'union, d'ailleurs, peut s'accomplir sans qu'il en coûte à l'Orient le sacrifice des habitudes qui lui sont chères. Multiple dans son unité, l'Église a toujours admis les usages des nations qu'elle réunissait dans son sein, reconnu les rites adoptés par chacune d'elles et consacré par ses décrets les coutumes antiques, qui n'étaient point contraires aux dogmes de la foi.

Ce qui mérite vraiment un examen sérieux, c'est beaucoup moins ce que l'on a pu dire pour ou contre l'union de Florence, que les motifs eux-mêmes, sur lesquels les Pères du concile s'appuyèrent pour proclamer la parfaite identité de leur foi; et ce qui n'est pas moins digne de fixer l'attention de tous ceux qui s'intéressent à l'unité de l'Église, c'est la nature des intérêts qui produisirent les premiers déchirements que le concile de Florence avait eu la mission de réparer.

[1] Parmi les manuscrits latins, classe XVI. N. CVII, 5 dentro (cité par M. Pitzipios.)

I

Le conflit qui a produit le schisme de l'Église orientale a pris naissance le lendemain du jour où le siége de l'empire avait été transféré de Rome à Byzance[1].

L'évêque de la nouvelle capitale réclama d'abord un droit de préséance sur les exarques, les métropolitains et les archevêques de l'Orient ; s'appuyant, pour l'obtenir, sur le pouvoir impérial, qui, de son côté, se montrait disposé à favoriser des prétentions qu'il entendait bien faire tourner au profit de son autorité. Le concile de Constantinople, tenu en 381 sous le règne de Théodose le Grand, statua sur cette question et prononça que « l'évêque de Constantinople aurait la primauté d'honneur après l'évêque de Rome, parce que, » dit le troisième canon du concile, « Constantinople est la nouvelle Rome. » Ce considérant tout politique devint plus tard la base de nouvelles prétentions byzantines, contre lesquelles le pape saint Léon dut protester. « La présence de l'empereur, disait le saint-père, peut faire un séjour royal, mais elle ne peut pas faire un siége apostolique ; les choses divines ne se réglant point sur les dispositions des choses humaines. » Malgré des remontrances si sages, les paroles employées par le canon du concile de Constantinople continuèrent, pendant la suite des siècles, à servir de texte aux ambitieuses tentatives qui devaient plus tard déchirer l'unité de l'Église.

Cette époque, fertile en agitation, vit naître un autre germe de discorde qui eut dans la suite des résultats plus funestes encore. Les évêques d'Espagne, pour s'opposer aux doctrines hérétiques des sabelliens et des priscillianistes, répandus dans leur pays et enseignant que le Saint-Esprit procède du Père et non du Fils, convoquèrent un concile local qui se réunit à Tolède en 448 et décida que le symbole de la foi dirait explicitement que le Saint-Esprit procède du Père et du Fils.

Si cette addition du mot *Filioque* fut quelquefois un objet de controverse entre les théologiens de l'Orient et de l'Occident, la discussion, pendant longtemps du moins, ne roula que sur le plus ou moins de convenance qu'il pouvait y avoir à tolérer une addition quelconque,

[1] Je m'empresse de déclarer que la partie de cette étude consacrée à l'église et au clergé de Constantinople doit beaucoup aux précieux documents publiés par M. Pitzipios, dans son livre intitulé : l'*Église orientale*, et imprimé à Rome par la Propagande en 1855. Si je n'ai pas toujours signalé les emprunts que je lui ai faits, c'est uniquement pour ne pas surcharger de renvois le bas des pages.

même explicative, au texte du symbole de Nicée. Quant au dogme lui-même, il était admis par l'universalité de l'Église, comme les Pères de l'Église orientale eux-mêmes le constatèrent au concile de Florence.

En 483, les difficultés qui s'étaient élevées entre le pape Félix III et le patriarche Acacius se produisirent de nouveau et amenèrent un schisme qui resta uniquement personnel et ne donna lieu à aucune discussion dogmatique; aussi la société chrétienne ne fut-elle point sérieusement troublée par ces discussions affligeantes.

Depuis 489 jusqu'en 582, dix patriarches se succédèrent à Constantinople, sans qu'aucun d'eux eût reçu ou même sollicité du successeur de Pierre la confirmation de sa dignité. Les choses en étaient là, quand Jean le Jeune, encouragé par l'empereur Maurice, prit, en 583, le titre d'*archevêque de Constantinople, nouvelle Rome, et patriarche œcuménique.*

Ce fut en vain que le pape Pélage II s'efforça de ramener cet audacieux usurpateur au sentiment du devoir envers la chaire apostolique, et que plus tard Grégoire le Grand lui donna l'exemple de l'humilité en opposant au titre fastueux dont il se parait celui de *serviteur des serviteurs de Dieu*; rien ne persuada ni ce patriarche ni ses successeurs; ils continuèrent à porter le titre qui plaisait à leur orgueil et flattait celui des empereurs de Byzance.

N'ayant pu ramener les évêques de Constantinople à des sentiments plus modestes, et voulant cependant épargner aux peuples d'Orient les funestes conséquences d'une plus longue rupture, les papes usèrent d'indulgence; après le temps de Jean le Jeune, ils reprirent l'usage de confirmer la nomination des patriarches, et le suivirent pendant trois siècles, jusqu'à l'avénement de Photius. Pendant cette longue période, de nombreuses hérésies furent soulevées : elles trouvèrent toujours les Églises de Rome et de Constantinople parfaitement unies pour les condamner et les combattre; mais cette unité précieuse, rétablie grâce à la charitable modération du saint-siége, fut de nouveau troublée par les combinaisons de la politique et les passions d'un audacieux intrus.

II

On touchait au milieu du neuvième siècle, quand, tout à coup, une intrigue de cour renversa Ignace du siége épiscopal de Constantinople pour y faire monter à sa place Photius, secrétaire d'État et premier écuyer de l'empereur.

Le nouvel élu, qui n'était pas même dans les ordres, dut franchir tous les degrés de la hiérarchie sacerdotale, dans l'espace de six jours,

pour être sacré évêque et ensuite proclamé patriarche de Constantinople, le 25 décembre 857.

Pour dissimuler le scandale de cette affaire et surprendre la bonne foi du pape, l'empereur n'hésita pas à dénaturer les faits ; il prétendit qu'Ignace avait quitté volontairement le gouvernement de l'Église à raison de son grand âge, et supplia Sa Sainteté de confirmer son successeur, qui, disait-il, avait été choisi d'un commun accord par tout le clergé de l'Orient, par le peuple de Constantinople comme par lui-même, à cause de son éminent mérite et de ses rares vertus.

De son côté, Photius écrivit au souverain pontife, protestant qu'on lui avait fait violence en l'élevant à la dignité patriarcale, demandant à Sa Sainteté de lui accorder sa bénédiction, et terminant sa lettre par une profession de foi parfaitement orthodoxe.

Les lettres de l'empereur furent envoyées à Rome par une ambassade extraordinaire à la tête de laquelle on avait placé Astabar, oncle de Photius et beau-frère de Bardas, qui gouvernait l'État, pendant que Michel III souillait sa dignité impériale dans les plaisirs du cirque et les orgies de la débauche.

Le pape Nicolas I[er] reçut l'ambassadeur et les lettres qu'il apportait; mais, voulant obtenir des renseignements certains sur l'élection de Photius et plus particulièrement encore sur la démission volontaire du patriarche Ignace, il nomma deux légats qu'il fit partir pour Constantinople, avec la mission d'examiner toute l'affaire devant un concile général; puis il déclara que, jusqu'à plus ample informé, il ne pouvait confirmer Photius dans sa nouvelle dignité.

Les légats étant arrivés à Constantinople, le concile se réunit dans l'église des Saints-Apôtres, condamna Ignace, l'excommunia et reconnut Photius comme patriarche de Constantinople. Mais le pape ayant eu de fortes raisons de suspecter la bonne foi de ces décisions, refusa de les sanctionner, déposa ses légats et tint à Rome un nouveau concile dans lequel Photius fut déposé et excommunié.

A quelque temps de là, une nouvelle contestation surgit entre Rome et Constantinople au sujet de la juridiction spirituelle sur la Bulgarie. Le patriarche de Constantinople voulait se prévaloir des prérogatives du pouvoir temporel pour étendre la juridiction de son siége patriarcal, et, de son côté, le saint-siége, se basant sur les anciennes institutions de l'Église, soutenait que les droits de sa juridiction spirituelle ne devaient pas être soumis aux vicissitudes de la politique et aux caprices de la fortune humaine. Au fond, c'était toujours la même question qui s'agitait : d'un côté, les évêques de Rome voulaient conserver le dépôt qu'ils avaient reçu, afin de le transmettre intact à leurs successeurs; de l'autre, les évêques de Constantinople, d'accord avec les empereurs, avaient entrepris de déplacer le centre de l'autorité catholique

pour le transporter à l'ombre du trône impérial; et, de part et d'autre, mais avec des droits bien différents, on s'envoyait des bulles d'excommunication; c'est ce qui eut lieu pour la seconde fois en 866.

L'année suivante, Basile le Macédonien, ayant été proclamé empereur, destitua Photius, rappela Ignace, et fit partir pour Rome une ambassade chargée de solliciter l'envoi de nouveaux légats afin de rétablir la paix au moyen d'un concile général. Le pape Adrien accueillit cette demande avec une grande faveur, et l'église des Saints-Apôtres, dans laquelle se tint le nouveau concile, entendit proclamer Ignace, puis excommunier Photius, comme, sept ans plus tôt, elle avait entendu proclamer Photius et excommunier Ignace.

Cependant la question de la juridiction spirituelle de la Bulgarie restait toujours en suspens. On devait penser que le patriarche Ignace, pour s'acquitter envers la cour de Rome, prêterait les mains à un arrangement équitable; il n'en fut rien cependant; tout attaché qu'il fût au siége apostolique, le patriarche subit l'influence du gouvernement temporel, soutint la politique de l'empereur, et descendit dans la tombe sans avoir réalisé les espérances que son avénement avait fait naître.

Après la mort d'Ignace, l'empereur Basile, qui avait chassé Photius du siége patriarcal, l'y fit remonter; et, non content de se donner à lui-même un démenti si formel, il contraignit les légats romains, présents encore à Constantinople, à ratifier à cette étrange conduite. Il envoya ensuite une ambassade au pape avec la mission de faire confirmer Photius, de promettre une satisfaction complète sur l'affaire de la Bulgarie, et d'offrir des secours contre les Sarrasins qui menaçaient Rome.

La mort d'Ignace ayant fait disparaître l'empêchement canonique qui s'était opposé à l'intronisation de Photius, le pape Jean VIII confirma son élection. Il envoya le cardinal Pierre à Constantinople, pour s'adjoindre aux deux légats qui y étaient déjà, afin que tous trois représentassent le saint-siége devant le concile général qui allait se réunir et demandassent satisfaction sur les trois points suivants :

1° Que Photius demandât pardon en plein concile pour sa conduite passée envers le pape;

2° Que la Bulgarie fût immédiatement restituée à la juridiction du saint-siége;

3° Que désormais personne ne pût passer immédiatement de l'état laïque à la dignité patriarcale[1].

Ces conditions, empreintes du caractère de modération et de fermeté que l'on retrouve à toutes les époques dans la conduite du saint-

[1] Commas, tom. IV, p. 211.

siége, furent éludées par le concile; il s'occupa principalement de relever Photius des condamnations qu'il avait subies à Rome et à Constantinople. Le pape, peu satisfait de la conduite de ses légats, et ayant même, par la suite, acquis la certitude qu'ils s'étaient laissé corrompre par des présents, les excommunia, et envoya cette fois à Constantinople le diacre Marin, muni d'instructions positives, pour reprendre les négociations si mal conduites par les légats prévaricateurs. L'empereur, ne pouvant corrompre la conscience de ce nouvel envoyé du saint-siége, le fit d'abord mettre dans les fers pendant un mois, et le chassa ensuite de sa capitale. Au retour de son légat, si indignement traité, le saint-père monta sur l'ambon de l'église de Saint-Pierre, et là, en présence du peuple assemblé, il lança contre Photius les anathèmes de l'Église.

Le patriarche de Constantinople affecta de se montrer très-indifférent; il prétendit que les anathèmes lancés contre lui étaient sans effet et ne pouvaient prévaloir sur les déclarations du dernier concile général; puis, ayant déclaré que le moment était venu de secouer le joug de Rome, il publia plusieurs écrits dans lesquels il soutint que les papes étaient devenus hérétiques en tolérant que le mot *Filioque* fût ajouté au symbole de la foi.

Jusqu'ici toutes les querelles soulevées entre Rome et Constantinople avaient eu un caractère personnel ou politique, et même dans les moments où les deux évêques s'étaient envoyés réciproquement des décrets d'excommunication, l'unité de la foi et l'orthodoxie dogmatique avaient toujours été reconnues de part et d'autre. Photius lui-même, en écrivant au pape Nicolas Ier, avait déclaré « qu'en traçant, comme dans un tableau, sa propre croyance et la comparant à celle du pape, il prouvait, par l'identité de leurs croyances dogmatiques, la foi et la charité qui les unissaient[1]. »

Ce fut cependant ce même Photius qui osa déclarer, en 882, que les papes étaient devenus hérétiques plus de trois siècles auparavant, en tolérant l'addition du mot *Filioque* dans le symbole de la foi.

Cette accusation d'hérésie, lancée par Photius contre les papes, amena de vives contestations entre les deux Églises, mais point de séparation. Peu à peu l'irritation se calma, puis elle cessa tout à fait, après que l'empereur Léon le Philosophe, eut déposé de nouveau Photius, en l'exilant dans le monastère des Arméniens, où il mourut en 891.

Après avoir donné cette satisfaction au saint-siége, l'empereur éleva son propre frère Étienne à la dignité de patriarche, et sollicita sa confirmation du pape Étienne V, le priant, conjointement avec tout le

[1] Lettre de Photius au pape Nicolas Ier, Pitz. 1re part., p. 16.

clergé d'Orient, d'accorder des dispenses pour tous ceux qui avaient reçu l'ordination sous le patriarcat de Photius [1].

Pendant le patriarcat d'Étienne et de plusieurs de ses successeurs, les dissentiments qui s'étaient élevés sur la procession du Saint-Esprit tombèrent dans l'oubli; mais en 998 Sergius, en prenant possession du siége de Constantinople, réveilla les idées de son parent Photius; il tint dans la capitale de l'empire un concile dans lequel on déclara que les papes étaient hérétiques, et que leurs noms devaient disparaître des diptyques sacrés [2].

Eustathius, Alexis le Studite et Michel Cérulaire se succédèrent dans le siége de Constantinople, et ce fut ce dernier qui, ayant été proclamé en 1034, souleva la controverse sur les *azymes*.

La question est celle-ci :

Les Occidentaux pensent que, le repas dans lequel fut institué le sacrement de l'Eucharistie ayant été préparé, selon l'ordre du divin Maître, *pour célébrer la Pâque* [3], tout dut y être conforme à l'usage de la nation juive, et que, conséquemment, le pain que Notre-Seigneur Jésus-Christ prit sur la table, qu'il rompit, bénit et distribua à ses disciples en leur disant :

« Prenez, mangez, ceci est mon corps [4], » était du pain azyme, c'est-à-dire du pain sans levain, puisque les Juifs n'en employaient pas d'autre pour célébrer la Pâque.

Les Orientaux prétendent que, la cène ayant eu lieu avant le temps de Pâque, le pain qu'on avait servi à Notre-Seigneur, devait être du pain ordinaire pétri avec du levain, c'est-à-dire *inzyme*.

Cette opinion des Orientaux ne peut se maintenir en présence du 17ᵉ ℣. du XXVIᵉ ch. de l'Évangile de saint Matthieu, dans lequel on lit ce qui suit : « *Or, le premier jour des pains sans levain*, les disciples vinrent à Jésus, en lui disant : Où veux-tu que nous t'apprêtions à manger la Pâque [5] ? »

Et d'ailleurs, quand bien même les paroles de saint Matthieu, de saint Marc et de saint Luc seraient moins formelles et laisseraient subsister un doute sur la qualité du pain employé par notre divin Maître, de quelle importance cela pourrait-il être, au point de vue de la foi, dans le mystère adorable de la transsubstantiation? Il y a là une question de rit et pas autre chose.

Cependant, comme les passions humaines tirent parti de tout pour se satisfaire, elles s'emparèrent de ce prétexte, et l'ambition combinée

[1] Ap. Lubb., tom. IV, p. 1398 et tom. IX, p. 368 (cité par M. Pitzipios.)
[2] Commas, tom. IV, p. 213.
[3] Évangile selon saint Matthieu, chap. XXVI, § 18-19.
[4] Saint Matthieu, chap. XXVI, § 27-28.
[5] Saint Marc, chap. XIV, § 12. — Saint Luc, chap. XXII, § 7.

des empereurs et des patriarches de Byzance prétendit s'en servir pour justifier sa rébellion contre l'autorité du pape.

Après que le patriarche Cérulaire eut rompu les derniers liens spirituels qui attachaient encore l'Église orientale au saint-siége, le clergé de Constantinople tomba tout à fait, comme cela était inévitable, dans la dépendance des empereurs d'Orient.

Instrument sans dignité d'un pouvoir avili, il n'exerça plus qu'une influence délétère; on le vit, au temps des croisades, se mêler à de misérables intrigues et exciter des rivalités qui aboutirent au triomphe du Croissant, tandis qu'une meilleure entente avec les chrétiens d'Occident aurait assuré le succès des armées de la croix et probablement détourné la catastrophe, qui plus tard devait amener la chute de l'empire byzantin.

III

L'Église d'Orient, après le patriarcat de Michel Cérulaire, languit séparée de Rome pendant près de quatre cents ans, et ce ne fut que vers le milieu du quinzième siècle que, cédant aux instances du père commun des fidèles, elle consentit à entrer dans un sérieux examen des causes qui avaient amené la séparation.

Les partisans de la prétendue orthodoxie orientale soutiennent que l'empereur Jean Paléologue ne se prêta à ce rapprochement qu'en vue des secours qu'il espérait obtenir de l'Occident. Quoi qu'il en soit de cette assertion, qui a prévalu aux yeux de plusieurs historiens et qui n'est pas dénuée d'un certain degré de vraisemblance, toujours est-il que le clergé oriental n'était pas représenté à Florence uniquement par des évêques soumis à l'influence de l'empereur de Byzance; on y vit aussi Isidore, métropolitain de Kiew et de toutes les Russies, qui s'y fit remarquer par sa haute science et par l'ardeur avec laquelle il lutta en faveur de l'union. D'ailleurs, et c'est la dernière remarque à faire sur ce sujet, la pensée de la réunion du concile n'appartient pas plus à Jean Paléologue que l'initiative de son heureuse conclusion. Voici à peu près comment les événements donnèrent lieu à la réunion à Florence :

Plusieurs évêques allemands, s'étant réunis à Bâle en 1431, pour défendre, disaient-ils, les intérêts de l'Église universelle, mais en réalité avec la pensée d'empiéter sur les droits du saint-siége au profit des princes de leur pays, crurent trouver un appui naturel dans le clergé oriental. Ils engagèrent l'empereur de Byzance et le clergé de ses États à venir se joindre à eux pour former un concile, et leur envoyèrent des navires pour les transporter. Le pape Eugène IV, ayant agi de son côté, fit échouer cette démarche et détermina l'empereur, les pa-

triarches d'Orient et le métropolitain de toutes les Russies, à venir en Italie pour prendre part à un concile général, dont le principal objet serait l'examen des questions qui séparaient les deux branches de la grande famille chrétienne.

L'empereur aborda dans le port de Venise au commencement du mois de février 1438. Il se rendit ensuite à Ferrare, où il fut reçu par le pape avec une douceur toute paternelle et traité avec une magnificence digne de son rang. Le patriarche et tout son clergé suivirent l'empereur de près et trouvèrent comme lui, auprès du saint-père, un tendre et magnifique accueil.

Dès les premiers jours du mois d'avril, les Pères se réunirent dans l'Église épiscopale de Saint-Georges et entendirent le pape et le patriarche déclarer que le concile œcuménique était ouvert, invitant ceux de tous les pays à y prendre part, en leur accordant un délai de quatre mois pour s'y rendre ; ajoutant que ceux qui auraient négligé de répondre à cet appel et qui ne voudraient pas ensuite se conformer aux décisions du concile seraient excommuniés.

Les seize premières séances furent tenues à Ferrare; mais, la peste ayant éclaté dans cette ville, on transféra le concile à Florence, dont il prit et garda le nom.

La dix-septième réunion s'ouvrit dans cette dernière ville le 26 février 1439, et, comme dans les seize séances précédentes, la discussion porta uniquement sur la procession du Saint-Esprit. Les Pères continuèrent encore pendant plusieurs mois à examiner cette question, la seule qui eût une importance dogmatique.

Peu à peu la lumière se faisait; plusieurs Pères orientaux avaient déjà déclaré la foi des Occidentaux parfaitement orthodoxe, et le métropolitain de Mitylène demandait « que, sans perdre plus de temps, tous se hâtassent de rentrer dans l'union de l'Église de Dieu. »

De jour en jour, le nombre des opposants diminuait : déjà il était facile de reconnaître que ceux qui ne se rendaient pas encore cédaient à des inspirations beaucoup moins religieuses que politiques, et le moment vint où les deux partis convinrent de choisir chacun dix docteurs pour examiner contradictoirement la doctrine des Pères des deux Églises sur le dogme de la procession du Saint-Esprit.

Ce comité, ainsi formé, se livra à l'examen des écrits des Pères grecs et latins; après les avoir soigneusement confrontés et attentivement examinés, *il déclara à l'unanimité* que les Pères orientaux et les Pères occidentaux étaient parfaitement d'accord sur ce dogme.

Les membres occidentaux du comité déclarèrent alors par écrit « qu'en disant que le Saint-Esprit procède du Père et du Fils, ils n'entendent point qu'il y a deux principes ou deux motifs de procession ; au contraire, ils avouent un seul principe et une seule cause de proces-

sion, et anathématisent ceux qui diraient ou qui croiraient contrairement à cette doctrine. »

De leur côté, les membres orientaux, après en avoir conféré entre eux, en présence de l'empereur et du patriarche, déclarèrent également par écrit : « Puisque les Occidentaux avouent que le Père est le seul principe du Fils et du Saint-Esprit, et qu'ils nous demandent d'exposer aussi notre croyance, nous disons que nous avouons également que le Père est le seul principe du Fils et du Saint-Esprit, qui procède du Père et du Fils, conformément aux écrits des Pères de l'Église. »

Cette double déclaration semblait avoir mis un terme à la controverse élevée sur cette doctrine de la foi; cependant les Pères eurent encore plusieurs conférences pour se mettre d'accord sur le développement et la manière d'exposer la croyance commune.

Enfin, quand tout eut été réglé entre les docteurs désignés par les deux Églises, les quatre métropolitains orientaux résolurent de se rendre auprès de l'empereur, qui avait annoncé l'intention de rompre les conférences pour retourner à Constantinople, et lui déclarèrent que, s'étant entendus avec les Latins, *si Sa Majesté ne voulait pas se réunir, le clergé oriental se réunirait à l'Église de Rome.*

La volonté des métropolitains triompha des hésitations de l'empereur : il fit ordonner immédiatement à tous les Pères orientaux de se réunir le lendemain, jeudi de la Pentecôte, pour se prononcer en sa présence et devant le patriarche de Constantinople.

Cette séance solennelle fut ouverte par un discours dans lequel l'empereur exprimait encore quelques doutes sur l'opportunité de la réunion, tout en signalant, en même temps, les inconvénients de la séparation. Le métropolitain de Russie, ayant été invité à prendre la parole, s'exprima en ces termes : « Vous savez, mes frères, que tous ces doutes et toutes ces indécisions ne viennent que de la discorde et de l'état de séparation dans lequel les deux Églises se trouvent. Car vous savez que nous avons examiné et confronté les écrits des Pères occidentaux, et nous les avons trouvés parfaitement d'accord avec ceux des nôtres; et il est impossible qu'il en soit autrement. Les saints ne peuvent qu'écrire conformément les uns aux autres, à cause que le Saint-Esprit ne peut s'exprimer de deux différentes manières. Et, puisque tant les uns que les autres sont des saints révérés par notre Église, et que le Saint-Esprit a parlé par les uns comme par les autres. il faut absolument croire qu'ils sont d'accord, comme ils le sont effectivement, et qu'ils ont écrit dans le même sens. Quelle est votre opinion là-dessus? »

Les évêques répondirent tous : « C'est ainsi que nous le croyons aussi. »

« Si vous croyez, dit alors l'évêque de Nicée, que les saints sont

d'accord, pourquoi ne croyez-vous pas, comme eux, que le Saint-Esprit procède aussi du Fils? » Puis il cita plusieurs passages de saint Épiphane, de saint Cyrille et de plusieurs autres Pères de l'Église orientale, disant : les uns, que le Saint-Esprit procède du Père et du Fils; les autres, qu'il procède de tous les deux; et d'autres, enfin, qu'il dérive ou vient du Fils.

Le métropolitain de Mitylène donna alors lecture des écrits dans lesquels les saints Pères occidentaux disent que le Père et le Fils sont une et même source du Saint-Esprit; que le Saint-Esprit procède primitivement du Père, et en même temps de son Fils consubstantiel; enfin, qu'il procède du Père et du Fils.

Les Pères orientaux du concile, parfaitement éclairés par la production des documents les plus authentiques, ne résistèrent pas plus longtemps, et leur conscience dicta la belle et touchante déclaration suivante : « Comme nous ne connaissions pas les livres des Pères occidentaux, nous étions en doute ; mais à présent que nous les avons vus et lus, nous les acceptons. »

Après cette séance solennelle, les Pères orientaux se réunirent encore plusieurs fois et ne firent que se convaincre davantage de la parfaite orthodoxie des dogmes et des livres reçus dans l'Église occidentale. Enfin, dans une de ces réunions, le patriarche de Constantinople fit sa déclaration en termes dont la précision condamne sans appel les sectaires qui persistent à vivre séparés de l'Église romaine, en se fondant sur une différence dogmatique, supposée par l'esprit d'orgueil pour motiver sa rébellion, mais dont, en effet, il n'y a aucune trace dans les écrits de ceux qui avaient qualité pour définir et fixer la foi des enfants de l'Église universelle. Voici ses paroles :

« Puisque les écrits des Pères de l'Église, tant orientaux qu'occidentaux, disent tous soit que le Saint-Esprit procède du Père et du Fils, soit qu'il procède du Père par le Fils; comme ces deux expressions aboutissent au même sens, c'est-à-dire à la procession du Saint-Esprit du Père et du Fils, je suis de l'opinion de reconnaître les écrits des saints Pères occidentaux et de nous unir avec l'Église de Rome. Nous conserverons cependant toutes nos propres coutumes et nous n'ajouterons pas au Symbole le mot *explicatif de* Filioque, *tout en croyant* à la vérité et à l'orthodoxie de cette expression. »

Le métropolitain de Russie, celui de Nicée et tous les évêques opinèrent comme le patriarche, en se fondant sur les mêmes raisons; les métropolitains d'Héraclia, d'Anghialos et de Monembasie, après avoir été d'une opinion contraire, finirent par se rendre à l'opinion générale et par accepter aussi la réunion avec l'Église de Rome; le métropolitain d'Éphèse resta seul séparé de la communion générale.

Ce point important une fois réglé, les Pères du concile de Florence

se mirent facilement d'accord sur les autres questions soumises à leur examen, comme celle de la présence des saints devant Dieu avant le dernier jugement et celle de l'existence du purgatoire ; l'une et l'autre furent décidées dans un sens affirmatif.

On traita aussi des droits de l'Église de Rome, et après quelques pourparlers, les Orientaux reconnurent au pape tous les droits et les priviléges qu'il avait avant la séparation, c'est-à-dire qu'*il est le vicaire de Jésus-Christ, le successeur de saint Pierre, coryphée des apôtres et le chef suprême de toute l'Église.*

On échangea aussi, de part et d'autre, quelques éclaircissements sur des expressions liturgiques. Et enfin, le 9 juillet 1439, l'acte solennel du concile fut signé par le pape, par l'empereur, par tous les Pères des clergés d'Orient et d'Occident et par les seigneurs byzantins, qui avaient accompagné l'empereur et assisté aux délibérations.

Une signature importante manquait à cet acte de réconciliation entre les deux grandes fractions de la famille chrétienne; c'était celle du patriarche de Constantinople, que Dieu avait appelé ce jour-là même devant son tribunal, sans doute pour lui décerner la récompense de ses vertus et comme s'il eût voulu donner à l'Église triomphante un témoin du grand acte qui venait de réjouir l'Église militante. Toutefois, avant de quitter la terre, le patriarche Joseph, sentant que sa fin était proche et qu'il n'aurait pas le temps d'attendre que l'acte du concile fût dressé, demanda une plume, et de sa propre main traça la profession de foi suivante, qu'il adressa à l'empereur :

✠ « Joseph, par la miséricorde divine, archevêque de Constantinople, nouvelle Rome, et patriarche œcuménique.

« Étant arrivé au terme de ma vie et pressentant ma mort, inspiré par la grâce de Dieu, j'écris et signe de ma propre main ma croyance et je la fais connaître à vous, mon fils en Jésus-Christ. Je pense et dogmatise tout ce que pense et dogmatise l'Église catholique et apostolique de Notre-Seigneur Jésus-Christ, celle de l'ancienne Rome, et j'obéis à tout cela par conviction. De plus, j'avoue, pour l'information de tous, que Sa Sainteté le pape de Rome est Père des Pères, évêque suprême et vicaire de Notre-Seigneur Jésus-Christ. De même je reconnais le purgatoire des âmes. En foi de quoi j'ai écrit et signé la présente. Le 9 juin 1439, le second d'indiction[1]. »

Que reste-t-il à dire après les paroles touchantes de cette déclaration? A quel subterfuge aura-t-on recours pour motiver la séparation dans laquelle on s'obstine à demeurer, quand la vanité des prétextes sur lesquels on s'appuie encore aujourd'hui a été si noblement recon-

[1] Actes du concile de Florence, tom. I, p. 630 (cité par M. Pitzipios.)

nue? C'est ce que la raison chrétienne ne saurait imaginer, si l'orgueil de l'esprit humain n'était là pour le lui apprendre.

Sans doute, parmi ceux qui vivent en dehors de l'Église universelle, il y a un grand nombre de chrétiens qui croient de bonne foi tout ce qui leur est enseigné touchant l'Église de Rome et son hétérodoxie; mais que penser de ceux qui, après avoir étudié les pièces de ce procès, prétendent que l'Église d'Occident est tombée dans le schisme en acceptant l'addition du mot *Filioque*, et que l'Église orientale, au contraire, a sauvé son orthodoxie en la repoussant[1]?

Pour appuyer cette assertion, les écrivains de l'Eglise orientale croient pouvoir invoquer le témoignage du pape Léon III. Le Pontife refusa, en effet, de céder aux instances de Charlemagne, qui le pressait d'ajouter au symbole l'expression explicative déjà usitée en Espagne, en France et en Allemagne[2]. Mais pourquoi ce refus? Serait-ce, comme un écrivain russe n'a pas craint de l'insinuer dans une publication récente, que ce saint pape ne croyait pas que le Saint-Esprit procédât du Fils[3]? La déclaration de Léon III ne se prête cependant à aucune équivoque; elle dit clairement ses motifs et déclare « que, comme il n'était pas nécessaire que tous les dogmes de la foi fussent mis distinctivement dans le symbole, il ne fallait rien ajouter à celui des conciles généraux de Nicée et de Constantinople, *encore que le dogme de la procession du Saint-Esprit, procédant du Père et du Fils, soit tellement de foi, que tous ceux qui en sont instruits sont* OBLIGÉS DE LE CROIRE SOUS PEINE DE DAMNATION. »

Est-ce à cette déclaration que l'écrivain russe fait allusion en disant : « C'eût été un grand bonheur pour l'orthodoxie si les successeurs de Léon III eussent partagé son opinion sur le dogme de la procession du Saint-Esprit[4]? »

Que l'on récite le symbole de la foi en prononçant ou sans articuler le mot *Filioque*, là n'est pas la question importante; ce qui est capital, c'est de croire que le Saint-Esprit procède du Père et du Fils, comme la sainte Écriture l'enseigne et comme les docteurs orientaux et occidentaux l'ont professé depuis les temps les plus reculés. Nier cette vérité, ce n'est pas se séparer seulement de l'Église de Rome et de tous les docteurs et Pères latins, c'est se séparer de l'ancienne Église

[1] Question d'Orient et d'Occident, brochure attribuée à M. de Murawieff, frère du général qui commandait devant Kars. Traduit du russe par M. Popovitski. chez Frank, rue Richelieu, 67.

[2] Cette adjonction ne fut adoptée à Rome que sous le pontificat de Benoît VIII, en 1015.

[3] Parole de l'orthodoxie catholique au catholicisme romain. Traduit du russe par Alexandre Popovitski.

[4] Ibid.

orientale, renier la doctrine de ses docteurs, de ses Pères, et se constituer en dehors de la tradition, dans un état flagrant de schisme et de rébellion. Que nos frères de l'Église orientale veuillent bien y réfléchir, qu'ils examinent les motifs d'après lesquels se sont déterminés les Pères de leur propre Église au concile de Florence, et ils reconnaîtront qu'il n'y en a pas un qui ne soit emprunté aux écrits dogmatiques, sur lesquels repose leur foi comme la nôtre.

L'acte définitif du concile de Florence ne laissa sans réponse aucune des questions qui avaient été soulevées entre les deux grandes fractions de la famille chrétienne.

Sur la question des azymes, il définit[1] :

« Que le corps de Jésus-Christ est véritablement consacré dans le pain de froment, qu'il soit azyme ou qu'il soit fermenté, et que les prêtres doivent consacrer le corps de Notre-Seigneur en se servant de l'un ou de l'autre, chacun selon la coutume de son Église, soit occidentale, soit orientale. »

Sur le purgatoire :

« Quant à ceux qui meurent dans l'amour de Dieu et pénétrés d'un sincère repentir, sans avoir cependant expié, par de dignes fruits de pénitence, les fautes qu'ils ont commises par actions et omissions, leurs âmes sont purifiées, après la mort, par les peines du purgatoire. Pour être délivrées de ces peines, les âmes tirent une grande utilité du secours des fidèles vivants, à savoir : des messes, des prières, des aumônes et d'autres œuvres de piété dont les fidèles ont coutume de s'acquitter les uns pour les autres, conformément à ce qui est institué dans l'Église. »

Sur la présence des saints devant Dieu aussitôt après leur mort :

« Quant aux âmes de ceux qui, après avoir reçu le baptême, n'ont encouru absolument aucune tache de péché, et de ceux qui, après avoir contracté le péché, en ont été purifiées soit pendant qu'elles étaient encore unies à leur corps, soit après qu'elles en furent séparées, comme il a été dit plus haut, ces âmes sont immédiatement reçues dans le ciel et voient clairement le Dieu unique en trois personnes tel qu'il est, mais plus parfaitement les unes que les autres, suivant la diversité de leurs mérites. »

Sur l'enfer :

« Les âmes de ceux qui meurent avec un péché mortel actuel, ou

[1] Ces définitions sont rapportées par Baronius, dans les actes du concile de Florence.

même avec le péché originel, descendent incontinent dans l'enfer pour y être punies de peines qui sont toutefois diverses. »

Sur la suprématie du pape :

« Que le saint siége apostolique et le pontife romain ont la primauté sur toute la terre; que ce même pontife romain est le successeur du bienheureux Pierre, prince des apôtres, qu'il est le véritable vicaire de Jésus-Christ, chef de toute l'Église, père et docteur de tous les chrétiens, et qu'en la personne du bienheureux Pierre, Notre-Seigneur Jésus-Christ lui a donné pleine puissance de conduire, régir et gouverner toute l'Église catholique, ainsi qu'il est dit dans les actes des conciles œcuméniques et dans les saints canons. »

Voilà ce que signèrent avec le pape, l'empereur, les légats des patriarches, le clergé d'Orient et le clergé d'Occident, et ce qui fut proclamé à Constantinople par le patriarche Métrophane, successeur du patriarche Joseph, mort à Florence.

Le concile avait duré depuis le 8 octobre 1438 jusqu'au 9 juillet de l'année suivante; pendant cette longue période de neuf mois, les théologiens les plus éminents des deux Églises avaient compulsé les écrits des Pères orientaux et occidentaux pour éclairer tous les points litigieux, et d'un commun accord ils avaient fini par proclamer qu'il n'existait aucune raison de prolonger la séparation, qui affligeait depuis si longtemps l'Église du Seigneur.

En Orient comme en Occident, les peuples accueillirent d'abord avec faveur la nouvelle de l'union conclue à Florence. Déjà le sentiment de la fraternité commençait à renaître dans les âmes, et l'humanité disjointe, en se rapprochant, allait former l'unité chrétienne que le monde attend encore et dont il a plus besoin que jamais; mais l'esprit du mal n'était pas vaincu, il lui restait l'orgueil blessé du métropolitain d'Éphèse, et c'en fut assez pour déposer dans les flancs de l'avenir des germes de discorde, qui ne s'y sont que trop bien développés.

Après son retour à Constantinople, Marc d'Éphèse publia plusieurs libelles contre les Pères du concile de Florence; l'évêque de Mothon, qui avait assisté au concile, et le patriarche de Constantinople lui-même, les réfutèrent avec l'autorité de leur caractère et de leur talent; toutefois la vérité ne devait avoir qu'un triomphe éphémère, car bientôt, les calomnieuses insinuations du métropolitain dissident furent invoquées par ceux qui avaient à justifier de lamentables faiblesses et à masquer de honteuses défections.

La marche triomphante des Turcs, à travers l'Orient, avait placé le clergé byzantin dans cette situation suprême où il faut opter entre la persécution et des complaisances coupables. Soit que les vainqueurs,

prévoyant les luttes qu'ils auraient à soutenir contre l'Occident, aient imposé aux chrétiens l'obligation de rompre leurs rapports avec Rome, soit que ceux-ci eussent pris l'initiative de cette rupture pour complaire à leurs nouveaux maîtres; toujours est-il qu'on vit les évêques qui avaient le plus chaleureusement adhéré à l'union proclamée à Florence s'en séparer, à mesure que les provinces dans lesquelles ils résidaient passaient sous la domination musulmane. C'est ainsi que Philothée, patriarche d'Alexandrie, après avoir écrit au pape Eugène IV, en 1441, pour le féliciter de l'union de l'Église *et déclaré excommunié et séparé de la communion de l'Église quiconque ne reconnaîtrait pas cet acte*, se réunit deux ans plus tard aux patriarches de Jérusalem et d'Antioche pour déclarer *impie l'acte d'union de Florence*.

Vainement les patriarches de Constantinople usèrent-ils de leur pouvoir canonique pour retenir dans l'union les évêques qui résidaient dans les provinces conquises par les Turcs, les avertissements n'étaient point écoutés, et si le patriarche prononçait la déchéance d'un évêque rebelle, celui-ci n'en conservait pas moins son siége, sous la protection de l'autorité musulmane, dont il embrassait alors la cause avec d'autant plus d'ardeur, qu'il y associait la sienne.

C'est ainsi que le pacte d'union, conclu à Florence sous l'inspiration du Saint-Esprit, fut déchiré en Orient par des mains qui obéissaient à des intérêts politiques et à des passions personnelles.

L'empire byzantin touchait à son terme : après avoir vécu sans dignité, il allait tomber sans grandeur, vaincu par ses vices, plus encore que par les armes de Mahomet II.

J. de Bertou.

La suite au prochain numéro.

LES CONTEMPLATIONS[1]

Nous croyons pouvoir l'affirmer sans être démenti par personne : la république des lettres tout entière, sans distinction de parti politique ou littéraire, désirait le succès des *Contemplations*. Les amis de M. Victor Hugo avaient depuis longtemps annoncé — ils ne sont pas avares d'annonces — que, dans ce nouveau recueil, le poëte était revenu aux meilleures inspirations de ses belles années ; qu'échappant à cette atmosphère violente et troublée où s'étaient assombris son génie et sa destinée, il avait célébré en des effusions lyriques pleines de suavité et de fraîcheur les champs, les bois, les grands spectacles de la nature, les joies et les douleurs de la famille, les chastes ivresses d'un premier amour, tous ces fonds communs de la vraie poésie où peuvent se rencontrer, pour tressaillir et pour admirer, les esprits divisés ailleurs par bien des dissentiments et des nuances. Avec quel bonheur nous avions accueilli ces prédictions amicales ! Quel charme d'oublier et de nous souvenir ! d'oublier tout ce qui, dans la carrière poétique ou politique de M. Hugo, nous avait attristés ou froissés ! De nous souvenir des *Odes et Ballades* et des *Feuilles d'automne*, de ces commencements si glorieux, de ces luttes si enthousiastes où avait paru un moment engagé et retrempé l'avenir de la littérature française !

Notre attente a été déçue, et si l'on avait réfléchi, on aurait compris d'avance qu'elle ne pouvait pas être remplie.

Autrefois, au temps où la reine Berthe filait et où M. Hugo était un grand poëte, on admettait en principe que la maturité de l'âge corrigeait les défauts des imaginations trop bien douées, émondait les végétations exubérantes des natures trop riches, adoucissait les tons trop vifs des palettes trop chargées ; et le consolant adage : *Il faut que jeunesse se passe*, se disait des brillants écarts du talent comme des équipées de la vie mondaine. Nous avons, comme Sganarelle, changé tout cela, et les grandes imaginations de notre époque ressemblent à ces tempéraments malsains dont les humeurs âcres achèvent de s'aigrir avec l'âge, et finissent par devenir mortelles. On peut du moins remarquer qu'elles s'exagèrent, se surexcitent et s'aggravent du côté de leurs défauts primitifs, et comme si leur arrière-saison, au lieu de les

[1] 2 vol. in-8°. — Michel Lévy et Pagnerre.

en retirer, les y enfonçait davantage. Et comment, à vrai dire, en serait-il autrement? Comment notre siècle pourrait-il recueillir autre chose que ce qu'il a semé? Il y a une conscience intellectuelle, de même qu'il y a une conscience morale? elles se touchent par bien des points, et, pour profiter des leçons de l'une comme des avertissements de l'autre, il ne faudrait pas s'être volontairement réduit à n'avoir que soi pour culte et pour Dieu. Le *moi* est haïssable, a dit Montaigne. — Oui, mais il ne se hait pas; il se complaît en lui-même, et, quand sa religion a remplacé toutes les autres, vous pouvez être sûr qu'il dirigera toujours l'individu dans le sens extrême de ses penchants, de ses prédilections et de ses vices. Ajoutez à cela les capiteuses fumées de la gloire, en un temps où l'orgueil rapporte tout à lui; le chœur bruyant des thuriféraires et le *crescendo* de la louange s'exaltant avec les exigences et la célébrité de son objet; l'éloge passant au panégyrique et le panégyrique à l'apothéose; puis, les orages de la vie publique ou privée se rencontrant, dans la société et dans la littérature, avec le déchaînement des passions mauvaises, et remuant au fond de l'âme cette vase qui tend sans cesse à remonter à la surface, à en troubler la limpidité; et vous comprendrez que nos grands poëtes de cinquante ou de soixante ans aient tous les défauts de leur jeunesse, revus, augmentés, mais non corrigés; que ces défauts aient poussé au noir, et que leurs qualités, entraînées par ce dangereux voisinage, se soient exagérées aussi, et se trouvent très-près d'être des défauts. Les symptômes que nous indiquons varient suivant la diversité des organisations poétiques, et nous pouvons en esquisser deux variétés sans tout à fait sortir de notre sujet.

Il existe, en poésie comme dans le monde, des caractères qu'on pourrait appeler en dehors, et des caractères en dedans. Chez les uns, tout se passe en vibrations sonores, harmonieuses, fugitives, ne laissant pas plus d'empreintes sur l'âme qu'elles agitent que le son n'en laisse sur l'instrument. Ils peuvent, hélas! vibrer tour à tour pour le bien et pour le mal, embellir indifféremment de leurs mélodies brillantes des sentiments vrais et de pures images, des idées fausses et des passions coupables; ils peuvent, à mesure qu'ils avancent dans la vie sans autre guide que le *moi*, affliger leurs admirateurs par une sonorité à la fois puérile et sénile, où les mêmes notes reviennent toujours avec moins de jeunesse, de justesse et de fraîcheur: mais enfin, une fois l'effet produit et le chant exhalé dans l'espace, ces natures, à la fois très-dangereuses et très-inoffensives, ne gardent rien du mal qu'elles ont fait à leur insu : elles s'en étonnent, et, si on le leur reproche, elles restent de très-bonne foi en se croyant victimes de l'injustice. Chez les autres caractères, au contraire, ceux que nous appelons *en dedans*, toutes les impressions extérieures ou intimes,

événements ou sentiments, doutes ou croyances, joies ou douleurs, s'infiltrent et retombent goutte à goutte comme en un vase profond, ciselé, superbe, où rien ne se perd, mais où tout se corrompt, fermente et s'envenime, à mesure que ces âmes orgueilleuses achèvent de se fermer aux souffles d'en haut et à la douce lueur des rayons célestes. Tout, pour elles et en elles, tourne alors et pousse à cette corruption la tente, mystérieuse, activée par les meurtrissures de leur orgueil : les combats et les mécomptes de la vie publique, les problèmes de la destinée humaine, le contraste des misères de l'homme avec les beautés de la nature, les souvenirs de l'amour, la vue du paysage, tout, jusqu'à ces deux choses sacrées : l'exil et la douleur. Cette liqueur poétique, distillée et renfermée dans ce beau vase, avait commencé par être du nectar; on la retrouve au bout de vingt ans : elle est du poison. Et comme, dans les œuvres de l'imagination, le fond, quoi qu'on en dise, influe constamment sur la forme, comme l'expression se déprave avec la pensée, tout se ressent de cette décomposition qui gagne de proche en proche les détails les plus insignifiants de la prosodie et du style : les beautés deviennent des tours de force; les laideurs, des monstruosités; les puérilités, des folies; les erreurs, des blasphèmes; les taches, des souillures; les lueurs, des incendies; les rugosités, des monticules; les rides, des sillons; les artifices de césure, des ressorts mécaniques; les rimes riches, des prodigalités finales de millionnaire ruiné; les grandeurs, enfin, des effets *plus grands que nature*, qui font songer au géant du café Mulhouse plutôt qu'aux Titans et à Prométhée.

Nous venons, presque sans le vouloir, d'indiquer, dans son ensemble, l'impression que l'on garde de la lecture des *Contemplations*. Ce livre, on pourrait le définir en quelques mots : vingt années de fermentation des qualités et des défauts de M. Victor Hugo.

L'auteur a partagé son volumineux recueil en deux divisions principales : *Autrefois* et *Aujourd'hui*. Il a ensuite subdivisé ces deux gros volumes en sous-titres : *Aurore*, *l'Ame en fleur*, *la Lutte et les rêves*, d'une part; de l'autre : *Pauca meæ, En marche*, et *Au bord de l'Infini*. Nous avouons ne pas très-bien comprendre le sens et l'importance de ces divisions, subdivisions et sous-titres, destinés, nous semble-t-il, à donner dans l'œil de cette classe de lecteurs que les escamoteurs et les charlatans (qui ne sont pas des poëtes) appellent les badauds. Il y a évidemment, dans *Autrefois*, des pièces qui appartiennent à l'inspiration d'*Aujourd'hui*. Nous ne voulons pas révoquer en doute l'exactitude des dates que M. Hugo a inscrites au bas de chacun de ces poëmes, grands et petits; mais il est facile de supposer qu'il ait pu se tromper dans cette masse de dix mille vers, et qu'assis au bord de l'Infini, où il découvre des choses faites pour donner le vertige, il

n'ait plus aperçu que confusément ce qui s'était passé derrière lui. Nous adopterons, pour nos rapides critiques, une distribution plus simple et plus naturelle en divisant les *Contemplations* en deux parties principales : celle où l'auteur se borne ou semble se borner à être paysagiste, amant, père de famille et poëte; et celle où il se pose et se répète en révolutionnaire social, religieux, philosophique et littéraire.

L'amour, chez M. Victor Hugo, ne nous a jamais séduit, parce qu'il ne nous a jamais persuadé. Le *Si vis me flere* d'Horace n'est pas seulement applicable aux larmes, mais encore à ce sentiment passionné qui tourne aisément à la grimace, au niais ou au chimérique, qu'il faut éprouver pour le bien peindre, et presque faire partager pour y faire croire. Or, chez M. Hugo, on reconnaît vite que l'amour n'est que l'exercice d'une imagination savante, un thème à développements splendides où les spectacles de la nature s'associent aux émotions du cœur, comme ces compagnons tyranniques qui finissent par être les maîtres. Et puis, le dirons-nous, sans vouloir faire, à propos de poésie, une morale trop rigoriste : nous comprenons qu'on écrive des vers d'amour, de dix-huit à trente ans; mais nous ne comprenons pas qu'on les publie à cinquante-cinq. Sont-ils récents? c'est un ridicule. Sont-ils anciens? la personne qui les a inspirés est nécessairement arrivée à cet âge qui commande le respect et où la couronne de roses poétiques ne trouve plus à se poser que sur un front de grand'mère. S'adressent-ils à une tombe? Tous les secrets du cœur y devraient être scellés par la mort. Sont-ils pour une même femme? on sourit en songeant au chiffre que suppose la dernière date. Sont-ils pour des femmes différentes? Ils se démentent les uns les autres : comme Dieu, comme la conscience, l'amour se détruit en se multipliant.

Mais quittons bien vite ce terrain glissant, et entrons, avec M. Victor Hugo, dans un domaine où il régnait jadis en souverain; le paysage, les magnificences du monde extérieur. Là nous le retrouvons avec une partie de son ancienne puissance; c'est encore la même vigueur de tons, la même richesse d'images, la même fécondité de métaphores et d'analogies. Par malheur, trois choses ont tout gâté; une exagération puérile de familiarité et d'intimité avec la nature; une personnification poussée jusqu'à l'absurde, et confondant, à tous moments, les êtres inanimés avec des créatures vivantes; une manie de métempsycose que nous retrouverons tout à l'heure sous une forme plus sérieuse, et qui détruit tout le charme du paysage en le peuplant de dieux et d'âmes invisibles, régnant, priant, gémissant, souffrant ou attendant sous l'écorce des chênes, dans le calice des fleurs, dans l'herbe de la prairie et jusque dans les veines du caillou.

Au plus beau temps de M. Victor Hugo et de nos admirations ju-

véniles, nous convenions généralement qu'il manquait de naturel, de gaieté et d'esprit. « Il a trop de génie pour avoir de l'esprit, » disions-nous alors. Les bons mots de Triboulet, dans *le Roi s'amuse*, et de Gubetta, dans *Lucrèce Borgia*, sont restés le type du contraire d'une bonne plaisanterie. Aussi, quel désastre, lorsqu'au lieu de peindre la nature, il s'avise de la plaisanter! On a vanté les premières pièces du recueil, celles où ce naturalisme familier se donne le mieux ses coudées franches. Voici un échantillon, pris au hasard, de cette poésie pittoresque où le paysage se personnifie avec toutes sortes de raffinements quintessenciés et mignards. Le lecteur jugera s'ils sont de bon goût :

Il n'est pas de lac ni d'île
Qui ne nous prenne au gluau,
Qui n'improvise une idylle
Ou qui ne chante un duo.

Car l'amour chasse aux bocages,
Et l'amour pêche aux ruisseaux,
Car les belles sont des cages
Dont nos cœurs sont les oiseaux.

De la source, sa cuvette,
La fleur faisant son miroir,
Dit : « Bonjour! » à la fauvette,
Et dit au hibou : « Bonsoir! »

. . . .

Partout l'églogue est écrite;
Même en la froide Albion,
L'air est plein de Théocrite,
Le vent sait par cœur Bion;

Et redit, mélancolique,
La chanson que fredonna
Moschus, grillon bucolique
De la cheminée — Etna.

L'hiver tousse, vieux phthisique,
Et s'en va; la brume fond;
Les vagues font la musique
Des vers que les arbres font.

. . . .

Et sur la mer, qui reflète
L'aube au sourire d'émail,
La bruyère violette
Met au mont un vieux camail;

Afin qu'il puisse, à l'abîme
Qu'il contient et qu'il bénit,
Dire sa messe sublime
Sous sa mitre de granit.

Qu'en dites-vous? ces vers se trouvent aux premières pages d'*Autrefois* : cela promet pour *Aujourd'hui*. Ailleurs, c'est un bouvreuil qui *fait le feuilleton du bois;* c'est un houx noir, *un sage*, qui *songe près d'une tombe;* c'est un *quatrain fait par les quatre vents;* ce sont les *tendres missives* de la campagne au mois de mai, et *les billets doux de son amour bavard*, qui laissent leur trace *aux pages du buvard*. Plus loin, c'est le poëte lui-même qui se met en scène, lui, le rêveur, le penseur, le camarade, arrivé, nous dit-il, à une telle intimité avec tous les êtres de la création, que, s'*il n'avait été songeur, il aurait été sylvain, qu'il ne fait plus même envoler une mouche*, et que le moineau, le buisson, le lis, le rossignol, la violette, le papillon, la rose, ne se gênant plus avec lui, se livrent en sa présence *à toutes sortes de choses*, et à des choses si étranges, en effet, qu'il ne nous est pas possible de les redire. On voit où conduit cette méthode, et nous n'en sommes pourtant encore qu'à la question de goût. M. Hugo, dont les années glorieuses se sont passées à déchirer le Dictionnaire de Chompré, ne s'est pas aperçu qu'il nous ramenait, par des routes différentes, exactement au même point que les poëtes du paganisme-Pompadour. Leurs descriptions étaient de glace, parce qu'au lieu de nous présenter tout simplement ce qui fait le charme du paysage, l'ombre, la feuillée, la solitude, les arbres, les oiseaux, les lacs, ils peuplaient la campagne d'êtres absurdes, les sylvains, les faunes, les naïades, les nymphes, les dryades, et lui ôtaient par cela même sa rêverie, son mystère, toutes ses secrètes harmonies avec l'âme humaine, qui cherche dans les bois le recueillement et le silence, et non pas une leçon de mythologie. Maintenant, que vous placiez un sylvain dans un tronc d'arbre, une nymphe dans une source, ou que vous me disiez : « Ce tronc d'arbre et cette source vivent, pensent et parlent comme vous, » le résultat sera le même, c'est-à-dire que vous m'aurez gâté les beautés de la nature dans leurs rapports avec mon être; ces beautés qui résident surtout dans la proportion et l'accord des choses de la création avec la créature par excellence, sous le regard du Créateur qui est Dieu. Du moins, les versificateurs de l'école de Gentil-Bernard ou de l'abbé Delille n'étaient que froids, ennuyeux et frivoles : M. Victor Hugo rend sa méthode de poésie naturaliste et descriptive plus intolérable encore, par ses prétentions au rôle de penseur, dans son acception la plus olympienne et la plus haute. Ceci tient à une tendance de cette école littéraire dont il est le chef et le précurseur, et qui, ne reconnaissant plus ni frein, ni foi, ni culte, ni dogme, a trouvé commode de se sacrer elle-même, probablement pour être plus sûre de profaner les choses sacrées. Pour elle, pour M. Hugo surtout, qui renchérit sur ses élèves de crainte d'être dépassé par eux, une strophe, un roman, un tableau, une statuette, un drame, une pantomime, tout tourne aisément

au mystique, au saint, à l'évangélique. Un auteur sifflé a son calvaire; un peintre refusé par le jury porte sa croix; un saltimbanque enfariné n'est pas un artiste, il est un martyr de l'art; un artiste n'est pas amusant, intelligent, pathétique : il est sacré. M. Hugo, se posant devant la nature, n'est pas un poëte : il est un penseur, un contemplateur, un prêtre, un pontife. — « Qu'est-il besoin, nous dira-t-il plus loin, d'ordonner des prêtres, quand vous avez des poëtes? » — Et il nous fera l'énumération complaisante de tous les rimeurs qui auraient pu remplacer avec avantage saint Bernard, saint François d'Assise, saint Vincent de Paul, saint François de Sales, Bossuet, Fénelon et Belzunce; s'il ne se met pas sur la liste, c'est par pure modestie, et il est bien sûr d'ailleurs que ses lecteurs y suppléeront. Cette mission, ce sacerdoce, cet apostolat du poëte, avec accompagnement d'images empruntées aux saintes Écritures, est bien certainement, en dehors même de toute pensée religieuse, une des choses les plus agaçantes qu'on puisse imaginer; elle suffirait à justifier nos rigueurs envers la poésie pittoresque, panthéiste et sacerdotale de M. Victor Hugo, quand même il ne s'y mêlerait pas mille scories de style, mille superfétations de couleur, une foule de ces végétations parasites qui croissent dans les fentes des monuments en ruine. Sans trop insister, bornons-nous à signaler cette innovation bizarre qui revient à chaque page dans les *Contemplations* : l'emploi du double substantif. On peut, dans ce simple détail, constater comment la manière primitive du poëte s'est aggravée et exagérée, comment il est tombé du côté où il penchait. De plus en plus épris d'assimilations, d'analogies et de métaphores, il a cru les rendre plus frappantes en supprimant tous les intermédiaires. Là où il aurait dit, il y a vingt ans : « L'oubli, ce fossoyeur... » il dit aujourd'hui : Le fossoyeur-oubli ; — là où il aurait dit : « Cette bouche terrible qu'on appelle le tombeau, » il dit : La bouche-tombeau. — Ainsi de suite, nous avons pu relever dans une vingtaine de pages : La biche illusion, le ver réalité, la terre vision, le grelot monde, la branche nombre, la branche destin, le gibet misère, l'aigle trépas, l'arbre éternité, les mondes anges, les soleils démons, le blanc cheval aurore, l'esprit forçat, le ciel cachot, les autels poëmes, et cent autres. Cela donne à la poésie un petit air de charade et de logogriphe que n'avaient pas prévu nos enthousiasmes romantiques de 1829!

Le livre que M. Hugo a intitulé *Pauca meæ*..... et qu'il a consacré presque en entier à la mémoire de sa fille, est la partie la plus touchante des *Contemplations*. On doit y rattacher, et comprendre dans le même éloge, quelques pièces d'une inspiration analogue, mais moins directe et moins personnelle, où il retrouve ses bons génies familiers des *Feuilles d'automne* : les mères et les enfants. Il y a là un certain nombre de suaves ou navrantes élégies qui pourraient rivaliser

avec les plus belles pages de la plus belle époque du poëte, sauf cette propension constante à forcer le ton, cette obstination à n'être jamais simple, qui semble être désormais le parti pris de M. Hugo.

Au reste, je n'oserais pas discuter froidement, et à de simples points de vue littéraires, ces poëmes où l'on ne saurait toucher sans rencontrer une blessure et une larme. Les larmes et les blessures d'un cœur paternel ne se critiquent pas; devraient-elles se publier? auraient-elles dû s'écrire? C'est un doute que nous exprimons, ce n'est pas un blâme; et, dans le fait, le public aurait trop perdu si M. Hugo, par une délicatesse de douleur et un scrupule de tendresse, s'était contenté de pleurer en silence sur la tombe de Villequier!

Nous voudrions que notre tâche pût s'arrêter là : mais il est évident que pour M. Hugo et pour ses amis l'importance réelle, le *grand événement* des *Contemplations*, réside dans la partie militante, dans les pièces où il a arboré le drapeau de la révolution sociale, littéraire et religieuse. Comme nous ne pouvons pas les détailler toutes, nous allons essayer du moins d'en prendre un aperçu suffisant par six morceaux de dimension considérable, où M. Hugo, le Hugo *d'aujourd'hui*, s'est révélé tout entier, et que le Hugo de demain pourra difficilement dépasser. Dans *A propos d'Horace* et dans *Réponse à un acte d'accusation*, nous retrouvons le révolutionnaire en littérature; dans 1846 — *A un Marquis*, le révolutionnaire politique; dans *Relligio*, *les Mages*, et surtout dans *Ce que dit la bouche d'ombre*, le révolutionnaire philosophique. Voyons si toutes ces révolutions-là portent bonheur ou malheur au talent de M. Hugo.

Horace! Comment ce nom, resté le synonyme charmant de la poésie fine et sobre, délicate et exquise, n'a-t-il pas arrêté M. Hugo, au moment où il allait écrire des vers tels que ceux-ci :

... O cancres! qui mettez
Une soutane aux dieux de l'éther irrités,
Un béguin à Diane et qui de vos tricornes
Coiffez sinistrement les Olympiens mornes,
Eunuques, tourmenteurs, crétins, soyez maudits!
Car vous êtes les vieux, les noirs, les engourdis,
Car vous êtes l'hiver; car vous êtes, ô cruches!
L'ours qui va dans les bois cherchant un arbre à ruches.
L'ombre, le plomb, la mort, la tombe, le néant!...

Et ainsi de suite; toute la pièce est écrite de ce style de furie : voilà comment M. Hugo s'est inspiré du chantre aimable de Tibur et de Lydie. Cette malédiction d'un lyrisme dont nous taisons les plus choquantes crudités est à l'adresse des professeurs dont le pédantisme nous gâte les belles fleurs de latinité et nous explique en langue vulgaire Horace et Virgile. L'auteur pense — il est

si *penseur !* — que, s'il n'y avait plus de professeurs d'aucune espèce, tout le monde comprendrait Horace à quinze ans, et serait capable, à cinquante-cinq, d'écrire des *Contemplations*. Sa *Réponse à un acte d'accusation*, parsemée de beautés de même genre, donne lieu à des réflexions d'une autre sorte. Il y a vingt-huit ans à peu près, M. Hugo fut le promoteur hardi, contesté, admiré, injurié, adoré, d'une révolution littéraire. Cette révolution eut son cours comme toutes les autres; elle fit du bien et du mal, triompha par ici, échoua par là, promit beaucoup, tint moins, et finalement se perdit dans ce vaste et rapide mouvement du siècle qui emporte dans son cours troublé les lambeaux des Constitutions et les débris des préfaces. Bien des choses se sont passées depuis, qui ont quelque peu effacé de l'esprit des vaincus et des vainqueurs ces grandes querelles qui les avaient passionnés. Eh bien, M. Hugo, si empressé en d'autres sujets de suivre et même de précéder la marche de son époque, paraît persuadé qu'en littérature il n'a que reprendre au clou où il les avait accrochés le manteau de Cromwell et le pourpoint d'Hernani; qu'il n'a qu'à rouvrir, à la page où il l'avait laissé, le catéchisme novateur du vers brisé et du mot propre; il paraît convaincu que le public de ses admirateurs, c'est-à-dire le monde entier, est prêt à lui donner la réplique en ce qui concerne dom Ruy Gomez de Sylva, Didier, Lucrèce Borgia, Marie Tudor et les Burgraves. Illusion ingénue! naïve chimère qui prouve combien sont robustes certains tempéraments poétiques! Remercions-la! elle nous a valu, par centaines, des vers qui ont bien leur mérite.

Discours affreux! — Syllepse, hypallage, litote,
Frémirent; je montai sur la borne Aristote,
Et déclarai les mots égaux, libres, majeurs.
Tous les envahisseurs et tous les ravageurs,
Tous ces tigres, les Huns, les Scythes et les Daces,
N'étaient que des toutous auprès de mes audaces;
Je bondis hors du cercle et brisai le compas;
Je nommai le cochon par son nom : pourquoi pas?
Guichardin a nommé le Borgia! Tacite
Le Vitellius!...

N'allons pas plus loin; cette courte citation suffit pour nous livrer le poëte dans son procédé extérieur et dans sa pensée intime : nous retrouvons là cette complaisance obstinée pour soi-même et pour son œuvre, qui, refusant de reconnaître la prescription ou s'efforçant de la rompre, croit y réussir en criant dix fois plus fort, et, plutôt que de se résigner à faire moins d'effet, s'ingénie à faire plus de bruit. La pièce politique adressée à un marquis n'est pas moins significative. Ce marquis était, à ce qu'il paraît, un vieux bon homme, assez naïf pour se plaindre que M. Hugo, après avoir chanté en beaux vers

les souvenirs et les anniversaires royalistes, eût changé d'opinion : le poëte lui répond avec autant de verve que de convenance :

> Parce que j'ai vagi des chants de royauté,
> Suis-je à jamais rivé dans l'imbécillité?

Cette réclamation est trop juste et trop polie pour que nous refusions d'y souscrire. M. Hugo, on le sait, a commencé à versifier dès l'âge de dix-sept ans. Il lui eût été par trop dur d'être condamné à rester fidèle à ses inspirations adolescentes. Son talent, sa gloire, eussent trop perdu à être *rivés dans l'imbécillité* du parti de Chateaubriand, de Bonald et de Joseph de Maistre, et à ne jamais prendre leur vol vers le parti de M. Félix Pyat et de M. Eugène Sue. Ses innombrables admirateurs doivent d'autant plus se réjouir qu'il ait pris là-dessus toutes sortes de licences poétiques, et passé, en trente ans, d'un extrême à l'autre, qu'il a pu, entre ces deux extrêmes, profiter tour à tour, et toujours à propos, d'une foule d'inspirations différentes, et être successivement du parti de la Colonne, du parti de la Révolution de juillet, du parti de la royauté de 1830, du parti de la Chambre des pairs, et du parti de la majorité réactionnaire de l'Assemblée constituante. Ce marquis n'était donc qu'un sot, et il n'a eu que ce qu'il méritait, quand M. Hugo lui a répliqué, toujours avec la même aménité de langage et le même bonheur d'expressions :

> En marchant, je le sais, j'afflige votre foi,
> Votre religion, votre cause éternelle,
> Vos dogmes, vos aïeux, vos dieux, votre *flanelle*,
> Et dans *vos bons vieux os, faits d'immobilité,*
> Le *rhumatisme antique* appelé royauté!

Ah! le *rhumatisme-royauté!* Ce double substantif manquait à la collection : mais que pense M. Hugo du rhumatisme-république?

Notons que cette pièce est datée de 1846, l'année même où M. Hugo sollicitait et obtenait de ce *rhumatisme politique, appelé royauté*, la dignité quasi-féodale de pair de France.

Poursuivrons-nous? Oui, car une leçon *énorme* doit sortir de ce livre *difforme*, pour nous servir des rimes favorites de l'auteur des *Contemplations :* il faut voir jusqu'à quel degré de démence l'orgueil peut conduire le génie. Nous voici en présence de M. Hugo théologien et grand prêtre. Il a contemplé la nature, il en a pénétré les arcanes, il en a soulevé les voiles, et de cette contemplation féconde, jointe peut-être à la lecture de Jean Reynaud et de Pierre Leroux, est résultée une doctrine qui se résume principalement dans *Relligio*, dans les *Mages*, et dans *Ce que dit la bouche d'ombre. Relligio* nous montre le poëte, se promenant avec un sieur Hermann, une manière de Théramène que, malgré sa haine pour les confidents de tragédie, il appele

à son aide chaque fois qu'il a besoin d'un interlocuteur : or voici le dialogue qui s'établit :

L'ombre venait, le soir tombait, calme et terrible :
Hermann me dit : Quelle est ta foi ? quelle est ta Bible?
Parle : Es-tu ton propre géant?
Si tes vers ne sont pas de vains flocons d'écume,
Si ta strophe n'est pas un tison noir qui fume
Sur le tas de cendre-néant;

Si tu n'es pas une âme en l'abîme engloutie,
Quel est donc ton ciboire et ton eucharistie?
Quelle est donc la source où tu bois?
Je me taisais : il dit : — Songeur qui civilises,
Pourquoi ne vas-tu pas prier dans les églises? —
Nous marchions tous deux dans les bois.

Et je lui dis : Je prie. — Hermann dit : Dans quel temple ?
Quel est le célébrant que ton âme contemple?
Et l'autel qu'elle réfléchit?
Devant quel confesseur la fais-tu comparaître?
— L'église, c'est l'azur, lui dis-je, et quant au prêtre.....
En ce moment, le ciel blanchit.

La lune à l'horizon montait, hostie énorme :
Tout avait le frisson, le pin, le cèdre et l'orme,
Le loup, et l'aigle, et l'alcyon.
Lui montrant l'astre d'or sur la terre obscurcie,
Je lui dis : — Courbe-toi. Dieu lui-même officie,
Et voilà l'élévation!

On comprend la répugnance que nous avons éprouvée à transcrire ces vers. Nous nous y sommes décidé pourtant, d'abord parce qu'ils résument, en abrégé, à peu près tous les défauts de la manière actuelle de M. Hugo, ensuite parce qu'ils marquent, pour ainsi dire, le premier degré de ce naturalisme monomane. Il est clair, en effet, que, pour un culte ainsi simplifié, le prêtre est parfaitement inutile, que l'artiste et le poëte en sont les véritables pontifes; et c'est pourquoi, dans les *Mages*, l'auteur, se livrant à une de ces énumérations à grand orchestre où il excelle, convoque aux honneurs du sacerdoce tous ceux que Dieu a sacrés

Dans les ténèbres des berceaux;
Son *effrayant* doigt *invisible*
Ecrit sous leur crâne la Bible
Des arbres, des monts et des eaux.
Ces hommes, ce sont les poëtes!

Et alors, nous voyons défiler, dans un édifiant pêle-mêle, les Isaïes et les Virgiles, ceux que Dieu attend sur les Horebs et les Thabors, et ceux que *Pan formidable enivre;* Homère, Hésiode, *grand prêtre faune des forêts*, Moïse, Manès, saint Jean, Eschyle, Milton, Aristophane,

Lucrèce, saint Paul, Orphée, Baruch, Pindare, David, Perse, Archiloque, Jérémie, Scarron, Molière, Cervantes, Démocrite, Térence, Rabelais, etc., etc... Une fois lancé, le poëte ne s'arrête plus jusqu'à ce qu'il ait épuisé la liste; et il ne faut pas croire qu'il se borne à nommer ces divers prêtres de la religion qu'Hermann et lui ont trouvée dans la lune. Il a pour chacun, en passant, un de ces traits caractéristiques qui prouvent une incroyable puissance d'analyse, et qui vous dessinent un homme de la tête aux pieds, sans qu'il soit possible de s'y tromper. Ainsi, qui reconnaîtrait Lucrèce dans le croquis suivant :

Lucrèce; pour franchir les âges,
Crée un poëme *dont l'œil luit,*
Et donne à ce monstre sonore
Toutes les ailes de l'aurore,
Toutes les griffes de la nuit.

Et Rabelais, qui ne le saluerait dans le crayon que voici :

Rabelais, que nul ne comprit;
Il berce Adam pour qu'il s'endorme,
Et son éclat de rire énorme
Est un des gouffres de l'esprit.

Il y a, comme cela, une cinquantaine de portraits de grands prêtres, tous de la même force et frappants de ressemblance : tous ces mages, Scarron, Rabelais, Lucrèce, Aristophane et consorts sont, d'après M. Hugo, fort occupés :

Chacun d'eux écrit un chapitre
Du rituel universel;
Les uns sculptent *le saint pupitre,*
Les autres dorent *le missel;*
Chacun fait *son verset du psaume;*
Lysippe, debout sur l'Ithome,
Fait sa strophe en marbre *serein;*
Rembrandt à l'ardente paupière,
En toile, Primatice en pierre,
Job en fumier, Dante en airain.

Cette pièce des *Mages* n'a pas moins de soixante-dix strophes de dix vers chacune : total sept cents. Le mélange du sacré et du profane, si cher à M. Hugo, y arrive à de tels effets de grotesque, que l'impiété même ne s'y aperçoit plus, et que le ridicule efface le sacrilége. Comment s'irriter contre un homme qui vous dit d'un grand sérieux :

Ah! ce qu'ils font est l'œuvre auguste :
Ces histrions sont des héros!
Ils *émiettent* aux âmes Dieu...

Et plus loin :

Ils tirent de la créature

Dieu par l'esprit et le scalpel;
Le grand caché de la Nature
Vient hors de l'antre à leur appel.

Et plus bas :

Construisant des *autels-poëmes*
Et prenant pour pierres les cœurs,
Comme un fleuve d'*âme commune;*
Du blanc pylône à l'âpre rune,
Du brahme au flamine romain,
De l'hiérophante au druide,
Une sorte de *dieu fluide*
Coule aux veines du genre humain!

Et ailleurs :

Seul, la nuit, sur sa plate-forme,
Herschell poursuit l'être central
A travers la lentille énorme,
Cristallin de l'œil sidéral!!!

Quand on mène dans de pareilles fondrières la poésie et la langue de la Fontaine et de Molière, de Racine et de Voltaire, on n'est plus justiciable que d'un immense éclat de rire; et peu importe que cet éclat de rire soit catholique, protestant, juif, mahométan ou sceptique, pourvu qu'il mette un peu de bon sens au service d'un peu de bon goût. Car voilà ce que, plus qu'un autre, nous devons tenir à constater : c'est que l'orthodoxie ou l'*intolérance* religieuse n'a rien à voir là-dedans, que M. Hugo et ses amis seront parfaitement hors de la question s'ils crient au fanatisme parce qu'on aura critiqué *Relligio* et les *Mages*, et que les rieurs seront, en cette affaire, du même avis que les rigoristes. Et pourtant *Relligio* et les *Mages* ne sont pas encore le dernier mot de la poésie et de la théologie des *Contemplations*. Dans ces deux pièces, l'auteur n'a fait, après tout, que suivre et exagérer la pente de son esprit amoureux de symbolisme oriental et panthéiste. Il était tout simple que, poursuivant toute espèce de dogme et de culte positif, il arrivât à ne plus vouloir d'autre église que la voûte des cieux ou des arbres; il était tout naturel que, pour prier, prêcher, officier et bénir dans ces églises en plein air, les poëtes, les musiciens et les peintres, voire même les *histrions sublimes*, lui parussent très-suffisants. Mais il avait encore un pas à faire pour raser d'encore plus près *le bord de l'Infini* : inaugurer une nouvelle doctrine, une religion nouvelle qui, au lieu de fonctionner dans le vide, eût à son tour des formules précises pour remplacer les formules abolies. C'est ce que M. Hugo a fait, et d'une façon triomphante, dans *Ce que dit la bouche d'ombre*, le couronnement, la clef de voûte, l'oméga, le *nec plus ultrà*, la branche de laurier de ce monument des *Contemplations*. L'auteur se suppose enlevé par un spectre au haut d'un promontoire, et là, de sa bouche d'ombre, le spectre lui enseigne des choses qui sont,

en effet, très-ombrées. La métempsycose brahminique et druidique de M. Hugo s'y déroule en de telles spirales, qu'on est sans cesse suspendu entre le vertige et le cauchemar, et qu'on se frotte les yeux, de temps à autre, pour savoir si l'on est bien éveillé. Crois-tu, dit le spectre, crois-tu que la création

Ne sait ce qu'elle dit quand elle parle à Dieu?
Crois-tu qu'elle ne soit qu'une langue *épaissie?*
Crois-tu que la nature énorme balbutie?

Et, pour prouver qu'elle ne balbutie pas et qu'elle sait ce qu'elle dit, le spectre développe son système. Tout est plein d'âmes : ces âmes sont échelonnées selon leurs mérites et leurs fautes; les unes dans la région intermédiaire entre Dieu et l'homme; les autres dans la région intermédiaire entre l'homme et le caillou; le caillou, ce souffre-douleur, ce damné, ce *patito* de la métempsycose-Hugo! Après avoir posé, en trois cents vers, ses prolégomènes, la bouche d'ombre arrive au fait : Tibère est un rocher, Séjan un serpent, Brunehaut un cheval, Frédégonde un pavé, le duc d'Albe une pince, Xerxès un excrément, Jeffreys une orfraie, Octave un silex, Attila un chardon, Cléopâtre un ver, Néron une flamme, Érostrate une fumée. Quel régal de doubles substantifs se donne ici M. Hugo, quels blocs d'hémistiches et de métaphores il soulève de son bras géant, que de fois il fait rimer *sombre* avec *ombre*, et *énorme* avec *difforme*, c'est ce qu'il faut voir pour le croire : ce catéchisme de spectre et de gros caillou occupe cinq cents autres vers. Mais il ne faut désespérer personne, pas même le chardon-Attila, le pavé-Frédégonde, et l'excrément-Xerxès. Le poëte fait luire, en terminant, l'aurore de la rédemption générale et du pardon universel. Là il se surpasse :

O disparition de l'antique anathème!
La *profondeur* disant à la *hauteur :* Je t'aime!
O retour du banni!
Quel éblouissement au fond des cieux sublimes!
Quel surcroît de clarté que l'ombre des abîmes
S'écriant : Sois béni!

On verra le troupeau des *hydres* formidables
Sortir, monter du fond des brumes *insondables*
Et se transfigurer;
Des étoiles éclore *aux trous noirs de leurs crânes,*
Dieu juste! et, par degrés, devenant diaphanes,
Les monstres s'azurer!

Ils viendront, sans *pouvoir ni parler ni répondre,*
Eperdus! On verra des *auréoles fondre*
Les cornes de leur front;
Ils tiendront dans leur griffe, au milieu des cieux calmes,
Des rayons frissonnants semblables à des palmes :
Les gueules baiseront!

Ils viendront, ils viendront, tremblants, brisés d'extase,
Chacun d'eux débordant de sanglots comme un vase,

Mais pourtant sans effroi :
On leur tendra les bras de la haute demeure,
Et Jésus se penchant sur Bélial qui pleure,
Lui dira : C'est donc toi !

Et vers Dieu par la main *il conduira ce frère;*
Et, quand ils seront près des degrés de lumière
Par nous seuls aperçus,
Tous deux seront si beaux, que Dieu *dont l'œil flamboie*
Ne pourra distinguer, *père ébloui de joie,*
Bélial de Jésus!!...

Arrêtons-nous! Arrêtons-nous là! Et que nos lecteurs nous pardonnent d'avoir un moment appelé leurs regards sur ces blasphèmes! Il faut les connaître; il est bon de savoir jusqu'où peuvent aller les imaginations de nos illustres, après s'être affranchies de ces freins, de ces jougs, qu'il leur suffisait, semblait-il, de briser pour décupler leurs forces et atteindre à des hauteurs inconnues. Les hauteurs! Elles sont gigantesques : mais l'homme qui, du haut d'une montagne à pic, croit pouvoir se pencher sur l'abîme, et qui y tombe, entraîné par une fascination terrible, ne mesure l'espace qu'il parcourt que par le désastre de sa chute. Les forces! Elles sont immenses : mais l'homme, naturellement vigoureux, atteint d'un accès de fièvre chaude, fait des prodiges de vigueur, et dix hommes raisonnables ont peine à le maîtriser. C'est sur cette image que nous voulons, en finissant, nous reposer de nos fatigues et de nos rigueurs : nous ne trouvons pas d'autre circonstance atténuante à ce livre des *Contemplations*. On dédaigne, en religion, en politique, en littérature, toute autorité, toute foi, toute loi; le dogme, la tradition, le culte, superstitions puériles! langes des siècles enfants, déchirés et dispersés par le souffle de l'esprit nouveau! On est soi, et, comme on est fort, on se suffit; et, comme on a du génie, on ne croit plus qu'à soi-même. On part, on va, on monte, l'air est vif, le soleil radieux, le vent favorable; on dépasse les nuages, on touche aux étoiles, on est dans le ciel, on s'y explique avec Dieu; que dis-je? on y est Dieu, on se contemple, on se sourit dans sa création comme dans le miroir de sa grandeur et de sa divinité; on se grise d'infini, on s'endort dans cet enivrement olympien, au murmure des océans et des mondes... et l'on se réveille nous ne dirons pas où! Voilà l'histoire de M. Hugo et des *Contemplations*. Il y a trente ans, l'orgueil humain écrivait, par la plume d'un philosophe fourvoyé : « Comment les dogmes finissent; » — et le dogme, dont il annonçait la fin, vit encore. Aujourd'hui l'orgueil humain nous montre, dans le livre des *Contemplations*, comment les poëtes finissent, et, cette fois, la démonstration est plus concluante : jamais la littérature chrétienne ne reçut de ses adversaires un plus puissant secours; jamais la littérature moderne ne reçut de ses grands hommes une plus douloureuse leçon.

ARMAND DE PONTMARTIN.

REVUE POLITIQUE

LE PROTOCOLE SUR L'ITALIE

L'échange des ratifications du traité signé le 30 mars par les plénipotentiaires des diverses puissances représentées au congrès de Paris a imposé à la curiosité publique une attente de plusieurs semaines. Pendant ce temps ont eu lieu les actions de grâce et les réjouissances par lesquelles l'Europe entière a accueilli et voulu célébrer une paix qu'appelaient tous les vœux, et dont l'opinion, plus active encore et plus puissante que la diplomatie, avait amené la conclusion inespérée.

L'Angleterre a eu le privilége de la plus solennelle et de la plus imposante des manifestations qui ont suivi ce grand événement. Pour donner à son orgueil national une satisfaction qu'elle avait trouvée trop incomplète dans le succès de ses armes pendant la campagne de Crimée, elle a voulu montrer au monde la formidable puissance avec laquelle elle était prête à frapper, au nord de la Russie, un de ces coups dont la chute même de Sébastopol n'eût plus semblé qu'un écho affaibli. — La revue navale de Spithead, au dire de ceux qui en ont été les témoins, a présenté à la fois le plus instructif et le plus grandiose des spectacles. Une escadre de deux cent quarante bâtiments, portant ensemble plus de trois mille canons, a salué, comme la souveraine des mers, la reine de la Grande-Bretagne. Les rapides évolutions de la marine à vapeur ont signalé les progrès de cette merveilleuse découverte. En voyant s'avancer ensemble tous ces vaisseaux rangés en bataille comme des régiments d'infanterie, précédés ou suivis de la multitude des chaloupes canonnières, destinées à éclairer la marche ou à attaquer l'ennemi en intrépides tirailleurs, les hommes du métier ont pu prédire l'accomplissement d'une révolution presque absolue dans les conditions à venir d'une guerre maritime. Nos marins français conviés à cette solennité — et, parmi eux, quoique isolé sur un vaisseau de l'escadre anglaise, un illustre inconnu qui, dès longtemps, avait prévu ce résultat et y avait préparé les flottes de son pays, — suivaient avec intérêt les mouvements de cette armée. Ils ne reconnaissaient pas sans orgueil que, si nos vaisseaux étaient moins nombreux, ils offraient dans leur construction des modèles plus parfaits encore, et que peu d'années suffiraient à la France, en raison même des changements accomplis, pour se créer une force navale égale, si ce n'est supérieure, à celle de nos récents alliés et éternels rivaux.

Cette fête de la guerre, devenue la fête de la paix, offrait aussi une instruction plus haute et plus morale. Elle montrait, à la gloire de l'Angleterre, la modération dans la force que devaient révéler mieux encore, et chez toutes les parties contractantes, les stipulations de l'acte de la paix.

C'est seulement le 27 avril que les ratifications ont été échangées.

Nous comptions examiner avec nos lecteurs les diverses stipulations de ce

traité, les objections qu'il a soulevées dans le parlement anglais, les conséquences qu'il entraîne pour la situation relative de la Russie et de l'Autriche, pour l'organisation de la Moldo-Valachie en même temps que pour la condition des chrétiens d'Orient. Nous reviendrons sur tous ces points : aujourd'hui pouvons-nous parler d'autre chose que de l'immense question qui a surgi du sein des dernières séances du congrès, et qui a si vivement ému toutes les consciences catholiques et tous les amis de la justice?

Nous abordons sur-le-champ cet incident capital, dont l'importance pour les catholiques efface tout autre événement. Si une mesure encore récente a fait à ce recueil une position qui nous commande la réserve, ce n'est pas dans cette circonstance qu'elle peut nous empêcher de nous associer aux sentiments qui remplissent l'âme de tous les enfants fidèles du saint-siége. « Il y va pour nous, — dirons-nous avec un de nos amis et collaborateurs, M. Henri de Riancey, — d'une affaire domestique, c'est notre foyer, ce sont nos autels que nous sentons menacés. » (*Ami de la religion*, 17 mai 1856.)

Tout le monde sait qu'après la conclusion de la paix et dans l'intervalle de sa ratification par les souverains, les plénipotentiaires ont continué leurs conférences au ministère des affaires étrangères. On préparait, dans ces réunions, diverses mesures à prendre pour la prompte et complète exécution du traité, lorsque, le 8 avril, M. le premier plénipotentiaire de la France crut devoir y introduire un nouvel élément de discussion. Le protocole n° 22 nous apprend de quelle manière le congrès, « quoique réuni spécialement pour régler la question d'Orient, » fut amené à s'occuper de l'Italie et de la Belgique.

Le congrès aurait pu se reprocher, suivant M. le comte Walewski, de ne pas avoir profité de la circonstance qui mettait en présence les représentants des principales puissances de l'Europe pour « élucider certaines questions, poser certains principes, exprimer des intentions, toujours et uniquement dans le but d'assurer pour l'avenir le repos du monde, en dissipant, avant qu'ils soient devenus menaçants, les nuages que l'on voit encore poindre à l'horizon politique. »

La première de ces questions était l'occupation de la Grèce par les armées de la France et de l'Angleterre. M. le comte Walewski, faisant alors appel à lord Clarendon, dont il ne doutait pas d'être approuvé, exprima l'*impatience* avec laquelle les deux gouvernements attendaient le moment où il leur serait permis de mettre fin à cette occupation. Mais il ajouta que, cependant, ils ne pourraient la faire cesser tant qu'il ne serait pas apporté de modifications réelles à l'état actuel des choses dans ce pays.

L'occupation de la Grèce servit de transition à l'occupation des États pontificaux par les troupes françaises et autrichiennes.

La nécessité de mettre un terme à l'anarchie avait amené, sur la demande du saint-siége, les soldats de la France et de l'Autriche à Rome et dans les légations. « Le titre de fils aîné de l'Église dont le souverain de la France se glorifie, dit encore M. le comte Walewski, fait un devoir à l'Empereur de prêter aide et soutien au souverain pontife; la tranquillité des États romains, dont dépend celle de toute l'Italie, touche de trop près au maintien de l'ordre en Europe pour que la France n'ait pas un intérêt majeur à y concourir par tous les moyens en son pouvoir. Mais, d'un autre côté, on ne saurait méconnaître ce qu'il y a d'anormal dans la situation d'une puissance qui, pour se maintenir, a besoin d'être soutenue par des troupes étrangères. » Enfin, M. le premier plénipotentiaire conclut en exprimant le désir que le gouvernement romain « se consolide assez fortement pour que les

troupes françaises et autrichiennes puissent évacuer les États pontificaux, et il croit qu'un vœu exprimé dans ce sens pourrait ne pas être sans utilité. » Puis « dans le même ordre d'idées, il se demande s'il n'est pas à souhaiter que certains gouvernements de la Péninsule italique, appelant à eux, par des actes de clémence bien entendus, les esprits égarés et non pervertis, mettent fin à un système qui va directement contre son but, et qui, au lieu d'atteindre les ennemis de l'ordre, a pour effet d'affaiblir les gouvernements et de donner des partisans à la démagogie. Dans son opinion, ce serait rendre un service signalé au gouvernement des Deux-Siciles, aussi bien qu'à la cause de l'ordre dans la Péninsule italique, que d'éclairer ce gouvernement sur la fausse voie dans laquelle il s'est engagé. »

Cette communication a été accueillie avec l'émotion qu'elle devait naturellement causer. Aussi, à travers le calme d'un procès-verbal, on aperçoit qu'elle a donné lieu à un débat aussi vif que le permettaient le caractère officiel et la réserve diplomatique des assistants. Tandis que les ministres russes se retranchaient derrière le silence absolu de leurs instructions, et que les plénipotentiaires autrichiens se renfermaient, d'une manière plus embarrassée, dans la même abstention, l'ouverture du ministre français était chaudement appuyée par le ministre anglais, lord Clarendon, et surtout par le ministre sarde, M. de Cavour. Par eux, le gouvernement pontifical et le gouvernement napolitain ont été accusés de porter atteinte au bon ordre de l'Europe, et les grandes puissances ont été invitées à faire parvenir à ces gouvernements des vœux de réforme qui *ne sauraient rester stériles*. Pour les États pontificaux, lord Clarendon demande, dès à présent, qu'un régime laïque et séparé soit introduit dans les légations. Quant au royaume de Naples, il s'est mis, dit le plénipotentiaire de l'Angleterre, dans une position telle, aux yeux de l'Europe, que les grandes puissances, surtout à son égard, doivent se départir du principe de la non-intervention dans les affaires des autres États.

M. le comte de Cavour, encore chargé de ces *memorandum* ou de ces notes dont quelques journaux entretenaient déjà le public avec une indiscrétion et une assurance qui trouvaient alors des incrédules, n'avait, sur les mêmes points, qu'à se rallier à l'opinion du noble lord. Cependant il ne put contenir une attaque directe contre l'Autriche, et il s'attira cette réponse de M. de Hubner, que la Sardaigne avait aussi son *occupation* en Italie, et avec cette différence, que les troupes françaises et autrichiennes avaient été appelées par les souverains des pays qu'elles occupaient, tandis que les troupes sardes avaient pénétré et se maintenaient depuis huit ans sur le territoire du prince de Monaco, contrairement à ses vœux. C'est alors que, même au sein de la conférence, on put apprécier la sagesse de cette remarque faite, peu d'instants avant, par M. de Manteuffel, le premier plénipotentiaire de la Prusse, « qu'il serait bon de se demander si des avis de la nature de ceux qui ont été proposés ne susciteraient pas, dans le pays, un esprit d'opposition et des mouvements révolutionnaires, au lieu de répondre aux idées qu'on aurait en vue de réaliser dans une intention bienveillante. »

Mais sortons du congrès et voyons mieux encore se vérifier ces prévisions, par l'effet que le compte rendu de cette séance va produire dans le public.

A peine a-t-on connu le texte du vingt-deuxième protocole, que la presse et les parlements nous en ont donné des commentaires. En Angleterre, les affirmations téméraires, les attaques déplacées de lord Clarendon, ont été non-seulement approuvées, mais reproduites, aggravées par un certain nombre de membres des Communes dans un langage qui, sans s'arrêter à la témérité, est allé jusqu'à la violence. Lord John Russell est venu tracer à la tribune un

tableau odieux de l'arbitraire et des rigueurs de la police dans les légations. M. Layard et plusieurs autres très-honorables gentlemen, qui ont voyagé sur le continent, se sont livrés à des récriminations toutes à peu près semblables et également dénuées de preuves sérieuses contre le gouvernement de Rome et des Deux-Siciles. Il appartenait à lord Palmerston, après avoir pris la défense de ces agents de tout rang et de toute sorte, qui ont tenu depuis si longtemps en Italie une conduite dont les résultats peuvent être aujourd'hui appréciés, de dépasser encore en injustice les plus emportés de ces orateurs. La comparaison qu'il n'a pas eu honte d'établir entre l'administration du souverain pontife et celle du gouvernement provisoire de Rome mérite d'être textuellement rapportée:

« Quoique quelques atrocités aient été alors commises, comme on doit s'y attendre en de pareilles convulsions populaires, cependant le gouvernement provisoire de Rome fit ce qu'il put pour les adoucir, et la ville sainte n'avait pas eu depuis bien des années un gouvernement meilleur que celui qu'elle eut pendant l'absence momentanée du pape. »

Après avoir entendu de telles paroles tomber de la bouche du premier ministre de l'Angleterre, on demeurerait interdit ou l'on donnerait carrière à une juste indignation, si l'on n'était aussitôt tenté de s'en consoler par cette réflexion, que tous les esprits impartiaux et modérés trouveront dans un tel discours la mesure du crédit qu'il mérite.

Il faut rendre cette justice à M. de Cavour et aux membres du parlement Piémontais, que, malgré leurs passions vives et « méridionales, » ils ont laissé au noble lord anglais le privilége d'une telle calomnie.

La discussion dans la Chambre des députés de Turin et la publication des deux notes de M. de Cavour, du 27 mars et du 16 avril, adressées aux ministres des affaires étrangères de France et d'Angleterre, n'ont rien révélé qu'on ne sût déjà des intentions du Piémont dans cette grave question de l'Italie.

Les organes de la presse n'ont fait que répéter, dans un style encore plus déclamatoire et plus révolutionnaire, les accusations lancées du haut de la tribune contre les gouvernements de Naples et surtout de Rome.

« La base sur laquelle s'accordent tous les partis, vieux et nouveaux, dit une correspondance du *Times* du 5 mai, est la haine de l'Autriche et celle du parti prêtre. »

Si les ministres du Piémont gardent encore quelque réserve sur la question de la puissance temporelle du pape, les hommes dont les idées sont représentées par des journaux tels que le *Risorgimento* et l'*Opinione* la considèrent comme un obstacle à leurs desseins. Ils ne bornent pas leurs vœux à des réformes qui, sagement exécutées, donneraient peut-être une nouvelle force aux gouvernements. Ce que veulent un grand nombre d'Italiens, les uns par amour du désordre, les autres par la séduction qu'exercent sur leurs esprits de chimériques projets, ce qu'ils veulent, disons-nous, c'est la révolution dans toute l'Italie, c'est un cataclysme universel d'où plusieurs espèrent peut-être voir sortir l'unité de l'Italie sous le gouvernement monarchique de la maison de Savoie, mais d'où la plupart attendent le règne de la république démocratique et sociale. Le protocole du 8 avril a fait pousser un cri de joie à tous ces partis: *Sara favilla di irresistibile incendio*, s'écrie le *Risorgimento*. « Pour la première fois, dit à son tour l'*Opinione*, un congrès diplomatique a reconnu les torts des gouvernements; en conséquence, il a justifié le frémissement des populations et encouragé les efforts ayant pour but l'indépendance et la liberté... » Ces efforts, par quels actes se tra-

duiront-ils? Le langage des journaux anglais, aussi bien que celui des journaux italiens, donne lieu de craindre que les notes diplomatiques, que les avis officieux et même officiels ne répondent pas à l'impatience de cette multitude frémissante et chaque jour excitée à la révolte.

Il est temps que nous exprimions à notre tour nos impressions sur cette suite d'étranges et rapides incidents et sur toutes ces accusations, qu'on a dirigées particulièrement contre le gouvernement pontifical. Nos lecteurs ne trouveront pas étonnant que nous agrandissions ici le rôle de rapporteur des événements.

En présence de leur gravité, les réflexions se pressent dans l'esprit des catholiques. — Aucun d'eux, assurément, ne s'attendait à voir un congrès réuni pour terminer la guerre entreprise en faveur de l'indépendance du sultan, menacer d'une atteinte aussi directe l'indépendance du pape. — La mise en cause devant l'Europe de gouvernements non représentés dans le sein du congrès, non admis par conséquent à se justifier contre les plus compromettantes des accusations, est un fait diplomatique que nous croyons entièrement nouveau. — En supposant que les plaintes faites contre ces gouvernements fussent fondées; les Italiens sont-ils les seuls qui aient le droit d'élever des plaintes en Europe? Parmi les sujets mêmes des puissances dont les représentants siégeaient autour de la table du congrès, n'y en a-t-il point dont les gémissements se fassent entendre? Est-ce que, par exemple, les Polonais, privés de la nationalité que leur garantissait encore le traité de Vienne, ne regarderaient pas comme un bienfait inespéré la condition dont jouissent les Italiens dans les pays les plus mal gouvernés de la Péninsule? Que des raisons d'État ne permettent pas de leur donner satisfaction; que dans un intérêt général, que nous ne discutons pas, on ne parle plus, même à la Russie vaincue, de droits méconnus, de griefs qui depuis si longtemps attendent un redressement; ce sont là des nécessités que nous admettrions, bien qu'elles foulent aux pieds des sentiments chers à notre cœur. Mais alors pourquoi fermer si complétement l'oreille d'un côté pour l'ouvrir si facilement de l'autre?

Quel est donc ce gouvernement ainsi traduit à la barre de toutes les puissances de l'Europe? C'est celui du chef de la chrétienté tout entière, c'est celui dont l'indépendance importe à la conscience de tous les catholiques. Et par qui ce trône pontifical est-il rempli? Par un pape dont le nom seul est la plus éclatante condamnation de ce langage prétendu libéral qui voudrait faire du mot de prêtre le synonyme d'esprit fermé, rétrograde, insensible aux intérêts nouveaux du monde, et hostile à ses progrès; par Pie IX, le souverain qui a inauguré son règne en accordant la plus large des amnisties, qui a essayé avec une confiance presque imprudente de confier à l'amour et au respect de ses sujets les attributions les plus essentielles de son pouvoir; le souverain que tout voyageur, même non catholique, passant à Rome, peut trouver presque à toute heure dans son palais, recevant chacun d'un air affable, se prêtant avec la plus aimable et la plus facile ouverture d'esprit à toutes les conversations ; le souverain qui a toujours porté à la France en particulier, la plus avancée assurément des nations dans la voie des idées nouvelles, un intérêt et une affection si marqués. Si les puissances catholiques avaient, dans l'intérêt de son pouvoir, quelques avis respectueux à lui donner, n'ont-elles pas d'autres voies pour les lui faire parvenir, que celles de la publicité et de la presse? Si des hommes placés sur les premiers échelons du pouvoir ou aux rangs les plus élevés dans les assemblées délibérantes de leur pays ont à parler de ce chef vénéré de l'Église catholique,

ne sauraient-ils trouver un autre langage que celui qui réveille les fureurs toujours grondantes des partis révolutionnaires et les rancunes toujours ardentes du protestantisme anglican?

Voilà les réflexions que nous suggèrent, quant à leur forme, les demandes adressées au souverain pontife et les attaques dirigées contre lui. Elles se résument dans la protestation nette et vive d'une conscience chrétienne profondément blessée.—Quant au fond des griefs allégués contre le gouvernement pontifical, plusieurs organes de la publicité les ont déjà réduits à leur juste valeur. Nous ne parlerons que pour mémoire de la *note* de M. de Cavour, dont ses compatriotes mêmes et les gens modérés de son opinion ont paru embarrassés; que M. d'Azeglio a à peu près désavouée au sénat piémontais; contre laquelle, au dire de M. de Cavour, M. Walewski a fait d'amples réserves : ce plan n'est autre chose qu'une dépossession du pape, à peine déguisée. Mais examinons les réformes dont la proposition s'est fait jour dans le congrès même de Paris, et disons d'abord que déjà ces modifications administratives, dont quelques-unes sont aujourd'hui réclamées comme en 1831, ont été accomplies.

On a beaucoup parlé de la sécularisation, c'est-à-dire de l'admissibilité des laïques aux fonctions civiles. Elle existe à ce point, qu'ils occupent dans les services politiques et administratifs vingt-deux emplois contre un donné à un ecclésiastique. Ces emplois ne sont pas sans importance. Ainsi, outre les membres de la consulte, qui ne compte dans son sein qu'un petit nombre d'ecclésiastiques, la plupart des juges dans les tribunaux de Rome, presque tous dans les tribunaux de province, tous les membres des conseils qui siégent auprès des administrateurs de chaque province, tous les chefs de police, sont des laïques. Veut-on encore quelque chose de plus? Demanderait-on l'admission des laïques à un petit nombre de fonctions plus élevées? Nous ne pensons pas qu'il y ait impossibilité absolue de l'obtenir. Mais ce qui manque le plus à ces places, ce sont les hommes capables de les remplir. Il ne faudrait pas s'exagérer l'importance et les résultats de cette concession. Puis, où s'arrêtera-t-on? On serait tenté de croire, à entendre certains orateurs et certains publicistes, qu'ils iraient volontiers jusqu'à la sécularisation du pape lui-même.

L'administration de la justice dans les États romains a des défauts. Elle en a en France, où notre Code de procédure et notre Code criminel ont été si souvent critiqués et remaniés. N'en a-t-elle pas en Angleterre? Cependant conseillerons-nous à nos voisins d'outre-Manche d'adopter les formes et les règles de nos tribunaux? Un changement radical de législation n'est pas une œuvre qui puisse s'accomplir à toute époque, en tout lieu, sans de grands inconvénients. Des attributions de juridiction mieux définies pourraient peut-être abréger à Rome les lenteurs et les difficultés de certaines affaires; mais plus d'un Italien ne regretterait-il pas cette organisation judiciaire et ces usages auxquels le temps attache en les rendant familiers? Qu'on nous pardonne d'entrer dans ces détails. En signalant nous-mêmes le caractère de quelques réformes qui, de prime abord, nous paraîtraient utiles, nous avons cru prouver en même temps que le gouvernement du pays où elles auraient à s'accomplir en devait demeurer le seul juge; qu'elles ne portaient pas sur des objets si graves et si pressants qu'elles puissent légitimer ce qu'il y a d'exorbitant dans une intervention étrangère.

L'impunité de certains crimes, dont les auteurs ont échappé à une police insuffisante, a contribué pour beaucoup, nous le croyons, à la mauvaise opinion qu'un grand nombre de personnes ont conçue de l'administration romaine. C'est là certainement un état de choses qui doit cesser. Malheureu-

sement il n'est pas rare qu'un assassin même trouve un appui dans la population qui a été témoin de son crime. Qu'on nous permette d'en rapporter un exemple entre cent, qui est venu, de source certaine, à notre connaissance. Dans le voisinage de Rome, deux Italiens ayant eu ensemble une discussion qui était devenue fort animée, l'un des interlocuteurs s'arma tout à coup d'un couteau et le plongea dans le ventre de son adversaire, qu'il ouvrit entièrement de bas en haut. Plusieurs soldats français, témoins de ce spectacle horrible, s'emparèrent de l'assassin et parvinrent, non sans résistance, à l'enfermer dans un des appartements d'un château voisin du lieu où le crime venait d'être commis. Pendant ce temps, on aura peine à le croire, les compatriotes de la victime, qui s'étaient assemblés, non-seulement n'en prirent aucun soin, mais s'ameutèrent en poussant de tels cris pour la délivrance du prisonnier, qu'il devint prudent de ne pas la refuser. — Ce fait n'a-t-il pas son instruction? Il est facile à des étrangers de porter des accusations contre le gouvernement d'un pays qu'ils connaissent à peine; mais ne devraient-ils pas, en constatant le mal, s'enquérir un peu plus de ses causes? Ne faudrait-il pas faire aux sujets, aussi bien qu'aux souverains, leur part de responsabilité? Dans les États romains comme ailleurs, en Italie, les vices de l'administration tiennent beaucoup plus aux vices généraux des populations qu'au défaut des institutions.

Le gouvernement du pape sera, si nous sommes bien informés, en état de répondre aux puissances qui l'engageraient à tenter des réformes administratives, qu'il a déjà commencé plusieurs de celles qu'on pourra lui signaler, et que la position qui lui a été faite par la révolution de 1848 l'a seule contraint de ne pas entreprendre davantage. Cette révolution a ruiné les finances et par là rendu presque impossible l'entretien d'une armée dans les États pontificaux. A vrai dire, le vice le plus regrettable des États romains, c'est l'absence d'une force armée, indépendante, capable de faire respecter l'autorité et régner l'ordre autour d'elle. Il y a longtemps que Pie IX et ses ministres cherchent les moyens de pourvoir à cette nécessité. Mais la conscription n'existe pas dans le pays, et, si c'est là un progrès que les puissances veulent réaliser, croit-on qu'il soit bien envié ou bien accueilli par les populations? On peut juger par ce qui vient de se passer en Espagne que son application, en Italie, au recrutement de l'armée n'eût pas été, certainement, l'occasion de moindres troubles que ceux qui ont éclaté à Valence. L'Angleterre elle-même, dont la guerre d'Orient a montré d'une manière si évidente la défectueuse organisation militaire, a-t-elle jamais osé recourir à ce système? En attendant qu'il puisse être appliqué, le gouvernement romain s'occupe depuis quelque temps de former des régiments au moyen de levées de volontaires dans le pays et d'enrôlements parmi les étrangers. Il arrivera, nous l'espérons, à réunir les quelques milliers d'hommes qui suffiront à sa défense intérieure. Deux régiments suisses font partie déjà de ces troupes, mais on sait qu'une décision de la Diète s'oppose à de nouveaux enrôlements. Peut-être serait-ce une heureuse idée que d'adresser un appel aux Irlandais, qui ont dernièrement fourni de nouvelles preuves de leur bravoure en Crimée et dont la foi religieuse serait un gage de leur dévouement au souverain pontife. La formation de cette armée serait assurément un moyen beaucoup plus efficace de rendre inutile la présence des soldats français et autrichiens, que la sécularisation tant préconisée par lord Clarendon et M. de Cavour.

Il y a encore une accusation dont on n'a pas craint de charger le gouvernement de Pie IX, de toutes la plus injuste. Pendant qu'il se rencontre en Angleterre des écrivains qui qualifient le roi de Naples de *Tibère dégénéré ;*

il y en a aussi, même en France, nous le disons à regret, qui, en parlant des proscrits ou des prisonniers politiques des États pontificaux, les représentent comme les victimes de prêtres *cruels* et *sanguinaires*. Pourraient-ils nous citer un pays où les familles malheureuses de quelques-uns de ces proscrits seraient secourues par le gouvernement qui aurait frappé leurs chefs coupables? Nous ne connaissons que le gouvernement romain qui ait accordé aux femmes et aux enfants de soldats, deux fois révoltés contre lui, la pension à laquelle ils auraient eu droit seulement par la mort de leur mari ou de leur père. Qu'on renonce donc à ces épithètes de prêtres *cruels* et *sanguinaires!* elles ne peuvent faire de tort qu'à ceux qui les emploient.

Les accusations dirigées contre le roi de Naples ont été moins nettement formulées, dans la presse et dans les assemblées délibérantes; lord John Russel s'est contenté de dire devant la Chambre des communes que la situation de ce pays était pire encore que celle des États romains. On n'avait à demander à Ferdinand II ni l'adoption du Code civil qui est la loi de son royaume, ni la sécularisation de son administration, qui n'a pas trouvé grâce cependant devant l'opinion; — nouvelle preuve que tout le mal qu'on prétend exister à Rome ne vient pas du clergé —; mais, en revanche, on lui a prodigué les injures les plus grossières. Pendant qu'on réclamait de lui une amnistie politique, il offrait la liberté à M. Poërio, sous la seule condition de la demander. La reine d'Angleterre, à la vérité, a accordé sans conditions la grâce de *quatre* proscrits, légalement frappés par la justice de leur pays : MM. Frost, Williams, Jones, et l'Irlandais Smith O'Brien; c'est là un noble exemple. Mais le roi de Naples est-il donc le seul souverain qui doive en tenir compte? ou faut-il alors l'imposer à tous?

Le protocole n° 22 ne nous a pas paru contenir le vœu, au moins clairement exprimé, de réformes purement politiques dans les gouvernements italiens. Il eût été difficile, en effet, aux représentants de puissances dont les systèmes politiques sont si opposés, de s'entendre sur celui qu'ils proposeraient, soit à Rome, soit à Naples. Toutefois ce protocole a été l'occasion, pour certains journaux, de rappeler une lettre restée fameuse et dans laquelle le président de la République française de 1849 indiquait comme une des conditions du rétablissement du pape un *gouvernement libéral*. Quel parti voudrait-on tirer aujourd'hui de cette condition contre le souverain pontife? Trouverait-on qu'elle pourrait servir de prétexte pour imposer au pape un gouvernement parlementaire, par exemple; mais ne serait-ce pas d'abord en exagérer la portée? L'Assemblée législative de cette même époque apprécia plus sainement la position du gouvernement romain, lorsqu'après avoir entendu le rapport de M. Thiers et le discours de M. de Montalembert, elle maintint à notre expédition de Rome son caractère d'assistance désintéressée, sans vouloir transformer les soldats français de *protecteurs du pape en oppresseurs*[1]. Les formes de la liberté ne sont pas exclusives; et elles reçoivent à la

[1] « Il est un point, disait à cette époque le *Journal des Débats*, que l'orateur (M. de Montalembert) a principalement développé, et sur lequel il nous semble impossible que tous les esprits sages ne tombent pas d'accord avec lui. Malgré le vif et sincère désir que nous avons de voir les institutions libérales s'acclimater et produire leurs fruits à Rome aussi bien que dans le reste de l'Italie, que dans le monde entier, nous croyons, comme M. de Montalembert, que le régime représentatif pur ne peut être introduit à Rome.

« Nous croyons que les motifs produits par M. de Montalembert sont péremptoires, et il faut qu'ils le soient, à nos yeux, car, autant, sinon plus que personne, nous aimons le gouvernement constitutionnel, et nous l'avons regardé comme la plus noble forme de gouvernement qu'il ait été donné aux hommes de connaître... »

fois du temps, des lieux et des personnes des modifications nécessaires. Il faut reconnaître qu'à Rome les laïques n'ont pas montré une grande aptitude à la pratique du gouvernement libéral.

En 1848, une constitution a été donnée aux États romains, constitution qui dépassait tout ce que l'Europe avait jamais demandé et tout ce que l'Italie avait jamais souhaité. Le maniement de cette constitution est confié à un libéral italien de vieille date, ayant fait vingt ans son éducation libérale en France : il y donne tous ses soins, toute sa peine, tout son génie pendant trois mois; le concours de Pie IX ne lui manque pas un seul jour. Il réunit une assemblée composée de toutes les personnes éclairées et éminentes des États romains, de celles mêmes en faveur de qui, assurément, on réclame aujourd'hui la sécularisation. Cette assemblée est toute dévouée au ministre du pape : elle l'attend pour recevoir de lui des instructions sur l'accomplissement de son mandat. A la porte de cette assemblée, ce ministre est assassiné par un bandit : pas un cri, pas un murmure ne s'élève dans cette assemblée toute remplie de ses amis. Elle disparaît toute entière devant l'ombre d'une émeute, et sa place est prise, sans qu'elle ait essayé de lutter un seul instant, par une autre assemblée révolutionnaire : pas un de ces modérés ne vient se ranger à côté du pape de qui ils avaient reçu tous ces bienfaits. On le laisse assiéger, presque prendre dans son palais par des brigands. Quand on a fait ses affaires soi-même de cette manière, a-t-on bonne grâce à venir se plaindre de subir l'influence étrangère? Quand on a si bien exercé le pouvoir, a-t-on bonne grâce à le réclamer, et surtout à le réclamer auprès des puissances qu'on invoque, tout en se plaignant de leur intervention? Non, les Romains ne sont pas mûrs pour ces institutions; elles ne sont pas compatibles avec leur état. Une alliance avec le Piémont, dans le but de les obtenir, n'amènerait que désordre et que ruine dans leur pays. C'est les tromper que de faire naître chez eux des espérances que toute la force des grandes puissances ne saurait réaliser. S'ils nous permettaient de leur donner un conseil, nous les engagerions à se rappeler les commencements du règne de Pie IX, à se presser de nouveau autour du trône de ce souverain qui est en même temps leur père, et à lui témoigner la confiance que nous ne cesserons jamais d'avoir en sa sollicitude pour le bien de ses sujets. Souverain spirituel et temporel, il n'a cessé, dans ces deux ordres d'idées, de se préoccuper des intérêts qui lui sont confiés. Il a voulu le progrès en politique, il a tenté de l'accomplir, peut-être dans une trop large mesure à la fois; les désordres qui ont suivi cet essai ont pu jeter un jour l'incertitude dans son esprit, mais non le découragement dans son cœur; il poursuivra ses réformes politiques dans la mesure de sa sagesse, comme il a accompli, depuis le retour de son exil, la réforme morale et religieuse qui rendra la mémoire de son pontificat chère et précieuse à l'Église.

Nous ne comprendrions pas la pression, de quelque part qu'elle vînt, sur un pape quel qu'il fût. Mais, contre Pie IX, elle serait plus impardonnable et plus injustifiable encore. Au reste, si les paroles prononcées dans le Parlement britannique ont excité nos inquiétudes; si les ouvertures faites au congrès par M. le comte Walewski, malgré leur forme toujours pleine de convenance et de respect pour la personne du souverain pontife, ont pu nous paraître imprudentes, comme à M. de Manteuffel et à M. Gladstone lui-même, nous nous rassurerons en espérant que la France ne cessera pas de remplir vis-à-vis de Rome son rôle de fille aînée de l'Église.

L'Autriche, que le traité particulier du 15 avril a rapprochée d'une manière plus étroite de la politique de notre gouvernement, n'aura pas moins

de part que la protestante Angleterre dans les conseils où s'arrêtera la conduite à suivre à l'égard du souverain pontife; et les deux grandes puissances catholiques ne peuvent oublier le respect et la protection qu'elles doivent au chef religieux de l'immense majorité de leurs sujets.

Nous n'en avons pas encore fini cependant avec ce protocole de la conférence du 8 avril. Pendant qu'il agitait l'Italie en levant à ses yeux le drapeau de la liberté, il troublait, aux portes de la France, la Belgique, dont le sentiment national s'alarmait de paroles qui lui semblaient une menace adressée à son indépendance. Il n'est pas de voix qui ne doive s'élever, avec celle de M. le comte Walewski, contre ces écrivains dont la plume honteuse et criminelle prêche l'assassinat, ou seulement jette l'outrage ignoble à la face d'un souverain, puissant ou faible. Mais, lorsqu'un pays est habité, — en pourrait-on douter?—par d'assez honnêtes gens pour que leur conscience fasse justice de ces injures méprisables et de ces coupables doctrines; lorsqu'il existe dans ce pays une loi qui punit de la prison et de l'amende les auteurs de semblables délits, peut-être eût-il été plus à propos de se borner à demander officieusement l'application de cette loi, que de solliciter, de la part des grandes puissances de l'Europe, un vœu qui a paru au peuple belge un essai d'intimidation.

Les paroles de M. le comte Walewski et la protestation énergique de M. le comte Vilain XIV ont reçu des deux parts une explication qui n'a plus laissé, croyons-nous, subsister entre le gouvernement de l'empereur Napoléon III et celui du roi des Belges que la trace déjà effacée d'un malentendu regrettable, heureux peut-être! Car la Belgique a obtenu l'assurance que sa constitution n'était point menacée, et le roi Léopold y a trouvé l'occasion d'une manifestation des plus vives sympathies de ses sujets pour sa personne et pour ces institutions, dont il a été depuis le commencement de son règne le gardien si prudent et si fidèle. L'attitude de chacun des plénipotentiaires dans la discussion qui a suivi cette proposition du premier plénipotentiaire de la France n'eût pas manqué d'offrir à l'œil exercé d'un observateur politique un spectacle plein d'intérêt. — Lord Clarendon s'est défendu d'entrer dans la voie que venait d'ouvrir M. Walewski, au nom des institutions de son pays, où la liberté de la presse n'a pas même les entraves qu'elle rencontre en Belgique, et où il suffirait de reprendre quelques-uns des articles de ses feuilles publiques, sans remonter à une date bien éloignée, pour savoir à quelle source les journalistes belges ont pu puiser des leçons et trouver des modèles. Néanmoins, dans le sein du Parlement, la conduite du noble comte a rencontré des contradicteurs qui l'ont taxée de faiblesse et d'abandon des principes de l'Angleterre. M. de Cavour a gardé à peu près le silence, et il s'en est justifié devant la Chambre des députés de Turin, par cette déclaration naïve: qu'il aurait craint, en faisant un discours sur la liberté de la presse, de détourner l'intérêt de la question italienne. Les journaux de Turin n'auraient-ils pas aussi quelques reproches à s'adresser ou à recevoir, à l'égard de leur langage sur les souverains étrangers? On parle de provocations à l'assassinat: est-ce à Bruxelles ou à Turin qu'on a proclamé dans un journal que les assassins du duc de Parme étaient les *Guillaume Tell de l'Italie?*

L'Orient, l'Italie, la Belgique, ont ainsi fixé tour à tour l'attention de tous les hommes qui s'occupent de politique, sans leur laisser à peine, dans le cours de ce mois, le temps ou l'envie de porter leurs regards sur le reste du monde, où s'accomplissaient cependant d'autres événements, et où s'agitaient

d'autres questions. Il sera temps d'en entretenir nos lecteurs dans notre prochaine revue.

P. S. Au moment où s'achevait l'impression de cette revue, nous avons eu connaissance d'un très-long article de l'*Univers* du 22 mai, dans lequel M. l'abbé Jules Morel continue contre le *Correspondant* une guerre de coups de plume et de ciseaux, à laquelle il paraît mettre tout son zèle. Nous ne pourrions pas ici, et ce n'est pas notre dessein, répondre à toutes ces attaques directes ou indirectes, injustes ou méchantes. Quant à celles qui sont dirigées contre nous plus particulièrement, elles peuvent se résumer dans cette accusation : *Nous demandons la liberté partout et toujours.* Si nous reprochions à M. l'abbé Morel, qu'assurément nous n'avons pas provoqué, de *prêcher le despotisme partout et toujours*, qui nous donnerait tort? Nous espérons que nos lecteurs sauront à quoi s'en tenir sur les doctrines que nous avons émises et sur nos intentions. C'est à leur jugement que nous nous en rapportons. Nous avions dit, dans un sentiment — nous l'affirmons — de reconnaissance et d'adoration pour la miséricorde de Dieu, qui n'envoie d'épreuves à son Église que pour lui mieux marquer sa protection infinie : « La Providence, en abaissant, de nos jours, le pouvoir temporel de la papauté, semble lui avoir préparé, dans sa faiblesse, une force nouvelle et plus grande pour la conquête des âmes. »

M. l'abbé Morel se demande si c'est d'un discours de lord Palmerston ou d'un article du *Times* que nous avons *extrait* cette phrase? Non, mais quelques jours plus tard nous aurions pu l'*extraire*, presque textuellement, du mandement d'un prélat vénéré dont nous espérons que M. l'abbé Jules Morel n'eût pas, cette fois, récusé l'autorité. « C'est une chose remarquable et bien visiblement providentielle, écrivait Mgr l'archevêque de Paris dans son mandement sur le retour à la liturgie romaine, que, pour la papauté, l'ère des épreuves ait été aussi celle du retour des sympathies, et que l'amour ait donné à la faiblesse des chefs de l'Église bien plus de puissance qu'ils n'en possédaient au temps de leur grandeur. »

M. l'abbé Jules Morel nous déclarait, au commencement de son article, que Mgr Parisis ne saurait être regardé comme l'*interprète officiel* de l'encyclique du pape Grégoire XVI. Nous nous permettrons de penser que ce titre appartient bien moins encore à M. l'abbé Jules Morel, et désormais nous le laisserons développer en paix le *mysticisme* sans *bergerades* d'un pasteur sans ouailles.

Bettencourt.

L'un des gérants, CHARLES DOUNIOL.

PARIS. — IMPRIMERIE SIMON RAÇON ET COMP., RUE D'ERFURTH, 1.

PIE IX ET LORD PALMERSTON

L'émotion produite par la publication du protocole du 8 avril a dû naturellement se calmer à l'aide du temps et des événements plus récents; mais elle n'a disparu ni de la pensée des hommes politiques, ni de la conscience des amis de la justice; surtout elle dure encore au fond de tous les cœurs sincèrement religieux.

La présence parmi nous d'un représentant vénérable et direct de la personne du souverain pontife, les solennités où vient de se déployer, avec une pompe inusitée, l'alliance de l'Empire avec l'Église, les paroles significatives qui ont été prononcées à cette occasion, tout cela a dû distraire et rassurer les esprits en France, et semble dégager notre pays de toute solidarité avec la menaçante démonstration qui a terminé d'une façon si inattendue l'œuvre du Congrès de Paris.

Mais le mal existe ailleurs qu'en France, et le danger, pour être ajourné ou voilé, n'en reste pas moins suspendu sur la tête du chef de l'Église. Lord Palmerston et M. de Cavour ne se sont pas fait rebaptiser, n'ont fêté aucun légat, n'ont rendu aucun hommage à celui dont ils ont dénoncé le gouvernement à la réprobation publique. Sous leur influence, et malheureusement avec l'adhésion et sur l'initiative du plénipotentiaire français, une grande accusation a été formulée contre le gouvernement temporel des États Romains, une grande alarme a été semée dans le monde catholique, une grande agitation a été soulevée en Italie. On peut croire, sans trop le comprendre, que le traité, encore inexpliqué, du 15 avril, entre la France, l'Autriche et l'Angleterre, aura pour effet, entre autres résultats désirables, d'écarter ou d'atténuer les conséquences du protocole de la semaine précédente. D'un autre côté, la cour de Rome n'a jamais montré plus de calme et de dignité, et son attitude, à la fois confiante et tranquille, nous indique assez qu'il ne convient pas de témoigner une indignation bruyante ou d'affecter des inquiétudes excessives.

Cependant, réduits au rôle de spectateurs, mais de spectateurs passionnément intéressés aux épreuves du droit et de la vérité; éloignés déjà quelque peu de la première impression qu'a fait naître cette

mise en scène diplomatique de la question italienne; éloignés encore plus, il faut l'espérer, des éventualités redoutables qu'elle semble provoquer, nous trouvons le moment opportun pour enregistrer ici notre impression, en même temps que pour constater une fois de plus notre persévérante fidélité à la noble cause de la sainte faiblesse de l'Église. Nous avons eu naguère la gloire de la plaider et de la gagner au milieu des orages, devant la France agitée et l'Europe attentive : nous voulons, dans la sphère obscure et restreinte de notre publicité actuelle, lui consacrer au moins les humbles efforts d'un invincible dévouement.

Loin de nous la pensée d'amoindrir le mérite de notre diplomatie au moment où elle vient de couronner par une paix honorable à tous égards les immortelles victoires de notre armée. Mais il est impossible de ne pas noter, comme le fera l'histoire, la profonde surprise qui est venue se mêler à la satisfaction universelle, quand on a appris que l'œuvre glorieuse de la pacification européenne allait se terminer par la naissance d'une complication nouvelle, destinée à semer l'alarme et l'anxiété dans les âmes de ceux-là mêmes qui recherchent et qui apprécient le mieux les bienfaits de la paix. Par une série d'inconséquences aussi étranges qu'imprévues, le droit des gens, qui venait d'être si noblement vengé en Orient, a dû paraître méconnu en Occident. On a vu citer à la barre des sept puissances costipulantes d'autres puissances également indépendantes et souveraines, mais dont les représentants étaient absents, et qui n'avaient pas même été avertis du rôle qu'on leur réservait ou mis en demeure de présenter leur défense. L'on déclare (le 18 mars) avec la plus grande solennité et sous la sanction la plus redoutable qu'aucune des puissances contractantes n'a le droit de s'immiscer, ni collectivement ni individuellement, dans les rapports d'un souverain avec ses sujets, ni dans l'administration intérieure de ses États; et le lendemain on s'érige en juge de la conduite de ces souverains absents, et on livre à une publicité avide et illimitée la critique de leur autorité et la censure de leur conduite. On commence par proclamer le principe de l'indépendance absolue, de l'autonomie des souverains; et au profit de qui? de la Turquie, qui n'avait jamais été admise jusque-là dans la grande famille des États européens. Puis, de la même plume qui vient de signer cette singulière nouveauté, utile du reste et scellée par le sang de tant de milliers de chrétiens, on inscrit dans les actes publics du Congrès la violation manifeste de ce principe général inébranlable et sacré; au détriment de qui? de la souveraineté la plus ancienne et la plus légitime du monde chrétien, de celle que sa faiblesse même recommande aux égards les plus délicats et aux ménagements les plus attentifs.

On se croit autorisé à déclarer devant l'Europe, et presque en son

nom, que la situation des États pontificaux est *anormale*, *irrégulière;* et on oublie que l'on justifie et que l'on absout ainsi la Russie d'avoir voulu étendre la main d'une puissante sympathie sur les chrétiens de l'empire ottoman; car, à coup sûr, il n'y a pas de diplomate assez étourdi, ni de publiciste assez passionné, pour oser soutenir que les Italiens, sujets soumis du Pape, soient plus malheureux ou plus opprimés que les Grecs sujets du sultan, et que même aujourd'hui, malgré la sincérité des intentions et la vigueur des efforts du gouvernement ottoman, un état social où se commettent en plein jour les violences dont chaque paquebot du levant apporte le détail, et des attentats à la vie et à la pudeur des chrétiennes, comme celui qu'on impute au pacha de Varna, ne soit pas tout autrement *anormal* que celui que dépeignent les récits les plus exagérés sur les désordres des Légations, ou sur les prisons trop justement décriées du royaume de Naples.

Enfin, tandis que la Russie vaincue est admise à défendre ses intérêts et son honneur, et qu'on s'abstient de toute récrimination contre elle, des souverains dont les plénipotentiaires ne sont ni admis ni appelés au Congrès y sont mis sur la sellette. L'Angleterre et le Piémont, notoirement hostiles au Saint-Siége, y portent les accusations les plus graves contre le gouvernement romain : il est absent, et personne n'élève la voix pour le défendre. Cela fait, les actes du procès sont livrés à la publicité du monde entier. Étrange tribunal que celui où les accusateurs siégent parmi les juges, et où les accusés n'ont pas même de défenseurs?

De deux choses l'une : ou le Congrès était assemblé uniquement pour régler et terminer la question d'Orient, unique cause et prétexte de la guerre qui ensanglantait depuis deux ans les rives de la mer Noire; et alors comment se fait-il qu'on ait cru pouvoir évoquer à sa barre les droits et les intérêts des Etats qui étaient restés absolument étrangers à cette guerre, à ses causes comme à ses conséquences? Ou bien, par je ne sais quel mandat tacite imposé à la faiblesse des petits par la prépotence des grands, le Congrès a pu se croire investi du droit de juger toutes les contestations politiques, de réparer toutes les injustices, de réprimer tous les abus de la force, et de rétablir partout le règne de la justice et de la vertu. Mais alors pourquoi ce choix arbitraire entre les causes et entre les justiciables? Pourquoi ces nouveaux amphictyons ferment-ils les yeux à droite pour les ouvrir à gauche? Pourquoi lâchent-ils la bride aux uns, pendant qu'ils réservent aux autres la réprimande et la correction? Vous signalez à la réprobation des honnêtes gens les excès d'une portion infime de la presse belge; vous apprenez à l'Europe et même à beaucoup de Belges l'existence de ces excès; vous avez, du reste, mille fois raison de flétrir ces honteux abus d'une précieuse liberté; seulement comment

s'expliquer votre complet silence sur les écarts des journaux de Turin et de Gênes, tout aussi odieux et bien autrement redoutables pour leurs voisins? Vous voulez imposer une amnistie au roi de Naples, et vous dites avec raison que ce serait de sa part un acte de justice en même temps qu'un gage de force : mais est-ce que Naples est le seul pays où il y ait des condamnés politiques, des proscrits qui refusent d'acheter leur grâce au prix d'une soumission incompatible avec leur honneur? Est-ce le seul pays où il y ait des exilés et des victimes? Est-ce que la Suisse n'a pas, depuis dix ans, chassé ses évêques, ses avoyers, ses conseillers d'État, ses meilleurs citoyens, aggravé leur exil par la confiscation, pour les punir du seul crime d'avoir cru à la liberté de conscience et à la souveraineté cantonale? Eh quoi! tant de compassion pour les uns, et une si complète indifférence pour les autres! est-ce là de la justice, est-ce même de la prudence? Vous parlez de la situation de l'Italie et de la Grèce; mais celle de l'Espagne est-elle donc si tranquille, si prospère, si rassurante? Je repousse, quant à moi, toute pensée d'une intervention quelconque de l'étranger dans la péninsule ibérique, et je félicite les Espagnols, au sein de leurs malheurs, d'avoir su repousser énergiquement la main de l'Angleterre lorsqu'elle s'est aventurée dans leurs débats intérieurs. Mais enfin ceux qui ressentent pour l'Italie une pitié si vigilante ne viendront pas sans doute affirmer qu'en Espagne tout le monde est libre, tout le monde heureux, toutes les lois observées, toutes les propriétés inviolables, toutes les prisons vides et tous les exilés rentrés.

Mais quoi! nous oublions la Pologne : et vous, plénipotentiaires de l'Europe occidentale, et, comme disent quelques-uns, de l'Europe *libérale*, vous aussi, vous l'avez oubliée. Et cependant le droit d'intervenir, au moins diplomatiquement et moralement, dans le sort de ces vingt millions de chrétiens infortunés vous était assuré par les traités anciens. Les actes du Congrès de Vienne, tant de fois rappelés, inscrivaient dans le droit public de l'Europe la garantie de cette nationalité polonaise, toujours écrasée, toujours vivante, tour à tour évoquée ou trahie, selon les besoins de la politique occidentale. Je n'affirme pas que l'occasion fût favorable, bien qu'il soit difficile d'en imaginer une plus naturelle et plus directe. Je ne prétends pas que l'obligation fût impérieuse, bien que l'on n'en puisse guère citer de plus sacrées. Je dis seulement que, le grand tribunal des griefs européens une fois constitué, c'était là le premier dont il dût se saisir. Puisque le Piémont et l'Angleterre se sentaient en veine et en droit de porter remède aux situations *anormales*, en voilà une bien digne de leur sollicitude. Le Piémont, qui, avec raison, n'a pas trouvé que la Crimée fût trop loin pour y aller verser le sang de ses soldats et ajouter à la gloire de son drapeau, ne pouvait prétexter ni la distance ni sa faiblesse. Et l'Angle-

terre, qui tant de fois a fait vibrer la corde des sympathies publiques pour la Pologne au profit des grandes idées de liberté et d'humanité, pouvait s'apitoyer et s'indigner tout à son aise sur cette race généreuse qui regarderait comme un bienfait et comme une renaissance la condition dont jouissent les Italiens dans les pays les plus mal gouvernés de la Péninsule. Vous aviez là, devant vous, les plénipotentiaires des trois puissances copartageantes : vous n'aviez qu'à leur demander, amicalement ou officieusement, comment leurs maîtres avaient interprété, dans le passé, et comment ils entendaient appliquer, dans l'avenir, les stipulations du droit public de l'Europe qui garantissaient à la Pologne *une représentation ou des institutions nationales*[1]. Mais non : dans ce Congrès où le Monténégro n'a pas été oublié, et où la principauté de Monaco a trouvé un avocat, le nom de la Pologne n'a pas été prononcé. Pas un vœu, pas une plainte, pas un mot, n'est sorti des lèvres de qui que ce soit sur ce grand droit et cette grande infortune. — O dérision du sort! dirait un païen ou un fataliste; ô mystère! dirons-nous, de la Providence, presque toujours impénétrable dans ses châtiments comme dans ses récompenses : c'est une main polonaise qui a l'honneur de tenir la plume pour la France dans ce Congrès des nations; c'est sous la présidence d'un ministre dont le nom parle si haut que cet abandon de l'Europe est constaté, proclamé, sanctionné, et qu'on efface, par ce silence opiniâtre et significatif, le dernier abri diplomatique de la nationalité polonaise.

Mais laissons là le Congrès. Si nous n'étions en présence que de ses décisions et de ses protocoles, nous nous renfermerions volontiers dans le silence. Malheureusement son langage a été développé, ses actes ont été commentés sur un théâtre plus vaste et plus populaire, sans réserve et sans circonlocution, dans les délibérations des Chambres piémontaises et du Parlement britannique. Tandis que les chants de triomphe du comte de Cavour [2] et les témoignages d'adhésion qui lui arrivaient de tous côtés sont venus montrer combien il y avait peu de sincérité dans les doléances de sa

[1] Articles du traité de Vienne du 9 juin 1815.

[2] « Ainsi la condition anormale et malheureuse de l'Italie a été dénoncée à l'Europe, non par des démagogues furibonds et révolutionnaires, non par des journaux passionnés, non par des hommes de parti, mais par les représentants des premières puissances de l'Europe, par des hommes plus disposés à écouter la voix de la raison que les instincts du cœur. Les puissances ont en second lieu proclamé qu'il était de l'intérêt de l'Europe de remédier à ces maux. Un verdict rendu par la France et l'Angleterre ne peut pas demeurer longtemps stérile. » — *Discours du comte de Cavour à la chambre des Députés de Turin*, le 7 mai 1856.

« Les plénipotentiaires sardes ont cru devoir appeler l'attention de l'Europe sur la condition anormale de l'Italie; *les faits cités par eux n'ont pas été contestés dans*

note verbale du 16 avril sur les résultats insuffisants du Congrès, un inqualifiable discours de lord Palmerston a dû signaler la véritable portée de l'esprit qui a fait surgir la question italienne du sein de la question d'Orient, et qui a transformé en accusé le chef de l'Église et le souverain de Rome. Le moindre journal a pu, a dû répéter les imputations injurieuses, les jugements étranges du premier ministre de la reine d'Angleterre, sur un gouvernement contre lequel l'Angleterre n'a pas le moindre grief personnel, et qui avait le droit d'espérer que la différence de religion et l'absence de tout conflit moral ou matériel imposeraient à l'Angleterre l'attitude réservée et désintéressée qu'a su prendre et garder la Prusse. Ni les protestations de M. Gladstone et de M. Sidney Herbert contre cette dangereuse innovation, ni l'honnête et courageuse apologie du gouvernement pontifical par M. Bowyer, n'ont pu suffire pour contrebalancer l'effet produit en Angleterre et en Europe par les paroles du premier lord de la trésorerie. Si, depuis la nuit du 6 mai, une prudente réserve a présidé aux délibérations du Parlement britannique en ce qui touche la question italienne, il est bien entendu que l'on compte revenir à la charge. Lord Clarendon, ministre des affaires étrangères, et plénipotentiaire au Congrès, a déclaré à la Chambre des pairs, le 6 de ce mois, que la discussion devait nécessairement recommencer avant la fin de la session, et, en attendant, il résume la pensée et la politique de son gouvernement, au risque de blesser gravement les sympathies et la dignité de la France, dans sa réponse à la note du comte de Cavour, où il ne craint pas de parler ainsi qu'il suit : « Le gouvernement de Sa Majesté ne peut hésiter à déclarer que, selon lui, l'occupation du territoire appartenant au Pape par des troupes étrangères constitue un état de choses irrégulier qui trouble l'équilibre et peut faire courir des dangers à la paix de l'Europe, et qu'*en sanctionnant d'une manière indirecte un mauvais gouvernement,* elle provoque le mécontentement chez le peuple et une disposition à la révolte[1]. »

Avant d'aller plus loin, on nous permettra de dégager ici la question italienne en général de celle qui nous touche de plus près et qui touche aussi le plus nos adversaires, de celle de la souveraineté temporelle du Pape.

Nous prétendons ne le céder à personne en sympathie pour la gran-

le Congrès, après la clôture duquel ils ont été reconnus exacts par une puissance qui avait refusé la discussion à ce sujet; de telle manière qu'aujourd'hui il n'est pas un gouvernement qui reconnaisse que la condition de l'Italie est anormale, et qu'il est besoin d'y porter remède. » — *Discours au Sénat,* 4 juin 1856.

[1] Dépêche à sir James Hudson, ministre d'Angleterre à Turin, du 26 mai 1856. Déposé sur le bureau du Parlement le 8 juin.

deur et le bonheur de l'Italie. A Dieu ne plaise qu'un mot tombé de cette plume aille blesser le patriotisme italien dans ce qu'il a de si profond, de si légitime, de si sacré ; nous sommes de ceux qui trouvent que cette patrie de la beauté a droit à une autre destinée que celle d'être admirée par les voyageurs et dédaignée par les politiques, toujours exploitée ou toujours contenue par des bras étrangers. Nous partageons ses douleurs, nous comprenons les espérances qui agitent l'âme de tant d'Italiens, qui ne peuvent se résigner à l'infériorité moderne d'une contrée dont le passé est sans rival; nous voudrions partager jusqu'à leurs illusions, lorsqu'elles ne vont pas jusqu'au crime.

Nous savons gré au Piémont d'avoir essayé d'introduire au delà des Alpes les garanties et la féconde vitalité du gouvernement représentatif, et, quoiqu'il ait tout fait par sa lutte insensée contre l'Église, contre la foi du peuple, contre la conscience des plus honnêtes gens du pays, pour compromettre et dépopulariser son œuvre encore si fragile, nous faisons des vœux pour que cette tentative réussisse et pour que cette œuvre se consolide en se corrigeant. Nous applaudissons à cette chevaleresque armée qui, après avoir arraché l'estime de ses vainqueurs dans les campagnes de 1848 et 1849, a été conquérir l'admiration des premiers soldats du monde sur les rives de la Tchernaïa, et nous félicitons la royauté sarde d'avoir ainsi réalisé les vœux si intelligents et si passionnés de l'illustre comte Balbo, lorsqu'il fondait l'espoir de la grandeur future de l'Italie sur le développement de l'élément militaire dans son sein [1]. Mais, dans l'intérêt de l'Italie et du Piémont lui-même, nous ne cesserons de lui reprocher d'avoir si mal compris sa mission historique et glorieuse, celle d'être elle-même la médiatrice intelligente entre l'indépendance italienne et la Papauté, la protectrice armée de l'une et de l'autre.

Nul donc ne s'est associé plus ardemment que nous aux chances heureuses qui semblaient se présenter pour l'Italie de 1846 à 1848, jusqu'au jour où, par le plus fatal des malentendus et la plus coupable des ingratitudes, l'opinion libérale en Italie s'est laissé retourner contre celui qui lui avait donné le signal d'une vie normale et durable.

Ce jour-là, non-seulement tous les catholiques conséquents, mais tous les véritables amis de l'Italie, ont dû se sentir consternés. Nul ne sait ce que l'avenir fera pour cette unité matérielle et politique de l'Italie qui a été le rêve des plus grands esprits, mais qui, depuis quatorze siècles, a cessé d'être une réalité, et qui d'ailleurs n'a jamais existé que sous la domination romaine, alors que Rome seule était tout, l'Italie rien. Mais nul ne peut nier que la véritable unité de l'Italie, son unité morale, inébranlablement fondée sur sa langue, sa gloire et sa re-

[1] Voir les *Speranze d'Italia*, publiées en 1843.

ligion, n'ait pour clef de voûte, pour symbole et pour garantie, l'établissement du saint-siége à Rome. M. Rossi l'a dit avec une mélancolique sincérité, que sa mort a si noblement démontrée : *La Papauté est la seule grandeur vivante de l'Italie.* Qu'il y renaisse d'autres grandeurs, rien de mieux. Ce n'est pas la Papauté qui s'y opposera, ni qui s'en plaindra. Mais, en attendant, séparer ces deux causes, c'est détacher de la cause de l'Italie les sympathies les plus solides, les plus pures, et, en fin de compte, les plus fécondes.

Voilà pourquoi nous disons que toucher à la Papauté, c'est toucher aux meilleurs intérêts de l'Italie; et toucher à la souveraineté temporelle du Pape, d'une main ennemie, ou seulement ignorante et imprudente, c'est toucher essentiellement à la Papauté elle-même, c'est-à-dire à la base de l'Église catholique. On l'a démontré à satiété : cette souveraineté est, dans notre temps, avec les mœurs de la société moderne, la condition de la liberté du chef de l'Église. De cette liberté dépend l'exercice indépendant du pouvoir spirituel, et, par conséquent, la règle de la foi de l'immense majorité des chrétiens dans le monde ou dans la constitution actuelle de l'Europe. La liberté de la vérité catholique est intimement liée à la liberté et à l'indépendance temporelle du Saint-Siége : tous les enfants sincères et fidèles de l'Église le comprennent et le disent : tous ses ennemis le savent encore mieux, mais tous ne le disent pas ouvertement, quoique tous agissent dans ce sens avec une imperturbable persévérance.

Sans doute la raison, la justice et la bonne foi, sembleraient exiger que les États catholiques eussent seuls à se prononcer sur les difficultés de la situation du Saint-Siége et sur les points de contact de son autorité temporelle avec le droit public et les intérêts politiques de l'Europe. Ainsi placée sous leur garantie collective, cette institution antique et nécessaire serait peut-être enfin mise à l'abri des vicissitudes. Mais il est peu probable que notre siècle arrive jamais à cette conclusion. Tant que la Russie, la Prusse, l'Angleterre surtout, compteront au rang des grandes puissances européennes, il faut s'attendre à les voir peser directement ou indirectement sur les destinées de l'Italie, et, par conséquent, sur la situation des États romains.

Nous ne reverrons plus le temps où, comme dans l'empire germanique, la garde et la discussion des intérêts d'une religion étaient exclusivement réservées à ceux qui professaient cette religion même, où le *Corpus catholicorum* tenait ses assises à part et en dehors du *Corpus evangelicorum*, et réciproquement, sans, du reste, qu'il en soit résulté de grands avantages pour l'un ou pour l'autre.

On s'en consolera en songeant au peu de fond que l'on peut faire sur les États catholiques eux-mêmes. Sans remonter jusqu'au moyen âge, où la foi sincère et fervente des princes et des peuples ne

put que bien rarement préserver l'Église des luttes et des entreprises les plus formidables, il faut se rappeler que même depuis la réforme les souverains catholiques ont fait payer bien cher à la Papauté la rançon de leur protection contre les protestants, et que le sac de Rome par l'armée de Charles-Quint, les insolences des ambassadeurs de Louis XIV, et la captivité de Pie VII par Napoléon Ier sont peu faits pour inspirer à l'Église romaine une aveugle confiance dans les potentats les plus naturellement appelés à la défendre.

Les peuples, émancipés de la tutelle des princes, présentent les mêmes incertitudes. La France républicaine a été, en 1848, le boulevard du saint-siége; le Piémont et l'Espagne, pays bien plus exclusivement catholiques que la France, ne lui ont épargné aucune avanie, aucune iniquité.

Il faut donc nous résigner de bon cœur, dans la sphère des plus grandes affaires du monde, tout comme dans la vie civile et privée, à vivre, à discuter, à traiter avec ceux qui ne sont pas de notre foi. Les intérêts spirituels, comme les intérêts temporels, seront désormais partout débattus, trop souvent réglés, par des hommes que leur incompétence ne fera jamais reculer devant cette mission.

Il faut regarder d'un œil ferme au fond de cette situation et y chercher le remède à côté du mal.

L'essentiel est de trouver, en dehors de la foi unique, qui autrefois servait de lien et de frein à toute la chrétienté, un terrain neutre, un langage commun, certains principes et certaines idées issus du christianisme, et qui, reconnus de part et d'autre, puissent servir de bases à une entente possible sur des questions où l'on est à la fois invinciblement séparés et impérieusement obligés à une action commune. Ce terrain commun à tous doit être celui de la justice, de la bonne foi, de l'équité naturelle, telle qu'elle est, non pas pratiquée, mais du moins reconnue, proclamée, invoquée par tous les peuples civilisés. C'est encore celui de l'intérêt de la paix européenne et des faits incontestables qu'il comporte.

Supposons-nous donc obligés, comme il nous est déjà arrivé et comme il nous arrivera certainement encore, si ce n'est à nous, du moins à nos frères et à nos neveux, obligés de traiter de nos intérêts les plus chers avec des hommes qui ne partagent ni nos croyances ni nos affections.

Il ne s'agit après tout que de généraliser et d'élever une situation analogue à celle des écrivains catholiques au sein de la presse, telle qu'elle existe partout aujourd'hui, puisque là même où la discussion politique est gênée ou impossible, celle des droits et des dogmes de la religion est livrée au premier venu. Dans un parlement, et même dans un congrès, dont les actes deviennent tôt ou tard publics, on agit et

on parle tout comme dans un journal, devant un nombre plus ou moins restreint d'amis éprouvés ou d'ennemis irréconciliables, mais surtout devant une foule d'honnêtes gens qui sont avant tout ignorants ou indifférents, devant un public souvent abreuvé de préjugés, mais presque toujours capable d'être instruit et ramené.

Sur un terrain ainsi délimité, n'y a-t-il donc aucune bataille à livrer et à gagner? Ne pourrait-on pas, par exemple, répondre victorieusement aux invectives de lord Palmerston et à tant d'autres à qui nous ne voulons pas même faire l'honneur de les nommer?

Écoutez, dirions-nous à l'orateur, au diplomate le plus anglais du monde, si nous avions l'honneur de siéger à ses côtés; nous allons essayer de nous entendre ou de vous confondre sans sortir de l'orbite de vos propres pensées. Nous ne vous mènerons pas au pied de ces autels que vous ne connaissez pas; nous ne vous parlerons pas le langage de la foi, du tendre et fidèle dévouement à ce que vous avez renié et persécuté. Non, non, restez sourds, si bon vous semble, à la voix des siècles qui proclame la majesté bienfaisante de l'institution que vous prenez pour point de mire. Fermez les yeux, en aveugles volontaires, aux signes des temps, aux symptômes éclatants qui démontrent que jamais le catholicisme n'a été plus vaillant et plus fécond, et qu'après avoir survécu à la Réforme, il est en train de survivre à la Révolution. Mais tâchez au moins de n'être ni sourds ni aveugles sur le terrain des faits, de la pratique des affaires, de la nature des choses; et, la religion mise hors de cause, tâchez de ne pas exiler avec elle la justice d'abord, puis le bon sens, et enfin l'honneur, cette vieille divinité des gens de cœur, dont la notion s'est tant affaiblie, mais dont le nom et le culte conservent encore un prestige sans rival.

Les faits d'abord. Il y en a un qui saute aux yeux : c'est qu'il y a autant et plus de chrétiens catholiques dans le monde que de chrétiens non catholiques, et que tous ces catholiques tiennent et obéissent, au moins nominalement, à ce Pape que vous dénoncez, que vous insultez, que vous menacez sans relâche. La première des nations continentales est en très-grande majorité catholique. Vous vous vantez de votre alliance intime avec elle : et vous avez mille fois raison. Mais croyez-vous qu'à la longue vos perpétuelles invectives contre la religion qu'elle professe ne relâcheront pas cette alliance? Quel effet produirait sur vous le langage des principales autorités, des hommes influents de la France, s'il avait sans cesse pour but d'insulter et de vilipender la religion anglicane et son chef? Pourquoi supposez-vous que les Français aient l'épiderme moins sensible que vous à cet endroit? Croyez-vous, par hasard, qu'ils soient à la veille de se convertir au protestantisme ou seulement plus enclins à l'incrédulité que leurs

pères? Mais demandez donc à vos innombrables voyageurs ce qu'ils ont vu depuis vingt ans dans nos églises, dans nos livres, dans nos écoles.

Demandez surtout à votre armée de Crimée ce qu'elle pense de la foi de nos soldats, de l'humilité chrétienne de nos généraux, de l'empire exercé par nos sœurs de charité, du dévouement et de l'abnégation de nos prêtres; demandez-vous si ce sont là, au point de vue purement humain, les signes d'une religion qui s'en va ou d'une nation qui renonce à sa religion : et puis concluez.

Naguère, pendant vos vingt ans de guerre acharnée contre la France révolutionnaire, vous offriez une hospitalité généreuse (et que rien ne doit nous faire oublier) à l'épiscopat et au sacerdoce français, exilé pour la foi ; vous témoigniez, par mille précautions délicates, de votre respect pour la religion de ces nobles victimes de la conscience, dont les leçons et les exemples ont déposé dans votre propre pays les premiers germes de cette renaissance catholique, objet de vos puérils épouvantements!

Et aujourd'hui, par un contraste insensé, quand le premier intérêt et la principale force de votre politique consistent à maintenir votre alliance avec la France, redevenue plus catholique peut-être qu'elle ne l'était sous Louis XIV, vous ne craignez pas de manifester en toute occasion votre inimitié profonde contre le chef et le symbole vivant de la religion qu'elle professe et qu'elle sert!

Ce qui est vrai de la France l'est encore de l'Autriche et de tous les autres peuples catholiques avec lesquels vous avez ou vous aurez encore des intérêts collectifs à gérer ou à ménager. Rappelez-vous donc ce que vous disait, avec une si lumineuse simplicité, l'aimable et vénérable chef de l'ancien parti whig, le marquis de Lansdowne, celui-là même qui siége encore dans le cabinet de lord Palmerston. C'était le 21 juillet 1849, dans une discussion à la Chambre des lords sur l'expédition de Rome. Lord Lansdowne, répondant à lord Aberdeen et à lord Brougham, s'exprimait ainsi : « La condition de la souveraineté du Pape a ceci de spécial que, par son pouvoir temporel, il n'est qu'un monarque de quatrième ou de cinquième classe ; tandis que, par son pouvoir spirituel, il jouit d'une souveraineté sans égale dans l'univers entier. *Tout pays ayant des sujets catholiques romains a un intérêt dans la condition des États romains, et ils doivent veiller à ce que le Pape puisse exercer son autorité sans être entravé par aucune influence temporelle de nature à affecter son pouvoir spirituel*[1]. »

Voilà la vérité dite par une bouche non suspecte, par une bouche

[1] Voir le texte de ce discours dans le *Times* du 22 juillet 1849, et le *Journal des Débats* du 23.

anglaise et anglicane, politique et non religieuse, libérale et non rétrograde.

Voilà aussi la réponse à ce reproche si opiniâtrément renouvelé dans tant de dépêches et de discours, et que l'on regrette de trouver jusque dans les paroles du ministre actuel des affaires étrangères de France, où il parle de ce qu'il y a d'*anormal dans la situation d'une puissance qui, pour se maintenir, a besoin d'être soutenue par le secours des étrangers*, et où il assimile, sous ce rapport, les États pontificaux à la Grèce, un moment après avoir proclamé que « le titre de fils aîné de l'Église, dont le souverain de la France se glorifie, fait un devoir à l'empereur de prêter aide et soutien au souverain pontife! » En fait et en droit, tous les catholiques sont fils de l'Église romaine, et nul catholique n'est étranger à Rome. Comme l'a dit Fénelon, tout catholique y a sa patrie. Non, non, ce n'étaient point des étrangers que ces soldats français qui ont été à Rome y rétablir l'autorité de leur père. Ce qui était étranger à Rome, c'est la République, c'est la révolution faite par de vrais étrangers, par un ramas d'aventuriers et de conspirateurs cosmopolites, ennemis acharnés du catholicisme et du Saint-Siége, réunis à Rome de tous les coins de l'Italie et du monde pour y imposer par la violence leurs volontés sauvages au pontife, au prince et au peuple.

Ce n'est pas que nous prétendions confondre avec les auteurs de cette révolution romaine tous ceux qui ont défendu Rome contre l'armée française. A Rome, comme à Sébastopol, la gloire de nos soldats ne peut que gagner à reconnaître la valeur de leurs adversaires; mais il importe de rappeler que, d'après les relevés officiels du général Oudinot, sur les dix-neuf mille cinq cents hommes qui opposèrent une si courageuse résistance à nos armes, il n'y avait pas plus de six mille Romains. Voilà pour la nationalité de la république romaine!

Rome, par la raison qu'a donnée lord Lansdowne, et parce qu'elle est la capitale spirituelle du monde catholique, est en quelque sorte la propriété commune de tous les catholiques. Elle se vante d'être la ville éternelle : mais qui donc l'a faite éternelle? qui l'a empêchée de mourir comme Babylone et Memphis ou de languir dans une incurable décrépitude, comme Athènes et Constantinople? Qui? si ce n'est la Papauté et le respect des peuples rajeunis de l'Occident pour cette Papauté, qui a su remplacer l'empire romain et durer trois fois plus que lui? Rome, la Rome moderne, l'État romain, *lo Stato pontificio*, qu'est-ce donc, si ce n'est l'œuvre des peuples catholiques, de leur amour, de leur respect tendre et généreux pour ces Papes, et non pour la ville ou le peuple de Rome? Ces monuments qu'invoquent quelquefois, dans leurs déclamations ingrates, les faux Romains, adversaires du saint-siége, ces palais, ces églises, ces sanctuaires innombrables, ces chefs-d'œuvre de l'art, qui donc les a construits, inspirés, et, il faut bien le dire, payés,

si ce n'est la Papauté, enrichie par la foi et la charité filiale de l'Europe, alors tout entière catholique? Oui, c'est nous, Europe catholique, qui avons créé, constitué, maintenu, enrichi la Rome moderne. Non, le peuple romain n'est pas maître de ses destinées au même point où peut l'être ou le devenir tout autre peuple. Il nous doit compte de tout ce que nous, peuples chrétiens, nous avons fait pour lui. Il nous doit compte de l'institution que nous avons prétendu maintenir chez lui, à son très-grand profit, mais non pour la livrer au hasard de sa passion ou de son caprice.

Le bon sens universel démontre que le Pape ne peut pas être le sujet d'un maître étranger; mais peut-il davantage être le sujet de son propre peuple ou de quelque pouvoir né à Rome même et placé au-dessus ou même à côté de lui? L'idée d'avoir à Rome un pouvoir qui ne fût pas la Papauté a toujours existé et n'a jamais triomphé. Elle a toujours succombé sous une de ces défaites qui, sans cesse renouvelées, semblent émaner d'un arrêt de la Providence. Dès les premiers temps du moyen âge, le patriciat romain essaye d'exploiter, d'opprimer et de remplacer la Papauté. Après les comtes de Tusculum, vinrent les empereurs allemands; après eux, Rienzi et tant d'autres. Tout a toujours échoué. On voudrait recommencer au profit de la démocratie moderne les vaines tentatives de l'aristocratie féodale; mais leur fortune sera la même. Les mêmes intérêts, les mêmes lois de l'histoire, s'y opposent. Le Pape ne peut pas plus devenir le jouet des factions romaines que du despotisme des étrangers. « Le Pape, » a dit Napoléon, dans cette allocution mémorable citée par M. Thiers, tant de fois répétée, et qu'il ne faut jamais se lasser de rappeler, « le Pape est loin de Paris, et cela est bien : il n'est ni à Madrid ni à Vienne, et c'est pourquoi nous supportons son autorité spirituelle. A Vienne, à Madrid, on est fondé à en dire autant. Croit-on que, s'il était à Paris, les Viennois, les Espagnols, consentiraient à recevoir ses décisions? On est donc trop heureux qu'il habite cette vieille Rome, tenant la balance entre les souverains catholiques, penchant toujours un peu vers le plus fort, et se relevant bientôt si le plus fort devient oppresseur. Ce sont les siècles qui ont fait cela, et ils ont bien fait. Pour le gouvernement des âmes, c'est le meilleur, la plus bienfaisante institution qu'on puisse imaginer. Je ne soutiens pas ces choses par entêtement de dévot, mais par raison. »

Mais ce qui est si vrai pour les puissances étrangères ne l'est-il pas tout autant pour les Romains eux-mêmes ou pour les Italiens en général? S'il faut que le chef de notre religion soit libre, libre non-seulement à l'égard de l'Autriche ou de l'Espagne, ne faut-il pas qu'il le soit également vis-à-vis de ses propres sujets?

Les catholiques de France ou de tout autre pays n'ont pas plus de

raison d'obéir aux Romains qu'aux Russes ou aux Anglais. Quoi ! l'Europe chrétienne aurait dérobé, d'un consentement unanime, Rome et la Papauté à toutes les grandes puissances pour finir par les livrer à la démocratie italienne? Ce serait anéantir la liberté des élections pontificales, ébranler toute l'administration de l'Église, soumettre ses destinées à une action à la fois turbulente et tyrannique. Ce serait démentir l'histoire du monde et l'une des lois fondamentales de la civilisation chrétienne.

Tout se résume donc, non-seulement aux yeux de la foi, mais à ceux de la raison politique, dans ces principes qui se déduisent rigoureusement l'un de l'autre, et qui font loi depuis mille ans pour le monde chrétien. Le Pape personnifie l'unité de l'Église catholique : il ne peut la personnifier qu'en restant indépendant : il ne peut être indépendant qu'en restant souverain; cette souveraineté ne peut être qu'ecclésiastique, comme son chef, et tout au plus déléguée, partiellement ou provisoirement, à des laïques.

Anéantissez le catholicisme ou convertissez les catholiques, si vous le pouvez; mais, tant qu'ils seront catholiques, ne prétendez pas les rendre aveugles ou indifférents à l'une des conditions fondamentales de leur existence morale.

De ce que la souveraineté ecclésiastique du Pape doit être indépendante et inviolable, en faut-il conclure que son gouvernement doive être nécessairement absolu, despotique, sans règle et sans contrôle? que ses sujets laïques doivent être exclus de toute participation à la législation, à l'administration, à la gestion des intérêts publics ou locaux? Qui oserait le soutenir sous le pontificat de Pie IX, et, non-seulement tant qu'il vivra, mais tant que durera sa mémoire et tant que le glorieux souvenir de sa généreuse initiative de 1846 à 1848 ne sera pas effacé de la mémoire des hommes?

Qu'a donc été Pie IX, si ce n'est le souverain le plus spontanément libéral, le plus franchement réformateur qu'il y ait aujourd'hui en Europe? Parmi tous ceux qui siégent aujourd'hui sur les trônes, il n'y en a pas un qui ait fait autant que lui pour la liberté de son peuple; pas même le roi des Belges, qui n'a reçu sa couronne que comme le corollaire de cette liberté; pas même le roi de Sardaigne, qui a hérité d'une autorité que son père n'avait limitée qu'après quinze ans de règne et sous la pression des circonstances. Pie IX, au contraire, de lui-même, dès les premiers jours de son avénement, et avant que rien au dehors de Rome ou de l'Italie lui en fit apercevoir la nécessité, a non-seulement amnistié tous les exilés, tous les détenus politiques, mais a conduit ses peuples à pas peut-être trop précipités dans la carrière des réformes et des institutions libérales. Que les esprits rétrogrades, les sectateurs opiniâtres de la routine, lui en aient fait un

crime, on ne saurait s'en étonner. Mais en quoi donc a-t-il failli à l'attente, aux exigences des amis sincères de la liberté et de l'Italie? Depuis que M. Thiers lui criait du haut de la tribune française: *Courage, saint-père, courage!* en quoi a-t-il manqué de ce courage moral et physique qui est pour tout souverain une nécessité encore plus qu'une vertu? M. Thiers lui-même l'a reconnu, lorsque, après le plus étrange retour des choses d'ici-bas, l'orateur de 1847 a écrit en 1849 ce rapport sur l'expédition de Rome qui sera l'honneur de sa vie.

Quelque triste qu'ait été l'issue des réformes politiques inaugurées par Pie IX en 1846, tout juge impartial et éclairé ne doit pas se lasser de s'en féliciter. S'il avait refusé toute concession à l'esprit du temps, la révolution n'en aurait pas moins éclaté à Rome après la catastrophe de Février, et alors le vulgaire eût dit: Le Pape aurait pu épargner ces maux à son peuple, mais il ne l'a pas voulu; il s'est obstiné dans la voie d'une résistance impossible; il a montré que la Papauté est une institution surannée, incompatible avec le génie moderne.

Pie IX, sans sacrifier aucun droit, aucun devoir, à une vaine popularité, a démenti ces sophismes. Il a ôté à la Révolution tout prétexte honnête. Mais il n'a pas réussi à désarmer la calomnie.

Quand on entend les discours de lord Palmerston et de ses adhérents, on est tenté de croire que le Pape est venu détruire une constitution déjà séculaire, une liberté déjà populaire et enracinée dans les États romains. Mais qui donc, dirons-nous à ces étranges insulteurs, qui donc a introduit la liberté politique chez les Romains? qui donc l'a non-seulement bénie et sanctionnée, mais enfantée, octroyée, inventée, si ce n'est le Pape? Et qui l'a détruite, si ce n'est vous? Oui, *vous*, par l'entremise de vos clients les radicaux et les révolutionnaires, déjà encouragés outre mesure par la mission de lord Minto; par cette promenade incendiaire d'un plénipotentiaire semi-officiel, s'investissant partout du droit de critiquer publiquement les souverains et d'exciter des populations déjà inflammables.

Oui, *vous*, par votre déplorable complaisance pour les hommes dont vous pouviez encore alors ignorer la criminelle folie, mais que vous êtes inexcusable d'encourager encore, après avoir appris, par la plus douloureuse expérience, à quel point ils sont incapables d'apprécier, de conserver, d'aimer cette liberté que vous avez le bonheur de posséder chez vous et que vous prétendez défendre ailleurs. Pourquoi donc reprochez-vous à Pie IX ce qui est le crime exclusif de vos amis, de vos alliés et de vos protégés d'aujourd'hui? Ne sont-ce pas eux qui, en France, ont préféré et préfèrent encore à la royauté tempérée cette République insensée qui devait naturellement aboutir à une monarchie illimitée? Eux qui, en Sicile, comme vous nous le racontiez vous-même

ces jours-ci[1], ont sacrifié toutes les garanties que leur offrait la cour de Naples au vain espoir d'un changement de dynastie, inspirés par la nouvelle de la Révolution de février? Eux qui, par l'insurrection inexcusable du 15 mai à Naples, ont fourni l'occasion tant désirée de ruiner la constitution nouvelle? Eux qui, dans le nord de l'Italie, enivrés par des succès trop éphémères, ont refusé les propositions, connues sous le nom de M. de Hummelauer, et par lesquelles l'Autriche offrait de reculer jusqu'à l'Adige les bornes de sa domination? Eux, enfin, qui, à Rome, ont noyé dans le sang de Rossi, lâchement assassiné au pied de la tribune constitutionnelle, toutes les garanties que la population romaine tenait de Pie IX et toutes les sympathies que lui accordait l'Europe chrétienne? Et ne sont-ils pas partout les mêmes? ne les retrouvez-vous pas partout, toujours aussi incapables, toujours aussi aveugles, acculant toujours les nations entre ce qui est indigne ou ce qui est impossible; et, aujourd'hui encore, plus que résignés à cette éclipse de la liberté qui les venge et les débarrasse de la supériorité morale et intellectuelle des esprits modérés et des honnêtes gens?

Et quel est le prétexte qu'on a choisi pour méconnaître, pour oublier, pour calomnier les services et les bienfaits de ce grand cœur? Ah! c'est ici qu'éclatent surtout l'injustice et l'ingratitude des hommes en général et des hommes d'État en particulier. Pourquoi le pape Pie IX a-t-il été poursuivi, assiégé, emprisonné, condamné à l'exil et à la déchéance? Ce n'est pas pour avoir refusé des libertés ou des garanties aux plus exigeants d'entre ses sujets, aux plus ingrats d'entre les condamnés qu'il avait graciés : il en avait donné bien plus qu'on n'en attendait de lui, bien plus peut-être qu'on n'en désirait. C'est uniquement pour n'avoir pas voulu déclarer lui-même la guerre à l'Autriche et sacrifier le caractère de souveraine neutralité, de pacifique impartialité, que lui impose son auguste mission sur la terre. Aucun ministre, aucun homme politique digne de ce nom, ne devrait jamais oublier ce noble exemple de courage moral et d'intelligence politique. Qu'on lise ou qu'on écoute les récits de ceux qui ont pris part à cette funeste crise, et l'on verra que c'est l'allocution du 29 avril 1848 qui fut, dans leur âme, le signal de la guerre déclarée au Pontife, parce que dans cette allocution il se proclamait le Père commun de tous les fidèles, et refusait, en cette qualité, de sanctionner l'abus qu'on faisait de ses armes et de son drapeau contre une puissance catholique.

Je n'oublierai jamais, quant à moi, l'effet que fit cette allocution

[1] Discours de lord Palmerston du 19 mai 1856. Je lui laisse le soin d'expliquer la contradiction entre ses dires d'aujourd'hui et le récit fait part lord Minto en 1849, qui a été relevée par tous les journaux.

quand elle arriva à Paris sur ceux qui, comme moi, sentaient à cette époque critique leur âme bouleversée par le double danger de la patrie et de l'Église. L'Assemblée nationale venait de se réunir : nous étions pour la plupart encore inconnus les uns aux autres; nous cherchions à nous reconnaître, à nous deviner, à nous rapprocher, à nous consoler dans cette vaste foule qui renfermait des éléments si divers, mais d'où devaient sortir ces deux majorités qui, à deux reprises différentes, ont sauvé le pays. L'avenir de l'Italie et de Rome semblait aussi sombre, aussi menaçant que celui de la France. Quand cette parole du vicaire de Jésus-Christ retentit à nos oreilles, il se fit dans nos cœurs un grand apaisement et une grande lumière. Celui que nous regardions déjà comme le captif de la Révolution nous apparut dans toute la plénitude de sa douce majesté et de son invincible autorité. Nous nous disions l'un à l'autre : *Habemus Papam.* Ceux d'entre nous qui avaient l'habitude de reporter leur pensée du présent sur le passé se rappelaient Pie VII, dépouillé de ses États et traîné dans la plus dure des captivités, pour n'avoir pas voulu, sur l'ordre de Napoléon Ier, fermer ses ports et déclarer la guerre aux Anglais ; et nous admirions l'aveugle ingratitude des hommes et la magnanime constance de Pie IX, exposé, quarante ans plus tard, par suite de la même impartiale modération à la même injuste violence, mais poursuivi par des passions différentes et détrôné cette fois-ci, non par les ennemis de l'Angleterre, mais par ses protégés[1].

[1] On ne saurait trop rappeler à nos contemporains, et surtout aux Anglais, les faits et les documents de cette époque encore si mal jugés. Voici par exemple ce qu'on lit dans le décret du 2 avril 1808, qui commença la spoliation par l'usurpation des quatre provinces d'Urbin, Ancône, Marcata et Camerino. « Considérant, y est-il dit, que le *souverain actuel de Rome a constamment refusé de faire la guerre aux Anglais*, et de se coaliser avec les rois d'Italie et de Naples pour la défense de la presqu'île d'Italie; que la donation de Charlemagne, notre illustre prédécesseur, des pays composant l'État du Pape, fut faite au profit de la chrétienté, et non à l'avantage des ennemis de notre sainte religion. »

On ne manquait pas de faire remarquer au saint-père que les Anglais s'étaient rendus indignes de sa protection en abdiquant leur qualité d'enfants de l'Église, et en se jetant dans l'hérésie. Rien ne put triompher de la conscience éclairée de Pie VII. Il répondit :

« Que son caractère sacré de ministre de paix, comme tenant la place du Dieu de paix; que sa qualité de chef de la religion, de pasteur universel et de père commun de tous les fidèles; que les saintes lois de la justice dont il doit être le gardien et le vengeur, étant le représentant de ce Dieu qui en est la source, ne lui permettaient pas d'entrer dans un système permanent de guerre, et *beaucoup moins de la déclarer, sans aucun motif, au gouvernement britannique, dont il n'avait pas reçu la moindre offense ;*

« Qu'il avait conjuré Sa Majesté de considérer que, n'ayant point et ne devant point avoir d'ennemis, étant vicaire de Jésus-Christ, qui est venu au monde, non pour fomenter, mais pour détruire les inimitiés, il ne pouvait s'engager à

Passons sur les incidents de son exil et de son retour. Le voilà revenu et rétabli, grâce aux armes de la France, dans son autorité. Que lui demandez-vous, vous, nos alliés, hommes d'État anglais qui avez tant contribué à sa chute et qui n'avez été pour rien dans sa restauration? Que prétendez-vous lui imposer? Ce n'est pas, sans doute, le gouvernement représentatif, tel qu'il l'avait autrefois spontanément constitué. Quand, en 1849, nous discutions avec les républicains français sur les conditions de son rétablissement, nous nous contentions de dire qu'on ne pouvait songer à lui imposer le retour de cette assemblée qui avait assisté sans sourciller à l'assassinat de son premier ministre, laissé proclamer sa déchéance et tourné contre lui le pouvoir qu'elle avait reçu de lui. Mais aujourd'hui l'objection est plus forte : sans le concours au moins passif de la France, l'Angleterre et sa cliente la Sardaigne ne peuvent rien contre Rome; et, à coup sûr, elles ne peuvent se figurer qu'elles engageront jamais le souverain actuel de la France dans une entreprise destinée à imposer au saint-siége une forme de gouvernement qu'il a lui-même renversée dans son propre empire.

Mais, en dehors du gouvernement parlementaire, avec son corollaire obligé de la liberté de la presse, que peut-on demander au Pape qu'il n'ait donné? La sécularisation? Mais on a répété à satiété cette statistique des 5,049 employés laïques et des 233 employés ecclésiastiques que nous avons produite pour la première fois dans les débats de 1849, qui n'a jamais été démentie et qui répond victorieusement à ce mot d'ordre. Le démembrement de ses États, proposé par le mémorandum sarde et recommandé au Congrès par lord Clarendon, avec l'établissement dans les Légations d'un régime exclusivement laïque? Mais qui donc est préparé à ce changement? Quant à présent, et tel que vous l'avez formulé, ce serait détrôner partiellement Celui que l'Europe conservatrice et la France catholique ont voulu rétablir dans ses États, et vous n'y sauriez songer sérieu-

perpétuité, pour lui et pour ses successeurs, comme l'Empereur le voulait, à faire la guerre pour les intérêts d'autrui;

« Qu'il avait aussi fait observer les dommages incalculables qu'aurait eu à souffrir la religion s'il était entré dans un système de fédération perpétuelle; qu'il avait représenté qu'il ne pouvait s'exposer, pour la coalition proposée, à devenir ennemi de tous les souverains, *même non catholiques*, et s'obliger à déclarer la guerre, sans blesser son honneur, sans courir la haine universelle, sans trahir ses devoirs et sa conscience; mais que toutes les représentations et toutes les raisons exposées tant de fois à Sa Majesté, avec une douceur paternelle, n'avaient jamais été écoutées. » (Lettre officielle, écrite le 19 mai 1808, par le cardinal Jules Gabrielli au chevalier Alberti, chargé d'affaires du royaume d'Italie.)

Quel est l'Anglais consciencieux qui ne devrait rougir en lisant ces paroles, et en les rapprochant du langage actuel de son gouvernement?

sement sans substituer à vos plus nécessaires alliances une rupture prochaine. Mais quoi encore? des réformes, des institutions adaptées aux besoins légitimes de son État? Soit; tout le monde est d'accord là-dessus. Mais est-ce que, par hasard, le Pape n'aurait pas déjà accompli précisément ce que vous lui demandez? Est-ce que vous ne connaissez pas la série des édits qui a suivi le *motu proprio* du 12 septembre 1849? N'a-t-il pas successivement organisé un *Conseil des ministres*[1], dont trois membres sur cinq étaient laïques[2]; un *Conseil d'État*[3], dont la majorité est également laïque, et dont deux membres seulement sont de droit ecclésiastiques; une *Consulte des finances*[4], qui est un corps à peu près électif, dont les trois quarts sont pris dans les candidats élus par les conseils provinciaux; une *organisation provinciale*[5], basée sur des conseils généraux indirectement électifs, et composés de membres présentés au choix du pouvoir par les conseils municipaux; une *organisation communale*[6], où les conseils municipaux sont directement élus par les plus imposés de chaque commune, et où les magistrats, qui remplissent les fonctions de nos maires et adjoints, ne peuvent être choisis par le gouvernement que parmi les sujets présentés par le conseil? Tout cela n'est-il rien? N'y a-t-il pas là cent fois plus de liberté qu'il n'y en avait en France ou en Italie sous le premier Empire? Certes, ce n'est pas la grande liberté politique, celle dont les Romains se sont montrés si complétement incapables lorsque Pie IX la leur a concédée; mais c'est une liberté provinciale, municipale, administrative, plus grande que celle dont la France regrettait l'absence sous la Restauration, et qui n'est pas trop éloignée de celle qu'elle avait conquise dans ces différentes branches de la vie publique, après 1830.

Est-ce à dire qu'il n'y ait plus d'abus, plus de désordres administratifs; que toutes ces institutions nouvelles n'aient pas besoin d'être sincèrement appliquées et dirigées dans la pratique par des mains énergiques et honnêtes; que les attributions y soient partout nettement définies et loyalement respectées; que le pouvoir judiciaire, que la législation civile, n'exigent pas de nouvelles et pressantes réformes; que la liberté individuelle ne soit nulle part méconnue; que l'esprit de routine ne soit pas souvent confondu avec le respect de la tradition;

[1] Édit du 18 septembre 1850.

[2] Les ministères des finances, de la guerre et des travaux publics étaient laïques; ceux de l'intérieur et de la justice étaient ecclésiastiques. La proportion a été changée depuis. Je cite ce que j'ai vu à Rome en 1850.

[3] Édit du 10 septembre 1850.

[4] Édit du 28 octobre 1850.

[5] Édit du 23 novembre 1850.

[6] Édit du 24 novembre 1850.

que la mollesse, l'incurie, la vénalité même, cette lèpre de tous les pays méridionaux, n'aient conservé nulle part leur ancien empire? Qui voudrait l'affirmer? Quant à moi, je n'en sais rien. Mais vous, messeigneurs et messieurs, qui parlez à votre aise dans les deux Chambres du Parlement britannique, en savez-vous davantage? Non, vraiment. Vous pouvez tout au plus, ainsi que moi, supposer qu'il y a là des maux comme partout; mais vous ne pouvez pas en parler avec cette plénitude de connaissance qui donne le droit d'accuser ou de juger. Et, pas plus que moi, vous ne connaissez les remèdes qu'il faudrait apporter à ces maux, à ces abus, et qui pourraient seuls convenir aux mœurs, aux préjugés, au tempérament de ces populations, douées de tant d'esprit et de si peu de bon sens[1].

Mais le grand esprit de lord Palmerston ne s'inquiète pas de ces bagatelles. Il va droit au fait, et, fort de sa longue expérience et de sa grande position, il dit tout net que le gouvernement pontifical est un gouvernement *mauvais et tyrannique*. Il a la bonté de reconnaître que le Pape était « humain et bon, » mais c'est pour ajouter aussitôt que « ceux qui gouvernaient au nom de Sa Sainteté se rendaient coupables d'actes de tyrannie[2]. » En vérité, my lord! mais dites-nous donc quels sont-ils, ces actes de tyrannie? Où, quand, comment, par qui ont-ils été commis? Racontez donc ces actes, définissez la tyrannie, nommez les tyrans. On peut vous en défier. Vous les ignorez profondément. Vous répétez on ne sait quelles déclamations débitées dans vos antichambres par on ne sait quels réfugiés ou quels apostats. Vous n'avez pas voulu souffrir en Angleterre la présence d'un représentant officiel de la puissance que vous dénoncez sans cesse. Vous n'êtes pas censé reconnaître officiellement son existence; mais vous êtes bien loin de l'honorer de votre indifférence. Vous n'avez pas d'agents accrédités et officiels dans les États romains pour vous informer de ce qui s'y passe : mais vous y avez des agents clandestins ou plus que suspects, comme ce M. Freeborn, atteint et convaincu de *calomnie* contre la France et l'armée française, dans ce fameux mémoire des consuls à Rome, inspiré et signé par lui,

[1] Nous sommes autorisé à promettre aux lecteurs du *Correspondant* un très-prochain travail de notre ami M. de Corcelles. Il nous dira, à propos de ces graves questions, ce qu'il a vu et étudié sur place, pendant la longue et difficile mission qu'il a remplie à Rome et à Gaëte en 1849. Il parlera avec la double autorité de son expérience et de son caractère, avec cet attachement à la liberté qui est si naturel chez un petit-fils de la Fayette, et avec cette forte conviction chrétienne qui lui a valu l'insigne honneur d'être auprès de Pie IX exilé l'ambassadeur de tous les honnêtes gens de France.

[2] Discours du 6 mai.

après le siége, où il signalait d'un ton patelin, comme effectués par nos boulets, les ravages et les destructions dont les assiégés, qu'il honorait de ses sympathies et de ses encouragements, étaient eux-mêmes les seuls auteurs[1].

Ce sont là vos seules autorités; mais depuis quand revendiquez-vous, vous Anglais, le droit de condamner les gens sans les entendre? Toutes les fois qu'une grande question de politique intérieure ou extérieure est débattue devant le Parlement, la discussion est toujours précédée d'une enquête, de correspondances, d'interrogatoires, de dépositions sans nombre, dont les résultats volumineux sont distribués au public, qu'il ne lit pas très-souvent, mais qui versent à grands flots la lumière et la vérité à qui veut s'y plonger. Où sont, dans ce débat de droit international, vos documents, vos enquêtes, vos *blue-books?* L'axiome : *Audi et alteram partem* est plus respecté et plus facile à pratiquer que partout ailleurs dans un pays de publicité illimitée comme le vôtre. On sait d'ailleurs de quelle scrupuleuse et vigilante protection vos lois et vos mœurs entourent tout accusé, quelque monstrueux que soit son crime. C'est l'honneur de votre législation et de votre société que cette libre défense des accusés. On a vu tout récemment avec quelles minutieuses et coûteuses précautions vous procédiez au jugement d'un empoisonneur et à la vérification du poison qu'il distillait lentement dans les entrailles de sa victime. L'Angleterre tout entière s'est associée aux incertitudes de ce jugement. Mais ici, où il s'agit de la vie de tout un peuple, de l'honneur de tout un monde, en présence de cet auguste accusé dont vous osez faire votre justiciable, où sont vos témoins? où sont vos preuves? où sont vos scrupules? où sont vos précautions? Qu'avez-vous fait de l'intégrité traditionnelle de vos tribunaux? qu'avez-vous fait de votre conscience naturelle?

Mais j'oublie que nous parlons ici d'un ministre qui, investi de la plus grande autorité dont un particulier puisse être revêtu dans le monde, a osé prononcer ces paroles : « Bien que des atrocités aient été commises, le gouvernement provisoire de Rome s'est efforcé de les prévenir, ET LA VILLE SAINTE N'A JAMAIS ÉTÉ MIEUX GOUVERNÉE QUE DURANT L'ABSENCE DU PAPE, qui ne peut se maintenir à Rome qu'avec l'appui d'une force étrangère. »

Il suffit de répéter ces paroles pour les qualifier aux yeux de tout homme qui a la moindre connaissance de ce qui s'est passé à Rome de 1848 à 1850. Les pires ennemis de l'Angleterre ne pouvaient lui souhaiter une injure plus sanglante que de voir son premier mi-

[1] Voir le rapport officiel, rédigé par le général Niel, et distribué en 1850 à l'Assemblée nationale. M. Freeborn ne lui a opposé qu'un silence prudent.

nistre se constituer ainsi l'apologiste posthume d'un régime qui a eu l'assassinat pour origine et pour conséquence. Nous ne savons quelles sont les *atrocités* que le gouvernement mazzinien a *prévenues* : nous savons trop bien quelles sont celles dont il a hérité, celles qu'il a sanctionnées ou tolérées. Nous savons que notre armée a eu l'honneur d'aller détruire à Rome la domination du poignard. Avant, pendant et après le siége de Rome, c'est le poignard qui fut l'arme et le symbole de la prétendue liberté, de la prétendue nationalité romaine. La république romaine est née du coup de poignard qui tua Rossi, de ce poignard qualifié de *démocratique* et de *béni*, et promené en triomphe au milieu des chants dans les rues de Rome déshonorée. Pendant sa durée, l'assassinat fut l'expédient ordinaire des sociétés secrètes pour contenir la population par la terreur. Prêtres, officiers, citoyens de toute classe, ont été les victimes de cet expédient. Pas un seul assassin ne fut arrêté ni puni sous la république, pas même ce misérable Zambianchi, colonel des soldats de finance, qui fit égorger tant d'innocents à son quartier de Saint-Calixte, et qui, digne émule de Carrier, fit fusiller le curé de la Minerve sous ses yeux à la fin d'un souper auquel il avait forcé ce vénérable prêtre d'assister[1]. Après la prise de Rome, le serment de poignarder toute personne qui manifesterait sa joie ou son adhésion à l'armée française fut prêté et rigoureusement tenu. Il n'est pas probable que lord Palmerston ose contester l'intégrité de nos conseils de guerre : leur procédure, leurs sentences de mort, sont là, ainsi que les ordres du jour des généraux Rostolan et Baraguay-d'Hilliers, pour constater ce qu'il a fallu de vigilance et de vigueur pour empêcher nos propres soldats de tomber, comme cela était arrivé à plusieurs, sous le fer des assassins. Ce n'était d'ailleurs que l'application fidèle de la théorie prêchée par Mazzini, pratiquée par ses sectateurs dans toute l'Italie et qu'il avait d'avance annoncée, tout en feignant de la déplorer[2]. Ces choses se font dans l'ombre, mais se vantent et se défendent publiquement. Lorsqu'en 1850 le juge Dandini de Pesaro eut été frappé d'un coup mortel sur le seuil de sa maison, pour célébrer l'anniversaire du supplice d'un moine dénoncé par ce juge, un journal piémontais, l'*Italia del Popolo*, parodiant le mot fameux du roi Charles-Albert[3], annonce que c'est ainsi que le peuple italien

[1] Voir à ce sujet les détails précis et circonstanciés donnés par le *Constitutionnel* du 23 septembre 1849.

[2] « Car votre œuvre substituera de nouveau à l'agitation légale et publi-« que la guerre extra-légale des sociétés secrètes, et, ce qu'à Dieu ne plaise, « le poignard de l'homme du peuple irrité, se faisant à lui-même une justice « désespérée. » (Lettre de Mazzini à MM. de Falloux et de Tocqueville, publiée dans la *République* du 25 septembre 1849.

[3] L'*Italia farà da se*.

agit par lui-même et se suffit à lui-même : *Silenzio! è il popolo che fa da se.*

N'est-ce pas le même qui, tout dernièrement encore, qualifiait les assassins du duc de Parme de *Guillaumes Tell de l'Italie?*

N'hésitons pas à le dire : il faut dénoncer et flétrir de tels actes ainsi que ceux qui les patronnent ou les excusent; il le faut, non avec l'indignation désintéressée ou la joie secrète des partisans du pouvoir absolu, heureux de tout ce qui peut discréditer la liberté; mais avec l'horreur profonde et implacable que fait naître chez des gens de cœur le déshonneur de ce qu'ils ont de plus cher. Hélas! c'est la liberté qui paye la rançon de tous ces crimes; c'est le droit des innocents, des opprimés, qui subit le contre-coup de toutes ces iniquités, et que les peuples, effrayés et indignés, repoussent dans l'abîme en même temps que le fantôme de ces attentats politiques, de ces guet-apens nocturnes dont le signal a été donné, dès 1845, par l'assassinat de Joseph Leu, ce paysan catholique de Lucerne, ce fondateur du Sonderbund, immolé dans son lit et sacrifié, par un sicaire inconnu, aux fureurs d'un parti que protégeait encore la fatale influence de lord Palmerston.

Et, puisque ma pensée se reporte ainsi vers la Suisse, ce sera pour y retrouver une nouvelle preuve de la contradiction flagrante qui éclate entre la libre équité des institutions nationales de l'Angleterre et les allures de sa diplomatie. Ah! vous parlez de tyrannie, de persécution, de mauvais gouvernement! Eh bien, puisque vous êtes animés d'un si beau zèle pour la cause de la justice, de l'innocence, de la liberté, voici un théâtre où vous pouvez le dépenser à loisir. Restez en deçà des Alpes, mais franchissez le Jura; allez en Suisse, allez à Fribourg, à Lucerne, dans le Valais; allez-y contempler les maux que vous y avez non-seulement tolérés, mais dont vous êtes directement responsables, par l'appui moral que vous avez prêté aux destructeurs de l'antique souveraineté cantonale, aux contempteurs impitoyables des vœux, des droits et des croyances de leurs concitoyens, à des hommes qui, à l'aide d'une invasion de réfugiés et d'étrangers, ont déclaré par acte solennel, dans le berceau de la liberté helvétique, que le peuple était incapable d'exercer sa souveraineté. Allez-y voir des majorités honnêtes et pacifiques, écrasées depuis dix ans sous le joug de minorités turbulentes, appuyées par des baïonnettes étrangères. Allez-y étudier le jeu des constitutions imposées par ces baïonnettes, et contre lesquelles pétitionnent en vain les trois quarts, les cinq sixièmes des populations. Et, si l'exil des évêques, des prêtres, la spoliation des religieux, vous sont indifférents, allez du moins y calculer le taux des amendes qui, prononcées contre les dépositaires réguliers du pouvoir exécutif ou législatif, équivalent à la confiscation du patri-

moine entier des familles les plus anciennes et les plus opulentes du pays.

Si depuis quelque temps ces populations commencent à se relever, à reconquérir peu à peu quelque fragment de leur ancienne indépendance, sachez bien qu'il n'y reste que trop d'injustices à réparer, parmi toutes celles qu'y ont commises vos clients, vos amis. Allez; et, quand vous y aurez fait rappeler un seul exilé, restituer un seul patrimoine, essuyer une seule larme, alors, mais alors seulement, vous pourrez venir donner des leçons d'humanité, de justice et de clémence au Pape et à la France.

Mais quoi! se peut-il que vous restiez sourd à ce long murmure qui s'élève de tous les coins de l'Europe contre vous? Je vous le signalais hier encore et j'en entremêlais l'écho à ce panégyrique de vos glorieuses institutions et de vos mœurs politiques, qui m'a été tant reproché et que je maintiens tout entier. Il témoigne de la réprobation raisonnée ou instinctive qu'excite partout l'outrecuidance et plus encore l'inconséquence de votre intervention dans les destinées des nations continentales. Craignez que cette réprobation ne rejaillisse plus haut encore que vous, et n'aille atteindre les idées, les droits, les institutions que vous avez le noble privilége de personnifier dans le monde! Et comment ne pas être révolté par le caprice, j'allais dire par le cynisme, de vos alliances et de vos antipathies, de vos préférences et de vos abandons? On vous voit applaudir, en Piémont et en Espagne, aux spoliations infligées à une Église déjà plus qu'à moitié dépouillée par les guerres révolutionnaires, et l'on sait que vous ne voulez pas souffrir la moindre atteinte aux richesses exorbitantes de l'Eglise anglicane. On vous entend gémir sur l'asservissement de certains peuples; et on se souvient du sacrifice de Parga, de votre cruelle indifférence à l'endroit des vénérables républiques de Gênes et de Venise, de la noble Venise surtout, non-seulement en 1814, mais en 1848, lorsqu'elle seule honorait par sa résistance opiniâtre les armes italiennes et vous tendait une main que vous pouviez si facilement saisir. On rit et on s'indigne du contraste que présentent vos théories à l'usage de votre politique extérieure et votre pratique à l'intérieur, dans le passé comme dans le présent. Ne remontons pas jusque dans le moyen âge : mais il y a un siècle à peine, dans le siècle de la philosophie et des lumières, n'avez-vous pas réprimé, avec la plus impitoyable barbarie, la révolte des derniers partisans des Stuarts? N'avez-vous pas infligé aux chefs de l'aristocratie écossaise, et à tant d'autres plus obscurs, des supplices dont l'horreur n'a été surpassée que par les atrocités de Pombal vers la même époque? Et il y a soixante ans, lorsqu'en 1798 l'Irlande, presque épuisée par six siècles d'oppression et de misère, se souleva encore

une fois et ouvrit ses bras à la Révolution française, ne lui avez-vous pas fait subir toutes les exécutions, toutes les violences, tous les outrages qu'une soldatesque effrénée, que des juges passionnés, que des conquérants implacables peuvent infliger à une race étrangère et vaincue? N'avez-vous pas égalé et même surpassé alors toutes les cruautés, toutes les violences de nos récentes révolutions, et jusqu'à ces flagellations et ces gibets de la Hongrie, que vous avez tant et si justement reprochés à l'Autriche? Si, depuis le commencement de notre siècle, la sagesse et l'équité de vos lois et l'admirable développement de vos mœurs politiques ont préservé les trois royaumes de tout conflit, de toute explosion, de toute violence sanglante, en a-t-il été de même de vos colonies? Et quel est le gouvernement italien ou autre qui ait réprimé l'insurrection dans ses États avec autant de sévérité et par des châtiments plus cruels, plus nombreux, plus humiliants, que vous n'en avez déployé contre les Grecs des îles Ioniennes et contre les indigènes de l'île de Ceylan[1]? Et quel était leur crime? Ils réclamaient les uns et les autres, par des moyens que votre légalité condamne, la liberté ou la nationalité; et vous les leur refusiez avec tout autant de résolution et plus de succès que ces princes italiens, traités par vous de tyrans ou de bourreaux.

Quant à moi, je ne veux ni vous dénoncer ni vous insulter : je ne veux pas employer contre vous le langage que, non-seulement vos pamphlétaires et vos journalistes, mais que vos ministres et vos hommes d'État emploient sans scrupule contre les princes et les nations étrangères. Je maintiens toujours une distinction profonde entre le génie moral et social de votre grande nation et les écarts modernes de sa politique étrangère. Ces reproches, que m'arrachent la force de la vérité et le danger de la situation que vous créez à l'Europe, je ne vous les fais qu'à mon corps défendant. Je ne serai jamais de ceux dont l'inintelligente aversion voudrait vous mettre au ban des nations chrétiennes. Dans les annales de tous les pays on trouve des crimes, des excès, des trahisons sans nombre. Les nôtres, hélas! n'en sont que trop peuplées! Mais, quand on se pose en juges, en censeurs, en docteurs; quand on a, comme disait si bien M. Sidney Herbert, « la passion malheureuse de se mêler des affaires d'autrui[2]; » quand on se charge de faire le procès, avec la dernière rigueur, à tous les trônes et à tous les peuples, il est bon d'apprendre et de se rappeler que les représailles sont possibles et terribles.

[1] Voir les débats du Parlement, sur la conduite du gouverneur, lord Torrington, en 1851. — Car, il faut bien le reconnaître, c'est toujours à la liberté et à la publicité de l'Angleterre que nous devons la connaissance de ces méfaits, et c'est d'elles aussi que nous en attendons le châtiment.

[2] Séance du 6 mai dernier.

Ce qui d'ailleurs rendra toujours ces représailles faciles et populaires, c'est que l'orgueil et la dureté de la politique de lord Palmerston s'adressent surtout aux faibles et aux petits, et que, vis-à-vis des puissants et des forts, il sait parfaitement employer tous les ménagements et toutes les précautions que comportent les usages des nations civilisées et les salutaires lenteurs de la diplomatie. J'ouvre ici une parenthèse à l'adresse de ceux qui pourraient croire que lord Palmerston n'est animé que par la haine du catholicisme, du papisme, et qui, en Angleterre comme ailleurs, lui pardonneraient volontiers tous les excès commis contre un tel adversaire. Que l'on songe donc à sa conduite envers la Grèce. Là il n'y a point d'intérêt catholique en jeu : et cependant quel acharnement n'a-t-il pas déployé contre cette frêle royauté, contre cette nation à peine sortie des serres du plus abominable despotisme; contre ce petit peuple, espoir et germe de la civilisation dans le Levant, placé sous la sauvegarde des plus beaux souvenirs de l'histoire, des plus généreuses sympathies de notre temps et des stipulations solennelles du droit européen ! Avec quelle minutieuse et persévérante animosité n'a-t-il pas poursuivi ce pauvre petit pays, que tout devait recommander à sa sollicitude et à son indulgence ! A qui donc son insolente invective de l'autre jour contre le roi Othon et son gouvernement, qu'il accuse formellement de corruption et de complicité avec le brigandage, à qui n'a-t-elle pas rappelé l'histoire à la fois ridicule et révoltante de ce Pacifico, l'homme à la bassinoire, dont les doléances motivaient l'envoi au Pirée d'une flotte digne de lutter contre la France ou la Russie, le tout pour aboutir au payement d'une misérable somme de trois mille francs? Ce fut aussi le prétexte de ce grand discours où le ministre proclame avec une rare éloquence les droits inviolables de tout sujet et de tout protégé britannique, annonce la résolution prise de donner à chacun de ses clients le droit de bouleverser le monde plutôt que de souffrir le moindre tort, et applique enfin au moindre touriste anglais la fameuse citation : *Civis Romanus sum.*

Mais vous nous trompiez, my lord, ou vous vous trompiez vous-même. Vous êtes très-fort, très-fier, très-Romain, devant les faibles. Vous l'êtes beaucoup moins devant des rivaux dignes de vous. Avec le concours de la France, et poussé par elle, vous avez fini par braver et par dompter la puissance de la Russie ; mais vous ne vous êtes engagé dans la lutte qu'avec la certitude d'avoir le bon droit et même les bons procédés de votre côté. Aussi la Providence a-t-elle béni votre cause. Vous en agissiez de même avec l'Amérique, dans le conflit qui menaçait d'éclater et qui pouvait devenir si sérieux. Avec quelle prudence, quelle réserve, quelle sagesse, n'avez-vous point imposé un frein, non-seulement à la légèreté habituelle de votre langage, mais encore à l'amour-propre national

le plus légitime! Comme vous avez bien su pratiquer cette *longanimité judicieuse* dont vous parliez il y a quelques jours[1]! On peut, on doit même vous en louer : car, si les amis de la liberté avaient été destinés, après tant d'autres épreuves, à assister au cruel spectacle d'une lutte entre les deux peuples les plus libres du monde, vous n'auriez rien eu à vous reprocher. Mais, pour Dieu, que ne pratiquez-vous donc cette longanimité, cette modération, à l'égard des petits et des faibles? Là, certes, elle serait encore plus légitime, plus modérée et de meilleur goût. Elle vous préserverait de ce scandaleux contraste entre la grossièreté des outrages que vous prodiguez au roi d'un État de huit cent mille âmes, et l'humble résignation avec laquelle vous acceptez le renvoi de votre ambassadeur par le chef d'une nation de vingt millions d'hommes. L'histoire, croyez-le bien, ne vous épargnera pas ce contraste. Elle dira que jamais on n'a retourné plus effrontément la noble maxime où Virgile a résumé l'histoire de vos modèles les Romains :

Parcere subjectis et debellare superbos.

Ce n'est point, on le sait de reste, un adversaire de l'Angleterre qui tient ce langage. Je ne brigue ni ne mérite le triste et facile succès qu'obtiennent, auprès d'un certain public, certains auteurs dont la risible ignorance ou l'indigne mauvaise foi font hausser les épaules aux juges compétents. A cette même place j'ai écrit ce que je pensais de la grandeur sociale et politique de l'Angleterre, de façon à ne pas craindre d'être jamais confondu avec ses détracteurs habituels, avec ceux qui méconnaissent ses services, qui exagèrent ses torts, qui lui inventent des crimes, qui lui reprochent ses vertus mêmes, le tout par haine de la liberté qu'elle a l'honneur de représenter à peu près seule dans l'Europe moderne. Je parle en homme qui est fier de lui avoir pu rendre un hommage éclatant, et d'avoir vu cet hommage obtenir un retentissement imprévu; fier aussi d'avoir soulevé, à cette occasion, les rancunes et les critiques des apologistes de l'absolutisme politique et des apôtres de la persécution religieuse. La gloire et la force du peuple anglais, je l'ai constaté ici, c'est de savoir supporter la vérité; c'est de se la dire à lui-même et de lui-même. L'Angleterre a cela de commun avec Athènes, avec la Rome républicaine, avec la France libérale. Elle n'impose à la critique aucune réticence; elle ne la condamne à aucun déguisement; elle ne réduit pas la justice et la vérité à l'allusion; mais elle n'ignore pas non plus que le droit de tout dire entraîne le devoir de tout entendre. En fournissant elle-même à ses adversaires leurs argu-

[1] Discours du 6 juin, en réponse à sir Edwuard Lytton Bulwer.

ments et leurs preuves, elle se soucie peu de désarmer leur haine; elle se sent assez forte pour la braver : et, du même coup, elle permet à ses admirateurs les plus sincères et les plus ardents de lui dire les vérités les plus dures, avec la confiance que ses aberrations passagères n'altéreront ni la grandeur de sa mission ni la solidité de ses institutions.

Que mes paroles soient lues, traduites, commentées en Angleterre; bien loin de le redouter, je le désire, et je ne crains le jugement d'aucun Anglais indépendant, ni même d'aucun protestant de bonne foi.

Seulement, la justice que je me plais à rendre aux institutions et aux mœurs politiques de l'Angleterre ne saurait m'empêcher de jouir de l'incontestable supériorité de la politique extérieure de la France depuis 1814. C'est pourquoi je me confie dans le génie et dans la mission de mon pays, pour préserver l'Église et son chef des dangers dont la menace la diplomatie révolutionnaire de lord Palmerston. L'épée de la France est à Rome comme à Athènes; et, quoique je sois bien loin de mettre sur la même ligne les intérêts qu'elle doit défendre dans ces deux villes immortelles, je me rassure en songeant que, près du Parthénon comme près du Capitole, elle saura défendre la faiblesse et le droit. On ne froissera pas impunément parmi nous les glorieux souvenirs qui se rattachent à la journée de Navarin et à l'expédition de Rome : on ne nous persuadera jamais de renier ces conquêtes de la foi et de la liberté, et de les rejeter en proie, les unes à l'anarchie, les autres à l'islamisme.

L'alliance anglo-française est la clef de la politique moderne et la plus belle victoire de la civilisation libérale. Mais, pour qu'elle dure et se consolide, il faut que les hommes d'État anglais renoncent à leurs allures injurieuses et agressives contre la religion de la France; il faut qu'ils sachent bien que la France ne se laissera point entraîner à renouveler les attentats de Philippe le Bel et de Napoléon Ier, à mettre la main sur le Pape. La France de nos jours a subi plus d'une transformation, a renié plus d'une croyance, a trompé plus d'une attente légitime, mais chacune des péripéties de notre histoire contemporaine a semblé resserrer le nœud séculaire qui nous rattache au Saint-Siége. Ce nœud s'est toujours renforcé depuis qu'en 1814 la branche aînée des Bourbons, si sincèrement et si tendrement dévouée à l'Église, fut ramenée sur le trône en même temps que le Pape fut rétabli au Vatican. Troublée dans les premiers temps par l'occupation d'Ancône, la bonne intelligence du gouvernement de Juillet avec le Saint-Siége n'en fut pas ébranlée, pas plus que par ses luttes injustes avec le clergé français sur la question de la liberté de l'enseignement. Il sut associer toutes les grandes puissances et conquérir l'assentiment du Pape lui-même au *memorandum* de 1831;

il recula respectueusement devant les répugnances apostoliques qu'inspiraient certains choix épiscopaux ; et, en s'écroulant, il a légué à Pie IX le seul homme qui ait su lutter et mourir dignement pour sa cause.

On sait comment les Assemblées souveraines de la seconde République ont renouvelé l'œuvre de Pépin et de Charlemagne, en restituant au chef de l'Église sa capitale et sa souveraineté. De tels antécédents commandent l'avenir. C'est en vain que M. de Cavour évoque les souvenirs napoléoniens, gauchement entremêlés à ses doctrines parlementaires; c'est en vain qu'il remet en lumière une lettre fameuse. Le piége est trop transparent. Le prince qui, en 1849, a su loyalement accepter la politique toute différente que lui imposait la majorité législative ; ce prince, devenu aujourd'hui le maître unique et uniquement responsable des affaires publiques, ne voudra pas déroger à l'honneur de son passé. Le souverain dont le plénipotentiaire a revendiqué pour lui le titre de fils aîné de l'Église, et qui vient de proclamer son respect et sa reconnaissance pour celui qu'il qualifie de représentant de Jésus-Christ, ne doit ni ne peut sacrifier aux exigences de lord Palmerston les nombreuses et précieuses adhésions que lui a valu, en France et en Europe, son attitude à l'égard du Saint-Siége.

Un jour viendra peut-être où l'Angleterre elle-même rougira d'avoir méconnu les droits et les mérites du pouvoir qu'elle a tant contribué à rétablir il y a quarante ans, comme elle rougit aujourd'hui de sa longue iniquité envers l'Irlande et de sa vieille haine contre la France. Et, quand elle en sera là, avec sa franchise habituelle, elle s'honorera en formulant elle-même sur sa politique actuelle l'arrêt que prononce aujourd'hui contre elle la conscience irritée des honnêtes gens.

Je m'arrête. Le temps me presse. Je termine ici ces lignes écrites au courant de la plume. S'il y avait encore une tribune politique en France, ces choses y seraient dites par des voix bien autrement éloquentes et bien plus écoutées que la mienne. Elles retentiraient au loin en France et en Europe, et contribueraiant peut-être, comme cela s'est vu en 1848 et en 1849, au milieu de dangers bien plus sérieux, à créer ce grand courant d'opinion qui rendit possibles le salut et la restauration du pouvoir pontifical.

Mais qu'importe le moyen, pourvu que le but soit atteint? Et il le sera, on peut y compter. Quelles que soient les transformations des hommes et des choses, quels que soient les alliés ou les adversaires de la bonne cause, le résultat sera le même. A côté de la foi implicite et obligatoire de tout catholique dans l'immortelle durée de l'Eglise, il n'y a rien de plus avéré dans l'histoire de notre temps que la protection spéciale dont la Providence a couvert ce *principat sacré* qui, sans être identique avec l'Église même, lui est depuis plus de mille ans si

intimement associé. Le Dieu qui, deux fois dans ce siècle, l'a miraculeusement sauvé, qui s'est servi des Russes et des Anglais pour protéger l'élection de Pie VII à Venise, et des armées de la seconde République française pour ramener Pie IX à Rome, saura bien trouver une sauvegarde victorieuse contre le lamentable aveuglement de M. de Cavour et contre l'animosité étourdie de lord Palmerston.

Ch. de Montalembert.

LETTRE A MGR L'ARCHEVÊQUE DE PARIS

SUR LES DERNIERS INSTANTS DE M. AUGUSTIN THIERRY [1].

Paris, ce 23 juin 1856.

Monseigneur,

Je dois à votre sollicitude pastorale, sur les derniers moments de M. Augustin Thierry, quelques détails, qui compléteront ceux qu'a déjà donnés M. le curé de Saint-Sulpice dans sa touchante allocution.

Vous connaissiez, Monseigneur, les dispositions de M. Augustin Thierry, et j'avais eu l'honneur de vous rapporter cette parole : « Je « suis un rationaliste fatigué [2] : je veux entrer dans le sein de l'Église, à « l'autorité de laquelle je me soumets. » Peu de jours après, en présence de M. le curé de Saint-Sulpice et de deux autres personnes, M. Augustin Thierry, me prenant la main, nous dit d'un ton à la fois ému et souriant : « Monsieur le curé, je vous prends à témoin qu'aujourd'hui « j'institue et installe monsieur l'abbé comme mon directeur de con- « science. C'est lui maintenant qui répondra de moi. »

Profondément touché de cette parole, j'eus avec M. Augustin Thierry de fréquents entretiens, qui m'ont révélé la beauté de cette âme. Dans les derniers temps surtout, je voyais croître son zèle pour la vérité, son entière soumission à l'Église [3], et son désir continuel et empressé de terminer la correction de ses ouvrages. Malheureusement il finit par y apporter une sorte de précipitation violente, qui paraît avoir été, en grande partie, cause de sa mort.

Voici du reste, Monseigneur, le résumé du dernier entretien que j'ai

[1] M. l'archevêque de Paris veut bien nous autoriser à publier ce précieux document.

[2] Le mot est cité littéralement, mais il n'avait, en aucune sorte, le sens étroit qu'on pourrait vouloir lui donner. Augustin Thierry n'a jamais abdiqué sa raison pour entrer dans le sein de l'Église, mais, ce qui est fort différent, il a repoussé le rationalisme, et cela par science et raison.

[3] Par exemple, pendant les quelques mois de discussions publiques qui précédèrent la proclamation du dogme de l'Immaculée Conception, M. Thierry me manifestait, sur ce point, la plus grande inquiétude et la plus vive opposition. Après la proclamation, il me dit ces paroles : « Maintenant l'Église a prononcé; je me soumets à son autorité. » Quant au mode de définition que d'abord il trouvait *inconstitutionnel*, il m'avoua, après réflexion, qu'il y en avait, dans l'histoire de l'Église, d'autres exemples.

eu avec M. Augustin Thierry. C'était huit jours avant sa mort. Il n'y avait chez lui que madame la princesse B. et moi. Il parla presque seul pendant environ une demi-heure, avec une fermeté, une précision et une animation extraordinaires. « Quelques personnes, disait-il, ne « comprennent pas ce qui se passe, ni d'où viennent ces nombreux re- « tours à l'Église catholique, malgré tant d'objections et de difficultés. « Cela est très-simple : c'est que le Catholicisme est la vérité. C'est la « vraie religion du genre humain. Les objections prétendues philoso- « phiques ne sont point philosophiques : au contraire, toute la vraie phi- « losophie de tous les temps et de tous les lieux se trouve dans la doc- « trine catholique. Toute la vérité s'y concentre, et l'on est dans le faux « à mesure que l'on s'en éloigne. C'est pourquoi le luthéranisme vaut « moins que l'anglicanisme, le calvinisme moins que le luthéranisme, « l'unitarisme moins que le calvinisme, et ainsi de suite. Quant à la dif- « ficulté que l'on tire aujourd'hui de l'état actuel du journalisme reli- « gieux, je ne vois pas pourquoi l'on s'y arrête. Un homme raisonnable « peut-il rendre l'Église responsable de toutes les polémiques qui s'élè- « vent dans son sein entre particuliers ?—D'autres s'effrayent beaucoup « de ce mouvement de centralisation qui s'opère dans l'Église, et de « cette continuelle et plus intime relation de tous les membres avec le « chef. Mais cette tendance me paraît être le mouvement providentiel « de l'histoire; et c'est, d'ailleurs, une conséquence naturelle de l'u- « nité croissante du globe. L'unité de liturgie, par exemple, est un détail « de ce grand mouvement. D'ailleurs, l'union croissante n'étouffera « pas la liberté. — D'aucun côté je ne vois aucune bonne raison contre « la religion catholique. S'il s'agit des préceptes de l'Église, tout y « est bon, raisonnable, salutaire, tout, jusqu'aux moindres pratiques : « l'on ne peut en omettre aucune sans avoir à le regretter. On a tort « d'hésiter. Il faut arriver là. La véritable philosophie, la vraie sagesse « pratique, y conduiront de plus en plus. » Il ajouta sur les personnes et les choses plusieurs détails que je supprime. Je signalerai cependant ce qu'il nous disait sur Channing, à propos de l'unitarisme. Tout en rendant justice, assez faiblement selon moi, au mérite personnel de Channing, il repoussait, avec une grande sévérité et une sorte d'indignation, sa tentative de religion sans dogme et sans Église, n'y voyant qu'un pas rétrograde, une mauvaise entreprise, mais, par bonheur, absolument impuissante.

Trois jours après cet entretien, M. Augustin Thierry fut pris de ce subit engourdissement dans lequel il s'est endormi. C'est dans cet état que je le trouvai. Il n'avait plus qu'une vague connaissance de ce qui se passait autour de lui. Pendant une grande partie de la journée, je restai près du malade, et de son bien digne frère, M. Amédée Thierry. J'attendais un moment lucide pour parler à notre cher mourant. Mais

ce moment ne venant pas, j'eus la pensée d'amener près du malade le P. Pététot, qui a tant d'expérience du lit de mort. Le P. Pététot resta seul avec M. Thierry, et, pendant que nous étions en prières dans la chambre voisine, il lui suggéra les actes de foi, de contrition, d'espérance et d'amour de Dieu, puis lui donna l'absolution. Ensuite M. le curé de Saint-Sulpice vint lui administrer l'Extrême-Onction. Très-agité avant la venue du curé, le malade parut très-calme pendant toute la cérémonie. Il n'est mort que le surlendemain, 22 mai.

Grâce à Dieu, l'homme excellent que nous regrettons est mort visiblement dans le sein de l'Église catholique.

Parti de l'incrédulité, ainsi qu'il me l'a dit lui-même, l'étude sincère des hommes et de l'histoire lui avait, depuis fort longtemps, appris que l'incrédulité n'explique pas le monde, et que la force vive qui mène le genre humain, c'est la religion. La religion, — l'histoire le lui montrait encore, — ne pouvait être que le Christianisme. Mais son esprit, s'élevant par degrés de l'erreur à la vérité, crut voir d'abord dans le protestantisme la pure doctrine de l'Évangile. C'est alors qu'il chercha la lumière à Genève. « En ce temps, ce sont ses propres expressions, « je ne me doutais pas de l'histoire de l'Église. Lorsque j'y eus jeté les « yeux, je vis clairement que le protestantisme ne pouvait être la reli- « gion fondée par Jésus-Christ. Le protestantisme et l'histoire sont en- « tièrement incompatibles. Le système protestant a été forcé de con- « struire à son usage une histoire fictive. Je m'étonne qu'on se main- « tienne encore sur un pareil terrain. Comment ne voit-on pas que le « catholicisme se retrouve tout entier dans les quatre premiers siècles ? » Un autre jour, et tout récemment, il disait à l'un des Pères de l'Oratoire, M. Perraud : « On soutient parfois, et c'est un préjugé que j'ai « longtemps partagé, que la doctrine de l'Église s'est formée de pièces « et de morceaux. Comme cela est faux ! Quelle admirable unité ! « Comme l'examen des textes renverse cette erreur ! » C'est ainsi que cette intelligence droite et forte déchirait, peu à peu, la ceinture de ténèbres que son siècle lui avait faite. Mais Dieu lui réservait d'autres épreuves, qui devaient développer encore la force et la beauté de son âme. Dieu a voulu envelopper, pendant trente ans, cette lumineuse intelligence dans les ténèbres matérielles et cette énergique volonté dans un corps sans mouvement. Et l'âme, dans cette prison et sous cette chaîne, a continué son travail et sa persévérante recherche de Dieu et de sa vérité. Quel exemple pour tous les esprits et toutes les âmes à qui leur corps est un obstacle ! Absolument aveugle, entièrement paralysé, au lieu de s'abandonner et de s'engourdir, il veillait, méditait, écoutait et dictait, et avec quel éclat et quelle verve ! Il réglait et disciplinait sa vie sous l'inflexible exactitude d'une règle presque religieuse. Ainsi, entre autres détails, tous les diman-

ches, à heure fixe, l'un des Pères de l'Oratoire venait lui lire l'office du jour, ce à quoi il tenait singulièrement.

Par tant d'efforts, et par la grâce de Dieu, cette âme profonde, énergique et sensible, avançait toujours, et parvenait enfin, non plus seulement à l'affirmation théorique de la vérité générale de nos dogmes, mais à la volonté formelle de se soumettre à l'autorité de l'Église, mais à la ferme résolution de vivre de sa vie et de ses sacrements, et d'effacer, dans ses écrits, tout ce qui pouvait être contraire à la foi de l'Église et au respect qui lui est dû. Ceci, du reste, Monseigneur, est conforme à ce qu'il vous en a écrit lui-même, comme vous avez bien voulu me l'apprendre. « Je veux, me disait-il, corriger tout ce que « j'ai pu, quoique de bien bonne foi, écrire contre la vérité, dans tous « les sens. Je demande à Dieu tous les jours, toutes les nuits, de me don- « ner le temps d'achever ce travail, car il me semble qu'en ceci je tra- « vaille pour Dieu. Oui, je me soutiens et m'encourage parfois, dans ma « fatigue et mes insomnies, par cette pensée : *je suis un ouvrier de Dieu.* « Ne répétez pourtant pas ce mot, ajouta-t-il, dans sa délicate modestie, « ce serait prétentieux. Je ne dis cela qu'à vous. » Ce généreux esprit, si humble et en même temps si fort, poursuivait ainsi sa marche et sa lutte, sans abattement comme sans orgueil, croyant et voulant travailler en présence de Dieu, et par obéissance à Dieu.

Si je ne me trompe, cet exemple sera historique. Il sera salutaire. Il relèvera plus d'un désespoir. Il guérira plus d'un aveuglement.

Mais Dieu, sans doute, a voulu abréger les souffrances de son héroïque ouvrier, et, après tant d'épreuves, l'a recueilli, je l'espère, dans son sein, au moment même où il s'est trouvé mûr pour la vie éternelle.

Tel est, Monseigneur, le témoignage que, pour ma part, j'avais à rendre à cette noble mémoire. Je le confie à votre cœur de père, et vous demande, pour cette âme qui vous aimait si respectueusement, toutes vos bénédictions et toute la force de vos prières.

Je suis, avec le plus profond respect,

Monseigneur,

De Votre Grandeur,

Le fils très-humble et très-obéissant,

A. Gratry.

Prêtre de l'Oratoire de l'Immaculée-Conception.

P. S. Je viens d'apprendre, avec une vive émotion de reconnaissance, que M. Augustin Thierry a légué sa bibliothèque aux prêtres de l'Oratoire. Il veut qu'une somme de mille francs soit jointe à ce legs pour compléter les ouvrages dépareillés. Cette nouvelle m'est donnée, dans les termes les plus gracieux, par M. Amédée Thierry.

A. G.

LES

OUVRIERS EUROPÉENS

Je ne crois pas qu'il ait paru, depuis de longues années, sur les graves questions qu'on est convenu d'appeler *questions sociales*, un ouvrage à la fois plus original, plus savant et plus concluant que le livre récemment publié par M. Le Play, conseiller d'État, ingénieur en chef des mines, et commissaire général de l'Exposition universelle de 1855, sous ce titre :

LES OUVRIERS EUROPÉENS, *Études sur les travaux, la vie domestique et la condition morale des populations ouvrières de l'Europe, précédées d'un* EXPOSÉ DE LA MÉTHODE D'OBSERVATION.

Le mérite supérieur de cet ouvrage lui a valu dans le monde savant un accueil vraiment exceptionnel. Deux membres de l'Institut l'ont présenté à l'Académie des sciences et à l'Académie des sciences morales et politiques, comme *destiné*, a dit l'un d'eux, *à faire époque dans l'histoire de l'économie sociale*. Le conseil supérieur de l'instruction publique l'a examiné et jugé avec éloge. En tête des souscripteurs se sont inscrites la Chambre de commerce de Paris et celle de Lyon. Enfin, l'Académie des sciences a décerné à l'auteur le grand prix de statistique.

Environné de si imposants témoignages, et apprécié, à des points de vue divers, dans les principaux organes de la publicité européenne[1], par les hommes les plus distingués, le livre de M. Le Play attend cependant encore le jugement définitif de l'opinion proprement dite. Il est en effet trop peu répandu dans le public, qui le connaît seulement de vue ; car il a été fort admiré au palais de l'Industrie pour sa belle exécution typographique, due aux presses de l'Imprimerie impériale.

Mais cette magnifique exécution, un énorme format, sont d'admirables conditions pour rester inconnu. Il n'y a plus que les princes,

[1] V. notamment les articles de MM. Michel Chevalier dans les *Débats*, L. de Lavergne dans la *Revue des Deux mondes*, Darimon dans la *Presse*, Jean Reynaud dans l'*Estafette*, etc., etc., et la *Gazette d'Augsbourg*, le *Times*, etc.

les millionnaires et les gouvernements qui se permettent les in-folio pour leurs bibliothèques et les futaies pour leurs parcs. Une seconde édition va heureusement offrir aux lecteurs plus modestes un format plus commode et moins coûteux.

Tous les obstacles qui s'opposaient au succès le rendent plus éclatant, puisqu'ils ont été surmontés. En quelques mois, un livre cher à acheter, incommode à lire, difficile à suivre, a pu devenir un livre presque célèbre. De tous les mérites qui expliquent ce rare triomphe, il en est un que reconnaissent les juges les plus sévères aussi bien que les admirateurs. Ce livre, monument incroyable de persévérance et de travail, mérite au plus haut degré le mot de Montaigne : *Ceci est un livre de bonne foi.*

En effet, M. Le Play a été droit aux faits, comme la vraie érudition va aux sources. Il ne dit rien qu'il ne l'ait vu et bien vu. Pendant vingt années de voyages, de l'Espagne à la Sibérie, de l'Autriche à la Suède, en France surtout et en Angleterre, il a observé, questionné, noté, et, de tant de documents, composé une enquête si vaste et si détaillée, qu'elle semblait impossible aux forces d'un seul homme.

Quelque soucieux que l'auteur ait été de donner à son œuvre un caractère tout scientifique, sous les chiffres accumulés il montre assurément aussi son âme. La curiosité du savant n'inspire pas seule de tels labeurs, et il faut à celle du lecteur un autre attrait. L'amour ardent de l'humanité, voilà la force, voilà le charme, voilà la seule passion, le seul parti pris, visibles dans tout l'ouvrage. Aucune exagération, aucun paradoxe systématique, aucune utopie ; les faits seuls dictent l'œuvre et dominent l'auteur lui-même, forcé de convenir que l'observation a plus d'une fois fait violence à ses propres inclinations, et qu'il a souvent tiré de l'expérience, comme le chimiste du creuset, autre chose que ce qu'il attendait.

Les faits n'ont pas l'uniformité régulière et les liens artificiels des théories ; leur langage décontenance au premier moment les théoriciens dont ils dérangent les hypothèses, et les critiques habitués à classer les auteurs et les idées dans des nomenclatures convenues, par école, à peu près de même que les plantes par familles. A quelle école appartient M. Le Play? Est-il rétrograde ? est-il novateur ? Quel est donc ce bruit fait autour d'un nouveau venu ? Comment est-il parvenu au succès sans y prétendre et sans nous consulter ? Qu'apporte ce livre ? Est-ce une méthode ? est-ce une doctrine ? est-ce une découverte ?

Un peu embarrassés de répondre à ces questions, rendant tous hommage à l'importance du livre, ayant, chacun selon son point de vue, le secret désir d'en enrichir ou d'en débarrasser sa cause, il semble que

tous les écrivains, catholiques ou socialistes, libéraux ou conservateurs, qui l'ont examiné, n'aient lu que les conclusions ; tous jugent l'ouvrage, personne ne l'expose, et c'est presque la seule nouveauté à laquelle je puisse prétendre, après tant d'appréciations d'hommes éminents. Je me propose en effet de présenter surtout l'analyse étendue et fidèle de ce grand travail, que j'ai lu et que je voudrais lire avec le respect et l'attention que méritent, sur les plus graves questions du monde, l'expérience d'un vrai savant et la parole d'un honnête homme.

L'ouvrage est divisé en trois parties :

La *première* contient l'exposé de la *méthode* suivie par l'auteur ;

La *seconde*, l'application de cette méthode à des exemples choisis;

La *troisième*, les conclusions.

De ces trois parties, la plus importante est, au point de vue de la science, la première ; au point de vue de l'opinion, la plus intéressante est la dernière. A la première page on demande déjà : Qu'est-ce que cela prouve? Il faut pourtant calquer fidèlement le résumé sur le livre, prier de prendre patience, et commencer, chose pénible aux lecteurs, par le commencement, c'est-à-dire par l'*exposé de la méthode.*

I

EXPOSÉ DE LA MÉTHODE.

En matière d'économie sociale, toute conclusion doit être rigoureusement subordonnée à l'observation préalable des faits. Tel est, comme on a pu déjà le pressentir, le principe fondamental de la méthode de M. Le Play. Ce principe est bien simple, et ne prétend pas être nouveau ; il l'est pourtant, si on le prend et si on le pratique à la lettre.

Il faut en convenir en effet : si l'on met à part les œuvres de quelques écrivains éminents, maîtres de la science, les livres et les brochures innombrables consacrées de nos jours aux questions sociales ne tiennent aucun compte des faits, et pourraient se classer ainsi : les *copies* et les *utopies*.

Un livre qui n'est pas fait avec d'autres livres est une grande nouveauté. Qui nous délivrera du fâcheux empire d'une véritable bande noire scientifique, historique et littéraire, de destructeurs et de revendeurs de livres? Avant d'écrire sur un sujet, on se demande ce qui a été écrit sur ce même sujet, non par conscience et pour le connaître, mais par paresse et pour le voler. On rassemble, on dépouille,

on défigure les meilleurs auteurs; puis, héritant de ceux qu'on assassine, on publie une contrefaçon de tout ce qu'ils ont dit. Qu'importe! dit-on. On lit si peu! Oui, mais on répète beaucoup. Ainsi, tous les jours, circulent les mensonges en histoire, les erreurs en philosophie, les faux calculs en statistique, les préjugés en morale, et l'on voit toute doctrine faire fortune, bien qu'aucun docteur ne fasse école.

L'utopie est tout le contraire du plagiat. Mais les utopistes et la plupart des écrivains socialistes méprisent également les faits. La science, disent-ils, en est encombrée, et il faut se guider par des règles générales de philosophie ou de droit. Ils avouent, à la vérité, que, sur ces faits, on ne s'entend pas. Or des faits contestés ne sont pas assez étudiés, et ces dissidences légitiment, non pas le mépris des faits, mais l'usage d'une méthode plus complète, capable de les amener à un degré de clarté devant lequel puissent s'évanouir les doutes et les discussions.

Une analogie frappante inspire toute confiance aux résultats d'une méthode ainsi fondée sur les faits. Le progrès des sciences physiques date du jour où, renonçant à des idées préconçues, on a consulté l'observation. C'est sur ce terrain qu'ont eu lieu les découvertes; il a servi d'épreuve aux doctrines imaginaires et de rendez-vous aux savants divisés. Cet exemple est plus qu'une leçon : il est, au milieu de la division des opinions, une séduction véritable. Ah! si l'application de l'observation analytique aux faits sociaux a pour résultat de favoriser les progrès de la science, ainsi ramenée à la méthode commune de toutes les sciences, de mettre les paradoxes en fuite devant les réalités, de rapprocher, au moins sur quelques points rendus évidents, les partis divisés, quel heureux espoir, et qui pourrait hésiter à laisser un instant dormir ses opinions pour écouter les faits? Qui ne voudrait seconder de ses vœux et de ses forces une si noble tentative de réconciliation?

Mais les faits sont des muets : qui leur rendra la parole? Les faits sont des morts : qui leur communiquera la vie? En autres termes, comment les recueillir? Puis, comment les juger?

Nous voici dans le détail de la méthode :

L'esprit humain est assez vieux pour n'en être pas à découvrir en lui-même un procédé d'observation et de connaissance nouveau et tout-puissant. A l'aide des idées générales, qui sont ma substance pensante et que servent mes organes, je vois ce que l'on voudra, une idée ou un paysage, d'abord obscurément, puis dans chaque détail, puis dans un clair ensemble ; c'est toute l'opération de mon esprit; il débute par une synthèse obscure, descend aux menues investigations de l'analyse, puis s'élève à une synthèse nette et complète. Philosophe ou économiste, je n'ai pas d'autre procédé: philosophe, je dis que je

me sers de la *synthèse* et de l'*analyse*, qui sont comme le télescope et le microscope de l'âme; économiste, j'observe à l'aide de l'*enquête*, qui recueille les faits en détail, et de la *statistique*, qui généralise les faits recueillis.

Tout cela est fort connu. Mais ce qui ne l'est pas moins, ce sont les vices de ces procédés d'observation. Sans doute, depuis le commencement de ce siècle, la statistique a été notablement perfectionnée. Nous n'en sommes plus au temps où Philippe le Bon, duc de Bourgogne, évaluait à un million sept cent mille le nombre des paroisses de France, au lieu de quarante mille; et où Édouard III, en 1340, fondait un impôt sur le chiffre de quarante-cinq mille communes d'Angleterre, au lieu de neuf mille. On parle beaucoup des erreurs que la statistique commet et pas assez de celles qu'elle rectifie. Ne pas reconnaître ses progrès serait une double ingratitude envers la science, devenue, surtout en France, le secrétaire indispensable de toutes les administrations publiques, et envers tant de savants qui chaque jour unissent, pour en coordonner les difficiles éléments, la sincérité au talent.

Mais, malgré leurs efforts, que d'incertitude encore dans les procédés et les résultats de la statistique! En tant que ces défauts proviennent des vices mêmes et des imperfections de la raison humaine, ils sont irréformables, et l'homme semble ne pouvoir opposer qu'un remède, qu'une précaution à ses chances d'erreur : c'est précisément de bien savoir à quel point il y est sujet; l'humilité est ainsi, comme on l'a remarqué, le commencement de la logique autant que de la morale. Mais on reconnaît généralement qu'il y a, en outre, des défauts graves dans les formes adoptées par les savants pour soumettre à des règles de convention les données de l'observation, qu'elles soient recueillies par la voie de la *statistique générale*, comme cela a lieu, notamment en France, ou par celle des *enquêtes spéciales*, selon le mode usité en Angleterre.

Il ne peut y avoir antagonisme entre les deux méthodes, car au fond de toute statistique il y a des enquêtes, et toute enquête utile aboutit à une généralisation. Mais la statistique est vague, l'enquête est confuse; l'une affirme trop sur des renseignements mal pris, l'autre particularise tant, qu'on n'en peut rien induire; l'une fait bien les questions et mal les réponses; l'autre fait bien les réponses, mais à des questions trop petites et mal posées.

Il y a donc lieu de perfectionner ces méthodes; c'est le dessein et la seule prétention de M. Le Play. Voici comment il s'y prend :

Puisque la statistique n'est que l'enquête généralisée, il importe surtout de perfectionner l'enquête, en lui donnant : 1° un plan méthodique et des éléments précis; 2° un cadre plus étendu.

Le plan méthodique, il le tire de l'observation plus directe de l'ob-

jet de la science sociale; le cadre, il l'étend en rendant plus facile et plus concluante la comparaison des faits recueillis.

Quel est l'objet direct de la science sociale? C'est la condition de l'homme. En vérité, on se demande souvent, après avoir feuilleté des statistiques: « Est-ce de la race chevaline ou de la race humaine qu'il est question? » Les meilleures ne considèrent que les hommes, jamais l'homme; des masses et des groupes, jamais l'être humain vivant. Elles jettent seulement sur sa condition un reflet indirect. De la longueur de la vie, on conclut à la santé de l'espèce humaine; du nombre des crimes, à sa moralité; du nombre des écoles, à son instruction; du chiffre des consommations, à sa félicité, mais en gros et par somme totale. Renseignements précieux, services utiles! Mais est-ce bien connaître la famille d'un Lapon que d'avoir vu la place de la Laponie sur une mappemonde?

M. Le Play va droit à l'homme, et il ramène toute observation à l'observation directe et détaillée *d'une famille humaine.* Dans quelle forme? Nous le dirons à l'instant.

Le second caractère de sa méthode est de rendre comparables les observations, en choisissant un cadre uniforme et cependant applicable aux types les plus analogues comme les plus opposés.

Il semble que cela ne soit pas possible, et que les familles observées ne puissent jamais être dans des conditions comparables.

En effet, dit-on, la variété infinie des familles et des hommes défie toute classification; les hommes se ressemblent moins que les feuilles des arbres.

A peine pourrait-on réussir en faisant un nombre d'observations incalculables; qui s'en chargera et quand faudra-t-il s'arrêter? On n'analyse pas l'espèce d'Adam comme un minerai, sur échantillon.

Ces objections sont graves, si on les applique aux familles arrivées dans chaque société à la condition supérieure et à cette faculté enviable de pouvoir varier ses actions au gré de sa liberté et de ses ressources. Encore le caprice orgueilleux de notre liberté n'affecte-t-il que par des nuances le fonds essentiellement semblable de notre nature; le philosophe, après avoir étudié deux ou trois hommes, peut se flatter de connaître les vices et les vertus, les forces et les penchants de l'humanité tout entière; et l'économiste, s'il a bien choisi deux ou trois familles, peut affirmer qu'il connaît la vie et les habitudes des familles de la même classe et du même pays. Mais M. Le Play n'étudie que les ouvriers. Or l'objection ne les touche presque pas. Plus monotone, en effet, est l'humble condition de cette immense majorité des fils de l'homme; dépendant chaque jour de la clémence du ciel et de la fécondité de la terre, leur vie se passe non sans bonheur, mais sans variété, entre l'accomplissement de devoirs uniformes et la satisfaction

laborieuse de besoins répétés. L'observateur n'a donc qu'à bien choisir, et l'étude d'un petit nombre de familles ouvrières l'initie sûrement à la connaissance du mode d'existence des familles qui exercent la même profession, sous le même climat, dans la même région.

On doit le remarquer aussi, la forme adoptée par M. Le Play, à savoir la *monographie d'une famille*, est par elle-même un ensemble; ne connût-on que cette famille, c'est déjà beaucoup de la connaître à fond; pour celui qui l'emploie, par exemple, cela suffit. Trois ou quatre monographies complètes, en voilà assez pour que le chef d'une usine, le propriétaire d'une grande terre, l'administrateur d'une commune, soient amplement renseignés sur la véritable condition des familles soumises à leur influence. La forme adoptée se prête, si l'on veut, à l'observation méthodique de toute l'Europe, sans que la différence des institutions y mette obstacle, et au besoin elle se réduit à l'étude d'un département, d'une usine ou d'un village.

Quand on compare entre eux des chiffres seulement, on arrive bon gré mal gré à des *moyennes*. Nombres presque toujours imaginaires, les moyennes font disparaître les éléments à l'aide desquels on les forma, et par conséquent tout contrôle. Au lieu de représenter une vérité, elles ont le médiocre mérite de s'en éloigner également en plus et en moins; et trop souvent elles sont plutôt le coup de dé d'un jeu de hasard que le terme numérique vrai d'une science exacte. Sans doute, les meilleurs statisticiens évitent les moyennes et indiquent au moins leurs éléments. Ils préfèrent aussi beaucoup la méthode par *voie d'exposition* à la méthode par *voie d'induction;* ils ne sont plus réduits à déduire la production totale du royaume du produit brut d'une lieue carrée, comme Vauban, ou du nombre de charrues, comme Lavoisier, ou du cadastre d'un cinquième des communes, comme Chaptal. Mais ou bien ils ont besoin, pour être complets, d'éléments innombrables : dans la grande statistique agricole, on opéra, à l'aide de cent mille personnes, sur dix-huit millions et demi de termes numériques[1]; ou bien ils acceptent bon gré mal gré des moyennes, et font par exemple des tables de mortalité exprimant par les mêmes chiffres la durée probable de la vie d'un robuste paysan flamand et d'un pâle filateur rouennais; ou bien enfin ils additionnent ou comparent des chiffres qui correspondent seulement à un détail de la vie : j'apprends le nombre des kilogrammes de viande consommés, ou le nombre des couteaux fabriqués, détails intéressants, mais un peu trop semblables à ces images qu'on donne pour modèle aux dessinateurs commençants, où l'on voit dessinés des nez, des oreilles, des pieds ou des yeux, jamais l'homme tout entier.

Les monographies me font connaître bien plus complétement la con-

[1] V. M. Moreau de Jonnès.

dition et la vie des ouvriers et des paysans. Quand je les compare, c'est toute leur histoire, et pour ainsi dire leurs biographies avec leurs portraits en pied, que je mets en parallèle. S'il y a des différences, je me garde de porter un de ces jugements uniformes qui brouillent toutes les questions; si la comparaison ramène des résultats toujours identiques, leur répétition élève l'observation à la hauteur d'une loi, comme en physique la constance des mêmes phénomènes produits dans les mêmes conditions. Le degré de certitude prend une valeur morale dont toutes les combinaisons de l'arithmétique et des chiffres ne peuvent approcher.

Mettons un terme à cette apologie un peu longue, en ajoutant un seul mot :

Pour travailler à une *monographie*, un homme, honnête et intelligent, connaissant bien son village, est le meilleur des observateurs. Il n'est pas besoin de compter sur le zèle de tous les préfets, servi par l'intelligence de tous les sous-préfets, assurés de la capacité de tous les maires, comptant sur le concours confiant et véridique de tous leurs administrés, bien persuadés que la statistique n'est pas le greffier du fisc.

Voilà tous les avantages de la forme adoptée et tracée par M. Le Play. Encore une fois, est-ce une découverte? C'est un simple perfectionnement, mais d'une haute importance. En quoi consiste-t-il?

Je suppose qu'il n'existe d'un pays que deux cartes : l'une trop incomplète, une feuille blanche avec quelques points et quelques lignes, des teintes et des contours; l'autre, plan parcellaire, encombrée à l'excès de détails, surchargée et confuse. Un bon géographe vient, trace une carte intermédiaire, faisant connaître, feuille par feuille, les régions, les bassins principaux, et toutes les conditions essentielles à la vie des habitants. Qu'a fait ce savant? Il n'a pas découvert le pays, il n'a pas rendu inutiles les autres travaux [1], il a pris un point de vue plus juste, il a fait une meilleure carte.

C'est le service que rendent les monographies de M. Le Play, entre les mappemondes de la statistique générale et les plans parcellaires des enquêtes locales.

Suivons-le dans l'explication détaillée de toutes les parties de la monographie des ouvriers, et commençons, ainsi qu'il l'a fait avec les habitudes et la précision d'un savant, par définir nettement, fortement, l'objet même de l'étude.

Qu'est-ce que les *ouvriers?* Qui convient-il de faire rentrer dans la définition exacte de ce mot?

[1] Mentionnons surtout les *budgets* de M. Ducpetiaux, publiés en 1855, à Bruxelles.

La réponse est plus difficile qu'on ne l'imagine. On a tant abusé de ce mot, on a tant assourdi les honnêtes gens au nom des *travailleurs*, des *classes laborieuses!*

L'espèce humaine tout entière est la classe laborieuse, le nom de *travailleur* appartient à tout homme sur cette terre, celui d'*ouvrier* à quelques-uns seulement, et, par un étrange renversement, il y eut des jours où tout homme se disait ouvrier, et où les ouvriers réclamaient pour eux seuls le nom de travailleurs. Mais ce n'est là qu'une confusion passagère.

Une confusion plus profonde naît du mélange même des fonctions et des conditions des hommes sur la terre, et de leurs efforts légitimes pour s'élever pendant leur vie. On croit avoir défini les ouvriers par les deux idées essentielles de *travail manuel* et de *salaire*. Très-peu d'ouvriers en Europe, et dans les villes presque uniquement, se livrent seulement à un genre de travail manuel, et vivent seulement du salaire. Presque tous, dans les conditions heureuses, ajoutent au travail payé le bénéfice d'industries accessoires ou l'exploitation d'animaux ou de la terre; presque tous sont ou deviennent propriétaires de meubles ou d'immeubles. Dans les conditions inférieures, presque tous tiennent des institutions ou des coutumes quelques droits dont la jouissance sert de supplément au salaire. Le travail manuel reste sans doute l'occupation principale, le salaire la ressource principale. Mais cette remarque, dont les faits, quand nous étudierons les monographies, indiqueront l'application étendue, est essentielle. A entendre les frayeurs ou les bravades de certaines gens, les ouvriers seraient une masse noire, une bande à part au sein de la société, une classe définie, séparée, comme les soldats; on divise ainsi les intérêts des ouvriers de ceux de tous les autres membres de la société, forcés de défendre contre eux la famille et la propriété, comme s'ils n'étaient pas eux-mêmes avant tout des chefs de famille, aspirant et arrivant à la propriété personnelle, ou prenant part à la propriété d'autrui. Rien de plus inexact, rien de plus dangereux.

Il est un fait infiniment plus caractéristique, pris pour point de vue par M. Le Play avec beaucoup de sagacité : c'est la *nature de l'engagement* auquel ils sont soumis dans les diverses organisations sociales de l'Europe.

Ce point de vue a un double avantage : proportionnant le rang des sociétés au sort qui est fait aux ouvriers dans chacune, elle leur est infiniment favorable; les considérant dans leurs rapports avec les autres classes de la société, elle fait connaître en même temps ces classes, et ainsi ne divise pas ce que Dieu a uni.

Le tableau destiné par M. Le Play à cette classification est un véritable chef-d'œuvre de science et d'exactitude.

Divisant à grands traits les peuples européens en peuples *nomades*

et peuples *sédentaires*, et les rapports qui, dans chacune de ces divisions, lient les ouvriers avec des *maîtres*, des *communautés* ou des *corporations*, il caractérise ces rapports par la durée et le mode des engagements.

Système des engagements *forcés*.

Système des engagements *volontaires permanents*,

Système des engagements *momentanés*.

Sous l'un ou l'autre de ces régimes, l'ouvrier peut occuper l'une des situations suivantes :

Ou *domestique*,

Ou *chef de ménage*, et comme tel :

Propriétaire, travaillant principalement pour lui et secondairement pour autrui, ou accessoirement pour lui et principalement pour autrui;

Ou non propriétaire *journalier*,

Tâcheron,

Tenancier, soit à ferme, soit à moitié,

Chef de métier.

Nous reviendrons sur cette classification, où chaque mot est éclairé par une définition et des exemples. Toute monographie commence par ranger la famille décrite dans une des catégories indiquées; à son nom s'attache ainsi immédiatement son rang dans la civilisation générale. Par exemple, ouvrez le livre au tableau 6e :

Forgeron des usines à fer de Danemora (Suède septentrionale).

Tâcheron dans le système des engagements *volontaires permanents*.

Suit la date du travail, le nom de l'observateur : détails qui ont leur prix pour donner à la monographie l'autorité qui convient.

Toute monographie est divisée en quatre parties : deux parties numériques, le *budget des recettes et des dépenses* de la famille, suivi des comptes de détail auxquels il donne lieu; deux parties narratives, contenant : 1° des observations préliminaires servant à définir la condition de l'ouvrier et de sa famille; 2° des notes diverses sur des faits spéciaux auxquels l'étude peut conduire.

Les statisticiens rejettent en général les observations et les faits de ce genre : s'ils peuvent s'exprimer en chiffres, disent-ils, il faut les soumettre au calcul; sinon, il ne faut pas en tenir compte dans les opérations d'une science exacte; il faut les renvoyer aux traités et aux livres. M. Le Play n'a pas accepté cette exclusion, et je l'en loue; il n'a pas réduit la vie de l'homme à une dépense de temps, une production et une consommation, et il a apprécié l'importance de faits moraux et sociaux qui, pour ne pas s'évaluer en grammes et en centimes, n'en sont pas moins aussi certains, quelquefois plus certains, mais toujours plus importants que les chiffres.

Les quatre parties de la monographie se suivent et se subdivisent ainsi :

1° *Observations préliminaires.*

La première partie présente : *la définition du lieu, de l'organisation industrielle et de la famille*, comprenant, sous autant de paragraphes, l'état du sol, de l'industrie et de la population, l'état civil, la religion et les habitudes morales, la condition physique et hygiénique, le rang social de la famille;

Les *moyens d'existence*, composés des propriétés, des subventions diverses dont peut jouir la famille, et des travaux de chacun de ses membres;

Le *mode d'existence* de la famille, ou la description de la manière dont elle se nourrit, se loge, s'habille (y compris l'inventaire détaillé du mobilier et du vêtement), enfin se récrée;

L'*histoire* de la famille, ou l'exposé sommaire des phases principales de l'existence de ses membres, enfants, puis écoliers, apprentis, ouvriers, chefs de ménage, et l'indication des institutions ou des mœurs qui assurent le bien-être moral et physique à tous ces divers moments.

Comme on le voit, la description est complète; on connaît le pays, on est dans l'intimité de la famille; il ne reste plus qu'à s'asseoir à son foyer pour pénétrer tous les détails du ménage, et faire avec elle, et souvent mieux qu'elle, le compte de son budget annuel.

2° *Budget des recettes et dépenses.*

Comme on l'a déjà remarqué, l'Europe présente très-peu de cas, si ce n'est dans les grandes villes d'Occident, d'ouvriers vivant soit du salaire d'un seul, soit du salaire seul. Un assez grand nombre est arrivé à la propriété au moins mobilière. Un nombre plus grand encore participe à des allocations de diverses natures, que l'auteur appelle *subventions* (le mot exact n'existe pas en France, parce que la chose y existe moins qu'ailleurs); au salaire, calculé en général sur le travail accompli, s'ajoute ainsi une ressource calculée sur les besoins. Enfin, dans une famille, tous les membres, après l'enfance ou avant la vieillesse, travaillent soit pour un salaire, soit pour le ménage, soit pour quelques industries accessoires. Toutes ces ressources sont rangées dans les quatre sections du budget des recettes :

1re Section. *Propriétés.*

Propriété de l'habitation, la plus désirée de toutes et celle qu'il est le plus naturel d'assurer à chaque famille;

Propriété d'un jardin ou d'une terre;

Propriété des animaux, celle qui demande le plus d'intelligence pour être bien exploitée;

Proprieté des outils et du mobilier;

Propriété d'une somme d'argent thésaurisée ou d'objets en métaux précieux, ce qui est rare dans l'Occident, fréquent dans l'Orient;

Propriété d'épargnes, et droit sur les institutions qui les favorisent.

2e Section. *Subventions*.

Elles consistent, soit en usufruit, soit en droit d'usages divers sur des propriétés, soit en allocations concernant la nourriture, l'habitation, les besoins moraux, la santé, le vêtement ou les industries.

3e Section. Les *travaux* sont divisés en travaux principaux et travaux secondaires, et domestiques, en travaux du chef de ménage et de chacun des membres de la famille, le tout évalué en temps et en argent.

4e Section. Les *industries particulières* entreprises par la famille et à son compte forment la dernière section.

Pour tous ces éléments, les sources de recettes sont évaluées en capital, les revenus en nature et en argent, et chaque section terminée par un total, puis l'ensemble par un total général.

Les recettes dépendent de la condition et des travaux de l'ouvrier, de l'état de la société dont il fait partie. Les dépenses répondent à des besoins et sont plus uniformes; c'est toujours manger, se loger, se vêtir, se soigner, se divertir, satisfaire à quelques devoirs publics de culte et d'impôt. A ces détails correspondent cinq sections : la nourriture; l'habitation, le chauffage et l'éclairage; les vêtements; les besoins moraux, les récréations et le service de santé; les industries, dettes, impôts et assurances.

Nous nous abstiendrons d'énumérer tous les détails indiqués avec autant de patience que de sagacité dans chaque section; ils sembleraient ici minutieux et fatigants. Cependant il n'en est pas un qui ne soit intéressant, parce qu'il s'agit de la rude existence des hommes sur la terre; pas un qui ne soit un trait de civilisation. L'évaluation du temps consacré aux travaux de ménage fait juger si les procédés employés sont bons ou mauvais, si les femmes sont trop engagées dans l'industrie, aux dépens de la vie de famille et de la santé de la race. De la variété des aliments se déduit le degré de l'aisance; de leur nature, les conquêtes du bien-être jusque dans les plus petits ménages. A l'état du mobilier, à la quantité du linge, à la tenue des enfants, s'apprécient l'influence de la femme et le goût ou l'abandon du foyer domestique. Le genre des subventions caractérise l'état social. Que d'autres comparaisons suggèrent le développement du culte et de l'instruction, la nature et le poids de l'impôt, le genre des récréations, le chiffre et le mode des dettes ou de l'épargne! L'esprit est libre de se livrer à ces réflexions sans que les faits, qui leur servent de base

sortent de l'exactitude rigoureuse avec laquelle ils viennent se chiffrer dans les colonnes, où le poids, le prix, la dépense, aboutissent à un total auquel le total des recettes oppose un contrôle inflexible.

C'est là, en effet, le mérite scientifique de la forme adoptée par M. Le Play; elle porte avec elle-même son contrôle, avantage si rare dans les calculs de la statistique; l'observateur est obligé de poursuivre ses recherches tant qu'il n'a pas trouvé la balance entre les recettes et les dépenses et *joint les deux bouts*. La comptabilité en partie double ou la chimie analytique n'ont pas de garanties plus rigoureuses d'exactitude. On voit aussi que, selon la promesse faite, le cadre, tout en restant uniforme, est assez complet pour s'adapter aux types les plus analogues comme les plus opposés. Il semble que la science, qui vise à la perfection, et l'administration, qui tient à l'utilité, ne peuvent demander rien de plus à une méthode.

Nous nous abstenons de résumer les deux dernières parties de la monographie. La troisième, moins importante, ne se compose que de calculs de détail, pièces justificatives des autres calculs, utiles pour les compléter sans les surcharger. La quatrième, consacrée aux *notes diverses*, ne peut être résumée; mais il faut la lire; elle contient, sur des points spéciaux de la civilisation européenne, tels que l'émigration, la concurrence industrielle, le morcellement, etc., des vues élevées souvent nouvelles, appuyées sur des faits peu connus et des raisons multiples d'un incomparable intérêt. Plusieurs de ces courtes dissertations sont des chefs-d'œuvre. Nous y reviendrons en analysant les conclusions de l'ouvrage.

Il est temps de montrer les applications de la méthode et quelles figures ont été tracées de main de maître sur cette toile si soigneusement préparée.

II

RÉSUMÉ DES MONOGRAPHIES.

A l'extrémité sud-est de l'Europe, sur le versant asiatique de l'Oural, M. Le Play et son collaborateur dévoué, M. de Saint-Léger, ont séjourné sous la tente du *Baskir nomade* (I[re] *monographie*). Du 1[er] mai au 1[er] septembre, il conduit dans les hautes herbes son troupeau. Pasteur non moins absolu de sa famille, le chef ou *khoja* en dirige tous les membres réunis en communauté; ses enfants sont plus libres que ses femmes; celles-ci préparent sa boisson favorite, le *koumouis*, et sellent son cheval. Il ne connaît ni le besoin ni le savoir, et, sans être insensible au désir de l'instruction, il s'abandonne au goût plus dominant de la paresse.

Peu soucieux de la propriété, préférant une vie vagabonde à un séjour permanent, il possède pourtant sa maison d'hiver, et s'associe trop souvent pour frauder. Il compte sa richesse par le nombre de ses femmes et celui de ses juments. Ses filles, il les marie pour un *kolime*, ou redevance de chevaux, de vaches, de moutons ou d'argent, obligation qui, après tout, contraint le jeune homme à l'épargne et prévient les mariages prématurés. Peu d'intérêts généraux dans cette existence, peu d'impôts; il participe à l'élection d'un maire, *vouiberni*, confirmé par le délégué de six villages, *starchina*, lui-même soumis à l'autorité supérieure. Le *mollah*, nommé par le *mufti*, préside à son culte, qui est l'islamisme. Est-ce là un peuple, une tribu? C'est un troupeau d'hommes commandant à des troupeaux d'animaux.

Moins indépendant, mais exerçant davantage son intelligence et son activité, le *paysan à corvée de la Russie méridionale* (IIe) ne quitte pas une terre dont il ne sera jamais le maître, mais dont les produits lui assurent une subsistance abondante et une existence tranquille. La terre sur laquelle a été étudié le second type des *Ouvriers européens* n'a pas moins de cent soixante-sept mille hectares; elle est située dans les steppes de terre noire d'Orembourg, sur le versant européen de l'Oural. Le sol est immense et le nombre des bras restreint. Aussi l'industrie manufacturière est impossible, et le seigneur peut abandonner aux paysans de vastes terrains. Une unité ou *tiaglo* est fixée, indiquant la quantité de terre allouée par ménage et les ménages vivant en communauté, sous la direction du chef ou *starchi* : il y a ordinairement plusieurs tiaglo par famille. Pourvu que les membres de la famille en âge de travailler le fassent trois jours par semaine pour le seigneur, le reste de leur temps et des produits de leur labeur est à eux. Le paysan est, d'ailleurs, par des subventions de toute nature, bois, charbon, droit de chasse et de pêche, secours en cas de maladie, etc., garanti contre toutes les fâcheuses éventualités. Ainsi protégés, mangeant abondamment, vivant tous ensemble, soumis aux vieillards, fidèles au culte gréco-russe et à la résignation qu'il inspire, tous les membres de ces familles sont-ils heureux? Oui, s'ils sont unis, si le seigneur est juste, si ses agents sont humains, et s'ils n'aspirent pas à s'élever; autour d'eux, l'horizon est doux, mais étroit. Aussi les plus intelligents s'efforcent de devenir tâcherons, et les seigneurs encouragent assez volontiers l'échange de la corvée contre une redevance en argent, *abrok* ou *obrok*.

C'est dans cette condition de transition entre la corvée et l'indépendance qu'est aujourd'hui placée la grande majorité des paysans russes, et, par exemple, la famille, étudiée par M. Le Play, de *Paysans du bassin de l'Oka* (Russie centrale) (IIIe).

La population est plus dense. Le seigneur, propriétaire de vingt-

cinq mille quatre cent quarante-neuf hectares, se réserve seulement les forêts et huit cent soixante dix-huit hectares cultivés comme ferme-modèle, au moyen de corvées, sous la direction d'un intendant. Tout le reste est abandonné aux paysans, qui cultivent à leur compte moyennant un *abrok*. Ils dépendent encore du seigneur pour le service militaire, mais la redevance, fixée par tête, est due collectivement par la commune. Le paysan peut donc se déplacer, disposer de lui-même; il émigre souvent, ses fils vont se faire portefaix et rouliers dans les villes ou bateliers sur les fleuves. Même alors ils envoient leurs épargnes au *starchi*. Souvent ils entreprennent des travaux ou transports en se plaçant dans les liens d'une association ou *artèle*. Leur faiblesse est ainsi à l'abri; le *starchi* débat les conditions de la redevance avec le seigneur, le chef de l'*artèle* avec le producteur; les ouvriers ne correspondent ainsi avec ceux dont ils dépendent que par l'intermédiaire de ceux qui leur sont unis par les liens du sang ou de l'association volontaire.

L'industrie introduit un élément nouveau d'émancipation. *L'ouvrier forgeron ou charbonnier* (IVe) *des usines à fer de l'Oural* (Russie septentrionale) doit encore tout son travail au seigneur, et celui-ci lui doit en retour des moyens d'existence permanents; mais le travail est plus déterminé, le salaire est fixé. L'industrie offre avec plus de variété de nombreux travaux à la tâche: la part de l'intelligence devient plus caractérisée; il faut confier à des paysans des services d'approvisionnement, de transports, de comptabilité, qui exigent de la prévoyance et imposent une responsabilité. Parmi les ouvriers intérieurs des mines et des forges, les *rabotniks* les plus capables reçoivent un salaire élevé, outre les subventions d'habitation, de céréales, accordées à tous. Les *krestianié*, chargés des travaux extérieurs que nous avons indiqués, deviennent de véritables propriétaires agriculteurs.

L'union de l'agriculture et de l'industrie, le développement des aptitudes spéciales, ont fait naître la liberté et la richesse. Sans doute l'ouvrier ne possède sa maison qu'à condition de ne jamais l'hypothéquer et de ne la vendre ou donner qu'à un habitant de la même seigneurie, et il ne peut disposer de lui qu'en continuant à payer l'*abrok*. Mais ce ne sont pas là de véritables entraves, et le cinquième tableau de M. Le Play montre le *charpentier et marchand de grains des laveries d'or de l'Oural*, qui peut spéculer et devenir très-riche, sans cesser de payer l'*abrok* et sans en rougir; car il regarde sa commune comme plutôt engagée à cette redevance que sa personne.

Une autre contrée du nord de l'Europe, la Scandinavie, présente, soit dans les *mines de fer de Danemora* (Suède septentrionale), si célèbres pour la supériorité de leurs fers à acier, soit dans les *usines à cobalt de la Norwége méridionale* (VIe, VIIe), des populations ouvrières qui ne sont plus liées que par des engagements volontaires, mais pourtant en

fait permanents. De larges subventions, un salaire assez élevé, la terre abondante et à bas prix, des habitudes de tempérance maintenues par des institutions spéciales, une faible concurrence, rendent naturellement les engagements durables comme le travail et la vie douce. On retrouve encore trace de la redevance au seigneur, particulièrement chez les paysans suédois, non dans l'industrie; mais ils s'élèvent rapidement de la condition de journalier tenancier (*stat torpare*) à celle de tenancier, puis à la classe des paysans propriétaires, l'un des quatre ordres de la constitution suédoise.

On rencontre, par exemple, dans les petites forges du Wermland, des associations de paysans unis pour une exploitation industrielle collective, presque comme en Russie.

Mais le régime qui prévaut dans l'industrie métallurgique est celui des *bergslags*. On appelle ainsi un rayon d'approvisionnement forestier, proportionnel au gîte minéral exploité, dans lequel les conditions d'achat du combustible sont réglées, et l'établissement d'usines nouvelles interdit. Ainsi est modérée la concurrence, qui ne porte tout entière que sur la perfection des produits.

Un peu analogue à la condition du Suédois, beaucoup plus, selon moi, à celle du Russe, est la vie d'un autre forgeron (VIII[e]) de l'extrémité opposée de l'Europe, le *forgeron bulgare des usines à fer de Samakowa* (Turquie centrale). Il n'est lié au propriétaire que par un engagement en apparence volontaire et momentané, mais rendu permanent par les avances qu'il reçoit et dont il ne peut jamais acquitter le montant. Singulier régime, où le propriétaire est un créancier perpétuel! Peu payé, fabriquant mal, ne se livrant d'ailleurs que six mois au travail industriel et six mois aux récoltes, peu instruit, ayant la routine plutôt que la pratique de la religion gréco-slave, ce Bulgare est bien loin, comme type moral, de l'ouvrier suédois. Il a l'usufruit de sa maison, est nourri pendant les travaux, reçoit du blé, de la laine, du foin, coud lui-même ses vêtements et fait consister l'épargne à couvrir sa femme de colliers d'or et de bijoux, mélange de vanité et de vertu, qui peut ajouter à la vertu plus de séduction, mais lui ôte son nom et son mérite. J'ai peine à voir dans ce type un véritable Européen.

Que je préfère le *Jobajjy* (IX[e]), *agriculteur des plaines de la Theiss* (Hongrie)! Il paye ou du moins il payait, avant les réformes dernières, une corvée et une dîme; mais, sauf la redevance et l'heureuse impossibilité d'hypothéquer, il est bien le maître de la partie qu'il exploite, sur la terre du seigneur, partagée en unités ou *sessio* pour limiter le morcellement; il peut devenir métayer, fermier, propriétaire; assure par de prévoyantes coutumes la transmission de son bien patrimonial, le laisse en général à son second fils, après avoir donné le pre-

mier au service de l'État. Ses mœurs sont pures, sa religion fervente, sa famille bien dirigée et son bien-être convenable.

La permanence dans les engagements est encore maintenue en fait, quoique rien ne l'impose en droit, par deux conditions, autrefois très-communes, maintenant très-rares, surtout en France et en Angleterre, les *corporations* et les *biens communaux*.

Ainsi le *fondeur* (X^e^) *des usines à argent de Chemnitz* (Hongrie), est membre d'une corporation qui lui assure des aliments gras, nécessaires à cause de l'insalubrité de son travail, une pension pour la vieillesse, et un salaire proportionnel au prix du blé, ou bien le blé à un prix fixe. L'administration communale lui loue des terres à prix réduit et lui concède le droit de pâture. On comprend qu'il ne brise pas avec de tels avantages.

Dans la corporation dont fait partie le *compagnon menuisier de l'*Innung *de Vienne* (XI[e]), ces subventions ne peuvent exister. L'organisation de cette corporation fermée a uniquement pour but de limiter le nombre des maîtres et des apprentis; celui des compagnons varie. Une amende est imposée à tout ouvrier qui accepterait du travail directement. Des secours mutuels sont établis, et, lorsque après son tour d'Autriche l'ouvrier entre dans la corporation, il y trouve un travail à peu près certain et une assistance fraternelle. Mais ces corporations sont en décadence; la concurrence de la grande industrie, la sévérité de leurs règlements, l'insuffisance de leurs ressources collectives, et tant d'autres conditions, découragent ou éloignent les membres et la clientèle. Elles n'assurent même pas complétement la sécurité de leurs membres, et quand la famille est nombreuse, la misère la frappe, et elle est obligée de recourir à la bienfaisance publique.

En vain la corporation est soutenue par l'administration des usines, qui payent le médecin, l'école, donnent du blé, du bois, etc. Quand il ne se joint pas à ces subventions des conditions locales particulières, comme à Chemnitz, l'administration elle-même est accablée et laisse déserter la corporation. Les règlements pour empêcher les mariages avant un certain âge provoquent l'immoralité, cause bien plus pernicieuse de misère que l'accroissement de la population. On voit le *mineur ou le fondeur de la corporation des mines de la Carniole* (Autriche) (XIII[e]), malgré ces efforts, les siens et ceux de sa femme, qui fait de la dentelle pour ajouter aux ressources du ménage, tomber dans un état voisin de la pauvreté.

Plus heureux en vérité est le pauvre *charbonnier des Alpes de la Carinthie* (XII[e]), que M. Le Play a trouvé seul avec son chien, vivant au fond des forêts dans une hutte en bois, satisfait de son salaire fixé à

l'année, laissant couler des jours qui se suivent et se ressemblent, et ne fréquentant de loin en loin les habitations des hommes que pour faire ses provisions, et se donner quelquefois l'émotion d'un billet pris à la loterie!

On peut cependant, à trente-six heures de Paris, avoir encore le spectacle de corporations florissantes, grâce à des conditions exceptionnelles et à un patronage généreux, en visitant les *mines d'argent et de plomb du Haut-Harz* (Hanovre) (XIVe). Ces mines appartiennent à des compagnies d'actionnaires; mais des officiers des mines, institués par le souverain, y sont préposés. Les forêts voisines, admirablement aménagées par coupes de cent vingt ans, et les fonderies, sont la propriété du souverain. Le bois pour le soutènement des galeries est concédé gratuitement, et le minerai à prix convenu. La concurrence, déjà limitée par la nature des choses, l'est encore davantage par ces règlements. Les plantations, les travaux de routes, offrent des ressources pour l'accroissement du nombre des bras et l'emploi des bras les plus faibles. Des caisses de secours, formées de dotations de l'État et de la Compagnie, et de retenues, pourvoient aux maladies, aux retraites, à la sépulture. Des écoles sont fondées; le salaire, invariable, est complété par des subventions de blé et de bois. Les ouvriers sont en général propriétaires d'une maison et d'un jardin; quand elles sont vendues, ils ont un droit de préférence pour les acheter; et l'administration leur prête le prix, en prenant hypothèque jusqu'au remboursement. Les intérêts tiennent lieu de loyer, mais peu à peu la propriété est acquise, et l'usure a été évitée. Le mineur est retenu et se plaît dans une vie frugale, des travaux pénibles, sous un climat dur, par le bienfait de cette organisation remarquable, mais exceptionnelle.

Le bénéfice d'affouages réguliers et l'avantage d'appartenir à une commune qui a des biens dont les revenus suffisent à toutes les charges locales fixent aussi dans la même industrie le *fondeur des usines à fer au bois de l'Hundsrucke, près Coblentz* (Prusse rhénane) (XV). Mais si, grâce à l'énergie de sa femme, il a pu parvenir à la propriété, il ne la transmet pas; après lui elle est morcelée. Au moins il demande à l'industrie des ressources; mais dans les pays tout agricoles, comme certaines parties du Wurtemberg, où l'on n'a pas pris, à l'exemple du Nassau, des mesures pour remanier la répartition des parcelles, le morcellement conduit à la pauvreté, les morceaux de terre ne suffisent plus à la subsistance, et les bras se livrent à tout prix, à moins que l'émigration ne soit entrée dans les usages du pays.

C'est grâce à ce moyen extrême que prospèrent les petits propriétaires et les *ouvriers armuriers de la fabrique demi-rurale de Solingen* (Prusse rhénane) (XVI), groupe industriel le plus important du conti-

nent européen pour la fabrication des armes et de la coutellerie. Par suite de l'émigration, la population ne devient pas exubérante, et la petite propriété reste invariable; telle est la force de l'expérience et des mœurs à cet égard, que souvent quelques enfants d'une famille, ne voulant pas émigrer, restent célibataires et demeurent dans la famille, comme en Bretagne ou en Vendée, sans qu'on soit obligé de fixer le minimum de la division parcellaire, ainsi que cela a lieu en Danemark.

Les fabricants intelligents, dans la même contrée, riche, religieuse et éclairée, tiennent beaucoup à laisser leurs ouvriers à la campagne. Le *tisserand de la fabrique demi-rurale du Rhin* (XVII), reçoit le fil et le métier, et rend le tissu moyennant un salaire. Il travaille avec sa famille, profite de subventions consistant notamment en bois et en foin, et vit plus heureux, mieux portant, plus moral et plus pacifique que le tisserand de la ville.

Plus souvent, aux fabriques demi-rurales succèdent les fabriques urbaines. C'est ainsi que l'horlogerie disparaît peu à peu des campagnes du Jura et de la Suisse, pour se concentrer dans les villes. Or on sait trop à quelles excitations et à quelles séductions le séjour des villes expose les ouvriers. Pourtant il faut reconnaître qu'elles assurent aussi à ceux qui sont laborieux, religieux, prévoyants et intelligents, des ressources précieuses, églises, écoles, caisses d'épargne. On y trouve ce type élevé de l'ouvrier, ne dépendant que de lui-même, évitant le cabaret, travaillant pour un salaire qu'il débat librement, aidé autant que charmé par sa femme, qui remplit l'armoire de linge, la chambre de meubles propres, le rayon de livres choisis, la fenêtre de fleurs. Ils recherchent l'instruction pour leurs enfants et pour eux-mêmes. La religion fortifie leurs vertus et adoucit leurs épreuves. Si le chômage n'est pas trop long, si les débats sur le salaire ne sont pas trop vifs, c'est la condition la plus enviable et la plus digne à laquelle puissent aspirer les ouvriers; elle est celle des deux types d'*horlogers de la fabrique de Genève* (Suisse); un pas encore, et, travaillant à leur compte, ce seront, comme le disent des ouvriers, des *bourgeois*.

Quels que soient la séduction des villes et l'entraînement des circonstances industrielles qui poussent dans leur enceinte les ouvriers, l'amour du lieu natal domine des races robustes et intéressantes qui émigrent périodiquement à la ville, mais avec la ferme résolution et l'habitude constante de revenir au pays. Tel est le Savoyard, le Limousin, l'Auvergnat; tel est le *mineur émigrant et paysan agriculteur de la Galice* (Espagne) (XXI). Il passe avec sa famille une partie de l'année, puis il va travailler dans les mines de Villanueva, en Andalousie. Là, outre le salaire, il reçoit un logement, il est éclairé, trouve dans les *dehesas* communaux sa provision de bois, tire quelque parti de la chasse

et de la pêche. Il peut ainsi épargner l'argent qu'il rapporte au logis. Quand il aura, par ces rudes efforts, acquis la propriété d'un *chez lui*, il cessera d'aller chez les autres, et jouira du fruit de ses peines, et des larges subventions qu'offre, dans plusieurs parties de l'Espagne, le maintien des droits communaux.

C'est à cette circonstance notamment que doit son bien-être le *métayer agriculteur de la vieille Castille* (XX). Le morcellement se fait déjà sentir, l'émigration n'est pas régulièrement établie, les grandes propriétés qui subsistent sont mal cultivées; mais la commune, antique et fortement constituée, est propriétaire de friches et de bois; les *citoyens communaux*, *vecino*, y trouvent le bois pour leur ménage, la litière pour leurs bestiaux. L'abondance des fourrages permet au muletier de faire paître librement ses mulets sur sa route, et facilite au paysan l'entreprise des transports. Avec le revenu de ce que la commune loue, elle entretient une école, une boucherie, paye un vétérinaire. Pour jouir de ces avantages, le *vecino* ne doit que six jours de travail, avec ses attelages.

On comprend quelle source de bien-être offre cette organisation de la propriété communale, qui disparaît de plus en plus dans l'Europe occidentale. Ajoutez que l'Espagnol, bien que paresseux, imprévoyant, maraudeur, est en général instruit, religieux, fier et digne, même dans la pauvreté. La même foi a fait de tous une même race, et à l'Église ils semblent une même famille. Riches et pauvres se sont défendus contre les mêmes ennemis; ils se donnent, quel que soit le rang, le nom glorieux de *vieux chrétiens*. Telle fut longtemps l'ancienne Espagne; que sera la nouvelle?

Toutes les monographies suivantes sont consacrées à l'Angleterre et à la France , terres bien différentes, où les classes sont en lutte et non plus en paix, lutte dont les incidents et les excès, la misère, les troubles, seraient désespérants, si le but, qui est la liberté, n'était pas si noble, et s'il n'était possible d'y entrevoir la paix et la grandeur renaissant des ressources inépuisables du christianisme.

Le *coutelier de la fabrique urbaine collective de Londres* (XXII) est le type de l'ouvrier isolé des pays libres. Qui veut être libre commence par être seul. Quelle vie pénible! Il n'a pas avec son patron d'autres relations que la commande et la livraison du travail. Aucun patronage ne l'entoure. La religion vient peu jusqu'à lui. Ce n'est plus la foi populaire d'Espagne, ni même le culte bien organisé de Genève, mais une Église plus aristocratique, ayant dans ses temples des places distinctes et des heures différentes pour les diverses classes; l'ouvrier prend pour ses enfants une secte voisine, comme on prend un fournisseur, parce que son établissement est voisin. Plus enclin à la jouissance qu'à la propriété, l'ouvrier cherche moins à s'élever, comme en France,

qu'à se contenter. Il s'associe à une société de secours mutuels, mais est tout prêt, dans cette condition, d'aller réclamer le pain amer de la taxe des pauvres.

Plus prévoyant, le *coutelier de Sheffield* (XXIIIe) tire un plus large parti de ces sociétés de secours mutuels, bien plus variées qu'en France dans leur application à la maladie, à la survie, à la perte du bétail, à l'émigration, et bien plus nombreuses, puisqu'au moment où la loi du 15 août 1850 leur fut consacrée, on constata l'existence de trente-trois mille sociétés, contenant trois millions de membres et disposant de cent millions de revenus. Outre ces associations, on a toléré et les fabricants ont accepté des *unions* curieuses organisées dans un double but.

1° Ne pas augmenter sans mesure le nombre des ouvriers; les apprentis sont exclusivement choisis parmi les enfants des ouvriers; ceux-ci déserteraient en masse si l'on acceptait un étranger.

2° Rendre le salaire invariable; le tarif est fixé entre les deux parties dans une assemblée générale. L'ouvrier ne peut demander plus dans les temps prospères, le patron ne peut accorder moins dans les temps de crise; il conserve le droit de congédier des ouvriers; ceux-ci sont alors payés sur un fonds social formé de retenues et administré par des ouvriers.

Un tel état de choses n'est certes pas sans dangers; des patrons s'y opposent, d'autres les acceptent; mais le bon sens public en tempère le péril. C'est une trêve; cela vaut moins que la paix, mais mieux que la guerre.

Plus exceptionnelle, mais plus sûre est la condition du *menuisier de Sheffield* (XXIVe), qui a su devenir un ouvrier de confiance, et reste attaché pour la vie, quoique librement, au patron. Il s'est procuré les bénéfices de trois sociétés mutuelles, et particulièrement d'une *land society* qui lui assure, après de longues années, un terrain et une habitation; une autre association pensionnera, s'il meurt, sa femme et ses enfants. Il doit tout à ses qualités morales aidées par d'ingénieuses combinaisons de crédit.

La vie du *fondeur des usines à fer à la houille du Derbyshire* (XXVe) nous offre au contraire le bien-être dû à l'heureux retour dans l'industrie de sages habitudes de patronage conciliées avec toutes les exigences de la civilisation moderne; patronage temporaire de la loi qui est intervenue pour fixer la durée du travail et protéger les enfants et les femmes contre ses excès; patronage du chef d'industrie, qui a compris les dangers de l'antagonisme et de l'agglomération, s'arrange pour conserver du travail à ses ouvriers en tout temps, et les dissémine dans les environs de ses usines de manière que, logés, pour-

vus d'un jardin, ils mêlent à la vie industrielle la vie agricole, dont M. Le Play regrette de n'avoir pu présenter, pour l'Angleterre, le tableau si plein d'intérêt.

Nous n'avons pas à déplorer cette lacune pour la France.

Le *brassier des vignobles de l'Armagnac* (Gers) (XXVI[e]), et le *journalier agriculteur du Morvan* (Nièvre) (XXVII[e]), l'un dans un pays riche, l'autre dans un pays pauvre, sont placés tous deux dans des conditions exceptionnelles de paix et d'abondance relatives. L'un, employé toute l'année, bien que payé par jour de travail, tient, du propriétaire qui l'emploie, l'habitation, un jardin, du bois, du vin, et, dans les temps de cherté, du blé; souvent il mange, le dimanche, une volaille, et peut se souvenir de la *poule au pot* du Béarnais. L'autre consomme ce qu'il gagne, mange rarement de la viande; mais le propriétaire voisin paye des Sœurs pour instruire ses enfants et les soigner, lui donne du bois, laisse brouter sa vache ou sa chèvre. Par malheur, ces vieilles mœurs s'effacent, le grand propriétaire change, et vient un étranger qui supprime tous ces *abus* qui diminuent son revenu net; le petit propriétaire ne peut conserver son bien à ses enfants; la classe des simples journaliers augmente sans cesse, et, entre le passé qui n'est plus et l'avenir qu'il exagère, l'homme, accablé de l'état présent, s'agite, se démoralise, se soulève, à moins que la religion ne l'éclaire, comme dans la paroisse visitée par M. Le Play, où on lui disait : « Un bon curé vaut mieux que quatre gardes. »

Le type de ce paysan irréligieux et misérable est le *journalier agriculteur du Maine*. Peut-être, si quelques institutions de crédit descendaient jusqu'à lui, il s'élèverait jusqu'à l'épargne. Mais tous les jours le travail et l'assistance lui manquent de plus en plus. Les filatures mécaniques ont tué l'industrie de sa femme. Sur la propriété voisine il trouve un nouveau venu, ou le régisseur d'un absent. Où paissait sa vache, où couraient ses oies, la petite propriété multiplie les clôtures. Dans les bois, des coupes anticipées, la baisse des prix, les sévérités de l'administration, ne lui permettent plus de ramasser son chauffage. A peine le conseil municipal de sa commune, envahi par ceux qui ont peu, les plus durs des hommes pour ceux qui n'ont rien, organise-t-il pour lui des secours suffisants. Ceux que la liberté n'élève pas, elle ne les console ni ne les nourrit.

Si le *pen-ty ou journalier agriculteur de la basse Bretagne* (XXIX[e]) n'est guère plus riche ; si, de plus, il aime trop quelquefois la danse et le vin, et trop peu l'instruction, cependant sa foi profonde le rend moral, poli, économe, charitable. De vieilles coutumes l'unissent à ceux qui l'entourent et l'aident à conserver le peu qu'il a. Simple domestique, le Breton entretient deux génisses à lui dans le troupeau de son patron. Devenu *pen-ty*, il envoie ses vaches sur les landes com-

munales, et y recueille le combustible dont il a besoin. Souvent l'aîné des enfants garde la terre de la famille, et les autres restent près de lui dans la maison paternelle. Sans doute, la jachère des landes, la vaine pâture, ont leurs abus. Mais leur vente ou partage sont des questions de fait dépendant de la condition de la population qui en jouit. Dans les communes pauvres, il faut y toucher avec scrupule. Il y a, au contraire, tout avantage à les aliéner quand l'habitant, comme le *moissonneur émigrant et propriétaire du Soissonnais* (XXXe), trouve des ressources abondantes dans des travaux variés, passe sept mois à cultiver la terre, trois mois au travail des minières ou des bois, trois mois à faire la moisson en Beauce, en Brie ou en Champagne, et augmente ses ressources par l'épargne.

Comment, le plus souvent, l'épargne entre-t-elle dans la famille? Par la femme. Même remarque dans la famille du *fondeur des usines à fer au bois du Nivernais* (XXXIe), vivant encore dans un régime de solidarité abondant en subventions et assez bien maintenu, mais régime menacé par l'accroissement du nombre des ouvriers étrangers et la disparition ou la location des usines au bois.

La grande industrie, qui triomphe ainsi de l'industrie locale, ne nuit pas aux ouvriers quand elle comprend la large responsabilité qu'elle assume envers les familles et la société, et M. Le Play nous présente dans le *mineur des montagnes de l'Auvergne* (XXXIIe) le type de cette condition. Un patronage intelligent préserve la moralité des jeunes filles, soutient des écoles, assure du blé dans les mauvaises années. Fidèle aux vieilles mœurs de la province, l'ouvrier répond à ces soins par l'énergie et la prévoyance qui caractérisent sa robuste race. Il ne va à l'industrie que comme il émigrait autrefois à la ville, avec la résolution de vivre sur sa propriété quand il l'aura acquise. Puis il la laisse à l'aîné de ses enfants; les autres imitent le père et parviennent au même sort.

Quel contraste avec la pénible vie du *tisserand de la fabrique urbaine collective de Mamers* (XXXIIIe), victime des ravages que la mauvaise concurrence exerce sur l'industrie dont il dépend, industrie qui n'a pas cette haute réputation de probité, ou cette antique solidarité d'autres fabriques de tissus si bien décrites par le docteur Villermé! Le travail diminue, la population augmente; la charité vient recueillir ce pauvre naufragé de la lutte industrielle. M. Le Play nous montre à côté ceux qui sont entrés à ce port tant désiré de la petite propriété et de la fortune. Le *maréchal-ferrant, propriétaire cultivateur du Maine* (XXXIVe), le *maître blanchisseur de la banlieue de Paris* (XXXVe), sont de vrais bourgeois; ils épargnent, ils placent; le dernier laisse à un de ses enfants sa clientèle, aux autres des dots. Tous deux aiment l'épargne et le travail, mais l'épargne quelquefois jusqu'à l'avarice, jusqu'à l'usure, — et le travail

avec acharnement, jusqu'à mépriser le jour du Seigneur, la santé de leurs enfants, la vie de famille. Pauvre nature humaine ! la mesure semble n'être nulle part, et le vice est au bout des meilleures qualités, si la religion n'apparaît pas au fond de la conscience. Comme s'il avait voulu donner cette leçon, et montrer ce que l'empire sur soi-même, produit par la foi, fait de celui que les hommes réputent le dernier, M. Le Play termine par le portrait curieux d'un *chiffonnier de Paris* (XXXVI[e]), qui ne dépend de rien, vit de rien, n'aspire à rien, et sait pourtant s'instruire, élever son âme, être digne, souvent gai, presque heureux, Diogène exceptionnel parmi les chiffonniers autant que parmi tous les hommes.

Ce dernier type sert de texte à une dissertation frappante de vérité sur les mœurs des ouvriers parisiens (p. 277), dont l'auteur, nous l'annonçons avec plaisir, continue en ce moment l'étude.

Des trente-six monographies de M. Le Play, nous ne prétendons avoir donné qu'une idée fort incomplète. On sera notamment surpris de ne trouver, dans le résumé de tableaux statistiques, aucun chiffre, aucun calcul. Les chiffres ne se laissent pas résumer; un chiffre n'est lui-même qu'un abrégé. Nous l'avons déjà dit d'ailleurs, les chiffres, dans les statistiques de M. Le Play, ne sont pas tout; mais gardons-nous de croire qu'ils ne sont rien, nous avons montré leur place et leur importance. Qu'un homme du monde regarde une étoffe, pourvu qu'elle soit agréable à l'œil et douce au toucher, il est satisfait. L'homme du métier la retourne, examine l'envers, compte les fils, met à l'épreuve leur solidité, et juge ainsi la bonne fabrication du tissu. Les budgets sont aux monographies des ouvriers européens ce qu'est l'envers à l'étoffe; le lecteur sérieux les consulte : ils sont la preuve, la mesure et le contrôle des faits.

Combien ces faits sont variés, et quelle prodigieuse persévérance a dû coûter leur étude ! A peine avons-nous indiqué quelques traits principaux. L'économie politique peut refaire l'étude au point de vue de l'alimentation, du logement, des vêtements des ouvriers, ou bien des procédés industriels; elle peut comparer la grande et la petite industrie, celle des villes et celle des campagnes, la grande et la petite propriété, l'ancienne et la nouvelle organisation sociale. Au moraliste s'adresse l'exposé précis des influences religieuses, de l'instruction, de la moralité des familles, du rang des femmes, du sort des enfants. L'historien retrouve les traces curieuses des anciennes institutions, et l'influence des régimes et des événements politiques sur les existences les plus obscures. Êtes-vous enfin curieux d'épisodes et de scènes de mœurs, lisez les détails sur la vie patriarcale et communale de la Russie, sur les sociétés de tempérance de la Suède, les institutions charitables de la France; assistez aux *pomotch* de la Sibérie, à l'*esbilla* de l'Espagne, ou

u *devèsbras* du paysan breton. Vous retrouverez même dans l'armoire u ménage tout le détail du costume national, et il ne manquera que le rayon d'un Vernet ou d'un Raffet pour donner la forme et la couleur ux descriptions d'un livre tour à tour savant comme un traité d'al-èbre ou pittoresque comme un album d'estampes.

— Quelle en est la conclusion ?

AUGUSTIN COCHIN.

La suite au prochain numéro.

LE DOGME CATHOLIQUE DU PÉCHÉ ORIGINEL

ET LES THÉORIES DU RATIONALISME CONTEMPORAIN [1]

Dans le livre dont ce fragment est extrait, on commence par expliquer avec assez de détail la doctrine catholique sur le péché originel, puis on prouve que cette doctrine est révélée de Dieu, et enfin l'on expose et l'on discute les attaques dont l'enseignement catholique a été ou est encore l'objet de la part de l'hérésie et de l'incrédulité. Nous ne donnons ici que la partie consacrée à l'exposition et à la discussion des attaques des incroyants.

I

OPINIONS DES RATIONALISTES CONTEMPORAINS SUR LE PÉCHÉ ORIGINEL. LE RATIONALISME ORDINAIRE ET LE RATIONALISME DE LA NOUVELLE ÉCOLE PHILOSOPHIQUE DONT M. J. REYNAUD EST LE CHEF.

Les incroyants contemporains sont unanimes à nier le dogme catholique du péché originel; mais il y a parmi eux deux opinions tout à fait opposées sur l'état actuel de la nature humaine. Les uns, et c'est le plus grand nombre, prétendent que la nature humaine, telle qu'elle est aujourd'hui, n'est point dégradée; ils regardent son état présent comme son état normal; par conséquent, dans leur système, il ne saurait être question de péché originel. D'autres, au contraire, reconnaissent la dégradation de la nature humaine et proclament très-haut qu'elle n'a pas toujours été ce qu'elle est aujourd'hui, qu'elle n'a pas pu être faite en cet état; mais, au lieu d'expliquer sa dégradation par la doctrine catholique de la chute et du péché originel, ils cherchent à l'expliquer par une vie antérieure à la vie présente et dans laquelle chacun de nous aurait commis des fautes personnelles dont il subirait en ce moment les tristes conséquences. Entrons dans quelques détails sur ces deux opinions. Et, d'abord, parlons de celle qui nie le fait de la dégradation de notre nature.

Presque tous les incrédules nient la dégradation de la nature hu-

[1] Ce travail est destiné à faire partie d'un ouvrage intitulé : *les Dogmes catholiques exposés*, dont le premier volume est en vente à la librairie Douniol, et dont le deuxième paraîtra en juillet.

maine. Mais il y a dans les défenseurs de cette opinion deux nuances bien tranchées que la justice ne nous permet point de confondre. Les uns, tout en prétendant que l'homme ne naît point déchu et dégradé, reconnaissent néanmoins que les tendances qui s'agitent dans les profondeurs de son être ne sont pas toutes également pures et légitimes; l'homme, ils le confessent avec nous, a des passions qu'il est tenu de combattre; mais cette sourde agitation, ce trouble, cette lutte, dont notre nature est le théâtre, n'attestent, selon eux, nulle dégradation ; c'est là l'état normal de l'humanité. Il en est d'autres qui invoquent un principe tout différent pour combattre la doctrine du péché originel. A les entendre, l'homme naît dans un état d'intégrité et de bonté si parfaites, que toutes ses tendances sont pures et saintes, tous ses mouvements légitimes. Il n'y a donc rien à combattre dans sa nature, il doit laisser un libre cours au développement de ses passions. Tel est particulièrement le langage brutal de Fourier et d'un certain nombre d'écrivains qui ne rougissent pas de célébrer l'apothéose des plus mauvaises passions.

Cette dernière classe d'adversaires n'est pas très-redoutable au point de vue doctrinal, parce qu'elle n'est point sérieuse; les armes qu'elle emploie contre nous, ce n'est pas à la raison qu'elle les demande, mais aux passions : là est toute sa force, là sont toutes ses ressources. Chez les fauteurs de cette ignoble doctrine, c'est moins l'esprit que le cœur qu'il faudrait s'efforcer de guérir ; le cœur est malade, profondément malade, et jamais ils ne feront de prosélytes que parmi les hommes atteints de la même maladie et qui, en désespoir de cause, seraient heureux de pouvoir saluer du nom de Dieu l'idole honteuse au pied de laquelle ils gisent enchaînés. De pareilles théories ne se discutent point ; c'est au mépris public à en faire justice, elles doivent tomber sous le coup de la flétrissure et de la honte.

Les rationalistes sérieux et qui se respectent méritent seuls notre attention.

M. Cousin ne parle expressément, si nous ne nous trompons, du péché originel dans aucun de ses ouvrages; mais partout il parle de l'homme comme s'il était dans son état normal et primitif; il ne semble donc point reconnaître la dégradation de la nature humaine, ni par conséquent le dogme qui affirme et explique cette dégradation. La pensée de l'illustre philosophe, dont nous voudrions pouvoir approuver les doctrines autant que nous admirons son incomparable talent, nous semble parfaitement claire à cet égard. M. Damiron, l'un des plus fidèles et aussi des plus respectables disciples de M. Cousin, repousse en termes exprès le dogme de la déchéance et du péché originel. Voici comment il en parle dans l'article qu'il a consacré à M. de Maistre, dans son livre sur la philosophie en France

au dix-neuvième siècle. « Qu'est-ce que la douleur? Est-elle, comme le pense M. de Maistre, la conséquence et la punition du péché originel? Oui, si l'on admet avec lui le péché originel; mais admettre le péché originel, c'est admettre un mystère, c'est-à-dire une chose inexplicable et incompréhensible... Et, pour en revenir au péché originel, *s'il est pris dans toute la rigueur du sens mystique*, il reste un objet de foi, LE CROIT QUI PEUT; mais ce n'est plus un fait scientifique, et le philosophe qui le donne pour base à son système n'établit qu'un système ruineux; car, enfin, il en est réduit à poser en principe que l'enfant est coupable du crime de son père; or c'est ce qui *rationnellement* ne peut lui être accordé[1]. » Ailleurs M. Damiron, après avoir marqué la position de l'Éclectisme vis-à-vis des dogmes catholiques, s'exprime ainsi sur le péché originel: « Le dogme du péché originel ne l'effrayerait même pas (l'Éclectisme), pourvu qu'en place d'un mystère que la raison ne comprend point, *il y trouvât une connaissance de haute philosophie*, la connaissance d'une force qui, *créée*, non pas coupable, mais imparfaite, non pas méchante, mais faible, aurait pour destinée, non l'expiation, *mais l'épreuve*, non le châtiment, *mais l'exercice*[2]. »

Ces paroles sont suffisamment claires. Pour l'Éclectisme, le péché originel, *pris dans toute la rigueur du sens mystique*, c'est-à-dire catholique, est tout bonnement une chimère; car c'est bien là ce qu'entend M. Damiron par cet euphémisme: *il reste un objet de foi, le croit qui peut;* être un objet de foi et n'être pas acceptable aux yeux de la raison sont des expressions synonymes dans la langue du rationalisme; et voilà pourquoi l'auteur ajoute aussitôt que la doctrine du péché originel, qu'il énonce toutefois d'une manière peu exacte, *ne peut être rationnellement accordée.* Quant à la *connaissance de haute philosophie* que l'on veut mettre à la place du dogme chrétien, on voit qu'elle consiste tout simplement à considérer l'état actuel de l'homme comme *un état d'épreuve et d'exercice*, état normal et nécessaire de l'être fini et imparfait, jusqu'à ce qu'il ait atteint le plein et complet développement de ses facultés; en d'autres termes, la *haute philosophie* de M. Damiron se réduit à dire que l'homme aujourd'hui ne naît point absolument parfait, mais perfectible. Ramené à ces proportions, le péché originel *n'effrayerait plus l'Éclectisme:* et, vraiment, il faudrait que l'Éclectisme fût prodigieusement timide pour s'effrayer encore d'une doctrine aussi anodine! Nous discuterons plus loin la valeur rationnelle de cette doctrine, qu'on ne craint pas d'appeler *une connaissance de haute philosophie;* pour le moment, nous nous bornons à la consta-

[1] *Essai sur l'histoire de la philosophie en France au dix-neuvième siècle*, t. I, p. 242. — Paris, 1828.
[2] *Ibid., Introd.*, p. 26-27.

ter. — L'auteur nie donc positivement le péché originel et avec lui la dégradation de la nature humaine.

Jouffroy, l'un des interprètes les plus profonds et les plus sincères du rationalisme, professe exactement la même théorie que M. Damiron. Cette théorie est celle du rationalisme contemporain en général. On peut même dire qu'elle constitue comme le fond nécessaire du rationalisme, puisque le rationalisme consiste précisément à nier l'ordre surnaturel, l'ordre de la grâce et de la gloire, en prenant ce dernier mot dans le sens théologique et chrétien, et à proclamer la suffisance absolue de la raison et de la nature dans le domaine moral et religieux.

On rencontre néanmoins aujourd'hui un certain nombre d'incroyants qui, sans admettre le dogme catholique, confessent avec nous que l'homme ne naît point dans un état normal, mais dans un état de déchéance et de dégradation. Ces philosophes croient trouver la cause de cette dégradation, non pas dans la faute de notre premier père, mais dans les fautes personnelles commises par nous dans une vie antérieure à la vie présente. Un homme qui ne manque ni de savoir ni de talent et qui, je ne sais trop pourquoi, affiche la prétention de rester orthodoxe, tout en attaquant ou en dénaturant tous les dogmes fondamentaux du christianisme, s'est fait récemment en France le défenseur et le propagateur de cette étrange théorie. M. Jean Reynaud, c'est de lui que je veux parler, a publié naguère un ouvrage intitulé : *Terre et Ciel*, où il expose et discute longuement cette doctrine, qu'il oppose triomphalement au dogme catholique du péché originel. La théorie de M. Reynaud, qui est soutenue aussi par M. Pierre Leroux dans son livre *de l'Humanité*, vient d'être adoptée par un écrivain belge, M. Laurent, qui paraît la défendre avec une entière conviction. Il est donc nécessaire que nous nous y arrêtions un instant.

D'abord, M. Reynaud reconnaît hautement la dégradation de la nature humaine dans sa condition actuelle et déclare sans détour qu'il n'y a que des aveugles obstinés qui puissent ne pas apercevoir les traces trop visibles de cette dégradation; il nous semble même qu'il va un peu loin à cet égard et qu'il outre parfois ce fait en soi incontestable. Écoutons les paroles qu'il met dans la bouche du *théologien* et auxquelles le *philosophe* (c'est-à-dire M. Reynaud) souscrit sans réserve. « De quelques espérances que vous vous soyez flatté relativement à l'amélioration future de cette vie, vous n'avez pu faire que la terre ne doive toujours demeurer un lieu d'affliction : il nous a fallu reconnaître que l'homme y est, en définitive, aux travaux forcés et qu'il n'y a de choix pour lui qu'entre la prison et la mort. Comment donc expliquer tant de dureté, puisque l'on ne peut mettre en doute ni la toute-puissance ni la bonté de l'auteur du monde ? Pourquoi ces ronces

qui nous embarrassent et ces épines qui nous poignardent? Pourquoi cette sueur, non-seulement du visage, mais du cerveau? Pourquoi enfin cette triste préoccupation de la dernière heure, pour ceux que nous aimons plus encore que pour nous, et qui suffirait pour remplir d'angoisses toute notre existence? Vous ne savez rien, tant que vous n'êtes pas en état de rendre raison de cette question, à laquelle viennent évidemment aboutir toutes les autres. Mais c'est ici qu'il faut quitter les surfaces, et je ne crains pas de nommer ainsi tous vos tableaux de la nature et de l'histoire, pour entrer dans les profondeurs de l'univers... C'est sur vos prémisses mêmes que je vous fais sommation de me suivre. Trouvez, en effet, si vous le pouvez, ailleurs que dans le péché originel, la clef des conditions de la terre. J'avoue en substance, répond le *philosophe*, tout ce que vous venez de dire. Sans la doctrine du péché originel, il est impossible à un esprit méthodique, en présence de tant de maux qui entourent l'homme dès le berceau, de ne pas glisser dans le manichéisme. Je suis donc tout prêt à vous suivre sur le terrain où vous me conviez; seulement permettez-moi de faire mes réserves sur la précipitation avec laquelle vous courez tout d'abord à la biographie d'Adam. Il y a une recherche préalable [1]... »

M. Reynaud est donc bien convaincu que la condition actuelle de l'homme est tout à fait anormale et qu'elle ne s'explique point sans un péché originel quelconque. Seulement il ne croit pas que ce péché vienne d'Adam; il combat même avec force la doctrine catholique sur ce point. Mais, si la dégradation de l'enfant à son entrée dans la vie, si la dégradation de tous les individus de l'espèce humaine, où et de quelques parents qu'ils naissent, n'a pas sa cause dans une faute commise par le père de l'espèce entière, où donc trouver cette cause? M. Reynaud la cherche dans la théorie de la préexistence des âmes. Nos âmes ne sont pas nouvelles, s'écrie notre théologien-philosophe; il n'y a que peu d'années, il est vrai, qu'elles animent ce corps que nous portons aujourd'hui; mais avant de prendre ce corps elles en avaient eu d'autres; elles ont vécu antérieurement à la vie présente, et dans cette vie antérieure elles se sont souillées, elles ont commis des fautes dont elles subissent maintenant les tristes conséquences. Et d'où vient, ajoute notre auteur, cette étonnante diversité des conditions, tant au point de vue moral et intellectuel qu'au point de vue physique; d'où vient, durant le cours de la vie actuelle, la diversité des biens et des maux, sinon de la diversité des fautes que chacun de nous a commises dans le cours de ces vies antérieures? La peine est rigoureusement proportionnée à la faute, et nous sommes plus ou

[1] *Terre et Ciel*, 2e éd., p. 172-173. Paris, 1854.

moins malheureux en ce monde selon que nous avons été plus ou moins coupables [1]. Telle est la doctrine que M. Reynaud présente comme seule acceptable aux yeux de la raison éclairée de notre temps. Nous nous demanderons tout à l'heure si, comme le prétend ce philosophe, une pareille hypothèse a quelque droit de revendiquer nos suffrages au nom du progrès philosophique.

M. Laurent adopte pleinement l'hypothèse de l'auteur de *Terre et Ciel*. Il confesse d'abord avec lui la dégradation actuelle de la nature humaine, ce *fait* lui semble incontestable. Or il n'y a que deux explications possibles de ce fait : la doctrine catholique du péché originel, et l'hypothèse de la préexistence des âmes. M. Laurent ne veut point de la doctrine catholique. Il faut donc qu'il se prononce pour l'hypothèse de M. Reynaud. Voici comment il s'exprime sur toute cette question dans le volume qu'il vient de publier sur le *christianisme* [2]. Après avoir exposé d'une manière fort peu exacte les discussions de saint Augustin avec le pélagianisme, M. Laurent déclare que les pélagiens étaient dans l'erreur en regardant la nature humaine comme saine et intègre : « Du point de vue chrétien, dit-il, le pélagianisme est une inconséquence; si l'on admet la révélation (en J.C.), il faut reconnaître qu'elle était nécessaire, et elle n'est nécessaire que si la nature humaine, corrompue dans son essence, a besoin d'un réparateur divin. Du point de vue philosophique, le pélagianisme est une doctrine fausse et incomplète. Il considère l'homme à sa naissance comme un être saint et pur, il attribue le mal au mauvais usage de la liberté dans la vie présente. *Mais il ne tient aucun compte des dispositions au mal, des mauvaises passions dont l'enfant a le germe en naissant;* il ne tient aucun compte des circonstances plus ou moins défavorables dans lesquelles la naissance place l'homme et qui déterminent tout son avenir; il ne tient aucun compte des causes qui limitent et altèrent plus ou moins la liberté de l'homme. Saint Augustin somme les pélagiens de concilier ces maux, ces douleurs, avec l'existence d'un Dieu juste et tout-puissant. Les pélagiens n'avaient rien à répondre [3]. » — On le voit, M. Laurent déclare le pélagianisme faux, même du point de vue purement philosophique; et cet arrêt qu'il porte au nom de la philosophie contre le pélagianisme frappe du même coup le rationalisme ordinaire, le rationalisme de la foule des incroyants, puisque le rationalisme n'est, en cette matière, qu'un pélagianisme plus ferme et plus conséquent. « Nous acceptons, dit encore

[1] Voyez tout le chap. III.

[2] *Études sur l'histoire de l'humanité*, par F. Laurent, prof. à l'université de Gand. — *Le Christianisme*. Gand, 1855. Le livre de M. Laurent est une déclaration de guerre ouverte à la religion chrétienne.

[3] *Le Christianisme*, p. 448.

M. Laurent, le principe posé par saint Augustin : tout mal est ou un péché ou la peine d'un péché [1]. Qu'est-ce donc que le mal inné à l'homme? On le nierait en vain, et sur ce point encore saint Augustin a raison; l'enfant ne naît pas dans un état de sainteté, il y a en lui de mauvais penchants qui varient de caractère et d'intensité d'un individu à l'autre. CE SERAIT UNE SUPPOSITION IMPIE DE DIRE QUE TEL EST L'ÉTAT NATUREL DE NOTRE ESPÈCE (et cette supposition *impie* est celle de la généralité des incrédules) ; car ces vices innés sont un mal, il faut donc qu'ils soient ou un péché ou la peine d'un péché... Les misères et les inégalités de la vie actuelle conduisent à la même croyance. On a pu nier les vices et les qualités innés; on n'a pas encore essayé de nier les souffrances inégales des hommes. *S'ils n'ont pas vécu avant d'entrer dans cette vie, il faut accuser la justice de Dieu, ou admettre le péché originel avec saint Augustin* [2]. »

Voilà qui est très-net assurément. En présence de cette dégradation physique et morale qui pèse sur nous et qu'il n'est pas permis de nier, prétendre avec les pélagiens et la plupart des rationalistes que nous naissons dans un état normal, c'est une impiété et une absurdité. Il ne reste que deux alternatives possibles : ou la doctrine de saint Augustin, qui est celle de l'Église catholique, ou l'hypothèse de M. Reynaud. C'est cette hypothèse qu'embrasse M. Laurent. « La conscience humaine se refuse, dit-il, à admettre qu'une faute commise par le premier homme ait infecté la nature ; dès lors il ne reste d'autre solution que d'attribuer ces mauvaises inclinations à l'abus de la liberté dans une vie antérieure. Les misères et les inégalités de la vie actuelle conduisent à la même croyance... Disons donc, avec la philosophie, *que nous sommes réellement coupables dès notre naissance; mais chacun l'est différemment, les peines doivent donc être différentes.* — En disant que l'homme naît coupable, ajoute l'auteur, nous ne prétendons pas, avec Origène, que son existence terrestre soit une chute, une dégradation de la nature angélique. L'homme à sa création était innocent; il n'était pas parfait, mais perfectible; sa première désobéissance a été son éveil à la liberté, *le péché a été le point de départ du progrès* (triste point de départ assurément). Mais le péché demande une expiation. *Nous la subissons dans nos vies successives,* en même temps que nous avançons dans la voie du développement progressif, but de notre existence [3].

Nous ne demanderons pas pour le moment à M. Laurent de *quelle conscience humaine* il entend parler quand il affirme, d'un ton si dog-

[1] « Omne quod dicitur malum, aut peccatum est, aut pœna peccati. » — *De Genesi ad litter.*, § 3.

[2] *Le Christianisme*, p. 452.

[3] *Le Christianisme*, p. 452, 453.

matique, que *la conscience humaine* se refuse à admettre la doctrine du péché originel; il nous semble, à nous, que la société chrétienne, qui a toujours compté dans son sein les plus hautes illustrations du génie, du savoir et de la vertu, et qui, depuis plus de dix-huit siècles, admet et professe invariablement cette doctrine, représente bien autant la *conscience humaine* que quelques écrivains libres penseurs dont la conscience vacillante et capricieuse atteste une chose aujourd'hui pour la contredire demain. Notons d'ailleurs que M. Laurent n'a pas très-bien saisi la doctrine de saint Augustin sur le péché originel. Mais à présent nous ne discutons pas encore, nous exposons, et nous en avons dit assez pour faire comprendre toute la pensée de l'écrivain belge. Tout le monde voit qu'il est pleinement d'accord avec M. Reynaud.

L'opinion de ces deux auteurs, qui est soutenue également par M. P. Leroux et par d'autres écrivains, nous paraît être un progrès dans la controverse religieuse; nous le disons sans détour, cette opinion, malgré son étrangeté, est mille fois plus respectable à nos yeux que la théorie facile de ces rationalistes qui, pour éviter de s'expliquer sur la cause de l'état visiblement anormal où l'homme gémit aujourd'hui, prennent le parti de nier cet état: moyen commode, on l'avouera, de se tirer d'affaire, que de supprimer le problème qu'il s'agit de résoudre! MM. Reynaud et Laurent se montrent plus sérieux; ils ne s'obstinent pas à nier un *fait* palpable, parce que ce fait n'est pas aisé à comprendre en dehors de la doctrine catholique; ils reconnaissent franchement la difficulté et cherchent à la résoudre.

Donc, redirons-nous avec la nouvelle école philosophique, la nature humaine est dégradée au physique et au moral, voilà le *fait;* il ne s'agit pas de le nier, mais de l'expliquer. Le catholicisme l'explique par la doctrine du péché originel, tandis que les philosophes que nous venons de nommer cherchent à l'expliquer par l'hypothèse de la préexistence des âmes : voilà les deux seules solutions possibles, il faut se prononcer pour l'une ou l'autre.

II

CONSIDÉRATIONS THÉOLOGIQUES ET RATIONNELLES SUR LE DOGME DU PÉCHÉ ORIGINEL. RÉFUTATION DU RATIONALISME.

Jusqu'ici nous avons exposé la doctrine catholique sur le péché originel et constaté l'origine divine de cette doctrine : l'Église, nous l'avons vu, l'a toujours enseignée, non comme une découverte de l'esprit humain, ni comme une opinion libre et discutable, mais comme une doctrine révélée de Dieu, comme un dogme fondamental du christianisme, et c'est à ce titre qu'aujourd'hui encore elle l'enseigne dans

tous les lieux du monde. Aussi les monuments écrits de la révélation nous ont paru pleins de ce grand dogme : les livres de l'Ancien Testament l'énoncent plusieurs fois et le supposent dans toutes les prophéties relatives à *Celui qui doit venir* pour relever l'humanité; et, quant au Nouveau Testament, il exprime formellement le dogme catholique en cent endroits divers, et il le suppose à toutes ses pages. Ce dogme, comme toutes les vérités, a rencontré dans le cours des âges un certain nombre d'adversaires et de corrupteurs; nous avons signalé les principaux hérétiques qui l'ont ou nié ou altéré et corrompu, puis nous avons dit les attaques les plus importantes dont il est l'objet de la part des rationalistes contemporains. A présent, que nous reste-t-il à faire ? Nous devons venger le dogme catholique des attaques de ses adversaires en cherchant à l'éclairer d'une lumière plus vive, plus éclatante, et à montrer ainsi qu'il est infiniment plus raisonnable que les hypothèses qu'on lui oppose. Si nous atteignons notre but, non-seulement, pour emprunter le langage de saint Bonaventure, nous confondrons les ennemis de la foi, mais nous affermirons et fortifierons les faibles en même temps que nous réjouirons les parfaits croyants : car quelle plus douce jouissance pour l'âme *que de comprendre ce qu'elle croit d'une foi parfaite*[1] ?

Voici l'ordre que nous comptons suivre. Nous examinerons d'abord si les traditions religieuses des peuples et l'observation attentive de la nature humaine ne renferment pas une éclatante confirmation du dogme catholique; et, à cette occasion, nous réfuterons brièvement l'hypothèse que MM. Reynaud, Leroux et Laurent prétendent substituer à cet article de notre foi. Nous tâcherons ensuite de pénétrer plus profondément dans les entrailles du dogme, afin de faire ressortir de plus en plus son harmonie avec la raison.

Nous supprimons ici le paragraphe consacré aux traditions des peuples anciens sur la chute.

III

EXAMEN DE LA NATURE HUMAINE. — ELLE EST VISIBLEMENT DÉCHUE ET DÉGRADÉE. RÉFUTATION DU RATIONALISME ORDINAIRE.

La plupart des interprètes du rationalisme paraissent n'attacher aucune importance aux traditions des peuples anciens sur la chute originelle. Ils ne nient guère ces traditions, ils n'osent pas le faire; ils ne songent pas trop non plus à en discuter sérieusement la valeur, parce qu'une pareille discussion pourrait bien devenir compromettante ; ils

[1] *In lib. I. Sent., Proœm, q.* 2. Voyez notre Ier vol., p. 118.

prennent un parti beaucoup plus simple et infiniment plus commode : ils passent la tête haute et le front dédaigneux en face de ces traditions embarrassantes, les saluent d'un regard furtif et comme à la dérobée, puis se remettent à parler comme si jamais ils ne les avaient aperçues. Procédé très-habile, nous le confessons volontiers, mais qui nous semble peu digne d'hommes qui se donnent pour les représentants les plus accomplis de la vraie science et de la vraie philosophie. Ce n'est pas ainsi que procède un esprit droit et sincère. Au surplus, nous ne reconnaissons à personne le droit de dédaigner la grande voix du genre humain tout entier confessant tout haut sa déchéance et demandant au ciel sa réhabilitation.

Mais, enfin, puisque nos philosophes incroyants, dédaignant les traditions de toute l'antiquité, nous convient de descendre sur le terrain de la raison et de l'observation directe, nous voulons bien les y suivre.

La nature humaine, telle qu'elle se révèle aujourd'hui dans tous les individus qui la représentent, est-elle intègre, est-elle dans un état normal, comme le prétend la généralité des rationalistes? ou bien est-elle, au contraire, dans un état anormal, dans un état de déchéance et de dégradation, comme l'affirme le catholicisme? Que nous enseigne, à cet égard, la raison appuyée sur l'observation? Nous avons déjà entendu les réponses de MM. Reynaud et Laurent; mais ce point est tout à fait capital, et nous devons l'éclaircir davantage. L'état actuel de l'homme est-il donc un état normal? Ce problème ne nous semble pas très-difficile à résoudre; avec un peu d'attention et de bonne foi, chacun le résoudra sur-le-champ. — L'homme est un être mixte, une personne composée de deux substances distinctes, un corps et une âme : l'âme est la partie la plus excellente de son être, la partie supérieure et maîtresse, c'est à elle qu'il appartient de régir et de gouverner le corps selon les lois de la raison; le corps doit obéir à l'âme comme le serviteur à son maître, jamais il ne peut se montrer rebelle à sa voix; sinon il y a révolte de l'inférieur contre le supérieur, du sujet contre le souverain, ce qui manifestement constitue le désordre. De plus, l'âme elle-même a deux facultés générales, l'intelligence et la volonté, qui comprend les affections et l'arbitre. L'ordre demande que ces facultés puissent se développer aisément en harmonie avec les lois de leur nature; or l'intelligence est faite pour connaître le vrai et s'attacher à lui, la volonté pour aimer et accomplir le bien : le vrai et le bien, voilà leur objet, leur fin, leur loi. Il n'y a qu'une voix à cet égard entre tous les philosophes et même entre tous les hommes. L'intelligence et la volonté sont, il est vrai, des facultés finies, bornées, imparfaites; et, par conséquent, l'ordre n'exige point qu'elles ne puissent faillir et dévier de la droite ligne du développement normal et régulier;

il doit même y avoir, pour elles comme pour toute puissance finie, *possibilité* de faillir et de dévier. L'intelligence et la volonté de Dieu seul ne peuvent, en vertu de leur nature, ni faillir ni dévier, parce que seul il est identique avec le vrai et le bien. Mais au moins il est dans l'ordre que l'intelligence et la volonté de l'homme, quoique finies, se développent facilement, sans entrave, sans contrainte; l'ordre veut que l'intelligence soit placée dans une situation telle, qu'elle puisse sans peine suivre sa voie, c'est-à-dire connaître la vérité et éviter l'erreur; l'ordre demande que la volonté se trouve disposée de telle sorte qu'elle aime le bien et puisse l'accomplir avec facilité, avec aisance, avec joie; elle doit être naturellement portée, inclinée au bien, à l'accomplissement de la loi morale; et, si elle la viole, ce doit être moins par inclination et par goût que par méchanceté; c'est le bien, et non le mal, qui doit lui offrir des attraits. L'arbitre, parfaitement maître de ses déterminations et disposant pleinement de lui-même, doit se décider sans effort pour le bien que l'intelligence présente à sa délibération et à son choix.

Voilà l'ordre tel que la droite raison le conçoit et le proclame. Hors de là il y a désordre et renversement manifestes. Je ne comprends point qu'il puisse y avoir deux opinions là-dessus.

Eh bien, ouvrez les yeux maintenant, regardez-vous vous-même, regardez vos semblables, et dites-moi si l'homme actuel est dans un état normal, si tout en lui est dans l'ordre. La réponse ne saurait être douteuse, elle s'échappe à la fois de toutes les parties de notre être; il est visible, malheureusement trop visible, que l'homme aujourd'hui naît dans le désordre et le déréglement; l'harmonie de sa nature est troublée sur tous les points, il y a un dérangement général et profond dans tout son être. La partie inférieure de lui-même est en révolte permanente contre la partie supérieure; la loi des membres ou de la chair, suivant l'énergique expression de saint Paul, est constamment en opposition avec la loi de l'esprit; l'homme est en guerre continuelle avec lui-même, son corps joue le rôle d'un esclave révolté; et, si la raison, secondée par la grâce de Jésus-Christ, le divin réparateur de l'humanité, ne faisait d'incessants efforts pour vaincre les sens, bientôt elle se verrait complétement détrônée, et, par un renversement total des lois de la nature, les grossiers instincts du corps la maîtriseraient et la gouverneraient à leur gré. Bon Dieu! quel navrant spectacle ne nous offre point l'homme du paganisme, du paganisme tant ancien que moderne, l'homme qui ne lutte pas tous les jours et à toute heure contre cette infâme tyrannie de la chair et des sens! Quelle dégoûtante corruption et quel épouvantable bouleversement! Son âme, cette étincelle divine, s'éteint en quelque sorte dans la fange, et, perdant jusqu'à la conscience de sa supériorité et de l'excellence de sa

nature, elle se prend à douter d'elle même, finit par ne plus se reconnaître et se regarde dans cet inconcevable abrutissement comme une simple dépendance de la chair qui la dévore dans ses honteuses étreintes. Qu'est-ce donc que le matérialisme? Qu'est-ce que le matérialisme pratique de tant d'hommes qui vivent au sein même de nos sociétés chrétiennes, sinon cette abdication suprême de l'âme entre les mains de la chair? Oui, voilà l'homme! s'il ne lutte pas avec une âpre énergie, souvent avec une sorte d'héroïsme contre lui-même, il tombe au-dessous de sa nature, devient le vil jouet de la matière qui n'existe que pour le servir, et en arrive au point de la prendre non-seulement pour sa maîtresse légitime, mais pour son être unique! Voilà le fait, fait hélas! trop palpable et que personne ne songe à contester.

Je demande maintenant si un pareil état est un état normal, s'il est dans la nature d'un être de se trouver constamment en guerre avec soi, et de telle façon, que la partie qui devrait obéir se montre toujours rebelle et dispose d'une plus grande puissance que celle qui est chargée de la régir? En vérité, quiconque ne reconnaît pas là un désordre profond me semble peu digne de porter le nom d'homme, loin de pouvoir prétendre au titre de philosophe. L'homme « voit dans lui, dirons-nous encore avec le comte J. de Maistre, quelque chose qui n'est pas lui et qui est plus fort que lui. Le sage résiste et s'écrie : *Qui me délivrera*[1]*?* L'insensé obéit, et il appelle sa lâcheté *bonheur*; mais il ne peut se défaire de cette autre volonté incorruptible dans son essence, quoiqu'elle ait perdu son empire; et le remords, en lui perçant le cœur, ne cesse de lui crier : *En faisant ce que tu ne veux pas, tu consens à la loi*[2]. Qui pourrait croire qu'un tel être ait pu sortir dans cet état des mains du Créateur? Cette idée est si révoltante, que la philosophie seule, j'entends la philosophie païenne, a deviné le péché originel[3]. »

Ne nous lassons point de méditer les misères de notre nature. La puissance qui a le plus souffert en nous est précisément la puissance maîtresse et souveraine par nature, c'est la volonté. Sans doute elle n'est point totalement détruite dans le domaine moral et religieux, comme le prétendent faussement les patriarches de la Réforme, et Baïus et Jansénius à leur suite; mais elle est comme à demi brisée; elle est d'une extrême faiblesse et elle succombe avec une facilité désespérante aux impulsions déréglées des sens. Elle aime le bien encore, elle se sent faite pour lui et elle aspire à s'unir à lui; mais elle

[1] *Rom.* VII, 24.
[2] *Ibid.*, 16.
[3] *Soirées de Saint-Pétersbourg*, IIe entret.

ne le réalise qu'avec peine, avec difficulté, elle a besoin pour cela de se faire violence : accomplir le bien ne lui est pas naturel ; et l'on peut dire avec une entière vérité que la volonté humaine, qui n'est pas régénérée en Jésus-Christ, fait naturellement le mal; c'est sa pente, c'est à quoi elle tend, c'est à quoi elle incline. La volonté aime le bien et possède même encore quelque force pour le réaliser; elle hait le mal, et elle voudrait l'éviter; mais un rien la séduit et l'entraîne, et elle peut s'écrier avec le poëte chrétien :

Hélas! en guerre avec moi-même,
Où pourrai-je trouver la paix?
Je veux, et n'accomplis jamais.
Je veux; mais (ô misère extrême!)
Je ne fais pas le bien que j'aime,
Et je fais le mal que je hais.

Tout le monde sait que ces deux derniers vers de Racine, qui peignent avec une si douloureuse vérité l'état de la volonté non redressée par la grâce, ne sont qu'une traduction littérale du texte de saint Paul. L'Apôtre a peint en traits de feu cette faiblesse native de notre volonté dans le septième chapitre de l'Épître aux Romains. Et « n'est-ce pas une chose singulière, remarque le comte de Maistre, qu'Ovide ait parlé sur l'homme précisément dans les termes de saint Paul? Le poëte érotique a dit : *Je vois le bien, je l'aime, et le mal me séduit* [1].» C'est qu'il suffit de se regarder soi-même pour apercevoir ce fait étrange.

Eh bien, n'y a-t il pas dans ce fait un désordre réel? N'accuse-t-il pas dans notre nature un état faux et anormal?

Les rationalistes, s'imaginant pouvoir tout expliquer avec leur facile système, nous disent du ton le plus sérieux du monde que, l'homme étant libre, il n'est pas surprenant qu'il *puisse* se porter au mal. Sans doute, et nul ne conteste ce principe, qu'il est permis de mettre au rang des axiomes; il est même nécessaire que l'homme, devant être éprouvé, *puisse* se porter au mal; c'est ce que nous avons établi tout à l'heure. Mais il s'agit de tout autre chose, et ces maîtres de psychologie, qui se donnent quelquefois pour les seuls vrais observateurs de la nature, devraient bien s'en apercevoir. Il ne faut pas changer fondamentalement les données d'un problème en vue de trouver une solution plus facile et plus commode.

On serait infini si l'on voulait épuiser ce sujet. Le chapitre de nos misères est, hélas! interminable. « *Le corps qui se corrompt*, dit

[1] « ... Video meliora proboque;
Deteriora sequor. »
Met., VII, 17.

l'auteur de la *Sagesse*, *appesantit l'âme, et cette demeure terrestre abat l'esprit qui voudrait penser beaucoup. Nous jugeons difficilement des choses de la terre, et nous trouvons avec peine les choses que nous avons devant les yeux ; mais qui pourra pénétrer celles qui sont dans le ciel*[1] ? » Oui, voilà bien l'état actuel de notre intelligence. Elle gémit comme la volonté sous le poids de ce corps corruptible qui la tyrannise et l'entraîne à toute heure hors de ses voies. La légèreté et l'inconstance de notre esprit sont incroyables. Il nous est difficile d'arrêter longtemps notre attention sur les choses qu'il nous importe de connaître, et ce n'est pas sans peine, comme le dit très-bien l'auteur de la *Sagesse*, que nous remarquons les *choses* mêmes *que nous avons devant les yeux*. Mais avec quelle peine surtout nous parvenons à remarquer et à pénétrer les *choses du ciel*, les choses supérieures à la sphère des sens, les choses du monde purement spirituel et intelligible ! Et néanmoins ces choses ne sont pas non plus éloignées de nous, elles sont aussi *devant les yeux* de notre intelligence. Mais que d'efforts celle-ci ne doit-elle pas faire pour rentrer en elle-même et remarquer ce qui est sous ses yeux ! Elle a ses racines dans ce monde intelligible et divin, elle y puise la séve qui la nourrit et la vivifie; elle se meut constamment au sein de ces vérités divines pour lesquelles elle est faite; et, chose étrange! ce n'est qu'avec une extrême difficulté qu'elle parvient à arrêter son regard sur elles, à les apercevoir distinctement et à en prendre possession! « C'est pourtant pour elles que je suis né, s'écrie Bossuet. Mais que je suis malheureux! Je veux me retirer en moi-même, je veux penser, je veux m'élever à la contemplation dans un doux recueillement et aux vérités éternelles; ce corps mortel m'accable; il émousse toutes mes pensées, toute la vivacité de mon esprit; je retombe dans mes sens, et, plongé dans les images dont ils me remplissent, je ne puis retrouver mon cœur qui s'égare *et mon esprit qui se dissipe*[2]. » Oui, notre esprit *se dissipe*, il est presque toujours dissipé; il est en quelque sorte continuellement hors de lui-même, errant à l'aventure d'un objet à l'autre et ne sachant se fixer nulle part. Les hommes les plus méditatifs et les plus *spirituels* dans le vrai sens de ce mot ne se plaignent-ils pas chaque jour de ne pouvoir pas méditer et réfléchir sérieusement, de ne pouvoir que difficilement rentrer en eux-mêmes et *y rester?* Et pourtant que de généreux efforts n'ont-ils pas faits déjà pour vaincre cette légèreté et cette dissipation native de l'esprit! Mais combien d'hommes qui ne savent rentrer en eux-mêmes pour y contempler, avec une attention quelque peu soutenue, tout cet ordre de vérités éternelles et divines qui sont à

[1] *Sap.*, IX, 15-16.
[2] *Élévations sur les mystères*, VIIe *sem.*, Ve *élév.*

la fois la lumière et l'aliment de leur esprit! Combien même qui traitent de chimérique cet ordre de vérités, et de rêveurs ceux qui s'en occupent! Esprits superficiels et vains, essentiellement *dissipés*, toujours hors d'eux-mêmes, ils ne saisissent que les réalités qui se palpent ou les fantômes de l'imagination qui y correspondent.

Or, je le demande à tout esprit juste et ferme, est-il dans l'ordre qu'une intelligence ne saisisse qu'avec une extrême difficulté ces vérités éternelles et immuables pour lesquelles elle est faite et sache à peine se discerner et se reconnaître elle-même?

De quelque côté que nous envisagions notre âme, nous rencontrons partout des traces non équivoques d'un désordre et d'un dérangement profonds. Nous n'avons signalé que les plaies les plus palpables; nous pourrions en marquer d'autres qui, pour être moins aperçues de la foule, n'en sont pas moins réelles. Il fermente dans les secrètes profondeurs de l'âme une multitude de pensées, de désirs, d'aspirations mauvaises, que les hommes qui ne sont pas sincèrement chrétiens ne remarquent guère, parce qu'elles se déguisent sous le voile d'une apparente honnêteté et d'une certaine délicatesse, mais qui, pour tout homme *intérieur*, sont une des preuves les plus éclatantes de la corruption de notre nature. Si vous voulez connaître sûrement toute la dégradation de la nature humaine et son effrayante *déclinaison* vers le mal, lisez les vies des saints, considérez les combats de ces héros du monde moral contre eux-mêmes, et parcourez aussi les traités des maîtres de la vie spirituelle; il y a dans ces traités une psychologie morale infiniment plus profonde que la psychologie vulgaire des philosophes.

A côté des misères morales de l'homme marche un cortége de misères physiques qui accusent visiblement aussi un état anormal et dégénéré. Nous croyons superflu d'insister sur ce point. Disons seulement avec l'*Ecclésiastique* : « *Il y a une grande affliction et un joug pesant sur les enfants d'Adam, depuis le jour de leur sortie du sein de leur mère, jusqu'au jour de leur sépulture dans le sein de leur mère commune*[1]. » Les souffrances de l'homme sont innombrables; elles assiégent toutes les avenues de la vie, atteignent tous les âges et toutes les conditions, et elles sont enfin couronnées par la mort, qui achève leur œuvre de violence et de destruction.

Saint Augustin, après avoir discouru très-longuement sur la dégradation physique et morale de notre nature, se résume en ces termes : « Regardez, dit-il à Julien le pélagien, regardez cette enfance laborieuse, de quels maux n'est-elle pas accablée! Parmi quelles vanités, quels tourments, quelles erreurs et quelles terreurs prend-elle son accrois-

[1] *Eccli.*, XL, 1.

sement ! Et, quand on est grand, et même qu'on se consacre à servir Dieu, que de dangereuses tentations, par l'erreur qui nous veut séduire, par la volupté qui nous entraîne, par la douleur et l'ennui qui nous accablent, par l'orgueil qui nous enfle ! Et qui expliquera toutes les misères dont est chargé le joug si lourd qui pèse sur les enfants d'Adam?... *Tant de maux ne peuvent avoir pour cause que l'injustice ou l'impuissance de Dieu, ou bien un péché commis à l'origine. Et, puisque Dieu n'est ni injuste ni impuissant, il faut conclure nécessairement que ce joug qui accable les enfants d'Adam n'eût pas existé sans le péché originel.*[1] »

Il nous semble, en effet, que telle est la seule conclusion qu'autorisent la raison et le bon sens. Notre nature est dégradée au physique et au moral, voilà un fait dont la douloureuse évidence frappe tout esprit droit et sincère : d'où vient cette dégradation? quelle est la cause de ce fait? Voilà la question à laquelle il faut nécessairement répondre. L'homme a-t-il été créé de Dieu dans l'état où il naît aujourd'hui; ou cet état accuse-t-il une chute, une déchéance d'un état meilleur et plus harmonieux ? Dieu, qui est la raison souveraine, la sagesse infinie, la bonté par essence, l'ordre et l'harmonie absolus, est-il l'auteur de ce désordre profond qui se révèle dans la nature humaine ? Qui osera se prononcer pour l'affirmative?

Comment donc peut-on croire avoir résolu la question quand on a dit que l'état actuel de notre nature est un état d'*épreuve et d'exercice?* Sans doute, c'est un état d'épreuve et d'exercice; mais c'est en outre un état de désordre : il ne faut point confondre les choses les plus disparates pour se frayer un chemin plus commode et éviter ainsi la vue des difficultés. La nature est déréglée, désordonnée; qu'on explique ce fait ou qu'on cesse de parler philosophie. On se récrie au nom du rationalisme, et l'on nous réplique que la philosophie ne peut accepter l'explication catholique de ce fait humanitaire, parce que le péché originel est un mystère ! Belle philosophie, en vérité, que la peur du mystère précipite dans la niaiserie et la puérilité ! Oui, je le confesse, l'explication catholique est un mystère, mais l'explication rationaliste est une vraie puérilité, ou plutôt une défaite palliée, puisqu'elle confond deux choses tout à fait distinctes, et qu'au lieu de résoudre la question, elle la supprime.

Pascal parlait tout autrement sur le péché originel : « Chose étonnante, dit-il, que le mystère le plus éloigné de notre connaissance[2],

[1] « ... Quid igitur restat, nisi ut causa istorum malorum sit aut iniquitas vel impotentia Dei, aut pœna primi veterisque peccati? Sed quia nec injustus, nec impotens est Deus, restat quod grave jugum super filios Adam... non fuisset, nisi delicti originalis meritum præcessisset. » — *Contra Jul*, lib. IV, c. xvi, n. 83.

[2] Pascal exagère l'obscurité du dogme catholique, parce qu'il avait une idée peu exacte de sa nature.

qui est celui de la transmission du péché originel, soit une chose sans laquelle nous ne pouvons avoir aucune connaissance de nous-mêmes!... Le nœud de notre condition prend ses retours et ses plis dans cet abîme. De sorte que l'homme est plus inconcevable sans ce mystère que ce mystère n'est inconcevable à l'homme[1]. »

Il n'y a qu'une seule explication qui puisse être tentée en dehors de l'explication catholique, c'est celle que proposent MM. Reynaud et Laurent à la suite de Platon et de Pythagore. Nous l'apprécierons tout de suite. Mais il nous faut auparavant écarter en peu de mots un scrupule théologique qui pourrait jeter le trouble dans l'esprit de quelques-uns de nos lecteurs.

Selon la doctrine catholique, telle que nous l'avons exposée précédemment, l'état actuel de notre nature n'est autre chose qu'une déchéance de l'état surnaturel où Dieu avait primitivement établi Adam et Ève, nos premiers pères. Or, évidemment, cet état surnaturel dont nous sommes déchus n'était point dû à l'homme; il était le fruit d'une grâce et d'une munificence toutes spéciales de la part de son Auteur : la nature humaine eût pu être intègre et convenablement ordonnée sans cette élévation et cette exaltation merveilleuses. Comment donc pouvons-nous dire que la justice, la sagesse et la bonté de Dieu ne lui permettaient pas de nous créer dans l'état où nous naissons aujourd'hui, puisqu'enfin cet état n'est qu'une déchéance d'un état surnaturel qui ne nous était point dû? Voici notre réponse à cette difficulté, qui n'est qu'apparente et ne peut embarrasser que des esprits peu attentifs et mal instruits de la doctrine catholique. Dieu pouvait créer l'homme dans un état purement naturel, nul doute sur ce point; mais cet état naturel eût dû être tel que le réclamaient les attributs de l'auteur de la nature, conforme à la justice, à la sagesse et à la bonté souveraines qui le caractérisent; il eût dû être, par conséquent, un état de rectitude, de droiture, d'ordre et d'harmonie. C'est dans un pareil état que, comme nous l'avons vu précédemment[2], certains théologiens catholiques ont cru pouvoir soutenir que Dieu avait créé l'homme, appelant cet état *état de nature pure*, mais de nature intègre, droite et parfaitement saine. L'état purement naturel ou *de nature pure* n'eût donc pas ressemblé à celui où nous naissons aujourd'hui. Toutefois les théologiens qui soutiennent que Dieu a créé l'homme dans un état d'intégrité purement naturelle et ne l'a élevé que plus tard à un état surnaturel sont dans l'erreur. Dieu a fait l'homme sur un autre plan et pour des destinées plus hautes. Il a formé la nature humaine pour l'ordre de la grâce et de la gloire, en sorte que tout dans son être est disposé pour

[1] *Pensées*, part. II, art. 4.
[2] Tom. I, p. 313.

cet ordre et que tout l'appelle et le réclame comme un nécessaire et indispensable complément. Dieu a donc voulu que cet état de droiture, d'ordre et d'harmonie, qui eût pu être purement naturel, fût le résultat d'un principe supérieur, le fruit de la grâce; et, dès lors, la grâce produisit dans l'homme un double effet : elle éleva et exalta sa nature en la faisant entrer avec Dieu dans des relations plus hautes et plus douces, et en même temps elle l'affermit en elle-même et lui donna sa droiture propre et sa véritable rectitude. Par là ce que nous avons appelé l'intégrité naturelle de l'homme dépendait de ce principe surnaturel qui informait primitivement la nature, et il y avait ainsi une *mutuelle pénétration* de la nature et de la grâce, un merveilleux *enlacement* de l'ordre naturel et de l'ordre surnaturel.

Que fit le péché ? Il brisa le lien sacré qui enlaçait ces deux ordres, il arracha la nature à cette influence souveraine de la grâce, et la priva ainsi du principe qui, tout en l'élevant au-dessus d'elle-même, produisait en elle la rectitude, l'ordre et l'harmonie. Par conséquent, en la privant de la grâce, il la bouleversa dans son propre fond et jeta en elle le trouble et le désordre; il la fit tomber au-dessous d'elle-même. L'état de la nature après le péché n'est donc plus un état d'intégrité même purement naturelle.

On comprend de la sorte comment le péché originel, bien qu'il ne soit que la privation de la grâce primitive ou la déchéance de l'état surnaturel où Dieu avait établi nos premiers parents, entraîne néanmoins pour notre nature un état de désordre et de dégradation dont un Dieu juste, sage et bon, ne saurait être l'auteur.

Ces notions suffisent, je crois, pour dissiper, à cet égard, tout scrupule théologique.

Ajoutons encore un mot sur une proposition condamnée de Baïus.

Entre les propositions condamnées par le pape saint Pie V, l'une est ainsi conçue : *Dieu n'eût pas pu créer l'homme dans l'état où il naît aujourd'hui*[1].

Cette proposition est proscrite dans le sens où Baïus l'entendait, et en tant qu'elle fait partie de l'ensemble de son système. Comment donc l'entendait-il, et que signifie-t-elle dans son système théologique? Baïus, nous l'avons vu, méconnaissant la véritable distinction de l'ordre naturel et de l'ordre surnaturel, regardait l'état primitif de l'homme, non comme un état surnaturel, mais comme un état purement naturel; et il enseignait en conséquence que cet état était absolument dû à l'homme et que Dieu ne pouvait, sous peine d'injustice, créer l'homme dans un autre état. De là cette fameuse proposition que nous venons de transcrire.

[1] « Deus non potuisset ab initio talem creare hominem, qualis nunc nascitur. »

Elle signifie donc que Dieu, n'ayant pas pu créer l'homme dans l'état où il naît aujourd'hui, a dû absolument le créer dans un état qui, en réalité, était un état surnaturel. Doctrine fausse et antichrétienne qui détruit la gratuité de la grâce, en même temps qu'elle conduit forcément à altérer la notion du péché originel et à en exagérer les suites.

Il n'y a rien de commun entre cette doctrine et la thèse que nous soutenons, à la suite de saint Augustin et des plus illustres docteurs catholiques.

IV

RÉFUTATION DE L'HYPOTHÈSE DE MM. JEAN REYNAUD, P. LEROUX ET LAURENT, SUR LA PRÉEXISTENCE DES AMES.

Abordons sur-le-champ l'examen de l'hypothèse de MM. J. Reynaud, P. Leroux et Laurent.

Ces écrivains admettent avec nous le *fait* de la dégradation de la nature humaine, mais ils assignent à ce fait une autre cause. Ils prétendent que nos âmes ont vécu antérieurement à la vie présente, qu'elles ont commis des fautes actuelles et personnelles, et que ces fautes sont la véritable cause de notre dégradation tant physique que morale. D'après cette hypothèse, chacun de nous, dans la vie présente, est traité selon ses mérites, il y a proportion rigoureuse entre notre condition et notre culpabilité; nous naissons plus ou moins corrompus et plus ou moins malheureux suivant que nous avons été plus ou moins coupables. « Disons donc avec la philosophie, s'écrie M. Laurent, que nous sommes réellement coupables dès notre naissance, *mais chacun l'est différemment, les peines doivent donc être différentes*[1]. » D'après cela il est aisé de reconnaître dans le monde les grands criminels et de les distinguer des hommes qui, durant le cours de leur vie antérieure, n'ont commis que des fautes légères. Si vous voyez un homme pauvre, visité par les infirmités et les souffrances, courbé sous le poids de la misère, tenez pour certain que l'âme de ce malheureux s'est souillée de crimes affreux dans la vie qui a précédé celle-ci; rencontrez-vous, au contraire, un homme riche, opulent, qui ignore les privations et ne connaît que les jouissances, un homme à qui la fortune sourit constamment, n'en doutez point, cet homme n'a commis que des fautes légères dans son existence antérieure, il a mené une vie vertueuse et pure, et il reçoit aujourd'hui la récompense de ses vertus.

[1] *Le Christianisme*, p. 453. Voyez plus haut.

Le bonheur ou le malheur de chacun de nous dans la vie présente est la mesure exacte de notre innocence ou de notre culpabilité dans la vie antérieure. Telle est la théorie que MM. Reynaud, Leroux et Laurent opposent au dogme catholique du péché originel.

Que faut-il penser de cette théorie? Nous pourrions d'abord remarquer qu'elle n'est qu'une *hypothèse*, tandis que la doctrine catholique se présente à nous comme un *fait*, fait attesté par une révélation divine que nos adversaires n'ont pas le droit de dédaigner, et confirmé par les traditions de presque tous les peuples anciens. Mais il n'est pas besoin d'insister ici sur ce point, nous voulons discuter cette hypothèse en elle-même et pénétrer tout de suite au plus vif de la question. L'hypothèse de la préexistence des âmes, telle qu'elle est préconisée par nos adversaires, est contraire à l'observation et à la raison, et, de plus, elle est immorale. C'est ce qu'il nous faut établir brièvement.

Si nous avons vécu antérieurement à la vie présente, d'où vient que le souvenir de cette vie antérieure est totalement effacé dans notre âme et que nul d'entre nous ne se rappelle aucun des actes qu'il a dû poser durant le cours entier de cette première existence? Car enfin je ne connais personne jusqu'ici, hors certains hôtes des *petites maisons*, qui ait prétendu se souvenir d'une chose quelconque qui lui serait arrivée dans cette vie antérieure. Comment donc expliquez-vous cette perte totale et définitive de la mémoire? Ne voyez-vous pas qu'une pareille théorie mène tout droit à la négation de la persistance de notre personnalité? La mémoire est tout ensemble l'effet, le signe et le témoin de la persistance de notre personnalité ou de notre identité personnelle. Si notre âme demeure constamment la même, si elle garde son identité personnelle, si elle conserve la même intelligence, la même volonté, elle doit garder aussi la conscience de cette continuation, de cette persistance de sa propre vie; elle doit donc pouvoir se souvenir, du moins dans une certaine mesure, de ses états antérieurs, elle doit pouvoir se rappeler qu'elle a déjà vécu, qu'elle a déjà posé des actes. Aussi n'avons-nous pas d'autre moyen de constater notre identité personnelle que cette conscience de la continuation de notre vie morale et intellectuelle, conscience où la mémoire entre nécessairement pour une très-large part, puisqu'elle est le lien du moment passé au moment présent. Si donc, en entrant dans cette vie, l'âme a perdu tout souvenir de son état passé, si elle a perdu toute conscience de la continuation d'elle-même, comment osez-vous affirmer qu'elle a gardé néanmoins son identité personnelle et qu'elle est bien la même âme qui a connu, aimé, voulu, agi auparavant avec autant de réflexion qu'elle connaît, aime, veut et agit aujourd'hui? La raison ne nous oblige-t-elle pas à dire, au contraire, que, puisque cette âme n'a pas

conscience et ne parvient jamais à avoir conscience d'un état antérieur à son état actuel, c'est qu'en effet cet état n'a jamais existé?

Je sais que certains défenseurs de la doctrine que je combats croient retrouver dans les *idées innées* comme un vague souvenir d'une vie antérieure à la vie présente et invoquent à l'appui de leur hypothèse la théorie platonicienne de la *réminiscence*. Mais cette théorie ne soutient pas la critique, et nul psychologue un peu exercé ne peut songer à la défendre. Platon a admirablement constaté la présence des idées absolues, éternelles, divines, dans l'âme, c'est même là, à mes yeux, un de ses plus beaux titres de gloire. Il a parfaitement vu que les choses finies, bornées, imparfaites, à l'*occasion* desquelles nous remarquons les idées infinies et parfaites, ne nous donnent point ces idées, mais ne servent qu'à les susciter et à les éveiller en nous. Mais l'illustre sage d'Athènes n'a pas compris la manière dont notre esprit les perçoit primitivement; il n'a pas vu que, perçues d'abord vaguement et confusément, ces vérités sont ensuite *aperçues* clairement et distinctement par la raison. Il y a premièrement *perception* simple, puis *aperception*, comme l'a si bien démontré Leibnitz contre Locke, c'est-à-dire perception réfléchie ou connaissance proprement dite.

Notre intelligence, étroitement unie au monde intelligible et divin, perçoit d'abord sans attention, sans réflexion, sans conscience, certaines vérités que ce monde renferme; elle considère ensuite avec réflexion ces mêmes vérités, dont elle acquiert alors une connaissance claire et distincte, et, comme elle les avait déjà perçues antérieurement d'une manière vague et confuse, il lui semble parfois qu'elle ne fait que les *reconnaître* ou *s'en souvenir*. Voilà le fait psychologique que Platon n'a pas compris, mais sur lequel il n'y a plus de discussion possible aujourd'hui[1].

L'âme ne garde donc nul souvenir, pas même le plus vague, de connaissances qu'elle aurait dû avoir dans la vie dont on la gratifie. Comment expliquer cette absence totale de souvenir dans l'hypothèse de la préexistence des âmes? On ne peut le faire qu'en recourant à un miracle de la toute-puissance de Dieu, qui, contrairement aux lois générales de la nature, ôterait aux âmes la mémoire de tout ce qui leur est arrivé dans leur vie antérieure. Mais rien ne prouve un pareil miracle. Il y a plus, un tel miracle serait souverainement absurde dans la théorie que nous combattons; car il aurait précisément pour effet de nous empêcher d'expier moralement nos fautes par le repentir et de nous enlever le plus sûr moyen de nous corriger en nous ravissant l'expérience de nos erreurs et de nos misères passées. Quoi! la vie présente nous serait donnée pour expier des fautes que nous aurions

[1] Voyez là-dessus ma *Philosophie morale*, 2e éd., p. 87-91.

commises dans une vie antérieure, et Dieu nous ôterait le souvenir et la conscience de ces fautes! Et il suspendrait, pour le faire, toutes les lois de notre nature! Quel est l'esprit assez fort ou plutôt assez faible pour dévorer une pareille absurdité? Évidemment, si l'homme a commis des fautes personnelles dans une vie antérieure, il doit savoir qu'il souffre pour expier ces fautes, et, par conséquent, il doit en avoir gardé la conscience; sinon, il n'y a pas d'expiation proprement dite, parce qu'il n'y a rien de moral dans ces souffrances que l'homme ne comprend pas et ne peut pas comprendre. Ensuite on prétend que la vie actuelle nous est donnée aussi pour nous corriger des erreurs et des vices de notre vie passée, pour nous améliorer, nous perfectionner; et Dieu nous ôterait précisément, et cela par miracle, le moyen le plus efficace de nous corriger de ces vices et de ces erreurs, en nous en ôtant la connaissance et en nous faisant ignorer complétement la manière dont ils nous ont perdus! N'est-il pas manifeste que cette bizarre théorie renverse toutes les notions du bon sens et toutes les idées de l'ordre moral?

Nous ne comprenons même pas ce que devient la personnalité morale de l'homme dans cette doctrine que MM. Reynaud, Leroux et Laurent appliquent à la vie future comme à la vie présente; car, selon eux, la vie future sera précisément à la vie actuelle ce que celle-ci est à celle qui l'a précédée, en sorte que nous ne nous souviendrons pas plus, dans la vie à venir, de ce que nous aurons fait pendant cette vie que nous ne nous souvenons à présent de ce que nous avons fait durant le cours de notre vie antérieure. Eh bien, s'il en est ainsi, que devient notre personnalité morale? N'est-elle pas visiblement détruite à la séparation de l'âme et du corps? Peut-on dire que l'âme qui vient de quitter un corps pour entrer dans un autre conserve sa personnalité morale, puisqu'elle perd totalement la conscience de tout ce qu'elle a fait, et qu'elle ne garde pas le moindre souvenir de ses vertus et de ses vices, de ses mérites et de ses démérites? Assurément non; la personnalité morale, qui est le support de la responsabilité continue, s'éteint avec la conscience du mérite et du démérite. C'est pourquoi aussi l'immortalité de l'âme, entendue de cette façon, nous semble une immortalité chimérique tout à fait en dehors des conditions de l'ordre moral.

Donc l'hypothèse de la préexistence des âmes, qui se confond avec la doctrine de la métempsycose, renverse toutes les lois de l'ordre moral.

Voyez encore quelles funestes conséquences cette étrange théorie engendrerait et pour l'ordre moral et pour l'ordre social par le rapport qu'elle établit entre la vie présente et la vie antérieure. Je laisserai parler là-dessus le savant antagoniste de M. Jean Reynaud,

M. Henri Martin. « La philosophie, d'accord avec la religion, nous dit que la vie présente est le temps de l'épreuve, plus ou moins pénible et difficile pour les individus ; que la vie future est le temps de la rétribution et de la justice pour tous, et qu'alors la Providence, tenant compte des secours et des obstacles que chacun aura rencontrés, rendra à chacun selon ses mérites réels. L'hypothèse de la métempsycose change tout cela. Du temps de l'épreuve elle fait le temps de la justice; elle veut y voir la peine et la récompense d'actions antérieures à cette vie, et sur lesquelles toute mémoire se tait. M. Reynaud croit reconnaître l'action de cette justice rétrospective dans les dispositions natives de l'âme, dans la condition où l'enfant naît, dans l'éducation bonne ou mauvaise qu'il reçoit, dans les douceurs ou les souffrances qui l'entourent, *avant qu'il ait pu mériter ou démériter en cette vie* [1]. Quand on est allé jusque-là, ajoute excellemment M. H. Martin, il faut aller plus loin, sous peine d'inconséquence : il faut expliquer de même tous les biens et tous les maux qui arrivent à chaque homme, même après qu'il est entré en pleine possession de son libre arbitre, du moment que ces biens et ces maux ne sont pas en rapport exact avec les mérites des hommes dans la vie présente. Or quelle est la conséquence de cette erreur monstrueuse? C'est l'idolâtrie du succès; c'est l'outrage au malheur; c'est le jugement le plus inique en faveur du vice qui prospère, et contre la vertu qui souffre; c'est le renouvellement de la calomnie fanatique des impitoyables amis qui disaient à Job : « Tes maux sont grands; donc tu as commis en cette « vie des fautes proportionnées à ta peine. » L'hypothèse de M. Reynaud exigerait qu'en pareille occasion l'on tînt le même langage, sauf quelques mots à changer, pour dire que ces fautes supposées auraient été commises, soit en cette vie, soit dans une vie précédente. Or ce changement ne modifie en rien la valeur et la portée d'un tel jugement. Toute prospérité terrestre est méritée : doctrine funeste, qui endurcirait dans l'aveuglement de leur conscience les heureux de la terre ! Toute misère terrestre est méritée et proportionnée à la gravité des fautes commises : doctrine inhumaine, qui détruit dans le cœur du malheureux la consolation d'une bonne conscience, et qui étouffe dans le cœur du prochain la sympathie et la pitié ! — Pourtant M. Reynaud, au nom de son hypothèse, étale les trésors de sa commisération pour les douleurs de l'enfance, et trouve que la doctrine catholique est bien dure à cet égard. J'aime cette sensibilité et je la partage. Mais à quoi aboutit-elle, précisément dans l'hypothèse de M. Reynaud? Elle aboutit à dire : Cet enfant souffre beaucoup, sans

[1] *Terre et Ciel* (1re éd.), p. 165-169. — M. Laurent partage entièrement l'opinion de M. Reynaud à cet égard. Voyez *le Christianisme*, p. 452-453.

avoir péché en cette vie; donc il a commis de grandes fautes dans une vie antérieure, et bref il n'a que ce qu'il mérite! Ce n'était pas cette pensée qui inspirait à saint Vincent de Paul sa commisération efficace pour les enfants abandonnés, commisération immortelle dans les institutions pieuses qu'il a fondées, et grâce à laquelle tant d'enfants peuvent dire, avec le Psalmiste [1] : « Mon père et ma mère m'ont dé- « laissé; mais le Seigneur m'a recueilli. » La doctrine catholique et toute philosophie assez sage pour s'accorder avec elle ne calomnient pas ainsi l'innocence et la douleur; mais elles enseignent que la Providence réserve des compensations à toute douleur imméritée. De quel côté est la sensibilité vraie, l'humanité, la charité [2]? »

Concluons, sans hésiter, que l'hypothèse mise en avant par MM. Reynaud, Laurent et Leroux, est non-seulement contraire à la raison et à l'observation, mais encore qu'elle détruit les conditions les plus essentielles de l'ordre moral, et tend à bouleverser l'ordre social tout entier.

D'où vient donc que des esprits qui semblent sérieux et sincères se jettent dans de telles rêveries? Comment se fait-il que des hommes qui ne manquent ni de pénétration ni de savoir, à notre époque, au sein même des lumières du christianisme, consacrent leurs efforts à ressusciter des doctrines que les ténèbres du paganisme pouvaient seules expliquer? Comprend-on que des hommes, qui se disent les champions du progrès, ne craignent pas aujourd'hui de se présenter au monde, couverts des oripeaux qu'ils ont retrouvés sous les décombres des vieux temples de l'Égypte, ou de quelques écoles de la Grèce? Conçoit-on qu'après tant de siècles de civilisation chrétienne, le dogme ridicule de la métempsycose trouve encore des partisans? Il y a dans ce fait étrange quelque chose de profondément triste. Quoi! l'esprit de l'homme peut donc être frappé d'une complète et irremédiable cécité! Que les mystères du monde moral sont effrayants!

Et quel besoin M. Laurent, M. Reynaud et d'autres ont-ils donc d'évoquer au milieu des lumières de notre civilisation cette vieille et absurde hypothèse de la métempsycose? C'est, nous disent-ils, qu'il n'y a pas de milieu entre cette hypothèse et le dogme catholique du péché originel; or le dogme catholique est inadmissible, il est condamné au tribunal de la philosophie. « Le dogme du péché originel, dit M. Laurent, tel qu'il a été formulé par l'Église, est en opposition avec la notion que nous avons de Dieu et de la nature de l'homme [3]. — « La conscience humaine, dit encore le même écrivain, se refuse à admettre qu'une faute commise par le premier homme ait infecté la

[1] Ps. xxvi, 10.
[2] *Loc. cit.*, p. 296-298.
[3] *Ouv. cit.*, p. 448.

nature; *dès lors il ne reste d'autre solution que d'attribuer ces mauvaises inclinations à l'abus de la liberté dans une vie antérieure*[1]. » Voilà donc le motif qui oblige ces écrivains à embrasser cette malheureuse hypothèse. Il n'y a que deux explications possibles du *fait* incontestable de la dégradation morale et physique de la nature humaine, l'explication catholique et l'explication égyptienne et pythagoricienne; or l'explication catholique est contraire à la raison et à la conscience humaine : de là la nécessité de se prononcer pour l'explication égyptienne et pythagoricienne, qui, elle, ne blesse ni la raison ni la conscience! — Je ne sais si la doctrine rajeunie de la métempsycose fera beaucoup d'adeptes parmi nous, mais il me semble que la question du péché originel, réduite à ces termes, est résolue pour toute intelligence droite et ferme.

Remarquons d'ailleurs que M. Laurent, qui repousse si vivement le dogme du péché originel, *tel qu'il a été formulé par l'Église*, attribue précisément à l'Église la doctrine qu'elle a condamnée elle-même dans le protestantisme et le jansénisme. Est-ce là un procédé honnête et loyal? J'accuse plutôt l'ignorance que la bonne foi de l'auteur; mais je tiens qu'un écrivain qui se respecte est obligé de connaître exactement la doctrine qu'il attaque et qu'il flétrit.

Nous repoussons aussi comme contraire à la raison et à la conscience la doctrine protestante et janséniste sur le péché originel; mais cette doctrine n'a rien de commun avec le dogme catholique, tel que l'Église l'a formulé au concile de Trente. Nous avons exposé ce dogme dans les termes mêmes du concile, et nous en avons fait ressortir le véritable sens en nous appuyant sur les docteurs les plus autorisés dans l'Église. C'est d'après cet exposé, et non d'après les travestissements de nos adversaires, que le dogme catholique veut être apprécié. Or nous sommes convaincu que ce simple exposé suffit pour dissiper la plupart des objections dont ce dogme est l'objet. Nous croyons toutefois qu'il ne sera pas inutile de faire encore quelques *considérations* pour éclaircir de plus en plus cet article fondamental du symbole catholique.

N.-J. LAFORET,
Prof. de philos. à l'univ. cath. de Louvain.

[1] *Ibid.*, p. 452.

LE CONCOURS AGRICOLE UNIVERSEL

DE 1856.

Jamais encore aucune solennité agricole n'a excité l'attention publique au même degré que le concours universel de 1856. L'appel fait depuis un an à tous les pays producteurs; la générosité de presque tous les gouvernements étrangers, qui se sont chargés des frais de transport des animaux, des produits et des instruments; la magnifique hospitalité qui les attendait en France: tout devait concourir à son éclat, jusqu'à l'inexpérience et à la naïve confiance de quelques contrées encore arriérées en fait de science agricole, et dont les animaux étranges, les costumes pittoresques transportés dans ce palais des arts, devenu tout à coup un jardin éblouissant de fleurs et de verdure, avaient quelque chose de vraiment fantastique.

Dès le dimanche, 25 mai, on voyait arriver un troupeau de buffles, des attelages de bœufs *hongrois*, au pelage gris-blanc et aux immenses cornes, conduits par ces fiers pasteurs, dont les vêtements brodés et les chapeaux ornés de fleurs artificielles contrastent singulièrement avec une physionomie grave et résolue tout à la fois; puis venaient ces ravissantes petites bêtes tyroliennes de *Dux* et de *Zillerthal*, fines, carrées, charmantes; des animaux de la *Moravie*, de la *Bohême*, de la *Croatie*, de la *Slavonie*, de la *Gallicie;* les vaches de la *Carinthie*, de la *Styrie*, du *Voigtland*, des *polders* du *Holstein*, de *Mürzthal* et du *Glane*; celles du *Simenthal*, de toutes les vallées de la Suisse, apportant sur nos boulevards étonnés le bruit harmonieux de leurs clochettes et les ornements coquets qui rehaussent les belles formes de tous ces animaux que la science zootechnique dédaigne un peu, mais que la foule admire par-dessus tout, parce qu'ils portent avec eux un parfum de poésie, de bonheur champêtre et de richesse native qui émeut même le cœur de l'amateur exclusif du *Durham* et de l'*Ayr*. Le positivisme ne tue pas tout à fait les souvenirs de Virgile et les aspirations vers le calme de ces vallées lointaines que rappelle la visite de ses habitants, hommes et bêtes.

Des animaux de toutes sortes, de curieux et nombreux instruments, des produits admirables, demanderont notre attention, et il est vraiment difficile de renfermer dans un compte rendu de longueur raisonnable des appréciations qui portent sur des objets si nombreux, si divers, presque tous dignes de remarque. Nous n'échapperons peut-être pas non plus à certaines

prédilections pour telles ou telles branches de l'Exposition : nous en demandons pardon à l'avance.

Honneur d'abord à la Société impériale d'horticulture : c'est elle qui a fourni au tableau dont nous allons essayer de donner une idée le cadre charmant qui en fait ressortir les côtés pittoresques. On lui a donné la grande nef tout entière du Palais de l'Industrie, environ un hectare, et elle a apporté dans cet espace considérable des gazons si verts, des arbres si grands, d'une végétation si luxuriante, une telle abondance des fleurs les plus rares, et tout cela est agencé avec un tel art, que ce paysage enchanté saisit tout d'abord le visiteur. — C'est une habile générosité de la part du commissaire général du concours, M. Lefebvre de Sainte-Marie, dont on ne saurait trop louer le bon goût, que d'avoir livré à la Société d'horticulture la partie la plus importante du palais : elle a pu ainsi y montrer ses richesses. Le plein air et les variations de l'atmosphère sont justement redoutés pour des plantes d'un grand prix et d'un tempérament délicat : abrités contre tout mauvais temps, les rhododendrons, les azalées des espèces les plus rares, les orchidées, les cinéraires, les verveines, les calcéolaires et les pétunias, puis des magnolias immenses, des conifères précieux, d'épais massifs de camellias et des fougères bizarres sont venus étaler, pour faire honneur à la serre splendide qui les recevait, une richesse de couleurs, une variété de tons, une puissance de végétation incomparables.

A côté des fleurs, les fruits avaient leur place, et les corbeilles réservées à des primeurs exquises et aux richesses de la culture maraîchère n'étaient pas la partie la moins intéressante de cette Exposition. Des quenouilles, des espaliers, transportés là comme par enchantement, donnaient une idée exacte du degré de perfection auquel est arrivée la taille des arbres fruitiers.

Deux fontaines jaillissantes, en outre de celle qui occupe le milieu du palais, contenaient les produits d'une science nouvelle ou renouvelée des anciens, de la pisciculture. D'une part, tous les engins nécessaires pour la pratique de cette curieuse invention : appareils pour la récolte, la fécondation, le transport et l'éclosion des œufs; ceux qui servent à l'élevage des petits poissons de tous les âges. De l'autre part, les élèves de l'établissement fondé par l'État à Huningue, sous la direction de M. Coste, et ceux de son émule, M. Millet; des *truites du lac de Genève;* des *saumons du Danube*, de l'âge de 3 ans et longs de 55 centimètres; des *ombres-chevaliers;* des produits de toutes ces espèces si vantées, inconnues à nos fleuves et à nos étangs, et qui peuplent maintenant les lacs du bois de Boulogne pour se répandre ensuite partout avec une profusion égale à leur prodigieuse fécondité.

Ne prétend-on pas même changer les mœurs de ces poissons et faire renoncer les saumons à cet impérieux penchant de leur nature qui les pousse vers la mer et ne les ramène dans nos fleuves qu'à l'âge où ils sont en état de se reproduire? On y réussira vraiment, je n'en doute pas, et la conquête alors sera grande, merveilleuse même, tout en l'étant beaucoup moins que l'idée première due à un pauvre pêcheur, mort presque dans la misère l'année dernière. Pour moi, je ne puis prononcer sans respect le nom du pêcheur *Rémy*.

Des fleurs, des fruits, des arbres et des poissons, ornements charmants de cette exposition, passons à sa partie la plus imposante, celle des animaux;

ils étaient installés avec un soin, un confortable parfaits, soit dans l'intérieur du palais, soit dans des galeries construites extérieurement, en harmonie avec celles qui abritaient les instruments français et étrangers. Le catalogue ne renfermait pas moins de 2,684 lots.

Commençons notre examen par les races bovines. A tous les égards elles réclament le premier rang; car jamais pareille réunion n'a encore eu lieu dans aucun temps, et il est à croire qu'elle ne se renouvellera pas de longtemps, d'une manière aussi complète.

Les expositions anglaise, française, autrichienne, suisse, se faisaient remarquer surtout par la variété de leurs races, le nombre et la beauté de leurs animaux, et l'originalité de leurs contrastes.

L'exposition anglaise, plus compacte, plus choisie que celle de l'année dernière, présentait un grand nombre d'animaux et un ensemble de richesses admirable. En Angleterre, la destination de chaque race est nettement précisée : c'est ce que l'on a appelé du mot un peu barbare de *spécialisation*, qui indiqne cependant très-bien l'entretien de races spéciales en vue de la boucherie, du travail ou du lait. Ce sont les races de boucherie qui prédominent dans l'agriculture anglaise; aussi étaient-elles les mieux représentées au concours par les belles races de *Durham*, d'*Angus* et de *West-Highland*. — Les *Devon*, si nombreux en 1855, manquaient, ainsi que les *Hereford*. Dans les races laitières, les vaches de *Kerry*, celles de *Jersey* et de *Guernesey* ne brillaient ni par leur beauté ni par leur nombre; mais, en revanche, la jolie et excellente race d'*Ayr* y avait de nombreux représentants.

Nous avions éprouvé quelque surprise, l'année dernière, de ne pas voir les *Durham* anglais surpasser de beaucoup en mérite les animaux de cette race nés en France; mais peut-être notre orgueil national s'était il trop hâté? il est évident que nous ne nous étions pas trouvés en présence des plus dignes champions de cette race merveilleuse. Les voici aujourd'hui venus à notre appel, et ils l'emportent sans peine sur nos animaux. Les Anglais sont nos maîtres dans l'art de créer et de conserver les races de boucherie. Nous venons de voir des spécimens des étables célèbres en Angleterre du lieutenant-colonel *Towneley*, du vicomte *Monk*, de M. *Ambler*, de lord *Hill*, de *Richard Stratton*, du comte de *Clancarty*, et tous ces animaux sont magnifiques. Néanmoins plusieurs propriétaires français, qui ont concouru dans l'exposition anglaise, y ont obtenu des prix avec des animaux ramenés par eux en France : M. *Chomel-Adam* et M. *Tachard*, par exemple. C'est pour nous une véritable satisfaction que de constater ce succès.

Après les *Durham* venaient les *Hereford* et les *Devon*. Ce sont des races de boucherie d'une véritable valeur, certainement; mais elles sont dépassées par d'autres races supérieures, et dès lors elles perdent, sinon pour l'Angleterre, qui consomme une grande quantité de bœufs de *Devon*, au moins pour l'amateur étranger, une grande part de leur prestige. — On dit le bœuf *Devon* bon travailleur; il est vif, fin, admirablement conformé, et la réunion de ces qualités lui assure une bonne place dans les marchés anglais; mais en est-il de même des *Hereford*, race de boucherie, uniquement, et ne suivront-ils pas bientôt dans l'oubli les *Long-horned*, qui devaient leur célébrité à l'illustre Bakewell?

Les races écossaises, sans cornes, d'*Angus* et de *Galloway* ont vivement frappé les visiteurs de l'Exposition par leur aspect original, le noir d'ébène de leur pelage, la parfaite régularité de leurs formes et leur poids énorme. Au premier coup d'œil ces deux races se ressemblent, et il ne faut rien moins qu'un examen attentif pour reconnaître les différences notables qui existent entre elles. Les *Angus* sont plus forts, ont la peau plus fine, le poil plus doux; les *Galloway* paraissent plus robustes, de longs poils au garrot, sur le front et au bord des oreilles, dénotent bien vite une race plus rustique, sans rien céder aux *Angus* sous le rapport de la perfection des formes. C'est que les *Galloway-polled* sont la souche primitive, et que les *Angus* proviennent d'une légère infusion de sang *Short-horned* dans la race *Galloway*.

L'une et l'autre, du reste, sont dignes d'attention, et un fermier écossais, *M. Mac-Combie*, a mérité pour ses magnifiques bêtes d'*Angus* la grande médaille d'or, qui fut l'année dernière donnée à *Jonas Webb*.

L'aspect sauvage du *West-highland*, race des montagnes d'Écosse, a surpris tous ceux qui n'avaient pas eu occasion de les voir à l'institut agronomique de Versailles. C'est une race de boucherie précieuse pour l'Angleterre, mais que nous n'avons pas à lui envier, car elle ne trouverait sa place dans aucune de nos provinces de France.

De toutes les races laitières anglaises, la plus remarquable est sans contredit la race d'*Ayr*, qui joint à des formes séduisantes des facultés laitières, une fécondité et une sobriété qu'on ne peut trop admirer. Elle ne nous avait envoyé l'année dernière que quelques spécimens, mais cette année elle comptait près de quatre-vingts vaches inscrites, et dans le nombre beaucoup de bêtes de premier ordre, ayant remporté les prix des concours anglais et écossais. Aussi ce coin de l'Exposition était-il visité avec un soin tout particulier, et a-t-on vendu à des prix énormes toutes les vaches de cette race, venues d'Écosse. Tout le monde voulait avoir des vaches d'*Ayr*, et elles ont été payées jusqu'à 2,500 francs et au delà.

L'Exposition *hollandaise* était à côté de celle des *Ayrshire*, et ce voisinage ne lui était pas favorable. Il fallait bien admirer le rendement extraordinaire de ces laitières de premier ordre, le développement incroyable de leurs mamelles, leur finesse de peau; mais leurs formes anguleuses déplaisaient. — Voici tout à côté les races de *Fribourg* et de *Berne;* quelles formes admirables! quelles bêtes énormes! oh, pour celles-là on n'a pas assez d'enthousiasme. Mais touchez leur peau si épaisse, voyez quelle charpente osseuse, calculez quelle abondance de nourriture, quels riches pâturages il faut pour donner du lait ou de la graisse à ces colosses, et vous reconnaîtrez que les *hollandaises*, avec leurs croupes ravalées, leur sont de beaucoup supérieures.

Il est une autre race suisse, au pelage brun, qui n'est pas moins belle que celles de Berne et de Fribourg et qui leur est fort supérieure, tant à cause de sa sobriété que de son rendement en lait, c'est celle de *Schwitz*. Elle manque de finesse, mais elle est rustique, et, quoique assez grosse mangeuse, elle n'est pas difficile sur la qualité de sa nourriture. Cette race est estimée justement en France; elle se rencontre fréquemment dans de bonnes vacheries, et un éleveur célèbre, le marquis de *Torcy*, en avait fait la base d'un croisement qui a donné des animaux de boucherie fort remarquables.

Nous n'avons jamais rien vu de plus charmant que les petites races tyroliennes de *Dux* et de *Zillerthal*. Le taureau de *Dux* qui a remporté le premier prix est un modèle accompli : il rappelle, par la saillie de ses muscles, l'élégance et la finesse de ses formes, les types reproduits par la sculpture grecque; mais c'est une miniature.

A la suite, et dans la grande galerie du sud, venait l'exposition autrichienne. On devait s'attendre à ce que l'Autriche, composée de provinces si profondément séparées de mœurs, de latitude et de langage, nous enverrait des animaux qui rappelleraient les contrastes qui nous ont si souvent frappés dans nos voyages. Notre désappointement a été grand de retrouver dans tous ces animaux venus de la Styrie et de la Bohême, de la Moravie et de la Carinthie, les divers types suisses; en sorte que l'on se serait cru au milieu de l'exposition mélangée de *Berne*, de *Fribourg* et de *Schwitz*, si ce n'eût été la profonde différence qu'il y avait dans la beauté des animaux. — La seule race frappante de l'Autriche est la race *hongroise*, regardée avec raison comme la race mère de toutes celles qui peuplent l'empire. Son pelage est gris; elle est haute sur jambes; sa légèreté, la rapidité de ses mouvements, sont remarquables; son aspect est presque sauvage, et ses cornes immenses, très-écartées et très-aiguës, sont fort curieuses.

Quelques spécimen de la vieille race rouge d'Allemagne venaient de la haute et de la basse Autriche : tout le reste était un mélange impossible à déchiffrer, mélange améliorateur sans doute, de la race *hongroise* avec les divers types *suisses*, mais sans intérêt pour qui cherchait comme nous dans ces bêtes, venant de faire trois mille kilomètres pour arriver à l'Exposition, des types bien purs de races inconnues.

La race bavaroise du *Glane*, que nous ne connaissions pas encore, est grande, belle, forte, assez fine, de couleur café au lait : elle nous semble bien mériter les éloges que lui donne depuis longtemps un homme fort compétent, M. Villeroy.

Les vaches des *Polders du Holstein* attiraient tous les yeux par leur maigreur d'abord, puis elles retenaient l'attention par des qualités laitières fort remarquables et une grande finesse.

Nous avons passé en revue toute l'exposition bovine étrangère; nous voici à l'exposition française. C'est avec satisfaction que nous arrivons à parler de nos richesses nationales. La Providence ne nous a pas donné les pâturages de la Suisse; la science ne nous a pas mis encore dans la bonne voie des Anglais; mais nous n'en avons pas moins à nous enorgueillir de la beauté et des qualités éminentes de nos races françaises. — Quelques-unes étaient bien représentées au concours; d'autres, et des plus importantes, l'étaient misérablement, si ce n'est par la qualité des sujets, au moins par leur nombre si restreint qu'il était impossible que les étrangers pussent en prendre une idée complète et favorable. L'homogénéité de quelques-unes de nos races méridionales est un de leurs premiers mérites; comment peut-on en juger quand on ne voit que deux ou trois animaux d'une catégorie, et que l'on compare ces individus isolés au magnifique ensemble de l'exposition de *Schwitz*, par exemple! Les sociétés d'agriculture devraient prendre à cœur de ne pas laisser ainsi mal juger des races qui font la richesse et l'orgueil de leurs contrées.

L'Exposition française comprend deux divisions bien distinctes : celle des animaux d'origine anglaise, celle des races indigènes. — Ici se révèlent les tendances dont nous avons essayé de donner plus haut une idée. — D'une part, le but très-arrêté de la production, l'adoption d'une race spécialement laitière ou spécialement de boucherie; de l'autre, l'entretien de races locales à deux ou trois fins, et le perfectionnement des formes de ces races, sans idées bien précises, ni sur l'effet que produiront ces améliorations, ni sur le but qu'on veut atteindre.

Les races françaises les mieux représentées étaient la race *charollaise*, la race *normande* et la race *flamande*. — Les *Charollais* ont eu un grand succès et le méritaient. Des éleveurs habiles ont lutté pour conserver leur race dans sa pureté : l'opinion publique leur donne raison aujourd'hui, et le suffrage des étrangers les récompense hautement de leur persévérance. Bien que M. *Bellard* et M. le comte de *Bouillé*, aient remporté les premiers prix, il serait injuste de ne pas reconnaître que c'est surtout aux efforts de M. *Massé* qu'est dû le degré de perfection où cette race est arrivée.

Il y avait un assez grand nombre d'animaux des races *agenaise*, *limousine*, d'*Aubrac* et *nantaise*, pour que l'on pût apprécier les grandes qualités de ces bêtes, fortes et courageuse au travail, excellentes pour la boucherie. La race *bretonne* était en nombre; mais les animaux de *Salers*, de *Gascogne*, du *Bazadais*, manquaient presque complétement, et il n'y avait pas un seul représentant des races d'*Urt* et des *Pyrénées*. Cependant la race auvergnate de *Salers* peut être regardée comme une des meilleures de France; elle est bonne laitière, elle travaille parfaitement, s'engraisse ensuite à merveille et est fort recherchée sur tous les marchés; la race *gasconne* est la meilleure race de travail de France; celle du *Bazadais*, parfaite dans ses formes, excellente marcheuse, d'un fonds extraordinaire, s'engraisse ensuite à merveille, et a pu faire admirer au concours de Poissy de cette année des animaux remarquables sous tous les rapports. Il en est de même de la race des *Landes* et des *Pyrénées*, qui est une des meilleures que nous connaissions. De pareilles abstentions sont bien regrettables, dans une réunion qui a appelé à un aussi haut degré que celle-ci l'attention publique.

Les races anglaises pures qui sont entretenues en France avec le plus de soin sont d'abord la race de boucherie de *Durham*, ensuite la race laitière d'*Ayr*. — Les *Durham* commencent à être fort répandus; ils comptaient à l'Exposition 65 têtes de race pure, et leur sang est mélangé à celui d'un grand nombre d'animaux en France, en vue de la production de la viande : Malheureusement ces croisements ne se font pas toujours avec le discernement qui serait nécessaire dans une question aussi importante pour l'avenir de nos races. Quoi qu'il en soit, la race de *Durham* est destinée à rendre de grands services, par ses qualités et sa précocité incomparables. Elle réussit aussi bien en France qu'en Angleterre, et les magnifiques bêtes de la vacherie du Pin en font foi, ainsi que des animaux comme ceux que le jury a couronnés en première ligne, et qui appartiennent à M. *Henri Lefebvre de Sainte Marie*, le comte de *Falloux*, M. *Boutton-Lévêque* et le comte de la *Tullaye*.

La race laitière écossaise d'*Ayr* n'a été connue en France que par les

charmantes vaches de cette espèce qui avaient été placées à l'institut agronomique de Versailles en 1849; mais ses rares qualités ne tardèrent pas à faire impression sur quelques personnes, qui en importèrent de semblables. Cette petite pépinière, de date si récente, tend chaque jour à s'étendre davantage, et ces jolies bêtes sont accueillies en ce moment avec un empressement qu'elles justifieront, nous n'en doutons pas.

Nous avons parlé de croisements des races indigènes avec des races étrangères : sous ce rapport la 18[e] catégorie du catalogue français est fort intéressante à étudier. Quelques-uns de ces essais donnent d'excellents résultats, notamment le croisement des *Durham* avec la race *mancelle* et la race *normande;* celui de la race d'*Ayr* avec la race *bretonne*, et cela parce qu'ils sont parfaitement logiques; mais nous ne saurions voir sans chagrin nos belles races françaises livrées à certains essais de cette sorte, qui ne peuvent donner que des résultats mauvais. Que peut-on espérer du croisement de la race de *Devon* avec la race de *Salers*, par exemple? Le *Devon* communique à la race *Salers* une plus grande élégance de formes, un peu plus de précocité, peut-être; mais il lui ôte de son poids, de ses facultés laitières et de sa rusticité: Les mauvais côtés l'emportent certainement sur les bons. — J'en dirais presque autant des croisements de la race de *Durham* avec les races *limousine* et *garonnaise*.

Nous répéterons toujours qu'il faut se garder, pour nos belles races de travail, de l'immixtion de tout sang étranger, jusqu'au jour ou leur condition économique changera, de telle sorte qu'il leur sera plus avantageux de se tranformer en races de boucherie. La meilleure bête de boucherie ne peut être ni la meilleure bête de travail ni la meilleure laitière : chercher ces trois qualités réunies à un haut degré, c'est chercher la pierre philosophale.

L'exposition de la race ovine comprenait 728 lots d'animaux : elle était magnifique et représentait admirablement tous les types des diverses espèces qui, tantôt dans une spécialité et tantôt dans une autre, se disputent la prééminence. — Il y a ici à observer une lutte curieuse entre les producteurs de laine et les producteurs de viande; c'est-à-dire ceux qui considèrent ou la laine ou la viande comme le produit le plus fructueux à obtenir de la race ovine. — Les partisans de la laine sacrifient volontiers la taille et la forme de leurs bêtes à la qualité et à la quantité de la laine; les partisans de la viande ne songent qu'aux formes, à la précocité et à la finesse des os de leurs animaux : la laine n'arrive que comme un produit accessoire. Cette lutte est toute moderne, et le signal en est parti de l'Angleterre, toujours préoccupée d'augmenter la quantité de sa viande : son climat et ses pâturages humides sont peu favorables à la finesse des toisons, et elle trouve, d'ailleurs, dans l'Australie, d'abondantes ressources pour fournir ses fabriques de laines mérinos. — La production de la laine en Australie a atteint des proportions que la découverte de l'or a pu un instant amoindrir et inquiéter, mais qui, fondée sur des besoins réels, non seulement de sa métropole, mais du monde entier, tend toujours à devenir plus considérable après un premier moment de trouble.

Ce sont les mérinos allemands des races *électorales de Saxe et d'Autriche*,

et *negretti d'Autriche*, qui poussent au plus haut degré la beauté et la finesse de la laine : les uns et les autres laissent bien loin derrière eux les mérinos espagnols, dont ils sont pourtant issus, et sont supérieurs en finesse aux mérinos français de Rambouillet, qui l'emportent eux-mêmes sur les espagnols. Mais à côté des qualités, il y a des défauts énormes : les animaux de Saxe et d'Autriche sont petits, mal conformés, sanglés, étroits de partout et sans poids. Ce fut l'impératrice Marie-Thérèse qui, la première, importa les mérinos en Croatie en 1775. Cette importation fut renouvelée en 1803 par l'empereur François Ier, et peu d'années après, cette race, conservée d'abord dans les bergeries impériales d'*Holistch* et de *Mannersdorf*, passa entre les mains des particuliers, qui l'adoptèrent avec un tel empressement, que des béliers furent vendus aux enchères, en 1811, 28,000 et 30,000 fr. Bientôt cet élan donné à la production des laines atteignit de grandes proportions, et une statistique publiée par le gouvernement autrichien portait, en 1851, le nombre des bêtes ovines à 25,202,318. Leur produit en laine atteint le chiffre de 50 millions de francs. — La Hongrie seule possède 17 millions de moutons mérinos, produisant 15 millions de kilogrammes de laines fines. On se fera une idée de l'importance de la production de la laine dans les États autrichiens par les faits suivants : le prince *Esterhazy*, qui a exposé quatre béliers, possède en Hongrie, sur ses domaines, 162,000 bêtes, dont le produit en laine s'élève, en moyenne, à 120,000 kilogrammes. — Le comte de *Larisch Moennisch* (Silésie) compte 30,000 bêtes dans ses troupeaux.

Les types les plus parfaits des races ovines de boucherie appartiennent aux Anglais : ce sont les *South-Down* et les *Dishley*, d'abord; puis les *Cotswold*, race nouvelle et fort à la mode, dont on prétend que les produits donnent un rendement en viande nette supérieur de 50 à 60 pour 100 à celui des *Dishley*; enfin les *Cheviot* et les *Black-Faced*, races de montagnes, rustiques, vigoureuses et bien conformées. Je n'hésiterai pas à mettre les *South-Down* fort au dessus de toutes les races que je viens de citer, à cause de la perfection de leurs formes, de la bonté de leur viande, de la vigueur de leur tempérament, des qualités de leur laine et de la fixité de leur sang qui frappe énergiquement son empreinte dans les croisements avec les races communes. — On commence à apprécier beaucoup les *South-Down* en France, et nous avons vu avec une véritable satisfaction des béliers, nés à la colonie de Petit-Bourg, payés à M. *Allier* jusqu'à 3,000 francs. — Il est vrai qu'ils provenaient du troupeau de l'illustre producteur anglais, *Jonas Webb*, qui obtint l'année dernière la grande médaille d'or à l'Exposition du Champ de Mars, et qui la méritait, non-seulement pour la beauté exceptionnelle de tous ses animaux, mais encore parce que c'est à lui que sont dus les perfectionnements apportés à cette race depuis quelques années, et qui en font le type le plus parfait de l'animal de boucherie, sans lui avoir rien ôté de sa vitalité et de l'élégance de ses formes. On parle de prix fabuleux, offerts et payés à *Jonas Webb*, pour deux animaux exposés par lui.

On a fort remarqué le caractère original de la race écossaise des montagnes *Black-Faced*, dont Sa Grâce le duc d'*Hamilton* et MM. *John Drive*, *John Steward* et *Gavin Saundilands* avaient envoyé de très-beaux échantil-

lons. — L'énorme race du *Hampshire*, avec ses toisons teintées de rouge, on ne sait dans quel but, a frappé par ses proportions colossales et par la beauté de ses formes. — On a regardé aussi, avec grand intérêt, les *Cheviots*, dont on connaît l'importance en Écosse : ils étaient nombreux et parfaitement choisis. — Parmi les autres races étrangères, sans destination bien précise, il y en a une dont la fécondité a singulièrement étonné tout le monde ; six brebis des *polders du Holstein* avaient entre elles six 21 agneaux.

Je n'ai pas encore parlé du rôle de la France dans l'exposition ovine : il est digne d'intérêt et de remarque. La production de la laine est restée jusqu'à ces derniers temps son but de prédilection. Quand il était question de perfectionner, même ses races communes, on songeait bien plutôt à agir sur la qualité des toisons que sur la forme très-défectueuse des animaux. C'était là une grande erreur dont on revient peu à peu, grâce au prix plus élevé de la viande, grâce surtout à l'exemple frappant des Anglais. On commence à voir que la meilleure voie à suivre, c'est de modifier les formes, d'augmenter le poids des races communes, au moyen de croisements avec les races anglaises perfectionnées, la race *South-Down* en particulier. Les résultats obtenus déjà ont été si frappants que ces méthodes feront vite de grands progrès ; mais cela n'affectera en rien la production des laines fines qui indemniseront toujours largement leurs producteurs, s'ils suivent la ligne de conduite qui leur est tracée par un homme qui inspire heureusement une confiance incontestée ; je veux parler de M. *Yvart*, inspecteur général des bergeries du gouvernement.

Pour produire des laines aussi fines, aussi peu abondantes que celles des Allemands, il faut des conditions économiques autres que les nôtres ; des prix de main-d'œuvre, la nourriture, le loyer de la terre à meilleur marché que ceux que nous rencontrons dans les pays qui s'adonneraient volontiers à la production des laines fines, et dont le sol répond parfaitement aux exigences de cette industrie. — Donc, sauf quelques laines exceptionnelles et appelées peut-être à un grand avenir, comme celle de *Mauchamp*, l'intérêt de la production des laines fines est de tendre à la quantité en sacrifiant un peu de la qualité, et de rendre en même temps les animaux qui portent cette laine plus précoces pour l'engraissement et de plus grand poids. M. *Yvart* a vu le péril auquel s'exposaient les hommes qui persistaient à viser à la finesse parfaite de la laine, par amour de leur art, et en ne tenant aucun compte des modifications qui s'opéraient autour d'eux, dans le prix des laines extrafines, par suite des progrès de la science mécanique et des inventions de machines nouvelles qui détruisent par leurs effets une grande partie de la différence qu'il y avait autrefois dans les qualités des laines et, par conséquent, dans leur valeur. Et cela en même temps que le prix de revient de ces produits augmentait dans la proportion de la valeur locative des terres. — C'est alors qu'il a imaginé de créer une sous-race dont l'origine a été un croisement audacieux, j'oserai le dire, du *Dishley* et du *mérinos de Rambouillet* ; une race à laine longue et une race à laine courte ; une race de laine grossière, une race de laine très-fine ; une race énorme, précoce, admirablement conformée, et une race moyenne, tardive, défectueuse. — Son but, bien précisé à l'avance, a été celui-ci : former une

race rectifiant les formes mauvaises du *mérinos*, son engraissement tardif et difficile, d'une part; de l'autre, transformant la laine abondante, mais détestable du *Dishley*; — en d'autres termes, obtenir des bêtes conformées comme les bêtes anglaises, et ayant une laine se rapprochant de la qualité de celle du *mérinos de Rambouillet;* au moyen du poids beaucoup plus élevé des toisons, surpasser en valeur celle des mérinos purs.

Le problème a-t-il été résolu? Quelques hommes perspicaces, M. *Pluchet* entre autres, qui ne tarda pas à suivre M. *Yvart* dans la voie où il entrait, n'ont pas douté un instant du succès; le plus grand nombre l'a contesté. On voyait bien, on admirait les résultats obtenus; mais on prétendait que M. *Yvart* n'obtiendrait pas la fixité de sa sous-race d'*Alfort :* il a fallu du temps pour lui donner raison sous ce rapport; mais douze années d'expériences, de reproduction constante de la race par elle-même, sans aucun rappel d'aucune des deux races pures, ont enfin ouvert tous les yeux, et les *Dishley-mérinos* peuvent être regardés pour les pays capables de nourrir ces beaux et grands animaux comme la conquête la plus précieuse. Elle remédie à une situation périlleuse pour les producteurs de laines fines. Si elle diminue un peu la beauté de la laine, elle en augmente considérablement la quantité et le poids, et la valeur vénale des bêtes est incomparable. Ceux qui doutaient encore ont pu se convaincre, s'ils ont examiné avec l'attention qu'ils méritaient les animaux exposés par les bergeries de l'État. Peut-on voir quelque chose de plus parfait que le lot de *Dishley-mérinos-Mauchamp,* qui était exposé sous le n° 28?

Il est une autre race, créée en France à un autre point de vue que celui de M. *Yvart*, dans le sens de la boucherie, spécialement, qu'il est juste d'indiquer ici, c'est celle de la *Charmoise*, qui, par sa précocité et les formes parfaites de ses animaux, s'est fait une réputation méritée. Les concours de boucherie viennent chaque jour confirmer les prévisions du regrettable M. *Malingié*, enlevé trop tôt et bien jeune encore à la science agricole : deux fils, dévoués à son œuvre, la continuent avec succès, et on ne peut pas ne pas leur porter un vif intérêt.

On le voit donc, le rôle de la France dans l'exposition ovine a été digne et de sa richesse et de son intelligence.

En ce qui concerne les races porcines, la lutte continue entre les grandes et les petites races, aussi bien dans l'exposition étrangère que dans l'exposition française. — Les grandes races étaient, il y a quelques années, les maîtresses sans rivales de tous les marchés; elles occupent encore les 99 centièmes de la production européenne; mais partout où les progrès agricoles ont pénétré, les petites races ont pénétré avec lui, et c'était justice; car jamais résultats plus prompts, plus évidents, ne furent obtenus que ceux qui résultent du croisement des petites races anglaises avec les grandes races indigènes. — Les verrats des races *New-Leicester*, *Coleshill*, *Essex*, *Berkshire* donnent une perfection de formes, une finesse des os, une précocité pour l'engraissement tout à fait sans comparaison, et les femelles indigènes, rustiques, fécondes, bonnes nourrices en général, se trouvent, par ce croisement, obtenir des petits qui participent de leur taille en prenant les éminentes qualités du père. Mais, pour que ces procédés puissent se généraliser, il

faut entretenir dans leur pureté les petites races, et ce soin revient à ceux qui se font les guides agricoles de leur pays. S'il ne se recommandait comme une bonne affaire, il devrait l'être comme une bonne action ; car le porc est la nourriture du pauvre, et il convient d'en soigner l'élevage.

Je ne sais pourquoi l'on maintient dans le programme une catégorie des grandes races étrangères qui ne sont nullement à encourager : il faut bien que le jury soit un peu de notre avis, car il a donné les premiers prix de ces grandes races à des animaux qui avaient évidemment déjà du sang des petites races. Du reste, l'exposition anglaise de l'année dernière et celle de cette année nous montrent les races anglaises, petites ou grandes, mélangées entre elles de telle manière, qu'il est impossible de les reconnaître. Sous ce rapport, comme aussi sous le rapport du poids des animaux, de la perfection de leurs formes, nous préférons de beaucoup les animaux de races anglaises, nés et élevés en France, à ceux qui nous viennent d'Angleterre. Quelques porcheries ont perfectionné ces races, les ont entretenues dans un état de pureté qui les rend évidemment supérieures, et de l'avis même de leurs concurrents, aux plus célèbres porcheries anglaises. Nous eussions désiré, cette année, voir les animaux français et étrangers concourir ensemble; nous n'avons pas besoin de la protection du programme, et nous provoquons cette modification dans les conditions du concours pour l'année prochaine.

L'exposition des oiseaux de basse-cour, arrangée de la manière la plus élégante, ornée de plates-bandes de fleurs, rafraîchie par des jets d'eau, renfermait grand nombre de lapins, pigeons, volatiles de toutes sortes ; mais elle ne contenait rien de supérieur à ce que nous avions vu précédemment. Les *Brahma-Poutra* étaient nombreux et se payaient des prix énormes; j'en dirai autant des *Dorking ;* les *Espagnols* étaient assez recherchés, les *Cochinchines* noir, blanc, brun, un peu delaissés, malgré la générosité du programme du concours à leur égard. Chacune des catégories si diverses des poules de fantaisie avait ses admirateurs ; les canards blancs d'*Aylesbury* étaient fort regardés; mais nous avouerons, en toute simplicité, que sauf peut-être les *Brahma-Poutra*, pour lesquels on en est encore à l'enthousiasme qui avait accueilli ces pauvres *Cochinchines*, si dédaignés aujourd'hui, nous ne trouvons rien de supérieur à nos belles et bonnes races françaises; les poules de *Crève-Cœur* en tête, puis celles du *Mans*, d'*Houdan* et de *Barbezieux;* nos belles oies de *Gascogne;* nos canards de *Rouen* et de *Toulouse*.

Nous arrivons à une des parties les plus importantes de l'Exposition. — Si l'aspect des animaux a quelque chose de plus séduisant pour la foule, les machines sont la grande préoccupation actuelle des hommes sérieux. — Les bras manquent à l'agriculture ; des forces puissantes, qui n'avaient été appliquées jusqu'ici qu'à l'industrie, trouvent, depuis quelques années, leur emploi dans les travaux des champs et de la ferme ; la vapeur prête à l'agriculture sa puissance. — En même temps, la mécanique agricole fait d'immenses progrès : les instruments, mis aux mains des laboureurs, se perfectionnent et deviennent, tout à la fois, plus légers, plus commodes et plus puissants; l'industrie s'empare de la fabrication en grand des instruments, et, à l'exemple de l'Angleterre et des États-Unis, la France fonde de grandes fabriques, de grands dépôts de machines, d'engrais, de semences de choix, etc. — Un

élan très-vif est donné, et, s'il entraîne trop rapidement quelques esprits enthousiastes, il a le bon côté de faire sortir de la routine ceux qui, témoins et juges compétents des expériences qui se font sous leurs yeux, se rendent à l'évidence, appliquent, avec leur expérience pratique, leur prudence traditionnelle, les machines les plus nouvelles, et concourent ainsi puissamment à les faire accepter. — Un fait bien frappant, c'est que l'admirable agriculture des départements de Seine-et-Oise et de Seine-et-Marne, les plus avancés peut-être dans leurs cultures, se faisait avec les instruments les plus défectueux et les plus arriérés. Les fermiers de ces deux départements, les plus rapprochés de Paris, ont pu, mieux que d'autres, suivre les expériences de l'année dernière et de cette année ; aussitôt la lumière s'est faite pour eux, et ils ont enlevé, à la lettre, tous les instruments anglais de toutes sortes, les charrues, les herses d'*Howard* et de *Ransomes*, les semoirs et les houes d'*Hornsby*, de *Garett* et de *Dray*.

Les moissonneuses et faucheuses américaines, qui firent l'année dernière une si profonde impression aux expériences de Trappes, fabriquées maintenant en France à un prix modéré, semblent désormais acceptées par tous les cultivateurs. Celle de *Manny* est incontestablement supérieure, comme faucheuse, à celle de *Mac-Cormick*, et elle paraît vouloir lui disputer, comme moissonneuse, le premier rang qui lui fut accordé l'année dernière à Trappes. — Les inventions françaises dans le même genre sont ingénieuses, mais elles n'ont point acquis au même degré que celles de l'Amérique la solidité, la simplicité et la puissance qui en doivent faire accepter l'usage. — A côté de cette infériorité, nous avons au moins lieu de nous enorgueillir de voir des charrues françaises mises au même rang que les charrues américaines et anglaises les plus célèbres, et l'emporter même quelquefois sur elles. *Grignon* a vu à ce concours les habiles efforts de son directeur, M. *Fr. Bella*, aussi bien appréciés qu'ils le furent en 1855. M. *Bella* a partagé deux premiers prix avec MM. *Howard* et *Crosskill*, battu deux fois tous ses concurrents, et, sans parler de ses autres récompenses, obtenu la première grande médaille d'or pour sa collection d'instruments aratoires. D'autres constructeurs de charrues, MM. *Armelin*, *Parquin*, *Bouscasse*, *Hallié*, *Gibout*, *Bodin*, venaient à un rang excellent.

Quant aux herses, houes à cheval, scarificateurs, semoirs de toutes sortes, la supériorité appartenait à MM. *Howard*, *Coleman*, *Hornsby*, *Garett*, *Dray*, c'est-à-dire aux exposants anglais.

Les machines à battre françaises ont disputé le premier rang aux machines anglaises et américaines. Les unes brisent moins la paille et demandent une moins grande force : d'autres font plus de besogne et rendent le grain tout nettoyé et propre à être conduit au marché ; c'est là, en général, une question de prix de revient et de force motrice. MM. *Duvoir*, *Nicolais*, *Ransomes* et *Sims*, *Barett*, *Lotz* et *Pinet*, ont obtenu les premiers prix des diverses catégories de machines à battre. Celles de MM. *Loriot* et *Cumming* étaient remarquables aussi.

Quant aux manéges, celui de *Pinet* l'emporte encore et de beaucoup sur tous ses concurrents étrangers. Nous n'en pourrons dire autant des locomobiles à vapeur destinées aux usages agricoles ; on sent que les Anglais

sont l'aise déjà dans ce genre de fabrication, et que nos fabricants, si experts pour la construction des grandes machines, hésitent encore dans la voie nouvelle que leur ouvre le progrès agricole. Les consommateurs semblent marcher plus vite que les constructeurs : plusieurs en France appliquent déjà ces forces nouvelles, d'autres sont bien près de les imiter, et, de proche en proche, les grandes exploitations demanderont bientôt toutes une locomobile à vapeur. — Nous ne pouvons donc trop encourager d'habiles constructeurs comme MM. *Calla*, *Laurens*, *Thomas* et *Pérignon*, et d'autres encore, à se mettre en mesure et à prendre pour modèle la charmante machine de *Hornsby*, de la force de six chevaux, qui a remporté le premier prix et a été achetée par M. le marquis de *Voguë*.

Nous ne passerons pas en revue l'exposition des instruments d'intérieur de ferme, qui occupait les galeries supérieures du palais de l'Industrie; il y aurait pourtant beaucoup de choses à dire d'une foule d'ingénieuses inventions, de hache-paille d'un système nouveau, de ruches simples et curieuses, de l'admirable baratte suédoise du major *Stiernsward*, des appareils pour la cuisson des aliments destinés aux animaux; tout cela est plein d'intérêt; mais il faut se restreindre, et j'ai hâte d'arriver à parler des deux machines hors ligne amenées à l'exposition par un ingénieur anglais, M. *Fowler*. L'une est une charrue à vapeur, qui a trouvé un concurrent dans MM. *Willoughby* et *Ransomes;* l'autre, déjà célèbre en Angleterre par les travaux considérables qu'elle y a faits, est une charrue à drainer qui est mise en mouvement, au moyen de cabestans, par une puissante machine à vapeur, et qui, armée d'un coutre en fer forgé de deux mètres cinquante centimètres de long, terminé par un soc en acier, exécute les drains et traîne, en avançant, un chapelet de tuyaux qui se fixent dans le passage du soc, énergiquement pressés par la traction, les uns contre les autres. C'est le drainage exécuté sans ouverture de fossés.

Rien n'est plus saisissant à voir que le travail de cette machine extraordinaire. La locomobile à vapeur n'a pas la force de plus de huit chevaux; mais un treuil, qui a pour mission d'enrouler autour d'un cylindre le câble en fil de fer qui attire la charrue, élève, au moyen d'un système d'engrenage bien combiné, la force motrice jusqu'à la puissance de cent chevaux. — La charrue marche et draine à une vitesse d'environ sept mètres par minute. — Il est difficile de se rendre un compte exact, sans la voir, de cette opération étrange qui ne laisse d'autre trace de son passage que les trous ouverts tous les cinquante mètres pour l'introduction des chapelets de tuyaux, et qui permet par conséquent de drainer sur les blés en herbe, sur les prairies artificielles, sans les endommager et sans que cela entraîne, comme pour le drainage ordinaire, la perte d'une récolte. Le succès a été complet dans les expériences qui ont été faites dans le parc de Versailles en présence du jury de l'Exposition et d'une foule de curieux, qui arrivaient incrédules, pour s'en retourner pleins d'admiration. D'énormes racines, un banc de cailloux, ont plusieurs fois causé à la surface du sol, au moment du passage de la charrue, un ébranlement qui inquiétait le public sur le sort des tuyaux; mais des tranchées ouvertes immédiatement les montraient placés avec un aplomb, une rectitude que la main de l'homme n'obtiendrait jamais dans les mêmes circonstances.

Quelques hommes, dévoués aux intérêts de leur pays, se sont hardiment rendus cessionnaires du brevet de *M. Fowler* en France; il est donc probable que nous verrons bientôt fonctionner, et dans le Nord et dans le Midi, cette merveilleuse machine; d'importants travaux lui sont déjà assurés.

Les charrues à la vapeur n'ont pas une portée moins grande. — Celle de *M. Fowler,* qui nous paraît fort supérieure à celle de son concurrent, a parfaitement fonctionné dans les expériences de Villiers. La locomobile, qui lui donne l'impulsion, au moyen de câbles de rappel, est placée en dehors du champ, et cette disposition lui permet de marcher comme une navette dans la main d'un tisserand, en suivant une ligne qui forme la base d'un triangle dont la machine est le sommet. Arrivée au bout du sillon, elle n'a pas à retourner : par un mouvement de bascule des plus simples, les *quatre* socs, qui marchaient dans un sens, sont remplacés par *quatre* autres qui sont dirigés dans un sens différent, et l'instrument retourne sur ses pas en continuant son travail avec une perfection qui causait l'admiration de tous les hommes du métier, témoins, à plusieurs reprises, de ces expériences.

Il est impossible de ne pas se sentir, en présence de faits si étranges, si nouveaux, saisi d'une grande émotion. Il faut admirer le génie de l'homme : nous l'admirons avec une sorte d'enthousiasme; mais d'autres pensées viennent aussi occuper notre esprit. — Nous n'avons pas partagé jusqu'ici, nous ne partageons pas encore les préoccupations de quelques esprits sérieux en voyant ainsi les machines remplacer les bras de l'homme, leurs craintes que le travail ne vienne à manquer à l'ouvrier et ne soit pas rémunéré d'une manière suffisante. — Nous avons toujours pensé, au contraire, que c'étaient les bras qui manquaient à la terre; que les conditions d'existence de l'agriculture lui imposaient, sous peine de ruine, de trouver des méthodes de production plus économiques, des rendements supérieurs à ceux dont la statistique constate les chiffres misérables; il nous semble que, si l'agriculture devient un meilleur placement pour les capitaux, des terres incultes viendront bientôt tenter l'industrie de l'homme, multiplier pour lui le travail en même temps qu'elles augmenteront la masse des subsistances, et qu'on pourra assurer au travailleur une plus large rémunération de ses services, tandis que celui qui l'emploie, pauvre aujourd'hui, ne peut les payer que pauvrement. Oui, nous pensons tout cela; mais ce n'est pas une raison pour ne pas se dire que ces machines puissantes, ces travaux faits d'une manière si parfaite, avec une rapidité qui tient de la magie, peuvent bien porter avec eux, dans le monde qu'ils étonnent par leur nouveauté, une véritable révolution économique; révolution bienfaisante, peut-être, mais à laquelle les esprits ne sont pas préparés, et qu'il est bon de méditer à l'avance. — Des travaux à la vapeur ne s'appliquent pas indistinctement à la petite, à la moyenne et à la grande propriété; ils seraient économiques pour l'une, impossibles ou ruineux pour les autres; ils changeraient donc la position respective des unes et des autres. L'industrie va son train, les faits marchent avec elle, qu'on ne se laisse pas surprendre; car, autant il est heureux de voir l'agriculture se faire industrielle, autant il serait périlleux de laisser l'industrie absorber le sol et en prendre le monopole.

Il ne nous est pas possible de donner un aperçu, même sommaire, de

l'Exposition des produits végétaux, animaux et minéraux; elle comprenait 4,635 numéros, sans compter la catégorie des livres, plans et gravures. Qu'il nous suffise de dire qu'à côté des produits naturels collectionnés avec un soin extrême, des cultures de lin d'Irlande, des cotons et de la garance de l'Algérie, des racines nouvelles, des vins exquis de France, les produits chimiques jouaient un rôle important. La chimie se fait aussi agricole, comme la physique et la mécanique, et l'appui de ces sciences prête à l'agriculture des forces nouvelles, sonde, pour ainsi dire, les routes inconnues qui lui sont ouvertes : c'est un grand progrès.

Tel est le jour sous lequel nous avons vu la grande solennité agricole qui vient de s'accomplir. Le rôle de la France y a surtout appelé notre intérêt : nous la voyons ardente à apprendre, à profiter des leçons que d'autres pays peuvent encore lui donner sous quelques rapports; mais son génie et sa richesse nous laisseraient l'assurance qu'aucun ne l'égalerait bientôt, si l'inconstance de ses destinées politiques et la mobilité de ses passions ne venaient sans cesse apporter un obstacle à sa marche.

E. de Dampierre.

ÉTUDE PHILOSOPHIQUE

LE PÈRE VENTURA

SUITE ET FIN (Voir le n° du 25 avril).

Nous avons dit que le P. Ventura, pour donner plus d'autorité à sa méthode, prétendait qu'elle n'était autre que celle même de saint Thomas, et nous avons ajouté qu'une telle assertion ne pouvait être acceptée sans examen. Il nous faut donc interroger l'enseignement du grand docteur du moyen âge, et rechercher si en effet il a le caractère qu'on lui attribue.

Saint Thomas a écrit deux *Sommes*, une *Somme* philosophique et une *Somme* théologique. Dans la première (*la Somme contre les Gentils*), il s'adresse plus particulièrement à ceux qui, rejetant toute révélation, ne reconnaissent d'autre autorité que celle de la raison, et voici comment il expose le but et le plan de son ouvrage :

« Notre intention, dit il, est de rendre claire et évidente à tous la vérité telle que la foi catholique l'enseigne, en montrant le néant des objections qu'on y oppose...

« Or, lorsqu'on entreprend de réfuter les diverses erreurs, on rencontre des difficultés de deux sortes; d'abord on a peine souvent à bien saisir le caractère propre de chacune de ces erreurs, et par suite à savoir de quelles armes il convient de faire usage pour la combattre.

« En second lieu, parmi les adversaires de la vérité, il en est qui n'admettent l'autorité d'aucune révélation (*alicujus scripturæ*) à l'aide de laquelle on puisse les convaincre. Dès lors il est nécessaire d'en appeler contre eux à la *raison naturelle* dont nul homme ne peut récuser le témoignage, mais qui précisément est insuffisante dans la science des choses de Dieu. » (*Summa cont. Gent.*, liv. I, chap. II.)

Il est évident déjà, ce nous semble, que saint Thomas ne peut pas placer le point de départ de la connaissance dans la foi en la révélation, puisque les adversaires auxquels il s'adresse n'admettent d'autre témoignage que celui de la raison, et qu'il déclare vouloir les com-

battre avec leurs propres armes. Mais continuons : dans le troisième chapitre dont le titre est : *Des deux méthodes par lesquelles on arrive à connaître les vérités qui ont rapport à Dieu*, il s'exprime ainsi : « Il y a deux sortes de vérités par rapport à Dieu, et par suite deux méthodes pour les connaître. Les unes dépassent entièrement la portée de la raison humaine, comme par exemple la notion de la trinité des personnes divines dans l'unité de nature ; les autres, au contraire, sont accessibles à la raison, telles que l'existence de Dieu, son unité et autres notions de cette sorte, que les philosophes ont démontrées à l'aide des lumières de la raison naturelle. » Puis il établit que l'homme peut par sa raison seule savoir que Dieu est *quia est*, mais ne peut pas savoir ce qu'il est, *quid est*. » (*Summa cont. Gent.*, liv. I, chap. III.)

Enfin dans le neuvième chapitre, qui a pour titre : *Ordre et manière de procéder dans la recherche de la vérité sur Dieu*, saint Thomas résume tout ce qu'il vient de dire au sujet de la méthode en ces termes : « De ce qui précède il ressort clairement que le philosophe doit considérer qu'il y a deux méthodes pour établir les vérités sur Dieu et combattre les erreurs qu'on y oppose. Il y a des vérités que la raison (*investigatio rationis*) découvre par elle-même, et d'autres qui sont au-dessus de sa portée. D'où il ne faut pas conclure qu'il y a deux modes d'existence en Dieu, car Dieu est un être essentiellement un et simple, mais seulement que l'homme a diverses manières de le connaître.

« Quant aux vérités qui sont du ressort de la première méthode, c'est à l'aide d'*arguments fournis par la raison* qu'il faut les établir et porter la conviction dans l'esprit ; quant aux autres, c'est-à-dire quant aux vérités qui sont au-dessus de la raison, on doit faire usage des arguments rationnels, non pour les démontrer et porter par voie directe la conviction dans l'esprit, mais seulement pour répondre aux objections et montrer ainsi que les vérités de la foi ne sont pas contraires aux principes de la raison.

« . . . . Suivant donc la marche indiquée, nous nous efforcerons d'abord de rendre manifestes à tous les notions que la foi reconnaît et que la raison découvre (*investigat*) en produisant les arguments qui les démontrent ; puis, la vérité étant ainsi solidement établie à l'aide de principes tirés pour la plupart des livres des philosophes et des Pères, nous contraindrons nos adversaires à la confesser.

« Ensuite, procédant par ordre, et passant de ce qui est plus connu, *a manifestioribus* (les vérités rationnelles), à ce qui l'est moins, nous établirons les vérités de l'autre ordre, de l'ordre supra-rationnel, en réfutant les objections et en rassemblant toutes les preuves et les autorités que la foi nous fournira à l'appui des enseignements divins.

« Ainsi nous *commencerons* par rechercher, *à l'aide de la raison*, toutes les vérités que la raison humaine peut découvrir sur Dieu, » etc. (*Id.*, Liv. I, chap. IX.)

Il est impossible, on le voit, de tenir un langage plus explicite. Avant d'entrer en matière saint Thomas prend soin, comme tous les vrais philosophes, de déterminer sa méthode, et il établit successivement qu'il y a deux ordres de vérités, des vérités de raison et des vérités de foi, des vérités que la raison découvre et démontre par elle-même, et des vérités qu'elle ne découvre ni ne démontre, et à l'égard desquelles son rôle se borne à réfuter les objections qu'on y peut opposer; qu'en ce qui concerne Dieu, la raison démontre son existence, *quia est*, son unité, etc., mais qu'elle ne démontre pas son essence, ce qu'il est, *quid est*; enfin que dans l'ordre du temps les vérités de raison précèdent les vérités de foi.

Comment donc se fait-il qu'en présence de textes si clairs et si précis le P. Ventura ait pu dire que saint Thomas « a, de toute la puissance de son génie, écrasé ce double *rationalisme*, et a démontré d'une manière triomphante l'absurdité des principes, l'outrecuidance des prétentions de la *raison philosophique* même *modérée* (celle qui reconnaît des vérités de raison et des vérités de foi), par l'impuissance où elle est de parvenir par ses seuls moyens à la première vérité, à la connaissance de Dieu[1]. » Comment, disons-nous, le P. Ventura a-t-il pu se prévaloir de l'autorité de saint Thomas lorsqu'elle lui est si contraire? Le voici, autant du moins qu'il nous est permis d'en juger : il s'est emparé d'un chapitre qu'il a détaché de ceux qui le précèdent et le suivent, et lui a donné une signification qu'il n'a et ne peut avoir, sans quoi saint Thomas se serait formellement contredit.

Le chapitre que le P. Ventura a interprété dans le sens de sa théorie est le quatrième de la *Somme contre les Gentils*. Saint Thomas se propose d'y établir que, bien que la raison humaine puisse arriver par elle-même et indépendamment de la foi à démontrer l'existence de Dieu, c'est cependant par de justes motifs (*convenienter*) que la croyance en Dieu a été mise au nombre des articles de foi. En effet, dit-il, si on laissait à la raison seulement, *solummodo*, le soin de rechercher et de démontrer l'existence de Dieu, il s'ensuivrait trois inconvénients : d'abord il n'y aurait qu'un petit nombre d'hommes qui connaîtrait que Dieu est; en second lieu, ce petit nombre n'arriverait à cette connaissance qu'après beaucoup de temps et d'efforts; enfin, il serait à craindre que souvent cette connaissance ne fût pas sans quelque mélange d'erreur; d'où il résulterait que la vérité la plus essentielle à connaître serait ignorée ou mal connue de la grande majorité des

[1] *La Raison philosophique et la Raison catholique*, t. I, p. 38.

hommes. Telle est sur ce point toute l'argumentation du saint docteur. Détruit-elle ce qu'il a dit précédemment, que la raison seule peut démontrer l'existence de Dieu? Non, assurément; elle le confirme au contraire, car elle le suppose.

Pour s'en convaincre, il suffit de considérer que saint Thomas parle ici, non de la notion de l'idée de Dieu que tous les hommes portent en eux-mêmes, mais de la démonstration rationnelle de l'existence et de tous les attributs de Dieu. Ceci étant observé,voici à quoi se réduit son raisonnement. Un petit nombre d'hommes est capable de suivre une démonstration rationnelle, et ce petit nombre lui-même est sujet à se tromper en quelques points. Or, comme il s'agit d'une vérité essentielle et fondamentale, il a été juste de la placer au nombre des articles de foi, afin de suppléer à toutes les faiblesses et de prévenir tous les écarts. Il en serait ainsi des autres vérités, si elles avaient la même importance. Que si, par exemple, il était nécessaire, pour être sauvé, de connaître les théorèmes de l'algèbre et de la géométrie, il ne suffirait pas de les démontrer, il faudrait encore les mettre au nombre des articles de foi, car bien peu d'hommes sont capables d'en saisir la démonstration, et, parmi ceux qui le peuvent, bien peu sont sûrs de ne s'être trompés dans aucun de leurs calculs. Au fond saint Thomas n'a voulu dire qu'une seule chose : à savoir que la foi a sur le raisonnement deux avantages : d'abord, à l'autorité faillible de la raison de l'homme, elle ajoute l'autorité infaillible de la raison de Dieu; en second lieu, elle est accessible à tous, tandis que la démonstration rationnelle ne l'est qu'au petit nombre.

Tel est, disons-nous, le sens du chap. IV de la *Somme*, et, si le P. Ventura lui a donné une autre interprétation, c'est qu'il l'a lu sous l'influence d'une de ces idées préconçues qui font que les esprits les plus sagaces d'ailleurs voient dans un livre ce qui n'y est pas, et n'y voient pas ce qui y est. Le procédé même dont il a fait usage pour reproduire l'argumentation de saint Thomas montre assez quelle sorte d'entraînement il a subi. Au lieu de traduire il a paraphrasé, et, en paraphrasant, il a ajouté ou retranché à la pensée de l'auteur. On va en juger.

Après avoir dit que saint Thomas écrasait de toute la puissance de son génie le rationalisme modéré, il le fait raisonner en ces termes : « On ne connaît, dit saint Thomas, que deux moyens pour parvenir à la possession de la vérité : *les recherches humaines et la révélation divine*. Mais le moyen des *recherches humaines* n'est pas sûr, *n'est pas conforme aux besoins et aux conditions du genre humain*. Prenez, par exemple, la première vérité, DIEU, le fondement de toute vérité et de toute religion. Distinguez, par rapport à Dieu, les notions qui surpas-

sent la raison et qu'on ne peut nullement obtenir par la raison, comme là notion de la *trinité des personnes dans l'unité de nature*, des notions accessibles à la raison, comme les notions de *l'existence* et de *l'unité de Dieu*. Or rien n'était plus conforme à la sagesse et à la bonté de Dieu que l'ineffable économie de sa providence, par laquelle il a fait connaître à l'homme, par voie de révélation, ces deux ordres, ces deux espèces de notions par rapport à lui-même[1]. »

Or saint Thomas n'a pas fait un si long discours; il a dit seulement : « Il y a donc par rapport à Dieu des notions que la raison *inquisitive* (*rationis inquisitio*[2]) peut trouver et d'autres qui sont au-dessus de la portée de l'intelligence de l'homme. Il a plu à Dieu de faire connaître par voie de révélation ces deux sortes de notions relativement à lui-même. » On voit que le traducteur a mis ici beaucoup du sien, et que ce n'est pas dans le texte, par exemple, qu'il a trouvé cette proposition : « Mais le moyen des *recherches humaines* n'est pas sûr, n'est pas conforme aux besoins et aux conditions du genre humain. »

Plus loin encore, le P. Ventura fait ainsi parler saint Thomas : « Si Dieu avait laissé aux recherches et aux investigations de la raison de chaque homme la tâche de se former les notions divines, même les plus faciles et les plus vulgaires, trois inconvénients s'ensuivraient. » Or saint Thomas a dit : « Si on laissait à la raison *seulement* le soin de rechercher la vérité sur Dieu, trois inconvénients s'ensuivraient : *Sequerentur tria inconvenientia, si hujusmodi veritas solummodo rationi inquirenda relinqueretur.* » On voit la différence : d'une part, le traducteur a ajouté au texte; de l'autre, il a retranché; ainsi le *solummodo*, qui a une si grande importance dans la phrase, est omis.

Nous pourrions nous abstenir d'insister davantage; mais, afin qu'on ne suppose pas qu'à notre tour nous nous méprenons sur la pensée de saint Thomas, nous allons appeler en témoignage un thomiste, un enfant de saint Dominique, qui a donné au dernier siècle une édition des œuvres de saint Thomas, et a exposé dans une introduction les principaux points de la doctrine de son maître, que sans doute il connaissait bien. « Le sage et prudent saint Thomas, ainsi s'exprime le P. Rubeis, ne fait pas usage de la même méthode dans la théologie naturelle et dans la théologie révélée. Quant à ce qui est des vérités de l'ordre naturel, il les expose et les établit à l'aide des principes de la raison (*principiis naturæ notis*) et des écrits des philosophes, réfute par

[1] *La Raison philosophique et la Raison catholique*, t. I. p. 39.

[2] Il est étrange qu'en présence de ces termes dont saint Thomas fait incessament usage : *rationis inquisitio*, *ratio inquisitiva*, *rationi inquirenda*, etc., le P. Ventura puisse avancer que la raison, selon saint Thomas, n'est pas *inquisitive*, mais seulement *démonstrative*.

le même moyen les objections qu'on a pu faire, puis les confirme par l'autorité des Écritures et des enseignements des Pères. Ainsi, par exemple, il prouve et démontre l'éternité de Dieu par des arguments que lui fournit la raison, ensuite il fait intervenir l'autorité de la révélation en citant ces paroles du Psalmiste : Et vous Seigneur, vous demeurez dans votre éternité, etc.

« Quant aux vérités révélées qu'on appelle les mystères de la foi, saint Thomas les établit d'abord par des textes tirés des saintes Écritures, et il n'a recours ensuite aux arguments de la philosophie que pour montrer que les vérités révélées ne répugnent en rien aux principes de la raison naturelle[1]. »

Ainsi, au dire de son savant interprète, saint Thomas a deux méthodes, l'une qu'il applique aux vérités de l'ordre naturel, l'autre aux vérités de l'ordre surnaturel. Dans la première, la raison précède la foi, et la foi ne fait que confirmer les principes de la raison; dans la seconde, la foi précède la raison, et la raison ne fait que constater que ses principes ne répugnent pas aux enseignements de la foi. Il demeure donc évident que saint Thomas place le point de départ de la connaissance dans la raison, et non dans la révélation.

Il est un dernier argument tiré de l'histoire de la philosophie sur lequel le P. Ventura paraît beaucoup compter, car il le développe avec complaisance et y revient sans cesse.

Les philosophes anciens et modernes, dit-il, qui n'ont pas cru à la révélation sont tombés dans les plus grossières erreurs au sujet de Dieu, d'où il est légitime de conclure qu'en fait la raison humaine, livrée à elle-même et non aidée du secours de la révélation, ne peut arriver à connaître d'une manière certaine aucune vérité, pas même l'existence de Dieu.

Cette manière de raisonner pèche par la base, car les prémisses sont mal posées. Il est bien vrai que les philosophes dont on parle ont avancé de grandes erreurs sur Dieu; mais il est vrai aussi que ces mêmes philosophes, le P. Ventura en convient, ont enseigné sur Dieu de grandes vérités, comme, par exemple, son existence et son unité. Dès lors la question change entièrement de face; au lieu d'une seule majeure il y en a deux à poser, ou, pour mieux dire, il y a deux faits, et non pas un seul dont il faut rendre compte.

Or que conclure de ce double phénomène, que les philosophes ont enseigné à la fois la vérité et l'erreur au sujet de Dieu? Rien autre chose que ceci : à savoir, que la raison humaine, peut à l'aide de ses

[1] *Summa philosophica*, édit. Roux-Lavergne, t. I, p. 24.

seules lumières, ainsi que parle saint Thomas, connaître que Dieu est, *quia est*, mais qu'elle ne peut connaître ce qu'il est, *quid est;* qu'en un mot elle est vis-à-vis de Dieu comme l'on est devant un objet que l'on voit, dont on constate clairement l'existence, mais dont on ne pénètre pas l'essence; d'où il résulte que, quand, non contente d'affirmer l'existence de Dieu, la philosophie veut encore déterminer les lois intimes de sa nature, elle tombe nécessairement dans les plus graves erreurs, parce qu'elle entreprend au delà de ce qu'elle peut.

Ainsi l'histoire de la philosophie ne prouve rien contre ceux qui, admettant la raison et la révélation, font à l'une et à l'autre la part qui leur revient, elle confirme leur méthode au contraire; mais elle fournit des arguments pleins de force, décisifs même contre ceux qui, comme le P. Ventura, nient la raison en tant que principe de connaissance, et contre ceux qui, comme les rationalistes modernes, nient la révélation.

Elle montre aux premiers que la raison peut, par elle-même, connaître un certain nombre de vérités élémentaires, et aux seconds, que la raison a besoin du secours de la révélation pour ne pas tomber dans les plus funestes méprises, même au sujet des vérités les plus essentielles à connaître.

Répondrons-nous enfin à cette singulière allégation du P. Ventura, que les anciens philosophes tenaient de la tradition toutes les vérités qu'ils ont connues, et qu'ils avaient tiré de leur propre fonds les diverses erreurs qui s'y trouvaient mêlées. Outre que c'est là une hypothèse toute gratuite qui ne repose sur aucune preuve, est-il permis d'admettre que Dieu ait créé l'homme absolument incapable de découvrir par lui-même aucune vérité, capable seulement de tirer l'erreur de la vérité; qu'il lui ait donné la liberté du mal et lui ait refusé la liberté du bien. Lorsqu'on argumente ainsi, ce n'est pas à la raison humaine, mais à la bonté et à la sagesse même de Dieu que l'on s'attaque.

Démonstration rationnelle. — La démonstration rationnelle est le troisième degré de la connaissance, le seul qui, au dire du P. Ventura, soit du ressort de la philosophie. L'homme, selon lui, après avoir engendré les idées abstraites par le moyen des sens, et avoir reçu de la révélation la connaissance, a la faculté de démontrer, à l'aide de la raison, chacune des vérités ainsi acquises.

Nous avons déjà montré que les choses ne se passaient pas ainsi, il ne sera pas inutile toutefois de considérer la théorie sous ce nouvel aspect.

La proposition énoncée ici se réduit à ces termes : La raison de l'homme est radicalement incapable de connaître par elle-même aucune vérité, mais elle est capable de donner la démonstration des vérités qu'elle reçoit de la révélation.

Commençons par déterminer nettement ce que c'est qu'une démonstration rationnelle.

Une démonstration rationnelle est un rapport d'équation entre les principes de la raison et une vérité proposée; ou autrement, démontrer, c'est remontrer soit à la raison d'autrui, soit à la sienne propre, qu'une certaine vérité est en parfait rapport avec les principes que cette raison a en elle, et la sommer dès lors de la confesser sous peine de se renier elle-même.

Une démonstration requiert donc deux conditions : d'abord que la raison ait la notion des principes qui la constituent, ensuite qu'elle connaisse, quoique d'une manière encore imparfaite, la vérité à démontrer.

Ceci étant, il est manifeste que, dans l'hypothèse que fait le P. Ventura, toute démonstration rationnelle devient impossible, puisque la raison, n'ayant aucun principe qui soit à elle, manque de l'un des termes du rapport à établir.

On pourra répondre, il est vrai, que le principe lui est donné par la révélation; nous le voulons bien; mais la difficulté reste entière et même le vice essentiel de la théorie n'en ressort que plus clairement.

Toute notion que donne la révélation vient de Dieu, et par suite est extérieure à l'homme. La raison peut y adhérer, mais non se l'approprier ni la faire sienne, et elle la distingue toujours essentiellement des éléments constitutifs de sa nature.

Si donc c'est la révélation qui donne la notion du principe, le principe, n'étant pas propre à la raison, ne peut lui servir de moyen terme pour établir un rapport d'équation entre elle et la vérité; car, dans ce cas, ce ne serait pas avec la raison, mais avec un élément extérieur à elle, que le rapport aurait lieu, et précisément le but de la démonstration rationnelle est de mettre la raison elle-même en rapport d'équation avec la vérité.

Ainsi, lorsqu'on refuse à la raison la faculté de rien connaître par elle-même, on lui refuse également la faculté de rien démontrer, et le seul domaine que le P. Ventura veuille bien laisser à la philosophie lui échappe comme tout le reste.

Un tel résultat, avons-nous observé, achève de faire ressortir le vice de la théorie. En effet, que s'ensuit-il? Que la raison, étant passive dans la démonstration comme dans la perception de la connaissance, n'est pas une entité libre qui adhère volontairement à la vérité, mais une entité fatale qui la subit nécessairement. Car, n'ayant en elle aucun principe d'activité qui lui soit propre, ou du moins aucun élément sur lequel elle puisse l'exercer, elle reçoit tout du dehors, principes et conséquences, sans jamais rien tirer de soi.

Tel est si bien le caractère tout fataliste de la méthode du P. Ven-

tura, que lui-même ne peut lui en assigner un autre, lorsqu'il entreprend d'en décrire l'économie intime; on en jugera par l'exposé suivant : « Pour voir les objets extérieurs, ainsi s'exprime-t-il, l'homme a autant besoin de la lumière que de l'organe de la vue. Donnez-moi l'homme aux yeux les plus parfaits, renfermez-le dans une chambre obscure, il n'y verra rien de ce qui s'y trouve, il ne pourra se voir lui-même. De même, pour connaître les objets de l'ordre spirituel, l'homme a besoin de la lumière de la révélation divine tout autant que de l'intellect et de la raison. Donnez-moi l'homme à l'intellect le plus subtil, à la raison la plus fortement trempée; imaginez, par une hypothèse fort peu possible, qu'il ait pu grandir. se développer hors de toute société, où, plus ou moins pur, plus ou moins altéré, se trouve le dépôt des révélations divines; imaginez qu'il est absolument privé de toute lumière rejaillissant de ces révélations; il ne connaîtrait rien, il ne pourrait connaître rien des objets du monde spirituel; *il ne se connaîtrait pas, ne se concevrait pas lui-même*.....

« Le même Dieu, qui a créé l'œil et la lumière pour voir, a établi la raison et la révélation pour connaître. *Point de vision* des objets matériels *sans lumière; point de connaissance* des choses intellectuelles et morales *sans la révélation* que Dieu a fait, d'après saint Paul. dès le commencement du monde, rayonner dans le monde pour la connaissance de la vérité, tout comme il y fit briller la lumière matérielle pour la vision des corps [1]. »

Ainsi la raison joue dans le phénomène de la connaissance le même rôle que l'œil dans celui de la vision; elle connaît par le moyen de la révélation, de même que l'œil voit par le moyen de la lumière. Dès lors il est manifeste que la raison reçoit passivement la connaissance de la vérité, comme l'œil subit passivement la vision de l'objet.

Cependant, lorsque l'erreur se montre dans tout son jour, il est rare qu'elle ne fasse pas reculer ceux mêmes qui en sont le plus épris; c'est ce qui arrive ici au P. Ventura; et on va voir que, sur le point de tirer de sa théorie la dernière conséquence qu'elle renferme, il s'arrête tout à coup et l'abandonne, mais pour la reprendre bientôt après.

Après avoir assimilé la perception de la connaissance à la vision des objets extérieurs, il prévoit qu'on va lui faire cette objection : la révélation étant la lumière du monde des esprits comme le soleil est celle du monde des corps, pourquoi y a-t-il des hommes qui voient et d'autres qui ne voient pas la vérité? A quoi il répond : Il y a des hommes qui voient et d'autres qui ne voient pas la vérité, parce qu'il y a des raisons saines et des raisons malades, comme il y a des yeux sains et des yeux malades. Oui, sans doute, mais pourquoi y a-t-il des raisons

[1] *La Raison philosophique*, préface du t. II, première partie, p. 47.

saines et des raisons malades? « Une raison saine, reprend-il alors, est une raison qui se défie d'elle-même, qui s'abaisse, qui se captive, qui se soumet. » On ne saurait mieux dire; mais qui ne voit que par là tout l'échafaudage de la théorie se trouve renversé, car, pour que la raison se défie d'elle-même, il faut apparemment qu'elle sache pourquoi elle a lieu de se défier, et elle ne peut le savoir que si elle se connaît, que si elle a déjà acquis cette connaissance réfléchie d'elle-même, de sa force et de sa faiblesse, que la philosophie se propose avant tout de lui donner.

Il y a donc là un dilemme dont on ne peut sortir : ou l'homme a déjà la connaissance lorsqu'il adhère à la révélation, et alors il est libre dans son adhésion; ou il n'a encore aucune connaissance, et alors il n'est pas libre, car il n'y a pas de liberté sans connaissance.

Mais que peut la logique sur l'esprit de système? Acculé dans ses derniers retranchements, le P. Ventura se tire d'affaire à l'aide d'une contradiction. Il ne veut pas nier la liberté morale de l'homme, à laquelle il croit comme chrétien; de là l'aveu qui lui échappe, qu'il n'y a que les raisons saines qui croient à la révélation; il ne veut pas davantage renoncer à sa méthode; d'où il arrive qu'après avoir avoué que la raison ne croit à la révélation qu'autant qu'elle se défie d'elle-même, c'est-à-dire qu'autant qu'elle se connaît, il continue à enseigner que la raison ne peut rien connaître que par le moyen de la révélation.

Nous ne pouvons dès lors aussi que maintenir à sa théorie le caractère fataliste que nous venons de lui reconnaître.

Cependant ici encore le P. Ventura prétend s'appuyer sur l'autorité de saint Thomas, qui, selon lui, aurait placé dans la révélation le point de départ de toute démonstration rationnelle.

Nous avons déjà établi par des textes nombreux que telle n'était pas la méthode dont saint Thomas annonçait vouloir faire usage; voyons cependant si, dans la pratique, il est demeuré fidèle aux principes qu'il avait posés, et considérons, par exemple, comment il démontre la première de toutes les vérités, l'existence de Dieu. Le saint docteur commence par réfuter dans un premier chapitre (le douzième de la *Somme contre les Gentils*) l'opinion de ceux qui prétendent que l'existence de Dieu n'est connue que par la foi, et ne peut être démontrée par la raison; puis, leurs objections écartées, il entreprend dans le chapitre suivant (le treizième) de faire lui-même cette démonstration.

Et comment procède-t-il? Prend-il son point de départ dans la révélation? Enseigne-t-il d'abord que Dieu a révélé à l'origine son existence au premier homme, et renouvelé ensuite cette révélation à Moïse, en disant : Je suis celui qui suis! Nullement; il n'invoque ni la révélation primitive ni la loi mosaïque; c'est à la raison, et

non à l'Écriture, qu'il emprunte sa proposition première. « Tout ce qui a le mouvement, dit-il, le reçoit d'un autre. » Tel est le principe premier d'où il part, et sur lequel il fait pivoter toute son argumentation; il est donc évident, et chacun d'ailleurs peut s'en assurer en consultant la Somme, que saint Thomas, en fait comme en théorie, place le point de départ de ses démonstrations dans la raison, et non dans la révélation [1].

II

Après avoir analysé les diverses parties de la méthode du P. Ventura, il ne sera pas sans intérêt de considérer à quel résultat elle le conduit lorsqu'il en fait l'application à la définition de l'homme.

Pour donner la vraie notion de l'homme, il ne suffit pas de dire de quels éléments son être est composé, il faut encore déterminer la nature propre de chacun de ces éléments et le caractère du rapport qui les unit. Que l'homme soit un esprit et un corps, nul ne le conteste; mais qu'est-ce que l'esprit, et qu'est-ce que le corps? et, par suite, quelle sorte d'union ces deux éléments contractent-ils ensemble? tels sont les points qu'il faut éclaircir, et sur lesquels il est essentiel de s'expliquer.

La réponse du P. Ventura à ces diverses questions peut se résumer dans la proposition suivante: L'homme est une substance composée de deux autres substances: l'esprit et le corps. L'esprit est une substance, le corps est une substance, mais ce sont deux substances imparfaites qui ont besoin de s'unir pour se compléter. L'esprit, dont l'opération propre est de concevoir l'idée, ne peut pas cependant la concevoir sans le corps; le corps, dont l'opération propre est de sentir, ne peut pas sentir sans l'esprit. De là il résulte que l'union que ces deux substances imparfaites contractent est une union nécessaire et substantielle, car chacune de ces substances, prise à part, ne peut se suffire à elle-même, et ce n'est qu'en s'unissant qu'elles arrivent à former un être complet : l'homme.

[1] Dans la *Somme théologique* saint Thomas procède de la même manière. Le chapitre où il traite de l'existence de Dieu a pour titre : Dieu est-il? on dirait presque le doute méthodique de Descartes. Après avoir, selon son usage, énoncé les allégations en sens contraire qui ont été avancées sur la question, il reprend ainsi : « Je réponds que l'existence de Dieu se démontre de cinq manières. » Puis il développe successivement ces cinq preuves qui sont tirées, la première du mouvement, la deuxième de la cause efficiente, la troisième du possible et du nécessaire, la quatrième des degrés de perfection, la cinquième du gouvernement du monde. On voit qu'il n'y en a pas une seule qui soit empruntée à l'Écriture.

Tel est l'exposé succinct de la définition; pour en apprécier la valeur, il suffit de rechercher si l'esprit et le corps sont, dans les conditions d'existence où on les place, de véritables substances, car, s'ils n'ont pas ce caractère, la théorie entière croule par la base.

La question ainsi posée est facile à résoudre. Une substance est ce qui subsiste par soi, et ce qui subsiste par soi opère par soi; si donc l'esprit est une substance, il faut qu'il opère, c'est-à-dire qu'il conçoive l'idée par lui-même, indépendamment de tout secours étranger. Or c'est là précisément la propriété qu'on lui refuse lorsqu'on énonce qu'il ne peut avoir l'idée que par le moyen du corps. Il est vrai que le P. Ventura fait cette réserve, que c'est l'esprit qui engendre l'idée tout seul, et que le corps n'intervient qu'à titre d'instrument; mais nous avons déjà montré qu'il y a là une contradiction dont il ne peut rendre compte. D'ailleurs, ne prend-il pas soin d'observer que l'incapacité où est l'esprit d'engendrer l'idée autrement que par le corps est une incapacité absolue, puisque, selon lui, c'est Dieu qui, voulant créer un être intermédiaire entre les intelligences pures et les êtres physiques purs, a donné à l'homme un esprit assez imparfait pour qu'il ne puisse avoir l'idée, l'élément premier de toute connaissance, que par le moyen du corps. L'esprit, dans une telle hypothèse, n'est donc pas une substance, car il n'y a pas une seule opération qu'il accomplisse par lui-même et indépendamment du corps, pas même celle de concevoir l'idée.

De même, si l'opération propre du corps est de sentir[1], il faut, pour qu'il soit une substance, qu'il sente par lui-même, et c'est ce que l'on nie lorsqu'on déclare qu'il ne sent que par le moyen de l'esprit de qui il tient la vie. Le corps donc non plus n'est pas une substance, puisque, n'opérant pas par soi, il ne subsiste pas par soi.

On aperçoit de suite la conséquence qui en découle : si l'esprit et le corps ne sont pas des substances, l'homme n'est pas, comme on le dit, une substance composée de deux autres substances, il n'est qu'une substance simple, qui est douée, il est vrai, de deux propriétés également essentielles, celle de connaître et celle de sentir, mais qui cesse entièrement d'exister dès que l'un des deux éléments dont elle se compose vient à faire défaut.

Cette déduction est si légitime, que le P. Ventura est contraint de reconnaître qu'on peut abuser de sa théorie en faveur du matérialisme. Mais que répond-il pour détourner une telle conclusion, et comment arrive-t-il à prouver que, nonobstant cette incapacité absolue où est l'âme de l'homme de concevoir l'idée autrement que par

[1] Nous avons déjà observé que, si c'est l'esprit qui perçoit la sensation, c'est le corps qui en fournit l'élément. L'opération propre du corps est donc de produire l'élément premier de la sensation.

le moyen des sens, elle peut cependant continuer à la concevoir, lorsqu'en fait elle est séparée du corps? Il ne trouve que les deux explications suivantes : « L'âme séparée du corps, dit-il, ne concevra pas moins l'être universel, soit en vertu des *habitudes* qu'elle a contractées pendant cette vie, soit par la *lumière de la gloire* qui se reflétera sur elle par le Verbe. »

Cette réponse évidemment n'est pas sérieuse; car d'abord, les habitudes de l'âme étant précisément de ne concevoir l'idée que par le corps, il faut, pour qu'elle la conçoive sans le corps, qu'elle change non-seulement ses habitudes, mais sa nature. En second lieu, il se peut que le corps se sépare de l'âme avant de lui avoir fourni aucune des images d'où elle doit abstraire les idées. Or, dans ce cas, qui se réalise souvent, il est manifeste que l'âme n'a pas l'habitude de concevoir l'idée, puisqu'elle n'en a encore conçu aucune.

Quant à ce qui est de la *lumière de la gloire* qui se reflétera sur l'âme par le Verbe, Dieu peut sans doute accroître la puissance de l'âme dans des proportions qu'on ne saurait déterminer; mais il ne peut, à moins de la créer à nouveau, changer sa nature, son essence, qui est, dans l'hypothèse que l'on fait, de ne concevoir l'idée que par le moyen du corps.

Il reste donc que le P. Ventura est dans l'impossibilité, nous ne disons pas de démontrer la survivance de l'âme, mais d'expliquer comment il se peut qu'elle survive au corps.

Cependant il y a dans sa définition une intention dont on ne saurait méconnaître la justesse : à savoir, de faire ressortir l'unité substantielle de l'être humain, ce qui n'est pas moins important que de maintenir la distinction des deux substances dont il se compose.

L'esprit et le corps sont, nous l'avons vu, deux substances entièrement distinctes, parce que chacun d'eux, opérant par soi, subsiste par soi. Mais l'homme, à son tour, est une substance, parce qu'il a, en tant qu'homme, des opérations qui lui sont propres, et qui sont autres que celles de l'esprit et que celles du corps pris séparément. Ainsi l'homme connaît; or son esprit seul n'a que la faculté de concevoir l'idée, non celle de connaître, puisque pour connaître il faut déterminer l'idée, et qu'il ne peut la déterminer qu'en l'appliquant aux êtres particuliers, dont les sens seuls lui révèlent l'existence. Ainsi l'homme sent; or le corps seul n'a pas la conscience de la sensation qu'il éprouve. Ainsi l'homme imagine; or ni les intelligences pures, ni les êtres physiques purs ne peuvent imaginer, les premières parce qu'elles connaissent et ne sentent pas; les seconds parce qu'ils sentent et ne connaissent pas. D'où il suit que l'homme, opérant par soi, ayant des opérations qui sont autres que celles de l'esprit seul et que celles du corps seul, subsiste par soi, est une substance.

Ceci, disons-nous, est essentiel à observer, car, si l'on ne veut voir dans l'homme qu'une substance spirituelle accidentellement unie à un corps, on n'a pas l'homme en son entier, et on ne peut rendre compte, ni du rôle important que joue le corps dans l'économie de son être, ni du caractère essentiellement un et simple des phénomènes qui se produisent en lui, et auxquels cependant l'esprit et le corps prennent part.

Du reste, on ne saurait être surpris que deux substances puissent, sans cesser d'être elles-mêmes, produire en s'unissant une nouvelle substance, car le monde physique nous offre une foule de phénomènes analogues. La chimie n'a-t-elle pas l'art de composer et de décomposer les substances? Ne sait-elle pas de deux ou de plusieurs substances en former une seule, et rendre ensuite à chacune d'elles, par l'analyse, les propriétés qu'elles avaient avant de s'unir? Nous n'entendons pas établir ici une entière similitude; nous essayons seulement de faire comprendre comment l'esprit et le corps peuvent, sans perdre de leurs qualités substantielles, produire, en s'unissant, un être un et substantiel qui est l'homme, et comment ensuite l'esprit peut, lorsque la séparation a lieu, retrouver les qualités qu'il tient de sa nature propre, accrues de toutes celles qu'il a acquises pendant la durée de son union avec le corps.

Le P. Ventura est donc dans le vrai, lorsqu'il établit l'unité substantielle de l'être humain; mais, comme il n'obtient ce résultat qu'en refusant à l'esprit ce sans quoi il n'est pas une substance, à savoir la faculté de concevoir l'idée par lui-même, et comme, en faisant ainsi, il confond, au lieu d'unir seulement, les deux substances spirituelle et physique, sa définition, prise dans l'ensemble, est fausse et pleine de dangers.

Nous avons dit qu'elle n'était qu'une application de sa méthode, il serait plus exact peut-être d'énoncer qu'elle en est le prolégomène; et, en effet, pour pouvoir enseigner que l'homme ne connaît rien que par la foi en la révélation, il faut établir préalablement que non-seulement il ne connaît rien par lui-même, mais encore qu'il n'obtient même l'idée abstraite et indéterminée que par les sens; car, comme la révélation n'arrive à l'homme dans son état actuel que par l'intermédiaire du corps, on doit, pour être conséquent et garder la gradation, supposer que l'idée abstraite et indéterminée lui est également donnée par le corps, d'où il est permis d'induire que le sensualisme est le point de départ nécessaire de toute doctrine qui place dans la révélation la source unique de la connaissance.

En exposant la méthode du P. Ventura, nous avons montré, chemin faisant, ce qu'il y a d'excessif ou même d'absolument faux dans plu-

sieurs des propositions particulières qu'elle renferme, il nous reste à en tirer une proposition générale qui nous permette de l'apprécier dans son ensemble.

Or, si on a suivi avec quelque attention l'analyse qui précède, on doit reconnaître que cette proposition générale peut se formuler dans les termes suivants : la raison de l'homme est absolument incapable de rien connaître par elle-même ; elle est apte seulement à recevoir la connaissance qui lui vient de la révélation ; d'où il suit que la raison de l'homme n'est pas principe de connaissance, et qu'il n'y a qu'un seul et unique principe de connaissance : la révélation.

Le principe d'une chose est l'élément premier d'où elle sort. Le soleil est le principe de la lumière, parce qu'il est l'élément premier d'où vient la lumière; les planètes au contraire ne sont pas principes de la lumière, car elles ne la tirent pas d'elles-mêmes et ne font que la recevoir et la réfléchir.

Ainsi en est-il de la révélation et de la raison. La révélation est principe de la connaissance, car elle est l'élément premier d'où sort toute connaissance; la raison, au contraire, n'est pas principe de la connaissance, car elle ne la tire pas d'elle-même, et ne fait que recevoir et réfléchir celle qui lui vient du dehors. De même donc qu'il n'y a dans le monde des corps qu'un principe de lumière, le soleil; de même il n'y a dans le monde des esprits qu'un principe de connaissance, la révélation : telle est la dernière formule en laquelle se résume la méthode du P. Ventura.

Cette formule, nous n'avons pas à la juger de nouveau en elle-même, nous avons assez dit combien elle répugne aux principes et aux faits pour n'y plus revenir. Mais nous devons signaler, en terminant, les deux graves conséquences qui en découlent et achèvent de la caractériser.

D'abord, s'il n'y a qu'un seul principe de connaissance, la distinction si essentielle à maintenir entre l'ordre naturel et l'ordre surnaturel disparaît entièrement.

L'ordre naturel et l'ordre surnaturel de la connaissance ne diffèrent que par leur principe. Le philosophe et le théologien poursuivent les mêmes objets. Dieu et l'homme, mais ils ne font pas usage du même principe pour les atteindre. Le principe du philosophe est la raison de l'homme, c'est par elle qu'il découvre et démontre la vérité; le principe du théologien est la révélation, c'est d'elle qu'il tire son enseignement et sur son autorité qu'il s'appuie.

Toute vérité donc que la raison suffit à découvrir et à démontrer appartient à l'ordre naturel de la connaissance ; toute vérité, au contraire, que la révélation seule peut donner appartient à l'ordre surnaturel. Or on ne peut plus faire cette distinction lorsqu'on n'admet

qu'un seul principe de connaissance, puisque, tout provenant d'une seule et même source, il n'y a plus de criterium à l'aide duquel il soit possible de discerner ce qui appartient à l'un des deux ordres plutôt qu'à l'autre.

En second lieu, et c'est là surtout ce qui mérite de fixer l'attention, l'unité du principe de la connaissance entraîne, ou plutôt suppose l'unité de substance.

Tout ce qui subsiste par soi opère par soi, et, comme l'opération propre de l'être intelligent est de connaître, s'il n'y a qu'un seul être qui connaisse par soi, il n'y a aussi qu'un seul être qui subsiste par soi, qui soit une substance. On ne conteste pas, il est vrai, que l'homme connaisse; mais il ne suffit pas qu'il connaisse, il faut encore qu'il connaisse par soi, et c'est ce que l'on nie lorsqu'on énonce qu'il ne connaît que par le moyen de la révélation.

Opposerait-on que, quoi qu'il en soit, il faut bien admettre que Dieu, étant l'auteur de toute chose, est l'auteur aussi de la connaissance? Oui, sans doute, Dieu est l'auteur premier de la connaissance, mais à quel titre? à titre de créateur, non de révélateur; et créer, qu'est-ce, sinon faire quelque chose de rien? Lorsque Dieu crée une raison humaine, il n'y met rien de soi, rien de sa substance propre, il la fait à nouveau, sans y employer aucun élément antérieur. Dès lors la raison ainsi créée n'a rien de la substance divine, ni d'aucune autre substance; elle s'appartient en propre, tout ce qu'elle a est à elle, et, comme son attribut essentiel est de connaître, le principe de la connaissance qu'elle acquiert est en elle, non en Dieu.

Il reste donc que l'unité du principe de la connaissance suppose nécessairement l'unité de substance, puisque, s'il n'y a qu'un seul être qui connaisse par soi, il n'y en a aussi qu'un seul qui subsiste par soi.

Or on sait quel nom porte toute doctrine qui conclut à l'unité de substance, et c'est ici le lieu de parler du reproche que le P. Ventura adresse à Descartes d'avoir été, sans le vouloir, le père du panthéisme moderne.

Descartes a produit une étude psychologique dont la hardiesse égale la profondeur; il a démontré avec une invincible puissance de dialectique que l'homme est avant tout un être qui pense, et que l'essence de sa nature est dans la vie de son âme. Là est la grandeur et l'utilité véritable de l'œuvre qu'il a laissée; mais on ne saurait disconvenir que, sous d'autres rapports, cette œuvre ne soit incomplète et défectueuse.

Descartes n'a pas nié assurément que le corps, que la société, que la révélation, aient une part dans la génération ou le développement de la connaissance, il a même fait à cet égard des réserves très-expresses; toutefois on doit reconnaître que, dans l'application, il a tenu

peu de compte de ces divers éléments, qu'il a trop exclusivement concentré son étude sur la raison individuelle, et qu'il a pu ainsi paraître vouloir faire de cette raison la base unique de tout l'édifice de la connaissance. De là le défi que Kant, au siècle dernier, lui a porté de pouvoir jamais sortir du cercle étroit dans lequel il se renferme, et de prouver que les vérités, dont il constate et détermine si bien l'existence au sein de la raison, aient en dehors de cette raison aucune réalité objective, et soient autre chose que de purs concepts de l'esprit. De là aussi la conséquence que de nos jours on a tirée de sa doctrine, à savoir, que la raison de l'homme est le principe unique de la connaissance, et que toute vérité, émanant d'elle, relève de sa souveraine juridiction.

Nous ne disons pas que Kant et les rationalistes modernes aient été dans leur droit, le premier en prétendant mettre Descartes dans l'impuissance de sortir du moi pour arriver au non-moi; les seconds, en inférant de ce qu'il enseigne la souveraineté de la raison humaine; nous voulons seulement indiquer de quel côté incline sa méthode et comment on a pu en abuser. Descartes d'abord n'a pas assez nettement déterminé le rôle considérable que jouent le corps et l'enseignement social dans le développement de la connaissance purement humaine; ensuite et surtout il n'a pas suffisamment démontré la nécessité du second principe de la connaissance, la révélation.

Que si maintenant nous comparons la méthode cartésienne, non telle qu'elle est en elle-même, mais telle qu'elle a été interprétée de nos jours, avec celle du P. Ventura, en quoi trouverons-nous que ces deux méthodes se ressemblent ou diffèrent? La première, sans nier la raison de Dieu, n'en tient aucun compte dans la pratique, et fait découler toute vérité de la raison de l'homme; la seconde, sans nier la raison de l'homme, lui refuse cependant une existence substantielle et fait sortir toute vérité de la raison de Dieu. Mais l'une et l'autre, quoique partant de points opposés, s'accordent en ceci qu'elles n'admettent qu'un seul principe de connaissance et par suite qu'une seule substance.

Nous n'insistons pas; ce simple rapprochement doit suffire. Nous n'accusons pas l'auteur de la *Raison philosophique* d'être panthéiste, il ne l'est ni dans ses intentions ni dans ses conclusions dernières. Sa foi le sauve de l'abîme, mais son principe l'y conduirait s'il y demeurait fidèle. On ne peut, en effet, échapper au panthéisme qu'en distinguant essentiellement, dès l'origine, l'esprit de la matière, l'individu de l'espèce, l'espèce de Dieu, et, comme c'est par la nature et le degré de la connaissance que les êtres intelligents constatent ce qu'ils sont et ce qu'ils ne sont pas, on ne peut plus les distinguer lorsqu'on fait

sortir toute la connaissance d'un seul et même être, soit Dieu, soit l'homme.

Il serait superflu désormais, on le comprend, d'examiner la question de savoir s'il convient de suivre le P. Ventura dans la voie nouvelle qu'il veut ouvrir à la philosophie catholique. Notre réponse est dans ce qui précède. La prétendue restauration qu'il propose ne serait, en réalité, qu'une révolution sans objet et sans cause qui, loin de profiter à la foi, la saperait par la base, et jetterait les âmes dans un scepticisme absolu où s'abîmeraient bientôt les derniers restes des croyances sociales.

La philosophie chrétienne a de tout temps admis deux principes de connaissance: la raison et la révélation, qu'elle a su concilier sans les confondre; la première, qui donne les vérités dont l'homme a besoin pour satisfaire aux conditions de son existence individuelle et sociale; la seconde, qui confirme ces vérités, et les féconde en dévoilant à la créature le mystère de sa destinée ainsi que les lois du rapport qu'elle doit entretenir avec le Créateur.

La philosophie ne connaît sans doute directement que des choses de la raison; mais, quand elle a constaté qu'elle ne peut par sa vertu propre aller au delà de certaines bornes, elle porte ses regards plus haut, et de son impuissance même conclut la nécessité d'une révélation qui supplée à ce qui lui manque. De plus, lorsque la révélation lui a donné ses enseignements supérieurs, elle s'en empare, les met en regard de ses propres principes, et de ce rapprochement fait sortir de nouvelles et plus lumineuses clartés.

Telle a été, disons-nous, la constante méthode dont ont fait usage tous les philosophes chrétiens, saint Augustin comme saint Thomas, Bossuet comme Fénelon, Pascal comme Leibnitz; c'est celle qui nous a été enseignée, et que nous avons apprise. Le P. Ventura propose aujourd'hui de changer cette grande et sage économie; on comprend qu'il nous répugne de le suivre dans une voie si périlleuse, et c'est ce qui explique comment, malgré notre insuffisance propre, nous avons entrepris de le contredire.

Certes, nul plus que nous ne rend hommage au zèle, à l'éloquence et au savoir profond de l'auteur des *Conférences;* mais plus son autorité est grande et justement acquise, plus il nous a paru nécessaire de protester contre une donnée métaphysique qui rompt avec toutes les traditions du passé, et qui, n'eût-elle que ce seul défaut, et elle en a d'autres, nous l'avons montré, ne pourrait, si elle venait à prévaloir, qu'ajouter au trouble et à la confusion des intelligences.

V. DE CHALAMBERT.

HISTOIRE DU CONSULAT ET DE L'EMPIRE

PAR M. THIERS

LIVRE XLI[e] — LE CONCILE

On n'imagine pas, certes, que j'aie la prétention de juger ici ni M. Thiers ni son livre. Quelques pages, on le sent, ne sauraient suffire à une tâche semblable; et d'ailleurs, une main déjà exercée, quoique bien jeune encore, doit faire connaître avec détail à nos lecteurs les plus récents volumes de l'*Histoire de l'Empire*. Pour moi, je vais droit et sans préambule à celui qui vient de paraître; mais je m'arrête au premier livre de ce volume, au livre qui a pour titre le *Concile*.

Il s'agit de l'un des plus graves incidents, sans contredit, de l'histoire de l'Église au dix-neuvième siècle.

La chose veut être reprise de haut. Les principes, ici, sont d'une si capitale importance! Les faits de 1811 sont si étroitement enchaînés aux faits antérieurs! J'ose donc réclamer la bienveillante attention du lecteur : *je ne sais pas l'art d'être clair pour qui ne veut point être attentif.*

Sur les principes, je serai net et court.

Tout se tient dans la foi catholique. Jésus-Christ est Dieu; l'Église a été instituée par Jésus-Christ; donc l'Église est d'institution divine. Ou l'Église est de Dieu ou elle n'est rien.

Or, si l'Église est de Dieu, comment DEVRAIT-ELLE être asservie à l'homme?

L'Église donc se gouverne elle-même, elle est autonome. L'Église est, de droit, indépendante comme la Vérité, comme la Science, avec cette différence fondamentale que la Science, dans ses manifestations humaines, a ses éclipses, au lieu que l'Église a parole que Dieu est avec elle : « ENSEIGNEZ, et voilà que JE SUIS AVEC VOUS jusqu'à la fin des siècles[1]. »

[1] *Matth.*, XXVIII, 20.

Pas un vrai catholique qui ne soit prêt à signer cela de son sang.

Mais la Vérité n'est pas seule dans le monde; il y a encore la Force. Quand la Force et la Vérité se rencontrent, de deux choses l'une : ou elles s'unissent et se tiennent embrassées, et alors c'est le règne de l'ordre et de la paix; ou elles se combattent, et alors c'est un duel gigantesque, mais lamentable, où la Force a toujours succombé depuis dix-huit siècles, mais non sans amoindrir l'empire de la Vérité dans les âmes et sans lui faire, hélas! sous ce rapport, de profondes et bien douloureuses blessures.

Dans ces dix-huit siècles toutefois, le duel a eu bien des phases et bien des formes. Durant trois cents ans, la Force a fait couler le sang chrétien comme de l'eau : elle a crucifié Jésus-Christ; elle a mis en croix après lui le prince des Apôtres; elle a tranché la tête au trente premiers successeurs de saint Pierre. Ensuite, elle s'est faite, dirai-je théologienne? avec Constantin et les Césars du Bas-Empire. Plus tard, elle a tenté d'introniser la polygamie, la couronne en tête, au sein de la société chrétienne, comme aussi de s'inféoder l'Église en faisant de l'Évêque l'homme-lige du Prince, et du Pape le premier vassal de l'Empereur (cela se passait en plein moyen âge!). Plus tard encore enfin, elle en a usé avec l'Église comme le tzar Nicolas avec la Turquie, et les Mentschikoff ne lui ont pas fait défaut.

Telle a été surtout l'attitude de la Force au dix-huitième siècle. Il ne faut pas que l'expulsion des Jésuites, consommée par les gobertistes et les mazziniens en 1848, fasse oublier et Pombal, et Florida Blanca (Moniño), et Choiseul, et Tanucci de Naples, et Kaunitz de Vienne, et tant d'autres, — non plus que la monstrueuse pression exercée sur Clément XIV par toute la diplomatie d'alors, pour lui arracher le bref du 21 juillet 1773. La justice exige qu'on le dise, les majorités parlementaires de 1790 et 1791 n'ont fait que suivre l'impulsion donnée par les monarques absolus et par leurs ministres. Voilà les exemples qu'avait reçus Napoléon. *Le malade était condamné*, ce n'était plus qu'une question de temps, et l'on ne parlait de l'Église que comme de « la décrépitude d'un grand corps lent à mourir. » Un jour même arriva (le 29 août 1799), où, Pie VI, captif, venant d'expirer dans la citadelle de Valence, on crut avoir définitivement scellé le tombeau du dernier des Papes. Mais la Papauté devait, elle aussi, ressusciter le troisième jour : le 14 mars 1800, Pie VII fut élu comme par miracle, et, l'année d'après, le vainqueur de Marengo signait un Concordat avec le Saint-Siége.

Entre les actes de génie qui rayonnent en si grand nombre dans l'histoire de Napoléon, s'il en est un qui appartienne plus exclusive-

ment qu'aucun autre à son inspiration propre, à son initiative spontanée, c'est le Concordat. Nul ne le voulait, nul n'en voulait autour de lui. Non-seulement la Révolution, mais le dix-huitième siècle tout entier se levait comme un seul homme contre cette réhabilitation, accomplie par le fils du Siècle, par l'élu de la Nation, par celui qu'on nommait « la Révolution faite homme, » d'une Religion honnie par les *sages* et proscrite par les *lois*. Mais Napoléon savait ce qu'il faisait.

Il est vrai qu'il avait accompagné la promulgation du Concordat de tout un ensemble de dispositions législatives empreintes d'une défiance infinie contre l'Église. Mais une grande partie de ces dispositions ne faisaient, il est juste de le reconnaître, que renouveler des maximes depuis longtemps érigées en lois par l'ombrageuse jalousie des légistes; et les autres articles, dits *organiques*, semblaient autant de précautions assez naturelles, au point de vue du moment, contre un clergé composé d'amnistiés et de suspects. Aussi, nonobstant de justes réclamations du Saint-Siége au sujet de certaines dispositions de la loi du 18 germinal an X, une immense acclamation accueillit le rétablissement officiel de la hiérarchie et du culte catholique : au sein du Clergé, comme dans les rangs du peuple, la reconnaissance ne connut pas de bornes. Je tiens à prendre acte de ce résultat constaté par des documents sans nombre, par toutes les correspondances et tous les souvenirs de l'époque. Il y en eut une manifestation sans exemple dans l'Histoire : Pie VII *vint à Paris* sacrer de ses mains l'Empereur[1].

Comment l'harmonie vint-elle à se rompre? Je vais le dire sans faiblesse comme sans colère, mais non assurément sans douleur. Je ne puis toutefois supprimer l'Histoire.

Napoléon voulait fermer tous les ports d'Europe aux Anglais. Or celui d'Ancône leur restait ouvert. Le vainqueur d'Austerlitz s'indignait : Pie VII, au contraire, tenait à cette neutralité politique dont Rome ne s'était pas un seul jour écartée depuis le traité de Westphalie ; il ne voulait pas se départir de cette tradition deux fois séculaire aux risques de retarder indéfiniment, par un acte d'hostilité sans motifs, l'émancipation des catholiques du Royaume-Uni, grande espérance dont Pitt avait récemment flatté les Irlandais, précisément pour les gagner au bill d'union de leur pays à la Grande-Bretagne. Aujourd'hui, certes, en présence des invectives de la tribune et de la presse de Londres contre la puissance temporelle du Pape, il est

[1] Les papes Zacharie et Étienne III étaient venus en France au temps de Pépin le Bref; mais ce prince fut sacré par saint Boniface. Charlemagne fut sacré et couronné empereur par Léon III ; mais ce couronnement se fit à Rome.

piquant de rappeler qu'il y a moins d'un demi-siècle un Pape a joué et perdu sa couronne et sa liberté pour ne pas s'être permis un acte gratuit d'hostilité contre l'Angleterre.

Voyez plutôt. Dès le 13 février 1806, Napoléon, après avoir fait occuper Ancône, écrivait à Pie VII :

« Nos conditions doivent être que Votre Sainteté aura pour moi, dans le temporel, les mêmes égards que je lui porte pour le spirituel et qu'elle cessera des ménagements inutiles envers des hérétiques ennemis de l'Église. *Votre Sainteté est souveraine de Rome,* MAIS J'EN SUIS L'EMPEREUR. Tous mes ennemis doivent être les siens[1]. »

Or Pie VII avait le sentiment de la faiblesse de ses forces temporelles; mais il avait plus encore celui de l'indépendance et de la dignité du Saint-Siége. Voici sa réponse :

« Sire, levons le voile! Vous dites que vous ne toucherez pas à l'indépendance de l'Église, vous dites que nous sommes le souverain de Rome; vous dites dans le même moment que *toute l'Italie sera soumise à votre loi.* Vous nous faites annoncer que, si nous faisons ce que vous voulez, vous ne changerez pas les apparences : mais, si vous entendez que Rome, comme faisant partie de l'Italie, soit sous votre loi, si vous ne voulez que conserver les apparences, le domaine temporel de l'Église sera réduit à une condition absolument LIGE et SERVILE; l'indépendance et la souveraineté du Saint-Siége seront détruites.....

« Votre Majesté établit en principe qu'elle est l'*empereur de Rome.* Nous répondons, avec la franchise apostolique, que le souverain Pontife, qui est tel depuis un si grand nombre de siècles, qu'aucun prince régnant ne compte une ancienneté semblable à la sienne; le souverain Pontife, devenu en outre le souverain de Rome, ne reconnaît et n'a jamais reconnu dans ses États une puissance supérieure à la sienne. Aucun empereur n'a aucun droit sur Rome. Vous êtes immensément grand; mais vous avez été élu, sacré, couronné, reconnu Empereur des Français, et non de Rome. Il n'existe pas d'empereur de Rome; il n'en peut pas exister si l'on ne dépouille le souverain Pontife du domaine absolu et de l'empire qu'il exerce à Rome. »

Ce langage, si je ne me trompe, n'était pas dépourvu de noblesse ni même de grandeur. Mais il ne fit pas l'impression que Pie VII s'en était promise. Le 22 juillet 1806, Napoléon mandait au Vice-Roi d'Italie : « Peut-être le temps n'est pas loin, où je ne reconnaîtrai le Pape que comme évêque de Rome, comme égal et au même rang que les évêques de mes États. Je ne craindrai pas de réunir les Églises gallicane, italienne, allemande, polonaise, dans un Concile, pour faire mes affaires sans Pape[2]. »

[1] *Hist. de Pie VII,* par M. Artaud, chap. XI.
[2] Artaud, chap. XVI.

Le Vice-Roi envoya confidemment et comme de lui-même une copie de cette lettre à Pie VII. Ce n'était qu'une menace; mais ne dut-elle pas être souvent présente à la pensée du Pontife captif, quand on l'adjurait plus tard de renoncer à sa prérogative de conférer (à l'exclusion de tous autres) l'institution canonique aux Évêques? N'était-ce pas le moyen direct pour Napoléon de *faire ses affaires sans Pape?*

Quoi qu'il en soit, Pie VII ne céda point, et, le 2 février 1808, Rome fut occupée par une armée française commandée par le général Miollis. Le Pape déclara que, tant que nos troupes seraient ainsi malgré lui dans sa capitale, toute négociation devenait impossible. Pour le réduire, l'Empereur décréta que Macerata, Urbin, Ancône et Camerino étaient *irrévocablement* réunies au royaume d'Italie [1]. Pie VII protesta, défendant à ses provinces de résister, mais ne leur permettant point de jurer fidélité à leur nouveau maître. Après divers incidents, les choses se précipitèrent, et, le 17 mai 1809, un décret, daté de Schœnbrunn, réunit à l'Empire français tous les États du Saint-Siége, laissant à Pie VII les palais de Rome, avec un revenu de deux millions.

Ce décret fut publié à Rome le 11 juin. Dès le lendemain, des mains courageuses et fidèles (c'est M. Thiers qui parle) affichèrent dans Saint-Pierre et dans la plupart des églises la bulle qui prononçait l'anathème avec ses conséquences, non pas contre Napoléon nommément, mais contre tous les auteurs et complices des actes de violence et de spoliation exercées sur le Saint-Siége et le patrimoine de Saint-Pierre. Le 6 juillet, à trois heures du matin, le général Radet et ses gendarmes s'emparaient de la personne du Pape, et l'emmenaient à Florence, d'où il fut conduit prisonnier jusqu'à Grenoble.

Quelle était la part de Napoléon dans ce dernier acte?

Le 17 juin 1809, il écrivait de Schœnbrunn: « Par mes décrets (ceux qui réunissaient Rome à l'Empire, en assignant deux millions et des palais au Saint-Père), j'ai fait beaucoup de bien au Pape, mais c'est à condition qu'il se tiendra tranquille. S'il veut faire une réunion de cabaleurs tels que le cardinal Pacca (alors sécretaire d'État), il n'en faut rien souffrir, et agir à Rome comme j'agirais avec l'archevêque de Paris. J'ai voulu vous donner cette explication. » — Et, le 19 juin: « Si le Pape prêche la révolte et veut se servir de l'immunité de sa maison pour faire imprimer des circulaires, ON DOIT L'ARRÊTER. » — Toutefois, en apprenant l'événement, le 18 juillet, il mandait au contraire: « Je suis fâché qu'on ait arrêté le Pape; c'est une

[1] M. Thiers (t. XI, p. 300), dit à ce sujet que Napoléon s'empara des Légations, qu'il attacha, sous le titre de départements, au royaume d'Italie. Le mot propre a fait ici défaut à l'historien. Le nom de *Légations* désigne exclusivement les provinces de Ferrare, de Bologne, de Ravenne et de Forli, qui avaient toujours fait partie intégrante du royaume italien dès sa formation, en 1805.

grande folie : il fallait arrêter le cardinal Pacca et laisser le Pape tranquille à Rome. Mais enfin ce qui est fait est fait..... Je ne m'oppose point, si sa démence finit, à ce qu'il soit renvoyé à Rome. *S'il était entré en France, faites-le rétrograder jusqu'à Savone*[1]. »

Les démêlés politiques de Pie VII et de Napoléon vont se compliquer désormais d'une question religieuse.

C'est à Savone que le Pape reçut, le 19 août 1809, une lettre du cardinal Caprara, archevêque de Milan, qui insistait, au nom de l'Empereur, pour que l'institution canonique fût accordée à ceux que le Monarque avait nommés aux évêchés vacants dans ses États. C'eût été le retrait implicite de la bulle d'excommunication. Pie VII, abandonné à lui-même, séparé du cardinal Pacca depuis plus d'un mois, n'hésita pas à repousser l'ouverture qui lui était faite.

« Après des attentats que les conciles généraux et les constitutions apostoliques ont frappés d'anathème, répondit-il à Caprara, avons-nous fait autre chose qu'obéir à ces conciles et à ces mêmes constitutions, ainsi que l'exigeait notre devoir? *Comment donc aujourd'hui pourrions-nous reconnaître dans l'auteur de toutes ces violences le droit en question?* Comment pourrions-nous consentir à ce qu'il l'exerçât? Le pourrions-nous sans nous rendre coupable de prévarication, *sans nous mettre en contradiction avec nous-même*, et sans donner lieu de croire, au grand scandale des fidèles, qu'abattu par les maux que nous avons soufferts et par la crainte de plus grands encore, nous sommes assez lâche pour trahir notre conscience? Pesez ces raisons, monsieur le cardinal, non au poids de la sagesse humaine, mais à celui du sanctuaire, et vous en sentirez la force.

« Malgré un tel état de choses, Dieu sait si nous souhaitons ardemment donner des pasteurs aux siéges vacants de cette Église de France que nous avons toujours chérie de prédilection, et si nous désirons trouver un expédient pour le faire d'une manière qui convienne aux circonstances, à notre ministère et à notre devoir! Mais devons-nous agir dans une affaire d'une si haute importance sans consulter nos conseillers-nés? Or comment les consulter quand, séparé d'eux par la violence, on nous a ôté toute communication avec eux, n'ayant pu même jusqu'à présent obtenir d'avoir auprès de nous un seul de nos secrétaires? Que l'Empereur commence par se réconcilier avec le chef de l'Église; qu'il renonce à ses funestes innovations religieuses, contre lesquelles nous n'avons cessé de réclamer; qu'il nous rende la liberté, notre siége et nos officiers; qu'il restitue les propriétés qui formaient, non notre patrimoine, mais celui de saint Pierre; qu'il ramène auprès de nous quarante cardinaux, que ses ordres en ont arrachés; qu'il rappelle à leurs diocèses tous les évêques exilés, et sur-le-champ l'harmonie sera rétablie. . . . .
. . . .

[1] M. Thiers, t. XI, pp. 304-313.

« Quant à ce qu'on affecte de répandre, que nous compromettons les choses spirituelles pour des intérêts purement temporels, c'est une calomnie qu'il vous est aisé de confondre, monsieur le cardinal, vous qui, jour par jour, avez su tout ce qui s'est passé. Vous savez très-bien que, ne fût-il question que de l'usurpation du patrimoine de saint Pierre, nous ne pourrions en abandonner la défense sans manquer à un devoir essentiel et sans nous rendre parjure[1]. »

Cette lettre de Pie VII est un document capital. Elle pose et tranche nettement, au point de vue catholique, la question qui devait amener la convocation de l'assemblée d'Évêques de 1811, et qui sera désormais le pivot de toutes les négociations de Napoléon avec le Pape. Elle prouve très-bien aussi que la résistance du souverain Pontife lui était plus personnelle que ne l'avait cru l'Empereur.

Mais ce dernier ne pouvait ignorer que Pie VII, malgré l'extrême justesse de son premier aperçu, se défiait jusqu'à l'excès de ses lumières propres, et qu'il était prompt à sacrifier son sentiment au sentiment d'autrui[2]. Il ne désespéra donc point d'entamer la conviction privée du Pape.

Le 15 septembre 1809, il mandait à Fouché : « Le mouvement de Grenoble à Savone a été funeste comme tous les pas rétrogrades. Vous n'avez pas saisi mes intentions. C'est ce pas rétrograde qui a donné des espérances à ce fanatique..... J'ai donné l'ordre que tous les généraux d'Ordres, tous les cardinaux qui n'ont pas d'évêché ou qui n'y résident pas, se rendissent à Paris. Probablement *je finirai tout cela* en y faisant venir le pape lui-même, que je placerai aux environs de Paris (il pensait l'établir à Saint-Denis). — Il est juste qu'il soit à la tête de la Chrétienté. — Cela fera une nouveauté les premiers mois, mais qui finira bien vite[1]. »

Écoutez Napoléon, s'expliquant librement à Sainte-Hélène sur cette conception prodigieuse :

« Lorsque je saisis le timon des affaires, j'avais déjà des idées arrêtées sur tous les grands éléments qui cohésionnent la société : j'avais pesé l'importance de la Religion; j'étais persuadé, et j'avais résolu de la rétablir.

« Avec le Catholicisme, j'arrivais bien plus sûrement à tous mes grands résultats... Au dehors, le Catholicisme me conservait le Pape : avec mon influence et nos forces en Italie, je ne désespérais pas, tôt ou tard, par un moyen ou par un autre, *de finir par avoir à moi la direction de ce Pape;* et dès lors quelle influence ! quel levier d'opinion sur le reste du monde ! etc.

[1] Lettre, en date du 26 août 1809, transcrite en entier dans les *Mémoires* du cardinal Pacca, 3e partie, chap. III.

[2] J'emprunte ce jugement au cardinal Pacca, t. II, p. 61, traduction de 1833.

[3] M. Thiers, t. XI, pp. 314 et 315.

. . . .

« L'Évêque de Nantes (Duvoisin) était mon oracle, mon flambeau; il avait ma confiance aveugle sur les matières religieuses. Car, dans mes querelles avec le Pape, j'avais pour premier soin, bien qu'en aient dit les intrigants et les brouillons à soutane, de ne pas toucher au dogme : si bien que, dès que ce bon et vénérable évêque de Nantes me disait : « Prenez garde, vous voilà en face du dogme! » sans m'amuser à discuter avec lui, sans chercher même à le comprendre, je déviais aussitôt de ma route, pour y revenir par d'autres voies. Et, comme il n'avait pas mon secret, combien il aura été étonné de mes circuits! C'est que j'avais un but et qu'il ne le connaissait pas.

. . . .

« Pie VII est véritablement un agneau, tout à fait un bon homme, un véritable homme de bien, que j'estime, que j'aime beaucoup et qui me le rend un peu, j'en suis sûr. Si nous eussions été laissés à nous seuls, j'en eusse fait ce que j'aurais voulu; j'eusse gouverné alors le monde religieux avec la même facilité que je gouvernais le monde politique. . . . . .

. . . .

« L'arrestation du Pape s'était opérée sans mes ordres, et même elle me contrariait fort. J'expédiai donc sur-le-champ pour qu'on fît demeurer le Pape où on le rencontrerait, et on l'établit à Savone, où on l'entoura de soins et d'égards. Car je voulais bien me faire craindre, mais non le maltraiter; le soumettre, mais non l'avilir : j'avais bien d'autres vues!

« Ce déplacement ne fit qu'accroître le ressentiment et les intrigues. Jusque-là la querelle n'avait été que temporelle; les meneurs du Pape, dans l'espoir de relever leurs affaires, la compliquèrent de tout le mélange du spirituel. Alors il me fallut le combattre aussi sur ce point : j'eus donc mon conseil de conscience, *mes* conciles, et j'investis mes cours impériales de l'appel comme d'abus. Car mes soldats ne pouvaient plus rien à tout ceci; il me fallait bien combattre le Pape avec ses propres armes; à ses érudits, à ses ergoteurs, à ses légistes (les canonistes), à ses scribes, je devais opposer les miens.

« Il y eut une trame anglaise pour l'enlever de Savone. Elle me servait : je le fis transporter à Fontainebleau. Mais là devaient être le terme de ses misères et la régénération de sa splendeur. Toutes mes grandes vues s'étaient accomplies sous le déguisement et le mystère; j'avais amené les choses au point que le développement en était infaillible, sans nul effort et tout naturel. Aussi voit-on le Pape consacrer ce développement dans le fameux concordat de Fontainebleau, en dépit même de mes revers de Moscou : qu'eût-ce donc été si je fusse revenu victorieux et triomphant?... Et dès lors j'allais relever le Pape outre mesure, l'entourer de pompe et d'hommages; je l'eusse amené à ne plus regretter son temporel; j'en aurais fait une idole [1]. Il fût demeuré près de moi; Paris fût devenu la capitale du monde chrétien, *et j'aurais dirigé le monde religieux comme le monde politique*. C'était un moyen de resserrer toutes les parties fédératives de l'Empire et de contenir en paix

[1] Ostendit ei omnia regna mundi *et gloriam eorum*, et dixit ei : *Hæc omnia tibi dabo* SI CADENS ADORAVERIS ME. (Matth., IV, 9.)

tout ce qui demeurait en dehors. J'aurais eu *mes sessions religieuses comme mes sessions législatives :* MES conciles eussent été les représentants de la Chrétienté, les Papes n'en eussent été que les présidents. J'eusse ouvert et clos ces assemblées, approuvé et publié leurs décisions, comme l'avaient fait Constantin et Charlemagne. Si cette suprématie a échappé aux Empereurs, c'est qu'ils avaient fait la faute de laisser résider loin d'eux les chefs spirituels.

« Mais, pour en arriver là, j'avais dû manœuvrer avec beaucoup d'adresse, déguiser surtout ma véritable pensée et donner tout à fait le change à l'opinion; présenter à la pâture publique des petitesses vulgaires, afin de lui mieux dérober l'importance et la profondeur du but secret... Mais je savais bien qu'en résultat on me reviendrait au dedans, et qu'au dehors on ne serait plus à même d'y remédier. Que n'eût-on pas fait (au dehors) pour me prévenir si on m'eût deviné à temps? Car quel empire désormais sur tous les pays catholiques! et quelle influence sur ceux mêmes qui ne le sont pas, à l'aide des membres de cette religion qui s'y trouvent répandus! etc[1].

Je ne me permets aucun commentaire. On sait maintenant ce qu'il y avait au fond de la querelle entre l'Empereur et le Pape. On voit dès à présent si le Pontife pouvait céder. On voit aussi comment on espérait le séduire ou le réduire.

Dès le 16 novembre 1809, Napoléon assembla ce qu'il vient de nommer *son conseil de conscience* : il le composa du cardinal Fesch, son oncle, du cardinal Maury, de l'archevêque de Tours (de Barral), des évêques de Nantes (Duvoisin), de Trèves (Mannay), d'Évreux (Bourlier), de Verceil (Canaveri), de l'abbé Émery, supérieur de Saint-Sulpice, et du père Fontana, général des Barnabites, qui se retira tout d'abord.

Il s'agissait d'acheminer doucement l'opinion à entrer dans les vues de l'Empereur. Des questions furent posées à cette commission d'évêques. Elles furent, pour la plupart, résolues contre le Pape, avec d'assez grands ménagements toutefois dans le langage.

Le rapport des sept évêques est du 11 janvier 1810; M. Émery s'était excusé d'y apposer sa signature. La tranchée désormais était ouverte contre le Pape. Le 16 février 1810, le Code pénal punit de la prison OU DU BANNISSEMENT, suivant la gravité des cas, tout discours public et tout écrit où un prêtre s'ingérerait de censurer *un acte de l'autorité publique*, toute correspondance qu'il se permettrait *sur des matières religieuses avec une cour étrangère*. Le 17 février, un sénatus-consulte déclarait l'État de Rome irrévocablement réuni à l'Empire, et soumettait les Papes à jurer de ne rien faire contre les quatre ar-

[1] *Mémorial de Sainte-Hélène*, édit. de 1824, t. V. pp. 385-401. — Voir aussi les *Mémoires de Napoléon*, cités par M. Damas-Hinard au mot *Papes*.

ticles de 1682. Le 25 février, ces quatre articles étaient proclamés lois de l'Empire. Le 14 octobre, Maury était nommé à l'archevêché de Paris, vacant par décès, et, sans attendre l'institution canonique du souverain Pontife, il se mettait en possession de l'administration de ce siége, en vertu d'une investiture que le Chapitre métropolitain n'avait osé lui refuser.

Ce grave incident faisait entrer les affaires de l'Église dans une phase toute nouvelle : il s'agissait de savoir si la France allait faire un premier pas pour se passer de l'institution canonique des évêques par le Saint-Siége, et pour rompre ainsi comme le dernier fil qui tient les gouvernements et les nations unis au centre de l'unité catholique.

Maury avait notifié son installation au Saint-Père. Cinq jours après (le 5 novembre 1810), Pie VII lui enjoignit de quitter l'administration de l'archevêché de Paris. « On veut, lui écrivait le souverain Pontife, on veut introduire dans l'Église un usage aussi nouveau que dangereux, au moyen duquel la puissance civile parviendrait insensiblement à n'établir, pour l'administration des siéges vacants, que des personnes qui lui seraient entièrement vendues. Qui ne voit que c'est non-seulement attenter évidemment à la liberté de l'Église, mais encore ouvrir la porte aux élections invalides et au schisme? Et d'ailleurs qui vous a dégagé du lien qui vous unit à l'Église de Montefiascone? Qui vous a donné des dispenses pour être élu par un Chapitre et vous charger de l'administration d'un autre diocèse? »

Un bref subséquent, adressé à l'abbé d'Astros, alors grand vicaire de Paris et mort depuis archevêque de Toulouse, déclarait nul tout ce qui serait fait de contraire à ces principes par le Chapitre ou par son Élu; et l'on ne peut nier que ce bref ne fût de tout point conforme au droit en vigueur depuis des siècles, droit reconnu par les Concordats de France et d'Allemagne[1].

[1] Pie VII ne faisait, en cette occasion, qu'appliquer la règle posée en 1274 par un concile général tenu en France même (le second concile œcuménique de Lyon), dont le quatrième canon est ainsi conçu :

Nullus administrationem dignitatis ad quam electus est, *priusquam celebrata de ipso electio confirmetur*, sub œconomatus vel *procurationis nomine*, aut alio quæsito colore, in spiritualibus vel temporalibus, per se vel per alium, pro parte vel in totum, GERERE vel recipere AUT ILLIS SE IMMISCERE PRÆSUMAT. Omnes illos qui secus fecerint, jure, si quod eis per electionem quæsitum fuerit, decernimus *eo ipso* privatos. (Labbe, t. XXVIII, p. 559.)

Rien n'est plus constant : Van Espen, le plus docte des canonistes gallicans, admet que celui qui s'immisce dans l'administration d'un diocèse avant la confirmation papale (l'institution canonique) est un INTRUS. (*Jus Ecclesiastic. universale*, I, 98.)

Il y avait eu, dit-on, des exemples contraires en France, sous Henri IV et sous Louis XIV. Mais qui ne voit combien les circonstances étaient différentes? Et d'ailleurs *non exemplis, sed legibus judicandum est.*

Quoi qu'il en soit, l'abbé d'Astros, pour avoir reçu le bref, fut mis à Vincennes, et M. Portalis, pour avoir connu cette pièce et en avoir gardé le secret, fut chassé du conseil d'État. Trois cardinaux et plusieurs prélats, suspects d'avoir trempé dans la rédaction ou la distribution du bref, furent également arrêtés. Enfin défense fut intimée à Pie VII « de communiquer avec aucune Église de l'Empire, ni aucun sujet de l'Empereur, sous peine de désobéissance DE SA PART et de la leur. Qu'il cesse, portait la notification officielle, *qu'il cesse d'être l'organe de l'Église*, celui qui prêche la rébellion et dont l'âme est toute de fiel. Puisque rien ne peut le rendre sage, il verra que Sa Majesté est assez puissante pour faire ce qu'ont fait ses prédécesseurs et pour déposer un Pape[1]. »

C'est en ce moment (janvier 1811) qu'on retira à Pie VII plumes, encre et papier, et voilà dans quelle situation se trouvait le souverain Pontife, le 9 mai de cette année, quand il reçut à Savone la visite de l'archevêque de Tours et des évêques de Nantes et de Trèves. Ils étaient secrètement envoyés par l'Empereur pour s'entendre, s'il se pouvait, avec le Saint-Père sur la question si grave de l'institution canonique, avant la réunion du Concile national convoqué pour le 9 juin. Un Italien, Buonsignori, évêque de Faenza, nommé patriarche de Venise par Napoléon, s'adjoignit aux Prélats français. Ils apportaient une lettre signée de vingt-neuf évêques, lesquels suppliaient le Pape de prévenir un nouveau schisme par des concessions d'un ordre secondaire, disaient-ils.

Les conférences durèrent dix jours. Les négociateurs, bien que dominés par l'Empereur, étaient pleins d'une vénération sincère, non-seulement pour la dignité du souverain Pontife, mais pour la personne de Pie VII, et pénétrés de douleur de sa captivité; ils ne déplurent point au Pape. Ils insistèrent sur la viduité lamentable de tant d'Églises en Allemagne et en France; sur le parti que tirait l'Empereur de cet état de choses, qui lui faisait regarder le Concordat comme aboli faute d'exécution de la part de Sa Sainteté; sur la nécessité où se trouvait dès lors l'Église de France de pourvoir elle-même à sa conservation et de remettre en vigueur la discipline primitive qui admettait la confirmation de l'Évêque par le Métropolitain; sur l'imminence du schisme en cas de résistance du Saint-Père, et sur l'inutilité de cette résistance, vu que les Chapitres de Paris, d'Asti, de Florence, sans aucun égard aux brefs de Sa Sainteté, s'étaient soumis aux ordres de l'Empereur en livrant à ses élus l'administration des diocèses; sur l'immense responsabilité encourue par Pie VII en bravant un monarque arbitre de l'Europe, définitivement entré dans la famille des

[1] *Mémoires* du cardinal Pacca, t. II, p. 341.

Rois par son mariage avec une archiduchesse d'Autriche, assuré de l'avenir par la naissance du Prince impérial, et pouvant détacher de l'unité catholique non pas la France seulement, mais l'Italie jusqu'au détroit de Messine, mais les provinces Illyriennes et l'Allemagne et la Pologne[1], avec autant de facilité qu'Henri VIII en avait détaché l'Angleterre. Au contraire, en accédant aux propositions des Prélats, le Pape ne sacrifiait rien d'essentiel, disait-on, puisqu'il maintenait *en principe* le droit de confirmer l'élection épiscopale comme une prérogative du Saint-Siége, tout en concédant *par exception* au Métropolitain le droit d'instituer l'Évêque, dans le cas où celui-ci n'obtiendrait pas ses bulles dans les six mois *pour d'autres causes que l'indignité du sujet*.

Pie VII, désolé d'entendre, de la bouche des quatre Évêques, qu'on n'attribuait sa résistance qu'à la préoccupation de la perte de ses États, refusa tous les avantages temporels qui lui étaient offerts de la part de l'Empereur, mais consentit verbalement à la concession spirituelle qui lui était demandée en ces termes : « Dans le cas où, dans les six mois, Sa Sainteté, pour d'autres causes que l'indignité des sujets, ne donnerait pas les bulles de confirmation, Elle investirait le Métropolitain du pouvoir de les conférer. » On ne disait point qui serait juge de la question de savoir si le Pape refusait les bulles pour d'autres causes que l'indignité. — Cette concession ne fut revêtue d'aucune signature.

Tel fut, dit le cardinal Pacca, le premier pas rétrograde que fit Pie VII depuis son enlèvement, et dont tous les autres ne furent que la conséquence.

Le 17 juin 1811 eut lieu à Paris, dans l'église Notre-Dame, l'ouverture solennelle du Concile national : c'était le nom que l'Empereur avait donné à cette assemblée des évêques de France et d'Italie, en la convoquant.

Il y avait là quatre-vingt-quinze évêques (dont six étaient cardinaux), et neuf ecclésiastiques nommés à des évêchés. La France actuelle s'y trouvait représentée par quarante-neuf évêques, dont le tiers environ avait donné des gages aux ennemis de l'Église en acceptant le schisme de 1791. Sur dix-sept évêques du Piémont et de l'État de Gênes, il en vint dix; sur vingt-six évêques du royaume d'Italie, quatorze; sur trente de l'État de Venise, quatre; sur dix-neuf de la Toscane, onze; sur cinquante-cinq de l'État de l'Église, un. Il est vrai que, par un décret récent, Napoléon avait aboli tous les siéges de l'Etat romain, à l'exception de trois, fait demander le serment à tous les curés,

[1] A cette époque, une grande partie de la Pologne, sous le titre de Grand-Duché de Varsovie, obéissait au roi de Saxe, qui ne refusait rien à Napoléon.

sous peine d'être déportés en Corse, et arrêté une nouvelle circonscription des cures [1]. Quoi qu'il en soit, la portion de l'Italie dont Napoléon était le maître direct comprenait cent cinquante deux siéges épiscopaux; quarante-deux seulement étaient représentés au Concile [2]. L'Église d'Allemagne avait eu part à la convocation dans la personne de M. de Dalberg, archevêque de Ratisbonne, prince-primat de la Confédération du Rhin, et des suffragants d'Osnabruck et de Munster.

Quel était l'esprit de cette assemblée? Évidemment il y avait là des nuances infinies, depuis les Prélats nourris dans les pures doctrines romaines, et les gallicans mitigés de l'école de M. Émery; jusqu'aux gallicans du schisme constitutionnel et aux fébroniens de la trempe de M. de Dalberg. Un sentiment toutefois dominait tous les autres et possédait le plus grand nombre de ces évêques : c'était, M. Thiers le reconnaît, une profonde douleur de la situation de Pie VII. Un autre sentiment, plus général encore sans doute, était celui de la toute-puissance matérielle de l'Empereur, et du danger que courait l'Église en le poussant à bout. Il se peut que la pensée de périls personnels agît aussi jusqu'à un certain point sur plusieurs membres du Concile; mais, évidemment, la plupart obéissaient à un mobile d'un ordre plus élevé. Un grand nombre toutefois se préoccupaient trop de l'inégalité de la lutte, et voulaient la prévenir à tout prix. C'est là ce qui explique les oscillations de l'assemblée et surtout son issue finale. D'autres ne voyaient que les principes, et ils se fiaient à Dieu du soin de sauver l'Église de France. Au premier rang de ces derniers étaient M. d'Aviau, archevêque de Bordeaux, vieillard plus vénérable que je ne puis le dire par sa charité sans mesure et son désintéressement tout apostolique, et M. de Broglie, évêque de Gand, qui unissait la fierté de cœur d'un vrai gentilhomme et une facilité d'élocution remarquable à beaucoup d'esprit et de zèle pour la liberté de l'Église.

Le cardinal Fesch s'attribua la présidence, qui ne lui fut pas contestée. M. de Boulogne, évêque de Troyes, le premier orateur chrétien de l'époque, prêcha le sermon d'ouverture. Ce qu'il dit des doctrines de 1682 et de la nécessité où pouvait être une Église de se sauver elle-même (ce qui était la doctrine impériale tendant à se passer du Pape) fut regardé, dit avec raison M. Thiers, comme une concession aux exigences du moment, et ce qu'il exprima de respect pour la puissance papale produisit au contraire une sensation profonde.

[1] M. Thiers, t. X, p. 74.

[2] Parmi les Prélats italiens qui ne parurent point, plusieurs étaient exilés ou emprisonnés. L'archevêque de Bologne et l'évêque de Sinigaglia, tous deux cardinaux, étaient à Vincennes.

Immédiatement après le sermon, le cardinal Fesch, la mitre en tête, prêta à genoux, et tous les évêques après lui, le serment prescrit par Pie IV : *Je reconnais la sainte Église catholique, apostolique, romaine, mère et maîtresse de toutes les autres Églises; je jure une obéissance vraie au Pontife romain, successeur de saint Pierre, prince des Apôtres, et vicaire de Jésus-Christ.*

L'effet de cette prestation de serment en de telles conjonctures fut immense.

Le 20 juin, le Concile se réunit de nouveau. Les deux Ministres des Cultes de France et d'Italie y arrivèrent en grande pompe, escortés de la garde impériale, apportant la confirmation du cardinal Fesch comme président, confirmation qui n'avait pas été demandée, et un décret qui appelait à la direction du Concile un bureau composé du Président, de trois Prélats et des deux Ministres. Quelques réclamations s'élevèrent; mais le cardinal Fesch se prononça pour le décret et entraîna l'assemblée [1]. Furent élus membres du bureau, l'archevêque de Ravenne (Codronchi), celui de Bordeaux et l'évêque de Nantes. L'évêque de Troyes fut un des quatre secrétaires. M. Bigot de Préameneu, Ministre des Cultes en France, lut ensuite un message de l'Empereur, véritable manifeste contre Pie VII : ce message, rédigé par un ex-oratorien incrédule, Daunou, déclarait que le Concordat, ayant été violé par le Pape, avait cessé d'exister, et il invitait les évêques à désigner le mode qui serait suivi désormais pour l'institution canonique.

Le 25 juin, une commission fut chargée d'examiner le Message : elle fut composée des cardinaux Spina et Caselli, les deux plénipotentiaires de Pie VII pour la conclusion du Concordat, des archevêques de Tours et de Bordeaux, des évêques de Nantes, de Trèves, de Tournay, de Gand, de Troyes, de Comacchio et d'Ivrée. — Le même jour, après une vive discussion, les simples prêtres nommés à des évêchés renoncèrent à obtenir voix délibérative dans le Concile.

L'adresse à l'Empereur, confiée à la plume habile de l'évêque de Nantes, fut discutée le lendemain. Cette pièce ne put être adoptée qu'après des retranchements nombreux, et notamment celui du passage relatif à la bulle d'excommunication, bien que M. Duvoisin n'eût pas laissé ignorer que sa rédaction était connue et approuvée de l'Empereur [2]. L'adresse ainsi amendée ne fut pas reçue par Napoléon. — C'est au milieu de cette discussion que l'évêque de Chambéry (Dessolle), frère d'un général de l'Empire, proposa au Concile d'aller en corps à Saint-Cloud demander la liberté du Saint-Père, démarche qui

[1] *Mémoires pour servir à l'hist. ecclésiast.*, Picot, t. III; ouvrage d'un contemporain parfaitement bien informé.

[2] Picot, *loco citato*.

se fût accomplie d'enthousiasme si le cardinal Fesch, au lieu de la mettre aux voix, n'eût brusquement levé la séance [1].

Restait la grande question de l'institution canonique.

Cette question divisait la Commission chargée d'en mûrir la solution. Du 28 juin au 7 juillet, elle fut, toutes affaires cessantes, examinée par les douze prélats sous toutes ses faces. Deux d'entre eux surtout portèrent le poids de la lutte : M. de Broglie, d'un côté, M. Duvoisin, de l'autre. Sans s'arrêter à la note de Savone, qui fut écartée comme dépourvue, *à la forme*, de l'authenticité (et peut-être, *au fond*, de la liberté) requise, on se demanda si, *dans les circonstances où l'on se trouvait*, le Concile était compétent pour introduire un mode nouveau d'institution des Évêques [2]. Les trois députés de Savone votèrent seuls pour l'affirmative ; le cardinal Fesch ne donna pas de voix [3]. A cette nouvelle, Napoléon s'écrie qu'il se passera du Concile, qu'il va faire une loi pour que l'institution soit donnée par le Métropolitain (le Corps législatif était en ce moment même à Paris), et que cette loi sera exécutée sans obstacle aucun dans tout l'Empire. C'était le schisme. M. Duvoisin s'entremit, et rapporta de Trianon, où se trouvait l'Empereur, un projet qui convertissait en loi la note de Savone, en remerciant le Pape de ces concessions. Mais, dans la Commission, huit voix contre quatre demandèrent qu'avant d'avoir force de loi le décret fût soumis à l'approbation de Sa Sainteté : ce qui impliquait l'incompétence du Concile.

Un rapport en ce sens, rédigé par l'évêque de Tournay, retouché par l'évêque de Troyes, fut lu au Concile le 10 juillet 1811. Le soir même, la dissolution de l'Assemblée fut notifiée au cardinal Fesch, et, dans la nuit du lendemain, les évêques de Gand, de Tournay et de Troyes étaient à Vincennes [4].

Quelques prélats repartirent sur-le-champ pour leurs diocèses. Les autres furent retenus à Paris par ordre supérieur. Sur le conseil de Maury, les membres du Concile dissous furent appelés un à un chez le Ministre des Cultes, et quatre-vingt-cinq sur cent six (je compte dans ce nombre les évêques *nommés* et non institués) donnèrent successivement leur adhésion écrite aux vues de l'Empereur. Parmi ceux qui furent inébranlables, on cite les évêques d'Agen (Jacoupy), d'Amiens

[1] M. Thiers, t. XIII, p. 156.

[2] J'insiste sur ces mots : « dans les circonstances où l'on se trouvait. » Je les trouve dans Picot, t. III, p. 568, ligne dernière.

[3] Picot, t. III, p. 569.

[4] Le rapporteur naturel était M. de Broglie, celui des membres de la majorité qui avait surtout porté le poids de la discussion au sein de la Commission ; mais le cardinal Fesch, sur le refus de MM. de Barral et Duvoisin, qui étaient avec lui de la minorité, désigna M. Hirn, Alsacien, qui parlait fort mal français.

(de Mandolx), d'Angers (Montaut), de Digne (Miollis), de Limoges (du Bourg), de Mende (Morel de Mons), de Namur (Zœpfel), de Saint-Brieuc (Caffarelli), de Soissons (Leblanc de Beaulieu), de Vannes (de Bausset), et, à leur tête, l'archevêque de Bordeaux.

Le 5 août 1811, en vertu d'un nouveau décret, suivant M. Thiers, le Concile tint, non pas une session solennelle, mais une congrégation générale, sous la présidence du cardinal Fesch. L'archevêque de Tours fit un rapport sur les concessions de Savone, lesquelles furent, qu'on ne l'oublie pas, le pivot de l'adhésion des Évêques. On lut ensuite le projet de décret que les Prélats avaient approuvé d'avance en présence du Ministre des Cultes. L'archevêque de Bordeaux parla contre. L'évêque de Plaisance (Fallot de Beaumont) demanda qu'on allât aux voix, et Maury que le vote eût lieu par assis et levé, mode de procéder sans exemple dans les assemblées ecclésiastiques et qui n'était point assurément la plus favorable à la liberté des suffrages. Ainsi fut rendu un décret conçu en ces termes :

Article premier. Conformément à l'esprit des canons, les archevêchés et évêchés ne pourront rester vacants plus d'un an pour tout délai; dans cet espace de temps, la nomination, l'institution et la consécration devront avoir lieu.

Art. 2. L'Empereur *sera supplié* de continuer à nommer aux siéges vacants, conformément aux Concordats, et les nommés par l'Empereur s'adresseront à notre Saint-Père le Pape pour l'institution canonique.

Art. 3. Dans les six mois qui suivront la notification faite au Pape, par les voies d'usage, de ladite nomination, le Pape donnera l'institution canonique, conformément aux concordats. (Nulle mention du refus possible pour cause d'indignité.)

Art. 4. Les six mois expirés sans que le Pape ait accordé l'institution, le Métropolitain, ou à son défaut le plus ancien Évêque de la province ecclésiastique, procédera à l'institution de l'Évêque nommé; et, s'il s'agissait d'instituer le Métropolitain, le plus ancien Évêque de la province conférerait l'institution.

Art. 5. Le présent décret sera soumis à l'approbation de notre saint Père le Pape, et à cet effet Sa Majesté sera suppliée de permettre qu'une députation de six évêques se rende auprès de Sa Sainteté, pour la prier de confirmer un décret qui seul peut mettre un terme aux maux des Églises de France et d'Italie.

Le 19 août, quatre-vingt-cinq évêques (institués ou non) souscrivirent une lettre commune où ils priaient le Pape de confirmer le décret. Neuf prélats furent envoyés à Savone avec cette lettre, et, pour que Pie VII ne pût alléguer, comme il l'avait fait jusque-là, que ses conseillers-nés lui manquaient, les cardinaux Doria, Dugnani, Rove-

rella, Ruffo (Fabrice) et de Bayanne, dont on était sûr[1], eurent ordre de se rendre en même temps auprès du Souverain Pontife, avec le prélat Bertazzoli, son camérier secret et son aumônier. Le 20 septembre, cédant à leurs sollicitations et surtout à l'influence de son compatriote Roverella (homme versé dans les sciences ecclésiastiques et d'une renommée jusqu'alors sans tache), enchaîné d'ailleurs par la concession faite le 19 mai à la première députation, le Pape signa un bref qui ratifiait le décret ci-dessus, avec ce modeste amendement que, dans le cas où le Métropolitain conférerait l'institution, il devrait déclarer expressément qu'elle était conférée au nom du Souverain Pontife.

Ce résultat obtenu, il arriva une chose assez imprévue. Sans que l'Empereur parût en tenir compte, sans que le décret nouveau sur l'institution des Évêques eût été proclamé *en session*, suivant l'usage constant de l'Église, sans que les Évêques fussent de nouveau réunis à Notre-Dame pour clore le Concile avec les cérémonies canoniques, les Prélats furent mandés chez le Ministre des Cultes, le 2 octobre 1811, et invités à reprendre le chemin de leurs diocèses.

On peut donner diverses explications de cette façon d'agir de l'Empereur[2]. Voici la nôtre. L'institution des évêques n'était qu'un des points de la négociation confiée aux Prélats députés à Savone. On sait en effet, d'une manière irréfragable[3], que, dans leur mission première (au mois de mai), l'archevêque de Tours et les évêques de Nantes et de Trèves devaient obtenir du Pape, ou bien un serment de fidélité à l'Empereur (serment qui impliquait l'abandon de toute souveraineté temporelle), ou tout au moins le serment de ne rien faire contre les quatre articles de 1682. Il paraît même qu'un moment Pie VII s'était éventuellement engagé à examiner, lorsqu'il serait libre et entouré de ses cardinaux, les propositions qui pourraient lui être faites relativement à l'établissement pontifical, mais qu'il avait rétracté le lendemain ce commencement d'abdication. Il est donc assez probable que les négociateurs du mois de septembre avaient charge de reprendre la conversation au point où le mois de mai l'avait laissée, et, par conséquent,

[1] On a trouvé, dans les papiers du cardinal Roverella (né à Césène comme Pie VII), une lettre du Ministre des Cultes (Bigot de Préameneu), de laquelle il résulte en propres mots que ce cardinal *s'était offert* pour la mission de Savone, et s'était engagé *par écrit* à remplir les vues de l'Empereur. (Voir cette lettre dans les *Mém.* du C. Pacca.)

[2] Celle de M. Thiers, fondée sur l'ultramontanisme de certaines expressions du bref Roverella, est inadmissible en présence du texte de cette pièce, imprimée dans les *Fragments* de M. de Barral.

[3] Par les *Fragments relatifs à l'Hist ecclésiast. des premières années du dix-neuvième siècle*, ouvrage de M. de Barral, archevêque de Tours, l'un des négociateurs de Napoléon à Savone.

d'obtenir du Saint-Père un arrangement définitif quant à son établissement personnel. Cette conjecture emprunte une grande force : 1° de la durée des négociations (eût-il fallu quinze jours, s'il ne se fût agi que de faire signer de Pie VII ses concessions du 19 mai sur l'institution canonique?) ; 2° de l'exigence par l'Empereur du même serment papal lors des conférences de Fontainebleau (janvier 1813). Ce qui est hors de doute, c'est que quatre des négociateurs du mois de septembre 1811, partis de Savone immédiatement après la signature du bref sur l'institution des évêques, reçurent à Turin, par le télégraphe, l'ordre de retourner auprès du Pape pour faire des demandes qui furent rejetées [1]. N'est-il pas à croire que l'inutilité de ces instances dernières aura fait dédaigner de Napoléon le triomphe obtenu sur la question canonique, et que, fatigué de cette *querelle de prêtres*, comme il l'appelait, il en ait ajourné la solution après la campagne de Russie, comptant bien, selon la remarque de M. Thiers, que, vainqueur dans cette dernière lutte, il triompherait sur tous les points de la résistance du Pape comme de celle du clergé, « et, pour ainsi dire, des résistances de l'esprit humain lui-même. »

Voilà les faits; je ne sache pas qu'on puisse en contester un seul. Et voyez comme la violence appelle la violence, voyez comme l'abîme appelle l'abîme. Le Pape se croit chez lui à Rome et veut y rester le maître : on lui dit nettement qu'il n'en est rien et on le lui prouve en occupant Ancône. Il se plaint : on lui enlève les Marches. Il se plaint encore : on occupe Rome. Il continue de se plaindre : on confisque le reste de ses États. Il lance alors l'excommunication : on le fait prisonnier. Il refuse d'instituer évêques les élus de l'Empereur : on les installe dans l'administration des diocèses. Il proteste contre cette institution anticanonique : on lui interdit toute communication avec le dehors, et de cette interdiction l'on se fait un titre pour demander aux évêques de France un moyen de se passer du Pape. Les évêques assemblés inclinent vers le Saint-Père : on dissout l'assemblée, et trois d'entre eux sont mis en prison. Les évêques, pris un à un, se soumettent sur la question canonique et le Pape lui-même donne les mains : l'Empereur n'en paraît tenir aucun compte; il lui faut davantage, il faut que le Pape devienne un évêque français (on sait dans quelles vues). Force m'était de présenter dans leur ensemble et dans leurs détails ces faits aujourd'hui si oubliés ou si mal connus, pour que le public puisse apprécier ce que j'ai à dire de M. Thiers [2].

A un esprit aussi net et aussi positif il ne pouvait échapper que,

[1] *Mém. du cardinal Pacca*, t. II, p. 124, traduction de 1833. — Picot, ouvrage déjà cité, t. III, p. 581, édit. de 1815.

[2] On trouve tous les faits dans l'*Hist. de l'Église* de feu M. l'abbé Rohrbacher. Mais, d'une part, ce livre n'est guère lu que des ecclésiastiques; et, d'autre part,

« pour être indépendant comme Pontife, le Pape doit être le souverain temporel du territoire sur lequel il réside. » Ces quelques mots d'un homme qui a été premier Ministre d'un grand État et qui n'est pas suspect de fanatisme font assez justice de tous les lieux communs du dernier siècle et de celui-ci contre la souveraineté temporelle du Saint-Siége. « Dieu voulut, a dit Bossuet dans son majestueux langage, que cette Église, la mère commune de tous les royaumes, ensuite ne fût dépendante d'aucun royaume dans le temporel, et que le siége où tous les fidèles devaient garder l'unité à la foi *fût mis au-dessus des partialités que* les divers intérêts et *les jalousies d'État pouvaient causer*. L'Église, indépendante dans son chef de toutes les puissances de la terre, se voit ainsi en état d'exercer plus librement, pour le bien commun et sous la protection des rois chrétiens, sa puissance céleste de régir les âmes; et, tenant en main la balance droite au milieu de tant d'empires *souvent ennemis*, elle entretient l'unité dans tous les corps, tantôt par d'inflexibles décrets et tantôt par de sages tempéraments. »

Comme l'écrivait le 28 janvier 1808 le cardinal Casoni à l'envoyé de Napoléon, l'on ne pouvait mieux réfuter d'avance les plaintes de l'Empereur sur la neutralité politique de Pie VII envers les Anglais. D'ailleurs, dès 1806, par l'occupation successive d'Ancône et du double littoral de l'Adriatique et de la mer de Toscane, ce prétexte même avait cessé. Aussi, tout en blâmant le Pape (à tort, suivant nous) d'avoir, par son refus de recevoir le général Miollis le 1[er] janvier 1809, protesté contre l'invasion de Rome et les actes violents qui l'avaient suivie, M. Thiers a-t-il flétri sans détour le détrônement de Pie VII, « acte par lequel Napoléon, dit-il, se faisait l'égal de ceux qui avaient détrôné Pie VI, oubliant qu'il les avait accablés de son mépris et qu'il avait obtenu la couronne en affectant de ne pas leur ressembler. »

Bien plus, l'historien de l'Empire parle convenablement d'abord de la bulle d'excommunication qui, « n'ayant plus pour elle la force du sentiment religieux, depuis longtemps affaibli, en devait trouver une

il est beaucoup d'esprits que rebute le laisser-aller de l'écrivain, ou que révolte la rudesse toute démocratique de son langage :

Quodcumque ostendis mihi sic, incredulus odi.

Voilà pourquoi j'ai cru devoir résumer les faits, même après Rohrbacher.

Quant à la discussion qui va suivre, j'ai la confiance que nul ne voudra en abuser au point d'opposer mes paroles à celles de l'article qui, le 25 avril dernier, a si remarquablement ouvert le présent volume du *Correspondant*. M. de Falloux a d'avance prévenu toute confusion d'idées à ce sujet, lorsque, rendant hommage aux services rendus par M. Thiers à la cause de l'ordre en 1849 et en 1850, il ajoutait : « souvenirs qui n'interdisent ni les *dissidences*, ni les séparations ultérieures. » (*Correspondant*, nouv. série, t. II, p. 25.)

cependant dans la conscience humaine révoltée des violences, des ingratitudes commises par le guerrier envers le Pontife qui l'avait sacré[1]. »

Tels étaient du moins les sentiments de M. Thiers en 1851, et je crois qu'il était dans le vrai. La bulle d'excommunication n'avait point mis la France en interdit, ainsi que l'historien paraît le croire dans son dernier volume. Elle n'avait point délié les Français du devoir d'obéir à l'Empereur; au contraire, la bulle recommandait formellement à tous de rester soumis au Prince. Qu'avait donc fait le Pape détrôné? Il avait retranché de sa communion, en taisant leurs noms par un dernier ménagement de sa charité, les spoliateurs et les destructeurs de l'indépendance du Saint-Siége. La question n'est pas de savoir si la sentence était efficace, mais bien de savoir si elle était juste. Or les athées mêmes, dit le duc de Rovigo, défendaient le Saint-Père aussi vivement que les dévots[2]. Voilà pour la France. Hors de France, on ne peut nier que l'effet de la bulle n'ait été grand, qu'il n'ait beaucoup ajouté, par exemple, aux obstacles que rencontraient en Espagne les armes françaises. Comment donc M. Thiers a-t-il pu dire, en 1856, que tout le monde blâma l'excommunication, tout le monde, même les évêques et le clergé presque entier, excepté la portion *fanatique*[3]? Une preuve sans réplique du contraire, c'est que, dans le Concile de 1811, aucune des habiletés de langage de M. Duvoisin pour faire admettre une improbation même adoucie de la bulle ne put trouver grâce devant l'assemblée.

A ce propos, je m'estimerais heureux de convaincre une intelligence aussi éminente que celle de M. Thiers, qu'il ne suffit pas d'avoir prodigieusement d'esprit pour apprécier avec justesse les questions religieuses. Ne prononce-t-il pas un peu légèrement, ce semble, que l'autorité de l'official de Paris suffisait pour annuler le mariage religieux de Joséphine? « S'il y avait eu divorce, dit-il, le divorce, étant repoussé par l'Église, n'aurait pu être prononcé que par le Pape; mais il n'y avait pas eu divorce, il n'y avait eu qu'annulation[4]. Pour *dissoudre* un mariage *régulier*, la seule autorité compétente était le Pape; l'autorité de l'officialité diocésaine suffisait pour un mariage irrégulier, comme celui dont il s'agissait[5]. »

Je puis assurer M. Thiers qu'il n'est pas un seul ultramontain qui attribue au Pape le droit de prononcer un divorce. Aucune autorité ne peut *dissoudre* un mariage *régulier*, fût-ce *dans un grand intérêt d'État*.

[1] M. Thiers, t. XI, p. 306.
[2] *Mémoires* du duc de Rovigo, t. V, p. 87.
[3] M. Thiers, t. XIII, p. 112, *et aliàs passim*.
[4] XII, p. 60.
[5] XI, p. 352.

On a vu des Papes *annuler* un mariage; on n'en a pas vu le *dissoudre*. Et la différence n'est pas dans les mots; elle est dans les choses. Annuler un mariage, c'est prononcer que le mariage en question N'A PAS EXISTÉ; c'est déclarer qu'une des conditions essentielles à la validité de l'union conjugale a manqué *ab initio, a radice*. Mais, si le mariage a été validement contracté, nulle puissance au monde, pas plus celle du Pape que celle du magistrat, ne peut le rompre. Voilà précisément pourquoi Henri VIII n'a pu faire annuler son mariage par Clément VII. Quant à Joséphine, sa qualité d'Impératrice faisait de la question de la validité de son union avec l'Empereur une question de premier ordre : ce que les canonistes appellent *une cause majeure*. Or, depuis des siècles, dans l'Eglise catholique il est de principe que les *causes majeures* sont de la compétence exclusive du Pontife romain. Et, en ce qui touche les mariages des Rois, qui ne voit qu'une officialité diocésaine ou métropolitaine manque essentiellement des conditions d'indépendance sans lesquelles une décision n'a pas d'autorité[1]?

Cela dit, passons rapidement en revue les hommes et les choses de 1811 avec M. Thiers.

Les hommes d'abord.

Il m'est pénible de le dire, il y a deux clergés en présence dans le XLI[e] livre de M. Thiers : un clergé *sage*, c'est celui qui connive avec l'Empereur[2]; un clergé imprudent, exalté, royaliste, intrigant, aveuglé par la passion, c'est celui qui fait de l'opposition[3].

Cette seconde portion du clergé ne fait qu'un, dans la pensée de l'historien, avec la minorité ardente qui avait repoussé le Concordat[4].

Sur ce dernier point, M. Thiers confond toutes choses.

En effet, la minorité anticoncordataire, la *petite Église*, comme on l'appelait alors, ne plaignait nullement Pie VII; elle triomphait au contraire, en France du moins, de l'emprisonnement du Pape : il était

[1] Pour ne pas sortir du fait en question (l'annulation du mariage religieux de l'impératrice Joséphine), voici ce qui se passa. Aucune officialité n'existait en France depuis le Concordat. On créa, pour la circonstance, trois officialités (l'officialité diocésaine, l'officialité métropolitaine, l'officialité primatiale), *et rien que ces trois*. Le cardinal Fesch, en ce moment archevêque nommé de Paris, sans avoir renoncé au siége de Lyon, se trouvait juge de l'affaire dans les trois degrés de juridiction, comme évêque, puis comme métropolitain, et au besoin comme primat. Du reste, l'official de Paris, Boylesve, prononça la nullité du mariage, et il n'y eut pas d'appel.

[2] M. Thiers, t. XII, p. 61 (sommaire marginal), *et aliàs passim*.

[3] XIII, p. 167, *et passim aliàs*.

[4] XII, p. 59. — C'est aussi l'erreur du duc de Rovigo. Ceux qui vivent en dehors de l'Eglise ignorent ou méconnaissent à un degré prodigieux ce qui s'y passe. Les journaux en offrent la preuve quotidienne. Cela s'est vu mille fois, mais cela étonne toujours.

puni, disait-elle, par où il avait péché, puni par celui qu'il avait sacré, à qui, par le Concordat, il avait sacrifié les lois de l'Église et livré l'Église elle-même. Je raconte en ce moment ce que j'ai vu de mes yeux, entendu de mes oreilles.

Mais quiconque avait accepté le Concordat (les Évêques surtout) était à l'autre pôle et se gardait, comme du feu, de toute communication avec ces schismatiques d'un nouveau genre. La *petite Église* était donc sans action sur le clergé concordataire.

Quant au royalisme, il n'était pas éteint, mais il sommeillait profondément. Jamais il ne fut plus près de se rallier à l'Empire qu'après le mariage de Marie-Louise et la naissance du Roi de Rome. Nous en avons le témoignage le plus péremptoire, celui du Ministre de la Police de cette époque[1]. Si des hommes comme M. Matthieu de Montmorency montrèrent alors de la sympathie pour la cause du Pape, si d'autres suivaient les exercices des missions ou les conférences de M. Frayssinous, c'était comme catholiques et non comme royalistes. Je n'ai qu'un mot à dire sur cette perpétuelle confusion d'idées de M. Thiers : le duc de Rovigo n'insinue pas même que l'opposition des Évêques ait été un seul instant suspecte de royalisme.

J'avais à cœur de relever cette accusation, parce qu'elle est, aujourd'hui encore, la grande arme des ennemis du Catholicisme. *Non est amicus Cæsaris... contradicit Cæsari...* C'est ce qu'on disait au temps de Caïphe et de Pilate, et le prétexte n'a pas changé depuis. Il n'était en vérité pas digne de l'historien de l'Empire de se faire ici l'écho de soupçons nés après coup, et on ne peut plus antihistoriques. Il est vrai que les mêmes hommes qui, en 1804, eussent volontiers porté en triomphe l'auteur du Concordat ne lui savaient aucun gré de ses procédés ultérieurs à l'endroit de Pie VII. Était-ce donc là de l'inconséquence? Était-ce, comme on l'a dit, la plus révoltante ingratitude? La postérité jugera. — Il est vrai encore qu'un grand nombre de ces hommes, qui n'étaient en 1811 que des mécontents, devinrent des royalistes au mois d'avril 1814 : mais, j'ose le demander à M. Thiers, qu'est-ce que cela prouve?

Un mot en passant, quant au clergé *sage*.

On s'explique le faible de M. Thiers pour Maury; mais que parle-t-il, à ce propos, de l'ingratitude catholique? Maury, dont la parole brillante

[1] *Mémoires* du duc de Rovigo, t. V, pages 148-150. — M. Thiers lui-même, t. XI, p. 388.

Le cardinal Pacca, grand royaliste, qui a traversé le centre et le midi de la France à petites journées, dans les deux premiers mois de 1814, et qui était partout en rapports intimes avec le Clergé, constate avec chagrin *le petit nombre* de ceux qui songeaient aux Bourbons : « Je craignis, dit-il, que l'amour de cette famille ne fût éteint dans le cœur des Français. » (Pacca, t. II, p. 257.) S'il en était ainsi en février 1814, à combien plus forte raison en 1811 ?

et hardie avait combattu avec tant d'honneur la constitution civile du clergé en 1790, n'en avait-il pas été récompensé par la plus éminente dignité qui soit dans l'Église? Louis XVIII ne l'avait-il pas choisi plus tard pour le représenter à Rome, et Maury n'avait-il pas accepté cette mission avec éclat? Exilé pour cela même dans son évêché romain de Montefiascone, à la demande formelle de Napoléon, il avait fait assez hâtivement, en termes insuffisamment mesurés, je crois, sa paix avec l'Empereur. Puis, sans se démettre de son siége, il avait fort irrégulièrement quitté sa résidence épiscopale pour venir à Paris dire des bons mots, faire bonne chère et tenter la fortune. Sans parler de l'usurpation du siége de Paris, qu'y a-t-il d'héroïque et même d'épiscopal dans cette conduite?

M. Duvoisin, certes, avait une tout autre autorité morale et théologique. Je ne lui fais point un crime de n'avoir pas su pénétrer Napoléon, de n'avoir pas vu que ses gros mots n'étaient qu'un jeu, ses colères, ses menaces de schisme, un stratagème, un épouvantail pour pousser l'Episcopat à se mettre dans sa main comme un gant avec lequel il pourrait saisir la Papauté, faire du Souverain Pontife son grand aumônier, comme disait Pie VII[1], et se constituer de la sorte, et sans schisme, le centre véritable de toute autorité temporelle et *spirituelle*. J'admets toutes les circonstances atténuantes, mais je reproche à M. Duvoisin de n'avoir pas eu un cœur d'évêque, de ne s'être pas dit: « Fais ce que dois, Dieu fera le reste »; de n'avoir pas senti qu'il y a pour l'Église quelque chose de pire que le schisme, c'est l'avilissement; de n'avoir pas dit à l'Empereur toute la vérité (que Napoléon d'ailleurs n'était pas incapable d'entendre); de l'avoir encouragé, au contraire, par des condescendances injustifiables[2]. Plus il était savant

[1] Dans un entretien recueilli par M. de Chabrol, préfet de Savone, Pie VII résumait ainsi la situation le 21 octobre 1809: « N'ayant d'autres armes que les armes spirituelles, Nous avons dû en user comme nos prédécesseurs..... Vous dites que les biens temporels ne peuvent être liés aux intérêts de l'Église, et que par le sacrifice de ces biens Nous pouvons assurer la paix de l'Europe. Là-dessus Nous sommes instruit par l'expérience; Nous savons trop bien que *les sacrifices ne comptent pour rien*. Ceux que Nous avions faits auraient dû assurer le repos s'il eût été possible. Aujourd'hui, par ce qui se passe, Nous voyons trop bien qu'on en veut à la Religion. *Ne pouvant l'attaquer de front*, parce que c'est un peu trop difficile, *on la prend par* LE FLANC..... Jamais les prêtres du paganisme n'ont été aussi dépendants. Du Pape même on veut faire *le Pape des Français*. » (Artaud, t. II, pages 351-352).

[2] M. Duvoisin alla jusqu'à proposer à Pie VII, d'abandonner aux princes catholiques (on voit à qui) la nomination des *deux tiers* du sacré collége (Pacca, t. II, pages 25 et 26).

On lui reproche aussi d'avoir écrit à Napoléon, le 6 juin 1811: « *Par lassitude* on peut amener le Pape à tout ce qu'on voudra. » — Picot, *Ami de la Religion*, t. III, p. 371.

et habile, plus il a été coupable. M. Duvoisin a été de ceux pour lesquels fut proférée cette parole : « Pourquoi avez-vous donc eu peur, hommes de peu de foi ? »

Et qu'on ne dise pas qu'il est aisé de donner ainsi des leçons de courage après la tempête. A côté de M. Duvoisin, il y avait dans le *conseil de conscience* de Napoléon un simple prêtre, un octogénaire, un homme qui ne manquait pas de prudence, un homme qui n'était pas même ultramontain, mais qui ne capitulait point avec sa conscience, c'était M. Émery. On va voir ce qu'est un vrai prêtre.

Dans les premiers jours d'avril 1811, tous les membres du comité ecclésiastique sont inopinément convoqués aux Tuileries : ils y trouvent le conseil d'État et les grands dignitaires de l'Empire. Napoléon se fit attendre deux heures (il disait souvent que les hommes qui ont attendu sont plus *hébétés*). Il ouvrit la séance par une sortie terrible contre le Pape, annonçant l'intention de se porter aux dernières extrémités si Pie VII ne cédait. L'Empereur ensuite, perçant l'assistance de ses regards, les arrêta subitement sur l'abbé Émery : « Monsieur, que pensez-vous de l'autorité du Pape ? — Sire, je ne puis avoir d'autre sentiment sur ce point que celui qui est contenu dans le Catéchisme enseigné par vos ordres dans tout l'Empire. A cette demande : *Qu'est-ce que le Pape ?* le Catéchisme répond : « Le Pape est le chef de l'Eglise, le Vicaire de Jé-« sus-Christ, à qui tous les chrétiens doivent l'obéissance. » La même chose se trouve dans le préambule de la déclaration de 1682, et ce préambule ajoute que les quatre articles ne sont pas tant décrétés pour limiter la puissance du Pape, que pour empêcher qu'on ne lui accorde pas ce qui est essentiel. Or un corps peut-il se passer de son chef ? Si on assemblait un Concile, il n'aurait aucune valeur, s'il était disjoint du Pape. — Je ne conteste pas la puissance spirituelle du Pape, reprit l'Empereur. Mais Jésus-Christ n'a pas donné au Pape la puissance temporelle ; c'est Charlemagne qui la lui a donnée : et moi, successeur de Charlemagne, je veux la lui ôter parce qu'il ne sait pas en user, et qu'elle l'empêche d'exercer ses fonctions spirituelles. Monsieur Émery, que pensez-vous de cela ? — Votre Majesté honore le grand Bossuet et se plaît à le citer souvent. Sire, Bossuet parle ainsi : « Nous savons que « les Pontifes romains ont reçu de la concession des rois et possèdent « légitimement des biens, des droits, des principautés. Nous savons « que ces possessions, en tant que dédiées à Dieu, doivent être sacrées, « et qu'on ne peut, sans sacrilége, les envahir, les ravir et les donner « à des séculiers. On a concédé au Siége apostolique la souveraineté de « la ville de Rome et d'autres possessions, pour que le Saint-Siége, « *plus libre et plus assuré*, exerçât *avec sécurité* sa puissance dans tout « l'univers. Nous en félicitons, non-seulement le Siége apostolique, « *mais l'Église universelle*, et nous prions de tous nos vœux que, de

« toutes manières, ce principat sacré demeure sain et sauf (*Defens. Cleri Gallic, lib. I, sect.* x, *cap.* 16). — Je ne récuse pas l'autorité de Bossuet. Tout cela pouvait être vrai de son temps, où, l'Europe reconnaissant plusieurs maîtres, il n'était pas convenable que le Pape fût assujetti à un souverain particulier. Mais quel inconvénient y a-t-il que le Pape *me soit assujetti à moi*, maintenant que l'Europe ne connaît d'autre maître que moi seul? — Sire, il peut se faire que les inconvénients prévus par Bossuet n'aient pas lieu sous votre règne. Mais Votre Majesté connaît aussi bien que moi l'histoire des révolutions : ce qui existe maintenant peut ne pas toujours exister ; à leur tour, les inconvénients prévus par Bossuet pourraient reparaître. Il ne faut donc pas changer un ordre si sagement établi. — Mais enfin, monsieur Émery, ne pensez-vous pas que le Pape consente à ce que les Évêques soient institués par le Métropolitain? — Sire, je ne crois pas que le Pape y consente, parce que ce serait anéantir son droit d'institution. » Napoléon se tourna vers les Évêques : « Vous voulez donc me faire faire un *pas de clerc* en me faisant demander au Pape une chose qu'il ne doit pas m'accorder? »

C'est après un entretien de ce genre que Napoléon disait : « L'abbé Émery me ferait faire tout ce qu'il voudrait et peut-être plus que je ne devrais[1]. »

Voilà comment il fallait parler à l'Empereur.

Je regrette que M. Thiers n'ait pas fait la moindre allusion à ce trait de la vie de M. Émery[2]. La sentence de condamnation de M. Duvoisin y est écrite à chaque ligne.

Mais c'est assez parler des hommes. Voyons ce qu'il faut penser des choses.

Au fond, ce qui était en question, c'était l'indépendance spirituelle de l'Église. Tout le reste (la souveraineté temporelle du Pape et son droit d'instituer les Évêques) n'était que l'application logique de ce principe fondamental.

M. Thiers est très-net, on l'a vu, sur le premier point ; il ne l'est pas moins sur le second.

« S'il y a, dit-il, une disposition qui soit conforme au bon sens, à la politique, aux droits respectifs de l'Église et de l'État, c'est incontestablement celle qui confère le choix des Évêques au souverain temporel de chaque pays et la confirmation de ce choix au chef de l'Église universelle, sous forme d'institution canonique... Sans l'intervention

[1] Artaud, *Hist. de Pie VII*, t. II, ch. xxii. — M. Thiers paraît ignorer ce livre.

[2] Non-seulement il n'en dit mot, mais il ne craint pas d'écrire : « *Certainement* M. Émery eût partagé l'opinion de M. Duvoisin (XIII, 116). »

de la première autorité, l'État n'est plus maître chez lui; sans l'intervention de la seconde, l'orthodoxie et l'unité catholiques sont en péril. Il est bien vrai qu'un pape peut abuser du droit de refuser l'institution; comme un prince, du droit de nomination. L'un et l'autre abus se sont produits en des temps malheureux, dont pourtant l'Église et l'État sont sortis sans périr. Mais la destruction du double lien qui rattache les pasteurs au chef de l'État et au chef de l'Église serait le renversement du beau système qui, dans l'étendue de la chrétienté, a permis qu'il existât deux gouvernements à côté l'un de l'autre, sans choc, sans confusion, sans empiétement : gouvernement religieux, chargé d'élever les âmes vers le ciel; gouvernement civil, chargé de les plier à tous les devoirs de la vie politique[1]. »

Ce sont là certes de belles et judicieuses paroles. Et la sagacité de M. Thiers ne prend pas le change comme M. Duvoisin sur la transaction de Savone, bien qu'elle semblât réserver le *principe* en ce que la confirmation des choix était *d'abord* déférée au Pape, qui avait trois ou six mois pour instituer et qui pouvait refuser pour indignité. « De ces raisons d'indignité, demande l'historien, qui devait être le juge en définitive? Évidemment l'Empereur, puisque, s'il insistait, le Métropolitain devait finir par instituer; dès lors l'institution échappait au Pape[2]. »

N'a-t-on pas quelque droit de s'étonner, après cela, que M. Thiers blâme ouvertement M. de Broglie de n'avoir pas voté pour l'homologation pure et simple de la note de Savone? « Personne dans le Clergé, dit-il, qui ne fût frappé de l'abus que pouvait faire un Pape de l'institution canonique pour satisfaire un ressentiment ou servir un intérêt[3]. » Je puis assurer M. Thiers qu'on était beaucoup plus frappé de l'abus qu'on peut faire d'une force aussi colossale que celle dont disposait alors Napoléon, pour se rendre le maître absolu de l'Église. Quel intérêt peut avoir le Pape à ce que la marche des affaires religieuses soit entravée dans un Etat quelconque? Si donc il se résout à cette extrémité, ce doit être apparemment en vue de prévenir un plus grand mal, en vue de retenir à temps sur une pente fatale un gouvernement qui s'égare, en vue enfin d'avertir les peuples de la gravité du péril par celle du remède. Accusé de refuser l'institution canonique pour servir un autre intérêt que celui de l'Église, Pie VII demandait si son indépendance comme pontife n'était pas un intérêt spirituel : qu'y avait-il à répondre?

Que dire maintenant de l'insistance que met M. Thiers à persuader

[1] M. Thiers, t. XIII, pages 118 et 119.
[2] *Ibid.*, p. 121.
[3] *Ibid.*, p. 118.

ses lecteurs qu'au sein de l'Épiscopat d'alors *les plus fougueux* faisaient bon marché de l'institution canonique? N'a-t-on pas vu, au contraire, que MM. de Broglie et d'Aviau ne capitulèrent pas un instant sur ce point capital, et que la surprise faite à la sagacité des six autres membres de la majorité de la Commission ne dura qu'un petit nombre d'heures? Et comment en eût-il été autrement? tout le monde alors avait présente à l'esprit la Constitution civile du Clergé, de si odieuse mémoire, et l'un des principaux griefs qu'on eût contre cette Constitution, c'est précisément qu'elle faisait instituer les Évêques par le Métropolitain. M. Thiers doit bien regretter la leçon qu'il croit devoir faire ici à l'Église française sur l'*inconsistance de ses opinions dans ce siècle* et sur la *faiblesse de doctrines* qu'il suppose dans le Clergé de l'époque impériale[1].

« Le Pape, ajoute l'historien, le Pape s'abusait sur le jugement qu'on porterait de lui s'il cédait (car on n'était pas aussi romain alors qu'on a aujourd'hui la prétention de l'être). » Il n'est pas douteux que la France alors ne fût beaucoup moins romaine qu'aujourd'hui. Eh bien! M. Thiers veut-il savoir comment elle l'est devenue? C'est justement par l'abus qui fut fait alors même du nom de Bossuet, des maximes de 1682 et de l'autorité des Conciles. En voyant ce qu'un prince peut obtenir d'une réunion d'Évêques soumis à son sceptre, on sentit mille fois mieux qu'on ne l'avait fait jusque-là que la liberté de l'Église n'a de sauvegarde que la suprématie du Pape, laquelle implique l'indépendance plénière de l'action pontificale (car un Pape sous les verrous est un Pape annulé. Quoi de plus contraire à un consentement obligatoire que la violence et la crainte?). La réaction romaine date en France de l'année 1811. Pie VII donc était dans le vrai quand il croyait l'opinion catholique peu favorable aux concessions qui lui étaient demandées. La désolation qui éclata deux ans après, en France, à la nouvelle du Concordat de Fontainebleau, l'incrédulité qui en accueillit la publication à Rome, prouvent à quel point, là comme toujours, Pie VII avait deviné juste.

L'une des entreprises qui hâtèrent le plus la réaction antigallicane, ce fut l'intrusion des *Évêques noirs:* on désignait ainsi les évêques non institués qui s'étaient emparés de l'administration des diocèses comme vicaires généraux capitulaires. Je ne sais, en vérité, pourquoi M. Thiers a pris ces intrus sous sa protection. Il prétend que, si le Pape a réprouvé leur intrusion, c'est en invoquant *certaines règles canoniques assez mal interprétées*[2]. J'ai cité les propres termes du quatrième canon du Concile œcuménique de Lyon : M. Thiers peut-il nous indiquer

[1] M. Thiers, t. XIII, p. 118.
[2] *Ibid.*, 57.

deux façons d'entendre les paroles du Concile? Dira-t-on que ce canon était en désuétude? Contre ce faux-fuyant, Van Espen est décisif. « Mais l'opposition avait son danger, car arrêter Napoléon n'était pas facile, et, pour y parvenir, interrompre le *culte* n'était pas très-pieux[1]. » Ainsi donc, par piété, les prêtres auraient dû faire bon marché des décrets des Conciles et livrer l'Église. Les choses, du reste, n'allèrent nulle part jusqu'à *interrompre le culte;* mais, eussent-elles acquis cette gravité, M. Thiers pense-t-il que mieux vaut la messe d'un intrus que point du tout? J'ose le prier de se défier de cette façon de voir.

Toute cette partie de son livre porte manifestement à faux. Lui, l'homme de la liberté de conscience, il traite les résistances à l'intrusion d'*intrigues* ourdies dans l'ombre par des dévots [2]. « Et, par une étrange contradiction, si cette résistance en vient à céder, il se récrie: « Les Chapitres se soumirent avec un empressement *misérable*[3]. » Ainsi, qu'ils résistent ou non, les Chapitres ont toujours tort aux yeux de M. Thiers : s'ils tiennent bon, ce sont des *intrigants;* s'ils cèdent, ce sont des valets. La vérité est que les Chapitres ne cédèrent qu'à la force : à Paris, M. d'Astros fut mis à Vincennes; en Italie, les chanoines les plus fermes furent envoyés à Fénestrelle; après quoi, il est vrai, les autres fléchirent. Sans doute, un catholique était fondé à dire à ceux-ci : *Nondum usque ad sanguinem restitistis*. Mais, parmi les libres penseurs, qui donc avait le droit de leur jeter la première pierre? En 1810 et 1811, où étaient les magistats, où étaient les citoyens qui se faisaient mettre à Vincennes plutôt que d'obéir à Napoléon? où étaient-ils?

L'intérêt que porte M. Thiers aux Évêques noirs les suit encore au sein du Concile. « Puisqu'on les avait convoqués, dit-il, il était peu séant de leur refuser voix délibérative. » Comment? il suffisait que l'Empereur eût appelé tels ou tels au Concile pour que les Évêques dussent leur accorder voix délibérative? Qu'aurait dit M. Thiers, en 1846, d'une semblable argumentation appliquée aux chambres du Parlement? Si de simples prêtres ont été admis dans certains Conciles, ils n'y paraissaient qu'à titre de docteurs en théologie et nullement comme les égaux des Évêques. Surtout, ils n'affichaient pas la prétention d'administrer des diocèses au mépris des règles en vigueur de leur temps, pour la confirmation des élus de l'Épiscopat. Gerson, à Constance, n'avait pas la prétention d'être admis au Concile comme évêque Telle était, au contraire, en 1811, la prétention formelle des élus de l'Empereur, en dépit des brefs du Souverain Pontife et au grand

[2] M. Thiers, XII, 67.
[2] T. XIII, p. 37.
[3] *Ibid.*, p. 46.

scandale des Catholiques. Ce qui aurait dû éclairer M. Thiers à cet égard, c'est que, dans le Concile, personne, il le reconnaît, personne n'osa combattre l'exclusion des Évêques noirs du scrutin[1]. Les admettre à voter, c'eût été les faire juges de leur propre cause, le Concile n'ayant d'autre but que de forcer la main au Pape en leur faveur.

M. Thiers, je le crains, n'est pas meilleur théologien en ce qui touche l'assemblée de 1811[2].

Il ne doute pas, en premier lieu, qu'on ne puisse former un Concile contre la volonté du Pape, « puisqu'il y a eu des Conciles convoqués par des empereurs contre les Papes pour condamner des pontifes indignes. » Je nie qu'il y ait eu DES *Conciles* semblables. Il n'y en a eu qu'un : celui de Constance. M. Thiers peut-il en citer un autre? Or, quelle cause avait fait convoquer un Concile à Constance ? La question de savoir qui était alors Pape. Force était bien que la convocation ne vînt d'aucun des prétendants à la Papauté; car ceux qui reconnaissaient Benoît XIII n'auraient pas déféré à l'appel de Grégoire XII, ni à celui d'Alexandre V, et réciproquement. On se trouvait donc alors dans un cas tout spécial, dans le cas de la maxime *Papa dubius*, *Papa nullus;* et, comme, en bonne logique, on ne conclut point du particulier au général, l'exception alléguée confirme la règle.

M. Thiers ne doute pas davantage de la compétence absolue des Évêques assemblés par l'Empereur : « La question soumise au Concile était une question de discipline *locale*, et dès lors un concile national pouvait la résoudre. »

J'en demande pardon à M. Thiers. Qu'il ouvre Van Espen : la nécessité de l'institution des Évêques par le Pape avait passé à l'état de loi *générale* dans l'Église, et depuis des siècles. Donc ce n'était pas là une question locale; donc un Concile national ne pouvait la trancher *à lui seul*. M. Thiers allègue la nécessité. Où était-elle? Dans la volonté de l'Empereur, qui déclarait toute communication interdite entre ses sujets et le Pape. M. Thiers prétend-il que Napoléon pût ainsi créer la nécessité *ad nutum* et s'en faire à lui-même un titre légitime? Autant vaut dire que la volonté impériale suffisait pour rendre le Concile compétent.

« Les esprits sages, poursuit M. Thiers, voulaient qu'on sortît des suppositions chimériques pour se placer dans la réalité. » Eh bien, quelle était donc la réalité? La question n'est point de savoir s'il *peut* y avoir des cas où une Église est forcée d'aviser seule à sa propre conservation, mais bien de savoir si l'Église de France était dans ce cas

[1] M. Thiers, XIII, 149.

[2] Si j'ai donné à cette assemblée le nom de concile, c'est pour plus de clarté dans la discussion : canoniquement (*constitutionnellement*, comme on disait naguère en France), il n'y avait pas concile.

en 1811. Comme le dit M. Thiers, *il fallait en finir avec toutes les subtilités*. Or, pour en finir, ce qu'il y avait de plus droit et de plus sûr était d'en référer au Pape. Ce n'était point du tout pousser l'Empereur au schisme. Au contraire, c'était bien plutôt l'arrêter sur la pente du schisme en lui montrant que ni les évêques ni les peuples ne le suivraient jamais en rien de ce qui pouvait mener à se passer du Pape.

« Mais, insiste M. Thiers, c'était se désarmer complétement. » Désarmer qui? L'Église ou l'Empereur? Certes, on ne désarmait pas l'Église en proclamant que le cas de nécessité n'existait point; on ne désarmait que Napoléon.

« Mais c'était laisser Pie VII et lui en face l'un de l'autre, sans aucune *puissance* intermédiaire pour les rapprocher. » Qu'est-ce à dire? Est-ce qu'aux yeux de Napoléon le Concile était une *puissance?* Dans la pensée de Napoléon, le Concile n'était qu'une machine de guerre dressée pour épouvanter le Pape et le réduire: voilà tout. Aussi, dès que le bref Roverella fut signé, le Concile fut congédié. Après comme avant, les Évêques pouvaient adresser des supplications; mais, quant à s'interposer comme *puissance* médiatrice, l'assemblée de 1811 n'y pouvait songer: vis-à-vis du Pape, elle était sans caractère canonique; vis-à-vis de l'Empereur, elle était sans force.

« Mais, enfin, il fallait terminer à tout prix UN CONFLIT *des plus redoutables*[1]... La véritable hypothèse était celle d'un Pape s'obstinant à se servir du droit d'institution comme d'une arme[2]. »

La véritable hypothèse, M. Thiers l'a dit ailleurs[3], était celle que Napoléon expose lui-même dans sa lettre à Fouché du 15 septembre 1809 et dans ses conversations de Sainte-Hélène: voilà le vrai.

Non, par conséquent, LE CONFLIT n'était pas *des plus redoutables,* puisque Napoléon ne songeait pas à être Henri VIII. Et, s'il y avait songé, les concessions de M. Duvoisin aggravaient le péril au lieu de le conjurer, puisqu'elles livraient à l'Empereur tout l'Épiscopat, de fait désormais séparé du Pape, n'ayant plus besoin de son attache, et sans contrôle, dès lors, quant à l'orthodoxie.

Ce qu'il fallait redouter par-dessus tout, c'était de placer les Églises de France et d'Italie, d'abord, et, bientôt, l'Église catholique entière « sous l'autorité de l'Empereur des Français, *comme l'Église russe sous l'autocratie des Tzars et l'Islamisme sous l'autocratie des Sultans*[4]. » Le danger était là, imminent, immense, plus immense assurément pour l'Église qu'à nulle autre époque de son histoire. Mais l'unique remède humain était de serrer nos rangs autour du Sou-

[1] M. Thiers, XIII, 167.
[2] *Ibid.*, p. 163.
[3] XI, 314.
[4] XIII, 35.

verain Pontife et de lui faire un rempart de nos consciences. Encore une fois, Dieu eût fait le reste.

Ayant ainsi pris le change sur le fond même de la situation, M. Thiers devait tomber en de graves méprises dans ses appréciations des hommes et des choses. Mais rien de tout cela ne lui donnait le droit de méconnaître les faits au point de représenter l'Église, au temps de l'Empire, comme un corps sans consistance dans ses opinions, sans courage, sans dignité, où « les plus hostiles étaient les plus soumis[1], » où « la sainteté n'était pas toujours la sagesse, » où « l'on blâmait assez généralement l'excommunication[2], » où « l'on penchait à admettre que le Pape devait renoncer à ses États[3]. » Pie VII, à entendre M. Thiers, était seul digne encore des beaux siècles de l'Eglise romaine. « Ce n'était plus pour l'Église le temps ni du génie ni du *martyre*[4]. » En un mot, l'impression qui domine dans l'esprit après la lecture de ce XLIe livre, ce n'est pas, certes, le respect de la conscience humaine et l'estime de ceux en qui elle se personnifiait en 1811.

C'est ce qui explique la jubilation avec laquelle toute cette histoire du Concile a été accueillie par les ennemis de l'Eglise.

Triste jubilation que celle-là! Car enfin, si l'impression qui reste de la lecture de M. Thiers était justifiée par les faits, tous les amis de la dignité humaine, sans distinction des communions religieuses, devraient se voiler la face avec un gémissement profond.

Mais telle n'est point l'impression vraie des faits. Voyez plutôt. L'Europe continentale se taisait devant Napoléon; le chef de la maison de Lorraine-Habsbourg lui avait donné sa fille : sur vingt-six cardinaux italiens déportés à Paris, treize refusent de paraître au mariage; tous furent exilés ou emprisonnés, pas un ne fléchit.

Un Concile est convoqué par l'Empereur : « A très-peu près, tout ce qui avait pu venir était venu, » dit M. Thiers. J'ai peine à le croire. Ne parlons pas des cinquante-trois absents, titulaires d'évêchés dans l'État romain. Pour le surplus de l'Italie et pour les provinces illyriennes, il ne restait pas moins de quatre-vingt-douze siéges épiscopaux, et ces quatre-vingt-douze siéges n'étaient représentés au Concile que par quarante Prélats. Quelques siéges, sans doute, étaient vacants; mais il n'y avait apparemment pas cinquante-deux Eglises veuves ou occupées par des infirmes. Non, vraiment, tout ce qui pouvait venir à Paris n'y était point venu.

[1] M. Thiers, XIII, 140.
[2] XII, 58.
[3] *Ibid.*, 59.
[4] XIII, 46.

Le Concile s'ouvre par le serment de Pie VII et un courageux discours de l'un des aumôniers de Napoléon, M. de Boulogne, Évêque de Troyes.

Le 20 juin, les Ministres des Cultes s'y présentent. La question des *Évêques noirs* est soulevée; M. Bigot de Préameneu veut dire son avis; on lui déclare qu'il ne saurait opiner dans un Concile, et que c'est beaucoup d'y souffrir sa présence[1]. Finalement, les Évêques noirs sont exclus du scrutin. Le 26 juin, l'assemblée tout entière est tout près d'aller en corps demander la liberté du Saint-Père. Le projet d'adresse, bien qu'on eût fait intervenir la volonté de l'Empereur dans les débats, ne passe qu'avec des retranchements significatifs. A la commission saisie du Message impérial siégent trois aumôniers de l'Empereur; tous trois se prononcent pour l'incompétence du Concile; le rapport est fait en ce sens à la majorité de huit voix sur douze. Quoi de moins servile!

Là-dessus le Concile est dissous; trois de ses membres sont mis à Vincennes; on circonvient les autres et l'on obtient quatre-vingt-cinq adhésions. Convenons que cela n'est glorieux pour personne. Remarquons-le en passant, la plupart de ceux qui mollirent en ce moment avaient tenu bon en 1791 : serait-il moins aisé de résister à un seul qu'à une assemblée? Mais, en même temps, n'oublions pas les temps, les circonstances, le prestige du nom de Napoléon, la composition de l'Épiscopat, où les hommes du schisme (acquis d'avance corps et âme au pouvoir civil) étaient entrés pour un tiers, où l'on n'avait demandé, pour les deux autres tiers, que des hommes *pacifiques*[2]. Ajoutez que le consentement du Pape était réservé; que la plupart de ces Prélats, signant un à un, n'eurent pas conscience de la portée de leur adhésion; que Pie VII lui-même (la suite l'a prouvé) ne se rendit pas un compte exact de la concession qui lui fut surprise dans sa prison et que sa captivité rendait nulle de soi. Que reste-t-il ensuite de tout cela, sinon le sentiment du prodigieux péril que courut alors l'Église, de sa longue et belle défense contre le géant des temps modernes et de sa providentielle délivrance[3]?

Et ne donnez point à entendre que, vainqueur une dernière fois de la Russie, Napoléon aurait vu l'Eglise à ses pieds. Quand cela serait ar-

[1] Picot, *Mém. pour servir à l'Hist. Eccl.*, III, 562-563.

[2] « Chaque homme *en faveur* faisait nommer son parent évêque plus facilement qu'autrefois il ne l'aurait fait nommer curé : on ne demandait que des prêtres *pacifiques*, peu importait qu'ils fussent théologiens ou qu'ils ne sussent que lire leurs bréviaires. » (*Mém.* du duc de Rovigo. V, 154.)

[3] On ne peut nier que le Concordat de Fontainebleau n'ait été déchiré à Leipsick ; la Providence a ses coups de réserve. Le 18 janvier 1814, Napoléon rendait Rome au Pape sans condition.

rivé, serait-ce à vous, champion de la liberté, que pourrait sourire ce triomphe définitif de la force? Mais cela n'est point arrivé; mais Dieu n'eût point permis que ce malheur s'accomplît à la honte et au deuil, au deuil éternel de la conscience humaine. Les Catholiques, sachez-le, n'eussent point accepté cette déchéance de la Papauté; ils en auraient appelé du Pape captif au Pape rendu à la liberté, et le Pape rendu à la liberté eût désavoué Pie VII captif. En attendant, on n'aurait point reconnu les représentants *spirituels* de l'Empereur; on ne leur eût point obéi dans les choses religieuses; on eût fait comme les élèves du séminaire de Gand, qui aimèrent mieux se laisser incorporer en masse dans un régiment que de tenir pour valable la démission de leur Évêque, donnée sous les verrous à Vincennes. Et la violence aurait passé, et de meilleurs conseils auraient prévalu, et l'on aurait, une fois de plus, reconnu la justesse de cette parole de Pie VII : « Quand les opinions ont leur siége dans la conscience, elles deviennent *irrémovibles*, et il n'y a pas de force physique au monde qui puisse, à la longue, lutter contre une force morale de cette nature[1]. »

Napoléon lui-même avait dit un mot analogue à M. de Fontanes.

FOISSET.

[1] Artaud, *Hist. de Pie VII*, t. II, p. 264, 1re édit.

C'est ce que M. Thiers, mieux inspiré, proclamait à son tour, quand il disait en 1851 : « Napoléon croyait qu'il *pourrait* établir à Paris le centre de toute autorité temporelle et SPIRITUELLE, singulier signe de vertige, qui dans cette tête puissante avait déjà fait de si étranges progrès. » (T. XI, p. 314.)

REVUE LITTÉRAIRE

LA TRAGÉDIE ET MADAME RISTORI. — LA COMÉDIE ET M. PONSARD.

Si nous arrivons les derniers pour parler des deux événements dramatiques les plus remarquables de la saison qui vient de finir; si nous avons laissé passer, sans en rien dire, le moment même où ils occupaient et passionnaient le public, c'est afin de marquer, par une nuance plus précise, de quelle façon nous comptons aborder ces choses du théâtre, si étrangères aux habitudes de notre critique et de nos lecteurs. Il y a, en effet, dans cet art, indispensable, dit-on, aux civilisations élégantes, deux parties bien distinctes : il y a le côté journalier, matériel, pratique, la vie du théâtre proprement dite, qui nous intéresse médiocrement et qui a d'ailleurs assez de chroniqueurs, de connaisseurs et de juges; et il y a l'intérêt général, littéraire, celui par lequel une œuvre ou même un artiste peut se rattacher au mouvement et à l'histoire de la littérature de son temps. Une comédie en cinq actes et en vers, signée d'un nom connu, et prise au cœur même de la société moderne, dans une de ses *actualités* les plus vivantes et les plus alarmantes; une éminente tragédienne, réussissant à faire applaudir Alfieri dans le pays de Corneille, et attirant la meilleure compagnie de Paris à des représentations en langue étrangère, où quelques ridicules comparses lui donnaient la réplique, ces deux souvenirs ont leur valeur, même après que les applaudissements ont cessé et que les lustres sont éteints; il nous a donc semblé que nos esquisses seraient trop incomplètes si nous omettions de consacrer quelques pages rétrospectives à madame Ristori, et à *la Bourse* de M. Ponsard. Rien ne s'est moins ressemblé, en apparence, que les pathétiques transports de Mirra ou de Médea, et les sages tirades de l'honorable chef de l'École du bon sens; et pourtant, sous ces deux succès de nature si différente, se cache une idée, un mot auquel la mobilité de l'esprit français a toujours donné une grande place dans notre littérature comme dans notre politique : le mot ou l'idée de réaction.

Que faut-il réellement penser du succès de madame Ristori? Ce

succès qui, contre toute attente, a vaillamment supporté l'épreuve de la seconde année, est-il dû tout entier au talent de l'artiste, ou faut-il en attribuer une partie à des circonstances accessoires? Effleurer cette question, c'est toucher à un des points les plus délicats de la littérature dramatique au dix-neuvième siècle.

La tragédie, nous le croyons, à l'état de genre littéraire, capable d'inspirer encore des œuvres nouvelles et originales, est morte et ne revivra plus; il n'y aurait pas même là-dessus matière à dissidence, si, par un malentendu volontaire, on ne s'obstinait parfois à confondre l'avenir de la tragédie avec la gloire de Corneille et de Racine, que personne ne songe à contester. Les tendances de notre époque, démocratique, égalitaire, active, vouée à l'industrie et à l'habit noir, nécessairement partagée en deux camps, en deux extrêmes — la foule des positifs et le groupe des rêveurs — ne peuvent plus s'accorder avec ce que nous appellerions volontiers le diapason tragique, c'est-à-dire ce mélange de convention et de tradition, de réalité et d'idéal, de poésie et de drame, si bien approprié aux goûts des sociétés aristocratiques, élégantes, oisives, toujours prêtes à chercher dans leurs spectacles et leurs récréations littéraires un reflet de leurs sentiments et de leur vie. Le réveil de la tragédie, sous un régime comme le nôtre, ne peut être qu'accidentel, individuel, factice, et les triomphes successifs de mademoiselle Rachel et de madame Ristori en sont, selon nous, la preuve la plus concluante. Au Théâtre-Italien comme au Théâtre-Français, c'est l'actrice seule que l'on a applaudie, recherchée, fêtée, et l'on nous permettra de croire que le répertoire d'Alfieri, voire même l'estimable pièce de M. Legouvé, auraient eu bien peu d'attraction sur le public, si un engouement personnel ne s'était attaché à leur éloquente interprète. On peut, avec de légères variantes, en dire autant de mademoiselle Rachel, bien qu'elle ait eu l'insigne honneur de rendre une sorte de vie posthume à d'admirables chefs-d'œuvre. Il y a dix-huit ans, lorsqu'elle débuta, la période romantique était à son déclin : les derniers drames de M. Hugo et de son école, en donnant à leurs promesses et à leurs préfaces d'humiliants démentis, dégoûtaient de plus en plus les esprits délicats de ce genre bâtard, qui, par un instinctif accord avec l'époque, ne savait être que lyrique ou démocratique, perdre pied au milieu des nuages de la fantaisie et de la poésie pure, ou descendre aux combinaisons violentes du mélodrame, aux séductions grossières du costume et du spectacle. Il faut du temps, beaucoup de temps, pour que les intelligences fines, distinguées, cultivées, aisément portées à vivre en idée avec ce qui s'est fait, dit ou écrit avant elles, se résignent à voir rompre cette chaîne, à accepter ce qui semble en guerre ouverte avec leurs prédilections et leurs souvenirs. Si, pendant cette phase de lutte secrète et de répugnance,

elles trouvent une occasion de revanche, un moyen de croire regarder devant soi en regardant en arrière, elles s'en emparent et elles profitent, pour s'en emparer, de cet esprit de réaction dont nous parlions tout à l'heure. Tel a été le rôle de mademoiselle Rachel dans l'histoire du théâtre moderne. Douée d'une intelligence incroyable qui suppléait en elle à la sensibilité, complétant l'illusion des yeux et des oreilles par un masque tragique et une voix d'un timbre à la fois âpre et doux, saisissant et pénétrant, mademoiselle Rachel personnifia, avec le prestige de la jeunesse et de l'imprévu, les représailles de la société polie contre une révolution dramatique qu'elle n'avait jamais acceptée, les mécomptes de la littérature découragée et déroutée par le mauvais succès de ses innovations et de ses tentatives. Aussi, lorsque d'honnêtes esprits rêvèrent un retour complet aux beaux jours de la tragédie, lorsqu'ils s'imaginèrent que Melpomène tout entière allait renaître sous les traits de la jeune débutante, ils commirent exactement la même erreur que si, en dépit de leur modestie classique, ils avaient espéré faire revivre en leur personne Corneille et Racine. Comme rien n'est plus tenace que les illusions qui touchent aux secrètes faiblesses de la vanité humaine, il a fallu douze ou quinze ans pour reconnaître que mademoiselle Rachel n'avait été et n'avait pu être que la lectrice incomparable d'incomparables ouvrages, écoutés dans une salle au lieu d'être relus dans une bibliothèque. Pour quiconque eût observé de près l'inévitable courant des idées modernes dans leurs rapports avec le théâtre, il était clair que l'illustre tragédienne allait avoir à choisir entre deux écueils : ou jouer indéfiniment et exclusivement le vieux répertoire, se préserver de tout contact avec des créations nouvelles, afin de conserver intactes la pureté merveilleuse de sa diction, la sobriété de ses gestes et de ses poses, la noblesse de sa physionomie : mais alors il devait arriver tôt ou tard un moment où son talent et sa gloire se ressentiraient de la différence qui existe entre la tradition et la vie, où elle contracterait quelque chose de l'imposante immobilité des œuvres qu'elle interprétait : — ou bien créer de nouveaux rôles, se mettre en communication directe avec les auteurs vivants, essayer d'être pour la tragédie renaissante ce que Talma, trente ans auparavant, avait été pour la tragédie agonisante, avec cette différence que le grand tragédien, par un sentiment profond de la vérité historique et humaine, masquait les infirmités et les misères de la caducité tragique, et que sa jeune héritière, par ses qualités si remarquables de correction, de distinction et d'élégance, pouvait tempérer la fougue et guider l'inexpérience de cette seconde jeunesse : — mais alors il fallait descendre du piédestal de marbre blanc, se mêler à son siècle, en accepter ce niveau qui s'étend à tout, aux ouvrages de la pensée comme aux institutions sociales, parfois

même risquer de se heurter aux aspérités de la passion bourgeoise et de la vulgaire prose. Toute l'histoire des embarras, des hésitations, des contradictions apparentes, et finalement du déclin et du naufrage de mademoiselle Rachel, pourrait se résumer dans cette alternative qui l'a conduite bruyamment, mais tristement, de *Cinna* à *Adrienne Lecouvreur*, et d'*Andromaque* à *la Czarine*. Mademoiselle Rachel, on le devinait, eût voulu, par un vague instinct des sérieux intérêts de sa renommée, rester fidèle aux vrais dieux de ses temples et tourner, jusqu'à la fin, dans le cercle glorieux de son premier répertoire ; mais le moyen, pour une actrice applaudie, admirée, entourée, encensée, de consentir à ne pas être tout à fait de son moment, à demeurer avec les morts, à résister aux instances des auteurs répétant à l'envi que l'artiste est incomplet s'il n'est créateur, et qu'il y a plus d'honneur à communiquer la vie à une œuvre défectueuse qu'à la recevoir d'une œuvre excellente? Elle cédait, et elle jouait de mauvaises pièces : *Judith*, *Catherine*, *Cléopâtre*, *le Vieux de la Montagne*, *Valéria*, *Horace et Lydie*, *Lady Tartuffe ;* mécontente d'elle-même, de ses poëtes, de son public, de son impuissance à faire réussir ce qu'elle avait cru vivifier de son génie, elle revenait brusquement à ses classiques, elle y retrempait ses succès et ses forces, elle se promettait de ne plus succomber aux piéges des néo-tragiques, jusqu'au jour où un nouveau rôle et des instances nouvelles lui préparaient un nouveau mécompte. C'est au milieu de ces vicissitudes attachées aux conditions mêmes du talent et du répertoire de mademoiselle Rachel, que s'est écoulée cette carrière si brillante, mais si inutile, en définitive, à l'art dramatique de son temps : d'une part, le malaise d'une vocation dépaysée dans son siècle, et ne pouvant conserver ses perfections solitaires et sa gloire sans lendemain qu'en restant la contemporaine d'ouvrages datant de deux cents ans ; de l'autre, le péril d'une lutte inégale et impossible, d'un compromis désastreux avec de prétendues créations où devaient nécessairement se perdre cette pureté d'organe, cette justesse d'intonation, cette beauté supérieure de pantomime et d'attitude ; et, pour juge de ces deux difficultés à peu près insurmontables, un public spirituel, curieux, sympathique, mais inconséquent, et tour à tour frappé de la stérilité des tentatives nouvelles, et de l'inévitable froideur qui s'exhalait de la monotone répétition des anciens chefs-d'œuvre. Lorsque les détracteurs ou les rancuneux ont accusé mademoiselle Rachel de ne pas s'être franchement dévouée à la tragédie, de n'avoir inspiré ou suscité sous ses pas ni une pièce remarquable ni un acteur digne d'elle, ils ont été parfaitement injustes. Ce n'était pas elle qu'il fallait accuser, c'était le contre-sens ou le contraste des vraies aptitudes et des vraies limites de son talent avec les goûts véritables de son siècle ; c'était le caractère tout individuel de son succès, son isolement devant

un public qui se passionnait pour ce jeune et brillant débris de la Melpomène antique, mais qui ne voulait pas, qui ne pouvait pas faire de ce débris une statue, et de cette statue une figure vivante.

Ces alternatives, ce malaise, ces mécontentements réciproques, quelque caprice peut-être ou quelque création plus malheureuse encore que les précédentes, tels ont été les préludes, sinon les causes, des invraisemblables triomphes de madame Ristori : non pas qu'on doive se borner à y voir l'effet d'une réaction ou d'une préférence personnelle, une malice ou une vengeance d'adorateurs blasés et ennuyés de leur idole! C'eût été, dans ce cas, l'affaire de quelques soirées et de quelques feuilletons. Si moutonnière que soit dans ses engouements la société de Paris, on ne va pas, deux ans de suite et pendant quatre mois de chaque année, voir et entendre les Cinires et les Jasons qui prêtaient les charmes de leur mélopée transalpine à la poésie d'Alfieri ou de M. Montanelli, si l'on n'y est attiré que par le désir de faire pièce à un amour-propre d'actrice, et non par le prestige d'un très-grand talent. Pour que le succès de madame Ristori se soit ainsi soutenu jusqu'à la fin, il faut bien qu'il s'appuie sur de plus vives raisons, et peut-être pourrait-on les résumer sous une forme algébrique : ce que mademoiselle Rachel avait été, en 1838, au drame romantique, madame Ristori l'a été, en 1855, et en sens inverse, à mademoiselle Rachel.

Qu'on ne s'y trompe pas : madame Ristori a pu être très-justement applaudie dans *Francesca di Rimini*, dans *Pia de' Tolomei*, dans *Maria Stuarda*, dans *Rosmunda*. Elle a pu donner à M. Legouvé l'heureuse surprise de trouver pour sa Médée une interprète aussi excellente que celle qu'il avait d'abord espérée. Mais, dans le fait, son grand succès, la date de cet enthousiasme, ou, pour continuer à parler italien, de ce *fanatisme*, qu'elle a excité, c'est *Mirra*. Sans *Mirra*, elle aurait obtenu les suffrages des connaisseurs, des dilettantes : elle n'aurait pas eu cette vogue extraordinaire qui a étonné, dit-on, ses compatriotes. Or nous n'avons pas à revenir sur l'étrange sujet de *Mirra*, sur cette passion monstrueuse, auprès de laquelle l'amour de Phèdre semble presque innocent, et où Alfieri, quoi qu'on en dise, s'est bien gardé de déployer la même délicatesse que Racine. Quoi qu'il en soit, dans les scènes violentes et pathétiques de *Mirra*, madame Ristori nous a révélé un art tout nouveau, où les effets matériels et sensibles du drame moderne se combinaient avec les poses et les ajustements de la statuaire antique. Que l'éminente actrice sût garder, dans cette alliance, une noblesse, une chasteté, une grandeur, favorables à l'illusion de ceux qui l'applaudissaient; que la passion, même dans ses plus fougueux écarts, ait moins de prise sur nos sens lorsqu'elle se présente sous les voiles mythologiques ou héroïques que lorsqu'elle

s'habille comme nos femmes ou comme nous-mêmes, on ne saurait le contester : il n'en est pas moins vrai que l'enthousiasme du public touchait à la frénésie, et que la salle semblait crouler sous les bravos, chaque fois que l'infortunée Mirra trahissait le trouble de son cœur par des frémissements, des tressaillements et des gestes fort expressifs. Ce n'était plus, on doit bien le reconnaître, l'amour chrétien de Pauline, la tendresse pudique et charmante d'Esther et de Bérénice, la fière et magnifique fureur de Camille et d'Émilie, le sentiment chevaleresque de Chimène; ce n'était plus même la passion d'Hermione, de Roxane et de Phèdre, baignée dans cet idéal à demi chrétien, à demi classique, où disparaissent, comme dans une brume lumineuse, les crudités et les vulgarités de l'amour coupable : Non, c'était autre chose : c'était la tragédie se rapprochant de nous, nous apportant les mêmes émotions que le drame, et déguisant à nos yeux ces sensations un peu brutales, un peu grossières, sous ce reflet de poésie antique qu'une femme belle, inspirée, éloquente, née dans le pays des arts et du soleil, devait nécessairement répandre sur ses créations. C'était une nature italienne, expansive, échauffant la tragédie, la forçant de vivre, de se remuer, de palpiter, et venant enseigner à un pays plus froid, où les statues ont toujours l'air de frissonner sous la pluie, comment une figure grecque ou romaine peut être de chair et d'os, et non pas de marbre et d'or. Tous les juges compétents, dignes d'avoir un avis à eux au lieu de se laisser emporter par l'entraînement général, ont été frappés de ce mélange de poses sculpturales, de science consommée dans l'ajustement et le groupe, avec cette pantomime véhémente, ces cris de tigresse ou de lionne, cette prodigalité de gestes, dont mademoiselle Rachel, dans son beau temps, n'eût assurément pas donné l'exemple. Ils ont signalé comme un défaut, comme le seul défaut de cet admirable talent, cet amalgame de deux éléments hétérogènes et même contraires : ils ont eu raison, et pourtant nous ne serions pas étonné que ce défaut fût pour beaucoup dans le succès de madame Ristori. Cette manière, à la fois noble et exubérante, poétique et passionnée, spontanée et savante, alors même qu'elle semblait se contredire et chercher ses effets dans deux mondes différents, qu'était-ce, après tout, sinon une concession à l'esprit démocratique, qui s'infiltre de plus en plus dans l'art, sinon une transaction entre la sculpture et la peinture, ces deux éternelles rivales, entre la plastique et le sentiment, la forme et l'expression, ou, en d'autres termes, entre le théâtre antique et le théâtre moderne, entre la tragédie et le drame, entre le Parthénon et la Porte-Saint-Martin? Ce qui avait été essayé, il y a trente ans, avec un mot d'ordre plus révolutionnaire, sous le pourpoint ou l'habit noir, reparaissait cette fois sous les traits d'une femme digne de toutes les sympathies,

sous le costume le plus cher aux lettrés et aux classiques, et dans les conditions les mieux faites pour nous mettre tous d'accord. Sans le vouloir, sans le savoir, nous avons applaudi et admiré, en madame Ristori, une revanche de l'art moderne habillé à la mode des contemporaines de Sophocle et d'Euripide.

Maintenant, ce succès sera-t-il durable, et agirait-elle prudemment en essayant de trop nombreuses récidives? Nous ne le croyons pas, et cela pour une raison qui nous semble concluante : c'est qu'elle n'a pas de répertoire. Mademoiselle Rachel a pu, sans trop lasser la curiosité et l'attention publiques, jouer, pendant seize ans, *Andromaque*, *Horace*, *Cinna*, *Polyeucte*, *Phèdre*, *Esther*, *Bajazet*, *Mithridate* : il s'agissait de pièces françaises, de chefs-d'œuvre ravissants ou sublimes : malgré une infériorité immense, son entourage, après tout, n'offrait pas ces incroyables disparates que nous a infligés la troupe italienne; et encore, nous l'avons vu, ce répertoire si magnifique a fini par expirer de lassitude dans sa poitrine affaiblie. Que serait-ce, grand Dieu! du répertoire italien, le plus déplorable de tous en fait de tragédie? Le système dramatique d'Alfieri et de ses rares émules réunit les défauts de tous les genres et de toutes les écoles : il est froid, il est faux, il est guindé, il est déclamatoire, il est violent, il est ennuyeux; il a la noblesse factice, la vulgarité emphatique et l'éloquence plagiaire d'un tribun romain de 1849 parodiant les Gracques : il ressemble, dans ses plus beaux moments, à un *opera seria*, dont on aurait supprimé la musique. Madame Ristori a pu s'apercevoir, dès cette année, du triste effet que les tragédies du crû produisaient sur son public en dépit de son merveilleux talent. Quant à la ressource des traductions, elle ne peut être que fort bornée. Ce n'est pas sérieusement, sans doute, qu'on a parlé de faire jouer à Paris, à cent pas du Théâtre-Français et du buste de Racine, une traduction de *Phèdre*. L'épreuve a réussi à M. Legouvé, d'abord parce que *Médée* n'est pas *Phèdre*, ensuite parce que *Médée*, n'ayant pas été jouée, pouvait être considérée comme inédite, et enfin, parce que M. Legouvé, d'après la méthode introduite par la dictature de mademoiselle Rachel, n'ayant guère songé qu'à la faire valoir, toute la question se réduisait pour lui à rencontrer une actrice qui jouât aussi bien et qui eût autant de vogue. Madame Ristori a dit *vedremo!* au lieu de *peut-être!* Elle a déployé plus de sensibilité maternelle que mademoiselle Rachel n'en eût montré dans les scènes avec ses enfants. Elle a dit avec une énergie sauvage, que notre Melpomène n'eût probablement pas égalée, la traduction italienne de ces vers :

..... Ce que je leur ferais!...
Que fait le léopard, lorsqu'au fond des forêts,
Saisi d'une terrible et rugissante joie,

D'un bond, comme la foudre, il tombe sur sa proie,
Qu'il l'emporte en son antre, et que là, dépeçant
Membre à membre ce corps, qui ruisselle de sang...

Voilà toute la différence; et cependant M. Legouvé a dû regretter bien des détails, entre autres le rôle d'Orphée, qui prouvait une intelligente et heureuse étude de la civilisation antique, et dont l'effet ou même le sens, à la représentation italienne, avait complétement disparu. Que dirions-nous des profondes et délicates beautés de *Phèdre* ou d'*Andromaque*, si étroitement liées à notre génie et à notre langue, que la traduction la plus habile n'en donnerait que le squelette ?

En somme, ceux qui, en assistant aux éclatants triomphes de madame Ristori, croiraient à une résurrection de la tragédie, sous une forme quelconque, indigène ou étrangère, se tromperaient comme se sont trompés ceux qui, en applaudissant aux débuts de mademoiselle Rachel, avaient cru qu'elle allait inaugurer une nouvelle ère tragique. Mademoiselle Rachel dédommageait les hommes de goût de ce qu'ils avaient souffert pendant la crise romantique, et sa jeune et poétique inspiration faisait illusion sur la vieillesse du genre qu'elle réussissait à ranimer. Madame Ristori, grâce aux dons d'expansion et de sensibilité passionnée, particuliers aux natures méridionales, a paru relever la tragédie de son long jeûne; elle l'a réconciliée avec les spectateurs épris de mouvement et de nouveauté, qui se plaignaient de la sobriété, de la régularité, de la noblesse froide et austère de notre muse tragique, et qui, à travers leur juste admiration pour nos chefs-d'œuvre et leur interprète, y sentaient pourtant quelque chose d'inanimé, de traditionnel et d'éteint. Toutes deux, avec un admirable talent et une célébrité légitime, n'auront été que deux accidents, deux exceptions, sans influence probable sur l'avenir, fort compromis, du reste, de l'art dramatique. On glorifie, on interprète le passé; on ne le refait pas : on ne remonte pas le cours du temps : on n'impose pas à une société nouvelle les goûts d'un autre régime et d'un autre âge : on s'incline devant les monuments : on ne les habite pas.

L'impossibilité de la tragédie ! Le souverain pouvoir de la réaction dans la littérature moderne ! Nous voici bien près de M. Ponsard et de sa comédie de *la Bourse*.

Lorsque les naufragés et les survivants du romantisme se moquent de la sagesse exagérée de M. Ponsard et de son école; lorsqu'ils demandent si c'était la peine de remuer tant d'idées, de dépenser tant de hardiesses, de soulever tant de tempêtes, pour finir par échouer au milieu des plaines unies de cette Brie ou de cette Beauce poétique, ils n'ont pas tout à fait tort; mais ils oublient que ce sont eux, leurs excès, leurs folies, leurs entêtements puérils sous les rides et les cheveux gris de l'âge mûr, qui ont amené et qui justifient les mortifica-

tions triomphales de la muse du bon sens. Il y a, dans le monde des idées, un élément bourgeois, qui n'est pas le meilleur, mais dont il faut tenir compte; car il représente une somme d'idées générales, de vérités pratiques; si on lui refuse sa part dans les ouvrages de l'esprit, il se la fait lui-même, un peu plus forte qu'il ne conviendrait, et de façon à éterniser la querelle entre la règle et l'exception, entre le paradoxe et le lieu commun. M. Ponsard profite de cet antagonisme prolongé outre mesure par des fantaisistes de cinquante-cinq ans, et, si nous avions à caractériser le succès de *la Bourse,* nous dirions que c'est la réplique de la poésie trop raisonnable à la poésie insensée.

Nous n'avons pas vu *la Bourse*, et nous ne pouvons pas être influencé par les bravos unanimes qui ont salué l'auteur : essayons d'apprécier aujourd'hui la pièce imprimée[1], en dehors de toutes ces circonstances extérieures, de ce va-et-vient d'écoles et de systèmes, et comme si M. Ponsard se présentait seul et désarmé à l'indulgence ou à la sévérité de ses juges.

Nous comprenons que M. Ponsard ait été séduit par ce sujet de la Bourse, si actuel, si fertile en leçons, si profondément entré dans nos mœurs, si certain d'agir sur la foule par une sorte de communication magnétique. Pourtant ce choix était malheureux et dangereux, à plusieurs points de vue : premièrement, parce que le public aime beaucoup moins qu'on ne le croit à être ramené, dans ses récréations littéraires ou dramatiques, à ses affaires et à ses soucis de la journée; secondement, parce que ce sujet n'est pas gai, et qu'une comédie sans gaieté n'est plus une comédie; ensuite, parce que, pour y trouver autre chose que des tirades d'athénée ou de l'esprit de vaudeville et de petit journal, il fallait aller au fond et y chercher des caractères; que ces caractères ne pouvaient guère être que le joueur, le parvenu et l'avare, et qu'il était fort périlleux de se trouver en concurrence avec Regnard, avec Lesage et avec Molière.

De ces trois caractères, M. Ponsard a entrevu le premier; il a négligé les deux autres : cherchons comment il aurait pu, en dépit de ces redoutables voisinages, s'approprier et accommoder à l'esprit même du sujet et de notre époque un joueur qui n'eût pas été Valère, un parvenu qui n'eût pas été Turcaret, un avare qui n'eût pas été Harpagon.

Léon Desroches, son héros, aime Camille Bernard, la fille de son voisin de campagne. Bernard a pour lui beaucoup d'amitié, mais il ne le trouve pas assez riche pour en faire son gendre. Si, au lieu de soixante mille francs, Léon en avait trois cent mille, il n'y aurait plus le moindre obstacle. A vrai dire, il est difficile d'admettre que ce pre-

[1] Michel Lévy, 2 *bis*, rue Vivienne.

mier refus de M. Bernard soit bien irrévocable ou même bien sérieux, si on songe que ce même homme qui, au premier acte, refusait sa fille à Léon irréprochable, aimé, et riche de soixante mille francs, la lui accorde au dénouement, quand il est coupable et ruiné. Mais, comme il n'y aurait plus de pièce si M. Bernard se laissait fléchir trop tôt, passons-lui cette inconséquence. Léon réalise ses soixante mille francs; il vient à Paris, chez un agent de change, son camarade de collége, et, malgré les sages conseils de l'homme du métier, il joue à la Bourse, et il gagne les cent mille écus exigés par le père de Camille. Dans cet intervalle, Bernard est arrivé, lui aussi, à Paris, entraîné par sa fille qui se promet bien de revoir Léon et de n'avoir jamais d'autre époux que lui. Il ne resterait plus, semble-t-il, qu'à dresser le contrat : mais une révolution funeste s'est faite dans l'âme de Léon; il a joué d'abord pour aplanir l'obstacle qui le séparait de Camille : maintenant que la fortune complaisante lui a livré en un jour ce que le travail ne lui eût pas donné en vingt ans, il veut jouer, pour le jeu, pour l'émotion, pour devenir plus riche, et parce qu'il a été mordu au cœur par le fantasque démon qu'on adore dans ce temple païen. Voilà la seule idée que M. Ponsard paraisse avoir fouillée au-dessous des banales surfaces qui miroitent en alexandrins dans tout le cours de sa pièce. Mais cette idée n'est pas gaie : elle touche de bien plus près à Saurin et à *Beverley* qu'à Regnard et au *Joueur;* elle est dramatique, en un mot, elle n'est pas comique. Léon, d'ailleurs, n'apporte pas dans cette passion soudaine l'énergie, l'ampleur, l'alternative de fougue et de désespoir, de remords et d'ivresse, qui pourraient le rendre intéressant et suppléer à la gaieté absente. Lorsqu'il trompe Camille qui lui a fait promettre qu'il ne jouera plus, ce n'est pas même au démon du jeu qu'il semble céder encore, mais au désir très-plausible, que dis-je? à la nécessité de regagner ce qu'il vient de perdre, pour reconquérir ses droits à la main de Camille. On ne sait plus si c'est l'amant ou le joueur qui va courir cette dernière chance : quelle différence entre ce personnage indécis et les variations si gaies, si comiques, si vraies, du héros de Regnard!

L'auteur n'a pas tiré du rôle de M. Bernard le parti qui lui était indiqué par le sujet même de sa pièce. Que M. Bernard, entraîné par la contagion générale, imite l'exemple de Léon qu'il grondera plus tard, et risque une modique somme pour gagner de quoi acquérir un champ ou une prairie convoitée, soit : mais il fallait en faire un joueur avare et poltron, et l'opposer au joueur audacieux et passionné. Il fallait que M. Bernard nous représentât l'avarice, non plus, comme chez Harpagon, dans une société immobile où l'on ne pouvait s'enrichir que par la lésinerie et l'usure, mais l'avarice aux prises avec cette puissance terrible qui fait, en quelques heures, un millionnaire

d'un mendiant et un mendiant d'un millionnaire; l'avarice, calculant que tous ses laborieux efforts pour amasser écu sur écu ne valent pas un tour de cette roue dont chaque rayon l'éblouit de chiffres fantastiques. Ces combats intérieurs, ces transes, ces extases, ce brusque passage de la joie la plus délirante à l'abattement et à l'angoisse, eussent pu donner à la pièce un peu de ce mouvement qui lui manque, et poser d'une façon à la fois plus vraisemblable et plus frappante M. Bernard vis-à-vis de Léon Desroches. Avare par-dessus tout, il était naturel qu'il refusât sa fille à Léon pauvre, et ce refus prenait une tout autre valeur : avare et poltron, ne jouant que pour s'enrichir, puni par où il aurait péché, sacrifiant son repos à ce bas et ignoble mobile, il eût contrasté avec le joueur aventureux, hardi, jouant par amour d'abord, et ensuite par attrait pour ces émotions fébriles, dont nul ne saurait définir la magique puissance. Et remarquez que M Ponsard eût trouvé là un moyen de dénouer sa pièce sans sortir de son sujet, sans nous montrer, au cinquième acte, son héros réhabilité par le repentir et le travail, ce qui est excellent au point de vue Montyon, mais vieux et usé au point de vue dramatique. Au début, M. Bernard eut refusé sa fille à Léon, parce qu'il est riche et que Léon est pauvre : M. Bernard, joueur craintif, et Léon, joueur téméraire, saisis tous deux, au même moment, de l'épidémie boursicotière, eussent joué un jeu tout opposé; mais, par un caprice de la fortune, Léon eût constamment gagné, M. Bernard constamment perdu, si bien qu'à la fin Léon eût été le riche et Bernard le pauvre. Or, comme Léon, en dehors de sa passion fatale, serait resté chevaleresque et désintéressé, c'est lui qui, au dénoûment, eût demandé à Bernard ruiné de lui accorder sa fille, et c'est Camille qui, par un mot, eût dénoué le drame, suivant qu'une noble fierté l'eût empêchée d'accepter ce renversement des rôles primitifs, ou qu'ayant sincèrement aimé Léon quand il était pauvre et qu'elle était riche, elle se fût jugée digne de l'aimer encore et de l'épouser alors qu'il est riche et qu'elle est pauvre.

Incomplet dans la peinture du joueur, à peine saisissable dans celle de l'avare, M. Ponsard a totalement omis le caractère qui devait le plus naturellement ressortir de son sujet : le parvenu; car nous ne pensons pas qu'il donne ce nom à cet affreux laquais qui fait de petites affaires pendant que son maître s'occupe des grandes, et qui, enrichi dans ce trafic, reparaît un moment, au quatrième acte, locataire d'un bel appartement, et ayant à son bras une vénale créature : c'est là un trait épisodique, — il y en a trop dans *la Bourse*, — ce n'est pas un caractère. L'auteur s'est privé d'un des plus sérieux plaisirs qui puissent tenter, selon nous, un poëte comique : celui de rajeunir un type déjà éprouvé par la comédie, et de l'ajuster à son

époque. Il est évident que le parvenu ne peut pas être aujourd'hui ce qu'il était au temps de Turcaret. Dans ce temps-là, tout l'effet de ce personnage résidait dans ses usurpations risibles ou précaires au sein d'une société rigoureusement classée. Aujourd'hui que les hiérarchies n'existent plus, ce n'est pas contre un monde qui le repousse ou une noblesse qui le raille que le parvenu est forcé de lutter, c'est contre lui-même, contre ses souvenirs, contre ce sentiment moral, cette conscience universelle, qui survit aux classifications sociales. Pour échapper à ces importunes images, il pousse jusqu'à leurs derniers raffinements le luxe et la magnificence; il fait construire des palais de jaspe et de porphyre, il convie tous les arts à embellir ses demeures, il démolit et rebâtit des quartiers et des villes, il enrôle au service de ses vanités des littérateurs et des poëtes qui le proclament un Mécènes, qui lui disent en vers et en prose, non pas qu'il est gentilhomme, non pas qu'il est aimé de Dorimène et de Cidalise, — que lui importe?—mais qu'il est honoré, considéré, estimé... Ah! c'est là la plaie secrète! Chevaux de prix, tableaux de maîtres, ameublements princiers, châteaux, villas et hôtels, table chargée de merveilles gastronomiques et entourée de convives empressés, loges à tous les théâtres, entrées dans tous les boudoirs, sourires d'admiration et d'envie sur toutes les lèvres et dans tous les regards, il possède tout cela, mais il ne possède pas cette petite chose si simple, si modeste : l'estime! sa vie se consume à la chercher, et il y a des instants où ce roi de la Bourse et de la finance échangerait volontiers son sort contre celui de cet homme qu'il voit là-bas sur le trottoir, à pied, râpé et son parapluie sous le bras, mais que les honnêtes gens saluent, et à qui nous tendons la main. A présent, supposez que ce parvenu, ce millionnaire, fût amoureux de Camille, qu'il crût vaincre sa résistance à l'aide de son argent, et que la courageuse jeune fille, fidèle à ses premières tendresses, devînt vis-à-vis de lui l'interprète éloquente de cette voix de la conscience humaine qu'il entend gronder dans son propre cœur : cette lutte n'aurait-elle pas offert un intérêt dramatique? N'aurait-elle pas été pour M. Ponsard l'occasion d'une de ces réminiscences cornéliennes, qui lui plaisent toujours et qui parfois lui réussissent?

C'est dans le personnage de Camille qu'il a le mieux révélé ces velléités honorables. Il a voulu évidemment qu'elle ne ressemblât pas aux *amoureuses*, aux *ingénues* de théâtre. Il lui a prêté des accents pleins de franchise et de noblesse, et l'alliance de cet amour confiant et tendre avec cette fermeté d'âme et cette haine du mensonge s'est traduite, en maint endroit, dans une langue simple, nette, forte, sans faux brillants et sans épithètes, digne des meilleures inspirations de M. Ponsard. Mais, là encore, comment n'a-t-il pas compris que les

péripéties de son drame étaient justement le contraire de ce qu'il fallait pour faire valoir ce caractère? Qu'a-t-il voulu personnifier dans Camille? Le désintéressement, la sincérité, le mépris des richesses, la fidélité à la fois jurée, l'amour dégagé de toute préoccupation vulgaire, l'horreur du parjure, le tout heureusement opposé à cet appât du lucre et de l'argent qui enfièvre et enivre les autres acteurs. Eh bien, pour que ces qualités parussent dans tout leur jour, il eût fallu que Camille exigeât de Léon le serment qu'il ne jouerait pas; que Léon promît, jouât et gagnât, et que le rigoureux arrêt de sa fiancée eût lieu au moment où le jeu l'aurait rendu à la fois parjure et millionnaire; sauf à s'adoucir plus tard, quand le jeune homme serait ruiné, malheureux et repentant. Au lieu de cela, c'est quand Léon vient de tout perdre que Camille lui signifie sa condamnation. Sans doute, elle a soin de bien préciser le vrai motif de sa sévérité, de bien distinguer, chez son amant, l'homme qui n'a plus rien et à qui elle pardonnerait, et l'homme qui a manqué à sa parole, et pour qui elle est impitoyable; sans doute, elle dit à Léon, en vers d'une excellente facture :

Ne cherchez point d'excuse à la parole enfreinte;
Sachant quelle j'étais, vous n'aviez nulle crainte.
Eussiez-vous perdu plus, j'avais tout pardonné;
Cela vous suffisait. Mon père aurait tonné;
Puis j'aurais endormi sa colère moins forte,
Et lui-même, gaiement, vous eût rouvert sa porte.
Non, ne vous flattez pas d'exciter la pitié;
N'accusez pas le sort qui vous a châtié;
Ce n'est pas à mes yeux, dont la vue est plus haute,
Que l'événement fait l'innocence ou la faute;
Le crime est tout entier dans le manque de foi :
Un million gagné n'absoudrait rien pour moi;
Et plût à Dieu, monsieur, la perte étant doublée,
Que la foi des serments ne fût pas violée!.....

N'importe! l'impression est pénible; les spectateurs vulgaires — et ils forment, hélas! la majorité, au théâtre comme ailleurs, — se disent que cette belle éloquence de Camille arrive là tout à point au moment où Léon ne peut lui offrir en perspective que la pauvreté; et un simple arrangement dans la contexture du drame altère l'effet de ce personnage, qui fait vraiment honneur à M. Ponsard.

Nous ne prétendons pas qu'il y eût dans ces éléments, ainsi modifiés ou accentués, de quoi écrire une comédie autre ou meilleure que *la Bourse*. Cette comédie n'eût jamais été gaie, car c'est là le vice radical du sujet. Mais du moins M. Ponsard eût plus complétement réalisé ce qu'il a cherché, dans ce sujet trop séduisant : il eût pénétré au-delà de cette vie extérieure et matérielle de la Bourse,

justiciable des plaisanteries de feuilleton, de vaudeville ou de salon, et il se fût trouvé en présence de cette vérité générale et humaine qui, habillement combinée avec une actualité piquante et un travers contemporain, est le domaine de la comédie. Il l'a cherchée, et c'est beaucoup, et il n'en faut pas davantage pour que son œuvre, un peu surfaite peut-être par l'attente publique et le succès des premiers jours, ne mérite en aucune façon les dédains de la critique. Il a esquissé, dans Léon Desroches, le jeu cessant d'être un moyen pour devenir une passion, et s'emparant en maître d'un cœur jusque-là dominé par des sentiments plus nobles; dans Camille, la loyauté d'une Chimène bourgeoise, se heurtant, non plus contre le tombeau du comte de Gormas, mais contre les colonnes de la Bourse. Enfin, dans Reynold, dont nous n'avons rien dit, parce qu'il nous semble étranger au sujet, il a fait vibrer quelques-unes de ces cordes honnêtes et viriles que nous avions applaudies déjà dans le Rodolphe de l'*Honneur et l'Argent*. Mais, faute de creuser dans le vif, il n'a pas atteint la vraie veine, il n'a pas fait jaillir la vraie source comique, tarie, du reste, depuis si longtemps. Trop prompt à se contenter des aspects superficiels, il a multiplié les personnages accessoires, qui lui fournissaient un trait heureux, un joli détail encadré dans une tirade, mais qui impriment à l'action une désespérante langueur, et qui ôtent à l'ensemble de la pièce cette unité, cette harmonie, cette fermeté de tissu, si reconnaissables dans l'œuvre des maîtres. Des intentions excellentes, une donnée morale, trois rôles incomplets, mais entrevus, des tirades un peu trop écrites d'après la méthode Casimir Delavigne, mais remplies de vers bien frappés, çà et là un souffle cornélien circulant sous ce péristyle et animant ces figures sans chaleur et sans saillie : voilà ce qu'il faut louer dans l'ouvrage de M. Ponsard. *La Bourse* ne vaut pas l'*Honneur et l'Argent*, qui ne possédait pas non plus toutes les conditions de la comédie, c'est-à-dire l'action mettant en relief les caractères, mais qui, reposant sur des idées plus générales, se suffisait plus aisément à l'aide de bonnes vérités mises en beaux vers. Après cette seconde épreuve, moins heureuse que la première, faut-il conclure que M. Ponsard doive renoncer à la comédie? L'arrêt est dur, et il serait trop cruel de lui imposer, comme pénitence, le retour à la tragédie. Quoi qu'il en soit, *la Bourse* n'a rien de commun avec cette *œuvre du démon*, comme dit Voltaire, lequel, bien que passablement démon lui-même, n'a jamais su faire une comédie. *La Bourse* est une de ces pièces qu'on estime sans les admirer; et l'école à laquelle appartient M. Ponsard a sans doute trop de bon sens pour ne pas préférer l'estime sans admiration à l'admiration sans estime.

Au milieu de la juste affliction que nous causent les égarements de

la grande génération poétique, est-ce du côté de M. Ponsard et de ses amis que peuvent se tourner nos espérances? Est-ce dans leurs œuvres qu'on voit poindre les consolantes lueurs, pendant que, derrière nous, les hautes cimes se couvrent, de plus en plus, de sombres et opaques nuées? Nous n'oserions l'affirmer. Il leur manque, selon nous, deux choses pour remplacer dignement cette poésie révolutionnaire et turbulente qu'ils ont essayé de combattre et qui a trouvé sa déchéance dans ses fautes et ses excès : la force dans l'exécution et l'élévation constante dans le but. Le bon sens, c'est quelque chose sans doute, c'est beaucoup dans un temps troublé par trop de fantaisies, de sophismes et de chimères : ce n'est pas assez pourtant. Il faut, à cette tâche difficile et glorieuse, ces inspirations vivifiantes et fécondes qu'on ne peut puiser que dans le spiritualisme chrétien ; faire succéder au paradoxe et à l'antithèse, au lyrisme déréglé ou au personnalisme hautain, un sentiment plus ou moins vif de la vérité et de la sagesse bourgeoises; corriger la végétation exubérante et les floraisons parasites de la poésie moderne par un style d'un archaïsme mitigé où la langue de Corneille et de Molière reparaît en des contrefaçons habiles, c'est le moyen d'obtenir quelques succès isolés, mais non de retremper et de régénérer cette muse du dix-neuvième siècle, dont la robe fantasque et brillante a fini par se tacher de boue et se déchirer en lambeaux. A côté de ce groupe que le théâtre absorbe et dont les honorables efforts n'iront pas au delà d'une réaction passagère, il s'en est formé un autre, moins préoccupé d'école et de doctrine littéraire, mais plus ferme, plus sérieux, plaçant plus haut cet idéal qui, s'il ne se rapproche incessamment du ciel, est toujours fatalement attiré par les miasmes et les séductions terrestres. Victor de Laprade, dans ses derniers poëmes, Joseph Autran, dans ses *Laboureurs et Soldats*, et dans cette *Vie rurale*, dont le succès réjouit tous les amis de la bonne et saine poésie; Brizeux, dans ses *Histoires poétiques*, quelques autres encore que nous pourrions nommer et à qui s'ouvriront tôt ou tard nos pages, ce sont là les poëtes dont les progrès évidents viennent à l'appui de nos opinions les plus chères sur la vraie source du beau et du bien en poésie comme partout. Le lyrisme absolu, c'est trop; le bon sens tout sec, c'est trop peu. L'avenir appartient à ceux qui sauront ramener la poésie à cette vérité à la fois divine et humaine où elle avait trouvé, il y a trente ans, les éléments de sa grandeur, et dont l'oubli a été pour elle le signal de tant de défaillances, de mécomptes et de châtiments.

Armand de Pontmartin.

BULLETIN LITTÉRAIRE

DESCRIPTION DE L'ILE DE PATMOS ET DE L'ILE DE SAMOS, par V. Guérin, ancien membre de l'école française d'Athènes. 1 vol. in-8°. Paris, Durand, édit.

De ces deux îles, celle qui excite le plus notre intérêt aujourd'hui n'est ni la plus grande ni la plus anciennement illustre. L'antiquité est pleine du nom de Samos, laquelle, par son étendue, sa richesse et la beauté de ses monuments, était au premier rang des îles de la mer Ionienne. Patmos, au contraire, rocher aride et perdu entre quelques récifs redoutés, était sans importance et sans nom. Les poëtes, les voyageurs, les historiens grecs, nous entretiennent longuement de la première; de la seconde, c'est à peine s'ils disent un mot. L'illustration de Patmos est exclusivement chrétienne; elle vient de la captivité qu'y subit saint Jean et des visions prophétiques qu'il y eut. Un mystérieux intérêt s'attache donc pour nous à cet îlot inculte. Là souffrit le disciple bien-aimé du Sauveur, là lui furent révélées les suprêmes destinées du monde. On s'étonne que, à ce titre au moins, elle n'ait pas été plus visitée; mais le fait est que les modernes n'en ont pas plus parlé que les anciens. L'anglais Graves l'a décrite et en a levé la carte (1804?); mais c'est, je crois, le seul voyageur qui en ait fait l'objet d'un travail spécial. Pour nous, avant la description savante et curieuse qu'en publie aujourd'hui M. V. Guérin, nous n'avions rien sur Patmos.

M. V. Guérin n'est point entré dans Patmos avec l'aride curiosité d'un antiquaire tout occupé à rechercher des inscriptions ou des débris d'édifices; le sentiment chrétien l'a poussé vers ce rocher nu, au moins autant que sa passion d'archéologue. Il parle de ces lieux consacrés par de religieux souvenirs, avec un respect et une émotion qu'il ne cherche pas à dissimuler. Sa description y a gagné un charme qu'elle ne garde pas complétement quand, de Patmos, il passe à Samos. C'est qu'en effet, comme il le dit lui-même, lorsqu'on n'ajouterait pas foi à toutes les merveilleuses légendes qui entourent, comme d'une auréole, le lieu d'exil de saint Jean, on se prosternerait encore devant la grande mémoire qui semble toujours l'habiter. « Qui pourrait pénétrer dans la grotte de l'Apocalypse sans qu'aussitôt l'ombre auguste de saint

Jean apparaisse à sa pensée? Car c'est là que le ciel lui a envoyé ces visions étonnantes qu'aucun autre prophète n'avait eues avant lui d'une façon aussi distincte et aussi complète. Chacun d'eux n'avait vu se dérouler devant son regard qu'une très-faible partie seulement des événements que l'avenir recelait dans son sein, et ils n'avaient pu qu'entr'ouvrir à peine le voile de la destinée ou plutôt de l'éternelle Providence. Mais, devant les yeux de saint Jean, ce voile semble se déchirer presque tout entier, et l'esprit de Dieu le transporte d'une extrémité à l'autre du monde, à travers tous les peuples, tous les siècles et tous les événements, jusqu'à celui qui doit les terminer tous, et qui sera comme le dernier acte du grand drame qui se joue ici-bas. » (P. 52.)

Sur les pas de M. V. Guérin, parcourons donc, — le voyage ne sera pas long! — cette île sainte de Patmos, que si peu de personnes ont vue, et qu'on ne parvient pas toujours à trouver sur les cartes. Il faut la chercher parmi les Sporades de l'ancienne mer Icarienne, dans le groupe des îles des Fourmis: c'est une masse rocheuse d'environ quinze kilomètres de long sur dix de large, profondément découpée sur ses bords, qui, de loin, se montre ornée de quelque verdure, mais qui n'est couverte en réalité que de maigres et chétives broussailles. On y compte les arbres, il y en a jusqu'à quatorze: trois chênes, trois pins et huit caroubiers.... j'oubliais une vingtaine de cyprès. Cependant il y a des hommes là (où n'y en a-t-il pas?); il y a même une ville, et il y en avait plusieurs autrefois; car Patmos a éprouvé presque autant de révolutions que les grands empires. Révolutions anonymes toutefois, et qui ne nous sont attestées que par le témoignage muet des belles ruines qui jonchent son sol en plusieurs endroits. On y voit encore aujourd'hui l'enceinte fortifiée d'une cité qui paraît avoir été puissante, et des parties de murailles d'un caractère mixte, à la fois cyclopéennes et régulières, qui sont pour M. V. Guérin l'objet d'une intéressante discussion archéologique dont nous acceptons les conclusions, pour notre part, et que nous recommandons, en tout cas, aux savants. Quand et par qui fut fondée la ville et bâtie la citadelle dont les débris subsistent encore? se demande M. V. Guérin. Comment et à quelle époque furent-elles détruites? Ce sont là, répond-il lui-même, des questions qu'il est impossible de résoudre, parce que les renseignements nous manquent complétement. Si l'histoire de la colonisation de Patmos est très-obscure, le même silence et les mêmes ténèbres enveloppent celle de son développement, de sa décadence et de sa ruine. Ce que nous savons, c'est qu'à l'époque romaine elle n'était plus qu'un lieu de déportation, et que saint Jean l'Évangéliste y fut relégué par Domitien, l'an 95 de Jésus-Christ.

Les documents sur la captivité de saint Jean à Patmos et la composition de l'Apocalypse dans cette île sont peu nombreux, mais certains et à l'abri de toutes les atteintes de la critique. Outre ces documents parfaitement historiques, il en existe d'autres d'une valeur moins grande, mais d'un certain prix toutefois, et de beaucoup de grâce. Ce sont deux légendes d'une date très-ancienne, connues jusqu'ici seulement par une traduction latine, mais dont un ancien manuscrit a été découvert dans l'île même de Patmos par M. V. Guérin.

Il y a à Patmos un couvent de moines grecs, construit sur la montagne de saint Jean, et non loin de la grotte où, selon la tradition, il écrivit son Apocalypse. Avec ses tours et ses murs épais couronnés de créneaux, il ressemble, dit M. Guérin, à une véritable forteresse; — c'est l'aspect de tous les monastères grecs. — Ce couvent fut fondé au onzième siècle, par saint Christodule, sur les ruines et avec les débris d'un temple païen. Trente moines y vivent encore sous la conduite d'un hégoumène, dans une assez grande liberté et dans le voisinage l'un de l'autre plutôt qu'en communauté. Ces moines ont une bibliothèque fort mal tenue, il est vrai, mais riche en manuscrits précieux par leur objet ou leur antiquité.

C'est parmi ces manuscrits que M. V. Guérin a retrouvé l'original des deux légendes de saint Jean, dont nous ne possédions que la version assez imparfaite, qui se trouve dans la *Bibliotheca maxima Patrum*. Ces légendes (ou plutôt cette légende, car la seconde n'est que l'abréviation de la première, avec quelques interpolations), portent le titre « *Voyages de Jean le théologien*, composés par Prochore. » C'est un récit rempli, ou plutôt surchargé de merveilleux, regardé généralement comme apocryphe par l'Eglise latine, mais qui passe pour authentique auprès d'une grande partie de l'Église d'Orient, et à Patmos surtout, comme cela se conçoit. Ainsi que la plupart des légendes de l'Église primitive (car celle de saint Jean aussi remonte, à n'en pas douter, aux premiers siècles du christianisme), il y a dans les *Voyages de Jean le théologien* un fond de traditions dont l'historien ne peut s'empêcher de tenir compte, et une poésie que le littérateur est forcé d'admirer. M. V. Guérin en a traduit, sur le grec, et avec habileté, des morceaux pleins de beauté. Je ne puis me défendre d'en citer un. C'est celui où Prochore, qui se dit disciple et compagnon de voyage de saint Jean, raconte que l'apôtre, étant devenu libre par la mort de Domitien, et s'apprêtant à quitter l'île de Patmos, fut supplié par les habitants, auxquels il avait maintes fois raconté l'histoire du Rédempteur, de leur en laisser le récit par écrit :

« Jean, voyant donc que tous avaient cru au Christ, désirait revenir à Éphèse. A cette nouvelle, les frères se réunissent, et tous, d'un commun accord, l'en détournent avec larmes en lui disant : « Père, ne nous

« laisse point ici orphelins, nous en supplions ta sainteté, mais reste tou-« jours avec tes enfants. » Il les consolait en ces termes : — « Que « faites-vous, gémissant et vous lamentant, et ne connaissant pas ce qui « est opportun ? Le Christ, auquel vous croyez, m'a ordonné lui-même, « dans une vision, de retourner à Éphèse, pour y soutenir la faiblesse « de nos frères. »

Les frères, voyant donc qu'il n'était point persuadé par leur discours, lui dirent : « Nous te conjurons de nous exposer par écrit ce qui con-« cerne l'Incarnation et les mystères du Fils de Dieu, afin que, nous « appuyant sur ce livre, nous devenions fermes et inébranlables dans la « foi, et qu'aucun des frères ne se montre négligent et ne retourne en « arrière pour suivre Satan. » — « Vous avez appris en diverses circon-« stances, leur répondit Jean, tous les prodiges que le Fils de Dieu a « opérés en ma présence, car je vous les ai fait connaître. Contentez-vous « donc de cela, et que le Seigneur vous accorde la vie éternelle. » Ayant entendu ces paroles, les frères le suppliaient avec larmes, en disant : « Nous ne nous relèverons point d'ici que tu ne nous aies promis d'exau-« cer notre demande. » Jean, vaincu par l'abondance de leurs larmes : « Retirez-vous, mes enfants, dans vos maisons, leur dit-il, et puisse, avec la volonté du Seigneur, votre pieux désir être satisfait ! » Tous se retirèrent bénis par lui. Alors il me prit, et, nous éloignant à la distance d'un mille, nous nous arrêtâmes dans un lieu tranquille, appelé le Repos. Il y avait là une montagne élevée; nous la gravîmes et nous y restâmes trois jours. Jean demeurait sans nourriture, priant et implorant Dieu au sujet du don de l'Evangile qui allait être accordé aux frères. Le troisième jour, il me dit : « Prochore, mon fils, va à la ville, « prends du papier et de l'encre, apporte-les-moi ici, et ne découvre « point aux frères où je suis. » J'y allai, et, ayant pris du papier et de l'encre, je revins vers lui, et il me dit : « Dépose l'encre et le papier, « va à la ville, et dans deux jours tu reviendras. » Je lui obéis, et au bout de deux jours, je revins comme il me l'avait commandé. Je le trouvai debout et priant, et il me dit : « Prends le papier et l'encre, et « tiens-toi à ma droite. » Je le fis, et aussitôt je vis un éclair et j'entendis un grand coup de tonnerre qui fit trembler la montagne. Je tombai à terre et je demeurai comme mort; mais Jean étendit la main, me saisit et me releva en disant : « Assieds-toi à ma droite sur le sol. » Et il se mit de nouveau en prière, et après la prière, il ajouta : « Écris sur des feuilles de papier tout ce que tu entendras sortir de « mes lèvres. » Et, ouvrant la bouche, debout comme il était, et en prière, les yeux élevés vers le ciel, il commença ainsi : « Au com-« mencement était le Verbe, et le Verbe était en Dieu, et le Verbe était « Dieu. » Et il continua de la sorte sans s'interrompre, debout comme il était, et moi, assis près de lui, j'écrivais. »

La légende, dont on ne connaissait jusqu'ici que le texte latin, est pleine de récits aussi dramatiques, et mériterait mieux que certaines autres fictions grecques, moins morales et moins précieuses pour la connaissance des mœurs du temps, de passer dans la langue française. Je laisse dans le livre de M. V. Guérin un second morceau fort beau également, ainsi qu'une foule de renseignements curieux sur les richesses bibliographiques du couvent de Saint-Jean, son histoire et sa règle; sur les travaux de saint Christodule, son fondateur et le second colonisateur de l'île; sur la grotte de l'Apocalypse; enfin sur la ville actuelle de Patmos, son origine, son administration et les mœurs de la population adventice qui l'habite. Il y a là beaucoup de science sans pédantisme, beaucoup d'érudition sans pesanteur. Je terminerai par le récit d'une visite faite, dans le nord de l'île, à un vieux et vénérable ermite qui, après avoir longtemps voyagé en Grèce et dans les îles, est allé là attendre la mort près d'une source thermale où il s'est bâti une chapelle et une petite habitation pour lui et les rares voyageurs qui vont lui demander l'hospitalité. Ce récit est très-gracieux et prouve que la plume de M. Guérin ne s'est point gâtée à copier des inscriptions.

« Le jour où je frappai à la porte de ce bon vieillard, dit l'auteur, il voulut s'entretenir jusqu'au soir avec moi. Il ne pouvait comprendre que je fusse venu de si loin pour examiner paisiblement, au milieu des pierres et des montagnes, quelques misérables débris des siècles passés et étudier la poussière et les vestiges qu'ont laissés derrière elles des générations éteintes, poussière elles-mêmes depuis longtemps. Mais, quand je lui dis que le souvenir de saint Jean m'avait aussi attiré dans cette île et que la grotte de l'Apocalypse avait été le premier objet qui eût appelé mon attention, alors il me comprit, et sa pensée fut d'intelligence avec la mienne. A neuf heures, il me conduisit dans ma cellule et se retira dans la sienne. Vers minuit, je l'entendis qui se relevait avec les trois autres moines qui vivent sous sa direction, et bientôt leurs voix réunies retentirent dans la chapelle. La sienne dominait et donnait le ton. Je ne pus m'empêcher d'être ému, quand, au milieu du silence de la nuit, au pied d'une montagne solitaire et à quelques pas seulement de la mer, dont le bruit sourd et la plainte éternelle arrivaient jusqu'à mes oreilles, j'entendis soudain ces quatre voix qui chantaient et priaient en chœur, et qui animaient ce désert. »

Je n'ai parlé jusqu'ici que de l'île de Patmos. L'étude sur l'île de Samos, qui forme la deuxième partie du volume de M. V. Guérin, est trop un travail d'érudition et dépasse trop ma compétence, pour que je puisse me hasarder à en dire mon jugement. J'y ai vu beaucoup d'inscriptions rétablies, force passages grecs restitués ou commentés, des citations sans nombre, et, autant, qu'il m'a semblé, un tableau

fort exact de l'état de Samos et de ses monuments dans l'antiquité. L'état actuel de l'île est aussi décrit avec soin. Nous ne connaissons guère chez nous la Turquie insulaire, et ce que nous dit M. V. Guérin de cette fraction isolée du pachalik des Iles est assurément très-curieux au point de vue de la politique et de la géographie. Mais Patmos, toute petite qu'elle est, offre à mes yeux un objet d'étude infiniment plus précieux que la grande Samos, l'*aimable séjour de Junon pélasgique :*

> Quam Juno fertur terris magis omnibus unam,
> Posthabita coluisse Samo.

LETTRES SPIRITUELLES DE BOSSUET, *extraites de ses œuvres*, 1 vol. in-12. Paris, DOUNIOL, édit. — DOCTRINE SPIRITUELLE DE BOSSUET, *extraite de ses œuvres*. DOUNIOL, édit.

La gloire de Bossuet a toujours été grande en France; mais, il y a cinquante ans, elle était exclusivement oratoire. On ne voyait guère en lui que l'auteur des *Oraisons funèbres*. L'*Histoire universelle*, qu'on vantait fort, n'était elle-même, à tous les yeux, qu'une œuvre d'éloquence. Tout était dit de Bossuet quand on l'avait appelé l'aigle de Meaux. Le trésor de ses œuvres n'était pas étudié; on n'en connaissait, ou du moins l'on n'en appréciait pas toutes les richesses. Le théologien, le controversiste, n'étaient plus jugés à leur valeur réelle. Quant à l'homme de direction, au maître de la vie spirituelle, au pasteur des âmes, on ne le soupçonnait même pas. Depuis lors, — et ce sera la meilleure recommandation de notre siècle, — nous avons pénétré bien plus avant dans l'intelligence de cette prodigieuse nature, et on y fait chaque jour encore des découvertes. Plus on fouille la mine immense de ses écrits, plus on admire la puissance et l'étendue de son génie. A côté de Bossuet orateur, nous saluons aujourd'hui Bossuet historien, Bossuet politique, Bossuet philosophe, etc. Mais ce qui étonne le plus dans la variété des puissances dont Dieu avait doué cette âme, c'est ce don de conduite qui, au premier coup d'œil, semblerait devoir être incompatible avec les autres. Bossuet, dans la direction, n'était pas moins éminent qu'ailleurs; au milieu de ses vastes travaux, il dirigea, avec un zèle égal et une égale sûreté, dans leurs voies différentes, des princes, des grands du monde, de simples fidèles et d'humbles filles de couvent. Et, dans ces soins si spéciaux, sa supériorité n'éclatait pas moins que dans tout le reste. Au confessionnal, l'évêque de Meaux était aussi grand que dans la chaire; et ses correspondances sur les matières de piété ne sont pas inférieures, dans leur genre, à ses autres écrits.

On a publié à part les différents ouvrages de Bossuet, ceux qui appartiennent à la polémique, à l'histoire, à l'éloquence, à la philosophie. Il était donc naturel qu'on en fît autant de ceux qui ont pour objet la conduite des âmes : ils ne sont pas d'une valeur moindre et s'adressent peut-être à un plus grand nombre de personnes. Outre les confesseurs qui peuvent y puiser des lumières et s'y inspirer dans l'esprit de leur difficile mission, les chrétiens de tous les rangs et de toutes les conditions y peuvent recourir avec assurance dans leurs peines intérieures, dans leurs soucis sur eux-mêmes ou sur ceux qui leur appartiennent. Pourrait-il manquer de paroles confortantes pour les cœurs faibles et troublés, celui qui disait à quelqu'un qui s'étonnait de le voir écouter pendant trois heures une pauvre religieuse tourmentée de scrupules : « Il est vrai que Dieu permet souvent qu'il n'y ait aucun sujet dans les peines que l'on ressent; cependant, dès que Dieu les fait sentir à une âme comme peines, cette âme en souffre. Ainsi, qu'elles soient vraies ou imaginaires, il faut y soutenir cette âme, la consoler et la fortifier; il n'est pas de mon goût que l'on méprise les peines et que l'on en raille. » Qui a éprouvé des disgrâces que ne puisse pas consoler le directeur affectueux du maréchal de Bellefonds, tant de fois privé des faveurs de la cour et éprouvé dans les siens; — le confesseur de cette sainte et héroïque la Vallière, qui passa par tant de déchirements? Pour qui donc n'aurait pas un encouragement, un conseil, le prêtre qui remplit toutes les fonctions et toutes les charges ecclésiastiques, depuis celle de catéchiste jusqu'à celle d'évêque, et qui conversa, dans le secret du saint tribunal, avec les hommes du monde et ceux du cloître? Monde et cloîtres, tout a bien changé depuis le dix-septième siècle; mais les misères du cœur sont restées les mêmes. Et, précisément parce qu'elles sont aujourd'hui moins fortes et moins élevées, les âmes n'ont que plus besoin des solides aliments religieux dont elles étaient nourries autrefois. On doit, par conséquent, applaudir à toutes les publications qui ont pour but de mettre à la portée des personnes qui n'auraient ni le temps ni les moyens (et c'est le plus grand nombre) d'aller les chercher dans la grande collection des œuvres de Bossuet, les écrits de toutes sortes, lettres, sermons et traités qu'il a consacrés à la pratique de la vie spirituelle.

De ce nombre, et parmi les plus récentes et les mieux entendues, sont celles qui nous inspirent ces réflexions, les *Lettres spirituelles* et la *Doctrine spirituelle de Bossuet*.

Le premier de ces volumes contient cent vingt-quatre lettres adressées au maréchal de Bellefonds, à milord Perth, à madame d'Albert de Luynes, à des femmes retirées de la cour, à la sœur Cornuau de Saint-Bénigne, et à quelques supérieures de commu-

nautés religieuses. Certaines de ces lettres touchent aux plus hautes matières de la spiritualité, mais la plupart ont pour objet les épreuves ordinaires de la vie pieuse, et ces états d'âme par lesquels passent tous ceux qui s'occupent avec quelque suite de l'œuvre de leur sanctification. Bossuet y est, dans toutes, d'une simplicité mâle et douce, et aussi éloigné des subtilités que des duretés de langage auxquelles se laisse souvent aller Fénelon. Il faut l'entendre parler de ces questions si brûlantes de son temps, de l'abandon, du détachement, du repos en Dieu, des désirs immodérés de perfection! Quelle sagesse calme et droite, quel majestueux bon sens dans tout ce qu'il dit là-dessus! Du reste, il ne touche à tout cela qu'en passant; car sa piété est toute pratique et d'application. Sévère en apparence, Bossuet est indulgent au fond pour ceux qu'il dirige, et, sur le chapitre des austérités, se montre d'une prudente réserve. « Il est permis, ma fille, dit-il à la sœur Cornuau, de dire avec saint Paul : Je désire d'être séparée, c'est-à-dire, de mourir et d'être avec Jésus-Christ; mais il ne faut jamais se procurer de maladie, ni rejeter les remèdes. L'abandon à Dieu au-dessus de tout secours doit être intérieur. — Il n'y a point à hésiter, ma fille, lui écrit-il ailleurs, non-seulement à manger gras pendant le carême, mais encore à rompre le jeûne : l'état de votre santé le demande, et je vous l'ordonne, après que vous en aurez, par respect, demandé la permission à votre curé. »

Dans toutes ces correspondances de Bossuet règne une émotion constante, née du sujet et de son affection pour les personnes. Bossuet est tout cœur pour ceux auxquels il écrit; il ne disserte pas sur leur situation, il y entre pour la sonder et la guérir s'il le peut; et, bien que hors de l'atteinte des maux qu'il découvre, il les ressent par la compassion qu'il en éprouve. Il s'identifie avec les âmes qu'il conduit, et les revêt. en quelque sorte, pour me servir d'une de ses expressions. Aussi quelle vive part il prend aux persécutions que milord Perth éprouve pour sa foi en Angleterre! « Dieu sait, lui écrit-il, combien j'ai été sensible au récit que l'on m'a fait de vos maux. Mais à présent il me semble que je les oublie, tant est vive la joie que je ressens pour le courage que Dieu vous inspire, et pour l'abondance des consolations dont il vous remplit. J'y prends part de tout mon cœur; je me glorifie avec vous dans vos opprobres; et je n'ai pu lire sans verser des larmes de joie ce que vous me communiquez dans votre lettre, que vos persécuteurs ont brûlé mon portrait que votre charité vous faisait garder avec celui du roi votre maître et le nôtre, et tous les trois avec le crucifix. Que plût à Dieu qu'au lieu de mon portrait j'eusse pu être en personne auprès de vous pour vous encourager dans vos souffrances, pour prendre part à la gloire de votre confession; et,

après avoir prêché à vos compatriotes la vérité de la foi, la confirmer avec vous, si Dieu m'en jugeait digne, par tout mon sang! » Quel intérêt encore, ou plutôt quelle admiration sympathique pour madame de la Vallière! Il en parle à chaque instant et à tout le monde avec effusion. Une lettre inédite, qu'on a ajoutée en *fac-simile* à ce volume, est pleine d'une sorte de ravissement pour cette illustre pénitente. « Depuis l'entretien que i'ay eu avec ma sœur Louise de la Miséricorde, il me semble, dit Bossuet, qu'il faudroit à chaque moment s'épancher pour elle en actions de grâces. Il y avoit quatre mois que ie ne l'avoys veüe, et ie la trouvai de nouveau enfoncée dans les voyes de Dieu avec des lumières si pures et des sentimens si forts et si vifs, qu'on reconnoist à tout cela le Saint-Esprit. Selon ce qu'on peut iuger, cette âme sera un miracle de la grâce. Elle n'a besoin que de quelqu'un qui lui apprenne seulement à ouvrir le cœur et qui sache, en l'avançant, la cacher à elle-même. Dieu a ietté (*sic*) dans ce cœur le fondement de grandes choses. Vraiment tout y est nouveau, » etc.

Cet accent du cœur, tout vibrant de piété, se retrouve aussi dans la plupart des opuscules qui, sous le titre général de *Doctrine spirituelle de Bossuet*, composent le second volume de la collection que nous annonçons, notamment dans le célèbre discours sur la *vie cachée*. A ce discours que tout le monde connaît, on en a joint deux autres qui sont aussi fort beaux, celui sur l'*acte d'abandon à Dieu* et celui sur l'*union de l'âme avec Jésus-Christ*. Voilà une nourriture spirituelle saine, douce et forte, dont on ne se rassasie jamais, à laquelle on trouve toujours une saveur nouvelle. Il est fâcheux que, au lieu des extraits dont l'éditeur a fait suivre ces discours et qui rentrent trop dans la classe des *Morceaux choisis*, il n'y ait pas joint en entier quelque sermon ou quelque panégyrique pieux. La pensée de Bossuet aime à se développer largement; on n'en jouit pas bien quand on ne la voit que par fragments. C'est toutefois une bonne pensée que d'avoir publié dans un format élégant et portatif ces lettres et ces discours, et d'en avoir fait ainsi un manuel pour ceux qui, à l'église, à la campagne, en voyage, aiment à méditer dans Bossuet.

P. Douhaire.

PUBLICATIONS PÉRIODIQUES EN ALLEMAGNE

HISTORISCH POLITISCHE BLÄTTER FÜR DAS KATOLISCHE DEUTSCHLAND.
(57 : B. 4, 5, 6, 7, 8 Heft.)

Peut-être ne sera-t-il pas sans intérêt pour les lecteurs du *Correspondant* de suivre, dans quelques rapides analyses des principales publications périodiques de l'Allemagne, le grand mouvement intellectuel dont ce pays est le théâtre, et d'y étudier tour à tour, dans le domaine de la religion, de la politique ou de la science, les idées et les faits dont se préoccupe l'opinion publique. Le recueil dont nous nous proposons de les entretenir aujourd'hui, et qui paraît tous les quinze jours sous le titre de *Feuilles historiques et politiques*, passe pour l'organe le plus considérable de la cause catholique en Allemagne. Fondé il y a vingt ans environ par le fils de l'illustre Gœrres, et le célèbre professeur de droit canonique Phillips, il est aujourd'hui dirigé par M. Joëg, auteur de travaux historiques justement estimés.

Ce recueil se publie à Munich, c'est-à-dire dans un des foyers de la vie intellectuelle et de l'activité religieuse. On sait avec quel pieux et filial respect ont été recueillis dans la capitale de la Bavière les souvenirs des âges de foi et les traditions nationales. C'est là que Cornélius et les plus illustres disciples d'Overbeck sont venus chercher des encouragements et des inspirations dans leur travail de rénovation de l'art chrétien. Là s'est retiré Gœrres, le vieil et infatigable athlète : là aussi, après lui, d'autres défenseurs énergiques de la cause catholique, MM. Dollinger, Mœhler, Phillips, ont composé leurs principaux ouvrages et préparé leurs meilleures armes. Tous, animés d'une pensée commune, ont réuni leurs efforts pour réchauffer l'amour de la patrie en réveillant le culte du passé et pour mettre toutes les ressources de la science humaine au service de plus hautes vérités.

Les rédacteurs des *Feuilles historiques et politiques* n'ont pas été infidèles à ces traditions. Les derniers numéros que nous avons sous les yeux contiennent plusieurs intéressants articles consacrés à l'examen de récents travaux historiques. Le docteur Büss, professeur à l'Université de Fribourg, a, dans une vie nouvelle de saint Thomas de Cantorbéry, dont nos lecteurs connaissent la belle introduction, redit les luttes héroïques du grand archevêque martyr[1]. Un autre professeur, M. Joseph Fehr, *privat-docent* de l'Université de Tübingue, a étudié dans l'antiquité et dans les sociétés modernes l'histoire des théories politiques[2]. Dans cette revue, qui commence à Platon pour arriver aux odieuses doctrines des utopistes de nos jours, nous avons regretté le jugement rigoureux que l'auteur porte sur Montesquieu ; mais nous ne pouvons qu'applaudir à la généreuse énergie avec laquelle il

[1] Literatur. F.-J. Büss. Der heilige Thomas von Canterbury. (5 Heft.)
[2] Ueber die Entwicklung und den Einfluss der politischen Theorien. (4 Heft.)

condamne, dans les ouvrages de Hobbes, cette théorie suspecte qui fait reposer le pouvoir absolu sur l'idée de la souveraineté populaire, et en vertu de laquelle un peuple, abdiquant ses droits, sa dignité, sa conscience même, croit s'incarner et se couronner, pour ainsi dire, dans la personne de son maître !

A côté de ces écrits, nous trouvons mentionnée une curieuse étude, publiée par un savant ecclésiastique, M. Spengler, sur la vie et les travaux du bienheureux Raban-Maur[1]. C'est à coup sûr une des plus grandes figures de l'histoire littéraire durant la période Carolingienne. Le mouvement imprimé aux esprits par la main puissante de Charlemagne ne s'arrêta pas avec lui. Raban fut un des continuateurs de cette grande œuvre. Élève et ami d'Alcuin, il gouverna successivement comme abbé le monastère de Fulde, aux jours de sa plus vive splendeur, et comme archevêque le diocèse de Mayence, jusqu'à sa mort, arrivée il y a dix siècles, en février 856. Sa science, inouïe pour son temps, sa charité, la sainteté de sa vie, ont laissé une auréole autour de son nom. Une édition de ses œuvres a été publiée en 1851 dans la collection de M. l'abbé Migne. Le critique allemand qui rend compte de l'ouvrage de M. Spengler signale dans cette édition plusieurs omissions assez importantes[2]. Espérons qu'un supplément aux six volumes publiés par M. l'abbé Migne viendra prochainement combler ces lacunes. Il importe à la France de conserver en Europe la place qu'elle a conquise dans les travaux de l'érudition, et il serait regrettable de donner aux savants étrangers le droit de dire, comme le fait l'auteur de l'article que nous indiquons, que dans la terre illustrée par la congrégation de Saint-Maur « *le temps des Mabillon est passé.* »

Ainsi que l'indique le titre même du recueil qui nous occupe, la politique y occupe une place considérable. Le grand acte qui vient de rétablir en Autriche l'union trop longtemps troublée du sacerdoce et de l'empire fait le sujet de plusieurs articles d'un véritable intérêt[3]. Une plume plus autorisée que la nôtre fera connaître à nos lecteurs les principes et les conséquences du nouveau concordat et le régime d'asservissement que, durant soixante-quinze années, le pouvoir absolu a fait peser sur l'Église d'Autriche. Qu'il nous soit permis seulement de rappeler à ceux qui seraient tentés de l'oublier que les grands principes de liberté religieuse, si noblement proclamés par l'empereur François-Joseph, ont été, il y a vingt-cinq ans, pour la Belgique la première conquête de l'indépendance, et que l'initiative, à laquelle l'Europe catholique devra faire remonter le triomphe de ces idées en Allemagne et ailleurs, est partie de cette tribune constitutionnelle de France, aujourd'hui abattue et insultée, mais à laquelle se rattachent encore pour nous tant de glorieux et consolants souvenirs.

[1] Zum Rhabanus-Maurus Jubilæum. (4 Heft.)

[2] Il signale particulièrement une collection d'homélies adressées à l'empereur Lothaire et dont le manuscrit a été laissé par le prieur J.-B. Enhuber à la bibliothèque de Munich, un traité *De convivio Dei*, et une *Expositio de missa, de omnibus horis, et de concordia divinorum officiorum per totum annum*, qui appartiennent à la même bibliothèque ; enfin un traité *De Ecclesiastico officio*, que possède la bibliothèque d'Augsbourg.

[3] Die Kirche in Œsterreich einst und jetzt. (4, 5, 7, 8, Heft.)

Un excellent article sur l'*Église et la presse*[1] complète ces études sur le concordat et répond aux inquiétudes qu'avaient fait naître dans l'opinion publique certaines mesures prises par quelques évêques d'Italie. On y voit avec quelle sagesse l'Église, toujours prête à satisfaire aux besoins des temps, a tempéré d'elle-même le contrôle sévère qu'elle avait, à d'autres époques, appliqué aux œuvres de l'intelligence. C'est ainsi qu'elle semble renoncer en Autriche à la censure préventive qu'elle exerçait autrefois sur tous les écrits, mais qui rendrait aujourd'hui les conditions de la lutte trop inégales pour les fidèles, et qui, « *fût-elle possible, ne serait plus salutaire.* » Et, comme pour donner un démenti à ceux qui veulent en faire l'irréconciliable adversaire de tous les progrès et de toutes les idées modernes, elle approuve expressément, par la bouche de ses prélats, « *une honnête liberté de discussion dans les matières politiques et littéraires*[2]. »

D'autres questions plus nationales et, par suite, d'un intérêt plus restreint pour nous, occupent cependant trop de place dans le recueil pour qu'il nous soit permis de les passer sous silence. Deux grands États représentants d'intérêts opposés, au point de vue religieux comme au point de vue politique, la Prusse au nom de l'Allemagne du Nord, l'Autriche au nom des populations du Midi, se disputent l'hégémonie dans la Confédération germanique. Les rédacteurs des *Feuilles historiques et politiques* ne dissimulent pas leurs vives sympathies pour l'Autriche : ce qu'ils attaquent dans la Prusse, ce n'est pas seulement l'esprit intolérant et étroit du parti piétiste, les sophismes de ces libres penseurs hégéliens dont les audacieuses négations n'ont rien épargné, et les étranges aberrations de ces mille sectes protestantes, tristes et derniers fruits de la Réforme, dont M. Joëg a raconté l'histoire dans une série de remarquables articles[3]; à leurs yeux, la Prusse, dans des événements récents, a méconnu son rôle et compromis l'indépendance de la patrie commune, en sacrifiant les intérêts généraux à ses défiances et à ses passions religieuses; et l'on serait tenté de croire qu'ils imiteraient volontiers, à l'égard de la monarchie de Frédéric-Guillaume IV, les législateurs du Parlement de Francfort qui décrétaient, en 1848, que l'Autriche avait cessé de faire partie de la nation allemande!

Ces idées sont surtout développées dans un article consacré à l'examen d'une brochure récente *sur l'Église catholique envisagée comme puissance historique, et l'impuissance politique du protestantisme en Allemagne*[4]. L'auteur de cette publication, M. Diezel, écrivain d'un véritable talent, est un des partisans les plus déclarés de la cause de l'unité allemande. Il montre la Réforme interrompant en Allemagne le grand et magnifique travail de la société catholique, morcelant les nations germaniques en souverainetés indépendantes et rivales, amenant partout avec elle l'individualisme, l'isolement, le *particularisme*, et substituant à l'unité politique qu'elle ne peut fonder le

[1] Die Katholische Kirche und die Presse. (6 Heft.)

[2] « Utantur, licet in controversiis politicis et litterariis honesta libertate. » (Conc. Paris, 1849.)

[3] Streiflichter auf die neueste Geschichte des Protestantismus.

[4] Die Katholische Kirche als geschichtliche Macht und die Politische Unfæhigkeit der protestantischen Richtungen in Deutschland. Von Gustav Diezel. Göppingen, 1856.

despotisme de la bureaucratie. A cette impuissance du protestantisme, il oppose l'Église catholique, qui, après avoir constitué l'unité du monde occidental, est demeurée immuable dans le naufrage de tous les pouvoirs, qui seule est restée debout en 1848, seule, dans la réaction absolutiste qui a suivi la tempête révolutionnaire, a conservé tous les droits qu'elle avait conquis, et seule aujourd'hui peut assurer à l'Allemagne, au dedans la liberté publique, au dehors l'unité nationale. L'auteur voit dans la guerre qui vient de s'achever l'éclatante démonstration de ce contraste. Comme autrefois, les protestants s'étaient alliés à la France et à la Suède; la Prusse, s'isolant de l'Occident, s'unit étroitement à la Russie, c'est-à-dire au plus redoutable adversaire des intérêts communs du pays. L'Autriche, au contraire, appuyée sur l'Église qu'elle affranchit, comprend l'importance de la question d'Orient au point de vue de l'unité germanique, et fait cause commune avec les puissances qui doivent affaiblir l'influence russe. Suivant M. Diezel, la Prusse, en se faisant l'alliée du Czar, a par cela seul abdiqué : l'Autriche, au contraire, s'est placée à la tête du mouvement national. C'est à elle qu'il appartient de prendre en main les destinées de l'Allemagne et de lui rendre les gloires de son passé.

Cette brochure que la police a fait saisir dans plusieurs États de la Confédération, a produit dans les esprits une vive impression, et nous ne pouvons qu'applaudir à un témoignage si hautement rendu à l'Église par un écrivain protestant. Toutefois, ainsi que le faisait observer un spirituel critique dont nous parlerons plus tard[1], l'auteur oublie trop qu'il existe un peuple allemand dans les États protestants du Nord, comme dans les États catholiques du Midi. La Prusse ne nous semble pas encore au moment d'être absorbée par la Russie, et l'attitude de l'Autriche dans la question d'Orient ne nous paraît pas avoir été assez énergique pour justifier les hautes espérances que l'on voudrait fonder sur elle. Il est d'ailleurs périlleux d'identifier la cause catholique avec les intérêts d'un gouvernement ou d'un peuple, et nous regrettons que les *Feuilles historiques et politiques*, aussi bien que M. Diezel, n'aient pas toujours évité ce danger.

Nous n'avons pas moins regretté d'y trouver en plus d'un endroit une singulière défiance pour les idées libérales, mal à propos confondues avec les idées révolutionnaires. Les rédacteurs de ce recueil ont, en des jours difficiles, soutenu courageusement la lutte pour la défense des droits de l'Église; ils s'indignent aujourd'hui des mesures arbitraires qui frappent les brochures de M. Diezel ou les journaux catholiques de Berlin. Pour revendiquer des droits, pour protester contre les violences, où peuvent-ils mieux se placer que sur le terrain de la liberté? Eux-mêmes, dans deux articles, sur la situation de l'Italie pendant l'année qui vient de finir[2], nous fournissent un curieux témoignage. L'auteur, après avoir flétri avec juste raison, les spoliations et les attentats du gouvernement piémontais, se reporte à l'autre extrémité de la Péninsule, dans un État soumis à d'autres lois. Il constate que dans le royaume de Naples, malgré la piété personnelle du monarque, on semble n'avoir pas oublié les traditions de Ferdinand IV et de Tanucci; que les

[1] M. Wolfgang Menzel. Literaturblatt, n° 26.
[2] Italien am Schlusse des Jahres, 1855. (4 und 5 Heft.)

jésuites y sont inquiétés, que leur journal la *Civitta catholica* y est interdit comme entaché de libéralisme, que le concordat autrichien n'a pu y être publié qu'après avoir subi les mutilations de la censure; qu'en un mot, sous un pouvoir sans contrôle et sans limites, l'Église a sa part, comme le reste, de l'asservissement universel. Nous n'ajouterons rien à ces faits. On peut voir par là s'il est juste de faire remonter aux institutions représentatives la responsabilité des actes du cabinet de Turin, et si, plus que la Révolution, le despotisme est favorable aux droits de l'Église. On peut juger s'il est sage et prudent de saluer dans les gouvernements absolus l'avenir idéal des sociétés catholiques, et s'il n'est pas plus vrai de dire, avec le nouvel historien de saint Thomas de Cantorbéry, que nous avons cité plus haut, que « la liberté religieuse et la liberté politique sont deux sœurs qui combattent, qui souffrent et qui triomphent ensemble! »

ALBERT GIGOT.

L'ÉGLISE ET L'EMPIRE ROMAIN AU QUATRIÈME SIÈCLE, par M. ALBERT DE BROGLIE. — Première partie. Règne de Constantin. — DIDIER et Cie, éditeurs.

Nous ne faisons qu'annoncer aujourd'hui ce sérieux ouvrage, dont il sera fait ici, et bientôt nous l'espérons, un examen proportionné à son importance. Disons cependant tout de suite et sans préjuger aucune appréciation, qu'il montre dans leur ensemble des faits très-connus, mais qui n'ont guère été présentés qu'isolément jusqu'ici : l'histoire de l'empire et celle du christianisme, la ruine du paganisme et l'avénement de l'Église, la décadence de la vieille société et l'inauguration de la nouvelle. Constantin est le centre autour duquel se groupent tous ces faits. Aussi M. le prince de Broglie l'a-t-il étudié avec un soin tout particulier, et nous osons dire que, sans s'écarter des documents historiques et sans rien accorder à l'imagination, il a tracé de ce demi-barbare, de cet ambitieux mystique, de ce païen chaste et cruel, un portrait qu'on trouvera neuf et vrai. Nous ne parlons pas du reste des événements : il suffit de rappeler les lois sur la liberté de l'Église, la formidable querelle des Donatistes, les solennels débats du concile de Nicée et la grande hérésie arienne, pour donner une idée de tout ce qu'offre d'intérêt un livre qui en contient le récit fait à nouveau, d'après les sources primitives et à la lumière des plus savants travaux de la critique moderne. Du reste, c'est en fils soumis de l'Église que l'auteur a entrepris ce travail : « Ai-je besoin, dit-il en terminant sa préface, d'ajouter que, laïque et nullement théologien de mon métier, toutes les fois que la nécessité m'oblige, pour l'intelligence de l'histoire, à traiter quelques points qui touchent à nos dogmes sacrés, j'ai fait examiner mon travail par des autorités compétentes? Si, cependant, sur ce sujet naturellement étranger à mes études, quelque erreur m'était échappée, elle est assurément involontaire, et sera rétractée aussitôt que connue. Je n'ai point étudié l'histoire de l'Église pour méconnaître le premier devoir de tout fidèle.

LE LIVRE DE L'INTERNELLE CONSOLACION, *première version française de l'Imitation de Jésus-Christ*. Nouvelle édition avec une introduction et des notes, par M. L. MOLAND et CH. D'HÉRICAULT. 1 vol. in-12, JANET, édit.

Voici une des meilleures résurrections de la *Bibliothèque elzévirienne* qui n'a pas toujours des inspirations aussi heureuses. Tout le monde applaudira à la réimpression de ce charmant ouvrage de Gerson, qui a été l'un des plus populaires de la France, et qui est un des chefs-d'œuvre de notre vieille langue. On ne connaît plus aujourd'hui ce gracieux livre qui fut, pendant deux siècles, pour le gros des fidèles, ce qu'était l'Imitation de Jésus-Christ pour les savants et les clercs. L'*Internelle consolacion* n'est en effet qu'une traduction libre du pieux et immortel ouvrage dont une érudition étroite s'obstine à chercher l'auteur, une version arrangée pour les simples et mise à leur portée par une glose harmonieusement fondue dans le texte. Ceux qui en ont fait le point de départ de l'Imitation de Jésus-Christ se sont étrangement trompés : ils ont pris la copie pour l'original. C'est ce qu'établissent les nouveaux éditeurs dans la savante préface qu'ils ont mise à la tête de leur volume. Cette préface est à elle seule un ouvrage. C'est l'histoire de la mysticité au moyen âge et des livres que les divers courants de la piété catholique ont produits jusqu'à la Réforme. Ce grave et délicat sujet est traité avec un sentiment de profonde et respectueuse sympathie qui n'exclut pas la sévérité de la critique. Nous ne pouvons que signaler aujourd'hui ce beau travail, que les deux jeunes érudits ont placé sous les auspices de leur ancien maître, M. l'abbé Dumetz, supérieur général de la congrégation de Saint-Bertin; mais nous nous réservons d'y revenir et de l'examiner avec tout l'intérêt qu'il mérite.

P. DOUHAIRE.

REVUE POLITIQUE

Le mois dernier s'achevait au milieu de l'animation et des vives émotions que venait de causer en France et dans le reste de l'Europe le protocole relatif à l'Italie. Les affaires de la Péninsule avaient tout d'un coup absorbé l'attention que la guerre et le traité du 30 mars tenaient d'abord fixée sur l'Orient. Nous dûmes alors, pour satisfaire nos propres sentiments aussi bien que pour répondre à une curiosité légitime, nous occuper des questions qui méritaient l'intérêt presque exclusif des catholiques, tout en gardant l'espoir de revenir sur celles dont nous avions momentanément détourné nos regards.

L'espace de quelques semaines semble avoir suffi pour amortir l'agitation dont nous avions été les témoins, et pour écarter de la mobile opinion des hommes les préoccupations qui l'assiégeaient encore il y a si peu de jours; avec une importance moins générale ou plus éloignée, d'autres événements, d'autres faits, d'autres nouvelles, sont devenus le sujet, pour tous ou pour quelques-uns, de douleurs profondes, de persistantes inquiétudes, de prévisions tristes, de passagères réjouissances.

Le bruit des fêtes qui ont accompagné le baptême du prince impérial expire à peine, et la multitude accourue pour y assister, s'entretient encore de ces magnificences inouïes. Au milieu de cette foule de curieux, personne ne se souvenait, disait-on, d'un cortége si resplendissant de dorures. La vieille cathédrale de Paris, ornée de tentures et rajeunie par le pinceau et la brosse rapide des peintres, suffisait à peine à contenir les invités. Elle voyait comme à d'autres époques, impassible témoin, le transsept et les côtés de sa vaste nef remplis par les dignitaires de l'État, aux uniformes chargés de galons et de broderies, et par des femmes dans leurs plus séduisantes toilettes.

Mais quelque chose donnait, pour nous, à cette solennité une pompe inusitée, une pompe que le trône eût pu envier au berceau. C'était la présence d'un cardinal-légat, chargé de remplacer le Pape à la cérémonie du baptême et comme parrain de l'enfant impérial.

Le légat *à latere* est la plus haute représentation de l'autorité et de la dignité du Saint-Siége. Quand il quitte la ville éternelle, le souverain pontife lui-même l'accompagne, pendant quelques pas, comme pour indiquer par cette marque d'honneur éclatante le rang supérieur auquel il vient de l'élever. Autrefois les empereurs et les rois catholiques allaient au-devant des cardinaux-légats; ils se faisaient un devoir de recevoir ces illustres représentants du vicaire de Jésus-Christ, et de s'incliner devant eux au moment où

ils venaient toucher et bénir le rivage de la patrie. Ainsi l'histoire nous montre : Henri III, roi d'Angleterre, en 1237 ; Alphonse, roi d'Aragon, en 1427 ; le roi de Castille, en 1429 ; Alphonse, roi de Naples, en 1494. Nos rois de France n'oublièrent pas en ces circonstances mémorables leur titre de fils aînés de l'Église. L'empereur Charles-Quint étant venu à Paris en 1539, on vit, au festin royal, le cardinal-légat assis entre deux rois, le roi de France et le roi de Navarre ; sous Louis XIV, le Dauphin alla au-devant du légat jusqu'à Fontainebleau. Dutillet dit : « Il est reçu, que pour honorer le Saint-Siége, ses légats aient le pas sur les princes du sang et sur les pairs. »

Ces souvenirs nous venaient à la pensée au milieu des fêtes ; et les hommes religieux aimaient à voir dans la présence du cardinal Patrizzi une assurance que la bonne entente entre le gouvernement de la France et le Saint-Siége n'avait point été troublée par les dernières révélations des conférences de Paris.

Étrange retour des choses de ce monde ! ces fêtes suivaient, hélas ! à peu d'intervalle, des scènes de désolation, telles que les annales de quelques-unes de nos provinces n'en avaient pas encore enregistré de semblables. Le Rhône, la Loire et la Garonne, débordant de toutes parts et repoussant les eaux de tous leurs affluents, ont couvert de ruines des villes dont elles faisaient la richesse, et ravagé, à des distances souvent éloignées, des prairies et des campagnes couvertes de récoltes, dont la perte est inappréciable. Les journaux ont fait de ces malheurs un tableau lugubre et dont la vérité, néanmoins, est loin d'être contestée par les renseignements pris aux meilleures sources. L'Empereur, à peine instruit de l'étendue des désastres, a voulu en juger par lui-même. Ses libéralités sur les lieux où sa présence a porté des encouragements et des consolations, les projets de loi préparés par ses ordres pour venir au secours des inondés, témoignent en même temps de la sollicitude du chef de l'État et de la grandeur des infortunes. Cependant, que les victimes prennent confiance et se rassurent, il y a dans notre pays une vertu aussi grande et aussi profonde que leurs misères, c'est la charité qui les soulagera. Les sommes déjà recueillies en leur faveur sont considérables, et il n'y aura pas en France de si petite commune et de si petite bourse qui n'aient pour eux une souscription ou une obole. Par un sentiment qu'on ne saurait trop louer, les étrangers s'empressent de joindre leurs secours à ceux des nationaux. Les souverains s'associent aux particuliers.

Rome, toute pauvre que l'ont faite ses malheurs et les révolutions, nous offre, par les mains de Pie IX, un nouveau témoignage de sa charité catholique et inépuisable. Des dons venus de l'exil montrent qu'il y a dans certaines familles de souverains des traditions qui survivent à tous les renversements et à toutes les épreuves. Enfin, il faut l'espérer, la Providence ainsi nous aidera à réparer les maux qu'elle a permis.

La récolte des céréales dans nos provinces du Nord, si fertiles et si bien cultivées, paraît se préparer sous de favorables auspices. Si la cherté des subsistances se maintient encore, nous pouvons croire qu'elle ne subira pas d'augmentation. Notre agriculture a fait des progrès que le concours universel qui vient d'avoir lieu a mis en relief, et dont nous sommes appelés à recueillir les fruits.

L'Algérie, dont la prospérité, si habilement et si laborieusement préparée depuis la conquête, prend les plus rapides développements, envoie déjà sur nos marchés les blés de sa moisson nouvelle; et, la paix, en nous ouvrant de nouveau les ports de la Russie, nous a rendu comme à d'autres époques de vastes greniers d'abondance. D'un autre côté, les économies que la cessation de la guerre va permettre de faire ne peuvent manquer de suffire à nos besoins.

Tout fait espérer que l'épée de la France est rentrée pour longtemps dans le fourreau. A l'intérieur règne un calme profond que rien ne paraît troubler. Dans la prévision d'une éventualité dont la destinée incertaine des hommes couvre le secret, un projet de sénatus-consulte vient d'être préparé pour régler l'exercice du pouvoir par une régence pendant la minorité du prince impérial. — Un vote récent du premier des grands corps de l'État qui a cru découvrir dans la loi sur l'impôt des voitures, récemment adoptée par la deuxième chambre, une violation de la Constitution, a plus étonné qu'il n'a ému l'opinion.

Si le monde doit s'ébranler de nouveau au bruit des armes, ce ne sera plus, assure-t-on, le sol de la vieille Europe que nous sentirons trembler sous nos pas! Les mesures qui s'accomplissent pour l'exécution du traité du 30 mars, et l'alliance plus étroite des trois grandes puissances, garantie par celui du 15 avril, semblent nous promettre cette sécurité.

L'évacuation des territoires occupés en Orient par les troupes des puissances occidentales a lieu avec toute la rapidité que comporte une semblable retraite.

La commission chargée de la délimitation des frontières de la Bessarabie, après quelques difficultés préliminaires aisément aplanies, a commencé ses travaux. Les obstacles qu'elle rencontrera encore inévitablement dans le cours de ses opérations ne peuvent y apporter qu'un retard momentané, et le jour ne saurait être éloigné où les principautés danubiennes, protégées du côté du fleuve par la nouvelle démarcation de leur territoire, pourront voir se réaliser les réformes intérieures qu'elles attendent avec une légitime impatience.

La réunion des deux principautés paraît être désirée par la majorité des habitants que rapproche la communauté d'origine et de foi religieuse. Ce désir a été exprimé dans l'adresse envoyée par le prince Ghika aux ministres plénipotentiaires des grandes puissances. Il y a tout lieu de croire que les vues désintéressées de ce gouverneur expriment celles de son pays. Les protocoles ont déjà fait connaître les intentions et l'attitude des diverses puissances relativement à cette question. La Turquie voudrait maintenir la division, et l'Autriche ne serait pas éloignée de se ranger au même avis. Le gouvernement du sultan craint sans doute le voisinage d'un État chrétien, qui aurait, bien que soumis à la suzeraineté de la Porte, une organisation et une armée indépendantes. Mais, quelles que soient ces appréhensions, les puissances de l'Europe se sont engagées formellement à rendre aux populations de ces contrées les droits dont elles avaient elles-mêmes stipulé la réserve lors de leur soumission à l'empire des Ottomans sous Bajazet Ier et Mahomet II[1]. Leur

[1] Voir sur les droits garantis par les traités aux principautés le travail de M. Thibault-Lefebvre dans le numéro de ce recueil du 25 mars 1856.

nouvelle constitution devra leur assurer la liberté et la force d'échapper à un nouveau joug. L'Autriche conserverait-elle des vues ambitieuses dans un avenir plus ou moins éloigné sur ces provinces, dont l'acquisition lui assurerait la possession presque exclusive du Danube? Si ces desseins pouvaient exister, ils rencontreraient une opposition insurmontable de la part de la Russie, de l'Angleterre et de la France. Dans leur situation présente et avec un tel appui, les Roumains ont donc lieu d'espérer que leurs vœux seront entendus et exaucés.

Lorsque cette première question aura été décidée, les puissances auront à s'occuper de l'organisation politique de ce pays. Le gouvernement d'un prince appartenant à l'une des familles régnantes de l'Europe pourrait apporter au nouvel État des chances de durée et de protection que ne donnerait pas au même degré l'élection d'un chef pris dans l'une des grandes familles de la nation; mais c'est là un point dont la solution est entourée de difficultés. En attendant, les chrétiens des deux principautés trouveront dans la garantie commune des puissances, plus que dans le protectorat unique de la Russie, l'exemption des vexations auxquelles ils ont été trop longtemps en butte, et cette garantie s'exercera plus naturellement et plus facilement en leur faveur qu'envers leurs coreligionnaires sujets de l'empire ottoman.

Les grandes puissances se sont peut-être interdit avec trop de sévérité, et contre l'intérêt même du sultan, le droit de s'immiscer dans ses rapports avec ses sujets.

Si le hatti shérif, émané de la volonté souveraine d'Abdul-Medjid, a réalisé et dépassé même toutes les espérances des représentants de la Russie, comme le constate le langage de M. le baron de Brunow, analysé dans le protocole n° 14, il n'est pas moins vrai de dire que, temporairement au moins et jusqu'à ce que les intentions bienveillantes du sultan aient pu être complétement réalisées, la condition des chrétiens de l'empire pourrait être moins avantageuse que celle qui résultait des immunités garanties par les stipulations intervenues à diverses époques entre la Turquie et quelques-unes des puissances chrétiennes de l'Occident. Avec des mœurs et des idées aussi différentes que celles des chrétiens et des musulmans, l'égalité même, telle qu'elle vient d'être établie entre eux, n'est pas sans avoir ses inconvénients. Ces inconvénients apparaissent surtout dans la soumission aux mêmes tribunaux, tant que le Coran sera, en même temps que le code religieux, le code civil de la Turquie. L'application de la conscription à tous les sujets de l'empire, sans distinction, en réunissant, sous le même drapeau et sous le même commandement, des hommes que tant de divisions, d'animosités et de haines ont si longtemps et si profondément séparés, doit être encore un objet de craintes et de préoccupations.

Déjà le vicaire apostolique de l'Égypte se serait ému de ce nouvel état de choses et aurait adressé à ce sujet de sages et légitimes représentations au pacha d'Égypte.

Les troubles dont la publication du *hat-humayoun* du 18 février a été l'occasion, à Sivas, à Konieh, à Magnésie; l'insurrection qui a éclaté à la Mecque; l'émeute sanglante de Naplouse, où le père de l'agent prussien a été massacré; l'incendie dans lequel le consul anglais de Marash a perdu la

vie avec sa famille; le meurtre récent du fils de l'agent français de l'île de Ténédos, ne confirment que trop les vives inquiétudes des populations chrétiennes. Les hautes puissances à la connaissance desquelles ces faits seront portés en seront émues, et elles ne peuvent manquer de se concerter entre elles et avec le gouvernement du sultan pour en assurer la répression et en prévenir le retour. Si un nouveau traité était nécessaire afin d'obtenir plus complétement ce résultat, nous n'hésitons pas à dire qu'il devrait avoir lieu.

L'art. 7 du traité du 30 mars, en déclarant la Sublime Porte *admise à participer aux avantages du droit public et du concert européen*, présuppose qu'elle fera tous ses efforts pour réaliser les progrès et atteindre le degré de civilisation qui peuvent seuls la placer dans des conditions analogues à l'état des autres puissances. La position que le sultan n'a pas craint de se faire par l'adoption de mesures libérales en faveur des *rayas* nous donne l'assurance qu'il sera le premier à réclamer, dans ses difficultés intérieures aussi bien que contre ses ennemis du dehors, le secours de ses puissants alliés.

Pour ne s'être pas encore emparée de l'attention publique à un aussi haut degré que la question d'Orient, la question américaine mérite néanmoins d'occuper les esprits sérieux et appelle leur examen.

Une brochure intéressante[1] nous a paru résumer en quelques pages une situation qui n'a point encore été suffisamment appréciée sur notre continent. Sa lecture nous a rappelé des faits et suggéré des réflexions de nature peut-être à jeter un certain jour sur les causes moins apparentes, mais non moins réelles, du différend qui sépare encore aujourd'hui l'Angleterre des États-Unis.

Si l'on considère les progrès et la marche envahissante de l'Union américaine depuis le commencement de ce siècle, il semble que le nouveau monde ait, comme l'ancien, à ses portes, une Russie toujours menaçante, une barbarie civilisée, et par cela même plus redoutable que celle du Slave et du Cosaque. La république de Washington aurait, assure-t-on, dans les traditions du président Monroë, son testament de Pierre le Grand, dont elle s'inspire en poursuivant avec persévérance l'agrandissement de son territoire et de sa prépondérance en Amérique. — Par leur argent, par leurs armes, par leur politique, les *Yankees*, dans le cours d'un demi-siècle, ont réalisé de plus importantes conquêtes que toute la puissance des czars. En regard de la Finlande enlevée à la Suède, et définitivement acquise à la Russie par le traité de Fredriksham, du démembrement de la Pologne, de la Crimée et de la Bessarabie arrachées à la Turquie, les États-Unis nous présentent : l'acquisition de la Louisiane, que le gouvernement du Consulat leur vendit quatre-vingts millions ; l'annexion à leur territoire de l'ancienne colonie espagnole des Florides ; les provinces du Texas et de la Californie soustraites ou enlevées au Mexique. L'ambition séculaire à laquelle nos victoires viennent d'imposer un frein n'a rien de l'activité qu'apporte dans ses entreprises

[1] *De l'influence prochaine des États-Unis sur la politique de l'Europe*, avec cette épigraphe : « Hic erit Scipio qui in exitium Africæ crescit. » — A Paris, chez Wiesner, 12, rue de Laborde.

la jeune et indomptable énergie de la république américaine. Non-seulement elle se prépare à étendre la main sur les possessions des faibles États qui l'avoisinent, elle menace les colonies de l'Espagne et cherche à bannir de son continent toute influence étrangère; mais, au delà de ses mers, elle sait se faire ouvrir par le Japon des ports fermés jusque-là aux autres nations; enfin elle jette son défi à l'Europe. C'est l'Autriche qui est insultée jusque dans le port de Smyrne et qui ne reçoit pas de satisfaction ; c'est le Danemark auquel on refuse le péage du Sund; c'est, en dernier lieu, l'Angleterre elle-même, dont on chasse le ministre et qui s'humilie devant cette audace.

Lord Palmerston, dont le langage insultant vis-à-vis de la Grèce méritait, récemment encore, la réprobation du *Times* lui-même, peut se rendre ce témoignage qu'il a donné au monde des leçons dont les États-Unis ont profité, avec cette différence toutefois qu'ils ne craignent pas de s'adresser aux plus forts.

Nos lecteurs sont déjà au courant des difficultés qui se sont élevées entre les cabinets de Washington et de Saint-James. Nous ne rappellerons que sommairement les deux points principaux qui les ont fait naître. Ce sont : d'abord les enrôlements pour la guerre d'Orient favorisés et dirigés, à ce qu'il paraît, par les agents diplomatiques ou consulaires de l'Angleterre, contrairement aux lois de l'Union, qui s'était proposé de garder une stricte neutralité ; puis les droits revendiqués par le gouvernement britannique sur certaines parties de l'Amérique centrale.

Cette dernière affaire a une importance plus sérieuse que celle qu'on serait tenté de lui attribuer de premier abord. La position que les Anglais tiennent à occuper auprès des pauvres peuplades des Mosquitos cache un autre intérêt. Il s'agit de s'assurer de l'une au moins des trois routes principales du commerce du monde vers l'océan Pacifique. Après de longues négociations et l'échange de nombreuses notes diplomatiques, les parties n'ont pu parvenir à s'entendre sur ce traité de *défiance respective* désigné par le nom de Bulwer-Clayton.

La guerre qui a éclaté entre les deux petits États de Nicaragua et de Costa-Rica n'a servi qu'à exciter de plus en plus les animosités des deux grandes puissances et à révéler leurs tendances.

On sait qu'un aventurier des États-Unis, Walker, à la tête d'une bande de flibustiers, s'est jeté tout d'un coup sur le Nicaragua, et, après avoir renversé le gouvernement existant, a menacé d'une pareille invasion l'État voisin de Costa-Rica. Nous n'avons point à raconter les péripéties d'une lutte où, après des succès et des défaites de part et d'autre, l'audacieux *Yankee* paraît être réduit, faute d'hommes et de munitions, à la dernière extrémité. Ce qu'il importe de remarquer, c'est l'attitude du général Pierce vis-à-vis du gouvernement improvisé par cet aventurier.

Au moment même où le président de l'Union américaine demandait satisfaction à l'Angleterre pour avoir violé par ses enrôlements les principes de non-intervention consacrés par les lois des États-Unis, d'autres enrôlements étaient tacitement autorisés, en dépit de ces mêmes lois, au profit de la plus injuste et de la plus flagrante des usurpations. La reconnaissance du nouveau

représentant du Nicaragua, le P. Vigil, précédait seulement de quelques jours le renvoi de M. Crampton. C'était, comme à plaisir, accumuler les provocations. Cependant elles n'arrêtèrent pas les négociations qui se poursuivaient entre Londres et Washington.

L'intérêt avec lequel on ne peut s'empêcher de suivre la conduite du gouvernement anglais dans cette question nous oblige à dire au moins quelques mots de ses dernières phases.

Outre la satisfaction relative aux enrôlements, les États-Unis avaient demandé à l'Angleterre le rappel de son ministre, et ils avaient repoussé l'interprétation qu'elle prétendait donner au traité concernant l'Amérique centrale. Il fut répondu, par lord Clarendon, que le gouvernement de la reine avait toujours eu l'intention de respecter les lois de l'Union, qu'il blâmait même les tentatives d'enrôlements qui avaient eu lieu, mais qu'il n'admettait pas l'accusation d'y avoir pris part, dirigée contre M. Crampton, et qu'il se refusait en conséquence à le rappeler. Quant à la question de l'Amérique centrale, un arbitrage était offert pour la résoudre. Après ces propositions conciliatrices sur le fond même du différend, on put croire à un accord que des avantages communs semblaient recommander; c'est alors pourtant que le dernier message de M. Marcy, malgré son ton modéré, vint subordonner à une question de personnes une guerre où se trouveraient engagés les plus grands intérêts commerciaux du monde. Il n'y a que quelques jours, l'Europe entière se demandait, avec étonnement, ce qui allait arriver. D'un côté, on voyait l'honneur de l'Angleterre mis en jeu, de l'autre, on s'assurait que l'opiniâtreté du président Pierce ne céderait pas. Elle était soutenue d'ailleurs, disait-on, par l'opinion d'une majorité qu'il tient à ménager en vue d'une élection prochaine. La séance du Parlement, de la nuit du 18 juin, a mis fin à l'attente qui tenait tous les esprits en suspens. Le chef du cabinet anglais et le ministre des affaires étrangères se sont bornés à déclarer dans des termes presque identiques, en réponse aux interpellations qui leur étaient adressées, que leur gouvernement n'avait pas trouvé dans le renvoi de M. Crampton et des trois consuls de New-York, Philadelphie et Cincinnati, une cause suffisante de rompre les relations diplomatiques avec le représentant des États-Unis, M. Dallas, et qu'on traiterait avec lui du règlement des affaires de l'Amérique centrale.

M. Pierce n'a qu'à s'applaudir maintenant de sa persistance, son triomphe est complet. Mais, malgré les approbations qui ont accueilli leurs déclarations, quel sentiment les ministres anglais attendent-ils qu'on puisse désormais garder, en Europe et dans leur pays même, de leur fierté et de leur susceptibilité nationales? Jamais agent diplomatique, après n'avoir fait évidemment que suivre les instructions de ses supérieurs, en fut-il plus promptement, plus facilement abandonné? La nation anglaise pourra se réjouir un instant de voir son industrie et son commerce préservés, par les concessions de ses ministres, des ruines que la guerre eût entraînées; mais sera-t-elle longtemps sans demander, à lord Palmerston et à ses collègues, un compte sévère et juste pour avoir pensé, avec le journal le *Times*, que l'honneur était satisfait où il n'y avait pas de *déshonneur positif*? L'opposition, qui a laissé, à plusieurs reprises, son influence se compromettre, ne profitera-t-elle

pas de cette occasion de la ressaisir dans l'intérêt même du pays? Quoi qu'il en soit, à moins que tant de faiblesse ne soit un encouragement à de prochaines et plus grandes exigences, la guerre est donc ajournée, il faut l'espérer, à long terme, de ce côté.

Si nous abandonnons le domaine de la politique purement humaine, dans le monde, nous sommes frappés de l'importance que prennent, de plus en plus, de nos jours, les questions religieuses. Soit qu'on les attaque, soit qu'on les défende, la religion, le catholicisme, sont partout mis en cause.

L'Espagne nous offre la première, à ce point de vue, le spectacle d'une lutte où la foi profonde des populations parvient encore de temps en temps, malgré tous les efforts des impies, à leur imposer le respect, en le commandant au gouvernement lui-même.

Singulier mélange de contradiction que ce gouvernement! Tantôt on le voit, entraîné par les révolutionnaires, dépouiller l'Église de ses biens, lui enlever ses immunités, malgré les résistances de quelques députés éloquents comme MM. Nocedal et Moyano; tantôt, mû par ce sentiment religieux qui survit dans les consciences à tous les bouleversements, refréner et punir par une loi sur la presse les attaques contre la religion nationale.

En Autriche, le concordat récemment conclu avec la cour de Rome est toujours l'objet des plus grandes préoccupations. L'assemblée des évêques n'a point encore fait connaître les résultats de ses délibérations, mais elles viennent de se terminer, et les règlements qui doivent en sortir sont attendus avec une impatience que leur importance justifie. La réforme religieuse qui s'accomplit d'une manière si large dans cette monarchie par la volonté de son souverain se rattache indubitablement à d'autres réformes nécessaires pour mettre en harmonie tout le système administratif. Il ne fallait pas moins que la jeunesse, l'énergie, la hauteur de vues de l'empereur François-Joseph pour entreprendre une si grande œuvre, malgré les périls et les difficultés qui l'entourent, malgré les embarras de l'extérieur, malgré les menaces et l'espèce de coalition de tous les ennemis de l'Eglise catholique.

La Toscane, assure-t-on, serait sur le point d'entrer, vis-à-vis du saint-siége, dans la même voie que l'Autriche et de répudier aussi les principes du joséphisme qui existent encore dans l'administration du pays.

La Prusse protestante est toujours agitée par les divisions de toutes ses sectes religieuses; c'est en vain que quelques hommes, comme M. Stahl, s'efforcent de les ramener à l'unité, et de rétablir dans les âmes le principe de l'autorité; c'est en vain que ces idées trouvent un appui dans les réunions de quelques ministres où l'on proclame la nécessité de la messe et de la confession et le retour à l'ancienne liturgie. Tous ces efforts sont combattus, au nom même de la logique, par ces doctrines de libre examen qui sont le fond commun des Églises protestantes, et qui ont trouvé récemment un interprète, aussi habile qu'emporté, dans M. Bunsen. Cependant ces communions paraissent s'accorder toutes pour combattre les disciples de cette Église qui fut autrefois leur mère et qu'elles regardent aujourd'hui comme leur ennemie irréconciliable. Malgré la volonté du roi, qui leur est plus favorable, les catholiques de l'ancienne Pologne paraissent souffrir de la part des em-

ployés prussiens des vexations toujours odieuses. Le gouvernement et le pays semblent dominés par un esprit d'intolérance qui n'est que le dernier effort du protestantisme aux abois. La seconde Chambre prussienne nous donnait naguère encore une preuve de cette intolérance en repoussant, après une discussion dans laquelle se sont manifestées les passions les plus violentes, deux propositions émanant de la fraction catholique de ses membres. L'une, celle de M. Otto, avait pour but de réclamer une plus juste répartition des sommes provenant de la sécularisation des fondations catholiques du duché de Posen, qui sont employées, contrairement à la loi-même, au profit des protestants. Par la seconde, M. Auguste Reichensperger demandait l'érection de l'académie de Munster en université catholique. — Il faisait observer que, pour six millions de catholiques qui existent en Prusse, il n'y a pas une seule université catholique, tandis qu'il y en a quatre exclusivement protestantes pour dix millions de protestants. Le gouvernement a fait rejeter cette proposition, si ce n'est en principe, au moins en déclarant qu'il n'y avait pas urgence, et que les universités paritaires de Bonn et de Breslau suffisaient aux étudiants catholiques. Or, à Bonn, sur quarante-neuf professeurs il n'y en a que neuf catholiques, quoique les deux tiers des étudiants soient catholiques ; à Breslau la proportion est à peu près la même. Le député de Neustettin, M. Wagener, pour abriter l'iniquité de la majorité protestante du pays, a porté contre les catholiques l'accusation d'avoir partout demandé la liberté, et de l'avoir partout sacrifiée aussitôt qu'ils en ont été les maîtres. « Partout, a répondu M. Reichensperger (de Gueldres), nous avons réclamé le droit commun ; partout où nous avons triomphé c'est le droit commun que nous avons fondé ! Voyez la Belgique ! »

Nous ne pouvons que nous associer à cette protestation pour le passé et pour l'avenir.

Nous retrouvons en Hollande les mêmes hostilités. A la suite des élections qui viennent d'avoir lieu, le ministère est en dissolution. Le faux libéralisme ne pardonnait pas aux ministres qui le composaient de n'exclure pas tous les catholiques des fonctions politiques. Jusqu'où devra donc aller l'intolérance de leurs successeurs ?

La Suède défend sa religion nationale en attaquant la liberté de conscience. Des lois odieuses punissent quiconque abjure la croyance officielle, et, si dernièrement ces lois ont frappé quelques individus entrés dans la secte des mormons, elles n'épargnent pas plus, comme des faits récents le prouvent, les catholiques.

La Belgique ne cesse pas d'offrir le consolant spectacle d'un gouvernement et d'une majorité qui savent allier au respect de la foi religieuse la pratique sincère de la liberté. Les efforts, les violences, le despotisme de la franc-maçonnerie[1] n'ont abouti qu'à donner aux catholiques un triomphe plus com-

[1] La *Patrie* de Bruges a publié, dans le courant du dernier mois, une lettre signée de M. Verhaegen aîné, 1er *Gr.·. Surv.·. f t f ons de G·. Maît.·. Nat.·.*, qui contient cette déclaration du Gr.·. Orient : « .... Il (le Gr.·. O.·.) pense qu'il faut être sévère et inexorable envers ceux qui, rebelles aux avertissements, poussent la félonie jusqu'à appuyer, dans la vie politique, des actes que la Maç.·. combat de toutes ses forces comme contraires à ses principes, sur lesquels il ne peut être permis de transiger. »

plet, dans les élections du 10 juin, pour le renouvellement partiel de la Chambre des représentants. Les catholiques sont aujourd'hui en état de faire triompher les principes de liberté formulés dans les projets de loi sur l'organisation de la charité et de l'enseignement supérieur, présentés dans le cours de la dernière session par le cabinet de M. Vilain XIV, le ministre qui s'est si hautement déclaré le champion de la constitution de son pays.

Si nous franchissons les limites de notre continent, c'est encore un même spectacle qui nous attend. Pendant que la Bolivie cherche à établir avec le saint-siége des relations plus étroites et plus intimes en entretenant auprès de lui un représentant, le Mexique, par des actes odieux, la persécution du clergé, la confiscation de ses biens, amène la rupture de ses rapports avec Rome.

Partout l'Église milite, avec des chances diverses, toujours attaquée, toujours défendue, toujours avec la main de Dieu pour soutien, ne triomphant pas toujours, mais ne succombant jamais.

La suite rapide des événements contemporains et les préoccupations qu'ils entraînent laissent peu de temps pour jeter un regard sur le passé. Cependant, quand on nous y ramène avec l'autorité que donnent un nom et un talent illustres, on ne peut manquer de fixer l'attention de ceux qui conservent le goût des études historiques. C'est ce que fera l'ouvrage que vient de publier M. Alexis de Tocqueville sous ce titre, l'*Ancien Régime et la Révolution*. Nos lecteurs nous sauront gré de leur signaler ce livre, en attendant qu'il soit dans ce recueil même l'objet d'une étude approfondie.

BETTENCOURT.

On nous écrit de Turin, le 16 juin 1856 :

Hier, dimanche, a eu lieu à Turin la grande fête militaire dédiée à notre corps d'armée d'Orient; fête tout à la fois militaire, religieuse, mais surtout nationale : je veux dire uniquement *piémontaise*. Il s'agissait de distribuer à nos soldats les médailles militaires que la reine d'Angleterre leur décernait; mais l'esprit national eût été froissé si une telle réunion de forces n'eût eu que ce seul caractère. Le roi a voulu que ce fût quelque chose de plus : il tient à être et à paraître roi militaire et surtout roi piémontais : tel est le caractère qu'il a voulu donner à cette fête. Le parti anglais aspirait à quelque chose de plus ou à quelque chose de moins ; de plus, dans le sens de l'*italianité;* de moins, dans le sens purement *anglais*. Le roi a eu plus de tact, et, comme il était chez lui, il a senti que c'était à lui, au nom de la nation, de faire les honneurs à son armée, dont il paraissait, et avec raison, fier et glorieux. Sans doute, si, comme e parti fiévreux de 48 et 49 le désirait, la garde nationale des principales villes du royaume eût été invitée à cette fête, il eût été à craindre que quelque imprudence ne se commît. Le ministre de l'intérieur a eu le bon esprit de se refuser péremptoirement à ce projet; et il a fort bien fait; car, dans la crise que nous traversons maintenant, la moindre étincelle pourrait causer un incendie effroyable. La fête a donc été réduite à ses justes proportions, strictement et uniquement militaire. Le roi avait passé, à Alexandrie, la revue du corps d'expédition quand il partait pour l'Orient et lui avait distribué ses drapeaux; aujourd'hui il l'a

passé en revue, à son retour, et a repris ses mêmes drapeaux ; mais, en même temps qu'il remerciait ces braves, il a voulu cette fois donner à leur réunion un caractère religieux qui avait fait défaut à Alexandrie : le sentiment religieux du pays demandait que la religion eût sa part dans cette fête de famille. Si le Piémont se fêtait lui-même dans ses soldats, si le Piémont restait Piémont, il ne pouvait pas manquer de faire acte de sa foi religieuse, et la messe a été célébrée au Champ de Mars par Mgr l'archevêque de Verceil. L'immense multitude qui remplissait les avenues et les glacis de la place d'armes, au signal du canon, se tourna comme par instinct vers l'endroit où se célébrait le très-saint sacrifice : tous les cœurs convergeaient vers le même centre, tous les cœurs battaient à l'unisson ; il n'y avait plus de nuances d'opinions politiques, toutes les âmes se confondaient dans un sentiment tout à la fois national et religieux. Il était impossible de ne pas être profondément ému à un spectacle si imposant et si consolant ; pas le moindre accident n'est venu troubler la joie universelle, pas un cri imprudent : des hourras immenses et prolongés, des vivats au roi et à ses braves, voilà ce qui a signalé cette belle fête, dont le souvenir restera profondément gravé dans le cœur de tout bon Piémontais, et qui, espérons-le, cimentera davantage les liens qui unissent le roi à son peuple, et l'un et l'autre à l'armée. La distribution des médailles anglaises n'a été qu'une partie secondaire et accessoire : le bon sens du pays, tout en reconnaissant la courtoisie de l'Angleterre, a vu de bon œil qu'on lui ait donné un rôle secondaire. On ne connaît peut-être pas assez à l'étranger le sentiment réel de ce pays à l'égard de cette grande puissance : elle n'a de partisans que dans deux classes : les hommes voués au culte de la matière et les hommes de l'*italianité;* ceux-là la vénèrent comme leur maîtresse, ceux-ci comme leur pontife et leur appui. Les hommes à théorie, même les conservateurs, n'ont pour cette nation d'autre sympathie que celle que leur inspirent ses belles et anciennes institutions ; mais ils savent que ces mêmes institutions, dont l'Angleterre est fière, sont le monument glorieux de ses plus grands rois catholiques. A part cela, la masse de la nation n'est pas anglaise; elle est blessée dans sa foi par la propagande protestante qui se fait sur une grande échelle chez nous; elle est froissée d'avoir trouvé dans le sac de ses soldats revenus de Crimée de petites Bibles, de petites histoires ecclésiastiques pleines du virus le plus haineux contre le catholicisme, livres que la Société biblique a fait distribuer à nos soldats avec une prodigalité révoltante. Voilà ce qui provoque une juste antipathie; et cette antipathie fait honneur au bon sens moral de notre nation.

L'esprit religieux de ce pays vient de se manifester dans la circonstance récente de la mort de Mgr *Roberti,* chargé d'affaires du Saint-Siége près de notre gouvernement; des regrets universels l'ont accompagné à la tombe (il est mort l'avant-veille de la fête nationale). C'était un homme rare à qui son caractère aurait assuré le plus brillant avenir; alliant à une exquise bonté, à une courtoisie délicate mais toujours pleine de dignité, une noble fermeté et une prudence consommée bien au-dessus de son âge, Mgr Roberti a traversé les moments les plus critiques, non seulement de la manière la plus honorable, mais de façon à se conquérir l'estime de toutes les classes de la société.

Dès hier soir, la fête militaire à peine finie, le général la Marmora a repris le portefeuille de la guerre. Ainsi le ministère se trouve en travail pour se reconstituer en se complétant. Depuis quelque temps de profondes dissensions divisent les hommes du cabinet; des divergences de vues politiques sur les rapports internationaux agitent le ministère. Quelques-uns de ses membres s'accommodent mal de la modération des autres, et voudraient aller en avant. MM. de Cavour et Ratazzi se trouvent donc aujourd'hui en face et sur le même terrain où ils étaient en 49. Alors M. Ratazzi l'emporta, mais il subit la déroute de Novare; M. de Cavour était alors le chef de l'opposition. Aujourd'hui il n'est pas plus belliqueux, tant s'en faut. Il croit avoir rempli la tâche que lui imposaient ses rapports avec les autres parties de l'Italie, et il attend que le remède aux maux qu'il a signalés soit appliqué par les puissances alliées; il décline toute ingérence ultérieure et toute responsabilité dans les événements qui peuvent surgir; il ne veut aucune solidarité avec l'esprit révolutionnaire qui précipiterait l'explosion du volcan. On voit ainsi qu'il profite des leçons d'une désastreuse expérience.

Pour extrait : P. DOUHAIRE.

L'UN DES GÉRANTS, CHARLES DOUNIOL.

PARIS. — IMPRIMERIE SIMON RAÇON ET COMP., RUE D'ERFURTH, 1.

CONFÉRENCES DE TOULOUSE

TROISIÈME CONFÉRENCE[1]

DE LA VIE MORALE.

Monseigneur, Messieurs,

Le but et l'obstacle de la vie nous sont connus. Le but, c'est Dieu ; l'obstacle, ce sont les passions. Par conséquent tout le jeu de la vie est désormais entre le but et l'obstacle; car, la vie étant un mouvement vers le but, elle ne peut y atteindre qu'en franchissant l'obstacle par une lutte sérieuse avec lui.

C'est donc, à présent, le spectacle de cette lutte qui est le spectacle de la vie; et, comme la liberté, vous l'avez vu, est la puissance adverse des passions, il s'ensuit que c'est entre celles-ci et celle-là que le combat doit se livrer et se livre en effet.

Là, messieurs, dans la rencontre de ces deux forces, dans leur union légitime sous l'empire du devoir ou dans leur guerre plus que civile, puisqu'elle est la guerre de l'âme contre l'âme, est toute l'histoire humaine. C'est la vôtre, c'était celle de vos ancêtres, ce sera celle de votre postérité. Que j'ouvre une âme et que j'y lise, je n'y verrai que cela; que j'ouvre les annales du genre humain, à quelque page que ce soit, je n'y verrai pas autre chose. Quand les Grecs franchissaient leur mer pour descendre aux rivages de Troie, c'était la première lutte fameuse de la liberté contre les passions. Quand les Perses vomissaient sur la terre sacrée de la Grèce les bataillons infinis de la servitude, c'était la liberté qui les attendait aux champs de Marathon et sur les flots de Salamine. Quand Jésus-Christ vint au monde, c'était la liberté, la puissance du bien à sa plus haute expression, qui descendait du ciel

[1] Voir les numéros du 25 mars et 25 mai 1856.

pour combattre au Calvaire et y étreindre d'une main vigoureuse et divine les passions invétérées sous lesquelles pliait l'humanité.

Telle fut l'histoire de nos pères, telle est la nôtre. J'ignore qui demeurera le maître un jour, si le règne de la justice s'établira dans le monde, ou si c'est, au contraire, le mal qui triomphera ; mais, quel que soit le résultat suprême, que la justice succombe ou qu'elle l'emporte ici-bas, j'en laisse à Dieu le jugement et le secret, content, quoi qu'il arrive, d'avoir pris dans la bataille une part dont je ne me repentirai jamais : d'avoir suivi, ardent et sincère, les enseignes de la liberté et le parti du bien, me souvenant, si nous devons périr une fois, de ces paroles magnanimes, arrachées à un écrivain sceptique par la toute-puissance de la vérité : « Il y a des défaites triomphantes à l'envi des victoires, et ces quatre victoires sœurs, Marathon, Salamine, Platée et Mycale, les plus belles que le soleil ait vues de ses yeux, n'osèrent jamais opposer toute leur gloire ensemble à la gloire de la défaite du roi Léonidas au pas des Thermopyles. »

Que ce soient les Thermopyles qui nous attendent, la victoire ou la défaite, entrons courageusement, messieurs, dans l'arène où se passe la lutte, non comme des spectateurs oisifs, mais comme des spectateurs dont la fortune se décide sous leurs yeux et qui ont eux-mêmes une main dans l'action qui va les perdre ou les sauver. Apprenons, à l'heure où nous sommes du combat, la stratégie qui doit nous donner l'empire, l'empire sur nous d'abord, et, si nous ne sommes pas assez heureux pour en faire part aux autres, un empire qui ne sera que le nôtre sur nous, mais qui, même dans cette étroite limite, nous suffira devant Dieu.

Si la liberté était toute seule, elle serait sans doute vaincue ; car, bien que la liberté soit la puissance d'agir, le ressort même intérieur de l'activité, et par conséquent la première force, cependant la passion, malgré son caractère subordonné et passif, comme son nom l'indique, renferme une séduction qui va jusqu'à l'entraînement, séduction vive, entraînement énergique, qui a naturellement de l'avantage sur une faculté qui ne s'émeut pas. Mais aussi, grâce à Dieu, la liberté n'est pas toute seule ; elle a un ancêtre qui combat toujours avec elle et pour elle ; cet ancêtre, c'est la lumière. La liberté, en effet, n'existerait pas si elle n'était conduite et soutenue par un principe lumineux. L'être inférieur, l'animal guidé par l'instinct, ne la connaît pas ; en lui, l'instinct et la passion ne sont qu'une même chose, et, quoi qu'il fasse, il obéit à une impulsion fatale qui le gouverne et le maintient dans la sphère où Dieu l'a placé. Il n'en est pas ainsi de l'homme : doué, il est vrai, d'instinct et de passion, en tant qu'il est uni à un corps, et soumis par là au joug des choses sensibles, il s'élève jusqu'à Dieu par la lumière de la raison, et, dans cette faculté de connaître si haut et si loin,

il prend un point d'appui contre les appels de la servitude ; sa liberté se nourrit dans la contemplation de l'Être souverain par excellence, et, s'il ne perd pas de vue la terre où ses membres le retiennent attaché, il gravite du moins vers l'orbe intelligible où la toute-puissance elle-même est réglée par une loi de justice. C'est la vue de cette loi qui est le rempart où s'appuie notre liberté pour se défendre contre l'assaut des passions.

Dieu, qui est l'activité première et infinie, Dieu a-t-il dans sa nature quelque chose qui dirige son vouloir et ses actes, ou bien, dominateur arbitraire de ce qu'il veut et de ce qu'il fait, est-il immuablement assis dans l'autocratie d'un caprice éternel? Si Dieu n'a rien en lui qui dirige son vouloir et ses actes, il est manifeste qu'il agit au hasard, sans motif dont il puisse se rendre compte, et par conséquent sans raison. Or agir sans raison, c'est être à l'état de démence, ce qu'il est impie et absurde d'affirmer de Dieu. Dieu donc, qui est l'activité première, est aussi la première raison. Il voit ce qu'il fait, et pourquoi il le fait. Sa lumière ne circonscrit pas sa puissance, parce que l'infini ne saurait limiter l'infini : elle la pénètre de toutes parts, et l'immensité de l'une est égale ou plutôt intime à l'immensité de l'autre. Tout acte de la souveraineté divine est aussi un acte de la raison divine, et c'est pourquoi Platon, voulant nommer Dieu, l'appelait *Logos;* Cicéron, *Summa ratio;* l'Évangile, *Verbum*. Mais cette raison qui dirige Dieu dans son vouloir et dans ses actes, et qui par conséquent est sa règle, que lui manque-t-il pour que nous lui donnions un nom vénéré parmi nous, et cependant étrange quand il s'agit de Dieu, je veux dire le nom de loi? Dieu porte-t-il en lui-même sa loi, une loi dont il n'est pas plus l'auteur qu'il n'est l'auteur de son existence, mais qui fait partie de son essence incréée, et qui, dans son reflet sur nous et sur les choses, est la source universelle de la justice et de l'équité? N'en doutez pas, messieurs, et, pour le comprendre, entendez saint Thomas d'Aquin vous donner, d'après Aristote, la définition de la loi : *La loi*, dit-il, *est la règle et la mesure des actes; or c'est la raison qui est la règle et la mesure des actes, parce que c'est la raison qui est le premier principe de l'activité dans les êtres raisonnables*[1]. La loi et la raison sont donc une même chose, et saint Augustin, appliquant à Dieu cette admirable identité, n'hésite pas à conclure que Dieu est *la loi éternelle parce qu'il est la souveraine raison*[2]. Nous sommes loin, vous le voyez, de cette définition parricide que Justinien donnait de la loi : *La loi est ce qui plaît au prince*[3]. Heureusement, elle n'est même pas ce qui plaît à Dieu,

[1] Première-seconde, quæst. xc, art. 1.
[2] *Du libre Arbitre*, liv. I, chap. vi.
[3] *Digeste*, liv. I, *des Const. du prince*.

mais ce qui lui est éternellement présent comme juste dans l'immutabilité de son entendement.

Voilà la loi qui apparaît à notre liberté en face des passions qui l'abusent. De même que la liberté divine est conduite par la raison divine, la liberté humaine est éclairée par la raison humaine, ou plutôt créée par elle, puisque sans elle, la connaissance, la délibération et le choix lui manquant tout ensemble, il ne resterait à l'homme, avec l'instinct de l'animal, que l'impuissance d'une activité soumise aux seuls penchants. La raison crée notre liberté en nous révélant Dieu ; elle la dirige et la soutient en nous montrant en Dieu la loi sacrée qui lie Dieu lui-même à sa propre raison et ne lui permet pas d'agir, fût-ce envers un grain de poussière, sans un motif puisé dans la contemplation de son essence, qui est à la fois et toujours vérité, justice et bonté. Je dis, fût-ce envers un grain de poussière, car la poussière a aussi en Dieu sa loi, la loi mathématique, qui préexistait à tous les corps et déterminait dans la pensée divine leur nature, leur forme et leur action. Dieu pouvait ne pas les appeler à la réalité de l'être ; il ne pouvait pas se soustraire à leur idée, et dans leur idée était contenue leur loi. C'est cette loi qui gouverne dans l'espace les mondes inanimés dont il est rempli, et la volonté créatrice, qui les y sema quand il lui plut et comme il lui plut, obéit pourtant à leur création même qui fait de chacun d'eux la représentation d'un type éternel et par conséquent nécessaire. Ainsi, jusque dans le mouvement des astres ou le cours des flots, la loi qui dirige se trouve à côté de la puissance qui veut, et l'harmonie de l'univers n'est, d'un bout à l'autre, que le retentissement de la raison dans la liberté.

Que si la matière elle-même a en Dieu sa loi intelligible, combien plus les intelligences ? Si les rapports des êtres sans spontanéité, sans vie, sans douleurs et sans plaisirs, sont réglés par des notions immuables qui font partie de l'entendement divin, combien plus les rapports des êtres qui pensent, qui veulent, qui aiment, qui souffrent et qui jouissent, appelés enfin par leur nature à la félicité et à la perfection ? Aussi la loi qui les régit, la loi morale, est-elle aussi supérieure à la loi mathématique que l'esprit l'est au corps, les êtres libres aux êtres serfs. La loi mathématique est la loi de la nécessité, la loi morale est la loi de la liberté. Elle n'entraîne pas mécaniquement, elle décide par la persuasion; elle ne produit pas un ordre muet et impassible, mais un ordre vivant, dont la beauté touche le cœur parce qu'elle vient du cœur. Dieu, qui est assujetti à la loi mathématique quand il crée ou entretient des corps, y est intérieurement étranger par lui-même, puisque rien en lui n'est matière ; mais la loi morale est la sienne propre, sa raison appliquée à lui-même avant de l'être aux intelligences créées, et en descendant de lui sur nous, elle peut changer de nom,

mais non pas être pour nous ce qu'elle n'est pas pour lui. Il y avait une loi à Athènes, une autre à Rome; il n'y en a qu'une pour l'humanité et la divinité. Aussi Dieu, dans ses Écritures, parle-t-il comme un être qui traite avec nous et qui est lié par ses engagements comme nous le sommes par les nôtres. *Les hommes*, dit saint Paul, *jurent par un plus grand qu'eux, et la fin de toutes leurs controverses est une affirmation appuyée du serment. C'est pourquoi Dieu, voulant montrer aux héritiers de ses promesses l'immutabilité de sa pensée, y a joint aussi le serment, afin que, par ces deux choses où il est impossible à Dieu de faillir, nous ayons dans sa parole une inébranlable consolation*[1].

Mais la loi morale ne lie pas seulement la liberté en lui montrant sa route, et dans sa route son devoir, elle est aussi la mère du droit; c'est-à-dire que, faite pour des êtres libres, elle n'a pas pour but de les asservir, et que, si elle leur interdit des vouloirs et des actes injustes, elle leur manifeste aussi, en les garantissant, les vouloirs et les actes qui sont l'inaliénable patrimoine de la liberté des esprits. Principe et révélation du devoir, elle est en même temps le principe et la révélation du droit, et ces deux termes qui la constituent, sortis de la même source, égaux entre eux, inséparables l'un de l'autre, vont ensemble de Dieu à l'homme et des générations aux générations, répandant sur toute vie intelligente l'équilibre des forces et produisant au sein de l'univers moral cette harmonie que je saluais tout à l'heure en présence de l'univers physique, et que j'appelle encore une fois, sous un autre point de vue, le retentissement de la raison dans la liberté.

Mais la raison unie à la liberté, si grande et sainte alliance soit-elle, est-ce assez pour nous défendre des passions et nous ouvrir le chemin de notre fin dernière? Dieu ne l'a pas cru. En effet, malgré la lumière que nous donne la connaissance de la loi morale, il reste toujours entre les passions et la liberté cette différence, que les passions ont leur racine dans notre sensibilité extérieure et intérieure, tandis que la liberté est une simple force assise au centre spirituel de notre être et naturellement inclinée par le souffle véhément qui de nos sens passe à l'imagination et remue avec les flots de notre sang les abîmes de notre esprit. Il fallait que la liberté fût secourue là où elle est attaquée, et que quelque chose lui vînt du cœur pour lui communiquer aussi le caractère et l'ascendant d'une passion. Cette merveille s'est faite, elle habite en nous. Là où les sens parlent, où l'imagination s'émeut, au point de rencontre de l'intelligence et de la sensibilité, une goutte divine a été versée un jour, au premier jour de nos chutes, et depuis, le bien, qui était une lumière et une loi, est devenu aussi un goût, un sentiment, un attrait, une volupté, une ineffable joie quand l'âme y

[1] *Épître aux Hébreux*, chap. VI, vers. 16, 17 et 18.

est fidèle, une poignante tristesse quand elle le trahit, le vestibule du ciel, enfin, ou le seuil béant du lieu de malédiction : vous reconnaissez la conscience. La conscience est la raison inspirée par l'amour, sacré mariage, au fond du sanctuaire, des deux plus saintes choses entre celles qui ne sont pas Dieu.

Qui de nous, messieurs, tout chair et sang qu'il soit, n'a pas joui dans sa conscience des chastes enivrements de la justice? Qui de nous, pressé d'une passion, n'a jamais préféré son devoir et goûté dans l'holocauste la présence inénarrable de celui qui a éternellement joint ensemble la félicité et la perfection? C'est aux solitudes de la conscience que se passent les plus beaux mystères de l'homme. Là se réfugie l'innocence méconnue, la faiblesse opprimée, le malheur immérité; là tombent les larmes pures et les larmes vengeresses, et nul temple, si saint qu'il soit, nul sanctuaire, si béni qu'il ait été, n'est aussi proche de Dieu que la conscience du juste, et surtout du juste malheureux.

Ah! je commence à respirer! je craignais que Dieu n'eût pas assez fait contre nos passions, et qu'amoureux par-dessus tout de notre liberté, il ne lui eût préparé, en l'abandonnant à elle-même, un trop difficile triomphe. Je me trompais de la plus grande des erreurs, de l'erreur d'un ingrat. Si nos passions sont multiples, s'il n'est aucun lieu de notre chair et de notre âme qu'elles n'étreignent de leurs illusions, nous avons aussi contre elles, à tous les points de notre être, une garde vigilante et sublime, la liberté, la raison, la conscience; la liberté au centre comme force, la raison au sommet comme lumière, la conscience entre l'une et l'autre comme sentiment, toutes les trois étroitement unies, et Dieu derrière elles, pour les soutenir encore de la secrète influence de son invisible majesté.

Cependant, messieurs, l'homme reste vulnérable parce qu'il reste libre. Il peut, s'appuyant de sa liberté contre elle-même, méconnaître sa raison et trahir sa conscience. Il peut abuser de sa force, éteindre sa lumière, étouffer ses remords, ne rien laisser debout en lui que des ruines foudroyées. Ce sera sa faute, j'en conviens; et toutefois je m'afflige de voir une telle puissance de destruction dans une créature aussi faible; je me demande si Dieu n'a pas préparé sur la terre un asile incorruptible à la justice, et s'il n'y a nulle part, en faveur de la conscience, un lieu tutélaire de notre infirmité. Ah! j'y crois, je m'y réfugie d'avance contre moi-même, et, je le sais, je n'aurai pas besoin de sortir de l'humanité pour demeurer un homme. Si je trahis ma conscience, si Bacon de Vérulam, chancelier d'Angleterre, manque à l'honneur de sa magistrature, tout un peuple se lèvera pour le juger. La justice sortira de la foule, et le tribunal de Dieu s'y dressera vengeur en face de Westminster outragé. Que si le peuple, lui-même,

façonné par la servitude à la corruption, perd à son tour le sentiment du droit, il pourra bien descendre dans la tombe pour ne plus se relever, mais il n'emportera pas avec lui la conscience du genre humain. D'autres peuples, spectateurs ou instruments de sa chute, assisteront à ses funérailles; ils regarderont passer le cadavre avec mépris, et, légitimes héritiers de sa vie parce qu'ils seront devenus à sa place les représentants de l'honneur, ils chanteront avec foi le symbole du devoir, qui est aussi le symbole de l'immortalité. Si enfin, dans un moment fatal, toute la race humaine avilie cessait de croire à la justice pour ne plus croire qu'à l'intérêt et au plaisir, si jamais nos yeux devaient voir dans le monde l'abjecte unité de la dépravation, ah! croyez-le et ne désespérez pas; croyez qu'il en serait de ce jour comme du jour qui précéda la résurrection du Sauveur : la conscience humaine a peut-être des éclipses, mais, si elle a des éclipses, elle a aussi ses Pâques, et le siècle du Christ s'est levé sur le siècle de Néron.

Oui, la conscience règne. Elle a précédé l'Évangile et elle lui survit. Elle l'a précédé comme une aurore, elle lui survit comme une sœur. L'Évangile est le cri de la conscience de Dieu dans la conscience de l'homme, et, tant que Dieu vivra, tant que l'homme ne sera pas éteint, ce cri sera plus fort pour sauver que les passions pour perdre.

Mais les passions subsistent, et il faut les combattre si nous voulons les vaincre; car Dieu, en nous armant contre elles, n'a pas prétendu nous dégager du péril ni de l'effort. Il a fait de nous des causes. Or toute cause doit agir, et, quand elle rencontre un obstacle à son action, elle doit le soulever par cette énergie généreuse qui est le travail. C'est pourquoi le travail est la loi de la vie, la loi de toute création et de tout progrès, et nous le retrouvons ici, à l'entrée du monde moral, comme Dieu lui-même se l'était imposé aux sept jours où il produisit et ordonna l'univers, comme il nous l'avait imposé à nous-mêmes en nous remettant son œuvre et en nous disant : *Dominamini, — gouvernez*[1]. Le travail, il est vrai, n'était pas alors ce qu'il est devenu pour nous. De même que notre âme était pure, la terre aussi nous était bonne, et nous régissions l'une et l'autre avec un sceptre qui n'était pas pesant. Le péché, qui a tout flétri, n'a pas laissé non plus au travail son premier caractère, et Dieu qui nous avait dit au commencement : *Dominamini, — gouvernez en maîtres*, nous a dit au second âge de nos destinées : *in sudore, — à la sueur de votre front*. Tel est le travail qui féconde aujourd'hui toutes choses. *Le champ, c'est le monde*, disait Jésus-Christ en parlant du sien; *le champ, c'est l'âme*, pouvons-nous dire en parlant du nôtre. Mais que faut-il faire à notre âme? quelle est cette culture qui, malgré les pas-

[1] *Genèse*, chap. I, vers. 18.

sions, doit nous ouvrir le chemin de Dieu, le chemin de notre perfection et de notre félicité? Nous sommes libres, le bien nous est connu, et même nous en avons le sentiment; voilà le point de départ; mais enfin les passions sont aussi là, elles nous pressent aussi, elles ont l'avantage de nous offrir un objet présent et séducteur. Que faire pour ensemencer le champ et en écarter l'ivraie de l'ennemi.

Je parle, messieurs, au point de vue de la vie morale, sans entrer encore dans le domaine d'une vie supérieure, et, par conséquent, je me trouve avec les seules ressources de la conscience et de la raison. Or le premier acte de la raison contre le mal, c'est de le prévenir. Tout mal, toute passion, a sa racine dans l'atmosphère de notre vie; dans le siècle, le peuple, la famille, les affections et les choses que nous habitons et qui habitent en nous. Nul homme ne naît seul avec son corps et son esprit, il est concitoyen nécessaire d'une phase du monde, emporté par elle dans un tourbillon qui le domine, et, s'il veut recouvrer sur lui-même l'empire de sa personnalité, il faut qu'il s'élève par un effort de séparation au-dessus et au delà de sa place ici-bas. Il faut qu'il entende comme Abraham ce premier appel de la Sagesse : *Sors de ton pays et de ta famille et de la maison de ton père*[1]. C'est-à-dire : Quitte tout ce qui t'abaisse, t'enchaîne et te corrompt; car le commencement de la souveraineté sur soi, c'est de rompre les liens extérieurs et de se trouver seul avec sa propre infirmité. Mais qui peut ainsi tracer autour de soi une ligne de circonvallation? Qui peut échapper aux idées de son temps, aux mœurs de son pays, aux traditions et aux amitiés de sa jeunesse, à cette phrase enfin du plus profond des historiens : *Corrompre et être corrompu, c'est ce qu'on appelle le siècle*[1]? Nul, messieurs, nul ne le peut, excepté celui qui a Dieu présent à sa pensée, et qui par lui, le père de tous les âges et la patrie de tous les peuples, embrasse dans son âme un horizon affranchi de toute servitude parce qu'il est affranchi de toute limite. C'est pourquoi Dieu, après avoir dit au patriarche d'abandonner sa terre natale, lui dit cette autre parole : *Marche devant moi*[3]. Et, quand la sagesse antique voulut rappeler ses disciples aux voies intérieures, elle grava cette fameuse sentence, *connais-toi toi-même,* non pas au front profane d'un monument public, mais au seuil d'un temple. C'est Dieu qui est la liberté, la lumière, la justice, la route, et celui qui ne le cherche pas dans sa conscience et ne le découvre pas dans sa raison, ou qui, après l'avoir connu, le néglige comme un ennui ou le rejette comme un fardeau, celui-là est un homme perdu

[1] *Genèse*, chap. XII, vers. 1.
[2] Tacite.
[3] *Genèse*, chap. XVII, vers. 1.

dans la bassesse infinie des penchants humains; il couvrira d'orgueil sa misère, mais la misère le rongera par le dedans, et la mort le secouera de l'arbre comme un rameau qui n'a jamais vécu.

Quand l'homme a trouvé Dieu et l'a pris pour l'étoile polaire de sa direction morale, il est armé. Il peut passer outre et opposer aux flots des passions un acte de volonté propre, l'acte de résistance. La résistance est passive encore; elle n'est qu'un refus. Mais ce refus est puissant, parce qu'il exerce la volonté, l'assouplit, la fortifie, l'habitue enfin au commandement, qui est l'empire. Les sens, à leur tour, subissent l'action d'une résistance qui se reproduit. De même que les passions y creusent des traces vivantes, dont l'impression sur l'âme la provoque au mal et l'affaiblit, la volonté y grave aussi ses ordres. Elle y met la marque de sa souveraineté, et, quand elle y repasse de nouveau, son chemin est moins dur, parce que l'obstacle est moins fort. Ce progrès senti encourage l'âme. Elle est avertie que le terrain se déblaye, que l'imagination s'épure, que le cerveau, centre de toutes les sensations et de tous les mouvements, gagne en solidité et se prête plus docilement aux fonctions calmes de la pensée. L'œuvre de la transfiguration lui apparaît.

Il faut l'aider pourtant par quelque chose de plus expressif que la résistance, par un acte directement opposé à la passion. Car, en fait de stratégie, celui qui se défend sans attaquer perd la moitié de ses forces. La volonté doit donc, quand la passion lui demande un acte d'avarice, répondre par un acte de munificence; quand elle lui demande une satisfaction d'orgueil, lui opposer une leçon de modestie. Ainsi vous descendez votre escalier domestique pour aller à vos plaisirs; au seuil de la porte, le remords vous prend, vous vous dites : N'allons pas plus loin, demeurons. C'est la résistance. Mais vous apercevez un pauvre, votre cœur s'émeut, la tentation d'une bonne œuvre succède à celle d'une mauvaise action, votre bourse s'ouvre et vous versez dans le sein fraternel de l'infortune l'argent destiné à une coupable distraction. C'est plus que la résistance, c'est le mouvement à l'opposite de la faute, la révolte de l'âme tout entière contre l'égoïsme du mal. Or il n'y a que le bien qui soit assez fort pour détruire le mal. Faites donc le bien que vous pouvez, même quand il est étranger au mal qui vous possède; car le bien appelle le bien comme l'or appelle l'or. Assiégez avec lui vos passions, s'il m'est permis de le dire; resserrez-les dans un cercle de plus en plus étroit; tôt ou tard vous leur porterez le coup suprême avec une dernière bonne action.

Car il y a un terme à la lutte morale dès ici-bas, une récompense visible qui est le présage et le prélude de la récompense finale. Quand le premier des Brutus descendit du tribunal où il venait de condamner

ses fils et d'où il les avait vu conduire à la mort, il rentra dans sa maison, précédé des faisceaux consulaires et de l'image naissante du peuple roi. Il s'assit à son foyer désert, près de ses lares silencieux, et, la nature l'emportant sur Rome, il pleura. Les dieux virent ses larmes et les lui pardonnèrent, car il avait accompli son œuvre et la leur, il avait fondé la République romaine. Ainsi, quand nous rentrons du combat des passions, mutilés et sanglants, mais victorieux, nous pouvons pleurer devant Dieu ce qu'il nous en a coûté; Dieu ne s'offensera pas de nos larmes, car nous avons fondé dans l'âme d'un homme plus que la République romaine, nous y avons fondé la vertu.

La vertu est ici-bas le prix et le terme du combat contre les passions. Elle est le règne de la justice dans l'âme, sa conformité acquise et constante à la nature divine. Par elle l'homme arrive à la possession de son être tout entier. Assis désormais au spectacle des choses humaines comme un vieillard couronné, il les regarde du haut d'une sainte lumière, sans crainte pour lui, sans indifférence pour elles, et, s'il est appelé à y prendre part, il y descend comme les consuls descendaient du temple au Capitole, avec la majesté du droit et la sérénité du pouvoir. Soumis, parce qu'il est homme encore, aux maux de la vie, il les reçoit pieusement de la main qui les distribue, en lui rendant grâces, aux jours mauvais, pour ceux qui furent plus doux. Et, de même que la douleur le retient dans le sentiment de la condition humaine, la vue d'une chute toujours possible le retient devant Dieu dans la modestie d'une créature qui doit mourir et qui peut tomber. C'est la vie sans ombre, la conscience sans trouble, la raison sans égarement, la liberté sans faiblesse, le fruit mûr enfin pour l'éternité qui le sema. Tel apparut Jacob lorsqu'il retrouva son fils perdu ; tel Moïse, lorsqu'il regardait de la montagne la terre promise à son peuple et où il ne devait pas entrer; tel aussi David, lorsqu'il s'avançait avec sa fronde et sa jeunesse contre le provocateur de l'armée de Dieu, ou qu'aux pieds d'un roi réprouvé il jouait de la harpe pour consoler une destinée vaincue par la sienne. Car la vertu n'a pas besoin du secours des ans; elle naît en un jour aussi bien qu'en un siècle, et, soit qu'elle brille au front du jeune homme ou sous les rides du vieillard, elle est aux peuples qui la virent l'expression achevée de la grandeur. Ni la Grèce au faîte de son Parthénon, ni Rome au sommet de ses arcs de triomphe, n'élevèrent jamais de marbre plus éloquent ou plus sublime, et, quelque acclamation qui ait suivi la victoire au retour des champs de bataille, de quelque couronne qu'on ait orné les trophées du génie, ce qui reste au plus haut de l'histoire, pour l'honneur de l'homme et la leçon de l'avenir, c'est l'image toute-puissante et sacrée de la vertu.

La vertu est une dans son essence. Elle a pour principe et pour

exemplaire la loi éternelle de justice qui est en Dieu, pour siége l'âme humaine, pour cause seconde de son être la liberté, la raison, la conscience agissant de concert, pour fin la transfiguration volontaire de l'homme par sa ressemblance acquise avec la nature divine. Elle est la médiatrice de la terre et du ciel, la médiatrice aussi de tous les siècles et de toutes les générations. C'est par elle que l'ordre subsiste, par elle que le respect s'établit et que l'affection circule dans les veines arides du genre humain. Toute philosophie qui la dédaigne périra sous le mépris; tout parti qui la repousse est un parti vaincu, toute amitié où elle est absente manque de racine et n'aura pas de durée; tout bonheur où on ne la sent pas sera comme une fleur ouverte le matin et fanée le soir; toute gloire qui ne se l'attache pas comme une sœur est une gloire flétrie. Elle est la beauté du temps et l'immortalité de ce qui passe. Semblable à la sagesse de Dieu qui pénètre partout, elle habite la chaumière du pauvre comme le palais des rois, et l'onction qu'elle verse dans le sillon du pâtre est aussi pure que celle dont elle remplit le cœur et le calice du prêtre. L'enfant se joue avec elle au sortir de son berceau; l'adolescent y puise la candeur de son visage et la tendresse de son regard; l'homme fait lui demande le courage, la consolation, l'estime publique; le vieillard sa couche dernière, et le monde le secret de sa création.

Quoique une dans son essence, la vertu cependant se multiplie à cause de la diversité des objets et des actes auxquels on doit l'appliquer, semblable à cette semence de l'Évangile, la plus petite de toutes, et qui devient un grand arbre sous lequel s'abritent les oiseaux du ciel.

C'est cet épanouissement de la vertu qu'il me reste à vous exposer aujourd'hui. Souffrez, messieurs, que je le fasse avec simplicité et en épargnant mes forces; car j'ai besoin de les réserver pour une chose que je voudrais vous dire en finissant, et vous dire, s'il m'était possible, de manière à ce qu'elle ne s'effaçât jamais de votre esprit.

Les anciens avaient décidé, et nous ne sommes pas revenus de leur décision, qu'il existe quatre vertus fondamentales auxquelles se ramènent toutes les autres comme à leur tronc naturel. Nous les appelons cardinales, et nous les rangeons encore, par respect pour la logique autant que par considération pour Aristote, dans le même ordre où ce grand homme les avait placées. La première est la prudence. Elle est à l'entrée de toutes les autres, parce qu'elle embrasse les choses humaines sous leur point de vue le plus général. Nous sommes, en effet, dépositaires d'une portion de la vie universelle, et, comme Dieu gouverne toute la vie, nous gouvernons sous lui cette part qui nous en a été confiée. Nous sommes ce que la langue romaine exprime par ce mot *rex* — *roi*, c'est-à-dire gouverneurs et magistrats de la vie. Non

pas de la nôtre seulement, ce serait déjà beaucoup, mais, notre vie se liant à celle de nos contemporains, celle de nos contemporains à la vie de leur postérité, il est réel que nous tenons un sceptre dont l'influence s'étend bien au delà de nous. Nous ne sommes pas princes de la terre, gouvernant des États, ni princes de la pensée, gouvernant l'esprit des hommes; ce rôle n'appartient qu'à un très-petit nombre : mais nous sommes tous, quelle que soit l'obscurité de notre condition, des princes de la vie, parce que nous la gouvernons, ou, pour me servir d'une expression plus vulgaire, mais qui est encore plus haute, nous sommes une providence. Nous avons reçu de Dieu cette admirable faculté de prévoir et de pourvoir, qui constitue, dans un ordre infini, la providence divine elle-même. Nous prévoyons l'avenir et, dans l'avenir, l'effet de nos actes; nous les disposons pour un but, nous écartons les obstacles possibles, nous faisons enfin de la destinée, cette chose terrible dont nous accusons souvent la fatalité, qui n'est que la conséquence de nos propres décisions. Car s'il nous est accordé de prévoir et de pourvoir, il ne nous est pas permis toujours, ou, pour mieux dire, il ne nous est presque jamais permis de retirer complétement du drame universel une faute que nous y avons jetée. Sortie de nous une fois, elle va, elle est emportée par le cours des choses, elle prend sa place dans le mouvement général, et, en faisant notre sort, elle fait aussi le sort de beaucoup.

C'est donc en vain qu'on voudrait se rétrécir à soi-même le théâtre de sa vie et réduire la prudence à une sorte de vertu égoïste, propre tout au plus à nous assurer la paix et la tranquillité. La prudence est une vertu reine. Quand Philippe faisait conseiller aux Athéniens, si ma mémoire classique ne se trompe pas, de moins s'inquiéter de ses vues et de ses projets, les Athéniens répondaient : « Nous nous occupons des affaires d'Athènes et de celles du monde. » Ainsi en est-il de chacun de nous. Sans le savoir, ou le sachant, nous jetons notre dé dans le flot de la vie. Et, si vous en doutez encore, dites-moi : qui fait la destinée du genre humain sinon celle des peuples, et qui fait la destinée des peuples sinon celle des familles, et qui fait la destinée des familles sinon le père et la mère, c'est-à-dire vous? Tout se tient, tout s'enchaîne dans le monde moral comme dans le monde physique, et la différence entre les deux n'est qu'en ce point, que l'un a pour agents des êtres nécessaires, l'autre des êtres libres. Mais la liberté n'est pas l'incohérence des actes et l'inconséquence des résultats ; la liberté, étant un ordre, a ses lois. Elle produit un tissu régulier, où les temps se croisent sous les mains de la prudence, où le passé commande au présent et le présent appelle l'avenir.

La justice vient après la prudence pour lui interdire tout ce qui est injuste, c'est-à-dire tout ce qui est contre le droit d'un homme. Mais

qu'est-ce que le droit d'un homme? L'homme est tout entier dans sa vie, et sa vie est tout entière dans le but légitime où elle tend, qui est Dieu, et, par la possession de Dieu, la perfection et la félicité. La perfection et la félicité en Dieu, voilà le droit premier, le droit absolu de l'homme; car nécessairement tout être a droit au but que Dieu lui a donné pour mobile et pour terme de sa vie. Mais, dès cette terre, l'homme est en voie de sa perfection et de sa félicité; il y aspire, il y travaille, et, s'il n'en jouit pas, il en a au moins dans son cœur et dans les choses visibles créées pour lui les obscurs linéaments. Si Dieu est le but, le monde est le chemin, et, inséparable de son droit de l'éternité, l'homme y puise son droit du temps. Sacré sur l'autre rive, il l'est par là même sur celle-ci. Il lui appartient d'y vivre, par conséquent d'y puiser les éléments de sa vie, c'est-à-dire de sa perfection et de sa félicité, et nul ne peut sans injustice les lui ravir. Mais, si le droit du temps est le même en soi pour l'homme que le droit de l'éternité, il y a entre eux cette différence, qu'en Dieu, qui est infini, le droit de l'un ne peut jamais être un obstacle au droit de l'autre; tandis qu'ici-bas, à cause des limites étroites de ce monde, il arrive inévitablement que la perfection et la félicité de ceux-ci peuvent contrarier la perfection et la félicité de ceux-là. D'où il suit que le droit secondaire de l'homme, son droit du temps, ne doit plus s'exprimer d'une manière absolue, mais sous une forme restrictive qui, en sauvegardant l'homme, sauvegarde aussi l'humanité. Il faut, en un mot, que le devoir tempère le droit, et que l'homme respecte la perfection et la félicité de tous, s'il veut que tous respectent sa perfection et sa félicité. C'est le droit vrai du temps, droit qui est humain, tout en étant personnel, et qui porte dans ses plis la paix ou la guerre du monde, selon qu'il est interprété par l'égoïsme ou par la vertu.

L'homme juste, l'honnête homme est celui qui mesure son droit à son devoir. Il sait que l'homme, être infini par sa destinée, est semé passagèrement sur un sol borné, et, ne pouvant agrandir la patrie commune, il agrandit son cœur pour s'y contenter de peu. Il se serre au foyer de la vie, et, riche ou pauvre, qu'il donne ou qu'il reçoive, il se prépare un tombeau où nul n'accusera son passage d'avoir été un malheur. Ah! messieurs, je suis chrétien, et pourtant je m'attendris à ce nom d'honnête homme. Je me représente l'image vénérable d'un homme qui n'a pas pesé sur la terre, dont le cœur n'a jamais conçu l'injustice et dont la main ne l'a point exécutée; qui non-seulement a respecté les biens, la vie, l'honneur de ses semblables, mais aussi leur perfection morale; qui fut observateur de sa parole, fidèle dans ses amitiés, sincère et ferme dans ses convictions, à l'épreuve du temps qui change et qui veut entraîner tout dans ses changements, également éloigné de l'obstination dans l'erreur et de cette insolence particulière à l'apostasie, qui accuse

la bassesse de la trahison ou la mobilité honteuse de l'inconstance : Aristide enfin dans l'antiquité, l'Hôpital dans les temps modernes. Voilà l'honnête homme. Lorsque vous le rencontrerez, messieurs, je ne vous dis pas de ployer le genou, car ce n'est pas encore là le héros, mais c'est déjà une noble chose, et peut-être, hélas! une chose rare, du moins dans sa plénitude. Saluez-le donc en passant, et qui que vous soyez, chrétien et même saint, aimez entendre à votre oreille, et surtout au fond de votre conscience, cette belle parole, que vous êtes un honnête homme.

La tempérance est la troisième vertu cardinale. Elle est la modération dans les désirs et les besoins, particulièrement en ce qui concerne la vie des sens : nourriture, sommeil, mouvement, repos, plaisirs extérieurs. Par elle, l'homme se borne à ce qui convient; il fait de son corps un être obéissant à la vérité de sa nature, obéissant aussi à la loi de justice. Car tout ce que l'on se retranche d'inutile ou d'excessif tourne à l'avantage de ceux qui ont moins reçu que nous; et, sans cette mesure délicate dans l'usage des choses, il n'est pas possible de rendre aux autres tout ce qui leur est dû.

Ainsi prudence du magistrat, justice de l'honnête homme, tempérance du sage : ce sont là les premières vertus et comme les premières lignes qui constituent la rectitude morale. Cela fait, c'est beaucoup; mais, cela fait pourtant, ce n'est pas encore assez : la rectitude morale existe, la grandeur morale est absente, l'homme est digne d'estime, il n'est pas digne d'admiration. Or il faut qu'il mérite l'admiration, parce qu'il est le fils de Dieu, qui est admirable en lui-même et qui a voulu l'être dans ses œuvres, dont l'homme est la principale. Et, la vertu étant la chose la plus élevée de l'homme, il doit y avoir, par delà la prudence, la justice et la tempérance, qui ne suffisent pas à sa grandeur, une autre vertu, une vertu suprême qui lui donne la majesté de ce qui est auguste, la splendeur du caractère, et fasse tomber à genoux l'humanité touchée de produire en elle de si grands représentants d'elle-même.

Avez-vous remarqué, messieurs, le sentiment que nous inspirent les anciens peuples dont nous avons étudié l'histoire au temps de notre jeunesse? On ne nous mettait pas devant les yeux, comme notre spectacle habituel, les Perses, les Indiens ou les Chinois, toutes ces races de l'Orient, les plus vieilles de toutes peut-être, et qu'à ce titre même de leur antiquité on a voulu quelquefois amener sur le théâtre vivant de notre âge, mais sans y réussir. Les peuples avec qui nous avons vécu dès notre enfance, en laissant à part la nation prédestinée qui avait le dépôt de toutes les vérités et de toutes les promesses de Dieu, ces peuples, nos vieux maîtres et nos vieux amis, c'étaient, ce sont encore les Grecs et les Romains. Pourquoi, messieurs? Pourquoi ceux-

là et non pas d'autres? Quel charme tout-puissant en fait encore nos instituteurs et met leurs livres dans les mains sacrées qui tiennent l'Évangile ouvert devant le monde régénéré? Peut-être avez-vous cru que la cause en est dans les beautés de leur littérature et de leurs arts. Et il est vrai qu'ils ont divinement écrit, parlé, sculpté leur gloire et leurs pensées, admirables ouvriers de l'intelligence, modèles parfaits du goût qu'on égalera peut-être, que probablement on ne surpassera jamais, et dont il sera toujours juste de dire avec Horace :

> Graiis ingenium, Graiis dedit ore rotundo
> Musa loqui.

Mais ce n'est là, messieurs, que la surface ou la première page de notre admiration pour eux. Il en est une cause plus profonde, que je voudrais vous dire comme je la sens, et pour laquelle j'ai retenu jusqu'ici ma voix et mes efforts.

Sachez donc, et pardonnez-moi cette emphase, sachez que non-seulement la justice nous a été commandée, que non-seulement il nous a été dit : Tu respecteras le droit ; mais que le droit, la justice, le bien, la vérité, toutes les choses divines nous ont été confiées pour être leur garde et leur vengeur. Sachez que nous sommes ici-bas la garde prétorienne de la justice, l'épée du droit, le sanctuaire qui les contient et l'armée qui les protége ; car ils ont des ennemis, n'en doutez pas, d'immortels ennemis : tous ceux qui haïssent ce qui les gêne, tous les blasphémateurs de l'ordre, parce que l'ordre les condamne, bataillons épais que le génie conduit quelquefois, que la souveraineté elle-même ne dédaigne pas toujours de soudoyer, et qui, depuis six mille ans, tiennent Dieu en échec et l'humanité en péril. La justice n'est qu'une doctrine, et toute doctrine a derrière elle un fossé large et profond prêt à l'ensevelir ; ce qui la sauve, c'est le sang qu'elle y peut mettre pour le combler. Or ce sang, c'est le nôtre. Et, pour le donner, pour le verser à flots dans les occasions présentes et possibles où la justice en aura besoin, il faut que nous ayons dans la poitrine une bien autre vertu que la prudence, la tempérance et la justice elle-même; il y faut cette vertu dernière qui couronne les autres en les élevant à la dignité du martyre, la vertu que Rome appelait la force, — *fortitudo*, — et les Grecs du nom même de Rome : car Rome, dans la langue grecque, signifiait force, nom prophétique donné par la Providence à cette ville qu'elle avait destinée à gouverner le monde par l'empire du droit et l'empire du caractère.

Car pensez-vous que Rome ait régné par le fer de ses légions, et que la Grèce ait vaincu l'Asie avec la lance et le bouclier? Si vous le pensiez, vous n'auriez pas la première idée de l'homme ni la première idée

de Dieu. Rome a soumis le monde, la Grèce a vaincu l'Asie par des vertus. Tandis que les autres races humaines, courbées sous une servitude immobile, passaient obscures à travers les temps, le génie de la vie publique s'éveillait sur la terre grecque et aux bords du Tibre. La parole y créait l'opinion, et, l'opinion donnant naissance à la responsabilité de tous devant la conscience de tous, le pouvoir devenait une magistrature, les lois une expression des rapports naturels des hommes entre eux, l'obéissance un respect de l'ordre, la gloire un ornement de la patrie, la liberté un droit et un sentiment, le droit de se régir et le sentiment de soi-même. Cette nouvelle vie dont Moïse, au Sinaï, avait jeté les fondements dans l'âme d'un autre peuple, l'aîné d'Athènes et de Rome, cette vie enfanta des vertus inconnues de l'Orient. Elle fit de l'homme un citoyen, c'est-à-dire un homme public, et, la conscience s'agrandissant avec le devoir, on vit la force s'introduire dans les mœurs, les caractères se tremper, l'héroïsme se produire, et un cri d'admiration s'éleva du monde vers la postérité qui l'écoute encore et ne s'en lassera jamais. Parti des cimes de l'Horeb, en face du premier peuple arraché à la servitude, il s'est répété des champs de l'Attique aux sommets du Latium, enchaînant entre eux dans la même immortalité le nom des Macchabées et celui des Scipions, la mémoire de David et le souvenir de Philopœmen. Rapprochement sublime de tout ce qui fut grand, concile sacré de toutes les âmes et de tous les actes forts, où notre enfance a vécu, où le christianisme, sans peur comme sans jalousie, a mené s'instruire les générations qui lui furent commises, et d'où il les a présentées d'âge en âge, sous un bouclier trois fois saint, aux événements et aux sacrifices de l'humanité rachetée. Là se formèrent les peuples nouveaux que Clovis et Théodoric établissaient sur les ruines du vieux monde, et que Charlemagne unit un jour sous la triple majesté de la religion, de la guerre et des lettres. Là naquit la chevalerie, fleur éclose de sentiments humains purifiés dans une foi divine; et de là elle partit pour reporter la croix au tombeau du Sauveur. Là se sont préparés les siècles où nous vivons, siècles de luttes douloureuses, plus vastes qu'elles ne l'avaient encore été, mais où l'héroïsme, dans les moments solennels, n'a manqué à aucune cause digne de l'inspirer. Ainsi de Moïse à nous, sur une route de trois mille ans, l'histoire a rencontré les mêmes vertus qui la firent naître. Contemporaine des peuples libres et des peuples chrétiens, elle a vécu de leur gloire, et, en la perpétuant, elle a suscité une admiration qui fait sa propre immortalité.

Mais cette force morale, née de la vie publique, où gît-elle ? quel est son ressort? Destinée à nous faire supporter courageusement les maux et à nous armer de constance en faveur de la justice, est-il quelque part en nous un point qui soit comme son lieu naturel ou comme le fonde-

ment qui la soutient? Messieurs, il y a un vers que je crois célèbre, tant il m'est familier, et qui ne manque jamais, quand il me revient à la mémoire, de faire lever sur mon âme une mélancolie dont je ne suis pas assez le maître. Lorsque Oreste, égaré sur les plages de la Tauride, se retrouve, sans le savoir, en présence d'une sœur qu'il aimait et qu'il a perdue, il laisse tomber de son sein, au moment d'un bonheur qu'il ne soupçonne pas, ce mot douloureux :

L'homme apprend tous les jours à mépriser la vie.

Le mot est grand, et l'accent est profond. Cependant ce n'est pas le mot véritable : il touche, il émeut, mais il abat; c'est le mot d'une faiblesse, et non d'une vertu. Le mot véritable eût été celui-ci :

L'homme apprend tous les jours à mépriser la mort.

Le mépris de la mort, voilà le principe de la force morale. Tant que la conviction de la justice ne va pas jusque-là; tant qu'on craint de mourir, comme si mourir était autre chose que vivre et qu'atteindre Dieu, il n'y a rien à espérer de l'homme dans les grandes occasions. Une menace suffira pour le vaincre; il flottera, sans caractère, à la merci des événements, et, si l'histoire le connaît, elle ne connaîtra que sa honte. C'est le mépris de la mort qui fait le soldat, qui crée le citoyen, qui donne au magistrat sa toge, au prince sa sauvegarde dans les périls et sa majesté dans l'infortune. Charles Ier, roi d'Angleterre, avait connu bien des faiblesses, et une erreur, en séparant son trône des traditions de la patrie, l'avait enfin jeté sans défense à ses ennemis. C'était, aux yeux de la foule, un abaissement sans remède. Mais, quand le monarque, vaincu et prisonnier, entra dans la salle où siégeaient ses accusateurs devenus ses juges, il y parut si calme et avec tant d'autorité, que le respect couvrit sa personne d'un retour de grandeur, et qu'impuissant à reconquérir son trône et à sauver sa vie il put mourir du moins avec la certitude qu'il mourait en roi. L'histoire l'a cru comme lui, et sa statue, debout à Witte-Hall, émeut encore la postérité qui la regarde et qui admire, en une si grande misère, un si magnifique effet de la force au cœur.

Jeunes gens, je me tourne vers vous. C'est une habitude ancienne qu'il faut que vous me pardonniez. Je vous ai si souvent appelés au chemin des grandes choses, qu'il m'est malaisé d'écarter de ma parole votre souvenir et votre nom. Vous avez devant vous une longue carrière : mais, si vous préférez la vie à la justice, si la pensée de la mort vous trouble, cette carrière, que vous vous peignez si belle, sera tôt ou tard obscurcie par des faiblesses indignes de vous. Citoyens,

magistrats, soldats, vous rencontrerez des heures où le mépris de la mort est la seule source du bien dire et du bien faire, où les vertus privées ne servent plus à couvrir l'homme, mais où il y faut l'intrépidité d'une âme qui regarde plus haut que ce monde et qui y a placé sa vie avec sa foi. Si cette foi vous manque, c'est en vain que la patrie comptera sur vous, c'est en vain que la vérité et la justice vous regarderont du haut du ciel, leur éternelle demeure, et que la Providence amènera sous vos pieds des événements capables d'immortaliser votre vie. Vous ne les comprendrez pas. La gloire passera devant vous, elle vous tendra la main, et vous ne pourrez pas même lui dire son nom.

Mais qu'est-ce que la gloire? Les temps sont bien changés où elle avait des autels. C'est du sort de la vérité sur la terre, de l'expansion universelle de la justice, qu'il est question désormais parmi nous. Le christianisme nous a ouvert des voies que l'antiquité ne connaissait pas; tout s'est agrandi, le droit, le devoir, la responsabilité, l'homme et le monde. Il y faut, par conséquent, de plus hautes vertus encore, de plus grands sacrifices et de plus viriles âmes. Quand les trois cents Spartiates attendaient, aux Thermopyles, les innombrables hordes de la barbarie efféminée, ils connurent bien qu'ils devaient mourir, et l'un d'eux, voulant laisser une épitaphe sur la tombe de ses frères d'armes, grava de la pointe de son dard, au haut d'un rocher, cette inscription fameuse : *Passant, va dire à Sparte que nous sommes morts ici pour obéir à ses saintes lois*. Il y avait là, de quelque point de la terre ou du ciel qu'on y regarde, un spectacle héroïque, et les siècles chrétiens ne lui ont pas refusé leur admiration. Mais pourtant ils avaient plus près d'eux d'autres Thermopyles, des Thermopyles baignées d'un sang plus pur et plus abondant. Comme la Grèce, le christianisme avait eu ses barbares à vaincre, et les obscurs défilés des catacombes étaient les Thermopyles où ses fidèles l'avaient sauvé par leur mort. Assurément ils eussent pu graver aussi sur le roc une inscription digne de leur martyre, et l'inscription n'eût plus été : *Passant, va dire à Sparte*; elle eut été celle-ci : *Passant, va dire au genre humain que nous sommes morts pour obéir aux saintes lois de Dieu*. Mais celui pour qui ils mouraient leur avait appris une modestie dont l'héroïsme antique n'avait aucune idée. Ils moururent donc sans faste, inconnus de la Grèce et d'eux-mêmes, et, lorsque enfin la gloire les chercha sous terre, elle ne trouva que leur sang.

Ici, messieurs, vous m'arrêterez peut-être, vous me demanderez où est la félicité dont le nom avait bercé votre oreille au commencement de ces discours, comme le but de votre vie et la fin dernière de l'homme. Nous voici arrivés au sang, au martyre, au sacrifice sous ses formes les plus âpres : n'est-ce pas là une étrange route? Étrange, si vous le voulez, messieurs, mais je ne m'en dédis pas. Dans le sillon glorieux où le

cours des idées nous a conduits, je sens comme vous les épines qui menacent ou pénètrent ma chair; elles sont dures, elles forment une route dont vous pouvez tout dire, excepté qu'elle n'est pas la route des héros et des saints, la route de tous ceux qui ont honoré leur nature, immortalisé leur vie, servi leurs frères et respecté Dieu.

H. D. Lacordaire.

LES

OUVRIERS EUROPÉENS

PAR M. F. LE PLAY

(SUITE [1].)

III

ANALYSE DES CONCLUSIONS.

Après un si long voyage, après avoir goûté le lait des juments du Baskir nomade, qui, peu soucieux de la propriété, moins encore du savoir, plante sa tente près des hautes herbes du versant de l'Oural; après avoir gravi les étages du pauvre chiffonnier des faubourgs de Paris, cet autre nomade de la civilisation avancée, qui, pour exercer son industrie, se rend propriétaire par occupation de la seule matière première qui n'appartienne à personne; après avoir étudié le paysan breton, fier dans sa pauvreté, qui désire peu et se contente de moins, l'ouvrier intelligent de l'Angleterre, de la France, de la Suisse, arrivant à l'épargne par le travail, et à l'aisance par l'épargne; n'a-t-on à présenter que des chiffres et des nombres? est-ce la seule curiosité rapportée d'une si longue route?

Le lecteur ne le croit pas, il demande autre chose et il a raison; quelles pensées, quelles réflexions ont provoqué tant de spectacles? M. Le Play l'a dit dans des conclusions, réunies sous le nom modeste d'*Appendice*. Elles n'ont rien d'absolu, rien de dogmatique, posent les problèmes plutôt qu'elles ne les tranchent, et sont des interrogations sincères plutôt que des affirmations.

Cependant des critiques éminents, avant tout préoccupés de la science, ont pensé que M. Le Play aurait dû s'en tenir à l'exposé et aux exemples de sa méthode. Les réflexions, a-t-on dit, sont en dehors de la science exacte; ce sont des conjectures personnelles, su-

[1] Voir le numéro du 25 juin 1856.

jettes à controverse ; pour les combattre ou les louer, on oubliera la méthode ; elle est perdue.

Ce conseil serait juste s'il était possible d'inventer un instrument d'optique sans être tenté de regarder au travers, puis de le livrer au public sans lui en montrer l'usage, et sans l'exposer à la tentation de regarder et au danger de voir toute autre chose que ce qu'y a vu l'inventeur.

M. Le Play eût été disposé à garder pour lui seul ses réflexions, que bientôt il aurait dû les révéler, ne fût-ce que pour empêcher le public de conclure à sa place.

Il ne saurait, du reste, y parvenir complétement. Ainsi on a voulu prendre ses tableaux pour une encyclopédie, et les comparer, soit en choisissant deux monographies qui se suivent, comme le *Baskir* et le *Paysan des steppes d'Orembourg*, soit en mettant en parallèle un Russe et un Français, par exemple, pour faire remarquer que le premier mange beaucoup plus que le second. D'où l'on infère que M. Le Play a voulu louer le Russe aux dépens du Français, ou bien que celui-ci est horriblement malheureux. Vives réclamations des uns, lamentations dolentes des autres : erreur des deux parts.

Pour jalonner la route de Paris à Moscou et de Londres à Constantinople, il faut plus de trente-six poteaux. M. Le Play n'a pas prétendu, avec trente-six monographies, décrire toutes les conditions des ouvriers de toute l'Europe. Ce sont de simples applications de la méthode, des exemples, des échantillons.

Veut-on les comparer à toute force, même sous un point de vue spécial, l'alimentation ? Qu'on tienne compte, en ce cas, des diversités extrêmes de situation, la densité de la population, l'étendue de la terre, le prix des céréales, la variété des autres aliments, etc., etc.[1]. Mais qu'on ne généralise point imprudemment, qu'on ne prenne pas des exemples pour des arguments, et des coïncidences pour des démonstrations.

N'y a-t-il donc cependant entre ces trente-six monographies aucun lien ?

Assurément, il en existe un. Pour le saisir, il faut se placer au point vue de l'auteur lui-même ; celui que nous avons vu servir de point de départ à sa méthode domine également ses conclusions ; tout se rapporte à la *nature de l'engagement* auquel sont soumis les ouvriers dans les diverses organisations sociales de l'Europe.

A ce point de vue, ces trente-six familles ne sont en quelque façon qu'une seule famille aux degrés divers de la civilisation.

[1] Voir sur ce point spécial l'excellente discussion de M. Michel Chevalier, (*Journal des Débats*, 10 avril.)

Au degré inférieur de cette hiérarchie morale de la grande famille européenne erre avec ses enfants et ses troupeaux le nomade, qui, non-seulement ne connaît pas la propriété, mais ne sait pas même se fixer à un sol, et met en commun ses jouissances comme ses besoins; puis paraît le paysan attaché, mais forcément, à ce sol dont il est en quelque sorte une dépendance. L'homme s'élève et se rachète, avec plus ou moins d'humiliation et de peine, et devient plus entreprenant en devenant plus indépendant. La famille cesse d'être pour lui une *communauté;* il se lie par des contrats volontaires à d'autres hommes, et entre dans les liens de *corporations* protectrices, mais exclusives et fermées au grand nombre en même temps qu'au progrès. Les liens cessent d'être permanents : l'homme peut à chaque moment disposer de lui-même, mais des coutumes ou des règlements rendent en fait ses engagements persistants, et on le voit, ouvrier d'une usine ancienne, ou paysan d'un vaste domaine, vivre avec sa famille sous le bénéfice d'un patronage qui ne lui laisse rien à prévoir. Dans d'autres contrées, plus isolé, mais encore plus affranchi, il parvient, s'il est laborieux et prévoyant, à se faire à lui-même, ou en s'associant librement, le bien que lui faisaient ailleurs les institutions; à ce degré, il atteint à la propriété ou à l'épargne, peut s'élever encore, jouir fièrement d'une situation dont il est l'auteur, et prédire à sa race, aux mêmes conditions de travail et de vertu, un plus brillant avenir. Le nomade est devenu *serf*, le serf *journalier*, le journalier *tâcheron*, le tâcheron *chef de métier* à la ville, *métayer* aux champs, le métayer *fermier*, l'ouvrier *propriétaire*. La *communauté* dans la famille a fait place au *ménage*, et la puissance *patriarcale* à la puissance *paternelle*. La communauté dans la possession et la jouissance a disparu, et ne subsiste plus que pour l'usage de certains droits spéciaux. La *corporation* s'est modifiée, ouverte, égalisée; elle est remplacée par l'*association*, sauf dans quelques cas particuliers. Le *patronage* subsiste, il a secondé tous ces progrès, mais il s'est modifié lui-même, est devenu plus digne, plus volontaire, plus chrétien.

L'histoire peut emprunter à la science cette belle analyse. Elle n'est pas sans doute le tableau des révolutions des empires, elle est le tableau des lents degrés par lesquels s'élève, ou, selon l'énergique expression du langage chrétien, se rachète par la loi du travail, la grande famille des hommes. Placés sur la terre comme des voyageurs, mais dans les liens d'une société dont la forme, devant finir ici-bas, a ici-bas une perfection et une destinée à atteindre, les hommes sont une tribu en marche, dont les membres, partis du même point, sont, les uns plus avancés, les autres plus retardés, mais tous animés d'un mouvement qui, dans le sein du christianisme, n'est plus interrompu. La prévoyance et l'ordre les initient et les conduisent à l'aisance comme

au bonheur, comme à la liberté ; ainsi la vertu mène au droit ; la liberté et la perfection, la destinée sociale et la destinée éternelle, ont le même chemin.

Il est superflu de le dire, ces développements ne se produisent pas dans l'histoire avec la rapidité, bien moins encore avec la symétrie d'un résumé. La liberté ne naît pas de la vertu comme le fruit mûr tombe de la tige à la saison marquée. Il est d'ailleurs des droits que l'homme tient de sa nature et qu'il est criminel de lui refuser, même quand il semble ne pas les mériter ; ainsi l'émancipation aux esclaves. Enfin, dans les pays chrétiens, comparés à tous les autres, l'égalité des hommes est proclamée assez haut, la loi du travail et celle de la vertu ont pris un empire assez dominant, pour que les droits, conquêtes des meilleurs, s'étendent aussi aux moins bons ; chacun peut atteindre, à la faveur et sous l'action des lois, non-seulement à l'entière disposition de soi, de sa famille et de son bien, mais même à une petite part de puissance dans la société, c'est-à-dire à la liberté de l'homme et du citoyen.

Toutes ces choses mériteraient d'être approfondies, il ne faut ici que les effleurer. Bornons-nous à constater, avec M. le Play, trois faits désormais certains :

Il n'est pas aujourd'hui, dans l'Europe chrétienne, malgré tant de vices et quelquefois de crimes, une seule contrée où un obstacle systématique soit opposé par les gouvernements, les institutions, ou les classes supérieures aux légitimes efforts des familles laborieuses vers un progrès raisonnable. Dans aucun pays il n'est donné à l'infirmité humaine d'atteindre l'idéal en ce point ; dans quelques-uns on en approche, dans tous on y aspire.

En second lieu, si l'on estime que cette élévation sociale par le travail et la vertu est un bien lent chemin pour conduire à la liberté, si l'on ose proclamer les droits, quelles que soient les mœurs, l'expérience répond : on a vu quelquefois venir au monde la liberté sans la vertu, on ne l'a jamais vue durer. L'expérience n'en enseigne pas moins que la liberté trop refusée ou le progrès trop retardé cherchent à se faire jour par des explosions.

Le troisième fait certain, c'est la supériorité incontestable de quelques nations dans ces voies de la vraie civilisation. Quelles sont ces nations ?

Laissons parler M. le Play :

Quant au choix des sociétés auxquelles revient l'honneur de servir de guides aux autres, il ne saurait être l'objet d'aucun doute. Nonobstant les prétentions entretenues sur des points d'importance secondaire par les rivalités nationales, l'opinion s'accorde à constater une amélioration progressive

des hommes et des choses, depuis les régions extrêmes de l'Europe jusqu'au territoire qui comprend les plus riches provinces d'Allemagne, de France et d'Angleterre. Plusieurs nations, situées en dehors de ce pôle de la civilisation européenne, et qui ont d'ailleurs, à juste titre, le sentiment de leur grandeur, reconnaissent cependant la supériorité que ces derniers impriment aux sciences, aux arts, à l'industrie, et même aux moindres habitudes de la vie sociale. Cette supériorité se révèle sous toutes les formes par toutes les manifestations de l'activité humaine... elle ne pourrait être contestée sans paradoxe... (p. 282.)

Cette déclaration peut rassurer les critiques qui ont attribué à M. Le Play une certaine préférence pour les contrées et les institutions les moins initiées à la liberté civile. Il a pour la liberté, comme pour son temps et pour son pays, un amour ardent, mais raisonnable et surtout véridique. Il n'a pour les beautés de la servitude aucun faible, aucun appétit pour ses repas abondants. La servitude a beau dire à la liberté:

Eh quoi! rien d'assuré, point de franche lipée!
Tout à la pointe de l'épée.
Suivez-moi, vous aurez un bien meilleur destin.

La liberté répond comme le loup si connu de la fable :

. . . .
. . . .
Attaché!..... Vous ne courez donc pas
Où vous voulez? — Pas toujours, mais qu'importe?
— Il importe si bien que de tous vos repas
Je ne veux en aucune sorte
Et ne voudrais pas même à ce prix un trésor...

Mais M. Le Play ne flatte pas ce qu'il aime; il le sert. Il ne partage ni l'orgueil d'un faux patriotisme, injuste envers l'étranger et envers le passé, ni l'ardeur étroite d'un faux libéralisme, qui exalte en tout la liberté, sans montrer ses périls.

Il dépeint les avantages de la stabilité dont jouissent certaines populations laborieuses du Nord et de l'Orient, le trouble et les misères dont les ouvriers de l'Occident semblent incessamment agités. On en a conclu qu'il préfère l'état des premiers. Mais il dit, au contraire, que les vertus mêmes des populations pacifiques sont souvent presque passives, et moins spontanées qu'obligées. Ici, l'ouvrier n'est pas ivrogne, parce que les subventions accordées par le patron ne laissent pas de marge à ses appétits. Là, l'ouvrier est laborieux, parce qu'une discipline sévère interdit la paresse. Si l'autorité patriarcale a quelque chose de solennel et de touchant, si le vieillard est obéi, c'est que, la vie étant la seule école, celui qui a le plus vécu a le plus appris, et domine l'ignorance à laquelle sont voués les plus jeunes. En résumé,

sous ce régime, les faibles sont protégés, mais les forts sont comprimés; nul besoin, mais aussi nul essor; personne ne tombe, mais personne ne monte; la sécurité est la rançon du progrès, et aux besoins du corps satisfaits sont sacrifiés les besoins de l'âme.

Tel est le résumé que présente le tableau synoptique dont nous avons déjà parlé. Rien de plus frappant que ces indications révélées par l'expérience sur les quatre régimes sociaux que présente l'Europe :

1° *Système des nomades.*

Individus attachés à un patron (chef de famille ou de tribu) par les conditions même de leur existence.

Toujours groupés en communauté.

Les individus de chaque communauté restent toujours solidairement unis entre eux et avec leur chef.

Ils ne quittent jamais la communauté; ils ne peuvent guère s'élever indépendamment des autres membres de la communauté, si ce n'est pour devenir chefs de familles ou de tribu.

Tous les individus de la même communauté jouissent à peu près de la même somme de bien-être.

Sol inculte, offrant des pâturages naturels.

2° *Système des engagements forcés.*

Ouvriers attachés par la loi ou par la coutume à un patron, souvent aussi à une communauté.

Les engagements obligent en général également le patron et l'ouvrier; dans quelques cas, ils n'obligent que l'une des parties.

Les individus doués de qualités très-éminentes peuvent atteindre une position élevée, soit avec le maintien, soit par la suppression des obligations qui les attachent aux patrons ou aux communautés; ces obligations s'adoucissent d'ailleurs peu à peu, par la force des mœurs, dans ce qu'elles ont de contraire à l'exercice utile de la liberté individuelle, à mesure que l'individu s'élève dans l'ordre moral et intellectuel.

Tous les individus jouissent au moins d'un certain minimum de bien-être.

Faible partie du sol appropriée à la culture.

3° *Système des engagements volontaires permanents.*

Ouvriers attachés à un patron par leur volonté, guidée elle-même par la coutume ou fixée par des contrats à long terme; attachés parfois à une communauté ou à une corporation.

L'obligation morale ou la stipulation écrite, qui assure la permanence de l'engagement, pèse également sur le patron et l'ouvrier.

Quelques individus, doués de l'idée de prévoyance, s'élèvent aux conditions supérieures, et même à celles de propriétaires, de chefs d'industrie et de rentiers, sous l'influence bienfaisante des patrons, des communautés ou des corporations.

Les individus dépourvus de l'idée de prévoyance trouvent au moins, sous la même influence, un certain minimum de bien-être.

Notable partie du sol appropriée à la culture.

4° Système des engagements momentanés.

Ouvriers liés momentanément à un maître ou à une clientèle, attachés rarement à un communauté, souvent à une corporation.

Les engagements du maître et de l'ouvrier s'interrompent dans deux cas essentiellement différents :

1er *Cas.* Ruptures fréquentes, provoquées par l'inconstance ou les défauts des deux parties, par les discussions relatives à la fixation des salaires, par la concurrence que suscite la rareté ou la surabondance de bras, etc.

2e *Cas.* Interruptions ayant lieu avec l'accord mutuel des deux parties, lorsque l'ouvrier trouve dans une nouvelle situation l'occasion de s'élever dans la hiérarchie industrielle.

Beaucoup d'individus, doués de prévoyance, s'élèvent aisément aux conditions supérieures de la société; ce succès est surtout acquis à ceux qui, dans chacune des situations ascendantes qu'ils occupent, se lient par des engagements à long terme, aussi longtemps qu'ils ne sont pas arrivés à travailler pour leur propre compte.

Les individus imprévoyants, qui, sans sortir d'une condition inférieure, ne contractent que des engagements de courte durée, tombent ordinairement dans une dégradation physique et morale inconnue dans les trois autres systèmes sociaux.

Sol approprié, presque en totalité, à la culture.

A la lecture de ce résumé, si expressif dans son énergique concision, plus d'un lecteur va s'écrier encore : « Qu'est ce tableau, sinon le procès fait à la liberté? Elle est perdue, puisque ses progrès sont ceux de la misère. »

Je réponds : Ce n'est pas faire à la liberté son procès, c'est lui dire ses vérités. La liberté est victorieuse dès qu'elle voit en face ses périls.

Ils sont de deux sortes : les uns permanents, les autres temporaires.

Je crois pouvoir considérer comme temporaires, bien que leur effet soit épouvantable, et que leur durée excède souvent le passage en ce monde de plusieurs générations humaines, les maux résultant des révolutions et de la brusque transformation de l'industrie.

On connaît trop les ravages des révolutions. Un proverbe populaire dit que trois déménagements valent un incendie. Je ne sais pas combien d'incendies peuvent faire autant de mal, surtout aux familles ouvrières, qu'une seule révolution.

D'autres perturbations que celles des États jettent le trouble dans le domaine de l'industrie ; elles ont pour résultat définitif des progrès

certains, mais enfantés, selon l'humaine condition, dans la douleur. Ces deux faits immenses, la substitution de la houille au bois dans les arts métallurgiques et autres, et l'invasion des machines, n'ont pas seulement centuplé la production, surexcité la concurrence, anéanti les anciens procédés, soumis les salaires à de brusques oscillations, déchaîné l'imprudence des spéculations, multiplié les crises industrielles. Mais elles ont surtout profondément modifié les conditions de la vie de l'ouvrier et complétement changé la distribution de la population sur le sol. M. Le Play a analysé ces changements avec une grande supériorité. L'eau et le bois n'étant plus nécessaires, au lieu de vivre dans les campagnes, sur le bord des cours d'eau, au lieu de se répandre dans les vastes forêts, d'habiter les villages groupés sur leurs lisières, les ouvriers se pressent et s'entassent autour du trou d'un puits de mine; Manchester, Birmingham, Sheffield ou Glascow, Liége ou Saint-Étienne, doublent de population en moins d'un siècle. Au lieu de demeurer dans sa maisonnette, derrière son petit métier, le tisserand, sa femme et ses enfants viennent s'encaserner, avec mille autres, dans le voisinage de la machine colossale, dont leur intelligence et leur bras vont désormais servir les irrésistibles mouvements et accomplir les commandements muets. Tout est changé : liens de famille, bienfaits et protections, relations avec le clocher natal, vie domestique, et jusqu'à l'air respiré. Les grandes villes s'étendent, les masses tumultueuses s'y accumulent, le paupérisme s'installe, la race s'étiole, les champs semblent désertés; on se demande s'il faut appeler progrès des expériences achetées par de tels désastres, et des écrivains alarmés tracent de ces perturbations lamentables les plus sombres peintures, que d'autres tournent en accusations passionnées contre la société tout entière.

Toutefois nous ne nous arrêtons pas à ces maux si connus, précisément parce qu'ils sont, hélas! connus, et aussi parce que nous les croyons, avec M. Le Play, temporaires, au moins dans leur intensité actuelle, causée par une brusque métamorphose, intervenue sans précédent, sans précaution, sans frein. L'industrie se règle peu à peu; la loi y aide, les mœurs et les nécessités aident plus encore; à la mauvaise concurrence succède l'alliance; les besoins du commerce et la vigilance des gouvernements empêchent l'abus de cette alliance quand elle tourne au monopole. Comme toujours, les hommes sont plutôt à réformer que les choses, les industriels que l'industrie. Peu à peu, ils se sentent plus obligés envers ceux qu'ils emploient. Les ouvriers les plus distingués profitent des prospérités, s'instruisent, s'enrichissent et s'élèvent. Pour les autres, les industriels, aidés par les saintes inventions de la charité, pourvoient de plus en plus, par de bonnes institutions, aux besoins religieux, moraux et matériels. Assurément plus d'un problème

plet, dans les élections du 10 juin, pour le renouvellement partiel de la Chambre des représentants. Les catholiques sont aujourd'hui en état de faire triompher les principes de liberté formulés dans les projets de loi sur l'organisation de la charité et de l'enseignement supérieur, présentés dans le cours de la dernière session par le cabinet de M. Vilain XIV, le ministre qui s'est si hautement déclaré le champion de la constitution de son pays.

Si nous franchissons les limites de notre continent, c'est encore un même spectacle qui nous attend. Pendant que la Bolivie cherche à établir avec le saint-siége des relations plus étroites et plus intimes en entretenant auprès de lui un représentant, le Mexique, par des actes odieux, la persécution du clergé, la confiscation de ses biens, amène la rupture de ses rapports avec Rome.

Partout l'Église milite, avec des chances diverses, toujours attaquée, toujours défendue, toujours avec la main de Dieu pour soutien, ne triomphant pas toujours, mais ne succombant jamais.

La suite rapide des événements contemporains et les préoccupations qu'ils entraînent laissent peu de temps pour jeter un regard sur le passé. Cependant, quand on nous y ramène avec l'autorité que donnent un nom et un talent illustres, on ne peut manquer de fixer l'attention de ceux qui conservent le goût des études historiques. C'est ce que fera l'ouvrage que vient de publier M. Alexis de Tocqueville sous ce titre, l'*Ancien Régime et la Révolution*. Nos lecteurs nous sauront gré de leur signaler ce livre, en attendant qu'il soit dans ce recueil même l'objet d'une étude approfondie.

BETTENCOURT.

On nous écrit de Turin, le 16 juin 1856 :

Hier, dimanche, a eu lieu à Turin la grande fête militaire dédiée à notre corps d'armée d'Orient; fête tout à la fois militaire, religieuse, mais surtout nationale : je veux dire uniquement *piémontaise*. Il s'agissait de distribuer à nos soldats les médailles militaires que la reine d'Angleterre leur décernait; mais l'esprit national eût été froissé si une telle réunion de forces n'eût eu que ce seul caractère. Le roi a voulu que ce fût quelque chose de plus : il tient à être et à paraître roi militaire et surtout roi piémontais : tel est le caractère qu'il a voulu donner à cette fête. Le parti anglais aspirait à quelque chose de plus ou à quelque chose de moins ; de plus, dans le sens de l'*italianité*; de moins, dans le sens purement *anglais*. Le roi a eu plus de tact, et, comme il était chez lui, il a senti que c'était à lui, au nom de la nation, de faire les honneurs à son armée, dont il paraissait, et avec raison, fier et glorieux. Sans doute, si, comme e parti fiévreux de 48 et 49 le désirait, la garde nationale des principales villes du royaume eût été invitée à cette fête, il eût été à craindre que quelque imprudence ne se commît. Le ministre de l'intérieur a eu le bon esprit de se refuser péremptoirement à ce projet; et il a fort bien fait; car, dans la crise que nous traversons maintenant, la moindre étincelle pourrait causer un incendie effroyable. La fête a donc été réduite à ses justes proportions, strictement et uniquement militaire. Le roi avait passé, à Alexandrie, la revue du corps d'expédition quand il partait pour l'Orient et lui avait distribué ses drapeaux; aujourd'hui il l'a

passé en revue, à son retour, et a repris ses mêmes drapeaux ; mais, en même temps qu'il remerciait ces braves, il a voulu cette fois donner à leur réunion un caractère religieux qui avait fait défaut à Alexandrie : le sentiment religieux du pays demandait que la religion eût sa part dans cette fête de famille. Si le Piémont se fêtait lui-même dans ses soldats, si le Piémont restait Piémont, il ne pouvait pas manquer de faire acte de sa foi religieuse, et la messe a été célébrée au Champ de Mars par Mgr l'archevêque de Verceil. L'immense multitude qui remplissait les avenues et les glacis de la place d'armes, au signal du canon, se tourna comme par instinct vers l'endroit où se célébrait le très-saint sacrifice : tous les cœurs convergeaient vers le même centre, tous les cœurs battaient à l'unisson ; il n'y avait plus de nuances d'opinions politiques, toutes les âmes se confondaient dans un sentiment tout à la fois national et religieux. Il était impossible de ne pas être profondément ému à un spectacle si imposant et si consolant ; pas le moindre accident n'est venu troubler la joie universelle, pas un cri imprudent : des hourras immenses et prolongés, des vivats au roi et à ses braves, voilà ce qui a signalé cette belle fête, dont le souvenir restera profondément gravé dans le cœur de tout bon Piémontais, et qui, espérons-le, cimentera davantage les liens qui unissent le roi à son peuple, et l'un et l'autre à l'armée. La distribution des médailles anglaises n'a été qu'une partie secondaire et accessoire : le bon sens du pays, tout en reconnaissant la courtoisie de l'Angleterre, a vu de bon œil qu'on lui ait donné un rôle secondaire. On ne connaît peut-être pas assez à l'étranger le sentiment réel de ce pays à l'égard de cette grande puissance : elle n'a de partisans que dans deux classes : les hommes voués au culte de la matière et les hommes de l'*italianité;* ceux-là la vénèrent comme leur maîtresse, ceux-ci comme leur pontife et leur appui. Les hommes à théorie, même les conservateurs, n'ont pour cette nation d'autre sympathie que celle que leur inspirent ses belles et anciennes institutions ; mais ils savent que ces mêmes institutions, dont l'Angleterre est fière, sont le monument glorieux de ses plus grands rois catholiques. A part cela, la masse de la nation n'est pas anglaise ; elle est blessée dans sa foi par la propagande protestante qui se fait sur une grande échelle chez nous ; elle est froissée d'avoir trouvé dans le sac de ses soldats revenus de Crimée de petites Bibles, de petites histoires ecclésiastiques pleines du virus le plus haineux contre le catholicisme, livres que la Société biblique a fait distribuer à nos soldats avec une prodigalité révoltante. Voilà ce qui provoque une juste antipathie ; et cette antipathie fait honneur au bon sens moral de notre nation.

L'esprit religieux de ce pays vient de se manifester dans la circonstance récente de la mort de Mgr *Roberti,* chargé d'affaires du Saint-Siége près de notre gouvernement ; des regrets universels l'ont accompagné à la tombe (il est mort l'avant-veille de la fête nationale). C'était un homme rare à qui son caractère aurait assuré le plus brillant avenir ; alliant à une exquise bonté, à une courtoisie délicate mais toujours pleine de dignité, une noble fermeté et une prudence consommée bien au-dessus de son âge, Mgr Roberti a traversé les moments les plus critiques, non seulement de la manière la plus honorable, mais de façon à se conquérir l'estime de toutes les classes de la société.

sent ; plus on produit, plus ce qu'on produit devient commun ; les prix baissent ; la vie s'améliore par les deux côtés ; tout est pour le mieux.

Je suis toujours prêt à incliner du côté de ceux qui veulent laisser la liberté humaine agir de plus en plus contre ceux qui lui accordent de moins en moins. Aussi je suis loin de trouver, sous le bénéfice des réserves qui vont suivre, ces dernières doctrines entièrement déraisonnables, surtout quand elles sont exprimées avec la mesure et le talent de l'auteur si distingué des *Études sur l'économie rurale en Angleterre*, M. de Lavergne [1].

Mais il y a lieu d'être surpris de deux choses. La première, c'est qu'il réduise tout à ces règles; la seconde, c'est qu'il accuse M. Le Play de les méconnaître.

« Il faut faire du capital. Voilà ce que M. Le Play a trop négligé. S'il avait eu cette simple vue, *que la moindre étude des maîtres de la science lui aurait donnée*, il ne se serait pas égaré dans une foule d'assertions confuses et contradictoires...

« ..... L'erreur principale de M. Le Play, *comme de tous les réformateurs*, consiste à faire laborieusement ce qui se fait tout seul dans la société humaine... »

Ces paroles sont dures, mais avant tout elles sont injustes; la *moindre étude* du livre que nous examinons les dément.

En effet, personne n'est plus respectueux que son auteur pour les transformations lentes, mais libres, qui élèvent l'homme, les mœurs, la société ; il porte ce scrupule jusqu'au point d'être accusé de trouver dans toutes les phases de ce laborieux progrès, et jusque dans les moins brillantes, un certain bien et de certains avantages. Il ne fait jamais appel aux lois qu'à défaut des mœurs, classe les nations suivant que la sécurité y repose sur la force seule des lois, ou sur l'action combinée des lois et des mœurs, ou sur l'ascendant croissant des mœurs seules.

Parcourant dans une rapide analyse toutes les institutions imaginées pour venir en aide aux classes inférieures, il écarte successivement :

Le *servage*, comme indigne de l'homme et nuisible au libre développement de son intelligence et de son travail ;

Les *corporations* de la France, les *guildes* de l'Angleterre, les *innungen* de l'Allemagne, comme contraires à la grande industrie ;

L'*exploitation en commun des bois et des mines*, par exemple, celles du Harz ou de la Suède, comme exceptionnelles et opposées à une concurrence légitime ;

L'*indivision des biens communaux* et *la vaine pâture*, quoique parfois

[1] *Revue des Deux-Mondes*, février 1856.

utiles, comme obstacles aux progrès de la culture et de la propriété individuelle;

La *taxe des pauvres*, comme onéreuse à la propriété, destructive de la prévoyance, de la responsabilité, de la famille, du travail;

Les *règlements restrictifs des mariages*, comme immoraux et inefficaces;

En un mot, tout ce qui gêne la production et la liberté.

M. Le Play répète donc aussi : produisez, épargnez. Mais c'est bientôt dit, et est-ce vraiment tout dire?

Produire, épargner; comment? en faisant et en employant du *capital*. J'admets la réponse, et je ne médis pas sottement du mot : *capital*; car le capital lui-même est un produit du *travail* qui a créé, de la *vertu* qui a épargné, de l'*intelligence* qui a utilisé. Le capital d'une famille ou d'une nation est ainsi chose très-digne d'estime, et bien ignorant est celui qui ne le comprend pas. Mais, au fond, c'est répondre à la question par la question.

Comment produire? en produisant; économiser? en étant économe; comment se garantissent des accidents les prévoyants? en étant plus prévoyants; comment vivent ceux qui ne sont pas prévoyants? en le devenant. Il faut convenir que ces thèses simples n'exigent de ceux qui les soutiennent qu'une dose médiocre de courage dans leurs opinions.

Elles sont troublées pourtant, et les faits, ces témoins inflexibles que M. Le Play ne se lasse pas d'invoquer, viennent les contredire; voici leur enseignement :

La distribution des richesses dépend sans doute du progrès de la production, mais elle ne s'opère pas absolument toute seule, quoi qu'on en dise, et les biens de ce monde ne sont pas comme les eaux, qui se distribuent sans effort et trouvent d'elles-mêmes leur niveau.

Aussi il n'est pas une nation chrétienne, depuis la plus hiérarchique jusqu'à la plus libre, qui ne présente le spectacle d'institutions infiniment variées, reposant sur les lois ou les mœurs, et destinées à soutenir les familles vivant du travail dans leurs efforts pour s'élever ou à les relever dans leurs chutes.

Il n'est pas une nation où la prévoyance soit assez développée pour que la liberté seule suffise et subvienne à tout, ni une seule où l'imprévoyance soit assez universelle pour qu'il soit juste de lui marchander la liberté, et de la laisser sous le joug d'une autorité sans limites.

L'énumération sommaire que nous venons de présenter indique à la fois la variété des moyens combinés dans les constitutions européennes pour conjurer les maux engendrés par l'imprévoyance, et la disparition ou l'affaiblissement progressif de la plupart de ces moyens.

Cette diversité féconde, cette élasticité remarquable, les nations

stationnaires de l'Asie, ou les plus renommées des anciennes nations, n'en offrent, en dehors du christianisme, aucun exemple. La solution de ces peuples est bien simple, c'est l'esclavage! Ce sont les castes! Systèmes odieux, tranquillité monstrueuse, ordre mensonger, uniformité oppressive! Cherchez dans la nature l'uniformité; elle règne dans l'hiver, où tout repose uniformément mort; les saisons que le soleil échauffe produisent dans un désordre apparent l'opulente fécondité de leurs fleurs et de leurs fruits. Il en est de même des progrès mûris aux rayons de la vérité chrétienne. A mesure que l'homme libre et responsable a un rôle sur la scène de l'histoire, tout se complique, tout se diversifie, l'uniformité se brise, et pourtant, au fond, les sociétés tendent à l'unité véritable; sous un désordre apparent l'ordre réel se fonde, et, de toutes les institutions, de toutes les lois appliquées successivement, celles-là survivent seules, qui sont essentiellement adaptées aux besoins et aux facultés de l'homme et commandées par sa nature.

Comment distinguer, entre ces institutions, celles qui doivent périr et celles qui doivent durer et grandir?

L'auteur des *Études sur les ouvriers européens* se sert d'une règle pratique fort sage. Si une institution, énergique dans les sociétés naissantes, paraît s'affaiblir et disparaître dans les sociétés plus avancées, il est inutile de tenter de la ressusciter artificiellement; c'est imiter l'enfant qui veut marcher sur son ombre. Si, au contraire, une institution se rencontre dans toutes les nations, se développant avec elles, marchant du même pas que la civilisation, et devenant, à chacun de ses progrès, plus vivace ou plus nécessaire, il faut la considérer comme essentielle, et taxer de désordre toute nation qui la néglige ou l'attaque.

Or ce remarquable caractère de permanence, M. Le Play, après l'élimination que nous avons indiquée, ne la reconnaît que dans trois institutions, la *famille*, le *patronage* et l'*association*. Ce sont les noms mêmes des rapports naturels et par conséquent indestructibles qui peuvent exister entre les hommes.

I. *Famille.* — Ce n'est point à une apologie de la *famille*, au point de vue moral, et à un examen des causes morales qui l'affaiblissent ou la soutiennent, que se livre M. le Play. Continuant à se borner aux considérations économiques, il montre la transformation de la famille depuis la communauté patriarcale jusqu'au simple ménage, composé du père, de la mère et des enfants non mariés. Tout le gouvernement de la famille réside dans l'autorité paternelle, toute sa durée dépend du mode de transmission des biens. Or les nations chrétiennes présentent, sur ce grave sujet, des systèmes bien divers. Quelques-unes tiennent

encore à la conservation des biens par l'attribution à un seul des enfants; la France, par le Code civil, proclame l'égalité des partages; la plupart ont le même principe pour les successions *ab intestat*, mais reconnaissent au père l'aptitude et lui accordent le pouvoir de disposer de ce qu'il a reçu ou acquis, en lui laissant la liberté de tester.

De la Russie à l'Angleterre, de l'Angleterre à l'Amérique, ce droit prévaut, et l'Angleterre nous offre l'exemple frappant du partage égal, employé à dessein comme un instrument infaillible pour détruire les familles et les propriétés[1]. La France est dans l'exception; faut-il affirmer fièrement qu'elle est en ce point à la tête du progrès, ou n'est-ce pas le cas d'hésiter et de se demander si notre pays persévère à tort ou à raison dans l'exception?

M. le Play a le courage de se poser la question et d'affirmer qu'elle appelle une enquête sérieuse. Nous le disons à dessein, c'est un acte de courage; il expose aussitôt à une explosion de récriminations passionnées.

Rien n'égale, dans tout l'ouvrage, la dissertation savante, riche et précise, consacrée à ce sujet délicat (p. 287, 288, 289); elle a désarmé plus d'une résistance et provoqué plus d'un aveu. Ces pages doivent être lues, et non résumées; nous voulons seulement préciser le point du débat, livré jusqu'ici à trop d'exagérations, et indiquer une partie neuve et hardie de l'argumentation.

Au fond, les raisons, d'ailleurs très-sérieuses, des partisans du droit français se réduisent à ceci :

Il est sacrilége d'attaquer le Code civil. La loi des successions est particulièrement sacrée, car elle démocratise la propriété, en la rendant accessible à tous, et christianise la famille, en y rendant les droits égaux, comme les affections.

Famille chrétienne, propriété accessible, j'aime et je respecte ces

[1] Voici le texte de la loi de 1703, à laquelle nous faisons allusion, *II, Anne, ch.* VI, *sect.* X, XII.

Toute propriété dont un papiste est ou sera en possession sera de la nature du Gavelkind (ancien statut), et sera transmise à tous les enfants de ce papiste par parties égales, et ne passera pas à l'aîné de ses fils.

Mais, si le fils aîné de ce papiste est protestant, la propriété lui sera transmise conformément à la loi commune du royaume.

Par ces règles, dit Burke, révolté de leur iniquité ((*Tracts on the popery law*), on s'est proposé d'importantes conséquences : 1° Par l'abrogation du droit de primogéniture, peut-être à la première, mais certainement à la seconde génération, les familles de papistes, si respectables qu'elles soient, si considérables que soient leurs fortunes, seront entièrement détruites, et réduites à l'obscurité et à l'indigence, sans aucun moyen de se relever par leur industrie ou leur intelligence, étant entièrement incapables d'aucune sorte d'acquisition permanente; 2° par cette loi, le droit de testament est enlevé, *droit dont les petites propriétés ont toujours joui*, et les grandes depuis la loi 27, Henri VIII, etc., etc.

deux idées; tout ce qui précède laisse assez voir qu'aux yeux de M. Le Play, comme aux miens, ce sont les deux termes qui constituent la véritable et légitime émancipation des familles laborieuses.

J'estime fort, en même temps, les nations qui tiennent à leurs lois civiles. Je comprends même que le mécompte produit par l'instabilité des lois politiques porte à s'attacher aux libertés civiles, mieux défendues, plus énergiquement et presque superstitieusement. Au fond, ces lois touchent plus d'hommes et par plus de côtés que les lois politiques, et, pendant que la liberté combat, triomphe ou succombe bruyamment, elles font tout bas les affaires de l'égalité.

C'est là leur œuvre profonde et excellente, quand elles sont sages; ce serait aussi là, si elles étaient défectueuses, leur formidable danger.

N'y touchez pas, s'écrie le chœur unanime des jurisconsultes et des économistes. Le partage égal *est la chair et le sang de la France*. Le fonds de votre pensée, c'est le droit d'aînesse, les substitutions, les majorats, l'ancien régime, l'abolition des principes de 89!

En France, ces gros mots sont une artillerie dont le feu tue du premier coup un homme et son livre. Par bonheur pour M. Le Play, elles frappent à côté et fort loin de l'idée qu'il défend.

Il ne demande pas qu'on change le droit commun des successions *ab intestat*. Que ce soit le partage inégal, comme en Angleterre, ou le partage égal, comme en Amérique, il demande que les inconvénients de l'un comme de l'autre puissent être corrigés par la *liberté de tester;* rien de plus, rien de moins.

Les principes de 1789, et particulièrement l'égalité des avantages et des charges dans la famille et dans la société, sont pour lui, comme pour tout homme raisonnable, choses justes et sacrées. C'est au nom même de ces principes qu'il porte, non pas une main sacrilége, mais un regard libre, sur le Code civil, pour scruter s'il ne les compromettrait pas en les exagérant.

Ce qu'il fait, qui donc ne l'a pas fait? L'histoire distingue entre certains titres du Code civil dictés par la raison et d'autres par une politique dont l'opportunité a cessé. La pratique y corrige le droit commun du contrat de mariage. La science juridique y désire une place plus équitable pour la femme dans la succession légale du mari. L'économie politique [1] blâme le droit de demander les parts en nature, souhaite des limites légales à la division parcellaire, réclame pour les garçons un droit de préférence sur les immeubles, et suggère encore quelques autres réformes. Pourquoi ne pas tolérer les mêmes études impartiales sur le principe de la liberté de tester?

M. Le Play appelle-t-il une réforme radicale? non; immédiate? non.

[1] Voir l'art de M. de Lavergne.

Il sollicite une enquête, il pose la question : elle en vaut bien la peine, comme on va le voir.

On l'accuse d'ébranler la famille et la petite propriété par l'inégalité. Il a précisément la prétention de défendre la famille et la propriété dans toutes les classes, mais particulièrement la petite propriété.

Généralement on convient que le Code civil morcelle trop les petites propriétés, mais on trouve cet inconvénient bien compensé par l'avantage politique de diminuer les grandes. Les faits démentent ce calcul avoué du législateur de 1804. Cette loi rend la propriété facilement accessible; elle a raison; mais il s'agit bien moins de savoir comment on acquiert que comment on conserve, et si la loi ne retire pas brusquement de la main du peuple ce qu'elle y a péniblement amassé.

Les partages égaux gênent et déplacent, mais ne détruisent pas la grande propriété. Que font les héritiers? Où bien ils vendent, se partagent le prix, et la propriété change de main, non d'assiette et d'étendue ; ou bien la diffusion des valeurs mobilières permet de partager sans aliéner la terre ; ou bien on divise, mais chaque héritier arrondit son lot par un mariage ou des épargnes. La grande propriété a ainsi des moyens de se reconstituer, et, en fait, elle se reconstitue[1]. La *grande famille* souffre de ces mutations, non pas la *grande propriété*.

Mais le commerce, comment se trouve-t-il du morcellement du capital et de la clientèle? Y a-t-il maintenant en France beaucoup d'établissements commerciaux héréditaires?

Mais la petite et la moyenne propriété surtout, comment résiste-t-elle à une loi de partage qui émiette périodiquement ce que le travail a réuni, et coupe par morceau la chaumière, le jardin, le champ, le cheval et la vache du père de famille laborieux[2]?

[1] La dernière statistique officielle du territoire et de la population en France donne pleinement raison à ces hypothèses. Voici, de 1825 à 1842, la proportion d'accroissement pour chaque catégorie des cotes foncières.

Au-dessous de 5 fr..	4 52 p. 100
— de 5 à 10 fr	3 80
— de 10 à 20 fr.	6 65
— de 20 à 30 fr.	7 10
— de 30 à 50 fr.	8 88
— de 50 à 100 fr.	9 89
— de 100 à 300 fr.	9 21
— de 300 à 500 fr.	11 63
— de 500 à 1,000 fr.	11 08
— de 1,000 fr. et au-dessus. .	22 44

Même accroissement dans le nombre des maisons ayant plus de quatre ouvertures; diminution dans le nombre de celles qui en ont moins.

[2] On sait que l'art 826 du code aggrave le mal, en permettant à chaque héritier de demander sa part en nature.

Voici comment se tire de cette cruelle perspective le petit propriétaire :

Ou bien, découragé, il ne travaille pas, et ne laisse rien à partager : c'est la condition d'un grand nombre ;

Ou bien il vend, ses enfants vont à la ville, et la grande propriété s'arrondit ;

Ou bien il continue à donner ses sueurs à la terre, mais après lui rien ne dure, et, sur les morceaux de sa petite propriété, sa famille cherche en vain la subsistance, l'agriculture la fertilité et l'engrais, la patrie un homme vigoureux pour ses armées ou un cheval pour ses remontes : c'est l'état des petites propriétés d'une partie de la France ;

Ou bien le père ou les héritiers empruntent ; l'usure s'abat, après les frais de justice, sur la chaumière, et nos campagnes connaissent ce que M. Le Play appelle énergiquement la race croissante du propriétaire indigent ;

Ou bien le petit propriétaire prospère, il mérite d'être l'idéal des économistes, il s'arrondit, il cultive bien, élève bien, vote souvent bien ; mais il a, par un odieux calcul, réduit sa famille aux exigences de la propriété ; ce bon jurisconsulte campagnard connaît la loi : il n'a qu'un enfant ; il se moque du partage comme de la morale, il a diminué le nombre des parts héréditaires en diminuant le nombre des héritiers.

« Pourquoi donc s'inquiéter ? dit la *Revue des Deux Mondes* ; que chacun regarde autour de soi : on trouvera des familles qui n'ont pas d'enfants, d'autres qui n'en ont qu'un ; le plus grand nombre n'en a que deux..... Puis on se marie ; que la fille n'apporte rien à un mari qui a eu tout l'héritage, comme en Angleterre, ou que la fille apporte sa moitié à un fils qui a eu moitié, comme en France, cela revient au même..... »

Mais cette réponse est un aveu, et, pour éviter l'argument, on y tombe lourdement. Peu d'enfants dans toutes les familles, voilà précisément une des plaies sociales, aux yeux des moralistes.

Écoutez la statistique :

« Un fait très-grave et qui appelle au plus haut degré l'attention du moraliste, dit le savant M. Legoyt, c'est la diminution progressive du nombre des enfants par mariage. Voici les chiffres officiels :

Périodes :	Nombre moyen d'enfants par mariage :
1822—31	3 64
1832—41	3 31
1842—51	3 19
1852—55	3 18

Tant mieux, diront peut-être quelques écrivains, qui appellent parfait l'état d'une société où les familles laborieuses mettraient beaucoup

d'écus à la caisse d'épargne et peu d'enfants au monde. Tant mieux! la population devient prévoyante. — Non, elle devient égoïste et dépravée.

La morale s'afflige, la population diminue précisément dans les classes aisées, et augmente par les classes pauvres; la famille est surtout frappée. Elle ne l'est pas moins par un système de transmission qui, rendant les enfants, d'avance, en quelque sorte copropriétaires des parents, place la mort de ceux-ci au nombre de leurs *espérances*, et crée plus de mauvais fils que la loi contraire ne créerait assurément de mauvais pères. N'est-il pas plus naturel de s'en rapporter, pour transmettre une propriété, à la raison de ceux qui l'ont créée ou conservée, et, pour maintenir une famille, au cœur de ceux qui l'ont fondée?

On peut déjà, dit-on, disposer d'une portion de ses biens, et on ne le fait pas; on ne se servira pas plus du droit réclamé. Je le crois bien. La loi est l'expression publique de la justice; on n'ose pas faire ce qu'elle semble ne tolérer que comme exceptionnel et flétrir comme injuste. Qu'elle proclame, au contraire, le droit absolu du père sur ses biens, et on l'exercera.

Supposons, d'ailleurs, qu'on use peu de ce droit; en ce cas, pourquoi le craindre? Au moins cet usage, quand il deviendra nécessaire, sera libre et efficace, et, quand on n'y aura pas recours, la menace seule suffira pour tenir les enfants dans le respect et le travail. Si jamais le despotisme est tolérable, le plus doux est, à coup sûr, celui d'un cœur de père.

Nous omettons tous les effets de la loi française sur la prospérité agricole, sur la paix sociale, ébranlée périodiquement par le contrecoup des secousses que subissent, à chaque génération, la propriété et la famille, sur la liberté politique, difficile à établir dans une nation sans que l'esprit de conservation règne dans les familles, sur l'éducation des enfants, petits maîtres qu'il faut gâter, sur l'émigration et la diffusion des races européennes dans le monde. Chacun de ces aperçus du livre de M. Le Play voudrait à lui seul un article spécial.

Mais il convenait surtout de le défendre au nom de la petite propriété, de la famille, des principes de 1789, de manière à désarmer des craintes que nous partagerions avec M. de Lavergne, avec M. de Parieu[1], si elles étaient fondées. Des deux côtés, on proclame les mêmes principes; je ne critique la loi française que parce qu'elle les compromet, dit M. le Play; elle les sauve, croient ses contradicteurs. Une telle incertitude vaut bien la peine qu'on interroge des faits aussi contestés.

[1] Art. très-remarquable du Dictionnaire d'Économie politique, V. *Successions*.

Comment se refuser à une enquête sur un point si capital, et où la France s'écarte notablement du système suivi partout ailleurs?

II. *Patronage.* — Après avoir revendiqué la *liberté de tester*, M. Le Play n'avait pas besoin d'un moindre courage pour proclamer la nécessité du *patronage*.

Le patronage! la fierté humaine déteste le mot, et la faiblesse humaine ne peut se passer de la chose, à tel point que les patrons manquent beaucoup plus que les clients.

Le mot éveille dans certains esprits une idée de subordination qui les révolte.

Pour d'autres, il évoque les seigneurs de l'ancien temps; on croit déjà l'auteur amoureux d'une société dont l'image serait un heureux troupeau, composé d'une grande quantité de moutons paisibles, conduits par une petite quantité de bergères sensibles et de bergers philanthropes.

Le mot de patronage vous choque? Soit; disons *fraternité*, cela revient absolument au même.

Allons au fond des choses.

Nous avons assez répété que, dans les sociétés libres, au sein des classes vivant presque exclusivement du salaire, les prévoyants se suffisaient à peine, en face des accidents de la vie, et les imprévoyants jamais. Pour aider les prévoyants à s'élever ou à se relever, pour assister les imprévoyants, que faire?

N'est-il pas juste que ce devoir repose, en premier lieu, sur les familles, puis sur ceux qui emploient les ouvriers, puis sur les membres les plus riches et les plus éclairés qui forment l'aristocratie naturelle de chaque société, enfin sur les gouvernements, qui en sont l'aristocratie constituée?

M. Le Play appelle *patronage* l'ensemble des institutions et des habitudes consacrées à cette protection indispensable des classes inférieures, dans une société chrétienne.

Aimez-vous les uns les autres, a dit Notre Seigneur Jésus-Christ. Mettez en pratique cette divine parole, voilà le patronage. Assurément tout revient à cette loi sainte, et l'Église, qui l'enseigne, est la source inépuisable des sentiments fraternels entre les hommes; mais, comme en toutes choses, Dieu nous laisse le choix parmi les moyens d'appliquer ses commandements, et le mérite de les traduire en actes ou en institutions.

Or les institutions de patronage, dans l'Europe chrétienne, offrent une variété infinie, et M. Le Play a raison de leur donner une place importante, trop peu indiquée par un grand nombre d'économistes.

Sans entrer avec lui dans une énumération minutieuse, résumons les principales :

Au patronage des gouvernements se rattachent toutes les mesures relatives au travail des enfants et des femmes, à l'assistance publique, à l'instruction primaire, aux institutions d'épargne et de prévoyance, à la santé publique, aux subsistances, aux réjouissances populaires.

Au patronage des hommes, les uns envers les autres, appartiennent, au-dessous des divines institutions de la religion, toutes les combinaisons de l'association libre et l'immense série des œuvres de charité.

Au patronage des chefs d'industrie et des propriétaires, envers ceux qu'ils occupent, se relie la variété si curieuse des *subventions*, étudiées par M. Le Play, et par malheur peu communes, ou disparaissant dans l'Occident.

L'organisation *communale*, essentielle et antique dans tous les pays libres, offre un ordre à part très-important de subventions et de droits, qui se concilient mieux que les subventions patronales avec le libre arbitre de l'ouvrier, et l'aident puissamment à se fixer et à s'élever.

Enfin, le patronage dans la famille se confond avec le gouvernement domestique, plus ou moins favorisé ou affaibli par les lois ou les mœurs.

De toutes ces institutions protectrices, les unes sont bonnes, les autres défectueuses. Il y a donc des règles à établir. Les plus générales sont celles-ci :

Regarder comme la première des assistances la diffusion de la religion et de l'instruction, qui élèvent et grandissent l'homme ;

N'aider que ceux qui s'aident, ou qui ne le peuvent absolument pas ; favoriser les devoirs de l'homme et de la famille, n'en pas dispenser; tendre aux faibles la main, mais non pas le dos ;

Craindre les règles trop générales et la tyrannie de l'uniformité ; préférer les règles locales adaptant ces principes aux besoins locaux.

Avec un discernement pénétrant, M. Le Play apprécie, à la clarté de ces principes, toutes les lois ou coutumes qu'il rencontre. Sans le suivre dans cette analyse, indiquons seulement les obstacles qu'il signale au développement du patronage dans les principales contrées de l'Occident.

De tous les patronages, celui qui manque le plus, c'est le patronage des chefs d'industrie et des propriétaires sur ceux qu'ils emploient.

Pour les propriétaires, des exceptions nombreuses et un progrès croissant nous permettent d'abréger. Souvent ils sont peu aisés : cent propriétaires d'un hectare ne peuvent pas autant que le propriétaire de cent hectares dans un moment de crise ; ou bien, ils n'ont ni notions ni habitudes chrétiennes, ce qui est trop ordinaire parmi les nouveaux

propriétaires enrichis; ou bien ils sont absents et mal représentés. Ce sont les principaux obstacles au patronage, les remèdes sont par cela même indiqués.

Le progrès est notable aussi dans l'industrie; chaque jour les devoirs sont mieux compris; des industriels honorables et aimés donnent l'exemple en s'occupant, avec la sollicitude la plus intelligente, de leurs ouvriers. Mais, aux yeux d'un trop grand nombre, le payement régulier du salaire épuise tous les devoirs. Quand le travail va, le salaire va; quand le travail manque, on ferme la porte, tout est dit. Les temps ne sont pas loin où l'on a vu des populations entières, à la suite d'une crise, retomber sur les bras des propriétaires voisins, très-innocents de leurs misères, ou sur la caisse des sociétés charitables, écrasées de fardeaux qu'elles n'ont pu prévoir et qu'on les accuse de s'être attirés, ou sur le budget épuisé des communes, des départements ou de l'État.

Il faut avoir la franchise de déclarer que tous ces maux proviennent le plus souvent de l'insuffisance des salaires, trop lentement mis en rapport avec le prix des subsistances et le revenu ou le bénéfice des autres professions, et, en outre, de l'absence de mesures larges de prévoyance. Mais, à ces griefs, il convient d'ajouter les excuses. Or deux conditions rendent très-difficile, au point de vue où nous sommes placés, l'établissement d'un patronage efficace exercé par les chefs d'industrie envers ceux qu'ils emploient.

En Orient, que trouve-t-on? beaucoup de sol disponible, et peu de concurrence, par conséquent le travail peu disputé, et la terre comme un supplément excellent au salaire; en Occident, des agglomérations effrayantes sur un espace exigu, tous les dangers de la mauvaise concurrence, qui fonde à crédit, avilit les prix, exagère les salaires, puis s'écroule, ou s'élève sur d'autres ruines, écrase quand elle triomphe, disparaît quand elle faillit, jette le trouble dans les établissements honnêtes, et entraîne les ouvriers arrachés aux campagnes dans une existence vouée tour à tour à des excitations sans durée et à des larmes sans consolation.

M. Le Play est de ceux qui pensent que la population n'est pas excessive, mais seulement qu'elle est mal répartie. Il est aussi de l'avis que les gouvernements ont à intervenir dans ces graves difficultés, en premier lieu, en favorisant les émigrations; en second lieu, en prenant des précautions pour empêcher la fondation désordonnée d'un trop grand nombre d'ateliers industriels.

L'idée d'émigration a toujours, en France, une douloureuse apparence, parce que l'émigration ne s'y présente que comme une cruelle nécessité, froidement démontrée, froidement exécutée. On ne sait pas distinguer entre l'émigration *pauvre* et l'émigration *riche*. L'émigration pauvre c'est la misère qui s'exile; l'émigration riche, c'est la civili-

sation qui s'avance ; l'une, horrible, est pour la mère patrie un enfant sans pain qu'on abandonne ; l'autre, une fille chérie que l'on établit après l'avoir dotée ; l'une a fait l'Icarie, l'autre le Canada.

L'Algérie et les colonies françaises offrent à ce déplacement de population une direction naturelle. M. Le Play a consacré à cette grande question des aperçus neufs, pratiques, d'un intérêt incomparable, et analysé les institutions employées dans les divers pays où l'émigration est régulière et humaine.

Il précise moins les précautions qu'il conseille pour empêcher la fondation d'établissements industriels peu solides ou trop nombreux, principalement dans les villes.

Il est bien tard, en Angleterre comme en France, pour prendre des mesures, et suivre le conseil de François Miron à Henri IV :

« Sire, en attirant à son de trompe tant d'ouvriers à Paris, vous vous engagez à leur bailler toujours de l'ouvrage. Dans vos caques, si l'argent manque, gare à la sédition ! Votre trône est sur un tonnelet de poudre ! »

Cependant le crédit est partout, les distances ne sont plus rien ; les producteurs n'ont donc plus autant d'intérêt à se rapprocher des bailleurs de fonds et des consommateurs. Les gouvernements pourraient donc, notamment quand ils concèdent de grands travaux, prescrire l'établissement des ateliers loin des grandes villes. Il n'y aurait peut-être rien d'exorbitant à faire précéder la fondation d'une usine ou d'un atelier, employant un nombre d'hommes un peu considérable, d'enquêtes sur les chances de l'entreprise, et les mesures prises pour ne pas jeter bientôt à la charge du public les populations brusquement déplacées et agglomérées.

Au reste, M. Le Play regarde les mesures *légales* d'encouragement ou de précaution comme des expédients nécessités par des crises transitoires, ou spéciales à certains pays. Il préfère les institutions de patronage libres, volontaires, fraternelles.

D'autres aiment mieux la loi et le droit partout. On ne veut pas être patroné, on veut être garanti.

Adoptons en ce cas la taxe des pauvres. On verra combien la dignité humaine profite dans un système qui, à la place de cette maxime catholique : « Donnez, mais avec tant de tendresse, qu'on sente l'amour, et jamais le don, » proclame cette règle administrative : « Assistez, mais que l'assistance soit si rude et si désagréable, qu'on s'en dégoûte à jamais. »

Sans aller jusque-là, rentrons dans notre égoïsme, ne donnons plus, mais payons ; préférons le budget aux vertus, et consacrons à l'amour de nos semblables un nombre croissant de centimes additionnels.

Mais n'espérez pas assurer ainsi l'harmonie sociale. Un maître émi-

nent[1], moraliste exquis, écrivait récemment : « Je donne volontiers à qui comprend le devoir de respecter mon bien ; je défends, au contraire, mon bien contre celui qui prétend le partager. Quand le pauvre allègue son droit à l'assistance, je lui oppose mon droit de propriété; les droits se heurtent et se repoussent ; les devoirs s'entendent et se concilient, ils font la paix de ce monde et la béatitude de l'autre. »

III. *Association.* — Convenons-en, ce que les ouvriers, ou plutôt leurs avocats, repoussent, ce n'est pas le *patronage*, au fond, c'est le *patronat.*

Notre ennemi, c'est notre maître,
Je vous le dis en bon français.

De là l'importance exagérée accordée récemment en France à une forme d'ailleurs excellente des rapports entre les hommes, l'*association,* source de protection pour les faibles[2] et de puissance pour les forts.

Le 25 février 1848, on lisait sur les murs de Paris, un décret fameux, qui se terminait ainsi :

« *Le Gouvernement provisoire reconnaît que les ouvriers doivent s'associer entre eux pour jouir des bénéfices légitimes de leur travail.* »

De telles promesses ont, comme les trompettes trop bruyantes, l'effet de surexciter les uns et d'assourdir complétement les autres. Pleins d'illusions, on vit des ouvriers se flatter sincèrement de trouver dans l'association la clef de tous les problèmes, et des écrivains rêver, prêcher des embrigadements en masse pour faire le bonheur des hommes sans leur permission. Pleins d'effroi, d'autres écrivains, non moins sincères, protestèrent et traitèrent de chimériques des réunions d'hommes sans crédit, sans capital, sans clientèle, et d'illégitime la prétention de retenir avec les salaires les profits[3].

Cependant on s'en rapporta sagement à l'expérience, qui devait justifier l'espoir ou confirmer les défiances, et la loi du 5 juillet 1848 accorda trois millions pour l'encouragement des associations librement contractées, soit entre les ouvriers, soit entre patrons et ouvriers. Cinq à six cents demandes, dont moitié pour Paris, furent adressées; plus des deux tiers concernaient des associations entre patrons et ouvriers, un tiers seulement des associations entre ouvriers seuls. Le crédit fut distribué entre 56 associations, 30 à Paris, 26 dans les départements.

[1] M. Saint-Marc Girardin, *Revue des Deux Mondes*, 15 avril 1856.

[2] M. Michel Chevalier (*Journal des Débats*, 5 mai) montre à merveille les ressources que les serfs russes tirent de l'association pour s'émanciper.

[3] Voir les travaux pleins d'intérêt de M. André Cochut, dans le *National* de 1851, de M. Louis Reybaud, dans le *Journal des Économistes* de 1852.

Voici l'état actuel de ces associations, d'après les renseignements officiels que le ministère du commerce a bien voulu nous communiquer :

Sur 56 associations auxquelles des prêts avaient été accordés, il reste aujourd'hui :

9 sociétés établies à Paris ;

5 dans les départements.

Parmi ces dernières il n'y a que 2 sociétés ouvrières, savoir :

Celle des cloutiers, à Lyon (prêt 200,000 francs).

Celle des imprimeurs, à Bordeaux (prêt 18,000 francs).

Elles fonctionnent régulièrement, réalisant de faibles bénéfices.

Les trois autres se composent de :

2 petits établissements de moulinages de soie (prêts 25,000 et 30,000 francs).

La société de colonisation des Landes (prêt 155,000 francs).

Les ouvriers n'y jouent qu'un rôle insignifiant, et n'ont jamais rien touché en dehors de leurs salaires.

Le tableau ci-après présente la situation des sociétés établies à Paris[1]:

INDUSTRIE.	MONTANT DU PRÊT.	FORME DE LA SOCIÉTÉ.	CAPITAL ACTUEL *.	CHIFFRES D'AFFAIRES.
Ébénistes.	75,000	19 en nom collectif. 30 auxiliaires. . . .	8,600	200,000
Menuisiers en fauteuils.	25,000	8 en nom collectif. 60 intéressés. . . . 100 auxiliaires. . . .	90,000	300,000
Fabricants de limes.	10,000	17 en nom collectif. 17 auxiliaires. . . .	25,000	80,000
Fabricants d'instruments à vent.	24,000	12 en nom collectif. 15 auxiliaires. . . .	11,000	70,000
Décorateurs sur porcelaine. . .	6,000	8 en nom collectif.	3,500	40,000
Arçoniers.	20,000	11 en nom collectif.	25,000	200,000
Imprimeurs.	80,000	14 en nom collectif. 30 auxiliaires. . . .	80,000	120,000
Imprimeurs.	18,000	6 en nom collectif.	25,000	45,000
Bijoutiers.	24,000	6 en nom collectif.	35,000	100,000

* Ce chiffre représente les bénéfices réalisés et les retenues effectuées sur les salaires.

Presque tous les travaux sont payés à la tâche d'après des tarifs, qui sont révisés de temps en temps, et basés sur les prix en usage dans la profession.

[1] Il convient d'ajouter à ces associations plusieurs autres, non encouragées par l'administration, et qui subsistent.

Que faut-il conclure de ces faits? Que les associations ouvrières sont condamnées? nullement. L'expérience ne voue jamais des erreurs aux ténèbres sans mettre des vérités au jour.

Plusieurs choses cependant sont condamnées :

L'absurde rêve de renouveler le monde par une organisation universelle, fontaine de Jouvence de la vieille humanité;

La théorie de l'égalité des salaires, oppression du bon ouvrier, privilége du paresseux ;

La prétention de se passer de maîtres et de capital, de s'en rapporter pour le bon ordre à l'harmonie des caractères, et de n'être ni dirigés ni servis (dans les associations qui prospèrent, il a fallu accepter une direction sévère, très-souvent une discipline fort rude, chercher une clientèle, demander du crédit, et ajouter des auxiliaires aux associés) ;

La croyance que le monde industriel tout entier est prêt à l'association, et que la majorité des ouvriers en conçoit le désir et en possède les conditions; la confiance enfin que l'association peut toujours conjurer le chômage, les crises et les accidents de tout genre.

Mais, d'une autre part, il est juste de louer les efforts consciencieux, presque héroïques, de nombreux ouvriers pour se suffire à eux-mêmes et s'aider mutuellement. Au lieu d'être une règle générale, l'association n'est qu'une minime exception ; cela est certain. Mais, si le but est beaucoup plus loin qu'on ne pensait, si les ouvriers capables de former et de continuer une association solide sont très-peu nombreux, ce but pourtant, en le dégageant des passions politiques, est louable, et ces ouvriers sont dignes d'encouragement.

M. Le Play, en faisant la part des illusions et des possibilités, remarque un fait frappant et qui prouve, une fois de plus, combien impérieuses sont les tendances qui, dans les pays de l'Occident, poussent les hommes vers la liberté individuelle. Les associations sont loin de présenter, au point de vue de la sécurité, les mêmes avantages que la *communauté* de l'Orient ou les *corporations* de l'ancien temps. De plus en plus pourtant la communauté disparaît, la corporation, comme une ceinture trop étroite, se rompt et est rejetée. On se précipite à l'autre excès, l'association égalitaire, pour échouer encore.

Mais la sage réaction de l'expérience fait revenir et s'arrêter au point juste, qui est quelquefois l'association entre ouvriers, plus souvent l'association entre patrons et ouvriers[1], presque partout la *mu-*

[1] La Compagnie du chemin de fer d'Orléans a, comme on sait, plus de 4,000 agents associés à ses bénéfices.

tualité[1], de jour en jour plus variée dans ses applications, et partout enfin la libre mais effective union de ceux qui travaillent et de ceux qui dirigent, ou le patronage chrétien, tel que nous l'avons défini.

IV. *Religion*.—Un illustre historien écrivait récemment qu'à la lutte de l'autorité et de la liberté pour se terrasser tour à tour avait succédé, dans notre âge, une lutte nouvelle entre ces deux forces éternelles pour se pondérer et se limiter. Je crois que cette œuvre n'est pas nouvelle, ni particulière à ce siècle, mais j'en accepte volontiers la formule : le combat qu'elle décrit se passe au fond même de la nature humaine, et la victoire qu'elle poursuit n'est que le christianisme, vivant accord de l'autorité et de la liberté dans l'âme de l'homme.

Pour M. Le Play, comme on le voit, la société est un équilibre et non pas un niveau. Il en réduit l'organisation à des institutions simples, mais dont le développement, l'harmonie indispensable et la perfection, exigent une force intime, force à la fois d'impulsion et d'arrêt, d'union et de liberté, qu'il faut chercher en dehors et au-dessus des considérations purement économiques.

Cette force qui protége les droits, commande les devoirs, adoucit et cimente tous les rapports des hommes, nous avons à peine jusqu'ici prononcé son nom sacré, c'est la *religion*. Il ne convenait pas, en effet, de la placer au rang d'institutions, œuvres de Dieu aussi, mais plus soumises à la libre et diverse action des hommes. Ces institutions, elle les domine et les pénètre toutes. L'homme seul ne peut se suffire, et c'est pour cela qu'il vit en famille. La famille isolée ne peut se suffire, et c'est pour cela qu'est faite la société. La société ne peut se suffire, et c'est pour elle, pour la famille et pour l'homme, que Dieu daigna conclure avec sa créature une alliance, qui est la religion, ou, comme son nom l'indique, le lien universel.

Famille, travail, vertus, association, liberté, progrès, tous ces mots les plus augustes que prononcent les lèvres humaines, sont des chimères sans ce dernier mot : religion.

Ces vérités, auxquelles M. Le Play donne leur juste importance, sont sans doute des lieux communs. Plût à Dieu qu'il en fût de même de leur pratique! A une époque où tant de paradoxes ont détrôné tant d'axiomes, l'abus des subtilités curieuses rend à l'antiquité quelque jeunesse, au simple bon sens quelque nouveauté, et il n'a pas paru à de grands esprits inutile de démontrer l'évidence, puisqu'on prétendait persuader l'absurde.

Il est des lieux communs immortels dont les novateurs peuvent

[1] Depuis le décret de 1852, plus de ¦12,00 sociétés mutuelles ont été reconnues.

avoir horreur sans que les sociétés cessent d'en avoir besoin, et ce n'est pas trop de les répéter autant de fois qu'on les nie.

« C'est un fait, dit M. Darimon dans la *Presse*, que les peuples, à mesure qu'ils avancent, se débarrassent de la religion. »

« C'est un fait, répond M. Le Play, que les progrès de la civilisation sont subordonnés et proportionnés à ceux de l'esprit religieux. Mêlé, pendant l'Exposition universelle, aux hommes les plus distingués et les plus pratiques du monde entier, je n'en ai pas rencontré un seul qui ne le déclare. Professeur dans une école savante, je constate dans la jeunesse, et, par conséquent, je vois dans l'avenir un retour à la religion que n'a pas connu, ni prévu, ni produit la génération à laquelle j'appartiens. »

C'est un fait, peut-il encore ajouter, que le mouvement et la complication des sociétés modernes exigent des ressorts moraux plus énergiques, plus tendus que ceux qui pouvaient suffire à un état plus simple. La liberté y est aussi intéressée que l'ordre, et la loi extérieure qui régit les actions ne peut devenir moins réprimante que si la loi intérieure des âmes l'est davantage.

Pour nous, catholiques, nos institutions religieuses seules répondent à ce besoin impérieux des sociétés modernes.

Question de sentiment, la religion, ose-t-on ajouter, est un phénomène *extra-économique*.

Un pareil mot serait la condamnation de l'économie politique, s'il n'était envers elle une gratuite calomnie. C'est prendre un tort de langage et de méthode pour un axiome de la science. Il est des économistes qui, en ne nommant pas la loi de Dieu, imitent ces auteurs de traités de mécanique qui parlent de forces et de mouvements sans nommer l'intelligence et la volonté de l'homme. Cela suffit pour décrire la machine, mais, pour l'inventer et la faire aller, l'homme est apparemment nécessaire. La société est de même une machine merveilleuse. Bien aveugles sont ceux qui en décrivent tous les ressorts sans faire intervenir la main qui la créa et l'esprit qui l'anime.

M. Le Play se sépare d'une telle méthode et de si basses maximes par cette belle profession de foi (p. 294), qui termine l'ouvrage :

« ..... La condition du progrès et de l'harmonie dans les sociétés libres est que celles-ci trouvent en elles-mêmes la force qui peut protéger la classe dispensée du labeur industriel contre la corruption et l'oubli du devoir, la classe vouée au gain et à l'épargne contre la dureté et l'égoïsme. Cette force... ne peut être trouvée que dans la religion. Celle-ci n'élève pas seulement les sociétés à la perfection morale, but suprême de toute civilisation ; elle est en outre, dans l'ordre économique, le plus puissant moyen de succès... »

« ... Que la science multiplie ses découvertes, que la liberté dé-

ploie ses ressources et l'autorité sa puissance, que la civilisation tout entière accumule ses grandeurs et ses merveilles, leur labeur ne sera qu'impuissance, si, sans rien abandonner des droits de la raison, elles ne maintiennent fermement dans les âmes l'empire de Dieu. En analysant les faits et en remuant les chiffres, la science sociale fournit donc, au fond, les mêmes conclusions que la morale. C'est ainsi que se révèle sous toutes les formes l'unité de la vérité suprême, et que la pensée humaine, dans ses efforts les plus divers, est incessamment ramenée vers le souverain principe du juste et du bien. »

Nous remercions M. Le Play d'arrêter les esprits sur cette noble et pure pensée. De cette hauteur, on voit d'ensemble le chemin parcouru, on oublie la poussière des chiffres et l'aridité des discussions; un large horizon se dessine autour des régions traversées, et on remercie le guide habile auquel on doit, après les incidents instructifs du voyage, le spectacle et la suprême impression qui le couronne.

Nous le savons pourtant, si cette impression met le comble à la satisfaction qu'une telle œuvre mérite d'inspirer aux âmes élevées, elle ajoute en même temps aux répugnances de critiques prévenus.

Un écrivain qui ferme les livres, ouvre l'intime organisation des sociétés, et, sans amertume comme sans désenchantement, loue ce qui est louable, signale ce qui est périlleux, proclame ce qui est solide, parle de liberté mais de religion, d'égalité mais de patronage, d'association mais de famille, de progrès mais de stabilité; un tel écrivain est, pour les uns, un *novateur*, un *réformateur* dangereux ou malhabile, pour les autres, un amant déguisé du passé. Pour les plus bienveillants, c'est un auteur qui transige, tente un compromis entre le passé et le présent et propose des maximes bonnes pour une époque de transition, comme si toutes les époques sur cette terre n'étaient pas, pour les sociétés autant que pour les hommes, des époques de transition !

M. de Lavergne dit à merveille : « J'approuve complétement les Anglais qui font ce qui leur paraît bon et pratique, sans s'inquiéter du système, et qui ne craignent ni l'accusation de socialisme, ni celle de réaction, ni aucune autre à propos d'une mesure utile. »

M. Le Play suit à la lettre ce conseil si sensé de son honorable contradicteur. Entre les poëtes romantiques et les classiques, on avait, il y a quelques années, imaginé le nom d'une troisième école, l'*école du bon sens*. Quand donc admettrons-nous, sur les questions sociales, entre deux extrêmes, l'*école du bon sens?*

Mais ne parlons pas d'école à propos de M. Le Play, qui n'aspire en aucune façon à fonder ou à suivre une école. Il ne fonde pas une école, il donne un exemple. Il n'exige pas qu'on l'écoute, il souhaite qu'on l'imite.

Déjà il a réuni quelques hommes dévoués pour continuer ses recherches et former une *Société internationale d'études pratiques d'économie sociale.*

Quel profit les gouvernements pourraient tirer de recherches faites suivant cette méthode, dans le cercle de leur influence, par leurs administrateurs et leurs agents!

A la fin du dernier siècle, une instruction fort curieuse, accompagnée d'un formulaire contenant cent trente-cinq questions, fut adressée aux agents diplomatiques français par le ministère des relations extérieures; elle contenait ces paroles :

« Persuadé que toute vérité, surtout en gouvernement, n'est que le résultat d'une longue expérience, c'est-à-dire de beaucoup de faits bien vus et judicieusement comparés; que ce qu'on nomme *principes de gouvernement* ne sont que des faits sommaires, que des résumés de faits particuliers; qu'enfin toute bonne théorie n'est que l'exposition d'une bonne pratique; le ministère a désiré de rassembler, sur la science si importante de l'économie publique, un assez grand nombre de faits pour retirer de leur comparaison mûrement méditée, soit des vérités neuves, soit la confirmation des vérités connues, soit enfin la réfutation d'erreurs adoptées; et ces faits seront d'autant plus instructifs, qu'ils procéderont de lieux plus divers, qu'ils seront observés par plus de spectateurs, et qu'ils présenteront plus de rapports ou même de contrastes dans le climat, le sol, les produits naturels et toutes les circonstances physiques et morales...

« ... Le principal mérite des expériences consiste dans la précision; et, si l'estime attachée à un travail est un premier encouragement à l'exécuter, ses auteurs doivent être persuadés que le gouvernement attache un grand prix à celui dont ils sont chargés; qu'il en connaît les obstacles, les difficultés, et qu'il sait d'avance que telle réponse de deux lignes leur aura coûté souvent un mois de recherches; mais ces deux lignes seront une vérité, et une vérité est un don éternel à l'humanité... »

Je crains bien qu'à cet appel peu d'agents diplomatiques aient répondu. M. Le Play a pris le bon parti; car il a tracé le programme et y a répondu lui-même. Il n'y a plus qu'à le suivre. Puisse cette analyse fidèle porter à cette résolution quelques bons esprits, et du moins contribuer à faire comprendre et apprécier le caractère, l'étendue, la nouveauté, l'immense mérite de ce grand labeur.

Voici, pour résumer encore notre propre résumé, tout ce que contiennent les *Etudes sur les ouvriers européens* :

Un perfectionnement considérable de la méthode d'observation;

L'application de cette méthode, faite avec supériorité, à des familles d'ouvriers, étudiées pour la première fois avec cette perfection

et, pour la première fois aussi, comparées dans les diverses contrées de l'Europe;

Un cadre tout tracé, et le chemin ouvert à des recherches semblables, maintenant faciles, et d'une incomparable importance;

Les premières révélations de cette étude, toutes favorables aux principes de liberté dans les États, de fortes mœurs dans les familles, de christianisme dans les âmes, qui sont la condition et la grandeur de la civilisation européenne;

Des interrogations sincères, et, quand il le faut, hardies, sur les causes souvent cachées, précisément parce qu'elles sont profondes, qui ont mis en péril tantôt l'autorité, tantôt la liberté, et toujours la félicité des nations;

En un mot, deux grands services rendus, l'un à la science, l'autre à la société.

AUGUSTIN COCHIN.

MÉMOIRES DE MADAME DE LA GUETTE [1]

Aucune littérature n'est plus riche que la nôtre en *Mémoires*, aucun siècle ne nous a laissé autant de monuments de ce genre que le dix-septième. On n'y compte pas moins, en effet, de soixante personnages de tous les rangs et de toutes les conditions, depuis le grand roi jusqu'au valet de chambre Laporte, qui nous aient initiés par leurs mémoires à la politique, aux mœurs et à l'histoire de leur temps. Les femmes tiennent une place considérable dans cette liste; madame de Motteville, la grande Mademoiselle, madame de Caylus, ont, chacune à sa manière, excellé dans ces récits, où je ne crois pas qu'aucun autre peuple puisse nous rien opposer d'équivalent. Gaieté, grâce, finesse, bon sens et moquerie, toutes ces qualités de l'esprit français se montrent librement et naturellement sous cette forme, qui semble, plus que toute autre, propre au génie national.

Voici un petit volume qui, grâce à la réimpression que nous annonçons aujourd'hui, va prendre son rang parmi les productions les plus piquantes et les plus originales de cette branche si riche et si variée de notre littérature.

Avant de donner, par une rapide analyse de la vie de madame de la Guette, une idée de l'intérêt qu'offrent ses mémoires, un mot sur la première et la nouvelle édition de cet ouvrage.

C'est en 1681 que parut à la Haye la première édition des mémoires de madame de la Guette, donnée par elle-même; ils devinrent bientôt si rares, que même à Paris, parmi nos plus riches dépôts, il en est où on les chercherait vainement.

Le savant M. Leber en possédait un exemplaire, qui a, depuis, passé, avec le reste de sa précieuse bibliothèque, dans celle de la ville de Rouen. Il l'appréciait fort, et lui a consacré une note de quelque étendue, où il dit: « Livre rare. Les détails qu'il renferme sur les troubles de la Fronde sont de nature à piquer la curiosité, et l'on y remarque même des faits d'une certaine importance, qui ne se trouvent point

[1] Nouvelle édition, revue, annotée et précédée d'une notice, par M. Moreau. P. Jannet, libraire.

ailleurs. » De cette extrême rareté était résulté une sorte d'oubli, à tel point, que, dans les diverses collections de mémoires publiés depuis quarante ans, et d'ailleurs très-négligemment composées, aucune n'a donné les mémoires de madame de la Guette. Il faut grandement louer et féliciter M. Moreau, à qui nous devons l'exhumation de ce livre excellent et parfaitement amusant. Il forme un joli petit volume de la Bibliothèque elzévirienne, que publie Jannet, avec autant de soin que de goût. M. Moreau a fait précéder la réimpression du texte des mémoires d'une préface, servant de notice sur M. et madame de la Guette, remplie d'intérêt et d'agrément. Il y discute l'identité, la généalogie des personnages et les dates des événements de leur vie, d'une façon claire, et qui nous a semblé tout à fait convaincante : nous y renvoyons nos lecteurs, ils y trouveront plaisir et profit. M. Moreau a très-bien établi, par des actes et des rapprochements de dates, la réalité du personnage de madame de la Guette; ce qui en fournit une preuve tout aussi indubitable, c'est la lecture même de ses mémoires. On n'invente point une personne d'une originalité aussi marquée, dont tous les sentiments sont à la fois aussi sincères et aussi personnels. Fille d'un bon gentilhomme du nom de Meurdrac, elle naquit au village de Mandres en 1613, se maria à Sussy, et une bonne partie de sa vie s'écoula dans le petit canton resserré entre la rivière d'Yère et la Maine. Mais sur ce théâtre étroit, où, dès le dix-septième siècle, se pressaient de nombreuses et riantes habitations, son existence se mêla plus d'une fois aux guerres de la Fronde, et le voisinage du château de Grosbois, dont le mari de sa sœur aînée était gouverneur, l'initia à la vie des cours. Le château de Grosbois appartenait alors à Charles de Valois, duc d'Angoulême et grand prieur de France, fils naturel de Charles IX et de Marie Touchet. Ce prince habita presque constamment, dans les dernières années de sa vie, son château de Grosbois; il y menait grand train. La princesse sa femme était une personne d'une haute vertu; elle paraît avoir toujours traité les Meurdrac avec une extrême bonté. Avant comme après son mariage, madame de la Guette passa, chaque année, un temps assez considérable chez ce beau-frère, dont nulle part elle ne dit le nom[1], et qui commandait Grosbois pour le duc d'Angoulême. Pénétrée pour ses parents d'un respect et d'une affection qui se montrent en toute rencontre, mademoiselle de Meurdrac épouse cependant, contre le gré de ce père très-absolu et si respecté, un officier de fortune, M. de la Guette, dont elle s'éprend du premier moment qu'elle le voit et qu'elle aima éperdument toute sa vie.

Je copie le récit qu'elle fait de ce mariage :

[1] M. Moreau croit qu'il s'appelait M. de Vibrac.

« Un jour que ma nièce alla rendre ses respects à madame d'Angoulême, je vis dans la chambre de cette princesse un homme très-bien fait qui me regarda beaucoup. Cela me donna la curiosité de m'informer qui il était; ma sœur m'apprit que c'était un gentilhomme que M. d'Angoulême aimait, et dont quantité de gens faisaient cas. Je m'en retournai chez mon frère, mais non pas si libre que j'en étais sortie, parce que cet homme si bien fait me flattait toujours l'idée et me donnait de l'inquiétude sans savoir pourquoi. Je l'ai su depuis; car je l'aimai assez pour en faire mon mari, comme l'on verra dans la suite. La rencontre fut pareille de son côté ; les regards si fréquents qu'il me faisait formèrent dans son âme une idée si avantageuse pour moi, qu'il n'y a eu que la mort qui l'ait pu détruire. Il fut donc question de me déclarer ses sentiments, et ce fut pour parvenir à son dessein qu'il fit amitié avec mon beau-frère, afin de s'introduire chez nous. Il y vint rendre visite, et mon père le reçut fort agréablement, parce que tous les gens d'honneur y étaient les bienvenus. Je laisse à penser dans quelle émotion je pouvais être de voir cette personne que j'estimais beaucoup. Hors le salut, il ne me dit rien ce jour-là. L'amour agissait fortement pour tous deux; ses visites devinrent fréquentes, et il fut assez heureux pour rencontrer une heure pour me déclarer sa passion; ce qu'il fit de la manière la plus obligeante du monde. Il avait beaucoup d'esprit, beaucoup d'amour, et était fort éloquent, ce qui m'embarrassait assez, ne pouvant repartir juste à tout ce qu'il me dit en ce moment; mais je lui fis bien connaître que j'approuvais son dessein et que je me tiendrais heureuse si mon père le voulait approuver aussi, parce que j'y étais absolument résolue, et même je lui dis qu'il se pouvait assurer de ma constance, qui lui serait toujours favorable, quoi qu'il pût arriver. »

Ainsi assuré du cœur de mademoiselle de Meurdrac, M. de la Guette sollicite sa main, qui lui est nettement refusée. Il est probable, quoiqu'elle n'en dise rien, que la fierté du gentilhomme et la prudence du père de famille se souciaient peu du soldat de fortune, malgré le rang et la faveur où sa valeur militaire l'avait fait monter. Fureurs de M. de la Guette, l'homme du monde le plus violent, désespoir de mademoiselle de Meurdrac, inutile intervention du duc d'Angoulême.

« Nous étions, dit madame de la Guette, en d'étranges peines de voir que notre mariage reculait plutôt que d'avancer. Nous nous résolûmes donc de nous marier et de terminer ainsi notre affaire. Il fallut avoir une dispense de l'archevêque de Paris et un plein pouvoir au curé de ma paroisse de nous donner la bénédiction nuptiale après la publication des bans. Nous prîmes jour, M. de la Guette et moi, avec la permission de ma mère d'en faire la cérémonie : il amena avec lui six de ses amis pour servir de témoins, dont mon beau-frère était du nombre. Nous fûmes mariés à deux heures après minuit, et ensuite l'on dit la messe. L'église était tout devant notre logis; mon père ne sut rien de ce qui passait et dormait paisiblement. La messe étant achevée, mon mari et mon beau-frère me présentèrent la main pour me mener au logis et me quittèrent tout aussitôt, afin de rejoindre leurs amis au plus vite,

parce qu'ils venaient de faire un coup assez hardi et assez dangereux, ayant affaire à un homme qui pouvait les perdre tous. Pour moi, je m'en allai paisiblement me coucher sans aucune crainte; tout ce que je fis, ce fut de dire à la fille qui m'avait suivie de tenir la chose secrète, parce qu'elle courait risque de la vie. La pauvre fille fut tout le reste de la nuit en pleurs et en larmes; elle avait grande raison de craindre, car l'on est fort rigoureux en France à l'endroit de ceux qui assistent à ces sortes de mariages qui se font contre la volonté des pères; et je ne conseillerai jamais à aucune jeune fille de faire ce que j'ai fait, car j'ai connu depuis que c'est une grande faute que la désobéissance sur le fait du mariage. J'en ai demandé pardon à Dieu du plus profond de mon âme. »

Après la naissance d'un premier enfant, environ deux ans après le mariage et l'enlèvement de madame de la Guette, la duchesse d'Angoulême obtint de M. de Meurdrac le pardon de sa fille et sa réconciliation avec son terrible gendre. Madame de la Guette avait affaire, en effet, dans ce père et ce mari, à des hommes également violents et emportés; mais elle participait, elle aussi, à l'énergie de sa race, et jamais danger ou surprise ne la fit sourciller. Elle donna une grande preuve de son courage quand elle eut à défendre, contre les maraudeurs de l'armée de Lorraine, ses propriétés et le village de Sussy. C'était une femme chez laquelle tous les sentiments étaient droits et véhéments, les instincts nobles, le désintéressement et la générosité rares. Elle était belle et n'a point évité les occasions de le rappeler. Elle montait à cheval comme un homme et avait la passion des prouesses d'équitation; mais c'était une personne singulièrement sage et passionnément attachée à ses devoirs. Son goût pour les exercices violents, l'escrime, le pistolet, la chasse, et l'ardeur avec laquelle on la voit affronter les aventures périlleuses, en nous la montrant sous les traits d'une Marphise, ne lui font pas entièrement perdre cependant la grâce d'une femme et la dignité d'une personne comme il faut. Mais revenons au récit de la réconciliation.

« Il arriva dans ce même temps que madame d'Angoulême vint à Grosbois et y tomba malade de la maladie dont elle mourut. Cette bonne princesse voulut faire mon accommodement, comme elle m'avait fait espérer; et, pour cet effet, elle envoya querir mon père, qui ne manqua pas de se rendre à ses ordres. Aussitôt que Son Altesse l'aperçut, elle lui dit : « Monsieur de Meurdrac, j'ai une chose à vous demander et je crois que vous ne me la refuserez pas. » Mon père lui dit : « Madame, je suis ici pour recevoir l'honneur de vos commandements et pour obéir. » « Je souhaite, lui dit-elle, que vous pardonniez à votre fille et que vous l'embrassiez, et son mari aussi, pour l'amour de moi. Je serai bien aise que cela soit avant que je meure; vous y aurez de la satisfaction; et, pour cet effet, je vous conjure que ce soit demain. » Mon père fut tellement touché de la bonté de cette princesse, qu'il lui dit : « Madame, la chose sera comme vous l'ordonnez, quoique j'eusse fait résolu-

tion de ne les voir jamais; Votre Altesse a tant de puissance sur moi, qu'il n'y a rien au monde que je ne fasse pour elle. » « Eh bien! répondit-elle, ce sera demain comme je vous l'ai dit; monsieur mon mari vous fera embrasser les uns les autres; cependant vous me faites plaisir, et je m'en souviendrai. »

L'accommodement se fit dans une chambre que l'on appelle la chambre du roi, en présence de M. le duc d'Angoulême, de M. le comte d'Alais, son fils, de madame la comtesse d'Alais, sa belle-fille, et d'autres personnes de qualité.

On me fit entrer la première. Je courus me jeter aux pieds de mon père pour lui embrasser les genoux et verser quantité de larmes qui parlèrent en ma faveur, car mon père aussitôt me releva et me baisa, me disant avec des yeux un peu humides : « Je vous pardonne! » Mon mari entra ensuite. M. le duc d'Angoulême le présenta à mon père et lui dit : « Voilà votre gendre qui est fâché de vous avoir déplu. » Son Altesse mit la main sur l'épaule de mon mari pour le faire pencher un peu plus bas; mais il demeura ferme et ne fit sa révérence que comme à l'ordinaire. Dans ce moment, ils s'embrassèrent. Chacun témoigna de sa joie, et nous particulièrement, qui étions les parties intéressées.

Après notre remercîment fait en peu de mots à M. d'Angoulême, je courus à la chambre de cette bonne princesse et me jetai à genoux dans la ruelle de son lit, en disant : « Madame, vous venez de faire une œuvre que Dieu récompensera infailliblement; du moins, je l'en supplierai toute ma vie. Je suis à vos pieds, madame, pour vous en rendre un million de grâces. » Elle me fit lever et me dit : « J'ai de la joie que la chose soit faite; je vous aime. Priez Dieu pour moi, car je crois que je ne relèverai pas d'ici. » Je pris congé d'elle pour ne la pas importuner davantage, et m'en allai dans la chambre de ma sœur, où je trouvai mon père avec ses amis qui avaient été présents à notre accommodement.

Quant à M. de la Guette raillé par ses amis, il était entré dans un de ses violents emportements.

Aussi, dans son transport, dit-il à son laquais : « Va dire à ta maîtresse qu'elle vienne promptement, que je lui veux donner un coup de pistolet. » Ce pauvre garçon, qui était Allemand, accourut au plus vite me trouver pour me dire, en présence de mon père et de ses amis : « Madame, venez vite, monsieur veut vous donner un coup de pistolet. » Je dis : « Vraiment, la nouvelle est agréable. Allons le recevoir. » Je pars gaiement, quoique l'on fît tout ce que l'on put pour m'en empêcher. Je trouvai M. d'Angoulême dans un passage, qui me dit : « Par la corbleu (c'était son jurement)! voilà votre mari qui fait le fou; où allez-vous? » Je lui repartis : « Monsieur, je vais querir un coup de pistolet qu'il me veut donner. » « Par la corbleu! n'y allez pas, me dit-il, les voilà un cent qui ne sauraient le mettre à la raison. » Je lui dis : « Monseigneur, j'ai un secret pour l'y mettre, » et passai outre. Je trouvai mon mari à cheval, entouré de gens qui faisaient tous leurs efforts pour l'adoucir : mais ils n'avançaient guère. Aussitôt que je l'eus approché, je lui dis : « Mon cavalier, pied à terre; j'ai un mot à vous dire; pour le coup de pistolet nous en parlerons une autre fois. » Il sauta à

l'heure même de son cheval pour me parler; je l'entretins un moment, puis il se remit en selle le plus agréablement du monde pour retourner chez lui.

Chacun fut surpris de ce changement; mais on ne le devait point être, car nous nous sommes toujours parfaitement bien entendus, et je souhaiterais de tout mon cœur que tous ceux qui sont dans le mariage fissent de même; l'on ne verrait pas tant de divisions qu'on en voit. Je fus retrouver mon père; nous montâmes à cheval pour aller chez lui et pour embrasser à mon aise ma très-chère mère, que j'ai toujours aimée plus que ma vie. Elle me témoignait tant de joie et tant de bienveillance, que je ne saurais assez l'exprimer. Mon père me traitait avec un peu plus de froideur : nous fîmes collation tous trois ensemble et parlâmes de choses indifférentes. Une heure après, je pris congé de l'un et de l'autre, pour m'en aller rejoindre mon mari, qui m'attendait avec impatience. Aussitôt qu'il me vit paraître, il vint au-devant de moi, car il prenait plaisir à m'aider à mettre pied à terre, quoique j'eusse assez de disposition pour n'avoir pas besoin de secours. Nous gagnâmes notre chambre au plus vite pour nous entretenir à notre aise de tout ce qui s'était passé le même jour. Nous étions toujours ensemble, autant que nous pouvions y être, et passions le temps le plus agréablement du monde.

On ne s'étonnera point que cette tendre union ait été féconde : madame de la Guette n'eut pas moins de dix enfants, cinq garçons et cinq filles. Son mari la quittait fréquemment, car il fit la guerre jusqu'à la paix de Bordeaux, en 1653, et elle dit quelque part qu'il ne comptait pas moins de trente campagnes lorsqu'elle l'épousa. M. de la Guette, capitaine en 1637 au régiment de Normandie, reçut de la bienveillance de Louis XIII, en 1642, la compagnie de chevau-légers du marquis de la Luzerne, qui venait de mourir; dès 1639 il était aide du comte de Marsin, et fit successivement la guerre en Lorraine, en Flandre, en Allemagne, en Roussillon, en Normandie, en Italie, en Franconie, en Espagne, et enfin en Guyenne, dans l'armée des princes. Il mourut en juin 1665.

Bien peu de temps après la réconciliation opérée par la duchesse d'Angoulême, madame de la Guette perdit sa mère, et elle exprime la vive douleur qu'elle ressentit à l'occasion de cette mort. Des difficultés ne tardèrent pas à s'élever entre M. de Meurdrac et son gendre au sujet de la succession qui venait de s'ouvrir. Un procès s'ensuivit, que M. de Meurdrac devait perdre et perdit. Il faut écouter le récit de la scène qui se passa à cette occasion entre le beau-père et le gendre.

Il nous fallut nous transporter sur les lieux avec des procureurs et des avocats, comme il avait été dit, pour faire le partage. Justement comme l'on s'allait mettre à table, mon père et mon mari eurent quelques paroles ensemble et s'animèrent tellement l'un contre l'autre, que je fus toute surprise de voir voler les plats contre la tapisserie, non pas par enchantement, mais à force de bras. Tous les gens de robe s'enfuirent, car ces messieurs-là crai-

gnent fort la charge et ne savent ordinairement se battre qu'à coups de plume, et, sans aucune considération, me laissèrent seule pour empêcher le désordre. Je n'eus pas peu d'affaires, car je voyais mon père et mon mari à deux doigts de la mort. Je connus là que la nature l'emportait, quoique bien des gens disent le contraire, car je me mis au-devant de mon père pour lui servir de bouclier et découvris ma poitrine; puis je dis à mon mari, qui avait l'épée nue : « Donne là dedans; il faut que tu me tues avant que tu fasses la moindre chose à mon père; » et, tout d'un coup, je lui sautai au collet et lui arrachai son épée, qu'il n'eut pas de peine à me lâcher, lui étant impossible de me résister en quoi que ce soit, car il m'aimait trop pour cela. Je jetai l'épée par la fenêtre et j'emportai mon mari entre mes bras hors de la salle; puis je fermai la porte. Il monta à cheval comme si de rien n'avait été, et s'en retourna chez lui. Mon pauvre père, effrayé, qui avait vu le péril où il avait été, me vint embrasser étroitement, les larmes aux yeux, et me dit : « Mon enfant, je t'ai donné la vie, tu me la rends aujourd'hui. Après Dieu, je ne la tiens que de toi. Tes ennemis m'avaient voulu persuader que tu souhaites ma mort; mais je reconnais le contraire, et je t'aimerai plus que jamais. » Il me dit cela avec tant de tendresse, que je ne pus m'empêcher de verser quantité de larmes, en le suppliant très-humblement de vouloir oublier l'extravagance de mon mari; que je lui promettais qu'il ne serait jamais inquiété du côté de son bien, et que tout lui demeurerait en main jusqu'à sa mort; qu'il nous fît seulement la grâce de nous souffrir; ce qu'il m'accorda par sa bonté.

Comme j'avais fait un effort pour mettre mon mari hors de la salle, ainsi que j'ai déjà dit, je sentis de fort grandes douleurs dans le ventre, et ce qui me les redoublait encore, c'est que j'étais grosse. Cela m'obligea de monter promptement à cheval pour m'en aller chez nous me mettre au lit et envoyer querir ma sage-femme. Aussitôt que je fus arrivée à la basse-cour, mon mari accourut au-devant de moi, le visage fort gai. Je lui dis : « Il n'y a pas à rire, je suis blessée; gagnons ma chambre, j'ai besoin de repos; cependant que l'on coure à ma sage-femme ! » Elle vint aussitôt qu'elle fût avertie, et trouva mon enfant déplacé ; elle y remédia promptement et m'ordonna de garder le lit quelques jours. Quand je fus seule avec mon mari, je lui dis comme j'avais donné ma parole à mon père qu'il ne serait jamais inquiété ni de lui ni de moi, et qu'il demeurerait paisible possesseur du bien de ma mère. Il me répondit : « Vous avez fait fort prudemment; j'en ai de la joie, et vous n'en serez pas dédite. » Je l'assurai aussi qu'il pouvait voir mon père toutes fois et quand il voudrait; que ce qui était passé était passé, et que l'on n'en parlerait jamais. Il me dit : « Cela est fort bien ; guérissez-vous seulement et nous y irons ensemble. » Ce que nous fîmes à quelque temps de là. Mon père nous reçut fort humainement et nous fit bonne chère; les plats demeurèrent fermes et ne s'envolèrent pas comme ils avaient fait l'autre fois, et on les emporta paisiblement à la fin du repas. Nous lui rendions nos respects fort soigneusement et toujours avec satisfaction, parce qu'il nous témoignait beaucoup de bonne volonté.

La vie de madame de la Guette ne se passait pas toujours dans ces

scènes tragi-comiques : elle nous fait assister aussi aux divertissements et aux jouissances de la bonne compagnie, au milieu de laquelle elle avait sa place : et ce n'est pas le moindre de nos étonnements, quand nous lisons les récits de ces temps où les routes étaient si mauvaises, les moyens de transport si incommodes, et où pourtant l'esprit de sociabilité était assez puissant, et les habitudes de réunions assez générales, pour qu'on ne fût arrêté par aucun de ces obstacles qui à présent nous sembleraient insurmontables. On se visitait, on se traitait, on allait danser d'un château à l'autre, comme nous allons du faubourg Saint-Honoré au faubourg Saint-Germain.

Je voyais toujours, écrit madame de la Guette, mes bonnes amies, particulièrement madame Molé et mesdemoiselles ses filles, qui s'étaient faites grandes, belles et sages ; elles étaient auprès de madame leur grand'mère, qui était un exemplaire de vertu : l'une a été madame la marquise de Flamanville, et l'autre madame la marquise d'Hocquincourt, toutes deux admirables pour leur belle et sage conduite. Madame de Coulanges avait auprès d'elle mademoiselle de Chantal, qui était une beauté à attirer tous les cœurs. Elle a été depuis madame la marquise de Sévigné, que tout le monde connaît par le brillant de son esprit et par son enjouement. C'est une dame qui n'a point de plus grand plaisir que quand elle peut obliger quelqu'un.

Nous ferons remarquer que le séjour de madame de Sévigné à Sussy, pendant sa *belle jeunesse*, n'est rappelé par elle que dans une lettre du 22 juillet 1676 : on sait que la première édition de la correspondance qui devait illustrer son nom ne parut qu'en 1726; lors donc que madame de la Guette traçait de mademoiselle de Chantal ce portrait aussi vrai que gracieux, rien ne faisait encore soupçonner que celle dont elle appréciait si bien le mérite et les agréments serait considérée comme un des premiers écrivains de la France. Madame de la Guette contribua puissamment au mariage du comte de Marsin avec mademoiselle de Clermont d'Entragues, et raconte avec beaucoup de grâce et d'enjouement toute cette négociation matrimoniale. Peu de temps après, *il se fit* ce que madame de la Guette appelle *un parti en France*, c'est-à-dire que la guerre civile se ranima plus vive, et que M. de Marsin quitta la Catalogne et le service du roi pour se joindre aux troupes du prince de Condé en Guyenne.

M. de la Guette, ajoute sa femme, fut assez malheureux pour être de ceux qui le suivirent. Je dis malheureux encore une fois, car l'on ne doit jamais quitter le service de son roi, quoi qu'il advienne ni sous quelque prétexte que ce soit.

C'est alors que les Lorrains vinrent camper à une lieue de Sussy, et que madame de la Guette les reçut si énergiquement. Mais ses pro-

priétés furent dévastées, et le dégât s'éleva à plus de soixante mille francs.

Je puis dire que tout cela ne me toucha nullement, n'ayant jamais eu d'attache au bien et en ayant fait mepris toute ma vie.

Cette même année 1652 offrit à notre héroïne l'occasion d'une des plus glorieuses circonstances de sa vie ; elle eut la bonne fortune de sauver les restes de l'armée royale, commandée par M. de Turenne. L'événement est assez piquant et a trop d'importance pour que nous n'en empruntions pas le récit entier à madame de la Guette.

Le lendemain de mon arrivée à Grosbois (où elle se réfugia), l'armée de Lorraine marcha en bataille pour aller faire l'attaque à M. le maréchal de Turenne; mais Dieu, protecteur de mon roi, l'empêcha : vous allez apprendre comment : Le major, nommé Grosbois, me vint dire : « Madame, vous qui êtes la plus généreuse et la plus courageuse de toutes les femmes, voulez-vous avoir bien du passe-temps aujourd'hui? Voilà notre armée qui va attaquer M. de Turenne; je m'assure qu'il n'en échappera pas un et vous verrez beau jeu. » Selon les apparences, ils pouvaient tout prétendre en ce temps-là, parce que l'armée du roi n'était que de six à sept mille hommes, qui avaient Paris à dos, la Seine à boire, et dix-huit mille Lorrains en tête. Je fis réflexion sur ce qu'il me disait, et élevai mon esprit à Dieu, en lui disant : « Seigneur, conservez la gloire de mon roi, sauvez ma patrie et me faites la grâce que je puisse faire connaître que je suis bonne Française. » Je dis ensuite à ce major : « Allons, monsieur, voyons votre armée. » Cela se pouvait faire d'un pavillon du parc de Grosbois. Il me prit par la main, et quelques demoiselles réfugiées m'accompagnèrent. Je disais en moi-même en y allant : « Grand Dieu ! Jeanne la Pucelle a servi Charles VII; faites, Seigneur, qu'en cette occasion je puisse servir Louis XIV ! » Approchant de ce pavillon, je voulus monter sur un four à chaux avec le major pour voir leur armée, qui venait en très-bel ordre du côté de la plaine de Brie-Comte-Robert. Nous étions là tous deux fort attentifs; il pensait à l'avantage de son maître, et moi je songeais à le détruire et à servir le mien. Après avoir regardé assez de temps, je lui dis : « Vous croyez que vos gens battront l'armée de mon roi? Je vous réponds que la vôtre le sera dos et ventre. Je sais des particularités dont je veux vous faire part : c'est que je puis vous dire, de science certaine, que le canon du roi est placé d'une manière qu'il vous incommodera fort à l'approche, et que, de plus, dans les bois de la Grange du milieu, il y a un nombre d'infanterie qui vous canardera comme il faut. Vous voyez comme les murs de ce parc vous serreront en flanc? Et je vous apprends encore que M. de Montbas a un camp volant et vous suit pour vous charger en queue. Dans le parc, il y a bien dix mille paysans, bien armés et bien intentionnés pour courir sur vos gens aussitôt que l'occasion s'en présentera. Servez-vous de ce que je vous dis, et en donnez avis à votre duc au plus tôt; car je vous assure qu'il y aura peu des vôtres qui retrouve le loquet de la porte. Ne perdez point de temps, encore une fois, courez vite. » Il me quitta brusque-

ment et me laissa sur ce four à chaux. Il prit le cheval d'un Lorrain qui entrait dans le parc, et s'en alla au grand galop trouver M. le duc de Lorraine, qui était à l'arrière-garde de son armée, pour lui dire tout ce que je lui avais dit. Son Altesse y donna entièrement créance, et je m'en aperçus une demi-heure après, et en louai Dieu de tout mon cœur. Je descendis de dessus mon four et montai à une chambre de ce pavillon. Aussitôt que je fus à la fenêtre, M. le prince, qui commandait l'avant-garde, s'en vint à la porte de ce pavillon et appela « Vibrac! Vibrac! » Je lui répondis de ma fenêtre et lui dis : « Monseigneur, il est au château. Votre Altesse veut-elle entrer? — Non, il y aurait mort et confusion si j'entrais. Que Vibrac me fasse seulement apporter quelques bouteilles de vin, car j'ai grand'soif. » M. de Vibrac vint au plus vite, et fit apporter un pâté de venaison, une douzaine de bouteilles de vin et un bassin rempli de fort beaux pavies [1], que j'eus l'honneur de présenter à M. le prince. Dans le moment que je tenais encore le bassin de pavies, M. le duc de Lorraine envoya M. de Fauges, son lieutenant général, pour dire à M. le prince qu'il ne voulait pas combattre ce jour-là, qu'il y avait quelques raisons qui l'en empêchaient, et que pour cet effet il s'en allait camper entre Mandre et Sercé. M. le prince fut prendre son camp à Limay et Valenton, après s'être entretenu quelque temps assis dans un petit fossé avec M. de Beaufort et M. de Fauges. Je me retirai par respect avec tant de joie que je ne me sentais pas, car je reconnus bien que mon dessein avait réussi. J'en fus assurée à dix heures du soir. Aussitôt que je fus retirée à ma chambre, le major Grosbois me suivit pour me dire, de la part de Son Altesse de Lorraine, qu'elle m'avait mille obligations du bon avis que j'avais donné, et qu'elle s'en souviendrait toute sa vie.

Un peu plus loin madame de la Guette raconte qu'elle fit le voyage de Guyenne pour ramener son mari à l'obéissance, et jeter, par l'intermédiaire de Marsin, les fondements d'une pacification générale. La tendresse conjugale tint peut-être plus de place qu'elle ne le dit dans les motifs de ce voyage extrêmement périlleux, au milieu de la guerre civile, et dont les aventures un peu risquées sont racontées avec autant de verve que de naturel. En général, madame de la Guette dit les choses crûment, et quoique la plus honnête femme du monde, elle n'a pas écrit un livre à l'usage des jeunes personnes. Un peu avant la paix de 1659 et la rentrée en France de M. le prince et de ceux qui l'avaient suivi, M. de la Guette avait obtenu l'autorisation de revenir de Flandre, où il s'était réfugié, à condition qu'il irait à Paris prêter serment de fidélité entre les mains du lieutenant civil, et renoncerait absolument à tous les intérêts du prince de Condé et de son parti. Mais il lui fut interdit de paraître à la cour sans un ordre exprès du roi. Cette disgrâce et l'inaction à laquelle se vit réduit un homme aussi actif furent pour M. de la Guette comme un arrêt de mort.

[1] Sorte de pêches.

Mon mari était toujours auprès de moi, raconte sa femme, qui tomba par la suite du temps dans la plus grande mélancolie qu'on puisse voir; quoi que je pusse faire pour l'en divertir, il ne prenait plaisir à rien, et enfin son chagrin l'emporta et le fit mourir d'une jaunisse épouvantable qui régnait depuis la plante des pieds jusque dans les cheveux. Bon Dieu! que je versai de larmes pendant sa maladie! Le pauvre homme me consolait tout de son mieux, quoique dans son âme il fût sensiblement touché de notre séparation. Il mourut sans mal ni douleur; il finit ses jours de la sorte, en bon chrétien et fidèle catholique. Je me trouvais auprès de lui dans le moment qu'il était près de rendre l'âme. Je rassemblai toutes mes forces, et Dieu me fit la grâce que je l'exhortai, d'une façon tout extraordinaire, de passer de cette vie en l'autre avec une grande confiance en la bonté et miséricorde de Jésus-Christ. J'aurais souhaité de tout mon cœur que nous nous en fussions allés de compagnie; mais Dieu ne le voulut pas, et il fallut boire ce calice sans murmurer contre l'ordre de la Providence.

Sur le soir, quand tout le monde fut retiré, et que les ecclésiastiques furent allés manger un morceau dans ma maison, je me levai doucement pour aller prendre le corps de mon cher mari, avec dessein de le cacher dans mon lit [1]. Comme je le chargeais sur mes épaules, à quoi j'eus beaucoup de peine parce qu'il était froid, je fis un peu de bruit que ces bons ecclésiastiques, qui soupaient au-dessous de sa chambre, entendirent, ce qui les obligea de quitter la table pour venir voir ce que c'était; ils me trouvèrent fort occupée, et après m'avoir fait de fortes réprimandes, ils m'ôtèrent de là malgré moi pour me ramener à ma chambre. Ce fut là que je perdis la raison et que je m'emportai avec violence, considérant que je ne verrais plus mon pauvre mari, que j'avais tant aimé.

Le lendemain j'eus un fameux redoublement de douleur, quand on vint prendre le corps pour le mettre en terre. J'avais mes filles auprès de moi, qui faisaient tous leurs efforts pour me consoler : ces bonnes créatures firent tout leur possible, par la suite du temps, pour me faire oublier la perte que j'avais faite, et je me soumis à la volonté du Tout-Puissant.

A dater de ce moment la vie de madame de la Guette changea complétement : sa fortune était fort réduite; de ses dix enfants, quatre seulement lui restaient, deux fils et deux filles. Ses fils, tous deux militaires, après avoir été au service d'Espagne, passèrent à celui de Hollande. L'aîné y reçut du prince d'Orange le régiment de cavalerie du prince Frédéric de Nassau : les deux frères s'étaient mariés en Flandre, et madame de la Guette, qu'aucun lien ne retenait plus dans son pays, dut céder facilement aux sollicitations d'un fils qu'elle idolâtrait et qui lui demandait de s'établir auprès de lui. Elle vint le rejoindre à la Haye : mais ce fils si tendrement aimé fut tué au siége de

[1] La douleur inspirait à madame de la Guette des idées fort bizarres. A la mort de sa mère, on eut beaucoup de peine à l'empêcher de lui couper la tête, qu'elle voulait conserver.

Maëstricht le 29 juin 1673. Selon toute probabilité, madame de la Guette mourut en Hollande.

Quand on lit des ouvrages de ce genre, on ne peut s'empêcher de s'attacher à l'auteur du récit, et comme il est bien rare que les existences prolongées soient heureuses, les *autobiographies* laissent presque toujours un sentiment de mélancolie et d'amertume. Madame de la Guette eut plus que de raison sa part des misères de la vie, et l'exil acheva d'assombrir ses dernières années. S'il n'eût dépendu que d'elle, son mari n'eût pas commis la faute qui le mit en dehors de l'armée française. Elle poussait loin le sentiment royaliste, qui, heureusement pour le grand siècle, était aussi le sentiment national, et, quoiqu'elle s'étende peu sur les changements de sa fortune, on devine ce qu'elle dut souffrir en se voyant réduite, dans les derniers temps de sa vie, à solliciter pour ses enfants « la continuation des faveurs de M. le prince d'Orange. »

M. Moreau croit que ses *Mémoires* furent écrits tout d'une pièce, dans un temps rapproché de la publication; pour moi, je serais tenté de penser qu'après s'être amusée à recueillir ses souvenirs à une époque moins triste de son existence, la gêne de ses dernières années la porta à tirer parti de son manuscrit; et par là s'explique ce qu'a de contradictoire l'expression de sentiments aussi favorables à Louis XIV dans sa jeunesse, avec les louanges forcées qu'elle donne plus tard à ses ennemis.

Du moins, ce ne fut pas la religion qui, après avoir influé sur sa conduite, modifia son langage. On a déjà pu admirer, dans cet extrait, la sincérité de ses sentiments catholiques; elle en exprime de plus vifs encore à l'occasion de la mort de son fils aîné, soldat dans l'armée du chef de la ligue protestante. Nous aimons, pour notre compte, à rencontrer la trace des effets produits par le premier essai sincère d'une mise en pratique de la liberté des cultes dans un État protestant : Descartes professant ouvertement le catholicisme à côté de Vondel, le poëte national de la Hollande, forçant ses compatriotes à s'enthousiasmer pour la grandeur et les sentiments de la religion de leurs pères, et, en descendant du théâtre élevé où se déploie le génie, la bonne Française des environs de Paris adressant au ciel de ferventes actions de grâces pour la belle mort de son fils, tué au service du prince d'Orange.

Une malheureuse et fatale canonnade le frappa à la cuisse ; mais le grand Dieu, qui est tout bon, lui fit la grâce qu'il vécût encore deux heures pour avoir le temps de lui demander pardon de ses fautes et d'implorer sa miséricorde pour mourir en véritable chrétien et catholique romain. J'appris la triste et fatale nouvelle de la mort de mon cher fils trois ou quatre jours après. Ah! quels cris et quelles lamentations nous faisions, ma belle-fille et

moi! Tout d'un coup notre maison fut remplie par un grand nombre de dames qui avaient compassion de nous et qui plaignaient notre perte. Je laissai ma fille entre leurs mains et gagnai ma chambre, où je m'enfermai pour chercher ma consolation du côté du ciel. Ce fut là, ô grand Dieu! que je vous parlai au plus profond de mon âme, et que je me résignai entièrement à votre sainte volonté, vous rendant un million de grâces de celle que mon cher enfant avait reçue de vous en lui prolongeant la vie de deux heures pour demander pardon à votre divine majesté de toutes ses offenses. J'espère, mon Dieu, que vous lui avez fait miséricorde, et que votre bonté aura suppléé à tous ses défauts : c'est la seule consolation qui m'en reste, et qui est la plus grande que je puisse avoir.

On se rappelle la tentative du bon Monteil pour réformer l'histoire, et surtout le bruit qu'on en fit pendant quelque temps. Il ne s'agissait de rien moins que de supprimer les événements, et de réduire la tâche de l'historien à l'appréciation des mœurs et des usages : les meilleurs esprits s'y laissèrent prendre. Mais, si l'*Histoire des Français des divers états* est tombée prématurément dans l'oubli, il est resté, de la vogue dont elle fut pendant quelque temps l'objet, plus de curiosité et aussi plus d'intérêt en faveur des différentes classes de la nation. On aime à savoir ce que l'homme du peuple ou le petit bourgeois éprouvaient à côté du gentilhomme et du prince, sous l'impression des grandes commotions politiques et des déchirements de la guerre civile. A cet égard, les mémoires de madame de la Guette fournissent un anneau précieux de la société. La vie du petit gentilhomme, habitant la campagne, dans le voisinage de la capitale, et voisinant avec les classes supérieures pendant la belle saison, y est peinte avec une précision et une originalité qu'on chercherait vainement ailleurs. Tout va bien, tant que dure la paix intérieure du royaume. Il y a pour nous plus d'un avantage à relever dans ces existences demi-polies, demi-rustiques. Mais la guerre civile amène le pillage des campagnes : les petits manoirs résistent d'abord, puis le flot les envahit, et, à la fin des troubles, les propriétaires, ruinés sans ressources, n'y retrouvent que les quatre murs. Madame de la Guette nous intéresse à ses malheurs, parce qu'elle en parle avec une résignation sereine. En même temps, on remonte à la source de la misère intérieure, qui ne cessa de ronger la France sous l'éclat de la monarchie de Louis XIV, que la Bruyère stigmatisa en traits immortels, dont Vauban, au commencement du dix-huitième siècle, signala courageusement les causes, et qu'achevèrent les désastres des dernières guerres du grand roi. Nous aussi, nous avons vu, dans notre première jeunesse, la tristesse des environs de Paris après l'invasion étrangère, et, malgré les secousses terribles et insensées dont nous avons été témoin depuis, nous perdons l'envie de trop médire du présent, où les pays qui florissaient

pendant les belles années de madame de la Guette sont restés pour le moins aussi riants et aussi actifs qu'à son époque. Il n'y manque que cette belle couronne d'établissements religieux qui sauvaient tout alors, et dont l'absence attriste nos campagnes. On est toujours étonné de la promptitude avec laquelle la France se remet des secousses les plus violentes. La France est inépuisable, dit-on : seulement on tient trop à nous le prouver.

LÉON ARBAUD.

COLBERT

Je n'ai nulle sympathie pour les hommes chagrins, envieux, qui se plaisent à méconnaître les grands services, à rabaisser les nobles caractères, à salir des noms illustres; mais je n'ai point, d'un autre côté, de respect aveugle, superstitieux, et, si j'admire, je veux savoir pourquoi. La force, le succès, les apothéoses même adoptées par la postérité, ne sont pas des motifs suffisants pour me prosterner.

Je viens de lire, ou plutôt de relire, un ouvrage qui me confirme dans ces idées : c'est l'*Histoire de la vie et de l'administration de Colbert*, par M. Pierre Clément.

Ce livre est fait par un écrivain instruit et consciencieux, qui dit les choses telles qu'elles sont, ce qui est assez rare en tout temps et même de nos jours; s'il vous invite à beaucoup admirer le grand ministre, il permet de le juger. Je connaissais déjà Colbert, mais un peu comme tout le monde, de profil et en buste; grâce à M. Clément, je le vois de grandeur naturelle et en face.

Pour la multitude qui ne juge que sur parole, pour l'homme instruit lui-même qui souvent adopte sans examen des idées généralement répandues et dont la justesse lui semble hors de contestation, pour l'administrateur qui ne voit de progrès pour la France que dans les progrès de l'administration, Colbert est le plus grand des ministres, c'est le modèle des hommes d'État. Cette idée est-elle juste ?

Colbert fut un ministre habile, passionné pour le travail, économe, ayant en horreur le désordre, probe, mais non désintéressé, car le ministre dont la succession, en 1683, s'élevait à dix millions, qui aujourd'hui en vaudraient plus de cinquante, n'a pas pu l'être; Colbert aima la France, sa gloire et son bonheur; les représentations qu'il osa faire à Louis XIV, bien inutilement il est vrai, sur l'excès de ses dépenses, montrent qu'il avait l'âme droite et courageuse. Voilà certes de grandes et belles qualités, mais Colbert eut-il toujours des idées justes ? fut-il un homme de génie ? a-t-il rendu à la France, à la royauté, des services dignes d'une éternelle reconnaissance ? C'est ce que je me propose d'examiner.

Et que l'on ne regarde pas cet examen comme un jeu d'esprit pour soutenir un paradoxe; c'est au contraire pour être utile au présent que j'examine le passé. Colbert est encore vivant par ses idées, qui mènent les esprits, administrent et gouvernent. Il y a quelques jours à peine, l'Académie des sciences morales et politiques couronnait un ouvrage qui a pour épigraphe ces mots attribués à Louis XIV : *Le ciel m'a tout donné en me donnant Colbert.*

I

COLBERT MINISTRE DES FINANCES.

Le 5 septembre 1661, Louis XIV fit arrêter le surintendant Fouquet, dont la chute parut à ses contemporains aussi extraordinaire que la fortune. Colbert, son ennemi personnel, fut nommé contrôleur général; une des premières mesures du nouveau ministre fut la création d'une chambre ardente, dite de justice, à laquelle Fouquet fut livré, chargée, selon l'expression populaire, de faire rendre gorge aux traitants. Voici un des considérants de l'édit de novembre 1661, qui institua cette commission (p. 98) :

« Un petit nombre de personnes, profitant de la mauvaise administration de nos finances (c'est le roi qui parle), ont, par des voies illégitimes, élevé des fortunes subites et prodigieuses, fait des acquisitions immenses et donné dans le public un exemple scandaleux par leur faste et leur opulence, et par un luxe capable de corrompre les mœurs et toutes les maximes de l'honnêteté publique. La nécessité du temps et la durée de la guerre nous avaient empêché d'apporter les remèdes à un mal si dangereux; mais, à présent que nos soins ne sont pas divertis comme ils l'étaient durant la guerre, pressé par la connaissance particulière que nous avons prise des grands dommages que ces désordres ont apportés à notre État et à nos sujets, et excité d'une juste indignation contre ceux qui les ont causés, nous avons résolu, tant pour satisfaire à la justice et pour marquer à nos peuples combien nous avons en horreur ceux qui ont exercé sur eux tant d'injustice et de violence que pour en empêcher à l'avenir la continuation, de faire punir exemplairement et avec sévérité tous ceux qui se trouveraient prévenus d'avoir malversé dans nos finances et délinqué à l'occasion d'icelles, ou d'avoir été les auteurs ou complices de la déprédation qui s'y est commise depuis plusieurs années, et des crimes énormes de péculat qui ont épuisé nos finances et appauvri nos provinces. »

L'édit décrète ensuite des encouragements aux dénonciateurs, à qui le roi promet au moins le sixième des amendes prononcées contre

les personnes qu'ils auraient signalées au procureur général de la Chambre.

Cette commission fut composée de maîtres des requêtes et de magistrats, choisis arbitrairement par le roi dans différentes cours du royaume.

Le 2 décembre 1661, un arrêt régla la procédure et les attributions de cette Chambre. Il ordonna à tous les officiers comptables, ayant exercé depuis 1635, soit en leurs noms, soit sous le nom de leurs commis, ainsi qu'à tous les fermiers du roi, leurs cautions, associés ou intéressés, de fournir un état justifié des biens dont ils avaient hérité, des acquisitions faites par eux sous des noms supposés, des sommes données à leurs enfants, soit par mariage, soit par acquisition de charges.

« Et, faute de ce faire, disait l'arrêt, le délai de huit jours passé, seront tous leurs biens saisis, et commis à l'exercice de leurs charges, et procédé extraordinairement contre eux comme coupables de péculat. Et, au cas qu'après ladite saisie ils ne satisfassent pas dans un second délai d'un mois, tous les biens, par eux acquis depuis qu'ils sont officiers comptables et qu'ils ont traité avec nous, demeureront incommutablement acquis et confisqués sans espérance de restitution. »

Le dimanche 11 décembre 1661, on lut dans toutes les églises de Paris un premier monitoire, qui enjoignait à tous les curés et vicaires d'inviter formellement pendant trois dimanches consécutifs leurs paroissiens et fidèles, ayant connaissance de délits commis depuis 1635 sur le fait des finances, de gratifications, pensions ou pots-de-vin, de sommes surimposées ou levées au nom du roi, de vexations exercées par les receveurs des tailles, d'abus dans le commerce des billets de l'épargne et dans les ordonnances du comptant, etc., etc., d'en donner immédiatement avis à M. le procureur général Talon, sous peine d'excommunication, en ayant soin de lui faire connaître la retraite de ceux qui avaient disparu, et dans quels lieux d'autres avaient caché leurs effets les plus précieux.

Deux ans plus tard, le 2 octobre 1663, un nouveau monitoire, beaucoup plus détaillé, fut lu à la requête du procureur général dans les églises de Paris. Il ne dispensait personne, de quelque qualité et condition que l'on pût être, *même religieux ou religieuses*, des dénonciations commandées par le monitoire, et prononçait les peines de conscience les plus sévères contre ceux qui ne rempliraient pas ce rôle de délateur (p. 100).

Pendant quatre années, la Chambre de justice porta la terreur dans une multitude de familles (p. 103), elle ne fut même révoquée légalement qu'en 1669.

Le surintendant Fouquet réclama en vain le droit d'être jugé par ses juges naturels, le roi et Colbert voulaient le faire condamner à mort; on accumula contre lui une foule de chefs d'accusation, son procès traîna en longueur, excita au plus haut point la curiosité et l'intérêt publics, et finit par un jugement qui confisqua ses biens et le bannit à perpétuité hors du royaume. Mais le roi, par un ordre que nous ne savons comment qualifier, changea son exil en détention perpétuelle (p. 63).

Quant aux autres personnes poursuivies, la Chambre de justice en fit pendre quelques-unes, et prononça contre un très-grand nombre des condamnations pécuniaires, dont le chiffre total s'éleva à plus de 100 millions; elle alla même jusqu'à déclarer que le roi aurait première hypothèque sur tous les biens des condamnés, de sorte que la plupart de leurs créanciers furent ruinés comme eux (p. 104 et suiv.).

La Chambre ne condamna pas seulement les coupables de péculat et de concussion, pour ces crimes la justice ordinaire aurait suffi : elle condamna à des amendes arbitraires, à la confiscation, des hommes dont le seul crime était d'avoir fait avec l'État des marchés onéreux pour lui et avantageux pour eux, d'avoir prêté leur argent à l'État dans des moments de détresse au taux que le gouvernement avait consenti; c'était la violation des contrats, une mesure révolutionnaire.

Supposons un instant une Chambre de justice créée de nos jours pour faire rendre gorge à tous ceux qui se seraient enrichis aux dépens de l'État, la multitude pourrait applaudir comme elle applaudit à l'édit de Louis XIV; mais l'homme sensé, malgré le scandale de certaines fortunes, aurait-il une grande admiration pour le nouveau Colbert qui l'instituerait et l'animerait de son zèle ?

Mais ce ne fut pas le seul exemple de violation de la foi jurée sous le ministère de Colbert.

Dans des moments de pénurie d'argent, le roi avait, par des édits solennels, créé des nobles moyennant finance. Ces mesures étaient sans doute déplorables : c'était avilir la noblesse et soustraire de riches bourgeois à l'impôt de la taille, qui retombait alors plus onéreuse sur le peuple; mais enfin il y avait contrat entre le roi et les nouveaux nobles. Colbert fit déclarer que la noblesse leur était enlevée, à moins qu'ils ne consentissent à l'acheter de nouveau. En même temps on poursuivit avec une extrême rigueur les usurpateurs de noblesse, que l'on condamna à des amendes considérables; mais le jugement des titres de noblesse et des usurpations fut enlevé à la justice ordinaire, et donné, par une mesure arbitraire, aux intendants complétement dépendants du ministre. Ce fut un moyen d'intimider les mécontents, de vexer ceux qui déplaisaient, une machine à prendre de l'argent autant qu'une mesure pour soulager le peuple. Dans une lettre de 1670

à un intendant de Bretagne, Colbert lui recommande d'activer ses recherches afin de pouvoir bientôt vivre des revenus ordinaires (p. 160).

Colbert fit plus. Sous Louis XIV, comme de nos jours, l'État avait des dettes, des rentes à payer. Elles avaient été constituées à un taux plus ou moins élevé, selon le plus ou moins de confiance dans la solvabilité du gouvernement et l'abondance plus ou moins grande de l'argent. A différentes époques, le gouvernement avait remboursé le capital de rentes lorsqu'il avait eu des fonds disponibles. Colbert fit déclarer que tous les propriétaires de ces rentes ou leurs héritiers seraient tenus de rendre à l'État ce qui excédait le montant de la somme primitivement versée au trésor, et cette mesure s'étendit jusqu'aux remboursements faits depuis 1630. Colbert réduisit en outre arbitrairement le taux des rentes non remboursées. Ces réductions s'élevèrent à 8 millions. C'était une banqueroute du même genre que celle des deux tiers, qui excita tant et de si justes plaintes dans la Révolution (p. 107).

Toutes ces grandes mesures dont je viens de parler, et qu'on a qualifiées du nom pompeux de restauration des finances, ne montrent dans Colbert ni le ministre des finances supérieur ni le véritable homme d'État.

Cette commission arbitraire, dite de justice, et qui était la destruction de la justice, nommée avec des considérants d'une violence extrême, annonçant une passion aveugle, ces primes aux délations, ces monitoires qui compromettent la religion, le jugement des droits les plus considérables attribué aux intendants, toutes ces mesures qui pouvaient servir les haines, les vengeances, autoriser les iniquités les plus révoltantes, ces moyens iniques de remplir les coffres de l'État, ces violations des contrats, ces banqueroutes, tout cela n'est-il pas l'atteinte la plus profonde portée au bon ordre, à ce qui fait la force, la prospérité des États?

Colbert fit sans doute de bons règlements pour maintenir les fermiers et les comptables dans le devoir, pour accroître les recettes et assurer les payements, il déploya une activité et une sagacité rares; mais fit-il ainsi autant de bien qu'il fit de mal en créant des justices d'exception et de spoliation, en violant la foi jurée? La justice et la bonne foi des gouvernements sont les fondements des sociétés et des États, elles produisent non-seulement la prospérité publique par l'accroissement incessant de l'activité privée, sûre de jouir du fruit de ses travaux, mais la sécurité des gouvernements eux-mêmes, et ce n'est pas impunément qu'un gouvernement les foule aux pieds.

On excuse Colbert, je le sais, en rappelant que d'autres ministres, que Sully lui-même, avaient donné l'exemple de ces mesures violentes;

mais, s'il avait été un homme de génie par le bon sens, comme on le croit généralement, aurait-il imité d'aussi mauvais, d'aussi funestes exemples?

Du reste, Colbert n'a exécuté ni même tenté aucune de ces grandes mesures qui auraient véritablement restauré les finances et délivré la France des vices de son organisation financière.

Il laissa tel qu'il l'avait reçu cet impôt odieux de la taille, qui, par l'arbitraire complet de sa répartition, était un fléau pour le peuple et un obstacle aux progrès de l'activité privée et de la richesse publique. La grande idée, émise quelques années après lui par Vauban, de faire payer à toutes les terres, quels qu'en fussent les propriétaires, un impôt basé sur le revenu, fut loin de son esprit.

Colbert conserva le système des fermiers prenant à bail tous les impôts; il n'eut pas même l'idée de le changer, quoiqu'il fût persuadé que les fermiers s'enrichissaient aux dépens du peuple et du roi.

S'il diminua un peu certains droits de traite à l'intérieur, et en supprima quelques-uns comme des entraves perpétuelles au commerce, il ne prit point la grande mesure qui aurait reporté toutes les douanes à la frontière. Cette idée si simple n'était cependant pas nouvelle à cette époque. Dès 1614, aux états généraux, le tiers état avait demandé qu'elle fût mise à exécution; il disait au roi que : «*bien que les droits de traite foraine dussent être levés, comme leur titre l'indiquait, sur les seules marchandises transportées hors du royaume, néanmoins ces droits étaient perçus de province à province, comme si les marchandises passaient en pays étranger, au grand préjudice de ses sujets, entre lesquels cela conservait des marques de division qu'il était nécessaire d'ôter, puisque toutes les provinces de son royaume étaient conjointement et inséparablement unies à la couronne, pour ne faire qu'un même corps sous la domination d'un même roi* (p. 162).» Quoi qu'en dise M. Clément, Colbert ne tenta même pas ce que j'avais cru moi-même longtemps, de mettre cette idée admirable à exécution, et ce ne fut pas l'opposition des provinces et la crainte des états généraux, comme le suppose M. Clément, qui mirent obstacle à son projet. Sans doute la réalisation de cette idée aurait rencontré des obstacles, parce qu'elle aurait troublé des habitudes et froissé des intérêts, parce qu'elle aurait exigé des indemnités à la compagnie des cinq grosses fermes dont les recettes auraient été diminuées; mais, si Colbert l'avait voulu, s'il avait appliqué à son exécution cette volonté de fer qu'il déploya pour d'autres projets moins utiles, il aurait réussi complétement. Comment les provinces d'élection, qui n'avaient aucune représentation, aucun moyen de faire connaître leurs désirs, auraient-elles pu s'y opposer? Pourquoi l'auraient-elles voulu? Reporter les lignes de douanes à la frontière, c'était les délivrer de

charges considérables et d'entraves gênantes, mises sur elles sans profit aucun en compensation, car, ces provinces n'ayant point d'existence propre, les recettes de ces douanes ne leur appartenaient point pour suffire à leurs dépenses particulières, mais étaient dévolues tout entières au gouvernement, ou plutôt à la compagnie des cinq grosses fermes. Quant aux pays d'état, je ferai remarquer d'abord que l'un des plus considérables, la Bourgogne, avait, avant le ministère de Colbert, reporté sa ligne de douane sur la frontière, et qu'il communiquait librement avec les provinces françaises; ensuite j'ai compulsé la correspondance administrative sous Louis XIV, relative aux états provinciaux, et je n'y ai pas vu trace d'une demande faite à ces états pour reporter les lignes de douane aux frontières. Tout ce que dit sur ce point M. Clément, à la gloire de Colbert et à la honte des provinces, des états provinciaux, des états généraux, est donc inexact.

Colbert ne chercha point à changer, à diminuer cet abominable impôt de la gabelle qui, dans la plus grande partie de la France, non-seulement faisait payer le sel à un prix exorbitant, mais forçait les habitants, sous peine d'amende, de prison, à prendre une quantité déterminée de sel, même lorsqu'ils n'en avaient pas besoin, qui envoyait chaque année aux galères et au gibet des milliers de faux sauniers, de contrebandiers, de révoltés contre les agents de cet impôt exécré. Colbert ne pensa même pas à transformer la gabelle, dont les frais de perception étaient d'ailleurs excessifs, en une taxe tout aussi productive, mise sur le sel à son extraction pour en laisser ensuite le commerce libre par toute la France. Il étendit au contraire cet impôt, et en accrut les rigueurs; que l'on voie dans la correspondance administrative (p. 71 et 176) les révoltes causées dans le Roussillon et dans la Guienne en 1664, à l'époque cependant la plus heureuse du règne de Louis XIV, par l'extension de gabelle sur des populations qui n'y avaient pas été jusque-là soumises, révoltes noyées dans le sang.

Lorsque la guerre de Hollande, s'ajoutant à tant d'autres sujets de dépenses, ruina les finances, et qu'il fallut des efforts et des ressources extraordinaires, qu'est-ce que Colbert imagina pour trouver de l'argent? Rien autre chose que les expédients désastreux qu'il avait tant blâmés, des créations d'offices inutiles, la vente de fonctions publiques et de priviléges onéreux pour le commerce, pour les populations, des sommes arrachées aux compagnies, aux corporations, par la menace de supprimer leurs droits, des impôts nouveaux fort singuliers, et des accroissements d'impôts déjà si lourds, des emprunts faits à des taux d'autant plus élevés, qu'il avait lui-même porté les plus grandes atteintes au crédit par ses banqueroutes partielles (p. 17 de l'Introduction de la correspondance administrative, tit. III).

Comme ministre des finances, Colbert n'eut aucune idée nouvelle et grande, et après lui les finances furent dans un état plus déplorable qu'avant son avénement au contrôle général.

II

COLBERT PROTECTEUR DU COMMERCE, DE L'INDUSTRIE ET DU PEUPLE.

Colbert ne se montra pas davantage supérieur à son siècle dans un ordre d'idées où on est habitué à lui donner les plus magnifiques éloges. Colbert s'est beaucoup occupé du commerce et de l'industrie, on en a conclu qu'il leur avait fait le plus grand bien; examinons.

On croit généralement qu'avant Colbert la France n'avait ni commerce ni manufacture, qu'elle ne vendait presque rien à l'étranger, et était obligée de lui acheter pour des sommes bien supérieures à ses ventes. Des documents positifs prouvent que c'est une erreur.

Au mois de janvier 1664, une déclaration du roi ayant frappé les marchandises importées en France d'un droit d'entrée de deux sous par livre, les six corps de marchands de la ville de Paris adressèrent au roi des remontrances où ils énumérèrent une foule d'objets manufacturés que la France vendait à l'étranger, et pour lesquels ils craignaient des représailles (p. 228).

Un mémoire très-curieux, qui examine les résultats du système de Colbert, constate que la France vendait à l'étranger, avant le tarif de 1664, non-seulement des produits de son sol, céréales, vins, eaux-de-vie, etc., mais encore beaucoup d'objets manufacturés, et pour des sommes très-considérables (p. 323).

Un document contemporain dit (peut-être exagère-t-il) qu'en 1658 les objets de fabrique française exportés pour l'Angleterre et la Hollande seules s'élevaient à 80 millions de livres. C'était une somme équivalente à peu près à toutes les recettes du gouvernement à cette époque (p. 229).

Mais Colbert n'était pas homme à se contenter de cette prospérité : il veut accroître à tout prix l'activité des manufactures, et surtout en créer de nouvelles. Pour atteindre le but qu'il poursuit, il pense d'abord que tous les objets manufacturés doivent être parfaitement confectionnés, et, pour qu'ils le soient, il imagine de faire réglementer par la puissance du roi la fabrication entière. Ainsi, par exemple, les étoffes de laine, de fil et de soie, doivent toujours être faites de la manière prescrite : longueur, largeur, qualité, teinture, tout est réglé; si le manufacturier, si l'ouvrier, fabriquent autrement, procès,

amende, confiscation, et même, dans certains cas, prison et carcan (p. 233). Des inspecteurs sont créés dans tous les pays de fabrique pour veiller à l'exécution des règlements, et les officiers municipaux doivent aussi surveiller et condamner les délinquants. Il tient la main à l'exécution de ces mesures avec une vigilance extrême, selon son expression favorite, *il n'y avait rien de plus important.* En vain trouve-t-il nombre de marchands, de fabricants, qui lui représentent les extrêmes inconvénients de cette réglementation, en vain les ouvriers et les manufacturiers résistent ouvertement ou par la force d'inertie : plus il rencontre d'obstacles à son système, plus il y tient.

Pouvait-on imaginer rien de mieux que cette réglementation, non pas pour faire progresser les manufactures, mais pour les rendre stationnaires? Que l'on se figure un moment ce régime appliqué à l'agriculture, défense aux propriétaires, aux fermiers, de cultiver autrement que n'aura prescrit le gouvernement, de semer ce qui n'aura pas été autorisé par le gouvernement, de rien changer aux assolements, et, pour assurer l'exécution des règlements, des inspecteurs nommés par le ministre, et les maires chargés de surveiller aussi et de juger les contraventions : avec ces mesures, que serait devenue, je le demande, l'agriculture française? quels progrès aurait-elle pu faire? Ce que tout homme du moindre bon sens trouverait absurde, monstrueux, en agriculture, comment tant de gens l'ont-ils trouvé admirable pour l'industrie?

Colbert voulut aussi créer des manufactures pour fabriquer ce que la France achetait alors à l'étranger; ses soins se portèrent surtout sur les objets de luxe, comme draps fins, glaces, bas de soie, dentelles, verres et cristaux, tapisserie, gants de Venise, et, chose singulière, dans le même moment il faisait défendre de porter dans les vêtements de l'or et de l'argent, par un édit somptuaire de 1663. Colbert prodigua les priviléges, les dons de l'Etat, aux manufacturiers étrangers qu'il avait déterminés à venir en France pour y apporter leur industrie. Malgré tous ces avantages et tous ces soins, la plupart des fabriques nouvelles tombèrent après une prospérité apparente de quelques années (p. 227, 235, 419 et 420).

Colbert était convaincu que, pour ne pas s'appauvrir, la France devait se suffire à elle-même; d'un autre côté, comme il voyait que les manufactures créées à si grands frais ne réussissaient guère, il pensa qu'il fallait trouver un moyen pour assurer leur prospérité et la ruine des manufactures rivales de l'étranger; il frappa les produits de ces dernières à leur entrée en France de droits très-forts, par l'édit de 1667, bien plus rigoureux que celui de 1664. L'idée de Colbert était aussi fausse que funeste : les étrangers irrités usèrent de représailles, les consommateurs payèrent plus cher; si la France acheta moins de

l'étranger, elle lui vendit moins, et aux guerres de tarif succédèrent les guerres à coup de canon. Presque toutes les luttes sanglantes du règne de Louis XIV et du dix-huitième siècle eurent pour cause, non pas unique, mais principale, le système imaginé par Colbert et conservé par ses successeurs comme une maxime d'État (p. 315 et 335).

Les idées de Colbert sur le commerce ne furent pas plus heureuses.

Lorsqu'il parvint au ministère, la France avait un commerce intérieur en rapport avec sa population et ses produits, et fait à peu près exclusivement par des Français; mais, quant au commerce maritime, il n'en était pas ainsi; les Anglais, et surtout les Hollandais, qui étaient alors les courtiers des mers, avaient des marines marchandes plus considérables que celle de la France, et ils venaient dans nos ports faire une rude concurrence à nos marins. Colbert, ministre de la marine en même temps que ministre des finances et du commerce, s'indigna d'un pareil état de choses et voulut le changer à tout prix.

Voyant que de grandes compagnies hollandaises faisaient un commerce immense dans les Indes orientales et occidentales, il pensa qu'en les imitant il arriverait aux mêmes résultats, il fonda la compagnie des Indes orientales, la compagnie des Indes occidentales, la compagnie du Nord, la compagnie du Levant, la compagnie du Sénégal, chargée surtout de la traite des nègres, que Colbert déclarait le plus beau des commerces (p. 38 du t. II de la corresp.); les quatre premières avaient le monopole du commerce. Toutes reçurent du gouvernement des sommes considérables. On força, pour ainsi dire, les magistrats, les courtisans, les officiers de finance et des municipalités, à prendre des actions; on menaçait les récalcitrants du déplaisir du roi; les intendants se permirent envers eux plus d'un acte arbitraire (p. 78 du t. III de la corresp. adm.). Colbert était sans cesse occupé de ces compagnies, il les faisait protéger partout par les vaisseaux du roi; mais, malgré tant de soins, toutes ces compagnies, après quelques années de pénibles efforts, font banqueroute; le roi perd toutes ses avances, les actionnaires presque tous leurs fonds, et Colbert a la douleur de voir que les compagnies hollandaises continuent à prospérer (p. 184). C'est que son idée était fausse : on ne fait pas la prospérité du commerce par décret, la protection enchaîne le commerce, la subvention l'endort, le monopole le restreint; il faut, pour son succès, efforts, économie, et surtout liberté.

Pour augmenter le nombre des matelots et des navires français, Colbert maintint strictement l'exécution d'une mesure plus efficace prise par son prédécesseur. Fouquet avait fait décréter une taxe de cinquante sous par tonneau de mer sur tous les navires étrangers qui apportaient des marchandises en France. Cette mesure eut ses avantages, mais aussi ses inconvénients, car elle fut suivie en Angleterre du

fameux acte de navigation qui alla bien plus loin encore; elle causa en Hollande une irritation profonde, qui fut une des causes de la funeste guerre contre les provinces unies, et d'une partie des malheurs de Louis XIV. Mais, du reste, cette mesure n'étant pas de Colbert, je ne m'en occuperai pas davantage.

Le système de Colbert sur le commerce et l'industrie, si hostile aux étrangers, fut suivi presque immédiatement de représailles, qui frappèrent directement et principalement sur les vins, les eaux-de-vie, les toiles, les céréales, enfin, tous les produits de notre sol que nous vendions aux étrangers. Ce fut une perte immense pour l'agriculture française, que Colbert aurait certes voulu protéger et rendre prospère, mais qui fut en définitive victime de son système. Qu'on lise le mémoire que j'ai déjà cité, et il ne restera point de doute sur ce point (p. 303, 321).

Mais ce système de Colbert ne fut pas seul funeste à l'agriculture. Peu de temps après son avénement au ministère, la France eut une mauvaise récolte; Colbert défendit sous les peines les plus sévères de faire le commerce des grains à l'intérieur, et il acheta pour le roi, à grands frais, des grains à l'étranger, qu'on vendit en France à perte, au-dessous du cours, et qu'on donna même aux pauvres. Ces mesures, qui empêchaient la circulation des grains à l'intérieur et leur commerce même à l'extérieur, par la concurrence écrasante du gouvernement devenu marchand de grains, eurent pour conséquence une effroyable famine. Mais l'expérience ne guérit pas Colbert, il eut encore recours dans de semblables circonstances à de pareils expédients (p. 263, 272).

Ensuite, dans les années ordinaires, dès que le prix du grain montait un peu, Colbert défendait du jour au lendemain l'exportation des grains, de sorte que le commerce sans cesse en crainte, ne pouvait s'établir, que les prix étaient avilis et l'agriculture toujours victime et découragée. Colbert tuait ainsi les progrès de la production et créait les famines (p. 274).

Dernièrement, à la rentrée de la Cour impériale de Paris, M. le procureur général Rouland a fait un bon discours sur le commerce des grains et les prétendus accapareurs. Il accuse le peuple de préjugés aussi absurdes que funestes, et représente les gouvernements de notre pays comme ayant toujours lutté contre ces préjugés. Ceci n'est pas exact; ces préjugés du peuple ont été, sinon suscités, au moins encouragés et maintenus par les gouvernements, par Colbert notamment; il avait les préjugés du peuple sur les accapareurs, et croyait ou avait l'air de croire que le gouvernement avait le droit, le devoir, la puissance, de régler les prix des denrées alimentaires, et de les faire baisser d'autorité quand ils s'élevaient trop haut.

Dans la correspondance administrative sous Louis XIV, je ne vois rien de plus singulier que ce qui eut lieu pour les dentelles; Colbert avait décidé que le point de Venise valait mieux que le point en usage en France. Il ordonna le changement; mais les marchands qui achetaient la dentelle ne sont pas contents, et les ouvrières résistent; les agents de l'autorité n'épargnent ni promesses ni actes arbitraires, mais en vain; on a presque des émeutes à Auxerre, à Aurillac, à Alençon, et dans d'autres villes; les points de Venise et les ouvrières en dentelles donnent bien du tourment au grand ministre! Combien de jours furent consacrés à combiner les moyens de forcer ces ouvrières malintentionnées à faire travailler leurs aiguilles d'une certaine façon qui leur déplaisait, mais qui, aux yeux de Colbert, était une affaire d'État! (Pages 746, 811, 735 du t. III.)

J'ai trouvé dans l'ouvrage de M. Clément (p. 281), au milieu d'éloges pompeux de Colbert, une réflexion qui me semble bien juste : « Faute de lumières nécessaires, son administration a donné le triste et singulier spectacle d'un ministre qui, malgré sa préoccupation constante pour les intérêts du peuple et le plus ardent désir d'améliorer sa position, lui a fait peut-être le plus de mal. »

Colbert maintint et développa une autre grande mesure que bien des gens croient nouvelle et dont ils font un titre de gloire pour notre siècle. Un édit de 1656 défendait, sous les peines les plus sévères, de mendier dans Paris. Par un nouvel édit de 1669, cette défense fut encore étendue; mais, comme la suppression de la mendicité n'est nullement la suppression de la misère, on établit à Paris un hospice général pour recevoir ceux des pauvres qui, ne pouvant plus mendier, seraient morts de faim. Malgré des efforts inouïs et une sévérité draconnienne, cette mesure échoua, et fort heureusement, car, si on avait voulu la maintenir et la généraliser, il aurait fallu nécessairement charger l'État de nourrir les malheureux qui ne pouvaient ni gagner ni chercher leur pain et arriver de toute nécessité à la taxe des pauvres et à ses conséquences désastreuses, telles qu'elles ont apparu en Angleterre (p. 115 et 590 du t. II de la Correspondance administrative).

Colbert fit rendre un autre édit qui semble en contradiction avec le précédent et qui annonce de singulières idées sur la population. Le roi concédait des exemptions et priviléges à ceux de ses sujets qui se mariaient avant vingt ans, donnait des exemptions et des pensions à tout père de famille qui avait dix enfants et plus, non prêtres, ni religieux ou religieuses. Colbert donnait des primes à la procréation des enfants comme nos sociétés actuelles en donnent à la procréation des animaux. Il ignorait sans doute que le nombre des hommes qui naissent ne fait pas la force et la prospérité des États, mais celui des hommes qui se conservent et vivent en honnêtes gens, sains de corps et

d'esprit; qu'avec l'aisance, l'abondance des récoltes, le bon ordre et la sécurité, le nombre des mariages s'accroît, et qu'il naît et se conserve des hommes en nombre illimité, pour ainsi dire (p. 239).

Le vulgaire (et sur ce point qui est en dehors du vulgaire ?) est toujours tenté d'admirer un ministre qui s'occupe énormément, qui réglemente et s'agite beaucoup. Pour moi, je n'admire que les ministres qui s'agitent à propos et modérément, laissant aux hommes leur liberté d'action. Je suppose que Colbert eût adopté des idées contraires à la plupart de celles qu'il a mises en pratique, qu'il eût laissé faire à l'activité de chacun et suivre aux choses leur cours naturel, croit-on que la France serait demeurée stationnaire, que ce peuple si intelligent, si actif, serait resté les bras croisés, sans rien faire, sans rien tenter ? La France eût fait au contraire des progrès bien plus rapides, et surtout plus solides : l'exemple de l'Angleterre et des États-Unis, qui ont suivi un système tout contraire à celui de Colbert, et leurs succès sont là pour le prouver.

C'est le cas de rappeler ces mots remarquables de l'historien Maccaulay, que j'ai déjà eu l'occasion de citer : « Dans toute science expérimentale il y a tendance vers la perfection. Dans tout être humain il y a un désir d'améliorer sa condition. Ces deux principes ont souvent suffi, même lorsqu'ils étaient contrariés par de grandes calamités publiques et par de mauvaises institutions, pour faire avancer rapidement la civilisation. Jamais malheurs publics répétés, jamais mauvais gouvernement passé à l'état d'habitude, ne feront autant pour appauvrir une nation que le progrès constant des sciences physiques, et les efforts constants de tout homme pour améliorer sa condition, ne feront pour rendre cette nation prospère. » (T. I, p. 306.)

Si ces observations sont vraies, quels progrès n'aurait pas faits la nation française sous un gouvernement qui se serait contenté de donner la sécurité et de faire régner partout l'ordre et la justice, qui lui aurait laissé la liberté de ses mouvements, au lieu de les entraver ?

III

COLBERT LÉGISLATEUR.

Colbert eut des idées plus heureuses, et dont les résultats se font encore sentir. Il voulait faire des lois générales et uniformes pour toute la France. C'est à lui principalement que l'on doit l'ordonnance sur les eaux et forêts, l'ordonnance civile, l'ordonnance du commerce, l'ordonnance criminelle, qui firent cesser sur ces sujets la diversité des

lois et des coutumes; c'est là un des plus solides fondements de sa gloire. Cependant il ne faut pas croire que ces ordonnances fussent parfaites, elles furent plutôt une compilation intelligente qu'une œuvre supérieure aux idées du siècle, et destinée à faire marcher la France à des progrès nouveaux (p. 241).

Dans ces ordonnances on trouve des amendes, des peines excessives, plus d'une atteinte aux droits de la propriété, notamment dans l'ordonnance des eaux et forêts, et aux lois du bon sens et de la justice dans l'ordonnance criminelle qui maintint les procédures secrètes et la torture, et qui a dû livrer au bourreau plus d'un innocent.

D'ailleurs, qu'on ne s'abuse pas sur l'étendue des résultats de cette codification, qui donne à celui qui la promulgue une gloire de législateur exaltée par les fonctionnaires et par le public. La perfection grammaticale des lois, leur ensemble harmonieux, ne contribuent pas, autant qu'on le croit généralement, aux progrès et à la prospérité d'une nation. Voyez l'Angleterre: ses lois sont une chaos, point d'ensemble, point de régularité; son organisation judiciaire semble étrange. Tout cela l'a-t-il empêchée de grandir?

Nous avons un autre exemple à citer encore plus frappant : la France a de nos jours une organisation judiciaire, administrative, financière, parfaitement uniforme et savante; elle a son Code civil, son Code de procédure, son Code de commerce, son Code criminel parfaitement formulés, et présentant aux Français de grandes facilités pour connaître leurs droits et leurs devoirs, et aux fonctionnaires des règles claires et précises. Tout cet ensemble admirable a-t-il fait beaucoup grandir la nation française? Parmi les grands peuples de l'Europe, c'est la France dont la population augmente le moins, et son sol ne peut plus même suffire à la nourrir, et le paupérisme s'y accroît. Ce bel ensemble l'a-t-il rendue plus calme et plus heureuse? Elle est sans cesse en révolution.

Dans le nouveau monde une autre population française a suivi une marche différente. Le Canada, lors de la conquête des Anglais, n'avait que 63,000 Français; aujourd'hui, sans immigration de la France, le nombre des Français dépasse 700,000 : c'est l'accroissement le plus rapide de population qu'il y ait dans le monde : le Canada français a dépassé même les États-Unis. Cette population, bien loin d'être misérable comme celle de l'Irlande, est dans un état d'aisance et de prospérité toujours croissant. Et cependant le Canada est régi par les vieilles lois françaises qui, malgré les édits de Louis XIV, sont encore fort confuses, et par des lois nouvelles faites sous la domination anglaise, dans un autre esprit, et qui sont généralement fort mal rédigées. (Voyez le livre de M. Taché, commissaire du Canada à l'exposition universelle.)

IV

COLBERT MINISTRE DE LA MARINE.

Comme ministre de la marine, on ne peut qu'admirer Colbert sur beaucoup de points. Il fit preuve d'une activité, d'une intelligence, d'une sagacité rares pour la construction et l'armement des vaisseaux, pour maintenir le bon ordre et l'abondance dans les arsenaux, accroître l'instruction des officiers et des matelots, exciter leur émulation et leur énergie, pour créer en un mot cette formidable marine militaire qui fit trembler un moment la Hollande et l'Angleterre. Son instruction à son fils, le marquis de Seignelay, qui devait lui succéder comme secrétaire d'État de la marine, montre dans Colbert les grandes qualités qu'on aime à trouver dans l'homme chargé d'une partie des destinées de la France, et l'ordonnance de la marine à laquelle il travailla dix années est un beau titre de gloire.

Je n'admire toutefois qu'avec beaucoup de réserve une puissante machine de guerre inventée par Colbert, le régime des classes ou l'inscription maritime, qui a fait de tous les matelots de la France des soldats de mer à vie, et j'examinerai ensuite avec un esprit libre et impartial une grande mesure de Colbert, passée sous silence par M. Clément, et qui fait bien connaître son caractère et ses idées.

Dans son ardent désir d'avoir une flotte formidable dans la Méditerranée, Colbert pensa qu'il fallait augmenter beaucoup le nombre des galères. Pour accroître le nombre des galériens, voici le moyen qu'il employa.

En 1662, il donna, au nom du roi, l'ordre à tous les tribunaux de condamner aux galères les criminels valides qui, d'après les ordonnances, auraient mérité une peine plus rigoureuse. En vain lui fit-on des observations sur les inconvénients d'une telle manière de rendre la justice, il persista avec sa ténacité habituelle, et trouva bien des gens pour seconder ses vues. Les émeutes devinrent de bonnes occasions pour remplir les cadres des chiourmes. Dans une lettre à Colbert de 1662, l'intendant de Poitou lui annonce qu'il a transmis ses ordres aux tribunaux, et ajoute : « Quand je saurai que ces gens gagés ainsi et sans aveu (il s'agit de séides de certains gentilshommes qui levaient des dîmes indûment) sont en campagne, je tâcherai de leur mettre en trousse quelques compagnies de dragons, et, les ayant livrés au présidial, d'en faire un bon coup de filet pour la chaîne. M. de Fontenay en peut faire une belle de ces séditieux des environs de Bor-

deaux qui ont attaqué si audacieusement les troupes du roi. » (P. 874 du t. II de la Correspondance administrative.) Dans la même année, une émeute ayant eu lieu à Heuclier dans le Boulonnais, trois cent soixante-trois émeutiers furent mis d'un seul coup à la chaîne (p. 897, *idem*).

Ensuite les galériens sont gardés au bagne, même au delà du temps de leur condamnation, s'ils sont valides; des intendants de marine, dans leurs lettres à Colbert, s'en vantent comme d'un service rendu au roi, et l'évêque de Marseille réclame en vain pour ces malheureux. Quant aux invalides, aux bouches inutiles, c'est autre chose : on les renvoie même avant qu'ils aient fini le temps de leur condamnation. Ces actes sont la destruction de la justice: peu importe; il faut des hommes, mais des hommes robustes, sur les galères du roi; on en a, et on les garde, à moins toutefois qu'ils ne puissent acheter des Turcs pour mettre à leur place. » (P. 914, 915, 939, *idem.*)

Mais, malgré tout cela, les galériens sont en nombre insuffisant; beaucoup de forçats meurent, surtout parmi les faux sauniers et les émeutiers, qui s'ennuient et ont le mal du pays; alors Colbert fait acheter des esclaves turcs à Malte, à Livourne, à Candie, partout où on en trouve : le roi fait la traite des blancs. Parmi ces esclaves se trouvent bien quelques chrétiens, des Russes notamment, ou plutôt des Polonais catholiques enlevés par des Tartares : qu'importe? on a besoin d'hommes, ceux-là sont robustes, on les conserve à la chaîne (p. 912, 943, 914, 918, 936, *idem*).

La traite des blancs n'est pas encore suffisante, on va à la chasse des bohémiens et des vagabonds valides, qu'on met à la chaîne sans forme de procès (p. 889, 945, *idem*, et p. 54).

Enfin Colbert reçoit des lettres comme celle-ci, du chevalier de Gout, datée de 1662 : « J'ay un bon forçat que j'ai fait condamner à ce parlement que j'envoyeray à Tolon, et si je puis attraper encore deux vgenots qui ont fait les insolens à la procession de la fête Dieu, je les envoyeray de compagnie. » (P. 890.)

Mais il faut lire dans la Correspondance administrative, sous le règne de Louis XIV, toutes les nombreuses lettres relatives aux galères; c'est un mépris sans pareil de la justice, du droit, de l'humanité.

Colbert eut enfin une flottille de galères, mais à quel prix, grand Dieu!

Après un certain nombre d'années, on reconnut que cette flottille, par suite des progrès de l'art naval, n'était à peu près bonne à rien, et on la supprima.

V

SYSTÈME POLITIQUE DE COLBERT.

Serviteur du cardinal Mazarin à l'époque de la Fronde, exaspéré contre les obstacles que rencontrait son ministre, contre la licence de ces temps orageux, Colbert ne comprit, pour faire régner l'ordre, que le pouvoir absolu du roi.

« Au nom de Dieu, disait-il dans une lettre au cardinal Mazarin, que votre Éminence demeure ferme dans la résolution qu'elle a prise de châtier, et qu'elle ne se laisse pas aller aux sentiments de beaucoup de personnes qui ne voudraient pas que l'autorité du roi demeurât libre et sans être contrebalancée par des autorités illégitimes comme celle du parlement et autres. » (P. 84 de l'*Histoire de Colbert*, par P. Clément.)

Ces pensées furent sa règle de conduite jusqu'à sa mort. Son modèle était Richelieu avec son niveau inflexible; il le citait souvent et ne l'appelait jamais que le grand cardinal. Lorsqu'il parvint au ministère, il n'y avait plus que peu d'efforts à faire pour achever de réduire le pouvoir des grands à un vain simulacre, aussi Colbert s'impose-t-il une autre tâche : les élections populaires, les libertés des villes et des provinces, les remontrances des cours souveraines, le fatiguaient, et il travailla pendant tout son ministère à les amoindrir, à les supprimer. Il ne chercha pas à réformer les abus qui pouvaient s'être introduits dans les institutions libres, mais il profita de ces abus pour les déconsidérer et les détruire [1]. Le roi, en outre, avait fait injonction, en 1661, à toutes les cours de se soumettre aux arrêts du conseil, ce qui permit de faire des lois de circonstance, du jour au lendemain, sans entrave aucune; le roi évoqua à son conseil le jugement de toutes les affaires qu'il désirait faire décider à sa fantaisie; les intendants furent investis, par de simples arrêts du conseil, du droit de juger, de condamner même à mort ceux que le roi leur livrait [2]. Les emprisonnements et

[1] Voyez toute la conduite politique de Colbert dans le livre de M. Clément, dans la *Correspondance administrative sous Louis XIV*, par Deppeing, dans *Une province sous Louis XIV*, par M. Alexandre Thomas, qui, par parenthèse, aux yeux de tout homme clairvoyant, prouve précisément le contraire de ce que veut prouver M. Thomas.

[2] Comme on peut le voir dans l'ouvrage de M. Thomas (p. 413 et 415), et dans la *Correspondance administrative* (t. III, p. 71, 72, 74, 90, 104, 108), où l'intendant Pellot se vante à Colbert d'avoir fait pendre et rouer tant de gens pour révolte, dans une partie de la Guienne, contre les agents de la gabelle.

les exils par lettres de cachet devinrent un moyen habituel de se débarrasser de la moindre opposition. Tout dut se prosterner en silence devant la volonté, non pas seulement du roi, mais des ministres[1].

Le système de Colbert, c'est le despotisme complet; sans doute Louis XIV était aussi imbu de cette idée, et voulait des ministres capables de la faire prévaloir; mais l'on peut dire que, sur ce point, Colbert était plus royaliste que le roi. Il est douteux que Louis XIV tînt, autant que son ministre, à mettre la main sur toutes les affaires des municipalités, des provinces, des corporations, à créer en un mot la bureaucratie et la centralisation, non pas seulement des grandes, mais des petites affaires. L'idéal de Colbert, c'était non-seulement un roi absolu, mais une administration centrale, réglementant, surveillant ou faisant tout et se chargeant en définitive de mener les hommes comme un berger mène un troupeau obéissant. En France il était gêné pour réaliser cet idéal, il a fallu des efforts, de la politique; il a laissé à ses successeurs une partie de la tâche inachevée; mais dans les colonies, où il avait ses coudées franches pour tout organiser comme il l'entendait, que voyons-nous? Pas l'ombre d'institutions libres, point de municipalités, point d'états provinciaux, point de conseils locaux, même nommés par le roi ou le gouvernement, des juges amovibles, tout se faisant par l'autorité du roi et de ses ministres, et par leurs agents.

Colbert, avant de mourir, put voir déjà une partie des inconvénients de son système politique. Un roi fastueux à qui rien ne résistait, enivré de son pouvoir, avait élevé tous ces palais, fait ces dépenses excessives, commencé cette longue série de guerres qui amenèrent l'épuisement de la France; Colbert fut obligé d'avoir recours à toutes ces mesures financières désastreuses qu'il avait tant blâmées; il vit le mécontentement partout, la révolte en Bretagne et à Bordeaux; il meurt désespéré des reproches de Louis XIV, des malheurs qu'il voit et de ceux qui s'approchent, il meurt poursuivi par les malédictions du peuple.

M. Clément dit avec juste raison (p. 350) : *Tous les malheurs de Louis XIV eurent précisément pour cause le développement excessif et*

[1] Deux exemples feront comprendre à quel degré d'arbitraire Colbert était arrivé, non pas seulement contre un homme isolé, mais contre des classes entières, pour ainsi dire. Dans une lettre de 1671, il signifie aux maires et échevins de Nantes que, la ville n'ayant pris aucune mesure pour empêcher les Hollandais d'enlever les sucres bruts venant des îles françaises, pour les revendre ensuite raffinés, il ne permettra plus aux marchands de Nantes de faire le commerce aux îles françaises d'Amérique (t. III, p. 549 de la corresp.). En 1672 il fait fermer le port de Saint-Malo et suspendre l'octroi de cette ville, parce que les négociants et armateurs ne veulent pas contribuer de leur argent à un armement contre la Hollande; cette mesure ne fut révoquée que lorsqu'ils eurent donné 30,000 livres (t. III, p. 599 de la corresp.).

sans contrôle de son autorité. Ce qu'il dit de Louis XIV, ne peut-on pas l'appliquer à la royauté elle-même? Colbert passe pour le ministre qui a le plus fait pour la royauté française, qui lui a été le plus utile; est-ce bien exact?

La royauté en France est aussi vieille que la nation française, mais elle a bien changé dans le cours des siècles. Pendant tout le temps, et il est fort long, où elle a été limitée, bornée, toujours en efforts et en luttes pour parvenir à des agrandissements lents et successifs, elle vit et dure sans jamais craindre pour son existence même; enfin, elle finit par réunir tous les pouvoirs; depuis Richelieu, et surtout depuis Louis XIV, elle est bien souveraine et maîtresse, quoiqu'il y eût encore des pas à faire pour arriver à notre savante et absolue centralisation actuelle, et que les Français eussent encore conservé une certaine fierté que le pouvoir devait ménager. La royauté absorbe la noblesse, domine le clergé et en fait un instrument de règne, voit à ses pieds la bourgeoisie et le peuple; elle décrète de sa pleine puissance les lois et les impôts, dispose de la liberté individuelle, a dans ses mains une armée dévouée; elle semble inattaquable et inébranlable; la dynastie qui règne depuis sept cents ans, sans que jamais l'ordre de succession ait été violé, trouve de nouveaux trônes en Espagne et en Italie, et semble devoir durer autant que la France. Et cependant, après moins d'un siècle sans événements extraordinaires, sans guerres désastreuses, cette royauté s'affaisse et tombe; la république, dont la masse de la nation ignorait jusqu'au nom, est proclamée. La royauté, limitée, bornée, a vécu onze à douze cents ans; la royauté absolue, moins d'un siècle et demi. Un règne entre Louis XIV et Louis XVI, entre la plus haute élévation de la monarchie et sa chute. Et, depuis, nous sommes, je ne dis pas en république ni en royauté, mais en révolution.

Point de tribune cependant, point de liberté de la presse, point d'assemblées électives, point d'états généraux depuis Louis XIV jusqu'en 1789, rien de ce qui fait, selon tant de gens, nos révolutions successives.

On cherche bien des causes, et des plus différentes, à la chute de l'ancienne royauté.

La royauté, dit-on, est tombée parce que Luther a brisé l'unité religieuse; le protestantisme, qui a nié l'autorité de l'Église, a fini par produire, comme conséquence, la négation de l'autorité du roi. — Mais la France n'était pas et n'est pas protestante. Ensuite, si le protestantisme devait produire ces conséquences, c'était surtout dans les pays où il dominait. Comment la royauté s'est-elle donc maintenue et même accrue dans presque tous les pays protestants? D'ailleurs, avant Luther et en plein catholicisme, est-ce que la Suisse et plusieurs autres villes de l'Italie n'avaient pas repoussé la royauté pour se mettre en république?

Le philosophisme impie du dix-huitième siècle a fait la Révolution. — Il y a sans doute puissamment contribué; mais comment l'irréligion, la haine du christianisme, ont-ils fait les plus grands progrès sous des rois qui se paraient du titre de rois très-chrétiens et de fils aînés de l'Église, qui, par zèle religieux, avaient chassé les protestants de leurs États, et précisément depuis que ces rois étaient devenus absolus, chez un peuple enfin où toute la jeunesse était instruite, élevée par des prêtres, des ordres religieux? Est-ce que l'enivrement de la toute-puissance, le favoritisme, la cour et ses scandales, l'absence d'institutions libres, capables d'occuper et de former des hommes, de contrôler et de contenir, n'avaient pas fait, en nombre malheureusement trop considérable, des dignitaires de l'Église fort peu édifiants, des nobles désœuvrés, frivoles, débauchés, et bien préparés à l'impiété, et des bourgeois tout prêts à imiter la noblesse? Le philosophisme, qui a sans doute contribué à étendre la corruption, n'était-il pas né lui-même de la corruption? Et le Régent et ses roués, qui avaient professé leurs détestables principes en plein règne de Louis XIV, n'ont-ils pas précédé Voltaire?

La Révolution a été la conséquence des scandaleuses débauches du régent et de Louis XV.—Sans doute, elles ont avili et ébranlé le trône; mais nous avons vu en Angleterre des princes régnants aussi débauchés que le régent et Louis XV, et cependant la monarchie anglaise n'a pas croulé, et les mœurs de la nation n'ont pas été corrompues par cet exemple venu de si haut. Pourquoi en France deux princes ont-ils tout corrompu, tout ébranlé? C'est qu'ils étaient trop puissants; c'est que, successeurs de Louis XIV, ils étaient investis du pouvoir de ce demi-dieu, qui, sanctifiant ses faiblesses, avait osé déclarer princes du sang et successibles au trône ses bâtards doublement adultérins.

La Révolution est arrivée, parce que les parlements ont fait une opposition factieuse aux mesures du gouvernement. — Mais comment et pourquoi les remontrances de magistrats qui n'étaient pas les élus du peuple ont-elles eu tant d'effet sur l'esprit des populations? N'est-ce pas surtout parce que la nation était ignorante des choses publiques et de leur pratique, parce que les mensonges, les dissipations, les scandales, l'ayant mise dans un état de défiance, sinon d'hostilité, elle était toujours disposée à croire et à exagérer le mal? S'il n'y avait pas eu de parlements, croit-on que ces abus, ne rencontrant aucune espèce d'obstacles, n'auraient pas été encore plus grands et plus dangereux, et que le peuple aurait eu plus de confiance? La chute aurait peut-être été plus rapide. Dans les siècles précédents les rois avaient trouvé de bien autres opposants, et la royauté n'avait pas péri.

Si l'on pouvait accuser les Français d'être une nation frivole, frondeuse, flottant à toutes les idées, passant d'un excès à l'autre, inca-

pable de se conduire, il faudrait l'attribuer à la destruction des institutions libres dont la France était dotée, comme l'Angleterre, et à la centralisation toujours croissante, qui n'ont plus permis aux hommes de se former pour la vraie liberté ; au défaut d'initiative, d'expérience, d'esprit de conduite, suite inévitable d'une tutelle énervante ; c'est en exerçant ses facultés qu'on les développe, c'est en marchant qu'on apprend à marcher ; l'homme toujours emmailloté dans les langes de l'enfance ne serait qu'un enfant.

Mais, du reste, un exemple est aujourd'hui vivant pour prouver que les Français sont aptes à se servir de la liberté comme les Anglais, pourvu qu'on ne prétende pas allier deux choses incompatibles, la centralisation et le gouvernement parlementaire, la servitude partout à la base et la grande liberté au sommet. Au Canada, il existe aujourd'hui un gouvernement libre, et le pays s'administre lui-même, les races française et anglaise sont là en présence et en rivalité, représentées ensemble dans le même parlement. L'expérience de chaque jour prouve que les Français savent agir et se conduire tout aussi bien que les Anglais; peut-être dans le parlement leur sont-ils supérieurs.

Mais en France on déclare les Français de grands enfants, incapables de marcher sans lisière, et le système de tutelle continuelle, d'emmaillotement, est celui qui a le plus de partisans ; on l'admire comme le dernier effort de l'esprit humain. Tout ce qui l'a favorisé, étendu, dans le passé et dans le présent, est reconnu, proclamé comme un bienfait, un progrès de la civilisation. Les rois et les ministres qui ont développé ce système, les écrivains qui le préconisent, les historiens qui dénaturent les faits pour sa plus grande gloire, sont prônés, exaltés, couronnés par ceux mêmes qui s'indignent le plus contre ses conséquences inévitables. Étrange aberration de tant d'esprits distingués ! Étrange entraînement de la multitude !

Plus d'une fois, en passant sur la place des Victoires, j'ai regardé avec des sentiments divers la statue de Louis XIV en empereur romain. Je n'y voyais d'abord qu'un travestissement ridicule; en y réfléchissant davantage j'ai changé d'avis : cette statue n'est que l'expression d'une vérité. Le roi de France s'était bien réellement transformé en César Auguste, il s'élevait seul au-dessus de la multitude, il avait l'omnipotence, mais seul aussi la responsabilité ; il agrandissait démesurément son pouvoir, mais il l'ébranlait; il croyait élever sa dynastie à une hauteur inconnue, mais il apprêtait sa chute; pour exercer un pouvoir unique et sans borne, il faut une main toujours ferme et puissante, jamais un enfant, un homme faible, un vieillard sur le trône; et, comme aucune race ne peut être au-dessus des lois de notre pauvre humanité, l'hérédité, la perpétuité d'une dynastie, deviennent impossibles. Louis XIV croyait affermir à jamais la plus glorieuse mo-

narchie de l'univers, et il préparait pour la France ces révolutions de l'empire romain où, un homme seul étant tout, les institutions n'étaient rien, où le pouvoir suprême était dès lors et nécessairement à la force, et non au droit, et passait successivement, par un coup de main ou une bataille, d'un César surpris ou vaincu à un César nouveau, qui succombait bientôt à son tour sous le poids des promesses et des espérances irréalisables de son avénement, sous le poids de l'empire et de son omnipotence.

Avec l'omnipotence, un prince dont l'âme est haute peut s'élever sans doute personnellement à une grandeur inouïe, tout en laissant son peuple épuisé; avec des institutions libres et sages, c'est la nation qui s'élève à cette grandeur, non pas éphémère comme la vie d'un homme, mais continue et durable. Comparez la France et l'Angleterre au dix-septième, puis au dix-neuvième siècle, et voyez si l'Angleterre n'a pas fait des progrès infiniment plus considérables que nous, bien qu'à la première époque la France semblât marcher à pas de géant. Quelle différence entre la France de Louis XIV et l'Angleterre de Charles II!

On me fera l'éternelle objection que ce résultat est dû au génie du peuple anglais, si différent du nôtre; on prétendra que l'Anglais sait faire ses affaires, se diriger, se conduire, se modérer; que le Français en est incapable et ne peut rien faire qu'en obéissant à l'impulsion de son gouvernement. Si c'était vrai, à qui serait la faute? Car, assurément, on n'ira pas jusqu'à prétendre que cette infériorité soit due à une infériorité de race. La France n'est pas habitée par des noirs et l'Angleterre par des blancs. Dans les deux pays, la population est un mélange des anciens Celtes avec les conquérants barbares sortis de la Germanie et de la Scandinavie.

Entre le Français et l'Anglais du moyen âge y avait-il une si grande différence d'aptitudes? Les Normands de France ne valaient-ils pas les Normands anglais et les races conquises par leurs ancêtres? Les Bretons de France ne valaient-ils pas ceux d'Angleterre? Croit-on que les Bourguignons, les Dauphinois, les Provençaux, les Languedociens, les Béarnais, les Flamands, les Artésiens, qui avaient leurs États et savaient s'administrer, étaient inférieurs aux Écossais et aux Irlandais? que le Français des Valois était au-dessous de l'Anglais des Tudors?

L'organisation sociale au moyen âge était à peu près la même dans les deux pays et produisait des hommes qui se valaient.

Les lois et les institutions du moyen âge, territoriales, municipales, universitaires, judiciaires et politiques, débarrassées successivement de la rouille des siècles, améliorées, mais non pas détruites, le constant exercice des facultés, la pratique des affaires, le *self government*, ont fait des Anglais, là où apparaissent cependant tant d'éléments de

division et de désordre, un peuple stable, réfléchi, capable de se conduire et de se modérer, doué d'une persévérance et d'une force d'expansion extraordinaires.

La Révolution s'est faite parce que Louis XVI était un prince faible; ferme et habile, il l'aurait empêchée. — Je le crois, mais la royauté ne pouvait-elle plus vivre qu'à la condition d'avoir un grand homme sur le trône? Les grands hommes sont rares, et il n'est pas une monarchie dans le monde, si elle ne pouvait vivre qu'à cette condition, qui ne fût exposée à périr soit aujourd'hui, soit demain. Nous avons vu, au contraire, en Angleterre, au moment le plus difficile et le plus dangereux, un roi fou sur le trône : l'Angleterre a-t-elle été bouleversée? Bien loin de l'être, elle a soutenu une lutte gigantesque, triomphé et grandi sous un roi fou. Mais, si la royauté de Georges avait tout absorbé, si elle avait concentré en elle l'action, la résistance, toute la vie sociale, que seraient devenues l'Angleterre et la royauté?

La cause primordiale de la chute de la royauté française n'a pas été dite ou pas assez. Si la royauté avait conservé à côté et au-dessous d'elle des forces vives au lieu de les détruire, si elle n'avait pas adopté un système de gouvernement qui faisait peser sur elle la responsabilité de tout, si elle avait voulu se borner à être le couronnement d'un vaste édifice assis sur de larges bases, elle n'aurait pas été renversée. La royauté est tombée parce qu'elle était devenue trop haute et n'avait plus de point d'appui.

Les admirateurs passionnés du système de Richelieu, de Colbert, de Louis XIV, disent, je le sais, que la royauté absolue a été le bon génie, l'âme de la France, qu'elle a fait la prospérité et la grandeur de notre pays, accoutumé en toutes choses à recevoir l'impulsion d'en haut.

Sans doute, la royauté absolue a fait de grandes choses; Louis XIV notamment a su tirer un parti admirable des hommes éminents qu'il a trouvés à son avénement sous sa main puissante ; mais son pouvoir absolu a nui à la reproduction des hommes et des forces. Voyez la fécondité et l'éclat de la première partie de son règne, la stérilité et les misères de la fin ; plus de grands hommes, plus de génies, plus de vie puissante, tout s'amoindrit, tout s'éteint.

Les hommes qui, comme Colbert, ont aidé les rois de France à dénaturer, à transformer ainsi la royauté, qui les ont aidés dans ce suicide de leur dynastie, ont-ils rendu service à la monarchie, à la France, à l'humanité? Royalistes, patriotes, amis du peuple, exaltent, je le sais, à l'envi leur gloire, et les présentent sans cesse comme des modèles à imiter. Pauvres aveugles!

Une considération m'a souvent frappé. Le plus grand, le plus bel exemple de centralisation a été donné au monde par l'empire romain;

es lois, que l'on a tant fait étudier aux jeunes légistes de la France, ont été déclarées la raison écrite, et, d'un autre côté, on n'a pas eu assez le mépris, non-seulement pour les barbares qui envahirent l'empire romain, mais pour toutes les institutions établies dans les siècles qui suivirent leurs conquêtes. Eh bien, l'empire romain, avec ses lois admirables, ses monuments et ses magnificences, son art militaire incomparable, sa centralisation savante propageant partout les idées et les mœurs romaines, qu'a-t-il fait des Gaulois comme des autres peuples, comme des Romains eux-mêmes? Des populations serviles, énervées, égoïstes, sensuelles. S'il y avait encore des soldats courageux, des généraux habiles, des armées, il n'y avait plus ni patriotisme, ni énergie dans les âmes, ni dignité dans les caractères; les hommes libres n'avaient pas les sentiments plus élevés que les esclaves, ils étaient dignes de l'être, ils l'étaient. Le christianisme lui-même fut impuissant à relever cette bassesse; les chrétiens obéissaient sans zèle, sans conviction, au pouvoir sans cesse mobile et devenu la proie du plus audacieux, du plus intrigant, quelquefois du plus scélérat; ceux qui avaient moins de ferveur religieuse que de vanité ambitieuse se prosternaient devant l'empereur pour en obtenir des faveurs; les plus fervents chrétiens se détachaient de plus en plus de ce monde corrompu pour porter leurs regards vers la patrie céleste, et laissaient leur patrie terrestre livrée à l'instabilité, aux turpitudes, aux violences. S'il y avait des saints, il n'y avait plus de citoyens. Partout la décadence, c'est la pourriture, c'est la mort de l'empire; et les barbares, si longtemps méprisés, refoulés au delà des grands fleuves, dans les déserts, viennent se ruer sur son cadavre.

Ces barbares germains et scandinaves apportèrent, au contraire, dans les Gaules un esprit indomptable de liberté et d'indépendance individuelle, l'horreur du despotisme et de la bassesse. Ils produisirent d'abord un état de choses incohérent, tourmenté, farouche; mais il y avait au milieu de ce chaos une ardeur, une séve, une puissance d'action qui présageaient la durée et la grandeur. La civilisation romaine avait amené la décrépitude; avec les barbares au sang bouillant et généreux on sentit renaître la jeunesse ardente, désordonnée, mais qui promettait la plénitude de la vie; la France prit sa place à la tête des nations.

Fasse le ciel que nous ne redevenions jamais des Gallo-Romains!

RAUDOT,

ANCIEN REPRÉSENTANT DE L'YONNE.

L'ONCLE D'AMÉRIQUE

SCÈNES

PERSONNAGES

VALIGNY, banquier.
LAURENCE DE VALIGNY, sa sœur (25 ans).
ANDRÉ LAMBERT, organiste.
DESFORGES, courtier marron.
GERMAIN, valet de chambre.

L'action se passe à Paris, dans le cabinet de Valigny.

Valigny est assis devant son bureau, Germain entre et lui remet une carte de visite.

VALIGNY. — « André Lambert... » Où donc ai-je connu ce nom-là? (*Il cherche dans un livre-répertoire qui est sur sa table et lit.*) « François Lambert... » Ce n'est pas ce que je cherche... Si vraiment! « François Lambert, de la Nouvelle-Orléans, garanti par la maison Smith et Johnson, de Manchester. Rente de douze cents francs à servir à son neveu, André Lambert, organiste, rue Garancière, 15, à Paris. » Que demande ce monsieur?

GERMAIN. — Ce monsieur veut avoir l'honneur de parler à monsieur. Je lui ai dit que monsieur est fort occupé, qu'il ne peut pas recevoir; j'ai voulu l'adresser au secrétaire de monsieur: mais c'est à monsieur lui-même qu'il veut avoir l'honneur de parler. Je lui ait dit de revenir, mais c'est aujourd'hui le quatrième jour qu'il revient, et il prétend que l'affaire dont il veut avoir l'honneur d'entretenir monsieur ne souffre plus de retard.

VALIGNY.—Qu'il entre. Mais j'attends M. Desforges, et, après son arrivée, ma porte est fermée pour tout le monde sans exception. (*Germain sort.*)

ANDRÉ, *entrant.* — J'ai d'abord à vous demander pardon, monsieur, de mon insistance indiscrète. Vous étiez occupé, on me l'a dit. J'aurais dû me retirer... Croyez qu'il m'a fallu un motif bien puissant pour forcer la consigne que vous aviez donnée.

VALIGNY. — Au fait, monsieur.

ANDRÉ. — Le fait est fort simple. Un oncle, le frère de mon père, est allé, il y a quelque vingt ans, chercher fortune en Amérique.

VALIGNY. — M. François Lambert?

ANDRÉ. — Vous le connaissez, monsieur?

VALIGNY. — C'est mon client, et je connais son nom: voilà tout. Je suis chargé de vous servir la rente de douze cents francs qu'il vous doit.

ANDRÉ. — Détrompez-vous, monsieur : mon oncle ne me doit rien; cette pension qu'il me fait est une pure libéralité. Il n'est pas riche cependant; mais sa tendresse pour moi a besoin d'être agissante, elle se satisfait elle-même en me donnant cette pension, à laquelle je n'ai aucun droit.

VALIGNY. — Il n'importe, monsieur.

ANDRÉ. — Il n'y a pas beaucoup plus de deux mois que j'ai touché le dernier trimestre : un mois encore me sépare du trimestre prochain. Il faut que je vous avoue que mes dépenses ont marché un peu trop vite... Je viens vous demander si vous voulez bien donner à votre caissier l'ordre de me remettre dès aujourd'hui la petite somme qu'il doit me compter dans trois semaines.

VALIGNY *consulte le livre-répertoire qu'il a ouvert tout à l'heure, et dit en le refermant.* — Je ferais bien volontiers, monsieur, ce que vous désirez; mais je ne trouve pas dans les instructions que j'ai reçues de monsieur votre oncle et de la maison Smith et Johnson, de Manchester, un mot qui m'y autorise.

ANDRÉ. — Vous n'y trouvez pas non plus, je pense, monsieur, un mot qui s'y oppose?

VALIGNY. — Ce n'est pas assez pour ma responsabilité.

ANDRÉ, *se levant pour sortir.* — N'en parlons plus... Pardonnez-moi seulement la double indiscrétion que j'ai commise en insistant pour parvenir jusqu'à vous, et en vous demandant à vous-même ce que je ne pouvais pas demander à votre caissier.

LAURENCE, *entrant.* — Monsieur André!... (*A Valigny.*) Je me hâtais de venir vous souhaiter le bonjour et passer quelques instants auprès de vous avant que les visites de vos clients me chassent d'ici; mais je ne m'attendais pas au plaisir d'y rencontrer monsieur André. (*Elle s'assied et prend sa broderie.*)

VALIGNY. — Eh quoi, Laurence! vous connaissez monsieur?

LAURENCE. — Comment ne le connaîtrais-je pas aussi bien que vous et même mieux que vous?

VALIGNY, *à André.* — Pardonnez-moi, monsieur : je soupçonne ici quelque trahison de ma mémoire.

ANDRÉ. — J'ai eu l'honneur de vous rencontrer deux fois dans la famille Duplessis... Mais vous voyez tant de monde, monsieur, qu'il est bien impossible que vous reconnaissiez ceux que vous n'avez vus qu'en passant.

LAURENCE. — Mais vous du moins, monsieur André, vous saviez être chez mon frère?

ANDRÉ. — Moi, mademoiselle, c'est bien différent.

LAURENCE, *riant.* — Comment dites-vous cela?... Auriez-vous, par hasard, vu mon frère plus souvent qu'il ne vous a vu lui-même?

ANDRÉ, *embarrassé.* — Ce n'est pas ce que je veux dire... Mais M. de Valigny ne pouvait pas avoir les mêmes raisons que moi de se souvenir.

LAURENCE. — Pourquoi n'aidiez-vous pas sa mémoire?... Mais j'y pense : puisque ce n'était pas l'ami de ces bons Duplessis que vous étiez venu trouver, c'était le banquier sans doute. Songeriez-vous à quitter votre orgue et vos chères études pour les affaires? l'église Saint-Sulpice pour la Bourse?

ANDRÉ. — Non, mademoiselle. Cette position médiocre suffit à mes besoins et convient à mes goûts. Je vis tranquille. Des visées plus hautes m'effraye-

raient : j'aurais peur de ne pas réussir, et j'aurais en même temps peur du succès lui-même.

LAURENCE. — Cependant vous étiez venu proposer une affaire à Édouard. Je ne me mêle jamais d'affaires, et je ne veux pas que mon frère me sache gré de cette réserve : il m'est odieux de n'entendre parler que de hausse, de baisse, de primes, de différences, d'exécutions, — l'aimable mot ! — J'ai les affaires en horreur, voilà tout le secret de cette réserve, dont Édouard s'accommode d'ailleurs fort bien. Mais je m'intéresse à la vôtre; si vous le voulez, j'en fais la mienne : il faudra qu'elle réussisse... Vous êtes d'accord avec mon frère ?

VALIGNY. — En me rappelant que j'avais eu l'honneur de le rencontrer chez madame Duplessis, monsieur aurait prévenu toute objection de ma part. Et maintenant rien ne s'oppose plus...

ANDRÉ, *vivement*. — Permettez-moi de croire, monsieur, que les considérations personnelles ne doivent être comptées pour rien en ceci; permettez-moi surtout de ne pas abuser auprès de vous de la bienveillance qu'a pour moi madame Duplessis. (*A Laurence.*) J'allais me retirer quand vous êtes entrée, mademoiselle. Ce n'était pas une affaire bien compliquée que j'étais venu soumettre à M. de Valigny, et il avait pu me répondre tout de suite. Je serais indiscret en abusant plus longtemps de votre bonté. J'ai déjà trop distrait M. de Valigny de ses travaux : je le prie de recevoir mes excuses. Mais je ne peux pas me reprocher une indiscrétion qui m'a valu les bonnes paroles que vous venez de me dire. (*Il sort.*)

LAURENCE. — Comment avez-vous pu, Édouard, ne pas reconnaître tout de suite M. André?

VALIGNY. — Demandez-moi plutôt comment j'aurais pu le reconnaître. Je l'ai rencontré chez nos amis, puisqu'il l'avoue. Mais je ne me souviens pas encore maintenant de l'avoir vu.

LAURENCE. — C'est votre faute. Vous m'accompagnez si rarement chez madame Duplessis !

VALIGNY. — Dans quelle maison pouvez-vous mieux que dans celle-là vous passer de la protection de votre frère ?

LAURENCE. — Aussi n'est-ce pas pour moi que je me plains. Madame Duplessis était la meilleure amie de ma mère, ses filles sont elles-mêmes mes amies d'enfance; quand je suis au milieu d'elles comme une sœur, je ne me sens pas dans une maison étrangère, et je n'ai besoin d'aucune protection. Mais c'est pour vous-même, Édouard, que je m'afflige de voir que vous vous éloignez tous les jours davantage des amis de nos parents, et que vos relations d'affaires remplacent vos vieilles affections maintenant oubliées.

VALIGNY. — Vous ne pouvez pas comprendre, Laurence, les exigences de ma position.

LAURENCE. — Je ne les comprends pas, en effet, si ce sont elles qui vous arrachent à vos amis, à la société, à celle, du moins, qui était la nôtre, pour vous jeter dans une société nouvelle, toute composée d'hommes apparemment, car vous ne me parlez jamais des femmes que vous y rencontrez. Mais que pourrait faire une femme dans ces réunions qui continuent la Bourse

après l'heure de la clôture, et où il n'est question que de rentes, d'actions, de valeurs, ou, pour se distraire un peu, de chevaux?

VALIGNY. — Vous parlez de tout cela, Laurence, comme un enfant qui ne voit pas que des besoins nouveaux produisent des mœurs nouvelles. Depuis la Révolution, il n'y a plus de classes en France, il n'y a que des positions toujours incertaines, toujours menacées. Chacun, pour se maintenir dans la sienne, pour ne pas déchoir, doit s'enrichir... S'enrichir n'était autrefois que le goût d'un certain nombre; aujourd'hui, c'est le devoir de tous.

LAURENCE. — J'admire comme vous voilà devenu tout à coup un austère professeur de morale.

VALIGNY. — Riez tant qu'il vous plaira, Laurence, riez de votre frère, riez du temps où vous vivez; cependant vous feriez mieux de le comprendre, vous auriez plus d'indulgence pour moi.

LAURENCE. — Pardon, Édouard, je rends pleine justice à vos mérites, à cette activité fiévreuse avec laquelle vous travaillez à vous enrichir; et s'enrichir est aujourd'hui, vous venez de me l'apprendre, la vertu suprême. Je reconnais en vous d'autres qualités que vous me permettrez d'aimer davantage... Mais toute cette belle doctrine que je ne soupçonnais pas, et que vous venez de me révéler, ne m'explique point comment. après avoir été tenus séparés l'un de l'autre tout le jour par vos affaires, nous le sommes encore le soir par vos plaisirs.

VALIGNY. — C'est que mes plaisirs sont encore mes affaires. Où voulez-vous que les spéculations se préparent, si ce n'est au club, et que se fassent les transactions, si ce n'est sur le turf?

LAURENCE. — Voilà donc pourquoi nos bonnes gens d'ancêtres, indignes des descendants qui leur étaient réservés, ne savaient pas s'enrichir : ils ne connaissaient ni le club ni le turf. (*Elle essaye de prononcer comme lui, mais n'y peut réussir.*) Quelle barbarie! Qui dirait cependant, en voyant où nous en sommes, que moi qui vous parle et vous qui m'entendez, nous avons connu les derniers de ces barbares-là; que notre pauvre père lui-même, honnête magistrat, fier de servir l'État comme l'avaient servi ses aïeux, et incapable de soupçonner qu'il avait oublié un de ses devoirs les plus importants parce qu'il avait négligé de s'enrichir, notre brave père n'aurait pas su peut-être comment s'y prendre pour ajouter quelques mille livres à son patrimoine? A coup sûr, il n'aurait pas su mieux que sa fille prononcer ces mots cabalistiques de club et de turf, d'où nous viennent toutes nos prospérités. Car, pour nous enrichir, nous avons pris les mots en même temps que les choses à la nation riche par excellence.

VALIGNY. — Courage, Laurence! Vous voilà en veine : ne vous arrêtez pas.

LAURENCE, *lui tendant la main.* — Je veux m'arrêter, au contraire, et vous demander pardon de n'avoir écouté que ma douleur, car c'est pour moi une véritable douleur, Édouard, de voir que nos deux existences se côtoient comme elles font sans jamais se confondre; qu'habitant l'un avec l'autre, vivant l'un près de l'autre, nous ne vivions jamais ensemble. Comment voulez-vous que je les aime, ces spéculations qui m'ont pris mon frère, et auxquelles je ne peux jamais le reprendre même pour quelques heures?

VALIGNY. — Laurence, il est des sacrifices nécessaires...

LAURENCE. — Ah! qu'ils sont facilement consentis par vous!... Je n'ai pas autant de résignation, et je n'en ai pu prendre encore mon parti. Depuis trois ans que nous avons perdu nos parents, je n'ai plus que vous à aimer : sans être bien exigeante, ma tendresse ne peut pas s'habituer à cet isolement où nous vivons maintenant l'un de l'autre, quand nos chambres sont encore presque aussi rapprochées que l'étaient nos berceaux.

VALIGNY. Le reproche que je vais vous faire, Laurence, vous paraîtra bien étrange; mais je serais un égoïste, indigne de votre tendresse, si j'hésitais à vous dire, à vous rappeler plutôt, qu'à l'âge où vous voilà cette tendresse ne devrait plus m'appartenir tout entière, qu'elle devrait être partagée...

LAURENCE. — Édouard, ne revenons plus sur ce sujet : vous savez mes résolutions...

VALIGNY. — Elles ne sont pas irrévocables.

LAURENCE. — Nous verrons bien.

VALIGNY. — Nous avons bien vu déjà qu'elles ne le sont point. Il y a quelques années, l'idée de vous marier ne vous offusquait pas comme aujourd'hui. Vous avez connu deux ou trois demandes adressées à nos parents; vous auriez volontiers répondu oui avant toute entrevue; mais ma mère s'empressait de couper court à ces tentatives en déclarant qu'elle vous trouvait bien trop jeune pour vous établir et qu'elle n'y voulait pas songer avant plusieurs années. Vous pouviez ainsi regretter toujours le mariage et jamais le mari. Mais vous n'avez pas donné au mariage lui-même de bien longs regrets; car, devenue libre par la mort de ma mère, et d'autant plus libre que vous aviez atteint l'âge qu'elle avait fixé, vous avez repoussé toutes les propositions qui vous ont été faites, quelques-unes, permettez-moi de vous le dire, Laurence, dignes d'un meilleur accueil...

LAURENCE. — Attribuez-vous donc mes refus à une présomption que rien ne justifierait?

VALIGNY. — Non, car vous ne m'avez jamais voulu donner à moi-même qu'une seule raison de ces refus répétés, c'est que vous avez pris le parti de ne pas vous marier. Cette nouvelle résolution, toute contraire à la première, m'afflige, mais elle me laisse du moins l'assurance que vos résolutions, comme je viens de vous le dire, ne sont point irrévocables.

LAURENCE. — Ne vous y assurez pas trop... Ma mère avait raison : je n'étais alors qu'une enfant, et ces idées que vous me rappelez, cette disposition à saisir la première occasion qui se présenterait de me marier, n'étaient que les folles imaginations d'une enfant. Une jeune fille de quinze ans croit qu'il n'est pas de plus grand bonheur au monde que d'être appelée *madame* et de pouvoir porter un bonnet et des diamants. Eh bien, il n'est pas de jour où je ne m'entende appeler *madame* par quelque marchand qui ne me connaît pas. Mon rhume, qui a duré tout l'hiver dernier, m'aurait tenue renfermée ici pendant quatre ou cinq mortels mois, si nos amis ne m'avaient reçue coiffée d'un bonnet comme une respectable mère de famille. Quant aux diamants, j'ai ceux de ma mère; et, si je ne les ai pas encore portés, c'est que je ne l'ai pas voulu : je pouvais, pour le faire, m'autoriser de tant d'exemples! On rencontre aujourd'hui tant de jeunes filles qu'on ne peut plus distinguer des femmes mariées dont elles prennent la mise et le langage!... Vous voyez

bien que tous mes vœux sont comblés, et que me marier ne me servirait plus de rien.

VALIGNY. — Laurence, vous n'avez pas de confiance en moi.

LAURENCE. — Qui peut vous faire penser cela?

VALIGNY. — Quand vous acceptiez ainsi sans hésiter, sans même les connaître, tous les maris qui se présentaient, votre cœur n'en avait encore choisi aucun : il fallait bien que tous vous fussent indifférents pour être tous acceptés avec la même bonne volonté. Aujourd'hui vous les repoussez tous...

LAURENCE. — Avec le même empressement, n'est-ce pas?... Et vous en concluez que mon cœur a fait son choix entre eux, comme vous dites. Je suis la très-humble servante de votre logique, mon frère; mais j'ai bien peur qu'elle soit ici en défaut, car, si je l'avais fait, ce choix que vous supposez, il m'aurait sans doute décidée à repousser tous les autres, mais du moins il m'aurait inspiré de faire un meilleur accueil à la demande de ce beau prétendant quand il s'est présenté.

VALIGNY. — Ai-je dit que c'est un prétendant? Ai-je dit qu'il s'est présenté?... Tous ceux qui ont demandé votre main depuis un an ont eu tort de le faire, puisque vous les avez dédaignés : quelque autre n'aurait-il pas eu le tort plus grave de ne pas se mettre sur les rangs, lui à qui vous avez sacrifié tant de propositions honorables?

LAURENCE. — Quel est cet autre, je vous prie?

VALIGNY. — Est-ce que je sais, moi? Est-ce que je le connais?

LAURENCE. — Fort bien! Me voilà transformée en princesse de mélodrame, éprise d'un bel inconnu!... Grand merci, mon frère.

VALIGNY. — Ah! vous savez toujours m'échapper en sauvant votre secret de toutes les surprises. Cependant je veux connaître la raison de ces refus, je la connaîtrai.

LAURENCE. — Je vous suis bien obligée, mon frère, de la bonne opinion que vous avez de ma simplicité. Mais je suis confuse de ne vous offrir qu'une adversaire tellement indigne de vous dans la lutte que vous m'annoncez et où vous « voulez » réussir.

VALIGNY. — J'ai eu tort, Laurence, doublement tort, car je ne pourrai pas prendre de force votre confiance Votre secret est à vous.

LAURENCE. — Qui vous a dit que j'eusse un secret?

VALIGNY. — Votre secret, si vous en avez un, vous appartient, et c'est à vous d'en faire part à ceux que vous jugez dignes de votre confiance. Seulement j'espérais que ma tendresse me vaudrait d'être votre premier confident.

LAURENCE. — Et vous pouvez y compter, Édouard. Quand j'aurai une telle confidence à faire, c'est vous qui la recevrez d'abord. Mais, pour exiger que je vous redise quelque chose comme ce que vous me demandez, attendez que j'aie commencé par me le dire à moi-même.

VALIGNY. — Ainsi ce n'est pas une préférence décidée pour un autre qui vous a fait rejeter la demande de Desforges et toutes celles que madame Duplessis et moi nous avons reçues pour vous?

LAURENCE. — Ah! voilà déjà que vous m'interrogez! Attendez donc que j'aie quelque chose à vous dire, et laissez-moi vous le dire spontanément :

je veux avoir tout le mérite de ma confidence... Quant à votre M. Desforges, j'aurais bien pu l'accepter il y a quelques années comme ceux que vous m'avez rappelés et que j'acceptais sans les connaître et même sans les voir; mais je n'aurais pu l'accepter que dans ces conditions-là. J'ai malheureusement aujourd'hui l'avantage de le connaître, et je sens que nous ferions ensemble le plus mauvais ménage du monde.

VALIGNY. — Il en juge autrement, lui.

LAURENCE. — Parce qu'il a une foi profonde dans la puissance de ses mérites, qui doivent, pense-t-il, triompher de toutes mes préventions. Cette intrépide assurance achève le personnage... Si je pouvais être contrainte de l'épouser, je ne laisserais pas commencer nos publications à l'église et à la mairie sans faire en même temps déposer entre les mains des notaires ou des juges, je ne sais de qui, ma demande en séparation pour cause d'incompatibilité d'humeur.

VALIGNY. — Ce serait trop tôt pour la coutume... Mais Lagrange? Mais du Vernet? Mais les autres? (*Germain apporte des lettres et des journaux à Valigny, qui les parcourt en continuant de causer avec Laurence. Germain se retire.*)

LAURENCE. — Allons-nous recommencer, Édouard?... Si je méconnais le mérite de vos candidats, vous me taxerez d'injustice; et, si je veux être juste à leur égard et reconnaître qu'ils sont doués de toutes les qualités qui font les bons maris, vous me taxerez d'inconséquence... Attendez encore un peu : quand je serai tout à fait vieille fille, je me mettrai en campagne pour eux, je demanderai pour M. du Vernet, pour M. de Lagrange, pour M. de Stainville, pour tous ceux que vous voudrez, la main des plus aimables demoiselles, des plus belles, des plus riches, des plus vertueuses, enfin des plus parfaites. Je me ferai intrigante au profit de mes anciens prétendants, et je leur obtiendrai moi-même un ample dédommagement à mes refus... Quand j'aurai fait cela, serez-vous content?

VALIGNY. — J'ai tort de vouloir parler sérieusement avec vous.

LAURENCE. — Je vous ai dit très-sérieusement que je ne veux point me marier. Vous insistez et voulez connaître mes motifs. Je n'ai pas de motif de me marier : voilà, en un seul mot, tous mes motifs de ne me marier pas. Pour prendre une si grande résolution, pour se décider à dire un mot qui va engager toute la vie, il faut s'y sentir porté par quelque charme puissant. Eh bien, de toutes les propositions qui m'ont été faites, aucune ne m'a charmée. Ne parlons plus des personnes qui valaient bien mieux que moi et qui me faisaient trop d'honneur en jetant les yeux sur moi. Tous ces partis m'offraient la même perspective, celle d'une existence brillante et enviée, de ce qu'on appelle une grande existence : je n'ai pas les qualités qui sont nécessaires dans ces grandes situations que votre tendresse rêvait pour moi; l'éclat et le bruit m'étourdissent, me troublent et m'attristent; par une infirmité de mon caractère, ce qui fait le bonheur de tant d'autres ferait le malheur de toute ma vie. D'ailleurs, je ne saurais pas remplir mes devoirs de grande dame. Je ne saurais pas tenir mon salon : quand je verrais la société la plus nombreuse et la plus brillante réunie chez moi, je serais capable de me retirer dans ma chambre pour y causer avec une amie. Dépourvue de toutes

les qualités qu'il faut avoir, je n'aurais pas même l'assurance qui les remplace si souvent; le sentiment de mon insuffisance m'empêcherait de la trouver jamais... Croyez-moi, c'est par raison autant que par goût que je veux une existence plus humble et des relations plus intimes. Hors du cercle de la famille, une femme a besoin d'avoir reçu de grands dons de l'esprit : vous savez bien que je ne les ai pas. Un mari homme du monde ne voudrait pas me laisser la liberté dont je jouis auprès de vous, de n'aller jamais que dans de petites réunions où tous, se connaissant et s'aimant, sont indulgents l'un pour l'autre. Et d'ailleurs, par une inconséquence que je ne veux pas justifier, je recevrais sans reconnaissance de mon mari la trop grande liberté de ne pas l'accompagner où il irait.

VALIGNY. — Mais qui vous empêche, Laurence, de prendre un mari selon vos goûts?

LAURENCE. — Je vous en prie, n'insistez plus, Édouard : c'est assez de conversation matrimoniale pour aujourd'hui. Et, pour changer de sujet, dites-moi ce que M. André Lambert était venu vous demander.

VALIGNY. — Changeons-nous bien là de sujet?

LAURENCE. — Édouard!

VALIGNY. — C'était une plaisanterie.

LAURENCE. — Je vous avoue qu'elle n'est pas de mon goût.

VALIGNY. — Aimez-vous mieux que j'aie parlé sérieusement? (*Mouvement d'impatience de Laurence.*) En vérité, vous m'embarrassez, Laurence. J'aurais voulu savoir au juste en quelle estime vous tenez ce monsieur André Lambert... car je prévois que vous allez être mécontente de moi.

LAURENCE. — Vous avez donc refusé l'affaire qu'il vous proposait?

VALIGNY. — Ce n'était pas une affaire.

LAURENCE. — Qu'était-ce donc?

VALIGNY. — Il me demandait de lui avancer le trimestre d'une pension que lui fait un oncle et que je suis chargé de lui servir.

LAURENCE. — La somme était-elle considérable?

VALIGNY. — Cent écus.

LAURENCE. — Et vous lui avez refusé cela!

VALIGNY. — M. André Lambert se présente ici sans se recommander du nom de nos amis communs; il se présente comme le premier venu et pour toucher une somme qui n'est pas échue. Je lui refuse comme au premier venu ce qu'il me demande. Dès que j'ai vu que vous le connaissiez, je lui ait dit que toutes les difficultés étaient levées; mais il s'est drapé dans sa fierté, et c'est lui qui a refusé en se retirant ce qu'il était venu me demander.

LAURENCE. — Il a bien fait.

VALIGNY. — Alors c'est moi qui ai eu tort.

LAURENCE. — Pourquoi lui refuser ce service? Il ne s'agissait que d'une avance.

VALIGNY. — Mais l'avance d'une somme qui n'est pas échue et qui peut ne pas échoir devient, dans ce cas, toute autre chose qu'une avance. C'est une perte sèche. Aussi la règle est-elle, chez tous mes confrères comme chez moi, de refuser de faire de telles avances quand elles ne sont pas demandées par des personnes connues et solvables.

LAURENCE. — Votre règle n'a pas d'entrailles.

VALIGNY. — Fort heureusement. Où en serions-nous si nos caissiers devaient s'apitoyer sur toutes les infortunes? Les affaires sont les affaires.

LAURENCE. — N'en parlons plus. J'irai voir tantôt madame Duplessis.

VALIGNY. — Voici une nouvelle qui arrive comme tout exprès pour justifier un refus que je regrette, d'ailleurs, puisque vous vous intéressez à ce jeune homme. Son oncle est mort, et avec lui s'éteint, sans doute, une pension que le neveu ne devait, c'est lui-même qui me le disait tout à l'heure, qu'à sa libéralité.

LAURENCE. — Son oncle est mort! Pauvre jeune homme!... Mais qui vous donne cette nouvelle?

VALIGNY. — Le *Courrier des États-Unis*, qu'on vient de m'apporter. Voici ce que j'y lis :

« Un Français qui habitait notre ville depuis bien des années, M. François Lambert, vient d'y mourir subitement. Il a été frappé hier, dans la soirée, d'une attaque d'apoplexie qui, dès le premier instant, n'a plus laissé à ceux qui l'entouraient aucun espoir de le sauver... »

LAURENCE. — Pauvre jeune homme!

VALIGNY. — Attendez. Je n'avais lu que la moitié de la nouvelle.

« M. François Lambert laisse une fortune que les évaluations les plus modérées font monter à plus de huit millions de dollars. »

C'est-à-dire à près de quarante-quatre millions de francs.

« Cette fortune va enrichir un neveu que M. François Lambert laissait en France dans un grand abandon, car le cœur du défunt n'était pas, il faut bien le dire, à la hauteur de sa fortune, et sa parcimonie était extrême. »

Quel coup du ciel qu'un pareil héritage! C'est à en devenir fou de joie!

LAURENCE. — Pouvez-vous bien parler ainsi, Édouard? Craignez plutôt que M. André devienne fou de douleur en apprenant la mort d'un oncle qui était toute sa famille, en voyant ses projets d'avenir détruits, ses espérances brisées... Car tout ce qu'il demandait à l'avenir, c'était le retour de cet oncle, qui eut pour lui la tendresse d'un père... Pauvre jeune homme! il le croyait du moins. Mais cette nouvelle, en lui révélant la fortune immense de son oncle, va lui révéler en même temps son indifférence et la dureté de son cœur. Qui le consolera de la foi perdue dans cette tendresse, dont, à cette heure encore, il se croit assuré?

VALIGNY. — Le désenchantement sera cruel, sans doute, mais la compensation est magnifique.

LAURENCE. — Ah! plaignez-le plutôt d'hériter de cette richesse immense, dont la seule pensée m'effraye. Une grande fortune est un grand fardeau qui pèse lourdement sur toutes nos actions et qui étouffe notre liberté. Tant de millions, c'est trop, c'est beaucoup trop pour le bonheur.

VALIGNY. — Il ne leur fera pas, j'en réponds, le mauvais accueil que vous pensez.

LAURENCE. — Je connais trop son cœur pour douter de sa douleur quand il apprendra cette mort imprévue, et de l'effroi que lui causera la nouvelle de cet héritage immense... Mais qui va le préparer à recevoir ce coup?

VALIGNY. — Il a des parents?

LAURENCE. — Il n'en a plus. Je vous l'ai dit, son oncle était toute sa famille.

VALIGNY. — Il a des amis?

LAURENCE. — Madame Duplessis. Je vais bien vite la prévenir.

VALIGNY. — Laissez. Je me charge de voir moi-même ce jeune homme et de lui porter la double nouvelle.

LAURENCE. — Y pensez-vous? Il faut que ce soit aujourd'hui même, au plus tôt, pour qu'il ne l'apprenne pas comme vous en parcourant un journal.

VALIGNY. — Tous vont raconter la chose ce soir ou demain matin. Quarante-quatre millions! Quelle surprise pour un pauvre diable! Voilà qui va réhabiliter d'un coup la réputation des oncles d'Amérique, qui était bien tombée depuis quelque quarante ans. (*Il ouvre son livre-répertoire.*) Rue Garancière, 15. C'est dans le quartier du Luxembourg. Avant un quart d'heure je serai auprès de ce jeune homme, qui ne s'attend guère à son bonheur.

LAURENCE. — Arrêtez. Vous allez le tuer en lui annonçant ainsi la mort de son oncle. Vous ne savez pas ce qu'il faut lui dire pour fortifier son cœur contre un tel coup. Vous ne pouvez pas lui porter vous-même cette nouvelle.

VALIGNY. — Chargez-vous donc de ce soin, Laurence.

LAURENCE. — Comment voulez-vous que je le fasse? Puis-je aller chez lui?

VALIGNY. — Il peut venir ici. (*Après avoir sonné, il écrit.*) « Monsieur, je vous attends pour vous faire part de nouvelles importantes que je viens de recevoir de la Nouvelle-Orléans et qui vont apporter de grands changements dans votre position. J'envoie ma voiture pour vous amener. » (*A Germain, qui est entré.*) Qu'on prenne mon coupé pour aller chercher M. André Lambert, à qui on remettra cette lettre. (*Germain sort.*)

LAURENCE. — L'autre soir encore il me disait: « Nous touchons au terme fixé par mon oncle à son séjour en Amérique: la première lettre que je vais recevoir m'apprendra, sans doute, l'époque de son retour... Je ne serai plus seul. » Il sera toujours seul désormais.

VALIGNY. — Comment, seul! Avec huit millions de dollars!... Le voilà encore plus riche d'amis que d'argent, amis connus et inconnus.

LAURENCE. — Il trouvera plus qu'il n'en voudra des complaisants et des parasites. Mais une affection véritable, où la trouvera-t-il maintenant qu'il n'a plus de famille?

VALIGNY. — Il se fera une famille nouvelle, il se mariera.

LAURENCE. — Avez-vous donc juré de marier tout le monde aujourd'hui?

VALIGNY. — Non pas tout le monde, mais deux personnes si j'en veux marier une seule: on ne se marie qu'à deux.

LAURENCE. — Pouvez-vous, Édouard, parler avec tant de légèreté d'un jeune homme qui va ici même, dans un instant, apprendre un si grand malheur!

VALIGNY. — Voulez-vous donc que je demeure inconsolable de la mort de monsieur son oncle? C'était un homme fort recommandable, puisqu'il a su acquérir une fortune de huit millions de dollars; mais il vient de faire ce qu'a de mieux à faire un vieil oncle avare et riche, qui n'a d'héritier qu'un pauvre diable de neveu, gentil garçon, mais gueux comme un artiste. Il s'en va, lui laissant son héritage... Vous croyez que ce ne sera pas une compensation suffisante de la perte d'un oncle qui habitait l'Amérique et que son neveu

n'avait pas vu depuis vingt ans? Je me prête complaisamment à cette idée romanesque, et je veux que cet héritier, sans cela inconsolable, trouve sa consolation dans la tendresse d'une femme jeune et jolie.

LAURENCE. — Vous m'obligeriez beaucoup, Édouard, en me laissant seule apprendre à M. André un événement auquel les dernières lettres de son oncle l'ont si peu préparé.

VALIGNY. — Vous craignez mes indiscrétions?... Rassurez-vous : voici Desforges qui vient me prendre pour aller ensemble à la Bourse.

DESFORGES, *entrant.* — Mademoiselle, recevez les hommages du plus fidèle de vos admirateurs. Bonjour, Valigny. Je suis un peu en retard, mais j'ai été retenu par Moïse Lippmann. Quel grand homme! C'est le capitaliste universel. C'est la spéculation incarnée. Aucun projet ne l'effraye. Il n'y a pas pour lui de mauvaises affaires, car il corrige une mauvaise affaire par une autre, et il en fait deux bonnes. Moi, j'en ai fait trois excellentes ce matin.

LAURENCE. — Vous êtes donc un encore plus grand homme que M. Moïse Lippmann.

VALIGNY. — Quelles sont ces trois excellentes affaires?

DESFORGES. — Moïse Lippmann entre dans l'affaire de l'*Officine universelle* et dans celle des *Commissionnaires savoyards*.

VALIGNY. — Deux méchantes affaires où tu m'as jeté malgré moi.

DESFORGES. — Elles ont cessé de l'être dès que ta participation leur a été assurée. Elles sont excellentissimes maintenant que ta participation a décidé celle de Moïse Lippmann.

VALIGNY. — Mais comment as-tu fait pour obtenir cela de lui?

DESFORGES. — Je l'avais bien obtenu de toi : c'était plus difficile, car il n'y avait encore aucun nom sérieux dans l'une ni dans l'autre affaire. Tu te récriais contre l'idée de l'*Officine universelle*, qui prétend renverser la marmite dans chaque ménage, supprimer la cuisine et la cuisinière, et fournir tous les jours, à heure fixe, à prix fixe et à domicile, les deux repas de tous les bourgeois de Paris, et contre l'idée de la *Société des commissionnaires savoyards*, qui va recruter, pour en placer un à chaque coin de rue, des commissionnaires au rabais dans cette population alsacienne que la faim chasse d'Europe. « C'est absurde ! t'écriais-tu. Voilà des actions de cinq cents francs qui n'en vaudront pas vingt dans six mois! » Comme si l'absurde n'était pas un élément de succès! et comme si la dépréciation des actions dans six mois pouvait empêcher que des primes de vingt francs, de cinquante francs, de deux cents francs, aient été gagnées auparavant!... Je n'exagère rien, et je ne sais pas si je me contenterai de la prime de deux cents francs, et si je n'attendrai pas encore un peu pour vendre mes actions.

VALIGNY. — Mais cette prime de deux cents francs, l'auras-tu seulement?

DESFORGES. — Je l'ai, te dis je!

VALIGNY. — Les actions de l'*Officine universelle* ont été cotées hier à 612 fr. 75, et celles des *Commissionnaires savoyards* à 598 fr. 50.

DESFORGES. — C'est 112 fr. 75 et 98 fr. 50 de plus qu'elles ne valaient il y a huit jours, quand je te proposais ces deux affaires. Ton nom a fait ce miracle. Et voilà précisément ce qui a décidé Moïse Lippmann, non pas à nous accorder sa participation, mais à solliciter, par des insinuations de toute sorte,

son admission dans l'*Officine* et dans les *Commissionnaires savoyards*. Il est jaloux de l'influence de ton nom, et il veut faire voir à la Bourse que le sien n'a pas moins de puissance. Il va gagner, mais nous gagnerons tous avec lui par cette démonstration, qui doublera la prime d'à peu près cent francs que les actions ont aujourd'hui.

VALIGNY. — Et combien lui as-tu promis d'actions?

DESFORGES. — Il prétendait en avoir le même nombre que je lui demandais de la *Plaine Saint-Denis*, cette magnifique affaire que la spéculation attend si impatiemment et dans laquelle on n'avait pas encore voulu te faire ta part.

VALIGNY. — Est-ce qu'on se décide enfin à me la faire?

DESFORGES. — C'est moi qui te l'ai faite, c'est moi qui te l'ai taillée tout à l'heure dans celle de Moïse Lippmann ! Ah! tu me demandais comment je l'ai décidé à prendre des actions de l'*Officine* et des *Commissionnaires savoyards*. Je les lui ai, parbleu, bien vendues. Il prend trente mille actions de l'*Officine*, autant des *Commissionnaires savoyards*, et tu prends, au pair, cent mille actions de la *Plaine Saint-Denis*.

VALIGNY. — Mais tout l'avantage est pour moi.

DESFORGES. — Ne vas-tu pas t'en plaindre? Je me suis reproché, en le quittant, de n'avoir pas exigé cent vingt mille de la *Plaine Saint-Denis* ; il les aurait cédées, tant il avait peur de rester en dehors des deux autres affaires. Il a bien compris que tu ne pouvais pas lui abandonner autant d'actions dans des affaires où il n'y en a que cent mille qu'il t'en cède dans la *Plaine Saint-Denis*, où il y en a six fois davantage.

LAURENCE. — Que comptez-vous donc faire de la plaine Saint-Denis? Vous proposez-vous d'y établir votre... *Marmite universelle?* N'est-ce pas le nom que vous disiez tout à l'heure, monsieur Desforges?

DESFORGES. — *Officine*, mademoiselle, *officine*. Le terme est plus noble, et à la Bourse les termes bas sont bannis du langage... officiel.

LAURENCE. — *Officine!*... C'est donc une pharmacie que vous allez fonder? Vous allez être l'apothicaire universel?

DESFORGES. — L'*Officine universelle* n'est pas une pharmacie, mademoiselle; c'est, ou plutôt ce sera, la cuisine universelle.

LAURENCE. — J'avais donc raison de dire marmite. Mais, si ce terme vous déplaît, pourquoi n'appelez-vous pas votre grande entreprise la *Cuisine universelle?* vous seriez mieux compris.

DESFORGES. — Mademoiselle, tout peut être à la Bourse matière à spéculation, tout. Mais tout ne peut pas être nommé. Je pourrais vous citer, par exemple, telle entreprise en cours d'exploitation depuis longtemps...

LAURENCE. — Je vous en dispense.

DESFORGES. — Nous nous respectons trop nous-mêmes pour ne pas conserver à la cote une grande dignité de langage. La *Cuisine universelle!* Entends-tu d'ici, Valigny, entends-tu crier les actions de la *Cuisine universelle*, ou, mieux que cela, de la *Marmite universelle*, comme mademoiselle disait tout à l'heure?

VALIGNY. — Cela empêcherait-il Moïse Lippmann d'en prendre et d'en vendre? Cela t'en empêcherait-il toi-même?

DESFORGES. — Je ne dis pas cela pour Moïse Lippmann et pour moi : tout

nous va. Mais toi, tu ne voudrais pas voir ton nom figurer parmi ceux des banquiers de la *Cuisine universelle?*

LAURENCE. — Est-ce aussi par dignité de langage que vous appelez *Commissionnaires savoyards* les commissionnaires que vous allez recruter en Alsace?

DESFORGES. — Les commissionnaires savoyards ont une réputation d'exactitude et de probité qui est un capital. Ce capital demeurait improductif : nous le faisons valoir.

LAURENCE. — Puisque vous voulez exploiter la bonne réputation des commissionnaires savoyards, employez-les eux-mêmes plutôt que les Alsaciens.

DESFORGES. — Non pas : vos Savoyards ne meurent pas de faim comme les Alsaciens, et nous ne pourrions pas les avoir à si bon marché.

LAURENCE. — Laissez aux Savoyards leur réputation, si vous ne voulez pas de leurs services.

DESFORGES. — Nous voulons, au contraire, cumuler le bénéfice de la réputation des uns et le bénéfice de l'état misérable des autres.

LAURENCE. — Pardonnez-moi toutes ces questions, monsieur Desforges; mais mon petit génie ne sait pas s'élever tout seul à la hauteur de ces spéculations sublimes qui ne sont que jeux pour votre esprit... Je gagerais que vous n'êtes pas étranger à la conception de ces magnifiques projets que vous exposez si bien?

DESFORGES. — En effet, mademoiselle, on ne me laisse ma petite part dans les actions que pour prix de la bonne part que j'ai fournie dans le plan de l'affaire, quand je n'ai pas apporté l'idée première.

LAURENCE. — C'est vous qui avez eu l'idée de faire venir d'Alsace des commissionnaires savoyards?

DESFORGES. — Je n'ai pas ce mérite; mais j'ai inventé l'*Officine universelle* et la *Plaine Saint-Denis*.

LAURENCE. — Ce n'est pas seulement pour la gloire que vous voulez conquérir la plaine Saint-Denis? et vous ne m'avez pas encore dit ce que vous en ferez après la conquête.

DESFORGES. — Une ville, mademoiselle.

LAURENCE. — Une ville!

DESFORGES. — Oui, une ville qui effacera Paris et Londres, une ville de palais, bâtie en marbre, pavée en marbre. Les rues y auront des dômes de cristal qui laisseront passer la lumière et la chaleur et qui arrêteront le froid, la pluie, la neige et toutes les incommodités de notre triste climat. Un calorifère gigantesque entretiendra partout une douce température et fera régner à côté de Paris, au dix-neuvième siècle, le printemps éternel rêvé par les poëtes et représenté par des allées d'orangers et de grenadiers toujours en fleurs. On n'y connaîtra plus toutes les petites misères de ce pays, qui, dans un état de barbarie déplorable, ose se croire civilisé! Les cheminées n'y fumeront pas : on n'aura plus de cheminées, le calorifère universel remplacera le foyer comme il remplacera le soleil. Depuis si longtemps que nous élevons des serres pour nos fleurs, nous avons bien acquis le droit de penser un peu à nous-mêmes : c'est notre tour, et nous voulons une serre où nous ayons chaud. Mais rassurez-vous, ma belle demoiselle : je

vous parlais d'orangers et de grenadiers, vous voyez bien que les fleurs ne seront point bannies de notre Éden, nous le partagerons avec elles. Il y aura encore au-dessus de nos têtes de la place pour des oiseaux rouges, bleus, jaunes, verts...

LAURENCE. — Votre serre devient une ménagerie.

DESFORGES, *continuant.* — ... des oiseaux que le ciel de ce pays-ci ne connaît pas et qui égayeront ce fortuné séjour et feront croire aux habitants qu'ils ont été transportés pendant leur sommeil à deux mille lieues de Paris.

LAURENCE. — C'est, en effet, un rêve enchanté que vous nous racontez là.

DESFORGES. — Ce sera dans quelques mois une réalité, car il faut que cette merveille sorte de la plaine Saint-Denis comme par un coup de baguette. Nous n'avons traité avec notre architecte qu'à la condition qu'il nous livrerait la ville nouvelle dans cinq mois.

LAURENCE. — Et il s'y est engagé?

DESFORGES. — Il le fallait bien. S'il avait refusé, nous aurions traité avec le machiniste en chef de l'Opéra, moins habile peut être en architecture, mais très-habile en changements à vue. L'architecte aura fini à l'époque que nous lui fixons, et nous laissons à l'Opéra ses machinistes. Mais nous lui prenons ses décorateurs, qui dirigeront la décoration intérieure et extérieure des palais que vous allez voir sortir de terre en quelques semaines.

LAURENCE. — Quelle décoration extérieure peuvent diriger des peintres de l'Opéra?

DESFORGES. — Des fresques, d'admirables fresques que va improviser une armée de jeunes Raphaëls qui n'ont pas encore la réputation de M. Ingres et qui ne peuvent pas élever bien haut leurs prétentions.

LAURENCE. — Et ces Raphaëls au rabais, d'où les tirez-vous?

DESFORGES. — De partout. J'en ai racolé un certain nombre dans les mansardes de Paris. Chabert, l'agent de change qui a fait banqueroute il y a deux mois, va nous en recruter en Belgique et en Italie. Nos rues seront ainsi des galeries de peinture, et la ville tout entière un musée plus considérable à lui seul que tous les musées de l'Europe réunis. Vous voyez, mademoiselle, que chez les hommes de Bourse le génie de la spéculation n'étouffe pas, quoi qu'on en dise, le goût des beaux-arts. Nous aurons dans notre ville salles de spectacle, salles de concert, cirque, hippodrome d'hiver comme d'été, car il n'y aura chez nous ni quatre saisons, ni même deux, il n'y en aura qu'une.

LAURENCE. — Le printemps dont vous nous parliez tout à l'heure, dont les poëtes ont eu l'idée, et dont vous allez faire jouir les habitants fortunés de votre serre chaude.

DESFORGES. — Il ne faut pas qu'ils sortent jamais de cette ville enchanteresse : nous y réunirons tout ce qui peut les charmer, nous ne voulons pas qu'ils soient tentés de l'aller chercher ailleurs. Aucun besoin n'est oublié dans notre projet.

LAURENCE. — A côté de vos salles de concert et de spectacle, de vos hippodromes et de vos cirques, vous aurez des églises?

DESFORGES. — Il n'en est pas question... Mais c'est une idée. Il y aurait même quelque chose de neuf à faire dans ce genre-là. On est fatigué du style

grec et du style gothique, et nos architectes ne savent éviter l'un que pour retomber dans l'autre. Éverard, le courtier, qui revient d'Orient, en a rapporté des vues superbes, parmi lesquelles j'ai remarqué plusieurs mosquées. On pourrait faire deux ou trois églises sur ces modèles-là. Ce serait neuf et original. Je soumettrai cette idée à Moïse Lippmann.

LAURENCE. — Un juif! vous voulez lui proposer d'élever des églises!

DESFORGES. — Moïse Lippmann est un grand esprit qui plane bien au-dessus de toutes les petites querelles... C'est un homme chez qui je n'ai jamais rencontré un préjugé.

LAURENCE. — Est-ce de ce grand homme que la ville serre-chaude recevra son nom?

DESFORGES. — Que voulez-vous dire?

LAURENCE. — Comme Alexandrie et Constantinople sont ainsi nommées en souvenir d'Alexandre et de Constantin, qui les ont fondées, ne dira-t-on pas, en souvenir de M. Moïse Lippmann, Lippmannopol? Je ne parle pas de vous, monsieur Desforges, qui avez eu l'idée première de cette première merveille du monde moderne : ce sera votre gloire d'avoir la même destinée que Christophe Colomb, qui découvrit l'Amérique et qui n'en fut point le parrain.

DESFORGES. — Ah! mademoiselle...

LAURENCE. — Ce rôle convient mieux, je crois, à votre modestie.

DESFORGES. — Lippmannopol! C'est encore une excellente idée que vous me donnez là... Pourquoi ne l'ai-je pas connue ce matin? J'aurais dicté à Moïse Lippmann les conditions que j'aurais voulu. Aucune difficulté ne se rencontrait plus dans l'affaire : Lippmannopol les levait toutes... Lippmannopol! Que va dire la Bourse quand elle entendra nommer Lippmannopol? N'en seras-tu point jaloux, Valigny?

VALIGNY. — Au contraire, j'en serai enchanté. Un tel honneur est bien dû à Moïse Lippmann. Et, puisque me voilà maintenant, grâce à toi, intéressé dans l'affaire, j'appuierai l'idée de nommer la ville de la plaine Saint-Denis Lippmannopol.

DESFORGES. — Elle vient de ta sœur, d'ailleurs, cette idée-là... Cependant tu aurais peut-être préféré, toi dont le crédit et la fortune ne datent pas d'hier comme le crédit et l'importance de Moïse Lippmann, donner ton nom à la ville? Et puis tu es gentilhomme, d'ancienne famille parlementaire, tu as tes armoiries, qui devenaient naturellement les armes de la ville.

VALIGNY. — Je tiens mon nom et mes armes de ma famille, et j'aime mieux les lui réserver. Ce sera un avantage de plus pour Lippmannopol de n'avoir pas des armes indiquées et presque imposées par son nom : elle pourra choisir.

LAURENCE. — Elle pourra se composer les plus belles armes du monde.

DESFORGES. — Trois lions d'or sur fond d'or.

LAURENCE. — Ces lions d'or disparaissant dans un champ d'or... ou dans un fond d'or, comme vous dites, seront un parfait emblème de la modestie, trop parfait même, car ils y disparaîtront si bien, que personne ne pourra plus les y découvrir.

DESFORGES. — Vous avez raison... Trois lions d'or sur fond écarlate feront mieux, avec quatre coquilles d'or.

VALIGNY. — Pourquoi ces coquilles?

DESFORGES. — J'étudie quelquefois le blason sur les panneaux des voitures qui stationnent devant la Bourse, et j'y ai vu figurer assez souvent les coquilles.

VALIGNY. — Elles sont là pour rappeler des pèlerinages en terre sainte.

DESFORGES. — Ah! je ne savais pas.

LAURENCE. — Elles figureront très-bien dans les armes de Lippmannopol, en commémoration de tant de fameux pèlerinages à Bruxelles ou en Californie... Et vous ferez bien de donner cette explication, monsieur Desforges : les actionnaires seraient capables de croire que les coquilles sont là pour les avertir qu'il leur restera la même chose qu'aux plaideurs de la fable.

DESFORGES. — Toutes vos épigrammes, mêlées d'ailleurs d'excellents avis sur le nom et sur les ornements à donner à la ville, n'empêcheront pas, mademoiselle, que la *Plaine Saint-Denis* ou plutôt Lippmannopol (c'est un trait de génie que l'invention de ce nom-là!) soit une affaire superbe.

VALIGNY. — Comme toutes les affaires, elle vaudra ce que nous la ferons valoir. Et voilà justement que je vais avoir sans doute à ma disposition d'immenses capitaux avec lesquels je pourrai gouverner les cours, faire la hausse et la baisse à volonté sur tout ce qui se cote à la Bourse.

DESFORGES. — Le chiffre de ces capitaux?

VALIGNY. — Plus de quarante millions. Je te conterai cela.

LAURENCE. — Ce n'est pas de la fortune échue à M. André que vous comptez disposer pour vos opérations?

VALIGNY. — Quel mal voyez-vous à cela?

LAURENCE. — Mais M. André ne le voudra pas; mais, quand il va se savoir maître de cet héritage imprévu, il lui donnera tout autre emploi plutôt que celui-là.

VALIGNY. — Qu'en savez-vous?

LAURENCE. — M. André n'est ni courtier, ni spéculateur, ni financier.

VALIGNY. — C'est-à-dire qu'il ne l'était pas. Un artiste qui va demander l'avance d'un quartier de sa pension de douze cents francs n'est pas un financier, j'en conviens; mais l'héritier à qui échoit une succession de quarante-quatre millions est tout de suite, s'il veut, un grand financier et devient un heureux spéculateur.

LAURENCE. — Il ne le voudra pas!

VALIGNY. — Encore un coup, comment pouvez-vous le savoir?

LAURENCE. — Mais ses goûts, ses idées, ses sentiments, sont heureusement des obstacles insurmontables au projet que cette nouvelle vous a si vite inspiré.

VALIGNY. — Gueux, il avait les goûts et les préventions d'un gueux; millionnaire, plus de quarante fois millionnaire, il aura d'autres goûts et des idées plus raisonnables.

DESFORGES. — Qui a le plus à gagner au projet de Valigny? N'est-ce pas cet heureux héritier qui peut voir doubler par là sa fortune en peu de temps?

LAURENCE. — Que voulez-vous qu'il fasse de cette fortune ainsi doublée?

DESFORGES. — Il en sera plus puissant pour l'accroître encore.

LAURENCE. — Et après?

DESFORGES. — Après, il continuera de s'enrichir et il sera bientôt la première puissance financière de l'Europe.

LAURENCE. — Et après?

DESFORGES. — Devenu le plus riche financier de l'Europe, il gagnera tout ce qu'il lui plaira de gagner.

LAURENCE. — Et après?

DESFORGES. — Et après?... Mademoiselle, je ne comprends pas votre question.

LAURENCE. — Avant de disposer de cet héritage de nabab, savez-vous seulement, Édouard, si la nouvelle donnée par votre journal est exacte?

VALIGNY. — Mes correspondants me la confirment avec tous ses détails. Aucun doute n'est possible.

LAURENCE. — Heureusement cet héritage est là-bas, fort loin de la Bourse de Paris.

VALIGNY. — Qu'importe? Est-ce que les spéculations se font avec des écus? Il n'y a pas d'autre argent à la Bourse que celui qui est au fond de nos porte-monnaie, pour payer nos déjeuners et nos cigares.

DESFORGES. — Ce n'est pas l'argent qui est le dieu du temple, c'est le crédit!

GERMAIN, *annonçant*. — M. André Lambert.

LAURENCE. — Édouard, de la pitié! C'est un millionnaire, mais c'est un orphelin.

ANDRÉ, *entrant*. — Vous m'avez appelé, monsieur. Vous avez reçu des nouvelles importantes d'Amérique, de mon oncle sans doute. Vous avez à m'annoncer de grands changements dans mon existence : mon oncle va la partager. Ce matin, quand mademoiselle Laurence a bien voulu vous rappeler que nous nous étions rencontrés quelquefois chez madame Duplessis, qui me traite avec tant de bonté, vous m'avez fait tout de suite de la bienveillance de cette excellente amie un titre auprès de vous. Par l'inspiration d'une sotte vanité, je me suis éloigné de vous quand vous veniez à moi; oubliez ce mauvais mouvement, et permettez-moi de me dire que c'est d'un ami que je tiens les bonnes nouvelles que vous me donnez.

VALIGNY. — En effet, c'est un ami, monsieur, qui a voulu que vous apprissiez ici, et non ailleurs, des nouvelles auxquelles vous n'êtes guère préparé.

ANDRÉ. — Mon oncle ne revient-il point encore?... Quels nouveaux obstacles le retiennent en Amérique?

VALIGNY. — Il faut que je laisse à ma sœur, monsieur, le soin de vous dire ce que j'ai appris. Tandis qu'elle va vous en instruire, je cours à la Bourse avec mon ami Desforges, que je vous présente. Si nous vous quittons, c'est pour nous occuper de vos affaires.

ANDRÉ. — De mes affaires!

DESFORGES. — Monsieur, je n'ai pas l'honneur d'être connu de vous. Mais, après tout le bien que Valigny vient de me dire de votre personne, je vous

prie de vouloir bien me compter au nombre de vos meilleurs amis. (*Il sort avec Valigny.*)

ANDRÉ. — Tout le bien que M. de Valigny vient de lui dire de moi!... Qu'est-ce que cela signifie?

LAURENCE. — Tout le bien que M. Desforges sait de vous et que vous ne savez pas vous-même, c'est que vous êtes bien des fois millionnaire et que votre inexpérience vous expose aux entreprises des hommes à projets comme lui.

ANDRÉ. — Millionnaire!

LAURENCE. — Si vous connaissiez M. Desforges, son amitié vous aurait révélé tout cela, et je n'aurais plus rien à vous apprendre.

ANDRÉ. — Je ne comprends pas un mot, mademoiselle, de tout ce que j'entends ici depuis cinq minutes.

LAURENCE. — Y a-t-il longtemps que vous n'avez reçu de lettre de monsieur votre oncle?

ANDRÉ. — Assez longtemps, et ce silence, auquel il ne m'a pas habitué, m'inquiète.

LAURENCE. — S'il était malade, a-t-il quelqu'un auprès de lui qui puisse vous en instruire?

ANDRÉ. — Personne, je crois. Mon oncle a vécu vingt ans à la Nouvelle-Orléans, comme dans une ville de passage. L'exemple de quelques rapides fortunes l'avait tenté : il est allé là-bas, non pour s'y établir, mais pour y gagner au plus vite une petite fortune qui lui permît de s'établir à Paris avec mes parents. Il a laissé ici son cœur, qui ne nous a pas quittés un instant, et il n'a pu nouer aucunes relations en Amérique.

LAURENCE. — S'il était dangereusement malade, vous ne le sauriez donc pas?

ANDRÉ. — Si vous me dites cela, c'est que sa vie est en danger. Comment l'avez-vous su? Par une lettre du chef de sa maison à M. de Valigny?... Malade!... et je l'ignorais!... malade loin de moi!... et un long temps va m'être nécessaire pour arriver auprès de lui!... et j'arriverai peut-être trop tard!

LAURENCE. — N'avez-vous donc jamais prévu, monsieur André, vous voyant séparé de lui par l'Océan, qu'un tel malheur pût vous surprendre?... Ah! combien ceux qui s'aiment sont à plaindre dans un si grand éloignement!... Nous sommes gais, heureux, quand ceux qui nous sont chers souffrent loin de nous. Nous rions quand ils pleurent! Nous rions encore à l'heure où ils nous sont ravis!

ANDRÉ. — Mon oncle est mort, n'est-ce pas?

LAURENCE. — Comment lui-même a-t-il appris la dernière maladie de son frère?

ANDRÉ. — Le coup a été si rapide, que je lui ai dit dans la même lettre la maladie et la mort de mon père... Mon oncle est mort, n'est-ce pas? (*Laurence lui tend la main. Il tombe accablé. Long silence.*)

LAURENCE. — Donnez un libre cours à votre douleur : je la comprends trop bien pour essayer de la consoler. J'ai été deux fois frappée de coups pareils, et je sais que le plus ferme courage se sent ployer en les recevant. Ce

n'est pas moi qui chercherai pour vous dans l'âge de votre oncle, dans la longue séparation qui a précédé cette séparation qui ne finira point ici-bas, de vaines raisons de ne pas le pleurer : il faut bien que les pleurs s'épandent d'un cœur brisé par un coup si funeste. Vous aviez renfermé tous vos rêves d'avenir dans l'espérance de le revoir, et vous ne le reverrez plus ! dans l'espérance de vivre encore de longs jours avec lui, et vous restez seul !... Je ne l'ai pas connu, mais je l'aimais pour tout ce que je vous avais entendu raconter de lui, pour toute la tendresse qu'il vous témoignait dans ce que vous nous avez lu de ses lettres chez madame Duplessis.

ANDRÉ. — Il avait vraiment un cœur de père pour moi... Quel autre qu'un père, après vingt années, se serait rappelé avec tant de complaisance ma première enfance et m'aurait conservé, malgré cette longue absence, cette vivacité d'affection qui m'accueillit à mon entrée dans la vie ?... Ah ! ne vaudrait-il pas mieux n'avoir jamais connu ces douces affections, ces chères protections qui entourent notre berceau et soutiennent nos premiers pas, que de les voir disparaître si vite et de rester seul ?

LAURENCE. — C'est le bonheur d'être aimé qui fait plus tard la douleur de ces séparations. Et cependant pourriez-vous regretter d'avoir retrouvé dans le cœur de votre oncle le cœur d'un père ? Pourriez-vous reprocher à sa tendresse de vous avoir préparé dans le coup qui vous frappe aujourd'hui le sujet d'une affliction profonde ? Ce serait un blasphème contre les plus saintes affections que nous rencontrions ici-bas et contre Dieu lui-même, qui, dans sa bonté pour nous, les a mises au cœur de nos parents.

ANDRÉ. — Vous avez raison, mademoiselle ; et, si ma douleur trouve quelque adoucissement, ce sera dans le souvenir même, dans le cher souvenir de cette sollicitude que la distance n'a jamais découragée, que la longueur de l'absence n'a pas pu lasser, mais que j'ai toujours sentie auprès de moi présente et vigilante depuis que j'existe.

LAURENCE. — Vous ne savez pas encore, monsieur André, jusqu'où allait cette sollicitude de votre oncle. Sa tendresse éclairée vous a gardé des dangers auxquels la grande fortune qu'il avait acquise pouvait exposer ici votre jeunesse. La vie lui avait été rude à lui-même, et il savait l'efficace des jours difficiles pour former un homme, non pas tel que le monde les forme et les aime, mais tel qu'un chrétien doit être. Il a eu le courage de vous faire traverser les épreuves d'une position médiocre, pour vous y fortifier contre les périls de la grande existence qui devait être un jour la vôtre.

ANDRÉ. — Il y a ici, mademoiselle, quelque confusion. Mon oncle a bien pu dire en nous quittant qu'il allait chercher fortune en Amérique ; mais ne croyez pas, malgré cette grande, et, il faut bien le dire aujourd'hui, cette funeste résolution, ne croyez pas qu'il eût l'esprit d'aventure. Non. Ses vœux et ses espérances n'ont jamais été au delà d'une humble aisance, et le succès n'a jamais été au delà de ses espérances. Au contraire. Ah ! s'il avait pu atteindre plus tôt le but modeste de son ambition, il serait revenu, je l'aurais entouré de mes soins, et il vivrait encore !

LAURENCE. — Il est mort riche cependant, puissamment riche, possesseur d'une fortune que mon frère évaluait tout à l'heure à plus de quarante mil-

lions, et dont vous êtes maintenant l'héritier. Nous l'avons appris ce matin, quelques instants après votre visite, par le journal des États-Unis.

ANDRÉ. — Mais mon oncle vit peut-être encore!... Le journal peut avoir été mal informé.

LAURENCE. — Ah ! chassez bien vite un tel espoir. Les correspondances de mon frère sont venues confirmer aussitôt la fatale nouvelle.

ANDRÉ. — C'en est donc fait!... Et la lettre où il me parlait avec tant de bonheur de réunion prochaine était sa dernière lettre!... Je pleurais de joie en la lisant, sans que rien m'avertît que ce tendre ami me parlait pour la dernière fois, que la main qui avait tracé ces lignes allait être glacée par la mort!

LAURENCE. — Mais la mort n'a pas de pouvoir sur l'amour qui les inspira. Affranchie par la mort de ses liens terrestres, l'âme de votre oncle ne connaît plus de distance, elle demeure avec vous, elle vous aime plus qu'elle ne vous a jamais aimé.

ANDRÉ. — Ah! mademoiselle, que votre cœur sait bien ce qu'il faut dire à un cœur désolé ! Qu'il sait bien ôter à la douleur son amertume, et l'adoucir en la purifiant par de saintes pensées!... Je trouvais déjà je ne sais quelle douceur secrète à vous voir, vous, vous! prendre auprès de moi cette mission qui appartient à la tendresse d'une sœur ou d'une amie. Soyez bénie de n'avoir pas voulu que l'orphelin se sentît trop seul au monde !

LAURENCE. — J'entends mon frère. Cachez vos larmes, monsieur André. Si M. Desforges les voyait, vous ne pourriez pas vous soustraire aux consolations de son amitié.

VALIGNY, *entrant*. — Vous savez maintenant, monsieur, de quelle mission le hasard m'avait chargé ce matin auprès de vous, mission mêlée de peine et de joie comme la plupart des choses de ce monde. Ma sœur, qui avait réclamé la triste tâche de vous apprendre la perte que vous avez faite, devait, par compensation, avoir la joie de vous révéler l'héritage imprévu que monsieur votre oncle vous a laissé. J'ai pris la part la plus vive à la douleur bien naturelle que vous ressentez de la mort de ce digne parent. Mais je me suis dit que c'est aux vivants qu'il faut rendre service, et non aux morts, pour qui nous ne pouvons plus rien. Une fortune si considérable, qui pourrait faire envie à des princes, ne va pas sans de grands devoirs.

ANDRÉ. — Pourvu qu'ils ne soient pas au-dessus de mes forces!... J'ai peur qu'une telle fortune soit un fardeau beaucoup trop lourd pour moi.

VALIGNY. — Avec un peu d'aide, l'accomplissement de ces devoirs vous sera facile. L'habitude et l'expérience des affaires vous manquent : on veut bien me reconnaître quelque intelligence, quelque habileté... J'avais déjà l'honneur d'être votre banquier... J'ai cru que je ne pouvais pas rester indifférent à vos intérêts.

ANDRÉ. — Ah! monsieur, tantôt vous m'assuriez de votre amitié, vous me la prouvez à cette heure.

VALIGNY. — De si grands capitaux, qui peuvent en produire sans cesse d'autres encore très-importants, ne doivent pas rester improductifs. Il y aurait là une déperdition de richesses qui serait une faute, qui serait un crime à une époque où la richesse générale est si loin de suffire aux besoins géné-

raux. J'ai présumé votre assentiment, et je viens de donner à mon agent de change l'ordre d'acheter en votre nom des valeurs dont j'ai remis le choix à Desforges, homme très-entendu dans les affaires de Bourse.

LAURENCE. — Comment! vous avez laissé à M. Desforges le soin de placer les capitaux de M. André ?

VALIGNY. — Je lui ai donné mes instructions, et tout va se faire comme si j'étais là... D'ailleurs, Desforges est un habile homme, souvent plus hardi que prudent, je l'avoue, mais toujours bien inspiré dans sa hardiesse. Moi-même, il m'a fait entrer plus d'une fois dans des affaires pour lesquelles je n'avais aucun goût: eh bien, je n'y ai jamais rien perdu; au contraire, ces actes de faiblesse m'ont toujours porté profit.

ANDRÉ. — Mais je ne comprends pas encore comment mon oncle, qui n'avait qu'un emploi modeste chez un négociant de la Nouvelle-Orléans, a pu acquérir cette fortune immense.

VALIGNY. — Des fonctions modestes constituent souvent une position excellente pour voir venir les occasions et pour en profiter. D'ailleurs, il n'est pas nécessaire de comprendre comment votre oncle était possesseur de cette fortune. L'essentiel, c'est la possession, par lui d'abord, par vous depuis que vous avez perdu cet excellent parent. Heureusement le fait est établi d'une manière incontestable par la notoriété publique.

ANDRÉ. — C'est étrange !

VALIGNY. — C'est étrange, si vous voulez, mais c'est positif. Et voilà tout ce qui nous importe. Il ne s'agit plus que d'administrer cette fortune, de placer ici dans d'excellentes opérations ces capitaux que vous ne pouvez pas laisser en Amérique, où ils échapperaient tout à fait à votre surveillance.

ANDRÉ. — Je m'en remets entièrement à vous, monsieur.

VALIGNY. — Je vous remercie de cette confiance... Voici Desforges qui va vous dire ce que j'ai déjà fait pour la mériter.

DESFORGES, *entrant.* — Qui est-ce qui vend?... Du *Lyon*, du *Nord*, du *Grand Central*, du *Mobilier*, de la *Plaine Saint-Denis*, des *Petites Voitures?*... Qui est-ce qui vend?... De l'*Hôtel Rivoli*, des *Commissionnaires savoyards*, du *Caoutchouc durci*, de l'*Avenir africain*, de l'*Officine universelle*, du *Ramonage électrique*, des *Calorifères thermaux?*... Qui est-ce qui vend?

VALIGNY. — Te crois-tu encore à la Bourse en entrant ici ?

DESFORGES. — Tout le monde veut acheter, mais il n'y a plus de vendeurs à la Bourse. Il faut bien que j'en cherche autre part, dans la rue, ici, partout.

LAURENCE. — Dans la rue!

DESFORGES. — Bah! dans la rue je ne suis pas plus heureux qu'à la Bourse... Ceux à qui je propose d'acheter leurs actions me répondent, à la Bourse : Vendez-vous?... et dans la rue : Tiens! c'est un fou !... — Qui est-ce qui vend?... Mais personne ne vend plus! Tout est arrêté !

VALIGNY. — Nous sommes ici plus près de la rue que de la Bourse, et nous ne te répondrons pas: Vendez-vous?... Calme-toi, et dis-nous ce qui est arrivé.

DESFORGES. — Je te l'ai déjà dit : personne ne veut plus vendre.

VALIGNY. — Mais pourquoi?

DESFORGES. — Pourquoi?... Parce que tout le monde est emporté par le mouvement que nous avons imprimé aux valeurs, en achetant tout ce que nous avons trouvé d'actions du *Mobilier*, du *Grand Central*, de l'*Officine universelle*, de l'*Hôtel Rivoli*, du *Ramonage électrique*, de la *Plaine Saint-Denis*, de l'*Avenir africain*, des *Petites Voitures*, et de toutes les autres affaires. Il y a des actions qui ont gagné cent francs et davantage depuis l'ouverture de la Bourse : ceux qui en ont les gardent, comptant bien que cela va monter, monter, monter toujours.

VALIGNY. — Mais les actions de la *Plaine Saint-Denis* viennent d'être émises tout à l'heure : il en reste à vendre, il faut les acheter.

DESFORGES. — Il n'en reste pas une... Ah! tu ne connais pas encore Desforges, et ne sais pas de quoi il est capable. Mais je ne me connaissais pas encore moi-même, et n'ai pas été le moins surpris par un succès qui dépasse toutes mes prévisions, et qui dérange un peu mes calculs, car j'ai acheté pour M. Lambert, comme tu me l'avais dit, et je n'ai pas eu le temps d'acheter pour mon compte. Ç'a été tout de suite une panique d'un nouveau genre; et, comme nous avons vu, à de certains jours, que personne ne voulait plus acheter, aujourd'hui personne ne veut plus vendre... L'effroi n'est pas moindre. On se regarde, on s'interroge, on se surveille avec anxiété, chacun se demandant : Que va-t-il arriver? mais n'osant pas vendre cependant, car il craint de perdre ce qu'il manquerait de gagner... Et c'est là une perte incalculable, car toutes les valeurs que nous faisons monter peuvent gagner cent pour cent, elles peuvent gagner davantage. Il ne faut pas chercher dans tout ce qu'on a pu jamais voir un terme de comparaison à ce qui se passe en ce moment à la Bourse... Ah ! monsieur Lambert, la belle journée pour vous et pour tous ceux que vous enrichissez avec vous !

ANDRÉ. — Qui sont donc ceux que j'enrichis?

VALIGNY. — Tous ceux qui possèdent des actions dans les affaires où vous venez d'en acheter vous-même.

ANDRÉ. — Comment se peut-il faire que je les enrichisse?

DESFORGES. — Vous achetez quatre ou cinq cents *Petites Voitures*...

ANDRÉ. — Que voulez-vous que j'en fasse? Pensez-vous que je vais ouvrir un magasin de carrossier?

LAURENCE, *riant*. — Monsieur Desforges, vous nous vantiez ce matin la noblesse de la langue de la Bourse... Quel dommage qu'elle n'ait pas autant de clarté que de délicatesse !

DESFORGES. — Je prends un autre exemple. Vous achetez cinq cents *Commissionnaires savoyards*...

VALIGNY. — Autant valait t'en tenir à ton premier exemple. (*A André.*) Desforges suppose, — et je ne sais pas pourquoi il le suppose, car c'est précisément ce qui arrive, — il suppose que vous achetez un grand nombre d'actions d'une entreprise, qui aura bientôt le monopole des commissions dans Paris, et qui s'appelle la *Société des commissionnaires savoyards*. Vous ne les achetez pas à un seul vendeur, mais à vingt ou trente. Ces achats considérables font croire aux esprits simples que vous savez sur l'affaire quelque chose qu'on ne sait pas, et qui la rend bien plus avantageuse. Avec un peu d'expérience des coups de Bourse, on ne croit pas cela, mais on croit du

moins que d'autres le croiront, et que les actions vont monter. Sur cette opinion, ceux qui n'ont pas d'actions veulent en acheter, ceux qui en ont déjà veulent en avoir encore plus, mais presque personne ne veut vendre. Les actions à vendre, ainsi recherchées de toutes parts et très-difficiles à trouver, se vendent à un bien plus haut prix.

ANDRÉ. — Mais elles ne valent pas davantage cependant?

DESFORGES. — Elles valent davantage, puisqu'elles se vendent plus cher.

ANDRÉ. —Mais cette opinion ne change rien à la valeur de l'entreprise, qui n'en rapportera pas un sou de plus.

DESFORGES. — Il ne s'agit pas de l'entreprise, qui ne vaut rien du tout. Il s'agit des actions, qui valent ce qu'on peut les vendre, et on les vend fort cher quand on les a fait monter par des achats considérables et simultanés.

ANDRÉ. — Mais c'est là une valeur toute fictive.

DESFORGES. — Qu'appelez-vous valeur fictive?... Le prix des actions qu'on vend est payé en beaux et bons écus.

ANDRÉ. — Mais contre ces beaux et bons écus on donne aux acheteurs quelque chose qui ne vaut rien.

VALIGNY. — Ce que vous dites là serait vrai si les acheteurs recherchaient les actions pour les garder. Mais ils ne les achètent que pour les revendre avec bénéfice.

ANDRÉ. — Mais ces actions n'existent pas pour passer perpétuellement de main en main et ne s'arrêter jamais dans aucune? et les entreprises n'ont pas été faites sans doute pour les actions?

DESFORGES. — Et pourquoi donc, s'il vous plaît, les aurait-on faites?

ANDRÉ. — Pour fonctionner, je suppose; celle dont M. de Valigny parlait tout à l'heure, pour avoir, comme il le disait, le monopole des commissions dans Paris.

DESFORGES. — Grand merci!... La belle combinaison pour perdre de l'argent!

ANDRÉ. — Il faudra bien cependant que quelqu'un le perde. Ces actions ne circuleront pas sans fin.

DESFORGES. — Tant pis pour les maladroits! Ne connaissez-vous point un petit jeu où un objet quelconque d'un mince volume et qu'on appelle le *furet*, passe de main en main dans un cercle de joueurs? Un joueur est au milieu du cercle, qui s'évertue à saisir le *furet*. Tant pis pour le maladroit qui le laisse saisir dans sa main, et qui n'a pas su, voyant qu'il allait être pris, se défaire du *furet* au profit de son voisin!

LAURENCE. — Ce n'est pas au profit, c'est au dommage que vous voulez dire

DESFORGES. — Au dommage ou au profit, n'importe.

ANDRÉ. — Il importe si bien, que je ne veux pas jouer au *furet* avec des actions qui ruineront ceux qui n'auront pas su s'en défaire.

VALIGNY. — J'admire votre puritanisme... Mais un peu d'expérience en corrigera l'excès. Bientôt vous reconnaîtrez qu'user pour jouir, qu'entamer votre capital au lieu d'en tirer les grands revenus qu'il peut vous donner, ce serait faire comme le sauvage qui coupe l'arbre pour manger le fruit. Un peu de civilisation ne saurait gâter la vertu la plus austère.

ANDRÉ. — Si sauvage que je sois, je ne le suis pas encore assez pour refuser de me civiliser, et de placer selon vos conseils cette fortune bien inattendue; mais je n'en veux tirer qu'un produit légitime.

DESFORGES. — Un produit légitime!... Est-ce que nous vous avons proposé de détrousser les voyageurs sur la grand'route?

ANDRÉ. — Je ne dis pas cela. Je dis seulement que je ne veux prendre aucune part à des affaires dont l'objet avoué serait improductif ou même ruineux, mais qui peuvent néanmoins donner des bénéfices par les transactions dont vous me parliez tout à l'heure.

VALIGNY. — Il n'y a de grands bénéfices que dans ces transactions-là.

ANDRÉ. — Je me contenterai donc des petits bénéfices; et, si tout cela n'est pas un rêve, si je suis en effet possesseur de cet immmense héritage que vous m'annoncez...

VALIGNY. — Pouvez-vous en douter?

ANDRÉ, *continuant.* — Je n'aurai pas grand mérite à ne demander à cette fortune fabuleuse qu'un revenu modeste, si on le compare au chiffre du capital, mais qui sera toujours hors de toute proportion avec ce qu'un homme raisonnable, même dans une position bien supérieure à la mienne, peut ambitionner.

DESFORGES, *à mi-voix à Laurence.* — Comprenez-vous?... Moi, je ne comprends pas.

LAURENCE, *de même.* — Je le crois bien.

VALIGNY. — Il ne s'agit point ici d'ambition, il ne s'agit point de poursuivre une fortune que vous avez attendue, non pas dans votre lit, mais au milieu de vos cahiers de musique spirituelle,—ce qui est tout pareil,—et qui cependant est venue vous trouver. C'est là un bon procédé dont elle use fort rarement. Vous lui devez quelque reconnaissance, et vous seriez un ingrat si vous persistiez dans cet accueil dédaigneux. Après qu'elle a tant fait pour vous, faites quelque chose pour elle... J'admire autant qu'un autre la modération dans les goûts et la résignation. La résignation est une vertu sociale dont je fais très-grand cas : sans elle il n'y aurait plus de sûreté pour les fortunes ni de sécurité pour les personnes. Mais il y a la résignation du pauvre et la résignation du riche. Résignez-vous à être riche.

ANDRÉ. — Ce n'est que trop facile; et le plus désintéressé n'a pas besoin de se faire grande violence pour en prendre son parti. Je suis résigné, comme vous dites, à la richesse qui vient de me surprendre. Mais je ne le suis pas à m'enrichir encore aux dépens des maladroits que vous sacrifiez si résolûment. Je leur dois d'autant plus de sympathie, que, livré à moi-même, je serais encore plus maladroit qu'eux, et que tout l'avantage que je pourrais avoir dans cette lutte, je le tirerais de vos conseils et de votre expérience. Souffrez que je fasse de ces richesses un meilleur usage. S'il y a quelque douceur à se voir possesseur d'une telle fortune, ce doit être dans la facilité d'en faire jouir les autres avec soi-même, en la consacrant à quelque grande œuvre, utile aux malheureux, utile à la société tout entière.

DESFORGES. — J'ai votre affaire!

VALIGNY. — Toi!

DESFORGES. — J'ai en projets deux magnifiques entreprises de bienfai-

sance. Je les ai proposées tout à l'heure à Moïse Lippmann. Il a le génie de la spéculation, mais il n'a pas un cœur ardent comme nous autres. J'avais cru cependant la conjoncture favorable, car je lui soumettais en même temps une autre idée bien faite pour le disposer à répondre *Oui* à tout ce que je lui proposerais.

LAURENCE. — Lippmannopol?

DESFORGES. — Précisément.

VALIGNY. — Sa modestie aurait-elle repoussé ton idée, ou plutôt celle de Laurence?

DESFORGES. — Au contraire... Si du moins il s'en était tenu à cette idée-là!

LAURENCE. — Est-ce qu'il vous a demandé de lui élever un temple dans sa ville, comme au patron des spéculateurs?

DESFORGES. — Pas encore; mais je ne voudrais pas jurer que cela n'arrivera pas... Voyez à quoi sont exposées les plus belles intelligences! Lippmann, quand je lui ai proposé de donner son nom à la ville de la plaine Saint-Denis, s'est mis à extravaguer. Je ne sais pas si cela durera, mais il est fou aux trois quarts à l'heure qu'il est.

VALIGNY. — Que te disait-il donc?

DESFORGES. — Je n'ose pas le répéter.

LAURENCE. — Veut-il, comme cet empereur romain, donner à son cheval la première magistrature de la cité?

DESFORGES. — Il n'y a rien d'insensé qu'on ne soit en droit d'attendre de lui. Je lui dis : « Valigny a pensé que ce serait faire acte de justice de donner ton nom à la ville nouvelle et de l'appeler Lippmannopol. » Il m'a d'abord embrassé en m'appelant : « Mon cher Valigny! » Son cher Valigny ne lui inspirait plus nul ombrage... Alors il m'a parlé de la ville avec la tendresse et l'effusion d'un père qui parle de son enfant.

LAURENCE. — Vous voyez bien qu'il a du cœur. Vous l'avez calomnié.

DESFORGES. — Il m'a dit naïvement : « Il faut refaire tous nos plans. Ceux que nous avions adoptés ne peuvent plus suffire à la grandeur de Lippmannopol. Il faut convoquer les actionnaires, réformer l'acte de société en portant au centuple, pour commencer, le capital social. » J'étais étourdi de ce que j'entendais. Il a vu ma surprise. « Lippmannopol, a-t-il ajouté, ne serait rien si elle n'était la capitale d'une province. Nous élèverons à quelque distance des villes de second ordre. » Il a continué en me parlant de la France comme d'un vaste désert ou plutôt comme d'une grande feuille de papier blanc où la main jetterait à sa fantaisie et sans effort des cités nombreuses et superbes. Il s'est abandonné à tous les caprices de son imagination... Vous aviez cru, mademoiselle, qu'on ne pouvait pas aller plus loin que vous, quand vous avez dit Lippmannopol... Je le croyais moi-même en le lui répétant... Il m'a répondu Lippmannopolie!

LAURENCE. — L'occasion était excellente pour lui faire adopter vos deux projets de bienfaisance, en lui proposant de les appliquer à la Lippmannopolie.

DESFORGES. — Merci! Autant eût valu lui demander de les appliquer au royaume de la Lune.

LAURENCE. — C'est encore une idée, cela.

DESFORGES. — Mademoiselle, mes idées sont éminemment pratiques, et j'en réserve l'application à mon pays.

LAURENCE. — Et M. Moïse Lippmann la réclamait pour le sien?

DESFORGES. — Depuis que je lui ai fait part de votre malheureuse idée, son esprit voyage en Lippmannopolie, et je ne sais pas de moyen de le faire redescendre dans le monde des réalités.

ANDRÉ. — Mais vous ne m'avez pas dit, monsieur, quelles sont ces entreprises de bienfaisance où vous voulez bien m'admettre.

DESFORGES. — Elles sont magnifiques, monsieur, et vous en seriez la tête qui pense et qui dirige.

LAURENCE. — Et vous, monsieur Desforges, le bras qui agit et qui exécute?

DESFORGES. — Précisément.

LAURENCE. — Pour commencer, que le bras dise donc à la tête ses pensées et ses projets.

DESFORGES, *à mi-voix.* — Ce n'est pas adroit, ce mot-là! (*Haut à André.*) Monsieur, il s'agit d'abord d'une grande entreprise destinée à raffermir, après tant d'ébranlements, la Religion, la Famille et la Société.

ANDRÉ. — C'est un bien beau programme, monsieur, mais bien vaste.

DESFORGES. — L'*Hyménée* le remplira, monsieur. L'*Hyménée*, c'est le nom de la société que je vous propose de fonder.

LAURENCE. — Il est un peu mythologique, ce nom-là, pour l'entreprise si religieuse que vous nous annoncez.

DESFORGES. — Mais la mythologie était aussi une religion. C'était celle de l'antiquité. Or j'ai appris dans mes classes que les anciens sont nos maîtres en toutes choses.

VALIGNY. — Laisse le nom, et dis-nous ce que sera l'*Hyménée*.

DESFORGES. — L'*Hyménée* rapprochera les cœurs faits pour se comprendre et les fortunes faites pour se convenir, les célibataires de l'un et de l'autre sexe que la distance, que des relations de société différentes, empêchent de se connaître et de former des liens doux pour eux-mêmes et avantageux à la Société.

VALIGNY. — C'est une concurrence à M. de Foy?

DESFORGES. — C'est une concurrence, si tu veux, mais appropriée à l'esprit de notre temps et au grand développement que toutes les affaires ont pris de nos jours. L'*Hyménée* aura dans chaque ville un correspondant qui enverra tous les jours à la direction générale des notes détaillées sur la fortune, l'âge, la santé, les qualités du cœur et de l'esprit des personnes de la localité qui nous confieront le soin d'assurer leur bonheur. Nous unirons ainsi par des chaînes de fleurs le Nord au Midi, l'Est à l'Ouest, et nous aurons bien mérité de notre pays en effaçant les dernières traces de ces caractères différents qui distinguaient nos anciennes provinces. C'est nous qui aurons la gloire de réaliser enfin l'unité du caractère national. Et, si vous voulez que je vous avoue toute mon ambition, elle va encore plus loin. Avec un capital social de quatre millions, nous étendrons nos opérations à toute l'Europe, et même aux deux mondes. Et ce que la politique n'a pas pu faire, l'*Hyménée* le fera : il fondra tous les peuples dans une vaste unité. Mais, je vous le répète, pour embrasser ainsi les deux hémisphères dans nos opérations, un capital social

de quatre millions serait nécessaire; on pourrait le diviser en vingt mille actions de deux cents francs. Les actions de deux cents francs se placent mieux que celles de cinq cents ou de mille. Elles ont d'ailleurs le mérite de faire entrer dans le mouvement de nos opérations des capitaux trop prudents qui s'en tenaient éloignés...

ANDRÉ. — Je ne comprends pas bien, monsieur, s'il faut vous le dire, l'utilité de votre projet.

DESFORGES. — Elle frappe les yeux, monsieur!

ANDRÉ. — Ce qui frappe mes yeux, c'est qu'on se marie tous les jours et partout, et que, pour le faire, on se passe fort bien de notre intervention.

DESFORGES. — Je ne dis pas le contraire. Mais le mariage est une spéculation toute neuve à la Bourse, et je vous réponds qu'il y a dans cette affaire-là de beaux bénéfices à réaliser. Qu'en dis-tu, Valigny?

VALIGNY. Cela mérite examen.

ANDRÉ. — Pour des spéculateurs, peut-être; mais non pour moi, qui ne songeais pas à m'enrichir, alors que j'étais pauvre, et qui serais maintenant tout à fait sans excuse si je voulais accroître encore des richesses mille fois trop considérables pour mes besoins.

DESFORGES. — Mais, monsieur, songez donc...

ANDRÉ. — Monsieur, n'en parlons plus. Ces grandes entreprises-là ne sont pas faites pour moi, ou, si vous l'aimez mieux, je ne suis pas fait pour elles.

DESFORGES. — Je ne sais pas, après cela, si je dois vous parler de mon autre projet.

LAURENCE. — Voyons toujours.

DESFORGES. — Ce qui vous touchera peut-être, monsieur, c'est que je veux placer celui-ci sous le patronage de deux grands bienfaiteurs de l'humanité, saint Vincent de Paul et Jean-Jacques Rousseau.

LAURENCE. — C'était décidément votre vocation de rapprocher les extrêmes opposés, et ce magnifique projet de l'*Hyménée* ne m'étonne plus de votre part.

DESFORGES. — Ce qui vous touchera encore plus, monsieur, c'est l'objet même de l'entreprise, c'est la protection donnée à l'enfance, à cet âge où... où nous avons tous passé.

LAURENCE. — Vous voulez donc fonder une pension?

DESFORGES. — Pas encore. Cela viendra, mais plus tard. A chaque chose son temps. J'ai déjà songé à l'éducation des deux sexes, et j'ose croire que mes projets étonneront par leur grandeur quand on les connaîtra. Mais je ne les ai pas encore assez mûris. Il faut commencer par le commencement. J'ai dans la tête toute une série de projets qui doivent prendre l'homme à son berceau, et même avant, comme vous le voyez par l'*Hyménée*, pour ne le quitter qu'à la tombe. Quand on en pourra découvrir l'ensemble, on y reconnaîtra, je l'espère, le rêve d'une âme sensible pour le bonheur de l'humanité. Si ma pensée est bien comprise et si mes plans sont bien exécutés, on arrivera en peu de temps à l'extinction de tous les maux du corps et de l'âme. Encore quelques semaines, et cela viendra... Aujourd'hui, nous ne sommes pas si avancés.

LAURENCE. — Nous ne sommes qu'au berceau. L'homme grandira plus tard.

DESFORGES. — Nous ne sommes qu'au berceau, comme vous le dites fort

bien; mais, pour que l'homme grandisse, il faut le nourrir, et c'est à cela que je veux pourvoir.

ANDRÉ. — Quelle sollicitude!

DESFORGES. — Ma sollicitude veut s'étendre à tous les enfants et fournir des nourrices à toute la France.

VALIGNY. — Où en trouveras-tu jamais assez?

DESFORGES. J'en trouverai un peu partout, en Sologne, dans le Cantal, dans une certaine partie de la Champagne renommée pour autre chose que ses vins, dans les Landes...

VALIGNY. — En Normandie: la Normandie est fameuse par le mérite de ses nourrices.

DESFORGES. — Oui; mais la Normandie est trop riche, et ses nourrices coûtent trop cher.

LAURENCE. — Faites comme vous avez déjà fait pour vos *Commissionnaires savoyards* d'Alsace: prenez la réputation, et laissez les nourrices.

DESFORGES. — Je ne rejette pas cette idée.

VALIGNY. — Vas-tu envoyer partout des commis voyageurs pour te mettre par eux en relation avec les nourrices disponibles et avec les familles qui ont des enfants à élever?

DESFORGES. — C'était ma première pensée. Mais j'ai vu que je pouvais réaliser une économie considérable en rattachant cette affaire à l'*Hyménée*, pour me servir des mêmes correspondants. (*A André.*) La liaison entre les deux affaires est intime: les jeunes mères de famille remettront volontiers leurs enfants à l'administration qui a fait leur mariage. La confiance sera tout établie, car nos correspondants seront naturellement les amis des nouveaux ménages. J'ajoute qu'elle sera méritée, car nous aurons des médecins chargés de l'examen et de l'admission des nourrices. C'en est fait des générations malingres auxquelles nous avons, vous et moi, le malheur d'appartenir! Le genre humain, désormais mieux nourri, sera plus fort et plus beau. Je m'adresse, monsieur, à un homme intelligent, et je n'ai pas besoin de vous développer toutes les conséquences morales, sociales et religieuses de cette grande réforme. Les avantages financiers sont incalculables: nous nous adressons au premier besoin de l'homme, et tout enfant est notre client en venant au monde. L'affaire est toute prête. J'ai là sur moi le projet d'acte de société, que j'avais emporté pour le communiquer à Moïse Lippmann. Si vous le permettez, je vais vous en donner lecture.

ANDRÉ. — Je vous remercie, monsieur: je n'en saurais pas apprécier le mérite.

DESFORGES. — C'est trop de modestie, monsieur: vous n'avez pas, j'en conviens, l'expérience des affaires, mais vous en avez l'intelligence, et je veux que vous connaissiez le petit projet d'acte que j'ai rédigé. Vous jugerez peut-être qu'il ne fait pas moins d'honneur à mon cœur qu'à mon esprit.

ANDRÉ. — Je n'en doute pas, monsieur; mais je vous répète que vous vous adressez à un mauvais juge. J'ai d'ailleurs besoin de me retirer chez moi et de me recueillir un peu, après les deux nouvelles bien inattendues que je viens d'apprendre.

DESFORGES, *remettant dans sa poche le projet d'acte qu'il en avait tiré.* —

Ce sera donc pour une autre fois; mais le plus tôt sera le mieux. Comme je vous le disais, l'affaire est toute prête, et il importe de n'en pas ajourner davantage l'exécution. J'ai déjà en vue, pour y placer la direction générale, un charmant petit hôtel, rue de Bréda. Porte cochère gothique entre deux colonnes doriques ou corinthiennes, je ne sais plus lequel. Sur l'une de ces colonnes nous pourrions placer le buste de saint Vincent de Paul, sur l'autre celui de Jean-Jacques Rousseau.

VALIGNY. — Explique-nous donc pourquoi tu tiens à ce patronage de Jean-Jacques Rousseau pour ton entreprise de *nourrisserie*. Est-ce parce qu'il abandonnait ses enfants?

DESFORGES. — Non; mais parce qu'il a écrit quelque chose pour prouver qu'il faut nourrir les enfants.

LAURENCE. — Est-ce qu'on ne les nourrissait pas avant lui?

DESFORGES, *réfléchissant*. — Si, probablement, certainement même... Et cependant il a écrit quelque chose.

VALIGNY. — Il n'a rien écrit en faveur de tes nourrices. Au contraire, il a combattu l'usage de faire nourrir les enfants par des étrangères.

DESFORGES. — Qui te parle d'étrangères?... Je t'ai dit que je prendrais mes nourrices en Champagne, en Sologne, dans le Cantal, en France enfin.

VALIGNY. — Il demande que chaque enfant soit nourri par sa mère.

DESFORGES, *triomphant*. — Tu vois donc bien qu'il a écrit quelque chose! (*A André.*) Quoi qu'il en soit, monsieur, je vous recommande cette affaire avec confiance et bon espoir, car il est facile de reconnaître tout de suite en vous l'esprit d'un philosophe et le cœur d'un philanthrope. L'idée généreuse que je viens de vous exposer est faite pour vous plaire. Deux cents actions de cent francs chacune vous donneront le titre de fondateur. Mais vous jugerez sans doute que ce chiffre ne répond pas à l'importance de votre fortune, et que ce n'est pas pour vous qu'il a été fixé. Je ne doute pas que vous alliez bien au delà, et je vous considère d'avance comme le fondateur principal de cette grande entreprise qui doit assurer aux générations futures la santé, la vigueur et toutes les vertus que la vigueur et la santé produisent.

ANDRÉ. — N'y comptez pas, monsieur. Au fond, toutes ces entreprises-là se ressemblent et ne sont pas du tout mon fait. Elles ne peuvent convenir qu'à ceux qui veulent s'enrichir rapidement. C'est une pensée qui ne s'est jamais présentée à mon esprit. Et, si je l'avais eue, j'y renoncerais aujourd'hui que la chose s'est faite toute seule.

VALIGNY. — Choisissez entre ces entreprises celles où vous trouverez le plus de garanties pour vos capitaux et qui conviendront le mieux à vos goûts; mais ne les confondez pas toutes dans une réprobation aveugle : une saine raison se garde des opinions absolues et des décisions absolues.

ANDRÉ. — Condamnez ma raison; je le regrette, mais je m'y soumets, car je suis décidé à demeurer absolument étranger à toute sorte de spéculation et à toute entreprise qui ressemblerait à celles dont j'entends parler depuis que je suis riche, c'est-à-dire depuis une demi-heure.

VALIGNY. — Permettez-moi de vous faire remarquer qu'il est déjà trop tard : l'initiative que j'ai prise et que vous avez bien voulu approuver dès que vous l'avez connue vous a déjà engagé dans un grand nombre d'affaires, d'ail-

leurs fort honorables et fort avantageuses, la *Plaine Saint-Denis*, le *Crédit Mobilier*...

ANDRÉ, *l'interrompant.* — Je ne veux pas désavouer mes paroles ni en décliner la responsabilité... Mais dites-moi exactement jusqu'où elle va, quels sont ces engagements que vous avez pris et que j'ai ratifiés. Je n'en veux sortir qu'avec honneur; mais sans doute ils ne me lient pas irrévocablement, et j'en veux sortir à tout prix.

VALIGNY. — Ces engagements, ce sont les actions achetées en votre nom.

ANDRÉ. — Comme elles ont été achetées, elles peuvent être vendues?

VALIGNY. — Évidemment.

ANDRÉ. — Veuillez donc les faire vendre toutes aujourd'hui même.

VALIGNY. — Attendez du moins, avant de prendre un tel parti, d'avoir eu le temps d'y réfléchir.

ANDRÉ. — Ce serait un temps perdu que le temps donné à des réflexions qui ne changeront point ma résolution bien arrêtée.

VALIGNY. — Attendez...

ANDRÉ. — Je ne veux rien attendre.

DESFORGES. — Vous ne savez pas ce que c'est, monsieur, que les affaires de Bourse. Ces achats considérables que nous avons faits tout à l'heure pour vous ont produit un mouvement de hausse tel que je n'en ai jamais vu. Si vous exigez que nous revendions tout ce que nous avons acheté, nous allons produire un mouvement de baisse peut-être plus rapide encore, car ce brusque revirement va effrayer tout le monde. Et ces deux opérations en sens contraires peuvent se résoudre pour vous en une perte considérable.

ANDRÉ. — Je la supporterai. Mais revendez, revendez tout, et sur l'heure.

VALIGNY. — Ce mot-là ne veut pas de réplique. Desforges va retourner immédiatement à la Bourse et donner à mon agent de change l'ordre de faire ce que vous exigez.

ANDRÉ. — Je vous en remercie, monsieur, et j'espère que cette résistance aux conseils qui vous sont inspirés par l'intérêt que vous me portez ne laissera pas dans votre esprit une impression trop fâcheuse.

VALIGNY. — Il faut bien, monsieur, que l'expérience se résigne à être quelquefois...

ANDRÉ. — Méconnue par l'inexpérience? N'est-ce pas là ce que vous voulez dire?... Soit. Je ne veux point essayer de me justifier. J'aime mieux vous remercier de cet intérêt même qui vous a fait insister et qui vous aurait fait triompher si j'avais un peu moins d'entêtement... Les mots me manquent pour remercier comme je le voudrais mademoiselle Laurence. Mais j'emporte et je conserverai toujours dans mon cœur le souvenir des bonnes paroles qui ont adouci autant que cela se pouvait la douleur de ce coup cruel... Ah ! que notre âme est injuste de se révolter contre de tels coups! car c'est une main paternelle qui frappe; mais, toujours attentive en frappant à ne pas nous blesser, elle place auprès de nous ce qui doit nous soutenir pour que nous ne tombions pas dans le désespoir. Je perds dans mon oncle toute ma famille, mais en même temps je trouve en vous deux amis... Adieu.

LAURENCE. — Au revoir.

VALIGNY. — Monsieur, ma maison est la vôtre, puisque vous voulez bien la

considérer comme celle d'un ami... Toutes les fois que vous vous ennuierez dans votre solitude, venez sans crainte d'être jamais indiscret.

ANDRÉ, *à Desforges, qui, absorbé par ses réflexions, ne l'entend pas.*— Monsieur, je vous salue. (*Il sort.*)

VALIGNY, *à Laurence.* —Il reviendra. (*A Desforges.*) A quoi rêves-tu? (*Desforges ne l'entend pas.*) Desforges, à quoi donc rêves-tu?

DESFORGES. — Moi?... Ah! pardon.

VALIGNY. — Où se laisse ainsi égarer ton imagination vagabonde?

DESFORGES. — J'étais dans ma famille.

VALIGNY. — Tu faisais danser tes petits neveux sur tes genoux?

DESFORGES. — Non; je pensais à mes oncles...

LAURENCE. — C'est d'un bon neveu.

DESFORGES. — Je me disais que pas un n'avait eu l'énergie de cet excellent homme qui vient de mourir à la Nouvelle-Orléans... Ah ! que la fortune est aveugle! Ce petit imbécile qui sort d'ici...

LAURENCE. — Monsieur Desforges, vous parlez d'un homme que mon frère vient d'appeler son ami.

DESFORGES. — Et moi, ne suis-je donc pas son ami?... Si la fortune voulait combler de ses faveurs un ami de Valigny, est-ce que je n'étais pas là?... Mais je n'ai pas d'oncle en Amérique! Toute ma famille s'est acoquinée à Paris et dans la banlieue, et personne n'en veut sortir.

VALIGNY. — Mais il me semble que toi-même tu habites Paris et que tu n'en sors guère que pour visiter la banlieue?

DESFORGES. — Moi, c'est différent. D'ailleurs, je suis allé à Londres, il y a cinq ans, voir l'Exposition universelle. Mais, pour ma famille, le bout du monde est aux limites du département de Seine-et-Oise: personne n'a été plus loin... Ah! j'oubliais mon cousin Galipeau, qui partit il y a cinq ans pour la Californie.

VALIGNY. — Tu apprendras peut-être quelque jour qu'il est mort, te laissant... combien veux-tu?... Bah! le double de la succession que M. Lambert vient de recueillir.

DESFORGES. — Malheureusement il vit.

LAURENCE. — Malheureusement!

DESFORGES.—Mademoiselle, j'ai le droit de dire cela, car il est infirme et il vit à mes dépens... Je vous demande s'il avait besoin de quitter son village et sa boutique pour courir le monde!

VALIGNY. — Il était dans le commerce?

DESFORGES. — Il était coiffeur à Montfermeil... Qu'allait-il faire en Californie?... Il en est revenu au bout de trois ans, perclus et dénué de tout, et il est pour le reste de ses jours à ma charge, sous prétexte que je suis son plus riche parent. Si du moins, par compensation, un de mes oncles était allé en Amérique, comme l'oncle de ce monsieur Lambert!... Si mon père ou ma mère avait eu quelque mauvais garnement de frère parti par mesure de discipline, il y a longtemps, pour l'Amérique ou les Grandes Indes, — je n'ai pas de préférence géographique à cet égard, — je pourrais espérer...

LAURENCE. — Son retour?

DESFORGES. — Son retour, si vous voulez, mais son héritage, au moins.

Malheureusement je suis d'une famille dont tous les membres ont traîné l'existence la plus vulgaire en suivant l'ornière paternelle. Il n'y a que Galipeau qui en soit sorti. C'était bien la peine!... Du reste, pas le moindre mystère qui puisse promettre, en s'éclaircissant, de nous enrichir tous, ou au moins moi, ce qui serait toujours un grand avantage pour les autres... De quelque côté que je regarde autour de moi, je ne vois pas la plus petite porte ouverte à l'espérance... Il faut y renoncer. Ce n'est pas un homme actif, intelligent, aventureux comme moi, qui aurait la chance de recevoir le matin par son courrier un pareil héritage. Ces choses-là n'arrivent qu'à un petit imb... qu'à un petit artiste indigne d'une fortune dont il ne sait pas tirer parti. Pourquoi n'est-ce pas moi qui m'appelle Lambert? Ah! mon ami, quelles grandes affaires, quelles vastes spéculations tu me verrais entreprendre!... Mon imagination, que tu as dû admirer quelquefois, et à laquelle aujourd'hui rien ne suffit, ne suffirait plus elle-même à mon activité. J'aurais à mes gages des hommes à idées dont tout l'emploi consisterait à créer des projets. Je me donnerais le luxe d'avoir un des princes de la finance pour secrétaire, et, à titre d'ami, tu aurais la préférence.

VALIGNY. — En attendant que j'aie cet honneur, comme tu n'es encore qu'héritier imaginaire, cours bien vite à la Bourse avant l'heure de la clôture pour faire ce que veut l'héritier réel.

DESFORGES. — Faire vendre ce que j'ai fait acheter ce matin!... Quelle extravagance!

VALIGNY. — Je ne te dis pas le contraire. Tu as vu mes efforts pour obtenir au moins un ajournement. Je n'ai rien obtenu : il faut céder... Je ne le regrette d'ailleurs qu'à moitié : M. Lambert n'est pas ce que je pensais; c'est un esprit prévenu, incapable d'arriver un jour à l'intelligence des opérations de Bourse, incapable, par conséquent, de se diriger lui-même, non moins incapable de se laisser diriger par les autres, car il est absolu, obstiné, comme tous les hommes peu intelligents.

LAURENCE. — Combien vous êtes sévère dans vos jugements, Édouard!... M. André n'est sans doute jamais entré à la Bourse; il a d'ailleurs, sur l'emploi à faire de sa fortune, des idées très-différentes des vôtres, inspirées par des principes tout opposés à vos principes. Et là-dessus vous faites le procès à son intelligence, ou plutôt vous la condamnez sans procès! J'imagine que si vous vouliez élever la question un peu plus haut que le report et les primes, il saurait fort bien défendre ses idées contre vous. Et je suis assurée que si une question d'art pouvait surgir entre des hommes de Bourse et lui, comme tout à l'heure ce débat sur toutes les spéculations de Bourse, ses contradicteurs, dépaysés à leur tour, seraient plus embarrassés qu'il l'était.

DESFORGES. — Je ne crois pas, mademoiselle. Nous aimons les arts, nous autres, — à nos heures, bien entendu : les affaires avant tout. Pour être des hommes sérieux, nous n'en sommes pas moins des artistes à notre manière. Et nous avons même sur les artistes de profession l'avantage de notre situation désintéressée : dans les questions d'art, nous jugeons mieux, je n'en doute pas, et surtout nous jugeons plus vite. Si je vais entendre un opéra nouveau, je vois, en sortant, les musiciens fort embarrassés, fort incertains eux-mêmes de ce qu'ils doivent en penser, attendre une seconde audition

pour donner leur avis, et d'abord pour en avoir un, tandis que je leur annonce tout de suite que l'œuvre nouvelle est sublime ou qu'elle est détestable.

LAURENCE. — Je vous demande pardon, j'avais tort, j'oubliais que vous savez parler imperturbablement de toutes choses. La première fois que vous rencontrerez ici M. André, parlez avec lui de musique, et tout l'honneur de la conversation sera pour vous, et pour lui tout le profit.

VALIGNY. — Quoi qu'il en soit, un esprit absolu comme celui de M. Lambert ne convient pas aux affaires de Bourse, où les principes ne sont rien, où la finesse et l'instinct sont tout. Ce partenaire-là serait fort dangereux aux jeux que nous jouons : il nous ferait perdre à tous coups. Nous allons en avoir un exemple tout à l'heure. Cours à la Bourse, Desforges; et, quand tu reviendras, nous saurons ce qu'il a perdu dans ce premier et unique jour de Bourse.

DESFORGES. — Je ne l'en tiens pas quitte à moins de cinq cent mille francs... Quelle débâcle nous allons voir! Ce matin personne ne voulait plus vendre, maintenant personne ne va plus vouloir acheter en voyant tant de valeurs offertes à la fois. (*Il sort.*)

LAURENCE. — Croyez-vous, Édouard, que la perte faite par M. André puisse s'élever au chiffre que dit M. Desforges?... Cinq cent mille francs!

VALIGNY. — On ne peut rien prédire. Deux mouvements pareils imprimés en un même jour à toutes les affaires à la fois trompent toutes les prévisions. Il peut perdre davantage, il peut ne rien perdre; à la rigueur il peut même gagner comme il arrive tous les jours aux plus téméraires. Cependant je ne reprendrais pas sa partie où elle en est. Je n'en voudrais même pas courir les chances pour cent mille écus.

LAURENCE. — Pourquoi l'avez-vous jeté dans cette belle opération?

VALIGNY. — Vous êtes injuste, Laurence, de vous en prendre à moi. L'opération que je lui faisais faire était superbe. Il devait gagner tout ce que son impatience peut lui faire perdre, et Desforges vient de vous parler de cinq cent mille francs. Est-ce ma faute, si, engagé dans vingt affaires, il ne me donne ni un mois, ni une semaine, ni un jour, pour liquider sa situation?

LAURENCE. — Mais, entre nous, dites-moi pourquoi vous avez voulu lui faire cette situation si peu conforme à ses habitudes et à ses goûts.

VALIGNY. — Ses habitudes, je n'avais pas à en tenir compte : un si grand changement de fortune est fait pour changer toutes les habitudes. Ses goûts, je ne les connaissais point.

LAURENCE. — Vous pouviez vous en rapporter à moi. Je vous avais bien averti qu'il ne voudrait pas se mêler à ces spéculations.

VALIGNY. — Je ne vous ai pas crue. Ce que vous disiez était-il croyable en effet? Peut-on supposer qu'un homme à qui toutes les facilités de s'enrichir sont offertes va les refuser?

LAURENCE. — Si je n'étais pas aussi peinée de ce qui arrive, vous me feriez bien rire, Édouard... Parce que vous allez chaque jour à la Bourse et au club, vous ne pouvez pas admettre qu'il y ait des gens qui vivent ailleurs sans s'apercevoir qu'il manque quelque chose à leur existence. J'avoue que le nombre est grand de ceux qui partagent votre manière de voir et votre

manière de vivre. Cependant on n'est pas précisément un phénomène, un objet de curiosité, pour avoir d'autres inclinations et d'autres idées.

VALIGNY. — Vous faites cause commune avec M. André, c'est tout naturel.

LAURENCE. — Je n'ai à faire cause commune sur ce point avec qui que ce soit. L'entrée de la Bourse, m'avez-vous dit, est interdite aux femmes, et nous ne voyons pas encore les jeunes personnes faire jouer pour leur compte.

VALIGNY. — Cela viendra peut-être.

LAURENCE. — En attendant, je n'ai ni mérite ni démérite à demeurer étrangère à toutes les spéculations, et vous m'obligerez beaucoup, Édouard, de ne point me mêler à vos discussions sur ce sujet.

VALIGNY. — Permettez-moi de vous faire remarquer, Laurence, que vous vous y mêlez bien volontairement vous-même, et que c'est vous qui venez de reprendre celle-ci.

LAURENCE. — Parce que vous ne vous contentez pas de faire supporter à M. André le dommage de cette double opération, qui est la sienne et la vôtre, ce me semble, et que vous rejetez encore sur lui un tort qui est tout le vôtre.

VALIGNY. — Eh bien, c'est précisément ce que je vous disais : cause commune, sympathie.

LAURENCE. — Vous avez, Édouard, d'étranges façons de vous défendre.

VALIGNY, *riant.* — Est-ce que c'est moi qui me défends en ce moment?... Je croyais tout le contraire.

LAURENCE. — Brisons là.

VALIGNY. — Qu'y a-t-il d'offensant, je vous prie, dans ce que j'ai dit de votre sympathie d'idées et de goûts avec M. André ?

LAURENCE. — Ah !

VALIGNY. — Car je n'ai rien dit de plus... C'est votre mouvement de colère contre moi qui dit davantage, et qui, bien malgré vous, me fait comprendre qu'à la sympathie des idées et des goûts j'aurais dû ajouter celle des sentiments.

LAURENCE. — Est-ce que vous voulez me chasser de votre cabinet?

VALIGNY. — Encore une fois, je ne veux pas vous offenser ; je veux vous marier.

LAURENCE. — C'est une idée fixe chez vous, et qui vous a porté quelquefois aux dernières extrémités... Ce n'est pas votre faute si je ne suis pas aujourd'hui l'alliée de cet honorable M. Galipeau, ci-devant perruquier, puis aventurier en Californie, aujourd'hui pensionnaire de M. Desforges.

VALIGNY. — Je ne prenais pas garde à la famille, je ne prenais garde qu'à Desforges.

LAURENCE. — Il est, en effet, si charmant! si généreux dans ses idées ! si élégant dans ses manières ! si délicat dans ses paroles!

VALIGNY. — Il est... il est possesseur d'une fortune qui s'arrondit tous les jours. Vous ne voulez pas le prendre au sérieux, je le sais bien. Mais il n'en est pas moins un des hommes les plus solides de la Bourse. Quand je vous l'ai proposé, je ne pouvais pas prévoir M. André Lambert.

LAURENCE. — Ah ! je vous en prie, ne rapprochez pas ces deux noms-là.

VALIGNY. — C'est vous-même qui venez de rappeler ce projet si mal ac-

cueilli par vous. Je ne vous parle aujourd'hui que d'un autre mariage; et cette fois ma proposition n'a rien d'offensant, puisqu'il s'agit d'un gentil garçon qui ne vous déplaît pas.

LAURENCE. — Ce qui me déplaît, c'est votre rage de me marier.

VALIGNY. — L'important, c'est que le mari ne vous déplaise pas. Pour la manie que vous me reprochez, de vouloir vous marier, cédez-y une fois, une fois seulement : après cela, je ne reviendrai plus sur ce sujet.

LAURENCE. — Ce sera vraiment fort heureux.

VALIGNY. — Mais je vous préviens que vous n'en serez quitte qu'à ce prix.

LAURENCE. — Votre persécution a le mérite de la franchise.

VALIGNY. — Ce mérite-là devrait bien vous faire un peu envie.

LAURENCE. — Comment?

VALIGNY.— Vous n'êtes pas franche avec moi. Voilà un jeune homme qui vous plaît, à qui vous plaisez encore davantage, cela se voit assez; je me charge d'arranger ce mariage-là, et vous vous fâchez !

LAURENCE. — Pourquoi ne m'avez-vous point parlé de cela ce matin, quand M. André, le millionnaire d'à présent, est venu vous demander l'avance de cent écus ?

VALIGNY.— Ceci n'est pas sérieux.

LAURENCE. — C'est fort sérieux, je vous jure.

VALIGNY. — Mais ce matin M. André n'était pas un parti.

LAURENCE. — Et c'est moi qui, à cette heure, n'en suis plus un.

VALIGNY. —Vous ! avec vos douze cent mille francs, qui s'élèveraient aujourd'hui au double si vous aviez voulu me laisser administrer votre fortune comme je l'entendais !... si une fille millionnaire n'est pas un parti, voulez-vous bien me dire quel chiffre peut autoriser cette prétention, beaucoup plus élevée que je le croyais?

LAURENCE. — Pour un homme plus de quarante fois millionnaire une pauvre fille dont un million unique constitue toute la fortune n'est pas plus un parti que ne peut l'être pour celle-ci un artiste qui court après une avance de cent écus.

VALIGNY. — Oui, sans doute, il faut de la proportion en toutes choses; mais si elle est possible... Pour s'appareiller, le neveu de M. Lambert épousera-t-il la nièce du Grand Mogol ou la fille aînée de l'Empereur de la Chine? Car ici je ne vois pas, même dans les tribus d'Israël, d'héritière de quarante millions. Mais votre M. André a toute la mine d'un dévot, et Israël ne serait sans doute point son fait. S'il n'a pas pour la dot des prétentions relativement modestes, qui voulez-vous qu'il épouse ?

LAURENCE. — La question est plaisante ! Ai-je entrepris, comme vous, de marier tout le monde, pour vous indiquer une femme à faire épouser à M. André?... Il est donc bien nécessaire qu'il se marie, et tout de suite !... Et il ne peut donc pas, pour autoriser un célibat un peu plus prolongé, trouver, en cherchant autour de lui, l'exemple de quelque homme sensé, sérieux, comme M. Desforges disait tout à l'heure, le vôtre, mon frère?

VALIGNY. — Moi, c'est bien différent... Mais vous excellez, Laurence, à déplacer les questions. Ce n'est pas de moi qu'il s'agit...

LAURENCE. — Et pourquoi donc ne s'agirait-il pas de vous aussi bien que de moi-même?

VALIGNY. — Voulez-vous que j'épouse M. André?

LAURENCE. — Épousez qui vous voudrez; mais laissez-moi la liberté de n'épouser pas.

VALIGNY, *après un silence de quelques instants.* — Mon amitié fraternelle, ma tendresse, ne savaient pas mériter, Laurence, ce mauvais traitement que vous leur faites subir. Je suis donc bien coupable d'avoir remarqué tout à l'heure, entre vous et M. André, cette entente parfaite, non préméditée, je le sais bien, mais d'autant plus significative qu'elle était plus naturelle, cette conformité d'idées, cette entière communauté de goûts?... Vous êtes trop irritable en ce moment pour que je veuille rien dire de plus... Toujours préoccupé de votre bonheur, ne devais-je pas croire qu'il était là? Je ne parle pas de la fortune : vous êtes jeunes tous les deux, sans grande expérience de la vie, et la fortune n'est pour vous, comme pour lui sans doute, qu'une considération tout à fait secondaire... Mais, je vous le demande à vous-même, tout ne se réunissait-il pas pour faire naître en moi un espoir auquel je ne renonce point encore?

LAURENCE. — J'ai eu tort, je le sens bien, et je vous en demande pardon, Édouard. Soyez indulgent... Vos paroles, en m'éclairant, m'ont fait bien du mal. J'aurais dû rendre justice à la tendresse qui les inspirait. Mais la douleur que j'en ai ressentie a été plus forte que moi. C'est elle qui vous a répondu, et je désavoue tout ce qu'elle a dit.

VALIGNY. — Mais quelle douleur mes paroles ont-elles pu vous causer?... Je ne comprends pas.

LAURENCE. — Je vous ai promis que cette première confidence serait pour vous. D'ailleurs, elle vous est due à tous les titres...

VALIGNY. — Je ne m'étais donc pas trompé?

LAURENCE. — Mais, je vous en prie, n'en parlons plus, ne pensons plus à ces rêves qui ne pourront jamais se réaliser : cela fait trop souffrir.

VALIGNY. — Parlons-en au contraire, pour qu'ils deviennent au plus tôt une réalité.

LAURENCE. — C'est impossible.

VALIGNY. — Je vous assure que non. J'observais tout à l'heure M. André. Je vous observais vous-même, et vous venez de voir que j'avais mieux compris que vous ce qui se passait en vous. Ayez donc quelque confiance dans mon jugement, et croyez-moi quand je vous dis que la timidité seule empêche M. André, devenu millionnaire, de se déclarer. Il n'y a d'ailleurs jusqu'ici point de temps perdu. Il ne pouvait pas se déclarer hier. Il le fera demain, s'il réussit à vaincre sa timidité... Peut-être cependant, pour achever la sympathie, s'ignore-t-il comme vous vous ignoriez. Cet obstacle n'en serait pas un, car il pourrait être facilement écarté. Ne suis-je pas là? C'est le droit et le devoir d'un frère de travailler discrètement, mais résolûment, au bonheur de sa sœur. Je sais avec quelle circonspection il faut s'avancer dans ces sortes d'affaires. Vous me connaissez assez bien pour être assurée que j'apporterai autant de prudence que de zèle dans cette mission délicate, et que je m'en acquitterai comme il convient à un frère qui n'est pas moins

soucieux de sauvegarder la dignité que d'assurer le bonheur de sa sœur.

LAURENCE. — Si je voulais que cette mission fût remplie, et si, au lieu d'avoir en vous un ami et un protecteur naturel, je devais choisir un négociateur pourvu de toutes les qualités que cette négociation exige, c'est vous, Édouard, que je choisirais. Ne croyez donc pas, quand je refuse votre intervention, que ce soit par défiance de votre prudence, que je connais si bien. Je la refuse, parce que, ne voulant pas la fin, je ne dois pas vouloir les moyens.

VALIGNY. — Mais ce que vous venez de m'avouer proteste contre une telle résolution.

LAURENCE. — Cette résolution est cependant inébranlable, et c'est moi qui répondrais *Non* si vous décidiez M. André à faire une démarche à laquelle sans doute il ne pense guère. Je refuserais, malgré tout mon regret de blesser un honnête homme que votre intervention aurait autorisé à se croire assuré du succès de sa demande, malgré mon regret de vous affliger vous-même; mais je refuserais.

VALIGNY. — Laurence, ce ne peut pas être là votre dernier mot? (*On entend un bruit de voix dans l'antichambre.*) Que se passe-t-il? (*André ouvre la porte. Germain essaye d'entrer avant lui.*)

GERMAIN. — Oui, monsieur, mademoiselle est ici : mais laissez-moi vous annoncer.

ANDRÉ, *se précipitant vers Laurence.* — Ah! mademoiselle, prenez part à ma joie, vous qui avez compati si généreusement à ma douleur... Mon oncle vit! (*Germain sort.*)

VALIGNY. — C'est impossible!

ANDRÉ. — Il vit, vous dis-je!... En rentrant chez moi, j'y ai trouvé cette lettre de lui, que je n'ai pas encore eu le temps de lire jusqu'au bout.

VALIGNY. — Une lettre testamentaire?

ANDRÉ. — Je vous dis qu'il vit!

VALIGNY. — Mais les journaux et mes correspondances.....

ANDRÉ, *tendant la lettre à Laurence.* — Lisez.

LAURENCE, *lisant.* — « Le Havre, 23 janvier 1856. »

VALIGNY. — Le Havre!... Ce n'est donc pas lui qui écrit?

ANDRÉ. — Lisez, mademoiselle. Sa lettre vous expliquera tout.

LAURENCE, *lisant.* — « Mon cher enfant, je voulais te surprendre en t'embrassant, et c'est pour cela que je ne t'ai plus écrit depuis quelque temps. Je comptais bien ne pas rester une heure au Havre. Mais il m'aurait fallu y revenir pour le règlement de mes affaires. La meilleure partie de la petite fortune que je rapporte de ce long exil est en traites sur des négociants de cette ville : le papier sur Paris est fort rare là-bas, où les affaires se font principalement avec les ports de mer. J'ai mieux aimé rester ici quatre ou cinq jours, sentant bien que je n'aurais pas la force de te quitter au lendemain de notre réunion.

« J'aurais été sournois jusqu'au bout, et, un instant avant de me voir, tu m'aurais encore cru séparé de toi par l'Océan, si tout à l'heure, en déjeunant au café, je n'avais trouvé dans le journal une nouvelle qui pourrait bien tomber sous tes yeux et te faire croire que notre séparation sera bien plus lon-

gue et que nous ne devons plus nous revoir ici-bas. Pour le coup, ta surprise de me recevoir ces jours-ci dans tes bras serait trop forte, et cela dépasse un peu mon projet. Ne t'afflige donc pas plus qu'il ne convient de la mort de M. François Lambert, de la Nouvelle-Orléans. Ce n'est pas que la nouvelle ne soit vraie : je suppose qu'elle l'est, je n'en sais rien; mais c'est le journal qui le dit. Seulement, il ne s'agit pas de ton oncle soussigné, toujours habitant de ce monde, habitant à cette heure de l'ancien monde et non plus du nouveau, mais d'un autre émigré comme lui, appelé comme lui François Lambert, et qui vient, comme lui, après un séjour d'une vingtaine d'années, de quitter la Nouvelle-Orléans, mais pour un bien plus grand voyage. »

Ah! monsieur André, que je suis heureuse!

VALIGNY. — Est-ce bien celui qui est mort, et non pas votre oncle, qui était possesseur de cette immense fortune?

ANDRÉ. — Lisez la suite, mademoiselle.

LAURENCE, *lisant.* — « Cette communauté de nom de famille et de nom de baptême m'aurait indisposé contre la mémoire de mon pauvre père, de qui je tiens l'un, et contre celle de mon excellent parrain, qui m'a donné l'autre, si je n'avais pas un certain fonds de philosophie qui m'a été fort utile pour supporter là-bas toutes les plaisanteries que j'ai entendues chaque jour depuis plus de dix ans sur les destinées si différentes de François Lambert le millionnaire et de François Lambert le commis de la maison Clayton. Mais, puisque je savais supporter ma pauvreté, comment n'aurais-je pas supporté aussi bien les plaisanteries dont elle était l'objet?... Je dois t'avouer cependant que cela m'a été quelquefois plus difficile.

« Je ne voulais t'écrire que deux lignes pour te prémunir en ce qui me concerne contre la nouvelle donnée par le journal, quoique les détails dont elle est accompagnée sur la fortune du défunt soient bien faits pour t'avertir qu'il ne s'agit pas de moi. Au lieu de deux lignes, voici deux pages. Il me semble que je te tiens déjà près de moi, et je commence mes bavardages. Je perds ton temps et surtout le mien, qui est fort précieux pendant trois ou quatre jours encore, car chaque heure perdue ici recule d'autant le bonheur de t'embrasser: et depuis tant d'années que je t'envoie tous les quinze jours une feuille de papier qui te dit à ma place : *Je t'embrasse bien tendrement*, j'ai grand besoin de te serrer réellement dans mes bras et de te presser sur mon cœur. Le bonheur que j'aurai de le faire sera un peu gâté par le regret de n'y pas presser avec toi une nièce et des petits-neveux. Je ne m'en prends pas à toi, mais à la fortune..... » (*Laurence n'achève pas la lettre et la rend à André.*)

Voici votre lettre, monsieur André. Je suis bien heureuse d'apprendre que nous nous étions trompés.

VALIGNY. — J'en félicite monsieur. Mais, s'il n'est pas l'héritier que nous supposions et au nom de qui ont été faits ce matin tous ces achats d'actions que sur son ordre on est en train de revendre à cette heure même, double opération qui va se résoudre en une perte considérable, comment cette perte va-t-elle être couverte?

ANDRÉ. — Ce matin, monsieur, je ne vous ai pas demandé quel en pouvait être le chiffre : peu m'importait, avec la fortune que vous veniez de

m'annoncer... A cette heure, retombé de ces rêves bien trop brillants dans la réalité, il m'importe au contraire beaucoup, puisque je suis débiteur, de savoir quelle est ma dette.

VALIGNY. — Je ne le sais pas moi-même. Desforges est encore à la Bourse, d'où il ne peut tarder à revenir. Mais tout à l'heure il parlait de cinq cent mille francs.

ANDRÉ. — Cinq cent mille francs!

VALIGNY. — Il peut se tromper.

ANDRÉ. — Mais, se trompât-il de la moitié ou des trois quarts, comment voulez-vous que je paye une somme sans proportion avec mes ressources?

VALIGNY. — Si vous ne payez pas, il faudra que ce soit moi qui supporte cette perte.

LAURENCE. — Édouard!

ANDRÉ. — Dites-moi, monsieur, ce que je dois faire pour conjurer ce malheur.

VALIGNY. — Il n'y a rien à faire à présent. (*Il consulte sa montre.*) L'heure de la clôture est passée. Desforges a tout vendu, s'il a trouvé des acheteurs. Il n'y a plus rien à faire... C'est ce matin que vous pouviez bien facilement empêcher ce désastre, ou plutôt ne pas le provoquer par votre obstination et votre impatience. Vous avez voulu que tout fût vendu : sans doute il fallait vendre, tout vendre, mais avec circonspection, en prenant le temps nécessaire. On ne rejette pas ainsi en un jour une pareille masse de valeurs sur la place, à moins de vouloir se ruiner... Malheureusement la ruine que vous venez d'accomplir, ce n'est pas la vôtre, et pour cause... c'est la mienne.

LAURENCE. — Édouard, vous êtes dur et injuste... D'ailleurs, vous allez bien au delà de ce que disait M. Desforges. De la perte qu'il prévoyait à la ruine, il y a encore loin pour vous.

VALIGNY. — Il y a quelques mois, quelques années tout au plus. Dans les grandes affaires, une fortune entamée ne se répare pas, elle achève de s'écrouler. On veut réparer ses pertes au plus vite, on les double, on les triple. Et, à mesure qu'on perd davantage, on est plus impatient et plus imprudent, ce qui est la même chose, comme nous le voyons par l'événement d'aujourd'hui. On sent bien qu'on est imprudent, on veut se retenir, mais on a le vertige... Ma ruine commence, elle sera complète avant deux ans... Et l'auteur de ma ruine, c'est monsieur, qui n'a jamais vu la Bourse, qui ne sait rien des affaires, et qui n'a voulu croire ni Desforges ni moi, qui a exigé contre toute raison et contre toute prudence la vente immédiate de cette masse d'actions...

ANDRÉ. — Vous oubliez, monsieur, qu'elles avaient été achetées en mon nom et sans mon avis.

VALIGNY. — Je ne vous parle pas de l'achat, qui s'est fait dans les meilleures conditions, et que d'ailleurs vous avez ratifié depuis. Je vous parle de la vente faite à perte et qui me ruine... Et puis, vous saviez bien quel nom vous portez, un de ces noms qu'on rencontre à chaque pas. (J'ai connu dix Lambert dans ma vie, et dont pas un peut-être n'était votre parent.) Avec un nom comme celui-là, vous ne deviez pas accepter si légèrement l'espoir de

cet héritage. Vous deviez me dire : « Ce nabab n'était pas mon oncle... » J'aurais su ce que j'avais à faire pour sauvegarder mes intérêts.

ANDRÉ. — Si j'ai fini par croire qu'il s'agissait de mon oncle, c'est vous, monsieur, qui m'y avez forcé.

VALIGNY. — Moi, monsieur!... Est-ce que je connais votre famille? Est-ce que je vous connaissais vous-même? Je vous avais rencontré, paraît-il, chez madame Duplessis : mais vous avez pu voir ce matin que ces rencontres n'avaient pas laissé une trace profonde dans ma mémoire. Votre oncle, je ne l'ai jamais vu, je n'ai jamais eu aucunes relations avec lui. Comment donc aurais-je pu vous dire que c'était lui qui venait de laisser en mourant ce riche héritage?

LAURENCE. — Ah! c'est trop fort!... M. André ne voulait pas le croire, et c'est vous qui lui avez dit de n'en pas douter, ici, devant moi!... Vous me l'aviez dit à moi-même avant qu'il arrivât, et, sur les assurances que vous m'aviez données, j'ai osé à mon tour le lui assurer. Si, à la fin, il s'est cru héritier, prenez-vous-en d'abord et surtout à vous, et prenez-vous-en aussi à moi, si vous voulez.

VALIGNY. — Espérez-vous, par ces injustes récriminations, détourner ma pensée de l'origine de cette catastrophe, qui est dans la folle crédulité de monsieur en face d'un héritage de quarante millions?... Je comprends et j'excuse jusqu'à un certain point la fascination qu'un gros chiffre peut exercer; mais qu'au moins on l'avoue.

ANDRÉ, *indigné.* — Ah! monsieur!...

LAURENCE. — Ce débat est injuste et cruel pour M. André; il est odieux pour moi, et vous auriez dû comprendre cela, Edouard.

VALIGNY. — Il est au moins difficile de conserver son sang-froid sous le coup d'une pareille perte.

LAURENCE. — Eh bien, reprenez votre sang-froid, car vous ne perdez rien. C'est moi qui la première ai dit à M. André qu'il était possesseur de cet héritage. Je dois et je veux subir les conséquences de mon insistance à le lui faire croire... Allez trouver mon notaire, faites vendre ce qui sera nécessaire pour payer la différence entre les deux opérations que vous avez faites... que M. André a faites aujourd'hui, et ne perdez rien.

ANDRÉ. — Mais vous êtes tout à fait étrangère, mademoiselle, à ce qui s'est passé.

VALIGNY. — Si ce que j'ai dit vous a froissée, Laurence, je le regrette. J'aurais dû prévoir cela, sans doute; mais le coup que je viens de recevoir est rude, il m'a étourdi et m'a empêché de calculer à votre égard toute la portée de mes paroles... Oubliez-les et permettez-moi de ne pas accepter votre sacrifice. Vous ne pouvez pas être solidaire des clients dont j'ai à me plaindre.

LAURENCE. — Vous n'avez à vous plaindre de personne, car, encore une fois, vous ne perdez rien. Cette affaire-ci ne regarde plus que moi.

VALIGNY. — Je ne le souffrirai pas.

LAURENCE. — Je l'exige.

VALIGNY. — Je m'y oppose absolument.

LAURENCE. — Et de quel droit?... Ne suis-je pas maîtresse de ma fortune?

VALIGNY. — Ce n'est pas cela que je conteste... Mais cette malheureuse affaire est entre monsieur et moi; c'est lui qui est mon débiteur, et vous êtes vous-même sans droit pour me contraindre à recevoir de vous le payement d'une dette qui n'est pas la vôtre.

LAURENCE. — Mais vous ne pouvez pas obliger M. André à rester votre débiteur.

VALIGNY. — Mais vous ne pouvez pas l'obliger à se libérer avec votre fortune. Et il refusera de le faire, j'en suis sûr.

ANDRÉ. — Vous avez raison, monsieur, et vous me vengez vous-même par ce mot-là de vos paroles de tout à l'heure.

LAURENCE. — Je saurai bien l'y forcer!... Monsieur André, que le vœu de votre oncle soit accompli : à son arrivée, amenez-le ici embrasser sa nièce... Je l'attends. (*Elle se tourne vers Valigny.*) Ses enfants auront tout en commun; et ce qu'ils doivent, ils le payeront avec leur fortune.

ANDRÉ. — Ah! mademoiselle, c'est un nouveau sacrifice pour me faire accepter le premier.

LAURENCE. — Mon frère vous dira que non... Il pourra vous dire encore que je n'étais pas aussi généreuse que je le paraissais tout à l'heure en prenant votre parti contre lui, car chaque reproche qu'il vous adressait devenait une humiliation pour moi-même après l'aveu que je lui avais fait... Croyez-vous que j'aie été assez humiliée aujourd'hui, ou me réservez-vous une humiliation de plus dans le refus de ma main... que je vous offre pour la seconde fois?

ANDRÉ. — C'est la joie qui m'a empêché de vous remercier au premier mot, c'est la surprise avec la joie, c'est aussi la crainte d'abuser d'un mouvement sublime de générosité. En n'écoutant que la voix de mon cœur, j'ai peur d'être égoïste.

LAURENCE. — Écoutez-la : c'est la bonne conseillère.

ANDRÉ. — Ce don de vous-même, que vous rehaussez encore par la grâce avec laquelle vous le faites, est si beau, qu'il m'empêche de voir le reste. Malgré les reproches que je viens de subir devant vous, j'ose dire que l'éclat d'une grande fortune a peu d'attraits pour moi, et qu'il est mille motifs pour lesquels je la refuserais. Mais je n'aurais pas la force de refuser le bonheur que vous m'offrez; et je vous prends comme vous vous donnez, sans me rappeler si vous êtes riche ou pauvre.

VALIGNY, *à mi-voix, à Laurence.* — J'aurais eu de sérieuses objections à vous faire, mais j'ai cru voir que vous étiez mal disposée à les entendre.

LAURENCE, *de même.* — Vous avez bien vu. (*Haut, à André.*) Vous venez de dire à mon frère que son appel fait à votre délicatesse vous avait vengé de ses précédentes paroles. Un chrétien pardonne avant d'être vengé. Ce n'est pas votre faute si la vengeance a été si prompte, qu'elle a précédé le pardon, mais au moins faut-il que le pardon la suive.

ANDRÉ. — Je n'ai rien à pardonner. Sur des affaires de Bourse dont je n'ai pas la première notion, je n'ai voulu entendre ni les avis de M. de Valigny ni ceux de son ami, je n'ai écouté que moi-même. M. de Valigny m'a reproché un peu sévèrement ma présomption. Il faut bien avouer que j'avais été présomptueux. (*Il tend la main à Valigny.*)

VALIGNY, *lui serrant la main.* — Ce qui a pu arriver de banquier à client n'arrivera jamais de frère à frère. — Étrange humeur que celle des femmes ! Voilà un mariage que je voulais faire tout à l'heure, Laurence ne le voulait pas ; j'ai cessé de le vouloir, Laurence le fait elle-même.

ANDRÉ. — Mademoiselle Laurence ne le fait donc, comme je le craignais, que pour me sauver de la situation où cette fausse nouvelle m'avait jeté?

LAURENCE. — Ne vous en ai-je pas dit assez? De quoi pouvez-vous douter encore ?

VALIGNY. — Elle voulait à la fois et ne voulait pas. Elle voulait pour les raisons qui font vouloir un mariage à une jeune fille. Elle ne voulait pas pour le motif le plus extravagant.....

LAURENCE, *vivement, à André.* — Je ne voulais pas pour des motifs dont votre délicatesse n'a point à s'alarmer; mais je vous demande d'avoir assez de confiance en moi pour me permettre de vous les taire.

ANDRÉ. — Je ne veux plus les connaître.

DESFORGES, *entrant.* — Valigny, tu vas encore me dire que je suis fou. Il faut bien cependant que je te demande comme ce matin : As-tu des actions à vendre ? du *Nord*, du *Lyon*, de la *Plaine Saint-Denis*, des *Lits hygiéniques*, de l'*Avenir africain*, n'importe quoi ? Tout monte, tout !

VALIGNY. — Tu n'as donc pas revendu les actions achetées ce matin ?

DESFORGES. — Il fallait bien les vendre : monsieur le voulait absolument.

VALIGNY. — Cette masse d'actions offertes à la fois a dû déterminer une baisse.

DESFORGES. — Une baisse !... Tu ne sens donc pas d'ici le vent qui souffle?... D'ailleurs, qu'est-ce que j'offrais?... Ce n'était pas la dixième partie de ce qu'on demandait de tous les côtés... Il y a bien eu quelques poltrons qui ont eu peur un moment en voyant que je vendais ; mais ils se sont tout de suite ravisés, et ont pris cela pour une manœuvre de Bourse... Moïse Lippmann y a été trompé comme les autres; il m'a frappé sur le ventre en me disant : « Ah ! gros malin, tu veux faire la baisse pour tout acheter !... » Je lui ai répondu non, mais faiblement... Comme son portefeuille est plein, il nageait dans la joie en voyant la hausse. J'ai profité de cette bonne disposition, je lui ai donné les statuts de l'*Hyménée;* il va les porter tout à l'heure chez son notaire pour que nous puissions signer l'acte demain. C'est ce qui m'a un peu retardé.

VALIGNY. — Tu ne nous dis pas ce qui nous intéresse. Quelle est la différence pour les actions que M. André vient de faire vendre?

DESFORGES. — Je ne sais pas au juste, je n'ai pas encore fait l'addition. Mais je ne me trompais pas : cela va entre cinq et six cent mille.

ANDRÉ. — Comment ces actions ont-elles pu perdre autant en quelques heures ?

DESFORGES. — Perdre ! Vous ne me comprenez donc pas? Je vous dis que tout monte ! (*A Valigny.*) Cependant je t'engage à vendre : cela ne peut pas durer... Tu sais que j'ai quelque courage... Eh bien, j'ai peur. (*A André.*) Vous gagnez cinq ou six cent mille francs. L'eau va toujours à la rivière.

VALIGNY. — C'est ce qui te trompe. Mon beau-frère, que je te présente, n'a pas fait le magnifique héritage que nous croyions.

DESFORGES, *à André, avec compassion.* — Monsieur votre oncle n'est pas mort?

ANDRÉ. — Non, monsieur : je viens de recevoir une lettre de lui, et elle ne le précède à Paris que de quelques jours.

DESFORGES. — Enfin, un peu plus tard... (*A mi-voix, à Valigny.*) Tu dis ton beau-frère... Je t'en félicite : c'est un beau rêve que ta sœur a fait là.

VALIGNY, *de même.* — Pas si beau que tu crois. Le François Lambert qui avait amassé ces huit millions de dollars, et qui est mort en effet, n'était pas l'oncle de son rêve, et mon beau-frère n'a pas d'autre fortune personnelle que celle que tu lui rapportes à cette heure de la Bourse.

DESFORGES, *de même.* — Ta sœur valait mieux que cela... Mais l'oncle aux dollars avait un neveu?

VALIGNY, *de même.* — Qu'en veux-tu faire?

DESFORGES, *haut, à André.* — Monsieur, il ne se peut pas, si vous vous appelez Lambert, que vous ne connaissiez point le neveu de ce François Lambert qui vient de mourir aux États-Unis. Les amis de nos parents et les parents de nos amis sont nos amis; et je ne crois pas abuser des titres que me donne auprès de vous l'amitié de Valigny en vous demandant de me mettre en relations avec ce jeune homme.

ANDRÉ. — Je ne le connais pas, monsieur; je ne connais personne de mon nom.

LAURENCE. — Il ne vous serait plus bon à rien, d'ailleurs : voilà déjà un de vos projets placé à Lippmannopol.

DESFORGES. — Il me serait fort bon, au contraire : mon autre projet n'est pas placé, ni toute la suite que je prépare... Mais vous, mademoiselle, votre oncle ne saura rien vous refuser le jour qu'il va vous voir pour la première fois : présentez-moi donc à lui.

LAURENCE. — Mais l'oncle de M. André n'est pas l'oncle aux millions.

DESFORGES. — Je le sais bien; mais il a été aux États-Unis en même temps que le bon Lambert, il pourra me donner des renseignements précieux avec lesquels je me mettrai à la recherche du neveu... Les millions que ce jeune homme vient de recueillir sont évidemment faits pour mes projets... Quelque chose me dit que déjà ce pauvre héritier me cherche de son côté... Je veux lui épargner la moitié du chemin.

ALEXANDRE DENIS.

INTOLÉRANCE

DE

LA LÉGISLATION RUSSE

Quelles que soient et quelles que puissent être un jour les conséquences politiques de la guerre qui vient de finir, la religion en aura recueilli les premiers fruits. Déjà, dans l'empire du sultan, le nom de chrétien a cessé d'être voué à l'opprobre et à la persécution. Le christianisme, avili et opprimé depuis trois siècles, a recouvré sa considération et ses droits. L'islamisme a abdiqué la supériorité qu'il avait usurpée par la conquête, et a fait cesser de lui-même l'ilotisme des vaincus. Chrétiens et musulmans sont aujourd'hui (en principe du moins) égaux devant la loi. Pour la première fois, depuis tant de siècles, la liberté religieuse et l'égalité politique sont proclamées sur cette terre d'Orient, berceau de la foi, mais domaine antique de toutes les tyrannies. C'est une nouveauté pleine d'avenir et qui ouvre à l'activité du catholicisme une longue perspective de succès.

Dans un empire voisin de celui du sultan, et où, jusqu'à ce jour, le christianisme oriental a rivalisé d'intolérance avec l'islamisme, en Russie, des signes d'espoir se produisent. Tout ce qu'on apprend des dispositions du nouveau tzar fait croire à un changement profond dans les principes de gouvernement qui ont prévalu jusqu'à lui. Alexandre II, —tout l'indique,—aspire à continuer les débuts d'Alexandre Ier. Ce que l'on connaît de ses idées, par sa conduite avant son avénement et par l'ensemble de ses premiers actes comme empereur, porte à penser qu'un esprit large, intelligent, libéral, un esprit chrétien enfin, le guidera dans l'exercice du pouvoir autocratique dont la constitution traditionnelle de ses États l'a revêtu. Il n'arrive pas au trône dans les circonstances irritantes où son père y parvint ; il n'a pas eu, comme lui, à affronter l'émeute pour prendre la couronne, et à écraser une révolution pour la garder. Son cœur n'est pas rempli de ce ressentiment étroit qui jeta l'empereur Nicolas dans un système général de réaction contre la civilisation occidentale. Il apprécie mieux l'esprit réel de son peuple, et sait tout ce qu'il y a eu de commandé et de factice dans

le sauvage penchant à l'isolement et au fanatisme que la Russie a affecté dans ces derniers temps. Comme tous ses sujets, Alexandre II a le sentiment élevé de la gloire et tient à l'estime des hommes ; les applaudissements des nations civilisées lui sont chers, et son ambition est, à n'en pas douter, de faire tomber la vieille et souvent légitime accusation de barbarie dont son empire est l'objet. Ce caractère a été, du reste, celui de presque tous les princes de la maison de Romanoff. Ce sont eux qui ont initié la Russie à l'esprit et aux mœurs de l'Europe. Ce travail d'assimilation morale et intellectuelle, un instant suspendu, va reprendre avec moins d'obstacles, il faut l'espérer, et par conséquent avec plus d'efficacité.

Mais pour cela, ce n'est plus seulement l'extérieur de la civilisation occidentale que la Russie doit revêtir, c'en est l'âme. Ce sont ces grands principes d'humanité qu'une plus longue expérience de la vie politique et une religion plus éclairée ont fait passer dans les mœurs de l'Occident qu'elle doit enfin embrasser, si elle veut définitivement entrer dans le concert moral de l'Europe. Or il lui reste, sur ce point, énormément à faire. Le moyen le plus sûr et le plus prompt serait assurément de sortir de l'isolement où la place le schisme oriental et de retremper son Église aux sources fécondantes de l'unité religieuse. Mais si c'est un effort trop grand à tenter en ce moment, n'est-on pas au moins autorisé à lui demander, comme don de joyeux avénement, l'abolition franche et nette de la législation odieuse qui pèse, chez elle, sur les consciences ? Il y a là un système combiné de violences civiles et ecclésiastiques que l'Évangile et la raison réprouvent, et dont le maintien serait une tache au nouveau règne.

On a souvent parlé de ce code d'oppression religieuse et des institutions inquisitoriales qui le complètent ; mais on n'a pas fait connaître ces lois dans la crudité de leurs textes officiels. C'est ce que nous allons entreprendre, non pour faire de ces monuments d'une politique condamnée un thème d'accusations rétrospectives contre la Russie d'aujourd'hui, mais pour la décider à enlever à l'Europe ce trop légitime sujet d'attaques. Il suffira d'infliger à ces lois le châtiment de la traduction pour révolter les consciences honnêtes, et plût à Dieu que cela suffît aussi pour décider le prince qui règne en ce moment à les faire disparaître. La Russie ne peut rester, sans honte, en arrière de la Turquie. Le successeur de Vladimir l'Apôtre oserait-il se montrer plus intolérant que le successeur de Mahomet ? Le prince qui porte la croix sur le front serait-il plus impitoyable envers des chrétiens que ne l'est, pour les adversaires de sa foi, celui dont la couronne est ornée du croissant ? Non, la Russie ne se tiendra pas obstinément en dehors du grand mouvement dont l'Orient reçoit aujourd'hui l'impulsion. C'est pourquoi nous dénonçons, avec franchise comme avec confiance, le principal

obstacle qui s'oppose à la réalisation des desseins généreux dont nous la croyons animée : ses lois contre la liberté religieuse.

I

Ces lois, du moins dans leur rigueur actuelle (car jamais la liberté de conscience n'a existé dans l'empire des Tzars), ne datent que de dix ans. Elles font partie du terrible *Code pénal* que l'empereur Nicolas dicta, en 1846, sous l'inspiration de la crainte que lui donnait le développement des idées libérales en Europe, et l'irritation que lui causaient les réclamations du Saint-Siége contre la persécution religieuse dont la Pologne était l'objet. En voici les principaux articles, fidèlement traduits sur le texte russe.

« Art. 195. Celui qui détournera quelqu'un de la confession orthodoxe en faveur d'une autre confession chrétienne sera condamné : à la perte de tous les droits et priviléges attachés à sa condition, et à l'exil dans les gouvernements de Tobolsk ou de Tomsk. S'il n'est pas exempt par la loi des peines corporelles, il recevra cinquante à soixante coups de verges avant d'être envoyé aux travaux forcés pour un à deux ans.

« S'il est constaté que, pour détourner quelqu'un de la confession orthodoxe et l'amener dans une autre confession chrétienne, il a été employé de la contrainte et de la violence, le coupable sera condamné : à la perte de tous ses droits, à l'exil dans les colonies de la Sibérie, et, s'il n'est pas exempt des peines corporelles, à recevoir de la main du bourreau dix à vingt coups de fouet. »

Pour apprécier la barbarie de ce châtiment, il faut savoir qu'un seul de ces coups de fouet, de la main du bourreau, suffit pour tuer (et pourtant l'on ose dire que la peine de mort est abolie en Russie !) Les fouets dont il est ici question sont des nerfs de bœuf artistement préparés et trempés dans du vinaigre. Il n'y a que les nobles qui en soient exempts. Mais il advient parfois que cette immunité n'est qu'illusoire. La volonté du souverain étant la loi suprême et unique du pays, on peut *légalement* battre aujourd'hui un noble ; il suffit pour cela qu'un oukase de la veille l'ait dégradé. Continuons :

« Art. 196. Celui qui abandonne la confession orthodoxe pour une autre confession chrétienne est livré à l'autorité ecclésiastique, afin d'être éclairé, exhorté et traité selon les canons de l'Église. Jusqu'à ce qu'il rentre dans l'orthodoxie, le gouvernement prend des *mesures* pour préserver de séduction ses enfants mineurs et les serfs sous sa dépendance. Une tutelle est mise sur ses biens habités par des orthodoxes, et il lui est même défendu d'y résider.

« Art. 197. Celui qui, dans un discours ou dans un écrit quelconque, aura essayé d'entraîner des orthodoxes dans une autre confession chrétienne, sera condamné pour ce crime : la première fois, à perdre certains droits et priviléges, et à être enfermé pendant un ou deux ans dans une maison de correction ; la deuxième fois, à être renfermé dans une forteresse pendant l'espace de quatre à six ans, avec la perte de certains priviléges ; et, la troisième fois, à perdre tous ses droits et priviléges, et à être exilé dans les gouvernements de Tobolsk ou de Tomsk, avec un emprisonnement d'un à deux ans.

« Si le coupable n'est pas exempt des peines corporelles, il recevra soixante à soixante-dix coups de verges avant d'être envoyé aux travaux forcés pour deux à quatre ans.

« Ceux qui, sciemment et avec intention, chercheront à entraîner des orthodoxes dans une autre confession chrétienne, en répandant des discours et des ouvrages non orthodoxes, seront condamnés à être enfermés dans une maison de correction pendant la durée de six mois à un an, selon la gravité de leur faute. »

D'après ce paragraphe, pour avoir prêté à un de mes amis un volume de Bossuet, je cours risque d'être traité comme un criminel. Cela s'est vu. Poursuivons.

« Art. 198. Les parents qui, légalement obligés d'élever leurs enfants dans la foi orthodoxe, les feront baptiser ou approcher de tout autre sacrement, ou élever d'après les usages d'une autre confession chrétienne, seront condamnés à être emprisonnés pour un ou deux ans. Leurs enfants seront confiés, par le gouvernement, à des parents orthodoxes ou à des tuteurs qu'il se réserve le droit de nommer. — La même peine atteint les tuteurs qui élèveraient les enfants qui leur sont confiés dans une religion étrangère, et, dans ce cas, la tutelle leur est immédiatement enlevée.

« Art. 199. Ceux qui empêcheront quelqu'un d'embrasser la foi orthodoxe seront condamnés à être emprisonnés pour trois à six mois. S'il a été employé des menaces, des vexations ou de la violence, ils perdront certains droits et priviléges, et seront enfermés dans une maison de correction. En outre, et dans tous les cas, il leur sera défendu d'avoir auprès d'eux des vassaux orthodoxes et d'administrer leurs biens.

Art. 200. Celui qui saura que sa femme ou ses enfants, ou des personnes que la loi l'oblige de surveiller, ont l'intention d'abandonner la foi orthodoxe, et n'essayera pas de les en dissuader, et négligera les *mesures* que la loi l'autorise de prendre pour les en empêcher, sera passible d'une arrestation de trois jours à trois mois. En outre, s'il est orthodoxe, il sera astreint à la punition ecclésiastique. »

Ainsi cette loi oblige un homme à dénoncer même *sa femme*, même

ses enfants, et à sévir lui-même contre eux! Hâtons-nous de le dire, il n'y a pas d'exemple que cette loi ait été fidèlement exécutée. Mais l'énoncé même de pareilles rigueurs, dans une loi obligatoire, n'est-il pas un opprobre public?

« Art. 201. Les prêtres de confessions chrétiennes qui, sciemment, entendront la confession d'orthodoxes, leur donneront la communion, leur administreront l'extrême-onction, baptiseront ou confirmeront leurs enfants d'après leur rit, seront passibles : la première fois, d'être éloignés de leur place pour six mois à un an; la deuxième fois, de perdre leur charge spirituelle et d'être placés sous la surveillance de la police.

« Si ce n'est que par ignorance qu'ils ont rempli une de ces fonctions spirituelles près des orthodoxes, ils seront sévèrement réprimandés pour un manque de circonspection si peu digne de l'importance de leur vocation.

« Art. 202. Les ecclésiastiques des confessions étrangères convaincus d'avoir enseigné le catéchisme à des enfants orthodoxes, ou de leur avoir fait des insinuations contraires à l'orthodoxie, *quand même il ne serait pas prouvé* qu'ils aient eu le projet de les séduire, seront passibles :

« La première fois, d'être éloignés de leur place de un à trois ans; et, la deuxième fois, de perdre complétement leur charge spirituelle, subir un emprisonnement de un à deux ans, et d'être placés ensuite sous la surveillance continuelle de la police.

« Art. 203. Les membres du clergé catholique, séculier et régulier des gouvernements occidentaux, qui, quoique n'employant aucun moyen pour convertir des orthodoxes, en auront à leur service, bien que cela leur soit expressément défendu, payeront, pour ce délit, une amende de dix roubles (40 fr.) par tête.

« Art. 204. Les ecclésiastiques étrangers qui, sans autorisation spéciale, admettront à leur communion des sujets russes hétérodoxes, seront :

« La première et la deuxième fois, sévèrement réprimandés;

« La troisième fois, privés de leur charge pendant deux ans;

« Et, la quatrième fois, dépouillés de leur dignité et de tous les droits et priviléges qui peuvent y être attachés. »

Jésus-Christ a dit à ses apôtres : « Allez, enseignez *toutes* les nations. » Or, en Russie, si les successeurs des apôtres se permettent d'exposer la doctrine chrétienne, même sans avoir l'*intention* de la faire goûter, la police les punit et les dégrade. Ils ne peuvent secourir un mourant, baptiser un mahométan, sans une autorisation préalable qu'ils n'obtiennent jamais. Mais ce ne sont pas seulement les lèvres du prêtre que la police veut clore, ce sont aussi celles du laïque. Nous lisons, en effet, à l'art. 205 :

« Celui qui, dans des réunions publiques, entamera des discussions inconvenantes sur la différence des religions, sera condamné, selon la gravité des circonstances, à une sévère réprimande du tribunal, ou à une amende, ou à une arrestation de trois à sept jours. »

Dans un article précédent (167), la loi refuse le bénéfice de la prescription à ceux qui ont quitté l'Église orthodoxe pour embrasser une autre confession chrétienne, « attendu, dit le texte, que le *crime* continue d'exister jusqu'à ce qu'on soit rentré dans le giron de l'Église nationale. »

II

Cette Église, si brutalement intolérante envers les autres communions, est, vis-à-vis du pouvoir, d'une incroyable obséquiosité, s'abdiquant devant lui, lui demandant ses inspirations, attendant pour agir son bon plaisir et sa direction, se laissant enrôler parmi ses fonctionnaires et n'invoquant dans l'accomplissement de sa mission d'autre appui que celui de son bras. Et il y a deux cents ans bientôt qu'elle a accepté ce joug, chaque jour aggravé, et qu'elle le porte sans marquer qu'elle en sente l'humiliation. C'est en 1721, en effet, que Pierre I[er] abolit le patriarcat, bouleversa la constitution de l'Église, assimila les prêtres aux employés civils[1] et prépara sa spoliation, accomplie cinquante ans après par Catherine II.

Aujourd'hui l'Église russe est gouvernée par un *Synode* composé de six membres nommés par l'Empereur, présidé par un Procureur qui est quelquefois un militaire de haut grade, lequel lui présente, sous forme de proposition, toutes les questions qu'on l'autorise à traiter. Ses décisions n'ont de valeur qu'autant qu'elles ont été revêtues de l'approbation de l'Empereur.

Un *Consistoire*, dont les membres sont également à la nomination du pouvoir, fait pour chaque *Éparchie* ou diocèse ce que le synode fait pour l'Église entière.

Or voici quelques-uns des statuts relatifs aux devoirs et aux fonctions des consistoires :

Le consistoire est tenu de veiller à ce que les dogmes de l'Église orthodoxe soient professés dans toute leur pureté par ses ministres et les fidèles. S'il

[1] Le clergé compose la sixième branche du corps des fonctionnaires de l'État, et a, dans la hiérarchie officielle (*Rosciiskie tchini*) des grades correspondants à ceux de l'armée, et des titres tellement longs, qu'on n'achève pas de les prononcer. Celui des archevêques est : *Vuiçokopriosviatschenstvo.* Ainsi des autres.

se découvrait quelque chose qui y soit contraire, il est obligé de le dénoncer sans délai au très-saint synode[1].

Il doit avoir soin que le clergé prêche la parole de Dieu et profite de toute circonstance favorable pour enseigner au peuple orthodoxe la foi, la piété et la soumission aux autorités.

Les prêtres sont tenus de lire au service divin des instructions tirées des saints Pères. Ceux qui ont reçu une éducation *convenable*[2] prononceront des instructions faites par eux-mêmes; *mais ces instructions devront être soumises à un censeur avant d'être prononcées,* ou devront du moins lui être remises après qu'elles auront été prononcées, afin que le censeur les examine et en prenne note : l'évêque est tenu de dénoncer les prêtres qui ne se conformeraient pas à cette prescription.

Le consistoire apportera un soin particulier à ce que tous les laïques se confessent et communient tous les ans.

Chaque paroisse tiendra des registres de confession et en présentera au consistoire une copie avant le 1er octobre de chaque année. *Ces registres serviront à établir une statistique générale des confessions de tout l'Empire, qui est mise tous les ans sous les yeux de S. M. l'Empereur.*

Si quelqu'un, nonobstant les avis du prêtre, demeure deux ou trois ans sans se confesser et communier, le consistoire en fera un rapport spécial à l'évêque. L'évêque, soit par le curé, soit par quelque autre ecclésiastique, soit par lui-même, admonestera cet individu, l'engagera à accomplir ses devoirs, et lui imposera, pour sa négligence, la pénitence qu'il jugera convenable de lui infliger selon les canons de l'Église.

On en agira de même avec ceux qu'une affaire en justice aura découvert ne s'être pas confessés et n'avoir pas fait leurs pâques, mais avec cette différence que, pour ces derniers, la pénitence devra être *publique* et exécutée, soit dans une église paroissiale, soit dans un monastère. *Celui qui restera sourd aux exhortations, ne viendra pas à repentance et n'accomplira pas ses devoirs chrétiens, sera dénoncé à l'autorité civile, afin qu'elle agisse à son égard comme elle le jugera convenable.*

Les prêtres qui habitent un pays où se trouve une secte quelconque rendront compte à leur évêque des mesures qu'ils prennent pour préserver leurs ouailles de l'erreur et ramener à la vraie foi ceux qui s'égarent. S'inspirant des lois de l'Église et des ordonnances spéciales du gouvernement à ce sujet, le consistoire leur indiquera quels sont leurs devoirs en si importante occurrence, et leur ménagera la facilité de s'appuyer sur l'autorité civile, qui est tenue, d'après la loi, de sauvegarder l'Église de toute affliction, de ne pas laisser ceux qui s'égarent témoigner extérieurement leurs erreurs ou commettre des actes qui scandalisent.

[1] V. le règlement des consistoires ecclésiastiques, Saint-Pétersbourg, 1841, de l'imprimerie du Synode, Ire part. chap. I, article VII et suivants.

[2] D'après le rapport de 1851 du comte Pratassoff, à S. M. l'Empereur, que j'ai sous les yeux, la Russie possède : 70 évêques, 4,978 moines, et 115,852 membres du clergé séculier, dont 31,611 seulement, d'après l'aveu du ministre, ont reçu le bienfait de l'éducation.

Si quelque orthodoxe (contre toute attente!) était séduit par l'hérésie, on observera les règles suivantes :

1. Le curé commencera par l'exhorter. Si ce moyen ne réussit pas, le consistoire le fera exhorter par un prêtre qu'il désignera à cet effet. Si cette mesure reste encore sans succès, celui qui a été séduit sera alors amené par la force publique au tribunal et exhorté en plein tribunal par l'évêque en personne, s'il le faut.

2. Si le coupable se laisse persuader, il rentrera dans le giron de l'Église sans aucune responsabilité rétrospective.

3. Mais, si celui qui a désobéi à l'Église et son instigateur ne veulent pas se repentir, le consistoire les livrera à l'autorité civile.

4. Quand la séduction embrasse un chiffre considérable d'individus, quand elle menace de s'étendre, quand il se manifeste une nouvelle secte ou hérésie, on doit sans délai la dénoncer au très-saint synode.

Le consistoire doit excessivement veiller à ce que les chrétiens orthodoxes ne soient pas séduits par une autre doctrine, car l'Église dominante orthodoxe-catholique-orientale[1] a seule le droit, dans l'empire russe, d'exhorter les dissidents à embrasser sa doctrine.

A la nouvelle que des individus ont abandonné la vraie foi, le consistoire, en même temps qu'il essayera de les y ramener, *réclamera, à cet effet, l'appui de l'autorité* et les dénoncera au très-saint synode.

Une fille de la religion orthodoxe ne peut pas épouser un dissident qui n'est pas sujet russe sans une permission spéciale de S. M. l'Empereur.

Un prêtre ne peut baptiser des enfants de dissidents qu'autant que ceux-ci auront pris l'engagement formel et par écrit d'élever leurs enfants dans la foi orthodoxe.

Par rapport aux prêtres de la confession romaine qui se réuniront à l'Église orthodoxe, on observera les règles suivantes :

a. Le prêtre qui désirera se réunir présentera une pétition, à cet effet, à l'évêque, au consistoire ou au surintendant ecclésiastique. Soit par lui-même, soit par un prêtre auquel il en aura confié la charge, l'évêque se rendra compte de sa manière de penser comme de la pureté de ses intentions, et, en même temps, il en fera tout de suite son rapport à l'autorité locale, qui, dès ce moment, prendra le pétitionnaire sous sa surveillance et sa protection.

b. Si l'on découvre que le pétitionnaire est compromis dans un procès quelconque, ce procès devra alors être transporté et jugé par le tribunal sous la surveillance duquel il est désormais placé et avec le concours officieux du consistoire.

c. Si les incidents du procès jettent quelque doute sur la moralité du pétitionnaire, par conséquent sur la pureté de ses intentions, le consistoire ajournera sa réunion jusqu'à l'issue du procès, à moins qu'une épreuve spirituelle ne lui révèle suffisamment son innocence ou son sincère repentir. Il est bien entendu qu'une semblable épreuve doit être abrégée et la réunion

[1] Que cette nomenclature des titres est longue! Nous disons : l'Église! et on ne s'y trompe pas.

accélérée en cas de mort, — car ce cas réclame l'emploi immédiat de tous les secours de la foi, — ou en cas de toute autre circonstance digne d'attention, si le procès entamé n'est pas criminel et si le pétitionnaire n'exprime pas le désir de demeurer dans l'état ecclésiastique après sa réunion.

d. Si, une fois réuni, il désire *continuer à être prêtre*, l'évêque enverra au très-saint synode son opinion à ce sujet avec les documents qui établissent le degré hiérarchique dont il était revêtu dans la confession qu'il a abandonnée.

e. S'il ne désire plus être prêtre, le consistoire lui fera signer qu'il n'usera plus de ses droits, qu'il n'accomplira plus les fonctions de son précédent état et ne demandera plus jamais d'y être réintégré. Dans ce cas, il sera reçu dans l'Église comme un laïque, et il ne sera plus jamais fait mention de l'état qu'il professait auparavant.

Le consistoire prendra soin de porter la lumière de la foi parmi les païens et les autres populations non chrétiennes. Selon les circonstances, il autorisera les prêtres à les baptiser, ou bien exigera qu'ils lui en demandent préalablement l'autorisation *: il aura, en premier lieu et conformément aux prescriptions du très-saint synode, à s'entendre, à ce sujet, avec les autorités locales.*

Nous n'en finirions pas si nous voulions tout citer. Ces citations, scrupuleusement traduites, prouvent surabondamment que l'Église russe a moins que toute autre le droit de reprocher à l'Église catholique une sévérité qui n'a jamais été ni dans son cœur ni dans ses actes.

Pierre Ier a dit : Votre patriarche, c'est moi ! Les règlements des consistoires que nous venons de découvrir répètent à chaque ligne ces mots qui ont échappé à leur fondateur. La dépendance de l'Église russe à l'égard du pouvoir est complète, absolue, et s'étend aux derniers détails de l'administration. Ce n'est pas seulement les affaires les plus graves, les cas réservés qui vont jusqu'au pied du trône ; la construction d'un petit oratoire, la permission pour un malade d'avoir une chapelle chez soi, les affaires les moins importantes et les plus journalières, tout monte là pour y être résolu. Évidemment, en Russie, l'Église et l'État, c'est tout un. Eh bien, pourquoi le taire ? cette situation est déplorable autant pour l'une que pour l'autre. Pour l'Église, cette assimilation, en lui enlevant toute indépendance, lui ôte toute considération. Voyez, en effet, le fonctionnaire ecclésiastique : sa parole n'inspire plus, sa présence a cessé d'imposer : il est l'homme du pouvoir, il n'est plus l'homme de Dieu. Pour l'État, la voix de la religion ayant perdu son efficacité, il est réduit à multiplier vainement les mesures de prévention et de répression, système funeste qui simule la force et n'accuse en réalité que sa faiblesse et lui crée des embarras chaque jour plus nombreux, sous lesquels il finira par succomber, s'il ne prend le parti de s'en délivrer en faisant courageu-

sement *de ces concessions qui*, comme on l'a dit, *sont sans gravité en comparaison des avantages qui en résultent*.

Maintenant, et après le tableau que nous venons de tracer des injustes rigueurs de la législation russe envers ceux qui ne professent pas la religion officielle et des abaissements du clergé russe devant le pouvoir civil, doit-on s'étonner que la plupart des sujets russes qui reviennent à la foi catholique s'éloignent de leur pays, abandonnent la terre où reposent leurs aïeux et aillent demander à l'étranger la liberté d'adorer Dieu et d'élever leurs enfants selon le vœu de leur cœur ? Est-on autorisé à leur faire un reproche de prendre le seul parti qu'on laisse à leur désespoir ? Leur justification n'est-elle pas écrite dans tout ce que nous venons de signaler ? Certes, on ne choisit pas plus l'exil qu'on ne s'y accoutume ! On dit, il est vrai, aux catholiques de faire semblant d'être orthodoxes, que la loi, au demeurant, ne demande qu'une légère apparence, et que Dieu lui-même n'a pas besoin de nos hommages. On leur répète avec amitié le conseil de Pauline à Polyeucte :

Adorez-le dans l'âme, et n'en témoignez rien !

Mais la dissimulation convient-elle à des hommes d'honneur ? L'honnête homme a le courage de son opinion ; le chrétien n'est pas tenu de courir au-devant du bourreau, mais il est tenu de professer sa foi, même au péril de sa vie. Si, d'ailleurs, en embrassant le catholicisme, il ne s'agissait, pour un Russe, que de renoncer à sa fortune, à sa position, d'affronter des douleurs d'autant plus cruelles qu'elles sont secrètes, ce ne serait encore rien : on souffrirait beaucoup, mais tout seul, ce qui est la suprême consolation des affligés. La situation des catholiques russes est différente de celle des premiers chrétiens. Ils ont plus à se *préserver* qu'à *lutter*. On les menace, on les frappe impitoyablement dans leur foyer, dans leurs enfants ; on les en sépare, on les leur enlève ! Dans cette extrémité, le Russe devenu catholique, tout en restant plus que jamais dévoué à son pays, est forcément réduit à le quitter et à attendre avec résignation des jours meilleurs. Humblement prosterné dans la prière, il ne peut qu'appeler de loin la bénédiction divine sur ceux qui l'accusent et le condamnent.

Le gouvernement et la société russe, trop souvent complice de ses erreurs, considèrent un Russe catholique comme un renégat, un sujet infidèle et un criminel d'État. Or ce préjugé n'est pas seulement antisocial, il est *antinational*; « car, dans un grand empire, écrivait l'impératrice Catherine à son ami de Ferney, qui étend sa domination sur

autant de peuples divers qu'il y a de différentes croyances parmi les hommes, la *faute la plus nuisible* au repos de ses citoyens serait assurément l'intolérance de leurs différentes religions. » C'est de ce préjugé qu'est né logiquement le système politique qui fait voir un sujet russe dans tout homme professant le culte grec. Celui-ci est la conséquence immédiate de celui-là. L'un est fait pour bouleverser le monde, l'autre est fatalement destiné à ébranler les fondements de l'empire russe; car, s'il est vrai qu'il est difficile d'établir une rampe douce pour arriver sans chute à la liberté, il est encore bien plus vrai que *la force ne suffit pas à tout, et qu'on ne ferme pas la porte aux révolutions futures en comprimant l'indépendance de l'esprit humain.*

« On sait, écrivait dernièrement un publiciste éminent, ce que sont devenus, dans la plupart des États de l'Europe, les résultats de ce travail, et comment les efforts de l'intelligence humaine ont brisé ces trop faibles étreintes, en dépassant trop souvent, hélas! les limites indiquées par le bon sens. »

Un Russe ne saurait donc former de vœu plus patriotique que celui de voir la liberté de conscience noblement proclamée en Russie.

Elle vient de l'être en Turquie; la Russie ne peut pas rester en arrière, et nous usons d'un droit aussi légitime qu'inoffensif, en concluant « qu'il serait fort à souhaiter que les souverains de Russie, en « échange du privilége qu'ils ont réclamé et obtenu pour leur foi, « veuillent bien au moins accorder aux chrétiens de toutes les com- « munïons le libre exercice de leur culte, afin qu'ils en jouissent « *sous la loi d'un Empereur chrétien*, comme ils en jouiront désor- « mais dans l'empire du Sultan et *sous la loi des Turcs.* »

Cet article a été rédigé sur des communications touchantes et dignes de la plus haute confiance, mais dont une discrétion que tout le monde comprendra nous empêche de révéler la source.

Le secrétaire de la rédaction, P. Douhaire.

DU GOUVERNEMENT PONTIFICAL

Aucune digression sur des sujets récents de polémique ne troublera cette réponse, où je voudrais pouvoir m'adresser, non-seulement aux catholiques, mais à tous ceux dont les opinions, quelle qu'en soit l'origine, ne repoussent pas d'avance un libre et sincère témoignage.

L'hospitalité du *Correspondant* me laisse, à cet égard, une sécurité complète : elle ne m'impose aucun lien incommode aux amitiés, relations et délicatesses qui engagent, alors même qu'une habituelle société et la chaleur de la vie publique ne les animent plus; je n'y trouve rien de contraire à mon désir de voir disparaître toutes les divisions devant les communs devoirs de notre foi et l'immense débat ouvert sur l'état du Saint-Siége.

Ce n'est pas que je me propose de plaire à tout le monde; je tiens seulement à rester tel que je suis, un peu solitaire, nullement écrivain, pacifique ou militant dans la mesure qui convient à ma situation, exempt surtout de présomption indocile quand il s'agit de juger ce qui intéresse l'Église, car mon vœu le plus cher serait, pour mon humble part, de continuer à la défendre en exprimant ici le cri de ma conscience et de mes souvenirs.

C'est l'unique dessein de ce rapide exposé. Les éloquentes pages de M. de Montalembert en abrégeront la tâche. Après son intervention, la mienne serait de trop, si elle n'était une occasion de m'unir à lui, comme témoin de Rome.

Deux fois j'ai représenté mon pays auprès du Souverain Pontife, sur la terre de son exil. Cet insigne honneur de ma vie ne me permet pas d'oublier la discrétion diplomatique; mais il m'autorise à réfuter, avec une plus ferme assurance, les affirmations du comte de Cavour, du comte de Clarendon et de lord Palmerston sur la prétendue barbarie du gouvernement pontifical. Pourquoi mes devoirs particuliers seraient-ils gênants? Il me suffira d'opposer aux adversaires du Saint-Siége ce que tout le monde a droit de dire et peut savoir.

Avant tout, pour répondre exactement à leurs accusations, je suis obligé de les bien préciser. Or cela n'est guère facile, parce qu'elles sont tantôt dissimulées, vagues et confuses, tantôt explicites avec fureur.

Au Congrès, on se trouve en face de cinq grandes puissances, dont quatre, sans doute, réagiraient contre des propositions extrêmes; une certaine modération est donc nécessaire. A Londres et à Turin, les dithyrambes sont plus à l'aise, et cependant il est sage d'en rabattre ce qui tient à cette sorte d'industrie que M. de Saint-Aulaire, de vénérée mémoire, appelait, en des temps difficiles, *la rançon du Parlement*.

Ne vous semble-t-il pas que les gouvernements les moins discutés payent un tribut du même genre, et avec plus de périls encore, puisque rien n'y fait obstacle à la rapidité des résolutions? Sous tous les régimes, hélas! on exagère pour le public. La prudence conseille, toutefois, de se demander si les violences oratoires n'annoncent pas aujourd'hui de réels projets pour un avenir assez près de nous.

Non-seulement la situation de l'Italie est jugée en dehors de toute règle de justice, sans débats contradictoires avec les parties dénoncées, sans contrôle ni preuves; mais on tient à procéder de cette façon. Considérer la question en elle-même, c'est à quoi l'on songe le moins. L'esprit des hommes d'État voyage en Lombardie, en Sicile, à Parme et Modène, quand ils parlent de Rome.

En Piémont, on sacrifie la liberté équitable et réglée à l'ambition, l'expérience à l'aventure, la cause de la nationalité à l'altération systématique de ces vieilles mœurs chrétiennes, loyales et charmantes, au moment où l'on admire, sur les champs de bataille, ce qu'elles contiennent encore de vertueuse énergie. L'indépendance déchire elle-même ses titres, et s'expose au double asservissement que prépare l'arnarchie. On se pose en théologiens querelleurs, parce qu'on ne sait plus que faire de sa brave épée; mais la première et plus belle condition des États vraiment représentatifs, sans laquelle toute parure libérale couvre un mensonge révolutionnaire, est méconnue, et, comme on ne sait plus respecter les droits de conscience de ses concitoyens, il est tout simple que ceux de cent quatre-vingts millions de catholiques n'inspirent aucun scrupule.

Quel contraste! le pouvoir exécutif de la dernière République française eut la gloire de briser les propagandes armées, et d'offrir à Pie IX cette première assistance qui ne devait pas demeurer stérile, et voilà une antique monarchie s'apprêtant aux deux entreprises qui sont précisément le contraire de celles-là, cherchant à détruire, dans une guerre générale, l'œuvre accomplie à Rome en 1849 et maintenue depuis sept ans!

En Angleterre, le même gouvernement, hôte généreux de notre clergé

de 1792, le même peuple qui s'honorait, il y a peu d'années, par un commencement d'émancipation catholique, s'abaisse à des sentiments que n'ont pas connus ses pères. Parce que l'établissement temporel du Saint-Siége présente des côtés faibles, qui sont au plus haut degré ceux de l'Europe entière, on se figure que la Papauté va disparaître, qu'il ne s'agit plus que d'aider et d'achever sur elle une facile victoire; les animosités sectaires se compliquent de profits mercantiles, d'abaissements de tarifs, en échange de leur appui. Etrange coalition de Fébronius, Barême et Calvin!

Dans le Congrès, et en dehors de ses délibérations, on voit des modérés, il est vrai; mais ils ont aussi des remontrances dont le motif n'apparaît pas clairement; car, soit pour complaire à de certaines alliances, soit pour diriger ou contenir les plus emportés, ils n'expriment qu'une partie et peut-être le contraire de leurs propres desseins. Dans les reproches des modérés et de ceux qui ne le sont pas, il y a des préventions, des colères mêlées de stratégie, des contradictions, des variantes, un crescendo, proportionnés à l'effet qu'on veut produire sur un gouvernement, sur une assemblée, sur l'allié qu'on redoute, le rival ou le récalcitrant dont on veut changer les dispositions.

Comment donc, et à quel moment saisir ce procès? Évidemment, cela n'est possible que sur l'ensemble de ce qui s'est dit, et par le bref résumé de ce qui s'est passé. Essayons de juger la plainte, dans ses réquisitoires les plus injurieux, pour montrer l'excès du mal; dans ses tempéraments les plus adoucis, pour rappeler que la modération, la vraie prudence, consistent à persévérer courageusement dans la justice, à ne pas se laisser entraîner et dominer par ceux qui l'outragent.

On sait comment est née cette tempête, qui pourra bien agiter la barque de saint Pierre, et avec elle plusieurs gouvernements, mais qui, tôt ou tard, ira mourir sur ses flancs divins, devant une parole plus puissante que les tumultueuses ambitions d'ici-bas. Petite cause et grand bruit pour un résultat dont prend soin la Providence!

M. le comte de Cavour, assisté de M. de Villamarina, remet, le 27 mars, aux ministres de France et d'Angleterre, une note verbale réclamant, dans le gouvernement du Saint-Siége, l'intervention des puissances qui vont se réunir en congrès. *Impuissance du Souverain Pontife pour gouverner son peuple; danger permanent de désordre dans le centre de l'Italie; extension de la domination autrichienne bien au delà de ce que les traités de 1815 lui ont accordé*: voilà leur thèse, qui se termine par ces mots:

« S'il y a un fait qui résulte clairement de l'histoire de ces dernières années, c'est la difficulté, disons mieux, l'*impossibilité d'une réforme com-*

plète du gouvernement pontifical, qui réponde aux besoins du temps et aux vœux raisonnables des populations. »

Voici maintenant le remède : *Sécularisation*, *Code Napoléon*.

« Il est évident, ajoute le comte de Cavour, que la Cour de Rome luttera jusqu'au dernier moment contre l'exécution de ces deux projets. On conçoit qu'elle puisse se prêter, *en apparence*, à l'acceptation des réformes civiles et mêmes politiques, sauf à les rendre illusoires dans la pratique; *mais elle comprend trop bien que la sécularisation et le Code Napoléon introduits à Rome, là même ou l'édifice de la puissance temporelle repose, le saperaient dans sa base et le feraient crouler en lui enlevant ses appuis principaux : les privilèges clériaux et le droit canon.* Cependant, si l'on ne peut *espérer* d'introduire une *véritable* réforme dans le centre même où les rouages de l'autorité temporelle et spirituelle sont tellement confondus qu'on ne saurait les séparer complétement sans courir le risque de les briser, nous croyons qu'on le peut dans les Légations, à condition de séparer de Rome, au moins administrativement, cette partie de l'État. *Sans nous flatter qu'une combinaison de ce genre puisse durer éternellement*, nous sommes d'avis qu'elle pourrait suffire pour longtemps *au but qu'on se propose : pacifier* ces *provinces*, donner une satisfaction aux besoins légitimes des peuples, et par cela même *assurer le gouvernement temporel du Saint-Siége*, sans la nécessité d'une armée étrangère permanente. »

Suit tout le projet :

Principauté apostolique sous la haute domination du Pape, mais régie par ses propres lois, ayant ses tribunaux, ses finances, son armée, gouvernée avec des ministres et un conseil d'État, par un vicaire pontifical *laïque*, nommé pour dix ans; une troupe indigène immédiatement organisée au moyen de la conscription militaire; exécution de ces mesures confiées à un haut commissaire nommé par les puissances, et au gouvernement français, dont les troupes remplaceraient temporairement celles de l'Autriche dans les Légations.

Le comte de Clarendon, rendant compte, le 7 juin, à la Chambre des lords, de l'accueil fait à ce *mémorandum* du comte de Cavour et de son collègue, s'explique en ces termes :

« *Le plénipotentiaire français et moi, nous nous sommes accordés* à penser que, la question ayant été complétement discutée avec le plénipotentiaire sarde, *dans de nombreuses entrevues*, il n'était pas nécessaire de faire une réponse par écrit. La note du 27 mars, que je dépose sur le bureau, était, par le fait, la demande de porter la question de l'Italie devant le Congrès qui devait s'assembler à Paris. *La meilleure réponse à cette note était de faire ce qu'elle demandait, et la question de l'Italie a été soumise au Congrès.* »

C'est ainsi que, le 8 avril, M. le comte Walewski pose le premier, au sein de cette assemblée, la question d'où s'envolent aussitôt,

comme de la boîte de Pandore, les griefs du Piémont et de l'Angleterre. La candeur a pu oublier qu'on ne saurait la refermer, et, comme elle n'a d'ailleurs été qu'entr'ouverte, ce qui reste au fond semble obscur. Nous souhaitons que ce soit l'espérance de l'Église!

On tolérera, sans doute, ma paisible sincérité, car les passe-ports ni les ruses politiques ne sont à mon usage. A plus forte raison, je ne saurais poursuivre, dans la défense du Saint-Siége, un autre but que celui de nos âmes; mais il m'a paru juste de mentionner ces diverses circonstances parce qu'elles peuvent indiquer que M. le comte de Walewski a pris l'initiative sur une si redoutable question afin de la circonscrire dans les limites qu'il ne voulait pas dépasser. En effet, M. le premier plénipotentiaire français ne parle point à ses collègues de la note ni des projets du comte de Cavour; il se borne à proposer un vœu de la double évacuation du territoire pontifical par les troupes françaises et autrichiennes, dès que la sécurité et l'organisation intérieure du pays le permettront, pour mettre un terme prochain à la situation présente qu'il considère comme *anormale.* Il condamne, de plus, les factions subversives; proteste, en termes fort louables, de la fidélité du gouvernement français au Saint-Siége; mais M. le baron de Manteuffel lui demande *si de tels avis ne sont pas de nature à susciter l'esprit d'opposition et des mouvements révolutionnaires, au lieu de répondre aux idées qu'on voudrait réaliser avec une intention certainement bienveillante?*

Le comte de Clarendon, discourant ensuite, reconnaît, en principe, qu'aucun gouvernement n'a le droit d'intervenir dans les affaires intérieures des autres États, mais qu'il est des cas où l'exception à cette règle devient un droit et un devoir; selon lui, ce cas extrême se présente assurément pour le gouvernement pontifical, puisqu'il se plaint de l'état de siége de Bologne, des brigandages de la campagne; déclare que, *si l'on ne porte pas remède aux justes causes du mécontentement,* on rendra permanent *un système aussi peu honorable pour les gouvernements que regrettable pour les peuples;* il prend enfin, pour le compte de l'Angleterre, le projet de séparation laïque des Légations, exposé dans la note sarde, sans toutefois nommer l'auteur.

M. le comte de Cavour succède et juge à propos, devant les puissances réunies, de ne rien ajouter à la mise en scène de ses propres idées, de se taire sur le *mémorandum* qui a provoqué tous ces débats. N'était-ce pas, cependant, l'occasion d'expliquer comment sa note du 27 mars *pouvait assurer le gouvernement temporel de la Papauté*, en même temps qu'elle alléguait *son incurable mauvaise foi, son impuissance absolue de gouvernement; comment, s'il ne pouvait répondre, pour toujours, de l'efficacité de son remède, il croyait devoir le proposer à la perpétuité de l'Église?*

Mais il avait ses raisons pour se réduire à quelques aperçus relatifs aux dangers de l'occupation autrichienne, *de la situation anormale*, etc. Inutile de reproduire ici toutes les observations échangées dans la même séance, et officiellement publiées. L'Autriche, tout en objectant *que le Congrès n'a pas été convoqué pour faire connaître à des souverains indépendants des vœux relatifs à leur organisation intérieure*, s'associe cependant aux paroles du premier plénipotentiaire français sur la durée de l'occupation des États romains. Elle se prononce contre l'intervention où elle figure plus tard. La Russie s'abstient. Puis, M. le comte de Walewski, résumant ce qu'il vient d'entendre et de dire, établit :

« 1° Que les plénipotentiaires autrichiens se sont associés au vœu exprimé par les plénipotentiaires français, de la double évacuation des États pontificaux, aussitôt que faire se pourra, *sans inconvénient pour la consolidation de l'autorité du Saint-Siége;* 2° *que la plupart des plénipotentiaires n'ont pas contesté l'efficacité des mesures de clémence prises, d'une manière opportune, par les gouvernements de la péninsule italienne*, et surtout par celui des Deux-Siciles. »

On le voit, ce vœu est modéré, parce qu'il écarte la note du comte de Cavour; mais il n'apprend pas si le gouvernement pontifical, le seul dont nous soyons occupés en ce moment, est compris, pour *des rigueurs de nature à troubler la paix et à faire les affaires de la démagogie*, dans cette même plainte principalement adressée à la cour de Naples.

Les mots : par les *gouvernements dela Péninsule*, s'appliquent nécessairement, soit à tous les souverains de Rome, de Toscane, de Parme et de Modène, soit à une partie d'entre eux. Pourquoi le pluriel sans les noms? Si quelques-uns de ces gouvernements sont exceptés, il eût été juste de le dire, car les blâmes de l'Europe ne sont pas, en Italie, sans périls personnels et publics.

Les commentaires non réfutés d'une proposition faite en congrès, lui donnent, auprès d'autres assemblées, dans les échos de la presse, un caractère que n'a pas la pensée de son auteur; mais, dans certaines situations, le silence parle.

Le retentissement de ce 22e protocole le prouve bien. Qu'arrive-t-il en effet? M. le comte de Cavour, n'étant pas accueilli dans le Congrès, autant qu'il l'a espéré, remet encore, le 16 avril, aux seuls ministres de France et d'Angleterre, une seconde note plus véhémente que la première; cette fois il n'invoque plus le concours des autres puissances, et il continue d'ailleurs de ne rien dire sur le projet du 27 mars; puis il part pour rendre compte de sa conduite, sur un ton nouveau, à la Chambre et au Sénat piémontais.

Rien ne montre plus clairement la stratégie des plaintes exprimées contre le Saint-Siége que les différences de langage du comte de Cavour dans ces dernières conjonctures si rapprochées les unes des autres. D'après la note du 16 avril, tout est au plus mal; le comte de Cavour ne garde de plus de ménagements :

« Notre espoir a été déçu. Malgré le bon vouloir de l'Angleterre et de la France, malgré leurs efforts bienveillants, la persistance de l'Autriche à exiger que les discussions du Congrès demeurassent strictement circonscrites dans la sphère tracée avant sa réunion, est cause que cette assemblée va se dissoudre sans qu'il ait été apporté le moindre adoucissement aux maux de l'Italie. . . . . *Jamais les prisons et les bagnes n'ont été plus remplis de condamnés pour cause politique. Jamais la police n'a été plus tracassière ni l'état de siége plus durement appliqué : tel est l'état de l'Italie depuis sept ans.*

« *Convaincus qu'ils n'ont plus rien à attendre de la diplomatie, les Italiens retomberont avec une ardeur méridionnale dans les rangs du parti révolutionnaire et subversif, et l'Italie sera de nouveau un foyer ardent de conspirations et de désordres, qui seront peut être comprimés, mais que la plus faible commotion européenne fera éclater de la façon la plus violente.* Ainsi les soussignés sont convaincus que *les cabinets de Londres et de Paris*, prenant en sérieuse considération l'état de l'Italie, aviseront, *de concert avec la Sardaigne*, au moyen d'y porter remède.

« *Signé :* C. CAVOUR
« DE VILLAMARINA. »

A la Chambre de Turin, le 7 juin, la situation n'est plus aussi noire. Le ministre sarde se félicite même d'un succès, et ne craint nullement de surexciter, par ses paroles et démarches, l'*ardeur méridionale de ses compatriotes*, tout prêts, dans la note du 16, à tenter une révolution des plus subversives[1] :

« Ainsi la condition *anormale* et malheureuse de l'Italie a été dénoncée à l'Europe, non par de prétendus démagogues et révolutionnaires, mais par les représentants des premières puissances de l'Europe. *Un verdict rendu par la France et l'Angleterre ne peut demeurer stérile.* »

Et au Sénat, l'Autriche elle-même a son compliment, tant les choses vont bien :

« *Les faits cités par les plénipotentiaires sardes n'ont pas été contestés dans le Congrès, après la clôture duquel ils ont été reconnus exacts, par une puis-*

[1] Lord Clarendon a dit, le 5 juin, à la Chambre des lords, que le gouvernement anglais ne pouvait s'occuper de la seconde note sarde, parce que la France et l'Autriche, occupant le territoire pontifical, étaient les seules puissances appelées à créer un état de choses qui préparât le départ de leurs troupes sans danger ; mais que *les deux gouvernements négociaient sincèrement ensemble auprès du Saint-Siége* pour atteindre le résultat.

sance qui avait refusé la discussion à ce sujet; de telle manière qu'aujourd'hui il n'en est pas une qui ne reconnaisse que la condition *de l'Italie est anormale, et qu'il est besoin* d'y porter remède. »

Si M. le comte de Cavour a ainsi contribué à entraîner l'Autriche dans les remontrances, c'est peut-être un succès, à son point de vue, et le gouvernement pontifical sort de cette campagne aussi accusé qu'abandonné; mais encore faut-il attendre que l'esprit des négociations de la France et de l'Autriche soit connu. Jusque-là nous douterons que le comte de Cavour leur doive autant de remercîments.

Telle est, en ce qui touche Rome, toute l'histoire du 22e protocole, de ses causes, de ses remontrances directes ou détournées, de ses résultats connus jusqu'à ce jour. Elle nous aurait servi à constater le minimum et le maximum des accusations adressées au gouvernement pontifical, si lord Palmerston n'avait trouvé moyen de renchérir sur les plus inouïes fureurs, en déclarant, en plein parlement, *que la ville sainte n'avait jamais été mieux gouvernée que durant l'absence du Pape et par les triumvirs romains, qui s'étaient du moins efforcés de prévenir les atrocités commises.*

Après ce vulgaire outrage de lord Palmerston à ses concitoyens d'Irlande, à ses alliés de Sébastopol, aux catholiques du monde entier, au plus doux comme au plus saint des pontifes, nous pouvons hardiment conclure :

Le gouvernement pontifical refuse des amnisties nécessaires; ses cachots n'ont jamais été aussi remplis de suspects et condamnés politiques ; il rejette artificieusement et obstinément les améliorations exigées par l'esprit du siècle, opprime son peuple et prétend ne le gouverner que par la force; son administration est en désordre; le brigandage infeste ses États; il ne fait point aux laïques une part suffisante dans les emplois publics; sa situation est, comme on dit au Congrès, *anormale*.

J'examinerai successivement tous ces chefs d'accusation; je me propose même, dans un travail à part, de compléter mon étude en exposant un vrai paradoxe en regard de la diplomatie du jour, c'est-à-dire la nécessité d'appliquer, tôt ou tard, à la double inviolabilité du Saint-siége, au dedans comme au dehors, la garantie commune des puissances catholiques. Sur ce point, qui n'a pourtant rien de téméraire ni de chimérique, puisqu'on sait qu'il a préoccupé les conférences de Rome en 1832, de Gaëte en 1849, je n'adopte point les objections de M. de Montalembert.

Mais, pour le moment, je me jette à la hâte dans la mêlée, comme plaideur au *criminel*.

Le vœu exprimé au Congrès prouve que sa principale attention s'est

portée sur les amnisties. Les commentaires du comte de Cavour et de lord Palmerston ont signalé des atrocités. C'est donc par là qu'il faut commencer.

RIGUEURS DU GOUVERNEMENT PONTIFICAL.

En récapitulant les prétendues rigueurs du Saint-Siége, une réflexion fort simple s'est souvent présentée à mon esprit : Pourquoi les finances, la procédure judiciaire, l'administration, ne figurent-elles que pour leur intitulé dans les réquisitoires, et sans la moindre explication précise? C'est qu'il faudrait les apprendre. L'étude n'est pas tranchante ; mais la passion trouve ses avantages à qualifier les institutions qu'elle ignore par quelque gros mot qui ne manque pas de faire son chemin. En effet, les indifférents ou les inattentifs transigent presque toujours avec le gros mot; ils se croient en règle quand ils ont vaguement décidé qu'une partie, sans doute, est exagérée, mais que, si tout était faux, on ne ferait pas tous les jours autant de bruit.

Une autre raison instinctive éloigne des sujets qui exigent un effort de connaissance : ils ne sont pas assez dramatiques. Les cachots, les supplices, les exils, agissent tout autrement sur les sympathies publiques. Ces exilés, on les rencontre; les plaindre est un bon sentiment. On n'a bien souvent que leurs récits pleins d'exagérations naturelles à la souffrance et à l'ardeur politique. Je les excuse : ils sont malheureux et auraient besoin d'un bien rare mérite pour parler autrement; mais que des hommes d'État, heureux, puissants, considérés, responsables de l'ordre des nations, spéculent sur les misères dont ils sont exempts, mettent la froide violence de leur art à les surfaire, à les envenimer, à les aggraver et les multiplier, peut-être, par leurs imprudences, pour déclarer la guerre à la conscience, à la moralité de tant de peuples, et courir les hasards d'un agrandissement territorial, je ne saurais avoir pour eux la même indulgence.

Les peuples que des traités peu anciens ont ployé sous une autorité étrangère à leur croyance, à leur langue, à leurs intérêts, à leurs usages, ressemblent à des exilés. Je m'émeus de leur sort, je sympathise avec les âmes qui éprouvent cette noble peine sans l'entacher par un penchant haineux et la soif du désordre. Si j'étais à leur place, la perte des anciennes grandeurs de ma patrie me serait bien amère. Quant à l'ambition qui agite, sans douleur et sans titre, je ne puis la considérer comme une juste et grande cause. C'est pourquoi je la récuse, je la tiens pour suspecte quand elle se récrie sur les cruautés du roi de l'Église universelle ; je lui demande ses preuves, ses listes de prisonniers, d'exilés, de suppliciés. Elle a sa presse retentissante,

elle est libre autant qu'on peut l'être quand on obéit volontairement à d'injustes passions. Pourquoi se borne-t-elle à des allégations générales?

Je suis un peu expert en matière d'amnisties, car j'en ai beaucoup demandé. L'émotion du gouvernement que je représentais était à cet égard très-vive, et la responsabilité de ses instructions que j'ai ponctuellement exécutées a pesé sur moi pendant les six premiers mois de l'occupation française. Nous avions, avec l'agrément du saint-père et pour la propre sécurité de notre armée, une police distincte de celle du gouvernement pontifical, aussi active que dévouée à ses devoirs; le Français qui la dirigeait, homme de beaucoup de mérite, habile et connaissant à fond le pays, exerce aujourd'hui les mêmes fonctions. Je ne pouvais donc ignorer aucune arrestation, aucun ordre d'exil. De plus, il est évident que, si une violente réaction contre les personnes s'est manifestée à Rome, le début de la restauration, après une lutte prolongée, après tous les genres de désordres, au milieu d'indignations réciproques, bien qu'aussi peu justifiées d'un côté qu'elles l'étaient de l'autre, a été le moment des sévérités, des procédés vindicatifs et cruels. C'est alors aussi que les agents de la police romaine rencontraient de plus ardentes dénonciations; qu'ils avaient prise sur une plus vaste effervescence. La tête du parti révolutionnaire italien, les hommes les plus déterminés, s'étaient assemblés à Rome, de diverses contrées, à mesure qu'ils avaient succombé au Nord. C'est là que s'est jouée la principale et dernière partie.

On peut donc affirmer que cette concentration, et les diverses circonstances de l'époque dont je parle devaient offrir des occasions et des motifs de représailles qui ne pouvaient se présenter plus tard, après les premiers troubles. Croit-on que tous les ennemis du Saint-Siége se soient enfuis à notre approche? on se trompe bien. Une partie considérable de la force militaire organisée avait fait sa soumission au Pape; grand nombre d'employés et même de personnes qui pouvaient craindre d'être compromises ne s'éloignèrent pas[1].

[1] Voici le relevé des passe-ports et feuilles de route donnés à Rome, depuis le 3 juillet, jour de l'entrée des Français jusqu'à la promulgation de l'acte d'amnistie, le 18 septembre :

Passe-ports	à l'étranger.	738
	à l'intérieur.	1,024
Feuilles de route à l'intérieur.		515
	Total.	2,277

Dans le nombre, bien des gens paisibles, forcément retenus pendant le siége, ont dû retourner à leurs affaires; mais aussi beaucoup d'étrangers, qui ne sont pas davantage des exilés volontaires, sont également rentrés dans leur pays. Ce

Une amnistie de Sa Sainteté, publiée en même temps que le *motu proprio* constitutif des formes actuelles de son gouvernement, vint régler cette situation. Jusque-là les questions relatives au sort des compromis étaient restées en délibération et en suspens[1].

Le gouvernement pontifical avait été relevé par les armes de la France avec le concours, accepté par elle, de l'Autriche, de l'Espagne, du royaume des Deux-Siciles. Dès le mois de mars de la même année, en effet, nos plénipotentiaires, réunis à ceux de ces trois puissances, dans la conférence de Gaëte, reconnaissaient pleinement, en se conformant à leurs instructions, le principe fondamental du souverain pouvoir temporel de la Papauté comme garantie nécessaire de son libre pouvoir spirituel. Ainsi Pie IX agissait dans la plénitude de ses droits proclamés, soutenus non-seulement par les gouvernements représentés dans la réunion de Gaëte, mais par la plupart des gouvernements européens qui n'y figuraient pas et réclamaient cependant cette restauration.

Tel a été le point de départ de ce qui venait de s'accomplir, la condition générale de toutes les interventions, en sorte qu'on ne pourrait contester à cet égard la légitimité des attributions du Pape, sans attaquer en même temps les vœux, les droits, les déclarations et engagements diplomatiques de presque toute l'Europe, catholique ou non. Tel a été, tel est encore, il ne faut pas l'oublier, le caractère du *motu proprio* et de l'acte d'amnistie.

A partir du 18 septembre, les peines politiques étant une conséquence de la notification souveraine qui porte cette date, son seul texte peut donner la mesure de ce qui était accordé ou refusé; mais, comme on va le voir, les pardons ultérieurs du Saint-Père ont été bien au delà.

« *Remise entière de toute peine politique à tous ceux qui ont pris part à la révolution, excepté :* 1° *les membres du gouvernement provisoire;* 2° *ceux de l'Assemblée constituante qui ont pris part à ses délibérations;* 3° *ceux du triumvirat et du gouvernement de la République;* 4° *les chefs des corps militaires;* 5° *tous ceux qui, ayant joui du bénéfice de l'amnistie de* 1846, *ont manqué à leur parole en prenant part aux derniers soulèvements;* 6° *ceux qui, outre les délits politiques, se sont rendus coupables de délits atteints par la loi pénale en vigueur.* »

relevé ne donne pas tous les départs. La bande de Garibaldi, par exemple, n'a pas eu de passe-ports. Les consuls ont pu en donner. La pièce que nous produisons démontre simplement que la ville n'a pas été abandonnée par tous les révolutionnaires, soit italiens, des États pontificaux, soit étrangers.

[1] Les faits qui suivent ont été relatés, pour la plupart, en 1850, par le *Messager de la semaine* (numéro du 4 mai); ce qui est ajouté est de notoriété publique ou tout à fait personnel. Ainsi je ne puis craindre de manquer, en le publiant, soit à mes obligations, soit à des convenances que je ne perds pas de vue.

Voilà l'acte. — Les mots *membres du gouvernement*, n'étant point autrement définis, auraient pu s'appliquer à un nombre considérable d'employés civils et même de fonctionnaires municipaux ; beaucoup de poursuites et d'arrestations pouvaient en être la conséquence. Il en était de même pour les diverses catégories. Cependant aucune arrestation politique préventive n'a eu lieu pendant les six premiers mois de notre occupation ; aucun jugement, aucune sentence capitale, aucune séquestration de biens ni amendes n'ont été prononcées.

Sa Sainteté ne pensait pas, et nul n'admettra que son gouvernement fût possible en l'absence de toute autorité de justice et de toute sanction pénale à l'égard de ceux qui venaient de bouleverser et ensanglanter ses États. D'un autre côté, elle savait que les arrestations, les exils, les peines, étaient, pour plusieurs gouvernements, un sujet d'appréhension et d'embarras qu'elle voulait éviter. C'est pourquoi, dans sa haute prudence et son entière liberté, mais surtout avec l'incomparable bonté de son cœur, elle amenda l'application de l'acte d'amnistie sans en effacer tout caractère pénal et comminatoire.

Ainsi plusieurs *constituants*, qui n'avaient pas pris part à la déchéance du Pape, furent amnistiés après le 18 septembre, quoiqu'ils fussent compris dans les exceptions rigoureuses.

Les mots *chefs de corps* furent interprétés de façon à ne plus désigner que huit ou neuf officiers supérieurs. Le gouvernement pontifical déclara, en outre, qu'il ne considérait comme *membres du gouvernement républicain* que les anciens ministres déjà atteints comme constituants. C'était réduire à bien peu de personnes les exceptions de ces catégories.

En 1846, à l'avénement de Pie IX, le nombre des amnistiés avait été de seize cents. Six cents avaient accepté, malgré leur engagement d'honneur, des emplois du gouvernement révolutionnaire. Cependant, dans tous ces cas, et grâce à tant d'adoucissements, Sa Sainteté n'a point ordonné d'arrestations. Elle voulut bien permettre à l'autorité française d'offrir aux compromis, définitivement exceptés de l'amnistie, et par conséquent exposés à subir un jugement, des passe-ports avec toutes les facilités de départ. On pense bien que ceux-ci acceptèrent. Ce sont là les seules, les plus extrêmes rigueurs de l'acte d'amnistie.

Deux à trois cents poursuites auraient pu résulter des formules primitivement promulguées et ensuite atténuées et réduites. *Trente-huit seulement ont été signifiées*. C'est aussi le nombre des passe-ports délivrés; quatorze l'ont été avec des subsides. Les mêmes circonstances politiques n'ont déterminé aucun autre départ [1].

[1] Vingt constituants ont été embarqués pour la France ou pour le Piémont le 1er octobre; quinze compromis sont partis par le paquebot du 5 octobre, et trois

Non-seulement toutes les poursuites réservées n'ont pas été requises, mais l'autorité romaine en tempérait l'usage à ce point que des officiers supérieurs de l'armée républicaine se promenaient alors dans la ville presque ouvertement.

On a prétendu, il est vrai, qu'elle aurait imaginé d'accuser ses ennemis de délits communs pour trouver un prétexte de les priver de leur liberté. Un document qui résulte de recherches faites avec le plus grand soin répond à cette calomnie. Au mois d'août 1849, les prisons de Rome contenaient deux cent soixante-dix individus sur lesquels cent vingt pour accusation d'attentats contre les personnes et vols, les autres pour délits ordinaires[1]. Au mois d'octobre, il a été constaté que la moyenne du nombre des prévenus de toute sorte, dans les États pontificaux, ne dépassait point celle des temps antérieurs à la révolution de 1848.

Quelques délits ecclésiastiques avaient pu se compliquer de délits politiques; mais le mérite des seconds, dans l'estime du parti révolutionnaire, ne pouvait effacer, on en conviendra, la gravité des premiers, aux yeux de l'autorité pontificale. Dans tous les cas, sept prêtres seulement étaient détenus dans une prison séparée, parce qu'on n'avait pas voulu les confondre avec les malfaiteurs ordinaires. Ce chiffre, soit dit en passant, devrait rassurer ceux qui se sont figurés que le *vicariat* détenait un grand nombre d'ecclésiastiques, car les sept dont je parle étaient soumis à sa juridiction essentiellement disciplinaire.

Dans le cours des négociations, on était exposé à plus d'une surprise : ainsi l'un des directeurs de la défense de Rome allait être poursuivi comme *chef de corps*. L'autorité française lui offre un passeport dont il néglige de faire usage. Quelque temps après, une visite domiciliaire, opérée chez lui, en présence de sa famille, fait découvrir la soustraction de deux mille cent trente-quatre volumes appartenant à une bibliothèque publique, une collection d'armes précieuses enlevées à une princesse étrangère résidant à Rome, et une certaine quantité de dentelles appartenant à des églises. Nous pardonnera-t-on de n'avoir pas attenté à l'autorité du Saint-Siége pour soutenir ce lettré détenteur de belles collections? J'ignore ce que son procès est devenu[2].

autres un peu plus tard. La catégorie des *chefs de corps* n'a donné lieu qu'à deux départs; celle des *amnistiés récidivistes* s'est réduite à un seul.

[1] Je ne possède, comme terme de comparaison, qu'un tableau de 1841 publié par M. Fulchiron (t. III, p. 321 de son *Voyage dans l'Italie méridionale*). Le chiffre de cette année, pour Rome, est cinq fois plus considérable; ce qui semblerait indiquer qu'à défaut d'une direction unique, en 1849, la police ordinaire péchait par l'insuffisance, et non par excès.

[2] Sur tous ces faits, voir la publication ancienne du *Messager de la semaine* (4 mai 1850).

Une autre fois, on intervient en faveur d'un déserteur napolitain que le gouvernement pontifical se croyait obligé de livrer au roi de Naples, par suite d'une convention internationale d'extraditions réciproques. Cette affaire est facilement arrangée avec la cour de Portici et celle de Naples. Il est reconnu de part et d'autre que, les extraditions politiques étant interdites par les lois françaises, notre situation vis-à-vis des réfugiés napolitains qui avaient pu se fier à la protection de notre drapeau méritait des égards. Au moment où le Napolitain en question s'embarquait, avec son passe-port, pour un tout autre pays que le sien, arrive une plainte déposée contre lui en escroquerie et bigamie. Il était parti.

Ces anecdotes témoignent que l'autorité romaine et la nôtre n'étaient pas aussi atroces que lord Palmerston se plaît à le prétendre. J'ajoute, bien volontiers, une déclaration qui ne saurait affaiblir la fermeté du combat. Les devoirs de ma charge m'ont fait rencontrer d'autres compromis, dupes de leurs rêves, avec un incontestable fond d'honneur égaré, s'apercevant trop tard de l'inévitable joug des factions qui devaient les dominer.

Après mon départ, les rigueurs se sont-elles aggravées? Je crois le contraire, et j'en ai dit plus haut la raison. Les premiers temps ont été les plus difficiles. Enfin, j'ai lu cette bonne nouvelle dans un recueil beaucoup trop bienveillant, à mon avis, pour la politique du comte de Cavour et de son gouvernement, mais qui mêle à cette erreur des récits impartiaux et de sages conseils :

« *Le saint-père a institué une commission formée de quelques-uns des membres du tribunal de la consulte, pour reviser ou annuler tous les procès encore pendants, qui se rattachent plus ou moins directement à l'époque des derniers troubles. Un très-grand nombre de ces procès ont été ainsi supprimés, soit par le conseil lui-même, soit par le saint-père, sur le rapport du Conseil.* » (Annuaire de la *Revue des Deux Mondes*, 1854, p. 200.)

Je veux signaler au comte de Cavour et à lord Palmerston une importante lacune de leurs dépositions diplomatiques ou parlementaires. Ils ont oublié l'inquisition et le Saint-Office ! C'était pourtant un beau texte pour les imaginations crédules et à l'usage de ceux qui n'ont pas cet unique défaut. Comment y a-t-on renoncé? En 1849, on ne cessait d'en répandre les noirs mystères. A ma connaissance, je suis le seul que le saint-office ait mis à la torture. Je montrais tout à l'heure comment le public sensé et modéré transige d'ordinaire avec la puissante figure de rhétorique qu'on appelle *répétition*, et, quand on lui débite l'horreur, prend le parti d'en adopter le quart ou la moitié. Par compensation, il accueille quelquefois la simple vérité.

Les gouvernements, les congrès, sont fort accessibles aux impressions de ce public. Le clergé lui-même n'en est pas toujours exempt.

Un prêtre éminent était en peine de l'illustre abbé Rosmini, qu'il croyait arrêté. Pendant cette alerte, un ami m'invitait à dîner avec le détenu, qui goûtait alors le paisible repos de la *villeggiatura*, sous les frais ombrages d'Albano, et ne s'est probablement jamais douté de l'affectueux intérêt qu'on prenait à sa liberté.

Il n'y a pas de mal à le raconter : cela prouve que le clergé n'a pas tant de goût qu'on le croit pour les persécutions. Malgré ma liste complète de trente-huit noms et mes soins pour dissiper le fantôme, l'inquisition revenait sans cesse. Cependant un détachement de nos troupes logeait seul au Saint-Office; le *vicaire* et l'*assesseur* étaient sans fonctions, l'un à Gaëte, l'autre à Naples.

Peu de personnes savaient que la congrégation de ce terrible nom est chargée, quand elle n'est pas dispersée, de préparer les décisions spirituelles en matière de mariages mixtes, de jeûnes et d'abstinences.

On lit dans les *Études statistiques* sur Rome, par M. de Tournon, préfet de l'Empire en cette ville, de 1810 à 1814, le passage suivant :

« *Les fonctions de la Congrégation du Saint-Office sont bien connues, mais ce qui l'est moins, c'est la réserve qu'elle met dans ses décisions et la douceur actuelle de ses procédés. On en eut une preuve évidente au moment où les armées françaises s'emparèrent de Rome, car elles trouvèrent la prison à peu près vide. La grandeur des pièces destinées aux détenus, leur salubrité, leur propreté, annonçaient des sentiments d'humanité dans ceux qui présidaient à cette prison, dont on put faire, presque sans changement, une excellente maison d'arrêt* (p. 47, t. II). »

En 1849, l'Assemblée constituante fit ouvrir, à son tour, les portes du Saint-Office. Qui s'en était inquiété quelques mois avant, au milieu de ces transports de reconnaissance qu'un tacticien du temps appelait l'*agitation amoureuse?* La république romaine n'a trouvé là qu'un seul prêtre, détenu pour faux en écriture privée.

Et moi aussi j'ai visité ce lieu, le 3 juillet, pendant que nos troupes entraient par une porte du Transtévère. Mon guide, ancien officier belge, volontaire dans les rangs de l'armée d'Afrique, fort occupé de nos blessés partout où l'entraînait, pendant le siége, la séduction de la charité et du péril, est aujourd'hui prélat de Sa Sainteté. Trois gendarmes marchaient à nos côtés. Après avoir passé devant le fort Saint-Ange, occupé par la république, nous traversâmes un préau, planté d'orangers et de jasmins, qui ne me parut pas ressembler aux descriptions des chroniqueurs; deux bataillons romains en gardaient l'entrée. Je ne pouvais donc y rencontrer des victimes pontificales; mais j'avais à cœur la délivrance d'autres prisonniers

du saint office. Je possède encore, comme autographe, une feuille d'écrou sur laquelle on lit, à côté des noms :

« *Pour sympathie témoignée à l'armée française.* »

Plus d'un siècle avant la Constituante romaine, en 1740, le *président de Brosses,* savant spirituel et sans gêne avec l'Église, écrivait à ses amis :

« *La liberté de penser, en matière de religion, et quelque fois même de parler, est au moins aussi grande à Rome qu'en aucune ville que je connaisse. Il ne faut pas croire que le Saint-Office soit aussi diable qu'il est noir; je n'ai entendu parler d'aucune aventure de gens mis à l'inquisition* ou traités avec rigueur [1]. »

Mais veut-on savoir ce qu'en pensait Voltaire dans ses rares moments d'impartialité?

« *La meilleure réponse à faire aux détracteurs du Saint-Siége est dans la puissance mitigée que les évêques de Rome exercent aujourd'hui avec sagesse, dans la longue possession, dans le système d'un équilibre général, qui est aujourd'hui celui de toutes les cours.* (Art. *saint Pierre.* Diction. philosophique.) *Rome* (c'est encore Voltaire qui parle) *n'est plus assez puissante pour faire la guerre, et sa faiblesse fait son bonheur. C'est le seul Etat qui ait toujours joui des douceurs de la paix depuis le saccagement de la ville par les troupes de Charles-Quint.* (Cour de Rome. Dict. philosophique.) »

L'auteur de cette apologie applaudirait-il aujourd'hui à tout ce qu'il préparait? On peut en douter. Certaines révolutions l'auraient fort dérangé; il aimait, d'ailleurs, beaucoup les *lords*, mais les façons du chef actuel du cabinet britannique l'auraient sans doute étonné.

Depuis le temps où il écrivait, quels papes ont régné? Pie VI, Pie VII, Léon XII, Pie VIII, Grégoire XVI, saints pontifes, les deux premiers spoliés, captifs pour la foi, mais aussi pour cette admirable et unique paix *qui n'avait pas été troublée depuis Charles-Quint;* Grégoire XVI, presque détrôné pour la même cause, et Pie IX, subissant l'exil pour s'être refusé à enfreindre, par la guerre, les devoirs de sa paternité universelle, comme l'a rappelé M. de Montalembert dans son admirable résumé de tant d'ingratitudes, en réponse à la civilisation désarmée des papes.

Ainsi, dans l'espace de soixante-dix ans, trois guerres dans ce pays qui les ignorait, trois usurpations : deux par les attentats du dehors et la dernière par la tyrannie intérieure de toutes les révolutions coalisées. Qu'était le saccagement du connétable de Bourbon auprès de ceux qui ont été commis de nos jours, non-seulement sur l'autorité

[1] L'*Italie il y a cent ans*, par le président de Brosses, t. II, p. 147.

pontificale, mais sur les bases sacrées de toute société, sur toutes les autorités, sur toutes les libertés de ce monde, car on ne saurait s'en prendre à Rome sans répandre aussitôt, sur tous les peuples, les mêmes calamités, les mêmes servitudes morales et matérielles? Le Piémont et l'Angleterre elle-même n'y échapperaient pas.

Est-on las de cette paix, au moment où l'on célèbre ses merveilles dans un congrès? En vérité, nous ne sommes pas trop exigeants quand nous ne demandons à ces plénitentiaires si révolutionnairement pacifiques que le bon sens et la prudence de Voltaire.

Et ils accusent précisément ces derniers pontifes, ces martyrs de l'union des peuples, humbles, bienfaisants, généreux jusqu'à l'imprudence; dispensateurs, en un demi-siècle, de quatre ou cinq amnisties toujours déchirées par ceux qui venaient de les obtenir; réparant à chaque révolution, par leurs économies et les abandons de l'Église, les finances épuisées de leurs États; réformateurs continuels des abus autant qu'ils le pouvaient dans une situation constamment troublée; effaçant les dernières traces du népotisme, de la vénalité, des monopoles, des priviléges et infirmités des anciens temps. Ils veulent que la Papauté, dans sa faiblesse temporelle, qui est le véritable secret de leurs spéculations et de leurs hostilités, soit ce qu'elle n'a jamais été dans sa force : oppressive et cruelle! Mais revenons à ma liste et à la situation que j'ai décrite dans cette première période de l'occupation, la seule où les rigueurs étaient possibles et n'ont pas eu lieu.

Le gouvernement de la République était informé de ces résultats. Aussi mon bien cher ami M. de Tocqueville, parlant en son nom, comme ministre des affaires étrangères, eut mille fois raison de les signaler, en ces termes, à la séance du 18 octobre 1849 :

« *Ce qu'il y a de certain, jusqu'à présent, c'est que cette révolution, qui a commencé par la violence et l'assassinat, qui s'est continuée par la violence et la folie, n'a coûté, à aucun homme, ni sa liberté, ni ses biens, ni sa vie.* »

La gauche de l'Assemblée législative, le *Moniteur* en fait foi, se garda de le contredire en ce qui touchait les prétendues atrocités, les violences personnelles dont parlent aujourd'hui lord Palmerston et le comte de Cavour, et sous ce rapport, ils affirment, sans la moindre preuve, après sept années de réparations qui paraissent les importuner, ce que la Montagne n'a pas osé prétendre en ses jours de plus vive colère.

Dira-t-on que, depuis l'acte d'amnistie, des répressions nouvelles ont épouvanté l'Europe civilisée, dans les États pontificaux; que l'échafaud, inconnu de notre temps, a été relevé? C'est vrai, il s'est redressé deux fois : pour l'un des assassins régulièrement jugé, de l'héroïque M. Rossi, et pour celui qui n'a pu accomplir la même tentative sur un second ministre de Sa Sainteté, le cardinal Antonelli, et il est même

arrivé que le courageux serviteur et ami de Pie IX dans tous ses périls, cet éminent secrétaire d'État qui ferait honneur aux conseils des plus sages et habiles gouvernements, un barbare néanmoins, a fait une pension à la famille du meurtrier dont il ne pouvait obtenir la grâce.

Depuis quand les gouvernements, monarchiques ou républicains, peuvent-ils subsister sans répressions, et les amnisties sont-elles, pour eux, des portes ouvertes à toutes les nouvelles fantaisies du crime? Depuis quand les sanctions pénales ne sont-elles plus nécessairement motivées par les attentats qui suivent la clémence, et leur nombre proportionné à la fréquence des conspirations acharnées auxquelles elles s'appliquent?

Nous avons lieu de croire, néanmoins, que les répressions postérieures à 1850 sont fort limitées; mais, si une circonstance pouvait les multiplier, ce serait assurément cet appel fait, par une diplomatie au grand jour, et en dérobant, nous n'en doutons pas, l'autorité d'un congrès, à cette *ardeur méridionale*, à cette impatience, à ces frémissements de subversion prochaine que M. le comte de Cavour dépeignait, pour le besoin de sa cause, dans la note du 16 avril.

Ignore-t-on que les sociétés secrètes couvrent l'Italie, que l'emprunt Mazzini y a ses courtiers, que d'innombrables écrits insurrectionnels sortent de leurs conciliabules, et ne sait-on pas d'où partent, sinon les distributions, les instigations directes, au moins les visibles encouragements? Vous redoutez les soulèvements démagogiques, et vous dénoncez les répressions! Retranchez la cause. Je ne vous apprendrai pas où elle réside. Ne l'aggravez point par vos témérités.

J'ai cherché vainement dans les actes de rigueur du Saint-Siége le nom d'un archevêque vénéré; je n'y ai vu personne qui se fût signalé par de glorieux services sur les champs de bataille, par la défense de l'ordre et des gouvernements établis.

On dirait que la plupart des États n'ont pas eu et n'ont pas encore leurs amnisties conservant un caractère comminatoire, leurs poursuites légales de chaque jour.

Qui jettera la pierre au gouvernement du Saint-Siége? Est-ce l'Autriche? Son amnistie de 1849 exceptait quatre-vingt-six noms, elle séquestrait les biens et fusillait en Hongrie. On lui faisait alors, à huis clos, des remontrances; mais elle répondait que le Piémont n'hésitait pas à réprimer l'insurrection de Gênes; que l'Angleterre envoyait ses chartistes en Australie, pendait ses insurgés des îles Ioniennes; que la République française, après le 15 mai 1848, les journées de juin de la même année et le 13 juin de l'année suivante, avait trouvé les moyens de se défendre.

J'ai ouï raconter qu'à Vienne feu le prince de Schwarzenberg disait, dans certains salons, à propos des représentations anglaises et piémon-

taises : « *J'ai bien envie de faire des notes sur les insurgés de Gênes et ces pauvres paysans ioniens.* »

Qu'on ne pense pas, surtout, que je me propose ici de contredire ce que le gouvernement français peut entreprendre, de concert avec l'Autriche, pour obtenir des redressements de torts que je ne sais pas, et des améliorations qu'il juge nécessaires. Ce serait une intention dont je ne veux pas même me défendre, tant elle diffère des convenances dont j'ai le profond sentiment. Je réponds simplement à des plénipotentiaires étrangers qui ne réussiront pas, je l'espère, à donner aux négociations actuelles un caractère dangereux.

Le Pape, nous le savons mieux que personne, a toujours écouté et provoqué les avis qu'adressaient à sa puissance temporelle les représentants des gouvernements européens. En 1831, en 1832, en 1849, ses institutions elles-mêmes ont été le sujet de ces libres et bienveillantes communications. Il fera justice, nous n'en doutons pas, à tout ce qui est raisonnable, et on ne lui demandera rien qui ne le soit.

Mais l'Angleterre et le Piémont sont bien loin de ces ménagements justes et nécessaires. C'est pourquoi je devais repousser leurs attaques à l'Église et défendre, contre leurs hommes d'État, la plus sainte des causes.

Une des premières précautions à prendre, quand on traite avec le Saint-Siége sur quelque réforme relative à l'intérieur de ses États, est d'éviter le bruit, les éclats publics, car ils sont une bonne fortune pour les révolutions, qui les épient et s'en autorisent ; et ensuite ils enlèvent précisément au Souverain Pontife les conditions de dignité, d'indépendance, de liberté sans lesquelles les améliorations lui deviennent plus difficiles, après qu'on les lui a demandées, qu'elles ne l'étaient avant.

De sa liberté réelle et apparente dépendent ses moyens de satisfaire les désirs exprimés, et ce qui s'est passé à la séance du 8 avril est le contraire d'une facilité. Lord Palmerston vient de le sentir lui-même, pour ce qui concerne la Pologne, en répondant aux reproches de lord Lyndhurst, devant la Chambre des lords, le 11 juillet :

« *Quand nous avons vu que toute démarche de notre part donnerait lieu à de fâcheuses interprétations en Russie; qu'on nous soupçonnerait de vouloir intervenir dans les actes de clémence que l'empereur de Russie a droit d'exercer à son loisir, et qui eussent perdu de leur mérite si on les avait crus accordés à l'instigation des puissances, les gouvernements français et anglais n'ont pas dit un mot de la Pologne.* »

Cette observation est très-judicieuse vis-à-vis d'une grande puissance comme la Russie ; mais elle ne devrait pas l'être moins à l'égard

d'un petit État comme celui du Saint-Siége. Il y a plus, c'est que les ménagements envers celui-ci sont exigés par un devoir de délicatesse et de prudence proportionné à l'importance universelle de l'Église; qu'on soit catholique ou séparé, on devrait le comprendre. La Papauté est la dignité même d'une grande partie de la race humaine. Si la vénération est atteinte dans cette source, et à cette école, où s'arrêtera l'indignité?

J'ai comprimé, jusqu'ici, mes plus chers et pieux souvenirs, en répondant par de bien froides raisons aux inimitiés conjurées contre le Saint-Siége; mais, au fond de mon cœur, je sentais comme un douloureux témoignage qui dominait tous les autres : la bonté du Pontife outragé.

Il m'a été donné, en 1848 et en 1849, d'apporter à Pie IX les consolations de la France. La première fois, c'était bien peu de jours après l'assassinat de son ministre et le siége meurtrier du Quirinal. Jamais, au milieu des plus sanglantes fureurs, je n'ai surpris à cette âme si tendre une émotion qui ne fût pas celle d'un père affligé, sans la moindre amertume à l'égard de ses cruels ennemis, rappelant continuellement, par son langage, le dernier mot de Pie VI : *Ignosce illis!* Confiant dans la Croix, pénétré de la divine responsabilité de son héritage, attentif à préserver l'indépendance de l'Église, et, avec elle, la plus sûre liberté de tous les peuples; mais conciliant dans tous les égards qui s'accordaient avec cette invincible fermeté; la modération même pour toutes les mesures propres à calmer les esprits prévenus ou craintifs, bien plus porté à augmenter ses propres difficultés qu'à refuser ce qui pouvait en épargner à divers États.

Tel on l'a vu dans son palais assiégé, doux, calme, fort de ce courage qui n'abandonne jamais les Apôtres et les Pontifes, tel il parut à Gaëte et à Portici; puis à Rome, près du lit de nos soldats, répondant, avec tant de charme, à leurs naïfs hommages; au chevet des mourants du choléra, pour les soutenir de ses mains paternelles, et les préparer lui-même à leur dernier passage; d'une inaltérable grâce et bonté, miséricordieux à ses enfants égarés, cœur bien fait pour les bénédictions, et véritablement rempli de l'Esprit-Saint!

« *Pour avoir une belle idée de cette douceur évangélique*, disait Bossuet dans le panégyrique de saint François de Sales, « *ce serait assez, ce me semble, de contempler son visage. Toutefois allons chercher jusque dans son cœur la source de cette douceur attirante qui, ayant rempli le dedans, répand ensuite sur l'extérieur une grâce simple et sans fard, et un air de cordialité tempéré, qui ne respire qu'une affection toute sainte; la charité qui porte avec soi la patience pour endurer les défauts, la compassion pour les plaindre, la condescendance pour les guérir.* »

On croit voir Pie IX.

Pourquoi sommes-nous réduits à mettre ce portrait fidèle en regard des paroles de M. le comte de Cavour, *arrière-neveu* de saint François de Sales, le véritable conquérant qui a tant fait pour la maison de Savoie et pour l'unité, maintenant troublée, d'une si noble nation ?

FR. DE CORCELLE.

BIBLIOGRAPHIE ANGLAISE

LA REVUE CONTEMPORAINE ET LES REVUES ANGLAISES.

Fraser's Magazine, mai 1856. — *Saturday Review*, décember 1, 1855, et april 26, 1856. — *Édinburgh Review*, april 1856. — *Blackwood's Édinburgh Magazine*, may 1856. — *Quarterly Review*, march 1856. — *Brownson's Quarterly Review*, avril 1856. — *Dublin Review*, july 1856. — La *Revue contemporaine*, 30 mai 1856. — (Article intitulé : *M. de Montalembert jugé en Amérique et en Angleterre*.)

Nous nous proposons de faire connaître successivement à nos lecteurs les travaux les plus importants qui paraîtront dans les principales revues anglaises. Ce sera le moyen, nous l'espérons, de suivre en Angleterre le mouvement des idées, et de voir particulièrement de quelle manière on y juge les ouvrages publiés, soit en France, soit à l'étranger, soit dans l'Angleterre elle-même.

Le livre de M. de Montalembert sur l'*avenir politique de l'Angleterre* ne pouvait manquer d'être l'objet, dans les revues anglaises, d'un attentif examen. Nous voudrions recueillir aujourd'hui quelques-unes des appréciations qu'elles ont formulées sur ce beau livre. Il ne saurait être sans intérêt pour nos lecteurs de voir comment un ouvrage, publié originairement dans le *Correspondant*, a été jugé dans le pays même que son auteur a voulu étudier.

Récemment, la *Revue contemporaine*, après avoir critiqué vivement le livre de M. de Montalembert, rassemblait dans un second travail plusieurs passages empruntés notamment à la *Revue d'Édimbourg*, au *Blackwood's Edinburgh Magazine* et au *Brownson's quarterly Review*, revue catholique publiée et rédigée en Amérique par M. Brownson. De ses citations, la *Revue contemporaine* concluait que l'ouvrage de M. de Montalembert, taxé d'exagération et d'inconséquence par les Anglais protestants, étonne et afflige les catholiques américains.

Nous n'avons pas à discuter ici les critiques générales de la *Revue contemporaine*. Les idées que M. de Montalembert défend depuis son entrée dans la vie publique, il y a vingt-cinq ans, ne sont pas de celles que défend et représente la *Revue contemporaine* depuis sa transformation de l'année dernière. Aussi nul ne saurait s'étonner de voir cette revue reprocher à M. de Montalembert son amour pour la liberté politique et sa prédilection pour la libre Angleterre. Mais ce que nous ne pouvons nous dispenser de relever, c'est la manière dont la *Revue contemporaine* cite les revues étrangères et les conséquences qu'elle tire de ses citations mutilées.

Il y a un moyen commode d'accabler un adversaire sous le poids d'auto-

rités imposantes : c'est de conserver, dans les témoignages qu'on invoque, les critiques qu'on lui adresse, tout en supprimant les éloges qu'on lui décerne, les adhésions qu'on lui prodigue. C'est à ce procédé, plus ingénieux que loyal, que la *Revue contemporaine* n'a pas craint de recourir.

Notons d'abord qu'elle passe complétement sous silence les articles favorables, dans leur ensemble, à l'illustre écrivain. Le *Fraser's Magazine*, revue qui depuis longues années paraît à Londres tous les mois, reproduit dans un remarquable article, commente et confirme les principaux jugements de M. de Montalembert. « Aucun ouvrage écrit par un étranger, disent les rédacteurs de cette revue, n'a excité davantage l'attention que le livre de M. de Montalembert sur l'avenir politique de l'Angleterre... Par ses talents, ses travaux, sa parfaite connaissance de notre langue, de notre littérature, de notre histoire, de nos institutions politiques et sociales, l'auteur était on ne peut plus compétent pour écrire un tel ouvrage : aucun homme habile et loyal n'en saurait douter un moment. » Sauf quelques critiques de détail, le *Fraser's Magazine* ne fait qu'analyser l'ouvrage de M. de Montalembert. Le journal protestant ne se sépare vraiment de l'écrivain catholique qu'en arrivant à la question religieuse. Il regarde comme une *pieuse illusion* l'espérance de voir l'Angleterre abjurer son erreur pour retourner dans le sein de l'unité catholique : toutefois il rend hommage au *sincère enthousiasme religieux* qui anime le langage de M. de Montalembert, et ses paroles lui paraissent *non-seulement pardonnables, mais encore méritoires, de la part d'un fervent Catholique-Romain*.

Les rédacteurs du *Fraser's Magazine* font ressortir les sentiments libéraux qui animent à chaque page le livre de M. de Montalembert : ils recueillent ses paroles sur la vraie liberté, sur la vraie démocratie, et ils observent que celui qui parle ainsi est le *champion de l'Église romaine*.

Une revue hebdomadaire, fondée il y a quelques mois à peine par le jeune parti peeliste, et qui a conquis sur-le-champ une place très-élevée dans l'estime publique, le *Saturday Review*, examine le livre de M. de Montalembert dans le même esprit que le *Fraser's Magazine*.

« Peu d'Anglais protestants, dit-elle, seraient capables, en parlant de leur pays, d'égaler pour le fond ce Français, catholique romain : il en est moins encore qui pourraient l'égaler pour la forme. » Le *Saturday Review* proteste énergiquement contre un article publié dans le *Quarterly Review*, et dont nous aurons occasion de parler. « Au lieu de rendre hommage au loyal esprit de critique dont le livre de M. de Montalembert fournit d'admirables exemples, s'écrient les rédacteurs du *Saturday Review*, on lui fait des chicanes de détail... Quoi de plus absurde que de lui reprocher d'être catholique?.. Autant vaudrait se plaindre de ce que M. de Montalembert écrit en français que de lui reprocher d'écrire au point de vue catholique... M. de Montalembert n'imite pas M. Jules Gondon et autres écrivains qui, chaque jour, insultent l'Angleterre uniquement parce qu'elle est protestante, absolument dans le même esprit que le *Quarterly*, qui n'admet pas qu'un catholique puisse avoir du mérite. M. de Montalembert admire loyalement les qualités qu'il découvre, et il tente, d'une manière sans doute plus ingénieuse que concluante, de réconcilier les faits politiques avec ses sympathies religieuses.

Son argumentation, souvent défectueuse, n'est jamais déloyale. Le mauvais goût et la mauvaise logique de la *Revue* feraient croire à l'Europe que nous sommes incapables de respecter le talent et de payer de retour la candeur virile d'un illustre adversaire. » Assurément nous n'acceptons pas ce jugement sans réserve; nous y retrouvons l'accent affaibli du préjugé que M. de Montalembert a voulu détruire : mais l'éminent écrivain a du moins eu l'honneur de faire avouer à ses adversaires protestants qu'on peut être à la fois catholique sincère et ami sincère d'une sage liberté. Il les amène à distinguer eux-mêmes entre les insulteurs acharnés d'une grande nation et le langage d'un ami qui déplore de funestes erreurs tout en rendant justice à de grandes qualités méconnues.

La *Revue contemporaine* n'a pas eu connaissance des articles du *Fraser's Magazine* et du *Saturday Review*, ou du moins elle n'a pas jugé à propos de les faire connaître à ses lecteurs. Et cependant, quand on intitule un article ; *M. de Montalembert jugé en Amérique et en Angleterre*, il serait bon de faire entendre toutes les voix et de recueillir toutes les opinions.

Il serait également convenable et loyal, en citant la *Revue d'Édimbourg* et le *Blackwood's Magazine*, de ne pas altérer le sens de ce qu'on cite. La *Revue d'Édimbourg* commence par énumérer les différents obstacles qui empêchent ordinairement les publicistes les plus renommés de rendre hommage à une nation étrangère. Puis, comme pour montrer que M. de Montalembert a surmonté ces obstacles, la *Revue d'Édimbourg* cite ou développe, en les approuvant, les plus importantes appréciations de l'étranger dont elle analyse l'écrit. Toutefois à ces éloges elle mêle deux critiques. Elle se demande si les prédilections politiques de M. de Montalembert ne seraient pas la véritable origine de son admiration pour l'Angleterre. Une si éclatante justice rendue par un écrivain catholique à la protestante Angleterre étonne sans doute la Revue protestante, qui reproche à l'orateur catholique de n'avoir pas vu dans la liberté anglaise la fille du protestantisme. Que fait la *Revue contemporaine?* Elle ne dit rien des pages nombreuses dans lesquelles sont développées avec une vive adhésion les opinions de M. de Montalembert ; elle ne cite que les deux critiques que nous avons mentionnées, et dont le lecteur peut apprécier la valeur. En reproduisant le passage dans lequel M. de Montalembert est accusé de manquer de *pénétration ou de sincérité* pour avoir nié que la liberté anglaise soit née du protestantisme, la *Revue contemporaine* semble regretter de n'avoir pas inventé la première cette gracieuseté, et elle signale avec complaisance dans les paroles de la *Revue d'Édimbourg « un accent d'énergie toute britannique.* » Le *Blackwood's Magazine* abonde dans le même sens que la *Revue d'Édimbourg*, après avoir, comme elle, adhéré cependant aux principales idées de M. de Montalembert. Ici encore la *Revue contemporaine* supprime les éloges et maintient les critiques, ou plutôt elle se borne à attribuer à l'*orgueil national* les passages dans lesquels le *Blackwood* recueille les éloges donnés à la constitution de l'Angleterre.

Ce n'est pas aux suggestions de l'orgueil national que cèdent les revues anglaises quand elles citent les opinions de M. de Montalembert, car elles reproduisent avec le même empressement et avec une sincérité trop *britanni-*

que pour se retrouver dans la *Revue contemporaine*, les éloges donnés à la constitution de l'Angleterre et le blâme énergique infligé à sa politique étrangère. De même, ce sont les passages dans lesquels M. de Montalembert a signalé le désir croissant des fonctions publiques comme le plus grand danger de l'Angleterre, qui ont été salués dans le sein du Parlement par de si vives acclamations [1]. Ce ne sont pas davantage les préoccupations du présent et de l'avenir qui suggèrent à M. de Montalembert son admiration pour une grande et glorieuse nation. Dès 1848, à la tribune de la Chambre des pairs, quelques jours avant la chute de la monarchie constitutionnelle, il se félicitait avec une légitime fierté de n'avoir jamais accueilli les déclamations dirigées contre l'Angleterre, et d'avoir toujours été l'*admirateur sincère et passionné de cette grande nation anglaise, qui a été si longtemps*, disait-il, *notre maîtresse en fait de droit et de liberté* [2]. Il s'exprimait ainsi dans le discours où il flétrissait si éloquemment la politique étrangère de lord Palmerston et à une époque où la France jouissait, comme l'Angleterre, du bienfait d'institutions libres et tempérées.

Ah! sans doute, en voyant la France, fatiguée de sanglantes agitations, s'en reposer dans l'abdication soudaine de ses libertés si chèrement acquises, il n'a pu se défendre de tourner ses regards vers une nation voisine qui vit en paix à l'ombre du trône, et jouit sans crainte du bienfait de ses libres institutions; où les partis, dans leurs divisions salutaires, se rencontrent du moins sur le ferme terrain de la liberté commune, et où l'honneur politique, protégé par une jalouse publicité, prévient de scandaleuses apostasies [3]. Si M. de Montalembert, quand il parlait de l'Angleterre, songeait à la France, à son passé, à son avenir, faut-il lui faire un reproche de cette patriotique préoccupation? Mais quel est celui qui n'envie pas pour la dignité de sa propre patrie ce qu'il admire dans un pays voisin? Oui, certes, l'écrivain, en étudiant l'avenir de l'Angleterre, songeait aussi à l'avenir de la France; sans oublier ni méconnaître les différences que présentent les deux peuples, il entrevoit pour eux des perspectives semblables de gloire et de liberté. C'est l'honneur de l'auteur et du livre : c'est aussi, nous ne craignons pas de le dire, avec le talent de l'éminent écrivain, la cause du grand succès du livre.

Quant au second reproche adressé à M. de Montalembert par la *Revue d'Édimbourg* et le *Blackwood's Magazine*, il s'explique aisément de la part de journaux protestants, qui tiennent à honneur de rattacher à leur révolte contre l'Église catholique la conquête de leur liberté. La *Revue contemporaine* reconnaît que M. de Montalembert *a bien le droit de chercher une autre origine à la liberté anglaise que le protestantisme*; mais elle ajoute aussitôt ces paroles difficiles à concilier avec les précédentes : « Combien M. de Montalembert doit regretter, dit-elle, d'être séparé sur un point

[1] Dans la séance du 26 mars.

[2] Discours sur le Sunderbund (affaires de Suisse).

[3] La *Revue contemporaine* a eu le courage de citer, en le soulignant, le mot d'un grand orateur, flétrissant le *cynisme des apotasies :* elle ne craint pas de relever cette parole vengeresse, et de dire qu'elle doit être regrettée par celui qui la prononça. Nous ne pensons pas que M. Berryer ait à regretter aucune de ses paroles, et celle-là moins que toute autre.

aussi important des défenseurs naturels de la constitution qu'il admire ! »

Malgré l'opinion de la *Revue contemporaine*, nous pensons que M. de Montalembert ne saurait ni regretter ni s'étonner d'être séparé, sur cette grave question, des défenseurs protestants de la constitution anglaise. Il doit se féliciter au contraire et se glorifier d'avoir combattu de toutes ses forces la vieille et funeste erreur qui voit dans le protestantisme l'allié naturel de la liberté ; dans le catholicisme, son irréconciliable adversaire.

Les ennemis de l'Église et ceux de la liberté, en paraissant se contredire, sont au fond pleinement d'accord. Les uns maudissent l'Église au nom de la liberté; les autres, la liberté au nom de l'Église : tous se rencontrent pour perpétuer le malentendu qui a troublé tant de généreux esprits et pour aggraver l'obstacle qui arrête encore le cours naturel des destinées du monde. Que doit faire un écrivain enfant de l'Église et ami de la liberté, sinon, comme l'a fait, après Chateaubriand [1], M. de Montalembert, rappeler à l'Angleterre égarée que sa liberté n'est pas solidaire de son erreur, et que ses grandes institutions, jury, parlement, universités, remontent à l'époque où la foi catholique vivait dans tous les cœurs de ses nobles enfants? Le grand comte de Maistre a prédit que le dix-neuvième siècle ne s'écoulerait pas *avant que la messe n'ait été chantée à Saint-Paul de Londres.* Mais cet immortel écrivain n'a pas songé à faire, du renversement de la liberté anglaise, la condition du retour de l'Angleterre à la foi de ses ancêtres, et l'auteur des *Soirées de Saint-Pétersbourg*, écrivant des paroles qui pourraient servir de devise au livre de M. de Montalembert, n'a pas craint de saluer dans la libre Angleterre l'*unité la plus compliquée et le plus bel équilibre qu'ait vus le monde.*

« M. de Montalembert, disait la *Revue contemporaine* dans son premier article, semble avoir oublié que l'Église anglicane est une Église d'État et en prendre son parti. » Ce jugement incroyable est répété par cette revue dans son second article, et elle invoque à l'appui l'autorité de M. Brownson. Elle rappelle que cet écrivain a été étudié dans le *Correspondant*, et qu'un hommage complet a été rendu à ses incontestables services. Nous n'avons donc pas besoin de redire quel est notre respect pour cet infatigable publiciste, qui seul rédige une savante revue. Mais nous rappellerons qu'en examinant ses travaux, et tout en les recommandant à l'attention des catholiques, le *Correspondant* a dû signaler les nombreuses variations de ce mobile esprit. Par respect pour les lois actuelles de notre pays, nous ne reproduirons ni ne discuterons les jugements plus que sévères que M. Brownson a émis depuis deux ans sur la constitution de l'Empire français et sur ses principaux défenseurs [2]. Quoi qu'il en soit, les Anglais paraissent bien loin d'admettre, avec M. Brownson et la *Revue contemporaine*, que M. de Montalembert ait effacé dans son livre ses convictions religieuses, pour ne laisser

[1] Analyse de l'*Histoire de France* (règne de François Ier.)

[2] Il y a trois mois, M. Brownson publiait un article sur la nouvelle série du *Correspondant*, et félicitait ses rédacteurs de leurs principes et de leurs tendances. Dans l'article même cité par la *Revue contemporaine*, nous demanderons si elle accepte le passage où il est question de peuples *placés sous le joug d'un césarisme dégradé*, et celui où M. Brownson va jusqu'à dire (ce que nous déclarons humblement ne pouvoir comprendre) que l'empereur Napoléon III règne *par la grâce de la Grande-Bretagne.*

paraître que ses convictions politiques. Pas un journal protestant n'a manqué de lui reprocher les témoignages qu'il donne de ses croyances invariables. La *Revue d'Édimbourg* regrette qu'un si éminent publiciste soit *enfermé dans une secte de bigote intolérance.* Le *Quarterly Review,* l'organe anglais du vieux torysme et de l'anglicanisme bigot, qu'il ne faut pas confondre avec la revue américaine rédigée par M. Brownson, publie contre M. de Montalembert une violente invective. Les passages dans lesquels M. de Montalembert parle des conquêtes de la liberté au temps où l'Angleterre était catholique, ceux dans lesquels il rappelle les grands saints qui ont illustré ce noble pays, et trouve dans ces glorieux souvenirs de consolantes espérances, sont commentés avec une violence qui dépasse toute mesure. En terminant, le *Quarterly Review* s'exprime ainsi : « Nous avons fait, dans notre examen, une large part à l'élément religieux, parce que c'est là ce qui nous a paru le plus important, parce que là était, nous n'en doutons pas, l'objet principal de l'auteur. » Pour avoir écrit le chapitre sur l'anglicanisme et le chapitre sur le catholicisme, M. de Montalembert est appelé un monomane et un violent agresseur de l'Église anglicane. La *Revue contemporaine* a parfaitement connu cet article du *Quarterly,* qui a fait beaucoup de bruit en Angleterre : avec une bonne foi que chacun appréciera, elle n'en a pas dit un mot, et n'en a pas moins accusé l'écrivain catholique d'avoir trahi sa foi. Mais le livre de M. de Montalembert aura plus de lecteurs que les articles de ses adversaires. On lira et on relira les belles pages dans lesquelles il décrit les progrès du catholicisme, promet la victoire aux catholiques, et leur signale les moyens de l'obtenir. Dans ces pages, où respire l'émotion de l'espérance et de la foi, on retrouvera l'âme et la voix de celui qui, pendant vingt ans, prêta le secours de son éloquence à la sainte cause de l'Église, et tous rediront avec lui cette touchante parole : L'Angleterre manque à l'Église, l'Église manque à l'Angleterre.

Sérieusement, est-ce à M. de Montalembert que la *Revue contemporaine* et M. Brownson ne craignent pas d'adresser leurs téméraires accusations? Est-ce à cet orateur à qui personne n'a le droit de donner des leçons de courage et de franchise; à celui qui, dès 1831, dans le procès de l'école libre, parlait à la Chambre des pairs *le langage de ses affections et de ses convictions, le langage catholique,* et qui, au temps de la grande conjuration de la haine ignorante et de la peur crédule contre les jésuites, invoquait, pour les défendre, la Charte et la liberté? au défenseur intrépide de la liberté de l'enseignement et de la souveraineté temporelle du Saint-Siége? à l'un des hommes qui, de nos jours, ont le mieux prouvé, par d'éclatants exemples, tout ce que l'éloquence peut emprunter aux inspirations de la conscience et de la foi?

Devons-nous maintenant discuter le reproche adressé par M. Brownson à M. de Montalembert, d'avoir vu, sans compassion, la misère des classes laborieuses? Nos lecteurs ont lu le chapitre intitulé : *De quelques efforts de la société anglaise contre le danger.* Trop souvent, quand on parle de l'Angleterre, on se borne à tracer le sombre tableau de ses misères, sans parler de ses efforts pour arrêter le progrès du mal et en restreindre l'étendue. M. de Montalembert a dû protester contre la ridicule calomnie de ceux qui repré-

sentent une grande nation comme indifférente aux souffrances d'une partie de ses enfants. L'accuser lui-même de se résigner aux souffrances des classes laborieuses, c'est l'insinuation d'écrivains qui ont oublié de relire son livre, pour vérifier l'exactitude de leurs superficielles allégations.

La *Revue contemporaine* a recueilli avec enthousiasme un conseil donné par M. Brownson à M. de Montalembert. *Il faut combiner*, dit M. Brownson, *la démocratie, l'empire et le catholicisme.* Nous le dirons sans détour : ce langage nous étonne et nous afflige. Chaque fois qu'un nouveau pouvoir a grandi, des voix imprudentes ont voulu confondre ses destinées mystérieuses avec les destinées de l'immortelle Église. Funestes erreurs suivies d'amères déceptions! L'Église a survécu aux gouvernements tombés, pour abriter dans son sein l'immuable espérance de l'humanité. N'essayez pas de la faire sortir de cette *neutralité auguste* dont on parlait naguère dans ce recueil. En cessant de nous tenir un langage inattendu de votre part, vous consolerez vos amis attristés, vous y perdrez l'honneur d'être cité avec éloge par la *Revue contemporaine;* mais vous y trouverez celui de rester fidèle à tout ce que vous avez dit jusqu'à ce jour!

Il existe, dans les articles de la *Revue contemporaine* contre M. de Montalembert, une lacune qui n'est d'ailleurs pas de sa faute, et que nous voulons combler. Depuis que ces articles ont paru, la *Revue de Dublin*, autre organe de l'école catholique absolutiste, a publié une critique de l'*Avenir politique de l'Angleterre*, où l'on reproche surtout à l'auteur de n'être pas impérialiste, et, qui plus est, d'être *légitimiste.*

Cela posé, le censeur irlandais, qui dans un autre endroit qualifie Philippe-Auguste de *tyran obscène qui faisait gémir la France sous son joug* [1], entreprend un panégyrique du premier et du second empire, et ajoute ce qui suit sur l'ancienne royauté française : « Ces Bourbons... *qu'ont-ils donc jamais* « *fait pour leur pays, ou pour le genre humain?* Leur histoire est enregistrée « dans les corruptions infâmes et inexprimables de leur cour, dans l'abais- « sement des mœurs et des esprits, dans la démoralisation du clergé, dans « l'asservissement de l'Église au trône, dans ces prélats de cour, ces abbés « mondains, ces innombrables scandales, cette mort de toute vie religieuse, « qui frappe les yeux et soulève le cœur de tout homme qui étudie l'histoire « de France *pendant le dix-septième* et le dix-huitième siècle... Telle est « la source, et tel est le cours de la tradition qui sert de base au légitimisme. « Qu'on nous montre un seul Bourbon, depuis le connétable jusqu'à nos « jours, qui aurait eu assez de tête pour concevoir, assez de cœur pour en- « treprendre, et assez de force pour exécuter ce coup d'État qui a sauvé « Paris, la France et l'Europe! Qu'on nous montre, dans cette longue lignée « de *lâches couronnés* [2], un seul homme qui ait jamais été l'homme du mo- « ment, dans une crise où il a fallu conjurer le mal et assurer le bien par « la soudaine audace d'un coup décisif! »

Qui ne reconnaîtrait dans ce tableau historique l'écho des opinions récemment émises parmi nous sur Henri IV et Louis XVIII? On conviendra que cet

[1] Page 383.
[2] *Crowned meaklings.*

échantillon manquait à la collection de la *Revue contemporaine*. En lisant cette page, que l'on croirait empruntée au *Siècle* ou à la *Presse*, on sentira une fois de plus combien M. le prince de Broglie a eu raison de signaler ici, il y a quelques mois, l'instinctive et complète sympathie qui existe, sur la plupart des questions de fait et de droit, entre certains nouveaux champions de la cause catholique et ses adversaires les plus acharnés.

Pour terminer, notons que la *Revue contemporaine*, après avoir reproché à M. de Montalembert son amour pour la liberté, nous promet, en terminant, que la liberté sera le couronnement du régime actuel. En recueillant cette espérance, nous aimons à la confirmer par un passage de la *Revue d'Édimbourg* qu'elle n'a pas cité. « L'attitude indépendante et digne d'hommes tels que M. de Montalembert, M. Rémusat[1] et les autres amis du gouvernement représentatif, dit la revue écossaise, doit être considérée comme le présage le plus favorable de l'avenir de la liberté en France. »

GEORGES SEIGNEUR.

[1] La *Revue d'Édimbourg* rend compte en même temps du livre de M. de Montalembert, et du récent ouvrage de M. de Rémusat : l'*Angleterre au dix-huitième siècle*.

BIBLIOGRAPHIE FRANÇAISE

LA RUSSIE SERA-T-ELLE CATHOLIQUE? par le P. JEAN GAGARIN, 1 vol. in-8°. Chez DOUNIOL, éditeur.

Il faudrait être bien prevenu ou bien aveugle pour ne pas voir tout ce qu'il y a de religieux dans les événements qui viennent de se passer en Orient. En effet, qu'est-ce qui tombe à Constantinople? une religion. Qu'avons-nous arrêté aux rives du Pont-Euxin? une religion encore. Le *Hatti-houmaïoun* que nous imposons au sultan est-il autre chose que la ruine de l'islamisme, qui faisait trembler l'Europe il n'y a pas cent ans encore? Et l'abandon de la mer Noire, n'est-ce pas un solennel échec au schisme moscovite qui se portait pour héritier du Chef des Croyants et demandait une avance d'hoirie? La guerre que le traité de Paris vient de clore a donc été réellement, au moins dans ses résultats, une guerre religieuse. Aussi est-il bien naturel que les esprits sérieux se demandent quelles en seront les conséquences pour les deux peuples dont le sort y a été plus directement engagé, la Turquie et la Russie.

Déjà un voyageur homme d'État, qui sait l'Orient par cœur, s'est fait cette question pour les populations soumises au sceptre du sultan et poursuit, ici même, la solution de ce problème politique. Aujourd'hui un prêtre qui, lui aussi, connaît à merveille le pays dont il s'occupe, puisqu'il y est né dans les plus hauts rangs de la société, le Prince, maintenant Père Gagarin, s'adresse la même question touchant les États du Tzar.

Mais, dira-t-on, quelle étrange question que la sienne? Y a-t-il, en vérité, lieu à la faire? La Russie est-elle travaillée par un besoin religieux? A-t-elle des inquiétudes à l'endroit de son orthodoxie, et son schisme lui pèse-t-il?

Oui, répondrons-nous, il y a en Russie, à l'endroit de la religion, une préoccupation inquiète; oui, le schisme y est une cause de souci. Sans doute, comme nous aurons occasion de le dire plus loin, l'incrédulité y fait des progrès menaçants pour l'avenir; mais, au moment où nous sommes, la masse de la nation est chrétienne encore, et chrétienne de bon aloi. Le rationalisme n'a pas encore gâté chez elle la pure notion de la foi; elle croit à l'Église et n'admet pas bêtement qu'il puisse y en avoir plusieurs. Elle déplore le schisme, et son plus cher espoir est de le faire cesser. Sous l'empereur Nicolas, où toutes les pensées étaient aux moyens violents, on se flatta d'y arriver par la force, de conquérir les États catholiques et de convertir le pape, par la séduction, sinon par la contrainte. Aussi commençait-on par lui offrir sa protection et de l'argent. C'étaient les délicats procédés du temps!

On doit être un peu revenu aujourd'hui des illusions qu'on se faisait alors sur ce point comme sur bien d'autres. Les Russes, qui sont gens d'esprit, savent à quoi s'en tenir sur leur puissance militaire. Ils ne s'abusent pas non plus sur la force attractive de leur Église; ils connaissent ses infirmités et les confessent même volontiers. Son clergé monastique égaré dans les voies d'une piété stérile, son clergé séculier ignorant, grossier et avili dans l'opinion, son synode sans dignité, sans indépendance et militairement régi par le pouvoir, sont des plaies trop manifestes, en effet, pour qu'il soit possible de les nier. Aussi, malgré tous les obstacles qu'elles rencontrent, et malgré les périls de toutes sortes auxquels elles s'exposent, les conversions au catholicisme sont-elles nombreuses en Russie. Combien ce siècle-ci n'en a-t-il pas vu, de ces retours héroïques! Vous les rencontrez sur toutes les routes de l'Europe, dans toutes ses capitales, au fond de tous ses monastères, ces confesseurs nouveaux de la foi, pauvres pour la plupart, au moins relativement, et priant sans amertume pour une patrie où ils ont laissé une fortune presque toujours brillante, des distinctions, des honneurs, une famille aimée et les tombeaux de leurs aïeux. Et sait-on bien tout ce qui reste là d'âmes souffrantes qui voient la lumière et n'ont pas le courage ou pas la possibilité de la suivre? Luttes cruelles dont Dieu a le secret! Qu'on me permette, à ce sujet, le récit d'un fait qui m'est personnel. J'étais un soir au grand théâtre de Moscou. On donnait un ballet, et une célèbre danseuse occupait la scène. La plus haute aristocratie remplissait les loges. Tous les yeux suivaient les évolutions de l'artiste. Seule de tous les spectateurs, une jeune femme, belle et admirablement parée, n'accordait pas au spectacle l'attention passionnée de la salle. De temps en temps, quand sa mère et ses sœurs étaient penchées sur leur balcon, elle lisait. J'eus la curiosité de voir ce qui avait le pouvoir de l'arracher ainsi à la séduction du spectacle. De la position que j'occupais au-dessus d'elle, à l'aide de ma lorgnette, je lus... C'était le récit de la conversion de M. Ratisbonne.

Qu'on juge par là du travail qui se fait en Russie dans les classes élevées. Eh bien, ce travail, les événements qui se passent vont certainement l'augmenter. Détournés de la guerre et des ambitieux projets dont les enivrait la politique de l'empereur Nicolas, les esprits vont se porter vers les questions religieuses auxquelles ils sont naturellement enclins. L'empereur Alexandre II ne semble-t-il pas d'ailleurs y convier ses sujets par son manifeste du 24 mars? « Que l'élan vers la civilisation et vers toute activité utile se propage partout, y est-il dit... Enfin, et c'est là le plus important et le plus cher de nos vœux, puisse la lumière salutaire de la foi, en éclairant les esprits, en fortifiant les cœurs, conserver et améliorer de plus en plus la moralité publique, qui est le gage le plus sûr de l'ordre et du bonheur. »

La brochure du P. Gagarin vient donc à propos pour seconder le mouvement qui se prépare en Russie. Son but n'a pas été d'ouvrir une polémique avec l'Église orthodoxe, mais de la préparer. Il n'a pas voulu engager une lutte doctrinale, mais disposer les esprits à y entrer, en détruisant en eux tout ce qui pourrait s'opposer à l'étude sérieuse de cette réunion des deux Églises, qu'on désire à Saint-Pétersbourg comme à Rome. Les Russes croient ce rapprochement et cette réconciliation plus difficiles qu'ils ne le sont en

effet. Ils y voient des obstacles qui ne sont que dans leur imagination, et leur ignorance leur crée des fantômes qu'un peu d'étude suffirait à faire évanouir. Ce sont ces monstres nourris par la prévention ou grossis par un perfide enseignement sur lesquels le P. J. Gagarin est venu souffler.

Bien des gens pensent comme Tertullien pensait des empereurs romains : *Cæsares christiani esse non possunt, quia sunt Cæsares*, et s'imaginent que, parce qu'ils sont Russes, les Russes ne sauraient être catholiques. Et c'est trop souvent la conviction des Russes eux-mêmes. Or, bien loin qu'il y ait aucune incompatibilité de ce genre entre la Russie et le catholicisme, il existe entre eux de nombreuses et profondes affinités. Croit-on, en effet, que pour amener la Russie à l'unité catholique il faille en bouleverser l'organisation religieuse, y établir une foi nouvelle, un nouveau culte, un nouveau clergé ? Pas le moins du monde. « Aux yeux de Rome, dit le P. Gagarin, les évêques russes sont de véritables évêques, les prêtres russes sont de véritables prêtres qui offrent véritablement sur leurs autels le sacrifice du corps et du sang de Jésus-Christ. Les catéchismes de l'empire russe présentent des lacunes plutôt que des erreurs, et ce qu'ils peuvent contenir de défectueux se trouve complété et corrigé par les offices de la liturgie orientale. Il faut en dire autant de la discipline de l'Église russe; on peut y déplorer quelques altérations récentes dues à l'intervention irrégulière du pouvoir civil; mais, à part ces points, l'Église romaine est loin de blâmer les différences qui existent entre la discipline de l'Orient et celle de l'Occident. »

Le savant auteur appuie avec force sur ce point, qui est capital pour son sujet ; car une des choses à laquelle les Russes tiennent le plus, c'est à leurs rites nationaux. Or le P. Gagarin démontre qu'il n'a jamais été dans la pensée des Papes d'imposer aux Églises qui rentrent dans le sein de l'unité la liturgie et la discipline de l'Église romaine. Les papes ont toujours protesté, sur ce point, contre les exagérations imprudentes et le zèle indiscret de certains missionnaires plus romains qu'on ne l'est à Rome. On méconnaît trop le large esprit de l'Église, on lui fait une fausse réputation de despotisme qui n'est point dans sa pensée, et on lui aliène ainsi des populations qui, sans cela, iraient à elle avec moins de répugnance et d'hésitation. Les Russes en sont la preuve; aux yeux de presque tous et à ceux du gouvernement lui-même, catholicisme est synonyme de *latinisme*. Et une chose en particulier les a induits en erreur sur ce point, l'introduction du rite latin en Pologne. Or, comme entre la Pologne et la Russie il existe une rivalité antique et profonde, il en résulte que *latinisme*, pour les Russes, est synonyme de *polonisme*, et que les progrès de la religion catholique chez eux sont regardés comme autant de conquêtes de la Pologne, c'est-à-dire, comme ce qu'il y a de plus mortifiant pour leur amour-propre national. De plus, comme par suite d'une autre association d'idées tout ce qui est favorable à la nationalité polonaise est censé favorable à l'esprit révolutionnaire, il est arrivé qu'aux yeux des Russes catholicisme et révolution sont une même chose sous des noms différents. De là l'éloignement d'abord, puis l'effroi que cause le catholicisme aux gens peu éclairés. C'est à effacer cette impression que s'attache le P. Gagarin en détruisant la malheureuse confusion d'idées d'où elle est sortie et en montrant que, le jour de la réconciliation venant à

luire, les papes n'exigeraient pas de l'Église russe le sacrifice si redouté de sa discipline et de sa liturgie. La conduite traditionnelle de la cour de Rome en est une garantie.

De tous les préjugés qui s'opposent à la rentrée de la Russie dans le sein du catholicisme, l'opinion qui confond le catholicisme avec le rit latin est assurément le plus enraciné et le plus fort; mais il n'est pas le seul, et, celui-là arraché des esprits, il s'en offrirait un autre non moins difficile à extirper : c'est la doctrine de l'identification de l'Église et de l'État, étroite et déplorable conception qui a ôté à la religion de Jésus-Christ son grand caractère d'universalité, et qui, de Constantinople où elle prit naissance, a passé chez les Slaves, auxquels elle fait manquer la glorieuse mission que le ciel semblait leur avoir donnée de sauver le christianisme en Orient. Cette idée, que le P. Gagarin a baptisée, à cause de son origine, du nom de *byzantinisme*, est entrée bien profondément dans l'esprit des Russes. Toutefois il y a une circonstance qui peut donner l'espoir de l'en faire sortir : c'est qu'elle n'est pas, chez eux, de bien vieille date. Quoique la Russie ait été convertie par les Byzantins, elle est restée longtemps, dans une certaine mesure, à l'abri de leur influence. Pendant bien des siècles le clergé russe résista, dit le P. Gagarin, aux impressions fâcheuses que le clergé grec s'efforçait de lui donner contre Rome, et à la servitude où les souverains moscovites cherchaient à le réduire. Il paraît même que la résistance de l'Église russe fut alors héroïque. « On n'a pas écrit, ajoute l'auteur, la triste et émouvante histoire de la lutte que cette Église, isolée de l'Occident et toujours trahie par l'Orient, eut à soutenir alors contre l'ambition toujours croissante des grands-ducs et des tzars de Moscou. » Ce n'est qu'au seizième siècle que l'Église russe s'inféoda au pouvoir et que la doctrine du byzantinisme triompha. Elle a passé aujourd'hui dans tous les esprits, et je l'ai trouvée, pour ma part, chez le peuple comme chez les grands. L'idée que l'Église puisse être indépendante de l'État n'entre dans aucun cerveau. Il n'est même pas un Russe qui ne se scandalise pour les souverains catholiques de leur soumission, dans l'ordre spirituel, au Souverain Pontife. Cette distinction des deux ordres est pour leur intelligence, si subtile pourtant, une subtilité qu'ils ne comprennent pas. « Ce que je ne m'explique point, me disait un jour un vieux paysan, c'est que vous autres Français, si fiers et si susceptibles, vous laissiez vos rois et vos empereurs se soumettre à un prince étranger. Voyez-vous, si notre tzar en faisait autant (c'était à l'époque du voyage de l'empereur Nicolas à Rome, le bruit de sa conversion au catholicisme avait été répandu dans le peuple), si notre tzar en faisait autant — ce dont Dieu nous garde! — nous l'abandonnerions. » J'avais entendu dire la même chose dans les salons.

Le P. Gagarin nous affirme que l'Église russe sent aujourd'ui sa chaîne, qu'elle en rougit, mais qu'elle espère pouvoir s'en affranchir par elle-même. Je ne sais ce qu'il en est. En tout cas, je crois, comme lui, que l'Église russe s'abuse sur sa force et qu'il n'y a d'indépendance à attendre pour elle que dans sa réconciliation avec Rome.

Cette réconciliation, le P. Gagarin pense que, le jour où l'on voudra sincèrement l'opérer, elle ne rencontrera d'obstacles sérieux ni auprès du

peuple, pour lequel rien ne sera changé dans le symbole et dans le culte, ni auprès du pouvoir, qui n'aura rien à y perdre, ni auprès du clergé, qui aura tout à y gagner. Je ne puis le suivre dans le détail des preuves où il entre sur tous ces points. Il y a là des questions dogmatiques dont je laisse l'appréciation aux théologiens. Quant à moi, je crois que, si la Russie est ramenée un jour au catholicisme, ce sera par d'autres arguments que ceux de la théologie. Il se prépare dans son sein une démonstration terrible de la nécessité, pour elle, de quitter la voie où elle a été jetée par l'ambition de ses souverains, et de se retremper à la source de la vérité. C'est la révolution qui monte. Oui, la révolution! Elle est au cœur du pays, chez les grands où la corruption des mœurs a ruiné la foi, dans cette immense classe des fonctionnaires (*tchinovniki*) qui étend son réseau sur tout le pays, dont les écoles de l'État ont dépravé l'intelligence, et que sa condition misérable pousse à tous les bouleversements; dans le clergé lui-même, que ses désirs d'émancipation donneront pour auxiliaire aux perturbateurs politiques. Entrevu par Alexandre Ier et par Nicolas, qui l'aggravèrent par les moyens mêmes qu'ils prirent pour le combattre, le mal révolutionnaire est aujourd'hui manifeste en Russie, et tous les Russes clairvoyants en sont épouvantés. C'est ce danger qui a mis dans la bouche du jeune souverain qui vient de prendre les rênes de ce vaste empire ces paroles qui cachent mal l'inquiétude dont elles sont pleines : « Enfin, et c'est là le plus important et le plus cher de nos vœux, puisse la lumière salutaire de la foi, en éclairant les esprits, en fortifiant les cœurs, conserver et améliorer de plus en plus la moralité publique, qui est le gage le plus sûr de l'ordre et du bonheur. »

Ces vœux sont nobles et dignes d'un grand prince. Mais, pour arriver à les réaliser, ce n'est pas assez des réformes politiques, des améliorations administratives, des bienfaits du commerce et de la paix. On pourra affranchir les serfs, punir les concussions, empêcher les vols administratifs et rendre aux champs les hommes enlevés pour l'armée. Ce sont là des palliatifs qui retarderont l'explosion du mal, mais ne le guériront pas. Le vrai remède, le P. Gagarin l'a indiqué, c'est le retour au catholicisme. « Catholicisme ou révolution : voilà, s'écrie-t-il, le terrible dilemme que les hommes d'État de la Russie semblent ne pas apercevoir encore, mais qu'ils sont condamnés à voir se dresser devant eux au bout de toutes les questions avec une évidence toujours croissante. »

Pour s'en convaincre, il suffit de lire l'éloquent tableau qu'il trace de la situation morale de son pays. Nous y renvoyons le lecteur, qui y trouvera des révélations étranges et bien propres à déconcerter ceux qui naguère comptaient sur la Russie pour mettre un frein à l'esprit révolutionnaire de l'Occident.

Personne, nous l'espérons, ne soupçonnera d'exagération ces pages émues et empreintes d'un sentiment de tristesse patriotique si profond. Non, le P. Gagarin n'a pas grossi le mal à dessein et par un vulgaire artifice oratoire. La situation intérieure de la Russie est peut-être plus grave encore qu'il ne l'a peinte. La civilisation russe, en effet, est aussi menacée que la nôtre et n'a pas pour elle la garantie de ces vieilles traditions de vie catholique qui,

à notre insu, défendent, chez nous, l'édifice social contre les érosions incessantes de l'esprit révolutionnaire. Rien n'y est solidement fondé, et l'amour des nouveautés y compromet toutes choses. Puisse donc ce grand empire, sur lequel il semble que Dieu a eu, dans un temps, de grandes vues, entendre la voix amie qui, du fond de l'exil, lui signale à la fois le péril et le salut. Ce vœu, qu'un esprit de patriotisme étroit devrait nous interdire peut-être (car, la Russie devenant catholique, son rôle politique en Europe primerait inévitablement le nôtre), nous le formons sans hésitation et sans regret en vue des destinées ultérieures du monde qui en seraient profondément changées et dont l'avenir serait sauvé peut-être.

ÉTUDE SUR HERDER CONSIDÉRÉ COMME CRITIQUE LITTÉRAIRE. Thèse par M. H. Schmidt. Paris, Durand, rue des Grès, 7.

Herder n'est guère connu en France que comme historien. Encore ses *Idées sur la philosophie de l'histoire de l'humanité*, quoique publiées chez nous à une époque de faveur pour la littérature allemande, n'ont-elles eu qu'un succès limité. Est-ce notre faute ou la sienne, s'il n'a pas pris dans notre estime la place qu'on lui assignait, en le traduisant, au-dessus de Montesquieu et à côté de Bossuet? Ce n'est pas ici le lieu de le rechercher. Toujours est-il qu'Herder était un esprit vaste et fécond, qui traversa de part en part et dans plusieurs sens le domaine entier du savoir humain et y jalonna des routes où les plus illustres de ses compatriotes l'ont suivi. Pour eux, Herder n'est pas seulement un historien supérieur, c'est encore un philosophe, un publiciste et surtout un critique de premier ordre.

C'est sous ce rapport que M. H. Schmidt, professeur au lycée de Strasbourg, a cherché à nous le faire connaître dans une thèse savante, instructive et écrite avec une simplicité lucide, — qualité bonne à noter quand il s'agit d'un travail sur une œuvre allemande.

Après avoir établi les qualités du vrai critique et recherché à quel degré Herder les possède, M. H. Schmidt expose les principes d'esthétique de son auteur, autant du moins qu'il est possible de les saisir dans le flot bouillonnant de la polémique qu'Herder engagea sur ce sujet contre Kant et Lessing. Car, il faut le dire, et M. H. Schmidt le reconnaît, Herder est plus véhément que logique, son style a plus d'images que d'idées ; et, comme chez Diderot, auquel il a fait d'ailleurs plus d'un emprunt pour la forme et pour le fond, les éclairs ne dissipent pas toujours les nuages bruyants d'où ils s'échappent. Sur les questions générales de la poésie, du beau, du sublime, etc., les idées d'Herder restent donc un peu indécises, et il n'y a pas grande lumière à en tirer ; mais, sur les points secondaires, sur les divers genres de poésie, leurs différences caractéristiques et leurs rapports essentiels, que d'aperçus neufs, justes, profonds, dont l'enseignement si maigre de nos écoles pourrait profiter ! Tout n'est pas aussi incontestable que le soutient M. H. Schmidt dans les vers d'Herder sur les origines et la nature de l'Ode, du Drame, de l'Épopée,

de la poésie didactique; mais, pour qui saurait comprendre et choisir, il y aurait là une ample et utile moisson à faire. Par là nous reviendraient vivifiées et étendues bien des idées nées chez nous, où elles se sont desséchées dans les formules étroites de l'enseignement. Car, il est bon qu'on le sache, Herder a beaucoup étudié les critiques français; il faisait cas de bien des hommes que nous dédaignons, ou dont même nous ne nous souvenons plus. Outre Diderot, avec lequel il avait tant de rapports de tempérament, il goûtait Fénelon, ne méprisait pas Marmontel, et trouvait du bon jusque dans Lamotte et l'abbé d'Aubignac! Que cela nous serve de leçon et nous apprenne à apprécier nos richesses et à ne pas dédaigner celles de l'étranger. C'est la moralité qui ressort de l'excellent travail de M. H. Schmidt.

SALLUSTE, traduction avec notes et introduction, par M. H. Gomont, 2 vol in-8°. Paris, Amyot, rue de la Paix.

La traduction des auteurs de l'antiquité est une chose dont on ne comprend plus assez l'importance. A quoi bon refaire incessamment ce qui a déjà été bien fait plusieurs fois? s'écrie-t-on. Comme si la traduction — du moins la traduction des classiques latins et grecs — n'avait d'autre but que de les interpréter en faveur de ceux qui n'entendent pas la langue dans laquelle ils sont écrits! Un traducteur n'est pas un drogman de carrefour, un polyglotte à tant la page, à qui l'on ne demande que de ne point trop trahir en traduisant, comme dit le proverbe italien. Un traducteur, chez nous du moins, est essentiellement un écrivain. Son travail est une œuvre littéraire, différente de la composition, mais, au surplus, de la même nature. Dans le bon temps des lettres, on n'y faisait pas de différence, et celui qui écrivait sa propre pensée, et celui qui écrivait la pensée d'autrui, — s'ils écrivaient bien, — étaient au même rang dans l'estime des hommes compétents. Boileau professait la même considération pour le traducteur d'Ablancourt que pour Patru l'orateur :

« Pelletier écrit mieux qu'Ablancourt et Patru. »

La traduction, en effet, participe de l'art; son objet n'est pas seulement de rendre la pensée d'un auteur, mais de la reproduire, autant que cela est permis dans un autre idiome, avec le mouvement, la chaleur, la vie dont elle est animée. Le traducteur ressemble beaucoup au graveur, qui, avec un autre ordre de procédés que le peintre, et des ressources plus bornées, arrive pourtant à transporter vivante et vraie, sur le papier, l'image tracée par celui-ci sur la toile avec l'aide prestigieuse des couleurs. Or qui osera dire que le graveur n'est point un artiste? Qui osera mettre l'œuvre du burin au-dessous de l'œuvre du pinceau?

C'est donc faire preuve d'une médiocre intelligence littéraire que de traiter de besogne oiseuse et subalterne le grand et désintéressé travail du traducteur. Si jamais il a importé de le relever et de l'encourager, c'est aujour-

d'hui que notre langue a si besoin d'être ramenée au vieil esprit dans lequel elle a été formée. C'est dans sa lutte avec les langues latine et grecque qu'elle est devenue ce que nous la voyons chez nos grands écrivains, et c'est en restant dans ce commerce habituel, en revenant fréquemment à ces essais de concurrence, qu'elle se maintiendra dans les bonnes traditions. En cela consiste l'influence des traductions : elles exercent à la connaissance et à la pratique du style et sauvegardent les principes. Elles sont, pour la littérature, ce que sont pour la peinture et la sculpture les copies d'après l'antique — un gage de salut. C'est l'étude de l'antique qui a sauvé, chez nous, les arts du dessin, perdus au dix-huitième siècle; peut-être est-ce la traduction — autre étude d'après l'antique — qui sauvera notre langue si compromise. On ne saurait donc, je trouve, trop applaudir aux efforts consciencieux qui se font pour l'amour seul des lettres dans cette direction traditionnelle. C'est pourquoi nous devons signaler la nouvelle traduction que M. H. Gomont vient de publier de Salluste.

De tous les historiens latins, Salluste est peut-être celui qui convient le mieux à notre époque; il a tout ce qu'il faut pour plaire aujourd'hui. D'abord, comme le remarque M. Gomont, le temps où Salluste vécut, les faits qu'il a racontés, offrent plus d'un rapport avec ce que l'on a vu depuis peu, et son récit semblerait rempli d'allusion aux choses et aux personnages de nos jours, à qui ne saurait pas qu'il date de deux mille ans. D'autre part, sa méthode et sa façon de dire sont tout à fait dans le goût de ce temps-ci. Saint-Évremont[1] l'a remarqué déjà depuis longtemps : il est avant tout pittoresque et procède par des portraits, des tableaux, des peintures fortement colorées. « Son plus grand soin est de bien faire connaître le génie des hommes; les affaires viennent après naturellement... Mais Salluste ne se contente pas de dépeindre les hommes, il fait qu'ils se dépeignent eux-mêmes dans les harangues, où vous voyez toujours une expression de leur naturel. Il les fait agir par tempérament, et croit avoir assez obligé son lecteur de les bien faire connaître. Toute personne qui se présente est toujours exactement dépeinte, quand même elle n'aurait pas une part considérable au sujet. »

C'est exactement tout ce que nous aimons dans un historien, et ce qui a fait chez nous en ce siècle le succès de plusieurs. Voilà pourquoi je disais que Salluste était bien choisi. M. H. Gomont l'a traduit, du reste, d'une façon vive et serrée, s'attachant tout particulièrement à rendre le tour concis, elliptique et quelquefois heurté de sa phrase. Il n'est pas jusqu'à ses archaïsmes qu'il n'ait essayé de reproduire. Mais, à vrai dire, si le retour affecté à des formes de langage surannées peut ne pas choquer beaucoup dans l'écrivain latin, chez nous cela parait tout autrement prétentieux. Heureusement le nouveau traducteur y a mis de la réserve; néanmoins son style se sent un peu des efforts tentés pour atteindre aux qualités ainsi qu'aux défauts de l'original. C'est au début, dans l'histoire de la conjuration de Catilina, que cela se remarque le plus. L'histoire de la guerre de Jugurtha me paraît traduite avec plus d'ampleur et d'aisance, soit que M. Gomont

[1] OEuvres mêlées. Amsterdam, 1706. II. 291.

se soit familiarisé davantage, en avançant, avec son auteur, soit qu'il ait peu à peu renoncé à une lutte trop serrée, soit encore que Salluste lui-même — et je crois ceci vrai — ait laissé courir sa phrase avec plus de liberté dans cet ouvrage que dans le précédent.

Mais la traduction de M. Gomont n'est pas seulement une sérieuse étude de style, c'est un consciencieux travail d'histoire et de philologie. Les ouvrages de Salluste sont des épisodes qu'on ne peut bien comprendre qu'en les rattachant à l'ensemble dont ils font partie, qu'en les replaçant dans leur milieu. C'est ce qu'a fait, du moins pour la conjuration de Catilina, le nouveau traducteur, par une introduction où il reprend à leur source le développement des causes qui rendirent possible la formation du complot audacieux dont l'historien raconte les péripéties. Cette introduction est un morceau bien fait, où l'état moral de la république est présenté sans exagération et sans fausses couleurs. Je regrette qu'un préambule semblable n'ait pas été placé en tête de la guerre de Jugurtha, drame complexe qui se déroule moitié en Afrique et moitié à Rome, et dont le développement tient à bien des intérêts secrets qu'il eût été bon, ce semble, d'exposer à l'avance. Sans parler des mœurs politiques de Rome, dont il eût convenu peut-être de tracer le tableau, afin de faire mieux comprendre le succès des intrigues de l'usurpateur numide, il y avait, sur les rapports de la république avec les États d'Afrique, des détails indispensables à donner. Depuis que nos relations sur la côte méridionale de la Méditerrannée sont devenues les mêmes que celles de Rome, tout ce qui se rattache à la colonisation romaine en ces lieux acquiert pour nous une grande valeur.

A la vérité, ce que M. Gomont n'a pas mis en tête de sa traduction de Jugurtha, il l'a placé, du moins en partie, dans les notes dont il l'a accompagnée. Ces notes nombreuses et souvent très-étendues sont de deux sortes: les unes, purement philologiques et placées au bas des pages, contiennent des variantes, des discussions de textes et de traductions; les autres, tout historiques, renferment des renseignements, sinon toujours neufs, au moins toujours solides, sur les personnages et les lieux dont il est question dans l'historien, et quelquefois des indications de sources curieuses. J'ai appris là, quant à moi, beaucoup de choses, notamment que les préfaces, si apprêtées et si doctrinales de Salluste, sont en grande partie empruntées à Aristote; que l'Afrique des Romains n'était pas, à proprement parler, la grande presqu'île à laquelle nous donnons ce nom, attendu qu'ils mettaient en Asie l'Égypte, la Numidie, la Mauritanie, etc. Il se peut que mon ignorance donne à ces notes plus de prix qu'elles n'en auraient peut-être aux yeux d'un savant; mais, leur contestât-on l'originalité, on ne pourrait leur refuser la sûreté, l'exactitude et la modestie. M. Gomont ne donne jamais de lui ce qu'il prend ailleurs, et cite toujours avec soin ses autorités. En travaillant sur un historien latin et sur Salluste en particulier, il est deux savants qu'on ne peut éviter de rencontrer: c'est Beaufort et le président de Brosses. M. Gomont les a mis à contribution, et ne l'a pas dissimulé. J'en connais, et des plus célèbres, qui n'en ont pas toujours fait autant. Donc, pour me résumer, je déclare le travail de M. H. Gomont sur Salluste (et par là j'entends tout à la fois la traduction du texte, le commentaire et la *Dissertation sur*

les chevaliers romains, qui en est un appendice naturel) digne en tout point de l'attention de ceux qui aiment les lettres latines, qui savent apprécier leur influence et qui mettent encore quelque espoir dans leur culture.

P. Douhaire.

DÉNOUMENTS D'AMOUR, par M. Victor Van Isacker, 1 vol. in-18. Chez Michel Lévy, éditeur. Prix : 1 fr.

M. Victor Van Isacker vient de faire paraître à la librairie Michel Lévy trois nouvelles qu'il a réunies dans un joli petit volume et sous un titre commun : *Dénoûments d'amour*. Ce sont là les débuts d'un auteur qui aurait un double droit à la bienveillance de notre critique, si cette bienveillance lui était nécessaire : il est jeune et étranger. Aussi bien n'a-t-il pas redouté, dès ses premiers pas, d'aborder une des plus grandes difficultés de la littérature moderne : une bonne Nouvelle, à notre avis, vaut seule un long roman, et la composition en est assurément bien plus difficile.

Quand madame de Sévigné disait : « Pardonnez-moi la longueur de cette lettre, je n'ai pas le temps de la faire plus courte; » elle indiquait à merveille comment l'auteur qui se trouve enfermé dans un espace étroit et qui n'a pas, pour ainsi dire, un pouce de terrain à perdre, a bien plus de difficulté à vaincre pour donner à l'ensemble de sa composition des proportions régulières que celui qui peut à son aise obéir à tous les caprices de sa fantaisie. M. Victor Van Isacker a-t-il triomphé de ces difficultés? Peut-être un esprit sévère lui reprocherait-il de n'avoir pas encore l'entente exacte des proportions et le sentiment de l'harmonie, de ne pas savoir bien réunir et accorder ensemble les diverses parties de son œuvre, et de fatiguer un peu l'attention du lecteur en négligeant trop les transitions; mais, en vérité, ne serions-nous pas bien rigoureux de reprocher à un jeune auteur une faute qui n'est, après tout, qu'un manque d'expérience, lorsque, par le charme de son esprit quelque peu romanesque, et par la grâce de son style élégant et simple, il a droit d'ailleurs à nos éloges? Ses trois nouvelles sont à coup sûr intéressantes, et si, dans leurs détails, il y a de temps à autre quelques situations trop risquées, la pensée qui les a inspirées est assurément toujours bonne et toujours morale. La mieux réussie de ces historiettes est, à notre sens, le *Fils du marquis*. L'auteur y vient prouver une vérité qui ne saurait être trop rappelée en ces temps de doute et de nivellement social : c'est qu'en dehors des règles et même des préjugés de la société il ne peut y avoir d'amour heureux et honnête. Dans la *Délaissée*, l'auteur retrace à sa manière l'aventure de *Cendrillon*, moins le dénoûment, et a fait d'un conte d'enfant une touchante histoire : ne compose pas qui veut des variations nouvelles et originales sur un thème connu! Enfin, dans la troisième, il commente le fameux distique écrit par François I[er] sur la vitre de Chambord : cette nouvelle, intitulée : *Un Cœur de femme*, devrait plutôt s'appeler *Une Femme sans cœur*. Or c'est une pensée que nous ne saurions admettre; si pervertie et si déchue que soit une femme, il est impossible que dans sa vie, ne fût-ce qu'un jour, elle ne

se soit pas souvenue que Dieu l'avait donnée à l'homme pour être sa consolation et son orgueil. M. Van Isacker semble n'être pas de cet avis. Pour juger ce grave procès, nos lecteurs (nous ne disons pas nos lectrices) n'ont rien de mieux à faire que de prendre son livre, afin de prononcer en connaissance de cause; mais, quelle que soit leur décision, ils peuvent être certains qu'ils ne perdront ni leur peine ni leur temps.

FERNAND DESPORTES.

L'ANCIEN RÉGIME ET LA RÉVOLUTION, par ALEXIS DE TOCQUEVILLE, de l'Académie française, 1 vol. in-8°. Paris. MICHEL LÉVY.

Nous ne voulons pas laisser paraître cette livraison sans avoir annoncé en quelques mots l'ouvrage que M. Alexis de Tocqueville vient de publier sous le titre de l'*Ancien régime et la Révolution*. C'est la première partie d'un travail considérable où l'auteur de la *Démocratie en Amérique* a entrepris d'étudier et d'éclaircir les graves problèmes soulevés par la grande rénovation à laquelle la France, et le reste du monde à sa suite, sont en proie depuis plus de soixante ans. Chacun demandera d'abord : M. de Tocqueville est-il pour l'*ancien régime* ou pour la *Révolution?* et, si le dilemme est ainsi posé, l'auteur ne nous permet pas encore de répondre à sa place. Ce qu'il veut avant tout nous faire comprendre, c'est la variété presque infinie des aspects que présentent la destruction de l'ancien régime et l'accomplissement de la Révolution. Il cherche curieusement, avec autant d'impartialité que de sang-froid, le vrai caractère des anciennes institutions françaises, ce que le moyen âge nous avait légué, en quoi consiste l'esprit nouveau dont la société était travaillée bien longtemps avant que la désorganisation se montrât dans les faits extérieurs, la part que la royauté elle-même prit aux espérances et aux témérités qui servirent comme d'introduction à la tempête, le côté nécessaire et généreux des réformes, l'imprudence des discussions, la précipitation de l'administration publique à traduire en actes immédiats des changements que l'action du temps aurait accomplis sans secousse; tant de pressentiments exacts et tant d'illusions périlleuses, tant de fautes et de si grandes choses : mélange immortel dont l'humanité entière ressent les effets, et qui ne cessera d'occuper et de passionner les hommes tant que se prolongera l'enchaînement des vicissitudes sociales.

On aurait pu faire de gros et intéressants volumes de tout ce que M. de Tocqueville a rassemblé et comparé; mais, avec un esprit très-difficile pour lui-même et très-réservé pour les autres, il ne laisse arriver au public qu'une pensée éprouvée et réduite par un long travail. Son expression est concise, le trait en est à la fois net et grave; il ne cherche pas à imiter Montesquieu, mais il mérite naturellement et avec une originalité véritable d'être comparé à ce grand écrivain. Il est satirique et hardi sans se compromettre jamais par l'entraînement du langage. On le lit avec charme, et on se sent impérieusement entraîné à le relire et à le méditer. Grand exemple d'un livre longtemps et

sérieusement travaillé, dans un temps où le procédé de l'improvisation est devenu universel, où chacun a de soi-même une si haute idée et si peu de considération pour le public, qu'on n'oserait retoucher sa propre ébauche et qu'en même temps on semble dire : Les gens pour qui nous écrivons n'en méritent pas davantage !

On croit généralement que la passion seule, la passion héréditaire surtout, empêche de bien juger notre grande crise révolutionnaire. Les causes à jamais déplorables qui ont séparé la France en deux camps et amené le divorce entre la nation et la race auguste à laquelle appartient l'honneur de la personnifier, ces causes ont paru se perpétuer en passant à de nouvelles générations. D'un côté, la Révolution, avec le cortége de ses excès et de ses crimes, est restée un objet d'antipathie et d'horreur; de l'autre, on semble avoir pris à tâche d'assumer la responsabilité du passé, et les descendants des bourreaux restent implacables envers ceux des victimes. Cependant la masse de la nation est étrangère à la personnalité des souvenirs, et il y a plus de gens désintéressés qu'il n'en faudrait pour arriver à un arbitrage équitable. Mais ici se révèle une difficulté des plus graves, quoiqu'on ne s'en fasse pas communément une juste idée. Dans une question si énormément complexe, pour saisir le fort et le faible de la Révolution française, il faudrait beaucoup de travail, et ce n'est pas seulement la mollesse de nos habitudes actuelles qui rebute la plupart des esprits. La surabondance des informations est telle aujourd'hui, qu'on ne saurait aborder aucun sujet d'études sans qu'aussitôt la surcharge des matériaux ne se fasse péniblement sentir. On se noie dans les documents contradictoires dès la première tentative, et, en présence des obstacles, on aime mieux se rejeter vers le rivage que d'entreprendre une traversée dont le but semble impossible à atteindre. Il est plus commode alors de s'en tenir à la passion toute faite, et l'on continue de se haïr réciproquement par paresse, bien plus que par conviction.

S'il est encore parmi nous quelques personnes qui mettent leur conscience au-dessus de leur peine, nous les engageons à choisir M. de Tocqueville pour guide. Son livre, lu avec la lenteur qu'exigent la nature du sujet et la manière de l'écrivain, dispensera de longues recherches et fournira des points d'appui pour la méditation sérieuse du passé et de l'avenir. Ceux qui condamnent d'avance l'auteur comme un gentilhomme, ennemi par origine et par préjugé des progrès de la démocratie, se condamnent eux-mêmes, et l'on serait tenté de les accuser de calomnie si l'on ne prenait en commisération leur ignorance systématique. Les lecteurs, au contraire, qui l'attendraient au passage comme un soldat de la Fayette ou de Rochambeau, n'auraient pas une idée plus exacte de ses intentions et de son expérience. S'il a pu, à une autre époque, juger parfois les hommes et les choses avec la roideur d'un théoricien, la leçon des affaires et le spectacle du monde ont amené son esprit à une maturité sans reproche; et la dignité triste avec laquelle il défend la liberté politique contre des préjugés qu'il juge sévèrement n'est à nos yeux qu'une garantie de plus de la justesse de ses idées.

On aimera surtout, et ici je parle principalement pour les lecteurs du *Correspondant*, à suivre l'auteur dans son appréciation des institutions religieuses et de l'ancien clergé français. Il montre par quel accident mal-

heureux l'impiété aveugle et railleuse s'est mêlée au travail des esprits dans la société française, et ce qu'il nous en a coûté de n'avoir pas distingué l'élément immuable qui se rapporte à Dieu de l'élément variable et changeant des choses humaines. Pour ce qui nous concerne, nous voudrions ajouter quelques mots à cette appréciation : car on a beau creuser le sujet des méditations de M. de Tocqueville, la catastrophe est si terrible, qu'il devient impossible de s'en rendre compte sans admettre une punition directe, infligée par la Providence. Mais peut-être excéderait-on aussi les bornes d'une étude purement politique, et il suffit que M. de Tocqueville n'ait rien dit de contraire à une telle explication pour qu'on ne l'accuse pas de la méconnaître.

Au reste, n'anticipons pas davantage sur l'appréciation développée dont l'*Ancien régime et la Révolution* seront l'objet dans ce recueil. Quelle que soit la diversité des opinons sur une matière aussi essentiellement sujette à controverse, tout le monde sera d'accord pour proclamer le nouveau titre que l'auteur de la *Démocratie en Amérique* vient d'acquérir à la reconnaissance et à l'admiration de son pays.

Ch. Lenormant.

REVUE POLITIQUE

L'époque de l'année dans laquelle nous entrons serait la saison morte des nouvelles et des faits politiques, si, à côté des hommes qui vont chercher loin des villes le calme et le repos après des mois laborieusement remplis, et de ceux qu'une condition plus dure condamne à travailler toujours, il n'y en avait pas d'autres dont la vie se passe à ne travailler jamais et aussi à ne se reposer jamais. Ces derniers ne pourraient se consoler de voir un seul jour ne pas porter quelque part les fruits de leur criminelle activité, le désordre et l'émeute. Réduits à se cacher ou à ne produire que de sourdes agitations partout où les gouvernements sont assez forts pour les punir ou les intimider, ils se donnent rendez-vous dans les pays que livrent sans défense à leurs attaques la faiblesse du prince et quelquefois la complicité d'un ministère.

Les deux contrées de l'Europe que Dieu s'est plu à combler des plus riches de ses dons sont, depuis longues années déjà, devenues la proie sur laquelle ne cessent de s'acharner ces pervers. Mais, pendant que l'Italie offre encore à leurs tentatives quelque résistance et voit se mêler aux passions mauvaises, aux projets insensés, de généreuses ou de fières aspirations, l'Espagne tout entière, livrée aux plus déplorables perturbations, ne nous a plus offert, de nos jours, que le continuel et dégoûtant spectacle du meurtre, du pillage et de l'incendie. Les oreilles se sont fatiguées au récit des troubles perpétuellement renaissants de ses provinces du nord ou du midi, de ses villes, depuis les plus populeuses jusqu'aux plus petites: Barcelone, Valence, Burgos, Saragosse, Valladolid, Palencia, Rio-Seco, et tant d'autres avant ces dernières.

Les optimistes politiques, en déplorant la situation de ce royaume autrefois si puissant, nous ont, depuis deux ans, annoncé chaque jour l'espérance qu'une majorité conservatrice allait se former dans les Cortès, que le gouvernement allait enfin trouver un appui, comprendre et mieux appliquer l'autorité déposée entre ses mains. Au lendemain même de ces promesses, les faits y apportaient un nouveau démenti. Le maréchal Espartero était à peine de retour de ce voyage triomphal, qui avait réveillé, disait-on, dans les provinces le respect et l'attachement pour la monarchie, que la révolte éclatait dans les lieux où s'étaient faites ces démonstrations si nouvelles et dont on se plaisait à augurer un avenir meilleur. Plus et mieux que les ovations décernées au duc de la Victoire, les événements qui ont suivi son départ ont montré la situation vraie de ce pays où l'anarchie qui régnait au sein même de son gouvernement ne pouvait manquer de gagner tous les rangs et toutes les classes de la société. Les Cortès, avant d'avoir

achevé une constitution élaborée au milieu de tant de discordes, ont pu apprendre du maréchal O'Donnel ce que leur division avait fait de leur pays depuis sa dernière révolution. *Mort aux riches! Guerre à la propriété!* criaient les incendiaires de Valladolid et de Palencia. Reconnaissez-vous le mot d'ordre du socialisme? a pu dire le ministre de la guerre. Voilà la vérité, voilà le résultat auquel vous avez contribué vous-mêmes, qu'ont amené les hautes classes de la société en désertant la cause de la monarchie, en ne sachant s'unir pour aucun parti, et en se livrant ainsi aux mains de ceux que le même génie du mal sait toujours rassembler pour détruire. Mais l'excès du mal fait découvrir quelquefois les moyens de guérison.

Madrid vient d'être le théâtre, pendant quarante-huit heures, d'une lutte acharnée et sanglante, où le pouvoir, assure-t-on, a remporté la victoire. S'il sait en profiter, s'il est assez fort pour prévenir ou arrêter la guerre civile, il faudra proclamer cette crise terrible une crise heureuse.

Ce qui s'est passé dans les conseils de la reine Isabelle à la veille même de cette nouvelle révolution est encore entouré de mystère. Ce qu'on peut dire, c'est qu'une division d'opinions a éclaté entre les deux hommes dont on regardait l'union ou au moins la présence simultanée aux affaires comme indispensable au maintien de son gouvernement. Tous les ministres ont donné leur démission. Le maréchal Espartero, dont la conduite serait inexplicable s'il n'était pas le type de ces courtisans à tout prix de la popularité et de ces politiques qui se réservent pour toutes les éventualités, s'est retiré, laissant à son collégue O'Donnel tout l'effort de la résistance, et, puissions-nous avoir à l'ajouter, tout le succès. Nous ne voulons pas juger maintenant la conduite antérieure de ce dernier; mais il a donné, depuis qu'il est aux affaires, des marques de ses opinions conservatrices, des témoignages de son amour égal pour l'ordre et la liberté; il paraît avoir désormais, sans partage, la confiance de sa souveraine; il s'est entouré de collègues qui viennent de manifester courageusement leur résolution de défendre le trône et de combattre partout les idées subversives de la société. Malgré les réserves que nous devons faire à l'égard de quelques-unes de leurs proclamations, dictées sans doute par la nécessité des circonstances, nous n'avons à exprimer à cette heure que des vœux pour l'affermissement du pouvoir entre leurs mains.

La guerre intestine redevient imminente sur ce sol qu'elle a tant de fois désolé depuis un demi-siècle. Une insurrection a éclaté à Saragosse, un nouveau gouvernement menace de s'y établir en opposition au gouvernement de la reine. Que va-t-il se passer? Tout ce qu'on apprend est incertain. Une seule considération nous rassure encore: les provinces ont gardé de leurs anciennes franchises un reste d'indépendance qui peut s'opposer à ce que le triomphe de la révolte dans l'une d'elles entraîne dans la même voie toutes les autres. Les braves populations de la Navarre, de la Biscaye et du Guipuscoa sont demeurées paisibles, et les garnisons qui occupaient leurs villes ont pu se mettre en marche vers l'Aragon, où le nom d'Espartero a été proclamé en opposition à celui d'O'Donnel, traité d'usurpateur. Il nous est difficile de penser que le rôle du duc de la Victoire ne fasse pas porter enfin sur lui le jugement sévère qu'il mérite et que ce personnage puisse désormais rallier tout le pays. Avec de telles faiblesses, de telles irré-

solutions de caractère, un homme n'inspire plus de confiance qu'aux partis qui cherchent un drapeau sans vouloir d'autorité. Si celui qui parlait si haut il y a quelques semaines de son dévouement à sa souveraine, et qui affectait de lui reporter tous les hommages, avait alors pour les desseins d'une ambition personnelle des paroles couvertes, ce ne serait plus l'éloignement, mais le mépris universel qui devrait l'attendre désormais. Toutefois, cette supposition écartée, il reste toujours incapable de rien fonder ou de rien rétablir. A peine voudrions-nous assurer que ceux-là mêmes de qui nous attendons davantage suffiront aux difficultés de leur position.

Si la régénération de la péninsule ibérique n'est pas radicalement impossible, il faut convenir au moins que c'est une œuvre des plus ardues, à laquelle le gouvernement peut contribuer et qu'il ne peut seul accomplir. Tous les fondements de l'édifice social ont été depuis longtemps ébranlés en Espagne.

On a peine à le comprendre, une partie de cette nation, qui a dû au catholicisme son existence et sa grandeur, a peu à peu abandonné la foi et les souvenirs de ses fondateurs pour prêter l'oreille aux enseignements d'une philosophie qui n'est que la négation de tous les principes, puis aux doctrines mêmes du protestantisme, qui, partout en décadence, partout divisé et semant la division, ne songe plus qu'à susciter des ennemis à l'Église véritable. Dans un pays où l'exemple du Portugal devrait avertir les plus aveugles, il se rencontre encore, en trop grand nombre, des hommes aux yeux desquels semble ne pas apparaître l'influence qui cherche à pénétrer parmi eux avec l'appui de ces prédicateurs, de ces colporteurs de Bibles dont le but n'est pas seulement d'attaquer la religion, mais de détruire l'esprit national, l'amour de la patrie, au profit d'étrangers avides de ses richesses et jaloux de sa prospérité. Croiraient-ils donc, ces hommes, que leur nouveau joug n'aurait pas d'autres chaînes et de bien autres dangers que celui de Rome? Qu'ils s'interrogent et voient aujourd'hui ce qu'ils ont gagné depuis que leurs Cortès et leurs ministres, faisant violence à leur reine, ont déchiré le concordat, dépouillé l'Église de ses biens, persécuté et exilé les évêques!

Cependant, si nous pouvions juger de l'état actuel des esprits en Espagne par ce que nous avons pu en connaître il n'y a que peu d'années, il ne nous paraîtrait pas impossible de lui prédire une époque de renaissance; ce serait le jour où les hommes placés à la tête de son gouvernement voudraient voir, en dehors de tout système, ce qui était alors, ce qui doit être encore au fond des cœurs de la majorité du peuple : son Dieu, son roi et sa patrie. Le royaume de Ferdinand et d'Isabelle la Catholique a conservé, on n'en peut douter, si ce n'est parmi sa population urbaine, au moins au sein de sa population agricole, une foi religieuse et des sentiments monarchiques que toutes les révolutions ne sont pas parvenues à détruire. Là se trouve donc un appui que les hommes qui auront à cœur le salut de leur pays devront et sauront rechercher. Il peut appartenir au maréchal O'Donnel et à ses collègues d'être ces hommes et de réussir à cette œuvre.

Attachés profondément aux vieilles libertés de leurs cortès et à leurs institutions provinciales, les Espagnols paraissent ne rien comprendre aux constitutions sorties tout entières du cerveau de leurs modernes législateurs.

Elles n'ont produit que cette licence qui, de lassitude, peut faire pousser encore, comme à une autre époque, le cri de *Vive le roi absolu!* c'est-à-dire rejeter le pays dans la triste alternative du despotisme à l'anarchie et de l'anarchie au despotisme. Libéraux, éclairés et résolus, les nouveaux ministres peuvent éviter cette alternative. Déjà ils ont reconnu que ce qui était en péril, c'était la monarchie, et ils se sont mis à son service. Mais la cause de la monarchie, en Espagne, est liée à celle du catholicisme. Le respect de la religion proclamé, le rétablissement des rapports avec la mère de toutes les églises: tels sont les premiers actes que nous attendons pour juger définitivement la révolution qui vient de s'accomplir et affermir des espérances encore trop incertaines.

Si l'exemple d'une révolution qui a réussi et fondé un gouvernement où la liberté et l'autorité se sont associées pouvait servir à l'Espagne, elle devrait, en ce moment, tourner ses regards et fixer son attention sur un pays où elle a dominé autrefois, sur un pays qui a su conserver ses traditions religieuses et, en combattant pour elles, conquérir son indépendance.

La Belgique célèbre, à l'heure où nous écrivons, par des fêtes magnifiques, le vingt-cinquième anniversaire de l'avénement au trône du roi Léopold. Dans un temps où tous les gouvernements de l'Europe ont été si souvent renversés ou ébranlés, c'est un fait unique que cette durée d'un règne paisible et prospère pendant un quart de siècle. Il nous est impossible de ne pas contempler, au moins quelques instants, ce spectacle, de ne pas nous demander par quel rare privilége une nation a pu se former, s'asseoir et grandir ainsi avec une rapidité presque sans exemple.

Dans cette journée du 21 juillet 1831, la plus mémorable de l'histoire du peuple belge, le président du congrès national, au moment d'en prononcer la clôture, ne pouvait lui-même s'empêcher de formuler ces interrogations : « Comment se fait une révolution politique? Quand devient-elle nécessaire et légitime? Combien de malheurs peut elle entraîner? Comment, alors qu'on cherche la liberté, compromet-on souvent l'ordre intérieur et la paix publique? » Et il ajoutait : « L'histoire, en parlant de vous et de vos travaux, soulèvera peut-être ces hautes questions, mais je ne sais si les annales des peuples offriront beaucoup d'exemples d'une révolution aussi heureusement tentée... Vous opérez votre mouvement national, et au bout de dix mois vous devenez un État; vous avez une charte, un roi, un roi légitime de par le peuple; *et, certes, il est permis de croire qu'ici la voix du peuple est la voix de Dieu!* » La Providence, en bénissant comme elle l'a fait le nouvel établissemnt, semble avoir pris soin de justifier elle-même ces dernières paroles et d'indiquer peut-être une réponse aux questions qui les précèdent. Une révolution peut devenir nécessaire, et s'accomplir légitimement, lorsqu'un peuple est, arbitrairement, sans qu'il soit tenu compte de ses intérêts et de ses vœux, soumis à un pouvoir qui opprime jusqu'à la plus précieuse de ses libertés, la liberté de sa conscience religieuse; lorsque sa résistance pacifique, lorsque ses réclamations les plus modérées n'obtiennent, de ceux qui le gouvernent, ni le redressement de ses griefs ni la justice. Une révolution réussit lorsque tout un peuple s'unit dans les mêmes vœux, dans la même volonté, dans la même action. Une révolution fonde un gou-

vernement durable lorsqu'elle respecte tous les droits, qu'elle proclame les devoirs, qu'elle reconnaît à côté du besoin de la liberté celui de l'autorité; lorsqu'elle est dirigée par des hommes modérés, également ennemis de la licence et de la servitude, qui savent faire la part de la nation et celle du souverain. Enfin ce gouvernement lui-même s'affermit chaque jour lorsque celui qui est à sa tête reste fidèle à des engagements qu'il n'a acceptés qu'après en avoir mesuré l'étendue. Ç'a été l'honneur du roi Léopold. « Les destinées humaines, avait-il dit aux députés du congrès, n'offrent pas de tâche plus noble et plus utile que celle d'être appelé à maintenir l'indépendance d'une nation et à consolider ses libertés. » Il n'a point perdu de vue cette tâche qu'il avait promis d'accomplir. Aussi son trône a-t-il été respecté, et entouré même de toutes les sympathies lorsqu'on vit à côté de lui les vertus de cette reine, de cette sainte, dont la mémoire demeurera chère au peuple belge.

Le rapport de la commission chargée de préparer les fêtes et les cérémonies de ce jubilé populaire que célèbre la Belgique a raison de le dire: elles auront du retentissement au delà de ses frontières. Oui, les nations étrangères verront, dans ce témoignage unanime de la reconnaissance nationale offert par le pays à son roi, la preuve que la Belgique apprécie la valeur de ses institutions, et que, si elle est digne de les posséder, elle est aussi jalouse de les maintenir. Le prince et le peuple, en rendant à Dieu de solennelles actions de grâces pour ces vingt-cinq années d'indépendance, de développement matériel et moral, de paix et de prospérité, de liberté constitutionnelle à l'ombre de la royauté, en graveront au dedans d'eux-mêmes un souvenir plus profond. Ce souvenir du passé, il peut être la sauvegarde de l'avenir; il devra défendre contre des suggestions trop communes les successeurs de Léopold et préserver des découragements les descendants des fondateurs de l'indépendance. Deux partis, comme à l'époque de la Révolution de 1830, se distinguent encore en Belgique par des tendances et des dénominations différentes : les catholiques et les libéraux. Les premiers représentent le véritable esprit national, la foi religieuse et le dévouement monarchique. Ils ont adopté franchement la liberté, à ce point que, dès le lendemain de la révolution, ils ne craignirent pas, après le refus d'un de leurs chefs, d'accepter la régence, de la confier à un libéral très-prononcé, M. de Surlet. L'union devint le mot d'ordre et la devise du pays; elle sera toujours sa force. Mais, pour qu'il en soit ainsi, deux périls sont à éviter : d'un côté, les catholiques doivent continuer, comme ils l'ont fait, à se résigner aux inconvénients inséparables des meilleurs régimes de gouvernement humain; et, de l'autre, les libéraux doivent reconnaître qu'ils ne sauraient rencontrer nulle part d'institutions plus favorables à leurs principes. Quant à tous ceux qui se parent de ce nom de libéraux et qui ne sont que les esclaves des sociétés secrètes, ils ont reçu des dernières élections une leçon de nature à leur montrer leur faiblesse et leur impopularité. Pour la plupart partisans de l'étranger, inspirés par les réfugiés de tous les pays, ils n'ont à attendre que le mépris public. La nation ne veut pas d'eux; elle repousse leurs systèmes, et Dieu la préserve d'y prêter jamais l'oreille! Pas de réaction, plus d'un libéralisme qui n'aura pas de raison d'être, c'est la condition de durée de cette prospérité dont la Belgique peut s'applaudir et se montrer fière entre

tous les peuples. C'est pour nous, catholiques, amis sincères de cette liberté qui a assuré la victoire de la cause religieuse, un sujet de légitime triomphe d'avoir à opposer à nos ennemis et à nos adversaires l'exemple de cette nation voisine.

Lorsque nous voyons à ses portes la persécution menacer nos coreligionnaires, nous nous réjouissons de pouvoir dire : Non, les catholiques ne sont pas les intolérants; non, les catholiques ne sont pas les oppresseurs de la conscience des hommes qui ne partagent pas leurs croyances; non, vous n'avez rien à craindre de leur part, vous tous qui réclamez, sans acception de parti, le respect des convictions sincères et sa garantie par le maintien de vos institutions nationales.

Qui conspire en Hollande contre la constitution? Qui fait redouter l'anéantissement de la liberté religieuse? Qui prépare ainsi la résistance au pouvoir? Qui le compromet? Où sont les rétrogrades? Demandez, si vous êtes désireux de l'apprendre, ce que sont les nouveaux ministres du roi Guillaume, quel est ce parti auquel M. Groën Van Prinsterer a donné son nom? On vous répondra par une autre désignation qui vous le fera mieux connaître. Les Groënistes, ce sont les ultraprotestants.

Nous annoncions, le mois dernier, leur triomphe dans le gouvernement; quelques jours après, nous aurions pu signaler leur défaite devant l'opinion et devant l'assemblée des États. Cependant, avertis par les insuccès de leur chef dans les élections, ils ont compris que l'heure de réaliser leurs projets n'était pas venue, qu'il fallait ménager les esprits. Ils ont eu alors des paroles et des promesses de conciliation à la bouche. Celui qui est regardé comme l'âme de la nouvelle administration, M. Van der Brughhen, s'est fait l'interprète de ces intentions. Cependant ses paroles et ses promesses n'ont point obtenu pleine confiance, elles n'ont pas rassuré les catholiques, et le ministère de leur culte est resté vacant. Nous devons maintenant attendre les actes. Toutefois ce qui déjà vient de se passer est de nature à diminuer nos appréhensions. Cette tribune, cette presse, dont on a sans doute à blâmer quelquefois et à condamner sévèrement les excès, ont su rendre à la cause des intérêts catholiques un service qui montre une fois de plus quel appui elle peut tirer de nos jours, en Europe, des institutions libérales. Si c'est une illusion, nous aimons à la garder; nous persistons à croire que, dans une époque de civilisation, l'opprimé finira par obtenir justice partout où il lui sera permis de faire entendre ses plaintes.

Il n'y a que peu de jours encore, nous voyions, avec un regret dont l'amertume était inexprimable, le gouvernement du chef aimé et vénéré de l'Église catholique indignement calomnié devant le parlement anglais. Quelques voix à peine se faisaient entendre en sa faveur, mais puissantes par leur sincérité; bientôt elles ont été plus nombreuses, plus éloquentes; l'opinion s'est éclairée, et, au sein d'une assemblée protestante, des orateurs, ne se préoccupant plus que du droit, se sont élevés de toutes leurs forces contre les menaces d'une immixtion illégitime dans les affaires des États romains. Lord Palmerston, si violent, si injuste à l'égard du Souverain Pontife, avant qu'un mois se fût écoulé depuis ses dernières attaques, les abandonnait dans la séance du 14 juillet, et la voix de lord John Russell restait

sans écho en présence des réponses modérées du ministre dont il venait de prendre l'ancien rôle. Que s'était-il passé dans ce court intervalle de temps? La vérité s'était fait jour.

Ailleurs et dans une autre sphère, nous retrouvons un même exemple à l'appui de la même thèse. Le sort des provinces danubiennes continue d'être agité devant les grandes puissances signataires du traité de Paris. Pendant quelque temps on a pu croire que la politique française allait se prononcer, avec l'Autriche et la Turquie, contre la réunion de la Moldavie et de la Valachie. Mais la France avait promis d'écouter les vœux des habitants de ces deux provinces; le gouvernement du Sultan, quoique avec répugnance, a été contraint d'en permettre la manifestation. Des adresses ont été signées, l'opinion favorable à la réunion a paru obtenir chaque jour de nouvelles adhésions, et on assure qu'elle a conquis à sa cause le concours de notre cabinet.

Que demandent aujourd'hui au roi de Naples les écrivains qui voudraient venger son gouvernement des accusations dont il ne cesse d'être accablé? Ils lui demandent d'éclairer ceux qui se sont constitués ses juges, d'éclairer ses défenseurs eux-mêmes, et le public, dont les suffrages pèsent surtout dans la balance de ces causes royales. Cet hommage rendu à la puissance de l'opinion dans l'intérêt d'un souverain est-il sans rapport avec ce que nous sommes en droit d'attendre d'elle en faveur des peuples et des individus, lorsque nous souhaitons pour eux le moyen de faire entendre leurs voix aussi à son tribunal? Le silence qu'on voudrait imposer aux particuliers leur serait-il moins préjudiciable qu'aux rois eux-mêmes?

Comme nous l'annoncions en commençant, le mois qui vient de se terminer nous eût fourni peu de nouvelles intéressantes sans les troubles de l'Espagne et la révolution dont ils sont devenus l'occasion. A peine avons-nous à ajouter quelque chose à ce que nous disions dans notre revue précédente.

Le différend entre l'Angleterre et les États-Unis, qui pouvait amener la guerre la plus désastreuse, est en voie de se terminer de la manière la plus pacifique. L'État de Honduras, en intervenant à propos dans cette question pour réclamer à son profit les territoires contestés et en offrant une voie de communication entre les deux Océans, qui serait ouverte à toutes les nations indistinctement, paraît avoir présenté aux deux parties un moyen de conciliation propre à mettre fin à la rivalité de leurs prétentions. Toutefois les enrôlements qui se font chaque jour plus ouvertement dans divers États de l'Union américaine en faveur de l'armée de Walker laissent encore quelques inquiétudes sur les complications nouvelles auxquelles peuvent donner lieu les affaires du Centre-Amérique.

Jusqu'à l'élection du successeur du général Pierce, il ne faut guère s'attendre à la conclusion d'aucune affaire. A la veille de quitter le pouvoir sans espoir de le ressaisir, le président actuel ne semble pas décidé à poursuivre un système ou à prendre des mesures décisives. M. Buchanan ou le colonel Frémont, dont les candidatures paraissent être sorties à peu près seules des derniers *meetings*, hériteront probablement des embarras du gouvernement qui les aura précédés. Quelques correspondances annoncent que les *know-*

nothings, furieux d'une défaite à peu près assurée, se préparent à troubler les élections par des violences qui sont dans leurs habitudes et qui ne font point honneur à ce parti prétendu national. Aussi son influence, beaucoup trop exagérée, tombe-t-elle chaque jour devant l'éloignement et le mépris des hommes de bien. Nous ne savons rien d'assez positif sur la situation des catholiques entre les diverses factions, pour pouvoir augurer du choix qui leur serait le plus avantageux. On assure que les démocrates dont M. Buchanan représente les idées sont les véritables conservateurs de l'union, que leur politique à l'intérieur consiste à maintenir l'état de choses existant. Quant aux républicains qui arriveraient aux affaires avec M. le colonel Frémont, s'ils peuvent compromettre la puissance de leur pays en rompant le lien fédéral par une adhésion téméraire et trop précipitée aux doctrines de l'abolitionisme, tout porte à croire que ce n'est pas la question religieuse qui les préoccupe le plus. M. Frémont, d'ailleurs, est un catholique; sa famille est, dit-on, d'origine française, et sa richesse une des fortunes privées les plus considérables du monde.

Rome, dont les intérêts excitent le plus la sollicitude des lecteurs de cette revue, montre chaque jour, par la double vie de son gouvernement spirituel et temporel, que le Souverain Pontife et les ministres qui possèdent sa confiance savent suffire à ces devoirs et à ces besoins multiples. Dernièrement avait lieu, au milieu des manifestations d'une satisfaction générale, l'inauguration du premier chemin de fer construit dans les États romains. On sait que ce n'est pour ainsi dire que la première station de ces nouvelles voies de communication qui, avant peu d'années, relieront la ville sainte à la Toscane et à Naples. Le voyage que le saint-père a fait à Anzio, où il a reçu le roi de Naples, dont la visite a donné lieu à tant de commentaires et de suppositions, a montré l'intérêt que Pie IX attache à tous les travaux dont l'exécution doit contribuer au développement du commerce. Cette petite ville paraît destinée à offrir un jour aux vaisseaux de la marine marchande un port plus commode et plus abrité que celui de Civita-Vecchia.

Des assurances répétées du haut de la tribune anglaise donnent lieu de croire que les mesures prises pour la réorganisation de l'armée pontificale permettront, dans un avenir rapproché, le départ des garnisons française et autrichienne. La nomination des nouveaux délégués dans les provinces, parmi lesquels on compte plusieurs laïques, est encore une preuve de l'attention vigilante apportée à l'administration et de cet esprit exempt de tout système d'exclusion qui préside aux choix du gouvernement.

Dans l'ordre religieux, on a dû remarquer l'élévation à la pourpre romaine de l'un des membres éminents du clergé catholique du rit grec, Mgr Levichi, archevêque de Léopol, en Gallicie. C'est une reconnaissance solennelle du respect et de l'attachement que Rome a toujours professés pour ces Églises qui sont restées unies au Saint-Siége, malgré la différence des liturgies. C'est une éclatante réponse à toutes les accusations mensongères par lesquelles les clergés schismatiques s'efforcent de maintenir une séparation qui ne sert qu'à couvrir les abus dont ils profitent. Des négociations entamées avec la Russie, par l'intermédiaire de M. de Kisselef, font attendre une solution prochaine des difficultés qui s'opposaient, jusqu'à présent, à la

nomination de nouveaux titulaires aux siéges vacants de plusieurs des évêchés de la Pologne. On regarde les dispositions de l'empereur Alexandre II envers les catholiques comme plus favorables que celles de ses prédécesseurs.

L'Autriche, qui a donné à l'Église une de ces joies capables de consoler le cœur du Souverain Pontife au milieu des tribulations et des peines dont il a été accablé, continue d'affermir son union avec la chaire apostolique par les mesures préparatoires de l'exécution du concordat. L'esprit de ces mesures, qui seront prochainement rendues publiques, nous est d'avance révélé par le discours de clôture des conférences de Vienne, qu'a prononcé le cardinal-archevêque de Zagabria. Ce discours, quoique nous n'en connaissions pas encore le texte officiel, confirme ce que nous avons toujours cru et toujours affirmé lorsque le concordat autrichien était l'objet des critiques les plus prématurées.

« Beaucoup d'hommes, a dit l'éminent prélat, étaient diversement préoccupés du concordat et de ses dispositions ; ils semblaient craindre je ne sais quels périls pour la liberté et les droits des citoyens... Ils verront, j'en suis convaincu, combien leurs craintes étaient vaines... Les résultats de nos conférences pourront prouver à ceux-mêmes qui sont en dehors de la vérité religieuse que l'Église catholique, qui a toujours proclamé qu'il n'y a aucune union possible entre les ténèbres et la lumière, conserve le trésor de la foi confié à ses mains, qu'elle demeure invariablement fidèle à ses principes et ne transige jamais avec aucune espèce d'erreurs, mais qu'elle est pleine de condescendance en tout ce qui n'attaque ni l'essence de sa doctrine ni sa constitution, et qu'elle est disposée à toutes les concessions compatibles avec l'équité ; que son plus grand désir est de voir revenir à son giron maternel tous ceux qui sont hors de la vérité ; qu'elle regarde comme légers tous les sacrifices qui peuvent conduire à un but si désirable ; mais que, pour y arriver, elle n'a jamais voulu faire usage de moyens violents ou blâmables, mais uniquement de ceux qu'elle tient de l'héritage sacré de son divin Maître et des apôtres, c'est-à-dire l'enseignement, les prières et les larmes. . . . . »

Il nous resterait, pour rendre cette revue un peu plus complète, à dire au moins quelques mots de ce qui s'est passé dans notre pays même depuis un mois ; mais, d'un côté, nous n'avons à y signaler aucun événement très-important, et, de l'autre, le respect de notre législation nous oblige à garder le silence sur les discussions de nos assemblées qui auraient pu offrir le plus d'intérêt.

BETTENCOURT.

L'UN DES GÉRANTS, CHARLES DOUNIOL.

PARIS. — IMPRIMERIE SIMON RAÇON ET COMP., RUE D'ERFURTH, 1.

DU GOUVERNEMENT PONTIFICAL

INSTITUTIONS, FINANCES, ADMINISTRATION, CONDITION GÉNÉRALE DU PEUPLE DES ÉTATS PONTIFICAUX.

Cherchons, sous ces titres divers, et d'abord dans les institutions, l'état de barbarie qui justifierait une remontrance de l'Europe au gouvernement du Saint-Siége.

Le système actuel des lois municipales, provinciales et politiques, n'était pas sans racines dans les souvenirs et les coutumes des États pontificaux [2]. Ce fut l'Europe qui proposa, pour la première fois, de le mettre en vigueur comme le meilleur moyen d'assurer au pou-

[1] Voyez la première partie de cette étude dans le numéro du *Correspondant* du 25 juillet dernier.

[2] « Lorsque nous eûmes fait connaître notre volonté souveraine d'appeler à Rome, de toutes les provinces, plusieurs de nos sujets recommandables à tous égards, notre intention fut d'en former une consulte d'État et de doter ainsi le gouvernement pontifical d'une institution qui, si elle est aujourd'hui en faveur près des autres gouvernements de l'Europe, fut jadis une gloire des domaines du Saint-Siége et une gloire due au génie des Pontifes romains. » (Considérants du *motu proprio* de Pie IX pour l'institution de la consulte, le 14 octobre 1847).

« Dans les institutions dont nous avons doté nos sujets, notre intention a été de ranimer quelques institutions antiques, qui furent longtemps comme le miroir de la sagesse de mes augustes prédécesseurs, et qui, par la marche des temps, devaient s'adapter aux changements nouveaux pour reproduire le majestueux édifice qu'elles formaient autrefois. » (Considérants du *statut fondamental* de l'État romain, le 14 mars 1848).

« La constitution n'est pas un nom nouveau pour notre État. Les États qui la possèdent l'ont copiée sur nous. Nous avions une Chambre des députés, dans le collége des avocats consistoriaux, et la Chambre des pairs dans le sacré collége des cardinaux jusqu'au temps de Sixte V. » (Paroles de Pie IX le 11 février 1848).

Voyez dans l'*Histoire de la Papauté* de Ranke, t. II, ch. IV, toutes les libertés des anciennes communes et provinces, leurs anciennes traditions, plus ou moins effacées, mais là moins qu'ailleurs, par la concentration de pouvoir, qui devint, après les agitations féodales, l'état de la plupart des gouvernements. Les libertés locales qui existent aujourd'hui dans les États pontificaux paraîtraient excessives en France.

voir l'intelligent et libre concours des associations naturelles, des saines mœurs du pays, l'appui de certaines délégations directement ou indirectement élues par les conseils des communes et des provinces. Les représentants de la France, de l'Autriche, de la Grande-Bretagne, de la Russie et de la Prusse, présentèrent cette idée dans leur *mémorandum* du 21 mai 1831. Grégoire XVI l'avait d'abord acceptée, à peu près telle qu'elle était exprimée, quand, après l'insurrection de 1832, l'application en fut abandonnée.

Je n'écris pas l'histoire de ces institutions alors interrompues, plus tard acceptées; mais il me paraît nécessaire d'en bien expliquer l'origine et les vicissitudes, afin de montrer le caractère qui leur est propre: une prudente conformité dans leurs variations mêmes, avec les convenances des principales nations européennes. Ce qui les distingue, c'est que presque toujours elles ont été convenues avec ces grands États, bien qu'à cet égard le Saint-Siége n'ait jamais aliéné son indispensable liberté.

Ainsi une nouvelle ingérence sur le fond des choses serait d'autant moins motivée, que plusieurs interventions ont été admises et définitivement satisfaites dans le sens des vœux exprimés. Aujourd'hui les grandes puissances risqueraient d'intervenir contre leurs propres conseils.

Comment ces conseils ont-ils été présentés, délaissés et repris avec le même esprit qui les inspirait, jusqu'à ce jour où l'on semble fatigué de la sagesse? Il importe de s'en rendre compte pour mesurer toute la responsabilité des derniers intervenants.

A peine Grégoire XVI est-il élu, le 2 février 1831, qu'en quinze jours dix délégations sur quatorze s'insurgent et envoient leurs représentants voter à Bologne la déchéance du nouveau Pape. Les Autrichiens arrivent sur le pays en révolution; la France s'en émeut et réclame la retraite de leurs troupes; les plénipotentiaires des cinq grandes puissances forment à Rome une conférence qui demande au Saint-Siége une large amnistie et propose les institutions du *mémorandum*. Grégoire XVI, qui s'est d'abord adressé à la France pour éviter à la fois l'occupation de ses États par l'Autriche et les violences de la guerre civile, reconnaît que notre principe de *non-intervention* s'oppose à l'assistance qu'il préfère, et se voit contraint d'accepter celle qui s'offre immédiatement à lui dans le plus urgent péril; il répond, le 5 juillet, à la conférence en même temps qu'à l'agitation de son peuple, par le *motu proprio* réorganisant l'administration municipale et provinciale sur des bases électives. Les conseils provinciaux, entièrement laïques, obtiennent ainsi d'importantes attributions qu'ils peuvent régulièrement exercer avec d'autant plus de facilité, que les réformateurs sont maîtres de la situation, en face d'un pouvoir désarmé;

mais ils ne savent accepter des réformes que les facilités de bouleversement. D'autres édits (5 et 31 octobre, 5 novembre) simplifient les juridictions, créent des cours d'appel, suppriment les pouvoirs illimités du tribunal de l'*auditeur du Pape;* enfin, une de ces amnisties, que l'effroi adresse à la peur sans vouloir pousser jusqu'au bout les châtiments, est accordée. On permet, comme en 1849, de soustraire les compromis aux poursuites en leur délivrant des passe-ports; on annonce des séquestrations, et personne n'est poursuivi dans ses biens; les concessions politiques dépassent, en promesses verbales, la teneur des actes officiels. L'insurrection recommence néanmoins après le départ des troupes autrichiennes. Alors celles-ci interviennent une seconde fois[1]. Le gouvernement français, alarmé de ce retour, ordonne la subite occupation d'Ancône[2]. M. de Sainte-Aulaire, notre ambassadeur, afin de témoigner son respect pour le Saint-Siége et l'exquise loyauté de tous ses procédés, envoie noblement sa démission qu'on n'accepte pas[3]. Les cabinets, jusque-là d'accord, se divisent non-seulement sur les affaires d'Italie, mais sur celles de Pologne et de Belgique. La partie du *mémorandum* relative à l'institution d'une *consulte centrale* et d'un *conseil d'État* n'est plus soutenue par les cours de Vienne, de Saint-Pétersbourg et de Berlin. L'amnistie accordée après le premier soulèvement de 1831, est interrompue par celui de 1832; toutefois la conférence de Rome persiste quelque temps encore à recommander le fond des édits de Grégoire XVI.

Tel est le résumé des efforts de la diplomatie à l'époque dont nous parlons, et sous bien des rapports, le tableau anticipé des mécomptes qu'on verra se renouveler après une halte de quinze années dans la révolution. Nous n'avons pas prétendu faire l'apologie de la conférence de Rome. Des ambitions particulières en ont quelquefois altéré l'esprit; des exigences dangereuses ont pu s'y mêler; mais il résulte pourtant de l'ensemble de ses travaux plus d'un engagement envers le gouvernement pontifical, qui négociait avec elle.

Mentionnons encore un étrange embarras qui vint compliquer l'attitude nouvelle des cabinets du Nord et achever la dissolution de la conférence. L'affaire d'Ancône s'étant pacifiquement arrangée et l'Angleterre paraissant voir avec peine les relations plus faciles de la France avec l'Autriche, M. Seymour, représentant du cabinet de Londres à Rome, après avoir adhéré, comme tous ses collègues, aux tempéraments du *mémorandum*, fut tout d'un coup rappelé et reçut de lord Palmerston l'ordre de remettre une note contenant une éclatante

[1] 28 janvier 1832.
[2] 22 février.
[3] Voyez sur ces diverses circonstances la notice que M. le baron de Barante a récemment consacrée à la mémoire de son digne ami.

protestation en faveur de la liberté de la presse, de la garde nationale, etc., signalées comme les seuls remèdes à la situation menaçante des États pontificaux [1].

Cette politique inattendue a été pratiquée depuis avec de certaines intermittences, et l'expérience d'un quart de siècle n'a pas suffi pour la calmer.

La fantaisie de lord Palmerston nous rappelle un mot du cardinal de Retz : il compare les belles histoires générales faites par des étourdis qui n'ont été les acteurs d'aucune affaire aux *montres d'enfants dont l'aiguille marque toujours la même heure.* On peut en dire autant de ces institutions uniformes, prêchées à l'adresse de tous les peuples, quels que soient leur tradition et leur degré de maturité: mais cette fois une ingénuité classique n'est pas ce qui en donne le goût, et ce sont de très-habiles artistes qui présentent le perfide jouet.

Sans doute, il est regrettable que toutes les questions traitées par les diplomates réunis à Rome n'aient pas été résolues en 1831, et que le prédécesseur de Pie IX ne lui ait pas légué une tâche moins difficile.

Demandons-nous cependant si, l'Autriche, la Russie et la Prusse ayant abandonné la clause la plus importante du *mémorandum* et ensuite l'application hardie de ce qui en restait, Grégoire XVI aurait pu se passer de leur tolérance. N'oublions pas aussi qu'il avait à soutenir, contre deux de ces cabinets et leurs clients, d'autres combats spirituels où son ferme courage n'a point fait défaut. Pour y ajouter ceux qu'il a jugés au-dessus de ses forces, il lui aurait fallu un appui intérieur qui lui manquait au milieu de deux partis contraires aux vraies réformes. L'Angleterre venait de se prononcer par un hostile désaveu; la France isolée ne lui offrait que le partage de ses périls, de son instabilité et les contre-coups d'un ressentiment général.

Quel gouvernement ne compte pas avec les États qui l'entourent? A plus forte raison celui qui a de si proches voisins sur toute la terre. Comme pouvoir temporel essentiellement neutre, puisque sa principale destination est universelle, le Saint-Siége est tenu sans doute d'écouter attentivement les avis des États les plus séparés; mais est-il juste de lui imputer les obstacles qu'il rencontre dans leurs divisions et la circonspection qui l'oblige à n'y pas engager sa sécurité et son indépendance? D'un autre côté, dans l'espèce de cantonnement et de paralysie réciproque produite par l'occupation d'Ancône en face de celle des légations, Grégoire XVI crut qu'il était réduit, malgré ses premières répugnances, aux seules ressources d'un parti dont il eut à contenir le zèle. C'est ainsi qu'une dangereuse immobilité prévalut dans

[1] Voir les documents anglais du temps et ceux de l'ouvrage publié en 1846 par M. Léopoldo Galeotti, *del governo temporale dei papi*, chap. v.

ses conseils, et, comme toute appréhension de guerre au dehors s'annonçait aussitôt chez lui par des complots[1], les innovations à ses yeux reflétaient de plus en plus ces terribles lueurs. Avec une âme admirablement élevée, pleine de grandeur royale soutenue par l'humble foi d'un cénobite, ce Pape très-savant, vivement épris de la magnificence des arts, mais qui habitait une cellule de son palais et mourut sur sa natte de jonc, fut jusqu'à la fin, comme prince temporel, dans cette situation viagère où il borna son espoir à maintenir le dépôt sacré de son autorité, sans mouvement vers l'avenir, parce qu'il avait tout à craindre et ne pouvait ni toucher les profondeurs du mal ni conjurer les tempêtes que Dieu tenait en réserve dans ses impénétrables desseins.

Responsables de la majestueuse solitude et faiblesse de Grégoire XVI par leurs divisions, les grandes puissances ne l'ont pas moins été vis-à-vis du pontife élu le 16 juin 1846.

Et d'abord, pourquoi Pie IX a-t-il été préféré au cardinal Lambruschini, qui représentait, avec tant d'autorité, l'inertie politique du dernier règne? C'est qu'apparemment la sainte inspiration du conclave appelait d'autres soins dans le gouvernement temporel du Saint-Siége. Les cardinaux étaient tellement pénétrés de la périlleuse situation que l'Europe avait faite à l'Italie, qu'ils n'attendirent même pas l'arrivée de leurs collègues étrangers et se prononcèrent en moins de trois jours. Nommés en très-grande partie par Grégoire XVI, ils étaient fort attachés aux anciennes traditions. Jamais élection ne fut moins influencée par ce qui n'est pas la vraie lumière d'un conclave, plus libre et plus significative. Nul n'en prévoyait le dénoûment; le cardinal Mastaï, moins que tout autre; il a répondu au sentiment qui lui faisait appel, il n'a surpris personne et s'est montré naturellement tel qu'on le souhaitait.

Presque toutes les puissances parurent s'unir à la joie manifestée par les populations catholiques ou dissidentes du monde entier. Qui ne se souvient de l'inexprimable confiance et fierté des évêques et de leur clergé quand ils crurent que l'Église venait d'échapper au double reproche,

[1] « Faible sur les trois points des Calabres, de la Sicile et de la Romagne, le parti pouvait se trouver fort par l'insurrection combinée des trois pays. Voilà les éléments qu'une conspiration active, persévérante, déterminée à tout et pourtant impuissante à pénétrer dans les masses, s'efforça d'exploiter. Cette conspiration se forma en 1840, à l'instant même où l'on apprit que l'Europe provoquait la France à la guerre.

« La révolte, conçue au moment du traité du 15 juillet, ne devrait éclater qu'en 1843. On sait qu'au moment de l'action les Calabres restèrent immobiles. Les plus hardis (bien que Mazzini lui-même voulût les contenir) marchèrent au combat et ne rencontrèrent que le martyre. » — (Extrait d'une instructive relation publiée par la *Revue des Deux Mondes*, année 1844, t. IV, p. 610);

bien ou mal fondé, de la protection trop marquée d'une seule cour, et de la résistance aux améliorations exigées par des temps nouveaux? L'allégresse, débordant de toutes parts, allait même jusqu'à une sorte d'injustice involontaire envers les augustes prédécesseurs de Pie IX; car, si cette pleine générosité semblait rajeunir l'Église, d'où en venait l'héritage, si ce n'est des pontifes qui avaient formé de tels pasteurs et maintenu la liberté de leurs jugements? Aussi Pie IX n'a-t-il manqué aucune occasion de rappeler les glorieux services et d'honorer la mémoire de Grégoire XVI.

Saint François de Sales, parlant des difficultés qui touchent aux rapports de l'Église et des souverains, a écrit quelque part : « *En cet âge qui redonde en cervelles aiguës et contentieuses, il est mal aisé de dire chose qui n'offense ceux qui, faisant les bons valets, soit du pape, soit des princes, ne veulent jamais qu'on s'arrête hors des extrémités.* »

Nous voudrions cependant juger, *hors des extrémités*, ce qui était possible en 1846. Notre vénération se sent à l'aise sur un sujet aussi délicat; mais pour conserver un calme recueillement, n'examinons que les situations des gouvernements et leurs embarras, en laissant de côté leurs bonnes ou regrettables intentions. Bien loin d'accuser, nous nous proposons, au contraire, de repousser les récriminations de l'amour-propre toujours prêt à rejeter le poids de ses revers sur un seul auteur.

Le cabinet de Vienne aurait-il suffisamment défendu un pape dans les idées de Grégoire XVI? Cette protection eût précisément prolongé et envenimé l'état reproché au Saint-Siége, l'impopularité d'une seule influence politique considérée, à tort assurément, comme s'étendant au gouvernement de l'Église. En Italie, et dans la partie la plus animée de l'Europe, elle eût excité une opposition beaucoup plus redoutable que celle des précédentes années, car tous les partis avaient ajourné leurs entreprises à l'ouverture d'un nouveau pontificat, et attendaient avec impatience un changement. Mais le gouvernement autrichien lui-même devait avoir sa révolution deux ans après. Prétend-on qu'il y eût échappé si l'impulsion des réformes ne fût partie de Rome? On oublie la Suisse, livrée, depuis 1840, aux coups de main des radicaux, les couvents d'Argovie spoliés malgré les stipulations du congrès de Vienne, les cantons catholiques opprimés par des corps francs et plus tard par une armée régulière, le pacte fédéral et les traités violés [1]. L'impuissance de tous les gouvernements, devant cet

[1] Malheureusement l'incorporation du territoire de Cracovie venait de porter atteinte aux traités de Vienne, malgré les protestations de la France et de l'Angleterre. Cette circonstance dut accroître la circonspection des cours du Nord vis-à-vis de la Suisse.

immense foyer, au cœur de l'Europe, explique assez la conflagration générale. Sans doute on éprouvait à Vienne, Berlin, Saint-Pétersbourg, à Turin même comme à Paris, de profondes inquiétudes sur la Suisse; elles furent exprimées par des réserves, des protestations; mais comme l'Angleterre, après avoir refusé son concours, n'accepta pas en temps utile une médiation de concert avec la France, aucune puissance ne crut devoir franchir cet obstacle, et le Sonderbund fut écrasé.

Comment l'Autriche aurait-elle garanti l'immobilité du gouvernement pontifical, elle qui renonçait de la sorte à préserver l'Italie tout entière, et sacrifiait sa propre sécurité dans une affaire qui la touchait de si près?

En 1832, d'ailleurs, M. de Lutzow, ambassadeur de l'empereur François I[er], et M. de Prokesch qui vint l'assister, avaient soutenu, soit dans la conférence de Rome, soit auprès de Grégoire XVI, un projet de séparation laïque des Légations que le saint-siége ne voulut pas admettre, parce qu'il y voyait l'intention de soustraire ces provinces à son autorité pour les placer sous l'influence du cabinet de Vienne[1]. Ce projet a été repris, avec un autre but et de graves modifications, au dernier congrès de Paris, par le comte de Clarendon et dans les notes du comte de Cavour. Nous en parlerons plus loin; pour le moment, nous nous bornons à cette réflexion : Le protectorat de l'Autriche eût réveillé les anciennes appréhensions de la cour de Rome, indépendamment des susceptibilités qui, en France et ailleurs, se seraient fondées sur le maintien de l'équilibre européen.

La Russie, la Prusse, qui protestaient aussi contre les infractions faites aux traités de Vienne par les cantons helvétiques les plus nombreux, n'avaient pas conservé de leurs démêlés spirituels avec Grégoire XVI un souvenir qui promît à son imitateur beaucoup de bienveillance. Frédéric-Guillaume IV était en rivalité avec l'Autriche pour le *Zollverein*, et depuis plusieurs années, fort occupé de contenir les réclamations de plus en plus vives qui s'élevaient, dans ses États, en faveur d'un régime constitutionnel.

Le cabinet des Tuileries ne voulait pas accroître les ombrages qu'avaient fait naître les mariages espagnols; il croyait ne pouvoir se passer de l'Angleterre sur la question suisse, et les autres puissances admettaient qu'on ne réglerait rien contre la volonté de l'Angleterre et de la France. Toutes redoutaient la guerre, de peur d'y rencontrer les révolutions que cette sorte de paix devait susciter.

[1] Voyez, sur le projet d'une administration laïque séparée dans les Légations, plusieurs aperçus très-vrais présentés par M. Saint-Marc Girardin. (*Journal des Débats* du 5 mai 1856).

De plus, le gouvernement français applaudissait, dans un magnifique langage, à l'élection de Pie IX, à son amnistie, à ses premières réformes. Le moment arriva bientôt où il craignit l'emportement dans cette voie; malheureusement il n'était plus temps d'arrêter les progrès du mal. Comme il avait à compter avec une ardente opposition, il est à croire qu'il n'eut pas toujours au dehors une entière liberté de conduite. C'est ainsi qu'il envoya en même temps des armes au Sonderbund aux gardes civiques de Toscane et de Rome. Avec une prévoyance qui l'honore, il entretint cependant, jusqu'au moment où il succomba lui-même, un corps de 5,000 hommes sur les côtes de Provence, tout prêt à défendre, au besoin, la puissance temporelle du Saint-Siége : mais une politique opposée à celle de Pie IX n'aurait pas eu son approbation, et si les troupes autrichiennes avaient dépassé Ferrare, il n'est guère douteux qu'elles eussent trouvé en face d'elles une autre intervention animée d'un esprit différent.

La Toscane participait à l'entraînement général, à ce point que plusieurs fois, et notamment par son premier appel à l'indépendance italienne, elle devança le mouvement de Rome; elle le suivit du moins de si près, que M. de Metternich se crut obligé d'adresser ses premières représentations au grand-duc régnant, dans une lettre qui fut communiquée au roi Charles-Albert, le blessa, et contribua à son attitude guerrière. On peut affirmer du Piémont que les désordres de l'Europe lui furent une occasion plutôt qu'une surprise, non que son malheureux souverain, avec cette faiblesse ornée de chevalerie qui a troublé tout son règne, n'hésitât entre ses devoirs envers l'Eglise, la crainte d'exposer sa propre autorité et le désir de l'étendre sur l'Italie; mais en même temps qu'il aidait secrètement la cause du *Sonderbund* et de *don Carlos*, témoignait à la Papauté un sincère attachement, il se préparait à tenir l'épée de l'Italie insurgée. Les mémoires publiés par M. le comte Solar de la Marguerite, son ministre des affaires étrangères de 1835 à 1847, ne laissent aucun doute à cet égard[1].

Charles-Albert n'avait jamais cessé d'entretenir la force et l'esprit de son armée en vue d'une conquête cachée dans la cause de l'indépendance. Dès 1844, il distribuait des médailles où l'on remarquait, à côté de l'aigle, entre les griffes du lion, cette devise : *J'attends mon astre;* il consultait les réfugiés, favorisait la propagande de la *Société agraire*, et cultivait avec soin une querelle de douane que l'Autriche provoqua, bien imprudemment, en de telles conjonctures. Son noble ministre, lui-même, s'efforçait de le détourner des alliances révolutionnaires, mais l'engageait à se préparer, par de meilleurs moyens, aux acquêts de la maison de Savoie.

[1] Mémorandum historico-politique du comte Clément Solar de la Marguerite 1854.

« Sire, lui écrivait-il (avant l'élection de Pie IX, le 2 juin 1846), je vois la Suisse déchirée par les dissensions intestines, l'empire d'Autriche menacé de toute part, miné dans son intérieur, et cette vaste monarchie toute prête à se démembrer. La Gallicie est encore troublée; la Hongrie excitée à se rendre indépendante ; la Bohême prête à en suivre l'exemple; la Prusse est sur le point de lui enlever sa prépondérance en Allemagne. Si la guerre étrangère éclatait, l'Autriche ne serait-elle pas forcée d'abandonner l'Italie, et ces faits ne paraissent-ils pas devoir se réaliser de nos jours? Alors Votre Majesté aura un beau rôle à jouer ! Alors elle pourra obtenir en réalité, d'une manière glorieuse et légitime, par le consentement de toutes les puissances, ce que les révolutionnaires lui promettent sans pouvoir le donner[1]. »

M. de la Marguerite essayait vainement d'opposer la politique de l'*artichaut mangé feuille à feuille*, en bonne compagnie, à la politique aujourd'hui sans frein, qui a de si vifs admirateurs en Angleterre.

Le roi fut ému; mais il recevait du cabinet de Londres des notes qui lui faisaient espérer plus que de la sympathie, et son fidèle ministre fut, peu de temps après, remercié.

Quand les plus fermes conservateurs piémontais tenaient ce langage, assurément très-patriotique, il est aisé de voir si le parti qu'ils ne pouvaient plus contenir aurait désarmé devant un nouveau Grégoire XVI!

Au point de vue le plus terrestre, le conclave de 1846 a donc

[1] M. le comte de la Marguerite était en mission à Rome au mois d'août 1847. Il raconte (p. 398) qu'il rendit compte au roi de l'extrême agitation dont il fut témoin, l'avertissant qu'une catastrophe était inévitable, à moins que la France ou l'Autriche n'intervinssent, et il ajoute : *Le seul comte Rossi, ambassadeur de Louis-Philippe, paraissait tranquille sur la marche des choses. Dans une longue conférence que j'eus avec lui, il me développa ses vues et me dit qu'il avait conseillé au souverain Pontife de satisfaire au plus vite les besoins réels du pays, afin d'éviter des troubles et de maintenir le Saint-Siége indépendant des autres puissances.*

(Page 397). M. de la Marguerite parle en ces termes de sa première audience auprès de Pie IX : « Je fus frappé d'admiration par l'élévation de ses pensées, dans ce qui regardait l'accomplissement des sublimes fonctions auxquelles Dieu l'avait appelé. Je vis que le désir de son cœur était de porter, dans l'administration de l'État, toutes les réformes que le temps demandait, mais qu'il était résolu à ne pas se laisser entraîner plus loin. Pie IX me parla, avec toute la sincérité d'une conscience droite, de la gravité des circonstances dans lesquelles se trouvait l'Italie, *sans se faire illusion sur les événements auxquels on marchait; il s'abandonnait à Dieu, attendant son aide pour le moment de la tempête.* »

Et cependant M. le comte de la Marguerite paraît admettre plus loin que Pie IX, avec plus de fermeté, aurait pu empêcher les entraînements de l'Italie et de l'Europe. La meilleure réponse à faire à un si honorable auteur est de le citer. Personne n'a mieux démontré que lui l'impossibilité, pour tous les États et pour le Saint-Siége en particulier, de résister, *isolément*, aux révolutions qui résultèrent du désaccord des gouvernements et de leurs embarras si bien résumés dans la lettre adressée à Charles-Albert.

bien jugé l'Europe, et, selon la foi, le Saint-Esprit ne s'est pas trompé.

Ah! que les récriminations sont étroites et vaines! Ce monde est livré à beaucoup de libres contestations, à de continuelles épreuves. Pourquoi, dans les accablements de notre amour-propre, serions-nous plus superbes que le fils de Louis XIV écoutant une leçon bien faite pour l'état extrême où toutes les nations sont atteintes à la fois?

« Ne parlons plus de hasard ni de fortune. C'est Dieu qui prépare les effets dans les causes les plus éloignées, et qui frappe ces grands coups, dont les contre-coups portent si loin. Quand il veut lâcher le dernier et renverser les empires, tout est faible et irrégulier dans les conseils. Mais il redresse quand il lui plaît le sens égaré, et celui qui insultait à l'aveuglement des autres, tombe lui-même dans des ténèbres plus épaisses, sans qu'il faille souvent autre chose, pour lui renverser le sens, que ses longues prospérités [1]. »

Vous pensez que le seul exemple de ce petit roi de trois millions d'hommes pouvait alors ébranler ou raffermir vos couronnes. Quel aveu de la puissance sur les âmes! Mais aussi quelle contradiction d'affaiblir aujourd'hui ce qui lui reste d'autorité semblable à la vôtre!

Deux forces le soutiennent : avant tout, l'institution qui doit demeurer jusqu'à la fin des temps; puis, comme prince, votre concours, car il vit sous ce rapport de votre vie, faible quand vous l'êtes vous-mêmes, en sécurité pour vous et avec vous, peuples et rois, quand votre prévoyance le seconde.

Est-ce le Pape qui a fait cette maladie contagieuse de vos négligences, de vos faiblesses, de vos ambitions particulières? Au point où en étaient les choses, depuis longtemps l'Église que vous aviez délaissée devait recourir aux seuls moyens de salut qui lui restaient; elle n'en a pas eu le choix; elle a subi les épreuves qui résultaient de vos fautes; mais elle a compris cet avertissement que maintenant vous paraissez oublier, et le secours qui est quelquefois refusé aux souverainetés ordinaires ne lui a pas manqué. Vous qui l'accusez, dites si, Grégoire XVI renversé ou mourant au milieu de vingt révolutions, la République française serait venue assiéger et vaincre la République de Rome? Quels alliés auraient protégé efficacement le Pape ou les cardinaux dispersés? C'est bien alors que la terre eût été sans appui moral, sans espérance contre la barbarie! Cependant Pie IX, entouré de ces mêmes révolutions, voit accourir ses défenseurs inattendus. L'esprit qu'il avait inspiré à l'Église, avant les catastrophes, la protége dans le monde entier; elle souffre à Rome et n'a jamais été si triomphante là où l'on redoutait ses plus grands périls. Sa principale force temporelle est encore dans ces souvenirs et cette indépendance. *Bel état pour l'Église*, dit Pascal, *de n'être soutenue que de Dieu!*

[1] *Discours sur l'histoire universelle*, Bossuet.

Nous concluons, quant à nous, que le nautonier de la haute mer a été désigné au moment opportun, et que ses agrès ne pouvaient être mieux préparés pour ce qu'il y avait à faire.

La véritable responsabilité de Pie IX et celle de l'Europe n'ont-elles pas été définies par Sa Sainteté dans le consistoire secret du 29 avril 1848[1]? Nul ne contestera le solennel témoignage de son

[1] .... « Il ne manque pas de gens qui parlent de nous comme si nous étions le principal auteur des commotions politiques qui, dans ces derniers temps, ont troublé pluiseurs pays d'Europe et notamment l'Italie. — Nos détracteurs s'efforcent de répandre des soupçons sur les actes de l'administration temporelle de nos États. C'est pourquoi nous voulons aujourd'hui exposer clairement et hautement l'origine et l'ensemble de ces faits.

Vous n'ignorez pas, vénérables frères, que déjà, vers la fin du règne de Pie VII, les principaux souverains d'Europe insinuèrent au Siége apostolique d'adopter pour le gouvernement des affaires civiles un mode d'administration plus facile et conforme aux désirs des laïques. Plus tard, en 1831, ces conseils et ces vœux des souverains furent plus solennellement exprimés dans le célèbre *mémorandum* qu'il crurent devoir adresser à Rome par leurs ambassadeurs. Dans cet écrit, il fut question, entre autres choses, de la convocation à Rome d'une consulte d'État, formée par le concours de l'État pontifical tout entier, d'une nouvelle et large organisation des municipalités, de l'établissement des conseils provinciaux, d'autres institutions également favorables à l'administration commune; de l'admission des laïques à toutes les fonctions de l'administration publique et de l'ordre judiciaire. D'autres notes des mêmes ambassadeurs faisaient mention d'un plus ample pardon à tous ou presque tous les sujets pontificaux qui avaient trahi leur foi à leur souverain.

« Vous savez que quelques-unes de ces réformes furent accomplies par le pape Grégoire XVI, notre prédécesseur, que quelques autres furent promises dans des édits rendus, en 1831, par son ordre. Cependant ces bienfaits ne semblèrent pas satisfaire pleinement aux vœux des souverains, ni suffire à l'affermissement du bien-être et de la tranquillité dans toute l'étendue du gouvernement du Saint-Siége.

« C'est pourquoi, dès le premier jour, où, par un jugement impénétrable de Dieu, nous fûmes élevés à sa place, sans y être excité ni par des exhortations ni par les conseils de personne, mais pressé par notre ardent amour envers le peuple soumis à la domination temporelle de l'Église, nous accordâmes un plus large pardon à ceux qui s'étaient écartés de la fidélité due au gouvernement pontifical, et nous nous hâtâmes de donner quelques institutions qui nous avaient paru devoir être favorables à la prospérité de ce même peuple. Tous ces actes qui ont marqué les premiers jours de notre pontificat sont pleinement conformes à ceux que les souverains d'Europe avaient surtout désirés.

« Lorsque, avec l'aide de Dieu, nos pensées ont reçu leur exécution, nos sujets et les peuples voisins ont paru si remplis de joie et nous ont entouré de tant de témoignages de reconnaissance et de respect, que nous avons dû nous efforcer de contenir dans de justes bornes les acclamations populaires.

« Plût à Dieu que le résultat eût répondu à nos paternelles exhortations! Mais on connaît les commotions des peuples italiens; on sait les autres événements qui s'étaient déjà accomplis ou qui ont eu lieu depuis, soit en Italie, soit hors d'Italie. Si quelqu'un veut prétendre que ces événements sont sortis des mesures que notre bienveillance et notre affection nous ont suggérées, celui-là, certes, ne

allocution, qui se terminait par une déclaration dégageant le Souverain Pontife de tout consentement à une guerre contre l'Autriche On sait que le parti révolutionnaire en prit acte pour renverser son gouvernement.

Il est très-essentiel de distinguer deux sortes de concessions, depuis le 16 juin 1846 jusqu'à l'exil de Gaëte, le 24 novembre 1849 : les unes ont été faites à de terribles circonstances plus fortes que ne doit l'être, en certains cas, la résistance d'un prince. Elles sont des fautes, à n'en juger que selon la prudence qui dirige les souverains entièrement libres de leurs actions; mais, dans la mesure et le temps où elles se sont accomplies, avec les apostoliques réserves qui les ont toujours accompagnées, elles seules pouvaient sauver l'Eglise des calamités redoutables qu'une conduite contraire eût inévitablement amenées.

Les autres concessions, si elles n'avaient été troublées, devaient satisfaire les besoins raisonnables et paisibles des populations pontificales, les vœux de tous les gouvernements. En examinant d'abord les premières, remarquons que les fautes dont je parle ont été conseillées par plusieurs cabinets qui, peut-être, ne les ont pas trouvées suffisantes, et, bien loin de s'en plaindre, ont demandé davantage. Ainsi l'*amnistie* qui a suivi presque aussitôt l'avénement du nouveau pontificat fut très-approuvée.

La *garde civique* (le 5 juillet 1847); l'*émancipation de la presse*, par les édits du 15 mars 1847, et surtout du 5 juin 1848 ; le *statut fondamental*, ou régime représentatif complet (14 mars 1848), toutes ces libertés générales dépassaient ce que l'expérience politique du pays pontifical, l'état des esprits, l'indépendance du Saint-Siége, comportaient; elles ne pouvaient manquer de tourner à la turbulence, à la guerre, à la destruction de toute liberté. Pie IX les a concédées ; mais chacune d'elles coïncidait avec un formidable événement.

Ici les dates sont très-importantes : il faut les mettre en regard de chaque situation, considérer tous les faits, toutes les nécessités à la fois Méfiez-vous surtout, pour en bien juger, de la douleur de vos souvenirs, des vagues impressions des inattentifs, et de cette sotte aiguille qui marque toujours la même heure.

Si Pie IX, le père de tant de peuples égarés, sans force militaire,

pourrait, en aucune façon, nous les imputer à crime, attendu que nous n'avions fait que ce qui avait été jugé par nous, comme par les princes susnommés, utile à la prospérité de nos sujets. — Les peuples d'Allemagne ne sauraient nous accuser si, réellement, il ne nous a pas été possible de contenir l'ardeur de ceux de nos sujets qui ont applaudi aux événements accomplis contre eux dans la haute Italie; plusieurs autres princes, soutenus par des forces militaires bien plus considérables que les nôtres, n'ont pas pu résister eux-mêmes aux révolutions qui ont soulevé leurs peuples. » — (Allocution de Pie IX aux cardinaux.)

avec de pauvres finances, se fût retranché dans une résistance trop vive, au delà de ce qu'exigeaient l'intégrité de son apostolat et le soin de l'Église qu'il devait avant tout préserver, il eût exposé sa double puissance à des attentats anticipés.

Au mois de mai 1847, la Toscane entrait en pleine réforme ; trois mois après, les troubles de Lucques et de Modène éclataient ; le Piémont s'érigeait en État constitutionnel, le 10 mars 1848 : le 14 janvier de la même année, Palerme s'insurgeait, et le 29 Naples avait sa constitution. Le 24 février, révolution en France ; le 10 mars à Berlin, le 13 à Vienne, le 17 à Venise, le 18 à Milan. La République française, que le Pape n'a pas sans doute préparée, accroît et précipite partout ces mouvements. Alors l'Europe n'a plus de conseils ; les manœuvres de la tempête sont l'unique sagesse.

Pie IX, cependant, parvient encore à différer le *statut fondamental;* il n'y consent que deux mois après la proclamation de la constitution napolitaine et quelques semaines après la même résolution prise à Turin. Vous figurez-vous les épouvantables conséquences de sa déchéance temporelle, ou d'un parricide envers le genre humain, avant la défaite de la révolution de Naples, le 15 mai 1848, avant les victoires du parti de l'ordre en France à la même époque, et le dénoûment des tristes entreprises de la haute Italie[1]?

Montrez-nous jusque-là, et pendant plusieurs mois, la place assurée d'une libre élection pontificale ; pour Pie IX, un refuge où il puisse avoir la garantie qu'on ne prétendra pas lui imposer des conditions inacceptables, où sa présence ne soit pas un sujet de rivalité, de méfiance, de guerre entre les peuples, et n'ait au moins ce désastreux résultat d'interrompre ou de limiter ses relations spirituelles.

L'hospitalité du roi de Naples, à peine rétabli dans son autorité, ne présentait pas ces périls. Quand le Saint-Père la préféra, plus tard, il eut à se féliciter d'être resté prince italien, et d'avoir pu, de cette retraite, en appeler, dans son indépendance, à toutes les puissances catholiques ; mais encore fut-il obligé d'attendre que cet appel pût être entendu.

Quitter ses États, lorsque sa puissance spirituelle n'y était pas encore ouvertement attaquée, pour la porter dans un milieu qui n'eût pas été plus sûr, sa pontificale sagesse et son courage ne le permettaient pas. Il fit mieux, en n'acceptant l'exil ni trop tôt, ni trop tard, en gagnant du temps pour l'Église et pour l'Europe, en épuisant, sous de franches et invincibles réserves, les concessions possibles ; en mo-

[1] La paix de l'Autriche avec la Sardaigne n'a été signée que le 14 août 1849, en même temps que Venise achevait sa résistance. La guerre de Hongrie n'a fini qu'au mois de septembre de la même année.

dérant jusqu'au bout les fureurs qui n'atteignirent d'ailleurs leur dernier terme qu'après l'arrivée des réfugiés de tous les pays, et n'osèrent prononcer sa déchéance qu'après son départ, en démontrant, en un mot, par la plus inouïe générosité, toute l'ingratitude et la folie révolutionnaires.

Ce n'est pas nous écarter de notre sujet, mais le resserrer et l'approfondir, que de répondre en même temps à ceux qui gémissaient des prétendues faiblesses du Souverain Pontife, et à ceux qui l'accusent d'avoir conservé trop d'autorité.

De ces contradictions, que ressort-il en effet? La justice de Dieu et de l'histoire. Nous y avons de plus trouvé l'occasion d'éclaircir les situations que beaucoup d'esprits jugent mal parce qu'ils les ignorent, de signaler dans les fautes la prévoyance, et dans la ruine apparente les visibles préservations. Plus nous aurons prouvé les immenses difficultés de Pie IX dans les deux premières années de son règne, les nécessités qui l'obligeaient à faire noblement la part de ces terribles conjonctures pour conserver tout entière la sécurité de l'Église, plus on devra reconnaître qu'en maintenant, en 1849, les bases fondamentales de ses institutions de 1846, il a été courageux avec prudence, fidèle à lui-même, et qu'il y aurait une folle iniquité à lui demander, sous une forme blessante, ce qui ne serait pas d'accord avec son expérience si chèrement acquise.

Nous voulons enfin ne laisser aucun prétexte aux hommes d'État qui traitent le Saint-Siége comme un gouvernement solitaire, tantôt omnipotent pour le bien et pour le mal, tantôt misérable jusqu'à la servilité, qu'il faut vénérer en lui liant les mains, présenter à la piété des peuples en lui adressant de vilaines leçons, négliger ensuite au moindre embarras, ébranler si je ne sais quel incident politique y engage, tant cet étrange pouvoir se suffit à lui-même et les autres souverainetés ont peu d'intérêt à sa force!

Continuons donc d'examiner concurremment les bontés et les tyrannies de Pie IX, son faible pour la flatterie des multitudes et ses continuelles protestations contre leurs égarements[1], son penchant pour les innovations et ses timidités, les respects et les outrages qui lui sont quelquefois adressés dans un même discours.

La subite grâce accordée à seize cents exilés, dont le tiers au moins devait accepter des emplois de la république, est sortie de ce cœur si prompt à la miséricorde sans hésitation ni conseil. Aucun acte ne pouvait être plus hardi au milieu de l'effervescence de 1846, car le domaine pontifical est un petit pays où les influences politiques ne

[1] Toutes les allocutions de Pie IX expriment les réserves fondamentales sur lesquelles il n'a jamais rien cédé.

sont pas diminuées, absorbées dans les vastes intérêts qui existent ailleurs. N'est-ce pas celui qu'on a cependant le plus applaudi en Italie, en France, en Angleterre, en Allemagne? et si Pie IX n'eût pas devancé le vœu des gouvernements, leurs représentations ne seraient-elles pas bientôt arrivées? Ce pardon, d'un autre côté, apparut comme une couronne de l'Église à ce moment où elle avait tant besoin de sa sainte popularité pour traverser les temps difficiles. Mais enfin, si l'amnistie de 1846 a été une si grande faute, ce qui n'est point notre pensée et encore moins notre sentiment, comment, après celle de 1849, plus clémente que la première, puisqu'elle venait à la suite de tant de trahisons et de récidives; comment, sous l'impression des commentaires non encore publiquement réfutés du comte de Cavour et de lord Palmerston, en face des projets avoués contre le Saint-Siége, plus menaçants, peut-être, qu'ils ne l'étaient il y a dix années, l'amnistie est-elle encore publiquement la principale recommandation d'un congrès?

Les diplomates anglais et sardes n'abusent-ils pas de l'esprit de parti quand ils prétendent que les cachots du Saint-Siége sont remplis de martyrs libéraux? Nous avons répondu, pour ce qui concernait le passé, à ces allégations. Aujourd'hui nous sommes en mesure d'affirmer que les prisons dont on parle ne renferment que cinquante détenus pour des crimes ou délits politiques postérieurs à l'amnistie, nombre inférieur à celui des détenus pour la même cause dans les États sardes.

Pie IX a promulgué l'édit de la garde civique onze mois, et celui de la consulte dix-sept mois après son avénement. La concession du *statut fondamental* coïncidait avec les révolutions de l'Italie et de l'Allemagne.

La garde civique est excellente dans les pays de véritable libéralisme, par conséquent bien réglés; là où le respect de la loi, le bon usage des franchises locales et des libertés d'un ordre plus élevé ont leurs racines dans le sentiment religieux, qui vit assurément en dehors de ces aptitudes, mais leur est tout à fait nécessaire. En plusieurs contrées, les bons et mauvais services de cette institution ont été mêlés, comme les qualités et les défauts des populations elles-mêmes. Dans les États pontificaux, elle mettait avec la force armée le sort du pouvoir souverain entre les mains de la bourgeoisie des villes et surtout de la capitale, souvent exposée aux ardeurs d'une opinion mobile, et conduite alors par des meneurs violents et adroits. Or, si l'échauffement des idées générales de liberté est à craindre partout où elles ne portent pas avec elles les sûretés d'une rare éducation politique, c'est-à-dire d'une tradition inséparable des mœurs, à plus forte raison quand un autre sentiment passionné, noble et aveugle à la fois, le

désir d'une existence nationale plus étendue, s'est emparé des imaginations. Sur le territoire romain comme dans toute l'Italie, on ne demandait et l'on ne demande encore la liberté que pour en faire une arme au service de l'unité extérieure. Un changement complet de la carte européenne et de grandes guerres en seraient le résultat.

Nous croyons que cette cause de l'unité, telle qu'on la soutient, est chimérique, démentie par l'histoire de plusieurs siècles, inconciliable avec la liberté de l'Eglise et les rivalités de cinq à six capitales; mais la poursuite d'une semblable thèse nous mènerait en ce moment trop loin. Constatons seulement l'impétueux courant d'un libéralisme nominal subordonné à cette sorte de patriotisme ultraromain Une seule de ces exaltations suffirait pour compromettre les efforts d'une sage liberté; ici il y en a deux, qui se confondent, s'excitent et s'aggravent l'une par l'autre.

La prudence, dans ce pays, est donc plus nécessaire que partout ailleurs, puisqu'elle doit, en outre, garantir l'indépendance spirituelle du Souverain Pontife, et les droits de conscience des nations catholiques.

Pie IX connaissait parfaitement cet état de son peuple. Comment et à quelle occasion a-t-il accordé la garde civique?

La cour de Vienne, qui venait d'accomplir l'incorporation de Cracovie, malgré les traités, et ne croyait pas pouvoir les faire observer en Suisse sans le concours de toutes les puissances, renforça, pendant l'été de 1847, les garnisons impériales de la haute Italie. Il était assez simple qu'elle voulût défendre ses possessions; mais cette précaution fut aussitôt interprétée comme le commencement d'une invasion. Les troupes autrichiennes entrèrent dans l'enceinte de Ferrare, et se retirèrent ensuite, sur les sommations qui furent faites, ce qui ajoutait la démonstration d'une nouvelle faiblesse à l'effet d'une menace [1].

A ce moment, l'explosion de la Péninsule rendait un appel aux gardes civiques, comme auxiliaires ou réserves de quelques faibles corps organisés, inévitable; l'opinion publique se détourna des réformes modérées pour réclamer celles qui ne l'étaient pas et n'y plus apercevoir que la bête noire de toutes les haines : la domination autrichienne.

[1] La conduite de M. le comte de la Marguerite fut en cette occasion un modèle de loyauté et de prudence Voici son jugement sur l'affaire de Ferrare et ses suites. « Il est aussi certain que cet acte était sans nécessité, qu'il est hors de doute que les conséquences en furent très-malheureuses. — Charles-Albert s'irrita par affection pour le Pape et par aversion pour l'Autriche. — J'expédiai aussitôt un courrier à Rome pour mettre à la disposition de Pie IX tous les moyens qui étaient en notre pouvoir. — Le roi ne tint pas la chose cachée et ce fut un nouvel élan d'enthousiasme. — Les journaux de Rome et de Toscane répétèrent ces nouvelles, et les intrigues, les espérances, les clameurs dans la force desquelles les ennemis de la paix mettaient leur confiance, s'étendirent du Pô à l'Arno et au Tibre. (Mémorandum historico-politique, p. 433 et 434).

La *conspiration de l'amour* prit une autre physionomie ; la presse ne garda plus de mesure ; les sanctions pénales n'étaient plus exécutables. Ce qui étonne, c'est que Pie IX ait pu contenir plus d'une année encore ces populations armées qui se précipitaient vers l'anarchie et la guerre. Comment en vint-il à bout ? *Per mansuetudinem Christi*, politique assurément très-pontificale. Excepté pour les plus endurcis, tout n'était pas, d'ailleurs, joué dans les sentiments témoignés à Pie IX. Il fallut du temps à un certain nombre de meneurs eux-mêmes pour passer d'un véritable respect à la colère et aux détestables résolutions ; Rome était très-sincère. On ne put l'entraîner ni la dominer tout d'un coup ; la vénération du dehors retenait au dedans. Une année de reconnaissance prolongea de la sorte les jours d'ingratitude jusqu'au moment où la Papauté eut un refuge et des alliés.

Le système communal et provincial, complété par une consulte, fonctionna néanmoins. C'était la partie durable des réformes de Pie IX, de celles qu'il a seules voulues dès le commencement de son pontificat, qu'il a reprises à sa restauration, en retranchant les parties qui auraient de nouveau détruit le tout. On ne sait pas assez que le *Mémorandum de* 1831, le *motu proprio du* 14 *octobre* 1847, *celui du* 12 *septembre* 1849, sont identiques dans leurs dispositions principales[1]; que le Saint-Père est revenu, à cette dernière époque, aux mêmes institutions tant célébrées à leur début et interrompues par le statut fonda-

[1] Nous ne pouvons donner ici tout leur texte. Comparons seulement dans chacun de ces actes, et sur l'article le plus important, ce qui concerne les attributions financières de la consulte centrale. Dans le *mémorandum*, le *motu proprio* de 1847 et celui de 1849, les bases communales et provinciales électives sont les mêmes et ne diffèrent que par le développement des formules :

1° *Paragraphe du mémorandum :* « L'importance immense d'un état réglé des finances rend indispensable un établissement central chargé, comme cour suprême des comptes, du contrôle de la comptabilité, du service annuel de chaque branche de l'administration civile et militaire et de la surveillance de la dette publique, avec des attributions correspondantes au grand but qu'on se propose d'atteindre. »

2° *Art.* 22 *et* 23 *du motu proprio de* 1847 *:* « La consulte d'État est instituée pour *prêter son concours* à l'administration publique. C'est pourquoi *elle sera entendue* pour créer et amortir les dettes, imposer, supprimer et diminuer les impôts, aliéner les biens et les droits propres de l'État, pour déterminer les tarifs douaniers et établir les traités de commerce, pour examiner les recettes et les dépenses, tant générales que particulières, de chacune des administrations de l'Etat, prononçant sur ces matières des sentences syndicatoriales. »

3° *Motu proprio de* 1849, *art* 2 *:* « Il est institué une consulte d'État pour les finances. *Elle sera entendue* sur le revenu de l'État ; elle examinera les dépenses, arrêtera aussi le règlement des comptes. *Elle donnera son avis* sur l'imposition des nouvelles taxes ou la diminution des taxes existantes, sur le meilleur mode d'en opérer la répartition, sur les moyens les plus efficaces de faire refleurir le commerce, et, en général, *sur tout ce qui regarde les intérêts du trésor public.* »

mental, ensuite par les attentats de la république. Celles-là, à aucun point de vue, ne sont des fautes. Beaucoup de personnes concluent, de la clameur répétée de certaines plaintes, que les institutions actuelles contiennent moins de garanties que les premières, dont elles ne sont pourtant que la reproduction fidèle; non-seulement il ne faut pas y voir moins, mais elles donnent davantage, car elles fonctionnent utilement depuis sept années, tandis que celles de 1847 n'ont eu qu'une existence troublée et stérile.

Si nous savions faire un livre, nous aimerions à traiter complétement un tel sujet, fort digne de la méditation des publicistes. Mais nous nous souvenons de Leibnitz, qui, chargé de composer une histoire de la maison de Brunswick, la commença, après trois ans de recherches, par une explication de la formation du globle et des substances qu'il renferme.

Le caractère des institutions pontificales devait être traditionnel et libéral, par conséquent ce qu'il y a de plus opposé à la méthode révolutionnaire. Nous ne prétendons pas qu'elles conviennent à tous les pays et à toutes les circonstances qu'on peut imaginer (nous n'en connaissons pas de cette espèce), nous croyons même qu'il sera nécessaire de les améliorer sur plusieurs points, dès qu'une sage pratique et la sécurité universelle le permettront. Cependant, leur philosophie, si je puis m'exprimer ainsi, est à l'adresse des États aristocratiques ou démocratiques, des monarchiques et républicains très-particulièrement. Le Saint-Siége a judicieusement posé certaines questions sur lesquelles il faudra bien revenir tôt ou tard, partout où l'on tend à s'en éloigner.

Autorité incontestable au sommet. — Participation réglée du pays; sa représentation assurée par les élections ou délégations de corps exempts de monopoles et de priviléges, c'est-à-dire des communautés réelles et complètes composant l'État. — Ce sont des individus qui votent et ont des droits, mais point de souveraineté individuelle nécessairement hostile à la souveraineté véritable quelle qu'elle soit. — Il n'y a pas d'individus solitaires et souverains absolus sous le soleil. Tous ont une famille, une commune, une province, des relations professionnelles, une charge d'âmes, une solidarité de garanties, de devoirs et d'intérêts. Réclamer leur participation en dehors de ces liens naturels, c'est demander la lumière à des aveugles, leur tout livrer pour ne leur rien donner; ce n'est pas interroger un peuple, mais une poussière balayée par le moindre vent des révolutions. Une telle collection de souverains, sans expérience de leurs plus simples affaires, également dressés pour le despotisme et l'anarchie, mérite de rejoindre la statue de Condillac et l'homme des bois de J.-J. Rousseau. — Le degré raisonnable des libertés générales n'est pas in-

différent; mais il dépend de ce point de départ. On peut l'étendre, on peut le restreindre; c'est le fond commun, la condition indispensable de toute liberté qu'il faut examiner.

Les sujets des États pontificaux ont de séculaires coutumes qui auraient dû les porter à ne point méconnaître ces vérités; mais le rêve de l'italianisme et l'instinct de la centralisation qui est son arme, d'autres causes encore les ont détournés de leur véritable honneur et intérêt.

« *J'ai visité*, dit un illustre auteur qu'on ne citera jamais assez au gré de mon estime et de mon amitié, *les deux nations qui ont développé au plus haut degré le système des libertés provinciales; j'ai vu, aux États-Unis et en Angleterre, imputer les maux de l'État à une infinité de causes diverses, mais jamais à la liberté communale. Tous mettent en première ligne et classent à la tête de tous les autres avantages la liberté provinciale* [1]. »

L'Angleterre sait cela et y trouve sa puissance. Pourquoi prêche-t-elle le contraire? L'intérêt qui l'y porte est bien indigne d'une si grande nation.

Les révolutionnaires des États pontificaux n'avaient pas su comprendre les premiers édits de Grégoire XVI, retirés après la seconde révolte de 1832; ils ne surent pas davantage mettre à profit les institutions de Pie IX, qu'ils n'applaudirent un moment que pour aspirer au statut fondamental. Au moins essayeront-ils, ne fût-ce que par amour-propre, de montrer qu'ils ont la moindre notion d'un régime plus libre? A la séance d'ouverture, le premier ministre du Souverain Pontife, un des hommes les plus éclairés qui fût en Europe, passionné pour la gloire de son pays, est égorgé à la porte de leur assemblée, qui garde un lâche silence, et, sur quelques murmures aussitôt comprimés, passe à l'ordre du jour. L'assassin est porté en triomphe avec son couteau; des joies sauvages éclatent sous les fenêtres de la veuve et des enfants du héros qui vient d'expirer. Le lendemain, l'assaut est livré à la demeure de celui que cent nations appellent leur père et qui l'est si tendrement pour son peuple malheureux! Est-ce assez de ces trois expériences? Les diplomates anglais et sardes prétendent-ils

[1] (*De la Démocratie en Amérique*, par M. Alexis de Tocqueville, t. I, p. 162).

« Et, ailleurs, p. 160: « On peut dire que dans une aristocratie le peuple est à l'abri des excès du despotisme, parce qu'il se trouve toujours des forces organisées prêtes à résister au despote.

« Une démocratie sans institutions provinciales ne possède aucune garantie contre de pareils maux. Comment faire supporter la liberté, dans les grandes choses, à une multitude qui n'a pas appris à s'en servir dans les petites? Comment résister à la tyrannie dans un pays où chaque individu est faible et où les individus ne sont unis par aucun intérêt commun?

qu'elles n'ont apporté aucun enseignement et qu'il faut recommencer dans les voies de perdition?

La douceur de Pie IX n'a pas besoin d'un drame qui la rehausse, et je me garderai de contredire son magnanime silence.

Dans le récit de semblables crimes, la plume du président de Thou s'arrêtait à ce cri d'une tristesse indignée qui voudrait les effacer du temps :

> Excidat illa dies ævo, ne postera credant
> Sæcula !

Tel héros des journées que lord Palmerston préfère au règne de Pie IX est chargé d'assassinats. Je n'ai pas compté tous les morts; mais de lugubres enquêtes ont passé par mes mains. Sa Seigneurie ne devrait pas ignorer que *Zambianchi*, capitaine des *finanzieris*, fit exécuter le même jour, sans jugement, et enterrer sans prières quatorze prêtres dans le jardin de Saint-Calixte. Parmi eux se trouvait le curé de la Minerve, que les pauvres ont pleuré.

J'ai vu sur les registres saisis de la *Société populaire* des procès-verbaux qui attestent son influence directe sur les décrets de la Constituante, et j'ai la minute d'une déclaration signée, par laquelle ce club, auteur de tant d'abominations, nomme le *Christ* son président perpétuel. Sa Seigneurie voudra-t-elle supputer les vols? — Ce serait, il est vrai, difficile. Cependant j'en ai dit quelque chose déjà, et j'ajoute, parce que je le sais, qu'après 1849 une commission a opéré deux mille huit cent quinze restitutions d'objets volés dans les musées, les collections publiques et les habitations privées. Les cloches fondues et le séquestre des monts-de-piété ne figurent pas dans ce tableau.

En regard de ces assassinats, de ces vols, sous le régime des triumvirs, que lord Palmerston cite un seul acte du gouvernement pontifical qui puisse justifier ses inqualifiables accusations. C'est un défi que ne craint pas de lui porter le témoin sincère des calamités auxquelles sa politique depuis 1832, ses notes, son attitude, les pérégrinations de lord Minto, ont gravement contribué. Nous comptons sur l'équité du peuple anglais pour apprécier enfin ces honteux réquisitoires, et, comme dernière réponse, nous affirmons que les nobles concitoyens de lord Palmerston ne supporteraient pas vingt-quatre heures la millième partie des excès qu'il a osé comparer aux efforts bienfaisants du Pontife de qui relèvent spirituellement un si grand nombre de leurs frères, dans les îles Britanniques, et de leurs alliés dans le monde.

Nous avons suivi jusqu'ici la marche des révolutions et des diverses interventions européennes; nous avons montré dans les vicissitudes

romaines le résultat continuel des conseils donnés, abandonnés ou contredits par les principaux gouvernements, de leurs compétitions, de leurs fautes, de leur propre impuissance. Avec la restauration de Pie IX commence un nouvel établissement qui engage bien plus directement encore ces grands États, car ses bases ont eu leur entière approbation en 1849, et cette fois, jusqu'à présent du moins, ils sont restés d'accord entre eux sur ce qui a été fait. Excepté le cabinet de Londres, qui a continué son rôle à part, et le Piémont, il n'est pas une puissance qui n'ait adopté, dans leur ensemble, les sentiments de la conférence de Gaëte.

La France républicaine a désiré, il est vrai, quelque chose de plus, notamment le vote absolu de l'impôt par la consulte d'État Je puis en parler puisqu'on s'en est expliqué hautement à la tribune de 1849[1]. La discussion de tout le reste ne m'appartient pas. Il m'est encore permis d'ajouter, cependant, que cette question était résolue, dans les conseils de Pie IX et dans la conférence de Gaëte, au moment où mes secondes fonctions diplomatiques ont commencé, et, lorsqu'on sut qu'elle l'était, M. le ministre des affaires étrangères déclara loyalement, devant l'Assemblée législative, que le gouvernement bornait dès lors ses recommandations *au prompt et efficace développement des principes d'institutions libérales, déposés dans le* motu proprio *du 12 septembre*[2].

Rien n'a été dit, dans le dernier congrès, sur le vote de l'impôt. S'il en avait été reparlé, il aurait été facile d'objecter qu'en 1849 l'opposition anglo-sarde n'était pas, à beaucoup près, aussi menaçante qu'elle l'est aujourd'hui, et qu'assurément ce péril serait un nouvel argument contre l'attribution qui pourrait porter l'assemblée romaine, si elle se laissait influencer par les provocations propagées dans toute l'Italie, à dévier du concours utile qu'elle apporte, depuis cinq ans, dans l'accomplissement de ses devoirs.

Mais, au point de vue pratique, s'imagine-t-on que la consulte, au milieu des embarras du gouvernement et du pays, n'ait pas autant d'autorité que si elle votait l'impôt? Les attributions réelles d'un

[1] M. Odilon Barrot, président du conseil, établissait, par les dépêches de M. de Rayneval, que Sa Sainteté avait semblé portée, dans l'origine, à concéder le vote de l'impôt par la consulte. (Voyez son discours au *Moniteur* du 20 octobre 1849 (p. 3,252).

[2] « Nous avons reconnu que ces institutions réaliseraient, en très-grande partie, les vœux émis par la France et *apporteraient des innovations très-notables et très-heureuses dans l'administration* des États de l'Église, si elles étaient convenablement réalisées. » Discours de M. de Tocqueville (p. 3,211 du *Moniteur*). La discussion était ouverte sur les crédits extraordinaires de l'expédition de Rome, qui furent votés, après ces explications, par quatre cent soixante-neuf membres de l'Assemblée contre cent quatre-vingts.

corps sont proportionnées au besoin qu'on en a, comme au bon esprit qu'on y apporte, et ne sauraient être mesurées exactement par le texte qui les règle. L'honorable président du Conseil de 1849, M. O. Barrot, lui-même, qui pensait alors que le vote dont il s'agit devait être accordé à la consulte, s'appuyait sur cette considération : Si l'on discute les subsides comme simples consulteurs, on peut encore les blâmer, faculté tellement considérable, qu'elle peut devenir dangereuse, et qu'ainsi il vaut mieux accorder au pouvoir consulté l'entière responsabilité des impôts afin qu'il ait un plus puissant motif de se modérer lui-même[1]. Je ne discute pas le fond de son opinion; mais je conclus de ses arguments que la faculté actuelle n'était pas nulle à ses yeux. Sous ce rapport, il avait raison ; et nous le démontrerons tout à l'heure par d'importants résultats.

Je cherche vainement sur quel point relatif à ces institutions approuvées si récemment par toute l'Europe, on pourrait élever de légitimes remontrances. Dans tous les cas, les cabinets de Londres et de Turin devraient être récusés; car, n'admettant pas le point de départ des autres nations, ils ne sauraient concourir au même but.

Je me souviens qu'en 1849 j'écrivais, en dehors de mes relations officielles : « *Pour conseiller l'Église, il faut la connaître; et, pour la connaître, il faut l'aimer.* »

Maintenant, je réduis ma proposition à ces nouveaux termes que je crois du plus simple bon sens diplomatique : « *Pour conseiller le Saint-Siége, il faut au moins vouloir, avec bienveillance, son établissement temporel.* » Autrement les conseils paraîtront des embûches ou des menaces. Il importe de ne pas oublier que la tactique des diplomates étrangers, auxquels je réponds, consiste, en matière d'amnistie, à se réserver publiquement toute la reconnaissance des graciés, pour ne laisser au Saint-Siége que le tort de ses cruautés, aggravé par le discrédit de sa faiblesse, et s'il s'agit de la sécularisation, par exemple, à restreindre le cercle des laïques, parmi lesquels le souverain serait disposé à recruter son administration, en augmentant le nombre des mécontents qu'on lui suscite.

Pour les puisances bienveillantes, une seule question discrètement posée se conçoit : Les institutions pontificales, dont elles ne contestent pas les bases, ont-elles été régulièrement et courageusement appliquées?

Nous abordons ici le véritable sujet d'un débat opportun, et nous prions nos lecteurs de nous accorder toute leur attention. Ce qui précède résume, nous osons le croire, les considérations historiques qu'on ne trouverait peut-être pas en des écrits fort supérieurs au nôtre ; mais ce qui suit est le fond raisonnable des inquiétudes exprimées

[1] Même discours. (*Moniteur* de 1849. p. 3,253).

dans le Congrès, ou bien on a parlé en l'air et sans dessein, ce que nous n'admettons pas.

Le système de ces institutions auxquelles il est bien remarquable que Pie IX ait toujours été fidèle, malgré la variation des conseils de plusieurs cabinets, et ses embarras intérieurs, est en pleine vigueur depuis cinq ans.

Le gouvernement pontifical est conduit par quatre ministres et un secrétaire d'État, qui préside à défaut du Saint-Père.

La consulte et le conseil d'État ont une existence sérieuse, un rôle des plus actifs. La première, en particulier, est arrivée à sa cinquième session. Au début de ses travaux, en 1852, sa principale attribution, qui est financière, avait de quoi s'exercer.

Outre le fardeau de la dette et des dépenses extraordinaires, un papier-monnaie discrédité, et la monnaie de cuivre dite *erosa*, représentant le vingtième de sa valeur réelle, entravaient toutes les transactions. La république, si exemplairement administrée, selon lord Palmerston, en avait émis, en dix-huit mois, pour huit millions d'écus (42,880,000 fr.). Le gouvernement, avec le concours de la consulte, n'a pas hésité à prendre cette charge, à retirer ces valeurs de la circulation en les remboursant au taux de la dépréciation constatée. Il n'y a plus de papier-monnaie.

L'occupation autrichienne, avant les réductions d'effectif, a coûté 5,370,000 fr. par an; celle de la France, plus généreuse, 391,000 fr. seulement, pour casernement et frais de police; en tout, depuis sept ans, cette double dépense s'élève à 32,160,000 fr.

De plus, il fallait bien se préparer à l'évacuation de ces troupes, dont la présence a été signalée, en congrès, comme *anormale*, et y suppléer par une petite armée nationale, dont l'entretien annuel a coûté environ 10 millions de francs, somme à peu près égale à celle de la même dépense, en 1839, mais le double de ce qui suffirait si la sécurité de l'État n'était pas intérieurement menacée par les suggestions du dehors.

Et encore, la plus grande difficulté n'est pas le payement, mais le recrutement. La conscription ne pouvait exister en ce pays, qui, selon la remarque de Voltaire, était, jusqu'à la fin du dix-huitième siècle, en paix depuis Charles-Quint.

Cette paix est passée dans les mœurs, dans le sang; alors même qu'on établirait la conscription, on sait bien que des troupes fermes et disciplinées ne se forment pas en un jour et ne conservent pas leurs qualités en l'absence de toute guerre. Il a donc fallu recruter à l'étranger. Les Suisses étaient excellents; mais depuis l'interdiction des capitula-

tions par la diète, on ne peut en avoir en quantité suffisante. On a songé aux Irlandais. Le gouvernement anglais s'est présenté comme un obstacle. Ces difficultés ajoutent à la dépense.

Tant de charges extraordinaires n'étant pas couvertes par les recettes, on a dû solder, chaque année, de considérables déficit. Pour y subvenir, de nouveaux impôts ont été établis, mais le moins possible, car le Saint-Siége, afin de ménager les populations, a toujours préféré recourir à des ventes de biens de l'Etat, à des subventions du clergé, à des emprunts. La dette des Etats pontificaux dépassait 100 millions de francs à l'avénement de Pie IX; depuis 1849, on a été réduit à emprunter encore 200 millions environ[1], ce qui porte la dette totale à un peu plus de 300 millions de francs.

L'acquittement de ces déficit, de ces dépenses extraordinaires, les impôts nouveaux, les emprunts contractés, le remboursement du papier-monnaie, sont-ils un faible effort en cinq ans? Il se réduit aux 200 millions empruntés et à l'accroissement des impôts; mais on ne l'apprécierait pas entièrement si, comparant la population de la France avec celle des Etats pontificaux, 36 millions d'habitants avec 3 millions, on disait que 200 millions sont pour ces derniers comme 2 milliards 400 millions pour nous qui sommes douze fois plus nombreux, car nous avons une fortune générale, un crédit, des accroissements de richesse par nos dépenses mêmes, des ressources en tous genres qui n'existent pas chez le peuple dont nous examinons l'état financier.

Et cependant le Saint-Père, assisté de la consulte, s'est-il borné à ces lourdes réparations? Aucune économie, aucune réforme financière n'ont été négligées; le monopole du tabac était affermé; ce contrat a été résilié, sans déranger l'existence des nombreux employés qu'il faisait vivre; l'Etat, en rentrant en possession de cette branche de revenu, y a trouvé un bénéfice de 1,2[illegible]0,000 fr.

Le budget, qui était monté à 6[illegible] millions de francs en 1852, n'est plus que de 66 millions en 1856; l'industrie et le commerce commencent à se relever. Les tarifs de la douane ont été revisés et améliorés; son produit était de 21,714,360 fr. en 1847; il s'élève aujourd'hui à 28,654,360 fr. — Le même progrès se fait remarquer sur le nombre et le tonnage des navires.

[1] 169 millions en France, 7 à 8 à Gênes, 25 à l'intérieur. — Sur le dernier budget, qui est de 66 millions de francs, l'intérêt de la dette figure pour 25,825,000 francs; mais cette somme comprend le crédit de l'amortissement, le rachat du papier-monnaie, les pensions et secours. — Nous comptons en francs pour nos lecteurs français, en évaluant l'écu à 5 francs 36 centimes. — M. Mazade, dans son très-louable et intéressant travail de la *Revue des Deux Mondes*, porte le dernier budget à 75 millions de francs; d'après nos renseignements, il n'est que de 66 millions.

Le gouvernement pontifical accorde des primes aux plantations d'arbres utiles, pour encourager l'agriculture et assainir les campagnes : depuis 1850, 575,000 pieds d'arbres ont été primés. Le télégraphe électrique, sur les lignes principales, à Rome, l'éclairage au gaz, ont été introduits. Les dépenses extraordinaires que nous venons d'indiquer ne permettent pas à l'État de grands sacrifices pour accélérer l'exécution des chemins de fer, quoiqu'il n'ait rien à se reprocher sous ce rapport ; il a fait largement appel aux capitaux privés. Rome a sa gare et le chemin de Frascati. Les lignes de Civita-Vecchia, de Bologne, de Frascati à Naples, celles qui doivent relier le territoire aux duchés de Modène et de Parme, à la Toscane et aux rails des possessions autrichiennes, sont concédées.

La consulte, qui a donné son avis pour toutes ces entreprises, est-elle un vain et ridicule pouvoir ? Voyons ce qu'en disent, non des amis exclusifs du Saint-Siége, mais ses détracteurs, ou bien des écrivains très-bienveillants pour la politique piémontaise. Je lis dans le numéro de juin 1856, d'un célèbre recueil, la *Quarterly Review*, (p. 132) :

« Plusieurs membres de la consulte sont des hommes recommandables par leur intégrité et leur patriotisme. Leurs travaux auraient eu de bons résultats si leurs recommandations avaient été adoptées; mais jusqu'ici elles ont été méprisées. »

Les résultats que nous avons indiqués ne justifient guère ce reproche mêlé d'éloge; mais il arrive donc à Pie IX de choisir, sur la triple liste de candidats qui lui est présentée par l'élection, des hommes intègres et patriotes ? On a lieu d'en être surpris en parcourant la suite de l'article publié par la même *Quarterly Review*. Selon elle, aucune tyrannie, dans l'histoire, n'égalerait celle du Souverain Pontife[1].

[1] Voici un curieux exemple des erreurs auxquelles la passion expose. La *Quarterly Review* donne, sur la foi d'un journal piémontais, une statistique des prisons pontificales, et paraît n'y voir que des détenus politiques. Elle ne s'est pas aperçue qu'elle publiait le tableau général des prisonniers pour tous les crimes et délits. Je possédais ces documents et j'étais en mesure de les commenter. Ainsi, en 1851, il y avait dans les États pontificaux, non pas 11,279 détenus, comme elle dit, mais 11,614. Pour la Revue, ce sont autant de victimes de la tyrannie du Saint-Siége. Elle ne se doute guère que ce document, plus développé et analysé, prouverait qu'en 1851 on comptait dans les États pontificaux, un prévenu sur 451 habitants, et un accusé sur 558, tandis qu'en Angleterre et le comté de Galles on trouve, en 1842, par exemple, un accusé sur 542 habitants. — En 1857, M. Moreau Christophe compte 109,495 Anglais emprisonnés, proportion de un sur 141 habitants (p. 80 de son rapport au ministre).

La *Quarterly Review* ajoute : « Il y a, dans la prison de *San Leo* des cavernes creusées dans le roc, où l'on dit qu'une détention de cinq jours rend

Un autre recueil, rédigé avec beaucoup de soins, mais fort indépendant dans ses jugements sur le Saint-Siége, l'*Annuaire de la Revue des Deux Mondes*, parle en ces termes de la première session de la consulte en 1852 :

« Elle avait pris sa mission au sérieux. L'une de ses premières propositions fut le rachat du papier-monnaie. Elle proposa aussi de faire face au déficit par des réductions de dépense et un emprunt, et *autorisa* le gouvernement à se faire payer d'avance deux mois de l'impôt foncier. Toutes ces propositions eurent l'assentiment du Saint-Père. Les membres de la consulte annonçaient très-haut, après examen, qu'ils avaient trouvé la situation moins mauvaise qu'ils ne pensaient, et, d'autre part, que, d'après leurs informations des provinces, le premier essai des conseils locaux avait eu de bons résultats, une heureuse influence sur la marche de l'administration : la voie salutaire dans laquelle le gouvernement pontifical est entré, en adoptant le principe de la publication régulière des comptes de l'État, rassure le pays et relève le crédit du trésor. »

Et sur la session de 1854 (même *Revue*) :

« Dès le début de ses travaux, la consulte manda auprès d'elle, à plusieurs reprises, le ministre des finances, qui dut répondre en détail à toutes les interpellations. C'était un fait inouï dans les fastes de l'administration pontificale. La consulte voyant approcher le terme ordinaire assigné à ses travaux sans avoir terminé l'examen du budget, le Saint-Père s'empressa d'accorder une prolongation d'un mois. »

Il nous semble que ces procédés révèlent une participation, une entente et un contrôle qu'on ne rencontre pas au même degré dans tous les gouvernements représentatifs.

Quant à la question de la *sécularisation* des administrations publiques, dont le congrès s'est occupé avec une si ardente sollicitude, nous la reprendrons dans la suite de ce travail, en même temps que la proposition anglo-sarde relative à la séparation des Légations, comme État tout à fait laïque et à peu près indépendant, pour ne pas dire hostile. Elles touchent toutes deux aux principes fondamentaux de l'indépendance spirituelle du Saint-Siége, et doivent être examinées à part. M. Mazade, dans la *Revue des Deux Mondes* du 15 juin, raconte que la consulte a demandé une réduction du nombre des employés laïques, apparemment parce qu'elle trouvait le gouvernement pontifical trop porté, pour éviter des mécontentements et des reproches, à repousser, dans ses nominations, des ecclésiastiques, plus habitués aux affaires que les laïques. Cette information piquante ne nous était point parvenue. Mais ce que nous connaissons, c'est le dernier chiffre officiel des employés laïques et ecclésiastiques. Le voici :

aveugle et amène la mort en dix jours. » Citer de tels récits de mélodrames, c'est répondre.

Laïques. 6,836
Ecclésiastiques, y compris 179 chapelains de prison et
10 attachés au vicariat. 289

Ainsi la proportion de ces derniers est maintenant au-dessous de 2 pour 100. Les officiers de l'armée ne figurent pas dans ce tableau[1]. Comme aucun laïque ne pourrait être chapelain de prison, ni attaché au vicariat, il serait encore plus exact de retrancher les employés de cette catégorie, et de dire que, dans tous les États pontificaux, il faut compter 100 ecclésiastiques fonctionnaires, et 6,836 laïques, proportion qui n'atteint pas 1 pour 100. Si le comte de Clarendon et le comte de Cavour trouvent que c'est encore trop des premiers, ils sont bien exigeants! Ils parlent des brigandages dans les Légations et proposent d'y rémédier en leur donnant une administration laïque séparée. Ce sont précisément les provinces où l'on ne voit presque aucun ecclésiastique dans les emplois administratifs et judiciaires; mais elles touchent de près aux grands foyers d'agitations qu'on ne saurait trop recommander à la vigilance des gouvernements qui n'ont pas de penchant pour les projets des cabinets de Londres et de Turin. Il s'agit d'un pays dont l'ardeur méridionale, quand on l'entretient par de continuelles provocations, tourne aisément à des violences, quelquefois compliquées de ce qu'on appelle *spirito di parte*. Les Papes ont toujours énergiquement réprimé le brigandage, comme la France en Corse, et l'Angleterre dans quelques-unes de ses possessions. Chaque pays est affligé d'un genre de crimes qui lui est plus particulier, et les passions n'ont pas, sous le 41e et le 48e degré de latitude, la même température. Mais, si les finances romaines ne permettaient pas l'entretien d'un nombre suffisant de gendarmes, à qui la faute?

Dans le gouvernement de l'Église, où les pouvoirs politiques n'ont plus de conseils à donner, mais des enseignements à recevoir, avec quel zèle infatigable Pie IX ne s'est-il pas attaché à réformer, renouveler la discipline des ordres religieux (Encyclique du 17 juin 1847 et décret du 25 janvier 1848), à propager les congrégations dévouées aux pauvres, à l'éducation professionnelle des orphelins, se souvenant qu'avant son pontificat il était déjà leur instituteur et leur père! Dans les angoisses mêmes de son exil, Sa Sainteté se préoccupait des sœurs de Saint-Vincent de Paul, qui viennent d'ajouter leurs preuves de Crimée à tout ce que leur doivent les souffrances humaines, filles héroïques dont Voltaire a dit: « *Peut-être rien n'est-il plus grand*

[1] En 1849, 243 employés ecclésiastiques recevaient en traitement: 190,316 écus, et 5,059 laïques prélevaient sur le budget 1,186,194 écus, à peu près six fois plus.

sur la terre. Les peuples séparés de la communion romaine n'ont imité qu'imparfaitement une charité si généreuse. » (Essai sur les mœurs, p. 235, t. III.)

Avec quelle haute prévoyance encore le Souverain Pontife n'a-t-il pas élargi ses conseils pour y admettre les docteurs renommés de toutes les langues, et convoquer, en quelque sorte, dans la représentation du sacré collége [1], toutes les nations autour des périls de l'Église et pour le salut des sociétés menacées!

Nous avons indiqué à grands traits ce qui s'est accompli depuis cette restauration traitée avec moins de ménagements qu'on n'en met à soigner les lèpres du padichah de Constantinople. Et cependant il s'en faut que notre tâche soit achevée.

Le successeur de deux cent cinquante Papes, à qui l'Europe catholique ou séparée doit sa civilisation, avait-il donc tout à renouveler dans ses États? Sa mission était-elle de corriger la barbarie du Saint-Siége? Examinons, comparons. Voyons quelle était la condition du peuple pontifical et ce qu'elle est aujourd'hui.

Commençons par les pauvres : c'est leur privilége comme notre devoir devant Dieu. Ils sont partout le grand nombre. *Rome moderne a presque autant de maisons de charité que Rome antique avait d'arcs de triomphe.* Qui a prononcé cette magnifique louange? encore Voltaire. (*Dictionnaire hist.*, t. II, p. 372).

Le Piémont se glorifie, à bon droit, de son avocat des pauvres. Le domaine de Saint-Pierre possédait cette institution au quatorzième siècle; mais je ne sais si l'on trouve en d'autres pays l'assistance gratuite des *condotti*, c'est-à-dire d'un médecin et d'un chirurgien dans chaque village. La première dépense des communes est celle-là.

Hôpitaux.

Voilà ce qu'en dit M. Fulchiron, qui confirme, en 1839, les observations de M. de Tournon, préfet impérial de Rome en 1812 :

« Les revenus en biens propres que possèdent les hôpitaux, hospices, etc., montent, pour la ville de Rome, à.	1,069,848 fr.
et les secours de l'État à.	2,042,580
Total.	3,112,428

somme qui, divisée par le chiffre de la population romaine, donne près de

[1] Sur 66 cardinaux, 45 sont Italiens, 21 étrangers à l'Italie; sur ce nombre, 14 ont été nommés par Pie IX. Le sacré collége n'est plus, comme autrefois, une sorte de représentation diocésaine de l'Italie. Les nouveaux choix tendent à lui donner le caractère universel de l'Église elle-même.

20 fr. par tête [1]. — Pour Paris, une charité égale exigerait 20 millions de secours ; on en est malheureusement bien loin.

« Nulle part, ajoute cet auteur, la charité du gouvernement et des particuliers n'a été plus généreuse et plus variée ; nulle part les infortunes humaines n'ont trouvé des refuges plus consolants, plus appropriés au soulagement des peines physiques et morales. C'est une erreur de croire que les pontifes et le clergé romain favorisent la mendicité. Sixte-Quint la proscrivit ; plusieurs de ses successeurs rendirent contre elle de sévères ordonnances, et ils firent mieux que de la prohiber, car ils élevèrent de nombreux asiles pour fournir de l'occupation aux pauvres et les moyens d'apprendre des métiers. » (*Voyage de M. Fulchiron dans l'Italie méridionale*, t. II, p. 285).

J'abrège. Il faudrait parler de l'immense établissement de Saint-Michel, vraie cité de miséricorde; de la maison d'industrie Manfredi, du P. Giovanni, de la Vigna pia, etc.

Il faut lire, dans l'ouvrage de M. de Tournon, les honorables embarras de son administration après la suppression des ordres religieux, et la réduction d'un tiers du revenu des hôpitaux de Rome par le gouvernement impérial. La liste des indigents s'éleva tout d'un coup à 30,000; elle n'était avant que de 15,000, c'est-à-dire le douzième de la population, proportion inférieure à celle de plusieurs grandes villes d'Angleterre, égale à peu près à celle du Piémont.

Instruction primaire :

« Les campagnes, les villes, sont abondamment pourvues de moyens d'instruction appropriés aux besoins des populations, et dans chaque commune il existe au moins une école primaire. La ville pontificale possède 374 écoles primaires, employant 492 maîtres, et recevant 15,000 élèves des deux sexes. Rome n'a que 158,000 habitants; Paris 900,000. Pour qu'il y eût parité proportionnelle, il faudrait donc que notre capitale vît ses écoles fréquentées par 90,000 écoliers. »

C'est en 1842 que M. Fulchiron écrivait ces observations. J'ai lieu de croire que l'infériorité dont il parle a été réparée.

Consommations :

« Rome était diminuée de ses 35,000 habitants ou visiteurs les plus riches pendant la préfecture de M. de Tournon, et cependant il évaluait la consommation de chaque habitant, en moyenne, à 2 hectolitres de froment,

[1] En 1837, année où a sévi le choléra, le nombre des décès, comparé à celui des malades traités, a été, à Rome, de 8 1/4 pour 100; — à Paris, d'après les documents officiels, de 10 pour 100. (*M. Fulchiron*).

60 kilos de viande, 212 litres de vin et 17 kilos de légumes secs[1]. En France, les tableaux officiels de 1843 montrent que la consommation moyenne de chaque habitant était, en viande, pour toute la France, de 22 kilos 41 grammes; pour le département de la Seine, de 55 kilos 62 grammes; 9 kilos de légumes secs pour toute la France; 70 litres de vin, 30 litres de cidre, 12 de bière. »

Prisons :

Laissons parler le rapport officiel de M. Remacle, envoyé par M. de Montalivet, en 1839, pour étudier les prisons d'Italie.

« Je n'hésite pas à croire que la réforme pénitentiaire est partie de Rome, où le Pape, Clément XI, fit construire, en 1703, sur les dessins de Fontana, une vaste maison de correction pour les jeunes détenus : cet essai trouva des imitateurs. Alors on voit les divers gouvernements se détacher de ce luxe inouï de rigueurs dont je viens d'entretenir Votre Excellence. Les noirs cachots s'élargissent et s'éclairent : c'est donc à tort qu'on a baptisé la réforme du nom d'américaine. Elle est catholique ; c'est à Rome qu'elle a pris naissance. Le pape Léon XII a fait construire une prison pour les jeunes détenus, dans le système d'Auburn, et cette prison est encore un modèle en ce genre. J'ai trouvé, en général, à la tête de ces prisons, des hommes plein d'expérience et de mérite. Les ouvrages d'Howard, de MM. de Tocqueville et de Beaumont, de MM. Lucas et Moreau Christophe, Villermé, etc., y sont peut-être mieux connus qu'en France. »

M. Remacle a oublié de parler de ces cavernes de *San Leo*, mentionnées par la *Quarterly Review*, où les détenus politiques perdent la vue en cinq jours et la vie en dix jours. Hélas! les cavernes de l'esprit de secte ou de parti aveuglent plus sûrement encore.

J'aurais beaucoup à comparer au sujet de l'*instruction supérieure*, des universités; mais je ne pense pas que, sous ce rapport, M. le comte de Cavour pousse la sévérité de ses sentences de lèse-civilisation jusqu'à vouloir comparer Turin à la ville éternelle, quoique assurément les universités piémontaises et tous les établissements scientifiques de ce noble pays soient dans un état des plus honorables.

Existe-t-il quelque abus féodal dans les États pontificaux? M. de Tocqueville, dans le beau livre qu'il vient de publier, et M. de Montalembert, dans cette Revue, ont récemment signalé comme la cause du déclin profond de l'ancienne noblesse française, comparée à celle d'Angleterre, la situation que la première accepta en perdant ses fonctions utiles pour conserver ses privilèges devenus odieux. Il y a long-

[1] M. Fulchiron constate à Rome une consommation moyenne de trois hectolitres de vin par habitants, et en viande, à peu près aussi chère qu'à Paris, une consommation supérieure à celle de cette dernière ville. Il est vrai que Paris est en progrès depuis 1841, mais les États pontificaux ne sont pas tombés à l'état de barbarie.

temps que la noblesse romaine est soumise à l'égalité des charges publiques. Une bulle de Paul III, en 1537, qui n'est peut-être pas la première, porte que l'impôt sera supporté par tous les sujets de l'Eglise romaine, *sans exception de marquis et de barons pas plus que des vassaux et fonctionnaires*. Le clergé paye fort exactement sa part égale et proportionnelle des contributions. Mais il a, dit-on, de grands biens qui valent des priviléges !

M. de Tournon a laissé de précieux documents à cet égard, car il administrait Rome à une époque voisine des temps où l'existence du clergé n'avait pas encore été troublée. Qu'y voyons-nous?

« Au commencement de ce siècle, le nombre total des ecclésiastiques séculiers et des religieux réguliers s'élevait, dans les États pontificaux, à 10,000 individus, la cinquante-troisième partie de la population.

« Les évêques n'avaient, en moyenne, que 14,345 fr. de revenu, les membres de tous les chapitres, 611 fr.; les curés de Rome, un faible casuel et à peine le nécessaire ; ceux des diocèses extra-muros, rarement 1,200 fr., et souvent 320 fr.

« En examinant les dépenses du gouvernement pontifical, dit encore M. de Tournon, on éprouvera, sans doute, un sentiment de respect pour le Souverain, qui se contentait, pour ses dépenses personnelles, et pour tenir sa cour, de la modeste somme de 679,000 fr., qui, en plusieurs États de l'Europe, ne suffit pas à de simples particuliers[1]. »

C'est ainsi que Pie VI, Pie VII, leurs successeurs, et à leur exemple tout le clergé romain, ont vécu. Ce que j'ai appris indiscrètement, et à l'insu du Souverain Pontife, de sa simplité apostolique, après les prélèvements d'une charité qui fait plus que donner, puisqu'elle se prodigue elle-même avec tant de grâce généreuse, étonnerait le clergé anglican, dont les revenus annuels sont au moins le double du capital des biens de l'Église. On pense bien que le démembrement territorial de 1797, l'invasion de 1798, la captivité de deux Papes, les soulèvements de 1831 et 1832, la Révolution de 1848, n'ont pas augmenté les richesses du Saint-Siége.

Le produit des annates, abondant autrefois, n'existe plus depuis longtemps; celui des brefs et de la daterie couvre difficilement les frais de bureau.

Les dépenses de la maison du Pape, de sa garde, du sacré Collége, de la secrétairerie d'État, des nonciatures, c'est-à-dire d'un gouvernement universel, ne s'élèvent qu'à 3, 300,000 fr.

[1] M. Fulchiron porte à 4 millions les dépenses du gouvernement pontifical, mais il y comprend, outre la maison du Pape, l'entretien du palais, l'allocation supplémentaire aux cardinaux, les nonciatures, les musées, œuvres pies, restaurations d'églises, conservation des monuments, etc.

Dans cet état de gêne, cependant, le clergé romain s'est plus d'une fois imposé des charges extraordinaires pour aider l'État. Il a concouru à celles du traité de Tolentino; il offrait, en 1848, 21,440,000 fr. M. Rossi devait en faire la déclaration le jour même où il fut assassiné.

Les grands biens de l'Église! Les conquêtes et les révolutions y ont mis bon ordre. A l'époque de la première invasion, en 1798, M. Daunou était chargé, par le Directoire, d'organiser à Rome une république drapée d'un consulat et d'un tribunat. Voici ce qu'il mandait au ministre la Réveillère-Lepeaux : « *Outre les 35 millions payés par le Pape, ce pays aura fourni plus de 70 millions. Cela est énorme; mais vous ne pouvez ignorer que les besoins le sont aussi*[1]. »

Plus tard vint l'Empire et l'incorporation des États pontificaux. M. de Tournon donne le compte de ce qui fut alors aliéné des biens *caméraux*. Ce qui en restait était évalué à 214 millions de francs. Là-dessus, l'Empereur fit vendre pour 100 millions, en interprétant à sa façon un bref du 28 novembre 1797, par lequel Pie VII assignait la cinquième partie de ces biens à l'amortissement de la dette. Il est vrai que les dettes des Légations furent payées, non les autres; mais la chambre apostolique n'administra plus, en définitive, que des immeubles réduits d'environ la moitié.

Pie VII gémissait, dans les premières années de son règne, de voir passer plus du quart de ses revenus à l'entretien des troupes françaises. (Voyez l'histoire de Pie VII, par M. Artaud.)

En 1832, Grégoire XVI fut obligé de faire face aux charges des insurrections et de l'effectif considérable qu'elles l'obligèrent d'entretenir, par des impôts et des emprunts.

Depuis, quelques parties des biens caméraux ont encore été aliénées pour diminuer les embarras du trésor; aujourd'hui le revenu de ces propriétés, qui ont toujours été en décroissant depuis soixante années surtout, n'est plus que d'environ 1,800,000 fr. dont il faut déduire une grande partie en frais d'entretien, perception, etc. On sait ce que la dernière révolution a coûté.

De tout ce que nous venons d'exposer, que conclure? Est-ce l'âge

[1] (Documents biographiques sur M. Daunou, publiés par M. Taillandier, chap. VII).

M. Daunou écrivait encore au ministre du Directoire : « *Les dilapidations et les rapines sont les causes réelles du mécontentement; il faut faire cesser les premières et modérer les secondes le plus possible; on aura autant d'adhésions à la constitution que l'on voudra. Subsistances et finances, voilà les points difficiles!*

M. Daunou fut chargé d'expédier 500 caisses des trésors ravis aux musées. Le Directoire voulait encore enlever la colonne Trajane, que son commissaire parvint à laisser en place. « *Il paraît que vous renoncez à la colonne Trajane; au fond, ce serait une entreprise extrêmement dispendieuse.* » (P. 127, 128, 132).

d'or? Bien loin de là, mais ce pays est civilisé; les pauvres y sont moins malheureux que ceux des nations d'où s'élèvent les accusations de barbarie; le clergé n'est pas riche; le Saint-Siége n'a contribué, par aucun abus financier, aux maux publics; et les classes moyennes, la partie de la population qui est propriétaire, se livre à l'industrie, au commerce, souffre réellement beaucoup des charges que les conquêtes et les révolutions lui ont seules imposées.

Cette souffrance s'étendrait bientôt à la population tout entière si l'état actuel devait se prolonger.

Nous avons dit que les Papes, en général, avaient préféré les emprunts et les aliénations aux impôts, afin de ménager leur peuple. Mais, au terme extrême où l'on est parvenu, il n'y a pas moyen de procéder à de nouvelles aliénations de biens caméraux, qui ne représentent plus qu'un revenu d'ailleurs bien faible et insuffisant[1]. Y toucher serait contraire aux règles de prudence qui ont toujours porté les gouvernements à garder, pour l'avenir et les cas exceptionnels, un domaine extraordinaire; ce serait attenter à la pieuse prévoyance des fondations, aux droits des générations futures, et inquiéter le monde catholique sur l'indépendance de son Église.

A côté de l'inventaire de la Rome des Papes, achevons de montrer celui des conquêtes et des révolutions.

Il y a soixante ans que le désordre a commencé, en 1797.

Sous Pie VI, dans les années paisibles de son règne, les impôts

[1] Les biens caméraux, administrés par la chambre apostolique, appartiennent au Saint-Siége comme État temporel et comme puissance ecclésiastique. Il faut les distinguer des biens qui intéressent exclusivement l'Église et qui ne suffisaient pas, comme nous l'avons vu dans les états de M. de Tournon, au strict nécessaire des curés, la plupart sans casuel. C'est pour remédier à la pénurie de ces curés, que Léon XII, Grégoire XVI et Pie IX ont élevé leur traitement fixe par un prélèvement sur la totalité des biens ecclésiastiques. Ainsi, non-seulement le clergé romain paye sa part des contributions générales, mais il est aujourd'hui soumis à une contribution particulière qui a pour objet l'assistance de ses membres les moins rétribués.

Au seizième et au dix-septième siècle, il est arrivé plusieurs fois que le Saint-Siége, engagé dans des entreprises utiles à la chretienté, s'est endetté dans des proportions fort supérieures à la ressource des impôts. En 1592, les recettes n'étaient que de 1,585,000 scudi, et la dette de plus de 12 millions scudi; les deux tiers du revenu public passaient au service de l'intérêt. En 1635, sous Urbain VIII, l'impôt n'était que de 1,818,000 scudi et la dette de 30 millions scudi (plus de 160 millions de nos jours, mais bien davantage si l'on considère la différence des valeurs selon les temps).

On voit combien l'impôt était faible dans les plus grands besoins; mais les revenus extérieurs étaient encore considérables, quoique réduits par la réforme. « *Si nous demandons*, dit Rankę, historien protestant, *à quel objet ils étaient employés, on ne peut nier qu'ils servaient, en grande partie à l'œuvre générale du catholicisme.* » (*Histoire de la Papauté*, t. IV, p. 283.)

n'étaient que de 10,700,000 fr.; en 1807, sous Pie VII, d'environ 20,000,000 de fr. Léon XII a quelque repos, et les recettes dépassent les dépenses de 30 millions de francs qui sont employés à réduire d'un quart l'impôt foncier. Dès que les Papes obtiennent un moment de liberté, ils réparent les maux de l'Etat; puis les troubles arrivent, et toute leur économie est renversée. Sous Grégoire XVI, soulèvements, obligations ruineuses d'entretenir une armée plus considérable, d'emprunter, d'imposer; le budget s'élève à près de 53 millions de francs, et, comme il ne suffit plus, on entre dans la voie d'un déficit qui ne cesse plus de s'accroître. Pie IX hérite de ces charges; cependant le budget de 1847 n'atteint pas encore 54 millions; en 1852, il monte à 69 millions; après quatre ans de répit, il descend, le papier-monnaie remboursé, à 66 millions; mais l'Etat pontifical reste grevé d'une dette de 300 millions, dont les deux tiers proviennent entièrement de la révolution de 1848, et l'autre tiers de celles qui ont précédé. A mesure qu'on avance, on voit croître les dettes, leur intérêt, le chiffre de l'armée, les charges publiques, et diminuer le domaine de l'Église. Ce peuple, qui ne contribuait pas pour 10 fr. par tête, au commencement du siècle, paye maintenant 21 fr.

Nous serions peut-être tentés de lui appliquer l'optimisme de notre comptabilité hardie et de traiter sa dette avec un superbe dédain, tant nous nous sommes vite habitués à considérer des centaines de millions comme peu de chose! Ce serait une grave étourderie.

Si les États pontificaux n'avaient pas été envahis, démembrés, livrés aux révolutions, leur dépense annuelle n'eût certainement pas dépassé 40 millions de francs; ils auraient été mieux administrés et sans dettes, car les expédients fâcheux naissent des embarras. En soixante années, ils auraient payé à leur gouvernement 2 milliards 400 millions; 300 millions de dettes sont le huitième de cette somme. C'est dans cette proportion que leur vraie force contributive a été excédée.

En France, dans ces soixante années, l'addition de tous nos budgets ordinaires donne 56 milliards dont le huitième est 7 milliards. Un tel effort pour la France représenterait celui de 300 millions pour les États pontificaux, si, dans la réalité, ceux-ci n'avaient supporté et souffert bien davantage, puisqu'ils n'ont jamais eu nos compensations et nos moyens de réparer leurs pertes.

Tel est le bilan exact de cette période, et nous croyons avoir démontré que les Papes n'y figuraient que pour des économies et des bienfaits.

Que l'on s'étonne, après cela, du malaise des classes moyennes et de l'agitation soufflée par l'esprit de secte par toutes les cupidités, les ambitions et les rêveries du dehors! C'est là que l'utopie de l'unité absolue de l'Italie a ses racines. L'espace et le temps nous manquent à la

fois. Nous reprendrons ce douloureux sujet, car notre étude n'est, en quelque sorte, que la préface de ce qui nous reste à dire.

Nous n'y ajouterons, en terminant, que cette réflexion : Si, au moment où les immenses contrées de l'Orient et de l'extrême Asie paraissent appeler de nouvelles relations européennes, la politique de lord Palmerston se proposait d'exténuer les États pontificaux, d'effacer l'action spirituelle du Saint-Siége, que tous nos marins et nos missionnaires représentent comme l'unique moyen d'étendre au loin l'influence et le commerce de toutes les nations chrétiennes, pourrait-elle employer de plus redoutables armes? Cette seule considération, indépendamment de l'ébranlement des croyances qui ouvre d'insondables abîmes, devrait éclairer les gouvernements conservateurs, l'Italie, le Piémont lui-même, sur le véritable honneur de leur mission en ce monde et leurs plus glorieux intérêts.

Fr. de Corcelle.

LETTRES SUR L'ITALIE

SUITE[1]

VI

LES ARTISTES DOMINICAINS. — L'ŒUVRE DE SAINT DOMINIQUE.

Quand la Providence, qui gouverne le monde suivant les règles de la divine Sagesse, voulut relever celle que le Christ avait épousée avec son sang, des insultes et des attaques sacriléges dont elle était l'objet depuis douze siècles, elle ordonna et plaça à ses côtés deux chefs pour lui servir de guides, l'un, « tout séraphique en son ardeur, » et dont nous avons vu les œuvres, « l'autre d'une sagesse qui reflétait sur la terre la splendeur des Chérubins, » et dont il nous reste à dire l'action non moins vive qu'inattendue sur les destinées de l'Italie. Je parle de François d'Assise et de Dominique de Callaroga, ces deux hommes extraordinaires qui nous apparaissent encore dans le lointain de l'histoire, comme dans la vision du Pape Honorius, soutenant d'une main l'Église ébranlée et chancelante.

Mais, chose étonnante et qu'on n'a point remarquée, par un effet de la divine Sagesse, qui fait servir ses instruments à des fins diverses, ces deux principes ordonnés de Dieu, pour être le soutien de son Église, furent, de plus, les précurseurs de la plus belle des renaissances : ces deux colonnes du Latran ébranlé ouvrent aussi les portiques sublimes où tant d'artistes immortels ont gravé leur nom, et, bien que leurs œuvres consacrées au salut de l'Eglise soient vers une seule fin, il leur fut donné, par surcroît, de produire au sein des familles spirituelles, que leur amour fit éclore, deux écoles longtemps amies, bien que rivales, reflétant les tendances de leurs inspirateurs, comme deux fleuves qui, en mêlant leurs ondes, gardent toutefois la couleur de leurs eaux : l'une plus tendre, plus mystique, représentée par les artistes franciscains; l'autre plus froide et plus savante, l'école domi-

[1] Voir les numéros des 25 août et 25 novembre 1855 de ce recueil.

nicaine, qui nous occupera seule aujourd'hui. Nous voulons, fidèle au but que nous poursuivons dans ce voyage à la découverte des pensées et des sentiments qui ont inspiré les principaux artistes du treizième au seizième siècle, rechercher dans les cloîtres ces traces d'un passé qui n'est plus, et remonter aux sources de la première des renaissances de l'Italie. Nous y verrons les arts fleurir sous l'invocation de saint Dominique, comme nous les avons vus éclore au sein de l'Ombrie, sur la tombe de saint François. Nous verrons cette école, dans Pise d'abord, plus dogmatique et plus sévère, se parer dans Florence de ces dons de fraîcheur et de grâce que lui apporteront les disciples de Giotto, qu'elle enlève à sa rivale : luttes pacifiques, tout au profit de l'art, dont le souvenir même semblait perdu, et que nous essaierons de faire revivre.

Saint Dominique, en effet, par sa vie si fertile en miracles, par ses œuvres consacrées au salut de l'Église, par sa parole éloquente, inspirée, fut le précurseur d'un des plus vastes mouvements d'art, d'éloquence et de poésie qu'ait vus le monde. Dans un siècle corrompu, il réforma les mœurs par la sainte austérité de ses statuts. Il combattit par la parole, et retrouva la méthode des Pères de l'Église, préludant au réveil des lettres par la réforme de la Chaire. Aussi la reconnaissance et l'amour ne lui manquèrent pas, et à peine fut-il ravi du milieu de ses frères, les arts et la poésie visitèrent son tombeau.

Dante, introduit dans la quatrième sphère du paradis, qui est le ciel des Docteurs et des Pères de l'Église, rapporte ce qu'il y a vu et entendu de saint Dominique, et quand on songe que cette voix qui s'élève du milieu des splendeurs, des danses et des ardeurs de la Jérusalem céleste est celle du Dante, et que le saint patriarche dont il a raconté les travaux touchait presque par sa tombe au berceau de ce grand poëte, on sent que c'est un avénement nouveau qu'il a chanté dans la gloire du ciel, avec la hardiesse et l'actualité du génie.

Voyez-vous ce lion de Callaroga, qui perce de ses fiers et intrépides regards les ennemis de l'Église, et dont la voix rugit comme un torrent au milieu des ronces hérétiques, c'est le saint Dominique du Dante, bon aux siens et âpre à l'ennemi : *Benigno a suoi ed a nemici crudo*. En quelques vers, énergique résumé de ses travaux, Dante a tout exprimé : la grandeur du courage, la rapidité du génie, l'impétuosité de l'action. On comprend de suite qu'un tel homme ait renouvelé la terre par l'énergie de sa parole, et l'ait enflammée par l'ardeur de son zèle.

Mais il faut citer ces vers du Dante, qui sont le plus bel éloge rendu à la mémoire de saint Dominique, et le plus grand témoignage de cette force divine de renaissance et de régénération spirituelle dont il était rempli.

« Dans cette contrée où se lève le doux zéphyr qui ouvre les nouveaux feuillages dont on voit l'Europe se revêtir, non loin de la plage battue par la mer, derrière laquelle le soleil, dans sa longue carrière, disparaît à tous les regards, est assise la fortunée Callaroga à l'ombre du grand bouclier que des lions supportent et qu'ils surmontent. Dans ces murs naquit l'amoureux poursuivant de la Foi chrétienne, le saint athlète, doux aux siens, rude à l'ennemi. Son âme en sa semence fut tellement remplie d'une vertu vivante, qu'elle le fit prophète dans le sein de sa mère. Après qu'à la source sainte, entre la Foi et lui, furent accomplies les fiançailles, où, des deux parts, la dot fut le salut, la femme qui l'engagea devant Dieu vit dans son sommeil le fruit merveilleux qui devait sortir de lui et de ses héritiers. Et, pour qu'il eût un de ces noms qui parlent aux yeux, une inspiration descendue du ciel le fit appeler du nom de celui qui le dominait tout entier. On l'appella Dominique [1]. Et moi j'en parle comme de l'ouvrier élu par le Christ pour travailler à son jardin avec lui. On vit bien qu'il était l'envoyé et le familier du Christ : les premiers signes d'amour qu'il donna furent pour le premier conseil de Jésus. Souvent sa nourrice le trouva sur la terre, réveillé, mais silencieux, comme s'il eût dit : « C'est pour cela « que je suis venu. » O père, vraiment digne du nom de Félix ! O mère, vraiment digne du nom de Jeanne ! si ce nom bien interprété a le sens qu'on lui donne. Le monde en sa poursuite se fatigue sur l'*Ostiense* et le *Taddée*; mais lui, par le seul amour de la manne véritable, en peu de temps se fit grand Docteur, en sorte qu'il se mit à parcourir la vigne, prompte à se flétrir si le vigneron la néglige. Au siége autrefois secourable aux justes qui sont pauvres (s'il ne l'est plus, la faute en est non pas à lui, mais à celui qui s'y est assis et qui forligne), il ne demanda pas la dispense pour la remise du tiers ou du quart, ni la vacance du premier bénéfice, ni les décimes qui sont le bien des pauvres de Dieu, mais le droit de combattre contre les erreurs du monde pour la semence, dont vingt-quatre rejetons t'environnent. Puis, armé de doctrine et de volonté, il se précipita dans l'apostolat, comme un torrent qui jaillit d'une source élevée. Et parmi les ronces hérétiques, il bondit plus terrible là où les obstacles étaient plus forts. Puis, se partageant en ruisseaux, il arrose le sol chrétien. Et déjà il en sort des pousses plus vivantes [2] ! »

Le portrait de saint Dominique, par Traini [3], œuvre inconnue d'un artiste dominicain du quatorzième siècle, et presque contemporain du Dante, nous offre un contraste frappant avec celui qu'avait tracé le

[1] *Dominicus*, l'homme du Seigneur.
[2] *Paradis*, chap. IX.
[3] A l'académie de Pise.

poëte. Debout, de grandeur naturelle, et, suivant toute probabilité, représenté d'après le type traditionnel, le visage plutôt doux que sévère, les cheveux roux et formant la couronne monacale, la barbe rasée, revêtu, suivant les règles, du capuce, du scapulaire et de la tunique blanche, un lys fleuri, symbole de pureté dans la droite, dans la gauche, un livre ouvert à la page où sont écrits ces mots : « Venez, ô mes fils! écoutez-moi, et je vous enseignerai la crainte du Seigneur : » tel l'a peint Traini. Et comment douter de la fidélité de ce portrait, quand on songe qu'il apparaissait ainsi à la sœur Cecilia Romana, quand elle reçut de lui l'habit de l'ordre? « Il était, dit-elle, statura mediocris, tenuis corpore, facies pulcra et parum rubea, capilli et barba modicum rubei, pulcher oculis (il était beau par les yeux). De fronte ejus et inter cilia quidam splendor radiabat, qui omnes ad sui reverentiam et dilectionem attrahebat (une radieuse splendeur paraissait couler de son front et entre ses cils, et lui attirait tous les cœurs par le respect et l'amour). Semper hilaris et jucundus permanebat nisi cum ad compassionem pro qualibet affectione proximi movebatur (rien ne pouvait troubler la gaieté qui lui était habituelle, que les douces affections de la pitié pour ses frères). Manus longas et pulcras habebat (il avait les mains belles et effilées). Magnam vocem pulcram et resonantem habebat (sa voix était forte et sonore : elle était belle).

Ce portrait, admirable de douceur qui, de la plume d'une femme, semble avoir coulé sur la palette du peintre, ce type de la beauté calme et épurée des cloîtres dont les murs de San Marco, tous couverts des fresques du Fiesole, ont gardé d'angéliques témoignages, paraît contredire ces pages courtes et vivantes du poëte, où tout respire la grandeur et l'austérité; mais la contradiction n'est qu'apparente : car, si la poésie s'est emparée de ce qu'il y a de noble et de grand, l'art s'est surtout inspiré de ce qu'il y a de calme et de pur dans cette vie, chacun suivant ses tendances.

Qui le croirait? la douce influence de ces peintures dominicaines s'est fait sentir jusqu'à nos jours. Le sincère et filial historien de saint Dominique [1] paraît avoir écrit sa vie les yeux fixés sur le portrait du saint par Fiesole, qui offre avec celui de Traini de nombreux rapports, et qui se voit sur la première page du livre. Il incline pour l'artiste, et préfère la simplicité de la légende aux mâles accents de l'épopée. On voit qu'il veut ramener les esprits à saint Dominique par un attrait de douceur et de bonté, mais on sent aussi parfois un esprit hésitant et inquiet, qui se trouble à la vue des signes du temps. M. Caro a, depuis, présenté le tableau des destinées de l'ordre et

[1] Le P. Lacordaire.

de la vie de son fondateur, et a ressaisi, avec bonheur, quelques traits plus vifs; mais ce n'est encore qu'une lumineuse esquisse. Cet enfant qui aimait le sein de la terre nue plus que celui de sa nourrice, cet homme nourri des Évangiles et de saint Paul, armé de science et de dialectique, qui avait retrouvé la méthode des Pères dans un siècle scolastique; ce premier des prêcheurs qui, vraiment convaincu de la force de la parole, en avait fait le ministère public, qu'exerce encore si noblement le dernier de ses fils, le P. Lacordaire, il y a là toute une histoire encore inédite de saint Dominique, et capable de tenter l'ardeur de sa nouvelle famille. S'il veut s'inspirer de l'art, ce nouvel historien de l'ordre, qu'il ne s'adresse pas seulement à Traini; Pise lui offrira, dans un autre tableau, signé de Getto di Jacopo [1], le grand Docteur, le logicien intrépide, entouré de ses pairs, entre l'épée de saint Paul et le lion de saint Jérôme, un livre ouvert sur sa poitrine comme un bouclier, dans toute l'ardeur d'une de ces disputes saintes qui passionnaient l'Italie, et dont le mystère de l'Incarnation était l'objet. A Florence [2], il verra dans une autre dispute, celle de la Sainte-Trinité, par André del Sarto, ce même moine vêtu de blanc, son geste inspiré, sa noble audace, sa fougue contre l'hérésie, qui en font une personnification sublime de l'ordre de l'Éloquence. A Bologne, *où il avait voulu dormir sous les pieds de ses frères* [3], il verra sur ce marbre sculpté par un immortel artiste du douzième siècle l'art interprétant la légende.

L'œuvre de Nicolas de Pise, de ce glorieux précurseur de la Renaissance, respire, en effet, une majesté antique et une gravité tout impersonnelle. Il a su donner une empreinte romaine à la légende de saint Dominique. Quelques partisans du beau monastique épuré l'en blâmeront sans doute; pour moi, je l'en loue. J'admire et je respecte ce choix intelligent qu'il a su faire parmi les plus belles statues et les plus célèbres bas-reliefs de l'antiquité. Nicolas de Pise me paraît s'être heureusement souvenu qu'il travaillait pour une Église dont le siége est à Rome, et qui est bâtie sur ses ruines. En traduisant cette renaissance de la vie monastique en statues et en bas-reliefs, dignes de l'antiquité, il cherchait à égaler la grandeur de son sujet et à rendre à la vie apostolique ce cachet de noblesse que la sécheresse et l'aridité des Byzantins lui avait fait perdre. Nicolas de Pise a donc bien compris le principal caractère de l'école dominicaine, et quelle que soit la naïveté du temps, il est parvenu à donner une haute idée de l'immutabilité dogmatique de l'ordre naissant.

[1] A l'Académie de Pise.

[2] Au palais Pitti.

[3] A San Nicclo de Bologne, l'un des principaux établissements de l'ordre. Ce sont les propres paroles du saint.

Mais l'histoire de l'art nous apprend que Nicolas de Pise avait à ses côtés, pour l'aider dans son œuvre, un moine dominicain, fra Guilelmo, le plus célèbre de ses disciples après André, celui qui a sculpté avec lui le merveilleux portail d'Orvieto, et à qui l'on doit une partie des bas-reliefs de San Nicolo de Bologne. Ainsi l'ordre naissant commençait son apprentissage à cette grande école de Nicolas de Pise. et montrait déjà, tout près de son berceau, cet amour de l'art qui ne l'abandonnera plus.

VII

LE TRIOMPHE DE SAINT THOMAS.

Quand on entre dans l'église du couvent de Sainte-Catherine à Pise, l'un des principaux de l'ordre, on s'arrête avec étonnement devant un tableau qui représente le triomphe de saint Thomas.

Saint Thomas est l'héritier et le disciple de saint Dominique, disciple supérieur au maître, si l'on songe à sa science, et le plus grand docteur qui soit jamais sorti de l'ordre. Mais cette aridité des formes de la scolastique, qu'il emploie, fatigue la pensée moderne et rend l'idée de l'art et de la beauté presque inconciliables avec son nom. Saint Jérôme, saint Ambroise, saint Augustin, se prêtaient admirablement aux formes de l'art. Je les vois dans cette admirable salle *della Segnatura*, au Vatican, soutenir sans infériorité le regard d'Aristote et de Platon, et faire de la dispute du Saint-Sacrement l'égale de l'école d'Athènes. Mais Raphaël, qui avait excellé à rendre le geste inspiré de saint Jérôme, montrant le ciel où sont suspendus les regards du Pape Grégoire, et le silence des méditations d'Augustin, pour la première fois impassible aux discours que lui tient saint Ambroise; Raphaël lui-même a échoué, quand il a voulu, dans cette même fresque, associer saint Thomas à cette illustre compagnie des Pères de l'Église, et n'a réussi à en faire qu'une plate copie d'un moine sans élan dialectique, sans vigueur de conception, dont le mutisme et l'insensibilité expliquent seuls la colère de Dante qui le suit, et qui se faisait de son maître une meilleure et plus haute idée.

Et cependant, ce grand docteur, dont les œuvres sur la table du concile, devaient à Trente fixer les regards de tant d'évêques et de prélats assemblés, n'était pas indigne du rang que lui assignaient le le Dante et Raphaël. Et quand on le voit, « travaillant sous le soleil du Christianisme, soutenu de l'expérience et de la sagesse des innombrables témoins de la lumière, s'éclairant de tout ce que lui montrent

des milliers de regards, grandissant de ce que cent mille mains lui apportent, » il se forme alors une gloire et comme une auréole autour de ce front si vaste, et l'on se dit que ce n'est pas sans raison que les siècles rendent hommage à ses capacités intellectuelles [1]. Or ce que Raphaël n'a point fait, un artiste dominicain l'a tenté plus de deux siècles avant lui. L'artiste a voulu peindre le triomphe du saint sur la principale hérésie de son temps, et y associer l'ordre dont il était la gloire. Le Docteur angélique occupe le centre d'une composition symbolique, où il est représenté dans des proportions colossales, la Somme ouverte sur ses genoux, Platon et Aristote à sa droite et à sa gauche, Averroës renversé sous ses pieds, les Apôtres et les Évangélistes rangés au-dessus de lui, et les principaux membres de son ordre au-dessous [2].

Ce tableau est le commentaire d'une citation de l'Écriture, qui ouvre la Somme : « Veritatem meditabitur guttur meum et labia mea destestabuntur impium. » Ce silence éloquent de la méditation, cette sublime réfutation de l'impie, y sont exprimés avec force et avec grandeur. On sent que la terre s'est tue, pour écouter dans le recueillement la parole du grand Docteur. Il est là au centre des cieux de Ptolemée, sous une voie lactée d'étoiles, dans un éther lumineux et pur que rien ne trouble. A droite et à gauche le vol majestueux des Apôtres, en haut et en bas des soleils dardant des rayons, partout des constellations, et le saint lui-même, comme porté par des cercles concentriques dont il semble être l'axe immobile, et qui symbolisent la création par le Verbe dont il a approfondi les mystères.

La hardiesse de cette pensée m'étonne. Qu'est-ce en effet que cette apothéose de saint Thomas, éclairé par la Sainte-Trinité, entouré des Apôtres et des Pères, les deux grands philosophes de l'antiquité à ses côtés, et les Hérésies à ses pieds, et suivi de loin par la foule de ses disciples? C'est la transfiguration sur le Thabor dominicain, non-seulement de saint Thomas, mais de Platon et d'Aristote, qui sont le Moïse et l'Élie de cet avénement glorieux de la scolastique, antiques précurseurs éclairés de la lumière de celui qu'ils annoncent, et dont ils ne sont que la figure. Saint Thomas est un astre dont les rayons directs ou réfléchis illuminent tout ce qu'ils touchent. Les rayons, partis

[1] Les hymnes de la fête du Saint-Sacrement, composées par saint Thomas et chantées par toute l'Église, attestent ses facultés lyriques.

[2] M. Renan a décrit ce tableau avec exactitude dans sa thèse sur Averroës et l'Averroïsme, mais il s'est mépris sur les groupes inférieurs s'il y a vu autre chose que des Docteurs, des Papes, des Cardinaux et des Moines *dominicains*. Son appréciation sur la figure principale manque de délicatesse. « C'est bien le bon frère Thomas, ce gros dominicain, à la face bouffie, le bœuf muet de Sicile, » etc., etc.

de Dieu, traversent les Apôtres et les Évangélistes, et vont s'incorporer en cet homme de lumière assis sur le trône des Intelligences. Des filets d'or relient au centre Aristote et Platon, et aveuglent Averroës. C'est le premier et le plus curieux exemple de peinture théologique et doctrinale qui soit sorti de l'ordre. Traini (car c'est lui à qui nous devons cette apothéose) n'est pas un artiste ordinaire. C'est le peintre du couvent de Sainte-Catherine dont il exprime les fortes convictions. L'action de saint Thomas sur son œuvre est évidente. On dirait qu'il a puisé près de sa chaire auguste cette force de doctrine et ce respect d'orthodoxie, qui font de son œuvre le commentaire de la Somme contra gentes [1]. L'artiste, tout entier à l'expression des idées, cherche à rendre avec ses pinceaux la théorie des deux lumières, l'une, naturelle à l'homme, qui est la Raison, et qu'il exprime par un triple rayon émané du Verbe et tombé du ciel sur le front du saint; l'autre surnaturelle, la Révélation, qui, faisant un plus long détour avant d'arriver jusqu'à lui, va frapper d'abord obliquement les Evangélistes, puis lui est rendue par les Evangiles, pour ainsi dire braqués sur sa tête. N'est-ce pas un des plus étonnants triomphes du Docteur angélique que cet essai de peinture thomiste se produisant dans ce couvent où il avait enseigné, que cet effort pour peindre avec la lumière et pour atteindre ainsi aux précisions du dogme?

Le tableau de Traini fit aussitôt une brillante fortune, et suscita partout des copies. Bientôt on vit apparaître toute une série de compositions analogues. Dans toutes on voit quelque hérétique fameux abattu sous les pieds du saint, le plus souvent Averroës, comme dans le tableau de Traini, quelquefois trois, comme dans ceux de Gaddi et du Fiésole [2], Arius ou Wilhelmus, Sabellius, Averroës, ou bien Aver-

[1] On voit encore dans l'église la chaire de saint Thomas incrustée dans le mur avec une inscription latine qui commence par ces mots : D. Thomæ divinæ voluntatis interpreti.

[2] Le tableau de Fiesole, dont nous possédons la seule copie qui ait jamais été faite, représente la *Chaire de saint Thomas*. La fresque monumentale de Gaddi se trouve à la capella *dei Spagnoli* dans le cloître de *Santa Maria Novella* de Florence. Rumohr en conteste seul l'authenticité. Le peintre a représenté le triomphe de saint Thomas ou plutôt celui de la scolastique dans un ordre admirable. Le grand Docteur occupe le sommet de la composition. Les sept Arts et les sept Sciences sont rangés au-dessous de lui et se reconnaissent à des symboles. Ces quatorze figures allégoriques ont chacune un répondant choisi parmi les plus illustres maîtres des arts ou des sciences. C'est ainsi qu'au-dessous de la Logique, qui tient un serpent, est assis Zénon d'Élée; au-dessous de la Géométrie, l'équerre et le compas dans la main, l'on voit Euclide. L'Astronomie est reconnaissable au signe d'Atlas. Abraham, tenant l'abaque, figure au-dessous de l'Arithmétique. La Rhétorique et Cicéron avec une troisième main, la Grammaire et Donatus ou Priscien viennent ensuite. La Théologie y est répétée cinq fois sous cinq formes différentes : contemplative

roës, Mahomet et l'Antechrist, suivant la donnée plus neuve d'Orcagna [1]. Dans la plupart de ces tableaux et même dans celui du Fiésole, qui paraîtrait devoir échapper par sa douceur à tout reproche d'intolérance, on remarque une intention satirique dans cette immolation constante d'Averroës aux pieds de son rival. Saint Thomas, impassible sur son trône, ne paraît pas même se douter qu'il a sous ses pieds son ennemi terrassé; Averroës au contraire, irrité, maugréant, fait de vains efforts pour se relever, les poils de sa barbe se hérissent et semblent menacer son vainqueur.

Le triomphe de saint Thomas et le renversement de l'Averroïsme étaient un thème populaire au moins dans l'école où le succès de saint Thomas était considéré comme une victoire nationale sur l'*Arabisme*. Ce triomphe n'avait pas été remporté sans combat. L'école avait longtemps retenti et retentissait encore du bruit des argumentations philosophiques et religieuses qu'il suscita partout. C'était un écho de ces luttes du siècle qu'avait immortalisé Traini. La peinture s'inspirait donc à son tour des passions et des intérêts du temps, elle se prêtait à l'expression d'un sentiment national, et telle était déjà sa puissance, quand elle marchait d'accord avec les idées, qu'Averroës, ainsi transformé par un procédé voisin de la caricature en victime de saint Thomas, resta la personnification définitive de l'erreur et de l'incrédulité, et l'une des formes favorites de l'art pour exprimer la laideur morale. L'histoire de l'art se trouve ainsi être celle des idées: elle écrit à sa manière l'histoire de la philosophie sur les murs du couvents: elle popularise un enseignement illustre; elle invente pour répondre au mouvement de la scolastique un nouveau genre en peinture, celui des *Disputes* et des *Triomphes*. Quand Raphaël, préparé par ces traditions, écrira sur les murs du Vatican deux pages immortelles, on les appel-

avec saint Jean Damascène, pratique avec Pierre Lombard, le maître des sentences, spéculative avec Denis l'Aréopagite, démonstrative avec Boëce, scolastique avec saint Augustin, elle tient le triangle syllogistique sur le premier et bande l'arc de la controverse sur la tête du second. On ne saurait trop admirer l'ordre et l'eurythmie de l'allégorie gaddesque. La Musique aurait seule le droit de se plaindre dans ce noble concert de tous les arts. Elle a pour représentant un sauvage vêtu de peau de bêtes et frappant en cadence avec un marteau sur une enclume. Cela peut être conforme à la tradition qui nous apprend que Tubal Caïn, le premier forgeron, fut aussi le premier fondeur de cloches; mais il faut avoir toute la passion des Italiens pour la musique des cloches pour faire d'un fils de Caïn le patron du plus doux de tous les arts : sauvage patron assurément pour ces sociétés de *cantanti* et de *musicanti* dont Florence était pleine, et qui ne laissait présager ni les anges musiciens d'Agostino, ni les enfants de chœur chantant de Luca della Robbia.

[1] Le tableau d'Orcagna auquel on fait allusion est son *Enfer*, qui se voit au Campo Santo de Pise.

lera la *Disputa*, la *Scola*, une *Dispute* et une *École*, comme par un souvenir de ces premiers et vigoureux essais de l'école dominicaine [1].

VIII

LES ARTS A SANTA MARIA NOVELLA DE FLORENCE.

L'ordre avait grandi. Plus il s'était restreint dans la sainte humilité de son berceau, plus sa crue fut soudaine. Il y eut des artistes dominicains au dedans et au dehors du cloître. Le tableau de ce mouvement dépasse de beaucoup les limites de ces courtes lettres. Les moines peintres, architectes, statuaires, sortis de l'ordre, ont seuls demandé deux volumes au P. Marchese [2].

En voyant en peu d'années l'ordre de Saint-Dominique produire de grands artistes, l'un d'eux, fra Giocondo, commenter Vitruve, et, appelé par les Papes, présider avec Raphaël à l'érection de Saint-Pierre, l'autre, fra Angelico, véritable missionnaire de l'art chrétien, peindre à Rome, à Naples, à Cortone, à Orvieto, et surtout à Florence, où il s'est surpassé dans Saint-Marc; en apprenant que l'Italie fut couverte en peu de temps de monastères et d'églises qu'ils ont bâtis; qu'ils construisirent même des ponts et qu'ils élevèrent des remparts; qu'on se disputait enfin leurs ingénieurs, leurs architectes et leurs peintres, on se demandera si le fondateur de l'ordre encourageait les arts et recherchait pour ses moines les beautés et les splendeurs terrestres. Mais, quand on saura que son amour de l'antique simplicité était telle, qu'au rapport de son biographe, revenant à Bologne après une longue absence, et trouvant le prieur occupé à faire élargir les cellules, il pleura de ce qu'on agrandissait l'enceinte primitive, comme s'il eut vu là une infraction à l'austérité des vœux monastiques, on se dira sans doute que l'ordre était entré dans des voies nouvelles, et qu'il y a là un épisode très-intéressant de l'histoire de l'art en Italie.

Il est un monument dans Florence qui rend encore un témoignage

[1] Les *Disputes* ne furent pas moins demandées aux artistes que les *Triomphes* que Pétrarque mit à la mode. (Il triumpho della morte, della fama, della Chiesa, etc.) C'étaient pour la plupart, dans l'origine, des tableaux de théologie tout remplis d'érudition sacrée, de textes et de légendes. Nous avons cité celle de *Getto di Jacopo* à Pise, qui est une des plus curieuses. Celles de Raphaël au Vatican et d'André del Sarto au palais Pitti nous montrent tout le parti que de grands artistes surent tirer de ces sujets éminemment scolastiques.

[2] Memorie dèi più insigni pittori, scultori e architetti dominicani del P. Vincenzo Marchese. Florence, Lemonnier, 1854.

éclatant du faste et de la splendeur auxquels l'ordre était parvenu; c'est cette étonnante fondation de Santa Maria Novella, véritable Alhambra de l'art chrétien en Italie. Le couvent actuel offre encore une série de portiques et de cloîtres qui attirent l'attention du voyageur. L'église, dont les dalles de marbre blanc et noir étincellent aux feux du soleil, est ornée des fresques d'Orcagna, de celles de Ghirlandajo et de la fameuse madone de Cimabue. La pharmacie est un palais, le couvent est une ville. Je ne connais rien de plus beau, de plus vaste et de plus spacieux.

Quand on sort de l'église par la porte qui s'ouvre entre le chœur et la sacristie, après avoir descendu quelques degrés, on entre dans un des corridors du *chiostro verde*, et l'on trouve à main droite une chapelle qui servait de salle capitulaire et qui a gardé le nom de *capellone dei spagnuoli*, des Espagnols qui en eurent quelque temps la propriété. C'est là sans contredit le monument le plus curieux dans cette forêt d'édifices. Consacrée à la gloire de Sainte-Marie-Nouvelle, fondée par Buonamico di Lapo Guidalotti, riche marchand florentin, cette chapelle, qu'il avait magnifiquement ornée, garde encore, malgré les ravages du temps, des traces de son ancienne splendeur, et quand à travers ses arceaux gothiques on voit passer la robe blanche de quelque dominicain, seul gardien de ces lieux, on se croit revenu à ces jours de prospérité où s'élevaient comme par enchantement les murs et la fabrique de Sainte-Marie-la-Neuve.

Fra Jacopo Passavanti, qui était chargé de la direction des travaux, était digne d'être le Mécène des peintres de talent qu'il avait conviés à orner les murs de la chapelle et de l'église, les Gaddi, les Simone-Memmi, les Orcagna. Écrivain élégant et poli, parleur disert et savant, Passavanti voulut s'entourer de leurs arts, et diriger lui-même leurs pinceaux, et si l'on rapproche les peintures exécutées de son temps, on voit en effet qu'une certaine unité préside à cette œuvre immense.

Mais une influence supérieure à la sienne s'était étendue jusqu'à Santa Marie Novella, et y avait pénétré à la suite des artistes qu'il y avait appelés, influence plus mondaine, mais aussi plus poétique, dont il faut dire un mot, car elle se retrouve dans l'œuvre principale de Simone Memmi à la chapelle des Espagnols. Pétrarque était alors dans tout l'éclat de son génie. L'Italie entière avait les yeux fixés sur lui; ses vers opéraient une révolution véritable dans les arts du dessin, que Dante avait le premier renouvelés. Les artistes les plus illustres de Florence, dont s'était entouré Passavanti, étaient ses amis ou ses admirateurs. Séduits par le charme de ses compositions, ils lui demandaient de nouvelles et de plus vivantes inspirations, des sujets plus littéraires et plus ornés, et devenaient à sa suite les auteurs

d'une renaissance des arts en Italie. Tous voulurent peindre des *Triomphes*. Je n'en citerai qu'un exemple en dehors de Santa Maria, mais un exemple à jamais immortel, ce *Triomphe de la Mort* d'Orcagna au Campo Santo, tout plein de Pétrarque, tout plein même de Boccace, mais où l'artiste cette fois avait effacé le poëte.

A la chapelle des Espagnols, nous retrouvons deux *Triomphes*, l'un est celui de saint Thomas, sur lequel nous n'avons plus à revenir[1]; mais, en face même de la fresque de Gaddi, de l'ordre immuable et hiérarchique des sciences et des arts, Memmi, cédant à des inspirations plus hardies et plus neuves, avait partout répandu le mouvement et la vie. Et en effet, si le mouvement et la vie sont les principaux éléments de l'art, ils ne manquaient pas à Florence : la place même de Santa Maria Novella n'était-elle pas le théâtre de ces scènes, tour à tour dramatiques et riantes, où la démocratie et l'aristocratie florentines, les bourgeois et les nobles, les poëtes, les musiciens et les femmes, et surtout les moines, comme des acteurs tristes ou gais, applaudis ou sifflés, mais toujours prêts et toujours en fête, rappelaient l'élégance, la mobilité et même la corruption athéniennes?

Les frères prêcheurs, pour arriver à maîtriser cet ensemble, à le gouverner et à le maintenir, appelèrent bientôt à eux les séductions de l'art. Il leur parut ingénieux et sublime de montrer le ciel ouvert, et, voulant frapper un grand coup sur les imaginations, de rappeler leurs travaux, d'exposer leurs conquêtes, et d'enchaîner par les liens de la reconnaissance et de l'admiration Florence conquise, aux pieds de Dominique et de son ordre.

Simone Memmi était le seul homme peut-être qui, par ses grandes connaissances, par son amitié pour Pétrarque, fût capable de répandre le charme de la poésie sur un aussi vaste *Triomphe*. Il ne s'agissait plus seulement, en effet, de relier les arts et les sciences autour de leur chef intellectuel, il fallait montrer aux Florentins les gloires de Florence, toutes ses gloires intimement unies à la conquête dominicaine. Il fallait montrer aux yeux Cimabue, Giotto, Arnolfo di Lapo, Pétrarque, les grands artistes et les grands poëtes de la Toscane venant prêter leur concours à cette œuvre de régénération intellectuelle et morale. Mais, pour que l'unité de l'œuvre ne fût point altérée, il fallait les montrer animés par la voix, par les gestes, par les exhortations de l'ordre de Saint-Dominique. On devait à cette société, éprise de la beauté, de ne pas oublier les femmes, qui figurent partout alors comme des inspiratrices, et sans lesquelles il n'est point de poésie. Il fallait enfin les réunir tous autour d'un point, brillant soleil de l'art, éclatant dans la nuit que venait de traverser l'Italie. Ce point lumi-

[1] Voir plus haut, lettre VII.

neux choisi par Simone Memmi, et qui rappelait les travaux de Gaddi, ce fut Santa Maria del Fior, sortant toute nouvelle de la conception du grand architecte Arnolfo di Lapo, et représentant l'Église universelle et triomphante, dont elle était déjà comme dôme la figure terrestre.

A sa porte, l'Empereur et ses conseillers temporels, le Pape et ses cardinaux, les deux grands pouvoirs, sont assis sur des trônes. Partout des moines blancs, sur la route du ciel, sur le seuil, au dedans des murs. Saint Dominique est là comme introducteur obligé, c'est de lui que saint Pierre reçoit les élus.

Dans la foule, deux femmes, l'une avec une petite flamme sur la poitrine, l'autre vêtue des voiles pudiques qu'a chantés Pétrarque, Laure et Fiametta, toutes deux consacrées par la poésie, se rendent en compagnie de l'amour et de l'art au temple auguste des élégances non moins que de la piété florentine. D'autres femmes forment des danses sur le chemin du ciel. Cimabue, dans tout le caprice de sa fantaisie d'artiste, la barbe taillée en pointe, la capuche de sa veste relevée sur la tête, la main fièrement campée sur la hanche, ouvre la marche. Giotto, Arnolfo, Memmi, le suivent. C'est une course à la gloire bien plus encore qu'à l'éternité.

Dans un coin du tableau, des chiens tachetés de blanc et de noir, comme ceux du chant d'Ugolin,

« Cagne magre studiose e conte, »

s'ameutent et s'élancent à la poursuite d'une troupe de renards ou de loups qui rôdent autour de la bergerie du Christ. Ce sont les chiens du Seigneur, *Domini canes*, gardiens vigilants du troupeau qui leur est confié, limiers intrépides de l'Église. On raconte que les moines chassaient dans les temps de barbarie et de féodalité. Les dominicains aussi ont organisé une chasse nouvelle et terrible, la chasse aux hérétiques. Une fois lancés, ils ne s'arrêteront plus. On reconnaît les disciples de celui qui « se présenta devant le Pape, non pour lui demander des dispenses, ou le premier bénéfice, ou la dîme, mais la liberté de combattre contre les erreurs du monde pour la semence de la divine parole. »

Telle est cette œuvre, où le mouvement et la vie spirituelle et physique débordent comme elle débordait dans le cloître de Santa Maria Novella. Tout s'y trouve, la prédication de la parole, la poursuite de l'hérésie, la conduite des âmes à Dieu.

Tel est cet ordre de Saint-Dominique, remplissant Florence de la folie de ses prédications, du bruit de ses aboiements, de l'éclat de

ses pompes religieuses, attirant les arts et chérissant les poëtes pour le don du laurier saint.

Personnage étrange, inspiré, multiple, tout plein de mouvement, une main sur les arts et les sciences, l'autre dans l'Eglise, et dont la personnification dernière, originale et sublime, sera ce moine qui, aux pieds du bûcher, répondait à l'arrêt qui le retranchait de l'Église : « De la militante, mes pères; » ce moine qui, opposant l'insolence de sa dictature morale au pouvoir laïc des Médicis, disait à Laurent, sur son lit de mort : « Rends à Florence sa liberté, ou bien point d'absolution; » ce moine, enfin, qui insultait Charles VIII au milieu de ses barons et de ses pairs, en lui rappelant sa foi! Je veux parler de Savonarole.

IX

SAVONAROLE ET LA LÉGENDE DE FRA BARTOLOMEO.

Savonarole est l'expression la plus complète de la pensée dominicaine. Il entreprit, non-seulement de réformer l'Eglise et l'État, mais aussi les arts, et ce n'était pas la moindre partie de la mission qu'il croyait tenir de son ordre. Une Église universelle, une Italie une, un art chrétien : tel est le triple rêve du grand réformateur. Et c'est pourquoi, toutes les fois que l'Italie se retourne sur son lit de douleur, ses soupirs s'envolent vers le grand martyr de la liberté florentine.

On sent qu'il ne peut être question ici, ni de l'Eglise universelle ni de l'unité de l'Italie; mais, comme il y est au contraire très-particulièrement question d'art chrétien, le souvenir de Savonarole et sa tentative de réforme doivent nous occuper[1].

Un crâne saillant, des yeux d'aigle, *griffagni*, comme ceux de César, le nez fortement busqué, la lèvre inférieure proéminente, le menton *asciuto*, les joues creuses, les tempes comprimées, tous les signes enfin de l'audace, de l'énergie, du dédain, de la méditation, et surtout du génie : tel nous apparaît Savonarole dans le nouveau portrait peint par fra Bartolomeo, tout récemment découvert, et qu'il nous a été donné d'étudier cette année même à Florence[2]. L'inscrip-

[1] Voir sur Savonarole le remarquable chapitre de M. Rio, qui, dès 1836, a nettement défini le caractère de ses réformes. *Art chrétien*, t. Ier.

[2] Ce portrait n'est pas un double, comme on pourrait le croire, de celui de l'Académie des Beaux-Arts; mais il est de tout point semblable à la pierre gravée de Giovanni delle Corniole que possède la galerie des Uffici, et doit même avoir servi de modèle. Ce portrait est très-beau pour la précision du modelé, pour la fidélité des détails, et surtout par un artifice d'ombre portée, propre à

tion, sublime dans sa simplicité, commente admirablement l'intention dominicaine du peintre; la voici : « Hieronymi Jerrariensis a Deo missi prophetæ effigies. » Une autre inscription, qu'on peut lire autour de la pierre gravée d'après ce portrait, porte : « Hieronymus fr. predicator, propheta, virgo, martyr [1]. »

C'est bien là une création périlleuse et sublime de l'école dominicaine. Ce moine en a le fanatisme austère, la mâle éloquence, la verve populaire. Les populations de la campagne descendaient des collines à sa voix, et venaient se ranger autour de sa chaire. De là, comme du haut de la tribune antique, il dictait des arrêts, maudissait l'art païen, flétrissait les idoles de l'art nouveau.

Or il y avait, parmi les auditeurs pressés qui encombraient l'église de Saint Marc, les jours de sermon, un jeune homme de goûts simples, de mœurs pures, qui travaillait le dessin et la peinture à l'école, d'ailleurs assez faible, de Cosimo Roselli. Il s'appelait Baccio della Porta. Sa patrie était Savignano, près Florence. A force d'entendre frère Jérôme tonner contre l'art de la peinture et ses honteux écarts, le jeune homme se prit de dégoût pour elle, et quand il rentrait dans son atelier, en revenant du sermon, on dit qu'il ne pouvait contempler sans ennui et presque sans honte tant de fraîches esquisses, tant de belles études sur le nu, qu'il avait faites sans penser à mal, et qui maintenant semblaient lui reprocher les doux moments employés à

l'artiste, et qui le détache du fond. Son histoire est curieuse. Envoyé d'abord à Ferrare, où était la famille du prophète martyr, il fut sans doute acheté à prix d'or par quelque riche Florentin à qui sa mémoire était chère. Plus tard, Philippe d'Averardo Salviati, qui, dans sa jeunesse, avait été un de ses plus chauds admirateurs, le donna à sœur Catharina de Ricci, dominicaine du couvent du Prato, sur lequel il avait reporté son affection pour Jérôme et pour l'ordre. Sœur Catharina avait poussé le culte pour Savonarole jusqu'à lui élever un autel particulier dans sa cellule, et ce culte pour un homme non canonisé faillit devenir fatal à sa propre béatification. En 1810, après bien des vicissitudes, le couvent fut supprimé, les moines dispersés; et l'on vit un jour, exposé sur le marché de Prato, parmi des objets mobiliers sans valeur, le vieux portrait devenu méconnaissable. Or il advint qu'un curé du val de Bisenzo, voulant acheter ces objets, reçut le portrait par-dessus le marché, et, le traitant de même, il le relégua dans un grenier. Ce fut un habitant de Prato qui l'y découvrit et le tira de son obscurité. Depuis ce jour, le portrait est devenu l'objet d'études et de recherches nombreuses. Baldanzi, Marchese, les nouveaux éditeurs de Vasari, Cesare Guasti et le professeur Peirens le citent, Paolo Feroni et Vico d'Ancone l'ont introduit dans des compositions historiques. Le propriétaire en est justement fier, et l'a exposé cette année. Il n'y a plus aucun doute sur l'authenticité depuis qu'il a retrouvé l'inscription.

[1] M. Lenormant, dont nos lecteurs connaissent l'inépuisable érudition, nous communique deux médailles de Savonarole qui portent l'éxergue : *Super terram cito et velociter gladius Domini.* Il les croit antérieures à sa mort, et très-probablement du temps de sa prédication, qui était bien en effet le glaive du Seigneur sur cette terre d'Italie.

contempler la nature et à y chercher ce qu'il croyait être le beau. C'est ainsi qu'exalté par les prédications du frère Jérôme, tout prenait une voix dans son atelier pour l'accuser et crier au scandale.

Enfin Jérôme, qui avait de longue main préparé son auditoire, éclata, et, dans une invective sublime contre ce qu'il appelait les immondices et les turpitudes de l'art païen, il démontra la nécessité de jeter au feu toutes ces œuvres condamnées par la pudeur et par la foi, et adjura ses frères artistes de ne pas manquer au rendez-vous qu'il leur donnait pour le dernier jour de carnaval sur la place de Signori. Là, un bûcher devait s'élever tout couvert, non-seulement de toiles lascives, de nudités honteuses, mais des simples superfluités mondaines, et sa flamme, nourrie de tous ces objets profanes, monterait jusqu'à Dieu comme un encens d'une agréable odeur.

Et, quand le dernier jour du carnaval fut venu, le jeune Baccio, suivi de Lorenzo di Credi et de quelques autres, après avoir jeté un dernier regard sur ses toiles si chères, autrefois son espoir et maintenant son remords, prit le chemin du bûcher, portant avec lui son bagage d'artiste. Il le prit et le déposa lui-même sur le bûcher, et resta là jusqu'au dernier moment pour le voir dévorer. Le sacrifice fut complet; la flamme en un instant consuma ces fragiles trésors.

Mais, quand le jeune peintre, après cet exemple vraiment sublime d'une courageuse abnégation, rentra dans son atelier, il le trouva bien nu, bien froid et dévasté. Alors, et pour que la réparation fût complète, il se promit de peindre quelques saintes figures, et il choisit d'abord celle de frère Jérôme, l'exécuteur des hautes œuvres. De là le portrait dont nous avons parlé.

Mais la flamme du bûcher était bien véritablement montée jusqu'au ciel, comme avait dit le frère prêcheur; et, du ciel, elle était redescendue dans l'âme du jeune artiste pour la consommer et y brûler tout entière. Bientôt ce ne fut plus l'atelier, ce fut une cellule qu'il fallut à Baccio della Porta pour y éteindre son ardeur.

Il demanda à entrer dans l'Ordre; et frère Jérôme reçut les vœux de ce nouveau frère qu'il avait conquis. Mais tel était, dans ces premiers temps, son dégoût, son ennui de ses pinceaux, qu'il parut pour un temps mort aux arts. Savonarole avait obtenu plus qu'il n'avait voulu, et ce fut à grand'peine qu'on put démontrer au jeune novice l'opportunité de reprendre ses travaux, désormais sanctifiés par le cloître, par le jeûne et par la prière.

Il en devait sortir ces grandes et austères compositions, les dernières et les plus sublimes pages de l'école dominicaine, dont Florence, saintement jalouse, conserve encore les plus belles.

Et il m'a paru naturel de raconter comment s'alluma cette dernière

lueur d'un art prêt à s'éteindre, mais qui s'était épuré dans le creuset de l'amour divin et du renoncement à soi-même.

Or Baccio s'était lié, pendant qu'il était dans le siècle, avec un jeune artiste de grande espérance, mais que sa vie dissipée et son goût de la débauche éloignèrent de ses exemples; on l'appelait Mariotto Albertinelli. Baccio, qui l'avait connu dans l'atelier de Roselli, se sentait pour lui l'attrait d'une âme aimante pour ces enfants prodigues de l'art, aimables jusque dans leur déréglement. Ils avaient une première fois contracté une société artistique pour l'exécution et la vente en commun de leurs tableaux, et ils en avaient retirés d'assez beaux bénéfices. Les dominicains de Saint-Marc, qui connaissaient les rares talents d'Albertinelli, cherchèrent à l'attirer. Une nouvelle société fut formée entre fra Bartolomeo et Mariotto Albertinelli, et il fut stipulé que le prix de la vente des tableaux appartiendrait par moitié à Mariotto, et, pour l'autre moitié, à la communauté, fra Bartolomeo ne devant rien posséder en propre. Si la société venait à se dissoudre, on ferait estimer les tableaux, et l'on se partagerait de même les produits de la vente ou les tableaux eux-mêmes.

Voilà donc, grâce à cet acte de société, Mariotto introduit, bien que laïque et menant une vie de débauche, dans le couvent de Saint-Marc. Le P. Marchese croit même avoir retrouvé l'emplacement de l'atelier où ils travaillaient en commun [1]. Le zèle de Mariotto se soutint pendant les deux premières années : il était excité par la réputation toujours croissante de son rival et par la grandeur des œuvres qui lui étaient confiées. Fra Bartolomeo venait d'obtenir la commande d'un grand tableau d'histoire pour la grande salle du Conseil ; il avait aussi entrepris une Vierge entre deux saints pour la cathédrale de Lucques; vingt autres tableaux de piété étaient sur le chevalet. Comment Mariotto ne se serait-il pas senti ranimé par la vue de tant de chefs-d'œuvre, dont il était appelé à partager la gloire et le profit avec le frère de Saint-Marc?

Mais la nature, plus forte que l'art, l'emporta bientôt. Ses anciennes liaisons, comme ces courtisanes que voyait saint Augustin dans ses rêves, mais qu'il sut braver, le tiraient à elles, et lui disaient : « Pourras-tu vivre sans nous? » Et l'exemple et les conseils de son ami étaient faibles devant de telles amorces de l'amour et de la volupté. Mariotto succomba de nouveau : l'acte fut rompu, la société dissoute, et le partage ordonné.

[1] Cela résulte du texte du chroniqueur, qui, racontant la visite que fit Léon X à Saint-Marc, en 1516, et le festin qui lui fut servi, nous apprend que l'école de peinture touchait aux cuisines. « Epulæ parabantur et coquebantur juxta lavatorium et hospitium quod prope artem pictoriam est. » Fra Bartolomeo y enseignait la peinture aux novices.

Depuis ce jour, Mariotto traîna une vie misérable dans la fange de ses anciennes délices. Quelle douleur ce dut être pour l'âme de fra Bartolomeo, qui s'élevait d'un vol soutenu vers la pure lumière de l'art et de la sainteté, de voir cet ami de sa jeunesse, par une précoce décadence, descendre toujours plus bas, jusqu'à ce qu'enfin, soûl de son art et ivre de ces plaisirs faciles qu'il avait toujours aimés, il en vint à quitter l'atelier pour la boutique, et à ouvrir un cabaret près d'un pont. Il faut lire, dans Vasari, le récit de cette triste aventure et le tableau de cette effrayante dégradation d'un grand artiste de la Renaissance; il y a dans l'énergique crudité du récit quelque chose de la verve cynique et de la grossière intempérance de ces *arrabiati* auxquels Mariotto appartenait par ses goûts et qui allumèrent plus tard le bûcher de Savanarole. « Mariotto était, nous dit il, de sa nature, inquiet et charnel dans les choses d'amour, bon diable dans celles du vivre. C'est pourquoi, dégoûté du mal et de la peine qu'il fallait se donner pour réussir dans son art, ennuyé des méchancetés et des morsures de la langue des autres artistes passés maîtres dans l'art de médire, il résolut de changer le sien contre un art plus bas, mais moins fatigant et plus joyeux. Il ouvrit donc une belle auberge en dehors de la porte San Gallo et une taverne près du Ponte Vecchio al Drago, et il la tint pendant quelques mois. On l'y voyait servir à boire à tout venant, et il disait qu'il avait pris un art fort à son goût, parce qu'il était sans muscles, sans perspective et surtout sans blâme : et, tandis que celui qu'il avait quitté l'exposait à de perpétuels reproches, celui-ci lui attirait les compliments de ses pratiques, à qui il servait du bon vin; et autres plaisanteries du même goût. »

Il y eut un moment terrible dans la vie de fra Bartolomeo. Ce fut le jour où une foule ivre de rapines et de carnages, encore excitée par les promesses et les mensonges des *arrabiati*, se précipita en armes vers le couvent aux cris plusieurs fois répétés : A San Marco ! à San Marco! Fra Bartolomeo se trouvait parmi les assiégés. Et cette lutte tragique, à laquelle il assista, dut agir puissamment sur son imagination. Il s'y trouvait avec un autre peintre, moine comme lui, fra Benedetto : celui-ci, véritable héros sous le froc, était de ceux qui coururent aux murailles et se battirent pendant tout un jour. Fra Bartolomeo, au contraire, âme plus douce, dut ressentir de terribles émotions de cet événement, que suivit bientôt la mort de son maître et de son ami. A l'expression de grandeur forcée et de sombre enthousiasme que décèlent quelques-unes de ses compositions et qui contrastent avec l'âme mélancolique et tendre du jeune Baccio, on sent que Savonarole avait failli briser pour toujours ce vase des douces inspirations et fait pour contenir des fleurs, en voulant y planter un

chêne robuste. Fra Bartolomeo est un artiste déclassé dans l'école florentine. Ses instincts l'appelaient auprès du Fiesole : la réforme de Savonarole, en l'entraînant dans les voies téméraires, hardies, de la lutte contre le siècle, le lança contre un torrent vainqueur.

Quand on entre dans la grande salle de l'Académie des Beaux-Arts, à Florence, et qu'on a dépassé les beaux tableaux du Fiesole, de Botticelli, de Lorenzo di Credi, on trouve à main droite un portrait devant lequel on s'arrête avec une sorte de curiosité mêlée de crainte. Évidemment l'artiste a voulu peindre quelque drame sanglant. Comment en douter en voyant ce couteau qui partage le crâne et ces larmes de sang qui dégouttent sur le front du moine qui y est représenté? Ce portrait est celui de Savonarole, et, comme le premier dont nous avons parlé, il est de fra Bartolomeo. Mais, bien différent du premier, qui est un simple portrait, celui-ci est de plus une protestation contre l'ingratitude des Florentins, qui l'avaient condamné. Forcé par la crainte du parti victorieux de voiler sous une transparente allégorie la réhabilitation qu'il a tentée, l'artiste a cherché dans les fastes de son ordre quelque grand nom qui éveillât aussitôt dans les âmes la pensée du martyr, et il a peint Savonarole sous les traits du plus illustre de tous, de celui même dont le nom est inséparable de ce baptême de sang, et que l'Église a canonisé sous le nom de saint Pierre martyr.

Vous connaissez ce magnifique tableau du *Martyre de saint Pierre dominicain*, que le Titien a peint pour l'église de San Giovanni e Paolo à Venise, tableau plein de poésie, d'expression et de pathétique. Au fond d'un bois, dans un de ces endroits reculés et muets qui semblent promettre au meurtre l'impunité, se passe une scène terrible, mais que l'art du Titien sait encore embellir. Un brigand, aposté par quelques fanatiques, se précipite sur Pierre l'Inquisiteur, qui traverse ce bois avec un seul compagnon, sous l'escorte de sa seule bonne foi ; il le renverse et le frappe de son stylet. Dans l'obscurité de cette scène de meurtre, qu'assombrissent encore les ténèbres que le temps y a répandues, une seule chose frappe l'œil du spectateur : c'est la divine lueur et l'espoir céleste qui rayonnent au front de la victime sous le couteau même de son bourreau. Il y a dans un tel ouvrage quelque chose de puissant et de spontané qui semble crier vers le ciel, comme le sang d'Abel le Juste ; mais je ne sais si le Savonarole de Bartolomeo, le crâne fendu par le même couteau qui a frappé saint Pierre martyr, et la lèvre entr'ouverte encore comme pour parler aux multitudes qu'il avait si souvent domptées, ne nous saisit par je ne sais quoi de plus hardi, comme une sourde protestation de l'Ordre dominicain réduit au silence, contre l'infamie du meurtre juridique qui l'avait retranché du milieu de ses frères. Là vous n'avez qu'une scène de meurtre par un brigand dans un bois; mais

ici, c'est Florence tout entière, Florence ingrate, méchante ou lâche, qui est citée à comparaître devant ce tableau pour répondre à ce cri de la postérité : « Qu'as-tu fait de Savonarole? » Ces larmes de sang, véritables larmes du martyre, sont bien le digne salaire dont l'ingrate a toujours payé les services de ses enfants. Ces larmes, elles ont coulé sur le front de Dante exilé; elles sont mêlées aux sueurs de Pietro Vittori et de Francesco Valori; Machiavel lui-même connaîtra leurs brûlantes empreintes. Il semble que c'est la rançon du génie dans Florence corrompue. Gloire à l'artiste immortel qui a fait jaillir ces larmes sur le front de cet homme éloquent, bien digne de partager avec Dante et Machiavel le droit de cité dans Florence, et de recueillir après saint Pierre le dominicain la palme du martyre. De ces larmes éclosent encore chaque jour de nouveaux admirateurs de cette grande mémoire, et récemment l'Académie française décernait ses couronnes à l'auteur d'un livre sur Jérôme Savonarole.

X

LES ARTISTES DOMINICAINES.

Les principes de Savonarole, quoique reniés par le siècle, rallièrent un moment l'élite des artistes florentins, et furent réhabilités par Raphaël au Vatican sous l'œil de Jules II, dix ans après que leur auteur en avait été le martyr, mais ils furent alors développés dans le cloître sur la plus vaste échelle: des couvents de femmes, à Florence, faisaient, à la voix de Savonarole, fleurir ces arts du dessin qu'on lui reprochait de détruire parce qu'il avait voulu les purifier même pour le siècle, et ces couvents comptaient les premiers noms de Florence, toute une élite arrachée, par sa parole, aux délices de la moderne Capoue. Vasari lui-même, ordinairement si frondeur, a rapproché les deux noms de Suor Plautilla Nelli, l'humble artiste dominicaine, et de Properzia de Rossi, l'intéressante et malheureuse victime de l'amour. Quel contraste pourtant entre ces deux existences, dont l'une, moissonnée dans sa fleur, ne donna que les prémices d'un admirable talent, dont l'autre, moins inspirée sans doute, mais plus fidèle au but de son art, sema ses œuvres sans songer à la gloire. Properzia de Rossi, la Sapho de Bologne, éprouva cruellement que l'amour,

Che a null' amato amar perdona,

a des retours étranges où sa force méconnue se tourne en un fiel

amer. Elle aima, et elle ne fut point aimée. Dans son délire, à défaut d'images plus touchantes que lui eût offertes la statuaire antique, elle représentait celui qu'elle aimait sous les traits de Joseph; s'immolant elle-même sous ceux de cette femme impudique à laquelle son ciseau prêtait les grâces plus décentes de la tristesse et de l'abandon. Rebutée par les dédains de son amant, elle mourut. Peintre, sculpteur, musicienne, graveur, douée, dans ces arts difficiles, d'une vigueur au-dessus de son âge et de son sexe, que reste-t-il de cette femme incomparable? Tout fut englouti par ce gouffre béant d'un amour sans espoir. A peine quelques fragments de son œuvre ont surnagé et font encore verser les pleurs de ceux qui sont sensibles aux infortunes de l'amour.

Vers la même époque, dans un couvent de Florence, croissait la jeune Plautilla Nelli, sans connaître d'autre horizon que celui du cloître, sans attendre d'autres promesses que celles du Christ à ses épouses. Ses premiers pas furent modestes, comme sa vie cachée en Dieu. Elle lui offrait chaque jour, sur l'autel de son cœur, les prémices de son art. Aussi l'œuvre commencée ne fut pas violemment interrompue par la passion, puis par la mort. Et vers la fin de ses jours, au soir d'une si belle vie, Suor Plautilla Nelli, recueillant les fruits qu'elle avait semés, nous apparaît dans ce couvent de Sainte-Catherine, brillant gynécée de l'art chrétien au seizième siècle, entourée d'élèves que ses mains ont formées, Suor Prudenza Cambi, Agata Traballesi, Maria Ruggeri, Veronica. Ainsi il ne servit de rien à l'infortunée Properzia de Rossi d'avoir reçu des dons supérieurs à ceux de la Nelli et d'aller puiser une inspiration plus vive aux sources brûlantes d'un amour malheureux!

L'exemple de ces pieuses femmes, ravies au siècle et consacrées tout à la fois à l'art et à la sainteté par Savonarole, s'est renouvelé presque de nos jours dans un couvent de Rome. Le monastère de Santa Maria Maddalena, à Monte Cavallo, conserve avec amour et vénération le souvenir d'Anna Victoria Dolara, religieuse, artiste et poëte, qui non-seulement l'orna de ses vertus, mais le soutint, le sauva et l'illustra par son art. Pendant les jours d'affliction qui suivirent la fuite de Pie VI, sa piété ingénieuse vint en aide à ses compagnes par les produits de son pinceau. Ce fut elle qui pourvut par son art à la subsistance du couvent. Pour consoler ses sœurs, qu'elle avait nourries, elle improvisait des vers où elle peignait des plus touchantes couleurs les maux de sa patrie, la détresse de ses compagnes et la crainte de l'étranger. « Nous sommes accablées, disait-elle dans des rimes d'une douceur infinie, la douleur et la faim se disputent nos tristes dépouilles. Le saint édifice est chancelant, et nous voyons ses ruines suspendues sur nous avec un douloureux effroi. Nous ne

voyons pas la fin de nos peines; nous n'avons personne pour essuyer nos larmes; toi seul, Dieu des vivants, te laissant enfin toucher à tant de maux, aie pitié de nous. — La tourterelle en paix passe ses jours en doux gémissements, au-dedans de son nid. La brebis revient de la pâture au bercail sans crainte d'une trahison perfide. Mais nous, qui, en entrant dans ces murs bénis, croyions toucher au port, nous sommes, hélas! en proie aux piéges du vautour rapace et du loup avide. »

XI

LE P. LACORDAIRE ET LE PRIEUR DE SAINTE-SABINE.

Le P. Lacordaire, qui a si vivement ramené l'attention sur saint Dominique, appartient à cette galerie d'illustres dominicains. Il semble qu'il entrait dans les destinées de cet homme, tout à la fois aimable et redoutable par la parole, de relever parmi nous l'ordre de l'Éloquence, et, frappant ce roc immobile sur lequel il est fondé, d'en faire jaillir les sources d'eaux vives auxquelles se désaltéreraient les jeunes générations muettes, et comme enrouées par un long silence :

Che per lungo silenzio parea fioco [1].

Le P. Lacordaire a quelque chose de saint Dominique et de Savonarole, il a *la splendeur radieuse du premier, qui lui attirait tous les cœurs* : et n'y a-t-il pas dans son éloquence entraînante comme un écho de la voix de Savonarole, dans ses regards vifs et perçants comme un éclair de ces yeux d'aigle, *gli occhi griffagni*, du fameux portrait de Florence [2] !

A l'époque où le P. Lacordaire entreprit sa réforme, l'art chrétien commençait à sortir des catacombes, et il se faisait une véritable renaissance signalée par l'étude et bientôt par la passion du moyen âge. L'ardeur du romantisme s'était portée vers ce passé qu'on ne connaissait point. Chateaubriand, évoquant le génie du christianisme, avait fait surgir les Lamennais, les Lacordaire, les Montalembert, les Falloux, et tant d'autres. A la voix de ces hommes convaincus et dévoués, on avait vu sortir tout un monde détruit de ces cryptes de l'histoire, et l'on se prenait à chérir un art qui nous rendait contemporains des Bernard, des Élisabeth, des Dominique et des François. Mais,

[1] Enroué par un long silence. — Dante. *Enfer*, chant I[er], parlant de l'ombre de Virgile.

[2] Voir plus haut, lettre IX.

pour que ces types de sainteté, pour que ces légendes arrachées à l'oubli, passionnassent ainsi ces jeunes et ardents missionnaires de l'art et de la poésie, destinés plus tard à la vie publique et aux épreuves de la parole, il fallait que ce mouvement artistique et littéraire répondît à un besoin profond de leur cœur; et l'on ne saurait nier qu'il n'ait influé sur la restauration de l'ordre de saint Dominique tentée par le P. Lacordaire.

Loin de moi la pensée d'affaiblir la portée d'une œuvre chrétienne en en faisant le caprice d'un artiste ou la fantaisie d'un poëte. Le P. Lacordaire est l'un et l'autre sans doute. Mais, quand, étonné de la chute soudaine de celui qui le soutenait, son cœur, avide de se donner une seconde fois, le fit aller vers Rome et lui fit choisir, pour être la règle de son cœur et la loi qu'il porterait sur ses membres, Dominique le Prêcheur; quand, renonçant pour un temps à sa patrie, à ses amis, à cette chaire qu'il avait faite égale à la tribune française, suivi de l'admiration et du regret de tous, il alla s'ensevelir, à la Quercia, dans un dur noviciat, où tout était nouveau pour ce libre fils de la France, les lieux, les coutumes et surtout les hommes; il faudrait être aveugle pour ne voir, dans un dévouement si profond, dans une persistance si énergique, que le rêve d'un poëte ou la fantaisie d'un artiste avide des émotions du cloître. Le vide de plus en plus grand du siècle, les douleurs et les tortures d'une sainte amitié rompue, contribuèrent sans doute à le jeter dans cet énergique parti, et l'on sent combien profondément retentit, dans les abîmes de son cœur, le poids de la chute de Lamennais. « Frappé de la foudre à l'entrée de ma vie publique, écrivait-il récemment, séparé d'un homme illustre en qui j'avais cru trouver le génie de la conduite avec celui de la pensée, j'errais au dedans de moi dans des incertitudes douloureuses et de terribles prévisions. De ce peu de renommée que j'avais acquise en combattant trop tôt, jaillissaient des amertumes qui eussent brisé mon existence, si des affections généreuses et à jamais fidèles n'eussent pris leurs racines dans la solitude même où m'avait rejeté la disgrâce. »

L'art et la poésie ne s'étaient pas toutefois exilés de son cœur, et, quand il eut terminé les rudes épreuves de la fondation, ces hôtes qu'il aimait vinrent habiter avec lui sa cellule de Sainte-Sabine. Rome a gardé de ce noviciat un monument peu connu, mais digne de l'être. Je le découvris en visitant les ruines de Saint-Sixte le Vieux : ces lieux étaient bien tels, dans leur désolation, qu'ils étaient apparus, quelques années plus tôt, au P. Lacordaire, quand il habitait la colline opposée; et qu'il les décrivait en ces termes : « Saint-Sixte, dépouillé et abandonné, resta seul sous la garde de ses souvenirs. Ni marbres précieux, ni airain ciselé, ni colonnes ravies à l'antiquité

profane par le christianisme, ni tableaux peints sur un plâtre immortel, rien de ce qui frappe les yeux n'y attire personne. Quand l'étranger, au retour du tombeau de Cecilia Metella et du bois de la nymphe Égérie, rentre à Rome par la voie Appienne, il découvre devant lui, sur la droite, une sorte de masure, grande et triste, surmontée d'un de ces clochers aigus, si rares dans les points de vue romains; il passe sans même en demander le nom. Que lui importe *Saint-Sixte le Vieux?* Ceux-là mêmes qui cherchent avec amour la trace des saints ne connaissent pas le trésor caché dans ces murailles, à qui le temps a laissé leur humilité. Ils passent aussi sans que rien les avertisse d'un lieu qu'habita l'un des plus grands hommes du christianisme et où il opéra tant de merveilles[1]. »

Dans un petit édifice séparé de l'église à demi ruinée de Saint-Sixte, l'un des dominicains français de la fondation Lacordaire, le P. Besson, a peint à fresque l'histoire de saint Dominique, en choisissant de préférence les sujets relatifs à la fondation de Saint-Sixte[2].

L'unité de son œuvre est évidente. C'est la gloire de saint Dominique qui en est le but, et la résurrection de son ordre qui en fut la pensée première. Les sujets qu'il a choisis le prouvent. C'est l'œuvre de la résurrection des morts, le réveil de la tombe, l'écho de cette voix mâle et forte qui dit à la fille de Jaïr : « Lève toi ! » C'est le fondateur de son ordre commandant à la vie et à la mort; c'est saint Dominique en communication directe avec le peuple, ici touché par les larmes d'une mère qui lui demande la vie de son enfant, là rendant la santé à un pauvre ouvrier mortellement blessé pendant les travaux.

L'harmonie de ces peintures avec les lieux qui les inspirèrent est de nature à en rendre l'effet plus saisissant. Quand on songe que c'est sur le sol même marqué par les pas de saint Dominique, à l'endroit où il accomplit ces miracles, que l'artiste en a retracé le souvenir, ces œuvres nouvelles subitement écloses parmi les tronçons de colonnes, et la végétation des ruines, prennent un sens. Elles attestent la foi de celui qui les exécuta et le réveil de l'ordre.

C'est aussi un commencement de réponse à une délicate question

[1] *Vie de saint Dominique*, p. 240,241.

[2] Les sujets principaux sont : 1° *Saint Dominique ressuscitant un mort;* 2° *saint Dominique guérissant un des ouvriers qu'il employait aux travaux de Saint-Sixte, et qui avait été précipité, par la chute d'une pierre, du haut d'une échelle sur le pavé, où il s'était brisé le crâne;* 3° *saint Dominique ressuscitant un enfant que lui apportait sa mère.* Trois sujets moindres occupent les lunettes des murailles opposées. Le premier représente la *Vision de saint Dominique, à qui deux saints apparaissent ;* le deuxième, le *Baiser de saint Dominique et de saint François, ou l'embrassade fraternelle des deux ordres*; le troisième, l'*apparition* si connue *de la Vierge du Rosaire.* Depuis le commencement des travaux, le P. Besson a été élu prieur de Sainte-Sabine.

d'esthétique chrétienne que soulève l'étude des artistes franciscains et dominicains. M. Rio, frappé comme nous le fûmes nous-même, comme l'était Ozanam, comme l'est encore M. Lenormant, de ce qu'il y a de pathétique et de poëtique dans la vie de saint François, avait cru que celle de saint Dominique se prêtait moins à la poésie de l'art chrétien. M. de Montalembert, qui, avant de porter sur les questions politiques l'ardeur de son zèle et toutes les forces de son beau talent, se passionnait pour les questions d'art, se fit, dans sa brochure sur le vandalisme et le catholicisme dans l'art, le valeureux champion de saint Dominique. « Comment se fait-il, demandait-il à M. Rio, que l'ordre des frères Prêcheurs ait produit tant de grands artistes et du premier rang, tels que fra Angelico et fra Bartolomeo, tandis que le nombre de ceux sortis des frères Mineurs est infiniment moindre? Nous avouerons que nous sommes jaloux de la moindre parcelle de la gloire de saint Dominique. » L'œuvre du P. Besson porte la question sur un terrain plus moderne.

L'histoire de l'art, indépendamment des recherches techniques qui ont pour but l'étude de ses procédés, peut être envisagée à un double point de vue : d'abord comme une source d'informations utiles sur la vie, les mœurs et les idées des contemporains; puis aussi, comme l'expression de certaines lois logiques, mais pourtant mystérieuses, qui régissent à leur insu le caprice et la fantaisie même. Quand on étudie le mouvement général des arts, il est un fait dont il est impossible de n'être pas frappé, c'est que l'humanité peut être considérée comme un seul homme qui tantôt perd (au moins en partie), et tantôt recouvre la lumière des arts : et qu'il y a pour eux, comme pour les lettres, de tristes déclins, puis de glorieux retours.

Ces époques de Renaissance ou de vie nouvelle sont rares sans doute. On peut cependant indiquer les différentes zones qu'elles ont occupées dans l'histoire. On peut assigner des régions, tracer des climats pour ces plantes et ces produits sublimes de l'art, comme M. de Humboldt l'a fait, dans son *Cosmos*, pour ceux de la nature. Là aussi on peut marquer la limite des neiges éternelles, où toute végétation cesse, où la vie ne se montre plus. Là aussi on peut montrer les grandes zones où l'art a fleuri.

Parmi les causes dont il est juste de se préoccuper, il en est une dont l'action supérieure et céleste, pour ainsi dire, se fait cependant sentir à la terre. C'est la Religion, dont la tendance est de spiritualiser la matière et de transfigurer le corps, qui a consacré le sentiment de l'art et l'inspiration du Beau sous le nom de la plus aimable vertu : l'Espérance; qui a fait rayonner aux yeux des artistes, dans la nuit pro-

fonde des siècles barbares, l'Idéal sous les traits d'une Vierge, et qui méritait de rester la patronne, sinon la mère de tous les arts. Il importait d'étudier cette force, de mesurer son action, de remonter aux sources. J'ai montré dans saint Dominique et dans saint François cet heureux don de regénération spirituelle, qui est le précurseur de toutes les Renaissances. J'ai cherché dans la suite l'instant précis, malheureusement trop court, où le culte de la Beauté s'est concilié dans une admirable mesure avec celui du Bien, où ces deux forces unies, l'Art et la Religion, ont subjugué, entraîné Florence et toute une partie de l'Italie. Nous verrons bientôt leur divorce éclatant : la sécularisation des beaux-arts, qui en fut la suite; les biens et les maux qui en sont sortis, et dans quelle mesure on peut appliquer à l'art fugitif et léger de sa nature cette douloureuse histoire de l'Enfant prodigue, qui, à peine émancipé des écoles, demande son bien, part pour des régions lointaines, et finit par tomber de la Religion dans l'Industrie[1].

Nous voyageons, je le sais, entre deux écueils. Cette influence, attestée par le résultat même de ces recherches qui nous en font découvrir à Pise, à Florence, à Rome, partout en Italie, de nouvelles traces, peut être appréciée à deux points de vue très-divers. On peut confondre l'art et la religion, qui ont leurs sphères distinctes, décréter l'alliance indissoluble de la beauté et de la sainteté, et n'admirer que les produits de l'art chrétien. On peut, au contraire, nier l'influence mutuelle de l'art et de la religion, séparer complétement ces deux sphères, et pousser trop loin la réaction contre la tendance contraire. C'est le *Rationalisme* dans les arts en face du *Traditionalisme*. Les uns, partisans à outrance des causes finales en peinture, ne voient que le but et l'intention, et regardent le reste comme l'accessoire ; ils se laissent prendre volontiers aux marques extérieures, aux signes conventionnels des tableaux de sainteté, ils admirent surtout l'auréole que portent invariablement tant de saints personnages, et l'on pourrait dire que ce qu'ils cherchent le moins dans l'art, c'est l'art même. Les autres, plus savants, d'un purisme plus académique, s'en tiennent à la Renaissance : pour eux, la vraie science date de Raphaël, et les essais antérieurs, estimables au point de vue de la morale et de la religion, leur paraissent dépourvus des qualités fondamentales.

Entre ces deux opinions extrêmes, vraies toutes deux, parce qu'elles

[1] Loin de nous, toutefois, la pensée d'affaiblir ou de nier la portée des efforts spiritualistes qu'ont tentés les modernes. Il suffit de rappeler cette belle école de M. Ingres qui a produit M. Flandrin. Je pourrais citer d'autres noms. Il en est un qui est cher aux lecteurs de ce recueil, et qui vient naturellement quand on parle d'art chrétien : c'est celui du digne ami d'Orsel, M. Perrin, le peintre de la chapelle du Saint-Sacrement à Notre-Dame-de-Lorette.

affirment, et fausses par ce qu'elles nient, il me semble qu'il y a place pour une opinion moyenne qui les concilie toutes deux, et met dans une lumière de plus en plus vive les sublimes harmonies de l'art et de la religion, opinion suivant laquelle la beauté, descendue sur la terre il y a dix-huit siècles[1], fait encore sentir sa présence par des œuvres d'*art chrétien*.

COMTE FOUCHER DE CAREIL.

[1] C'est elle qui nous conduisit à en chercher dans les cloîtres, sur les tombeaux, partout, jusqu'aux moindres vestiges, sans nous interdire toute recherche de la beauté en dehors du cercle déjà parcouru, sans nous faire réserver toute notre admiration pour un passé qui n'est plus.

LA POLITIQUE DE LOUIS XIV

DANS LES AFFAIRES RELIGIEUSES

PREMIÈRE PARTIE.

I

Deux forces avaient concouru à former le faisceau de la nationalité française : l'idée chrétienne s'était développée concurremment avec l'autorité monarchique, de manière à faire de la France le pays le plus fort par la foi, le plus puissant par l'unité d'action et la persévérance des desseins. Toutefois l'État et l'Église, unis dans la poursuite du but à atteindre en Europe, avaient presque constamment divergé sur la manière de comprendre leurs attributions respectives. Chacune de ces deux puissances s'était efforcée de reculer la limite de ses propres droits, tendance naturelle, pour ne pas dire inévitable, sous un ordre de choses dans lequel l'épiscopat n'intervenait pas moins comme pouvoir féodal que comme autorité religieuse, et où la profession de la croyance catholique était la condition même de la jouissance du droit commun.

L'Europe avait vu durant plusieurs siècles la papauté étroitement associée à la royauté capétienne pour refouler les barbares, pour contenir la puissance impériale et pour assurer, par l'indépendance temporelle du Saint-Siége, sa liberté morale et celle du monde; mais, elle avait eu presque simultanément sous les yeux le spectacle des papes en lutte opiniâtre avec les fils aînés de l'Église dans toutes les questions où la juridiction de celle-ci se trouvait engagée. Les rois de France avaient été en même temps et les soutiens les plus persévérants de la papauté et les princes les plus enclins à étendre leurs prérogatives aux dépens de la sienne, de telle sorte qu'aucune cour n'avait donné à Rome ni un appui plus constant ni des soucis plus amers.

Le règne de saint Louis fut celui où l'accord s'établit de la manière la plus complète entre les deux puissances; mais cette harmonie ne fut pas moins fugitive qu'elle avait été magnifique, puisqu'elle aboutit presque sans transition, sous le règne de Philippe le Bel, son petit-

fils, aux terribles scènes qui ont déshonoré sa mémoire. Avec la maison de Valois, la lutte entre la royauté et le Saint-Siége changea de caractère : aux entraînements succéda le calcul, et à la rapidité de la passion, la froide persévérance d'un système. Au lieu de se trouver face à face avec des princes avides et sensuels, aspirant à dérober leur vie au joug des prescriptions religieuses, Rome eut devant elle des hommes nouveaux, grandis par la souplesse, le savoir et la subtilité, qui se montrèrent d'autant plus persévérants dans leurs poursuites contre le clergé, que l'abaissement de cet ordre puissant leur ouvrait la perspective de grandir encore. Tout rapporter au pouvoir royal dont l'ombre les protégeait, aller pour le servir jusqu'à la limite du schisme avec la ferme volonté de ne point la franchir, demeurer dogmatiquement catholique en substituant dans toutes les questions de discipline l'autorité du roi à celle du pape, le pouvoir des magistrats à celui des évêques : telle fut l'invariable tradition des parlements depuis que la royauté leur eut octroyé la permanence et que les progrès du tiers état eurent éveillé dans leur sein l'ambition politique. Pierre de Cugnières, attaquant en 1329 les juridictions ecclésiastiques au profit de la justice séculière, professait les mêmes principes, parlait la même langue et s'inspirait des mêmes passions que les gens du roi requérant en 1682 l'enregistrement des quatre articles, et que le procureur général de Louis XIV refusant au pape, quelques années plus tard, le droit d'excommunier un ambassadeur. Durant plus de quatre siècles, le même esprit inspira la magistrature toujours empressée de se venger sur le clergé des dédains que lui prodiguait la noblesse, et d'exalter une royauté dont le despotisme l'humiliait peu parce qu'il était son ouvrage. Ces sentiments tenaient à l'origine trop exclusivement monarchique des parlements ; ils étaient inspirés par la nature même du principe, dont les membres des cours souveraines demeurèrent si longtemps les représentants les plus fidèles; ils se conciliaient d'ailleurs, personne ne l'ignore, avec les éminentes vertus et la patriotique indépendance qui sont restées dans l'histoire le glorieux apanage de la magistrature française.

Le temporel de l'Église était un gage que l'État avait toujours sous la main, et, l'appel comme d'abus ayant été successivement étendu à toutes les questions concernant soit les doctrines, soit les personnes, les intérêts financiers du clergé et bientôt après sa discipline tout entière se trouvèrent à la discrétion de la royauté, juge et partie dans sa propre cause. Chaque progrès de celle-ci, dans la lutte engagée contre toutes les forces indépendantes, devint donc pour le Saint-Siége la source d'embarras sans cesse croissants : ceux-ci grandirent à ce point, que le despotisme faillit lui devenir non moins fatal que l'hérésie, et que, dans l'anéantissement de tous les droits publics et privés, l'ortho-

doxie du royaume très-chrétien n'eut plus pour unique garantie que la foi personnelle du monarque. L'*évêque du dehors* ne fut que le maître des évêques du dedans, et le *protecteur des canons* engagea la lutte de la régale contre le pape au moment où celui-ci en invoquait solennellement la teneur non contestable et non contestée.

Au commencement du dix-septième siècle, le labeur séculaire des magistrats et des docteurs gallicans n'avait pas eu seulement pour effet d'étendre démesurément le champ de l'autorité monarchique; il en avait changé le titre et l'essence même. La royauté, cette grande magistrature héréditaire sortie du sein de la nation, avait cessé d'être une délégation nationale pour prendre une sorte de consécration surnaturelle. Louis XIV n'était plus le successeur de Pharamond, mais le successeur de David et de Constantin : les deux puissances religieuse et politique, égales désormais par leur nature et consacrées par une inviolabilité commune, ne différèrent donc plus que par leurs attributions; or, comme en cas de conflit celles-ci se trouvaient en définitive toujours fixées par la puissance temporelle, il arrivait que le roi, inviolable désormais au même titre que le pape, avait nécessairement sur celui-ci l'avantage décisif des gros bataillons.

Richelieu et Mazarin avaient achevé de transformer la France en un immense ponton rasé au-dessus duquel flottait le drapeau de la royauté, demeurée maîtresse d'un pays conquis par sa persévérance et agrandi par son courage. Louis XIV s'éleva sur les ruines amoncelées par les siècles, comme Napoléon sur celles qu'avait accumulées la tempête révolutionnaire. Ils eurent les mêmes croyances, les mêmes passions et presque les mêmes desseins, qui vinrent échouer contre des obstacles de même nature. Louis XIV confondit dans une sorte de panthéisme monarchique tous les droits, toutes les aspirations, et, s'il est permis de le dire, la vie tout entière de la nation dont il était le représentant couronné. Ne croyant pas moins fermement en lui-même que dans le Dieu dont il tenait la place, il travailla durant tout le cours de son règne à mettre les mœurs, les lois, les idées et les lettres en harmonie avec un ordre social par lequel la France s'identifiait avec son roi. De là des doctrines qui nous révoltent aujourd'hui et dont l'énormité n'arrêta point les plus vertueux et les plus illustres de ses contemporains, tant que le prestige de la gloire et du succès parut consacrer un système qui mettait l'Europe sous les pieds du monarque.

En étudiant les écrits de Louis XIV, que des corrections malhabiles n'ont pas assez gâtés pour que sa grande personnalité ne s'y reflète à chaque page, on trouve partout la naïve confession de cette omnipotence dont le saint-siége était, comme les autres cours, destiné à ressentir bientôt les rudes atteintes. « La disposition de la fortune des sujets appartient sans contrôle au souverain... il a même droit sur les

deniers qu'il consent à laisser dans le commerce de ses sujets comme sur ceux qui sont dans sa cassette... Les biens de l'Église appartiennent au prince par un titre encore plus évident que tous les autres, sous la condition, dont il ne doit compte qu'à Dieu, d'en faire toujours un usage conforme aux vrais intérêts de la religion et du pays. » Ce sont là des maximes vingt fois répétées avec une sincérité qui les explique dans les instructions destinées par le monarque à l'héritier de sa puissance.

« Parce que les gens d'Église semblent vouloir se servir des avantages de leur état pour affaiblir leurs devoirs les plus légitimes, je crois être obligé de vous expliquer brièvement ce que vous devez savoir sur cette matière. Vous devez donc premièrement être persuadé que les rois sont seigneurs absolus et ont naturellement la disposition pleine et entière de tous les biens qui sont possédés aussi bien par les gens d'Eglise que par les séculiers, pour en user en tout temps comme de sages économes, c'est-à-dire suivant le besoin général de l'Etat... tout ce qu'on dit de la destination particulière des biens de l'Église et de l'intention des fondateurs n'est qu'un scrupule mendié, puisque ceux qui ont fondé des bénéfices n'ont pas pu, en donnant leurs fonds, les décharger de la dépendance et de l'obligation naturellement attachées, ni ceux qui les possèdent ne peuvent prétendre de les tenir avec plus de droit et d'avantage que ceux mêmes qui les leur ont donnés. [1] »

Singulière filiation des erreurs humaines ! C'est dans les instructions dressées par le plus absolu des monarques que les hommes de 1790 ont puisé le sens et presque le texte des arguments à l'aide desquels ils ont coloré leur œuvre spoliatrice : ce que Louis XIV prétendait pour lui-même; ils le réclamèrent pour l'État, tant il est vrai que tous les despotismes se ressemblent et que la justice n'a plus de garantie quand le pouvoir n'a plus de limite !

II

Si la situation intérieure de son royaume, bien loin d'arrêter l'essor de Louis XIV, tendait de plus en plus à l'exciter, il n'en était pas autrement de l'état général de l'Europe. L'Allemagne, dans l'épuisement où l'avait mise la guerre de trente ans, n'était pas moins facile à comprimer par les armes qu'à corrompre par les subsides. L'Empire, enlacé par les stipulations de Munster, ne conservait plus qu'une

[1] Instruction au Dauphin, année 1666.

suprématie nominale; la maison d'Autriche, entre les rébellions de la Hongrie et les hostilités prochaines de la Prusse, se voyait menacée de sombrer sous le flot de l'invasion musulmane qu'un bras héroïque arrêta seul aux portes de Vienne. L'Espagne ne vivait que par les souvenirs de son histoire et les métaux de l'Amérique; si l'inquisition y avait préservé l'unité religieuse, elle semblait avoir étouffé le génie national, et des richesses artificielles y avaient atteint la fortune publique à toutes ses sources; ce noble pays paraissait donc mourir du mal qui frappait sa triste dynastie, et sa vieille suprématie n'était pour lui qu'un péril de plus, puisqu'elle excitait incessamment, sans lui donner aucun moyen efficace pour la contenir, l'ambition du jeune monarque qui eut de si bonne heure la pleine conscience de ses destinées. L'Angleterre passait de l'ère des révolutions à celle d'une dynastie qui recevait de l'étranger des pensions et des maîtresses. Aucun obstacle ne s'élevait donc, au début de ce règne, contre le fier souverain auquel la fortune envoyait à la fois et les hommes d'affaires qui enrichissent les nations et les hommes de guerre qui les font vaincre, et les hommes de génie qui consacrent la supériorité politique par la dictature morale.

Cette situation présentait pour la liberté de l'Europe un péril peut-être plus sérieux et sans nul doute plus permanent que ne l'avait été la domination de Charles-Quint, qui régnait en Espagne par les hasards de la succession féminine, et ne gouvernait l'Empire, au milieu des résistances politiques et religieuses, qu'en vertu d'un titre tout viager. La politique, qui avait si longtemps réuni les intérêts du Saint-Siége à ceux de la France pour maintenir l'indépendance de l'Église par la liberté des peuples contre la suprématie impériale, conduisit donc très-logiquement la cour romaine à faire des vœux pour les deux branches désormais impuissantes de la maison d'Autriche dans les luttes qu'elles soutenaient contre un jeune monarque disposant sans obstacle de toutes les forces d'une grande nation.

Innocent X et Alexandre VII avaient été élus par l'influence espagnole, et avaient rencontré d'ailleurs durant tout le cours de leur pontificat, dans l'administration du cardinal Mazarin, une hostilité acharnée. Le Saint-Siége, auquel le monde avait dû l'heureuse conclusion de la paix de Vervins après les agitations du seizième siècle, n'avait obtenu dans les négociations de Westphalie qu'un rôle insignifiant quoique honorable, et s'était trouvé formellement exclu par la volonté de la France de celles des Pyrénées. A partir de cette époque, il dut renoncer, non sans regret et non sans dommage pour les peuples, à cette médiation pacifique qui avait arrêté si souvent l'effusion du sang chrétien. Ce fut alors que, par l'effet même de cette situation nouvelle, Rome se rejeta avec une sollicitude plus vive et plus jalouse sur la

partie purement religieuse de ses devoirs. La congrégation des immunités, fondée par Urbain VIII au commencement du dix-septième siècle, se prit à exercer une surveillance de plus en plus sévère sur les empiétements tentés chaque jour par les princes au préjudice de la juridiction spirituelle.

Tel était l'état des choses lorsque Louis XIV saisit d'une main ferme les rênes du pouvoir et lorsqu'il commença à donner au Saint-Siége les plus vives appréhensions pour l'indépendance de l'Europe et plus spécialement pour les droits de l'Église. Alexandre VII reçut le premier choc de cette altière volonté qui, ne rencontrant aucune résistance à ses côtés, entendait n'en permettre aucune au dehors. La situation demeura la même sous les courts pontificats de Clément IX et de Clément X. Bientôt après, le cardinal Odescalchi, porté de force sur le trône comme un condamné sur l'échafaud, commença, sous le nom d'Innocent XI, le pontificat que les menaçantes injonctions d'un prince catholique transformèrent en un long martyre; enfin, pour épuiser tout de suite la question politique étroitement enlacée à la question religieuse dans toutes les controverses de ce règne, il arriva que le pape fut conduit à faire des vœux pour le succès de la ligue protestante qui s'organisa contre Louis XIV, lors de la réaction provoquée par les fautes et les premiers malheurs de ce prince, et qu'il alla même, si l'on devait s'en rapporter à des témoignages considérables, jusqu'à seconder Guillaume III et à favoriser ses plans contre Jacques II, parce que ce prince catholique avait associé sa cause à celle de la France [1].

Au sein de l'universelle terreur que ses premiers mouvements inspirèrent à l'Europe, Louis comprit qu'il était une seule cour résolue à ne point fléchir sous son joug. L'une de ses premières pensées fut donc d'engager tout d'abord avec le faible vieillard qui régnait au Vatican une lutte nécessaire pour établir sa suprématie, partout abhorrée, mais partout subie. Il entama le conflit avec une sécurité de conscience qui ne fut troublée à aucune époque de sa vie, parce que le double caractère de la puissance pontificale permit toujours au monarque de considérer comme dirigés contre le prince temporel les attentats dont se plaignait le plus vivement le chef de la religion.

En 1662, le duc de Créqui fut choisi pour l'ambassade de Rome,

[1] Sur les rapports d'Innocent XI avec Guillaume d'Orange, on peut consulter l'*Histoire de la papauté* de M. Leopold Ranke, et les *Mémoires du comte de Dohna sur le règne de Frédéric Ier*. Si la réalité de la correspondance secrète entre le pape et le chef du parti protestant n'est point établie, il est hors de doute, du moins, que, malgré sa douceur et sa piété, le pontife faisait des vœux ardents et publics en faveur des ennemis de Louis XIV, et qu'avant la révolution de 1688 il avait tenté les plus grands efforts près de Jacques II pour le déterminer à séparer sa cause de celle de ce monarque.

avec la mission trop manifeste de punir le pape de ses mauvais vouloirs et d'en triompher par la menace. Parti de Paris sans avoir même visité le nonce, l'ambassadeur arriva sur la frontière des États romains avec une suite aussi nombreuse que turbulente, et fit notifier au gouvernement pontifical que, contrairement à tous les usages jusqu'alors consacrés, il entendait être reçu à la porte de Rome par le frère et les neveux de Sa Sainteté. La chancellerie ne voulut rien changer aux formes accoutumées, blessant ainsi profondément Louis XIV dans l'une de ses plus constantes prétentions, celle d'établir pour ses ambassadeurs un cérémonial qui les distinguât de ceux des autres souverains. Le duc de Créqui ne rendit et ne reçut, en conséquence, aucune visite, et, sitôt son arrivée, il prétendit exercer aux abords de son palais une autorité qui dérobait tout un quartier de Rome à la police et à la juridiction du gouvernement pontifical. Une querelle, provoquée par les gens de l'ambassadeur, amena une collision entre sa suite et quelques sbires, et, la garde corse ayant pris parti pour ceux-ci, la lutte prit une animation des plus vives. Des coups de feu ayant été échangés de part et d'autre, un page fut tué à la portière de la voiture de l'ambassadrice, qui rentrait au palais Farnèse au milieu de ces scènes sanglantes.

C'était là un accident fort malheureux sans nul doute, mais auquel la cour romaine demeurait parfaitement étrangère, et dont la responsabilité n'incombait qu'à l'ambassadeur, puisque la querelle avait été provoquée par ses gens et qu'il était impossible que les valets ne dépassassent pas l'insolence du maître. Alexandre VII, profondément affecté d'un événement qui allait compliquer sa position déjà si difficile vis-àvis de la France, s'empressa d'offrir à l'ambassadeur toutes les satisfactions qui semblaient de nature à l'apaiser; mais Créqui s'était retiré en Toscane, résolu de faire sortir de cette triste affaire avec l'humiliation du pape l'acceptation de toutes les conditions qu'il plairait à la France d'imposer au gouvernement romain en faveur des princes qu'elle patronnait en Italie. Il adressa à tous les ministres étrangers accrédités près du pape une circulaire foudroyante qui arrivait à Rome au moment où l'on apprenait que le parlement de Provence venait de saisir Avignon au nom du roi et que le nonce apostolique avait été conduit à la frontière entre trente mousquetaires, sans qu'il lui fût permis de communiquer avec personne[1]. « Cette note, dit un historien peu suspect de partialité pour la cour de Rome, était une première manifestation de cet orgueil du roi, qui ne comptait pour rien ni les droits des peuples ni la vie des hommes, et qui regardait comme une offense la seule prétention d'une justice égale pour tous. Créqui

[1] Histoire du règne de Louis XIV, par Reboulet, t. Ier, p. 609.

voulait que le pape privât le cardinal Imperiali du chapeau; qu'il livrât son propre frère, don Mario Chigi, au roi de France; qu'il fît pendre sur la place Farnèse le capitaine, le lieutenant et l'enseigne des Corses avec cinquante soldats, et sur la place Navona le Bargello avec cinquante sbires; enfin, qu'il envoyât en France un légat désigné par le roi pour lui faire des excuses [1]. »

Le malheureux pontife, espérant réduire ces terribles exigences par quelques mesures juridiques, fut contraint de laisser consommer à peu près au hasard plusieurs exécutions capitales qui ne répugnaient pas moins à son cœur qu'à sa justice, et s'imposa la souffrance d'éloigner de ses États le cardinal Imperiali, gouverneur de Rome, qui, bien qu'il eût fait tous ses efforts pour prévenir la collision et pour en atténuer les sanglantes conséquences, était devenu l'objet personnel de l'animadversion de la France. Imperiali se réfugia à Gênes, où l'on se refusa à l'accueillir par crainte d'attirer sur la république la colère de Louis XIV; de telle sorte que, ne trouvant aucun refuge en Europe, il fut réduit à écrire enfin au roi pour implorer sa pitié, afin d'obtenir au moins le droit de reposer quelque part sa tête proscrite.

Après avoir occupé le comtat Venaissin, où une insurrection, organisée par les agents de la France, venait de renverser l'autorité papale, Louis XIV réclama de l'empereur le passage par les États d'Italie d'une armée de dix-huit mille hommes, destinée, sous les ordres du maréchal Duplessis-Praslin, à pénétrer sans retard dans les États de l'Église, et ce prince écrivit au malheureux pontife une lettre qui ne lui laissait aucun doute sur le sort qui l'attendait [2].

Cependant la terreur régnait à Rome, et le sacré collége, auquel le saint-père avait renvoyé la suite des négociations avec la France, supplia le pape, dans un intérêt supérieur encore à celui de sa dignité, de s'en remettre à l'entière discrétion d'un prince, qui préférerait peut-être une victoire morale à celle qu'il était à la veille de remporter sur le chef de l'Église par la force de ses armes. On savait que les humbles supplications du cardinal Imperiali avaient été favorablement accueillies, parce que ce premier abaissement de la pourpre présageait celui de la tiare. Cette Éminence devint donc, contre toutes les vraisem-

[1] Sismondi, Histoire des Français, t. XXV, p. 48. Le récit de M. de Sismondi est emprunté presque textuellement à l'histoire des démêlés du roi Louis XIV avec la cour de Rome, par l'abbé Regnier Desmarais.

[2] « Votre Sainteté a fait une si longue habitude de nous refuser toute chose, et elle a témoigné jusqu'ici tant d'aversion pour ce qui regarde notre personne et notre couronne, que nous croyons qu'il vaut mieux remettre à sa prudence les résolutions sur lesquelles les nôtres se régleront, souhaitant seulement que celle de Votre Sainteté soient telles, qu'elles nous obligent de continuer à prier Dieu qu'il la conserve au régime de notre mère sainte Église. » L'abbé Regnier Desmarais, Hist. des démêlés et preuves, p. 9, 14.

blances après ce qui s'était passé, l'agent et l'intermédiaire d'un traité qui aurait déshonoré le prince italien, si le premier devoir du chef de la religion n'était de se préoccuper de ce gouvernement des âmes, auquel il doit en tout temps tous les sacrifices, hormis celui de la vérité.

Par le traité de Pise, le pape accorda aux princes d'Este et de Modène tous les avantages exigés pour eux par la France; puis, après avoir exprimé la profonde douleur que lui avait fait éprouver l'attentat commis contre l'ambassadeur du roi très-chrétien, il s'obligea à envoyer le cardinal Chigi, son neveu, porter en France l'expression de ses sentiments et à éloigner de Rome don Mario Chigi, son frère, jusqu'à ce que ses excuses eussent été agréées par le roi. Et, pour donner à sa vengeance un caractère monumental en harmonie avec celui de la grande cité au sein de laquelle elle s'accomplissait avec tant d'éclat, Louis XIV exigea que toute la nation corse fût à jamais déclarée indigne et incapable de servir dans l'État ecclésiastique et que, « vis-à-vis du corps de garde des Corses, une pyramide fût élevée avec une inscritpion contenant le décret rendu contre toute cette nation[1]. » Peut-être, au sein de ces gardes notés d'infamie, la Providence avait-elle caché l'ancêtre obscur de celui qui devait un jour porter à la race du grand roi de plus terribles coups que ceux dont il frappait alors un vieillard sans défense, avant de commettre à son tour de bien plus graves attentats contre l'innocente majesté de l'Église, et de retomber enfin, lui aussi, sous les coups de la justice divine et humaine.

III

Engagé successivement dans la guerre de la révolution et dans la guerre de 1672 contre la Hollande, tout entier à ses premières conquêtes et à ses premières amours, Louis XIV oublia durant quelques années les affaires de l'Église. Il n'eut d'ailleurs à cette époque occasion de les traiter que par rapport au jansénisme, et sur ce point-là le monarque se rencontra toujours en parfait accord avec Rome, soit qu'il s'agît de provoquer la signature du formulaire d'Alexandre VII, soit qu'aux mesures de rigueur succédassent des mesures de conciliation, comme il arriva un moment sous Clément IX.

L'énergique gouvernement de Louis XIV ne pouvait manquer d'exercer sur le clergé l'action puissante qu'il avait sur tous les corps de l'État, comme sur toutes les idées de son temps. Le prestige presque

[1] Reboulet, Hist. du règne de Louis XIV, t. I, p. 603.

divin que l'opinion prêtait au monarque avait opéré sur un épiscopat de gentilshommes une sorte de fascination, plus complète encore dans ses rangs que dans les autres ordres de la société contemporaine. L'épiscopat de Louis XIV réfléchit bientôt, en effet, d'une manière plus vive encore que les autres corps de l'État, cet idéal d'une société où la soumission absolue de l'esprit et du caractère était relevée par une dignité dans l'obéissance qui paraissait rendre l'abdication volontaire et la servilité même honorable. Il reçut de la forte main qui le façonnait en le choisissant une empreinte très-particulière, car il ne ressembla ni par ses qualités ni par ses défauts à celui de l'époque précédente. Les évêques nommés par Richelieu avaient été presque tous choisis sous d'excellentes influences. Tout préoccupé que fût, en effet, le grand ministre des intérêts politiques, et quelque peu d'édification qu'il pût donner dans sa vie privée, il était constamment demeuré prêtre par le cœur, et chaque fois que les intérêts de son ordre étaient en cause, il les défendait avec une vivacité qui tenait de la passion. Les évêques du temps de Louis XIII avaient donc été, à quelque exception près, d'une piété fervente.

L'influence régénératrice du concile de Trente s'était maintenue dans la première moitié du siècle qui l'avait suivi; et, sur les deux versants des Alpes, l'esprit des Borromée et des François de Sales semblait animer encore les chefs du clergé. L'oratoire de Bérulle et de Condren, les congrégations de la Mission et de Saint-Nicolas-du-Chardonnet, les fondations de saint Vincent de Paul à Paris, celles du père Eudes et de ses nombreux émules dans les provinces, étaient venus concourir au grand mouvement que suscitaient d'une part dans les ordres religieux les réformes de Saint-Vanne, de Saint-Maur, de la Trappe, du Carmel et du Calvaire, et que provoquaient de l'autre, au sein des populations, les Roussier dans l'Auvergne, les d'Authier de Sisgau dans le Dauphiné, les Crestey dans la Normandie, les Grignon de Montfort dans le Poitou, les le Nobletz et les Maunoir en Bretagne; enfin, en fondant Saint-Sulpice, M. Olier avait couronné ce grand ensemble d'institutions ecclésiastiques.

D'ailleurs, durant la plus grande partie du règne de Louis XIII, saint Vincent de Paul exerça sur la plupart des nominations épiscopales une influence prépondérante. Il n'y a donc pas à s'étonner de ce que fut l'épiscopat de cette époque, même au sein des guerres civiles et des désordres qui les suivirent, et il y a bien moins à remarquer la rudesse des mœurs et la bizarrerie des habitudes auxquelles bon nombre d'évêques payaient encore tribut. Au commencement du dix-septième siècle, les convenances n'étaient pas devenues, comme en plein règne de Louis XIV, la règle suprême du vrai, du beau et presque de l'honnête : dans un temps où le cardinal Infant, le cardinal de la Va-

lette et le cardinal de Richelieu lui-même commandaient des armées; lorsque les flottes françaises étaient placées sous les ordres d'un archevêque de Bordeaux[1], les évêques pouvaient conserver dans leur vie extérieure quelque chose des allures féodales et des aspérités du temps, tout en étant de saints pasteurs, et en obtenant même une popularité qui leur manqua presque toujours dans la période suivante.

Les prélats élevés à l'ombre du trône de Louis XIV poussèrent à un point qui n'a jamais été dépassé le respect de toutes les convenances de leur état; et le bon goût, devenu la règle générale subie par eux comme par la société tout entière, leur fit rejeter toutes les habitudes de la vie moitié monastique et moitié seigneuriale qu'avaient continué bon nombre de leurs prédécesseurs dans l'enceinte crénelée de leurs vastes demeures. Leur tenue devint irréprochable et leurs mœurs mêmes le furent généralement. Mais ce corps d'élite, où le haut savoir-vivre avait énervé la charité dans toutes ses expansions populaires, où le goût des lettres humaines avait chez plusieurs porté un sérieux préjudice à celui des fortes études théologiques, vivait plus de la vie de cour que de la vie ecclésiastique; et, sans manquer aux devoirs prescrits par celle-ci, il inclinait presque insensiblement vers les complaisances exigées par celle-là. Cet épiscopat se présente sans doute dans l'histoire sous le prestige de quelques noms d'un éclat incomparable; mais les grands hommes qui en sont demeurés l'ornement n'exercèrent point sur les affaires religieuses de leur temps l'action qu'il aurait été naturel d'attendre de leur génie. Ni Fléchier, ni Huet, ni Mascaron, n'eurent de rôle dans les affaires de l'Église; l'influence de Fénelon y fut toujours des plus restreintes; et, si Bossuet exerça une longue et quasi souveraine domination sur le clergé contemporain, s'il dicta les résolutions de l'épiscopat dans les circonstances les plus difficiles, cette domination provenait beaucoup moins de son autorité personnelle que de la confiance royale dont on le savait investi. On ne suivait pas l'évêque de Meaux parce que son génie et son vaste savoir en faisaient le dernier Père de l'Eglise, mais parce que le précepteur du Dauphin était le prélat le plus accrédité à la cour : je n'imagine pas qu'il soit possible de concevoir le plus léger doute sur ce point-là, et la lecture des curieux mémoires de l'abbé Ledieu suffirait aujourd'hui par le constater.

Mazarin n'avait pas porté dans la composition de l'épiscopat les mêmes scrupules que Richelieu. Il avait fait des évêchés, presque autant que des bénéfices ecclésiastiques, l'appoint de ses marchés avec la noblesse frondeuse. Colbert et Letellier avaient peuplé l'épiscopat de leurs parents et de leurs créatures, et ces deux ministres le considérè-

[1] D'Escoubleau de Sourdis.

rent toujours comme un rouage du système administratif et politique, dont ils étaient les habiles et souples instruments. Le père de la Chaise, jésuite et gentilhomme, choisit des évêques ardemment dévoués, comme il l'était lui-même par ses doctrines et par sa naissance, à la pensée personnelle du monarque ; enfin, lorsqu'à cette influence succéda, jusqu'à la fin du règne, celle de madame de Maintenon, l'épiscopat acheva de perdre, sous cette direction féminine toujours présente et toujours inquiète, ce qu'il avait pu conserver jusqu'alors d'esprit propre et d'indépendance. Ces évêques, polis et lettrés, presque tous irréprochables dans leur vie privée, cessèrent de compter dans l'ordre politique et perdirent en même temps toute initiative dans le mouvement religieux, dont l'ardeur ne se maintenait plus que dans les congrégations monastiques ou dans la secte janséniste. « Des éléments combinés par Louis XIV, a dit un écrivain dont il ne faut d'ailleurs accepter les jugements qu'avec réserve, sortit le clergé le plus décent et le moins apostolique de la chrétienté. Un prélat scandaleux y fut un phénomène aussi remarquable qu'un saint évêque, et les bonnes mœurs s'y fussent maintenues par la pureté du goût, si ce n'eût été par l'autorité du devoir. L'Eglise de France compta dans ses dignitaires presque autant d'hommes aimables et politiques, théologiens médiocres, courtisans polis, citoyens éclairés, membres tolérants d'un corps persécuteur [1]. »

Tel était l'épiscopat, placé entre le Saint-Siége et la royauté, au moment où l'un, déshérité de toute action dans les relations internationales, s'efforçait de reprendre la plénitude de ses attributions spirituelles, tandis que l'autre voyait toutes les barrières s'abaisser devant elle, et toutes les institutions se modeler à son image.

Engagé dans de grandes guerres et des constructions ruineuses, Louis XIV ne se contentait point du don gratuit du clergé, quoique ce don, de l'aveu de M. de Sismondi [2] et de Voltaire lui-même [3] excédât presque toujours la mesure de sa véritable fortune territoriale. A ce stimulant déjà si vif s'en ajoutait un autre. Dès qu'il avait pris possession du pouvoir, le roi avait travaillé avec ardeur et succès à la réforme de son armée et à celle de l'administration ; il avait déjà promulgué ses belles ordonnances sur la procédure civile et le droit criminel, et l'ordre se faisait partout à sa voix comme la lumière à celle du Dieu créateur. L'unité dans la foi et la hiérarchie dans la discipline lui parurent le complément logique de sa puissance souveraine. A l'exemple de la plupart des princes réformateurs, il passa de la

[1] Essai sur l'établissement monarchique de Louis XIV, par Lemontey.
[2] Hist. des Français, t. XXV, p. 311.
[3] Siècle de Louis XIV, t. II, ch. xxxv, p. 338.

sphère des intérêts dans celle de la conscience, et dès 1673 on put discerner très-distinctement la double pensée par laquelle Louis XIV menacerait simultanément et presque à un degré égal la papauté dans ses droits spirituels et une portion considérable de ses sujets dans leur liberté religieuse.

Personne n'ignore que le conflit destiné à tenir une si grande place sous ce règne s'engagea à l'occasion de la régale, c'est-à-dire du droit du roi de jouir des revenus des évêchés vacants, et de nommer aux bénéfices qui en dépendaient, tant que le nouvel évêque n'avait pas pris possession et fait enregistrer son serment de fidélité à la cour des comptes. Ce droit particulier avait été reconnu aux rois de France par divers papes et sanctionné, au treizième siècle, par le second concile de Lyon; mais cette concession avait été formellement limitée aux diocèses où les souverains étaient depuis un temps immémorial en possession d'exercer la régale, et ne pouvait être étendue, sans déroger aux termes mêmes des canons, car le douzième défendait de l'introduire dans une église où elle n'était point établie, sous peine d'excommunication contre les auteurs de cette tentative, en même temps que contre les clercs qui pourraient s'y prêter directement ou indirectement. C'était en vertu de ce canon que les églises du Languedoc, de la Guyenne, de la Provence et du Dauphiné ne tombaient jamais en régale.

Tel était l'état des choses lorsque Louis XIV crut pouvoir, de sa pleine autorité, déclarer le droit de régale universel et imprescriptible dans toute l'étendue de ses domaines. La déclaration royale du 10 février 1673 fut accueillie avec ardeur par la magistrature, parce qu'un acte qui subordonnait avec tant d'éclat les droits de l'épiscopat à ceux de la royauté correspondait à toutes ses maximes comme à toutes ses passions.

Il serait à coup sûr superflu de démontrer aujourd'hui que cette manière de procéder n'était pas moins arbitraire que violente. La régale, n'existant nulle part ailleurs qu'en France, était une dérogation au droit commun de l'Église, et une pareille exception ne pouvait résulter que d'un titre certain ou d'un accord préalable avec le chef de l'Église; c'était là matière de concordat et point du tout matière d'édit. Mais cette distinction répugnait singulièrement aux jurisconsultes par mille raisons, dont l'une consistait à dire que la législation française devait être uniforme, attendu que la couronne de France était ronde.

L'édit du roi excita à Rome une émotion très-vive; mais, en France, la résistance du pape ne fut point secondée par les évêques, dont le plus grand nombre trouva commode et estima habile de se désintéresser de la question de principe par la raison que l'édit du roi ne les

concernait pas directement. L'influence ministérielle agit également sur la plupart des diocèses auxquels allait s'appliquer pour la première fois le droit de régale, et les évêques d'Aleth et de Pamiers, qui étaient *malheureusement*, dit Voltaire, les deux plus vertueux hommes du royaume[1], résistèrent seuls avec une persévérance indomptable.

Ces deux prélats en appelèrent à Rome, qui mit à néant la déclaration royale comme contraire aux saints canons. La couronne, de son côté, profitant de ce que Pavillon, évêque d'Aleth, et Caudet, évêque de Pamiers, n'avaient pas encore fait enregistrer leur serment de fidélité, crut pouvoir placer immédiatement leurs diocèses sous le régime de la régale. Elle fit en conséquence diverses nominations dans les chapitres : les pourvus en régale furent à l'instant même excommuniés, malgré la protection dont les couvrit M. de Montpesat, archevêque métropolitain de Toulouse. La querelle se compliquant d'année en année par des incidents nouveaux, le parlement de cette ville en vint, après la mort de l'évêque de Pamiers, survenue en 1680, à condamner à mort par contumace, et à faire traîner sur la claie un ecclésiastique qui, prenant le titre de grand vicaire, et s'appuyant sur les bulles d'excommunication fulminées par Innocent XI, promu au trône pontifical au plus fort de cette tempête, prétendait interdire l'exercice des fonctions religieuses aux prêtres qui avaient accepté des nominations royales.

La lutte, si violemment engagée, s'étendit alors à toutes les questions controversées entre les deux cours. Le roi imposa à certains bénéfices ecclésiastiques l'obligation de solder des pensions militaires, et plaça sous la surveillance la plus restrictive tous les envois d'argent faits à Rome ; le pape, de son côté, frappa de nullité la nomination de plusieurs supérieures de communautés faites par le roi contrairement aux statuts, et la crise qui troublait deux diocèses vint agiter aux portes de Paris plusieurs asiles de paix. Les parlements n'intervinrent dans la querelle que pour l'envenimer encore ; celui de Paris ne se borna pas à interdire la publication de plusieurs brefs du pape, il crut pouvoir appeler comme d'abus des décisions du Saint-Siége, de telle sorte qu'on en vint à Rome à ordonner à quiconque était dépositaire d'un exemplaire des arrêts de la justice française de remettre ceux-ci à la congrégation du saint-office, afin qu'ils fussent livrés aux flammes, tandis que les parlements usaient de procédés analogues pour les bulles et les brefs de Sa Sainteté[2].

Tandis que la confiance de Louis dans la plénitude de son droit lui

[1] Siècle de Louis XIV, t. II, ch. xxxv.

[2] Reboulet, t. II, p. 295. Sismondi, t. XXV, p. 421. Histoire générale de l'Église, par l'abbé Rohrbacher, t. XXVI, p. 214. Idem, par M. l'abbé Darras, t. X, p. 515.

faisait combattre Rome avec autant de persistance que de sécurité, le même sentiment l'inspirait dans l'entreprise la plus chère à son cœur, celle de voir tous ses sujets convertis à la religion qu'il professait lui-même. L'idée d'un culte différent de celui du souverain librement exercé dans une monarchie bien réglée lui paraissait aussi monstrueuse que le partage du pouvoir politique, qui était, disait-il à son fils, « la dernière calamité où pût tomber un homme de notre rang[1]. »

Lorsqu'on étudie avec quelque soin l'histoire de Louis XIV, on reste convaincu que la pensée de détruire l'hérésie remonte aux premiers jours de son règne, et que la révocation solennelle de l'édit de Nantes, en 1685, ne fut que la dernière conséquence des mesures antérieures par lesquelles il croyait avoir presque complétement atteint son but. Chaque fois que les rapports du roi avec le Saint-Siége devenaient plus difficiles, les protestants en subissaient inévitablement le contre-coup, car Rome et Genève étaient comme les deux plateaux d'une balance que le monarque entendait tenir en équilibre sur le pivot de sa suprématie personnelle. Aux violences de la lutte ouverte à l'occasion de la régale, nous voyons correspondre une série d'entreprises d'une portée décisive contre la liberté religieuse des protestants, comme nous verrons plus tard les exécutions de M. de Louvois, en 1687, coïncider avec l'affaire des franchises et les insolences de M. de Lavardin.

Pendant que les brefs pontificaux étaient brûlés par main de justice, les protestants perdaient une à une les garanties que leur avait assurées l'esprit politique de Henri IV et que leur avait loyalement maintenues Richelieu, après qu'ils eurent cessé d'être à craindre. Concurremment avec les conversions à six francs par tête, dont Pélisson tenait une comptabilité plus ou moins régulière, se développa, de 1678 à 1682, une série de mesures qui ne laissaient plus guère aux huguenots qu'une liberté nominale. Ceux dont les noms se rencontraient sur les listes de conversions et qui retournaient au prêche étaient punis du bannissement et de la confiscation de leurs biens ; aucun temple nouveau ne pouvait être érigé, et un très-grand nombre de temples anciens furent démolis pour faits d'offenses envers le culte catholique ; l'exercice du culte protestant fut partout interdit durant le cours des visites diocésaines faites par les évêques ; les chambres mi-parties furent supprimées dans les cours de justice, et défense fut faite à tous les seigneurs hauts justiciers de conférer des fonctions judiciaires à quiconque n'appartenait pas à la religion catholique ; bientôt après il fut prescrit aux greffiers, procureurs et notaires de la religion prétendue réformée de se défaire de leurs charges. La profes-

[1] Mémoires de Louis XIV, édit. de 1806, Ire part., p. 60.

sion de sage-femme fut interdite aux protestantes; un édit plus grave prohiba le mariage entre les catholiques et les religionnaires, frappant les enfants issus de telles unions de bâtardise et d'incapacité de succéder; bientôt après, par une combinaison d'une moralité trop contestable, les convertis au catholicisme furent dispensés du logement des gens de guerre, charge accablante dans ce temps-là et qui devint plus tard le plus puissant moyen d'action remis aux mains de M. de Louvois; enfin, une nouvelle déclaration royale autorisa la conversion au catholicisme de tout enfant âgé de sept ans, et vint interdire aux religionnaires, sous peine de bannissement et de confiscation, de faire élever leurs fils à l'étranger[1]. De telles mesures ne laissaient aucun doute sur le projet de détruire l'hérésie, en faisant concourir à ce but un double système de restrictions successives et d'encouragements calculés.

Le roi, qui allait placer l'Église à quelques pas du schisme, était donc en même temps un grand prince à la fortune duquel la Providence elle-même semblait alors asservie; c'était de plus l'effroi des hérétiques, dont il paraissait résolu à purger ses États. Ce fut derrière ces considérations si puissantes pour tout le monde dans ce temps-là, et d'un effet irrésistible sur des prélats gentilshommes, que les évêques abritèrent leurs longues complaisances. Le pape se plaignait-il de l'ambition du roi, on lui répondait que la droite de Dieu le servait dans tous ses desseins; menaçait-il d'excommunier le violateur de la discipline et des canons, on montrait l'invincible monarque sur le point d'achever son œuvre en portant le coup de grâce aux hérétiques dans ses États. Lorsque le sens droit et ferme du pape résistait à ce concert d'éloges et de promesses, on allait plus loin, et derrière les protestants écrasés on laissait entrevoir les Turcs anéantis, dernier effort de la flatterie qui se cachait sous le mensonge, car on savait fort bien que, si les réformés étaient odieux à Louis XIV, en ce que leur liberté semblait une vivante protestation contre sa toute-puissance, ce prince n'entreprendrait jamais rien de sérieux contre les musulmans, dont il voyait avec une joie secrète l'avant-garde au cœur de l'Empire.

Irrité par les difficultés qui entravaient de plus en plus l'administration ecclésiastique et par les résistances romaines, le gouvernement français somma les évêques de donner un acte de consentement formel à l'extension de la régale, et il dut les réunir dans ce but en assemblée générale du clergé, en février 1682. Le monde religieux eut alors sous les yeux un bien étrange spectacle. On vit l'Église gallicane qui, quelques semaines plus tard, allait déclarer que la suprême autorité spirituelle résidait dans les conciles œcuméniques, sanction-

[1] Lois françaises d'Isambert, de 1679 à 1682, t. XIX.

ner à son propre préjudice la flagrante violation des canons de l'un de ces conciles, malgré les ordres du pape engagé dans une lutte violente pour la défense de ces mêmes canons. Une telle situation ne supportait pas l'examen; mais, par une tactique habile, on s'efforçait de la tourner, en invoquant les motifs que nous venons de rappeler, dans un style que personne alors ne taxait d'hyperbolique.

« Nos prédécesseurs, très-saint père, nous ont appris que toute la sûreté des États est appuyée sur la pieuse union de la royauté et du sacerdoce, et que, quand l'une de ces deux puissances attaque l'autre, toutes les deux sont en danger... Cette précieuse paix nous étant si fort recommandée par une tradition que les Pères fondent sur l'autorité des prophètes et sur celle de Dieu même, nous n'avons pu la voir en danger d'être troublée par les contestations que la régale a fait naître sans avoir recours à l'histoire pour apprendre de nos prédécesseurs la conduite que nous devions tenir, et nous avons trouvé qu'en dehors de ce qui est établi par l'Évangile et par la loi éternelle et qui doit demeurer immuable, les évêques ont quelquefois toléré beaucoup de choses selon la nécessité des temps, car les décrets peuvent quelquefois être adoucis, s'il y a nécessité de le faire; et les pères disent qu'elle y est quand on est menacé de ces grandes dissensions ou de ces mouvements pleins de trouble qu'ils appellent avec raison la *ruine des peuples*[1].... C'est pour cela que les saints Pères et même le Saint-Siége ont loué tant de fois cet adoucissement des canons, quand il sert à édifier l'Église, à apaiser les différends entre le sacerdoce et la royauté... Il n'est nullement à propos de troubler la paix publique ni d'interrompre l'heureux cours que prennent les affaires de l'Église sous un si grand roi; et c'est ici, très-saint père, que nous vous supplions d'être attentif pour considérer un peu quel roi nous avons : ce n'est pas aux ministres pacifiques des autels à parler de sa valeur et du nombre de ses victoires; mais plût à Dieu que vous pussiez être présent à tout ce qu'il fait pour nous, et que vous vissiez avec quelle douceur il écoute les évêques (*quam benigne optimus princeps episcopos audiat*)... Pour l'hérésie, combien reçoit-elle de coups salutaires? Par combien d'édits est-elle réprimée? De combien de temples pleure-t-elle la perte?... Est-il besoin de dire jusqu'à quel point le roi a en horreur toutes les nouveautés, et qu'elles ne peuvent trouver d'asile en aucun endroit de son royaume? Louis le Grand est un second Maurice, et l'on peut dire de lui ce que saint Grégoire, votre prédécesseur, a dit de cet empereur, auquel il a donné tant de louanges : *Les hérétiques n'osent ouvrir la bouche sous son règne.* »

Les évêques terminaient en suppliant le pape *de n'écouter que son*

[1] Saint Bernard, *de præcepto et dispensatione*, ch. IV.

cœur dans une occasion où il n'était pas permis d'employer le courage[1].

Si j'ai rappelé les termes de cette lettre, où la plume de Bossuet, son rédacteur, ne se révèle malheureusement que par une élégante latinité, c'est qu'elle éclaire d'un jour complet la situation de l'épiscopat et celle du prince. S'efforcer d'inquiéter le saint-siége sur les périlleuses conséquenses de sa fermeté, et se relever soi-même de sa propre faiblesse en glorifiant le monarque, futur extirpateur de l'hérésie : tel fut le système qui conduisit bientôt les évêques à la déclaration des quatre articles et Louis XIV à la révocation de l'édit de Nantes.

Ni l'un ni l'autre de ces moyens ne réussit auprès d'Innocent XI. D'une part, l'inflexibilité de son caractère le portait à affronter les périls plutôt qu'à les conjurer; de l'autre, sa sagacité lui faisait comprendre qu'en ce moment-là le danger de l'Église n'était plus dans la Réforme, et que les mesures téméraires de Louis XIV n'auraient d'ailleurs d'autre effet que de provoquer en Europe une réaction protestante. Sans se laisser détourner par l'appât qui lui était présenté, le pape répondit donc aux évêques par un bref dans lequel il leur reprocha « d'avoir abandonné, par une pusillanimité très-répréhensible, la sainte cause de la liberté de l'Eglise, de n'avoir pas osé faire entendre une seule parole pour les intérêts et l'honneur de Jésus-Christ, mais de s'être couverts d'un opprobre éternel par d'indignes démarches auprès des magistrats séculiers. » Il les invitait au repentir et terminait en cassant et annulant *des actes déjà nuls par eux-mêmes*.

L'attitude du Saint-Siége ne laissait aucune chance à la conciliation, et la position allait se compliquant de plus en plus. Arrivé au dernier degré de l'irritation et résolu de faire trancher enfin toutes les questions pendantes, le gouvernement français songea d'abord à un concile national. Mais on ne tarda pas à reculer devant l'éclat d'une telle démarche, qui, d'ailleurs, d'après les principes mêmes de l'Église gallicane, n'aurait procuré aucun moyen régulier de forcer la main au pape, puisque les décrets d'un tel concile n'étaient valides qu'après l'approbation du Saint-Siége. On se détermina donc à convoquer une assemblée du clergé, réunion périodique, purement civile par sa nature, puisqu'elle n'avait d'ordinaire pour objet que de délibérer sur les intérêts financiers de l'Eglise, et qu'elle ne se composait que de deux évêques délégués par chaque circonscription archiépiscopale avec deux membres du clergé inférieur.

Au-dessus de ces quarante prélats exerçant par ordre une mission toute politique, planait de toute sa hauteur la volonté royale, que re-

[1] Cette lettre et toutes les pièces relatives à la régale sont insérées au t XI des *Mémoires du clergé*.

présentait dans l'assemblée, avec les commissaires du monarque, le père de la Chaise, son confesseur, effrayé et quasi tremblant. Maurice Letellier, archevêque de Reims, et Colbert, coadjuteur de Rouen, s'y montrèrent les instruments dévoués de la pensée ministérielle dont ils étaient les créatures; Harlay, archevêque de Paris, s'y fit remarquer par un empressement plus triste encore, car ses complaisances prenaient leur source dans l'embarras constant qu'impose à tout homme public une moralité équivoque. M. de Choiseul-Praslin, évêque de Tournay, alla plus loin : chargé d'abord d'exécuter le projet, dont la pensée première avait été donnée par le ministre Colbert lui-même, et de formuler la doctrine du clergé de France sur les droits et les attributions de la papauté, il atteignit presque les limites du schisme, sans rencontrer, il faut bien l'avouer, celles de la docilité de ses collègues.

A l'évêque de Meaux incomba la tâche ardue de contenir une assemblée qui ne s'appartenait plus à elle-même dans les bornes de l'orthodoxie, sans froisser la volonté royale qui exerçait sur ce grand génie une fascination par laquelle s'expliquent les rares faiblesses de sa vie. L'honneur véritable de Bossuet dans ces circonstances douloureuses consiste à avoir décliné l'initiative de toutes les questions, à n'être jamais intervenu dans des débats où sa parole était attendue comme un oracle, que pour y proposer des mesures dilatoires, ou que pour maintenir dans des situations extrêmes, et par des rédactions habilement calculées, la stricte intégrité de la foi. C'est sous cet aspect que nous apparaît le rôle du grand évêque, et dans les mémoires de l'abbé Ledieu, son secrétaire, aujourd'hui publiés dans leur intégralité[1], et dans les *Nouveaux opuscules de Fleury*, imprimés par les soins de l'abbé Émery. Les notes inédites recueillies par le témoin de ses luttes et de ses tortures prouvent que les torts du grand orateur sont bien plutôt ceux de son temps que les siens, et ces lignes informes[2] sont plus précieuses pour sa mémoire que la savante défense qu'il remania jusqu'au dernier jour de sa vie, sans parvenir à satisfaire jamais ni son génie ni sa conscience.

IV

Dans un travail où je me propose surtout d'étudier le contre-coup

[1] Mémoires et journal sur la vie et les ouvrages de Bossuet, publiés pour la première fois d'après les manuscrits autographes, 2 vol. — Paris, Didier, 35, quai des Augustins.

[2] On les trouve dans les Nouveaux opuscules, éd. 1808, p. 210.

des institutions politiques sur la situation morale du clergé, on ne saurait s'attendre à trouver une appréciation théologique des articles fameux décrétés le 19 mars 1682, articles qui, pendant un siècle et demi, ont si profondément divisé l'Église. Je ne me permettrai sur ce point que quelques observations qui rentrent dans le domaine du publiciste chrétien.

En déclarant solennellement que « les souverains ne sont soumis à aucune puissance ecclésiastique dans les choses temporelles et qu'ils ne peuvent être déposés, ni directement, ni indirectement par les chefs de l'Église, » on abordait une question tout au moins oiseuse dans l'état politique de l'Europe au dix-septième siècle, et l'on donnait un démenti manifeste à tout le droit public accepté par toute la chrétienté avant la réforme. Tant qu'une même foi religieuse avait animé les nations, l'orthodoxie de leurs chefs avait été, par la force même des choses, l'une des conditions de leur légitimité sociale, ce qui assurait à l'autorité spirituelle chargée de déterminer les conditions de cette orthodoxie une action directe dans l'ordre religieux et indirecte dans l'ordre temporel.

Le mouvement des intérêts comme celui des idées avait changé cette situation, et Louis XIV, le vainqueur de l'Espagne et de la Hollande, le triomphant négociateur de Nimègue, ne redoutait aucunement de voir Innocent XI reprendre contre sa couronne les entreprises d'un Grégoire VII ou d'un Innocent III. Ce qu'il voulait, c'était donc transformer la nature même de son pouvoir, en lui imprimant le sceau d'une sorte de délégation divine. Il ne prévoyait pas, le grand roi, dans les enivrements de sa confiance et de son orgueil, que la conscience humaine, qui résiste invariablement à tout pouvoir sans responsabilité comme sans contrôle, ne tarderait pas à remplacer l'appel au Saint-Siége par l'appel au peuple, et la souveraineté de l'Église par celle de la nation ; les évêques courtisans de 1682 préparaient, en effet, l'œuvre révolutionnaire des constituants de 1790.

En outre, la partie religieuse de la déclaration ne devait pas moins étonner que sa partie politique. L'infaillibilité, que l'on déniait au pontife romain contre l'opinion générale de la chrétienté, ressemble fort, en effet, à l'indéfectibilité du siége apostolique, admise par Bossuet et par les plus illustres docteurs gallicans; et la proclamation de la supériorité des conciles œcuméniques sur le pape fut, il faut encore le répéter, un incident étrange et presque une ironie dans une lutte engagée par la papauté pour la défense même des canons.

Cependant la déclaration n'était pas encore officiellement promulguée à Paris, que le pape adressait à l'épiscopat une protestation contre tous ses principes dans un bref qui, sous quelque point de vue qu'on l'envisage, reste comme un admirable monument de la liberté apostolique.

« Vos paroles et vos actes, disait Innocent XI, ne constatent que trop la crainte sous l'empire de laquelle vous agissez, et vous nous jugez mal en prétendant la faire pénétrer aussi dans mon cœur ; il est tout plein de la charité de Jésus-Christ, et cette *charité bannit la crainte.* »

Pendant que le Saint-Siége multipliait ses protestations, le gouvernement français s'enfonçait dans une route dont il devenait chaque jour plus impossible de pressentir l'issue. Une déclaration royale et divers décrets du Parlement rendirent obligatoires pour le clergé français la profession et l'enseignement des quatre articles, le pouvoir s'efforçant d'attribuer un caractère dogmatique à une manifestation émanée d'une assemblée toute politique, et qui, pour la conscience des quarante prélats dont la signature l'avait consacrée, ne pouvait, même au point de vue des doctrines gallicanes, avoir que la valeur d'une opinion libre. Les ecclésiastiques du second ordre, membres de l'assemblée de 1682, furent successivement promus à tous les siéges épiscopaux au fur et à mesure des vacances, quoique le pape leur refusât l'institution apostolique. Au bout de trois ans, trente-sept siéges étaient déjà sans pasteurs ; les difficultés et les irritations allaient croissants sur tous les points du royaume, et les propositions les plus menaçantes étaient chaque jour agitées dans les rangs de la magistrature et de la haute administration.

Le parti janséniste relevait la tête, et la réforme même espérait contre toute espérance. L'*instinct royal de la maison de Bourbon*[1] et la foi de saint Louis gravée au cœur de son descendant, malgré les entraînements des passions et du pouvoir, protégeaient sans doute, dans cette extrémité, l'orthodoxie du royaume très-chrétien ; mais il est pénible de penser que celle-ci trouvait alors sa principale garantie dans la volonté personnelle du prince, tant les institutions avaient énervé l'épiscopat, tant elles en avaient préparé la déchéance[2].

Ce fut au plus fort de sa lutte avec Rome et par une conséquence indirecte de cette crise elle-même que Louis, fidèle à son immuable pensée, crut devoir porter le dernier coup au protestantisme dans ses États. Le calvinisme, poursuivi depuis dix années par les rigueurs administratives des intendants et les expéditions militaires des généraux, déjà réputé anéanti par le système des conversions en masse et

[1] Le comte de Maistre.

[2] « Jamais prince ne fut plus complétement maître de son clergé que Louis XIV. Les discours qu'on lui adressait dans les occasions solennelles respirent un dévouement sans égal : « Nous osons à peine, est-il dit dans un de ces discours, « faire des demandes, dans la crainte de mettre des bornes au zèle de Votre Majesté pour l'Église. » Le prince de Condé disait que, s'il prenait fantaisie au roi d'embrasser le protestantisme, le clergé serait le premier à l'imiter. » Leopold Ranke, Hist. de la papauté, t. IV, ch. xv.

des apostasies soldées, fut enfin solennellement proscrit par le trop fameux édit du 5 octobre 1685. Cet édit, qui révoquait tous les actes antérieurs, ordonnait la démolition immédiate des temples, prohibait tout exercice du culte réformé, et contraignait les ministres, qui, sous quinze jours, refuseraient de se convertir, à quitter la France; violentant plus résolûment la nature qu'on ne l'avait osé dans des persécutions plus sanglantes, il arrachait les enfants à leurs mères pour les élever dans la foi catholique, confisquait les biens de tous ceux qui, pour conserver leurs croyances, étaient déjà sortis du royaume, et punissait des galères tous les protestants qui tenteraient d'abandonner une patrie dont les lois imposaient de telles tortures à leur cœur et à leur conscience.

La révocation de l'édit de Nantes, après une possession de près d'un siècle, fut un acte tellement grave en lui-même, les conséquences de cette mesure désastreuse ébranlèrent si profondément l'édifice élevé par Louis XIV, qu'on a quelque peine à se persuader que ce prince, servi par des esprits de la plus vaste expérience politique, se soit résolu à une telle chose sans motifs sérieux et longtemps médités. Des hommes, d'ailleurs fort éclairés, parmi lesquels je m'étonne de rencontrer le judicieux historien de Colbert[1], voudraient expliquer l'édit de 1685 par la nécessité de protéger la monarchie contre des périls éventuels, en désarmant d'avance un grand parti, de manière à l'empêcher de mettre un poids considérable dans la balance, quand l'invincible monarque serait remplacé par des successeurs ou moins heureux ou moins résolus. Mais cette interprétation est en manifeste désaccord avec tous les faits et tous les documents connus. Lorsque Louis XIV résolut d'anéantir les protestants dans ses États, il ne les redoutait pas plus dans l'avenir que dans le présent; ajoutons qu'il était, vis-à-vis d'eux, sans haine comme sans crainte, car, en matière religieuse, il concentrait toutes ses antipathies sur les jansénistes qu'il appréhendait, parce qu'il les tenait pour ses ennemis.

Depuis que les protestants avaient été écrasés par Richelieu dans leur puissance militaire, en même temps qu'habilement ménagés dans leur liberté religieuse, ils étaient devenus les sujets les plus soumis, pour ne pas dire les plus timides. Ce caractère s'était révélé jusque dans les jours de crise où l'audace ouvrait, presque sans péril, toutes les voies de la fortune. Les réformés du Midi n'avaient pris aucune part aux longs troubles de la Fronde, malgré les incitations des princes pour ranimer dans leurs cendres éteintes les étincelles du feu qui avait si longtemps embrasé la France. Depuis que Louis XIV

[1] M. Pierre Clément. Voyez le *gouvernement de Louis XIV*, de 1683 à 1689. — 1 vol. in-8°, chez Guillaumin.

régnait dans sa force et dans sa gloire, une seule conspiration politique avait été rêvée par des demeurants d'un autre âge, et, dans cette folle tentavive, aucune part n'avait été faite aux réformés, car c'était en Normandie et en Bretagne, au sein des provinces les plus catholiques du royaume, que le chevalier de Rohan et ses complices avaient placé le théâtre de leurs projets extravagants. A la cour, l'attitude des rares seigneurs protestants qui persistaient encore à ne pas suivre l'exemple de M. de Turenne était empreinte d'une grande réserve et d'une sorte de dévouement affecté. Dans l'ordre des idées comme dans celui des affaires, les réformés sentaient leur isolement et leur faiblesse, au sein d'une société qui les tolérait à grand'peine, et dans un siècle où le ciel envoyait à l'Église les plus beaux génies et les plus savants hommes pour interprètes. Ils gardaient donc une sorte de défensive presque respectueuse contre leurs formidables adversaires. Jusqu'à la révocation de l'édit de Nantes, Ferry, Claude et Jurieu lui-même ne servirent guère qu'à donner la réplique à Bossuet, à Fénelon, à Bourdaloue et à Nicole. C'est à coup sûr à cette polémique, à la vie qu'elle entretenait et dans l'école et dans l'Église, qu'est dû, entre plusieurs autres causes, le caractère de cette littérature demeurée l'éternel honneur de la vérité catholique. La réforme, dans sa période de décroissance, un moment arrêtée à la suite de la persécution, servait l'Église par l'usage de sa liberté, et c'est celle-ci qui a donné Bossuet à la France. Dans la première moitié du règne de Louis XIV, le protestantisme, bien loin d'aspirer à aucun triomphe, n'aspirait plus qu'à vivre obscurément sous le coup des prescriptions humiliantes qui précédèrent de plusieurs années l'acte de 1685. Le caractère violent et séditieux de la prédication calviniste ne se dessina qu'après la révocation et par l'effet même de cette terrible mesure. Des chaires de la Haye et de Magdebourg, des presses de Londres et de Berlin, commencèrent alors à sortir les ardentes paroles par lesquelles des exilés, en proie aux fureurs de la vengeance, appelaient toutes les malédictions de Dieu et des hommes sur le roi, dont les fautes menaçaient déjà la grandeur. Les premières invocations aux peuples contre les princes, les premiers cris des passions révolutionnaires en Europe, furent provoqués par un caprice du despotisme et par la confiance d'un pouvoir enivré de sa force et de sa fortune.

Dans le cours du seizième siècle, les efforts des pouvoirs publics pour anéantir la réforme étaient trop faciles à comprendre, car celle-ci n'était pas, en ce temps là, moins menaçante pour l'État que pour l'Église. Mais, à la fin du dix-septième siècle, après Henri IV et Richelieu, le protestantisme n'était plus en France qu'un fait sans danger pour l'Église comme pour la monarchie, et il ne fallut pas moins que les horreurs d'une persécution et les efforts de la ligue d'Augsbourg

pour lui rendre quelque chose de l'importance politique qu'il avait perdue.

Inutile pour la sécurité publique, plus inutile encore pour la religion, l'édit de 1685 s'explique donc par d'autres motifs. L'espoir de faire rentrer dans les voies du salut un million de Français par une compression dont personne, au début, ne prévoyait les rigueurs, fut sans doute ce qui détermina l'adhésion à peu près universelle donnée à la révocation par un peuple sincèrement catholique. Mais tel n'était pas certainement le mobile des intendants et des gouverneurs militaires des provinces qui poussaient la cour bien plus encore qu'ils n'étaient poussés; tel n'était pas non plus le motif principal de Louis XIV, même à ce déclin de sa vie qui commençait à projeter des ombres et des troubles sur les éclatants désordres de sa jeunesse. Le roi tenait beaucoup moins à sauver les huguenots qu'à les voir fléchir sous ses ordres. Sans les redouter pour la sécurité de son trône, leur liberté religieuse était un scandale pour son autorité royale, et si la suppression de cette semi-tolérance n'était pas nécessaire pour fonder en France l'unité monarchique, elle le devenait pour y établir la plénitude de l'unité administrative. Lorsque le pouvoir avait tout réglementé sans résistance, lorsque les plus grands seigneurs du royaume n'étaient plus que d'humbles courtisans, c'était un spectacle révoltant que celui d'une croyance sur laquelle ne pesait pas la main de l'État, et de sujets qui osaient être d'une autre religion que le monarque.

Je montrerai plus tard où conduisit cette idée-là; car, en présence de l'ambassadeur Lavardin, excommunié par le pape et mettant la ville de Rome en état de siége, on verra le ministre Louvois appliquant à l'hérésie, dans ses dernières conséquences, cette théorie de la coercition matérielle qui a récemment retrouvé de si fervents admirateurs.

LOUIS DE CARNÉ.

BEAUMARCHAIS ET SON TEMPS

ÉTUDE SUR LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE AU DIX-HUITIÈME SIÈCLE

PAR M. DE LOMÉNIE [1].

Retrouver par hasard au fond d'une mansarde des papiers perdus depuis un demi-siècle, documents précieux qui non-seulement révèlent le caractère souvent calomnié et l'existence encore mal connue d'un homme célèbre, mais qui répandent une lumière nouvelle sur la société tour à tour bienfaitrice et victime de cet homme; puis, pour mettre en œuvre ces matériaux, pour en composer un ouvrage qui joigne à la gravité de l'histoire l'intérêt du roman, trouver en soi-même un esprit fin dans sa bonhomie, un cœur aimable et facile dans sa droiture, un style souple et correct dans sa familiarité, c'est une double bonne fortune bien rare en ce temps d'érudition où les archives de l'histoire littéraire ont été si souvent compulsées, en ce temps de recherche prétentieuse où tant d'écrivains s'efforcent à l'envi de laisser aux maîtres qui les ont précédés la pureté et la simplicité du langage. Cette bonne fortune, M. de Loménie l'a rencontrée en publiant un livre sur Beaumarchais.

En pensant à Beaumarchais, à son existence aventureuse et pleine de traverses, l'esprit aussitôt se reporte à ces paroles de Figaro : « Accueilli dans une ville, emprisonné dans l'autre, et partout supérieur aux événements; loué par ceux-ci, blâmé par ceux-là; aidant au bon temps, supportant le mauvais; me moquant des sots, bravant les méchants, riant de ma misère, et faisant la barbe à tout le monde[2] ! » N'est-ce pas le portrait au naturel de ce Beaumarchais, dont nous connaissons tous la vie publique? Tour à tour horloger et musicien, auteur dramatique et négociant, millionnaire et ruiné, associé de Paris-Duverney et allié de Franklin, agent secret de madame du Barry et commissaire de la Convention, blâmé par le Parlement et persécuté par le Comité de salut public, serviteur de Louis XVI et flatteur des

[1] Didier, 1856. 2 v. in-8°.

[2] *Barbier de Séville*, act. Ier, sc. III

hommes du Directoire, ennemi des préjugés et s'immortalisant sous un nom d'emprunt, enfant gâté d'une société dont il partage tous les vices et qu'il poursuit de ses satires sans trêve et souvent sans raison, complaisant jusqu'à la servilité, inconstant jusqu'à l'ingratitude, inconséquent jusqu'à l'oubli de ses devoirs : tel est en effet le personnage dont nous avions jusqu'ici sans doute admiré l'adresse, l'esprit et le talent, mais dont à coup sûr nous n'avions pas estimé le caractère.

Mais voici qu'à côté de cet être singulier M. de Loménie nous présente un honnête homme, excellent fils, excellent père, excellent parent; homme d'intérieur et de famille, mettant au service de ses amis, sans calcul et sans réserve, les trésors de son âme et les richesses de sa bourse, obéissant à toutes les inspirations généreuses, à tous les sentiments délicats, montrant enfin dans sa vie privée beaucoup plus de cœur encore que d'esprit, et se faisant bourgeoisement appeler Pierre-Augustin Caron.

Eh bien, ce contraste étrange entre la vie publique et la vie privée de Beaumarchais ne nous surprend pas; il est pour nous l'image exacte du dix-huitième siècle tout entier, qui, lui aussi, eut sa vie publique et sa vie privée; oui, si nous disons, avec M. de Loménie, que l'auteur du *Mariage de Figaro* a dessiné d'après nature les personnages qu'il a produits sur la scène, se faisant ainsi le peintre fidèle de la société contemporaine, il faut nous hâter d'ajouter qu'il n'eût pas été moins heureux si, dans la contre-partie de son œuvre, il se fût représenté lui-même, non plus courtisan au milieu du monde, mais bon bourgeois dans son intérieur domestique, entouré de son père, de ses sœurs, de sa fille; car, dans ce tableau-là, le dix-huitième siècle se fût également reconnu.

Il existe en effet, à côté de ce dix-huitième siècle dépeint par Beaumarchais, à côté de ce monde des affaires, de la littérature, de la philosophie, qui s'agite entre la Régence et la Révolution, dans les salons de Versailles et dans les cercles de Paris, et qui se nomme exclusivement la société française, un autre dix-huitième siècle, un autre monde, assistant, de loin, aux fautes, aux luttes, aux défaites du premier, éloigné par lui du théâtre du combat, entraîné par lui dans une ruine commune, sans pouvoir laisser au moins le souvenir de sa résistance et de ses vertus. Ce monde, oublié maintenant ou méconnu, parce qu'il fut sans gloire et sans éclat, portait cependant en lui l'avenir, les germes du progrès et de la liberté, sans aller au-devant des révolutions. Comment donc expliquer son éloignement et sa disgrâce? C'est que pour théâtre il n'avait guère que la province, et que, au dix-huitième siècle, la province, méprisée par la ville et par la cour, avait depuis longtemps perdu son importance politique et se tenait en dehors des affaires.

C'était la conséquence du système de concentration adopté par le pouvoir royal. En présence des divisions profondes amenées non-seulement par les querelles religieuses, mais aussi par les rivalités et les haines provinciales, alors qu'elles n'étaient plus contenues par l'autorité supérieure, les Bourbons, à leur avénement, avaient compris que leur premier devoir était de mettre fin à un état de choses compromettant la prospérité du royaume et même son indépendance; ils avaient dès lors poursuivi avec une incroyable énergie leur œuvre de centralisation; — triomphant de toutes les résistances, apaisant tous les ressentiments, réunissant sous leur main puissante toutes les forces du pays, ils avaient enfin créé cette grande unité nationale et monarchique qui rendait la France si imposante dans les conseils de l'Europe assemblée au congrès de Westphalie. Surprenant résultat, que Louis XIV rendit plus merveilleux encore par sa politique, mais qu'il fit malheureusement tourner au profit du pouvoir absolu, au lieu de le faire servir aux véritables intérêts du royaume! La centralisation aurait dû réunir, par un lien commun, les provinces autrefois ennemies, et non les asservir toutes sous un joug uniforme; former un grand peuple, capable, en imposant le respect à ses rivaux, de jouir en paix des bienfaits de la civilisation et du développement de ses libertés, et non créer, au profit d'un grand prince le plus riche des patrimoines et le plus incontesté des pouvoirs. Louis XIV, nous osons le dire malgré notre profonde admiration pour son génie, ne comprit pas sa mission : quand il eut affermi sur ses bases l'unité monarchique, au lieu de laisser un libre cours au développement des institutions nationales, des libertés publiques qui ne pouvaient plus désormais compromettre la sécurité et la paix de l'État, il ne songea qu'à les arrêter et à les détruire pour rendre son autorité plus complète, sa grandeur plus fastueuse, sa renommée plus éclatante. Il avilit les Parlements, il supprima les États provinciaux, il confisqua les libertés municipales, et, détruisant enfin tout ce qui pouvait opposer quelque résistance à l'action directe du pouvoir, il fit de ses intendants de véritables proconsuls. Il fit plus encore : des mesures politiques, des ordonnances, des institutions nouvelles, il comprit que tout cela ne suffirait pas pour changer les destinées d'un peuple fidèle à ses traditions; il craignit que son œuvre, œuvre splendide! ne lui survécût pas et fût emportée par une réaction terrible; aussi voulut-il s'emparer de l'avenir comme il s'était emparé du présent, et remplacer la vieille société française par une société nouvelle, animée de sa pensée, formée au gré de son ambition, contrainte à vivre sous la tutelle du pouvoir absolu, ou bien à périr avec lui. Or il y avait en France un clergé, fidèle gardien de l'indépendance et de la pureté de la foi, une noblesse, puissante protectrice de la liberté des provinces dont elle se

partageait le territoire, une bourgeoisie, dépositaire zélée des institutions municipales, ses conquêtes; il mit en leur place un clergé plein de zèle pour les libertés gallicanes, mais plein de complaisance pour le pouvoir; persécuteur, mais servile; brillant à la cour par son esprit et ses talents, mais désertant ses fonctions au milieu du peuple; une noblesse courageuse toujours sur les champs de bataille, mais lâche dans les salons du roi; riche et fastueuse, mais vendant ses terres pour en dissiper le prix; pleine d'orgueil et de vanité, mais sans influence sur le peuple et sans crédit dans les conseils du gouvernement; éprise de ses titres, de ses priviléges, de son étiquette, mais oublieuse de ses droits légitimes et souvent de ses devoirs envers le pays; une bourgeoisie, enfin, désertant la cité pour encombrer les antichambres des grands, sacrifiant ses droits pour acheter des places et des titres, prodiguant ses finances pour payer les faveurs du souverain qui flatte sa vanité et se prête à son ambition. Telle fut la société que Louis XIV fit glorieuse en la remplissant de son génie, puissante en l'appelant aux affaires, et qu'il unit si étroitement aux destinées de la monarchie absolue, que, le jour où la monarchie tomberait, sa ruine devait être certaine; telle fut la société qui, sans anéantir l'ancienne société française, la comprima, la confina dans les provinces, l'écarta de la scène politique, et qui seule, jusqu'à la Révolution, prit part au gouvernement du pays, et remplit l'Europe du bruit de sa gloire et de ses fautes.

De sa gloire et de ses fautes, car tant que Louis XIV vécut, docile à son maître, elle fit de grandes choses et montra de grandes vertus; mais après lui, encouragée par la faiblesse et les tristes exemples de ses successeurs, obéissant à cet instinct d'opposition qui est un des traits de notre caractère national, elle se mit en révolte contre la monarchie, qui était son point d'appui et sa raison d'être, et rejeta l'autorité de la religion, qui constituait sa seule force morale. Pourquoi agit-elle ainsi, quel fut son but? nul ne le sait. Elle ne voulait pas renverser le gouvernement, car elle continuait à solliciter servilement ses faveurs et à occuper toutes ses places; elle comprenait du reste à merveille que le détruire, c'eût été se détruire elle-même; elle ne s'armait pas contre les abus du pouvoir, car seule elle en profitait et chérissait le despotisme; elle n'aspirait pas à une réforme religieuse ou sociale, car, tout en attaquant l'Église au nom de la philosophie, elle donnait au monde le scandaleux spectacle de ses mœurs dépravées; non, elle agissait sans motif et sans but; elle avait en elle je ne sais quelle inquiétude malfaisante, quel dégoût d'elle-même; elle obéissait à une sensiblerie raisonneuse et sceptique, à un vague besoin d'égalité qui la portait à confondre toutes les classes, à niveler tous les rangs, non pour les relever, mais pour les coucher dans un même abaissement.

Ce fut sans doute un triste spectacle de voir cette société, qui répandait autour d'elle un si vif éclat, mais qui, en dehors de la monarchie absolue, n'avait aucun principe de vie, aucune chance d'avenir, s'armer contre elle-même et courir à sa perte, comme ces pauvres malades qui, révoltés contre leurs médecins, arrachent l'appareil qui les tourmente, mais qui les fait vivre. Ce fut un triste spectacle, dont Beaumarchais fut à la fois l'un des acteurs les plus importants et l'un des témoins les plus fidèles.

Bien que né dans la rue Saint-Denis, d'une bonne famille bourgeoise, au sein de laquelle, enfant, il vécut paisible,—homme, il vint se reposer des orages qui l'assaillirent, ce fut au milieu de cette société qu'il chercha fortune, et ce fut elle seule qu'il représenta dans ses ouvrages. Il avait étudié la noblesse de très-près et à loisir. Une charge de *contrôleur-clerc d'office du roi* lui valut l'honneur de poser sur la table la *viande de Sa Majesté*, le droit de quitter son nom bourgeois de Caron, l'avantage de vivre à la cour et d'apprendre à s'y enrichir : « recevoir, prendre et demander, voilà ce secret en trois mots, » disait-il plus tard, en mettant son expérience personnelle dans une réponse de Figaro. D'abord assez mal accueilli par ces grands seigneurs, qui ne voyaient en lui que le fils d'un horloger, il dut bientôt à la protection de Mesdames, à l'amitié du prince de Conti, mais surtout à son habileté consommée dans les affaires de finance, et à sa fortune dont il usait généreusement, l'honneur d'être admis dans l'intimité du plus grand monde. Or, si son humeur libérale lui fut utile pour s'y faire accepter, elle faillit parfois lui devenir fatale : un certain comte de Sablière voulut un jour le tuer pour trente-cinq louis prêtés, qu'il réclamait avec trop d'insistance ; le comte de Lauraguais, qui remplit la cour du bruit de ses excentricités, le diffama dans un mémoire cruel, après l'avoir honoré de son amitié, parce qu'il n'avait pu lui prêter, c'est-à-dire lui donner cent mille francs ; Rivarol se vengea de la même manière des bienfaits dont il avait comblé sa femme et sa fille ; le prince de Nassau, ce chevalier errant du dix-huitième siècle, ne l'injuria ni ne le menaça, mais faillit le ruiner; le comte de Mirabeau, héros de cabaret avant d'être héros de tribune, se répandit en outrages contre lui, parce qu'il lui avait refusé douze mille francs, en lui disant: « Monsieur le comte, il faudrait me brouiller avec vous au jour de l'échéance de vos effets; j'aime autant que ce soit aujourd'hui, c'est douze mille francs que j'y gagne! »

Non-seulement Beaumarchais fut accepté par le grand monde, mais il y devint bientôt célèbre et envié : ses succès lui furent plus funestes encore que sa fortune. Ayant eu le malheur d'avoir pour rival, dans une aventure intime, un haut et brutal seigneur nommé le duc de Chaulnes, il fut enfermé au For-l'Évêque, puis exilé en Angleterre, où il

put philosopher à son aise sur la moralité de la fable du *Pot de terre* :

> Ne nous associons qu'avecque nos égaux,
> Ou bien il nous faudra craindre
> Le destin d'un de ces pots.

Ces mésaventures ne le détournèrent pas cependant de la société des grands, dont il aimait l'esprit sceptique, la frivolité raisonneuse et la moralité suspecte ; il vivait de leur vie et se trouvait mêlé à leurs scandales : tantôt c'était une petite-fille de madame de Sévigné, accusée d'avoir fabriqué de faux billets, qui implorait son silence ; tantôt une jeune provinciale, mademoiselle Ninon, perdue pour avoir trop lu la *Nouvelle Héloïse*, qui lui demandait ses conseils et son appui, en lui faisant avec complaisance le récit de ses malheurs ; c'était ensuite cette trop fameuse madame Goësman, qui lui volait trois cents francs et le faisait blâmer par le parlement Maupeou ; c'était encore la comtesse du Barry, qui l'envoyait à la poursuite de libelles diffamateurs... Aussi, quand il voulut montrer à ce monde, au milieu duquel il vivait et qu'il aimait, quelles étaient ses faiblesses et ses erreurs, n'eut-il qu'à se recueillir et à écrire sous la dictée de ses souvenirs.

C'était chose difficile, et la franchise pouvait être dangereuse : les hommes veulent, en général, passer pour ce qu'ils ne sont pas, et s'offensent volontiers quand on leur tient le langage qui convient à leurs mœurs ; ainsi jamais l'éloquence ne fut plus bucolique qu'à la tribune de la Convention, jamais le mot d'*humanité* ne fut prononcé avec plus de complaisance qu'au temps de la Terreur ; jamais également le mot de *vertu* ne fut plus prodigué que sur la scène du dix-huitième siècle, où régnait Diderot ; Diderot qui, par exemple, « vous représente le jeune et vertueux Dorval causant avec la jeune et vertueuse Constance, qu'il hésite à épouser, de crainte d'avoir des enfants qui deviennent les suppôts du fanatisme [1]. » L'hypocrisie de la décence était poussée presque aussi loin que le relâchement des mœurs [2].

Beaumarchais aborda la difficulté de front ; dans un premier drame, aujourd'hui peu connu, il mit en scène un grand seigneur qui séduisait une jeune fille, sensible comme mademoiselle Ninon : « Vous aimez, s'écriait le père, les gens de haut parage, et moi je les déteste. Est-ce que je ne connais pas vos petits grands seigneurs : voyez-les dans les unions mêmes les plus égales pour leur fortune : une fille est mariée aujourd'hui, trahie demain, abandonnée dans quatre jours ; l'infidélité, l'oubli, la galanterie ouverte, les excès les plus condamnables, ne sont qu'un jeu pour eux. Bientôt les désordres de la conduite entraînent

[1] Voyez M. de Loménie, t. Ier
[2] Préface du *Barbier de Séville*.

celui des affaires; les fortunes se dissipent, les terres s'engagent, se vendent; encore la perte des biens est-elle souvent le moindre des maux qu'ils font partager à leurs malheureuses compagnes... — Mais, dit-on, les bienfaits de la cour... — arrivent, poursuit-il, tout à point pour réparer leurs sottises, n'est-ce pas? Peut-on solliciter des récompenses quand on n'a rien fait pour son pays? Et quand ce principe des demandes est aussi honteux, n'est-il pas absurde de faire fond d'avance sur des grâces qui peuvent être mille fois mieux appliquées[1]. »

Eugénie tomba au bout de quelques représentations, et ce ferme langage ne fut guère entendu; mais il n'en fut pas de même du *Mariage de Figaro* : les deux types, ou plutôt les deux portraits dessinés d'après nature[2], du comte et de la comtesse Almaviva, offrirent aux rires et aux applaudissements du public le triste spectacle des vices des grands. Almaviva, c'est bien le seigneur élégant et spirituel, riche et prodigue, puissant et redouté, qui n'use de son esprit que pour battre en brèche les principes de la morale et de l'honnêteté, de sa richesse que pour corrompre, de sa puissance que pour satisfaire ses passions; qui n'honore son pays par aucune vertu, qui ne le sert par aucun bienfait; « qui s'est donné la peine de naître, et voilà tout! » La comtesse Rosine, c'est bien, elle, cette pauvre femme, née avec toutes les tendresses, tous les bons instincts du cœur, mais privée de la vie de famille qui les développe et les conserve; fille sans mère, mère sans enfants, tellement empoisonnée par l'air vicié, qu'elle respire, qu'elle aussi succombe, trop faible pour garder sa vertu!

Eh bien, si le public applaudit à ces tristes peintures, ceux qui s'y trouvaient représentés, chose étrange! les accueillirent avec joie, et, ce n'est pas trop dire, avec enthousiasme; toute l'opposition que rencontra le *Mariage de Figaro* ne vint que de deux personnes, le roi Louis XVI et M. Suard; toute la noblesse plaidait sa cause à grands cris et conspirait en sa faveur. On ne parlait que de lui; on le lisait dans les salons; on le jouait dans des théâtres improvisés, et c'était un grand bonheur et une rare faveur que d'obtenir de Beaumarchais une lecture ou une représentation : « Hors le *Mariage de Figaro*, point de salut! » lui écrivait le comte de Vaudreuil au nom du comte d'Artois.

Collé, le spirituel écrivain, s'étonnait de cet incroyable succès : « Quelle hardiesse avez-vous, disait-il à l'auteur, de faire rire malgré elle au théâtre notre tendre nation, qui ne veut plus que pleurer ou être intéressée vertueusement, parce qu'elle n'a plus de vertu! » Mais pourquoi le grand monde lui-même n'aurait-il donc pas ri à cette co-

[1] *Eugénie*, act. II, sc. IX.

[2] « Le comte Almaviva fut mon ami particulier, » dit Beaumarchais dans sa préface.

médie, peinture trompeuse qui montrait le danger dans toute sa force sans doute, mais aussi avec tous ses attraits, satire complaisante qui n'avait pour objet que d'amuser d'eux-mêmes ceux dont elle réprimandait les vices, sans souci de les toucher et de les rendre meilleurs? Voilà précisément ce qui fait la profonde immoralité du *Mariage de Figaro* : les situations risquées, les mots à double entente, les plaisanteries équivoques, tout cela effarouche les oreilles délicates, fait sourire les gens malins, et en définitive ne nuit à personne ; mais rendre le vice aimable et spirituel, lui sacrifier la vertu en la faisant paraître ridicule, peindre le mal pour le mal sans lui opposer le bien, et se complaire dans ce tableau, c'est dire au public : Nous sommes dans le plus mauvais monde, mais tout y est pour le mieux ; c'est ébranler les bons, décourager les faibles, enhardir les mauvais, excuser les pires, c'est faire en un mot une œuvre d'autant plus dangereuse qu'elle est charmante, d'autant plus scandaleuse qu'elle est renommée.

A côté de la noblesse, le tiers état prend place en cette comédie, mais d'une façon toute différente; il est pour ainsi dire personnifié dans Figaro, a dit M. Saint-Marc Girardin; car Figaro n'est pas un Frontin, ou un Mascarille, un grossier valet de comédie ; c'est le bourgeois du dix-huitième siècle, instruit, spirituel, intrigant, qui envie au grand seigneur la noblesse, la fortune et le rang que la naissance seule lui donne, « *tandis que lui, morbleu !...* » qui le dénigre et le méprise en secret, mais qui cependant s'efforce de s'élever jusqu'à lui, sert ses intérêts, flatte ses passions, implore ses faveurs, et finit d'ordinaire par se donner le ridicule d'acheter l'anoblissement après s'être moqué toute sa vie de la noblesse ; comme ce parvenu du drame des *Deux Amis*, « ce nouveau noble si plein de sa dignité, si gros d'argent et si bouffi d'orgueil, qu'il croit toujours se commettre lorsqu'il salue un roturier[1]. » Or Beaumarchais, occupé toute sa vie d'affaires industrielles, connaissait mieux que personne les travers et les fautes de cette haute bourgeoisie parisienne, que son ambition emportait hors de sa sphère et sur qui descendait si facilement la corruption des classes supérieures ; il avait pour la poursuivre de sa raillerie amère de bien meilleures raisons que pour s'en prendre à la noblesse, car la plupart des tribulations de sa vie aventureuse lui étaient venues de son commerce avec elle. Les héritiers de Paris-Duverney, Bergasse, Kornman, tous ces gens qui s'acharnaient après lui et le ruinaient à force de procès, étaient de ces bourgeois de probité douteuse, de moralité suspecte, de vanité irascible et mesquine. Et cependant il excusait ses vices et flattait ses passions ; il aima Figaro et parvint à le

[1] Les *Deux Amis*, act. Ier, sc. IV.

rendre aimable : c'est qu'à vrai dire, à part ses vertus de famille, l'histoire de Figaro était un peu la sienne ; il était comme lui de petite naissance et de petite moralité, rempli d'ambition et dépourvu de principes, faisant dans le monde le mal par instinct et le bien par nécessité : Figaro, c'était son image : pouvait-il le rendre laid ?

Mais pourquoi donc n'osa-t-il pas, lui qui osait tant, mettre d'abord en scène cette autre classe de la société du dix-huitième siècle, contre laquelle la satire eût été plus juste encore ou du moins mieux motivée ? Nous voulons parler du clergé de cour, qui dans le monde oubliait la dignité de son caractère et l'austérité de ses devoirs pour retrouver dans les affaires beaucoup plus d'intolérance et de rigueur qu'il ne convenait. Beaumarchais n'était point retenu par le respect dû à la religion, qui est au-dessus des fautes du clergé : s'il avait aidé l'archevêque de Paris à convertir *in extremis* le prince de Conti, s'il avait tenu, comme Diderot, à faire élever chrétiennement sa fille dans un couvent, s'il avait demandé, en 1790, à faire célébrer l'office divin dans une chapelle abandonnée, il n'en affichait pas moins cependant une impiété publique et professait hautement les doctrines de l'*Encyclopédie*. En outre, il avait eu, avec certains ecclésiastiques, des relations peu édifiantes : l'abbé de Chaulieu était de ses amis ; l'abbé de Calonne l'avait puissamment aidé à introduire en France les œuvres du philosophe de Ferney ; un certain nombre de hauts dignitaires s'étaient faits les protecteurs du *Mariage de Figaro*, « publiant, après s'être infiniment amusés de cette comédie, qu'il n'y avait pas un mot dont les bonnes mœurs pussent être offensées. » Le jour de la première représentation du *Barbier*, il avait emmené dans sa loge deux abbés, « afin, disait-il, d'être sûr d'avoir, en cas de malheur, des secours très-spirituels à sa portée. » Cependant, malgré ses opinions et ses souvenirs, il garda longtemps un silence, prudent sans doute, mais singulier de sa part ; et, pour faire le procès du clergé de cour, il attendit que l'Assemblée constituante se fût prononcée et que la persécution de l'Église entière eût été commencée. Alors, en 1790, dans un opéra intitulé *Tarare*, dont aujourd'hui le souvenir est perdu, mais qui pendant la Révolution fit grand bruit parce qu'il s'accommodait à toutes les passions du moment, il mit en scène un grand prêtre, Athénée, « mécréant dévoré d'orgueil et d'ambition, » et le chargea de tous ses griefs et de toutes ses rancunes contre le clergé. Quelques années plus tôt, en présence des abus évidents qui faisaient la honte, non de l'Église, mais du clergé de cour, cette satire eût fait honneur au courage de l'auteur ; mais en 1790, alors que les fautes de quelques-uns retombaient sur tous, que l'Église était vaincue, insultée, maltraitée, et que déjà se préparait la proscription, cette satire n'était plus nécessaire ; elle n'était plus juste, elle était lâche.

Ce fut aussi à la même époque et dans le même ouvrage que Beaumarchais, oubliant les bienfaits du roi et les hautes amitiés dont il avait été honoré, eut le triste courage d'attaquer la royauté :

Le trône ! amis, qu'osez vous dire?
Quand pour votre bonheur la tyrannie expire,
Vous voudriez encore un roi!

Le mot de *tyrannie* fait véritablement sourire quand on songe que le public d'alors l'appliquait au gouvernement du roi Louis XVI.

Cet opéra de *Tarare* est une triste chose! Avec ses déclamations contre la royauté, le clergé, l'ordre établi ; avec ses plaidoyers pour l'affranchissement des nègres, l'égalité politique, le mariage des prêtres et le divorce ; avec ses théories bizarres sur la création, la transmigration des âmes, l'attraction des atomes, il nous montre au bord de quel effrayant abîme était arrivée cette société du dix-huitième siècle, incapable de se diriger elle-même, après avoir rejeté le guide auquel elle était condamnée, la monarchie absolue. Beaumarchais était à la fois son historien et son complice ; il partageait toutes ses erreurs, et prenait part à toutes ses fautes. Comme elle, rejetant la foi, parce que la monarchie y demeurait fidèle, il était devenu le plus ardent disciple de Voltaire, dont il publiait les œuvres, pour répondre, disait-il, à l'attente de l'Europe, et qu'il célébrait en ces termes dans un couplet final du *Mariage de Figaro* :

De vingt rois que l'on encense
Le trépas brise l'autel,
Et Voltaire est immortel !

En 1790, il voyait poindre les fruits des doctrines du philosophe, et il les contemplait d'un œil tranquille ; il en admirait l'apparente mais trompeuse beauté, et ne devinait pas que l'heure du châtiment était venue, et que cette société, condamnée à rester fidèle au pouvoir absolu ou bien à périr, allait périr.

Il ne comprenait pas surtout qu'elle allait entraîner avec elle la partie saine et vivante de la nation, qui, depuis un siècle, innocente de ses fautes, luttait contre elle et faisait de vains efforts pour rentrer dans la voie dont la politique de Louis XIV l'avait écartée. Ce monde-là, Beaumarchais, disions-nous en commençant ces pages, ne songea pas à le dépeindre dans ses écrits ; esprit satirique et corrompu, s'il excellait à plaisanter des vices de son temps, il n'eût trouvé, pour parler au public des vertus traditionnelles du vieux monde français et les lui faire aimer et respecter, qu'un style déclamatoire et forcé, dont le drame des *Deux Amis* peut nous donner une assez pauvre idée.

Et cependant il eût rencontré dans sa famille même d'aimables modèles à produire au théâtre. Ce n'est pas la partie la moins originale ni la moins instructive du livre de M. de Loménie que ces pages si facilement écrites qui nous font assister à la vie de famille de Beaumarchais. On sent que l'aimable écrivain se trouve à l'aise pour nous raconter ces scènes naïves et touchantes, et que cela convient bien mieux à sa plume délicate que de se laisser entraîner si tardivement à des récriminations souvent injustes contre les abus de l'ancien régime. Qu'il laisse ces lieux communs usés à ceux dont le génie n'a pas d'autre aliment, et qu'il nous raconte plutôt pourquoi ce petit garçon, ce petit Augustin Caron, si spirituel et si intelligent, s'en va toujours pleurant et mangeant du pain sec : c'est que son père, bon catholique, quoique protestant converti après l'édit de révocation, n'entend pas raillerie, et quand on s'est sauvé du sermon, et quand on a poussé l'audace jusqu'à adresser des vers trop court vêtus à une belle dame pour qui l'on soupire, le bonhomme se fâche et punit sévèrement. Aussi bien, quand le petit Augustin fut devenu monsieur de Beaumarchais, le père Caron fit-il sagement de se résigner et de fermer les yeux ; peut-être même poussa-t-il l'indulgence un peu loin[1] ; mais enfin, ce qu'il y a de plus certain, c'est que ce bon père, toute sa vie aimé et profondément respecté, eut toujours pour son fils la plus solide amitié ; âme droite et pleine d'énergie, il savait allier à sa tendresse cette fermeté stoïque, souvent excessive, que Corneille a si admirablement dépeinte dans le père du *Menteur;* il en donne même souvent des preuves singulières : un matin, dit M. de Loménie, il apprend que son fils doit se battre avec le duc de Chaulnes ; aussitôt il va décrocher une vieille et grande épée du temps de sa jeunesse, la lui apporte et lui dit avec une apparente tranquillité : « Vous autres, vous n'avez plus que de mauvaises armes ; en voici une solide et d'une époque où l'on se battait plus souvent qu'aujourd'hui ; prends-la, et, si ce maraud de duc t'approche, tue-le comme un chien enragé ! »

La sœur de Beaumarchais, Julie Caron, qui toute sa vie fut sa préférée, forme un gracieux contraste avec la figure calme et sévère de ce vieillard ; c'était une aimable et spirituelle fille, d'une beauté douce, d'un cœur dévoué, d'un esprit délicat et mordant, d'une intelligence droite et cultivée; elle avait en elle quelque chose du charme indéfinissable de cette pauvre mademoiselle Aïssé, sans toutefois avoir partagé ses faiblesses et ses erreurs. Elle fut pour son frère tantôt une compagne charmante, tantôt une conseillère utile, tantôt même un guide courageux ; elle ne le quitta jamais et partagea sa

[1] *Voyez* l'ouvrage de M. de Loménie, t. Ier, p. 30.

bonne et sa mauvaise fortune : modeste dans l'une et résignée devant l'autre ; quand, au sortir de la Révolution, elle vit s'avancer la mort, elle la reçut en souriant, avec une grande force, dit son frère, et une grande tranquillité d'âme[1]. La meilleure amie de Julie Caron fut à coup sûr sa belle-sœur, madame de Beaumarchais, la troisième femme du grand écrivain ; peu de chose nous reste de celle-ci ; nous ne connaissons d'elle que son dévouement à toute épreuve pour son mari et sa tendresse touchante pour sa fille ; nous savons aussi qu'elle était instruite et spirituelle et que ses amis l'appelaient une *nouvelle Sévigné.* Autour de ces aimables personnes venaient se grouper les autres sœurs de Beaumarchais, avec une multitude de neveux et de nièces formant à ce joli tableau de famille un fond dont les figures principales se détachaient avec grâce et harmonie.

Tel fut ce petit monde dont Beaumarchais fut à la fois le chef et le bienfaiteur ; fatigué des agitations de sa vie publique, dégoûté parfois de ses propres menées, il venait souvent lui demander un peu de repos pour son esprit et pour sa conscience ; sa maison du boulevard était un asile fermé à tous les gens d'intrigues et d'affaires, mais ouvert aux amis véritables, ouvert surtout à tous ceux qui venaient demander aide ou consolation ; les plus inconnus étaient parfois les mieux reçus ; aucune prière n'était rebutée, aucune plainte dédaignée, aucune infortune laissée à l'abandon. Quand Beaumarchais fut mort, on constata qu'il avait donné plus de neuf cent mille francs à des malheureux de toute sorte, sans comprendre dans ce total toutes les charités faites par la main gauche et que la main droite avait oublié d'inscrire sur les registres domestiques. La plupart de ses nièces et de ses neveux lui devaient leur établissement ; quant à ses plus proches parents, ils ne l'avaient jamais quitté, et sa maison avait été la leur. A cette générosité, qui chez lui paraissait naturelle, Beaumarchais joignait le tact aimable qui fait d'une bonne action une action spirituelle ; quand il obligeait il semblait être l'obligé ; aussi les services qu'il rendait lui faisaient-ils des amis et non des ingrats ; il ouvrait à ceux-ci son cœur aussi bien que sa bourse et leur témoignait l'affection la plus douce et la plus éclairée ; tous ceux qui l'approchaient recevaient des marques de sa bonté. Quelle tendresse plus respectueuse que sa tendresse pour son père ! quelle amitié plus profonde que son amitié pour sa sœur ! quel amour plus sincère (nous ne dirons pas plus *constant*) que son amour pour sa femme ! quelle affection plus touchante et plus naïve que son affection pour sa fille ! Dans ses œuvres complètes figure tristement, entre une satire contre les jésuites et une diatribe contre l'archevêque de Paris, une petite *ronde* en l'honneur de cette fille ché-

[1] *Voyez* t. Ier, p. 51.

rie, fleur égarée dans un buisson d'épines! C'est environ tout ce que la muse du foyer domestique a jamais inspiré à cet homme étrange qui, sortant de sa demeure, y laissait à peu près toutes ses qualités morales et toutes ses vertus. Quand il se retrouvait au milieu du monde, ou quand il prenait la plume pour s'en faire comprendre, l'homme simple et bon disparaissait; la jalousie et l'ambition le mordaient au cœur; il redevenait aussitôt satirique et corrompu, ne s'adressant qu'aux passions mauvaises et ne demandant à son talent que beaucoup de fortune et un peu de popularité.

Avec une telle disposition d'esprit, il ne pouvait guère devenir le peintre ou l'historiographe de cette partie saine et morale du dix-huitième siècle, à laquelle sa famille appartenait, et dont à ses heures il partageait les vertus traditionnelles; peut-être aussi, pensait-il, au milieu du monde où il vivait, que cette famille, objet de son amour et de son respect, n'était guère qu'une exception dans la société contemporaine; aussi bien, s'il jetait les yeux autour de lui, il ne pouvait voir à Paris que de rares exemples de ces précieuses vertus; les familles de vieille roche y étaient peu nombreuses, et, vivant dans la paisible obscurité du foyer domestique, se tenant en dehors du mouvement social, elles n'avaient plus d'influence ni sur les mœurs ni sur les idées, et Beaumarchais pouvait croire qu'elles étaient les débris respectables d'un passé disparu, et non l'un des éléments de la société contemporaine.

Mais Beaumarchais ne connaissait pas la province ou la connaissait mal; et c'est là, disons-nous, qu'il eût retrouvé ce vieux monde français, éloigné des affaires et pour ainsi dire banni de la cour et de la capitale; il l'eût vu, dans la mesure de ses forces et suivant les bornes du théâtre où il était enfermé, déployer toute son énergie pour combattre l'effet des mauvaises doctrines et réparer les fautes du monde nouveau, qui reniait le passé de la France pour se lancer dans un avenir incertain Témoin de ses luttes, il aurait peut-être compris ses angoisses pendant le règne de Louis XV et partagé ses espérances à l'avénement du roi Louis XVI; car ce grand esprit, en voyant une portion si considérable du pays conserver en elle les traditions et les vertus qu'il admirait tant dans sa propre famille, aurait sans doute ouvert les yeux sur les fautes stériles d'un monde dont il s'était fait le complice.

Mais, comme tant d'autres, il ne sut pas démêler la vérité de l'erreur; il s'en prit à ce que l'on appelait les abus de l'ancien régime; il ne vit que le despotisme à renverser, des priviléges injustes et blessants à détruire. Il ne comprit pas que, derrière ce despotisme, il y avait le principe de l'autorité monarchique; derrière ces priviléges, les fondements de l'ordre constitutionnel. Il voulut faire table rase, et il travailla, dans sa sphère, au bouleversement de la société. Ce fut peut-être

à son insu, car il n'avait pas pour ces abus, dont il profitait, une haine bien vive; mais ce fut en se moquant des vices de son siècle, en les flattant, en les excitant, en appelant le ridicule sur ce qu'il y avait de respectable, la calomnie sur ce qu'il y avait de meilleur, qu'il prit sa part à cette œuvre de destruction, couronnée, en dépit des efforts courageux du vieux monde français, par la République de 1793.

Il ne parut pas d'abord étonné de cette révolution inouïe, qui surprit tout le monde et qui renversa les calculs de tous les hommes sérieux; il ne mesura pas « l'étendue d'un mal qui dure toujours, dont nul ne peut entrevoir le terme et dont nous cherchons encore le remède [1]. » La prise de la Bastille, « ce coup d'État populaire qui inaugura en France le régime... des coups d'État de toutes les couleurs [2], » avait bien, il est vrai, fait quelque impression sur son esprit remuant; il avait écrit à la municipalité une lettre où il protestait de son dévouement pour le roi et de ses craintes pour la sûreté publique. Lorsqu'il avait vu, quelques jours après, la Comédie-Française représenter cette tragédie révolutionnaire, ou plutôt ce libelle déclamatoire et rimé que M.-J. Chénier intitulait *Charles IX*, il avait fait aux acteurs de vifs reproches et les avait conjurés de suspendre les représentations. Puis ces premières craintes dissipées avaient fait place à un ennui profond : « Ces gens-là, disait-il, ne sont plus bons qu'à parler révolution. » Ce qui le blessait surtout au vif, c'était le décret de la Constituante qui obligeait de quitter les noms d'emprunt : abandonner son nom de Beaumarchais, qu'il avait payé en beaux deniers comptant, pour reprendre celui de Caron, lui paraissait une mortification par trop dure. Mais bientôt, ainsi que nous l'avons vu, crainte et ennui disparurent, et il salua sans inquiétude l'aurore de la Révolution. Nous connaissons les étranges maximes qui émaillent l'opéra de *Tarare;* il les répéta dans la *Mère coupable*, où il exalta de nouveau l'établissement du divorce et l'abolition des vœux monastiques : il poussa même l'enthousiasme jusqu'à proposer au président de l'Assemblée la construction d'un gigantesque édifice au milieu du Champ de Mars, pour perpétuer le souvenir de la *fédération*, enthousiasme cependant qui fait plus d'honneur à l'habileté du spéculateur qu'aux sentiments du citoyen. Il se mit en effet à *faire des affaires* avec les gouvernements révolutionnaires, afin que la démocratie française réparât les brèches faites à sa fortune par la démocratie américaine, au service de laquelle il avait mis une flotte de quarante vaisseaux pendant la guerre de l'indépendance, et qui l'avait payé par la plus honteuse ingratitude [3].

[1] M. le comte de Montalembert. Discours à l'Académie française.

[2] M. de Loménie, t. II.

[3] La conduite du gouvernement des États-Unis avec Beaumarchais déshonore cette république. « Un citoyen français, écrivait Talleyrand, alors ministre, au

Malheureusement pour lui, si la République américaine fut une débitrice de mauvaise foi, la République française, en lui faisant de même perdre ses capitaux, faillit de plus lui faire perdre la vie; elle récompensa son zèle, utile quoique intéressé, par la prison et l'exil.

Il est juste de dire que, dans sa lutte avec la Convention et le Comité de salut public, Beaumarchais fit preuve d'un grand courage, et que, s'il évita l'échafaud révolutionnaire, il l'avait du moins bien mérité.

Cet homme, naguère si riche et si populaire, perdit là toute sa fortune et tout son crédit : ce fut le châtiment que la Providence infligea sans doute à son orgueil, à ses complaisances pour les hommes nouveaux, à son ingratitude envers ses anciens bienfaiteurs. « Quand la vieillesse vient nous rider le visage et nous courber le corps, dégoûtés du présent, effrayés de l'avenir, que reste-t-il à l'homme? l'unique plaisir d'être content du passé[1]. » En présence des malheurs qui désolaient son pays, malheurs dont il était responsable dans la mesure de l'influence qu'il avait exercée, Beaumarchais pouvait-il recevoir ce dernier témoignage de sa conscience?

Or, s'il est quelque chose de plus affligeant que d'avoir à reconnaître et à déplorer les fautes de ceux dont on admire le talent, c'est à coup sûr de les trouver sourds aux leçons d'en haut, insensibles au châtiment qui les frappe. Après avoir courtisé les hommes du Directoire, après avoir brûlé les derniers grains d'un encens vieilli aux pieds de Bonaparte, Beaumarchais écrivit sur *Voltaire et Jésus-Christ* un article tellement impie (lui qui jusqu'alors avait à peu près gardé les convenances), que le rédacteur d'un journal voltairien et républicain refusa de le publier, en disant : « Nos lecteurs ne sont pas encore à cette hauteur.... » Quinze jours après, Beaumarchais n'était plus.

Nous avons en vérité besoin, pour excuser les erreurs de sa vie publique, de nous reporter encore une fois, avant de terminer ces pages, à sa biographie, et de songer aux douces et charmantes qualités qu'il renfermait dans son cœur; rappeler sa bienfaisance éclairée, c'est le plus éloquent plaidoyer que l'on puisse faire pour laver sa mémoire des accusations méritées qui se sont dressées contre elle : la

président de la république américaine, qui hasardait pour le service des Américains sa fortune tout entière..... pourrait sans doute prétendre à quelques faveurs; au moins doit-il toujours être écouté quand il ne demande que bonne foi et justice. » Les commissaires nommés par le gouvernement américain avaient fixé à 2,280,000 fr. la créance de Beaumarchais, qui, en 1781, avait été réglée à 3,600,000 fr. En 1835, les instances réitérées du gouvernement français n'obtinrent à ses héritiers qu'une somme de 800,000 fr. C'est ce que les membres du Congrès appelaient *reviser* les comptes.

[1] Les *Deux Amis*, act. III, sc. V.

bonté et la simplicité du cœur ne disposent-elles pas à pardonner bien des fautes? M. de Loménie en est si convaincu, qu'il se laisse aller parfois à excuser des erreurs que tout juge vraiment impartial devrait avoir le courage de condamner. Pour nous, que Beaumarchais a tant amusés, qui avons ri de si bon cœur aux saillies de son esprit, qui avons recueilli si précieusement quelques bonnes vérités apparaissant çà et là dans ses écrits, nous ne demandons pas mieux que de nous laisser entraîner à l'indulgence; mais pouvons-nous oublier que, si ces vertus cachées font honneur au caractère de l'homme privé, elles rendent beaucoup plus coupable l'homme public qui, sur la scène du monde, fit taire la voix de sa conscience pour n'écouter que celle de sa jalousie haineuse et de sa mesquine ambition?

FERNAND DESPORTES.

LES CHRÉTIENS D'ORIENT

ET

LES RÉFORMES DU SULTAN

(SUITE ET FIN [1].)

IV

La chute de Byzance entre les mains des Turcs porta le dernier coup à l'union de Florence : le clergé de Constantinople aurait peut-être eu le courage de supporter noblement la persécution, il n'eut pas la force de résister aux séductions du pouvoir et aux enivrements de la richesse. Gennadius fut élu patriarche, et après avoir été, au concile de Florence, un des plus chaleureux et des plus éloquents défenseurs de l'union [2], il reçut l'investiture des mains de Mahomet II, sans jamais demander au saint-père de confirmer son élection.

Le padischa de Stamboul éleva le patriarche à la dignité de milet baschi (chef de nation), et lui confia l'administration temporelle de tous ses coreligionnaires, en le rendant responsable de leur soumission. Le patriarche, à son tour, dut déléguer une portion de l'autorité administrative aux évêques et aux curés, en sorte que le clergé tout entier fut transformé en un corps de fonctionnaires, exerçant à la fois tous les pouvoirs spirituels et temporels.

Le clergé de Constantinople résista d'abord aux périls de cette situation; mais peu à peu, les liens de la discipline ecclésiastique se relâchèrent, les passions prirent le pas sur les devoirs, la simonie

[1] Voyez le numéro du 25 mai, page 275.

[2] Voltaire a dit que Gennadius avait été choisi par le clergé de Constantinople, parce qu'il s'était énergiquement opposé à l'union des deux Églises. Cette assertion n'est pas exacte, elle prête à Gennadius le rôle qui appartient à Marc d'Éphèse. Quant à Gennadius, il avait figuré au concile sous le nom de Georges Scholarius, et y avait plaidé la cause de l'union de vive voix et par écrit.

s'introduisit partout, et la collation des charges ecclésiastiques devint l'objet d'un véritable encan.

Une fois engagé dans cette route, le clergé prévaricateur ne s'arrêta plus; il eut recours à tous les moyens pour satisfaire son avarice, et le joug qu'il fit peser sur les chrétiens devint si lourd, que des populations entières embrassèrent l'islamisme pour s'y soustraire. Quant au gros de la nation, il s'est habitué à tourner ses espérances vers la Russie. Il y a déjà plus d'un siècle et demi qu'en écrivant au comte de Pontchartrin, ministre de Louis XIV, le voyageur Tournefort lui disait : « Les Grecs se flattent que le grand-duc de Moscovie les tirera quelque jour de la misère où ils sont et qu'il détruira l'empire des Turcs; mais, outre qu'il n'y a point d'apparence à ce changement, ils n'en deviendraient pas plus habiles en changeant de maîtres. »

L'Eglise de Constantinople, que nous nommons en Occident l'Église grecque, mais qui est en réalité l'Église photienne, compte dans son sein de neuf à dix millions d'individus, différents d'origine et de langage.

Cette portion de l'Église orientale est administrée par les patriarches de Constantinople, d'Antioche et de Jérusalem, au-dessous desquels il y a grand nombre d'archevêques, d'évêques et de religieux.

Les deux patriarches de Syrie sont nominalement indépendants de celui de Constantinople; mais, comme ils ont souvent recours à son intervention auprès de la Porte Ottomane, ils subissent son influence comme s'ils étaient hiérarchiquement dans sa dépendance.

Le clergé séculier est complétement dénué d'instruction; il ne fait aucune sorte d'étude; pour lui, le sacerdoce n'est pas une vocation, mais uniquement un métier.

Le chef de la secte, en franchissant tous les degrés de la hiérarchie sacerdotale dans l'espace de six jours, pour passer de l'état de simple laïque à la dignité de patriarche de Constantinople, avait donné un exemple funeste. On procède aujourd'hui avec moins de façon encore, et, au lieu de choisir des hommes instruits, comme l'était Photius, on prend le premier venu, un maçon, un batelier, n'importe qui. S'il s'agit d'en faire un curé, on se contente de peu; s'il ne sait ni lire ni écrire, c'est égal : on lui demande s'il croit en Dieu, et, pour peu qu'il ne dise pas non, on lui impose les mains, le voilà prêtre et chargé de la direction des âmes. S'il s'agit d'un évêque, on ne lui en demande guère plus : cependant il est de notoriété qu'un jour, à Constantinople, on fut forcé de retarder la consécration d'un évêque parce que l'impétrant ne savait pas le *Credo*. Il fallut remettre la cérémonie à quinzaine pour lui donner le temps de l'apprendre [1].

[1] *Les Saints Lieux*, par Mgr Mislin, t. I, p. 89.

Le clergé régulier n'est pas plus instruit que celui des paroisses, mais il a généralement des mœurs simples et douces. Les principaux couvents occupés par des photiens, dans l'empire ottoman, sont ceux de Jérusalem, du mont Sinaï et de Mar-Saba, dans la vallée du Cédron; les autres sont en très-grand nombre, mais sans célébrité.

LES ARMÉNIENS.

Après avoir adhéré au concile de Florence, les Arméniens retombèrent dans le schisme : il y en a environ trois millions dans l'empire ottoman; leur situation vis-à-vis de la Porte est identique à celle des photiens.

Le patriarche arménien de Constantinople, tout en ne relevant que de la Porte pour le pouvoir civil qu'il exerce sur ceux de sa nation, reste néanmoins soumis, pour le spirituel, au catholicos ou patriarche arménien résidant à Etz-Miazin, dans l'Arménie russe. Cette subordination à un pouvoir spirituel, jouissant d'une certaine indépendance, n'a pas suffi pour protéger la discipline ecclésiastique, mais elle a cependant empêché le clergé arménien de tomber aussi bas que le clergé photien.

Les Arméniens ont fait plusieurs fois des tentatives pour se rapprocher des autres fractions de l'Église orientale et même de l'Église romaine; malheureusement cette bonne volonté n'a produit jusqu'ici que des résultats individuels. Accusés d'être eutychiens ou monophysites, ils s'en défendent, et leurs plus savants évêques ont prétendu qu'il fallait renvoyer la responsabilité de l'erreur à la pauvreté de leur langue, dans laquelle il n'y a, disent-ils, qu'un même terme pour rendre les deux idées que nous exprimons, en parlant de l'union hypostatique, par les mots *nature* et *personne*.

Quoi qu'il en soit de la question théologique, sur laquelle l'autorité suprême a seule le droit de prononcer, il y a encore d'autres obstacles qui empêchent le retour des Arméniens dans le sein de l'Église universelle : d'une part, c'est l'influence russe agissant par l'intermédiaire du Catholicos; de l'autre, l'influence anglaise, s'exerçant à Constantinople sur le patriarche arménien, par l'entremise de son propre frère, déjà passé lui-même dans les rangs du protestantisme.

Le peuple arménien recherche le séjour des grandes villes[1]; adonné au commerce, aux affaires de banque, il se montre actif, intelligent, et plus empressé que les autres Orientaux à saisir les idées importées d'Occident; aussi paraît-il destiné à exercer une action importante

[1] Constantinople, à elle seule, compte dans sa population plus de deux cent mille Arméniens schismatiques; je ne parle pas de ceux qui sont unis avec l'Église de Rome, et dont le nombre s'élève à vingt mille environ.

sur la marche de la société orientale, et, à ce titre, il mérite de fixer particulièrement l'attention de la chrétienté.

LES JACOBITES.

Ces sectaires sont les descendants des premiers chrétiens de Syrie; ils eurent pour fondateur un évêque d'Ur, nommé Jacques Baradhi, qui, vers le milieu du sixième siècle, les entraîna dans l'hérésie d'Eutychès. De chute en chute, les jacobites sont allés jusqu'à nier la nature humaine de Jésus-Christ, et à professer que la Divinité avait été crucifiée. Fort nombreux autrefois, ils sont réduits aujourd'hui à un très-petit nombre; on les rencontre dans le nord de la Syrie, vers le haut Euphrate, dans les pachaliks de Diarbékir et jusque sur les bords du lac de Van.

Les jacobites, par leurs démarches, ont plusieurs fois fait naître des espérances qui, malheureusement, ne se sont pas réalisées. Au seizième siècle, deux patriarches envoyèrent successivement leur soumission à Rome, mais ne tardèrent pas ensuite à retomber dans l'erreur. Dernièrement d'heureux symptômes se sont encore manifestés au sein de cette petite chrétienté lointaine; ils ont trouvé de paternels encouragements dans le cœur de Pie IX; la France aussi les a salués avec sa générosité ordinaire. Que Dieu daigne les bénir et les faire servir à sa gloire!

LES NESTORIENS.

Ceux qui habitent l'empire ottoman sont pour la plupart concentrés dans les montagnes qui confinent à la Perse. C'est un reste de cette secte qui pénétra jusqu'à Ceylan, se répandit en Chine, sur les côtes du Malabar, couvrit l'Asie entière et se maintint longtemps en Perse, où, protégée par les califes, elle contribua largement aux progrès que les Arabes firent alors dans les sciences et dans les lettres. Au milieu du treizième siècle, il y avait en Asie vingt-cinq métropolitains qui reconnaissaient le patriarche des nestoriens pour chef de l'Église orientale. Bientôt après Tamerlan parut; il détruisit presque tous les nestoriens, et ceux qui échappèrent à sa fureur allèrent chercher un abri dans les montagnes du Kurdistan, où ils subirent encore de fréquentes et cruelles persécutions. Pour ne parler que des deux dernières, qui eurent lieu en 1845 et 1846, elles firent plus de trente mille victimes, dont M. Layard a vu[1] les tristes restes dans la vallée qui fut le théâtre de cet horrible carnage.

[1] Dans son ouvrage sur Ninive.

Les nestoriens persévèrent dans l'hérésie condamnée par le concile d'Éphèse; ils nient que le Saint-Esprit procède du Fils et ne reconnaissent pas l'union hypostatique du Verbe divin avec la nature humaine; de plus, ils ont fini par abandonner l'usage de trois sacrements; la pénitence, la confirmation et l'extrême-onction. Leurs livres ecclésiastiques sont écrits en syriaque, quoiqu'ils ne comprennent plus cette langue et parlent l'arabe, le turc ou le kurde, selon les districts qu'ils habitent.

LES COPTES.

Les Coptes forment environ un dixième de la population de l'Égypte[1]. On en rencontre quelques-uns à Alexandrie et au Caire, mais c'est dans le Delta et surtout dans le Saïde qu'ils sont en plus grand nombre.

Leur figure large, au teint cuivré, aux lèvres épaisses, au front plat, fait reconnaître en eux le type des anciens habitants des bords du Nil, dont les traits ont été reproduits par la peinture et la sculpture sur les monuments des Pharaons. La langue de leur liturgie est encore celle que parla Moïse, dont les prêtres égyptiens se servirent en instruisant les sages de la Grèce, et qui, cachée sous les signes hiéroglyphiques, raconte les annales de tant de siècles et de tant de peuples divers.

Les Coptes professent les mêmes erreurs que les jacobites; comme eux ils sont tombés dans l'hérésie d'Eutychès, à la suite de Dioscore, patriarche d'Alexandrie, et de plus ils ont emprunté aux Turcs l'usage de la circoncision et professent sur le mariage, et particulièrement sur le droit de le rompre, des maximes qui appartiennent au sensualisme musulman, et sont tout à fait contraires à la loi comme à la morale chrétiennes.

La situation des Coptes dans les villes égyptiennes présente beaucoup d'analogie avec celle des Arméniens à Constantinople. Comme ceux-ci, ils ont pour l'arithmétique et les combinaisons financières une aptitude qui fait arriver dans leurs mains presque toutes les grandes affaires de banque et souvent même la direction des finances publiques. Ces fortunes considérables sont toutefois le partage d'un bien petit nombre de familles; elles n'ont aucune influence sur le gros de la nation, vivant comme le reste des fellahs dans une misère dont aucune expression ni aucune comparaison ne pourraient donner une juste idée.

Telles sont les différentes sectes chrétiennes, séparées de la com-

[1] La population de l'Égypte s'élève à peine à un million deux cent mille habitants.

munion romaine, qui se rencontrent dans l'empire ottoman ; il reste encore à faire connaître les communautés unies à la grande famille occidentale par les liens de leur soumission au siége apostolique.

LES MELCHITES.

A côté de chacune des sectes dissidentes qui divisent la chrétienté orientale, il existe une communauté soumise au Saint-Siége et gardant avec fidélité les usages vénérés du rite national. C'est dans cette situation que se trouvent les melchites, ou grecs-unis, par rapport aux photiens, ou grecs-schismatiques.

Le nom de Melchite vient de Méleck, roi; il équivaut à l'épithète de royaliste donnée, au temps de l'empire byzantin, à ceux qui suivaient de préférence le sentiment religieux du chef de l'Etat alors qu'il n'était pas d'accord avec l'autorité spirituelle. Comment cette dénomination a-t-elle été appliquée aux grecs-unis? Il ne serait pas facile de le dire aujourd'hui sans se livrer à des recherches étrangères à l'objet de ce travail.

Après avoir été longtemps comme enfermée en Syrie, la communauté melchite, depuis un siècle, a pris une grande extension. Elle s'est répandue dans les autres parties de l'empire, notamment en Égypte, quand la vallée du Nil et la Syrie étaient placées l'une et l'autre sous l'administration de Mehemmet-Ali-Pacha.

La communauté des melchites est administrée par un patriarche relevant de Rome, et par neuf archevêques et évêques, tous distingués par leur piété et leur zèle évangélique. Le patriarche prend le titre du siége d'Antioche; mais il réside tantôt à Damas, tantôt à Jérusalem.

Les grecs-unis sont plus intelligents, plus moraux, plus civilisés que les grecs-schismatiques; un savant voyageur américain, le docteur Robinson, assurément peu suspect de partialité en faveur des catholiques, en constatant le fait, n'hésite pas à reconnaître loyalement que les melchites doivent cette supériorité à leurs rapports avec la cour de Rome[1].

Cet aveu d'un protestant zélé n'indique-t-il pas la route par laquelle on pourrait conduire les Orientaux vers un véritable progrès social, et ne semble-t-il pas désigner les Melchites comme les intermédiaires providentiels destinés à servir de trait d'union entre les deux Églises d'Orient et d'Occident?

Les grecs-unis ont plusieurs monastères dans les montagnes du

[1] *Biblical researches in Palestine,* by E. Robinson and E. Smith, vol. III, sec. XVII, p. 457.

Liban; le plus célèbre est Mar-Yôhanna, situé dans le district du Kesrouan, en face du village de Es-Shouwair, sur une pente escarpée, au pied de laquelle coule un torrent dont les eaux vont se perdre dans le Lycus (Nahr-el-Kelb). Ce couvent, célèbre par la belle imprimerie qui y fut fondée au commencement du siècle dernier, demeura longtemps le seul établissement de l'empire dans lequel il s'imprimât des livres en langue arabe. Aujourd'hui les pères jésuites ont établi à Beyrout une typographie polyglotte destinée à populariser l'usage des bons livres en les répandant à bon marché et même gratuitement, ce que l'autre imprimerie n'avait jamais pu faire.

Les religieux de Mar-Yôhanna, comme ceux des autres couvents melchites, observent la règle de Saint-Basile; leur vie est austère; leur régime, on ne peut plus frugal : ils ne mangent jamais de viande; leur costume simple, et peu coûteux. Tous, excepté le supérieur, son vicaire et l'économe, font des travaux manuels, sans que cela les empêche de passer, chaque jour, huit heures en prières. Les femmes ont aussi plusieurs monastères, dans lesquels elles vivent avec la même austérité et la même simplicité.

LES ARMÉNIENS-UNIS.

Les Arméniens-catholiques sont aux Arméniens-schismatiques précisément ce que les melchites sont aux photiens. Comme ceux-là aussi, ils paraissent destinés à servir d'intermédiaire entre leurs frères égarés et l'Église universelle au jour marqué par la Providence pour la réunion de tous les chrétiens dans l'unité et la paix.

La nation arménienne, convertie au christianisme, dès le commencement du quatrième siècle, par saint Grégoire l'Illuminateur, se maintint dans l'orthodoxie jusque vers le milieu du siècle suivant, et fut alors déchirée par ceux des siens, qui adoptèrent les erreurs d'Eutychès en refusant d'obéir aux décrets du concile de Chalcédoine. A partir de cette époque, les Arméniens perdirent leur indépendance politique, et, divisés entre eux par les sentiments religieux, ils tombèrent fatalement sous le joug de tous les dévastateurs de l'Orient.

Malgré les plus cruelles vicissitudes, une partie de cette nation resta cependant fidèlement attachée à la foi catholique, et plusieurs de ses patriarches sont allés, à différentes époques, recevoir le pallium des mains des souverains pontifes, notamment de Grégoire VII, d'Innocent III et de Grégoire IX.

Le siége patriarcal de cette Église, établi d'abord à Vagarsabat, dans la Grande-Arménie, fut successivement transféré à Siside en Cilicie, puis de là à Alep en Syrie, et enfin dans le Liban, où le patriarche, persécuté par les schismatiques, dut chercher un refuge.

Depuis cette dernière migration, huit patriarches se sont succédé, et Mgr Der-Asdvazadurian, actuellement en fonction, a sous ses ordres deux évêques diocésains, quatre évêques *in partibus*, une centaine de religieux et environ quinze ou dix-huit mille fidèles, dispersés en Syrie, en Cilicie et en Mésopotamie.

La résidence du patriarche est un fort beau couvent nommé Bzommar, bâti à la fin du siècle dernier par le patriarche Youssef, sur le plus haut sommet des montagnes du Kesrouan. Ce vaste établissement renferme un séminaire dont tous les élèves sont entretenus aux frais du patriarche. Le milieu du dix-huitième siècle a vu fonder à Constantinople un siége primatial, indépendant du patriarche du Liban et ne relevant que du Saint-Siége. Le prélat qui occupe ce siége a sous ses ordres soixante prêtres et environ cinquante mille fidèles; le gouvernement ottoman lui reconnaît le titre de patriarche et lui confère les droits de milet baschi (chef de nation), qui concentrent dans ses mains l'autorité temporelle sur ceux déjà soumis à sa juridiction spirituelle.

Voilà de quoi se compose l'Église des Arméniens-catholiques en Orient; si on y ajoutait encore les religieux méchitaristes de Rome, de Venise, de Paris, de Vienne et de Livourne, on n'arriverait pas à cent mille fidèles, et cependant il y a des raisons de croire que cette minorité finira par ramener le gros de la nation dans le sein de l'Église universelle.

Les efforts faits dans ce sens n'ont pas encore amené de grands résultats, il est vrai; mais les circonstances paraissent devenir de plus en plus favorables, et il y a lieu d'espérer qu'on saura les mettre à profit.

SYRIENS-UNIS.

Les Syriens catholiques, comme les autres Orientaux unis avec Rome, sont les descendants des premiers chrétiens de leur nation; ils repoussent l'hérésie d'Eutychès, adoptée par leurs concitoyens les jacobites, gardent fidèlement la foi de leurs pères, la liturgie de leur primitive Eglise et continuent à faire usage du syriaque dans la prière et la célébration des saints mystères, quoique l'arabe soit leur langue ordinaire.

Les Syriens-unis sont malheureusement peu nombreux. C'est à peine si, dans tout l'empire, il s'en trouve trente mille, malgré les conversions qui, depuis un quart de siècle, ont ramené dans leurs rangs un certain nombre de jacobites.

L'Eglise syrienne est administrée par un prélat portant le titre de patriarche d'Antioche, quoiqu'il réside à Mardin, depuis qu'une persécution cruelle l'a forcé de s'éloigner d'Alep, où sa résidence était

fixée. Mgr Samhiri, patriarche actuel des Syriens, après avoir parcouru la France, vient de reprendre la route de l'Asie, emportant avec lui des témoignages nombreux de sympathie et de riches aumônes destinées à la fondation des églises et des écoles qui manquent absolument dans son diocèse.

Les Syriens catholiques possèdent dans le Liban deux monastères habités par des religieux de leur rite : on trouve aussi quelques familles restées en communion avec cette Église, à Damas et à Rasheya, non loin des sources du Jourdain. Toutefois le gros de la nation est fixé au nord de la Syrie, dans le pachalik de Diarbékir, vers le haut Euphrate.

LES CHALDÉENS.

Les habitants de la Chaldée, restés en communion avec le siége apostolique de Rome, sont naturellement désignés sous le nom de leur nation, tandis que leurs compatriotes tombés dans l'hérésie sont appelés nestoriens, du nom de celui qui les a entraînés dans l'erreur.

En butte aux persécutions des Kurdes, des Arabes et des Turcomans, les Chaldéens sont très-misérables et trop peu nombreux pour se défendre; cependant ils gardent leur foi avec un courage et une persévérance dignes des sympathies et des encouragements de l'Europe.

L'Église chaldéenne, administrée par un patriarche portant le titre de patriarche de Babylone, mais dont la résidence est fixée à Bagdad, conserve avec soin sa vieille liturgie et ses rites antiques.

LES MARONITES.

L'intérêt qui s'attache à cette nation, fidèle à Rome et à la France, réclamerait des détails qu'il faut réserver pour un travail spécial que ne comporteraient pas les limites dans lesquelles cet article doit se renfermer; toutefois il est impossible de nommer ce peuple sans indiquer rapidement les principaux traits qui lui donnent une physionomie toute particulière.

Les maronites ont longtemps formé une petite république patriarcale et militaire, reposant sur le droit électif d'une part, et sur le droit héréditaire de l'autre : sur le droit électif, par le patriarche élu, qui dirige l'Église et intervient dans les affaires temporelles de la nation toutes les fois que de grands intérêts politiques ou sociaux l'exigent; sur le droit héréditaire, par l'action d'une noblesse féodale, gouvernant le pays et le défendant au besoin au prix de son sang et de sa fortune.

Les plus formidables atteintes portées à cette antique organisation remontent à l'année 1834. Ibrahim-Pacha, ayant fait alors la conquête

de la Syrie, voulut aussi s'emparer du mont Liban. Il y pénétra par surprise, et l'émir Beschir, prince régnant de la montagne, le reçut dans son palais de Beit-ed-Din, sans se douter des conséquences que devait avoir cette visite, annoncée comme une démarche de politesse et de déférence.

A peine Ibrahim-Pacha avait-il pénétré dans la demeure du vieil émir, qu'on vint annoncer à celui-ci que les troupes égyptiennes occupaient déjà toutes les avenues de la montagne et auraient avant peu complétement investi sa demeure. L'émir comprit à l'instant que son règne était fini et qu'il ne lui restait plus que cinq minutes pour opter entre la situation de prisonnier de guerre et celle d'allié, ou plutôt d'agent du pouvoir égyptien.

Ce fut un moment solennel pour ce fier vieillard : un nuage parut un moment voiler l'éclat habituel de son regard; sa tête altière s'inclina sur sa poitrine. Puis, comme pour se donner le temps de la réflexion, il aspira de son narghiléh une bouffée de fumée qu'il laissa lentement sortir de ses lèvres, et alors, du ton le plus charmant, sans que sa voix trahît la moindre émotion, il proclama sa propre défaite en saluant le pouvoir de son rusé vainqueur et en promettant une soumission absolue aux ordres qu'il sollicita, comme s'il eût été habitué depuis longtemps à ce rôle inférieur.

Les témoins de cette scène purent se demander si l'émir Beschir était résigné, ou bien s'il luttait d'adresse avec Ibrahim ; si la soumission était feinte et si l'Egyptien allait à son tour tomber dans quelque piége adroitement ménagé. L'incertitude toutefois ne fut pas de longue durée : les régiments d'Ibrahim parurent bientôt ; les portes s'ouvrirent devant eux, ils prirent possession de tous les postes sans éprouver la moindre résistance, et le commandant de la place, dès ce premier soir, reçut le mot d'ordre d'Ibrahim lui-même.

L'organisation féodale du mont Liban n'existait plus; en un moment celui qui en avait été le chef avait échangé l'honneur du pouvoir contre les profits d'une ferme générale. Les envoyés de l'émir partirent immédiatement dans toutes les directions, portant aux autres princes et à tous les cheiks l'ordre d'apporter, sans retard, à Beit-ed-Din leurs armes et celles de tous leurs hommes.

Cet ordre fut un coup de foudre pour les montagnards. Cependant il s'exécuta, et ceux qui essayèrent d'y résister furent traités avec la dernière cruauté. Les plus proches parents de l'émir ne furent point épargnés : un de ses oncles, accusé d'avoir caché une partie des armes qu'on réclamait, fut enfermé tout vif dans une muraille, après avoir eu préalablement les yeux crevés.

A quelques années de là, le sultan revendiqua ses droits sur la Syrie ; les montagnards s'armèrent en son nom pour secouer le joug

vraiment intolérable qui pesait sur eux, et l'administration de l'émir Beschir cessa en même temps que l'occupation égyptienne.

Les événements de 1840 firent passer le mont Liban sous le gouvernement direct de la Porte Ottomane, et les désordres qui s'ensuivirent donnèrent lieu aux montagnards de regretter l'état de choses qui venait de finir et dont ils avaient cependant beaucoup souffert.

Les représentations des puissances chrétiennes et les intentions bienveillantes du sultan ont successivement amené dans l'administration de la montagne des changements plus ou moins heureux. En somme, et quoiqu'elle laisse encore beaucoup à désirer, la situation des montagnards a été améliorée.

Les maronites sont au nombre de cent vingt mille environ; on en rencontre sur presque tous les points de la Syrie, depuis Alep, au nord, jusqu'à Nazareth, au sud; il y en a aussi quelques-uns dans l'île de Chypre; mais le véritable centre de leur habitation est le mont Liban, et dans cette montagne, plus particulièrement encore, le district de Kesrouan, qu'ils occupent à l'exclusion presque absolue de tous autres.

L'origine des maronites est une des questions historiques les moins éclaircies. La plupart des auteurs occidentaux l'ont traitée en suivant le sentiment de Guillaume de Tyr, et ont prétendu avec lui que les maronites tiraient leur nom d'un hérésiarque nommé *Maron*, dont ils auraient suivi les erreurs pendant cinq siècles avant de faire leur abjuration, vers 1182, entre les mains d'Aimeric, troisième patriarche latin d'Antioche.

De leur côté, les auteurs maronites[1] contestent les assertions émises contre l'orthodoxie de leurs aïeux. Ils prétendent faire remonter l'origine de leur nom à saint Maron, pieux personnage du cinquième siècle, qui aurait, disent-ils, groupé autour de lui ceux de sa nation pour les garantir de la contagion des hérésies dont l'Asie était alors empoisonnée. Enfin ils ajoutent que si, en effet, le reproche de monophysisme a jamais pu être adressé à quelques-uns des leurs, ce doit être à ceux qui habitaient en petit nombre l'île de Chypre.

Quoi qu'il en soit de la valeur de ces assertions contradictoires, il est certain, que depuis bien des siècles, les maronites ont donné des gages non équivoques de leur constance dans la foi et de leur attachement pour les chrétiens d'Occident.

Au début des croisades, ils guidèrent l'armée quand elle se rendit d'Antioche à Jérusalem; puis ils firent, partie du royaume Latin, et

[1] *Dissert. de origine nom. ac relig. maron.* F. Nairone, édit., Romæ, 1679. — Petr. in *Epist. arab. ad card. Caraff.*, ann. 1578. — Steph. Petr. in *Epist ad F. Nairon.*, ann. 1674.

leurs chroniqueurs racontent, que plus de quarante mille maronites périrent en combattant dans les rangs des croisés.

L'origine syrienne des maronites a laissé son cachet sur leur liturgie; la plupart de leurs anciens livres sont écrits en syriaque, d'autres en carchouni, c'est-à-dire en langue arabe avec des caractères syriaques. La messe se dit en vieux syriaque, et les leçons se répètent ensuite en arabe.

L'Église maronite est gouvernée par un patriarche élu par le clergé et le peuple, puis confirmé par le pape. Ce chef spirituel porte le titre de patriarche d'Antioche, et, en souvenir du fondateur de ce siége, il ajoute toujours à son propre nom, celui de Pierre Pendant l'été, il réside soit à Diman, soit à Kanoubin (*Cœnobium*) dans le haut Liban, non loin de la vallée des Saints, à l'est de Tripoli; quand vient l'hiver, il va chercher une température plus douce à Bekerké, sur les pentes moins élevées et plus méridionales du Kesrouan.

Au-dessous du patriarche, et relevant immédiatement de son autorité, viennent les archevêques et évêques de Damas, Baalbeck, Sayda, Beyrout, Tripoli et Chypre, en tout six diocèses, subdivisés en cent cinquante paroisses desservies par un millier de prêtres.

Une portion de ce clergé sort du séminaire de Aïn-Ouarpâah, où malheureusement il n'y a pas toutes les ressources désirables. Quelques élèves sont envoyés à Rome, au collége de la Propagande, et voici que les Pères jésuites viennent de fonder à Gazir, dans le Liban, un séminaire appelé à rendre les meilleurs services au clergé maronite et à celui de tous les autres rites répandus en Orient.

La discipline de l'Église maronite n'exclut pas les hommes mariés du service des autels. Les clercs, quand ils ne sont pas liés par des vœux particuliers, peuvent s'engager dans les liens conjugaux, sans que cela devienne un obstacle à leur ordination; mais, une fois prêtres, ils ne peuvent plus se marier.

Le clergé régulier, chez les maronites, compte environ quinze cents moines de l'ordre de Saint-Antoine, dont la moitié seulement ont reçu la prêtrise; ils se divisent en trois catégories : les Baladiéh ou moines du pays; les Alépins, qui viennent d'Alep et du nord de la Syrie, et les religieux de Mar-Schaya.

Tous sont placés sous la direction d'un supérieur général, *reïs-el-ham*, élu pour trois ans par un chapitre composé des supérieurs de tous les monastères de l'ordre. A ce reïs-el-ham on adjoint trois Medabberin, sorte d'inspecteurs chargés de surveiller l'administration financière des différents couvents. Ces quatre dignitaires ne relèvent du patriarche qu'en ce qui touche la doctrine. Pour la règle de l'ordre, elle est placée sous la garde du supérieur général et ne peut être mo-

difiée que du consentement du chapitre assemblé au monastère de Deir-Tamish[1].

Il y a aussi chez les maronites des couvents de femmes de l'ordre de la Visitation ; ils sont peu nombreux et n'ont jusqu'ici exercé aucune influence sur l'éducation des femmes du pays, parce que, malheureusement, les religieuses elles-mêmes étaient dénuées de toute instruction. C'était là une grande lacune ; elle va heureusement se trouver comblée.

Depuis plusieurs années, les missionnaires de la Compagnie de Jésus se sont occupés de cette importante question de l'éducation des femmes. Une congrégation de filles arabes a été fondée dans le Liban pour former des institutrices et les répandre ensuite dans tous les villages de la montagne. Cette fondation, maintenant protégée par l'évêque du diocèse, dirigée avec la charité la plus éclairée par un vénérable ecclésiastique, a déjà permis d'ouvrir des écoles gratuites dans un grand nombre de localités, et l'on peut, dès à présent, constater les heureux résultats de cette généreuse entreprise.

D'un autre côté, les sœurs de la Charité se sont établies à Beyrout, où elles organisent en ce moment un noviciat. Des institutrices arabes, préparées par les pieuses filles de Saint-Vincent de Paul, ont ouvert des classes dans plusieurs villages du Liban ; d'autres poursuivent leurs études avec une destination semblable, et la sœur Gelas, supérieure de la maison de Beyrout, vient d'amener au séminaire de Paris deux jeunes novices orientales qui ne doivent retourner dans leur pays qu'après avoir reçu l'habit vénéré des filles de Saint-Vincent de Paul.

Pour apprécier la portée civilisatrice de ces charitables efforts, il suffit de réfléchir à l'action exercée par la femme sur le développement des sociétés modernes.

Chez les maronites, la femme avait la situation qu'elle occupait dans l'antiquité ; il eût été difficile d'en trouver une seule qui sût lire et se fût jamais occupée d'une étude intellectuelle quelconque, et quoiqu'elle ne fût pas reléguée au degré d'abaissement où se trouve la femme musulmane, elle était loin cependant d'occuper la place qui appartient à la mère et à l'épouse chrétienne.

Les sœurs de la Charité, les *Marie*, comme on les nomme en Orient, en relevant par l'instruction le niveau social de la femme, vont, du même coup, changer le point de départ de l'éducation des hommes. Les enfants ne passeront plus leurs premières années dans les molles habitudes d'une oisiveté pernicieuse. Sur les genoux de leurs mères,

[1] Ce couvent est situé dans le district de Beit-Schebab, près du village de Dick-el-Mehkdé, non loin du fleuve du Chiler (Nahr-el-Kebl).

élevées elles-mêmes à l'école de Saint-Vincent de Paul, ils trouveront quelque chose de plus que les caresses d'un amour naturel; ils y recevront aussi les premiers enseignements et les premières impressions qui doivent servir de base à l'éducation et protéger la marche de l'homme à travers la vie.

On a souvent reproché aux maronites de ne pas apprécier assez les avantages de l'instruction; mais qu'avait-on fait pour leur en donner le goût? Il est clair que ces pauvres gens n'ont pas le moyen de payer des instituteurs. Si la charité de l'Occident ne leur en fournissait pas, ils en resteraient privés jusqu'au jour où, vaincus par la nécessité, ils se verraient forcés d'admettre ceux que les méthodistes américains s'efforcent de leur faire accepter et qu'ils refusent dans la crainte d'engager leur conscience et de compromettre leur foi.

Le collége d'Antoura, tenu par les lazaristes, le séminaire de Gazir, les écoles de Beyrout, de Bekfaya, de Zakhléh et de Mallakah, dirigés par les jésuites, sont d'excellents modèles; mais les ressources dont ils disposent ne leur permettent pas de se développer dans la mesure des besoins qui les environnent. Il faudrait vingt établissements comme ceux qui existent déjà, et pour que le système fût complet, il serait indispensable d'y ajouter un noviciat de frères de la Doctrine chrétienne, afin de former des instituteurs indigènes en nombre suffisant pour les besoins du pays. Tout cela ne coûterait pas autant que l'envoi et l'entretien d'un seul régiment et porterait des fruits capables de conjurer les événements qui pourront un jour nécessiter la présence d'une armée.

LES CATHOLIQUES LATINS.

La plupart des Occidentaux fixés en Orient appartiennent à l'Église romaine; mais les Orientaux de ce rite ne sont pas nombreux : cependant il s'en trouve quelques-uns à Jérusalem, à Bethléhem, à Nazareth, dans les villes du littoral de la Syrie, puis à Alep, à Chypre, à Constantinople, à Smyrne, et généralement dans tous les lieux où les Occidentaux ont eu longtemps des établissements religieux.

La province de l'empire où les catholiques latins sont en plus grand nombre est la Bosnie; on y compte, selon les uns, 112,000 fidèles; selon les autres, 118,000, divisés en quarante-six cures, administrées par les franciscains établis dans le pays depuis une époque antérieure à 1260, selon Wading[1], ou seulement depuis 1340, selon Greiderer[2].

[1] Annales ordinis minorum (cité dans le rapport de M. Massieu de Clerval).
[2] Germania Franciscana (cité *id.*, *id.*).

Les franciscains possèdent dans le pays les trois couvents de Kresevo, de Fojnica et de Sutiska. Les gardiens de ces trois monastères sont, par un privilége particulier, chargés, comme syndics apostoliques, de la surveillance administrative des curés, nommés par l'évêque, d'accord avec le provincial et les définiteurs. Dans les trois couvents, débris de l'ancienne splendeur des franciscains et des innombrables établissements qu'ils possédaient avant que la Bosnie tombât au pouvoir des Turcs, aussi bien que dans les quarante-six paroisses, auxquelles il faut ajouter sept chapelles rurales, il peut y avoir en tout un personnel de cent cinquante prêtres.

Quant à l'organisation intérieure des franciscains de Bosnie, elle est semblable à celle des autres provinces de l'ordre de Saint-François. Leur gouvernement se compose d'un ministre provincial, d'un custode et de quatre définiteurs, élus pour trois ans.

« Les franciscains de Bosnie, dit M. Massieu de Clerval, à qui sont empruntés ces intéressants détails [1], même aux époques où ils avaient le plus à souffrir du despotisme turc, n'avaient jamais négligé entièrement les études littéraires. Leurs trois couvents possédaient déjà des classes de grammaire pour les jeunes gens destinés au sacerdoce ; des cours de philosophie et de théologie, établis depuis deux ans à Fojnica et à Sutiska, les dispenseront d'aller chercher à l'étranger une instruction supérieure. Ce qui est peut-être d'une utilité plus grande encore pour le pays, des écoles, dites normales, ont été fondés à Kresevo, à Jaïca, à Varczar, à Livono, à Tolissa et à Mica. » Il faudrait transcrire tout le mémoire de M. Massieu de Clerval, dont chaque ligne est un hommage rendu au zèle, à la charité, aux lumières des modestes enfants de saint François d'Assise, voués, depuis tant de siècles, à la culture et à la protection de ce petit peuple confié à leurs soins. Citer par fragments ce lumineux rapport, ce serait le défigurer; il faut le lire tout entier pour en apprécier le mérite et aussi pour faire connaissance avec la Bosnie, qui doit à sa situation géographique d'être comme le poste avancé de l'empire turc du côté de l'Occident.

V

LE HATTI-HOUMAYOUN DANS SES RAPPORTS AVEC LES CHRÉTIENS.

Après avoir jeté un coup d'œil sur la chrétienté orientale, il s'agit maintenant d'examiner l'acte souverain destiné à lui rendre le mou-

[1] Archives des missions scientifiques et littéraires, publiées sous les auspices du ministère de l'instruction publique et des cultes, V^e vol., 1er cahier, p. 16 et suiv.

vement et l'activité sociale dont elle est privée depuis quatre siècles. Il n'entre pas dans le plan de cette étude de rechercher comment les chrétiens et les musulmans pourront être amenés à vivre dans de bons rapports et sur le pied de l'égalité. Les difficultés de cette œuvre sont grandes sans doute; mais elles seraient peut-être à moitié vaincues si la paix et l'union étaient rétablies entre les chrétiens.

Le rédacteur du hat impérial paraît avoir été préoccupé de cette pensée, quand il a dit : « Les communautés chrétiennes des différents rites devront examiner, sous la surveillance de la Sublime-Porte, les immunités et priviléges dont elles jouissent pour y introduire les réformes exigées par les progrès des lumières et du temps, » et quand il a ajouté : « Les pouvoirs accordés aux patriarches et aux évêques des rites chrétiens par le sultan Mahomet II et ses successeurs seront mis en harmonie avec la position nouvelle que nos intentions généreuses et bienveillantes assurent à ces communautés. »

L'établissement des Turcs dans l'empire de Byzance ne connut jamais de danger égal à celui que l'intime union de tous les chrétiens d'Orient et d'Occident lui aurait fait courir. Mahomet II ne s'y trompa point; il comprit que l'unité serait détruite quand la hiérarchie n'existerait plus, et voilà pourquoi il accorda au patriarche de Constantinople une autorité temporelle et des priviléges incompatibles avec la soumission qu'il devait au Saint-Siége.

Cet expédient n'a que trop bien réussi; les chrétiens d'Orient sont restés radicalement séparés de toute influence occidentale, mais en même temps ils sont tombés dans un état de dégradation qui n'est pas une des moindres difficultés du moment.

La politique d'Abdul-Medjid est dominée par des circonstances tout à fait différentes : le sultan n'a plus rien à redouter de l'Occident; c'est, au contraire, de ce côté qu'il reçoit des secours, attend des encouragements et doit chercher des modèles. Son intérêt l'invite à renouer les rapports brisés par Mahomet et à rapprocher tout ce que ce conquérant avait divisé pour établir sa domination.

Au moment de la conquête, le chef de l'Eglise orientale était inamovible, et son élection recevait la confirmation du Pape. Déjà le hat impérial vient de rétablir l'inamovibilité; pourquoi ne pas aller jusqu'au bout, en demandant la sanction pontificale?

Souverain temporel de quatorze millions de sujets chrétiens, pourquoi donc le sultan ne solliciterait-il pas le concours du chef de la chrétienté, pour accomplir cette œuvre de pacification et de régénération qu'il a entreprise aux applaudissements de l'humanité entière?

En reconnaissant pour chef de l'Eglise orientale, le patriarche confirmé dans sa charge par le Pontife suprême; en renouant ainsi les rapports brisés par Mahomet II, Abdul-Medjid ne ferait aucune violence à

la foi des sectes dissidentes. Il indiquerait une préférence, il est vrai; il donnerait aux esprits une impulsion dans le sens de l'unité, mais il laisserait à chacun la liberté de marcher dans cette voie ou d'en suivre une autre.

Cet accord du pouvoir temporel de Constantinople avec l'autorité spirituelle de Rome ne serait pas une nouveauté aussi étrange qu'on pourrait le croire, et en cherchant bien dans l'histoire, on pourrait découvrir des précédents analogues, par exemple l'intervention de l'empereur Aurélien pour chasser de son Église l'hérésiarque Paul de Samosate[1].

Sans insister plus longuement sur une pensée qui paraîtra peut-être paradoxale, il faut du moins faire remarquer, en passant, combien le succès des réformes du sultan dépend de la paix et de l'union de ses sujets. Quel progrès obtiendrait-on d'un peuple divisé en tant de fractions hostiles les unes aux autres, et comment pourrait-on accorder entre eux ces clergés ignorants et sans vertus, que le partage du pouvoir temporel met chaque jour aux prises?

Le hatti-houmayoun, en prononçant la séparation des pouvoirs, fait faire un grand pas à la solution du problème. On peut espérer qu'une fois déchargé du pouvoir temporel, le clergé oriental retrouvera la dignité de son caractère, les vertus de son état et le sentiment de la charité.

Jusqu'ici le chef de chaque secte était responsable, vis-à-vis de l'État, de la somme des impôts dus par ses coreligionnaires. La répartition se faisait ensuite par évêché, par cure et enfin par tête, de façon à laisser un gros profit dans la main de chacune des autorités après leur avoir rendu le prix de leur charge.

On comprend que, dans un pareil système, le passage des individus d'une secte à une autre se traduisait par un déficit pour la caisse de la secte délaissée.

La partie frustrée mettait tout en œuvre pour rattraper les fugitifs;

[1] « Une grande force politique devait résider déjà dans cette réunion d'hommes (les chrétiens), seuls restés agglomérés dans la dispersion générale. Les empereurs reconnus ou prétendants étaient amenés souvent à les ménager dans l'intérêt de leur propre ambition, et ce fut, selon toute apparence, dans un de ces intervalles de ménagement politique qu'Aurélien, vainqueur de Zénobie, fut appelé en aide par les évêques d'Orient pour chasser de son église l'hérésiarque Paul de Samosate, qui n'en voulait pas sortir, malgré la condamnation de plusieurs conciles. Aurélien, qui devait pourtant lui même se remettre à persécuter le christianisme, était si bien informé de la constitution intérieure de l'Église, qu'il ordonna qu'on rendît le bâtiment sacré à ceux à qui les évêques de Rome et d'Italie adresseraient des lettres de communion. (271 après J. C.) (Eusèbe, *Hist. Ecclésiast.*, VII, 30. L'*Église et l'Empire au quatrième siècle*, par le prince Albert de Broglie, t. Ier, p. 174.)

l'autre n'apportait pas moins d'ardeur à retenir les recrues, et, de part et d'autre, on invoquait l'intervention de l'autorité musulmane, qui ne manquait pas d'emprisonner et de rançonner tour à tour les deux parties, selon la richesse de leurs présents et le crédit de leurs patrons.

De tels procédés rendaient illusoire, dans la pratique, la liberté accordée, en principe, aux différentes communions chrétiennes.

Les photiens, dix fois plus nombreux, plus riches et plus puissants que les autres, avaient facilement raison des réclamations soulevées contre eux; tandis qu'au contraire, quand on voulait quitter leur secte pour rentrer dans l'Église universelle, il était presque impossible de se soustraire à leurs recherches.

Le hat impérial, sans porter aucune atteinte aux propriétés mobilières et immobilières des divers clergés chrétiens, décide que leur administration sera placée sous la sauvegarde d'une assemblée composée de membres du clergé et de laïques; puis il supprime les redevances ecclésiastiques de toutes sortes et déclare que les patriarches et les autres membres du clergé recevront des traitements fixes et proportionnés à leur rang et dignité.

L'annonce de ces réformes a excité de vives réclamations dans les rangs du clergé photien; l'abolition des dîmes porte à son avarice un coup douloureux.

Les formalités, toujours longues et coûteuses, par lesquelles les chrétiens devaient passer pour obtenir l'autorisation de construire ou de réparer des édifices religieux, sont simplifiées et réglementées par le hatti-houmayoun.

Ainsi, dans les villes ou villages, où tous les habitants appartiendront au même culte, point de difficultés; l'autorité religieuse fera connaître ses plans et la Sublime Porte accordera l'autorisation. Dans les localités où les cultes seraient mélangés, quand cependant chaque communauté habitera un quartier séparé, elle pourra faire construire ou réparer des édifices religieux en demandant l'autorisation à la Porte, qui l'accordera à moins d'obstacles administratifs, et dans tous les cas l'intervention de l'autorité sera gratuite, tandis qu'autrefois on ne pouvait obtenir de telles autorisations qu'après d'interminables délais et d'énormes sacrifices.

Ces dispositions, excellentes en elles-mêmes, ont cependant le grave inconvénient de laisser la plupart des établissements religieux de la Terre-Sainte en dehors des catégories indiquées. En effet, dans presque tous les Lieux Saints, les sanctuaires des catholiques et ceux des schismatiques ne sont pas seulement dans le même quartier, ils sont quelquefois contigus et souvent réunis dans la même fabrique. A quelles formalités faudra-t-il recourir pour être autorisé à réparer ou à reconstruire de tels édifices? Le hat impérial ne le dit pas, et cepen-

dant le divan de Constantinople a eu trop souvent à juger des conflits soulevés entre les différentes communions, précisément à cause de la proximité de leurs sanctuaires, pour que son silence, à cet égard, puisse être attribué à un oubli.

Quant à ces épithètes grossières appliquées par les Osmanlis aux autres peuples, elles faisaient la honte de ceux qui s'en servaient. Il faut féliciter le sultan de l'avoir compris et d'avoir mis fin à ce scandale.

Un sectaire de Mahomet ne pouvait embrasser une autre religion sans encourir la mort *ipso facto;* et des chrétiens, tombés dans les mains des musulmans, étaient parfois réduits à choisir entre une abjuration et le dernier supplice.

Rien de tout cela ne doit plus se produire; le hat impérial proclame « que nul ne pourra être contraint à changer de religion, et une note officielle, publiée après le hat impérial, a déclaré que personne ne pourrait être inquiété pour avoir changé de religion. » C'est une déclaration formelle et complète en faveur de la liberté de conscience; il faut louer le sultan et reconnaître qu'il n'a rien dit de trop, dans le préambule de son décret impérial, en annonçant à ses sujets le commencement d'une ère nouvelle.

L'émancipation des chrétiens entraînait naturellement la déclaration de leur aptitude à exercer des emplois publics, et le hat impérial proclame en effet qu'ils pourront être appelés à remplir les fonctions qu'il plaira à la volonté souveraine de leur confier. Cette disposition n'entraîne l'abrogation d'aucune loi ancienne. Dans une certaine mesure, elle est même conforme aux usages établis, puisque des chrétiens ont déjà occupé des postes élevés dans l'administration, les finances et la diplomatie. Toutefois ce n'était là que des exceptions, et il faut prévoir que l'application du principe, comme règle générale, rencontrera de grands obstacles et peut-être même de sérieuses résistances dans les habitudes et dans les mœurs des Osmanlis.

Les Turcs, de race militaire, orgueilleux et superbes, éprouvent un profond dédain pour le commerce, la banque, et par suite pour le maniement des finances; aussi n'étaient-ils point choqués de voir tout cela aux mains des giaours. Quant aux fonctions diplomatiques, exercées à l'étranger auprès de souverains infidèles, l'orgueil ottoman n'était pas froissé qu'on les confiât, parfois, à des chrétiens. Tout cela d'ailleurs se réduisait à de rares exceptions, et la masse populaire, gardienne jalouse des préjugés exclusifs, ne se trouvait point en contact avec de tels fonctionnaires. Mais, être soumis au commandement d'un chrétien paraîtra longtemps encore, à tout vrai musulman, le renversement de l'ordre naturel des choses.

D'un autre côté, comment les chrétiens seront-ils traités par les

Turcs quand l'ordre hiérarchique les placera au-dessous d'eux? Il ne faut pas espérer que ce soit avec bienveillance; il est même trop certain que ce sera généralement avec dédain, dureté et injustice. Ainsi, qu'ils soient chefs ou subordonnés, leur situation sera également difficile, et il faut prévoir que de graves dangers vont menacer leurs premiers pas dans la voie de l'émancipation.

La difficulté n'a point échappé au sultan : il a pensé qu'en rapprochant les jeunes gens des différentes races, ils s'habitueraient à se considérer non plus comme des ennemis, mais comme les enfants d'une même patrie, et il a ordonné que tous les sujets de son empire, dûment préparés, fussent admis dans les écoles civiles et militaires du gouvernement.

C'est très-bien; mais à quel régime moral seront soumis les élèves de ces écoles? N'y professera-t-on aucune religion, ou bien y professera-t-on toutes celles en usage dans l'empire? N'y pratiquera-t-on aucun culte, ou bien les douze sectes qui divisent la population y trouveront-elles chacune un temple à leur usage et des ministres de leur foi? La question mérite qu'on y songe; elle est de nature à inspirer d'utiles réflexions sur les avantages du rétablissement de l'unité dans l'Eglise orientale. En effet, la difficulté serait bien réduite s'il n'y avait plus que chrétiens et musulmans et s'il ne fallait plus qu'une église et une mosquée.

A côté des écoles du gouvernement, les communautés sont autorisées à ouvrir des écoles publiques de sciences, d'arts et d'industrie; mais, dans les écoles de cette catégorie, *le mode d'enseignement et le choix des professeurs* seront sous le contrôle d'un conseil mixte dont les membres auront été choisis par le sultan.

Pourquoi cette entrave? contre quels professeurs et contre quelles méthodes le hat impérial prend-il ces précautions? Le gouvernement ne le dit pas, et le public est réduit à regretter la liberté sans savoir à quelle considération elle est sacrifiée.

Les dispositions du hatti-houmayoun, relatives à l'administration de la justice, sont destinées à remplacer un ordre de choses dans lequel le sentiment du droit et du juste avait assurément une bien petite part.

Jusqu'à ce jour la justice criminelle et correctionnelle était exercée de la façon la plus sommaire par les pachas gouverneurs ou leurs agents, sans formalité comme sans appel.

Quant à la justice contentieuse, elle était confiée, dans chaque localité, à un qàdih, sorte de prêtre magistrat, chargé de trancher toutes les difficultés au nom du Coran, en appliquant les principes généraux exprimés dans ce livre dogmatique.

Dans les procès entre musulmans, les parties luttaient à armes égales, et le bon droit avait chance de triompher, si le juge était intègre; mais

dès que l'un des plaideurs était chrétien, les personnes de cette religion n'étant point admises à témoigner en justice, l'équilibre était rompu, et les adversaires se trouvaient devant leur juge dans des situations bien différentes.

Les chrétiens, il est vrai, pouvaient se procurer des témoins musulmans, comme on en trouve toujours dans les bazars, moyennant finance. Mais ces braves gens avaient des scrupules quand il s'agissait de témoigner en faveur d'un chrétien; ces scrupules ne cédaient pas devant un salaire ordinaire, il fallait le doubler, le tripler, et la conscience du juge n'était pas non plus à un moindre taux; en sorte que, si le chrétien gagnait son procès, ce n'était pas sans avoir vidé sa bourse.

Les différends entre chrétiens étaient jugés par un membre du clergé, ou quelquefois par certains laïques décorés du nom de notables et désignés par le patriarche ou par l'évêque de la communauté à laquelle les parties appartenaient. Quand les plaideurs n'étaient pas de la même Eglise, les différents clergés se trouvaient en lutte, chacun voulant retenir la cause de son client. Les parties avaient alors recours à l'autorité musulmane; les intrigues et les présents se croisaient jusqu'à ce que la victoire fût adjugée au plus offrant et plus riche enchérisseur.

Le hatti-scheriff de Gulhané avait déjà modifié l'ancien système en établissant des commissions mixtes, nommées *mélisches*, dans lesquelles les chefs du clergé et les habitants notables, délégués par les différentes communautés, se réunissaient sous la présidence du pacha gouverneur; ces tribunaux, sauf quelques cas très-rares où le recours à Constantinople était autorisé, jugeaient sans appel les crimes, les délits et les procès civils entre musulmans et chrétiens, ou entre chrétiens de différents rites.

L'institution des mélisches, contrairement à l'attente générale, donna des résultats déplorables : les évêques photiens, maîtres du terrain par le nombre, par l'argent et le crédit, remplirent les commissions mixtes de leurs créatures; dès lors ils furent les maîtres partout et appesantirent encore le joug qui pesait déjà si lourdement sur le peuple chrétien tout entier.

Le hatti-houmayoun n'apporte qu'un seul changement vraiment important dans l'ordre judiciaire : c'est l'admission sur le pied de l'égalité de tous les témoins, chrétiens ou autres, que les parties pourront appeler à déposer devant leurs juges. Quant à la composition des tribunaux, rien n'est changé : chaque communauté continuera d'y être représentée d'après son importance numérique, et, comme les photiens sont beaucoup plus nombreux que les autres chrétiens, ils resteront partout maîtres de la justice.

Les difficultés soulevées entre chrétiens du même rite, à propos de successions ou autres affaires analogues, pourront, au choix des parties, être portées devant un conseil arbitral pris dans le sein de leur propre communauté.

Le hat impérial promet un adoucissement dans le régime des prisons, une réforme dans le système pénitentiaire et l'abolition de tout ce qui ressemblerait à la torture. Ce sont là de précieuses réformes, dont la valeur sera particulièrement appréciée par les personnes qui connaissent l'Orient et savent avec quelle cruauté on y traitait parfois les prévenus et les prisonniers.

Jusqu'ici il n'y avait en Turquie d'autre livre de droit que le Coran; le hatti-houmayoun décide que toutes les lois et les formes de la procédure seront recueillies en un Code, traduites et publiées dans toutes les langues en usage dans l'empire.

Après la réforme judiciaire, le décret du sultan proclame l'égalité de l'impôt, et, comme conséquence de cette égalité, l'obligation pour tous les sujets de l'empire, musulmans ou autres, de satisfaire à la loi du recrutement militaire. En principe, rien n'est plus juste, et, comme le dit le législateur ottoman, l'égalité des droits entraîne l'égalité des devoirs; mais, dans l'application, comment les choses vont-elles se passer? Là est la question.

De toutes les réformes nouvelles, aucune n'a produit une aussi profonde émotion dans tous les rangs de la société orientale; les Osmanlis se sont indignés à la seule pensée de voir des armes dans les mains du peuple vaincu; et les chrétiens, de leur côté, ont frémi en pensant aux tourments et aux vexations qui les attendaient dans les rangs d'une armée musulmane.

D'ailleurs, il faut le dire, la façon brutale dont le recrutement s'est opéré jusqu'ici en Orient en a fait un objet de terreur pour toutes les classes de la société. Quand on sait le grand nombre de jeunes musulmans qui se mutilent pour se créer des cas d'exemption, on ne peut guère s'étonner de la répulsion manifestée par les chrétiens. Le hat impérial, il est vrai, annonce une loi complète sur le mode d'admission et de service des sujets chrétiens dans l'armée, en ajoutant que le principe du remplacement *ou* du rachat sera admis. Si cette loi était de nature à calmer les appréhensions bien légitimes que le décret devait faire naître chez les chrétiens, pourquoi n'avoir pas fait connaître les deux choses simultanément? l'une eût été le correctif de l'autre. Cette conduite, prudente et paternelle, aurait probablement empêché l'explosion du mécontentement général, et, dans tous les cas, elle lui aurait certainement enlevé l'apparence d'un prétexte légitime.

S'il fallait en croire certaines rumeurs venues de l'Orient, la loi du recrutement aboutirait à une transaction financière; les chrétiens en

masse se rachèteraient du servive militaire au prix d'une contribution deux fois plus considérable que ne l'était le droit du kharatch, imposé par la conquête il y a quatre siècles, et supprimé au nom de l'égalité de l'impôt, il y a quelques semaines, par le hatti-houmayoun.

Que le divan donne les mains à une combinaison dans laquelle il entrevoit le moyen de se procurer de l'argent, en même temps qu'il calmerait l'irritation des vrais croyants, cela se conçoit facilement; que, d'un autre côté, les chrétiens consentent à donner jusqu'à leur dernier para pour échapper au recrutement, tel qu'ils le connaissent et l'ont vu pratiquer, rien n'est plus simple; qu'à son tour le clergé photien, voyant la perception des impôts échapper à son avarice, ait imaginé de traiter au nom du peuple du rachat d'un droit dont le prix passera par ses mains, c'est aussi très-conforme aux instincts qu'on lui connaît. Dans tout cela il faut voir les conséquences naturelles d'un état social attardé, que le hatti-houmayoun avait précisément pour objet de changer.

L'Europe restera-elle indifférente à l'avortement des projets qu'elle avait au moins inspirés? Ce n'est pas en restant isolés et en se tenant à l'écart que les chrétiens d'Orient obtiendront la part de légitime influence revendiquée pour eux par les puissances occidentales. Il faut, au contraire, qu'ils servent, non-seulement dans l'armée, mais partout, avec zèle et dévouement; l'honneur l'exige et l'intérêt de leur situation ne le réclame pas moins impérieusement.

La grande difficulté est de faire comprendre à tant de sectes profondément divisées l'intérêt commun en vue duquel elles devraient unir leurs efforts; cependant l'occasion est solennelle, il faut en profiter, ou courir la chance de ne la retrouvér jamais, si malheureusement on la laissait échapper aujourd'hui.

Le droit de propriété n'existait pas pour les étrangers dans les États du sultan. Le hat impérial déclare que cette exclusion cessera dès que certains arrangements auront été pris avec les puissances étrangères. Ces arrangements sont probablement relatifs aux capitulations qui plaçaient les Européens en dehors du droit commun, pour les laisser sous la protection exclusive des agents diplomatiques de leurs pays respectifs.

Les chrétiens de l'empire étaient soumis à une taxe de capitation nommée le kharatch; c'était le signe de leur servage, le prix de la tolérance en vertu de laquelle ils habitent l'empire ottoman. Cette taxe est abolie[1]; le hat impérial déclare que les impôts seront exigibles au même titre de tous les sujets du sultan, sans distinction de classe ni

[1] On vient de voir ce que les nouvelles de Constantinople peuvent donner lieu de craindre à ce sujet.

de culte; et, ce qui n'est pas moins important, il promet de substituer la juridiction directe au régime des fermes.

Le clergé photien, entre les mains duquel passaient les impôts payés par la nation, ne lâchera pas sa proie sans avoir fait de grands efforts pour la retenir. Sans doute il n'opposera aucune résistance ouverte, mais il suscitera à la perception directe toutes les difficultés que son esprit astucieux lui inspirera; il fera naître des obstacles, des résistances; et, quand il aura rebuté la bonne volonté du gouvernement, il cherchera à le séduire par la promesse d'un riche fermage, dont le pauvre peuple payerait tous les frais, si par malheur le divan cédait aux conseils de l'avarice.

Des taxes spéciales seront établies pour créer dans l'empire les voies de communication dont il est absolument privé; l'ordre sera introduit dans les finances et le système monétaire réformé. Enfin, les chefs et un délégué de chaque communauté, désignés par la Porte, seront appelés à prendre part aux délibérations du conseil suprême de justice dans toutes les circonstances où l'intérêt général des sujets de l'empire l'exigera. Les délégués n'auront qu'un mandat annuel; ils prêteront serment en entrant en fonctions et ne pourront jamais être inquiétés pour les avis ou les votes qu'ils auront émis.

De tels délégués ne seront assurément pas des censeurs bien sévères pour le divan ; ils n'auront pas non plus une grande influence sur les décisions du gouvernement ; mais enfin ils pourront faire entendre les doléances des populations éloignées de la capitale jusque dans les conseils du sultan, où certes, elles ne pénétraient jamais autrefois.

VI

Telles sont les principales dispositions du hatti-houmayoun du 18 février 1856; elles contiennent les germes d'une civilisation libérale dont bien des peuples, ne passant pas pour barbares, se contenteraient probablement; mais comment tout cela sera-t-il appliqué?

On a quelquefois répondu trop dédaigneusement à cette question en prétendant que les choses continueraient à suivre leur ancien cours, après comme avant l'acte du sultan. L'expérience rend le doute légitime assurément; mais les événements accomplis dernièrement en Orient doivent modifier les points de vue, et il ne serait ni juste ni politique de trancher la question de l'avenir en ne tenant compte que des habitudes du passé.

L'intérêt du sultan est manifeste : il faut que la civilisation sauve son empire ou qu'il succombe. Si cette vérité frappe tous les yeux, pourquoi les siens ne l'entreverraient-ils pas?

Les intentions du sultan, se trouvant garanties par son plus vif intérêt, ne doivent même pas se discuter.

Si on accorde cela, on prétendra que le fanatisme musulman s'opposera à l'émancipation des chrétiens. Il le tentera peut-être; mais alors l'Europe abandonnerait-elle son allié et les chrétiens aux fureurs d'une minorité sauvage? Cela ne doit pas se supposer et ne saurait se soutenir.

Enfin, et c'est ici l'objection la plus sérieuse, les chrétiens ne sont pas préparés, ne sont pas mûrs pour la situation qu'on veut leur faire. Ils ne veulent ni des droits qu'on leur offre ni des devoirs qu'on leur impose.

C'est vrai, ils ne comprennent rien de tout cela; mais comment le comprendraient-ils? dans quelle situation ont-ils été laissés depuis quatre siècles? qu'avons nous fait pour les préparer à l'émancipation qui vient les surprendre aujourd'hui? Rien, rien ou presque rien. L'Église seule a fait son devoir, et les résultats qu'elle a obtenus prouvent assez que ni l'intelligence ni l'aptitude ne manquent aux Orientaux. On l'a vu dans ce qui précède, les maronites et les melchites, par le seul fait de leur union avec Rome, se sont maintenus dans un état de supériorité qui frappe les regards les moins prévenus et fait tomber d'une plume protestante l'hommage rendu par le docteur Robinson aux chrétiens catholiques[1].

Il ne s'agit point ici d'opinions abstraites sur lesquelles on peut discuter à l'infini; les faits sont tangibles. Il suffit de parcourir l'Orient pour arriver à une démonstration matérielle. Les schismatiques et les catholiques sont de même race; ils parlent la même langue habitent les mêmes latitudes; pourquoi sont-ils si différents? pourquoi un observateur tant soit peu exercé ne se trompe-t-il jamais entre les uns et les autres, et reconnaît-il toujours le catholique à la supériorité de ses idées, de ses mœurs et de son état social? Ce n'est pas seulement parce que le catholique professe une doctrine plus parfaite, mais parce qu'il se trouve en communication avec la civilisation de l'Occident par le canal de la hiérarchie ecclésiastique. On aura beau se débattre contre ce fait, on ne le détruira pas; il domine la situation, il faut compter avec lui ou renoncer à savoir où l'on va.

Il y a longtemps que le comte de Maistre disait, en parlant des Églises séparées du Saint-Siége au commencement du douzième siècle : « Elles peuvent être comparées à des cadavres gelés dont le froid a conservé les formes. Ce froid est l'ignorance; mais, dès que le vent de la science, qui est chaud, viendra à souffler sur ces Églises, il arrivera ce qui doit arriver selon les lois de la neture, les

[1] Voyez plus haut, p. 812.

formes antiques se dissoudront, et il ne restera que de la poussière. »

Tâchons d'empêcher cette triste prévision de se réaliser complétement; efforçons-nous de diriger le vent de la science de manière à ranimer, dans cette antique Église, l'esprit et les vertus des Cyrille, des Chrysostome, des Basile et de tant d'autres grands saints dont l'Église universelle vénère la mémoire.

Pour obtenir un si précieux résultat, l'Europe doit faire taire des rivalités mesquines et n'écouter que la voix des grands intérêts de la civilisation chrétienne. Si, par malheur, on portait en Orient le retentissement des luttes religieuses qui ont longtemps déchiré l'Occident, on augmenterait la confusion actuelle, au grand détriment du but qu'on se serait proposé.

Les Orientaux sont fortement attachés à leurs antiques usages: pourquoi essayerait-on de les changer, quand le Pape ne leur demande pas d'en faire le sacrifice pour rentrer dans l'unité de l'Église universelle et leur dit au contraire : « Nous laissons intactes vos antiques liturgies d'Orient, que nous honorons grandement et que nos prédécesseurs ont honorées à cause de leur vénérable antiquité et de leurs cérémonies propres à maintenir la dévotion[1]. »

La nouvelle croisade qu'il s'agit de poursuivre, et dont la France a pris la généreuse initiative en fondant une œuvre pour multiplier les écoles en Orient, ne doit donc pas se proposer de détacher ces populations du rite oriental, mais uniquement de leur porter les lumières de l'enseignement chrétien, dont elles sont presque entièrement dépourvues. Quand on aura fait cela, on peut être assuré que le hatti-houmayoun ne sera plus une lettre morte, et on pourra dire que la question d'Orient est enfin entrée dans les voies d'une solution généreuse et pratique.

J. DE BERTOU.

[1] Lettre encyclique adressée par le pape Pie IX au clergé et au peuple d'Orient le 6 janvier 1848.

ESSAI

SUR L'ÉCONOMIE RURALE

DE L'ANGLETERRE, DE L'ÉCOSSE ET DE L'IRLANDE

PAR M. LÉONCE DE LAVERGNE, MEMBRE DE L'INSTITUT.

Je ne sais rien de plus intéressant et de plus instructif à la fois que le récit des efforts de l'homme luttant contre les obstacles qui entravent sa marche vers le but qu'il a proposé pour terme à sa libre et intelligente activité. Que ce soit l'histoire de ces révolutions profondes qui proclament des principes nouveaux et modifient les sociétés, ou de ces luttes pacifiques et persévérantes, moins éclatantes, mais plus fécondes, qui assurent le triomphe des doctrines nouvelles! que ce soit celle des conquêtes de la science ou de l'industrie sur la nature; n'est-ce pas toujours, à travers des alternatives de succès et de revers, de généreuses espérances et de tristes découragements, le spectacle de la marche ascensionnelle de l'humanité vers la civilisation, cette aspiration suprême de toutes les générations humaines?

Le premier, le plus grand bienfait de la civilisation, c'est de répandre le bien-être et l'aisance, d'améliorer le sort des moins favorisés dans l'état social, d'élever le niveau des intelligences, d'amener à la pratique des principes moraux, règles uniques du bonheur. C'est là la civilisation, telle que la comprennent tous les cœurs honnêtes, toutes les âmes dont l'égoïsme n'est pas le seul conseiller, que la fortune avec ses jouissances, le luxe avec ses vertiges, ne consolent ni des misères ni des souffrances du voisin.

Il y a peu d'années, toutes ces questions se posaient chez nous

sous la forme d'une révolution à main armée, au milieu des agitations des clubs et des horreurs de la guerre civile; et, tandis qu'au sein de l'Assemblée, qui était l'unique dépositaire des pouvoirs publics, M. Thiers, dans des discours trop oubliés aujourd'hui, dans un écrit qu'on ne lit plus et qu'il y avait alors danger pour l'auteur à publier, défendait l'ordre social compromis; tandis que toutes les tentatives de régénération de la société échouaient les unes après les autres, convaincues d'impossibilité ou d'impuissance, l'Angleterre, sans dévergondage d'idées ni de paroles, sans troubles sur la place publique, accomplissait une de ces transformations sociales, préparées de longue main et pacifiquement terminées, qui semblent être propres à son génie. Cette monarchie constitutionnelle faisait pour le peuple, sous l'inspiration d'un grand ministre, ce qu'aucun autre gouvernement, dans aucun autre pays, n'aurait osé entreprendre, et résolvait, en partie du moins, le grand problème de l'amélioration du sort des classes ouvrières et des classes déshéritées de la société.

Mais ces réformes fécondes ne sont ni l'œuvre d'un seul jour, ni la tâche d'un seul homme ; de longs et persévérants efforts les préparent, et si, chez nos voisins d'outre-Manche, elles peuvent s'accomplir sans secousses, c'est qu'elles ne se produisent qu'au jour et à l'heure où leur succès est possible. Or, il faut le dire, si l'agriculture anglaise n'eût pas réalisé, depuis le commencement du siècle, les immenses progrès qui, en 1847, la laissaient sans rivale dans le monde, la réforme de Robert Peel aurait été la ruine du pays ; ainsi le récit des entreprises des agriculteurs anglais présente un double intérêt : l'histoire de leurs luttes courageuses contre leur sol et contre leur climat; le parti qu'ils en ont tiré est un exemple peut-être unique de persévérance, d'intelligence et de génie, et grâce à leur succès, la civilisation a fait dans leur pays un pas immense.

C'est ce que M. Léonce de Lavergne a parfaitement compris, et son *Essai sur l'économie rurale de l'Angleterre, de l'Ecosse et de l'Irlande* pourrait s'intituler l'histoire des efforts et des conquêtes de l'agriculture anglaise.

Le succès de presque toutes les industries dépend, en grande partie du moins, des conditions naturelles dans lesquelles elles se trouvent placées. Mais cela est surtout vrai pour l'agriculture. Le sol est son unique instrument de production, le climat détermine les productions du sol ; elle ne saurait se soustraire à leur influence. Or ce n'est à la supériorité ni de l'un ni de l'autre de ces deux premiers éléments que l'Angleterre doit la suprématie de son agriculture. Sous ce rapport, la France peut lui être comparée avec avantage. « Il y a déjà plus de soixante ans, dit M. Léonce de Lavergne, qu'Arthur Young, le grand agronome anglais, a reconnu la supériorité de notre sol : « Je viens de

« passer en revue, dit-il à la fin de son *Voyage agronomique en France*, « de 1787 à 1790, toutes les provinces de France, et je crois ce « royaume supérieur à l'Angleterre en fait de sol. La proportion des « mauvaises terres qui se trouvent en Angleterre, par rapport à la totalité « du territoire, est plus grande qu'en France. Il n'y a nulle part cette « quantité prodigieuse de sable sec qu'on trouve dans les comtés de « Norfolk et de Suffolk; les marais, bruyères, landes, si communs en « Bretagne, en Anjou, dans le Maine et dans la Guyenne, sont beaucoup « meilleurs que les nôtres. Les montagnes d'Écosse et du pays de Galles « ne sont pas comparables, en fait de sol, à celles des Pyrénées, de « l'Auvergne, du Dauphiné, de la Provence et du Languedoc. Quant aux « terrains argileux, ils ne sont nulle part aussi tenaces qu'en Angle- « terre, et je n'ai pas rencontré en France d'argile semblable à celle « de Sussex. » On connaît l'amour-propre national des Anglais, quand ils nous reconnaissent une supériorité, même de terrain, on peut les en croire sur parole.

Quant au climat, les pluies continuelles et les brouillards permanents de l'Angleterre entretiennent dans le sol une humidité favorable aux prairies et aux racines; mais cette humidité même est nuisible au froment, but principal de toute culture. Tout mûrit avec peine sous ce ciel sans chaleur, la terre n'y porte que des productions peu variées. Si notre climat est moins favorable à la végétation des prairies, il est plus chaud, la maturation du froment s'y fait mieux; la betterave, les oléagineux, le tabac, le mûrier, la vigne, la vigne surtout, sont au nombre de nos produits nationaux; aussi le même Arthur Young laisse-t-il percer à chaque ligne de son livre l'envie qu'il porte à notre climat; mais son orgueil britannique trouve dans cet hommage rendu à d'autres cieux un éloge pour sa patrie : « Nous savons, dit-il, tirer parti de notre climat, et les Français sont encore dans l'enfance sous ce rapport. »

La nature spéciale du sol de l'Angleterre, ses immenses pâturages, durent naturellement porter ses habitants à s'occuper de bonne heure de l'élève des bestiaux. Cette île était déjà célèbre, sous ce rapport, du temps des Romains; trois siècles après la conquête normande, quand le commerce commença à refleurir dans le Nord, dès le quatozième siècle, elle fournissait aux Anséates et aux fabriques de Flandres une notable quantité de laines; sous Jacques Ier, elle exportait pour deux millions de francs de draps fabriqués; aussi, de tout temps, les cultivateurs anglais attachèrent-ils à l'élève des moutons une importance particulière. Le nombre, véritablement prodigieux, des animaux de cette espèce qu'ils possèdent, est encore aujourd'hui le trait caractéristique de l'agriculture de ce pays. Ce n'est pas sans raison que l'amélioration de la race ovine a été chez eux le but de tant et de si longs efforts; le

mouton est l'animal qui offre le plus de ressources; ce n'est pas seulement sa laine et sa viande qui sont précieuses, il donne encore, pour entretenir la fertilité de la terre, le fumier le plus actif et le plus chaud, il améliore le sol sur lequel il vit et enrichit celui qui le possède.

Les cultivateurs français, distraits par d'autres soins, ont commencé bien plus tard à s'occuper de leurs troupeaux. Le progrès ne date véritablement chez nous, en cette matière, que de la fin du siècle dernier, époque à laquelle Louis XVI réussit à introduire en France une espèce de mouton qui faisait la fortune des plaines de la Castille. Ce prince sollicita et obtint du roi d'Espagne l'envoi de mérinos. Ce fut sous l'Empire que cette race commença à avoir quelque réputation et que les bénéfices qu'elle procura aux cultivateurs qui la possédaient la firent répandre de plus en plus. Aujourd'hui un quart environ des moutons français est composé de mérinos ou de métis mérinos La supériorité de cette race consiste principalement dans la qualité de sa laine. C'est à ce produit que nos cultivateurs se sont particulièrement attachés, c'est cette production qu'ils ont tenté d'améliorer et d'augmenter tout à la fois; ils y ont en grande partie réussi, et c'est encore aujourd'hui le but de leurs persévérants efforts. Il n'en a pas été de même en Angleterre. Georges III importa aussi les mérinos chez nos voisins d'outre-Manche, mais cette tentative demeura sans résultat. Sous l'influence d'un cultivateur du Lancashire, d'un homme de génie, du célèbre Bakewell, les idées avaient changé. Ce ne fut plus vers la production de la laine, qui pendant plus de trois siècles avait été pour l'Angleterre le produit principal des troupeaux, mais vers celle de la viande, que l'attention se porta. Dans sa ferme de Dishley-Grange, après de longs efforts, Bakewell arriva à créer une race extraordinaire, dont les individus, s'engraissant à un an, joignent à cette qualité inappréciable une perfection de formes qui les rend, à volume égal, plus charnus et plus lourds que tout autre mouton. Ils reçurent, du lieu où ils étaient nés, le nom de Dishley, ou de nouveaux Leicester.

Le célèbre agriculteur n'avait pas seulement doté son pays d'une race supérieure à toutes les autres; il avait mis en pratique une théorie féconde qui devait faire la fortune de l'agriculture anglaise : en hâtant, dans la proportion de cinq à deux ans, l'époque où chaque animal peut être livré à la boucherie, il avait triplé le revenu des propriétaires de troupeaux; en choisissant parmi ses produits les individus de l'espèce possédant les qualités qu'il voulait reproduire, il avait donné la véritable méthode à suivre pour améliorer les races. Dès lors les cultivateurs anglais se proposèrent deux buts : hâter l'époque à laquelle l'animal peut s'engraisser, obtenir de chaque individu le rendement le plus grand possible en viande nette. Quels qu'aient été leurs efforts, la création de Bakewell est restée et est encore aujourd'hui le résultat

le plus parfait du système. Mais cette race des Dishley, race tout à fait artificielle, délicate, incapable d'efforts, exigeant une nourriture abondante, un repos presque absolu, des soins continuels, cette race ne s'accommode ni de tous les climats ni de tous les sols. Originaire de plaines humides et fécondes, elle ne prospère que dans des contrées analogues; elle vit avec peine sur les collines, elle meurt sur les montagnes.

Un rival de Bakewell, John Ellmann, entreprit, en 1780, d'améliorer le mouton des dunes méridionales de Sussex par les procédés que le grand cultivateur du Lancashire avait indiqués. Il y parvint, en fournissant à ces animaux, pendant l'hiver, une nourriture artificielle. L'état primitivement chétif de cette race tenait moins à la maigreur du pâturage pendant l'été qu'au défaut presque absolu de nourriture pendant la mauvaise saison. Grâce à un bon régime d'hiver et au choix intelligent des reproducteurs, elle s'est rapidement améliorée. Après soixante-dix ans de soins assidus, les South-Downs sont arrivés, sinon à être les rivaux des Dishley, au moins à former une race très-supérieure à la plupart de celles que nous possédons en France. Ils s'engraissent vers deux ans, et leur poids est à peu près égal à celui des Dishley; leur constitution, plus robuste, a permis de les établir là où les Dishley ne pouvaient vivre.

Le mouton des montagnes lui-même a subi, d'après la même méthode, et grâce aux mêmes efforts, une heureuse transformation Issue des montagnes intermédiaires qui séparent les hautes chaînes de l'Angleterre et les terres cultivées, la race des Cheviots a dû, comme celle des South-Downs, son amélioration à un supplément de nourriture en hiver. La viande de ces moutons est très-supérieure à celle des deux premières races; leur poids est moindre, et ils ne s'engraissent qu'à trois ans. Mais leur tempérament rustique les rend précieux; ils supportent en plein air les intempéries des hivers d'Écosse. Importés dans les Highlands, ils se sont propagés avec rapidité jusqu'à la pointe septentrionale des monts Grampians, remplaçant peu à peu le mouton à tête noire des bruyères.

Telle est, en résumé, l'histoire de l'élève des moutons en France et dans le Royaume-Uni. Les résultats sont tout à l'avantage de ce dernier; les deux pays produisent à peu près une quantité égale de laine; mais l'empire britannique produit trois fois plus de viande. La France nourrit en moyenne deux tiers de tête de mouton par hectare, l'Angleterre nourrit deux moutons par hectare, l'Écosse un peu moins, quoique sa moyenne soit encore supérieure à celle de la France; l'Irlande seule, la pauvre Irlande, a une richesse ovine égale à la nôtre. Cette production énorme de laine ne suffit point encore à l'industrie de la Grande-Bretagne; elle a été obligée de faire appel aux productions

d'autres terres. Heureusement pour elle, il s'est trouvé que le climat de ses colonies convenait d'une manière merveilleuse à la multiplication de cette race qui, depuis un demi-siècle, a été l'objet, chez nous, de tant d'efforts. Transplantés en Australie, au cap de Bonne-Espérance, dans l'Inde, les mérinos achetés à Rambouillet ont été pour la métropole la source d'une nouvelle fortune. Ses colonies lui envoient chaque année plus de 50 millions de livres de laine, et, sur ce seul produit, l'Angleterre réalise tous les ans une richesse de 6 à 700 millions de francs, qu'elle double ensuite par ses manufactures.

La France, jusqu'à présent si en retard, commence à marcher sur les traces de sa rivale. Déjà des agriculteurs distingués, par un mélange intelligent du sang anglais et du sang mérinos, nous promettent d'égaler et même de surpasser nos voisins; peu à peu ils attacheront plus d'importance à la production de la viande, sans toutefois renoncer complétement à celle de la laine. Sous ce dernier rapport, notre industrie n'a pas d'inquiétudes à concevoir ; la France, elle aussi, n'a-t-elle pas une colonie que lui a laissée comme un dernier legs la monarchie constitutionnelle? L'avenir de l'Algérie, au point de vue de la production de la laine, est immense ; et, comme le disait, il y a quelques années, dans un entretien d'exil sur les destinées agricoles de la patrie, le jeune gouverneur général de nos provinces africaines dont les révolutions sont venues, hélas! interrompre la carrière, « l'Algérie sera l'Australie de la France ! »

L'histoire des grandes races d'animaux agricoles en France et en Angleterre est à peu près la même que celle du mouton. Là encore nous trouvons dans les deux pays des tendances opposées. L'homme peut demander à la race bovine son travail, son lait, sa viande. Les cultivateurs français se sont attachés au premier de ces trois produits; il en est résulté une infériorité telle dans les deux derniers, qu'en fin de compte nos voisins tirent en lait et en viande de leurs vaches et de leurs bœufs plus de profit que nous, qui employons ces animaux dans les trois branches d'utilité pour lesquelles la nature semble cependant les avoir créés. Ce résultat s'explique facilement : les qualités lactifères de la vache se développent en raison de ses habitudes de repos et d'immobilité ; ces mêmes habitudes disposent les bœufs à l'engraissement. C'est l'inaction qui forme dans toutes les espèces ces races molles, hâtives, prenant rapidement un embonpoint prématuré ; c'est le travail, au contraire, qui donne naissance à des races vigoureuses, tardives, mangeant beaucoup, s'engraissant peu, ayant une charpente osseuse énorme, portant une faible quantité de viande; chez la vache, il tarit bien vite la source du lait.

Ce n'est pas tout ; quand le but principal de l'animal est le travail qu'il fournit, le cultivateur ne mesure pas à ses fourrages le nombre

de têtes de bétail qu'il doit avoir, mais bien aux besoins de son exploitation. Le défaut d'une nourriture suffisante a créé chez nous ces races petites, maigres, sobres il est vrai, et remplissant le but pour lequel elles sont faites, mais sans valeur au point de vue du lait et de la viande. Enfin l'âge auquel les animaux sont abattus est pour beaucoup dans le produit que l'éleveur doit en tirer ; ils ne se développent que dans une certaine période de leur existence, ils ne s'engraissent bien qu'à un certain âge. Or ces conditions sont généralement méconnues par le cultivateur, qui demande principalement du travail à ses vaches et à ses bœufs ; il les abat, ou trop jeunes, quand ils lui sont inutiles, ou seulement dans leur vieillesse, quand ils ont accompli leur tâche. Ainsi chez nous le travail est développé au détriment de la production du lait et de la viande ; on verra tout à l'heure l'influence fâcheuse qui en résulte. Cet état de choses peut-il changer? M. Léonce de Lavergne n'ose pas l'affirmer; seulement il indique à notre agriculture la voie nouvelle qu'elle doit suivre, et sans espérer une révolution, il sollicite une réforme.

Les soins que les Anglais ont donnés à leurs moutons ne les ont pas absorbés ; ils ont étendu leur sollicitude à toutes les races agricoles. La production du lait est chez eux d'une importance toute spéciale ; la consommation en est énorme. L'Angleterre n'est pas habitée comme la France par des races entières d'hommes qui préparent leurs aliments avec l'huile ou la graisse ; le beurre et le lait entrent pour moitié dans la consommation du peuple anglais. Aussi l'agriculture a-t-elle tourné ses plus grands efforts vers un produit si recherché et qui, par conséquent, devait lui donner de si grands bénéfices. La première race des vaches laitières de l'Angleterre, celle qui est restée le type de toutes les autres, est originaire de ces îles de la Manche qui sont comme des fragments détachés de la Normandie, elle est sortie d'Alderney et de Jersey. La race du comté d'Ayr, en Écosse, en dérive; celle qui vit sur les montagnes du Kerry, en Irlande, a une ressemblance singulière avec nos bretonnes, et l'on peut affirmer que nous en possédons les types primitifs. Quoi qu'il en soit, la production en lait des vaches anglaises doit être estimée à trois milliards de litres, tandis que les nôtres ne nous en donnent que deux milliards. Cette infériorité déjà si grande est encore augmentée au détriment de l'agriculture française par le bas prix du lait en France et par sa cherté en Angleterre.

L'élève du bœuf, comme celle du mouton, a fixé l'attention des cultivateurs anglais.

Bakewell, qui avait si bien réussi pour l'une, fit aussi faire à l'autre de notables progrès. Malheureusement il choisit pour point de départ une race défectueuse qu'il ne put améliorer ; ses efforts toutefois ne furent point perdus : où il avait échoué, les frères Collins réussirent.

Sur les bords de la vallée de la Tees, ils appliquèrent à une race déjà améliorée les procédés qui avaient réussi à Bakewell pour la création de ses Dishley. Ils formèrent une race dont les individus s'engraissent dès l'âge de deux ans ; toutes les parties osseuses sont réduites aux plus minimes proportions, toutes les parties charnues sont développées jusqu'à l'exagération ; la viande pèse les trois quarts du poids total de l'animal. Mais cette race, comme toute race artificielle, exige une abondante nourriture, une abstention absolue d'efforts ; elle ne peut prospérer que dans les pays analogues à celui où elle est née. Aussi un contemporain de Bakewell, Tomkins, a-t-il fait pour les bœufs ce qu'Ellmann devait faire pour les moutons ; il créa la race d'Hereford, qui suit de près celle de Durham ; elle est même aujourd'hui plus recherchée, elle est aussi précoce, aussi disposée à l'engraissement, mais plus robuste ; elle s'accommode de terrains moins fertiles. Enfin, une race petite, mais parfaitement formée, habite les contrées montagneuses de l'Angleterre, où les deux premières ne sauraient vivre. L'Écosse, outre ses bœufs dits de Galloway et sa belle race d'Angus, cite avec orgueil sa race des Highlands de l'ouest, qui vit sans abri sous une latitude qui est celle de Moscou, et qui, malgré l'infécondité du sol et les rigueurs du climat, arrive cependant à un poids extraordinaire; la supériorité de sa viande augmente encore sa valeur.

En résumé, il s'abat en Angleterre la moitié moins de bêtes que chez nous, et la production en viande l'emporte d'un cinquième sur la nôtre. Telle est la différence produite par la manière de traiter le bétail dans les deux pays ; la somme de travail que nous tirons de nos bœufs et de nos vaches est loin de représenter la perte que nous réalisons du côté du lait et de la viande.

Le cheval anglais, « ce fier et fougueux animal, » est véritablement une conquête de nos voisins, tant ils l'ont amélioré ; rien n'égale sa vitesse ou sa force. L'Angleterre possède deux millions de chevaux, et la France en possède trois ; mais chaque individu, en Angleterre, a une valeur tellement supérieure à celle qu'il a en France, que nos chevaux peuvent être estimés quatre cent cinquante millions, et les siens six cents millions. La somme de travail fournie par le cheval de trait est beaucoup plus considérable en Angleterre qu'en France. ce qui rétablit l'équilibre.

Quant aux porcs, ils ont été améliorés aussi par les procédés de Bakewell ; la seule Angleterre en nourrit autant que la France entière, et il n'est pas rare d'y rencontrer des fermes qui en engraissent par centaines.

Les tendances diverses de l'agriculture anglaise et de l'agriculture française que nous avons eu à constater dans l'élève des bestiaux

se reproduisent encore dans la culture. La plante qui fournit à l'homme son premier aliment, c'est le froment. Nos cultivateurs, préoccupés de son importance, se sont appliqués à en produire directement la plus grande quantité possible; c'est là le seul but qu'ils se sont proposé, et, pour y parvenir, ils ont pris la route qui leur semblait la plus sûre, ils ont négligé les autres cultures et ont donné à celle-là tous leurs soins.

Sous tous les climats le froment épuise la terre, mais il l'épuise plus rapidement dans les pays septentrionaux que dans les contrées méridionales. En conséquence, les Anglais, promptement arrivés à la découverte de ce fait important, durent, pour renouveler la fécondité de leur sol afin de produire du blé, attacher une grande importance à la question des fumiers. Il ont été ainsi amenés à ne plus se contenter des herbes que leur sol produisait naturellement; la moitié d'une exploitation fut d'abord réservée aux prairies et pâturages; les céréales et les jachères se partageaient l'autre moitié; puis, la culture des plantes uniquement destinées à la nourriture des bestiaux a fait disparaître les jachères et a empiété enfin sur le sol primitivement réservé aux céréales. Celles-ci ont gagné en quantité ce qu'elles ont perdu en étendue, et on en a récolté autant.

Cette révolution salutaire fut accomplie chez nos voisins à l'époque où Bakewell les initiait à l'art de l'élevage. Les plantes fourragères, n'usant en quelque sorte du sol que comme d'un point d'appui, trouvent dans l'atmosphère les principaux éléments de leur végétation: elles n'épuisent pas la terre, et les animaux qu'elles nourrissent mettent à la disposition du cultivateur une abondante quantité de fumier. Ces plantes elles-mêmes, enterrées dans le sol par la charrue, deviennent un agent de fertilité; elles réparent de toute façon l'épuisement causé par la culture des céréales. Telle fut la théorie enseignée par Arthur Young; elle fut bientôt mise en pratique, et l'assolement de Norfolk prit naissance. Il consiste à alterner les cultures fécondantes et les cultures épuisantes: la première année, le sol est occupé par les racines, généralement par le navet ou turnip; la seconde, par les céréales de printemps que nous appelons les mars (orge et avoine); la troisième, par les prairies artificielles, et la quatrième par le froment.

L'Angleterre possède huit millions d'hectares de prairies naturelles; la France n'en possède que quatre millions. Les Anglais, et c'est là une des plus frappantes originalités de leur agriculture, consacrent en grande partie au pâturage leurs prairies naturelles; entourés de haies vives, les animaux y paissent en liberté, et la campagne présente un aspect riant que l'on ne rencontre pas autre part. En outre, ce mode d'élevage épargne la main-d'œuvre; on le croit favorable à la santé des herbivores, il féconde la terre par le séjour des bes-

tiaux et supprime les frais de récolte. L'importance que ces avantages donnent aux prairies fait qu'on ne regarde à aucune dépense pour leur entretien ou leur amélioration; écoulement des eaux, irrigations, engrais, amendements de toute nature, choix des plantes qui doivent y végéter, multiplication des plus nutritives, exclusion des mauvaises, aucun travail ne semble coûter pour elles. Les prairies artificielles, les racines, forment presque exclusivement la nourriture d'hiver des bestiaux.

Une autre culture, celle du turnip, est aussi chez les Anglais l'objet de soins dont il est difficile de se faire une idée. Cette plante, qui est pour eux le pivot de la culture en même temps que le signe représentatif de sa perfection, mériterait presque d'avoir son histoire. Ce fut à la révolution de 1688 que l'Angleterre dut à la fois ses institutions politiques et le turnip. Ce fut Guillaume d'Orange qui l'importa de Hollande, et, sous Georges III, cette plante jouissait déjà d'une grande renommée. Young en a fait le point de départ de l'assolement de Norfolk; son succès dépend de celui de cette première culture, c'est elle qui doit assurer l'existence du bétail de la ferme, et, par là, le fumier nécessaire à son exploitation; c'est elle qui doit nettoyer la terre; aussi tous les engrais, tous les sarclages, lui sont-ils prodigués. Elle donne, en reconnaissance de ces soins, cinq à six cents quintaux métriques de turnips par hectare.

Grâce à ses pâturages naturels, grâce à ses cultures fourragères, l'agriculture anglaise peut nourrir ces innombrables bestiaux qui lui donnent proportionnellement une quantité de fumier trois ou quatre fois plus considérable que celle dont l'agriculture française dispose; elle y ajoute encore tout ce qui est de nature à féconder la terre : tous les débris animaux et végétaux, tous les minéraux contenant quelque principe fécondant, sont enfouis dans le sol toujours renouvelé; elle va demander à l'Amérique le guano, en même temps que la chimie agricole s'efforce de distinguer les engrais qui conviennent plus spécialement à chaque genre de culture, et tous ces efforts ont pour dernier but deux plantes, l'orge et le froment, l'orge qui donne la bière, le froment qui fournit le pain.

Il faut comparer maintenant les résultats obtenus dans les deux pays. La France et les îles Britanniques contiennent environ chacune onze millions d'hectares de terres incultes; mais d'abord notre territoire est plus étendu que le leur, et ensuite, chez nous, une grande partie de ces terres pourraient être mises en culture. Le climat de la haute Écosse, l'infécondité du nord de l'Irlande, le rude aspect du pays de Galles, excusent les Anglais de les avoir délaissés. Le véritable domaine agricole de l'Angleterre est de dix-neuf millions d'hectares; quinze sont consacrés à la nourriture des bestiaux, quatre tout au plus à celle de l'homme.

Le nôtre est de trente-quatre millions d'hectares, sur lesquels neuf à peine sont réservés aux bestiaux et les vingt-cinq autres sont constamment épuisés par la culture des céréales. Les huit millions d'hectares de prairies anglaises donnent trois fois plus de fourrages que nos quatre millions d'hectares de prés, auxquels il faut joindre nos six millions d'hectares de jachères, sur lesquelles on commence à faire des cultures dérobées. Les prairies artificielles, en Angleterre seulement, couvrent autant d'hectares que les nôtres, et la totalité du territoire de la Grande-Bretagne est de quinze millions d'hectares, tandis que le nôtre s'élève à cinquante-quatre millions. L'avoine, là où elle est cultivée, rend le double en Angleterre de ce qu'elle rend chez nous; il en est de même de l'orge et du froment, et ce n'est ni à la nature du sol ni à celle du climat que cette supériorité est due, mais à la culture. Les autres céréales que la France cultive, comme le seigle, aujourd'hui complétement délaissé par l'agriculture anglaise, ainsi que le sarrasin, le maïs, sont loin de rétablir la balance entre les deux agricultures, et, pour tirer la conséquence de leur comparaison, il faut dire avec M. Léonce de Lavergne que, pour recueillir beaucoup de céréales, il vaut mieux réduire qu'étendre la surface emblavée, et qu'en consacrant la plus grande place aux cultures fourragères on n'obtient pas seulement un plus grand produit en viande, lait et laine, mais encore un plus grand produit en blé.

D'après des documents puisés dans l'ouvrage de M. Léonce de Lavergne, et en indiquant où je les ai pris, je vais comparer les productions des dix-neuf millions d'hectares cultivés en Angleterre avec celles des trente-quatre millions d'hectares cultivés en France, les impôts qu'ils payent, la valeur qu'ils ont, la population qu'ils nourrissent et celle employée à leur culture, la rente, le bénéfice, les salaires qu'ils rendent aux propriétaires, aux cultivateurs, aux ouvriers.

Ces chiffres se rapportent à l'année 1848.

	ANGLETERRE	ÉCOSSE — LOWLANDS.	ÉCOSSE — ÉCOSSE.	ÉCOSSE — HIGHLANDS.	IRLANDE	FRANCE
	fr. c.	fr.	fr.	fr. c.	fr.	fr. c.
PRODUIT BRUT.	2,600,000,000 » [1]	»	500,000,000	» »	800,000,000 [2]	5,000,000,000 » [3]
DÉTAIL.						
Produits animaux	1,325,000,000 » [4]	»	300,000,000 [5]	» »	540,000,000 [6]	1,600,000,000 » [7]
Produits végétaux	1,275,000,000 » [8]	»	200,000 000 [9]	» »	260,000,000 [10]	3,400,000,000 » [11]
Produit brut par hectare. . . .	200 » [12]	»	200 [13]	» »	100 [14]	100 » [15]
Valeur des terres par hectare. . .	2,000 » [16]	1,000 [17]	»	100 » [18]	1,000 [19]	1,000 » [20]
Impôts grevant la terre.	375,000,000 » [21]	»	12,000,000 [22]	» »	38,000,000 [23]	250,000,000 » [24]
Impôts par hectare.	25 » [25]	3 [26]	»	1 50	5 [27]	5 » [28]
Rente par hectare.	60 » [29]	30 [30]	»	5 » [31]	32 [32]	30 » [33]
Bénéfice de l'exploitant par hectare.	52 » [34]	25 [35]	»	» »	8 [36]	10 » [37]
Population totale.	16,000,000 [38]	»	»	» »	8,000,000 [39]	35,000,000 » [40]
Population totale par hectare. . .	4 têtes sur 3 h. » [41]	»	1 tête sur 3 h. [42]	» »	1 tête sur 1 h. [43]	1 tête sur 1 h. 1/2 [44]
Population rurale.	4,000,000 » [45]	»	»	» »	5,000,000 [46]	20,000,000 » [47]
Population rurale par cent hectares.	30 » [48]	12 [49]	»	» »	60 [50]	40 » [51]
Salaire de la journée de travail. .	1 60 [52]	»	»	1 25 [53]	1 [54]	1 50 [55]

[1] Non compris le pays de Galles, p. 77. — [2] P. 372. — [3] P. 77. — [4] P. 77. — [5] P. 305. — [6] P. 372. — [7] P. 72. — [8] P. 305. — [9] P. 305. — [10] P. 372. — [11] P. 73. — [12] P. 77. — [13] P. 304, vide contra, p. 77. — [14] P. 77. — [15] P. 73. — [16] P. 80. — [17] P. 80. — [18] P. 80. — [19] P. 80. — [20] P. 80. — [21] P. 84 — [22] P. 85. — [23] P. 85 — [24] P. 85. — [25] P. 84. — [26] P. 332. — [27] P. 372. — [28] P. 85. — [29] P. 89. — [30] P. 89. — [31] Dépasse à peine, p. 89. — [32] P. 372. — [33] P. 87. — [34] P. 96. — [35] P. 332. — [36] P. 372. — [37] P. 90. — [38] P. 92. — [39] P. 92. — [40] P. 92. — [41] P. 79. — [42] P. 79. — [43] P. 79. — [44] P. 79. — [45] P. 92. — [46] P. 92. — [47] P. 92. — [48] P. 93. — [49] P. 335. — [50] P. 93. — [51] P. 93. — [52] P. 93. — [53] P. 93. — [54] P. 94. — [55] P. 94.

Tous les chiffres de ce tableau sont un enseignement pour nous et constatent une supériorité marquée de l'agriculture anglaise; je ne veux insister sur aucun d'eux, mais cependant il faut en tirer une conséquence importante et rectifier une erreur depuis longtemps accréditée en France.

1° La disproportion considérable entre les produits animaux de l'agriculture anglaise et ceux de la nôtre est le fait dominant qui résulte de leur comparaison. En moyenne, une ferme anglaise donne deux fois autant de produits qu'une ferme française de même importance. Le revenu de la première en viande, en lait et en laine, égale ce que rendent les troupeaux, les étables et la terre dans la seconde; en outre, le genre de culture des Anglais féconde la terre, le nôtre l'épuise.

Les produits animaux laissent sur le sol une fécondité qui s'augmente chaque jour, quoique son appréciation soit difficile. Dans la plupart de nos exploitations, le retour trop fréquent de la sole des céréales enlève à la terre des sucs nourriciers que des engrais insuffisants ne renouvellent qu'imparfaitement, première explication de succès d'une part, d'infériorité de l'autre.

2° On a cru et on croit encore généralement que l'agriculture anglaise est à peu près affranchie d'impôt; le contraire est démontré. La taxe des pauvres, les taxes de paroisse et de comté, que l'on doit assimiler à nos centimes communaux et départementaux; la dîme, dont la Révolution de 1789 a affranchi nos campagnes; la land-tax, là où elle n'a pas été rachetée, et qui répond à notre impôt foncier, pèsent sur l'agriculture anglaise comme les impôts correspondants pèsent sur la nôtre. L'impôt des boissons, que nous n'avons pas compris dans les évaluations du tableau précédent, a aussi son similaire en Angleterre, que nous n'avons pas mis non plus au nombre des charges de l'agriculture de ce pays; l'impôt sur l'orge, avec laquelle on fabrique la bière, figure au budget britannique pour cent vingt-cinq millions de francs, tandis que notre impôt sur les boissons ne rapporte à l'État que cent millions.

Je viens d'indiquer, d'après M. Léonce de Lavergne, les progrès de l'agriculture en Angleterre. Quelles causes les ont provoqués? C'est maintenant ce qu'il faut rechercher et étudier avec lui.

La constitution de la propriété influe d'une manière directe sur l'exploitation agricole d'un pays, et, sous ce rapport encore, les différences sont importantes entre l'Angleterre et la France. Quelles qu'elles soient cependant, il est facile de trouver dans les deux pays un point de départ commun.

Le Royaume-Uni possède une grande quantité de domaines qui peuvent être comparés aux nôtres; ils occupent les deux tiers de son sol et donnent en moyenne un revenu de trois mille deux cents francs.

De semblables propriétés se rencontrent encore fréquemment en France; il serait facile d'en trouver un millier dans chacun de nos départements; elles s'étendent sur un tiers de notre sol et sur une surface égale à celle que les domaines correspondants occupent en Angleterre. La différence n'est pas au centre, elle est aux extrémités; en Angleterre, au-dessus des terres d'un revenu de trois mille francs, on trouve les immenses fiefs de l'aristocratie britannique. En France, au-dessous des héritages de même importance, on rencontre une foule de petites propriétés. Il en résulte sans doute que la propriété est plus concentrée chez nos voisins d'outre-Manche que chez nous, mais ce fait n'est pas aussi absolu qu'on le suppose, et ses conséquences ne sont pas aussi dominantes. Son importance est encore atténuée par plusieurs circonstances dont on n'a pas assez tenu compte. Les vastes domaines de l'aristocratie britannique sont situés presque tous dans les contrées les moins fertiles, et ce ne sont pas eux qui sont les mieux cultivés. Pour réduire à sa juste valeur l'influence de la grande propriété en Angleterre, il faut ne lui attribuer que le quart de la superficie du sol; en effet, une grande partie de ces fiefs se fractionne en petites exploitations, ce qui, au point de vue agricole, les assimile à de petites possessions.

En fait de prospérité agricole, si l'étendue des propriétés est une question intéressante, la richesse relative du cultivateur, le capital dont il peut disposer pour féconder la terre importe bien davantage; et, il faut le dire avec M. Léonce de Lavergne, « la meilleure organisation de la propriété rurale est celle qui attire sur le sol le plus de capitaux. » Or, en Angleterre, c'est la propriété moyenne qui a fait le plus d'avances à la terre; ces habitants de la campagne, compris sous le nom de *gentry*, sont naturellement amenés, par leur situation même, à s'occuper des améliorations agricoles; ayant une fortune suffisante pour les réaliser, ils ont fait faire à l'agriculture ses plus grands progrès, et ce sont eux qui les ont toujours répandus quand quelques grands seigneurs en ont pris l'initiative.

En France, c'est la petite propriété qui est, proportion gardée, l'objet des soins les plus assidus; quand la fortune du possesseur ne descend pas trop bas et quand la dette hypothécaire ne vient pas la grever, elle est généralement bien cultivée. Une de nos familles rurales avec quinze cents francs de revenu (qu'il vienne en totalité du sol ou en partie d'un capital mobilier, peu importe), cultivant elle-même ses terres, n'y épargne aucun travail et y recueille le prix de ses labeurs. Cependant une possession anglaise, l'île de Jersey, peut encore être citée en exemple à nos cultivateurs; l'application de la loi normande sur les successions, qui prescrit le partage égal des terres entre les enfants, a eu pour résultat, sur ce

territoire circonscrit, de morceler les héritages, à ce point, qu'on trouverait difficilement dans l'île entière une propriété de seize hectares; et cependant le sol y a acquis une fécondité telle que la rente y est montée à une moyenne de cinq cents francs par hectare.

Après la constitution de la propriété, celle de la culture n'a pas moins d'importance au point de vue des progrès agricoles. Dans le Royaume-Uni, la grande culture n'est pas aussi générale qu'on le croit chez nous; l'Angleterre seule compte deux cent mille fermiers, ce qui réduit en moyenne à soixante hectares l'étendue de chaque exploitation. Sans doute, toutes ne sont pas égales; quelques-unes sont plus vastes, d'autres plus petites, et il faut attribuer aux premières une certaine part d'influence, sans cependant les considérer comme dominantes et comme déterminant le caractère particulier de l'agriculture anglaise. Cela est surtout vrai pour l'Irlande, qui, avec une moins grande étendue de sol cultivable, compte sept cent mille fermiers. En somme, la France possède des exploitations aussi étendues que l'Angleterre, et sa petite culture peut être comparée avec avantage à celle de l'Irlande. Mais ce qui constitue la supériorité de l'agriculture anglaise, selon M. Léonce de Lavergne :

1° C'est le mode de location des terres; partout elles sont engagées au cultivateur moyennant une annuité fixe; nulle part on n'y rencontre ces contrats de société entre le propriétaire et le fermier, qui sont la preuve de l'état misérable de la culture, en même temps qu'ils en sont la conséquence, tandis que ce genre d'exploitation est encore le seul pratiqué dans une notable partie de la France.

J'ai relevé précédemment, d'après M. Léonce de Lavergne, les opinions erronées qui s'étaient formées chez nous sur la répartition de la propriété territoriale et sur l'étendue des exploitations rurales en Angleterre; une autre erreur, non moins grave que les premières, doit encore être relevée ici. Les progrès de l'agriculture anglaise sont assez généralement attribués à la longueur des baux consentis par les landlords à leurs tenanciers; or, non-seulement il n'y avait pas de longs baux en Angleterre il y a quelques années, mais encore il n'y avait pas, à proprement parler, de baux; la terre était livrée à l'exploitant en vertu d'une convention annuelle qui permettait au propriétaire et au fermier de se quitter à volonté, *at will*. Aujourd'hui il est vrai, une tendance nouvelle, mais trop récente pour qu'on puisse en tirer des conséquences au point de vue des améliorations déjà obtenues, s'efforce de substituer à ces conventions précaires des baux de longue durée.

2° C'est le capital relativement supérieur que les tenanciers anglais possèdent; il leur donne la possibilité de réaliser toute espèce d'améliorations, de drainer la terre, d'y enfouir des amendements de toute

nature, comme la chaux, le plâtre, les os, les chiffons; de la féconder, non-seulement avec les engrais qu'ils tirent de leurs étables et de leurs troupeaux, qui sont pour eux, comme je l'ai dit, la première affaire, mais encore avec le guano, dont l'Amérique leur fournit des quantités énormes. Enfin, une économie bien entendue, mais qui exige souvent une avance de fonds considérable, leur a fait admettre l'emploi de tous les instruments qui peuvent remplacer la main-d'œuvre. Dans la plupart des fermes, on trouve des machines à vapeur dont la force est substituée à celle des bras.

3° Enfin, c'est l'expérience traditionnelle d'hommes voués depuis plusieurs générations à la culture des champs et l'éducation pratique qu'ils reçoivent. La régie des exploitations est considérée, chez nos voisins d'outre-Manche, comme une science, et les sacrifices que les pères de famille s'imposent pour la faire apprendre à leurs enfants en les mettant en apprentissage chez les agriculteurs les plus renommés, effrayeraient la plupart de nos cultivateurs.

Mais, selon M. Léonce de Lavergne, la plus immédiate, la plus effective des causes qui ont concouru au développement de l'agriculture anglaise, c'est le développement simultané de la plus puissante industrie et du plus riche commerce du monde. L'agriculture, chez nous, a souvent envié les avantages faits à l'industrie; ses craintes jalouses lui ont fait quelquefois considérer comme une rivale celle qu'elle aurait dû traiter en sœur bienfaisante. La voix des faits s'élève contre cette rivalité funeste. Que l'on parcoure l'Angleterre, que l'on parcoure la France, ils auront partout la même éloquence. Le Lancashire et le West-Riding, là où Manchester fabrique le coton, Leeds la laine, Scheffield le fer, là où les immenses ports de Liverpool sont ouverts à l'importation et à l'exportation de ces matières premières et de ces fabrications sans nombre, l'agriculture est-elle en souffrance? Les environs de Paris et le département de la Seine-Inférieure, celui du Nord, ne sont-ils pas nos départements les plus industriels et en en même temps les mieux cultivés? Partout où l'on trouve une industrie prospère, on trouvera en même temps une agriculture tendant à une production de plus en plus grande. Veut-on s'en convaincre en embrassant un plus vaste espace? Que l'on prenne le nord de la France, l'industrie s'y est développée et en même temps l'agriculture; les cultivateurs y sont eux-mêmes des industriels, la terre a cessé d'être pour eux le moyen de produire ce qui doit nourrir le propriétaire et le fermier, les perspectives se sont étendues, le sol est devenu une fabrique d'un genre special, qui ne s'arrête pas quand elle a produit le nécessaire, mais qui est mise sans cesse en mouvement, et à laquelle celui qui l'exploite demande aujourd'hui l'aisance et demandera demain la richesse.

Que l'on tourne au contraire les yeux vers la France centrale; là, pas d'industrie, et on pourrait dire en quelque sorte pas d'agriculture; une terre épuisée produit à peine la nourriture nécessaire à celui qui la possède et à celui qui la cultive. Le colonat partiaire ne lui demande que cela, et elle ne le donne qu'avec effort.

Ce qui, pour l'Angleterre, a été le travail de plusieurs siècles, n'a été pour l'Écosse que la tâche de quelques années. Cette partie du Royaume-Uni offre l'exemple le plus complet peut-être de la puissance de l'homme sur la nature. A une latitude égale à celle de la Norwége, sur des montagnes au sol aride, il fallait lutter et contre la terre et contre le climat; le travail et la patience humaine ont triomphé de ces redoutables adversaires.

Ce pays doit se diviser en deux parties distinctes : les basses terres ou Lowlands, les hautes terres ou Highlands. Leur histoire est différente comme leur culture.

Les Lowlands sont un pays de grande culture, ils occupent un tiers de la surface totale de l'Écosse, ils produisent les deux tiers de sa production totale; les exploitations y ont en moyenne deux cents hectares. Dans ce pays, tout est nouveau, la tradition du bail *at will* n'existe pas; les baux ont en général une durée de dix-neuf ans; d'après la loi écossaise, ils passent au fils aîné du cultivateur, et cette extension du droit d'aînesse a produit les meilleurs résultats. Le fils aîné de la famille sait qu'il doit succéder à son père, et s'y prépare à l'avance; les autres enfants se pourvoient ailleurs dans d'autres branches d'industrie. Ce qui a beaucoup aidé à la prospérité rapide de l'Écosse, c'est la modération des propriétaires; ils ont consenti de longs baux, ils ont demandé une rente faible, et cette rente est estimée d'après le cours des céréales. En fin de compte, ils n'y ont pas perdu, car la richesse de leurs tenanciers est devenue l'origine de la fertilité de leurs domaines. A côté des progrès agricoles et comme pour en faciliter le développement, les banques écossaises se sont établies. Les progrès déjà réalisés étaient pour les fermiers le plus puissant des encouragements; l'argent leur manquait, mais, certains des résultats à venir par ceux déjà obtenus, ils n'hésitaient pas à faire pour l'exploitation de leurs fermes des emprunts considérables; les banques les leur rendirent plus faciles; elles reçurent aussi les sommes non encore employées par eux et leur en servirent intérêt; elles se chargèrent enfin de tenir leurs livres. Ces banques sont au nombre de sept et couvrent par leurs ramifications le pays tout entier.

Le minimum des versements qu'elles reçoivent est de deux cent cinquante francs, et, quoique les retraits puissent se faire à volonté, les sommes déposées n'en rapportent pas moins un intérêt de 3 pour 100. Aussi tout le monde a-t-il un compte ouvert à la banque voisine ; les achats et les ventes les plus importants comme les plus

minimes s'opèrent par de simples virements sur les registres; l'usage de la monnaie s'est peu à peu restreint; on lui a substitué les billets émis par les banques; ils ne peuvent s'élever qu'au tiers de leur capital; l'excédant du capital social est placé à 5 pour 100, tantôt par hypothèque, tantôt par prêt sous caution. Ce dernier mode de placement a été de la plus grande utilité à l'agriculture. Enfin, une société d'agriculture, des journaux agricoles nombreux, de fréquents meetings, mettent continuellement en rapport les agriculteurs entre eux. Grâce à ces efforts, toutes les branches de l'agriculture sont arrivées dans cette contrée à un degré de perfection tel que l'Angleterre elle-même est dépassée. Ce pays, où pour la première fois, en 1727, le froment fut ensemencé, en exporte aujourd'hui des quantités considérables; l'assolement de Norfolk y est adopté partout où le sol peut porter des céréales; le drainage a assaini toutes les terres; la machine à battre, la machine à moissonner, sont nées dans les Lowlands.

L'Écosse a donné son nom à l'arrosage par les engrais liquides, ce dernier mot de l'agriculture anglaise; c'est elle enfin qui a vu faire les premières expériences pour labourer à la vapeur. J'ai déjà parlé de ses productions animales, je n'y reviendrai pas; j'ai fait voir, d'après M. Léonce de Lavergne, dans quelle immense proportion elles figuraient dans sa production totale. L'industrie, là comme partout, a aidé au développement de l'agriculture; les comtés de Lanark et de Rainfew, la ville de Glascow, toute la vallée de la Clyde, rivalisent avec les centres les plus considérables de la fabrication anglaise; mais ce qui confond, c'est que toute cette activité industrielle, toute cette prospérité agricole, tant de richesse et de grandeur, sont le résultat d'un siècle à peine de travaux.

L'influence du voisinage a entraîné la haute Écosse. L'histoire des Highlanders relie la grande île à l'Irlande; la race qui occupait les hautes montagnes de l'Écosse conserva jusqu'à la bataille de Culloden ses habitudes de guerre et de pillage et son organisation féodale. Le chef héréditaire de ces familles avait mis jusque-là sa puissance dans le nombre d'hommes qu'il pouvait mener au combat. Quoique le règne des Stuarts, en attirant les chefs de clans à Londres, leur eût fait entrevoir une autre vie que celle de leurs montagnes, la ruine de la cause de ces princes, après la révolution de 1688, en rendant inutile entre leurs mains cette force guerrière, put seule les décider à tenter un changement radical; ils pensèrent alors à transformer leurs fiefs en propriétés productives. Le gouvernement les aida dans cette entreprise; on forma d'abord des régiments de famille sous la conduite du chef du clan; ces troupes furent les meilleures de l'Angleterre pendant les guerres de l'Empire. Mais, malgré la formation de ces régiments, la population des Highlanders était disproportionnée avec les productions

de ces sauvages montagnes ; elle ne pouvait renoncer à ses anciennes habitudes de pillage, que l'ordre moderne ne pouvait plus supporter. Alors les anciens chefs de clans se mirent eux-mêmes à la chasse de leurs anciens sujets, démolissant leurs pauvres cabanes, y mettant quelquefois le feu pour aller plus vite, et offrant à ces populations arrachées au sol paternel l'alternative d'adopter des établissements préparés à l'avance sur la côte, ou d'émigrer en Amérique. Dans le seul comté de Sutherland, trois mille familles furent ainsi transportées sur le littoral ; au lieu d'une peuplade misérable, elles forment aujourd'hui une population prospère ; les descendants des voleurs de bœufs de Walter Scott sont devenus de hardis marins ou d'industrieux ouvriers ; un chemin de fer sillonne la côte et conduit à des ports, construits à grands frais par la marquise de Sutherland, toutes les productions du pays ; des ponts réunissent les montagnes, autrefois séparées par des torrents ; de toutes parts des routes ont été construites, les bruyères ont été brûlées, et à leur place un gazon touffu nourrit cent trente mille moutons, dont cent dix-huit mille appartiennent à la race des Cheviots. Le nouveau duc de Sutherland tire de ses vastes domaines, autrefois improductifs, un million de francs de rente, ce qui ne forme, dit-on, que le cinquième de son revenu.

L'histoire de l'Irlande n'offre, à côté de ces prospérités, que des calamités et des malheurs ; à première vue on peut en juger. C'est le pays de la très-grande propriété, mais en même temps de la très-petite culture. Le sol y a été épuisé par une organisation particulière de la propriété et de la culture. En Irlande, l'origine de la première, c'est la confiscation, non pas au profit des indigènes, mais au profit de seigneurs anglais. Ceux-ci, regardant l'Irlande comme un pays conquis, ennemis par politique et par sentiment d'un peuple trop fort pour se résoudre à l'oppression, trop faible pour la secouer, mais toujours en mouvement, d'une nation fidèle à la foi catholique qu'ils avaient quittée ; éloignés, et par leur aversion et par leurs craintes de tout séjour dans ce pays sans cesse soulevé, ne pensèrent qu'à tirer de leurs propriétés irlandaises tout ce qu'elles pouvaient leur rapporter. Ils les louèrent d'abord à des fermiers généraux, middlemen, la plupart anglais et habitant les villes de l'Irlande, puis ceux-ci fractionnèrent la terre en des exploitations d'à peine six hectares, qu'ils louèrent aux enchères à la population irlandaise. Celle-ci ne pouvait vivre qu'en cultivant le peu de terre qu'elle obtenait de ces avides intermédiaires qui s'interposaient entre elle et le possesseur du sol ; de là l'exagération de la rente partagée entre le middleman et le landlord ; en outre, cette rente était presque toujours exportée et dépensée en Angleterre. L'impôt lui-même, payé au clergé anglican, ne restait point en Irlande, et cette malheureuse île exportait sans cesse ses

produits et ne recevait rien en échange. Par une fatalité dont les conséquences devaient être terribles, la population irlandaise se multipliait dans des proportions inouïes; on eût dit que cette race ne se sentait forte que par le nombre; et malgré les exécutions de l'Angleterre toutes les fois qu'une révolte éclatait; malgré les ravages de la faim et de la misère, elle augmentait toujours; elle s'obstinait à rester sur ce sol et causait au gouvernement anglais les plus sérieux embarras. On avait essayé, pour porter remède à tant de misères, de tous les moyens. L'Irlande, et c'était là son cri de ralliement, n'en voyait qu'un seul et elle l'exprimait ainsi : l'Irlande pour les Irlandais. Pour arriver à son but, elle demandait d'abord la fixité de tenure, c'est-à-dire la cession perpétuelle des terres moyennant une rente; ce n'était qu'une confiscation déguisée, et, malgré les torts des propriétaires anglais, le gouvernement britannique ne pouvait se décider à une telle mesure. Battue sur ce point, l'Irlande demandait pour tout fermier sortant le droit de réclamer une indemnité pour les améliorations faites à la terre; ce droit était illusoire en Irlande, où le sol ne recevait que des engrais insuffisants pour réparer l'épuisement produit par la récolte.

Mais ces concessions elles-mêmes eussent-elles été faites, la question restait la même. Ce qui faisait la ruine du pays, c'était l'exportation de la rente; enfin, il y a vingt ans, la population irlandaise en était venue à ne plus confier à la terre que la plante qui, dans un espace donné, produit le plus pour la nourriture de l'homme, la pomme de terre. En 1846, la pomme de terre fut attaquée d'un mal jusque-là inconnu; à cette nouvelle, tout le monde prévit ce que l'Irlande allait devenir; le gouvernement anglais vint à son aide, il prit à sa solde cinq cent mille ouvriers, dépensa deux cent cinquante millions, introduisit dans le pays la taxe des pauvres, exempta de l'impôt; les propriétaires ne touchèrent pas leur rente, qu'ils abandonnèrent volontairement ou dont un acte du parlement libéra leurs fermiers; les arrérages de la dette hypothécaire ne furent pas payés; mais il était trop tard : l'Angleterre devait recueillir les fruits de son oppression, et dans le recensement qui fut fait en 1851, on constata que le huitième de la population était mort de faim et de misère. « Dieu avait fait en Irlande la paix de la solitude. » De l'excès du mal devait sortir la solution du problème; la race irlandaise, qui jusque-là avait résisté à toutes les sollicitations, qui jusque-là s'était cramponnée au sol de la patrie, comprit qu'il fallait choisir entre l'émigration ou la mort. Dès lors l'émigration commença dans des proportions inouïes : c'est véritablement un peuple entier qui se déplace. Aussi a-t-on cherché jusque dans les temps bibliques un mot pour caractériser ce mouvement : il s'appelle l'Exode, comme au temps de Moïse la sortie d'Égypte.

Depuis 1846, quinze cent mille Irlandais ont quitté l'île verte; parvenus en Amérique, ils racontent dans leurs lettres les merveilles de cette terre promise aux infortunés restés en Égypte; ils leur envoient la somme nécessaire à leur propre émigration. Aujourd'hui tout a changé de face : la question irlandaise n'est plus une difficulté pour l'Angleterre; ce que les seigneurs féodaux ont fait en Écosse, la famine et l'émigration l'ont fait en Irlande. Déjà la population n'y est plus disproportionnée à la production ; les propriétaires sont forcés à la bienveillance vis-à-vis de leurs fermiers, ils sont intéressés plus que personne à la prospérité de ce pays, s'ils ne veulent voir la taxe des pauvres engloutir tous leurs revenus. Depuis 1849 enfin le gouvernement anglais a pris une mesure qui, plus que toute autre, doit régénérer l'Irlande : il a ordonné la liquidation générale des dettes devant une commission de trois membres, qu'il a nommée. Sur la demande du créancier ou du propriétaire lui-même, la terre est vendue aux enchères, et l'on délivre à l'acquéreur un titre parlementaire translatif de propriété. Deux mille cinq cent cinquante-quatre pétitions ont déjà été adressées à la commission de liquidation ; les terres se sont vendues au prix de dix huit fois la rente. Ce sont, en général, les Irlandais qui se sont portés acquéreurs, ce qui a le double avantage de créer en Irlande une classe moyenne et en même temps de fixer le propriétaire sur le sol, et ainsi la dépense de la rente dans le pays de production est assurée pour l'avenir.

Le gouvernement a avancé les fonds nécessaires pour le drainage ; les emprunteurs ne payent qu'un intérêt modique, les banques ont repris leur assiette, les chemins de fer commencent à mettre en rapport les différentes parties de l'île, enfin l'agriculture fait partie du système général d'enseignement populaire récemment organisé.

Outre les causes que je viens d'indiquer d'après l'auteur que j'analyse, deux autres ont indirectement, mais puissamment influé sur la prospérité agricole de l'Angleterre, son gouvernement et ses mœurs. Tandis que depuis trois siècles toutes les aristocraties européennes tournent vers les villes leurs affections et leurs pensées, l'aristocratie anglaise est restée éprise de la vie des champs. M. Léonce de Lavergne attribue cette tendance particulière à l'origine de la nation ; dans ce besoin d'air et d'espace qu'éprouve tout Anglais, il reconnaît les traces du caractère des races barbares ; il prête aux sociétés latines des habitudes plus sédentaires.

Je ne crois pas autant, pour mon compte, à la grande influence de si antiques traditions ; je pense que c'est bien plutôt à l'organisation politique de la Grande-Bretagne qu'il faut rattacher ces habitudes de vie rurale. En France comme en Angleterre, la société féodale fut organisée d'une manière puissante; mais, tandis que, chez nos voisins, ce

furent les seigneurs féodaux qui firent alliance avec les communes pour résister à la couronne et pour lui arracher ces concessions qui établirent à la fois leurs propriétés féodales et les premières bases de la liberté politique ; ce fut, chez nous, le pouvoir royal qui s'allia avec le reste de la nation pour anéantir l'aristocratie. Dans les deux pays, le seigneur féodal resta dans ses terres jusque vers le commencement du dix-septième siècle ; mais, après la révolution de 1649, qui grandit le pouvoir des communes; après celle de 1688 qui le consacra, un autre intérêt que les soins de son importance comme chef de bande retint le landlord anglais dans ses domaines. Il y résida comme un grand électeur, mesurant sa valeur, non plus sur le nombre d'hommes qu'il pouvait lever pour la guerre, mais sur le nombre de voix dont il pouvait disposer; puisant toujours dans la propriété de son manoir son influence politique, l'habitant, l'aimant, l'améliorant comme on fait de tout ce qui donne considération et puissance. Ce fut là le résultat de l'organisation politique de la Grande-Bretagne : elle fixa les grandes familles à la campagne. Parcourez, en effet, ce pays, et dans chacune de ses provinces vous rencontrerez les résidences célèbres de sa noblesse, et presque toujours, à côté de ces palais, la ferme modèle du comté.

Il n'en fut pas de même en France ; les deux pays étaient dans la même situation quand Henri IV monta sur le trône ; la paix de Vervins, les encouragements que le Béarnais prodigua à l'agriculture, lui firent faire sous son règne des progrès inouïs pour le temps ; à sa mort, une foule de gentilshommes habitaient la campagne, y vivaient, et confondaient leurs intérêts avec ceux des populations rurales.

Le despotisme de Richelieu modifia cet état de choses; en annulant toute activité politique dans la nation, en réunissant entre ses mains tous les pouvoirs, il créa par avance l'omnipotence de Louis XIV ; mais, du même coup, il encouragea tous ceux que le désir de faire fortune ou de conserver une situation acquise sollicitait déjà à venir à la cour et à en faire leur unique séjour. Louis XIV n'eût jamais dit comme Élisabeth aux seigneurs de sa cour, pour les renvoyer dans leurs domaines : « Voyez ces vaisseaux accumulés dans le port de Londres, ils y sont sans majesté, sans utilité; les voiles abattues et les flancs vides, confondus les uns contre les autres. Supposez qu'ils enflent leurs voiles pour se répandre sur l'immensité des mers, chacun d'eux sera libre, puissant et superbe. » Le grand roi, selon Saint-Simon, était au contraire « sensible à la présence continuelle à Versailles de ce qu'il y avait de distingué; mais il l'était aussi aux étages inférieurs, distinguant très-bien en lui-même les absences de ceux qui y étaient toujours, celle des passagers qui y venaient plus ou moins souvent, les causes générales ou particulières de ces ab-

sences; les combinant, ne perdant pas la plus légère occasion d'agir à leur égard en conséquence; faisant un démérite aux uns et à tout ce qu'il y avait de distingué de ne pas faire de la cour son séjour ordinaire, aux autres d'y venir rarement, et une disgrâce sûre pour qui n'y venait jamais ou comme jamais. Quand il s'agissait de quelque chose pour eux : Je ne le connais pas, répondait-il fièrement; — sur ceux qui se présentaient rarement : C'est un homme que je ne vois jamais! Ces arrêts-là étaient irrévocables. »

Ce système porta bientôt ses fruits : la décadence de l'agriculture en fut la conséquence. Les documents contemporains s'accordent pour le constater; et, de nos jours, M. Pierre Clément, dans sa belle *Histoire de Colbert*, nous a fait toucher au doigt la plaie.

A cette époque, au contraire, après la révolution de 1688, l'Angleterre voyait sa population s'accroître dans une proportion telle, qu'elle doubla en un siècle. Malgré l'accroissement de consommation qui en résulta, le Royaume-Uni, qui manquait de céréales sous les Stuarts, en exportait pour un milliard de francs en 1780. En France, avec le dix-huitième siècle, la misère croissait toujours, et d'Argenson finit l'effroyable tableau qu'il nous en fait en racontant que le duc d'Orléans apporta au conseil un morceau de pain de fougère, et que, le posant sur la table du roi; il lui dit : « Sire, voilà de quoi se nourrissent vos sujets ! » Louis XVI tenta de remédier à un état de choses si déplorable; la révolution interrompit ses tentatives, qui promettaient d'être heureuses; le Consulat les reprit, l'Empire les ajourna encore. Depuis, sous l'influence de la paix, l'agriculture a fait des progrès que la dernière exposition universelle est venue révéler.

Mais le séjour de la campagne est encore chez nous abandonné; les grandes familles se sont fixées à la ville; c'est là que l'on rencontre les plaisirs chers à notre génie national, c'est là que l'on fait fortune, c'est là que la rémunération du travail est le plus élevée; aussi tous s'y portent et s'y sont toujours portés avec ardeur. En France, les villes ont toujours eu le pas sur les campagnes; il n'en a pas été de même en Angleterre. On peut le dire, l'histoire d'Angleterre, c'est l'histoire de la noblesse et des classes rurales; les villes pendant longtemps n'ont été que d'immenses fabriques destinées à mettre en œuvre les productions de la campagne, que de vastes dépôts ouverts à la misère du pays; depuis quelques années seulement elles sont arrivées à la vie politique. Ce contraste frappant entre les campagnes et les villes, là tous les souvenirs historiques, les grands noms du pays, ici le travail obscur, sans souvenirs ni des révolutions ni des hommes; là l'aisance, ici la misère; ce contraste, dis-je, était de nature à donner aux premières un avantage marqué dans l'esprit de la nation. En outre, les grandes familles n'ont à la ville qu'un pied-à-terre

sans importance, et tout le monde, cela est de tous les pays, veut faire ce que fait l'aristocratie. Une propriété rurale est le rêve et l'ambition de chacun, la suprême récompense de la nation à ses grands guerriers.

En France, dit M. Léonce de Lavergne, le travail des campagnes sert à payer le luxe des villes; en Angleterre, c'est le travail des villes qui sert à payer le luxe des campagnes. Tandis que la vie des champs est délaissée chez nous, les plaisirs de la campagne, et au nombre de ces plaisirs je compte l'agriculture, jouissent en Angleterre d'une faveur particulière; les membres de l'aristocratie britannique ne rougissent pas d'entrer dans les détails les plus infimes de l'administration rurale. Quelque temps avant sa mort, sir Robert Peel recevait à Drayton-Manor la visite d'un homme d'État étranger; quelle fut la surprise de son hôte quand l'ancien ministre de la reine lui offrit de le conduire à sa porcherie, qui venait de s'enrichir d'un animal précieux et superbe, don du mari de la reine à Robert Peel, et que le propriétaire rural était aussi fier de posséder que le ministre l'avait été de son influence parlementaire!

Je fus témoin en Angleterre d'un autre fait non moins caractéristique. Dans la plus gracieuse de ses résidences, à Osborne, dans l'île de Wight, la reine d'Angleterre possède une basse-cour, comme le prince Albert possède une ferme à Windsor. On sait que les plus beaux animaux du Royaume-Uni se trouvent dans les deux fermes du ménage royal, et qu'à tous les concours le nom du prince Albert est honorablement proclamé. Cependant une maladie, le rouge, faisait des ravages dans toutes les basses-cours britanniques; la reine découvrit le moyen d'en guérir les jeunes dindons; elle revendiqua l'invention, et je me rappelle l'enthousiasme de la presse anglaise au sujet de cette importante découverte.

A peu près à la même époque, le libre choix des électeurs avait envoyé, en France, à une de nos assemblées, un cultivateur habile, qui avait doté son pays d'une race d'animaux très-remarquables. Les quolibets de la presse ne tarissaient pas sur une récompense qui lui avait été décernée.

L'histoire agricole du pays est là tout entière : nulle chose n'a été prise plus sérieusement par nos voisins et moins sérieusement par nous.

En 1847, l'Angleterre ne reconnaissait plus de rivale dans le monde; la législation économique du pays l'avait jusqu'alors protégée. C'est sous le régime de l'échelle mobile qu'elle a réalisé tous ses progrès; mais, malgré leur rapidité, elle ne pouvait produire suffisamment pour répondre aux exigences de la consommation. La population du Royaume-Uni s'était accrue dans une proportion telle, que le prix des

denrées alimentaires ne correspondait plus aux salaires des ouvriers. L'Angleterre se voyait doublement menacée : le malaise des classes ouvrières, la misère dans laquelle elles étaient tombées, présageaient une révolution : le seul moyen de la prévenir semblait être une augmentation des salaires; mais cette augmentation, en réagissant sur le prix des fabrications anglaises, ne devait plus permettre à l'industrie britannique de lutter avec celle du continent. C'eût été la première cause de décadence qui, en grandissant chaque jour, eût diminué peu à peu l'exportation des produits nationaux et amené, après la ruine de l'industrie et du commerce, celle de l'agriculture elle-même. A ces craintes, la maladie des pommes de terre ajoutait de nouvelles appréhensions. Ce fut alors que Robert Peel, jusque-là défenseur ardent du système protecteur, proposa la suppression complète de tous les droits de douane sur les denrées alimentaires; et, à l'éternel honneur du gouvernement de l'Angleterre, les Chambres, composées en grande partie de propriétaires que la réforme venait léser dans leurs intérêts, adoptèrent la proposition du grand ministre. Dès lors la culture des céréales ne fut plus protégée chez nos voisins; seuls, les produits de leurs troupeaux et de leurs étables restèrent garantis contre la concurrence qui pouvait leur venir de l'extérieur par la situation géographique du Royaume-Uni, par les mers qui l'entourent.

Robert Peel, qui, comme ministre, avait proposé les lois nouvelles, voulut montrer quels devoirs elles imposaient. Grand propriétaire, il revisa tous les baux de ses tenanciers, réduisit les rentes qu'il en recevait, offrit des baux plus longs, et draina toutes ses terres moyennant un intérêt de 3 pour 100, que les fermiers consentirent à lui faire sur le montant de ses dépenses. Cette noble conduite trouva presque partout des imitateurs; les propriétaires fonciers subirent en moyenne une réduction d'un vingtième sur leurs revenus; la classe ouvrière profita de ce qu'ils perdaient; mais les dangers d'une révolution imminente furent conjurés et la balance rétablie entre le prix des denrées alimentaires et celui de la journée de travail.

Une crise pareille ne pouvait se passer sans produire la plus vive émotion; jusqu'au jour où la réforme devint loi, l'agriculture défendit, par les plus puissants et les plus éloquents organes, ce qu'elle considérait comme ses intérêts. Une fois que la proposition ministérielle fut revêtue du caractère législatif par les pouvoirs du pays, l'agriculture, comprenant que le danger était suprême, qu'il y avait là une question de vie ou de mort, fit un effort proportionné à ce danger, et il en résulta que ce qui semblait devoir amener sa ruine lui fit faire des progrès nouveaux. Le drainage, en augmentant d'une manière considérable la production du sol, fut une des causes principales qui l'aidèrent à triompher; une circonstance favorable pour elle, le prix élevé des

denrées alimentaires, pendant les dernières années qui viennent de s'écouler, lui permit de faire à la terre de nouvelles avances qui assurèrent sa victoire, quelles que soient les oscillations du marché. On peut dire aujourd'hui que la question est résolue à son avantage ; on peut affirmer qu'elle est dans une voie nouvelle de progrès.

Je voudrais terminer ici cet article déjà trop long, et qui n'est cependant qu'un compte rendu bien sommaire et bien insuffisant du bel ouvrage de M. de Lavergne. J'avoue cependant que je ne saurais finir avant d'indiquer les quatre grandes innovations qui, aujourd'hui, caractérisent la haute culture en Angleterre, le *high-farming*, comme disent nos voisins. J'ai parlé du drainage, je n'y reviendrai que pour dire que, depuis dix ans, dix millions d'hectares ont été drainés en Angleterre, que bientôt le Royaume Uni sera drainé en entier. Il semble « que l'île sorte une seconde fois des eaux. » Mais je dois appeler l'attention sur trois faits non moins importants : l'arrosage par engrais liquide, la stabulation, l'introduction des machines dans la culture. A côté des drains destinés à assainir le sol, des tuyaux lui apportent les engrais les plus fécondants : ces tuyaux, de fonte, partant des réservoirs où sont accumulées les déjections des animaux, s'étendent jusqu'aux extrémités du domaine ; de distance en distance, d'autres tuyaux verticaux permettent d'y puiser au moyen d'une pompe, et d'arroser à l'entour. Les résultats sont merveilleux, aussi ce système d'arrosage se répand-il de toutes parts en Angleterre.

Une autre innovation, moins heureuse, et qui n'a pour excuse que la nécessité de répondre aux exigences d'une consommation sans cesse croissante, c'est l'engraissement des animaux par la stabulation. Ce système prend chez nos voisins des proportions alarmantes pour les amateurs des riants paysages de l'Angleterre. Il y a à peine quelques années, sur ces riches prairies entourées de haies, de nombreux animaux paissaient tranquillement et semblaient être là pour le plaisir du voyageur et du peintre. Aujourd'hui les descendants de ces taureaux, de ces vaches, si heureux de leur liberté, sont renfermés dès leur naissance dans d'étroites loges, et y doivent vivre et mourir. Je sais bien que par ce moyen on obtient plus de viande et plus de lait ; mais ces pauvres créatures, réduites à l'état de fabrique de fumier, de viande, de lait, font mal à voir par l'excès même de leur graisse et de leur maladif embonpoint. L'opinion publique défend encore l'ancien mode d'élevage, qui donnait des produits bien supérieurs en qualité ; mais il est à craindre que le système de la stabulation ne l'emporte, à moins qu'une maladie inconnue, résultat de la vie factice qu'on leur crée, ne se produise chez ces animaux.

La mécanique, enfin, depuis quelques années, a tourné ses efforts vers l'agriculture. En Angleterre, c'est la vapeur qui bat le blé, qui

hache le fourrage, qui élève et répand les eaux ou l'engrais liquide sur les prairies ; c'est elle qui, peut-être demain, s'attellera à la charrue. Dans quelques années, ce seront des machines qui faucheront, qui faneront, qui moissonneront. Je sais toutes les inquiétudes que peut faire naître cette substitution de la machine à l'homme, et toutes les répugnances que soulève le système de la stabulation; mais je dois dire qu'en Angleterre ces deux innovations n'ont pas eu de mauvais résultats ; que, grâce à elles, l'agriculture anglaise est arrivée à doubler sa production, et qu'une ferme de soixante-dix hectares qui, il y a quelques années, nourrissait à peine soixante-dix têtes de gros bétail, en nourrit cent cinquante aujourd'hui. L'augmentation des céréales est dans la même proportion. Encore quelques années, et M. de Lavergne pourra nous initier à de nouveaux progrès réalisés chez nos voisins. Pour le moment, après avoir fait pressentir l'avenir, il s'est arrêté. Ma tâche finit avec son livre ; j'ai essayé d'en saisir les principaux traits, d'en faire ressortir les idées les plus importantes; là s'est bornée mon ambition. Du reste, cette analyse n'a qu'un but, c'est d'engager ceux qui ne connaissent pas encore ce bel ouvrage à le lire et à l'étudier. Les cultivateurs, les amis de l'agriculture, y trouveront d'utiles enseignements ; les gens du monde y apprendront quels travaux sont nécessaires pour féconder le sol ; tous y rencontreront je ne sais quel parfum de bonne foi, quel amour sincère de la science, qui font sentir combien M. de Lavergne est pénétré de ce qu'il dit, et qui font du même coup estimer l'auteur et le livre.

VINGTAIN.

DE

LA RELIGION NATURELLE

PAR M. SIMON.

J'ai souvent pensé que ce qui rendait, de nos jours, presque tous les genres de débats si longs à la fois et si stériles, c'est le dédain réciproque que se portent et se témoignent ordinairement les adversaires. On a vu des temps où les haines de parti étaient beaucoup plus ardentes, se trahissaient par des expressions plus énergiques et s'emportaient plus facilement jusqu'à la violence des actions. Mais jamais peut-être, autant que dans la France moderne, les hommes n'ont été prodigues les uns envers les autres de ce sentiment du mépris, celui de tous qui ferme le plus complétement les âmes à tout retour de sympathie, et qui oppose aux réconciliations véritables les barrières les plus difficiles à franchir. La haine, au moins, est attentive : on peut espérer de l'émouvoir; mais celui qui vous méprise commence par ne pas vous écouter. Le moyen d'arriver jusqu'à son âme, quand il vous ferme même son oreille?

C'est principalement dans les polémiqués engagées entre les défenseurs de la religion et ceux qui l'attaquent ou la méconnaissent que ce trait, commun à tous les partis de notre âge, se montre visible et funeste. Les adversaires, comme les amis de la religion, chacun à son point de vue, se donnent les meilleures raisons du monde pour se mépriser mutuellement. Les incrédules, ou du moins les indifférents, du haut de l'indépendance de leur jugement, traiteraient volontiers de petitesse d'esprit et de servilité d'âme la soumission du chrétien à une autorité révélée. Les chrétiens, de leur côté, par un juste sentiment de l'excellence morale de la doctrine qu'ils professent, par une horreur instinctive pour un doute qui profane les objets de la foi de leur enfance, se laisseraient facilement aller à mettre en suspicion la sincérité et comme la probité intellectuelle de leurs antagonistes. Les uns attribuent aisément la foi aux limites de l'intelligence; les autres

rapportent le doute aux vices du cœur. Il y a échange, entre eux, de mépris et de méfiance. Celui-ci croirait s'abaisser en prêtant l'oreille; celui-là est scandalisé, par avance, même avant d'avoir entendu. Ainsi personne n'écoute, personne ne répond, chacun parle et s'exalte dans son sens, et c'est là bien souvent ce qu'on appelle discuter.

Si jamais il y eut une occasion de faire trêve à un procédé qui ne court pas risque d'amener de sitôt les polémiques à leur terme, le livre grave et consciencieux que nous nous proposons d'examiner doit la fournir. En le présentant, non pour combattre (il a soin de le dire) la religion chrétienne, mais pour élever à côté d'elle l'édifice d'une religion différente exclusivement fondée sur la raison humaine, non-seulement l'auteur n'outrage jamais les chrétiens, mais il n'a pour eux que des paroles d'estime, de respect, et on dirait même par fois d'envie. Bien qu'il se plaise, avec quelque affectation, à concentrer la religion révélée toute entière dans le principe d'autorité qui la domine bien qu'il ne paraisse pas tenir assez de compte de ce que la religion chrétienne offre de jouissances pures et de satisfactions élevées, même à la raison de ses fidèles, il ne témoigne, pour le principe d'autorité pris en lui-même, aucune hauteur dédaigneuse. S'il y soustrait sa propre tête, c'est sans indiquer, par le moindre geste dérisoire, par le moindre sourire du coin des lèvres, qu'il ait en pitié ceux dont le front est incliné devant l'autel. Le chrétien qui lira son livre sera trop souvent affligé dans sa foi; je ne crois pas qu'il soit jamais blessé dans sa susceptibilité légitime.

En revanche, on ne pourrait être chrétien, c'est-à-dire sensible par excellence à tout ce qui est droit, délicat et sincère, sans accorder à M. Jules Simon l'estime dont il n'est point avare pour ceux dont il ne partage pas les convictions. Qui ne reconnaîtrait pas dans les théories morales de M. Simon les inspirations d'une conscience honnête, ne marchandant jamais avec le devoir, quelque rigoureux qu'il puisse lui apparaître, prêt à accepter toutes les conséquences de ses principes et à subir toutes les conditions que peut lui faire la vérité qu'il croit découvrir; qui ne se laisserait pas gagner par intervalle à l'émotion que lui inspirent la pensée d'un Dieu créateur, le spectacle de l'action de la Providence dans la nature, les nobles espérances d'une autre vie; qui ne jouirait pas de voir ces sentiments élevés trouver leur fidèle expression dans un style d'une limpidité chaleureuse : celui-là, quel qu'il fût, aurait perdu sous l'empire d'une passion étroite le sens du vrai et l'estime du bien.

Avec un tel adversaire, il est possible, et nous le croyons sincèrement, il est utile de discuter. Nous avons été accusé de pousser trop loin ce goût de la discussion en matière religieuse, d'aimer, en ce

genre, l'usage et même l'excès, la liberté et même la licence; d'applaudir sans réserve à l'état actuel des esprits, qui a rendu de tels débats fréquents, téméraires, souvent injurieux et effrénés : de nous opposer à la répression légale de ses abus; de voir, en un mot, sans regret les choses saintes en proie aux outrages de l'impiété. Ce sont là des exagérations dignes de pitié, plus contraires encore à la raison qu'à la foi, dont je ne puis me défendre sérieusement, parce que je ne crois pas qu'on me les ait sincèrement imputées. Mais, s'il est vrai que le sort de la vérité chrétienne soit ici-bas d'être condamnée à un combat perpétuel; si l'Esprit-Saint lui-même a déclaré qu'il fallait qu'il y eût des hérésies, c'est-à-dire encore des divisions et des discussions; si toutes les annales de l'Eglise attestent que la discussion fut à la fois son histoire et son triomphe, j'avoue que je m'applaudis quand les conditions de cette lutte inévitable sont celles d'une guerre loyale. Je crois ces débats, quand Dieu les permet et même les impose aux chrétiens, utiles à la vérité dont ils déploient la force, et à ses défenseurs qui apprennent à la mieux chérir en combattant pour elle. C'est avec cette confiance dans l'ascendant de la vérité, mais avec ce sentiment impérieux des devoirs qu'elle commande à ses champions, que j'ai cru pouvoir dire, par une phrase qu'on m'a reprochée, que Dieu est suffisant pour se défendre lui-même. Je ne pense pas du moins qu'on me reproche de placer plus de confiance dans le secours divin venant en aide aux démonstrations de la foi que dans l'appui toujours si fragile et aujourd'hui si peu empressé des pouvoirs humains.

Mais, à un autre point de vue, nous voyons l'objection qu'on peut nous faire. Puisque M. Simon ne se présente point comme un ennemi de la religion chrétienne, à quoi bon le combattre? M. Jules Simon proteste qu'il n'écrit ni pour ni contre les chrétiens : il s'adresse uniquement à ceux qui, ne pouvant croire à la révélation, ne veulent pourtant pas vivre dénués de toute conviction religieuse. Ce sont là ses seuls auditeurs; il ne veut troubler aucun chrétien dans la profession d'une foi qu'il respecte : il n'accuse même jamais directement l'Évangile d'erreur : il se récuse, en qualité de philosophe, toutes les fois qu'il rencontre sur son chemin un des dogmes de la révélation. Les croyances que M. Simon propose comme les bases de sa religion naturelle sont l'existence de Dieu, sa bonté providentielle, la spiritualité, l'immortalité de notre âme, les récompenses du bien, le châtiment du crime dans une vie future : toutes vérités qui, non-seulement n'ont rien de contraire à la religion révélée, mais sont inhérentes à l'idée d'une religion quelconque. Une telle religion naturelle n'est point l'ennemie, elle prétend même être l'alliée utile de la religion révélée contre leurs ennemis communs, le matérialisme, le panthéisme, les rêveries ou les

jouissances des doctrines renouvelées de Parménide et d'Épicure. On ne vous demande, nous dit-on, pour prix d'un tel auxiliaire, que le partage bénévole du domaine de la religion. N'y a-t-il pas un excessif esprit d'intolérance et de contention, un défaut à la fois de charité chrétienne et de modération philosophique, à vouloir vous l'approprier tout entier?

Si cette question nous était posée par quelque appréciateur sincère de la *Religion naturelle*, ce serait à la franchise de M. Simon lui-même, à la connaissance claire et fine de la nature du christianisme dont il a fait preuve dans plusieurs de ses écrits, que nous en appellerions pour nous justifier. Quiconque a étudié tant soit peu le dogme chrétien, même sans y adhérer, concevra et conviendra sans peine qu'un partage du genre de celui qu'on lui propose n'est pas acceptable pour lui. Que dit, en effet, le christianisme; quel est le fond, la base, la substance de toute sa doctrine? Quel est l'Evangile, c'est-à-dire la nouvelle qu'il annonce au monde? C'est que, par l'effet d'un affaiblissement originel et héréditaire, l'homme — tout homme sans distinction — avait perdu la force de remplir et même de connaître pleinement son devoir sur cette terre et d'assurer le salut de son âme après sa mort, et qu'il périssait ainsi sans ressource si Dieu n'était venu sous la forme humaine lui rouvrir les sources de la vertu, du pardon et de la vie. C'est là le christianisme tout entier : il n'y a de chrétiens que ceux qui signent ce symbole. Dès lors, peut-on être chrétien et admettre qu'à côté de l'Évangile et en dehors de Jésus-Christ il y a un autre état religieux, où l'homme puisse vivre à l'abri de périls, sous l'œil d'un Dieu protecteur, dans l'accomplissement de la loi morale, dans la paix de la conscience, dans l'espérance d'une autre vie? Un chrétien peut-il penser qu'il lui soit loisible, à son gré et sans autre inconvénient, de se servir ou de se passer de la vérité chrétienne? Évidemment, étant ce qu'il est, croyant ce qu'il croit, imposant ce qu'il impose, si le christianisme n'est pas nécessaire, il est faux, s'il n'est pas indispensable, il est mensonger : et c'est de lui que l'on peut dire que, s'il n'est pas tout, il n'est rien. Tout partage est pour lui une abdication.

A coup sûr en dehors du christianisme, il y a des âmes qui cherchent le vrai sans le trouver, ou qui ne le trouvent que dans une faible et imparfaite mesure. A ces âmes, Dieu tient compte de ce qu'elles savent et de ce qu'elles ignorent, de leur désir, et de leur impuissance, de leur dévouement à la vérité qu'elles embrassent et de leur aspiration vers la vérité qui leur échappe. Mais cet état intérieur n'est connu que du regard divin, et l'excuse qui peut naître de l'ignorance n'affaiblit point les droits de la vérité connue. Des âmes religieuses égarées en dehors du christianisme, des idées

religieuses incomplètes, il peut y en avoir : une religion véritable, où le christianisme est un rêve, où lui seul peut porter ce grand nom. On appellera cela, si l'on veut, de l'intolérance : sous cette appellation calomnieuse, tout esprit équitable reconnaîtra cette juste estime de la vérité, source unique des grands dévouements qu'elle inspire. C'est parce que la vérité est impérieuse qu'on lui obéit ; c'est parce qu'elle est jalouse qu'on meurt pour elle. S'il y avait un autre nom que celui du Christ donné aux hommes pour être sauvés, ni le martyr ne proclamerait ce nom sacré devant le prêteur au pied du bûcher en flammes, ni le missionnaire ne traverserait l'Océan pour aller sur une plage inhospitalière le murmurer à l'oreille du sauvage mourant.

M. Simon se propose de fonder sur les données de la raison seule, en dehors de toute révélation, indépendamment de toute autorité, une religion complète, suffisante pour tous les besoins de l'homme, consolante pour son âme, rassurante pour son avenir.

Entre lui et tout chrétien s'engage donc nécessairement le débat suivant. Y a-t-il, peut-il y avoir une autre religion proprement dite que la religion révélée ? En dehors de la révélation, la raison livrée à ses propres découvertes, la nature humaine ne puisant que dans son propre fond et ne s'appuyant que sur ses seules forces, peuvent elles enfanter un ordre de croyances qui mérite pleinement le nom de religion ? Et de là tout de suite cette autre question : Que faut-il pour constituer une religion ?

Que de réponses on pourrait faire à cette demande ? combien de définitions on pourrait donner du sens et de l'idée de religion ? Toutes seraient justes et toutes seraient fausses, toutes seraient arbitraires et toutes seraient insuffisantes. Nous aimons mieux, pour beaucoup de causes, n'en prendre aucune à notre compte personnel. Nous trouvons tout avantage, surtout pour la clarté de la discussion, à laisser parler M. Simon lui-même : avec la netteté habituelle de son esprit, il a mis le doigt quelque part sur l'idée qui se présente, non sans doute comme le résumé complet, mais comme le trait principal de ce que les langues humaines entendent, d'ordinaire, sous le nom de religion. « Ce qui importe, dit-il au début de la seconde partie de son livre (p. 159), à l'homme par-dessus tout, c'est de savoir si Dieu s'occupe de lui. Ce n'est pas seulement pour donner un fondement à la métaphysique que nous avons besoin de Dieu, c'est pour donner une espérance et une consolation à la vie. »

Tenons-nous-en là : nous sommes dans le vrai et dans le vif de la question. La certitude que Dieu s'occupe de l'homme et par suite le devoir pour l'homme, à son tour, de s'occuper de Dieu, en un mot un rapport direct et personnel entre Dieu et l'homme : voilà, au plus

bas mot, ce que toute religion est tenue de nous fournir pour mériter le nom qu'elle porte et remplir l'attente qu'elle inspire. C'est la condition essentielle, je dirais, si j'osais, c'est le minimum des conditions d'une religion. A moins que cela, il n'y a pas de religion. Ce peu de mots nous donnent déjà beaucoup de lumières.

Il en résulte tout de suite, en effet, que, pour constituer une religion naturelle, il faut tout autre chose qu'une simple démonstration métaphysique de l'existence de Dieu, de l'immortalité de l'âme ou de la sainteté du devoir. Qu'il existe un Dieu suprême et créateur, que nous portions en nous-mêmes un principe pensant distinct du corps qui nous enveloppe, que ce principe aspire à une existence immortelle, que nous soyons tenus de régler nos actions d'après une règle morale supérieure à la simple satisfaction de nos jouissances et à la poursuite de nos intérêts, ce sont là des idées élevées et pures, qu'en dehors de toute révélation et sans aucun secours étranger l'intelligence peut atteindre. Elles forment comme le fond même de notre raison, comme le noble apanage dont son créateur l'a douée, et, bien que cette raison dans ses égarements les laisse trop souvent obscurcir ou échapper, dans ses moments lucides elle les découvre avec certitude, dans ses bons jours elle les embrasse avec chaleur. Nous n'avons jamais cessé, nous ne cesserons jamais de reconnaître cette puissance de la raison seule; nous saisissons avec plaisir toute occasion de la proclamer de nouveau, et, s'il nous prenait fantaisie de la contester, la main prudente de l'Église se poserait à l'instant sur notre bouche.

Mais, si la définition de M. Simon est vraie, ces notions, à elles seules, et prises en elles-mêmes, ne suffisent point à former une religion. Pour qu'elles passent de l'état de simples idées philosophiques à celui de croyances religieuses, un complément leur est nécessaire. Il faut qu'entre ce Dieu une fois reconnu par la raison et cette âme distinguée de la matière s'établisse, comme nous venons de le dire, un rapport direct et personnel. Il faut que ce Dieu prenne soin de cette âme et que cette âme s'élève à Dieu. Ce n'est point assez de nous faire voir qu'il y a un Dieu, il faut me prouver que ce Dieu songe à moi. Ce n'est point assez de me dire que j'ai une âme, il faut donner à mon âme le moyen de s'approcher de Dieu. Il faut que Dieu devienne le premier de mes devoirs, le mobile et le principe de tous les autres. Dieu, l'âme, le devoir, ce sont des pierres éparses que la philosophie taille et nous livre : si l'on en veut faire un édifice à l'abri duquel nous puissions placer notre tête, il faut trouver un ciment qui les unisse.

Nous croyons parler ici avec le concert unanime de tous les peuples, avec la véritable étymologie des mots, avec le bon sens du genre humain. Le rapport direct et vivant de l'homme et de Dieu, c'est là

ce qui distingue aux yeux du vulgaire, dans sa pensée tantôt confuse et tantôt claire, mais au fond toujours juste, la religion de la philosophie, la spéculation du penseur de la piété du croyant. La philosophie mesure le ciel, observe la terre : l'homme religieux dresse l'échelle de Jacob, pour passer facilement de l'un à l'autre.

Dès lors le problème de la religion naturelle se transforme à la fois et se complique. Pour savoir si la religion naturelle est possible, il ne s'agit pas seulement de faire voir que la force de la raison et le spectacle de la nature suffisent à démontrer l'existence de Dieu. Nul débat ne s'engage, nul doute ne s'élève à ce sujet. Mais il s'agit de nous convaincre qu'entre la notion de Dieu, telle que la raison la découvre, et l'état de notre âme, tel que la raison suffit pour l'observer et le décrire, peuvent s'établir ces rapports habituels et directs, ces liens intimes et étroits qui sont l'essence et comme le fond même de l'idée de toute religion.

Si ce rapport est possible, il y a vraiment une religion naturelle, et, suivant toute apparence, il n'y en a pas d'autre.

Sinon, si ce lien n'existe pas, si entre le Dieu de la raison et l'homme naturel s'ouvre toujours un abîme qu'aucune spéculation ne peut combler, il n'y a point, à parler rigoureusement, de religion naturelle. Il y a une philosophie plus ou moins savante qui peut prendre rang quelque part dans le catalogue de nos connaissances à côté des hautes mathématiques ; mais de religion véritable et pratique agissant sur le cœur et gouvernant les actes, la raison seule n'en fournit pas, et qui veut en trouver une doit la puiser à quelque autre source [1].

Il est évident, par conséquent, que la discussion roule tout entière sur la nature de l'idée de Dieu, telle que la raison peut le concevoir. Si le Dieu que la raison conçoit est un Dieu paternel qui prend soin des hommes, s'il est un Dieu accessible, dont l'homme puisse approcher, M. Simon est bien près d'être dans le vrai, et son entreprise a grand'chance de réussir. Mais, si, comme nous pensons pouvoir le démontrer, l'idée de Dieu nous est livrée par la raison, sous une forme grande et majestueuse, il est vrai, mais obscure et effrayante ; si elle est environnée de tant de problèmes épineux, que l'imagination humaine, après avoir essayé de les sonder, recule et se détourne avec

[1] Les explications que nous venons de donner suffisent pour faire comprendre qu'en niant l'existence d'une religion naturelle nous n'entendons contester à la raison aucun des droits et aucune des facultés que toute saine philosophie chrétienne lui reconnaît. Nous prenons le mot de *religion* dans un sens restreint et rigoureux qui nous paraît véritable, bien que dans la langue commune on s'en écarte assez souvent. Au demeurant, les mots en eux-mêmes ont peu d'importance : il ne s'agit que de s'entendre sur le sens exact qu'on leur prête.

terreur ; si cette idée, considérée dans son rapport avec notre destinée personnelle et future, est pour nous, faibles humains, un objet beaucoup plus d'effroi que de consolation ; alors la tentative que M. Simon entreprend, l'essai de fonder sur cette idée seule une religion tout entière, paraîtra ce qu'elle est réellement, impossible et chimérique. Pour simplifier les difficultés inextricables dont cette idée rationnelle de Dieu est environnée,— pour dissiper les menaces redoutables dont elle est armée, — une autre autorité que la raison sera nécessaire, et la religion naturelle croulera par la base.

Nous sommes donc amené de toute nécessité à discuter de près et à la rigueur la nature de l'idée de Dieu telle que la raison seule le conçoit. Nous sommes forcé d'en faire ressortir sans ménagement les lacunes, les difficultés, les défaillances. Nous sommes obligé de troubler, de secouer un peu rudement, si j'ose ainsi parler, cette sorte de confiance vague et endormie que l'espèce humaine aime à placer dans une divinité qui ne l'occupe guère, mais qu'elle se plaît à se représenter sous une forme touchante et douce. Nous sommes contraint de montrer le Dieu de la raison tel qu'il est réellement, abstrait, indifférent, impitoyable. Nous demandons beaucoup de liberté, beaucoup de patience au lecteur dans cet examen. S'il en ressort pour lui des problèmes redoutables auxquels il n'avait pas songé et qui l'épouvantent, qu'il ne s'en prenne pas à nous : nous raisonnons, puisqu'on nous y convie, et nous devons aller librement jusqu'où le raisonnement nous mène. S'il est chrétien surtout, qu'il ne s'en scandalise ni ne s'en effraye : car ces problèmes que la raison ne peut résoudre qu'imparfaitement, la foi en explique un très-grand nombre, et ceux qu'elle laisse subsister, elle leur enlève, par sa douce et consolante autorité, tout ce qu'ils ont d'effrayant et d'amer. On peut donc évoquer sans crainte des fantômes, quand on sait d'avance le mot magique qui les conjure.

Aussi bien nous ne faisons que suivre pas à pas l'argumentation de M. Simon, et c'est à lui que nous emprunterons la plupart des objections que nous lui posons. C'est lui qui commence, comme nous, par une dissertation sur la nature de Dieu. Il consacre un livre entier à ce sujet. Malheureusement, si nous nous en tenions à ce livre, la question serait vite résolue, la religion naturelle serait détruite du premier coup, et il n'y aurait nul espoir raisonnable de la rétablir.

M. Simon, en effet, passe en revue, dans ce premier livre, à peu près toutes les preuves connues de l'existence de Dieu, toutes celles qui ouvrent les traités ordinaires de philosophie spiritualiste et qui commencent aussi habituellement tous les cours de théologie, toutes celles qui ont fait fortune dans le monde, depuis saint Anselme jusqu'à Descartes, depuis Cicéron jusqu'à Fénelon et Rousseau. Il les exa-

mine, il les discute, il les critique à peu près toutes. Après quelque hésitation il en choisit une qui pourrait bien avoir quelques-uns des défauts qu'il reproche à celles des autres, et qui, à vrai dire, ne nous paraît que l'une d'entre elles assez légèrement modifiée. Après ce détour, dans lequel notre sujet ne nous contraint nullement et ne nous permettrait pas même de le suivre, il arrive pourtant jusqu'en face de l'idée de Dieu, et cette grande idée se dresse à l'instant devant lui avec ses caractères écrasants et majestueux, dans sa splendeur à la fois lumineuse et éblouissante.

Dieu est infini : à vrai dire il est l'infini lui-même; c'est principalement par l'idée et la conception de l'infini que l'idée de Dieu nous arrive. Dieu est unique : comment y aurait-il deux infinis? Dieu est parfait : qu'est-ce qui pourrait retrancher quelque chose d'un être unique et infini?

Unique, infini, parfait, ces trois qualités entraînent avec elles une conséquence nécessaire, c'est que Dieu est immuable, Dieu ne peut être sujet à nul changement. Dans quel sens et pour quel but changerait-il en effet? Serait-ce pour croître? il est infini et ne saurait grandir. Serait-ce pour décroître? en cessant d'être infini, il cesserait d'être. Serait-ce pour devenir meilleur? qu'est-ce que la perfection peut acquérir? Serait-ce pour déchoir? quel blasphème! Il n'y a ni plus ni moins dans l'infini, ni mieux ni pire dans la perfection suprême. Du sommet où Dieu est placé il ne saurait se mouvoir sans descendre. Nul changement par conséquent, si petit, si léger, si fugitif qu'on le suppose, n'est concevable dans le Dieu suprême. Faisant, pensant, sentant ce qu'il est possible de mieux faire, de mieux penser et de mieux sentir, il doit faire, penser et sentir toujours la même chose. La veille, chez lui, doit ressembler exactement au lendemain. Parlons mieux, il n'y a en Dieu ni lendemain ni veille, il n'y a qu'un jour immobile et serein qui s'appelle l'éternité.

M. Simon ne conteste ni n'affaiblit aucune de ces conséquences; il les accepte toutes de grand cœur, on pourrait même dire que son argumentation ingénieuse les exagère et les aggrave. En Dieu, suivant lui, non-seulement il n'y a point d'ombre de changement, mais il n'y a ni succession de temps ni rapport d'espace. Dieu est en dehors du temps qui compose notre vie, comme de l'espace qui l'enferme. Il n'a rien de commun avec la nature créée et finie; les heures qui comptent notre existence ne coulent point pour lui. Il n'habite point les vastes régions où la création se déroule. Il est concentré tout entier dans un acte absolu et immuable qui ne se passe en aucun temps et ne s'accomplit en aucun lieu.

Les choses étant ainsi, et la logique des idées ne leur permettant guère d'être autrement, nous donnent-elles lieu d'espérer que Dieu

s'occupe de nous? A notre tour, pouvons-nous trouver dans une telle idée le moyen facile et pratique de nous préoccuper de lui?

Si Dieu est immuable, immuable dans sa pensée, tout aussi bien que dans ses actes, que sommes-nous, nous pauvres êtres, nés hier et destinés à mourir demain? nous qui, dans ce peu d'heures que nous vivons, n'avons un instant cessé de grandir ou de décroître; nous dont l'existence est un fleuve qui court, comme disait dans sa langue gracieuse la poésie philosophique des Grecs, un *devenir* incessant, comme s'exprime, dans son idiome abstrait et lourd, l'ontologie germanique? Que sommes-nous, avec nos membres qui s'affaiblissent, nos sens qui s'émoussent, nos humeurs qui s'altèrent, nos larmes qui se tarissent, nos joies qui s'épuisent, nos passions qui s'allument et s'éteignent? Que sommes-nous, nous qu'un rayon de soleil, qu'une goutte de pluie, qu'un nuage qui passe, font éclore ou sécher, briller ou ternir? Que sommes-nous, nous que le matin ne retrouve jamais tels que le soir nous a laissés, nous qui passons, aussi rapidement que la lumière, des premières lueurs de l'aurore aux feux du couchant? Si Dieu est la perfection immobile, nous sommes, nous, le mouvement et l'imperfection par essence.

Dès lors, comment M. Simon voudrait-il nous persuader que Dieu, tel qu'il le conçoit, peut s'occuper de nous? Penser à nous, c'est penser à un objet qui change sans cesse, c'est changer par conséquent soi-même de pensée. La pensée ne peut être immuable quand son objet est mobile, Dieu ne peut avoir qu'une seule, suprême, sublime, toujours identique pensée, éternelle et absolue comme lui-même.

Nous comprenons encore moins comment ce Dieu prendrait soin de nous. Nos besoins, nos désirs, sont divers et changeants comme notre nature; divers aussi sont les soins que nous réclamons. Pour subvenir a de tels besoins, il faut prendre aujourd'hui telle précaution et demain telle autre : approcher l'aliment de cet être qui a faim, faire couler l'eau auprès de celui qui a soif, allumer le feu et l'éteindre. Prendre soin d'un être qui varie à toute minute, c'est nécessairement changer d'action pour le suivre dans ses rapides modifications. Dieu ne peut faire qu'une seule, suprême, sublime, mais toujours identique action.

Ainsi s'avance l'impitoyable logique, ainsi se creuse sous ses pas l'abîme qui sépare de nous le Dieu que notre raison seule découvre

Réciproquement, nous, faibles intelligences, comment pourrions-nous nous occuper de Dieu? Pour se préoccuper d'un être, il faut non sans doute le pénétrer tout entier, ni le comprendre à fond (que de choses nous aimons sans les bien comprendre! et qu'y a-t-il, à vrai dire, que nous comprenions tout à fait?), mais il faut pourtant en saisir quelque partie, s'en faire une idée, une image quelconque, même im-

parfaite, obscure et grossière. Pour aimer, pour chérir, pour adorer Dieu, il faut connaître au moins, comme dit le Psalmiste, le bord de ses voies, il faut apercevoir comme Moïse le pli de sa robe. Or, de bonne foi, ce Dieu qui ne change jamais de pensée, ni de sentiment, ni d'acte, ce Dieu qu'aucune de ses œuvres ne peut manifester au dehors (car tout ce qui est autour de nous, étant mobile, ne peut être l'expression de sa parfaite immutabilité), — ce Dieu existe-t-il, sous une forme appréciable, dans l'intelligence qui l'affirme? Un être en dehors du temps et de l'espace, en dehors, par conséquent des conditions mêmes de l'être telles que nous les connaissons, cela présente-t-il à notre esprit une notion qu'il puisse soutenir un instant, vers laquelle il puisse lever même le regard d'une muette adoration? Tout jugement au fond contient une équation, c'est-à-dire une proportion : il faut un terme moyen qui unisse les deux extrêmes : il n'y en a point entre ce Dieu et nous. Nous ne pouvons donc former de lui aucun jugement. Sur cette impossibilité où nous sommes de comprendre Dieu, même par sa plus minime partie, de nous en faire même une confuse image, M. Simon est aussi affirmatif qu'on puisse être. Il a ce chapitre entier intitulé : *de l'incompréhensibilité de Dieu*. « Rien de ce qui convient à l'intelligence humaine, dit-il, ne peut convenir à la sienne (p. 87). » « ..... C'est par un abus manifeste que nous employons les mots d'être, de penser et de sentir, de vouloir, tantôt en parlant de Dieu, tantôt en parlant de nous-mêmes, nous voulons dire qu'il est la cause parfaite et inconnue de ce que nous appelons, l'être, la pensée, l'amour et la volonté. » (P. 88 et 89.)

Ainsi, voilà qui est bien entendu, de l'aveu de M. Simon lui-même, le Dieu que sa logique nous démontre, ce n'est point le Dieu de la Genèse à l'image duquel l'homme fut fait, et dont l'homme, par conséquent, pourrait essayer de se faire quelque idée en cherchant en lui-même cette noble ressemblance. C'est un Dieu incompréhensible de tout point, dont nous ne pouvons guère affirmer, en ce qui nous touche, qu'une seule chose, c'est que sa nature lui interdit de penser à nous. Dès lors la réciproque est légitime et naturelle : il faut s'attendre qu'elle ne tardera pas. L'homme oubliera vite un Dieu qui l'ignore, et ainsi s'écroule des deux parts ce rapport de Dieu et de l'homme, sur lequel doit se fonder tout l'échafaudage d'une religion naturelle.

La rigueur de cette conclusion surprendra, choquera même, je le sais, plus d'un lecteur. Pour des esprits formés à l'école de la religion chrétienne, nourris de ses sucs généreux et de son lait maternel, et qui en gardent, malgré qu'ils en aient, même au sein de l'indifférence ou de l'incrédulité, les habitudes et les traditions, cette froide et impassive image d'un Dieu solitaire se présente inattendue, inaccoutumée,

insupportable. La Bible, qui nous a promenés, dès l'enfance, de l'Éden au Calvaire, du buisson ardent à la crèche de Bethléem, a laissé dans nos imaginations une impression de Dieu bien différente. Ses souvenirs touchants et vifs nous poursuivent partout, et nous sommes tout dépaysés quand il nous faut monter sur ces sommets dépouillés de la dialectique pour y contempler un dieu abstrait et insensible couvert d'un manteau de glace. Mais M. Simon, j'en suis sûr, n'éprouve point de pareille surprise : ce n'est pas lui qui nous accusera d'abuser de la logique pour pousser ses raisonnements à une extrémité absurde. Le problème que nous soulevons ici après lui, il le connaît, il en apprécie mieux que nous la redoutable portée. Le problème d'établir un rapport quelconque entre Dieu, qui est l'immutabilité substantielle, et les êtres créés dont la mobilité est l'essence, le problème des relations de l'Être absolu et des êtres relatifs, de l'unité et de la diversité, ce problème, M. Simon, versé comme il l'est dans toute l'histoire de la philosophie antique, en connaît mieux que nous l'étiquette ancienne, l'histoire fameuse et les fortunes singulières : il en a suivi, étudié toutes les phases. Il sait que nous ne lui donnons ici, dans une argumentation très-superficielle, ni sa forme la plus rigoureuse, ni toute sa légitime extension. Il sait qu'il a fait pâlir les plus sublimes fronts de la sagesse antique, qu'il a donné naissance aux rêveries de l'école d'Élée, que Platon n'y échappait que par de poétiques inconséquences, Aristote par d'ingénieux sophismes, l'école néoplatonicienne d'Alexandrie par les combinaisons d'une trinité arbitraire. Il sait que ce fut là toujours et de tout temps le fantôme de la métaphysique, la pierre d'achoppement de la philosophie spiritualiste [1]. Que si ce problème est embarrassant même pour établir sur de solides bases une ontologie destinée à nourrir les méditations de quelques penseurs, quel obstacle n'opposerait-il pas à la fondation d'une religion naturelle, c'est-à-dire d'un système de croyances adressé non à l'élite, mais au commun des êtres libres, et qui prétend, non à exercer leur pensée, mais à s'emparer de leur cœur pour gouverner leur conduite? Si le Dieu de la logique décourage et désespère même ceux qui ne veulent que le contempler en silence, que sera-ce de ceux qui voudraient l'invoquer et le servir? S'il est trop obscur pour être connu, que sera-ce pour être aimé?

[1] Je n'ignore pas que sur ce problème de l'immutabilité de Dieu ainsi que sur d'autres, dont l'exposé va suivre, beaucoup de philosophes chrétiens, à commencer par les maîtres de la scolastique, ont présenté d'ingénieuses solutions. Mais, outre que je n'avais point à me prononcer sur des solutions que M. Simon n'admet pas, l'existence seule de problèmes épineux est un obstacle suffisant à l'établissement d'une religion qui doit, par essence, être d'un accès facile à tous les esprits.

II

Nous voici donc arrêté court dans cette première recherche d'une religion naturelle : le terrain nous manque brusquement sous les pas, et laisse entre Dieu et nous un gouffre béant que rien ne peut combler. Les défenseurs de la religion naturelle insisteront pourtant, je le sais. Quoi ! vont-ils dire, un Dieu immuable, étranger et indifférent aux hommes et au monde, est-ce bien là le seul Dieu que la raison, que la conscience humaine aperçoivent ? N'argumentons pas, ne discutons pas; laissons de côté la logique, avec ses pointes acérées et le dédale de ses sophismes. Ouvrez les yeux et regardez. Est-ce que le spectacle de la nature ne nous révèle pas, à lui seul, la Providence d'un Dieu aimable et sage qui gouverne le monde comme un bon roi et prend soin des hommes comme un bon père ? Est-ce que vous ne voyez pas partout la main, est-ce que vous ne suivez pas partout la trace de cette Providence ? Depuis Newton, qui entend l'harmonie des mouvements des mondes lumineux se balançant dans les airs, jusqu'à Hervey suivant, sous le tissu de nos organes, le fleuve de notre sang qui circule par d'imperceptibles canaux ; est-ce que toute la science humaine fait autre chose que de proclamer la merveilleuse organisation, les combinaisons pleines d'une infinie sagesse de la providence de Dieu ? Est-ce que cet appel, cette invocation à la Providence n'est pas sur les lèvres du plus petit enfant qui vient de naître ? La providence de Dieu n'est-elle pas inscrite en traits ineffaçables et au fond du cœur de tout homme, et au frontispice de la nature ? Vainement, par conséquent, peut-on dire, le raisonnement, un raisonnement forcé peut-être, et à coup sûr subtil, voudrait nous obliger de croire que Dieu est impassible et indifférent ; la raison et les sens nous crient qu'il prend soin de la terre et de nous ; et, laissant murmurer la dialectique et gronder les sophistes, nous pouvons trouver dans ce sentiment impérieux et invincible la base solide qui nous est nécessaire pour fonder une religion naturelle.

Tel est, en effet, le parti que prend résolûment M. Jules Simon dans son second livre. Le premier était intitulé, *De la nature de Dieu* ; le second a pour titre *De la Providence.* Le premier ne nous parlait que d'un Dieu immuable et impassible, incompréhensible surtout pour nous, dont nous ne pouvions rien dire, rien affirmer, pour qui nos éloges mêmes et nos actions de grâce étaient une dérogation à sa grandeur. Le second nous entretient, au contraire, d'un Dieu qui a créé le monde et qui le gouverne, qui conduit et règle tout ce qui s'y passe, qui compte les cheveux de notre tête et les battements de notre cœur. Comblés des bienfaits d'un tel Dieu, nous sommes invités à

proclamer sa bonté et sa sagesse : la reconnaissance nous fait un devoir de l'admiration.

Ne pensez pas que M. Simon veuille nous dissimuler ni se dissimuler à lui-même combien cette transition est brusque, quelle contradiction s'élève entre cette nouvelle image de Dieu puisée dans le spectacle de la nature et la notion de l'Être infini et parfait, telle que tout à l'heure la logique l'avait amené à le reconnaître. M. Simon ne se paye point d'apparences et dédaigne les équivoques. Il expose lui-même la difficulté, sans détour, et jamais peut-être, plus que dans cette sincère exposition, il n'a fait éclater la principale qualité de son caractère, qui est la franchise, et le principal mérite de son esprit, qui est la clarté.

« Notre pensée, dit M. Simon (p. 223 et 224), est si faible quand elle s'applique à ces matières, qu'elle se contredit même dans les développements qu'elle donne à l'idée de perfection. Car, tantôt on ne veut voir dans la perfection que l'unité immobile, et tantôt elle veut y voir tous les attributs de la Providence, la bonté, la prévoyance, l'action incessante. Il en résulte en quelque sorte deux philosophies opposées, entre lesquelles nous devons chercher une conciliation... Pénétrons-nous bien de la nature de la difficulté avant de tenter de la résoudre. Il est incontestable que, quand nous pensons à Dieu, en partant de l'idée de la perfection absolue que nous trouvons au fond de notre raison, et quand nous nous élevons à lui... en prenant le monde pour point de départ, nous arrivons à des spéculations d'une nature très-différente et qui ont chacune leur inconvénient. La première méthode nous conduit à un Dieu immuable dans lequel il n'y a place pour aucune imperfection et aucune limite, et la seconde à un Dieu plus accessible et plus humain, dont la majesté attire notre amour sans effrayer notre intelligence, et dont nous croyons sentir au-dessus de nous la main paternelle... *Le Dieu immuable de la métaphysique ne peut penser qu'à lui-même; il ne peut aimer que lui-même, son action se termine en lui-même. S'il pense au monde, s'il l'aime, s'il le produit, s'il le gouverne, le temps, l'espace, et, par conséquent, l'imperfection, pénètrent en lui; il dégénère de son unité absolue... : la petitesse du monde abaisse Dieu et l'amoindrit.* Au contraire, le Dieu . . . . . du sens commun aime le monde, s'en occupe, le gouverne; il répond par des bienfaits à nos prières, il peut donc en être touché : nous avons, dans notre bassesse, quelque action sur cette grandeur infinie. Ainsi son immutabilité n'est pas entière; son éternité, que le monde traverse, n'est pas indivisible... Que résoudre dans un tel antagonisme? Faut-il renoncer à la notion de la perfection, qui entraîne inévitablement l'immutabilité? ou à la notion de la Providence, qui rend l'immutabilité impossible ? »

Il est difficile de mieux poser une difficulté et de l'aborder de front

plus résolûment. Puis, la question posée, voici à peu près comment M. Simon raisonne pour s'en tirer.

L'immutabilité divine résulte, par une conséquence nécessaire, de la notion même d'un être infini et parfait; mais la Providence divine résulte, par une conséquence tout aussi nécessaire, du spectacle même de la nature. Il est impossible de jeter les yeux autour de soi sur le monde créé ou de les reporter en soi-même dans sa conscience sans apercevoir partout la trace d'une volonté sage, puissante et bienveillante. L'ordre merveilleux du monde atteste partout une organisation savante qui ne peut avoir qu'un Dieu pour auteur et ne peut être maintenu que par une main divine. *Les cieux racontent la gloire de Dieu*, de sorte que, si l'immutabilité de Dieu est logiquement certaine, sa Providence est manifestement évidente. L'une a pour elle la nécessité impérieuse du raisonnement, l'autre le témoignage tout aussi impérieux des sens. L'une s'empare de l'esprit qui discute, l'autre éclate à l'œil qui regarde. Entre deux vérités aussi bien démontrées, aussi solidement appuyées l'une que l'autre, il n'y a ni choix ni sacrifice à faire. Il faut les affirmer toutes deux, en osant avouer qu'on ignore leur mode de conciliation. Il y a, d'ailleurs, une chose qui accorde tout. Dieu est incompréhensible; nous ne sommes pas forcés de pénétrer le secret de sa nature. Ne mutilons pas ses attributs.

Ainsi parle M. Simon. Parler ainsi, on en conviendra, ce n'est pas résoudre la difficulté; c'est, au contraire, l'accepter pleinement et s'y résigner avec soumission.

Les amis de M. Simon, j'en suis sûr, trouveront fort à dire à ce mode de procéder, qui n'est, en effet, mentionné dans aucun traité de logique. Les amateurs de la logique pure, les gens qui ne connaissent d'autre certitude que la nécessité mathématique, n'approuveront certainement pas qu'on mette ainsi le témoignage toujours vague du sens commun et des sens sur la même ligne que le raisonnement par A plus B. Les adorateurs exclusifs du sens commun, au contraire, les esprits prétendus positifs et pratiques, qui ne veulent rien admettre que ce qu'ils comprennent parfaitement, ne goûteront pas davantage cette manière de se retrancher derrière l'incompréhensibilité divine et la faiblesse humaine pour se dispenser d'expliquer ce qu'on affirme. Ils y verront un état d'intelligence qui sent la foi plus que la raison et qui leur paraîtra peu digne de cette indépendance de l'esprit humain, la première conquête à leur gré des temps modernes.

Nous laisserons M. Simon se démêler dans les reproches qui lui seront sûrement adressés par des gens qu'il connaît bien et qui ont certainement déjà donné lieu, j'en jurerais sans le savoir, à plus d'un débat intime et domestique. Pour notre part, nous le dirons sans détour, il est peu de pages de M. Simon qui nous aient inspiré de lui

une plus haute estime que celles que nous venons de citer. Nous y trouvons un mélange rare de la fermeté d'esprit du philosophe et de cette modestie qui, elle aussi, est une preuve de force. Sur des vérités aussi hautes que celles dont traite la métaphysique, et où il est plus naturel à l'homme d'ignorer que de savoir, lorsque l'esprit humain est parvenu, par des voies différentes, à la connaissance de deux propositions qui lui paraissent également certaines, mais qui ne lui semblent pas aisément conciliables, c'est une conduite qui nous semble à la fois virile et sensée que d'affirmer hardiment les vérités connues et de confesser humblement qu'on ignore le secret de les faire accorder. Il vaut beaucoup mieux déposer dans le sein de Dieu le noble aveu de cette ignorance que de torturer ou de mutiler les vérités, pour les réduire à la taille de notre intelligence. C'est ce que Bossuet appelle quelque part, dans son magnifique langage, tenir *fortement les deux bouts de la chaîne*... sans s'inquiéter de savoir où et comment ses anneaux se joignent. C'est l'acte d'un esprit bien fait qui a le sentiment de ses droits et de ses limites, qui joint au culte de la vérité la mesure de sa propre faiblesse. En ce genre, suivant nous, la réserve est plus méritoire que la témérité; sur la pente rapide de la dialectique, la force du temps d'arrêt est plus rare que celle de l'élan.

Seulement, pour être entièrement de bonne foi avec M. Simon, nous devrons l'avertir que notre approbation ici n'est pas tout à fait désintéressée; le procédé qu'il emploie pour affirmer à la fois l'immutabilité de Dieu et sa providence, ce procédé qui consiste à énoncer deux vérités qui semblent contradictoires, sans se croire obligé de les concilier, et en s'en remettant à Dieu et à l'avenir pour découvrir le moyen inconnu de leur accord, ce procédé, disons-nous, nous avons, nous chrétiens, des raisons toutes particulières et personnelles d'y adhérer avec empressement. C'est un acte d'humilité intellectuelle que nous pratiquons tous les jours en récitant dans nos prières le symbole de notre foi. Ce que nous appelons un mystère, et à ce titre ce que nous embrassons avec amour et répétons les yeux baissés, c'est précisément l'affirmation simultanée de deux vérités, appuyées toutes deux sur une autorité, irréfragable à nos yeux, mais dont l'apparence est contradictoire et dont la conciliation nous échappe. La Trinité, l'Incarnation, ne sont que des propositions de ce genre, affirmées par nous avec ce même mélange de certitude et de réserve, de conviction et d'humilité. J'ose assurer à M. Simon qu'elles ne présentent rien de plus difficile à confesser, qu'elles ne pèsent pas sur l'esprit du chrétien d'un poids plus lourd, ne l'oppriment et ne le dépriment pas plus que la singulière assertion qu'il offre aujourd'hui lui-même à la croyance des sectateurs de la religion naturelle. Un Dieu triple et un Homme-Dieu ne sont pas plus contradictoires qu'un Dieu immuable qui gouverne le monde,

c'est-à-dire un Dieu immuable qui se meut. C'est là un mystère de religion naturelle qui égale, s'il ne dépasse pas, tous les mystères de la religion révélée. C'est un mystère de raison qui vaut tous les mystères de foi. Nous consentons bien volontiers à ne pas chercher querelle à M. Simon sur une difficulté qu'il n'a pas créée et qu'il a le mérite de ne pas éluder. C'est à une condition cependant, c'est que le droit qu'il s'attribue, il ne nous le contestera pas, un peu plus tard, à son tour : c'est que, après avoir imposé à ses disciples une croyance véritablement mystérieuse, il s'engagera à ne pas opposer plus tard aux mystères du christianisme une exception préalable hautaine et une fin de non recevoir dédaigneuse. Autrement il y a dans l'Évangile une certaine parabole sur *la paille* et sur *la poutre* dont nous serions affligés mais obligés de le faire souvenir.

Cette réserve faite pour valoir ce que de raison en temps opportun, suivons M. Jules Simon sur le nouveau terrain où il se place. Laissons de côté, avec lui, le Dieu immuable de la logique; ne pensons qu'à la Providence qui gouverne la nature. Oublions le Dieu qui confond l'intelligence; ne pensons qu'au Dieu qui parle aux sens et au cœur. Serons-nous plus heureux en dirigeant notre recherche de ce côté? La Providence, telle que M. Simon la décrit et l'admire, va-t-elle nous fournir l'élément indispensable d'une religion, et n'oublions pas quelle est cette condition : c'est un rapport direct entre l'homme et Dieu, fondé sur un échange d'amour et de reconnaissance. Ne nous lassons pas de le redire, il faut que Dieu s'occupe de la destinée de l'homme et se rende maître de sa pensée. Voyons si la Providence de M. Simon a rempli cette condition.

M. Simon n'a pas de peine sur la trace de tous les grands maîtres de la réflexion et de l'art, à décrire, par des traits touchants, l'action bienfaisante de la Providence dans la nature. Toute la poésie, toute l'éloquence humaine se déploient, depuis des siècles, sur ce grand sujet sans parvenir à l'épuiser; et, disons le, la nature, dans un cantique éternel, se célèbre elle-même mieux qu'aucun poëte ne l'a su chanter :

Tout l'Univers est plein de sa magnificence,
. . . .
Il donne aux fleurs leur aimable peinture,
Il fait naître et murir les fruits,
Il leur dispense avec mesure,
Et la chaleur du jour et la fraîcheur des nuits,

. . . .

Ce sont là des vers incomparables; mais regardez la campagne un soir d'été ; et de ces moissons dorées, que caresse un souffle léger, du murmure des eaux, de cette verdure parée des perles de la rosée, du concert de tant de forces actives et paisibles, du sein de

ce repos fécond de la terre, va s'élever une hymne d'adoration qu'aucune mélodie humaine ne peut égaler.

La plume ne saurait décrire, le pinceau ne saurait rendre les ressorts, infinis dans leur délicatesse, de cette sagesse providentielle. Toutefois M. Simon trouve dans le spectacle de la nature un trait qui le frappe particulièrement et qui est à ses yeux le caractère principal de sa divinité et de sa grandeur. C'est la constante, l'uniforme régularité de ses lois. La course régulière des astres dans les cieux, le retour régulier des saisons sur la terre, l'uniformité des lois physiques qui régissent les corps, le développement réglé des principes organiques qui les animent, toutes ces traces, en un mot, d'un plan fixe et bien ordonné; ce sont, suivant lui, là les meilleures, les plus irréfragables preuves qui attestent que la nature est l'œuvre d'un auteur intelligent et suprême. La confiance dans la régularité de ces lois naturelles fait le fond de toute vie humaine; leur recherche fait l'objet de toute science. Dieu, a-t-on dit, par une noble expression, a ordonné une fois et obéit toujours : *Semel jussit, semper paret*. Ce pourrait être aussi la devise du chapitre que M. Simon a intitulé : *Dieu gouverne le monde par des lois générales*. Cette régularité parfaite des lois naturelles lui paraît non-seulement la preuve évidente, mais la condition nécessaire d'une action divine. L'homme retouche ses œuvres parce qu'elles sont imparfaites; il essaye, il tâtonne, il répare. L'accident détruit ses calculs, l'imprévu dérange ses prévisions. Mais une puissance infinie, qui a pu tout disposer à son gré, une sagesse infinie qui a pu tout prévoir, puisque tout ce qui arrive émane d'elle, ont dû faire une fois pour toutes un plan fixe et invariable dont rien ne peut contrarier le développement; ce plan embrasse tout, comprend tout, suffit à tout; tout y est prévu et pourvu par un petit nombre de lois générales. « Dieu, dit M. Simon, que nous aimons toujours à citer (p. 266), n'est pas comme un ouvrier malhabile qui fait divers essais avant de trouver la forme juste; il n'est pas comme le peintre qui, d'abord, dispose sa toile, broie ses couleurs, esquisse son dessin, puis l'arrête et dispose enfin les ombres et les couleurs. Il est clair que sa pensée saisit du premier coup ce qui est le mieux, et que dans le même temps sa puissance l'exécute. Il ne se peut que cet ouvrier s'y prenne à deux fois et qu'un ouvrage sorti de telles mains ait besoin d'être réparé. »

Rien ne paraît mieux raisonné ni plus justement déduit; il a bien fallu déroger un peu à l'immutabilité divine pour reconnaître en Dieu une providence; dérogeons-y le moins possible. A défaut de l'immutabilité absolue de la substance, que les actes divins au moins soient réglés par une volonté inébranlable.

Seulement quelque chose manque à ces nobles paroles pour être

aussi consolantes qu'elles sont élévées. Elles soulèvent une difficulté que M. Simon connaît aussi bien que nous et qui se pose involontairement dans l'esprit. Nous l'exposerons sans détour.

Dans ce monde si bien ordonné, — où tout, depuis le cèdre jusqu'à l'herbe, depuis l'insecte qui boit la rosée jusqu'à la baleine qui soulève les vagues d'un coup de sa nageoire, a sa place et sa nourriture préparées, — subsiste pourtant une grande, une déplorable singularité. Dans ce monde, chef-d'œuvre d'ordre; dans ce monde œuvre d'un être tout-puissant, qui n'a de limites que sa propre sagesse et ne suit d'autres inspirations que celles de sa propre bonté, il y a pourtant des êtres qui souffrent ! La souffrance habite et parcourt ce théâtre de la bienveillance et des prédilections divines. Il y a ici-bas, et en grand nombre et tous les jours, des désirs qui ne sont pas satisfaits, des destinées qui s'écoulent dans la torture des privations ou dans le malaise d'un insupportable vide. Le mal, la douleur, ont une entrée large et facile dans l'œuvre de Dieu ! Presqu'à tous les degrés de la création, le mal présente sa face hideuse. Au fond des forêts qu'aucun œil humain n'a pénétré, le chant joyeux de l'oiseau est interrompu par le cri aigu de l'animal innocent que le lion égorge pour s'assouvir. Le sol n'est pas seulement abreuvé par la source qui le rafraîchit ou la rosée qui le féconde. Des ruisseaux de sang et de larmes viennent partout y répandre leurs flots stériles et brûlants comme la lave.

Cette présence du mal et de la douleur dans l'œuvre d'un Dieu de bonté est un des plus grands problèmes que la réflexion soulève dans la pensée qui médite. Depuis des siècles, c'est l'épouvante, le scandale, la torture des philosophes. Ici encore, M. Simon le sait bien, nous n'inventons, nous n'aggravons rien. Nous ne sommes que l'écho des longs gémissements de tous les âges. Les aventures de ce problème sont fameuses dans les annales de lesprit humain. Que de génies se sont épuisés à le résoudre, et, pour justifier Dieu contre la plainte et le murmure des êtres souffrants, ont sacrifié, les uns son unité, comme Manès, les autres sa toute-puissance, comme Leibnitz ! D'autres enfin, comme Zénon sous son portique, le visage contracté et les muscles tendus, ont nié la douleur pour se dispenser de l'expliquer. Vains efforts ! la douleur continue à travers le monde sa course mystérieuse; sous l'accablement qu'elle cause, le commun des êtres, appesanti comme l'esclave de la glèbe, a perdu presque la force de s'en étonner! Seul, le chrétien, pour qui les récits de la Genèse ont soulevé un coin du voile, contemple encore cette abime, sinon sans surprise, au moins sans terreur.

M. Simon pose lui-même encore ici la difficulté et la discute, suivant son procédé, sans la résoudre (p. 184-222). Il repousse, sans presque la discuter, l'hypothèse la plus plausible qu'on ait présentée pour

la simplifier. Celle d'un désordre survenu dans la création par la rébellion d'une volonté libre, se trouve ce système *de la chute*, comme il l'appelle, dénué de tout fondement philosophique. Nous ne le suivrons pas dans ce développement; nous ne voulons considérer le problème que dans l'intérêt qui nous préoccupe en ce moment, c'est-à-dire pour les conséquences qui en résultent dans la recherche d'une religion naturelle.

De cette souffrance, en effet, qui n'épargne aucune partie de la création vivante, l'homme assurément n'est point exempt. Privilégié de la création; son privilége s'étend au mal comme au bien. Nul être ici bas, on peut le dire, ne jouit et ne souffre autant que lui. A conditions même égales, d'ailleurs, il a deux facultés qui multiplient pour lui toutes les impressions, bonnes ou mauvaises, deux échos intérieurs qui répètent tous les sons, deux miroirs qui reflètent tout les images, la mémoire et la prévoyance. L'animal souffre, mais, aussitôt guéri, il oublie sa souffrance; mourant, il ne sait pas encore qu'il va quitter la vie. Tout entier au moment présent, il en supporte mais il n'en exagère pas les souffrances; il en savoure les éphémères voluptés, il ne voit pas poindre et croître le mal devant lui. L'homme, au contraire, quand il a souffert, obsédé du souvenir de ses maux, ne goûte qu'avec méfiance les instants fugitifs de soulagement et de relâche qui lui sont accordés. La prévision du mal le désole autant que le mal lui-même; et, à peine a-t-il ouvert les yeux, que l'inévitable mort projette son ombre sur la fleur à peine éclose de sa vie. Sa raison double ainsi pour lui la part de souffrances qu'une mystérieure disposition lui a préparées.

Et maintenant l'homme qui souffre, l'homme que la douleur atteint sous une de de ses innombrables faces, qu'elle étreint sous une de ses serres, a-t il, dans le système de la religion naturelle et de M. Simon, une raison suffisante de croire que Dieu ait souci de ses maux, entende ses gémissements et se mette en peine de le soulager? L'homme qui souffre est-il en droit de penser que la providence de Dieu s'occupe de sa souffrance? C'est toujours la même question, et, bien qu'un peu transformée, elle n'a rien perdu de sa généralité et de son importance. Car l'homme qui souffre, c'est tout homme sans distinction; un peu plus tôt, un peu plus tard, tout homme est condamné à souffrir. La souffrance, qui le reçoit aux portes mêmes de la vie, l'accompagne très-souvent dans le cours du voyage, et, en tout cas, l'attend inévitablement à son terme. Il n'est personne, par conséquent, qui n'ait intérêt à savoir si Dieu s'occupe de nos souffrances.

Osons le dire : à cette question ainsi posée, si M. Simon est conséquent avec lui-même, si la providence de Dieu est bien telle et seu-

lement telle qu'il la décrit, si elle procède bien réellement et exclusivement d'après les règles qu'il a établies, — si le plan de la Providence a été arrêté une fois pour toutes, et si aucun désordre ne s'y est glissé par le crime et l'abus d'une volonté étrangère; — il faut répondre négativement. Non, en nous en tenant, comme M. Simon, aux lumières qui résultent du spectacle de la nature observé par notre raison, nous n'avons aucun motif suffisant d'affirmer que la providence de Dieu ait souci des souffrances de l'homme.

De deux choses l'une, en effet : puisque cette providence a tout réglé, tout prévu par un plan général que rien n'est venu altérer, puisqu'elle gouverne tout par un petit nombre de lois fixes qui embrassent tous les cas particuliers, le mal que nous souffrons est entré par la volonté divine dans ce plan primitif et invariable, et alors il a été non seulement permis, mais prévu et arrêté d'avance; ou bien ce mal est trop peu de chose, il tient trop peu de place dans l'ordre général du monde, il dépare par de trop imperceptibles défauts la beauté de l'univers, pour que Dieu ait daigné un instant y arrêter ses regards. Nos douleurs sont ou ordonnées ou inaperçues. Dans ces deux cas, Dieu ne pense point à nous; il nous a, au début de la création, condamnés ou négligés; mais notre sort, décidé ou dédaigné, ne doit plus arrêter aujourd'hui sa pensée.

M. Simon ne peut se refuser à cette conséquence, à moins d'une nouvelle dérogation aux lois de la logique, qui, cette fois, n'aurait pas de raison suffisante. Car ici ce que le raisonnement déduit, le spectacle du cours ordinaire de la nature, superficiellement observée, paraît, il faut le dire, non le contester, mais plutôt au contraire le confirmer. La nature, en effet, est admirable dans ses précautions multipliées et délicates pour les besoins généraux et ordinaires de notre espèce; mais, dès qu'il s'agit des besoins spéciaux d'où naissent les souffrances de l'individu, cette même nature paraît ordinairement froide, inattentive, indifférente. Autant elle semble s'être préoccupée de s'assurer, par des dispositions d'une merveilleuse sagesse, que la race humaine se maintiendra, se propagera sur la terre à des conditions tolérables et même douces, autant elle paraît s'être peu souciée que tel ou tel des êtres dont cette race est composée souffre, languisse et s'éteigne dans une stérile et douloureuse obscurité. Pleine de soin pour l'humanité en général, on dirait qu'elle n'a pas un regard pour l'homme en particulier. Dès qu'une des lois universelles que sa bonté prévoyante a établies est trompée par quelque accident dans son application, l'être ainsi délaissé n'a plus ni recours auprès d'elle ni ressources en lui-même.

Un enfant, par exemple, vient au monde; la nature, par une loi générale et touchante, a pourvu à son existence; elle a fait couler le

lait dans les mamelles de la mère, et la tendresse à flots non moins pressés dans son cœur; elle a mis au plus intime de l'âme du père un sentiment fort et doux comme l'amour, qui lui fait consacrer à la défense de son jeune enfant toute l'énergie d'un âge mûr, toute la vigueur de muscles aguerris. Incomparable disposition! Qui pourrait contempler sans s'attendrir tant d'amour et tant de courage mis au service d'un être chétif et nu? Mais que le père vienne à périr dans le cours des travaux périlleux qui doivent lui gagner le salaire du jour, que la mère ne puisse survivre aux douleurs et aux joies de l'enfantement, voilà l'enfant dépourvu de tous les soins que la nature lui a préparés : qu'est-ce que cette nature va faire pour lui? Rien, plus rien; son amour et son attention semblent épuisées, le pauvre être va périr sur la glèbe où on le dépose. Une loi générale avait assuré son existence; une loi générale le condamne aujourd'hui à la terminer.

Il faut, en effet, avoir le courage de l'avouer, ces lois uniformes et générales de la nature, qui sont aux yeux de M. Simon la grande démonstration de la Providence; ces lois générales, dis-je, souvent bienfaisantes pour l'homme, sont presque aussi souvent meurtrières. Elles le tuent aussi souvent qu'elles le sauvent. C'est par elles que nous naissons, c'est par elles que nous périssons. Elles assurent la perpétuité de la race, elles dévouent l'individu à la mort. De là vient ce phénomène, qu'elles sont pour chacun de nous un objet d'effroi presque autant que de consolation; nous vivons à la fois dans leur confiance et dans leur terreur. Les lois de la gravitation font rouler au-dessus de nos têtes l'astre qui donne à la terre la fécondité dont je dois me nourrir; mais que je sois placé sur une haute montagne et que le roc s'écroule sous mes pieds, et ces mêmes lois de la gravitation vont briser ma tête au fond de l'abîme. La vitalité de l'air atmosphérique renouvelle de minute en minute mon sang dans mes veines; mais, si la moindre lésion est venue altérer le tissu qui tapisse les conduits intérieurs de ma poitrine, cet oxigène va verser comme autant de gouttes enflammées qui mettent le feu dans tout mon être. Ah! sans doute, nous le disions tout à l'heure, quand l'âme est paisible, la vie heureuse, le sol couvert de fleurs, l'air plein de parfums, les lois générales de la nature apparaissent comme l'œuvre d'une puissance amie. Mais ces malheureux qui, l'autre jour, entassés sur le toit d'un réduit déjà chancelant, entendaient, au milieu du silence d'une nuit sans étoiles, tomber les eaux du ciel et monter les eaux de la terre, comment pense-t-on que leur apparaissait cette grande loi physique qui leur portait la mort en cherchant le niveau du liquide? Qu'il est fort, mais qu'il est terrible, ce pas régulier et méthodique des lois naturelles! On dirait une des grandes machines de la

science moderne : entrez-vous dans son mouvement, elle vous emporte; tombez-vous sur la route, elle vous écrase, broyant avec vous vos destinées, vos espérances et vos amours.

Cette machine irrésistible, c'est la Providence de M. Simon. Cet être invisible qui procède toujours par règles générales et irrévocables qui marche à son but et exécute son plan sans se laisser détourner un instant ni par les gémissements ni par les souffrances de l'homme; cet être, à dire le vrai, apparaît beaucoup plus à l'esprit comme une sorte de déification des forces de la nature, comme un nom collectif donné à une réunion d'idées abstraites que comme un Dieu vivant et bon, avec qui des rapports directs puissent être familiers et fréquents. Les philosophes du siècle dernier, attentifs à ne pas se compromettre, disaient simplement *la nature*, ce qui ne les empêchait pas de s'attendrir et de déclamer même beaucoup sur elle. M. Simon emploie un nom plus touchant et plus vrai, mais au fond c'est la même idée. La nature, devenue pour lui la Providence, n'a rien perdu de son impitoyable uniformité.

Ici encore, par conséquent, le premier élément d'une religion naturelle nous manque, puisque ce Dieu ainsi conçu ne peut ni ne doit s'occuper de nos besoins particuliers et de nos souffrances personnelles; et nous, de notre côté, quelles relations nous est-il permis d'entretenir avec un tel Dieu? En vérité nous aurons plus tôt fait de dire quelles relations nous sont interdites; nous verrons assez, par ce qui reste, à quoi se réduit encore ici le fonds de sentiments sur lequel on pourra bâtir une religion naturelle.

Entre la Providence, comme M. Simon la décrit, et l'homme, ne peut subsister aucun des rapports qui résultent de demandes adressées et de grâces obtenues. Du moment où Dieu ne s'occupe que des besoins généraux et ordinaires de notre race et non de nos besoins accidentels et particuliers; du moment où l'individu est embrassé tout entier avec ses misères, ses désirs et ses faiblesses, dans un plan invariable, dont aucun article ne peut être changé; du moment où tous nos maux ont été ou décidés sans retour ou négligés à dessein, il serait superflu à l'homme de rien demander, vu qu'il est sans espoir de rien obtenir. La part de biens à laquelle il peut prétendre, il la possède en vertu des lois générales du monde. La part de maux qui lui est échue en partage, ces mêmes lois générales lui font un devoir de la subir. Il n'a pas besoin de prier pour garder l'une, il serait superflu d'intercéder pour éviter l'autre. Entre le Dieu de la nature et l'homme il n'y a nul rapport ni de prière ni de grâce.

Point de prière, voilà qui est étrange; car, dans la langue et dans les idées communes, la prière c'est l'élément essentiel d'une religion. Demandez au passant ce qu'on fait dans cette église : C'est la maison

de Dieu, dit-il; on y prie. Dans l'acception vulgaire du mot, la prière est l'acte dont la religion est le sentiment; la prière est à la religion ce que la respiration est à la vie.

Point de prière, voilà qui est dur : car la prière n'est pas seulement le fond de toute religion, on pourrait dire qu'elle est le fond de toute âme humaine. S'il y a un besoin au monde qui survive à toute contradiction, qui fasse violence à toute obstination invétérée, et trêve à toute distraction étourdissante, c'est le besoin, c'est le sentiment de la prière. Oubliez Dieu, ce n'est que trop aisé; oubliez-vous vous-même, cela n'est pas impossible; oubliez l'univers entier sous l'empire d'une passion entraînante. Mais qu'il survienne un danger, que la mort se dresse devant vous, et la prière va s'échapper de votre bouche. Nul instinct physique n'est plus puissant ni plus rapide que cet instinct moral. L'homme précipité dans une chute inattendue lève ses yeux vers le ciel en même temps qu'il étend ses mains devant lui. Si un dernier bégaiement agite les lèvres décolorées d'un mourant, celui qui le veille entendra balbutier ces mots entrecoupés : Mon Dieu! sauvez-moi. Et cette mère qui serre contre sa poitrine son enfant agité des convulsions de la mort, elle suit sa respiration sifflante, la rapide décomposition de ses traits : son âme entière a passé dans celle de son enfant, mais la prière veille encore à côté de l'amour et de la douleur. L'instinct de la prière est lié à toutes les fibres du cœur maternel.

Venez, si vous l'osez, l'arracher à sa mère!

La religion naturelle est tenue d'avoir ce courage. Avec la Providence, comme elle la conçoit, la prière ne peut être qu'une illusion qui outrage la grandeur des desseins de Dieu. Un bon disciple de la religion naturelle doit extirper ce penchant des entrailles mêmes de l'homme. Nulle opération n'est plus douloureuse, nulle aussi n'est plus nécessaire. Le chirurgien doit l'accomplir sans frémir. Ni M. Simon, ni avant lui le plus éloquent interprète de la religion naturelle, n'ont reculé devant ce pénible devoir, et le formidable scalpel n'a pas tremblé dans leurs mains.

« Je médite, disait déjà Rousseau par l'organe de son vicaire savoyard, je médite sur l'ordre de l'univers, non pour l'expliquer par de vains systèmes, mais pour l'admirer sans cesse, pour adorer le sage auteur qui s'y fait sentir. Je converse avec lui, je pénètre toutes mes facultés de sa divine essence : je m'attendris à ses bienfaits, je le bénis de ses dons, mais je ne le prie pas, que lui demanderai-je? qu'il changeât pour moi le cours des choses? qu'il fît des miracles en ma faveur? Moi qui doit aimer par-dessus tout l'ordre établi par sa sagesse et maintenu par sa providence, voudrais-je que cet ordre fût troublé

pour moi? Non, ce vœu téméraire mériterait plutôt d'être puni qu'exaucé. »

Sur la trace d'un si grand maître, M. Simon, quoiqu'il laisse percer un peu plus de regret, ne peut hésiter. « C'est en travaillant, dit-il, et non en formant des vœux, que nous pouvons réussir. En courant dans une plaine, je sens tout à coup que la terre me manque et que je suis précipité : O mon Dieu! secours-moi. C'est le cri que la nature m'inspire. Mais comment Dieu me sauvera-t-il? sera-ce par un miracle en suspendant l'action des lois sur la pesanteur? Non, cette espérance ne traverse même pas mon esprit. Je demande à Dieu de me faire trouver une branche secourable au lieu de me laisser rouler jusqu'à l'abîme. Mais cette branche, elle est là, dans la direction de mon corps : si elle y était avant ma prière, j'ai prié en vain : si elle n'y était pas et que Dieu l'y mette, ce miracle n'est pas moins étonnant que de suspendre les lois de la pesanteur. Ainsi ma prière, si elle est sérieuse, est la demande formelle d'un miracle. C'est qu'au fond elle n'est que l'instinct irréfléchi d'un être faible qui se sent périr (p. 379-380). »

Ainsi n'en doutons plus : des rapports de l'homme avec la Providence de la religion naturelle, il faut retrancher complétement la prière. Hommes, faibles hommes, pauvres, malades, proscrits, vous tous dont l'inquiétude et l'espérance précipitent les battements du cœur, retenez bien ceci pour ne pas l'oublier : la religion qu'on vous propose est une religion sans prière!

Avec la prière et du même coup tombent nécessairement la reconnaissance et l'action de grâces. M. Simon fait de vains efforts pour sauver au moins cette forme de la prière. La justice et la logique s'y opposent. Point de bienfait, point de remercîments. Echappé d'un péril imminent, si je crois que Dieu m'en a tiré, j'irai avec ardeur aux pieds de son autel lui offrir ma gratitude. Mais, si j'ai été sauvé uniquement par l'action régulière des lois de la pésanteur, si l'action divine a été à la fois et indifférente à mon péril et étrangère à mon salut, de quoi l'irai-je remercier? Dieu lui-même se rirait de mes vœux et de l'importance que je me donne en croyant qu'il a daigné prendre part à mes traverses.

Mais, au moins, je puis admirer la majesté de ses œuvres, la prudence de ses combinaisons, la sage ordonnance du plan du monde. Et cette admiration ne sera pas dépourvue, il est vrai, de toute reconnaissance; car, en ma qualité d'habitant du monde, cette organisation me profite, et tout le bien qui m'arrive en est le résultat. Voilà, j'en conviens, les sentiments que M. Simon à le droit d'exiger de moi à l'égard de sa Providence. Il s'est occupé de psychologie, je m'adresse à lui de bonne foi : peut-il me demander, au nom de cette

idée abstraite qui exige une vue d'ensemble sur l'ordre général de l'Univers, quelque chose qui ressemble à la vivacité d'une ferveur religieuse? Croire que Dieu a fait, au début de la création, une sorte de charte constitutionnelle, en vertu de laquelle je reçois, pour quelques moments, une vie qui n'est pas exempte de jouissances, mais qui est traversée par des souffrances inévitables et assombrie par la certitude de la perdre; admirer la sagesse qui se manifeste dans la généralité des œuvres divines, malgré un très-difficile problème que je ne puis résoudre et dont je suis directement victime, cela suffit-il pour faire naître en moi le vrai sentiment de la piété? Ce sentiment, il faut l'appeler par son nom, c'est l'amour de Dieu. Le Dieu de M. Simon, je dois le respecter sans doute, l'admirer, lui obéir; mais en conscience, puis-je l'aimer? Un fils aime son père : mais le Dieu de M. Simon n'est pas un père dans le sein duquel je puisse verser mes peines et remettre le souci de ma destinée. Un sujet aime son roi, cela est plus rare, cela se voit cependant; mais le Dieu de M. Simon n'est pas même un roi, qui, après avoir administré un empire par de bonnes lois et de bons préfets, se montre parfois souriant à son peuple, et à encore des heures d'audience, où la victime d'une injustice peut venir se plaindre, où le coupable, même justement condamné, peut encore demander grâce, où l on peut obtenir remise d'une peine encourue ou d'une loi trop sévère. Le Dieu dont on m'entretient est un bon législateur, qui, dans des temps bien éloignés de nous, a fait de sages institutions, à l'ombre desquelles je puis vivre tolérablement heureux, en travaillant beaucoup, et en supposant qu'il ne m'arrive point d'accident. Je puis avoir pour sa mémoire, à un haut et vif degré, la nature du sentiment qu'on peut porter à l'auteur des *Institutes* et du *Code civil*. Bien habile qui allumerait à ce foyer languissant la flamme d'une religion !

Nous avançons péniblement dans cette longue étude; mais vainement marchons-nous : nous ne nous rapprochons pas du trône de la majesté divine. Dieu reste toujours caché à nos regards, soit derrière les nuages de la métaphysique, soit derrière le voile splendide de la nature. Nul rapport direct, nulle communication intime, nul dialogue personnel, si on ose ainsi parler, ne s'établit entre nous et lui. Nulle vraie religion ne prend naissance sur ce sol aride de la raison. Rien n'est décourageant, nous le sentons, comme cette lente et stérile recherche. Il nous en coûte de laisser notre lecteur sous cette impression de désappointement et de vide. Nous eussions aimé, avant de terminer, à opposer à cette froide image d'une Providence abstraite, telle que la raison la décrit, les traits familiers et chéris du Dieu de l'Évangile, qui entend la prière du pauvre, et dont la sagesse se révèle

aux petits enfants. Il nous eût été doux de réchauffer au soleil de la foi nos membres et nos cœurs glacés par cette longue station dans l'atmosphère décolorée de la raison pure. C'est une consolation qui ne nous est pas encore permise. Nous n'en avons point encore fini avec l'argumentation de M. Simon. Il nous faut étudier encore quels rapports il nous promet d'entretenir avec Dieu dans une destinée future, et sous quelle forme extérieure il nous permet de traduire dès ici-bas les sentiments que son Dieu nous inspire. L'*Immortalité* et le *Culte* font le sujet de ses deux derniers livres. Ce sera pour nous aussi l'occasion de nouveaux développements, que nous ne ferons pas attendre, car nous avons hâte de terminer.

ALB. DE BROGLIE.

La suite prochainement.

BIBLIOGRAPHIE FRANÇAISE

VIE DE HÉLION-CHARLES ALBAN, MARQUIS DE VILLENEUVE-TRANS, mort sergent de zouaves, sous les murs de Sébastopol, par le comte ANATOLE DE SÉGUR[1].

Ce livre, qui doit être lu par les hommes de cœur que passionnent l'héroïsme et la foi, est déjà entre les mains de tous ceux qui comptent au nombre des bénédictions de leur vie le bonheur d'avoir aimé Hélion, marquis de Villeneuve-Trans, et nul n'a eu plus d'amis que ce généreux et séduisant jeune homme. Il appartenait au plus intime, à M. Anatole de Ségur, de tracer de lui cette image suave et fidèle. S'il est vrai que, pour bien rendre un sujet pieux, il faut être pieux soi-même, assurément l'âme si chrétienne et si française de M. de Ségur, et sa main fraternelle, étaient excellemment préparées à ressentir et à retracer la tendresse, la vertu, le patriotisme et la piété de son ami. Le faire aimer davantage était le seul succès auquel il aspirât; il y a réussi, mais en obtenant une plus haute récompense. Sa vive émotion, éloquente sans emphase, communicative quoique contenue, a transformé ce modeste récit en un des meilleurs livres qui puissent être lus. Sur la terre où repose son ami, M. de Ségur n'a voulu jeter qu'une fleur, et, sans y prétendre, il a élevé un monument à sa mémoire et une colonne aux nobles causes qu'il a servies, la France et l'Église.

Mais que dire d'un homme mort à 29 ans, sergent de zouaves? Sa famille et ses amis mêlent justement leurs larmes. Mais que confier au public sur ce jeune soldat d'une armée illustre, si ce n'est qu'il est mort sans avoir vécu? Nomme-t-on la source que le sable tarit avant qu'elle ait pris son cours, et s'arrête-t-on pour recueillir le fruit tombé avant l'automne?

Froide illusion des indifférents! Lorsqu'un journal annonce que soixante-deux mille Français ont succombé en Crimée, ils tournent la page en soupirant à peine; la statistique prononce par un chiffre une oraison funèbre qui leur suffit.

Les cœurs généreux sentent différemment. La pensée seule de la guerre soulève au fond de l'âme comme un combat de sentiments contraires. Tant de sang et tant de gloire, tant d'horreur et de sublime, ont toujours mêlé la désolation à l'enthousiasme, et on ne peut, à ce spectacle, s'empêcher ni de pleurer ni d'applaudir. Tel fut l'héroïsme de l'armée de Crimée, que pein-

[1] Paris, chez Lecoffre.

dre un seul de ses soldats, c'est les peindre tous. Aussi le portrait d'un seul fait penser à l'armée tout entière, et, avec lui, en lui on admire, on contemple, on exalte, on pleure tous ses compagnons de triomphe. Avec quelques autres morts bien-aimés, Hélion de Villeneuve semble avoir été particulièrement choisi pour porter au comble cette inconsolable admiration, en nous présentant la jeunesse, la beauté, l'intelligence, la valeur, la gloire, illuminant un même front, flammes divines que la mort brutale vient éteindre.

Il appartenait à une des plus antiques familles de France, famille qui a eu des saints, et qui en a toujours; elle avait eu aussi des héros, et il conçut dès son enfance l'ambition de le devenir. A cette disposition guerrière, et à la forte éducation chrétienne qu'il reçut des leçons et des exemples de son père et de sa mère, il dut une trempe de caractère si vigoureuse, qu'avant vingt ans il méprisait la douleur, s'imposait en vue de Dieu des sacrifices austères, et ignorait la peur comme le mal. L'âge le grandit sans le changer. Je le connus à vingt-cinq ans, et je le vois encore ; sa physionomie heureuse reflétait les rayons intérieurs de son âme, qui était toute pureté et tout énergie. Il portait dans une mâle poitrine un cœur de vierge ; viril et tendre, gracieux et robuste, fier et humble, résolu et bon, prompt à la joie, prompt au recueillement, il exerçait sur ses amis le même ascendant que subirent plus tard ses soldats. Il n'était lui-même qu'un soldat, mais l'autorité du chef se laissait voir, sans qu'il y prétendît, sous la cordialité du camarade. Il inspirait la tendresse, mais il imposait le respect.

En vain, les entraînements de la jeunesse ternirent un instant à peine cette beauté morale; il sut en reconquérir tout l'éclat. Il avait appris de la religion que, pour être lâche devant la tentation, on n'est point obligé d'être lâche devant le remords. Le mal est à l'âme généreuse ce que la captivité est à l'oiseau du ciel : il meurt, s'il ne s'échappe et ne remonte d'un vol plus haut.

Des joies du monde, Hélion de Villeneuve tomba dans le plus profond des chagrins. Son père mourut, après l'avoir béni. Fils unique de sa mère, et désormais son unique appui, il fit un plus entier sacrifice de sa vocation militaire. Rien pourtant, ni le monde, ni la famille, ni des succès dans la carrière diplomatique ne parvenaient à l'en distraire. Quand la Révolution de 1848 éclata, il se fit soldat dans la vie civile, se battit à toutes les journées, et accepta dans la garde nationale des grades qu'il exerçait militairement. La guerre avec la Russie vint plus ardemment solliciter sa passion. Tous ses plus nobles sentiments étaient surexcités ; la France portait la croix dans les plis de son drapeau ; or il aimait sa patrie comme sa mère, et sa foi autant que toutes les deux.

Sa mère l'emporta cependant. Mais ce fut elle qui se refusa la joie d'un tel triomphe sur le cœur de son fils. Il ne lui dit rien, mais elle avait tout compris. Noble et sublime lutte de l'amour maternel et de l'amour filial ! Le fils sacrifiait ses désirs au bonheur de sa mère; la mère immola son cœur à la vocation de son enfant : elle consentit à son départ.

Il partit donc, simple soldat, plein d'enthousiasme et d'espoir. Elle le suivit, désolée, mais énergique, lui laissant pour adieu cette parole : « Mon fils, je t'aime bien, mais rappelle-toi que j'aime encore mieux ton âme que

ta vie. » Puis elle répéta le mot que d'autres mères, d'autres Villeneuve, avaient sans doute autrefois prononcé : *Dieu le veut!*

Elle ne devait pas le revoir en ce monde.

Le dix-neuvième siècle serait grand, ne fût-ce que pour avoir produit l'armée de Crimée. M. de Ségur a raconté l'immortelle histoire de nos soldats avec un charme, un bonheur, une vivacité qui font de son récit un tableau vivant. Il ne perd pas de vue son ami; il le montre soldat, puis caporal, puis sergent, aimé de tous, admirable d'entrain, d'énergie, de piété, d'héroïsme; il le suit, comme il le suivait sans doute du cœur et de la prière, sous la tente où il anime et égaye le soldat, au bivouac où il supporte tout excepté l'inaction, à la tranchée où il s'élance pour tendre la main à un soldat mourant, et pour affronter, pour chercher, pour rencontrer la mort.

Qui ne connaît la dernière heure de ce valeureux et angélique jeune homme, et sa lettre sublime à sa mère. Défiguré par un biscaïen qui lui a enlevé la moitié du visage, mourant, perdant son sang, il demande une plume au prêtre qui vient de sanctifier son âme, et écrit ces lignes gaies et déchirantes tout à la fois, qui se terminent par ce mot : *Ma mère, je suis en état de grâce!* Mot sublime, qui dit tout, et adoucit tout, à une mère chrétienne!

Ainsi la mort le trouva, comme il convient à un Français, combattant, priant, aimant et souriant.

Pleurons-le, mais ne le plaignons pas. Jeunes gens, et vous, surtout, fils des premières familles de France, que les Villeneuve, les La Rochefoucauld, les La Bourdonnaye, les Benoist, les Saint-Priest, ont si dignement représentés là-bas, qui, parmi vous, s'il a du cœur, ne donnerait le reste de sa vie oisive et mondaine pour cette mort sur un grabat d'ambulance? Gloire à ceux qui se sont souvenus que, selon la belle expression de M. de Ségur, « tous les combats livrés sans la noblesse sont livrés contre elle! » Ils ont, devant Dieu et devant les hommes, bien fait leur devoir. C'est l'honneur de leur nom et la consolation de leurs mères.

Le livre réellement admirable de M. de Ségur sera pour elles aussi une suave consolation; elles le béniront de l'avoir écrit; dédié à madame de Villeneuve, il pourrait l'être à toutes les mères des soldats morts en Crimée.

Pauvres mères! qu'elles sont à plaindre, et qu'il est juste de les entourer d'un patriotique respect! Pendant le combat, elles assiégeaient le ciel de ferventes prières; elles ont mêlé des larmes au sang de leurs enfants, et leurs mérites ont eu part à la victoire. Puisse le ciel leur envoyer en partage l'énergie de leurs fils, pour les soutenir jusqu'au jour de la récompense! Alors elles entendront le Dieu des armées prononcer pour chacune d'elles cette parole qui fut dite au modèle incomparable des mères désolées : « *Femme, voilà votre fils! fils, voilà votre mère!*

Augustin Cochin.

LA VIERGE MARIE, *Études sur sa perpétuelle virginité*, par M. l'abbé MERMILLOD, vicaire de Genève. Paris, Gaume frères, et Douniol.

« On a dit à bon droit que la Société a deux pôles : l'esprit et la matière. Le pôle de la matière, qui se charge et se décharge incessamment, menace de détruire tout équilibre entre les facultés humaines. Chargez donc aussi l'autre pôle, multipliez les âmes qui oublient le corps pour donner à la Société un contre-poids au mal que lui font tant de corps qui oublient l'âme. Il est bon que des apparitions angéliques passent et repassent souvent auprès de tout ce peuple de machines vivantes. Or nous ne connaissons pas d'apparition plus angélique que la vue de cette créature privilégiée qui est *bénie entre toutes*. qu'un ange a saluée *pleine de grâce* et que *toutes les nations doivent appeler* BIENHEUREUSE. »

Ces paroles, que nous empruntons au préambule de M. Mermillod, recommandent suffisamment son livre. Sans doute beaucoup de lecteurs auront peine à comprendre que, dans un pays chrétien, les hommages rendus à la Mère de Jésus-Christ aient provoqué contre elle une haine véritable, et qu'à Genève, par exemple, il se soit trouvé, en 1856, des hommes d'un caractère grave, des *ministres du saint Evangile*, qui aient cru honorer le Fils en ravalant la Mère, et qui se soient pris de je ne sais quel proselytisme pour l'hérésie mort-née d'Helvidius, foudroyée par saint Jérôme il y a quinze siècles. Il en est ainsi pourtant, et nous remercions M. Mermillod de n'avoir point méprisé ces attaques. Ce ne sont point, en effet, des manifestations isolées. La Belgique et l'Italie sont inondées en ce moment de *Nouveaux Testaments* en langue vulgaire, auxquels on ajoute des *onglets* contre la virginité perpétuelle de Marie. Ces onglets se rattachent perfidement aux passages de l'Évangile où il est fait mention des *Frères* et des *Sœurs* du Sauveur. On voit quelles embûches sont tendues à la foi des simples, en même temps qu'on fait parade ailleurs d'un certain appareil herméneutique de faux aloi. L'erreur veut prendre sa revanche du dogme de l'Immaculée Conception.

Osons-le dire, cette flagrante conspiration de l'esprit du mal est rendue plus facile par certaines banalités emphatiques de la chaire et de la presse catholiques. L'absence de théologie, le défaut de science sacrée, le vide du cœur, font trop souvent de la dévotion à la sainte Vierge une sorte de *sentimentalisme* dénué de fond, dont les Protestants exploitent aisément l'inanité à nos dépens.

M. Mermillod ne prête pas le flanc ainsi : bien s'en faut. A la science exégétique de l'Allemagne, il unit toute la netteté française et une tendresse d'âme qui fait souvenir de saint François de Sales. Rien de plus concluant et de plus complet que les explications données par lui sur le sens du mot *Frères* dans l'antiquité, et plus particulièrement chez les Juifs. Les preuves directes par lesquelles il établit que, d'après l'Évangile même, ceux qui sont appelés les *Frères* de Jésus (Jacques, José, Jude et Simon), n'étaient que les cousins germains du Sauveur, ne sont pas moins péremptoires. Ces preuves peuvent paraitre minutieuses; mais la vérité est importante.

M. Mermillod démontre à merveille que, sur ce point comme sur tous

autres, l'Église catholique a pour elle l'Évangile, l'histoire, la science, les convenances chrétiennes (cet argument des convenances est développé avec une grande supériorité). Elle a contre elle deux hérétiques du quatrième siècle, un grec du quatorzième, les impies anciens et modernes, *quelques* théologiens rationalistes, réprouvés par l'enseignement théologique du Protestantisme au seizième et au dix-septième siècle, enfin ceux qui ne croient point à la possibilité de la perfection virginale. Il n'y a rien là qui puisse rendre fiers les adversaires de la virginité de Marie, lesquels sont naturellement aussi les adversaires de la divinité de son Fils (ces deux opinions se tiennent).

Ce qui nous a frappé surtout dans ce petit livre, fait si vite, au milieu de la vie la plus disputée par le bien qu'il soit possible de concevoir, c'est l'onction, c'est l'épanouissement continu d'une âme sereine et éloquente. Quand M. Mermillod a épuisé un chef de discussion, son cœur s'épanche et laisse échapper des paroles émues, d'une beauté simple, élevée, pénétrante comme les élans d'âmes qui couronnent les *Élévations sur les Mystères* ou les *Méditations sur l'Evangile* de Bossuet. Félicitons nos frères de Genève, si éprouvés, hélas! et, grâces à Dieu! si fidèles, de posséder au milieu d'eux un si remarquable et si gracieux défenseur de la virginité de Marie.

FOISSET.

ALESIA, par A. DELACROIX, architecte de la ville de Besançon in-8°. — ALISE. *Études sur une campagne de Jules César*, par M. ROSSIGNOL, de l'Académie de Dijon, in-4°. — ALESIA, par DÉY, de la Société de l'Yonne, in-8°.

Telles sont jusqu'ici les principales pièces d'un débat qui émeut deux provinces. J'avais reçu le *mémoire* de M. Delacroix, et je ne croyais pas qu'il fût utile de le réfuter : mais on vit tout à coup surgir en sa faveur des approbations d'une certaine autorité, et c'est alors qu'il me parut opportun de rétablir les faits en peu de mots. Déjà mes batteries étaient prêtes, lorsqu'on me demanda de laisser à M. Rossignol l'honneur de la bataille. On s'échauffait beaucoup ; la *Duché* armait contre la *Comté*, et il était à craindre que des considérations purement scientifiques parussent bien calmes pour une telle agitation. C'est ce qui me décida à sortir de la lice avant même d'avoir croisé le fer, et, pour récompense de ma réserve, j'ai reçu le premier exemplaire du mémoire de M. Rossignol, avec prière d'en rendre compte dans ce recueil.

J'emprunte mon meilleur texte à Crevier, négligé aujourd'hui comme son devancier Rollin, pour des ouvrages plus prétentieux que savants, et qui a résumé les *Commentaires de César* dans un récit plein de clarté et d'intérêt : « Ceux de mes lecteurs qui voudront s'instruire des détails du siége d'Alise et de tous les travaux de César devant cette place trouveront satisfaction dans un morceau inséré à la suite des *Éclaircissements géographiques de la Gaule*, donnés par M. d'Anville. Ce morceau explique très-doctement le texte de César, et est accompagné d'une carte topographique des environs d'Alise, qui jette une grande lumière sur la description du siége. Si je me proposais de le raconter avec étendue, je ne pourrais mieux faire que de transporter ici le savant écrit dont je parle; mais, suivant mon plan ordinaire, j'abrégerai ce

récit, m'attachant plus à ce qui fait connaître les hommes qu'à ce qui regarde précisément l'art de la guerre. »

Voici en effet cent quinze ans révolus que l'abbé Belley, qui faisait ses premières armes dans le champ de l'archéologie, publia, sous le voile de l'anonyme et à l'abri du grand nom de d'Anville, l'*Explication topographique du siége d'Alesia*, à laquelle, deux ans après, en 1743, le continuateur de Rollin accordait une approbation si entière. Un bénédictin de la Bourgogne, D. Jourdain, avait concouru, par un plan levé sur les lieux, au travail de l'abbé Belley. Dès lors il n'y avait plus rien d'essentiel à faire quant au fond de la question. La tradition non interrompue qui plaçait le théâtre des derniers efforts de Vercingétorix sur le mont Auxois, entre Montbard et Dijon, se trouvait confirmée par les meilleurs arguments, dans un mémoire qu'on peut considérer comme un chef-d'œuvre de discussion. Au commencement de ce siècle, un savant judicieux et zélé, Millin, que je me plais à compter parmi mes prédécesseurs au Cabinet des médailles, passant au pied du mont Auxois pour se diriger vers le Midi de la France, trouvait le fait trop bien établi pour se croire obligé à autre chose qu'à mentionner dans son *Voyage* l'émotion éveillée en lui par de si grands souvenirs. En 1839, les officiers d'état-major qui travaillent à la carte de France font le relevé du terrain de la grande lutte entre César et Vercingétorix, et l'un d'eux, M. le chef d'escadron du Mesnil, avec la lecture des *Commentaires* et l'expérience d'un homme du métier, refait le mémoire de l'abbé Belley, qu'il ne connaissait certainement pas, et arrive, sur le terrain même des événements, à des conclusions identiques. Cependant des fouilles pratiquées à plusieurs reprises, et dont les *Mémoires de la commission des antiquités de la Côte-d'Or* contiennent le résumé, apportaient une foule de confirmations matérielles; tellement qu'on devait croire la bourgade, où le culte de *sainte Reine* a refoulé au second plan le nom d'*Alise*, en possession incontestée et incontestable de la glorieuse tradition qui s'attache à son territoire.

Il est vrai que, dès 1715, un habitant de la ville d'*Alais*, *Ours de Mandajors* (quel beau nom pour un amateur de paradoxes!), avait profité de la ressemblance des noms pour s'efforcer de faire rétrograder l'*Alesia* de César jusque dans les Cévennes. L'abbé Belley, qui allait droit son chemin à la suite de Sanson et d'Henri de Valois, ne dit pas un mot du patriotisme extravagant d'Ours de Mandajors, et il fit bien. On passerait sa vie en escarmouches, si l'on voulait réfuter tout ce qui se dit de hasardé dans le domaine des sciences historiques, champ mal gardé par l'opinion, et que fourragent incessamment des nuées de volontaires mal avisés.

Je ne ferai pas à M. Delacroix l'injure de le ranger dans cette catégorie. Il arrive souvent à des gens d'esprit de se faire prendre au sérieux, lorsqu'ils n'ont voulu que se livrer à un ingénieux badinage : pour mon compte, je trouve tant de fine ironie dans le mémoire sur l'*Alesia* franc-comtoise, que je suis tenté de le ranger dans ma bibliothèque à côté du *Chef-d'œuvre d'un inconnu*. S'il en était ainsi (et je persiste à croire à une plaisanterie, malgré les sufrages inattendus qu'a provoqués l'hypothèse de M. Delacroix), le trouble de l'Académie de Dijon, l'ardeur de la commission des antiquités de la Côte-d'Or, la vaillance avec laquelle M. Rossignol a pris sa

grande épée pour mettre en cent mille morceaux l'adversaire de la Bourgogne, l'homme assez audacieux pour transporter la lutte de César et de Vercingétorix dans un canton sauvage de la Franche-Comté, mieux connu des chèvres que des hommes, tout ce bruit d'armes et de voix pourrait sembler quelque peu hors de mesure.... Mais ne jugeons pas des autres d'après l'impression d'un petit nombre de personnes trop convaincues de ce qui reste à faire, pour ne pas s'affliger de la nécessité où l'on se trouve de ressasser ce que nos prédécesseurs ont fait et bien fait. Le plaidoyer de M. Rossignol est excellent, et l'argumentation de M. Déy, son rival dans la défense de la Bourgogne, a bien aussi son mérite. Je puis dire, sans la moindre hésitation, à ces deux généreux patriotes, et surtout au premier : *Pedibus manibusque descendo in sententiam tuam.* A la place de M. Rossignol, je me serais mis davantage derrière l'autorité de nos devanciers. Sa philologie n'est pas toujours à la hauteur de son raisonnement, et quelquefois il finit par avoir trop raison. Mais il faut lui savoir gré de ce luxe d'arguments ; la question était déjà claire par elle-même : il l'a inondée de lumière. On doit le remercier surtout du relevé qu'il fait des preuves matérielles de l'existence de la cité gauloise, et j'ose dire que ceux qui, après avoir lu ses mémoires, ne seraient pas convaincus mériteraient l'anathème du psaume CXIII. Si la victoire a été facile, ce n'est pas précisément la faute de M. Rossignol, et c'est une victoire pleine, entière, sans réplique.

CH. LENORMANT.

DERNIÈRES CAUSERIES LITTÉRAIRES, par M. A. DE PONTMARTIN. — 1 vol. in-12, chez Michel Lévy.

M. de Pontmartin a pris dans la critique une place à part et bien distincte. Sa manière n'est qu'à lui. C'est celle d'un homme du monde, c'est-à-dire une façon large, sereine, bienveillante et même légèrement détachée d'apprécier les œuvres de l'esprit. Rien n'y sent l'homme du métier, le vérificateur juré en matière de belles-lettres. M. de Pontmartin n'affecte pas ces airs de connaisseur, ce regard capable qui vous toise un livre, le jauge et l'évalue en quelque sorte à distance. On ne le voit pas s'asseoir à son feuilleton comme un juge au prétoire; il n'use point des formules de la procédure litteraire, et ses sessions hebdomadaires à l'*Assemblée nationale* ne sont pas des assises.

Figurez-vous un homme très-répandu, très au courant de toutes choses et d'une intelligence compréhensive et sympathique, qui lit beaucoup et bien, et qui, à certaines heures, entretient des amis oisifs et quelque peu blasés, comme sont aujourd'hui les lecteurs, des impressions qui lui sont restées de ses lectures. Ne lui demandez pas le vieux compte-rendu, l'extrait concentré du volume du jour. Il ne sait pas ce que c'est que de dérouler feuille à feuille un écrit dans une froide analyse ou de le dépecer page par page en une aigre critique. C'est là un travail de journaliste. Pour lui, transportant le salon au journal, il cause et ne fait pas d'article. Aussi, loin de prendre toujours son sujet, comme Petitjean, par le commencement, c'est par la fin qu'il l'aborde souvent, et plus souvent encore y entre-t-il par le

milieu, selon le précepte du poëte : *Incidit in medias res.* La fantaisie, les préoccupations publiques, certaines vues particulières du sujet en décident. Sa marche n'a pas moins de liberté que son début; causeur ingénieux et fécond, une fois parti il va sans se soucier de feuille de route et comme enivré lui-même de sa parole, aussi longtemps que son idée l'inspire, s'attardant, se détournant parfois, mais sans jamais s'égarer ou sans laisser au lecteur, séduit par le prestige d'une élocution harmonieuse et brillante, le temps de remarquer qu'il dépasse les bornes du développement et étouffe quelque peu le tissu de sa pensée sous la richesse des broderies; car il possède admirament l'art de rattacher tous ses fils à la trame. Le moment où vous le croyez le plus loin de son sujet est précisément celui où il y rentre. Et, lorsqu'il s'arrête, vous vous trouvez avec une satisfaction profonde l'esprit remué, l'intelligence stimulée, la volonté prête à se mettre en route pour les régions de la pensée.

En effet, l'objet que se propose M. de Pontmartin en parlant d'un livre n'est pas tant de le juger que de préparer le lecteur lui-même à en porter un jugement sain; il guide, il éclaire, il provoque l'appréciation, mais il prononce rarement, du moins en forme. Pour qui sait le comprendre, son opinion n'est jamais douteuse; mais, en homme de bonne compagnie, il évite de la rédiger en manière de sentence. Car ce qu'il craint avant tout, c'est de paraître régenter. Du reste, cette appréhension lui est commune avec la plupart de ceux qui ont reçu ou se sont donné la mission de prononcer sur la valeur des œuvres littéraires. On redoute de passer pour pédant. Donner à la critique un air mondain, la dépouiller de sa robe doctorale, est le souci même des gens de collége. Personne ne veut avoir l'air de professer; chacun s'ingénie à causer. Cette préoccupation est un peu puérile et peut-être vaudrait-il mieux laisser aux choses et leur caractère et leur nom.

Quoi qu'il en soit, dans ces tentatives pour donner à la critique les allures dégagées et faciles de la conversation, nul n'a égalé M. de Pontmartin. Il existe d'autres *Causeries* qui ont fait quatre ans le charme des gens de goût et que l'on attendait tous les lundis avec impatience. Ce sont les plus piquantes improvisations qu'on ait jamais faites en notre langue, et nous trouvons M. de Pontmartin assez mal inspiré quand il cherche, quelque part, à en rabaisser le mérite, quand il parle de l'odeur de nécropoles qu'exhalent ces délicieux retours à nos vieux écrivains. Toutefois, nous le reconnaissons, malgré leur attrait, les *Causeries du lundi* ne sont pas, en réalité, des causeries; elles n'ont pas le laisser aller, l'abandon, la grâce sans apprêt d'un entretien de salon. A notre avis, elles possèdent, à un moindre degré que celles de M. de Pontmartin, les qualités propres au genre, puisque genre il y a. Celles-ci sont véritablement dans la mesure et le ton de la société. Elles en ont la facilité, la clarté, l'élégance, l'esprit, mais parfois aussi la diffusion, le défaut de solidité et les intarissables complaisances.

Pour ne parler que des *Dernières Causeries* qui viennent de paraître et qui ne sont dernières, nous l'espérons bien, que par rapport à celles qui les précèdent, et ne le seront pas longtemps, que de médiocrités y sont traitées à l'égal de nos plus grandes illustrations! M. Paganel, par exemple, occupant autant de place que M. Guizot et M. Jung, gratifié d'un article de la même

taille que celui de M. Montalembert ou de M. Villemain. La galerie de M. de Pontmartin ressemble un peu à celle de ce financier dont les cadres, faits et disposés d'avance, étaient tous de même dimension, tellement que, pour les remplir, il avait fallu çà et là agrandir ou rétrécir les tableaux. Voila le résultat des tristes conditions qu'il s'est imposées de parler à jour fixe et toujours des contemporains. C'est un terrible jeu qu'il joue là avec son esprit, que cet engagement accepté de fournir un entretien par semaine sur les productions du temps. Si riches qu'elles soient, les brillantes ressources de sa plume s'y épuiseront. Il n'est si gros millionnaire qui ne se ruinât à prêter si souvent. C'est pour nous un vif regret de le voir s'user ainsi, de parti pris, et se justifier à soi-même son erreur par des sophismes comme ceux qu'il développe à l'occasion des vieux livres. A l'en croire, celui qui est appelé à l'office quoditien de juger les travaux littéraires doit vivre tout entier au milieu de son temps, n'en sortir qu'à de rares intervalles et ne se mettre qu'avec réserve en communication avec les grands écrivains d'autrefois, de peur de perdre dans leur commerce le sens des choses du siècle. Nous croyons, nous, tout le contraire; il nous semble que, pour celui qui doit prononcer avec autorité sur les œuvres de son temps, il y a nécessité de s'élever au-dessus de la sphère où elles s'élaborent, de s'éloigner du bruit qu'elles font, de sortir fréquemment de l'atmosphère où elles croissent, de réparer enfin par des relations assidues avec les grands génies de tous les siècles les déperditions de forces intellectuelles qu'on subit dans la gymnastique quotidienne de la presse. Certes, l'épuisement ne se remarque pas encore chez M. de Pontmartin, mais il nous paraît inévitable s'il ne revient bientôt à ces belles et rafraîchissantes fréquentations avec les grands auteurs d'autrefois, qu'il néglige systématiquement, dirait-on, et dont il est si bien fait cependant pour sentir et interpréter les éternelles beautés.

P. Douhaire.

L'article sur Colbert inséré dans le dernier numéro du *Correspondant* a éprouvé des erreurs de mise en pages qu'il convient de rectifier.

D'abord l'anecdote sur les dentelles et le point de Venise se trouve placée à la page 587 au milieu des paragraphes où il est parlé de la grave question des grains et des subsistances; elle devrait être mise à la page 584, onzième ligne, après ce qui est dit sur la réglementation de l'industrie et comme un exemple de ses rigueurs et de ses ridicules.

Aux pages 594 et 595 sur les causes diverses que l'on assigne à la chute de l'ancienne royauté, après ces mots de la fin du dernier paragraphe : *dans les siècles précédents, les rois avaient trouvé de bien autres opposants et la royauté n'avait pas péri*, il faut placer les quatre paragraphes mis à la page 598 et dont le premier commence par : *la révolution s'est faite parce que Louis XVI était un prince faible*, et le dernier finit par ceux-ci : *tout s'amoindrit, tout s'éteint.*

A la suite, il faut mettre les cinq paragraphes de la page 597, dont le premier commence ainsi : *avec l'omnipotence, un prince dont l'âme est haute*, et dont le dernier finit ainsi : *doué d'une persévérance et d'une force d'expansion extraordinaires.*

C'est après ces derniers mots qu'il faut revenir aux quatre paragraphes des pages 595 et 596, dont le premier commence par ces mots : *si l'on pouvait accuser les Français d'être une nation frivole*, et dont le dernier finit par ceux-ci : *sous le poids de l'empire et de son omnipotence.*

Les quatre derniers paragraphes sont ensuite à leur place.

Depuis deux mois le *Correspondant* est tout entier à son œuvre religieuse et littéraire. Selon la promesse de M. de Falloux, nous avons mis un terme à une polémique provoquée, et dont le seul but, maintenant atteint, était de séparer nettement notre langage et notre conduite de la conduite et du langage de l'*Univers*.

Usant largement de l'avantage de parler tous les jours, ce journal ne s'est pas contenté de nous répondre selon son droit. Il cherche à nous faire rentrer dans la discussion et nous provoque encore, soit directement, en présentant notre silence comme un aveu, soit indirectement, en nous mêlant à d'autres débats.

Notre silence n'avoue et surtout ne désavoue rien. Nous éprouverions moins de difficultés à relever les assertions de nos adversaires qu'ils n'en auraient eux-mêmes à les justifier. Mais ce silence, qui les étonne, satisfait trop d'âmes chrétiennes, pour qu'en ce moment nous songions à le rompre.

Un écrit nouveau, intitulé l'*Univers jugé par lui-même*, écrit qui contient incontestablement des faits d'une haute portée, fournit à ce journal l'occasion de s'écrier que ses adversaires se relayent pour l'attaquer, qu'ils s'appuient sur un pamphlet anonyme, qu'ils ont le stylet dans la manche, *qu'ils veulent le détruire*, etc.

L'*Univers* sait bien que nous sommes étrangers à cet écrit. Tout le monde sait, en outre, que les hommes qui apportent leur signature au *Correspondant* ne recourent pas ailleurs à l'anonyme ; nous n'entendons par là ni blâmer, ni même juger les motifs qui ont pu déterminer l'auteur de la brochure à ne point se nommer; nous nous bornons à constater que ces motifs ne peuvent être les nôtres.

Quelques-uns de NN. SS. les Évêques sont intervenus : leurs lettres ne s'adressent pas à nous, elles peuvent seulement donner lieu à un malentendu auquel nous avons hâte de mettre un terme.

Nous croyons que personne n'a conçu ni manifesté le projet de détruire l'*Univers :* en tout cas, nous déclarons formellement que cette pensée n'est pas la nôtre. Nous demandons la liberté et le respect pour nos opinions, nous ne songeons nullement à contester le droit de vivre à une opinion que nous ne partageons pas. Nous allons même, sur ce point, plus loin que nos adversaires; car nous aurions peine à admettre que, pour réfuter un livre, il suffit d'en poursuivre l'éditeur.

Le Secrétaire de la rédaction, P. Douhaire.

L'un des gérants, CHARLES DOUNIOL.

PARIS. — IMPRIMERIE SIMON RAÇON ET COMP., RUE D'ERFURTH, 1.

L'ÉGLISE ET L'EMPIRE ROMAIN

AU QUATRIÈME SIÈCLE

PAR LE PRINCE ALBERT DE BROGLIE [1].

Le quatrième siècle est comme le portique des grands siècles chrétiens, de ceux qui furent marqués par des événements considérables, au point de vue des droits et du règne de la vérité, par des hommes éminents dans la doctrine, par des princes d'une prédestination singulière, par des institutions religieuses qui ont exercé sur le développement ultérieur du christianisme une influence durable et puissante. Au quatrième siècle, l'événement qui domine tout, c'est l'apparition imprévue du premier prince chrétien, et, par suite, l'introduction de l'Église dans la vie publique de l'empire et de l'humanité. Jusque-là l'Église, quoique hiérarchiquement organisée et formant en elle-même une société parfaite, avait vécu au forum de la conscience, élevant déjà des temples pour ses fidèles, mais des temples obscurs, plutôt méprisés qu'acceptés par les magistrats civils. Le Panthéon ne s'était point ouvert encore pour le Dieu véritable, et, si quelque empereur, soucieux de tolérance ou de philosophie, avait discerné le Christ dans l'ombre éclatante que lui faisaient ses adorateurs, il avait tout au plus placé son image avec ses dieux domestiques, au foyer solitaire de son culte privé. Les persécutions avaient bien resplendi sur ce fond mystérieux ; le sang, qui est la plus pure et la plus invincible des couleurs, quand il est répandu pour la justice, avait révélé au monde la doctrine et la hiérarchie de l'Évangile. La société des âmes, enfin, se montrait sous la société corrompue des temps et des mœurs antiques. Mais que César pût devenir chrétien, qu'il fût à la veille de l'être, que déjà, sous la pourpre qu'avaient portée tant de monstres, battît le cœur qui, le premier, malgré l'orgueil du pouvoir absolu, s'humilierait devant la croix de Jésus-Christ, c'était là une chimère qui ne venait à l'esprit de personne, ni dans le camp des bourreaux, ni dans celui des

[1] Paris, Didier et Ch. Douniol.

victimes. Les chrétiens, loin d'y travailler, n'y avaient pas même songé.

Ils savaient sans doute, par l'histoire des patriarches, que toutes les nations avaient été bénies ; ils avaient entendu les prophètes les déclarer *appelées*, et saint Paul lui-même, tout proche d'eux, prendre hardiment le titre d'*apôtre des nations*. Mais ils s'expliquaient ce langage par la volonté de Dieu de sauver tous les hommes, quel que fût leur peuple ou leur condition, et plus le christianisme leur semblait universel de sa nature, moins ils concevaient peut-être qu'il se nationalisât en entrant dans la société civile et politique comme un de ses éléments. C'était une erreur. La nationalité n'est point opposée à l'universalité. Si dans les siècles païens il en avait été ainsi, cela tenait à l'impuissance de la raison et du polythéisme pour unir les hommes entre eux, mais non pas à l'essence des choses. Le genre humain est un par son origine, malgré la différence des races ; il est un par sa nature, malgré la différence des aptitudes ; il est un par la terre qu'il habite, malgré les frontières que lui tracent diversement les fleuves, les montagnes et les mers ; il est un par sa destinée, malgré la fortune variable des parties dont il est composé ; il est un, enfin, par la vérité qui éclaire son intelligence. Partout l'unité le contient sans y détruire la distinction, et si la distinction l'emporte jusqu'à devenir séparation, comme au temps du paganisme, c'est le signe d'un ordre corrompu, mais non d'une contradiction réelle entre l'unité et la variété, entre l'universalité et la nationalité. Jésus-Christ, en fondant la société universelle des âmes, n'avait pas entendu détruire la société civile, et il n'avait pas entendu davantage les tenir dans un état de lutte ou de réciproque impénétrabilité. Tout est harmonie dans le vrai, et, à mesure que le christianisme se rattachait un plus grand nombre d'esprits, il devait inévitablement venir une heure où les deux sociétés, l'empire et l'Église, se reconnaîtraient et se tendraient la main.

Mais où, quand, comment, par qui ? Et puis, tout en posant comme pierre sacrée de l'alliance la distinction et la légitimité des deux ordres, tout en saluant du nom de souveraine la hiérarchie de l'un et de l'autre, il fallait bien que le chef de l'empire, que César, en tant qu'âme rachetée par Jésus-Christ, s'humiliât de ses fautes, les confessât, en reçût la pénitence et le pardon aux pieds d'un prêtre, c'est-à-dire aux pieds d'un de ses sujets. Quel abaissement, et était-il espérable ? Était-ce sans raison que Tertullien en doutait dans cette phrase célèbre : « Si les Césars pouvaient devenir chrétiens, ou les chrétiens devenir Césars ? »

Il n'y a donc pas dans l'histoire du christianisme d'événement plus extraordinaire que celui-là ; il n'y en a pas qui ait dû remuer les contemporains avec autant de puissance, ni qui appelle encore aussi vivement l'étude de la postérité. Le siècle où nous sommes ajoute à cette étude

un intérêt nouveau. Tandis qu'au quatrième siècle le monde tendait à se rencontrer avec l'Église, on pourrait croire, si l'on s'en tenait aux apparences, qu'aujourd'hui c'est le mouvement contraire qui cherche à s'opérer. On dirait qu'après quinze siècles d'union le monde est las de l'Église, l'Église lasse du monde, et que l'heure approche où l'œuvre qui porte le nom de Constantin disparaîtra dans l'avénement et le règne d'une autre pensée, soit que la Providence permette cet essai pour en démontrer l'erreur, soit plutôt que l'alliance des deux sociétés, sans périr au fond, doive prendre une forme qui, en la rendant plus souple, la rende aussi plus utile aux deux grands intérêts de l'humanité. Mais, qu'il en soit ainsi ou autrement, il est hors de doute que l'époque de Constantin nous touche en ce moment plus qu'elle ne le faisait sous Louis XIV ou sous saint Louis, et que M. Albert de Broglie, en essayant de la peindre, a pressenti qu'il irait à notre cœur et attirerait notre attention.

Ce n'était pas assurément la première fois que j'appliquais mon esprit à la connaissance de ce grand événement ; mais, je l'avoue, nul encore ne m'en avait fait saisir le côté dramatique et profond comme son nouvel historien. La scène s'ouvre par une peinture large et érudite de l'état de l'Empire et de l'Église au commencement du quatrième siècle. On mesure du regard cette immense unité romaine ébauchée par la république, achevée par les Césars, qui ont attiré à eux toute juridiction, et dont le moindre signe se fait obéir des colonnes d'Hercule au Bosphore cimmérien, des cataractes du Nil aux sommets de la Calédonie. Mais c'est en vain que leur pouvoir, servi par une multitude de soldats et par une multitude plus nombreuse encore de fonctionnaires, atteint tout homme et toute chose sur cette vaste étendue de pays. Rome est déjà morte, et rien n'est vivant autour d'elle. La poésie, l'éloquence, l'histoire, n'ont plus de voix digne d'être entendue ; les arts tombent ; la langue prend un accent et des formes qui lui ôtent son antique majesté sans lui donner de jeunesse ; le courage militaire se réfugie chez les Barbares que l'Empire prend à sa solde ; les populations diminuent, et une pauvreté croissante étonne le fisc, qui se montre plus avide à mesure que ses tributaires produisent et possèdent moins : la gloire, l'intelligence, la valeur, la richesse, la vie enfin s'est retirée de ce grand corps, où un seul homme, à force d'être tout, a fini par n'être rien lui-même, si ce n'est le gardien adoré de la bassesse et de la misère de tous. Voilà Rome à l'entrée du quatrième siècle. En trois cents ans de despotisme, le peuple qui gouvernait le monde a perdu jusqu'à la pudeur de la servitude ; il ne regrette rien du passé, et il n'attend de l'avenir que le pain et le sang que lui jettent ses maîtres pour en obtenir les applaudissements qu'il donnait autrefois aux Scipions. Le sénat, jouet tour à tour de la populace de Rome et de celle des camps, fait des empe-

reurs qui tantôt le méprisent jusqu'à l'épargner, tantôt l'estiment assez pour l'égorger, et il porte ainsi son nom, dernière image de la République, de l'opprobre qui finit à l'opprobre qui commence. Quant au prince, né du crime ou du hasard, sans aïeux comme sans héritiers, il passe sur ce trône que les Antonins honorèrent sans pouvoir le fonder, demandant au sénat des adulations qui trompent le peuple, au peuple des cris qui le trompent lui-même, et à la guerre, quand il le peut, des victoires qui trompent le soldat. Mais on ne peut pas tromper la nature des choses, et, un jour ou l'autre, une trahison préméditée ou imprévue livre le trône à un autre infortuné, quelquefois malgré lui-même, témoin ce Saturninus proclamé par les légions, et qui leur disait : « Épargnez-moi, mes amis, vous ne savez pas ce que c'est que d'être empereur. »

Il était impossible toutefois qu'il ne se rencontrât pas dans ce chaos sanglant et abject quelque homme de génie qui en fût touché et qui tentât de régénérer l'Empire. Si corrompue que soit une société, si lâches que soient des siècles, la Providence y permet encore l'apparition de l'espérance et la tentative du bien. Dioclétien joua ce rôle à la fin du troisième siècle et au commencement du quatrième. Soldat de fortune, il eut dans son âme, qui était généreuse, la révélation du mal et le désir d'y remédier. Il comprit, ce qui est admirable, que l'Empire était trop vaste, et le premier, depuis Auguste, il eut l'insigne honneur de diminuer son pouvoir pour sauver le monde. Ce trait si rare, si opposé à la passion d'agrandissement, qui est l'écueil ordinaire des princes et des peuples, a donné dans l'histoire à Dioclétien une figure remarquable, rehaussée encore par son abdication et sa retraite volontaires à la fin de sa vie; et, si, digne de lui-même jusqu'au bout, il eût résisté aux suggestions qui en firent un persécuteur des chrétiens, peut-être eût-il placé son nom parmi ceux qui ont voulu le bien des hommes, encore qu'ils n'y aient pas réussi.

L'Empire était partagé ; mais ce partage, en affermissant les ressorts de l'administration et en protégeant les frontières, avait détruit l'ombre d'unité qui restait encore au monde romain. Rome elle-même, délaissée pour d'autres capitales plus voisines du péril et mieux appropriées aux délimitations qui venaient d'avoir lieu, ne conservait plus que la majesté de ses souvenirs, et son nom, s'il ralliait encore les peuples qu'elle avait soumis et gouvernés, ressemblait au drapeau de la patrie porté par des mains étrangères, symbole de confusion plutôt que d'unité.

Tandis que cette unité, qui fait le fond de toute existence et de tout ordre, s'écroulait dans l'Empire, celle de l'Église se fortifiait et s'étendait chaque jour. *Qu'ils soient un comme nous sommes un*, avait dit Jésus-Christ près de mourir, et cette prière prophétique, arrosée du

sang d'un Dieu, n'avait cessé depuis lors d'agir avec efficacité. Au lieu d'une religion divisée dans ses dogmes et dans son culte, comme était le polythéisme, le monde avait reçu la semence d'une foi sûre d'elle-même, parce qu'elle venait de Dieu, et qui, laissant de côté par l'anathème tous ceux qui la violaient ou la faussaient dans le moindre de ses éléments, s'avançait avec la multitude des esprits droits dans un progrès plein d'immutabilité. Ce que la foi donnait d'assiette à l'intelligence, la morale de l'Évangile le donnait au cœur, et l'Eucharistie, centre unique du culte, en perpétuant la présence du Dieu fait homme au milieu de ses fidèles, rattachait toutes les âmes à l'adoration et à l'amour de sa seule personnalité. En même temps, de peur que la raison et la liberté révoltées ne disposassent tôt ou tard en maîtres des choses du ciel, une hiérarchie très-simple, ayant à sa tête un pontife unique, représentant et vicaire du Christ sur la terre, maintenait, en la propageant, l'institution qui devait sauver le monde. Que pouvaient des religions sans fondement, sans lien, sans histoire, sans chasteté, contre celle-ci? Que pouvait une philosophie épuisée de disputes et impuissante sur les peuples contre cette philosophie qui parlait une langue entendue de tous? Que pouvait l'État, machine délabrée, contre cette société douce et forte qui s'insinuait par tous les pores de la conscience, en lui donnant la paix, l'honneur, la dignité, la vertu, le présent et l'avenir? Il en est de la vérité et de l'amour, qui sont la substance du christianisme, comme de la lumière et de la chaleur : on peut bien écrire contre elles, on peut prouver qu'elles ne sont pas ou qu'elles sont funestes; mais elles donnent la vie à ceux-là mêmes qui les outragent, et, en les blasphémant, on les reconnaît.

L'unité chrétienne, d'ailleurs, n'attaquait pas l'unité civile. On ne voyait pas les chrétiens prendre parti contre l'Empire, insulter Rome ou souhaiter sa chute : ils remplissaient mieux que d'autres leurs devoirs de citoyens, et, sauf les pratiques d'idolâtrie que leurs mains repoussaient, parce que leur foi les réprouvait, ils n'étaient absents d'aucun service ni contempteurs d'aucune fidélité. Il fallait, pour en faire des criminels, les poursuivre dans leur conscience, et qu'y trouvait-on? la probité, la justice, la droiture, la pureté des mœurs, la foi et l'obéissance à Dieu, une raison cultivée, toujours prête à rendre compte de ses croyances, une paix divine dans une condition humaine. Aussi le fer et le feu n'y purent rien, et, après dix persécutions en trois siècles, l'empire allait enfin, par la plus étonnante des révolutions, prendre la croix et l'adorer.

Tel est le préambule qui nous ouvre, dans le livre de M. Albert de Broglie, la scène du quatrième siècle. Ces deux cents pages, écrites avec fermeté et précision, quelquefois avec grandeur, renferment une apologie substantielle du christianisme. Elles accusent une foi pro-

fonde, qui émeut dans un homme encore jeune, sorti des rangs élevés de la société, et une érudition solide, qui est la preuve d'un travail mis depuis longtemps au service d'une cause vénérée.

Ce n'était ni de l'Italie ni de l'Orient que devait être appelé l'homme unique à qui la Providence avait destiné la mission de proclamer du haut du trône le triomphe du christianisme sur le monde. Il y avait en Gaule un prince modéré de caractère, qui, sommé par ses collègues à l'empire de persécuter les chrétiens, avait refusé d'obéir, et maintenu par cette résolution la gloire de son règne et la paix de ses États. Ce prince, déjà vieux, mais plus usé pourtant par les fatigues militaires que par le nombre de ses années, avait un fils, jeune homme connu déjà des légions et aimé d'elles pour sa valeur; cher à l'Occident à cause de son père, cher ausi à l'Orient qui l'avait vu de plus près, et qui, outre le courage, avait admiré en lui sa grâce, sa bonne mine, et ce je ne sais quoi que Dieu met sur le front des hommes qu'il prépare de loin à le servir près des nations. Il s'appelait Constantin. Quand on a suivi dans M. de Broglie cette carrière qui n'a point de semblable dans l'histoire, le sentiment qui reste est un mélange douloureux de surprise, d'estime, d'admiration, d'accablement et de pitié, qu'on ne saurait rendre par aucune expression.

Constantin fut-il sincère? C'est la première question pour lui comme pour tout homme. Fut-il convaincu de la foi qu'il embrassait, ou bien, politique vulgaire, accepta-t-il un grand fait, qu'il jugeait accompli, sans autre mérite que de discerner où était l'avenir avec la vie? En lisant M. de Broglie, tout calme et réservé qu'il soit, on ne saurait douter un moment de la sincérité de Constantin, et c'est là l'intérêt saisissant qui nous attache d'abord à lui, intérêt sans lequel la plus magnifique existence n'est qu'une pure comédie. Auguste fut un comédien, Constantin était un croyant. Lorsqu'au pont Milvius, en face de Rome, l'âme pleine de doute sur ce qui allait arriver, il se demanda quel Dieu il appellerait à lui, cette consultation avec lui-même était vraie. Il avait vu, tout jeune, en Orient, le spectacle affreux de la dernière persécution, et en Occident, près de son père, le spectacle tout différent du christianisme paisible et honoré. Il avait vu son père mourir en honnête homme, respecté de la fortune et aimé de ses peuples, tandis qu'à l'autre extrémité de l'Empire, des morts tragiques avaient frappé tour à tour les persécuteurs de la nouvelle foi. Ce contraste lui était présent; et, à la veille de voir son propre sort décidé par une bataille, il était naturel qu'il en fût ému. Vainqueur, il mit beaucoup de mesure dans l'expression de ses sentiments; il ne se proclama pas chrétien, mais il ne parut ni au Capitole, ni dans les temples, ni à aucun sacrifice en l'honneur des dieux, et un édit solennel annonça bientôt à tout l'Empire que le christianisme était libre.

D'autres fois, se suivant d'année en année, sous l'inspiration manifeste de l'Évangile, trahirent l'onction secrète qui pénétrait de plus en plus le cœur du prince. En novembre 314, il défend aux juges d'infliger la peine capitale sans la confession de l'accusé ou le témoignage unanime des accusateurs. En mars 318, il écrit ces belles paroles : « Que ceux qui sont condamnés, soit aux jeux des gladiateurs, soit aux mines, ne soient pas marqués sur le front, afin que la majesté du visage, qui est formé à l'image de la beauté céleste, ne demeure pas déshonorée. » Dans le cours de la même année, il écrit au préfet Ablave : « Qu'une loi soit promptement affichée dans toutes les villes d'Italie pour détourner les parents de porter sur leurs enfants nouveau-nés une main parricide, et disposer leurs cœurs à de meilleurs sentiments. Veillez avec soin à ceci, que, si un père apporte son enfant en disant qu'il ne peut le nourrir, on lui fournisse sans délai la nourriture et le vêtement; car les soins du nouveau-né ne peuvent souffrir aucun retard, et nous ordonnons que notre fisc aussi bien que notre trésor privé subviennent indistinctement à cette dépense. » En 321, il écrit : « Nous avons appris que les habitants des provinces, souffrant de la rareté des vivres, vendent et mettent en gage leurs propres enfants. Nous ordonnons donc que ceux qui sont trouvés dans cette situation, sans aucune ressource personnelle, et ne pouvant soutenir qu'à grand'peine leurs enfants, soient secourus par notre fisc avant qu'ils tombent sous le coup de la misère. » L'année précédente, dans un décret sur la procédure pénale, il ordonnait que les procès criminels fussent examinés en toute diligence, et que, s'il fallait retenir les prévenus en arrestation, on ne leur mît point d'entraves trop serrées, pénétrant dans les chairs, mais des chaînes lâches qui ne les fissent pas trop souffrir, et qu'on ne les jetât pas dans des cachots, mais en des lieux où il y eût de l'air et du jour : « Car, disait-il, la peine de la prison, trop douce pour des coupables, est bien dure pour des innocents. » Dès 314, une loi avait déclaré *la liberté imprescriptible par son essence*, et, en 316, dans un rescrit adressé à un évêque, il était dit : « Il m'a plu depuis longtemps d'établir que, dans l'Église catholique, les maîtres puissent donner la liberté à leurs esclaves, pourvu qu'ils le fassent en présence de tout le peuple assemblé et avec l'assistance des prêtres chrétiens, et que, pour garder mémoire du fait, quelque écrit intervienne où ils signent en qualité d'acteurs et de témoins. » Enfin, deux lois de 321, plus populaires encore que les autres et destinées comme les précédentes à adoucir le sort des pauvres et des malheureux, avaient interdit de se livrer le dimanche à d'autres labeurs que les travaux pressés des champs et à tout autre acte civil que l'émancipation d'un esclave.

Cette admirable suite d'ordonnances est demeurée dans l'histoire

pour y témoigner à jamais du progrès lent et sérieux qui s'accomplissait dans la conscience de Constantin sous l'empire des succès que Dieu lui avait donnés. Chaque victoire, au lieu d'éblouir cet homme, lui avait dessillé les yeux, et lorsque enfin, dix ans après la bataille du pont Milvius, le sort des armes, en condamnant encore une fois dans la personne de Licinius le paganisme aux abois, eut mis l'Orient et l'Occident dans les mains prédestinées du héros, il fut saisi d'un tel élan de reconnaissance pour Dieu et son Christ, qu'il crut devoir confesser sa foi à la face de l'univers. Il le fit dans une proclamation adressée à l'Orient, où il racontait avec une sorte d'effusion tout ce qui lui était arrivé dans sa jeunesse, et comment, du cours même des choses dont il avait été le témoin et l'acteur, il avait été amené à conclure la divinité du christianisme. Puis, cessant de parler aux hommes et se tournant tout d'un coup vers Dieu, il s'écriait : « O Dieu très-bon et très-grand, sois clément et propice envers tes créatures qui habitent l'Orient. Daigne leur apporter le salut par le ministère de ton serviteur. Ce n'est pas sans motif que je te demande un tel bienfait. C'est sous ta conduite et tes auspices que j'ai accompli tant de choses salutaires. C'est en portant ton symbole devant les armées que je les ai conduites à la victoire. Voilà pourquoi je t'ai consacré mon âme avec un mélange de respect et d'amour ; car j'aime ardemment ton nom, et ta puissance, que tu as manifestée par tant de signes et par laquelle tu as confirmé ma foi, m'inspire une terreur religieuse... Je désire gouverner ton peuple paisiblement pour l'utilité commune du monde entier. Que ceux qui sont encore dans l'erreur prennent avec les fidèles leur part de la paix générale. Le rétablissement d'un régime équitable et commun pourra contribuer peut-être à les ramener au droit chemin. Que personne n'inquiète son prochain. Que ceux qui se refusent à ta loi conservent les temples de l'erreur, puisqu'ils le désirent; nous, nous habiterons la splendide demeure de la vérité que tu as préparée pour nous, et nous souhaitons à ceux qui ne partagent pas notre opinion de jouir comme nous de la concorde universelle. »

Ce langage, le plus noble et le plus touchant qu'un prince ait jamais parlé à ses sujets, indique l'abîme que Dieu venait de creuser entre la puissance antique et la puissance chrétienne. Il y règne, avec l'accent d'une conviction ardente, un sentiment de tolérance qu'on pourrait appeler virginal, tant il est pur et de premier jet, et ce n'est pas le trait qui nous assure le moins de la sincérité de son auteur. Encore que çà et là Constantin ait sévi contre des hérétiques coupables de divers désordres, on sent dans tous ses actes le désir de persuader les intelligences plutôt que de les soumettre par l'action légale de l'autorité. Il tombe même quelquefois dans des discussions naïves, quoique fort sérieuses, et ce léger ridicule de la plume impériale est un

gage nouveau de l'ardeur qu'il mettait à convaincre et à convertir.

Ce fut donc, je le répète, un homme sincère, et c'est là le charme tout-puissant de sa vie. Au lieu d'un sycophante couronné par le hasard des batailles et se servant du christianisme pour asseoir sa fortune, on trouve une âme vraie, un cœur d'homme, un homme croyant à ses actes, parlant, agissant sous l'empire d'une conviction qu'il partage avec d'autres créatures, et qu'il souhaite communiquer par amour du genre humain dont Dieu l'a fait le maître. Il se trompa souvent, nous le verrons, il était le premier dans cette voie, et, à moins d'une infaillibilité surnaturelle, il lui était impossible de ne pas se tromper : mais ses erreurs mêmes ont un cachet de bon vouloir, et, quand il tombe sur le vrai, comme au concile de Nicée, il n'y a rien de plus dramatique et de plus auguste que l'immensité de sa joie. Après avoir eu l'étonnante pensée de réunir les évêques de la chrétienté pour décider, au nom de Dieu, du dogme fondamental du christianisme, il ne songe pas à les craindre ni à les dominer; il n'a ni peur ni jalousie de cette puissance nouvelle, dont il vient de rassembler les éléments dans un sénat plus majestueux que le sénat romain. Ce qui sort de toute sa personne, c'est une sorte d'ivresse sublime qui arrache des larmes. Le premier entre les mortels, il voit dans sa maison la vérité vivante en une hiérarchie créée de Dieu, et de ses lèvres, que vingt ans de victoires et de paix ont rendues toutes-puissantes, il baise amoureusement les cicatrices de ces martyrs qui, après avoir témoigné de leur foi par leur sang, vont lui donner dans un second témoignage la sanction du droit et l'éternité d'un oracle.

Constantin mourut découragé et triste, dernier signe de sa bonne foi. Rien ne dégoûte les ambitieux. Comme ils font tout pour eux-mêmes, la réalité ou l'espérance du succès leur suffit toujours. Mais, quand on a consumé sa vie dans un travail désintéressé, et qu'à la fin d'une longue carrière on voit la difficulté des choses l'emporter sur le désir et les efforts, l'âme, sans se détacher du bien, éprouve l'amertume d'un sacrifice qui n'est pas récompensé, et elle se tourne vers Dieu dans une mélancolie que la vertu condamne, mais que la bonté divine pardonne. Constantin avait aimé passionnément le triomphe de l'Église, non pas seulement parce c'était le sien, mais parce que c'était celui de la vérité et du salut sur la terre; il y avait mis sa foi et son génie tout entier. Or, par un malheur dont il ne comprenait pas bien les causes, il avait passé son règne au milieu des inextricables divisions du christianisme victorieux, incapable d'y porter remède ou d'en saisir les raisons, et ajoutant lui-même aux maux de l'Église par la passion sans prudence avec laquelle il travaillait à les terminer. Longtemps il ignora son impuissance, lui qui pouvait tout. Mais, quand il la vit enfin, ce regard tombé sur la misère de l'homme et sur la

sienne propre le blessa d'un coup qui le détrompa de la terre.

On croit voir, on croit entendre ce prince infortuné, lorsqu'à bout de conjectures et de tentatives il fait venir Arius pour la dernière fois. et lui adresse cette apostrophe suppliante : « Puis-je me fier à vous? Êtes-vous bien réellement dans la foi catholique? » Et, sur l'affirmation avec serment du sectaire : « Allez donc, et, si votre foi est saine, que votre serment vous garde; mais, si votre foi est impie, que Dieu punisse le parjure! »

Cet appel à Dieu fut entendu; mais le coup de foudre qui abattit Arius ne releva pas le courage sexagénaire du grand homme. Il y avait d'ailleurs d'autres blessures dans son âme. Père heureux dès sa jeunesse, il avait eu d'un premier et honorable amour un fils digne de lui. Ce fils avait grandi sous les yeux de son père, auquel il rappelait les temps qui avaient précédé sa fortune; et l'Empire, en voyant dans ce jeune homme les qualités les plus aimables unies à une grande vertu militaire, félicitait l'empereur de ce que le ciel lui avait préparé dans le premier-né de son sang un successeur qui pourrait l'égaler. Tout à coup on apprend que le prince a été arrêté, conduit dans une ville obscure de l'Istrie, supplicié sans procès pour des causes inconnues, en même temps que le fils de Licinius, propre neveu de Constantin par sa mère, était mis à mort à l'âge de douze ans. Au bruit de cette tragédie, la mère de l'empereur, l'impératrice Hélène, accourt de l'Orient à Rome. Elle voit son fils, et lui fait discerner dans la jalousie de sa seconde femme, l'impératrice Fausta, le principe secret des malheurs qui viennent de s'accomplir. Constantin, au lieu de s'accuser lui-même de sa crédulité et d'apaiser sa conscience par une généreuse dissimulation, fait périr sa femme et ses principaux conseillers dans un carnage qui épouvante jusqu'au palais des Césars. Puis, tout couvert de ce sang et trois fois parricide, il sort de Rome pour ne plus la revoir, emportant dans son cœur un souvenir qui peut-être eût été pesant même à Néron.

Nous ne pouvons comprendre aujourd'hui dans une nature évidemment élevée, comme celle de Constantin, d'aussi atroces excès. Mais c'est faute de réflexion, faute même d'attention sur des faits bien plus proches de nous. Dès que l'homme exerce un pouvoir absolu et n'a, outre les erreurs de son intelligence ou de sa volonté, aucune barrière sérieuse, il est impossible qu'il ne tombe pas un jour ou l'autre dans quelque acte de démence. Alexandre assassine ses plus chers amis; Adrien fait un dieu d'Antinoüs; Trajan persécute les chrétiens et écrit à Pline à leur sujet une lettre qui est un monument de délire impérial; Théodose fait massacrer tout un peuple à Thessalonique; Louis XIV révoque l'édit de Nantes et chasse de son royaume, par des supplices barbares, des hérétiques qui y vivaient paisibles sous la foi d'un traité

séculaire. Je ne nomme que les meilleurs princes, et même les plus grands, tant le pouvoir absolu a de prise contre la raison!

Si Constantin avait eu devant lui, à Rome, un sénat, une magistrature, une opinion capable de se faire entendre et respecter, on lui eût sauvé son fils, sa femme et son neveu, et, en lui épargnant une heure d'égarement, on lui eût épargné de longues années de remords et le reproche de tous les siècles.

Mais les institutions romaines n'existaient plus, et rien ne les avait remplacées dans le monde. Un vide affreux enveloppait toutes choses, et les destinées humaines, sans ancre, sans port, sans orbite, allaient au hasard de la volonté d'un homme. Constantin, à qui la Providence avait donné le christianisme et l'Eglise pour point d'appui, devait naturellement songer à la régénération politique de l'Empire. Chrétien convaincu, armé d'une foi toute jeune qui avait rempli les âmes d'un aliment substantiel, maître unique de l'Empire comme Auguste et Marc-Aurèle, il y avait dans cette rencontre d'un pouvoir sans bornes avec une religion victorieuse et divine quelque chose de si remarquable, qu'on devait en attendre un édifice plus qu'humain? Jamais le monde, pour me servir d'une expression astrologique, ne s'était vu sous une pareille conjoncture. Auguste avait vu naître Jésus-Christ sans savoir son nom; tous ses successeurs l'avaient méconnu, beaucoup l'avaient persécuté : Constantin avait ce bonheur de le connaître et de le trouver en possession de l'humanité. Quel moment pour sauver le monde dans l'ordre temporel! N'eût-il été qu'un homme médiocre, Constantin devait y songer, et, par une fortune ajoutée à toutes les autres, c'était un homme de guerre, de cœur et de génie, Cependant, l'univers le sait, l'œuvre sortie de cette rencontre sublime a un nom bien douloureux : elle s'appelle le *Bas-Empire!*

Fut-ce la faute de Constantin, de l'Église ou de la Providence?

Dioclétien, le premier, avait compris que l'Empire romain ne pouvait subsister tel que ses prédécesseurs le lui avait transmis, sorte de monarchie élective, que se disputaient le sénat, le peuple et l'armée, et qui, sans autre prestige que la force au dedans, la perdait chaque jour au dehors par l'impuissance de sauvegarder l'immensité de ses frontières. Constantin, soit orgueil, soit défaut d'intuition, répudia la pensée de diviser le monde; il se crut assez fort pour en porter tout le poids et même pour en changer le centre. Ennemi de Rome, qui l'avait mal accueilli, et où respirait encore avec l'idolâtrie le souvenir du passé, il chercha du regard le lieu où il créerait, sous son nom, la Rome de la nouvelle monarchie. Il eût pu l'asseoir à l'Occident, là où son père avait si admirablement régné, et d'où il était parti lui-même pour prendre possession de sa destinée. La Gaule, l'Espagne et la Grande-Bretagne, tenues de plus près sous son sceptre, rattachées à

l'Afrique par la proximité, à l'Orient par la grande voie du Danube et de la Méditerranée, lui eussent donné des races plus jeunes que le monde grec et romain, et un territoire plus fortement composé que les langues de terre baignées par la mer d'Ionie ou par la Propontide. Mais il aima mieux l'Orient, et les côtes de l'Asie Mineure virent avec étonnement s'élever en face d'elles, tout proche de l'Euxin, la capitale improvisée de l'avenir. C'était juste l'opposé du plan de la Providence. Aussi, cent cinquante ans après la fondation de Constantinople, Rome appartenait aux Barbares, et il ne restait de l'Empire, aux extrémités de l'Europe, qu'un État sans grandeur morale, en proie aux convulsions de l'anarchie civile, aux misères des disputes religieuses, et attendant de siècle en siècle, dans un affaiblissement progressif, le coup suprême qui devait la livrer au joug de Mahomet.

Tout ce qui va vers l'Orient va vers la servitude et la mort; tout ce qui va vers l'Occident va vers la liberté et la vie. Constantin ne s'en rendait pas compte. Cependant ce qui l'avait attiré aux rivages du Bosphore, c'était bien le charme de la monarchie orientale, dont il embrassa, comme Dioclétien, la pompe et les usages. Cette monarchie était alors la seule connue. En dehors des traditions de Babylone ou de Persépolis, il n'y avait que les souvenirs d'Athènes et de Rome, et qui rejetait ceux-ci devait adopter ceux-là. On vit donc à Constantinople, au lieu de la pourpre sévère que les Césars avaient portée par respect pour celle des consuls, on vit les robes traînantes de l'Asie, les diadèmes de perle, les colliers de pierres précieuses, tout cet attirail efféminé qui remplissait le vide des palais de l'Orient. Il ne faut pas croire néanmoins que Constantin n'emprunta rien aux ruines de la civilisation romaine. La seconde Rome, comme il le disait dans un langage peu modeste, eut un sénat, des consuls annuels, des patrices, noms dérobés à l'ancienne Rome, mais qui ne cachaient rien de vivant sous leur enflure, et qui même n'obtinrent jamais dans l'opinion le rang qu'y tenaient encore, au pied du Capitole, sur leur terre natale, ces débris sacrés d'une patrie qui n'était plus. Le vrai de la monarchie constantinienne était une administration civile fondée sur la division toute nouvelle des services publics; une noblesse fictive, reposant sur des titres arbitraires d'*illustre*, d'*éminent*, de *clarissime*, et autres de ce genre; une armée où l'on avait fait disparaître les restes déjà mutilés de la légion romaine, et qui n'était plus qu'un amas de troupes, dont les unes s'appelaient *palatines*, les autres *de la suite impériale*, celle-là troupes *des frontières*: enfin, au-dessus de cette hiérarchie calculée pour abaisser, même quand elle élevait, un conseil d'État composé de tous les chefs des services publics et d'un certain nombre de conseillers indépendants, lesquels, tous ensemble, prenaient la dénomination de *consistoire sacré*. En deux mots, des noms antiques sans valeur,

des nobles sans aïeux et sans postérité, des cérémonies, des titres, et, par-dessous ces voiles transparents, une personnalité unique servie par un peuple de fonctionnaires choisis et révocables.

Telle était l'institution qui eut Constantin pour fondateur, Constantinople pour capitale, Mahomet pour terme, et le Bas-Empire pour nom.

On dira que le génie de l'homme ne pouvait pas davantage en de tels temps : heureux ceux qui n'ont pas de génie quand il n'y a plus de vertus!

Mais l'Église était là pourtant, l'Église naissante, l'Église éprouvée par trois siècles de martyres, l'Église qui venait de vaincre le monde et de s'asseoir avec Constantin, son héros, au sommet des choses humaines. Comment fut-elle assez corrompue pour accepter la solidarité du Bas-Empire, ou assez faible pour ne rien pouvoir à l'encontre? C'est là ce qui me touche, et ce qui, tout le long de l'histoire écrite par M. Albert de Broglie, m'a tenu dans la crainte et l'anxiété.

Deux hommes sous Constantin représentaient l'Église militante : saint Athanase et Eusèbe de Nicomédie. C'était d'avance, et en deux hommes, toute l'histoire de l'épiscopat, et, dans l'histoire de l'épiscopat, toute celle de l'Église.

Il est probablement impossible qu'on revoie jamais un évêque comme Athanase. Dieu l'avait fait pour défendre la divinité de son fils, et, aucune question de foi ne pouvant égaler celle-là; il est à croire qu'aucun autre homme ne recevra jamais le caractère que reçut devant son siècle, et que conserve devant la postérité, l'héroïque adversaire de l'arianisme. On le vit cinquante ans, plus fort que tous les pouvoirs; commander à Nicée par son éloquence, à Tyr par son intrépidité; arrêter l'empereur à cheval pour lui dire la vérité que personne ne lui disait; résister aux ordres, aux menaces, aux supplications; passer incessamment du trône épiscopal à l'exil, et de l'exil à son siége, toujours calme et inflexible, ne sacrifiant rien à la popularité, et mourant populaire, après avoir épuisé dans un demi-siècle de combats toutes les vicissitudes du corps sans aucun ébranlement de l'âme. En face de lui, et son constant antagoniste, était Eusèbe de Nicomédie, esprit souple, orateur et écrivain de quelque mérite, mais prélat de palais, aimant la faveur, et incapable de comprendre que, si Jésus-Christ n'était pas Dieu, le christianisme n'était rien. Il avait vu poindre Arius, et l'avait pris dès l'origine sous sa protection, soit que l'hérésiarque l'eût séduit par ses flatteries, ou plutôt parce que l'arianisme allait à son cœur, comme il allait au cœur d'une foule de ses contemporains qui avaient accepté le christianisme victorieux, mais qui n'en avaient point reçu la véritable onction.

Entre ces deux hommes, l'évêque courtisan et l'évêque apostolique,

Constantin eut le malheur de préférer celui qui le trompait. Il ne discerna pas, lui qui avait assemblé le concile de Nicée et vu tant de martyrs, où était dans son siècle le véritable homme de Dieu et de la vérité. Non qu'il fût arien, mais après avoir adoré dans un assentiment mêlé d'orgueil, parce que c'était aussi son ouvrage, la définition du concile, il crut qu'on avait tort d'insister sur un mot : il devint le jouet du mensonge coloré par des explications subtiles et des serments effrontés.

Ce choix de Constantin décida du sort de l'Église grecque. Il fut écrit quelque part que la lignée d'Eusèbe l'emporterait sur la race d'Athanase, et que celle-ci produirait en vain, pour sauver l'Orient, des hommes tels que les Cyrille, les Chrysostome, les Basile et les Grégoire. Quand on est le premier d'une chose, on lui donne l'impulsion, et elle va sous ce premier coup. D'Eusèbe de Nicomédie à Photius il s'écoula cinq siècles; mais la suprématie avait été donnée à l'épiscopat courtisan sur l'épiscopat apostolique, et cette déplorable tradition n'avait besoin que de temps pour produire, comme son effet naturel, le sophisme et la mort.

Voudrait-on qu'une église particulière ne souffrît rien d'une situation fausse qui lui est faite persévéramment? Il n'en peut être ainsi. Les chrétiens sont sous la loi de la liberté et sous la loi logique qui lie les principes à leurs conséquences. Tout pays où n'existent pas d'institutions sérieuses, où la dignité humaine est sur la pente de la servilité et de la corruption, n'aura jamais d'Église pure, intacte, dévouée. Bienheureuse même si elle conserve sa foi! L'Église grecque nous en est, depuis mille ans, un témoignage authentique non moins que douloureux, et, entre tant de malheurs qui pèsent sur la mémoire de Constantin, nul n'a surpassé celui-là.

Mais, si Constantin se trompait, si derrière lui l'Église grecque manquait à sa mission, la Providence ne se trompait pas, et son œuvre ne lui manquait pas non plus.

Constantin avait voulu perpétuer l'Empire et par lui le pouvoir absolu : la Providence voulut renverser l'Empire et fonder les nations, afin que l'humanité, divisée en groupes naturels selon les races, les penchants et les territoires, échappât à la puissance d'un seul, et pût toujours, dans l'avenir, trouver un asile contre la persécution du droit et de la vérité. Constantin avait choisi l'Orient comme le lieu propre du luxe et de la servitude : la Providence avait élu l'Occident comme le séjour de la force, du travail et du libre arbitre exercé et maintenu par le combat. Constantin avait répudié Rome, parce que Rome avait un nom qui précédait le sien et un passé qui importunait son génie : la Providence avait accepté Rome, et elle se préparait à y placer, entre les os des martyrs et la majestée tombée des persécuteurs, le siége vi-

sible du principat religieux et la chaire inébranlable de l'apostolat. Constantin avait préféré Eusèbe à Athanase : la Providence avait réprouvé Eusèbe, prédestiné Athanase, et elle marquait de loin, tout autour de Rome, les églises où devaient enseigner les descendants et les imitateurs du grand évêque d'Alexandrie. Constantin avait fait une œuvre humaine, étroite et périssable : la Providence allait faire une œuvre divine, immense, immortelle. Constantin manquait au monde : Dieu lui restait.

Jusqu'ici j'ai peu nommé M. de Broglie, et cependant je ne me suis pas éloigné de lui un instant. C'est son travail qui a été perpétuellement sous ma plume, autant que l'on peut en quelques pages reproduire les traits d'un écrit qui embrasse deux volumes, et que l'on peut faire passer sous son propre style les idées et le style d'un autre. Aussi ai-je moins cherché à remplir cette tâche ingrate qu'à ouvrir au lecteur la perspective du siècle de Constantin, telle qu'elle m'est apparue en suivant le regard de mon noble et ingénieux guide. J'ai voulu, par l'expression des sentiments qu'il m'a inspirés, des pensées qu'il m'a fait naître, donner une image, ou plutôt une ombre de ses pensées et de ses sentiments, et inviter ceux qui s'intéressent aux mystères de la Providence, comme aux destinées du monde, à lire un ouvrage où ils rencontreront, dans un grand sujet, le charme du style, la solidité de l'érudit, la raison calme et grave de l'historien, et, par-dessus toutes ces qualités naturelles, la foi aussi tendre qu'énergique d'un chrétien qui a délaissé les plaisirs du monde pour travailler à l'avénement du règne de Dieu.

M. Albert de Broglie appartient à cette rare jeunesse en qui l'illustration du sang a servi le goût des choses élevées, et qui a cherché dans les lettres un héritage qu'on n'eût pas cru le sien. Là même, sans abdiquer ni sa foi ni la gloire, il eût pu consacrer ses heures aux spéculations d'une science profane ou purement philosophique; mais, persuadé que le christianisme fait le sort du genre humain, et que hors de lui rien de fort, de durable et d'heureux n'a l'espérance de s'établir, il a jeté dans cette voie tout le travail de son existence et tous les devoirs de son talent. Il ne nous appartient pas de l'en féliciter, puisque nous combattons sous les mêmes enseignes que lui, mais nous pouvons nous en réjouir. L'histoire est une des branches de la science qui, en dévoilant ou en obscurcissant la trame des choses morales, peut davantage affermir ou ébranler la vérité. Il ne suffit pas, pour y servir, d'une bonne volonté sérieuse et de la connaissance matérielle des faits, il y faut une pénétration rare, une sincérité contre soi-même, un discernement profond de la part de Dieu et de la part de l'homme, et, dans l'expression des causes saisies, de l'ordre, de la sobriété, du nerf et de l'éloquence. M. Albert de Broglie a sur son front l'aurore de

ces grandes qualités. Il voit, il entend, il peint, il anime; la foi l'éclaire de tout son génie, et une raison honnête le contient partout dans une mesure qui satisfait. Sa sévérité n'incline pas vers ceux qu'il condamne, et sa modération ne désarme jamais la justice. Il avait à faire revivre sous ses véritables traits l'un des hommes assurément les plus complexes qui aient paru dans l'histoire et le plus diversement jugés. Il l'a fait avec une touche originale après tant d'écrivains, et, sans donner à cette figure une grandeur uniforme, il l'a mise à part dans un mélange qui étonne et apprend beaucoup.

« Constantin, dit-il en terminant, avait vécu soixante-trois ans, deux mois et vingt-cinq jours; il avait régné trente ans, neuf mois et vingt-sept jours. Dans le cours de cette vie et de ce règne, l'Empire avait changé de forme et d'esprit. Si la postérité mesurait la gloire à l'importance des services rendus, la renommée de Constantin serait sans égale dans le monde, car nul prince ne prit part à une plus grande et plus bienfaisante révolution. Si haute n'est pas pourtant la place que Constantin a gardée dans la mémoire des hommes : son nom est demeuré un objet de curiosité et de controverse beaucoup plus que d'admiration. Il n'a point pris rang dans le petit nombre des grands hommes dont le génie fait oublier les crimes. Instrument du triomphe d'une doctrine qui est destinée à demeurer un signe éternel de contradiction parmi les hommes, il avait été violemment haï, aimé sincèrement, bassement adulé. C'est le sort de tous ceux qui froissent ou qui flattent des passions ardentes. La reconnaissance s'est effacée : les inimitiés seules ont survécu avec la vivacité des premiers jours. Il s'est trouvé plus d'un historien incrédule pour redire les calomnies de Zozime : nul chrétien n'oserait se compromettre jusqu'à se faire l'écho des complaisances d'Eusèbe. Si l'Eglise d'Orient, préludant au schisme par la servilité, n'a pas craint d'élever le César chrétien sur ses autels, Rome, plus fière avec les puissances de la terre, sans être moins reconnaissante, n'a jamais hésité, tout en gardant mémoire de ses services, à lui infliger les blâmes qu'il a mérités.

« Ce jugement des âges modernes, si différent de l'admiration contemporaine, s'explique par la différence même des points de vue. Tenir trente ans dans la paix et la soumission un empire qui sortait d'un demi-siècle d'anarchie, montrer une image d'Auguste ou de Trajan aux hommes qui n'avaient connu que des soldats de fortune aussi promptement élevés que détrônés, faire sentir le poids salutaire de l'autorité à une génération nourrie dans les luttes civiles et dont les yeux, en s'ouvrant, n'avaient vu que des combats et des supplices, ce n'était point une médiocre preuve de génie. Les peuples, qui respiraient à l'ombre de cette protection inattendue, cédaient à une illusion naturelle en prenant pour une renaissance de gloire ce qui n'était

qu'un temps d'arrêt sur la pente fatale de la décadence. Mais l'événement a détrompé le monde. L'abîme fermé par Constantin s'est rouvert sous les pas de ses fils mêmes. Indulgente pour l'audace heureuse de la jeunesse des peuples, la postérité n'a ni attrait ni justice pour les efforts ingrats de leur décrépitude. L'organisation impériale de Constantin, plus durable qu'illustre, faite pour traverser, non pour prévenir, des siècles de corruption sociale, pour suppléer, par un mécanisme savant, aux vertus civiles, mais non pour les raviver, n'offre rien qui parle à l'imagination des hommes. Ce peut être une nécessité, et même un bienfait, mais ce ne sera jamais un titre de gloire que d'avoir fondé le Bas-Empire.

« En affranchissant l'Église ou en partageant son trône avec elle, Constantin a fait une œuvre plus féconde dont les résultats nous environnent. Il a inspiré de l'esprit chrétien ces fortes lois romaines qui servent encore de fondement à toutes nos sociétés; il a déposé dans le sein de la civilisation mourante le germe de sa résurrection. Mais tel est pourtant le danger de l'alliance des pouvoirs humains, que l'Église, affranchie et puissante avec Constantin, paraît souvent, à l'œil qui la contemple, moins touchante que l'Église obscure et persécutée des premiers âges : son front brille d'un éclat moins lumineux et moins pur sous le diadème impérial que sous l'auréole des martyrs. La persécution chasse du sein de l'Église tous les éléments impurs; le crédit et la faveur les font accourir et pulluler. L'ardeur des discussions intestines, la bassesse des prélats courtisans, le mélange des passions humaines, la douloureuse intervention de la force dans les débats de la religion, ont fait demander à des chrétiens mêmes si Constantin avait rendu à sa foi un service dont on puisse se féliciter sans partage. Gardons-nous pourtant de pousser trop loin un doute pusillanime qui fait injure à l'humanité et à l'Église. Le sort de cette terre serait trop cruel si le vrai et le bien n'y pouvaient triompher, même un jour, sans perdre leur efficacité sainte; et ce serait une doctrine bien impuissante que celle qui ne pourrait gouverner les hommes sans se corrompre elle-même. Si la persécution est utile pour passer au creuset le courage et la vertu des individus, c'est le succès au contraire qui est l'épreuve véritable des institutions et des idées. Malgré des schismes qui n'obscurcirent jamais toute sa lumière, malgré les inévitables abus nés de la faiblesse humaine, dont ne préserve pas l'infaillibilité doctrinale, l'Église traverse victorieusement depuis quatre siècles cette épreuve. En lui permettant de répandre par mille canaux divers les trésors de dignité, de vérité et d'amour qu'elle renfermait dans son sein, Constantin hâta de quelques années le progrès du monde. C'est la plus haute récompense qui puisse être accordée aux efforts d'un homme. »

Le lecteur se demandera peut-être ici pourquoi Dieu, qui avait prédestiné Constantin à être le premier prince chrétien et à commencer la tradition de l'alliance entre la société humaine et la société divine, ne lui avait pas départi un caractère sans faiblesses et un génie sans obscurités. Il semble que cet homme choisi pour un tel acte eût dû ouvrir la carrière des rois nouveaux avec la majesté de Charlemagne et la perfection de saint Louis. C'est ainsi sans doute que les fidèles des premiers siècles se le fussent représenté, si, du sein des catacombes, ils avaient pu prévoir que la couronne du monde tomberait sur la tête de l'un d'eux. Un moment même, le lendemain de la bataille du pont Milvius, quand Constantin entra dans Rome, orné de sa jeunesse et de sa victoire, et qu'au lieu de monter au Capitole pour y présenter les aigles il traversa des chemins plus humbles ayant devant lui le signe de la croix; à ce moment-là, les chrétiens purent croire que la vertu même allait régner sur la terre au nom du Christ victorieux. Hélas! c'était une illusion. Dieu, qui avait élu le fils de Constance Chlore, lui avait laissé les défauts de sa nature, et c'était à lui de les corriger sous l'effusion de la grâce qu'il avait reçue. David lui-même, l'aïeul du Christ, n'avait pas été sans tache, et, quels que soient les desseins de la Providence, la liberté humaine y conserve sa part et ses écueils. Peut-être aussi Dieu ne voulait-il pas que le premier César chrétien, je ne dis pas le premier roi chrétien, pût jamais passer pour avoir accompli l'œuvre dont il n'était qu'un instrument. Ses faiblesses et ses crimes, en ternissant sa gloire, ont laissé au christianisme toute la sienne, comme chaque jour encore nos fautes, en faisant voir le peu qu'est l'homme, rendent témoignage à celui qui maintient au milieu de nous par sa vertu la voie de l'Évangile et le souffle de la rédemption.

H.-D. Lacordaire.

ÉLOGE DE VAUVENARGUES

QUI A REMPORTÉ LE PRIX D'ÉLOQUENCE

DÉCERNÉ PAR L'ACADÉMIE FRANÇAISE DANS SA SÉANCE PUBLIQUE ANNUELLE DU 28 AOUT 1856.

Les maximes des hommes décèlent leur cœur.
VAUVENARGUES, *Maxime* 107.

S'il est une classe d'écrivains dont nous aimions à connaître la vie et le caractère, c'est celle des écrivains moralistes. Le droit qu'ils prennent de nous juger nous donne le désir de les juger à leur tour, et de voir s'ils ont été aussi exigeants pour eux-mêmes qu'ils le sont pour nous d'ordinaire. Quand ils viennent nous dire ce que nous devons être, nous voulons savoir ce qu'ils ont été, et il est rare que cette curiosité, après tout légitime, ne soit pas satisfaite. En effet, si désintéressé qu'il paraisse de son travail, le moraliste y met de lui toujours plus qu'il ne sait ou qu'il ne veut y mettre, et, alors même qu'il prétend n'étudier que les autres, par les choses qu'il approuve ou qu'il reprend en eux, par les règles de conduite qu'il propose ou qu'il condamne, il nous permet de soupçonner au moins son caractère dans son œuvre, et de conjecturer l'homme sous l'écrivain. Cependant la conjecture n'est autorisée qu'à de certaines conditions de réserve et de prudence; car tel moraliste vaut mieux, et tel autre vaut moins que son livre; tel autre semble craindre de se produire, et demeure dans l'ombre de son tableau : Pascal, avant que de savantes et pieuses recherches l'eussent éclairé pour nous d'un jour nouveau, ne laissait voir, même au regard le plus clairvoyant, que quelques traits de sa grande figure; et la discrétion de La Bruyère est telle qu'il a gardé l'*incognito*, si l'on peut dire : sa biographie n'existe pas; les plus patientes études n'ont pu jusqu'à présent la découvrir dans son œuvre, et il faut renoncer peut-être à pénétrer dans l'intimité d'un des grands écrivains de notre langue, que tous voudraient connaître comme tous le lisent, et qui, selon toute apparence, ne saurait rien perdre à être connu. Seul peut-être parmi les moralistes Montaigne, s'est proposé

de se peindre ; seul, du moins, il avoue ce propos, et il s'est en effet raconté avec cette intrépidité de bonne foi qui fait le charme immortel de son livre. Toutefois il est, à mon sens, un moraliste qui, sans le déclarer comme Montaigne, se traduit au moins aussi fidèlement dans son œuvre, et ce moraliste, c'est Vauvenargues. Le dirai-je même? Si la sincérité de Montaigne est pour moi certaine, celle de Vauvenargues est plus certaine encore. Peut-être est-il permis de penser que, préoccupé du regard qu'il sollicite, Montaigne a pu, sans le vouloir, arranger un peu son personnage et composer son maintien; Vauvenargues, au contraire, ne donne à craindre ni apprêt, ni surprise. Ennemi du *moi*, comme Pascal, dédaigneux de la vanité, parce que c'est une passion petite et qu'il n'a de goût que pour les grandes, il est d'ailleurs trop jeune, et, sinon trop ignoré de lui-même, du moins trop peu satisfait encore, pour se mettre en scène. Aussi n'est-ce pas lui qui s'annonce; c'est son âme qui le dénonce; c'est son âme qui lui échappe et fait irruption dans son livre, pour l'éclairer de vives et soudaines lueurs; âme discrète, mais transparente, qui ne s'impose pas au regard, parce qu'elle est simple, mais qui ne le fuit pas, parce qu'elle n'a rien à en redouter. Sur ce point, on mettrait volontiers entre Montaigne et Vauvenargues la différence que Vauvenargues met lui-même entre les héros de Corneille et ceux de Racine, et l'on dirait que, si *l'un parle afin de se faire connaître*, *l'autre se fait connaître parce qu'il parle*.

Oui, Vauvenargues n'a qu'à parler pour se faire connaître, parce que ses écrits ne sont, à les bien prendre, que des confidences involontaires; et cependant Vauvenargues n'est pas généralement connu. Dans l'esprit du plus grand nombre, c'est un sage jeune et doux à qui la sagesse ne coûta guère d'efforts, et qui, peu fait pour la vie extérieure, se borne à en contempler de loin les agitations. J'ose dire que, lui donner si peu, c'est lui faire tort ; car Vauvenargues n'est pas seulement un sage; c'est aussi, c'est avant tout un homme d'action, et l'homme d'action non-seulement précède en lui l'écrivain, mais le domine toujours. Il a voulu conduire les hommes avant de les instruire, et il ne se résout à suivre de loin le spectacle de la vie humaine que quand la maladie et la mort prochaine l'empêchent d'y prendre un rôle. Aussi, montrer l'homme à l'œuvre avant de montrer l'écrivain qui en procède; exposer dans une biographie toute morale les agitations de cette âme fortement éprise de la vie du dehors; faire ressortir le trait le plus remarquable et le moins remarqué peut-être dans Vauvenargues, la persévérance dans l'ambition, ambition aussi généreuse qu'ardente, je me hâte de le dire; montrer en lui l'athlète vaillant au combat de la vie, qui lutte et grandit jusqu'au bout de ses forces, et quitte l'arène, blessé à mort, mais invaincu, et emportant avec lui tout

son courage, et tout son respect pour cette vie terrestre qui lui échappe; puis chercher, retrouver l'homme dans ses écrits; enfin, confirmer, en la lui appliquant, l'épigraphe que je lui emprunte : « *Les maximes des hommes décèlent leur cœur,* » tel est le plan que je me propose de suivre. Quand l'homme sera connu, l'éloge de l'écrivain sera déjà presque achevé. En effet, par une rencontre qui est à la fois le bonheur de ce sujet et la gloire de Vauvenargues, l'homme et l'écrivain sont chez lui tellement joints et en si parfait accord, que, montrer l'un, c'est déjà louer l'autre.

Dans l'histoire des hommes célèbres, rien n'attire plus que leurs commencements. On aime à voir poindre ces lumières encore mêlées d'ombre, et à surprendre sur les fronts prédestinés *ce premier rayon, qui n'est pas encore la gloire,* mais qui en est la promesse et le gage. La vie de Vauvenargues ne donne pas ce plaisir, et la médiocrité même de sa fortune nous dérobe son enfance. Né à Aix, le 6 août 1715, d'un gentilhomme d'assez bonne souche, mais pauvre et sans grandes alliances, Luc de Clapiers, fils aîné du marquis de Vauvenargues, fut obscurément élevé dans un modeste manoir que l'on voit encore aux environs d'Aix; à peine savons-nous qu'on le mit au collége de la ville prochaine, que la faiblesse naturelle de sa santé l'empêcha d'y faire des études suivies, et qu'il ne fut jamais en état de lire une page de latin, moins encore de grec. C'est à vingt-quatre ans qu'il se révèle : il a embrassé la seule carrière qui, avec celle de l'Église, fût alors ouverte aux jeunes gentilshommes, la carrière des armes. Il a six années de services dans le régiment du roi; il s'est fait remarquer dans la campagne d'Italie, il est capitaine, et il porte un surnom : ses camarades l'appellent le *Père*. Décerné par une armée entière à Turenne ou à Catinat, un pareil titre n'a rien d'étrange et s'explique de soi; mais, quand il s'agit d'un homme aussi jeune, et perdu dans les rangs inférieurs d'une armée, ce nom provoque plutôt d'abord le sourire que l'admiration, et nous fait craindre dans celui qui le porte un de ces sages trop précoces, qui ne sont jamais jeunes, ou qui cessent trop tôt de l'être. Heureusement, lorsqu'on regarde de près au caractère et à la vie de Vauvenargues, on éprouve une surprise charmante à se convaincre que jamais nom ne fut donné plus sérieusement, ni plus sérieusement justifié. Quelques exemples, tirés des passions de cet âge, en donneront la preuve.

Commencerons-nous par ce qui est le commencement et la fin de tout pour la jeunesse, par l'amour? Déjà le *père* est à côté du compagnon de plaisir. Ce n'est pas qu'il soit moins entraîné que ses amis; ces amours prompts et faciles qui séduisent les jeunes gens jusqu'à ce

qu'ils s'en repentent, non-seulement il les a connus, mais il les a chantés; il vient de mettre la dernière main peut-être à ces poésies licencieuses dont il s'accusera bientôt, auprès de Voltaire, avec une confusion qui dut embarrasser un peu, j'imagine, l'auteur secret encore de la *Pucelle*. Mais, déjà sérieux même dans les choses légères, s'il cède au plaisir comme les jeunes officiers qui l'entourent, il y met, du moins, de nobles conditions. En vrai gentilhomme, il veut, même dans les attachements illégitimes, le respect de la parole une fois donnée, le respect de la femme quelle qu'elle soit; il n'admet pas, il le dit lui-même, que sur ce point *on sépare son estime de son goût*[1]. Parlerons-nous d'un autre penchant cher à la jeunesse, de la libéralité? Comme ses compagnons, Vauvenargues est libéral, prodigue même de sa bourse, mais il l'est autrement qu'eux : ce n'est pas cette prodigalité de tempérament, qui abandonne plutôt qu'elle ne donne, qui tient autant à l'imprévoyance de l'avenir qu'à l'effusion d'un bon cœur; ce n'est pas cette prodigalité d'ostentation, qui pousse à faire montre d'un état qu'on ne peut longtemps soutenir, faiblesse commune aux jeunes gentilshommes d'alors, qui avaient encore tout l'orgueil de la situation qu'ils n'avaient plus; chez Vauvenargues, c'est une libéralité raisonnée dans son élan, et qui s'autorise de cette remarque, singulièrement profonde pour un jeune homme, que la mesquine économie ne fait que de misérables fortunes, et ne crée point d'empire sur les cœurs[2]. Il donne avec l'abandon du jeune homme, avec la réflexion de l'homme mûr; on dirait presque avec le calcul du politique. Parlerons-nous enfin de la guerre? Ainsi que ses compagnons, Vauvenargues l'aime; mais comment l'aime-t-il? Est-ce cette ardeur toute juvénile qui s'éprend de toute émotion forte, et, dans ces grandes mêlées humaines, s'enivre du bruit qu'elles font, des épées qui se brisent, du tambour qui bat, et du canon qui tonne? Est-ce ce courage, trop intéressé pour qu'on l'admire, qui poursuit à travers tout obstacle l'avancement possible, qui aime la guerre pour ce qu'elle rapporte, et place l'héroïsme à intérêts? Non; ce que Vauvenargues regarde dans la guerre, c'est moins *la mort qu'on y donne que la mort qu'on y reçoit ou qu'on y brave;* c'est moins le profit qu'on

[1] L'amour, tel que Vauvenargues le conçoit, élève le cœur qu'il touche; il en fait sortir toutes les vertus, il en apaise tous les vices. Dans le *Caractère* intitulé : *Aceste* ou *l'Amour ingénu,* il fait de cet amour une peinture singulièrement touchante, et il n'est pas inutile de faire observer que c'est presque au temps de la Régence qu'il écrivait ces lignes pleines de grâce et de cœur. — Voir aussi le chapitre *de l'Amour* dans l'*Introduction à la Connaissance de l'esprit humain.*

[2] « La libéralité, dit Vauvenargues, est une occasion de se faire aimer, d'acquérir une considération utile et légitime... Même si notre fortune est médiocre, apprenons à subordonner les petits intérêts aux grands... Faisons généreusement et sans compter tout le bien qui tente nos cœurs. » (*Réflexions sur divers sujets.*)

en tire que l'emploi des qualités fortes qu'elle exige, la fermeté, la patience, *les nuits passées au bord des fleuves glacés*, les longues marches avec la faim et la soif pour compagnes, tout ce qui trempe l'âme enfin, tout ce qui l'élève.

Par ces vues à lui sur toutes choses, Vauvenargues est en avant de ses compagnons; mais ce qui le distingue encore, c'est que, vivant comme eux par l'action, il vit de plus par la pensée. Il vient de les quitter, il rentre sous sa tente, et, cette nuit qu'ils achèvent dans le plaisir ou dans le repos, Vauvenargues l'achève dans les plus nobles occupations de l'esprit. Il écrit un Traité en forme sur le *Libre arbitre;* il regarde en lui et autour de lui, prend note à mesure, et déjà son observation s'affine, et le moraliste se prépare. Cependant, malgré cette vie à part, il ne prend aucun air de hauteur ou de supériorité; il reste le compagnon, l'ami prêt à tous, et donne le premier l'exemple de cette généreuse expansion du cœur dont il fera plus tard un des points de sa morale, sous le nom de *familiarité*. Mais l'amitié, telle qu'il la veut, n'est pas cette stérile camaraderie qui n'est souvent qu'une complicité de plaisir; c'est cette affection plus mâle aussi bien que plus tendre, où le dernier mot du cœur se dit, mais en même temps où les esprits s'élèvent l'un par l'autre; c'est l'amitié à la Pélopidas, c'est l'émulation à deux vers le bien ou vers le grand. Ainsi la maturité de l'esprit s'ajoutait en lui à la jeunesse du cœur, et c'est sans doute à cet heureux mélange qu'il faut attribuer la singulière action que sa parole exerça toujours, même sur des hommes rompus à toutes les séductions du langage, même sur Marmontel, même sur Voltaire. En effet, il aimait à parler, et il était éloquent. Marmontel assure que les écrits de Vauvenargues ne donnent qu'une faible idée de l'éloquence de ses entretiens. « *Il tenait*, dit-il, *nos âmes dans ses mains.*» Qu'on se représente sur ses compagnons l'effet de cette parole, et l'on s'expliquera un des penchants de Vauvenargues, le penchant à *discourir*, je le dis sans blâme, qui se trahit non-seulement dans le ton parfois un peu monté, mais dans le titre même de bon nombre de ses ouvrages[1]. Qu'on se représente enfin ce qu'avait à la fois de remarquable et d'attachant dans un homme aussi jeune la réunion des qualités fortes et des qualités tendres, s'excitant ou se tempérant les unes par les autres, et l'on conçoit le respect qu'il impose et l'autorité qu'il exerce sur ses compagnons; il part du même point qu'eux : c'est pour cela qu'ils l'aiment; mais il va plus haut et plus loin : c'est pour cela qu'ils l'admirent.

Les hautes espérances dont il était l'objet, il n'est pas douteux que Vauvenargues ne les partageât; il sentait en lui cette invitation secrète

[1] *Discours sur la gloire, discours sur les plaisirs, conseils à un jeune homme*, etc.

qui attire à la gloire ceux qui sont faits pour elle. L'ambition, cette *passion ardente qui exile les plaisirs dès la jeunesse*, anime déjà toutes ses actions, comme elle animera bientôt tous ses écrits. Il n'y a pas pour lui de visée trop haute ; il n'a qu'une crainte : c'est de *raser trop timidement la terre*. « Êtes-vous né pour la gloire, s'écrie-t-il sans cesse, il faut laisser parler le monde et suivre hardiment votre essor... S'il arrive après cela que la fortune soit contraire, elle ne peut empêcher du moins que les grandes occupations n'élèvent et ne soutiennent l'âme;... une âme un peu haute aime à lutter contre le mauvais destin,... et le combat lui plaît sans la victoire. » En effet, l'ambition de Vauvenargues sera plus obstinée que le mauvais destin ; toujours déçue, mais jamais lasse, elle poursuivra successivement son but dans trois carrières différentes ; puis, quand la mort sera là, n'ayant pu agir, il dira du moins ce qu'il a pensé ; il se soulèvera sur son lit de douleur pour recueillir à la hâte ses méditations éparses et les jeter au hasard de la postérité, comme le naufragé jette au hasard des flots les quelques lignes qu'ils porteront au rivage. Le respect de Vauvenargues pour la gloire va de pair avec son ambition : tout ce qui est grand dans la guerre, dans la politique, dans les lettres, le saisit tout d'abord, et il a d'égales admirations pour Alexandre, pour Richelieu et pour Voltaire. Il va plus loin, et tel est son goût pour le mouvement et l'action, que Catilina même ne le rebute pas ; Vauvenargues ne peut se défendre d'une certaine indulgence pour ce génie sans vertu, mais non pas sans courage.

C'est dans la carrière des armes qu'il renferme d'abord ses espérances. « *Il n'y a pas de gloire achevée*, dit-il, *sans celle des armes ;* » et cette gloire, qu'il défendra contre Boileau et J.-B. Rousseau, il y aspire. Les plus grands noms militaires ne l'effrayent ni ne le découragent, et, lorsque parfois sa prudence et sa réflexion réclament contre une espérance rêvée de si loin, il s'assure contre lui-même par ces fières maximes : « *Ce qui est présomption dans les faibles est élévation dans les forts ;... les espérances les plus ridicules et les plus hardies ont été souvent la cause des succès extraordinaires ;* » et il s'élance, avec une généreuse audace, à la renommée des Catinat et des Villars.

Mais la Providence le réservait, en dépit de lui-même, à une gloire plus tranquille. En moins d'une année, la campagne et la retraite de 1742 ont enlevé à Vauvenargues son ami le plus cher, Hippolyte de Seytres, épuisé sa modeste fortune et détruit sa santé. « *Une âme guerrière*, dit Bossuet, *est maîtresse du corps qu'elle anime ;* » l'âme de Vauvenargues était faite pour remporter une pareille victoire ; mais son corps avait reçu de telles atteintes, que la lutte même n'était plus possible : il lui faut renoncer à cette carrière toute pleine de pro-

messes, à ses camarades enthousiastes qui lui prédisaient tout haut ce qu'il se prédisait tout bas, à cette gloire enfin que son grand cœur mettait au-dessus de toutes les autres. C'est à ce premier coup de la fortune que la fermeté de Vauvenargues se déclare : la guerre lui échappe, il se tourne vers la diplomatie. Vauvenargues diplomate! Qu'on ne s'en étonne pas; ce contemplatif a toujours visé à la pratique et au maniement des hommes; il revient souvent, avec une prédilection marquée, sur certaines qualités diplomatiques par essence, entre autres sur ce qu'il appelle l'*esprit de manége,* qui sert *à pénétrer et à rester impénétrable*[1]. Qu'on ouvre les *Maximes;* on voit qu'il a toute une diplomatie à lui, et qu'elle consiste à dérouter, à étourdir les habiles par la franchise même et la droiture. Il professe pour certaine habileté vulgaire le plus souverain mépris; la feinte n'est pas seulement pour lui le moyen le moins digne, elle est le plus faible; aussi ce n'est pas au plus fin qu'il joue, c'est au plus fort, et pour lui la vérité est la force souveraine.

Vauvenargues, pendant près de deux ans, demande inutilement un emploi. Il offrait cependant « *de servir dans les pays étrangers sans appointements et sans caractère, jusqu'à ce qu'on l'eût mis à l'épreuve*[2].» Ses lettres à M. de Biron, au roi et au ministre Amelot, restèrent sans réponse, et, en conscience, on ne saurait s'en étonner : avec sa réserve un peu hautaine, il ne produisait d'autres titres que sa bonne volonté et son courage; le ministre, il faut bien en convenir, ne pouvait deviner une aptitude discrète à ce point, et si peu probable dans un officier de vingt-huit ans[3]. Vauvenargues se lasse enfin d'attendre; il en-

[1] Voici un portrait qui exprime bien au vif cette préoccupation singulière : « Profond et adroit, *Théophile* ne parle pas sans dessein, et n'a pas de l'esprit pour ennuyer. Il a tourné son application du côté des grandes affaires et de l'éloquence solide; il est simple dans ses paroles, mais ses insinuations pleines de force lui assujettissent les cœurs. Il a l'art d'abréger les négociations les plus difficiles, et son génie flexible se prête à toute sorte de caractères sans quitter le sien. Il est l'ami tendre, le père, le conseil et le confident de ceux qui l'entourent. On trouve en lui un homme simple, sans ostentation, familier, populaire: quand on a pu le voir une heure, on croit le connaître; mais son caractère est de démêler les autres hommes et de n'en être pas démêlé. » (*Manuscrits du Louvre.*)

N'est-ce pas là le *Père* de tout à l'heure, avec le diplomate de plus?

Dans les diverses éditions de Vauvenargues, les principaux traits de cette figure se trouvent dans les deux *Caractères* intitulés *Théophile* et *Ternus.*

[2] Lettre à M. le duc de Biron, colonel du régiment du roi. (*Manuscrits du Louvre.*)

[3] Vauvenargues le sentait lui-même, en adressant copie de ces diverses lettres à son ami Saint-Vincens, il lui mandait : « Vous serez peut-être surpris de l'idée de ces lettres; j'espérais qu'elles attireraient quelque attention par leur singularité, et que cela me mettrait peut-être un jour à même de me faire connaître. Les choses ont tourné au pis. Je suis touché de tout cela comme un homme qui

voie sa démission à son colonel, et il écrit sa seconde lettre à M. Amelot, morceau admirable, où la fierté du gentilhomme perce sous la dignité contenue de son accent. A ce moment, sans doute, il écrivait cette maxime significative : « Si un homme est né avec l'âme haute et courageuse, s'il est laborieux, altier, ambitieux, sans bassesse, d'un esprit profond et caché, j'ose dire qu'il ne lui manque rien pour être négligé des grands et des gens en place, qui craignent encore plus que les autres hommes ceux qu'ils ne pourraient dominer. » (*Manuscrits du Louvre.*) Le ministre ne lut pas la maxime, mais il lut la lettre ; il sentit le coup, et lorsque, à cette hauteur d'un homme qui aime mieux se démettre de son grade que de risquer d'y être inutile, il eut reconnu qu'il y avait, en effet, dans ce jeune officier, plus qu'un solliciteur ordinaire, lorsque surtout Voltaire se fut entremis avec cette vivacité passionnée qu'il portait dans ses amitiés comme dans ses haines, lorsqu'il eut fait voir au ministre quel homme il venait de rebuter, lui disant : « *Vous savez votre Démosthènes par cœur, il faut que vous sachiez votre Vauvenargues,* » Amelot, qui n'était pas seulement habile ministre, mais homme de goût, promit cette fois, et promit sincèrement. Vauvenargues reprend courage, et, en attendant une vacance, va s'enfermer dans son château solitaire, pour se préparer à son nouveau rôle. Il n'avait pour cela qu'à suivre des travaux déjà commencés, car il avait étudié non-seulement l'histoire, mais le droit public. Il est à supposer même que la carrière des négociations n'était pour lui qu'un acheminement aux affaires intérieures; il voulait être homme d'État; outre quelques confidences éparses dans ses œuvres, on y rencontre un filon d'idées sur les *lois*, sur la *politique*, sur les *partis*, qui ne laissent pas de doute sur ce point ; et, pour s'encourager dans cette autre ambition secrète, il se disait à lui-même avec complaisance, que « *les grandes places instruisent promptement les grands esprits.... et que les plus grands ministres ont été ceux que la fortune avait le plus éloignés du ministère.* » (*Maximes* et *Réflexions sur divers sujets.*)

Mais il était dans sa destinée d'ouvrir toujours les ailes et de ne pouvoir prendre l'essor. Vauvenargues ne sera pas plus négociateur ou homme d'État que général d'armée ; un dernier coup ruine à jamais sa santé déjà si chancelante. Il faut savoir l'étendue de ses douleurs pour savoir l'étendue de son courage. Dans la retraite de Bohême il avait eu les jambes gelées, puis des plaies s'y étaient ouvertes, et la petite vérole survient, qui l'achève. Non-seulement il est défiguré, mais il est presque aveugle ; le contre-coup de la maladie, plus terrible que la

a de l'ambition et qui se voit borné de tous côtés ; mais je ne me reproche rien. J'ai toujours fait ce que j'ai pu pour mériter une fortune moins obscure ; je sais de quel œil on regarde l'ambition d'un homme qui se fonde sur de tels titres : mais il n'a pas été en moi d'en produire de meilleurs. » (*Manuscrits du Louvre.*)

maladie même, s'est fait sentir à la poitrine, et une toux trop significative l'avertit de sa mort prochaine. Va-t-il enfin désespérer de lui-même? Écoutez-le, voyez-le. « *Le désespoir*, s'écrie-t-il, *est la plus grande de nos erreurs* » (*Maximes*); et, mettant la main sur sa blessure, il regarde la mort du même œil qu'il regardait l'ennemi. Je comprends maintenant *ce cœur stoïque et tendre*, dont parle Marmontel dans un de ses meilleurs vers; je comprends ce cri d'admiration de Voltaire : « *Je l'ai toujours vu le plus infortuné des hommes et le plus tranquille.* » Vauvenargues va mourir; il le sait; mais, dans le sentiment même de l'énergie qui lui reste quand tout lui manque, il trouve encore un dédommagement, et il écrit ces lignes si poignantes et si belles : « Le malheur même a ses charmes dans les grandes extrémités; car cette opposition de la fortune élève un esprit courageux, et lui fait ramasser toutes ses forces qu'il n'employait pas; » et ses dernières forces, il les ramasse pour un suprême effort, une suprême espérance.

Dans le temps même où il ne cherchait son avenir que dans les armes ou dans les affaires, il avait aimé les lettres et les avait cultivées; mais ce qui n'avait été jusque-là que le besoin ou le délassement d'une intelligence naturellement active, devient pour lui un dernier but et un dernier moyen de gloire. On voit la transition dans cette *Maxime :* « La fortune exige des soins; il faut être souple, cabaler, n'offenser personne, cacher son secret, et même après tout cela on n'est sûr de rien. Sans aucun de ces artifices, un ouvrage fait de génie remporte de lui-même les suffrages, et fait embrasser un métier où l'on peut aller à la gloire par le seul mérite. » Toutefois, ce ne fut pas sans peine qu'il embrassa *ce métier*, comme il l'appelle. Le temps n'était pas encore de l'autorité incontestée des gens de lettres, et, en 1745, il n'était pas facile à un gentilhomme de se ranger ouvertement parmi eux. Dans sa famille, dans son entourage, il eut des préjugés à vaincre, et c'est à ses préjugés qu'il répond dans cette *Maxime : « Il vaut mieux déroger à sa qualité qu'à son génie.* » Encore, malgré l'indépendance et la décision de son caractère, n'ose-t-il signer son livre : la seule édition qu'il en ait donnée a paru sans nom d'auteur.

Ainsi, de mécompte en mécompte, de souffrance en souffrance, Vauvenargues est arrivé à sa dernière épreuve. Deux ans encore il vivra[1], se hâtant parce qu'il sait que le terme approche, agité au dedans, mais calme au dehors, cachant à tous les douleurs de son corps et surtout les douleurs de son âme, et laissant un tel souvenir que ceux qui l'auront connu ne pourront plus parler de lui sans un respectueux attendrissement. Je ne saurais mieux finir l'étude de cette vie si triste et si touchante qu'en rapportant un fait que j'ai recueilli avec joie dans

[1] Il mourut le 12 mai 1747, âgé de moins de trente-deux ans.

les lettres inédites de Vauvenargues. Il était déjà bien près de sa fin lorsqu'il apprend l'invasion de la Provence par les Impériaux et le duc de Savoie ; son cœur de soldat bondit ; il saisit une fois encore son épée, et il écrit à Saint-Vincens : « Toute la Provence est armée, et je suis ici au coin de mon feu. Le mauvais état de ma santé ne me justifie pas assez, et je devrais être où sont tous les gentilshommes de la province. Offrez mes services pour quelque emploi que ce soit, et n'attendez point ma réponse pour agir. Je me tiendrai heureux et honoré de tout ce que vous ferez pour moi et en mon nom. » (*Manuscrits du Louvre.*)

L'homme nous est connu ; il me reste à montrer que l'écrivain a tenu les promesses de l'homme.

Lorsque, en 1745, Vauvenargues quittait la Provence pour n'y plus retourner, et venait s'établir à Paris dans la rue du Paon, à l'hôtel de Tours, il se produisait dans le monde des lettres un mouvement nouveau. Au siècle précédent, il y avait eu des amitiés vives entre les plus illustres écrivains, mais alors les lettres n'étaient aimées que pour elles-mêmes, et ne recevaient des nobles esprits qui les aimaient ensemble qu'un hommage exclusif et désintéressé. Au dix-huitième siècle, au contraire, elles ne sont plus à elles-mêmes leur propre but, elles deviennent un moyen, et l'accord des écrivains prend le caractère d'une véritable coalition. Voltaire est chef ; son armée se forme derrière lui, et se prépare à cette guerre au passé dont l'*Encyclopédie* sera bientôt le manifeste. Comme ces courants d'eau douce qui traversent, dit-on, l'Océan, sans rien prendre de son amertume, Vauvenargues traversera les passions et les luttes contemporaines sans y rien laisser de son calme et de sa douceur. Dès le premier moment, il se distinguera par la gravité, par la tenue, dans un monde qui en avait souvent trop peu, et, de même que dans les camps, parmi ses camarades, il avait conservé son caractère propre, il conservera parmi les écrivains d'alors une place à part et respectée. Il imposera à Voltaire lui-même, et l'on ne peut s'étonner assez de voir ce jeune homme s'emparer tout d'abord d'un esprit aussi insaisissable et d'une humeur aussi mobile.

Voltaire, on peut le dire, n'a reçu de personne une impression aussi vive, n'a éprouvé pour personne une déférence aussi sincère et aussi tendre. Il ne s'agit pas ici de cette déférence cruellement ironique dont il usait volontiers à l'égard de certaines médiocrités avides de louanges ; il est clair que Vauvenargues a touché le cœur, en même temps qu'il a étonné l'esprit de ce grand homme. C'est qu'avec son regard si net et si prompt, quand la passion ne le trouble pas, Voltaire avait vu dans ce jeune homme un homme d'élite. En vain Vauvenargues se pré-

sente à lui comme un respectueux disciple : Voltaire le traite en maître, ou du moins en égal; et Voltaire a cinquante ans; et Vauvenargues n'en a pas trente; Voltaire est en plein génie, en pleine gloire, et Vauvenargues, qui débute à peine dans la carrière, ne peut se recommander encore de ses titres littéraires.

Ils se réduisaient à quelques ouvrages assez courts, où l'imitation domine. Vauvenargues savait peu et faisait bon marché du savoir : à la veille de l'*Encyclopédie*, il a plus d'un trait contre les esprits qui se croient universels ou qui voudraient l'être; il faudrait plutôt, dit-il, *corriger les hommes d'apprendre des choses inutiles*. Il rappelle volontiers que Socrate savait beaucoup moins que Bayle ou Fontenelle, et il en conclut que la science sert de peu. L'antiquité lui était fermée, et il avait contre le moyen âge les préventions de son temps; en sorte que l'esprit humain ne date pour lui que de Montaigne. En effet, sa filiation littéraire ne remonte pas plus haut, et si l'on ajoute que, dans son siècle, il n'a guère d'admiration que pour Voltaire, on voit que ses modèles se réduisent à un petit nombre. Il est vrai que ce sont les meilleurs, car c'est Racine, c'est Bossuet, c'est surtout Pascal et Fénelon. Sa méthode, il l'annonce lui-même : « *Penser de soi-même, et prendre, s'il se peut, la manière et le tour élevé de ces grands maîtres.* »

Dans les lettres comme dans la vie, le premier goût de Vauvenargues est pour l'action; aussi est-ce l'éloquence qui l'attire d'abord, parce que c'est l'éloquence qui saisit le plus fortement les esprits et s'empare le plus immédiatement des cœurs. Son principal morceau oratoire, le plus célèbre, c'est l'*Éloge funèbre d'Hippolyte de Caumont de Seytres*. Vauvenargues avait pour cet ouvrage une prédilection singulière; il le retouchait sans cesse, et l'envoyait à ses amis de Provence, à Mirabeau, à Monclar, à Saint-Vincens[1]. C'est qu'il aimait Hippolyte de Seytres comme on aime souvent les autres, parce qu'on se reconnaît en eux. De même pays, de même naissance, officiers tous deux, tous deux morts avant l'âge : que de tristes et saisissants rapports! Aussi, qu'on regarde de près à ce discours, il est clair que ce n'est pas seulement un ami, mais un idéal, ou plutôt un autre lui-même, que Vauvenargues a perdu. Les qualités étonnantes qu'il attribue à cet enfant de dix-huit ans dépassent trop évidemment la portée de cet âge, les traits de cette figure sont trop fermes et trop virils,

[1] Il y avait alors en Provence, la correspondance inédite de Vauvenargues nous l'apprend, un commerce littéraire entre quelques hommes d'esprit et de goût. Vauvenargues leur adressait ses ouvrages. Le Monclar dont il s'agit n'est autre que l'adversaire des jésuites dont le nom est devenu inséparable de celui de la Chalotais. Quant à Mirabeau, c'est l'économiste, le père du grand orateur. D'Aguesseau faisait si grand cas de Monclar, qu'il l'appelait *l'ami du bien*, et Mirabeau faisait si grand cas de lui-même, qu'il s'appelait *l'ami des hommes*.

pour que Vauvenargues ne l'ait pas agrandie ou complétée en empruntant à la sienne. Cependant, malgré son goût pour cet ouvrage, et malgré quelques parties réellement élevées et touchantes, il faut avouer que les proportions du simple éloge y sont dépassées, et que celles de l'oraison funèbre ne sont pas atteintes.

Hippolyte de Seytres a mieux inspiré Vauvenargues dans les *Discours sur la Gloire, sur les Plaisirs*, et surtout dans les *Conseils à un jeune homme;* car c'est à lui que ces diverses pièces étaient adressées. Toute sa morale est en germe dans ces pages; mais, à ne les regarder qu'au point de vue littéraire, on peut dire qu'elles comptent parmi les meilleures de Vauvenargues. Ces discours sont des entretiens, et l'on aime à s'imaginer qu'il parlait ainsi, sur ce ton à la fois grave et pénétrant, calme et doucement échauffé. Les *Conseils à un jeune homme* donnent peut-être l'idée la plus complète de Vauvenargues, et, malgré quelques incorrections insignifiantes, peuvent se ranger parmi les morceaux les plus achevés de notre langue. *Parler comme Fénelon* était son idéal, et nulle part il n'en est plus près. Là se retrouvent ces *aménités* et ces *grâces* qui le charmaient dans son maître, avec je ne sais quoi de plus jeune, de plus passionné et de plus fier.

Le principal intérêt des discours *sur le Caractère des différents siècles, sur les Mœurs du siècle* et *sur les Effets de l'Art et du Savoir*, c'est que Vauvenargues répond là d'avance aux prochains paradoxes de J.-J. Rousseau. Rousseau va soutenir que les arts ont suscité les vices. « Non, dit Vauvenargues; seulement ils n'y remédient pas, et les arts ne sont ni si pernicieux, ni si utiles que nous voulons le croire. » Rousseau va opposer la vie sauvage à la vie civilisée. « Je ne parle pas, dit Vauvenargues, des historiens qui vantent les mœurs des sauvages, leur simplicité, leur bonheur et leur innocence : les histoires des peuples barbares me sont également suspectes dans leurs reproches et dans leurs éloges, et je ne veux rien établir sur des fondements si ruineux. »

En 1745, l'Académie française mit au concours la question de l'*Inégalité des richesses;* Vauvenargues concourut, et, ici encore, il répond d'avance à Rousseau, qui, huit ans plus tard, devait reprendre ce sujet avec tant de retentissement et d'éclat. Mais, s'il le traite avec plus de mesure, Vauvenargues aussi ne l'aborde que de côté, et ne descend pas au fond. Au pauvre il ne donne pas de raisons de sa misère, ou n'en donne que d'indirectes; il n'a d'autre consolation à lui présenter que le tableau, éloquent d'ailleurs, de la fausse félicité du riche; égalité de souffrance à côté de l'inégalité des richesses, telle est la conclusion de son discours. Il faut avouer qu'elle n'est pas décisive ; car, si le pauvre vient vous dire : *Misère pour misère, j'aime encore mieux la vôtre!* la question se déplace, et c'est un autre abîme qui s'ouvre. Il

est vrai que Vauvenargues n'était pas maître de son sujet; car l'Académie française, plus prudente que celle de Dijon, n'avait pas laissé aux concurrents le choix de la solution. Mais la question n'eût-elle pas été réduite, il l'eût traitée de même. Il ne croit pas à l'égalité. « Je désirerais de tout mon cœur, dit-il, que les classes fussent égales, j'aimerais beaucoup mieux n'avoir pas d'inférieurs que de reconnaître un seul homme au-dessus de moi. Rien n'est si spécieux dans la spéculation que l'égalité, mais rien n'est plus impraticable et plus chimérique.» (*Manuscrits du Louvre.*) Quoi qu'il en soit, son discours est plein de force, et la discussion y est réellement élevée; il y règne un ton de tristesse approprié au sujet, et qui serre le cœur quand on arrive à ce passage où, faisant sur lui-même un brusque retour, il s'écrie: « Accablé d'afflictions dans la force de mon âge, ô mon Dieu! si vous n'étiez pas, ou si vous n'étiez pas pour moi, seule et délaissée dans ses maux, où mon âme espérerait-elle? Serait-ce à la vie, qui m'échappe et me mène au tombeau par les détresses? Serait-ce à la mort, qui anéantirait avec ma vie tout mon être? »

Vauvenargues n'eut pas le prix, et il en conçut quelque humeur; car il écrit dans ses *Maximes* ces paroles dont je demanderais pardon à l'Académie s'il n'y avait prescription : *Pourquoi appelle-t-on académique un discours fleuri, élégant, ingénieux, harmonieux* (c'est celui de son heureux rival), *et non pas un discours vrai, fort, lumineux et simple* (c'est le sien)? *Où cultivera-t-on la vraie éloquence, si on l'énerve dans l'Académie?*

Dans ses *Dialogues*, c'est Fénelon qu'il imite; dans ses *Caractères*, c'est Théophraste, plutôt que la Bruyère. Il sent vivement la perfection de la Bruyère, mais cette perfection même le décourage. *Ce ne sont pas des beautés*, dit-il, *où l'on puisse atteindre*. Il faut le dire aussi, ce style savant et chargé de nuances, qui convient à un homme passionné pour les détails, n'était pas dans le tour d'esprit de Vauvenargues; sa sobriété, parfois voisine de la sécheresse, s'accommodait mieux de la simplicité un peu nue de Théophraste, et, comme les sculpteurs antiques, il préfère la pureté des lignes à la richesse des ornements. Mais ce qui mérite d'attirer l'attention sur ces *Caractères* et sur ces *Dialogues*, c'est qu'ils sont pleins de lui; c'est que, dans les *Dialogues* surtout, il est presque toujours l'un des interlocuteurs. Qu'on lise, entre autres, *Renaud et Jaffier*, et surtout *Brutus et le Jeune Romain*. Ce jeune Romain, c'est encore Vauvenargues; la guerre, l'éloquence, les affaires, toutes ses ambitions, tous ses mécomptes sont là, et la peinture de ce jeune homme qui a aimé en vain toutes les grandes choses, et meurt privé de l'immortalité qu'il a rêvée, n'est que le tableau trop fidèle de la vie de Vauvenargues et le retentissement de ses secrètes douleurs. Il en jugeait sans doute ainsi lui-même, car.

bien qu'il eût mis la dernière main à la plupart de ces *Caractères* et de ces *Dialogues*, il n'en a rien publié. C'était un testament ; il ne devait être ouvert qu'après la mort.

On peut reprocher à la critique de Vauvenargues quelques excès dans la louange ou dans le blâme ; mais elle est originale, et bien des choses sont devenues communes qu'il a dites le premier. On sait que c'est à propos de Corneille et de Racine qu'il entra en correspondance avec Voltaire. Fontenelle, dont la vie fut si longue, avait eu le temps de suivre ses rancunes ; pour lui, la question de prééminence entre les deux grands tragiques du dix-septième siècle n'était pas seulement une question de famille ; car au neveu du grand Corneille s'ajoutait l'auteur d'*Aspar*, si cruellement maltraité par Racine. Longtemps Fontenelle avait été sans autorité ; mais en 1740 il était à juste titre un des hommes les plus considérables et les plus écoutés dans le monde littéraire. Racine donc était en discrédit, lorsque Vauvenargues vint justifier le mot célèbre de Boileau : *On y reviendra.* Sans doute sa prévention contre Corneille est trop entière, et Voltaire eut raison d'en rabattre ; mais, quand on relit les jugements de ce jeune homme sur nos grands écrivains, on comprend que Voltaire ait été surpris de cette touche littéraire à la fois si délicate et si vive. On peut encore, même aujourd'hui, trouver Vauvenargues trop sévère contre J.-B. Rousseau et contre la poésie lyrique de son temps ; mais il faut aussi remarquer que, seul dans son siècle, il a pressenti le mouvement lyrique du nôtre, ou, du moins, déclaré que c'en était fait de la poésie lyrique si elle ne renonçait à ses formes traditionnelles et ne renouvelait son inspiration. S'il est arrivé plus d'une fois à cette sûreté de vue et à cette nouveauté dans la critique, c'est qu'il y introduisait un élément nouveau, l'*âme*. Non-seulement « *c'est l'âme*, dit-il, *et non l'esprit, qui fait les grands poëtes, les grands orateurs, les grands ministres et les grands capitaines* ; » mais seule aussi elle a qualité pour les juger. Cette part faite à l'âme, c'est-à-dire au sentiment, dans l'appréciation des choses de l'esprit, explique et la force réelle, et aussi la faiblesse de sa critique. Ainsi, parce que le ton parfois surélevé de Corneille choque le sentiment de Vauvenargues, son goût n'aperçoit plus les immortelles beautés de ce génie. Il semble étrange pourtant que la grandeur de Corneille n'ait pas saisi un homme aussi passionné que l'était Vauvenargues pour la grandeur : c'est que la simplicité en est pour lui la condition, et les héros de Corneille ne lui paraissent pas assez simples. Comme Fénelon, quand il entend l'Auguste de *Cinna*, il pense à l'Auguste de Suétone. Le sentiment de Vauvenargues répugnait au ridicule ; voilà pourquoi, comme Fénelon encore, il ne rend pas assez justice à Molière, ni même à la Bruyère. Plein de respect pour l'humanité, il lui en coûte de voir qu'on peut

la prendre par le côté plaisant; il ne veut pas qu'on raille en pareille matière, et il dirait volontiers comme l'Évangile : *Malheur à ceux qui rient!* Il n'a pas senti que, dans Molière surtout, le rire n'est qu'à la surface, que la tristesse est au fond de son œuvre, comme elle était au fond de sa vie; il n'a pas senti que Molière compte à bon droit parmi les esprits les plus graves de l'humanité, et qu'à bon droit la postérité lui a confirmé le beau nom de *contemplateur*.

Le meilleur titre littéraire de Vauvenargues, c'est son style. Sa langue, il est vrai, n'est pas toujours sûre; souvent même elle est incorrecte: mais elle est forte, elle est saine, parce qu'elle est prise aux meilleures sources. Vauvenargues ressemble à ces étrangers qui, n'ayant étudié le français que dans les modèles, en retiennent les formes les plus achevées. Dans le style comme dans le caractère, ce sont les qualités fermes qu'il estime le plus. Comme les écrivains qui ont été militaires, on dirait qu'il se propose avant tout d'aller vite, et de traîner après lui peu de bagage. Préoccupé de la concision, il aime à négliger les formes intermédiaires qui achèvent l'expression dans le style; et, comme alors sa pensée va plus vite que son raisonnement, il est quelquefois obscur; parfois aussi son dessin est un peu sec, sa couleur un peu terne, parce qu'il dédaigne l'agrément, et *cet esprit qui enveloppe*, dit-il, *les simplicités de la nature*. Cependant en plus d'un endroit il se relâche de sa sévérité ordinaire, il se laisse aller au tour fin et piquant, et c'est principalement quand il parle de la *sottise* : il n'y a que les sots pour le mettre en belle humeur : « Tel qui s'habille le matin à huit heures, pour entendre plaider à l'audience, ou pour voir des tableaux étalés au Louvre, ou pour se trouver aux répétitions d'une pièce prête à paraître, et qui se pique de juger en tout genre du travail d'autrui, est un homme auquel il ne manque souvent que de l'esprit et du goût. » Ne croirait-on pas entendre la Bruyère? Parfois aussi, quand il parle des objets qui lui sont chers, de la jeunesse et de la gloire, par exemple, son style s'échauffe, s'élève comme par coups d'aile, et la force du sentiment emporte avec elle la force de l'expression; il prend alors ses images au monde extérieur, et, comme les Grecs, il emprunte surtout à l'aurore, au printemps, à tout ce que la nature a de plus frais, de plus jeune et de plus beau. Cependant, si discrets que fussent ces emprunts, Voltaire trouvait la prose de Vauvenargues encore trop riche et trop métaphorique. Croirait-on, par exemple, qu'il biffait de sa main, les jugeant trop *poétiques*, ces deux maximes justement fameuses : « Les premiers jours du printemps ont moins de grâce que la vertu naissante d'un jeune homme. — Les feux de l'aurore ne sont pas si doux que les premiers regards de la gloire? » Qu'aurait dit Voltaire de ces lignes inédites, pleines d'une admirable tendresse et d'une discrète mélancolie : « La vue d'un animal malade,

le gémissement d'un cerf poursuivi dans les bois par les chasseurs, l'aspect d'un arbre penché vers la terre, traînant ses rameaux dans la poussière, les ruines méprisées d'un vieux bâtiment, la pâleur d'une fleur qui tombe et qui se flétrit, enfin toutes les images du malheur des hommes, réveillent la pitié d'une âme tendre, contristent le cœur, et plongent l'esprit dans une rêverie attendrissante? » (*Manuscrits du Louvre.*)

Original, mais inachevé comme critique, inachevé aussi comme écrivain, Vauvenargues n'est vraiment supérieur que comme moraliste. Je dis moraliste, et non philosophe, car son *Introduction à la Connaissance de l'esprit humain* ne se recommande elle-même que par la partie morale. Voltaire en admirait avec raison quelques pages, et le chapitre *sur le Bien et le Mal* lui paraissait un des plus beaux morceaux philosophiques de notre langue ; mais, il faut l'avouer, la métaphysique de ce livre est faible, et se réduit à une nomenclature, sèche et incomplète d'ailleurs, de l'âme humaine, où le défaut de connaissances précises et sûres est trop visible. C'est aussi le défaut de ses divers traités sur le *Libre arbitre*, où l'on est étonné de voir Vauvenargues, l'apôtre de l'*action*, contester à son tour la volonté humaine, déjà négligée au dix-septième siècle par Descartes, ou sacrifiée à l'envi par Port-Royal, Malebranche et Spinosa. Sans doute, dans ces divers ouvrages, son heureux instinct lui fait rencontrer de précieuses vérités de détail ; mais sa jeunesse, son inexpérience et son dédain pour la science acquise ne lui ont pas permis d'aller bien avant dans un ordre d'idées tout théorique, où il faut savoir beaucoup pour découvrir un peu. Si Vauvenargues est un moraliste de premier ordre, c'est que la morale, science avant tout pratique, se passe plus aisément de savoir ou d'études profondes; une certaine pénétration d'esprit, un sens droit, un regard clair peuvent y suffire. Quand le moraliste a pris une vue sommaire du monde, il sait à peu près tout ce qu'il faut savoir; il peut dès lors se replier sur lui-même, ne plus étudier que lui-même, parce que la nature humaine, sauf quelques variétés tout extérieures, est, au fond, simple et une à ce point qu'elle se trouve à peu près entière dans un esprit bien fait et dans une âme bien douée. La solitude même est favorable, est nécessaire au moraliste. Sans doute, pour connaître les hommes, il faut les avoir pratiqués ; mais pour en bien juger il faut se mettre à distance. J.-J. Rousseau raconte qu'il ne pouvait peindre les objets en face et sous le coup de l'impression qu'il en recevait; il ne les démêlait bien et ne les rendait fidèlement que de souvenir. En effet, un objet trop prochain gêne le regard, et à l'observateur comme au peintre il faut une certaine profondeur de perspective. Et puis, quand on le voit de trop près, le monde offusque ou irrite; de loin il n'excite plus que compassion et indulgence. Pourquoi Saint-Simon et la

Rochefoucauld sont-ils si durs, si impitoyables pour l'homme? C'est qu'ils le pratiquent encore au moment où ils le jugent, c'est qu'ils écrivent sur le champ de bataille même, alors que leurs blessures sont toutes vives encore et toutes saignantes. Dans la retraite le sentiment s'épure en se désintéressant du mouvement de ce monde, la raison se rassied, et l'œil plus calme voit les choses à leur point. C'est dans ces favorables conditions que se trouvait Vauvenargues. Il a vécu avec les hommes, mais il les juge dans la solitude, cette solitude *qui est*, dit-il, *à l'âme ce que la diète est au corps*. Ce n'est pas qu'il soit dégoûté de la société ou qu'il la dédaigne, car il aime la gloire, et c'est la société qui la décerne; il a trop besoin de l'approbation des hommes pour rompre avec eux, ou pour en parler avec amertume. D'ailleurs, pourquoi serait-il amer? Sans doute il a souffert dans la vie, mais du moins il n'a pas souffert par sa faute. Tel moraliste n'est si mécontent des autres que parce qu'il est mécontent de lui-même : Vauvenargues n'a rien à regretter et ne regrette rien de ce qu'il a fait ou de ce qu'il a voulu faire. Nous touchons ici à ce qu'il y a de plus grand dans ce grand caractère, la sérénité dans la douleur. Il est jeune, et la jeunesse, on l'a remarqué, n'est pas l'âge de l'indulgence; il semble qu'un destin jaloux ait pris à tâche de détruire à mesure toutes ses espérances, et son ardeur et son infatigable persévérance n'ont pu le faire sortir de cette obscurité qui lui pèse. Quel beau texte contre le néant de la vie, contre l'injustice des hommes ou du sort! Certes, on déclamerait à moins; un infortuné de notre siècle n'y eût pas manqué, et j'entends d'ici les sombres plaintes des fils de Werther et de René. Ajoutez à cela qu'il souffre, non de cette souffrance indéterminée et intermittente, dont on met, comme tel moraliste de nos jours, cinquante ans à mourir, mais de ces douleurs trop cruellement précises, et toujours présentes, qui ne laissent ni répit ni trêve, et qui conduisent en deux ou trois ans à la mort. Parfois la philosophie des valétudinaires est assortie à leur tempérament; ils prêchent comme philosophes le repos dont ils ont besoin comme malades; et, par exemple, je soupçonne fort un ingénieux moraliste de notre siècle, l'aimable M. Joubert, de ne goûter si peu la liberté que parce qu'elle vit de mouvement, parce qu'elle fait du bruit, parce qu'elle dérange. Dans Vauvenargues, au contraire, on n'aperçoit pas l'homme qui souffre, et, comme le jeune Spartiate, rien ne trahit sur son visage que le mal lui dévore les entrailles. Parce qu'il lui faut renoncer à l'action, il ne veut pas pour cela qu'on y renonce, et il n'y a pas de moraliste qui encourage autant à vivre.

S'il respecte à ce point la vie, c'est qu'il respecte l'homme. Les moralistes, si divisés sur tout le reste, se rencontrent sur un point, la défiance secrète ou le mépris avoué de l'espèce humaine. Montaigne,

la Bruyère et Pascal relèvent à l'envi nos faiblesses, nos inconséquences ou nos travers; et, tandis que Montaigne s'en accommode avec son indifférence ordinaire, que la Bruyère en fait le tableau sans conclure, Pascal en souffre et s'en afflige. Ce fier génie voudrait dans notre nature une suite qu'elle ne comporte pas, et la rigueur même de sa logique lui ôte le juste sentiment des proportions humaines. Aussi, malgré de généreux et admirables retours sur la dignité de l'homme, il le confond par l'effrayante peinture de son néant et de ses misères. Des hautes cimes qu'il habite, il fond sur cette terre, non pas comme l'ange de paix, pour soutenir l'homme et le consoler, mais comme l'ange de colère, pour l'épouvanter et l'abattre. Dans ce sentiment exagéré de la perfection et dans cet amer désappointement de n'y pouvoir atteindre, ne reste-t-il pas quelque chose de l'orgueil qui a précipité les anges? Se révolter ainsi contre l'homme, n'est-ce pas manquer à Dieu dont il est l'ouvrage? Et n'est-ce pas à Pascal que Fénelon adresse ces belles paroles : « Voir sa misère et en être au désespoir, ce n'est pas être humble; au contraire, c'est avoir un dépit d'orgueil qui ne peut consentir à son abaissement? »

Il en coûte d'aller de Pascal à la Rochefoucauld, car, tandis que l'un agrandit, l'autre rapetisse tous les objets qu'il touche. Je sens que Pascal m'estime encore, alors même qu'il me maltraite; la Rochefoucauld n'a pas cette sublime colère, mais n'a pas non plus d'estime, et j'ose dire qu'il me calomnie, et je veux croire qu'il se calomnie lui-même. L'homme de la Rochefoucauld, c'est l'homme déjà déchu de Pascal, mais qu'un dénigrement inquiet et systématique vient rabaisser encore, lui contestant jusqu'au peu de vertus qui lui restent, pour les réduire à n'être plus que le *déguisement* de l'amour-propre; c'est l'homme tel qu'aurait pu nous le montrer la philosophie chagrine de Port-Royal, si le christianisme n'en eût adouci l'amertume, et n'eût fait, comme le dit saint Paul, « *surabonder la grâce là où avait abondé le péché.* » Du reste, quand on apprend de quelle manière la Rochefoucauld faisait ses *Maximes*, on se sent plus à l'aise : on sait que c'est dans la ruelle de madame de Sablé qu'il rendait ses arrêts, mais que signification n'en était faite qu'après révision de madame la marquise et de M. Esprit. Certes, composé plus sérieusement, un pareil livre pourrait me troubler; mais, quand je vois que ces conclusions si graves contre l'humanité n'étaient, à certain égard, qu'une sorte de badinage, de petit jeu de société, qui se faisait à frais communs d'esprit entre trois ou quatre personnes, j'avoue que j'ai moins d'inquiétude sur moi-même, et que, tout en admirant le grand style de l'auteur, je n'ai pas la naïveté de m'effrayer outre mesure de son air sévère. Non, je ne puis croire que l'entourage de la Rochefoucauld, que la Rochefoucauld lui-même, aient jamais attaché à ce

livre une autre importance qu'une importance littéraire; car, s'il avait au fond la gravité que sa forme sérieuse et la consécration du temps lui donnent, on ne saurait comprendre que madame de Sablé, avec son grand sens, et madame de la Fayette, avec son grand cœur, le lui eussent pardonné[1].

Ici l'on ne peut se défendre d'un rapprochement amené par le sujet même : la Rochefoucauld, dans un grand état de fortune et de naissance, au premier rang par le titre et la situation, vit et se complaît dans les grandes choses amoindries, dans les passions mesquines, dans la guerre, dans les révolutions et la diplomatie réduites à l'état d'intrigues; en somme, il a manquée sa vie, et l'a manquée par sa faute; il le sait, il en souffre; mais, trop orgueilleux ou trop faible, il n'a pas le courage d'être clément pour les hommes, parce qu'il lui faudrait être sévère pour lui-même peut-être, et, dans cette alternative de prononcer contre tous ou de ne s'en prendre qu'à lui de ses fautes, il aime mieux condamner toute l'humanité avec lui que de se condamner sans elle. Vauvenargues, au contraire, est pauvre; sa naissance est médiocre; il aspire à tout et n'arrive à rien; mais il a l'âme grande dans un petit destin, et la Rochefoucauld a l'âme petite dans une haute sphère; les bonheurs de l'un l'aigrissent, les malheurs de l'autre l'élèvent, et quand Vauvenargues arrive, comme la Rochefoucauld, à la pensée après l'action, son œuvre, écrite dans la petite rue du Paon, presque sur un grabat, au milieu de souffrances vives et continuelles, son œuvre est un cordial aussi fortifiant que l'œuvre de l'autre est désolée et désolante. Tous deux, cependant, ont un point commun, la recherche et le besoin de l'approbation humaine; mais l'un est si pur, qu'il purifie jusqu'à la vanité, jusqu'à l'amour des louanges, tandis que l'autre calomnie jusqu'à la gloire, jusqu'à l'enthousiasme, jusqu'à l'amitié, jusqu'à l'amour!

Ce qu'on a dit de Montesquieu, on peut le dire de Vauvenargues : il rend ses titres à l'humanité; il lui *restitue ses vertus*, comme il le dit lui-même, et, où les autres mettent le frein, il met l'aiguillon. Il prend

[1] Quoi qu'il en soit, ce n'est pas d'inconséquence que la Rochefoucauld accuse l'homme : où Montaigne et Pascal ne voient que contradictions, il suppose une logique et une persévérance singulières; car il n'admet dans la nature humaine qu'un instinct, qu'un mobile et qu'un but. Doctrine bien simple en apparence, cependant, au fond, plus compliquée qu'il ne semble. Ce n'est pas chose si aisée, heureusement, que d'obéir à son seul intérêt, et l'homme n'est pas à ce point sûr de lui, même pour le mal. Que de fausses vues, que de fausses démarches, que d'apparences décevantes! Si bien qu'après avoir plus d'une fois appuyé sa vie et sa conduite sur un fondement aussi fragile, plus d'un arrive, à la fin, qui n'a rien gagné à ce jeu, trop heureux quand il lui reste, comme ressource et comme dernière chance de gloire, de composer, à temps perdu, de tristes mais admirables *maximes*.

également à partie et la fausse prudence qui craint d'être dupe, et la fausse humilité qui craint de faire des fautes, et l'oisiveté, et la paresse, et le désespoir, en un mot, tout ce qui retient, tout ce qui arrête. Ce qui n'est pas mouvement, ce qui n'est pas action, il le flétrit du nom de *servitude*, cette servitude envahissante et corruptrice « *qui abaisse les hommes*, dit-il, *jusqu'à s'en faire aimer;* » il veut enfin que l'homme vive de toute sa vie, de toutes ses forces, de toutes ses facultés, de toutes ses passions même, à charge de les conduire et d'en rester maître. Aussi n'y a-t-il pas de morale plus pratique que la sienne. Sans doute il y a d'autres moralistes pratiques, Franklin, par exemple ; mais son objet est plus particulièrement l'utile ; l'objet de Vauvenargues, c'est le grand. L'un prêche l'épargne, la modération, la prudence, tout ce qui fait la vie heureuse et bien réglée ; l'autre prêche la libéralité, au besoin la profusion, la hardiesse, la témérité même, tout ce qui fait la vie forte et belle; c'est, d'une part, le bon sens un peu intéressé; de l'autre, le bon sens héroïque.

Parce qu'elle est pratique, la morale de Vauvenargues est indulgente. Il a *la sévérité en horreur*, il le dit. Cependant cette indulgence n'est ni molle, ni trop accommodante, et il n'est pas de ces hommes dont il parle dans ses *Maximes*, « *qui traitent la morale comme on traite la nouvelle architecture, où l'on cherche avant tout la commodité.* » Nous l'avons vu, c'est au sentiment qui prévient la réflexion, et n'a pu être encore altéré par elle, que Vauvenargues s'en remet pour décider des choses de l'esprit; c'est à lui qu'il s'en remet également pour décider des choses du cœur. Il croit, comme Rousseau, que nos premiers mouvements sont les meilleurs. « *La réflexion*, dit-il, *qui vient ensuite, les affaiblit en les polissant, et, si les mouvements acquis sont plus achevés, ils sont en même temps plus défectueux.* » Aussi, comme le *Thieste* dont il parle, mettez-le en face, je ne dis pas seulement de la faiblesse, mais en face du vice et du malheur mérité ; il obéira plutôt au premier mouvement de la pitié, qui absout, qu'au second mouvement de la réflexion, qui condamne, et il prononcera ces paroles profondément humaines : « Le vice n'exclut pas toujours la vertu dans un même sujet; il ne faut pas surtout croire aisément que ce qui est aimable soit vicieux; il faut dans ce cas, s'en fier plus au mouvement du cœur qui nous attire qu'à la raison qui nous détourne. » Notez aussi que cette indulgence de Vauvenargues ne ressemble en rien à cette tendresse générale, vague comme une théorie, et qui, se portant sur tout, ne se fixe à rien, tendresse fort répandue au dix-huitième siècle sous le nom de *sensibilité*, non moins répandue au nôtre sous le nom de *philanthropie*. Sans perdre de vue l'espèce, c'est le sort de l'individu qui l'intéresse avant tout, et sur ce point encore il se distingue des philosophes de son siècle, qui paraissent générale-

ment plus préoccupés de la destinée du genre humain que de celle de l'individu.

Mais, si Vauvenargues a mis dans un jour plus vif plus d'un point obscur ou négligé de l'âme humaine; s'il a relevé des mobiles trop dépréciés, entre autres l'amour de la gloire; s'il a rendu aux passions la part qui leur revient dans le champ de l'activité humaine; sa morale aussi a ses points faibles et vulnérables. Sans parler de ses contradictions, qui sont nombreuses, ce dédain du sens commun ou de la raison générale, qu'il n'accepte même pas comme contrôle; cette foi exclusive au sentiment individuel, cette indépendance absolue en toutes choses, cette impatience du frein, toutes ces hardiesses voisines de la témérité, je les comprends dans Vauvenargues, mais j'en ai peur. S'il ne se fie qu'à lui, c'est que, regardant au fond de lui-même, il n'y trouve que de nobles mouvements et d'avouables désirs, et que, regardant autour de lui, dans ce siècle déjà si troublé, il ne trouve rien où la conviction puisse se prendre, et la conduite s'attacher. Il n'en reste pas moins que le moyen est dangereux, et qu'on a peine à en permettre l'usage, même à des esprits de son ordre et de sa trempe. Son but, d'ailleurs, se réduit à l'approbation humaine ; » *nous ne vivons*, dit-il, *que par les hommes et pour les hommes ;* » aussi, l'immortalité, pour lui comme pour Vergniaud, semble n'être autre chose que le prolongement de notre mémoire sur la terre; ce sont nos pensées, nos sentiments, allant, par une sorte de métempsycose morale, revivre dans d'autres pensées, qu'elles suscitent ou qu'elles encouragent; en un mot, c'est l'immortalité du souvenir sur cette terre, substituée, au moins comme objet, à l'immortalité de l'âme dans le ciel. A ce compte, il n'y en a plus que pour la gloire et les glorieux ; le commun des hommes périt tout entier dès ce monde, si rien ne l'attend au-delà, et, sur ce point comme sur bien d'autres, Vauvenargues ne paraît pas avoir de conviction définitive. Il faut donc le dire : autant son exemple et sa vie peuvent donner une grande idée de la dignité humaine, en nous montrant ce que peut encore pour le bien une âme forte qui ne s'appuie que sur elle, autant sa doctrine, réduite à elle-même, est périlleuse, et impuissante à rendre meilleur un homme faible. La main de Vauvenargues est habile et sûre; des armes aussi légères peuvent lui suffire; mais au commun des hommes il en faut de plus solides et de plus résistantes. Et puis, ne visant qu'à l'approbation humaine, Vauvenargues n'a de regards que pour cette terre; il n'a pas le souci du ciel. Cependant il ne s'agit ici que du temps où il est en pleine possession de la vie; car, à mesure qu'il sent la mort venir, à mesure que se dérobe sous ses pieds cette terre où il avait placé toutes ses espérances, il se demande, avec calme

toutefois, et *sans ce trouble des mourants qui calomnie leur vie*, ce qu'il lui reste à espérer au delà. Les questions ultérieures et suprêmes, il se les est posées; il n'a pas eu le temps de nous donner sa réponse. Toutefois, ce point n'est pas douteux, Vauvenargues, malgré son hésitation, n'a jamais été irréligieux, ou, du moins, jamais il n'a pris son parti de ne pas croire; son esprit est partagé tour à tour entre le doute et la foi; il ne décide pas la question, il l'ajourne. Quand il vient de lire Fénelon, cette foi humaine et pénétrante n'est pas loin de le gagner; mais il ouvre Pascal, dont la foi contentieuse et despotique met le cilice à la vie, et Vauvenargues, qui aime la vie, retombe dans ses incertitudes[1].

Je ne reviendrai pas sur les nombreuses maximes où il raille les esprits forts, et les met en face de Newton, de Pascal et de Bossuet; je ne reviendrai pas sur le fragment intitulé *Imitation de Pascal*; dont le sens est, en effet, trop douteux; mais, outre le passage du *Discours sur l'inégalité des richesses* que j'ai cité à un autre titre, et où Vauvenargues se montre si pénétré du besoin de croire, il faut rappeler la *Prière* et la *Méditation sur la Foi*. En vain l'on a prétendu que ces deux morceaux n'étaient qu'un simple exercice oratoire et un jeu d'esprit. Voltaire, qui pouvait en juger mieux que tout autre, puisqu'il était plus avant que personne dans l'intimité de Vauvenargues, Voltaire, dont le témoignage est si décisif en pareil cas, ne s'y est pas trompé; on le voit au chagrin qu'il en éprouve. On sait que c'est à propos de ces deux pièces qu'il lui fait le seul reproche qu'il lui ait jamais adressé. « *Vous avez affligé ma philosophie*, lui écrit-il; *ne peut-on adorer l'Être suprême sans se faire capucin?* »

Une fois entré dans cette voie nouvelle, où Vauvenargues se serait-il arrêté? Il n'est donné à personne de le dire; mais, du moins, ce que nous savons de lui permet d'affirmer qu'il n'eût jamais donné dans les excès qui suivirent. Et même ce triste spectacle de la philosophie qui s'égare aurait bientôt rebuté ce noble esprit, spiritualiste par essence, et, sans rien céder des droits de la raison humaine, il se serait réfugié de plus en plus vers ses maîtres et ses modèles, vers Pascal, Bossuet et Fénelon. A coup sûr il se serait séparé, je ne dis

[1] La trace de ce combat, on la trouve dans une lettre à son ami Saint-Vincens. « S'il faut parler franchement, lui écrit-il, ce n'est pas seulement contre la mort qu'on peut tirer des forces de la foi; elle nous est d'un grand secours dans toutes les misères humaines. Il n'y a point de disgrâces qu'elle n'adoucisse, point de larmes qu'elle n'essuie, point de pertes qu'elle ne répare; elle console du mépris et de la pauvreté. » Ici Fénelon l'attire; mais voici Pascal qui le repousse: « Mais cette foi, qui est la consolation des misérables, est le supplice des « heureux; c'est elle qui empoisonne leurs plaisirs, qui leur donne des regrets « sur le passé et des craintes sur l'avenir; c'est elle, enfin, qui tyrannise leurs « passions. » (*Manuscrits du Louvre.*)

pas seulement d'Helvétius et d'Holbach, mais de Voltaire lui-même, et il l'aurait retenu peut-être. On peut le dire, la mort de Vauvenargues fut un véritable malheur pour Voltaire, et il semble que lui-même ait senti, en ce qui le regardait, toute la grandeur de cette perte, car aucune ne l'a plus profondément touché. Dans sa douleur même n'y a-t-il pas comme un secret pressentiment, et n'est-ce pas sa destinée qui venait lui dire qu'en effet il perdait là *son bon génie*, ou, comme il le dit lui-même, *la douce espérance du reste de ses jours?* Oui, s'il pouvait être donné à quelqu'un de contenir Voltaire, c'était à ce jeune homme, si digne, si imposant, et capable d'inspirer le respect, parce qu'il se respectait lui-même.

Vauvenargues a compté sur le cœur; le cœur lui en a gardé reconnaissance. Sa gloire, il ne l'aura pas connue; elle n'aura pas été cette ovation bruyante, et sujette parfois à d'amers retours, que composent les voix de tout un peuple, et qui fait l'éternelle popularité du nom et des œuvres. Elle ressemble à ce murmure de l'estime, plus discret, mais plus sûr peut-être, qui, se poursuivant d'âge en âge, récompense les beaux génies inspirés par de belles âmes. Telle sera la part réservée à ce jeune homme, attachant entre tous les autres, aimable et pur en sa gravité, à la fois calme et passionné, et qui n'aura pas rêvé en vain l'immortalité; car le moraliste aura laissé une trace profonde, l'écrivain des pages durables, et l'homme un grand exemple de courage et de résignation. La gloire de Vauvenargues, c'est la plus touchante de toutes les gloires; c'est le respect tendre, c'est l'admiration recueillie, on est tenté de dire que c'est l'amitié des bons esprits et des bons cœurs.

D.-L. Gilbert.

HISTOIRE DU CONSULAT ET DE L'EMPIRE

PAR M. THIERS (TOMES XII[e] ET XIII[e])

« Je viens d'achever, après quinze années d'un travail assidu, l'*Histoire du Consulat et de l'Empire*, commencée en 1840, » écrit M. Thiers au début de son douzième volume. Cette prodigieuse époque nous sera donc rendue tout entière, et la même plume qui a raconté l'élévation et les splendeurs de la fortune impériale nous en retracera le déclin et la chute. Déjà, dans ses deux derniers volumes, « l'admirateur ardent de Napoléon[1] » n'a plus de prospérités à raconter. Le blocus continental et les conséquences imprévues qu'il entraîne depuis la confiscation de la Hollande jusqu'aux dissentiments avec la Russie ; la captivité du Pape à Savone, les obsessions qui l'assiégent; les entreprises de Napoléon contre la liberté de l'Église ; l'armée de Portugal arrêtée devant les lignes fatales de Torres-Vedras. l'heureux et tenace Wellington infligeant à nos soldats leur première retraite ; enfin les immenses préparatifs de l'expédition de Russie et le passage du Niémen : tels sont les événements qui conduisent l'historien jusqu'à l'époque où ses récits ne seront plus qu'un long deuil. Il faut le louer de n'avoir pas reculé devant cette dernière partie de sa tâche. En cet âge où tant d'œuvres se commencent, où si peu s'achèvent, comment ne pas admirer la main forte et souple qui, au milieu des agitations de la vie publique, a su jeter les fondements solides d'un vaste édifice historique, l'a continué à travers les orages d'une révolution, et, sans précipitation, sans lassitude, l'achève enfin aujourd'hui dans le silence d'une laborieuse et féconde retraite ?

Mais cette admiration une fois exprimée, quel est, vis-à-vis des derniers volumes de M. Thiers, le devoir de la critique ?

Les faire connaître en les résumant ? Qui ne les a lus ? Et quel lecteur ne garde présents à la mémoire ces récits vivants et complets qui montrent tout aux yeux, qui expliquent tout à l'esprit ? L'auteur ne

[1] T. XII, *Avertissement.*

s'est-il pas d'ailleurs résumé lui-même? Dans l'habile ordonnance de sa composition, il s'arrête aux grands événements qui dominent l'histoire, et de là, comme d'un sommet élevé, il rassemble sous un seul regard l'horizon vaste et varié qu'il vient de parcourir. Quelle analyse vaudrait ces tableaux d'ensemble, par exemple celui qui termine le treizième volume? Il vaut mieux le citer que de refaire ce que l'auteur a fait avec une supériorité incomparable.

Il vient de décrire le passage du Niémen, qui ouvre la campagne de Russie, et il s'écrie :

Ainsi le sort en était jeté! Napoléon marchait vers l'intérieur de la Russie à la tête de quatre cent mille soldats, et suivi de deux cent mille autres! Admirez l'entraînement des caractères! ce même homme, deux années auparavant, revenu d'Autriche, ayant réfléchi un instant à la leçon d'Essling, avait songé à rendre la paix au monde et à son empire, à donner à son trône la stabilité de l'hérédité, à son caractère l'apparence des goûts de famille, et, dans cette pensée, avait contracté un mariage avec l'Autriche, la cour la plus vieille, la plus constante dans ses desseins. Il voulait apaiser les haines, évacuer l'Allemagne, et porter en Espagne toutes ses forces, pour y contraindre l'Angleterre à la paix, et, avec l'Angleterre, le monde, qui n'attendait que le signal de celle-ci pour se soumettre. Telles étaient ses pensées en 1810, et, cherchant de bonne foi à les réaliser, il imaginait le blocus continental, qui devait contraindre l'Angleterre à la paix par la souffrance commerciale, s'efforçait de soumettre la Hollande à ce système, et, celle-ci résistant, il l'enlevait à son propre frère, la réunissait à son empire et donnait à l'Europe, qu'il aurait voulu calmer, l'émotion d'un grand royaume réuni à la France par simple décret. Puis, trouvant le système de blocus incomplet, il prenait pour le compléter les villes hanséatiques, Brême, Hambourg, Lubeck, et, comme si le lion n'avait pu se reposer qu'en dévorant de nouvelles proies, il y ajoutait le Valais, Florence, Rome, et trouvait étonnant que quelque part on pût s'offusquer de telles entreprises! Pendant ce temps, il avait lancé sur Lisbonne son principal lieutenant, Masséna, pour aller porter à l'armée anglaise le coup mortel; et jugeant, au frémissement du continent, qu'il fallait garder des forces imposantes au Nord, il formait une vaste réunion de troupes sur l'Elbe, ne consacrait plus dès lors à l'Espagne que des forces insuffisantes, laissait Masséna, sans secours, perdre une partie de sa gloire, permettait que d'un lieu inconnu, Torrès-Vedras, surgît une espérance pour l'Europe exaspérée, qu'il s'élevât un capitaine fatal pour lui et pour nous; puis, n'admettant pas que la Russie, enhardie par les distances, pût opposer quelques objections à ses vues, il reportait brusquement ces pensées, ses forces, son génie, au Nord, pour y finir la guerre par un de ses grands coups auxquels il avait habitué le monde, et beaucoup trop habitué son âme, abandonnant ainsi le certain, qu'il aurait pu atteindre sur le Tage, pour l'incertain, qu'il allait chercher entre le Dniéper et la Dwina! Voilà ce qui était advenu des desseins de ce César rêvant un instant d'être Auguste! Et, en ce moment, il s'avançait au Nord, laissant derrière lui la France

épuisée et dégoûtée d'une gloire sanglante, les âmes pieuses blessées de sa tyrannie religieuse, les âmes indépendantes, de sa tyrannie politique; l'Europe enfin révoltée du joug étranger qu'il faisait peser sur elle, et menait avec lui une armée où fermentait sourdement la plupart de ces sentiments, où s'entendaient toutes les langues, et qui n'avait pour lien que son génie et sa prospérité jusque-là invariables! Qu'arriverait-il, à ces distances, de ce prodigieux artifice d'une armée de six cent mille soldats de toutes les nations, suivant une étoile, si cette étoile qu'ils suivaient venait tout à coup à pâlir? L'univers, pour notre malheur, l'a su, de manière à ne jamais l'oublier; mais il faut, pour son instruction, lui apprendre par le détail même des événements ce qu'il n'a su que par lui d'une chute épouvantable. Nous allons nous engager dans ce douloureux et héroïque récit : la gloire, nous la trouverons à chaque pas; le bonheur, hélas! il faut y renoncer au delà du Niémen.

Voilà deux volumes résumés en deux pages.

Faut-il apprécier la méthode de l'auteur et caractériser son talent? Mais il ne nous a pas non plus laissé ce soin, et nul ne peindra M. Thiers mieux qu'il n'a su se peindre. Ne demandez pas à la préface de son douzième volume une théorie, elle n'est qu'une confidence. N'y cherchez pas le type idéal du parfait historien, vous regretteriez plus d'une lacune; mais voyez-y le portrait d'après nature d'un historien très-remarquable, vous admirerez la ressemblance. Aux yeux de M. Thiers, en effet, « la qualité essentielle qui constitue la supériorité de l'historien, » c'est « l'intelligence. » Mais l'intelligence, telle qu'il l'imagine, comprend tout et fait tout comprendre, entre dans les secrets ressorts des choses, saisit le caractère des hommes et des temps sans illusion ni amertume, s'éprend de la réalité, rend tout intéressant parce que tout l'intéresse; elle enfante enfin le talent d'écrire et de narrer avec un ordre lumineux; n'a-t-on pas déjà reconnu l'*Histoire du Consulat et de l'Empire*, et quel autre que M. Thiers aurait le droit d'attribuer à cette unique faculté, l'intelligence, tant de souplesse et d'étendue?

Est-ce à dire que cette faculté suffise à tout et toujours? Non, l'histoire ne s'écrit pas avec la seule intelligence, mais avec l'âme tout entière. Non, le sens critique qui discerne le vrai du faux ne suffit pas à l'historien pour être équitable; il lui faut encore le sens moral qui sépare le bien du mal et découvre à travers le mélange confus des choses humaines, les reflets de la justice et de la providence éternelle. Il faut enfin qu'un amour ardent et pur de l'humanité l'inspire, qu'il soit touché de toutes ses misères et n'estime que ce qui peut l'honorer et la servir. Cette conscience et ce cœur, M. Thiers ne les interdit pas sans doute à l'écrivain, il n'en dit rien, et sa préface est, selon ses propres paroles, « une profession de foi. »

Le lecteur est averti ; il sait ce qu'il peut attendre de l'*Histoire de l'Empire* et ce qu'il ne doit pas y chercher.

Que reste-t-il donc à faire à la critique ? Il lui reste à contrôler l'exactitude des récits, la justesse des appréciations. Contrôle peu redoutable sans doute pour un tel livre, car nul historien n'a jamais réuni autant de moyens d'information que M. Thiers, et nul n'a professé avec plus d'énergie le respect, ou pour parler comme lui « l'amour idolâtre du vrai. » « J'estime, dit-il, qu'il n'y a rien de plus condamnable, lorsqu'on s'est donné spontanément la mission de dire aux hommes la vérité sur les grands événements de l'histoire, que de la déguiser par faiblesse, de l'altérer par passion, de la supposer par paresse et de mentir sciemment ou non à son siècle et aux siècles à venir [1]. »

Quelle confiance ne doivent pas inspirer des récits qui se placent sous l'égide de ces belles paroles! Mais, si quelques erreurs sont venues s'y glisser, combien il importe de les relever sans détour et sans retard, afin qu'elles ne participent pas à l'autorité que mérite et qu'obtient l'ensemble de cet ouvrage.

Il y a beaucoup d'histoires différentes dans cette unique histoire de l'Empire : histoire administrative et financière, histoire politique, histoire militaire surtout, histoire religieuse enfin, M. Thiers n'a reculé devant aucun sujet. Parle-t-il guerre? on le prendrait pour un maître de l'art. Il voit et juge les batailles, passe la revue des troupes et du matériel, assiste aux conseils de guerre, y prend même de temps en temps la parole et discute sans disparate avec les plus renommés capitaines. Parle-t-il commerce, marine, administration, finances, diplomatie? Dans chaque partie on croit entendre un homme du métier, et partout on reconnaît l'homme public et l'orateur. Quelques-uns même trouvent trop abondante cette universelle spécialité de l'historien ; ils se plaindraient volontiers qu'il n'ait pas omis tout ce que la postérité pouvait impunément oublier. Mais un auteur qui écrit en deux mois un volume qu'il a mis un an à préparer [2] a-t-il le temps d'être court?

Quoi qu'il en soit, qu'on reproche à ces divers récits de M. Thiers quelques longueurs, qu'on relève même quelques rares inexactitudes de détail, nous ne nous y arrêterons pas ; nous élèverons contre les récits de la guerre d'Espagne d'abord [3] une objection plus générale : M. Thiers a tenu trop de compte de la stratégie, pas assez du patriotisme. Les événements militaires sont très-bien exposés, leurs causes

[1] T. XII, *Avertissement.*
[2] T. XII, *Avertissement.*
[3] T. XII. liv. XXXIXe et XLe, liv. XLIIe.

morales et politiques ne nous paraissent pas suffisamment appréciées. Partout où Napoléon a eu en face de lui des armées, il les a battues et anéanties ; mais quand il a trouvé des nations mêmes soulevées et debout dans le désespoir de leur indépendance, son génie et sa fortune ont échoué. Il en fit en Espagne la première expérience. Pourquoi cette terre pauvre et ruinée était-elle le seul point du continent où les Anglais pussent tenir pied contre le dominateur de l'Europe ? C'est que derrière leurs troupes solides et pesantes il y avait un peuple ardent, furieux, unanime, qui ne savait pas peut-être remporter des victoires, mais qui demeurait indomptable à toutes les défaites. Pourquoi dans les meilleures combinaisons des plus habiles généraux français, de Masséna, de Marmont, de Soult, rencontrons-nous toujours je ne sais quel léger défaut de prévision qui suffit à les faire manquer ? C'est que le théâtre de leurs opérations ne ressemblait à aucun autre et ne leur offrait à chaque pas qu'obstacles et mystères. Ils sont mal instruits de ce qui se passe autour d'eux, ils arrivent trop tard, ils ignorent les ressources du terrain, leurs convois sont surpris, les places conquises enlevées pendant qu'on marche à leur secours. M. Thiers excelle à relever toutes ces fautes, à signaler tous ces malheurs, et sans doute il a raison de les attribuer aux divisions et aux rivalités de nos généraux. Mais ne fallait-il pas dire aussi que l'Espagne ne leur fournissait ni guide, ni espion, ni renseignements d'aucune sorte[1] ? Comment dès lors ne se seraient-ils pas trompés plus d'une fois ? Ne fallait-il pas le dire par justice pour les généraux français autant que pour le peuple espagnol ? M. Thiers ne tient guère compte que des forces qui peuvent s'aligner sur un champ de bataille ; dès lors il ne voit de formidable en Espagne que l'armée du duc de Wellington et, pensant qu'elle était plus facile à jeter à la mer que la puissance russe à frapper à six cents lieues de distance derrière un rempart de neige, il s'étonne et s'afflige que Napoléon ait transporté la question européenne du Midi au Nord, et ne soit pas venu en personne chasser de leur dernier asile ses constants adversaires.

Pourquoi donc, en effet, Napoléon ne l'a-t-il pas fait, comme le lui demandaient ses lieutenants ? N'est-ce pas parce qu'il voyait en Espagne, non un ennemi à vaincre, mais un peuple à tuer[2], et qu'il ai-

[1] *Mémoires et Correspondances du roi Joseph.* Joseph à Napoléon, 11 juillet 1808, 14 août 1808.

[2] « Nous n'obtiendrons sa soumission (de l'Espagne) que par l'anéantissement de la moitié de la population. » (Dépêche du général Kellermann, citée par M. Thiers, XII, 227).

« Il faut deux cent mille Français pour comprimer l'Espagne et cent mille échafauds pour maintenir le prince qui sera condamné à régner sur eux. « (Joseph à Napoléon, 14 avril 1808).

mait mieux charger son frère de cette triste tâche, et de loin s'irriter si celui-ci s'y prêtait mal, que de l'accomplir lui-même de ses mains victorieuses ?

L'Espagne était pour Napoléon non-seulement l'échec de sa fortune, mais le remords de sa politique; voilà pourquoi il en détournait son bras et sa pensée. M. Thiers suppose qu'une fois les Anglais disparus, la nation se serait soumise, et, d'abord fatiguée, bientôt rajeunie, aurait adopté la dynastie nouvelle et oublié sans retour une race dégénérée. Il compare l'entreprise essayée par Napoléon à l'entreprise accomplie par Louis XIV [1]. Les hypothèses sont dangereuses en histoire, et celle-ci surtout sera difficilement admise, quand on voit Joseph lui-même, à son entrée en Espagne, en 1808, déclarer à son frère « qu'il n'a pas un seul partisan; que la nation tout entière est exaspérée; que, partout où l'opposition n'est pas armée, elle est passive et sourde; » et prédire à ce conquérant toujours heureux que « sa gloire échouera en Espagne [2]. »

Mais ce que nous pouvons accepter moins encore que des suppositions gratuites et hasardées, c'est l'assimilation qui calomnie l'une des meilleures œuvres de la vieille politique française. Lorsque le duc d'Anjou monta sur le trône de Philippe II, il y fut appelé par les patriotes les plus dévoués, les citoyens les plus éclairés, pour sauver l'indépendance et l'intégrité de la monarchie catholique [3]; il y fut confirmé et maintenu par l'assentiment de la nation. Enfin, et comme Joseph même le rappelait à son frère [4], il n'eut à combattre que l'étranger. Napoléon ne se contentait pas d'imposer Joseph à la Péninsule exaspérée, il voulait encore la démembrer.

Que l'on compare les instructions de Louis XIV à celles de Napoléon ; Louis XIV prescrivait à son petit-fils de devenir avant tout Espagnol, et seulement ensuite de se souvenir qu'il était né Français : « Je vous recommande, lui disait il, d'aimer vos peuples et de vous attirer leur amour par la douceur de votre gouvernement [5]. » Napoléon exigeait de ses frères couronnés de ne ménager que ses soldats, d'agir en tout pour la France et par la France, c'est-à-dire de se faire les instruments de toutes les ambitions impériales, et de régner par la

[1] XII, 229-696. XIII; 237 et suiv.

[2] *Mémoires et Correspondances du roi Joseph.* Joseph à Napoléon, juillet et août 1808. Nous savons bien que plus tard Joseph, ayant mis la main à l'œuvre, se flatta de se rattacher l'Espagne. Mais son premier témoignage de 1808, nécessairement plus impartial, n'en garde pas moins sa valeur.

[3] *Mém. de Torcy et de Saint-Simon.*

[4] Madrid, 24 juillet 1808.

[5] Inst. de Louis XIV à Philippe V.

terreur[1]. Philippe V, en un mot, avait été fait roi, au grand honneur sans doute et au grand profit de la France, mais par l'Espagne et pour l'Espagne ; Joseph, malgré l'Espagne et contre l'Espagne. Le premier était un gage d'alliance, le second un signe de sujétion. Voilà les deux politiques : la politique légitime et la politique de conquête. Elles ne diffèrent pas moins dans leur point de départ et dans leurs moyens d'action que dans leurs résultats.

Les Bourbons étaient devenus, pour la Péninsule, une dynastie vraiment espagnole, dynastie très-mal représentée sans doute à l'époque où Napoléon voulut la briser. Mais qu'importait à ce peuple héroïque le caractère de ses princes? Il se dévouait pour un principe. Il voyait dans sa monarchie séculaire le symbole vivant de son indépendance et, si j'ose ainsi parler, de sa personnalité nationale. Il ne comparaît pas Charles IV ou Ferdinand VII à Joseph ; il préférait le droit à la force, la légitimité à la conquête. Des généraux de l'Empire pouvaient bien ne pas comprendre un tel sentiment et trouver sans but raisonnable une résistance qu'ils s'épuisaient vainement à surmonter ; mais un homme d'État n'aurait-il pas dû savoir mieux expliquer cette forme traditionnelle d'un invincible patriotisme[2]?

Ainsi nous regrettons dans l'œuvre de M. Thiers, non ce qu'elle a de trop, mais ce qui lui manque. Nous regrettons qu'il tienne plus de compte de l'incomparable habileté du conquérant que de la puissance des principes et de l'énergie des convictions qui lui résistent, des forces matérielles que des forces morales. Qu'en résulte-t-il?

L'histoire militaire et l'histoire administrative de l'Empire sont faites; l'histoire politique sera contestée, complétée et réformée[3], l'histoire religieuse est encore à faire. Quelle époque cependant pour la religion que celle qui s'est ouverte par le rétablissement du culte public en France, a vu six ans après le renversement et la captivité du Pape, a dû redouter un schisme et s'est enfin terminée par la ruine du conquérant et la restauration du prisonnier! Quelle époque de renaissance inattendue, de périls incalculables et de prodigieuse délivrance!

[1] *Mémoires et Correspondances du roi Joseph, passim,* M. Thiers, XII, 83, XIII, 251.

[2] Cette funeste contrée était-elle donc invincible? D'excellents juges, ayant horreur de la guerre d'Espagne et l'ayant vue de près, Saint-Cyr, Jourdan, Joseph lui-même, ne le croyaient pas... L'absence d'un but raisonnable, car ce n'en était pas un que de recouvrer les Bourbons de Marseille et de Valançay, allait décider la soumission des Espagnols. (M. Thiers, t. XIII, p. 236-241.)

[3] Nous ne pouvons nous défendre de rappeler la belle et consciencieuse étude publiée par M. Alfred Nettement sur les premiers volumes de l'*Histoire du Consulat et de l'Empire* dans la *Revue contemporaine,* avant les changements qu'a subis ce recueil. C'est dans cette remarquable critique qu'il faut voir comment les points de vue politiques de M. Thiers peuvent être rectifiés.

M. Thiers, sans doute, n'a pas omis ces grands événements; là pas plus qu'ailleurs les moyens d'information ne font défaut à l'historien; mais l'intelligence qui « saisit le caractère des hommes et des temps, » l'intelligence qui discerne et qui juge, s'égare et s'éclipse; elle cesse d'être, selon le vœu de l'historien, un miroir transparent et fidèle, et nous ne reconnaissons plus dans ses pages ni les intérêts, ni les sentiments, ni les lois, ni la langue de l'Église.

Hélas! on ne le voit que trop, l'Église est pour M. Thiers un pays étranger, elle n'est pas une patrie. Mais, dira-t-on, pourquoi, sans appartenir à l'Église, M. Thiers n'en aurait-il pas bien exposé les affaires? il a bien pu, sans appartenir à l'armée, en expliquer les exploits. Nous le savons, et même nous nous souvenons que M. Thiers n'est pas le premier exemple de ce genre d'aptitude. Avant qu'il écrivît l'histoire militaire de la France nouvelle, l'histoire militaire de l'ancienne France avait été écrite, avec moins d'éclat sans doute, mais avec intelligence et patriotisme, par un Jésuite, le P. Daniel. M. Thiers a donc pu parler de l'armée en homme compétent. Pourquoi? c'est que sans avoir jamais gagné que des batailles de tribune, il croit très-fermement à la puissance du canon; cette puissance même, il l'admire et elle lui plaît. A-t-il la même foi, la même admiration, la même sympathie pour l'autorité spirituelle de l'Église? Pour comprendre, il est nécessaire de croire et d'aimer.

Ce n'est pas d'ailleurs seulement son indifférence pour les droits de l'Église qui empêche ici M. Thiers d'être équitable, c'est aussi sa complaisance pour la gloire de l'Empire. Il aurait fallu mettre Pie VII au-dessus de Napoléon, montrer ce simple et vieux pontife supérieur par sa patience à la force, par sa conscience à la politique du grand homme. Voilà ce qu'exigeait la justice. Or le génie de Napoléon (et ce n'est pas là le moindre de ses triomphes) a subjugué l'intelligence de M. Thiers. L'historien est devenu pour son héros un de ces amis à la fois clairvoyants et dévoués qui sentent très-vivement les fautes de ceux qu'ils aiment, les leur reprochent avec chaleur, mais ne peuvent supporter que personne autre les aperçoive, s'en plaigne ou même en souffre. Tous ceux qui subissent les violences du conquérant sont importuns à son admirateur. Qu'une vieille nation, l'Espagne, résiste héroïquement à la plus inique des agressions; que la Hollande se résigne difficilement à sa ruine amenée par les rigueurs du blocus continental; que la Prusse se défie du vainqueur qui l'a mutilée; que Masséna, le plus habile lieutenant du grand capitaine, laissé sans ressources suffisantes, voie sa carrière de succès se terminer par une campagne stérile et une injuste disgrâce; que les frères de Napoléon enfin ne puissent eux-mêmes, dans leurs royautés éphémères, supporter et satisfaire ses despotiques exigences, partout

et contre tous les dispositions de l'historien se retrouvent : Napoléon n'a pas toujours raison, mais ses victimes ont toujours tort. Et cet esprit constant de l'ouvrage se manifeste de plus en plus à mesure que la politique de Napoléon se pervertit, que sa fortune décline et que les récits de l'historien perdent forcément leur première sérénité.

Il y a une espérance dont je me berce, dit M. Thiers après avoir rappelé combien de fois sa position personnelle et les institutions de son pays ont changé pendant qu'il écrivait son livre, « il y a une espérance dont je me berce, c'est que personne n'apercevra dans mes récits une trace de ces diverses époques, non-seulement dans le fond de mes jugements, mais dans les nuances de mon langage[1]. » Quand on compare les derniers volumes aux premiers, on ne s'aperçoit pas, en effet, que dans l'intervalle, à la sinistre lumière d'une révolution. l'ancien adversaire des congrégations religieuses était devenu l'éloquent rapporteur de l'expédition de Rome et de la loi de l'enseignement. Bien plus, lorsque Napoléon, qui d'abord avait cherché dans l'autorité spirituelle de l'Église un appui pour l'ordre social, n'y voit plus qu'un obstacle incommode à son absolu pouvoir, le ton de l'historien change avec les dispositions du héros. Faut-il le dire! M. Thiers témoignait plus de respect au pontife alors heureux qui signait en 1802 le Concordat, qu'il n'en a gardé pour ce même pontife dépouillé et captif à Savone, comme si la lutte d'une conviction inflexible et désarmée contre la force et la ruse n'était pas le spectacle le plus digne des admirations de l'histoire!

Pour l'honneur de la religion, pour la dignité de la conscience humaine, il ne faut pas laisser altérer le caractère de cette lutte mémorable. Déjà M. Foisset, avec l'autorité de ses souvenirs, de son savoir et de sa foi, a rétabli les principes et les sentiments catholiques sur les points les plus importants. Qu'on nous permette de discuter les faits avec l'appui de documents historiques dont plusieurs ne sont pas publiés. Non-seulement nous avons consulté les mémoires et les biographies contemporaines ; mais un pieux et savant prélat a bien voulu nous communiquer des papiers précieux sur les affaires religieuses de l'Empire, et nous ne saurions exprimer assez la gratitude que nous inspire sa bienveillante et généreuse confiance. Toutes les citations inédites que nous ferons, nous les avons tirées directement de pièces authentiques ; peut-être en nous lisant reconnaîtra-t-on que l'historien qui cesse d'être impartial dans ses appréciations, a bien de la peine à demeurer exact dans ses récits ; la critique des faits doit suivre et compléter la critique des principes.

Au moment où s'ouvre le douzième volume de M. Thiers, Pie VII

[1] T. XII, *Avertissement.*

est à Savone dépouillé par Napoléon de ses États et de sa liberté, isolé des conseillers et des agents de son autorité spirituelle. Six années auparavant, Pie VII était à Paris pour sacrer Napoléon, ce qu'aucun Pape n'avait encore fait pour aucun souverain. Comment donc avaient si rapidement et si étonnamment changé les rapports de l'Empereur et du Pontife? Pourquoi tant de rigueur pour prix de tant de complaisance? Moins d'un an après le sacre, le Pape déclarait déjà à Napoléon que depuis son retour de Paris il n'avait plus éprouvé « qu'amertume et déplaisir. » C'est que le nouveau César, ayant jusque-là tout obtenu, demanda dès lors au Saint-Père ce qui ne devait pas être accordé ; la résistance commença, et là comme partout le conquérant prétendit briser l'obstacle qui ne pliait pas.

On sait quelle dernière exigence et quel dernier refus amenèrent la réunion de Rome au territoire de l'Empire. En 1804, Napoléon, dans une note remise par le cardinal Fesch à Pie VII, s'était exprimé ainsi :

« Nous avons toujours pensé qu'il était utile au bien de la Religion que le Souverain Pontife de Rome fût respecté, non-seulement comme chef de la religion catholique, mais comme souverain indépendant. Dans tous les temps, nous regarderons comme un devoir de garantir ses États et de lui procurer à l'avenir, dans les guerres qui pourront diviser les États chrétiens, une tranquillité entière et assurée.

. . . .

« Si Dieu nous accorde la durée de la vie commune des hommes, nous espérons trouver des circonstances où il nous sera donné de pouvoir étendre et améliorer le domaine du Saint-Père[1]. »

En 1809, le Pape était détrôné pour n'avoir pas voulu traiter en ennemis tous les ennemis de l'Empereur, notamment les Anglais et les Sardes; avoir prétendu maintenir son principat sacré, indépendant, et garder vis-à-vis de toutes les nations, « sans distinction de voisin ou d'éloigné, de catholiques ou d'hérétiques[2], » droit d'asile et de paix.

Mais comme un excès amène un autre excès, on ne croit pas pouvoir laisser dans Rome le Pontife dépouillé. Après l'avoir détrôné, il faut l'enlever et le tenir captif, isolé, séparé des cardinaux, des évêques et des fidèles. Napoléon ne se chargeait-il pas de démontrer par ses propres actes que le Pape, pour être libre, avait besoin de

[1] Cette note est précédée de cette suscription :
« Saint-Cloud, 13 germinal an XIII. — Je prie M. le cardinal Fesch de remettre cette note en mains propres au Saint-Père. NAP. » Encore une fois nous ne citons que sur pièces authentiques.

[2] Lettre du Pape à Napoléon (février 1806), citée par M. Artaud de Montor. *Vie de Pie VII*, t. II, p. 125.

rester souverain, et ne donnait-il pas lui-même raison à ses déclarations de 1804 contre son décret de 1809? Et, d'autre part, comment ne pas rendre hommage à cette attitude magnanime et sereine d'une autorité désarmée qui ne veut voir nulle part ni ennemis ni suzerains, sachant bien, hélas! qu'elle rencontrera partout peut-être des oppresseurs ou des ingrats?

M. Thiers, ne pouvant trouver mauvaise la cause du Pape, blâme la manière dont elle fut soutenue. Quelles armes donc employa cette autorité, qui n'avait à sa disposition ni canons, ni argent, ni soldats?

Au décret qui le dépouillait de la ville éternelle, le Pape répondit par la bulle d'excommunication.

Aux mesures qui le privaient de sa liberté, il opposa le refus d'adresser au gouvernement oppresseur les bulles d'institution d'aucun évêque.

Aux yeux de l'historien, la bulle d'excommunication était ou un appel aux passions révolutionnaires digne des anarchistes de 1793, ou une menace impuissante et ridicule. Selon lui, le Pape prisonnier « se refusait obstinément à remplir les fonctions de la chaire apostolique et interrompait autant qu'il était en lui l'exercice du culte en France, ce qui n'était pas très-pieux. » Ces appréciations, M. Thiers ne se contente pas de les émettre en son nom, il les attribue à tous les prêtres éclairés de cette époque. Nous ne voulons y opposer que des textes positifs.

La bulle d'excommunication tendait à renverser le gouvernement établi. Que disait donc cette bulle?

« Nous enjoignons et ordonnons, en vertu de la sainte obéissance, à nos sujets et à tous les peuples chrétiens, de ne causer, à l'occasion des présentes lettres, ou sous tout autre prétexte, aucun dommage, aucun préjudice à ceux que regardent ces censures, soit dans leurs biens, soit dans leurs droits et prérogatives [1]. »

Pie VII savait aussi bien que personne qu'on n'était plus au temps où les Papes déposaient les Empereurs; l'excommunication telle qu'il la formula était une peine religieuse prononcée par une autorité religieuse, pour punir un attentat contre la religion. Cette peine, édictée par les Conciles [2] contre les spoliateurs de l'Eglise, M. Thiers la trouve ridicule. Pour nous, quand nous voyons, à partir de cette époque, la fortune du conquérant s'obscurcir, décroître et bientôt s'engloutir en de gigantesques désastres, l'anathème solennel du Pontife persécuté ne nous fait pas sourire.

[1] Mém. du cardinal Pacca, t. III. Pièces justificatives.
[2] Notamment le Concile de Trente. Sess. XXII, cap. XI.

Cette bulle, que Napoléon ne laissait répandre nulle part, une fois lancée, quelle fut, durant sa captivité, l'attitude de Pie VII? seconde faute du saint Pontife, selon M. Thiers. Laissons parler l'historien :

« Le Pape, à Savone, quoique entouré d'une extrême surveillance cachée sous de grands égards, communiquait avec la portion remuante des catholiques, et, comprenant aussi bien qu'eux la tactique du moment, se refusait avec constance à tous les actes du Pontificat. Il ne voulait ni instituer de nouveaux évêques, ni continuer aux évêques la faculté de distribuer certaines dispenses, notamment pour les mariages. Il interrompait ainsi, autant qu'il était en lui, l'exercice du culte en France, ce qui pouvait tourner contre le culte lui même[1]. »

M. Thiers confond ici des choses fort différentes; la vacance prolongée de plusieurs siéges épiscopaux, si regrettable qu'elle soit, n'interrompt pas le culte, et Pie VII, au contraire, ne négligeait rien pour suffire à son ministère dans tous les actes qui ne demandaient pas un accord officiel entre le Saint-Siége et le gouvernement impérial. Aussi, lorsque dix-neuf prélats français lui demandèrent, dans la même lettre, d'accorder à l'Empereur des bulles d'institution pour les nouveaux évêques, et à eux-mêmes des pouvoirs extraordinaires pour distribuer dispenses en cas de mariage, Pie VII refusa les bulles mais accorda les pouvoirs[2]. Si nous n'avions pas vu nous-même le texte de la demande des évêques et de la réponse du Pape[3], nous n'oserions contredire un historien que « la crainte d'alléguer un fait faux remplit d'une sorte de confusion[4]. » Ne sait-il pas, d'ailleurs, que Pie VII avait délégué à quelques cardinaux l'autorité suffisante pour pourvoir aux nécessités urgentes de l'Église, et que le gouvernement français vit un outrage dans cette délégation apostolique, qui, en effet, accusait tacitement ses violences[5]. Si les cardinaux ainsi choisis par le Saint-Père ou mouraient sans qu'on en laissât parvenir jusqu'à lui la nouvelle[6], ou devenaient captifs à leur tour[7], est-ce sur le prisonnier de Savone que doit en retomber la responsabilité? Ah! sans doute, il ne pouvait du fond de son exil satisfaire à tous les besoins, répondre à toutes les demandes

[1] T. XII, p. 62.

[2] Les évêques demandaient des pouvoirs illimités; le Pape, qui voulait bien faciliter leur administration, mais non pas les exempter d'avoir désormais recours à lui, accorda les pouvoirs pour cent cas par diocèse.

[3] Cf. Mém. du cardinal Pacca, t. II, p. 33 et 34.

[4] T. XII, *Avertissement.*

[5] Message de l'Empereur au Concile.

[6] Le cardinal Erskine. La correspondance des évêques envoyés à Savone avant le Concile constate que le Pape apprit de leur bouche la mort des cardinaux Vincenti et Erskine, arrivée depuis assez longtemps.

[7] Le cardinal di Pietro enfermé à Vincennes. Pacca, t. II, p. 37.

du monde catholique. Ces demandes mêmes ne lui parvenaient pas. Mais est-il possible de transformer la victime en coupable, et comment oser reprocher à Pie VII l'impuissance où le réduisait Napoléon !

Écoutons, sur ce séjour du Pape à Savone, un témoignage authentique et évidemment désintéressé. Après que le mariage de Napoléon avec Marie-Louise eut resserré, pour un temps, l'alliance de l'Autriche et de la France, l'empereur François obtint la permission d'envoyer au Pape l'ancien ambassadeur d'Autriche à Rome, et de terminer, par l'intermédiaire de ce diplomate, quelques affaires religieuses demeurées en suspens. Jusqu'à M. de Lebzeltern, aucun personnage étranger à l'administration impériale n'avait librement approché le Pontife détrôné. Dans quelle situation ce diplomate le trouva-t-il? Non-seulement sans conseil, mais sans nouvelle, sans correspondance libre, et « tellement seul, qu'il avait dû ériger en secrétaire un domestique dont le caractère était lisible. » Voilà ce qu'a vu M. de Lebzeltern et ce qu'il rapporte en propres termes à son chef, M. de Metternich[1]. Voilà quelles facilités avait Pie VII pour communiquer avec les catholiques remuants ou paisibles ; voilà ce que M. Thiers appelle, de la part du gouvernement impérial, « une surveillance cachée sous de grands égards, » et, de la part du Pape, « une inertie calculée. »

Cette inertie cependant ne parut plus bientôt assez complète à Napoléon ; le Saint-Père ayant essayé de rappeler à quelques Chapitres leurs devoirs envers le Siége apostolique, l'Empereur fit saisir tous ses livres, tous ses papiers, et défense lui fut signifiée de « communiquer avec aucune église de l'Empire, ni aucun sujet de l'Empereur, sous peine de désobéissance de sa part et de la leur[2]. »

De toutes les allégations de M. Thiers sur l'inaction volontaire du Pape, une seule est exacte : il refusait d'instituer les évêques à la demande de Napoléon ou de ses ministres. Quels étaient ses motifs? Sans doute s'il s'agissait de tout autre que Pie VII, il serait permis de chercher dans la conduite du souverain, devenu prisonnier, quelques traces d'impatience et d'emportement. Mais ce serait mal connaître le caractère angélique du plus doux des Pontifes. Dès le début de son règne, il avait éprouvé je ne sais quel attrait pour le général Bonaparte : la réconciliation de la France et de l'Église avait consacré cet attrait mystérieux et providentiel[3]; et dans ce cœur, qui savait aimer, mais ne savait pas haïr, il survivait à tout et toujours. A travers les discours du Pape, à Savone, le diplomate autrichien reconnaissait en lui les mêmes sentiments qu'il avait observés à Rome : « la plus

[1] Dépêche citée par M. Artaud de Montor. *Vie de Pie VII*, t. II, p. 262.
[2] Mem. du cardinal Pacca, t. II. Pièces justificatives, n° 3.
[3] Cf. *Histoire du Consulat et de l'Empire*, III, p. 228.

grande partialité pour l'Empereur personnellement. » Il a fallu, ajoutait M. de Lebzeltern, « toutes les amertumes dont le Pape a été abreuvé, pour l'obliger à adopter un système qui, au fond, répugnait évidemment à son cœur[1]. » Ce n'est donc pas par rancune ou par vaine colère que le prisonnier de Savone refusait au gouvernement français les bulles d'institution des évêques. Il ne méconnaissait pas non plus le triste abandon des diocèses privés de leurs premiers pasteurs; mais il pensait qu'une institution conférée sans apparence de liberté serait un remède plus funeste encore que le mal.

Le choix des évêques, a dit Bossuet, n'est pas naturellement de l'office du prince[2]; l'autorité épiscopale, pour tous ceux qui font profession d'y croire, est d'origine purement spirituelle. Sans doute le Saint-Siége s'est engagé, dans la plupart des pays catholiques, à déférer à la désignation du souverain; mais cet arrangement suppose le bon accord des deux puissances; il en est le gage et le prix, il doit cesser quand cet heureux accord est rompu. Au prince qui persécute le chef de l'Église universelle, comment reconnaître un droit de patronage sur les églises de ses États? Pie VII désirait vivement pourvoir aux siéges vacants de l'Empire, mais il voulait donner les bulles de son propre mouvement ou sur la demande des évêques, non sur la demande de l'Empereur ou de ses ministres[3]. Il acceptait même, en fait, les noms présentés par le gouvernement impérial, il cessait seulement de lui reconnaître, en droit, une prérogative dont ses attentats spirituels le rendaient évidemment indigne; et, comme les bulles données dans cette forme, Napoleon les repoussait, il s'écriait enfin : « Qu'on me rende mes conseils et ma liberté, et nous trouverons quelque expédient pour satisfaire l'Empereur[4]. » Au contraire, pour le punir, sa captivité fut resserrée. Si les diocèses restaient vacants, si l'exercice de l'autorité pontificale ne se faisait plus sentir au sein de l'Église, sur qui donc, sur qui seul doit en retomber la responsabilité? Jusqu'à présent, comment ne pas admirer la modération de Pie VII, autant que sa fermeté?

[1] Dépêche déjà citée.

[2] Politique, liv. VII, art. 5,

[3] Napoléon, en repoussant la clause *proprio motu*, avait consenti à ce que son nom ne fût pas prononcé dans les bulles. Mais le Pape répondait à cette proposition, que lui avait transmise le cardinal Caprara : « Vous dites que mes bulles seront accordées, non à lui, mais à l'instance du conseil du ministre des cultes... Ce conseil, ce ministre, ne sont-ils pas l'Empereur lui-même? Que répondre à cette observation du Saint-Père? La concession faite par Napoléon, et que M. Thiers paraît trouver suffisante (XII, 65), était en réalité illusoire. Lettre de Pie VII au cardinal Caprara (26 août 1809). *Mémoires historiques sur les affaires ecclésiastiques de France*, t. III, Pièces justificatives, n° 8.

[4] Lettre au cardinal Caprara et dépêche de M. de Lebzeltern, déjà citée. Correspondance des évêques envoyés à Savone.

Selon M. Thiers cependant, tout le monde blâmait cet infortuné Pontife.

« Dans le clergé presque entier, excepté la portion fanatique, la bulle d'excommunication n'avait rencontré que des improbateurs[1], et personne alors ne prenait souci du principe de l'institution canonique, parce qu'on était exclusivement frappé dans le moment de l'abus qu'un Pape même excellent pouvait en faire[2]. »

Si de telles pensées avaient pu, en effet, s'établir et prévaloir au sein du clergé français, M. Thiers aurait bien raison de lui reprocher en ce siècle l'inconsistance de ses opinions et la faiblesse de ses doctrines[3]. Ce n'est pas pour la justification de la Papauté, c'est pour l'honneur de l'Église de France que nous avons besoin de contester les assertions de l'historien.

Sous un pouvoir qui parle seul ou ne laisse parler que ceux qui parlent comme lui, l'état de l'opinion est difficile à saisir. L'histoire écoute alors le silence même, et le moindre indice de contradiction prend à ses yeux une valeur que n'ont pas tous les témoignages d'assentiment. Puis un jour vient enfin où les consciences éclatent sous la main qui croyait, en les comprimant, les avoir façonnées.

La bulle d'excommunication, dites-vous, embarrassait tout le monde excepté les partisans décidés du gouvernement. Qui donc fut embarrassé le jour où l'archevêque de Bordeaux, ouvrant le livre du concile de Trente devant ses collègues assemblés s'écria : « Vous prétendez qu'on ne peut excommunier les souverains! condamnez donc l'Église qui l'a ainsi décidé! » Vous pouvez bien, sur la foi d'un rapport de police[4] déclarer ce vieux confesseur de la foi ignorant, obstiné, aveugle et sourd[5]. Mais l'Église de France n'a pas cessé de vénérer M. d'Aviau

[1] T. XIII, p. 112.
[2] T. XIII, p. 220.
[3] T. XIII, p. 118.
[4] Nous nous étions demandé d'où M. Thiers, que « la crainte d'alléguer un fait inexact remplit d'une sorte de confusion, » avait tiré ses allégations sur M. d'Aviau. Nous croyons l'avoir découvert. Lorsqu'il fut question d'arrêter l'archevêque de Bordeaux, le duc de Rovigo demanda des renseignements au conseiller d'État Réal; celui-ci s'adressa, pour les obtenir, à l'abbé Laurent, qu'il avait fait nommer à l'évêché de Metz. Cet ecclésiastique, après lui avoir dit tout ce qu'il savait sur le compte du prélat, ajouta, *pour le sauver*, que c'était un ignorant, non un factieux. Ces paroles furent répétées à Napoléon, et le prélat ne fut point arrêté. Tel est le récit de M. Jauffret, dans des mémoires que nous citerons encore et dont nous dirons plus loin la valeur (t. III, p. 454, en note). M. Thiers aura vu ce rapport et il aura eu plus de poids à ses yeux que la vénération unanime du clergé français pour M. d'Aviau.
[5] T. XIII, p. 146, 171, 173,

comme le modèle et la gloire de l'Épiscopat[1]. Vous le dites vous-même[2], quand il eut ainsi comme renouvelé l'excommunication à la face de Napoléon, tout près de son palais, sous sa main redoutable, les évêques se séparèrent sans que personne eût répondu. Le lendemain Napoléon prononçait la dissolution du concile et envoyait en prison plusieurs de ses membres. N'attestait-il pas, par ses efforts pour l'étouffer, l'écho profond et sourd que l'excommunication avait trouvé dans l'âme de cette assemblée réunie par lui-même?

Il aurait dû s'y attendre. Dans la commission ecclésiastique choisie par lui pour « l'éclairer de ses lumières et l'aider de son concours[3], » dans cette commission, présidée par son oncle et peuplée des prélats les plus timides et les plus complaisants de l'Empire, un prêtre cependant s'était rencontré pour affirmer la validité de la bulle redoutable. Ce prêtre n'était pas un fanatique, mais un ecclésiastique, c'est M. Thiers qui parle, « en qui la ferveur n'excluait pas les lumières, et qui pensait que le rôle de l'Église était de ménager César; » c'était enfin l'abbé Émery, « chef adoré d'une congrégation qui avait fourni des prêtres et des prélats à presque toute la France[4]. » Qu'on nous permette de citer les termes mêmes du procès-verbal de la commission, à qui l'Empereur demandait : Quel parti prendre sur la bulle d'excommunication[5] :

« Dans les différents dires des votants, on semblait supposer la nullité de la bulle sans l'énoncer clairement.

« M. Émery, interpellé, a déclaré que, pour répondre clairement à la question proposée, il fallait en venir à celle-ci : Cette bulle est-elle-nulle ou ne l'est-elle pas?

« Et, pressé de dire son sentiment, il a continué ainsi : « Je ne pourrais me « décider a déclarer la nullité de la bulle, et voilà pourquoi j'ai demandé si « souvent qu'on écartât cette question, et que, sans l'approfondir, on cherchât « à satisfaire S. M. l'Empereur. »

« Son Altesse[6] venait de faire part au conseil des menaces que l'Empereur avait faites la veille, déclarant que, si on ne lui donnait pas une garantie suffisante contre le Pape, il abandonnerait le Clergé.

[1] Voir la vie de Mgr d'Aviau, par M. l'abbé Lyonnet, chanoine, vicaire général de Lyon, aujourd'hui évêque de Saint-Flour et bien digne assurément d'apprécier le caractère d'un saint évêque.

[2] T. XIII, p. 171 et suiv.

[3] T. XIII, p. 115.

[4] T. XII, p. 68 et XIII, p. 116.

[5] Nous avons déjà dit que nous ne citions aucun document inédit sans avoir sous les yeux la pièce authentique. La première page des procès-verbaux de cette commission constate que ses membres s'étaient promis entre eux un rigoureux secret sur leurs délibérations intérieures.

[6] Le cardinal Fesch.

« M. Émery a observé que c'était un grand motif d'accorder à l'Empereur tout ce qu'on pouvait accorder. Et, reprenant son avis : « Si cette bulle était « nulle, ce serait par défaut de pouvoir, ou parce que le Pape en aurait « évidemment abusé en excommuniant pour des raisons fausses et insuf- « fisantes Sa Majesté.

« On ne peut dire que c'est par défaut de pouvoir, tout le monde en con- « vient. Il faudrait donc soutenir que les raisons qui ont déterminé le Pape « sont des allégations fausses ou des causes insuffisantes. Sa principale raison « est l'invasion du patrimoine de Saint-Pierre : mais cette invasion est un fait « incontestable. De plus, ce patrimoine est un bien ecclésiastique et celui de « tous les biens ecclésiastiques le plus nécessaire à l'Église. Or, d'après le lan- « gage de tous les docteurs, et même des conciles généraux, l'invasion d'un « bien ecclésiastique est une cause suffisante d'excommunication.

« Si l'on décide clairement le contraire, il faudra dire que les Conciles et « toute l'Église n'ont rien entendu dans cette matière. De plus, M. Bossuet, « dans les passages que je vous ai cités dans la dernière conférence, porte le « même jugement : et comment irions-nous contre le sentiment si prononcé « de Bossuet[1] ? »

M. Émery écartait ensuite toutes les objections, soit de fond, soit de forme, et, rappelant la situation malheureuse du Saint-Père, il s'écriait en terminant :

« Tandis que quiconque oserait écrire un seul mot en sa faveur serait sévèrement puni, combien il serait affreux que les évêques, consultés eux-mêmes, fussent un moyen de plus contre lui ! »

La discussion fut vive, confuse, et se prolongea durant plus d'une séance. Ce ne fut qu'après plusieurs essais inutiles de transaction pour ramener « l'unanimité » qu'enfin « le grand nombre demanda qu'on déclarât nettement la nullité de la bulle, *ou du moins se rangea à ce sentiment.* » Si une telle commission même n'était pas unanime en faveur de César, que devait-il augurer des sentiments de toute l'Eglise de France? Le gallicanisme notoire du supérieur de Saint-Sulpice s'accordait avec l'ultramontanisme également bien connu de l'archevêque de Bordeaux[2]. Ces deux hommes vénérables n'étaient-ils pas l'organe

[1] Les passages de Bossuet, invoqués par M. Émery devaient être ceux-ci : Neque propterea christianam fidem professos ipsosque etiam reges ab auctoritate Ecclesiæ immunes reliquerint. Tametsi enim nec temporalibus, nec terreno regno; at cœlestibus et æterno regno mulctant... Sane cum excommunicant romani pontifices stat valetque vi suà adversus contumaces excommunicatio, Deo ligante in cœlis quæ divinitus tradita potestate in terris ligata sunt. (Defensio declarationis Cleri gallicani, lib. I, sect. II. cap. XXI). C'est encore dans cet ouvrage que Bossuet déclare qu'on ne peut, sans *sacrilège*, envahir les possessions ecclésiastiques. (Lib. Ier, sect. X, cap. VI).

[2] Voir la vie de M. d'Aviau, par M. Lyonnet.

de toutes les consciences indépendantes et comprimées? Quelques jours plus tard, c'est encore en citant Bossuet et les quatre articles que le même abbé Emery osait rappeler en face à Napoléon les droits du Saint-Siége et le caractère sacré de son principat temporel[1]. Cette scène mémorable, que tout le monde connaît et que M. Thiers n'a pas racontée, n'empêche pas l'historien de dire que « Napoléon était le disciple ardent de Bossuet, disciple qui sans doute eût autant flatté qu'épouvanté l'illustre législateur de l'Église française. » Quoi! Bossuet eût reconnu quelques-unes de ses doctrines dans les actes oppressifs du César de 1810! Nous n'avons pas à juger ici toutes les opinions de l'évêque de Meaux, mais nous avons besoin de repousser un tel soupçon loin de cette grande mémoire. Il est vrai, Napoléon désirait couvrir d'une aussi imposante autorité la hardiesse de ses entreprises religieuses; mais cette autorité se retournait contre lui et sur tous les points, sur l'indépendance spirituelle de l'Église comme sur l'autorité temporelle du Saint-Siége : elle suffisait à le confondre. Vainement les théologiens impériaux cherchèrent, ils ne découvrirent pas sur une seule question une seule ligne en faveur de leur maître. Mais ce maître redoutable qui aimait la liberté, dit M. Thiers, là où il ne dominait pas, affectait un grand zèle pour la déclaration de 1682[2]. Cela est encore vrai. Il prétendait imposer à la servitude du Pape la reconnaissance des libertés gallicanes. Pourquoi? Qu'avaient à faire les quatre articles dans ces démêlés? Était-ce le premier qui intéressait Napoléon? Mais le Pape voulait-il porter atteinte à son temporel? Étaient-ce les suivants? Mais ses actes n'étaient-ils pas condamnés par l'autorité des conciles et des canons aussi bien que par les déclarations du Saint-Siége? Non, si sévèrement que l'on juge la déclaration de 1682, elle ne se prêtait pas à servir Napoléon, et la reconnaissance exigée de Pie VII n'aurait eu, M. Thiers l'avoue, d'autre résultat que de déshonorer la captivité du saint Pontife[3]. Quant aux évêques de France, ils pouvaient être gallicans, comme en effet ils l'étaient alors, et, néanmoins, résister en union avec le Saint-Père, résister devant Napoléon comme ils avaient résisté devant la Révolution française. Il suffisait qu'ils eussent gardé le courage de leur foi et l'invincible force de leurs espérances catholiques.

Mais souvent M. Thiers nous a donné comme les doctrines de l'Épiscopat les faiblesses de quelques-uns de ses membres; d'autres fois, il lui a prêté ses propres opinions. Sur la question de l'institution canonique, il a fait plus; il nous a représenté tous les évêques, sans

[1] T. XIII, p. 223.
[2] T. XIII, p. 223.
[3] T. XIII, p. 160.

exception, comme moins catholiques qu'il ne l'est lui-même. Il dit fort bien que l'institution canonique par le Pape est conforme au bon sens, à la politique, aux droits respectifs de l'Église et de l'État, et, en même temps, il nous montre non-seulement les modérés du clergé, mais « les plus fougueux ennemis de Napoléon, » disposés à limiter cette prérogative du Saint-Siége. Pourquoi? Parce que tout le monde, dit-il, était frappé de l'usage abusif que le Pape en faisait alors[1]. Eh bien, nous n'irons pas chercher le témoignage *des fougueux ennemis de Napoléon*, nous ne sortirons pas du sein de sa commission ecclésiastique, et, cette fois, ce ne sera pas un membre isolé, ce sera la commission elle-même, avec sa majorité assurément *très-modérée*, qui nous apprendra ce qu'il faut penser et ce qu'on pensait des refus du Saint-Père. Le gouvernement impérial lui avait demandé : Le Pape peut-il refuser arbitrairement l'institution aux évêques nommés? Dans sa réponse, elle discute les motifs allégués par le Pape; et, après en avoir écarté quelques-uns, elle arrive au plus important : son isolement absolu, l'éloignement de ses conseils, la perte de sa liberté, et elle conclut par cet aveu décisif : « A ces dernières plaintes du Pape, nous n'avons d'autres réponses à faire que de les mettre nous-mêmes sous les yeux de Sa Majesté, qui en sentira toute la force et toute la justice[2]. »

Hélas non! Napoléon en méconnut la justice et la force. S'éloignant de plus en plus de la politique de pacification et de sagesse qui avait inspiré le Concordat, il s'enfonça dans la voie fatale ouverte par son irrésistible orgueil. Loin de se départir de son système d'oppression, il l'étendit du chef aux membres de l'Eglise, et les plus humbles prêtres furent en butte à leur tour à ses efforts pour violenter les consciences. Au lieu de rendre au Pape quelque liberté, il voulut que l'Eglise se gouvernât sans le Pape, et, redoublant de rigueur, il travailla à arracher à l'épuisement de son prisonnier l'abandon des prérogatives les plus essentielles du Saint-Siége. En un mot il forma le dessein, sans renverser l'Eglise ni se séparer d'elle, de la placer (M. Thiers le dit fort bien et Napoléon lui-même l'a avoué plus tard), de la placer « dans la dépendance de l'Empire[3]. » Telle fut la conduite et tel fut le plan de l'insatiable dominateur. Il ne s'agit plus maintenant de l'attitude du Pape seul dans cette grande épreuve; il faut considérer tout le clergé, depuis les cardinaux jusqu'aux simples chanoines.

Dans ses tentatives impérieuses pour obtenir l'adhésion à toutes ses

[1] T. XIII, p. 118-119.

[2] Réponses de la Commission ecclésiastique aux questions de S. M. l'Empereur et roi.

[3] T. XIII, p. 115.

volontés, la consécration de tous ses actes, Napoléon rencontra, à travers les rangs du sacerdoce, tantôt une résistance intrépide et franche, tantôt des ménagements timides, tantôt enfin, il faut bien l'avouer, la pleine complaisance de l'ambition ou de la peur. Comment M. Thiers a-t-il saisi ces différentes attitudes? Les défections patentes, qui, grâce à Dieu, furent rares, il en exagère le nombre et la portée; les tentatives de transaction, il les glorifie constamment; l'opposition nette et ferme, il l'incrimine avec une égale constance. A ses yeux, ceux-là seuls sont sages, éclairés, dignes d'être écoutés [1], qui répondent par des concessions à des exigences que l'historien lui-même juge tyranniques [2]. Mais, d'autres accueillent-ils ces mêmes exigences par des refus positifs, et gardent-ils une attitude indépendante? Ce qui les inspire, c'est l'amour de la popularité [3], la crainte de l'opinion publique [4], le fanatisme [5], tout au plus, une indignation honnête mais aveugle [6]; leur opposition n'est nullement libérale, encore moins religieuse, mais royaliste [7]. Quelques pages plus loin, ce n'est plus le royalisme, c'est « la Révolution tout entière que croit voir se lever devant lui Napoléon [8]. » Et ailleurs, langage plus étonnant encore, se prononcer contre les injonctions impériales à Paris, sous la main du maître, en 1811, l'historien appelle cela une « faiblesse [9]. » A la résistance inattendue du clergé, M. Thiers, en un mot, suppose tous les motifs, même les plus contradictoires, il n'en oublie qu'un : la conscience et la foi. La conscience et la foi, cependant, suffisent-elles à l'expliquer? peuvent-elles seules en rendre compte? Pour se poser avant tout cette question, il n'était pas nécessaire d'être soi-même croyant, il suffisait de reconnaître que d'autres peuvent être et se montrer tels. Puisque M. Thiers ne l'a pas fait, voyons si l'explication oubliée par l'historien n'est pas la seule admissible.

Cette résistance se fit jour dans trois circonstances principales : au mariage de Napoléon avec Marie-Louise, dans la question des vicaires capitulaires, enfin dans l'assemblée des évêques, en 1811.

En même temps que Napoléon enlevait le Pape de Rome, il avait transporté toute la cour romaine à Paris, destiné, dans sa pensée, à devenir la capitale à la fois religieuse et politique de l'Occident. Sur

[1] T. XIII, p. 114, 157, 167, 168.
[2] T. XII, p. 59 et t. XIII, p. 115, 119, 576.
[3] T. XII, p. 68.
[4] T. XIII, p. 149, 166, 172.
[5] T. XIII, p. 40, 112.
[6] T. XIII, p. 15.
[7] T. XIII, p. 116, et t. XII, p. 59.
[8] T XIII, p. 172.
[9] T. XIII, p. 163.

les vingt-huit cardinaux condamnés à vivre au milieu des splendeurs impériales, treize n'assistèrent pas à la cérémonie religieuse du mariage. Selon l'historien, ils furent entraînés par « une minorité ardente du clergé qui avait repoussé le Concordat et partageait toutes les haines des anciens royalistes. » Le motif de leur absence, « qu'on n'osait pas donner, mais qu'on désirait faire comprendre au public, c'est que, sans le Pape, Napoléon n'avait pas pu divorcer et que, dès lors, le premier mariage subsistant, le second n'était pas régulier. Le motif était sans fondement, puisqu'il n'y avait pas eu divorce (lequel en effet, étant repoussé par l'Église, n'aurait pu être prononcé par le Pape), mais annulation du mariage avec Joséphine, prononcée par la juridiction de l'ordinaire, après que tous les degrés de juridiction avaient été épuisés... A peine sorti de la cérémonie, Napoléon avait mandé auprès de lui le ministre de la police et avait ordonné d'arrêter les treize cardinaux, de les dépouiller de la pourpre (d'où ils furent désignés depuis sous le nom de cardinaux noirs), de les disperser dans différentes provinces, de les y garder à vue et de séquestrer non-seulement leurs revenus ecclésiastiques, mais leurs biens personnels. On ne pouvait répondre par plus de violence à une plus imprudente et plus condamnable opposition[1]. »

A ce récit, il est juste d'ajouter que l'un de ces cardinaux, ligués avec les mécontents hostiles au Concordat, et inspiré par les haines de l'ancien royalisme, était le cardidal Gonzalvi, qui avait conclu le Concordat et décidé Pie VII au voyage du sacre. Ce cardinal et ses collègues ignoraient-ils ce que veut bien nous apprendre M. Thiers, que l'Église repousse le divorce et que le Pape ne peut le prononcer? Sans doute M. Thiers ne le pense pas. Mais la nullité du premier mariage leur semblait plus douteuse qu'elle ne le paraît à M. Thiers et l'autorité qui l'avait déclarée était à leurs yeux insuffisante. Avaient-ils raison, avaient-ils tort de le croire?

Avant que l'officialité de Paris fût saisie de cette cause difficile, la commission ecclésiastique avait été consultée. Sur ce point, encore assez peu éclairé, ses procès-verbaux pourront nous donner quelques lumières. Nous citerons textuellement :

« Le 26 décembre, 11e conférence. Elle a été convoquée très-extraordinairement. A midi, S. A. S. le prince archichancelier s'est rendue à l'Assemblée. Il a exposé au conseil qu'il était chargé, par S. M. l'Empereur et roi et l'Impératrice Joséphine, de poursuivre, par-devant l'autorité ecclésiastique compétente pour en juger, la nullité canonique de leur mariage; qu'il était autorisé, par Sa Majesté, à consulter les évêques sur la marche qu'il avait à suivre et les raisons de nullité qui se trouvaient dans le mariage de l'Empe-

[1] T. XII, p. 61.

reur. Il a lu aux évêques un projet de requête à présenter à l'officialité de Paris. Ce projet a été lu, discuté et laissé sur le bureau par le prince archichancelier, afin que le Conseil statuât sur ce qu'il y avait de mieux à faire, et lui fît connaître, par écrit, ce qui aurait été statué. M. l'archichancelier étant sorti, on a délibéré sur cette affaire.

« Son Altesse Éminentissime[1] a déclaré au Conseil tout ce qu'elle savait comme témoin et agent dans cette affaire, comment l'Impératrice, ayant exigé qu'avant la cérémonie du sacre l'Empereur voulût enfin recevoir avec elle la bénédiction nuptiale, *S. M. l'Empereur y avait consenti, pourvu qu'il n'y eût aucun témoin de cette cérémonie;* que, M. le cardinal ne sachant comment remplir les vues de S. M., il (*sic*) s'était rendu auprès du Pape, et, sans lui révéler la position où il se trouvait, il avait manifesté au Pape que, dans sa place d'aumônier, il se trouvait ou pouvait se trouver quelquefois dans des circonstances extrêmement embarrassantes, ne pouvant recourir à l'autorité de M. l'Archevêque de Paris, parce qu'il lui faudrait révéler des faits de la plus haute (importance) qui devaient rester cachés, et pour d'autres raisons également fortes et urgentes; que le Pape lui avait répondu : *Je vous donne tous les pouvoirs que je peux donner*[2] *;* qu'alors le cardinal Fesch s'était cru suffisamment autorisé à bénir le mariage de LL. MM. sans témoins et sans publications de bans précédentes, et que le lendemain, l'Impératrice lui ayant demandé acte de la bénédiction nuptiale, il le lui avait accordé, mais que, l'Empereur, en ayant eu connaissance, il en avait été très-irrité ; qu'alors il avait dit à M. le cardinal, *qu'il n'avait donné ni pu donner un véritable consentement à ce mariage. Comment,* ajoutait l'Empereur, *puis-je, le jour même où je fonde une dynastie, épouser une femme dont il est impossible que j'aie des enfants ?*

« Que S. M. déclarait qu'elle n'avait jamais donné de consentement à ce mariage, ce qu'elle prouvait : 1° parce que, jusque-là, jamais elle n'avait consenti à recevoir la bénédiction nuptiale, quoiqu'elle eût exigé que les autres mariages faits dans sa famille fussent bénis par l'Église ; 2° *qu'étant forcée, dans une circonstance aussi solennelle, de ne pas rompre avec l'Impératrice, elle avait exigé que le mariage fût fait sans témoins, sans publications de bans ;* 3° qu'elle avait déclaré au cardinal Fesch, au maréchal Duroc et à d'autres, dans le temps du sacre, qu'elle n'avait point donné de consentement, et que les circonstances où elle se trouvait prouvent assez qu'elle n'avait pas pu le donner.

« *Le Conseil, après avoir examiné s'il fallait se tenir au défaut de formes, a déclaré qu'elles étaient suffisamment couvertes par la dispense du Pape, a arrêté qu'il fallait se tenir au défaut de consentement.* »

[1] Le cardinal Fesch.

[2] Ce n'était pas seulement Joséphine, c'était le Pape qui avait exigé la bénédiction nuptiale avant le sacre. En accordant les dispenses générales dont parle le cardinal Fesch, Pie VII savait parfaitement de quoi il s'agissait, et il ne consentit à sacrer Joséphine que sur l'assurance que le mariage religieux était accompli. (M. Thiers, t. V, p. 262, et le cardinal Pacca, t. II, p. 340.) M. Thiers dit même qu'il y eut deux témoins, Talleyrand et Berthier.

Laissons de côté toutes les réflexions que pourrait inspirer la déposition du cardinal Fesch. Elle fut répétée devant l'officialité diocésaine, laquelle, conformément à l'avis du promoteur, rejeta le défaut de consentement et admit le défaut de forme. L'officialité métropolitaine enfin déclara le défaut de consentement. Ainsi la commission ecclésiastique et l'officialité métropolitaine ne reconnaissaient pas le défaut de formes et fondaient la nullité sur le défaut de consentement; le promoteur et l'officialité diocésaine ne reconnaissaient pas le défaut de consentement et déclaraient le défaut de formes. Ces deux nullités n'étaient-elles donc pas suspectes l'une et l'autre? Que pouvaient penser surtout les cardinaux qui connaissaient la dispense du Pape et l'avaient vu constamment traiter Joséphine en épouse légitime et en impératrice? A travers tant d'incertitudes et de divergences ne devaient-ils pas se rappeler que, d'après tous les usages de la jurisprudence canonique, le Pape seul est compétent, parce que seul il est assez indépendant, non pour autoriser le divorce des souverains, mais pour prononcer sur la validité de leurs unions? Que l'on invoquât la sentence des tribunaux ecclésiastiques de Paris pour excuser les cardinaux rouges, nous le comprendrions; mais que l'on condamne les cardinaux noirs, que l'on méconnaisse les répugnances soulevées par le nouveau mariage dans les consciences indépendantes et sincères, voilà ce que nous ne pouvons concevoir. Sans doute cette implicite « accusation d'adultère lancée contre un mariage d'où devait naître l'héritier de l'Empire[1] » devait irriter violemment Napoléon. Mais ce ne sont pas ceux qui s'exposaient aussi sûrement à sa redoutable colère plutôt que de consacrer par leur présence l'oubli des saintes règles de l'Eglise et la violation de la foi conjugale, ce ne sont pas de tels hommes que nous trouvons condamnables.

Nous ne pouvons non plus condamner les chapitres qui refusaient de reconnaître pour vicaires capitulaires les évêques nommé par l'Empereur et non encore institués par le Pape. Quel était, en effet, le but de cet expédient, sinon d'éluder les refus du Pape, de se passer de sa confirmation, et d'annuler ainsi un droit sans lequel, c'est M. Thiers qui parle, « l'unité catholique est en péril[3]. » Voilà ce que dit le bon sens, et le bon sens est « *la plus sûre lumière en matière religieuse comme en toute autre selon l'historien.* » Faut-il donc blâmer les chapitres de l'avoir suivi? Mais, de plus, ils obéissaient aux règles positives du droit canonique, qui défendent cette manière de procéder; ces règles, au dire de l'historien, étaient mal interprétées par le Pape

[1] T. XII, p. 62.
[2] T. XIII, p. 119.
[3] T. XIII, p. 108.

et par les chapitres. Elles n'avaient pas besoin d'être interprétées, elles sont formelles[1]. La lutte du sacerdoce et de l'Empire sur les institutions canoniques, en effet, n'est pas nouvelle, et le pouvoir temporel ne peut plus imaginer d'expédient qui n'ait été d'avance démasqué et déjoué par l'Église. Il est vrai que la défense avait été plus d'une fois méconnue en France et était enfin tombée dans l'oubli. La loi était donc ignorée du plus grand nombre, mais en elle-même, elle n'était pas douteuse, et les ecclésiastiques à qui le Pape l'avait formellement rappelée ne pouvaient plus la méconnaître sans prévarication.

A Paris, il y avait encore d'autres raisons pour exclure de l'administration du diocèse le prélat nommé par l'Empereur. Ce prélat était le cardinal Maury, infidèle à sa cause et à sa gloire en politique d'abord et bientôt après en religion. Il avait été nommé par le Pape évêque de Montefiascone et de Corneto, et, eût-il eu le droit de se saisir d'un nouveau siége, il ne devait pas abandonner l'ancien sans la permission du Saint-Siége. Voilà par quels motifs le cardinal Fesch, docile au Pape, et fidèle à son Église de Lyon, avait refusé le poste ensuite accepté par Maury. Voilà pourquoi aussi l'abbé d'Astros et quelques chanoines respectaient dans le cardinal Maury le caractère épiscopal, mais refusaient de reconnaître sa juridiction, soit comme titulaire, soit comme administrateur de leur diocèse. Dès lors nous ne pouvons accorder à M. Thiers que leur conduite fut « inconvenante[2], et pour l'expliquer nous n'avons pas besoin de voir dans l'abbé d'Astros un prêtre passionné et fanatique[3]; au contraire, nous vénérons en lui un religieux défenseur des vrais droits de l'Église, et lorsqu'il est enfermé à Vincennes, une victime de plus de la tyrannie impériale.

En revanche, nous convenons avec l'historien qu'après les menaces et les rigueurs de Napoléon l'empressement du chapitre de Paris et de quelques autres à se soumettre fut *misérable*[4]. Seulement nous ne croyons pas cette défection aussi générale qu'il le laisse entendre. La plupart des chapitres ignoraient la défense du Pape, et en accordant des pouvoirs aux évêques nommés ils se trompaient de bonne foi. Quant aux chapitres mieux instruits, avant de les réduire, le ministre de la police savait combien de récalcitrants il avait fallu enlever, et bien que, selon M. Thiers, l'Église ne fût plus au temps ni du génie ni du martyre[5], cependant les prisons d'État se remplissaient de prêtres[6].

[1] Voir les textes cités par M. Foisset.
[2] T. XIII, p. 37.
[3] T. XIII, p. 40.
[4] T. XIII, p. 46.
[5] T. XIII, p. 46.
[6] Mém. du cardinal Pacca, t. I, p. 237, t. II, p. 37.

Quoi qu'il en soit, Napoléon le sentait : ces vicaires capitulaires imposés étaient un expédient, mais non une solution. La difficulté de suppléer à l'institution canonique du Pape subsistait toujours. Pour la faire disparaître, il lui aurait suffi de rendre au Saint-Père sa liberté. Il aima mieux réunir un concile national « dont il se flattait d'être le maître et dont il espérait se servir soit pour amener le Pape à céder, soit pour se passer de lui. « Mais à ce projet que de difficultés nouvelles! Un concile pouvait-il se former sans la volonté du Pape? pouvait-il changer malgré lui la discipline de l'Église? Bossuet avait enseigné que « les conciles généraux, sans le Pontife romain, sont nuls et de nul effet[1]. » Mais, selon M. Thiers, cette doctrine de Bossuet est démentie par l'histoire et le bon sens, qui ne laissent à cet égard aucun doute[2]. Cependant la commission ecclésiastique avait éprouvé des doutes, et pour en faire sortir une déclaration nettement favorable à la compétence du concile, Napoléon avait été obligé de renouveler ses impérieuses questions et de remanier la composition primitive de ce conseil de son choix[3]. Cet avis une fois donné, tout n'était pas fini. Le concile réuni pouvait ne pas l'adopter. Il pouvait rester sourd, comme Bossuet, à la voix de l'histoire et du bon sens, et refuser d'agir sans le Pape et malgré le Pape. Il n'était donc pas inutile d'obtenir directement du Saint-Père même le sacrifice de ses prérogatives, et par là de désarmer d'avance toute opposition.

Ce sacrifice fut respectueusement demandé au captif de Savone par trente évêques, plus frappés des embarras présents de l'Église de France et de ses périls sous le poids de la colère impériale, que soucieux de l'indépendance et de la dignité du Saint-Siége. Trois d'entre eux partirent pour Savone au nom de leurs collègues, mais avec les instructions de l'Empereur. L'institution canonique n'était pas le seul objet de leur mission. Ils devaient présenter et faire accepter à Pie VII les vues de Napoléon sur l'établissement temporel de la papauté. M. Thiers a raconté ce voyage avec autant de fidélité que d'intérêt, d'après les lettres des trois évêques et du préfet de Montenotte au ministre des cultes. Nous n'en recommencerons pas le récit. Nous ne ferons pas non plus le détail des propositions apportées à Pie VII. L'historien les a très-exactement analysées, et il les a très-justement appréciées quand il a dit sur l'établissement temporel de la papauté, que, d'après ces divers projets, elle était placée « sous l'autorité de l'Empereur des Français, comme l'Église russe sous l'autorité des

[1] Gallia orthodoxa.

[2] T. XIII, p. 108, 110.

[3] Nous parlons toujours d'après les procès-verbaux et d'après le texte des réponses officielles.

czars et l'islamisme sous l'autorité des sultans[1]; » sur le mode de nomination des évêques, que l'institution canonique échappait au Pape, et que par là l'unité catholique était en péril[2]. On ne saurait mieux dire. Mais comment pouvait-on proposer à un Pape, quel qu'il fût, cette abdication de sa puissance spirituelle? Comment sur tout l'obtenir d'un Pontife resté digne encore, M. Thiers le reconnaît, des beaux siècles de l'Église romaine[3]? Aucun arrangement ne fut pris sur l'établissement futur de la papauté; mais les évêques revenus de Savone rapportèrent à leurs collègues qui se réunissaient à Paris que le Pape avait accepté les propositions de l'Empereur sur l'institution canonique. Que s'était-il donc passé dans cette négociation mystérieuse où M. Thiers ne voit rien que de très-admissible et de très-honnête, rien qui pût être compromettant[4]? (Il n'y avait de compromis que l'*unité catholique*.)

Les évêques avaient trouvé le Saint-Père faible, souffrant, épuisé et surtout, on ne saurait trop le redire, dans un isolement complet et depuis longtemps prolongé, « sans papier, sans plume, sans encre, sans secrétaire et toujours surveillé par un officier de gendarmerie[5].» Du dehors, il ne parvenait jusqu'à lui que des émissaires du gouvernement impérial. Dans son intérieur, on n'avait laissé, pour avoir part à sa confiance, qu'un laïque secrètement gagné pour l'espionner et le tromper[6]. Pas une voix libre auprès du vieillard prisonnier. Dans cette situation, seul, il résista durant sept jours à toutes les obsessions. Les évêques étaient à Savone depuis le 11 mai; le 17, ils allaient se retirer sans avoir réussi. Enfin, le 18 au soir, le Pape consentit à laisser écrire sous ses yeux les déclarations surprises à sa lassitude, « déclarations qu'ils s'abstiendrait de signer pour qu'elles n'eussent pas le caractère d'un traité, mais qui serviraient à constater, sinon ses volontés pontificales, qu'il ne pouvait exprimer qu'entouré des cardinaux, du moins ses dispositions personnelles, de manière qu'on ne pût rien y ajouter ni rien en retrancher[7]. »

A peine la note était-elle entre les mains des évêques, que le Pape, pour me servir des expressions du cardinal Pacca, *in se reversus flevit amare*. Il voulut la rétracter, mais les évêques étaient déjà partis[8]; et

[1] T. XIII, p. 35.
[2] T. XIII, p. 119 et 121.
[3] T. XIII, p. 46.
[4] T. XIII, p. 136.
[5] T. XIII, p. 124.
[6] Je parle toujours d'après la correspondance des évêques et du préfet de Montenotte, que j'ai eu sous les yeux.
[7] M. Thiers, t. XIII, p. 136.
[8] Mém. du cardinal Pacca, t. II, p. 55, 56.

ils allaient présenter à Paris cette note ainsi arrachée comme l'expression des véritables et définitives intentions du Saint-Siége.

Toutefois cette pièce, écrite loin des cardinaux et demeurée sans signature, ne suffisait pas à fonder une discipline nouvelle. Rendu à la liberté, le Pape pouvait retirer ses concessions. Mais, pour le moment, Napoléon avait obtenu ce qu'il désirait : la condescendance du Pape devait désarmer l'opposition des évêques; ensuite la condescendance des évêques serait opposée aux dernières résistances du Pape.

C'est dans ces pensées que Napoléon réunit une assemblée d'évêques de France et d'Italie, qu'il appela un concile national. Ce concile n'en était évidemment pas un, au moins pour l'Italie, car la partie de la Péninsule dont Bonaparte s'était emparé comprenait cent cinquante-deux siéges épiscopaux; elle ne compta que quarante-deux évêques au Concile de 1811. Qui le croirait, lorsque M. Thiers nous dit que, « à très-peu d'exceptions près, tout ce qui avait pu venir était venu [1] ? » Oui, mais on n'avait permis de venir qu'à ceux dont on se croyait sûr. Si nous insistons, c'est que l'exactitude intéresse ici l'honneur de l'épiscopat d'Italie; on ne peut, sans injustice, attribuer à l'ensemble de ce corps vénérables la faiblesse que montrèrent ceux de ses membres présents à Paris. En France même, un évêque, celui de Seez, avait reçu défense de venir au Concile [2].

Quoi qu'il en soit, ce Concile ainsi épuré, cette réunion de « quelques vieux prêtres, faibles, tremblants, étrangers à tout dessein politique, » fut la seule assemblée, depuis 1804 et avant 1814, où Napoléon, encore invincible, rencontra un souffle d'indépendance. C'est là un grand fait, M. Thiers a raison de le dire [3].

Mais ce grand fait, comment l'a-t-il interprété? Les évêques, selon lui, « étaient poussés au mécontentement par les coteries de royalistes dévots au milieu desquels la plupart d'entre eux avaient l'habitude de vivre [4]. »

Que les évêques vécussent au milieu des dévots, c'est assez naturel,

[1] T. XIII. p. 139.

[2] Rohrbacher, *Histoire de l'Église*, t. XXVIII, p. 127. M. Jauffret, dans ses mémoires (t. II, p. 434), donne d'autres chiffres; selon lui, trente et un évêques italiens étaient présents; trente-trois absents. Cette différence de calculs vient peut-être de ce que M. Jauffret ne compte pas les titulaires des siéges nombreux supprimés par la seule autorité de Napoléon. Ces siéges néanmoins existaient toujours aux yeux de l'Église. Quoi qu'il en soit, le cardinal Pacca a raison de dire que Napoléon « convoqua arbitrairement cette assemblée, sans y appeler, contre les dispositions des saints canons, une grande partie des évêques d'Italie, soit qu'ils eussent encouru son indignation, soit qu'il les regardât comme suspects. (Mém., t. II, p. 56-57).

[3] T. XIII, p. 172.

[4] T. XIII, p. 140.

et ce n'est pas très-coupable. Que les dévots fussent alors royalistes, c'est-à-dire que les hommes les plus attachés à la foi catholique eussent gardé quelque souvenir de la race de saint Louis, si longtemps associée aux splendeurs de l'Église de France, si récemment victime des mêmes fureurs, M. Thiers le veut, nous ne le contesterons pas. Mais qu'en 1811 ces souvenirs fussent encore des espérances, et ces espérances des intrigues, qu'il faille chercher dans un tel mobile l'explication de la conduite d'un Concile sur une question purement religieuse, qui pourra l'admettre?

Aussi bien cette explication ne satisfait pas pleinement M. Thiers; car il nous en propose presque aussitôt une autre toute différente. Cette résistance du Concile, nous dit-il, c'était l'esprit de la Révolution française, c'était la liberté (aux yeux de M. Thiers, révolution et liberté sont ici synonymes), « renaissant sans le vouloir et sans le savoir chez de vieux prêtres victimes et ennemis pour la plupart de la Révolution française et n'ayant aucune intention d'en renouveler les désordres[1]. »

Oui, il est vrai, la Révolution vivait encore sous l'Empire et se retrouvait au fond de cette lutte religieuse; seulement elle n'était pas du côté où la voit l'historien. La Révolution, c'était son héritier naturel, le despotisme qui la continuait alors en renouvelant à sa manière la constitution civile du clergé, et les adversaires de la Révolution, c'étaient toujours les vieux confesseurs de la foi, opposant au César de 1811 les mêmes principes, les mêmes droits qu'ils avaient opposés aux tribuns de 1790. Napoléon, dites-vous, ne pouvait réunir quelques hommes sans qu'ils fussent amenés, une fois réunis, à éclater et à prononcer contre ses actes une énergique réprobation[2]. Mais le Sénat, le Corps législatif, étaient réunis; les vieux débris de la Révolution remplissaient ces corps. Éclataient-ils? Non; ou s'ils s'agitaient, vous le racontez vous-même, c'était pour pousser le maître à des violences contre la sainte assemblée dont l'indépendance, si incomplète qu'elle fût, leur faisait honte[3]. Quant à leur réprobation, elle attendit pour éclater Moscou et Waterloo. Les révolutionnaires! ils étaient tous alors du côté de Napoléon. L'esprit de liberté qui animait « ces vieux prêtres faibles, tremblants, étrangers à tout dessein politique, » encore une fois, il faut donc le reconnaître, c'était un esprit supérieur aux révolutions et aux institutions humaines, c'était le souffle faible encore et contenu, mais immortel, de la liberté de l'Église.

En se plaçant à ce point de vue purement et strictement religieux, la conduite des évêques se comprend et se justifie sans peine toutes

[1] T. XIII, p. 172.
[2] T. XIII, p. 161.
[3] T. XIII, p. 172.

les fois qu'ils résistent; elle est, au contraire, moins explicable quand ils cèdent et transigent. Quels furent, en effet, dans ce Concile, les actes dont s'irrita Napoléon?

Les évêques, le cardinal Fesch en tête, prêtèrent serment de fidélité au Saint-Siége, et, sans doute, il était beau de « jurer obéissance au Pontife, prisonnier à quelques pas du palais de l'Empereur qui le tenait en captivité [1]. » Mais omettre ce serment prescrit par les conciles, c'eût été se déclarer schismatique.

Ils se montrèrent douloureusement émus de la malheureuse situation du Saint-Père. Mais, s'il faut s'étonner, c'est que ce sentiment n'ait pas été plus irrésistible et ne les ait pas précipités aux pieds de Napoléon pour obtenir la liberté de leur chef et de leur père. Ils pensèrent sans doute que cette manifestation éclatante redoublerait contre Pie VII la colère impériale, au lieu de la désarmer. Ce motif seul peut justifier leur réserve, et c'est ici leur réserve qui a besoin d'être justifiée.

Ils nommèrent, pour préparer leurs décrets, une communion indépendante, et cette commission d'abord déclara le Concile incompétent pour modifier sans le Pape les règles de l'institution canonique. Abolir sans le Pape un concordat conclu avec le Pape, changer malgré lui et contre lui la discipline de l'Église de France, n'était-ce pas encore le schisme?

Ensuite la commission, mise en présence de la note de Savone, la considéra comme « un document sans caractère, surpris peut-être à la religion du Saint-Père, arraché peut-être à sa captivité, et, après tout, un commencement d'arrangement, non un arrangement précis et définitif [2]. » Se trompait-elle?

M. Thiers l'a dit lui-même : « Cette note n'avait pas le caractère d'un traité, et le Pape l'avait infirmée d'avance quand il avait écrit au cardinal Caprara : « Comment pourrions-nous nous prononcer dans une « affaire de cette importance sans être entourés de nos conseillers « nés [3] ? »

Pour mériter sa brusque dissolution, le Concile de 1811 n'a pas fait autre chose. Avait-il donc dépassé, je ne dis pas ses droits les plus légitimes, mais ses devoirs les plus rigoureux? Cependant c'était assez pour que Napoléon redoutât l'indépendance de cette réunion ecclésiastique. Avant qu'elle eût rendu aucun décret, dès qu'une voix se fut élevée dans son sein en faveur de la bulle d'excommunication, il saisit pour la dissoudre cette occasion de mécontentement et de colère. Ainsi cette assemblée d'évêques, réunie par lui comme une

[1] T. XIII, p. 157.
[2] T. XIII, p. 145.
[3] 26 août 1809.

machine de guerre contre le Saint-Siége, n'avait servi aucun de ses desseins oppresseurs. Elle avait sauvé, par son inaction, l'honneur de l'épiscopat : l'Église de France tenait toujours à l'unité de l'Église romaine, selon la parole de Bossuet, par le fond de ses entrailles [1].

Pourquoi ne pouvons-nous arrêter là nos récits? A une résistance assurément très-modérée, comment succédèrent des concessions évidemment excessives?

Tout était à craindre alors; Napoléon ne voulait pas le schisme; l'emportement sans frein de son génie dominateur pouvait l'y précipiter. Il en menaçait souvent. Il disait, par exemple, à son oncle le cardinal Fesch, le 6 juillet 1811 (je cite textuellement une note écrite de la main du cardinal Fesch) : « Que la commission que lui Empe-« reur avait assemblée chez le grand juge du ministre des cultes et « autres y avait établi que l'Empereur nommerait à chaque vacance de « siége, que le procureur général de la cour impériale du ressort de « l'évêché vacant requerrait le métropolitain de donner l'institution, « qu'à son refus le procureur impérial constaterait la vacance du siége; « le chapitre nommerait ses grands vicaires, le préfet nommerait aux « cures; on fermerait les séminaires, en envoyant les séminaristes « dans un autre diocèse; on supprimerait les petits séminaires, on « confisquerait les biens de l'évêché et des séminaires. »

Ces paroles ne devaient pas toutes rester vaines. Bientôt la congrégation de Saint-Sulpice allait être dissoute [2], les petits séminaires fermés sur toute la face de l'Empire [3]. Déjà toutes les missions étaient interdites, les évêques n'étaient plus libres de choisir des prédicateurs en dehors de leur diocèse, les sœurs de la Charité d'élire leur supérieure générale. En Italie, la plupart des évêchés et toutes les congrégations religieuses étaient supprimées [4]. Devant de telles menaces et de tels actes, il était permis aux évêques de trembler, non pas seulement pour eux-mêmes, comme le suppose M. Thiers, mais pour l'avenir de la religion dans l'immense étendue de l'Empire français. Les chefs de la résistance avaient été jetés à Vincennes. Leurs collègues, « séparés les uns des autres par l'acte de dissolution, n'avaient plus la force qu'ils puisaient dans leur réunion et se trouvaient livrés à leur timidité individuelle... Prenez-les un à un, avait dit le cardinal Maury, et vous en viendrez plus facilement à bout : *C'est un excellent vin, mais qui sera meilleur en bouteilles qu'en tonneaux.* [5] »

[1] Sermon sur l'unité de l'Église.

[2] 10 octobre 1811.

[3] 15 novembre 1811. M. Lyonnet, *Vie du cardinal Fesch*, t. II, chap. XVIII.

[4] Mémoires historiques sur les affaires ecclésiastiques de France, IIIe partie, chap. XXX et XXXIV.

[5] T. XIII, p. 174-175.

On avait profité de l'avis, et les évêques furent circonvenus isolément, puis appelés chez le ministre des cultes pour adhérer aux résolutions proposées par le gouvernement impérial. Les évêques italiens se soumirent les premiers ; la plupart des évêques français suivirent leur exemple, et l'on forma ainsi d'avance une majorité sûre. L'entraînement ne fut pas unanime cependant. Vingt prélats demeurèrent inébranlables. A leur tête, le cardinal Fesch couronna par ses refus la fermeté épiscopale qu'il avait montrée pendant toute la durée du Concile. Il exprima les motifs de sa résolution dans une lettre adressée à son terrible neveu, et qui ne devait être lue que de lui seul. Cette lettre, qui honore son auteur, juge le dernier acte du Concile de 1811, et la manière dont cet acte fut obtenu. Nous savons bien que le cardinal Fesch n'est pas une autorité pour M. Thiers. A un parent de Napoléon moins qu'à personne autre, l'historien pardonne d'avoir raison contre le grand homme. Que, de plus, ce parent appartienne à l'Église, alors, au reproche d'ingratitude se joindra celui de mauvaise foi et d'hypocrisie. Jusqu'ici les catholiques n'avaient pas cru sans doute le cardinal Fesch irréprochable, mais ils lui avaient su gré de s'être souvenu dans les circonstances décisives de sa qualité de prince de l'Eglise, et ils avaient pardonné à sa parenté beaucoup d'illusions et de complaisances exagérées. Mais jamais personne avant M. Thiers avait-il accusé l'ambassadeur à Rome de 1804 et 1806, le grand aumônier qui avait béni le mariage de 1809, le président de la commission ecclésiastique de 1810, d'un excès d'opposition ?

M. Thiers doute des vertus épiscopales du cardinal Fesch au moment même où il atteste leur sincérité par son dévouement à l'Eglise. Pour nous, quand, malgré ses affections, ses intérêts, sa longue condescendance, nous voyons le cardinal Fesch se prononcer enfin contre son terrible neveu, son témoignage nous paraît irréfragable, et lorsque son opposition se manifeste plus énergique et plus vive devant Napoléon que devant le public, comment l'attribuer à ce désir de se populariser que lui prête M. Thiers ? comment ne pas y reconnaître le cri irrésistible de la conscience et l'accent du devoir ? Telle est la lettre que nous allons citer, heureux de dévoiler, à l'honneur de l'Eglise de France, un acte de plus d'indépendance et de fermeté :

« Pour moi, sire, tout s'oppose à ce que je donne l'adhésion demandée aux évêques.

« Président du concile, je me déshonorerais si je venais exprimer un vœu que les événements précédents démontrent être bien opposé au vœu présumé de l'assemblée. Je ne puis mentir à ma conscience : je crois que toutes les souscriptions postérieures à la dissolution du Concile, aux arrestations, aux menaces du ministre de la police, sont illégales et de nul effet. Je dois éviter une dénomination qui me dégraderait, et que le clergé et les catholiques ont

déjà infligée à ceux qui ont fait leur adhésion. Si Votre Majesté connaissait l'opinion qui se propage, elle ne voudrait pas de cette mesure. On sait bien qu'elle a été inventée et demandée par des personnes qui n'ont pas prévu le piége qu'elles se tendaient à elles-mêmes. Si je signais cette adhésion, on ne manquerait pas de me calomnier comme un homme qui s'est joué du Concile. Je me rendrais dorénavant parfaitement inutile à Votre Majesté, en me déconsidérant devant le monde. Je ne dois point régler ma conduite sur celle des autres. Je ne prétends pas pour cela les juger; ils peuvent avoir de bonnes raisons; mais je dois agir d'après les règles et les lois de l'Église. Ma conscience me reprocherait d'autoriser de semblables moyens pour décider des affaires les plus graves de l'Église, mode que sa constitution réprouve, et qui serait très-préjudiciable à son unité. La promesse de l'assistance du divin fondateur de l'Église ne s'étend pas aux évêques séparément pris, lorsque ce n'est pas elle qui prend l'initiative, en proposant des décrets ou des questions à leurs décisions et à leur sanction. L'Église seule peut les leur soumettre, et nul autre ne peut se flatter d'obtenir des évêques séparément pris, des décisions qui portent en elles un certain degré d'autorité suffisante pour obliger les fidèles.

« En m'abstenant d'adhérer au décret en question, je constate que Votre Majesté laisse une parfaite liberté aux évêques; je conserve une réputation d'intégrité de principes à laquelle je dois être attaché plus qu'à la vie même; je déjoue la malveillance qui se plairait à me prêter des sentiments de complaisance et de lâcheté, et j'en impose à ceux qui rejettent leur nullité dans le Concile sur la faiblesse du président.

« Sire, ces motifs graves, qui me dictent la résolution que je prends, ne sont connus que de moi seul. Personne ne dirige ma conduite; personne n'ose m'influencer, bien moins, s'informer des raisons qui me décident pour un parti plutôt que pour l'autre. J'espère que Votre Majesté voudra bien croire que ma conscience et mon honneur m'ont uniquement et impérieusement guidé dans cette circonstance.

« J'ai hésité longtemps, sire, et j'ai craint d'être trop hardi en exposant ainsi mes motifs à Votre Majesté. Mais il fallait bien justifier mes résolutions. Vous aimez, d'ailleurs, que l'on vous dise ce que l'on pense, et vous ne vous en offensez jamais. Cependant, si ces motifs ne paraissaient pas à Votre Majesté ni assez puissants ni assez forts, je la prie de considérer qu'ils ont formé en moi une conviction à laquelle je ne puis me refuser.

« Je suis avec respect, sire, de Votre Majesté impériale et royale, le très-humble et très-obéissant serviteur et sujet,

« J. Cardinal Fesch. »

Quoi qu'il en soit, on était sûr d'avance de la majorité. On réunit le Concile le 5 août, avec la même brusquerie qu'on avait mise à le dissoudre; personne ne demanda pourquoi trois de ses membres, au lieu d'être présents, étaient à Vincennes, et les décrets furent votés, non au scrutin secret, mais par assis et levé contre tous les usages, tels qu'ils avaient été préparés au ministère des cultes.

Le premier de ces décrets déclarait le Concile compétent pour statuer sur l'institution canonique *en cas de nécessité*. Le second, reproduisant presque textuellement la note de Savone, donnait au métropolitain le pouvoir d'instituer ses suffragants si le Pape refusait. Mais son dernier article portait : « Le présent décret sera soumis à l'approbation du Saint-Père. »

Que devait-il donc arriver si le Pape n'accordait pas son approbation? A s'en tenir au texte des décrets, les évêques auraient alors examiné s'il y avait nécessité d'agir sans le Pape, et cette prétendue nécessité, qui devait cesser avec la captivité du Pape, et, par conséquent, n'avait pas d'autre cause que la volonté arbitraire de Napoléon, il reste douteux qu'ils l'eussent reconnue.

Mais, selon M. Thiers, il y avait un sous-entendu ; il était convenu d'avance que, si le Pape n'adhérait pas, le Concile voterait de nouveau le décret et l'enverrait à l'Empereur pour qu'il fût converti en loi de l'Etat[1]. Où donc l'historien a-t-il découvert ce sous-entendu? L'allégation est grave ; car présenter un tel décret à l'acceptation du Pape, c'était une faiblesse ; mais se passer de cette sanction, c'eût été le schisme. Eh bien! non, M. Thiers se trompe : l'Église de France, même avec des formes illégales et sous une pression violente, n'a pas un seul jour consenti au schisme. Pour obtenir des évêques le vote du décret, il fallut leur déclarer qu'il était conforme aux intentions du Saint-Père, le procès-verbal de la séance du 5 août : et la lettre des évêques au Pape en témoignent ; il fallut réserver la sanction définitive du Saint-Siége, le texte du décret en fait foi. Il y a plus : le sous-entendu dont parle M. Thiers est formellement démenti par les témoignages contemporains. M. Jauffret, attaché au ministère des cultes, auditeur au conseil d'Etat, et dont le frère, ancien vicaire général de la grande aumônerie, était devenu évêque de Metz, puis archevêque d'Aix ; M. Jauffret, dans ses Mémoires, très-exacts et très-complets, raconte ainsi l'adhésion des évêques au projet de décret : « Quelques-uns sont inébranlables ; les autres, au nombre de quatre-vingts, effrayés des périls que court la religion, et *instruits d'ailleurs que Napoléon consent à ce que le décret soit soumis à l'approbation du Saint-Siége, ne font pas difficulté d'y adhérer.* » Il est vrai que, consentant à une concession abstraite et théorique, ils avaient reconnu la compétence du Concile, mais *en cas de nécessité* ; et de cette nécessité qui restait juge, sinon les évêques? Avaient-ils d'avance promis de la reconnaître? Encore une fois la question est là tout entière. Eh bien, Napoléon avait si peu reçu une telle promesse que ces mots : « en cas de nécessité, » l'effrayèrent, et, avant d'autoriser la publication des dé-

[1] T. XIII, p. 175.

crets, il crut devoir consulter la section de législation pour savoir s'il ne conviendrait pas de les retrancher. Trois projets furent successivement présentés au conseil d'État pour rectifier le décret du Concile ; aucun ne satisfit Napoléon, et il aima mieux attendre, sans publier le décret, le retour de la députation qui l'avait porté à Savone. Voilà comment un attaché au ministère des cultes raconte ce qui s'est passé au ministère des cultes, un membre du conseil d'État[1] ce qu'a discuté le conseil d'État. Que devient dès lors le schisme sous-entendu découvert par M. Thiers ?

Sans doute l'arrangement proposé au Saint-Père eût été mauvais pour l'Église, et l'on alléguait faussement pour l'autoriser les souvenirs de l'ancienne discipline. Avant le concordat de François Ier, l'institution, il est vrai, était donnée par le métropolitain ; mais la nomination venait, non du prince, mais du clergé. Le nouveau droit canonique impérial supprimait du concordat la part faite au Saint-Siége, il conservait la part faite au pouvoir civil ; il annulait la confirmation pontificale, il ne rétablissait pas l'élection ecclésiastique, et par ce mélange toute intervention de l'Église dans le choix de ses pontifes disparaissait. Certes une telle discipline ne devait pas être proposée par des évêques à la sanction du Saint-Père. Mais qu'il y a loin d'une erreur de conduite à une prévarication de doctrine! En se bornant à proposer, ils demeuraient exempts de révolte, et M. Frayssinous, qui avait vu de fort près les hommes et les choses, a pu, peu de temps après, rendre librement à l'Épiscopat de l'Empire ce témoignage qu'il se « montrait fidèle aux saines doctrines[2]. »

Telle fut la fin du Concile de 1811. Nous n'irons pas plus loin. Les dernières concessions de Pie VII ne doivent pas être séparées de la rétractation sublime qui les effaça en couronnant son héroïque résistance. L'assemblée des évêques est définitivement séparée ; il est temps de nous demander quelle impression il nous reste de son attitude.

Cette attitude, on l'admire peu quand on la juge, beaucoup quand on la compare. Oui, quand on regarde d'un côté les représentants de la société civile sous l'Empire avec leur servilité sans limites et sans remords, et d'autre part cet Épiscopat avec ses scrupules d'indépendance, ses essais de résistance, sa mesure jusque dans les concessions, et l'indomptable fermeté de quelques-uns de ses membres; quand on

[1] Mémoires historiques sur les affaires ecclésiastiques de France, t. II, chap. xxxiv.
[2] Écrit sur le Concordat de 1817.

se souvient enfin que le premier signe de réprobation contre l'excès du despotisme triomphant est parti d'une assemblée d'évêques, comment ne pas admirer dans l'Église le dernier asile de la conscience et le dernier sanctuaire de la vraie liberté? Toutefois les membres de cette divine Église sont les hommes de leur siècle et de leur pays; le vent qui souffle autour d'eux les fait plier sans les déraciner, et même en s'élevant au-dessus de leurs contemporains ils restent encore au-dessous de leur mission sublime. Mettez la conduite des évêques en présence non plus des mœurs de leur époque, mais des purs principes et des immortelles traditions d'indépendance de l'Église; il faudra l'avouer, l'habitude de tout espérer, de tout craindre, de tout attendre d'un seul homme avait rendu les caractères, même les meilleurs, inhabiles à la résistance même la plus nécessaire. Un despotisme habile et fort peut devenir pour la religion plus dangereux qu'une révolution violente et grossière. Il lui fait moins de martyrs et lui désarme plus de soldats. On voulait alors accorder au pouvoir tout ce qu'il était permis d'accorder, et, comme il exigeait toujours davantage, l'on ne savait plus où les concessions devaient finir. Ainsi l'oppression ne rencontrait ni l'opposition qui l'arrête à ses débuts, ni l'adhésion qui la consacre dans ses excès. Mais dans ces alternatives la timidité des évêques venait de leur temps, leur force venait de leur foi.

Voilà ce que M. Thiers n'a pas su dire, n'a pas voulu comprendre. L'empire de la foi sur la conscience, de la conscience sur les actions, semble ne pas exister à ses yeux. De là les erreurs qui nous affligent dans ces pages si entraînantes et si pleines. Nous avons essayé de les réfuter avec une profonde admiration pour le talent de l'historien, avec un respect plus grand encore pour la vérité de l'histoire.

En ce moment d'ailleurs M. Thiers raconte les revers qui accablèrent Napoléon. Il importait auparavant de remettre dans tout leur jour les derniers excès qui précédèrent le châtiment. « Les juges qui voient dans Napoléon un homme de génie n'y voient pas tout, s'écrie M. Thiers, il faut y reconnaître l'un des esprits les plus sensés qui aient existé, et pourtant il aboutit à la plus folle des politiques. Le despotisme peut tout sur les hommes, puisqu'il a pu pervertir le bon sens de Napoléon[1]. » C'est fort bien dit; mais est-ce dire assez? Non sans doute. L'histoire doit chercher plus haut l'origine de ces revers inouïs et de cette chute effroyable. Nous nous arrêtons aujourd'hui devant l'expédition et la lamentable retraite de Russie qui forme le sujet du XIV[e] volume de l'*Histoire de l'Empire*, publié depuis quelques jours. Cet article est déjà trop long pour y ajouter encore. Nous re-

[1] T. XII. *Avertissement.*

prendrons, sous peu, cette histoire du conquérant au point culminant où nous la laissons aujourd'hui, et, en suivant l'historien dans le récit des défaites successives et de la catastrophe de son héros, nous chercherons s'il en a bien saisi les causes et en a compris la haute moralité.

Vicomte de Meaux.

DE

L'ÉDUCATION POPULAIRE EN ANGLETERRE

DEUXIÈME ARTICLE[1].

Quelle que soit l'opinion qu'on puisse se faire ailleurs de la mesure d'instruction nécessaire aux instituteurs primaires, l'Angleterre, plus exigeante, comme on le voit, n'a pas hésité d'en étendre les limites, et l'expérience semble au moins lui donner raison contre ceux qui pourraient craindre que son but ne fût trop élevé, puisqu'elle l'atteint dès à présent, ou les résultats chimériques, puisque les heureux effets obtenus déjà dans les écoles soumises à l'inspection du comité en démontrent pleinement le succès.

Commençons par les instituteurs : aussi bien c'est sur eux que repose toute la solidité de l'édifice. Si le maître est bon, ses doctrines ne sauraient être mauvaises : s'il est douteux seulement, la meilleure science découlant de ses lèvres sera corrompue par son exemple. L'esprit et le caractère de l'école, le sentiment moral et religieux, l'innocence et la candeur des enfants, se résument en lui. Sa conduite au dehors comme sa tenue dans la classe, sa vie privée même, appartiennent à tout le monde par l'influence qu'il a promis d'exercer, quand il a pris la tâche de former des hommes, des citoyens, des chrétiens. L'œil des enfants n'est pas fixé avec moins d'attention sur ses actions que leurs oreilles ne sont ouvertes à ses préceptes. Son langage doit être bon et tendre; ce seront pour un grand nombre d'entre eux les seules paroles de tendresse qu'ils entendront, même au logis. Ses actes doivent être réservés, probes et honnêtes même dans les plus petites choses : ce sont des délicatesses que ses élèves ne retrouveront pas souvent hors de l'école. Ses manières doivent être franches, ouvertes, candides, et son humeur toujours égale : c'est par cet amour de la vérité, par cette droiture non équivoque, qu'il leur apprendra, en voyant ses actions dans une entière harmonie avec ses paroles, à éviter toute tromperie, comme le défaut le plus odieux et le plus funeste.

[1] Voir le premier article dans le *Correspondant*, 25 mai 1856.

Eh bien, il ne faut rien dissimuler. On trouvera çà et là, éparses dans les rapports des inspecteurs, quelques exceptions signalées. On y verra quelquefois exprimée la crainte que la transition si subite d'un état d'abjection à une situation respectable ne vienne à troubler la modestie et à exalter l'ambition de quelques jeunes têtes. L'orgueil de quelques-uns peut-être, peut-être aussi la défiance et l'envie des gens qui n'étaient pas accoutumés à les compter pour quelque chose, jettent de temps en temps une ombre sur les louanges données partout à leur habileté, leur zèle, leurs succès. Mais les témoignages d'une satisfaction sans réserve sont presque universels. « Je suis heureux, dit M. Mitchell, de rendre justice à la rapidité, au zèle, au succès de la plupart des instituteurs du district soumis à mon inspection. Ceux qui ne valaient rien disparaissent graduellement et font place à des hommes mieux qualifiés qu'eux pour la responsabilité du grand travail de l'éducation aujourd'hui. — Quant aux maîtres et maîtresses d'école de mon district, dit M. Kennedy, je suis heureux de pouvoir parler d'eux dans les termes de l'approbation la plus entière. Le bien que font un grand nombre d'entre eux est assurément au-dessus de toute louange humaine, car ils le font dans la simplicité de leur cœur, par crainte et par amour de Dieu. Cependant il ne serait pas juste de leur refuser la récompense de la louange humaine qui leur est due. Je ne puis aussi m'empêcher d'exprimer mon opinion particulière, qu'un corps, si bien élevé et si laborieux, mérite d'être mieux rémunéré, et mis à même de se procurer, dans une certaine mesure, des ressources contre les temps de maladie et les infirmités de l'âge. — Je demande la permission, dit M. Stokes, d'exprimer ici l'opinion favorable que j'ai dû me former du corps entier des instituteurs employés dans les écoles catholiques romaines. Il y a, comme dans toutes les compagnies, de rares exemples de négligence, d'inattention et d'incapacité..... mais, en somme, je les ai trouvés dociles, patients, zélés, capables et sensibles à toutes les marques de bienveillance qu'ils peuvent recevoir. La plupart d'entre eux méritent et au delà les encouragements qu'on leur donne, et j'éprouve une vive satisfaction à penser que l'exécution des minutes du comité leur promet une amélioration certaine dans leur position. — A tous les degrés de l'échelle sociale, il n'y a pas un corps de personnes dont l'honnêteté me trouvât disposé à lui montrer une confiance plus absolue que nos instituteurs, hommes et femmes. L'histoire de leur conduite antérieure, l'assimilation qu'ils se sont faite des principes que leur état les oblige à professer et à inculquer sans cesse à la jeunesse, l'ensemble et la consistance bien connue de leur vie et de leur caractère, se réunissent, en règle générale, pour m'inspirer cette confiance aveugle : et je puis dire que rarement, presque jamais, je n'ai dû avoir la pensée

de vérifier par quelque épreuve indirecte la vérité de ce qu'ils m'avaient dit une fois. » (Rapport de M. Brookfield.)

Naturellement, l'amélioration des maîtres entraîne le même progrès dans les écoles. J'insisterai peu sur les *asiles*, mais je ne dois pas négliger de faire connaître les différences essentielles qui les distinguent des nôtres. Le nom même qu'ils portent en Angleterre (*infant schools*), écoles de la première enfance, indiquent qu'elles ont un autre caractère. Jusqu'ici l'instruction s'y réduit chez nous à si peu de chose, qu'elle y semble accueillie plutôt avec défiance. Ce fut un grand bienfait, dans l'origine, pour les classes pauvres, que d'ouvrir à tous ces petits enfants un refuge où ils pussent recevoir en commun des soins qui leur manquaient à la maison. Les noms de madame Mallet, de M. Cochin, de M. Rendu, et de bien d'autres, qui ont fondé chez nous ou encouragé cette œuvre, se recommanderont toujours à la reconnaissance publique. M. de Salvandy eut l'heureuse idée d'y intéresser le zèle maternel d'une élite de dames, également distinguées par leurs lumières, leur charité et leur rang dans la société. La commission supérieure, chargée de la protection des asiles, a reçu, par un remaniement récent, un autre nom [1] et une sanction nouvelle.

Pendant longtemps, en Angleterre, on s'est aussi contenté de les regarder uniquement comme des lieux où les enfants, présumés trop jeunes pour profiter de l'instruction, devaient être amusés dans un abri sûr, loin des dangers de la rue et de la place publique; comme des établissements qui pouvaient, à juste titre, sans doute, s'attribuer le mérite d'empêcher le mal, mais qui ne pouvaient guère prétendre à conférer au développement graduel des enfants jusqu'à l'âge de sept ans des avantages positifs. Cependant, après ce premier élan de la charité satisfait, il n'a pas fallu une étude bien attentive des ressources et des besoins de la première enfance pour reconnaître combien il serait fâcheux de n'avoir qu'une mesure d'instruction pour des âges si différents. Quelle est la mère de famille un peu soigneuse qui voulût chez elle condamner ses enfants de cinq à sept ans au même régime d'éducation que leurs frères et sœurs de deux et trois ans! Il n'y a peut-être pas d'époque dans la vie où le travail de l'intelligence soit si multiple et si rapide. Et c'est l'étonnement de ceux qui se livrent sérieusement à cet examen, de voir toute la carrière que parcourt en un an l'intelligence humaine à son début. Faut-il que les aînés perdent ce bénéfice précieux de leur âge dans la pratique insipide, qui durera cinq années, d'exercices uniformes, bons au plus pour leurs cadets? Faut-il que leur droit d'aînesse, bien légitime, ne les empêche pas de rester l'esprit emmaillotté dans ses langes primitifs?

[1] Comité central de patronage des salles d'asile.

Je ne sais quel scrupule enfantin faisait considérer l'école et l'asile comme des domaines séparés, et non comme des parties du même tout. On voyait dans l'asile un but au lieu d'y voir un moyen. L'enfant y était traité généralement comme si son éducation n'avait pas d'avenir au delà, de même que l'école, à son tour, n'y trouvait pas de passé. L'asile n'était pas un passage à l'école, et l'école n'avait point souci de l'asile. Il semble, au contraire, qu'on ne saurait les rattacher par une chaîne trop intime et trop continue; que le devoir de l'une est de former à l'autre, de manière qu'un enfant passât par un progrès insensible de la classe supérieure de l'une à la classe inférieure de l'autre, sans subir comme aujourd'hui une entière transformation dans ses idées, ses habitudes, son régime d'instruction.

La réflexion a donc conduit à une distribution plus rationnelle des forces intellectuelles de l'enfant. Des divisions d'âge ont amené des catégories d'enseignement mieux appropriées à chacun, et, sans avoir la prétention de faire violence à ces organisations délicates, de nouvelles combinaisons sont venues hâter l'essor de l'esprit qui grandit comme le corps, et l'aider à se dégager de ces entraves dont il ne demande qu'à sortir. C'est alors que la *Société de la science chrétienne* (christian knowledge society) et d'autres centres d'éducation ont publié des cours de leçons élémentaires habilement gradués. La méthode adoptée aujourd'hui pour les écoles de première enfance de la métropole et des colonies (home and colonial schools) à Whitelands et dans d'autres écoles normales produit déjà d'heureux effets. L'idée qu'on s'était faite d'un asile, il y a quelques années, passe et disparait rapidement; et l'on peut voir dès à présent un grand nombre d'établissements de ce genre qui prouvent par les résultats, de leur enseignement, que les quatre années qui précèdent l'âge de sept ans, dans la vie d'un enfant, ne sont pas moins précieuses au point de vue de son éducation que les quatre années qui leur succèdent. « Il y a dans mon district, dit M. Bowstead, des écoles de ce genre où les classes supérieures, entièrement composées d'enfants au-dessous de sept ans, lisent le Nouveau Testament ou un livre séculier couramment et d'une manière intelligente; écrivent sur l'ardoise une jolie ronde ; connaissent un grand nombre des propriétés simples et des relations des nombres; posent à la dictée tout nombre au-dessous de 100,000, avec correction : sont familiarisés avec les premiers éléments de la surface de la terre et de la géographie nationale; ont des notions exactes de toutes les formes ordinaires, et possèdent un petit trésor d'instruction qui n'est pas sans valeur sur l'histoire naturelle et les objets d'utilité générale. Ajoutez à ces avantages intellectuels, les habitudes d'obéissance, d'observation attentive, la facilité de compréhension, qu'ils ont acquises chemin faisant, et, en général, une cul-

ture morale qui les distingue, au premier coup d'œil, des enfants de même origine et de même âge qui n'ont pas été soumis au même système. »

A sept ans, lorsqu'ils entrent dans les écoles véritables, ces enfants, ainsi préparés, deviennent facilement les meilleurs élèves de leurs classes. Là où le système monitorial est encore en vigueur, ce sont eux qui passent bientôt chefs de leur petite escouade : partout enfin ils forment des auxiliaires utiles pour le maître, et aident puissamment à l'avancement de leurs camarades. Tous les instituteurs qui peuvent avoir expérimenté déjà l'heureux effet produit sur leur école par l'association d'un asile s'accordent à dire qu'ils en ont tiré pour leur propre enseignement d'immenses avantages, et l'on en est venu à comprendre, que celui qui veut avoir une école de premier rang doit commencer par s'assurer d'un asile bien dirigé dans ce but.

Ainsi tout concourt en ce moment au grand mouvement de l'éducation populaire. Des bâtiments vastes, sains et commodes, des instituteurs éprouvés, des procédés mieux entendus, un système plus homogène dans le développement des facultés de l'esprit, expliquent les progrès remarquables déjà obtenus, et justifient les espérances d'un avenir plus satisfaisant encore. Les 6,000 écoles qui ont surmonté leurs premières répugnances pour accepter les secours et les conditions du Comité d'éducation du Conseil de la Reine n'ont pas eu à s'en repentir. L'inspection les a pour ainsi dire transformées, et ses effets se sont étendus jusqu'aux écoles mêmes qui se défendent encore contre toute influence étrangère par un esprit d'indépendance mal interprétée. L'activité éveillée dans les unes se communique aux autres, et le succès constaté d'une école inspectée crée dans le voisinage un désir d'imitation qui gagne de proche en proche les paroisses environnantes. Les rapports de chaque année apportent une preuve nouvelle de l'élan rapide et sûr que l'éducation populaire commence à prendre dans la Grande-Bretagne. Tous les essais individuels ou locaux, tentés sur divers points, se rapprochent et promettent de converger, avant qu'il soit longtemps, en un vaste système d'efforts universels dont la puissance étouffera l'ignorance avec le cortége de maux et de crimes qu'elle traine après elle.

Mon intention n'est pas de prendre une à une les diverses facultés de l'enseignement populaire pour en montrer les progrès. C'est une étude qui n'est pas sans intérêt pour les amis des écoles, mais dont les détails techniques trouveront mieux leur place ailleurs. Certes il n'est pas sans importance que la lecture soit devenue plus rapide, plus accentuée, plus intelligente; l'écriture plus hardie et plus souple; que les opérations de l'arithmétique, mieux expliquées et mieux comprises, se combinent avec des exercices de calcul mental qui rompent

l'intelligence à la science des nombres. Mais ce que je trouve de plus heureux dans ce progrès, ce n'est pas le progrès lui-même, c'est l'assurance que l'instruction emportée de l'école suivra l'enfant dans tout le cours de son existence, au lieu de le laisser en route et de n'être plus qu'un accident passager dans sa vie. Si l'on en croyait les statistiques ordinaires, à quelles grossières erreurs ne se laisserait-on pas prendre ! Quand un enfant quitte les bancs pour aller tourner une mécanique ou toucher les bœufs de son père, on le fait figurer dans la catégorie des lettrés. Il sait, dit-on, lire, écrire et compter. Le plus souvent, en effet, il sait ânonner, dans son livre de classe, quelques pages accoutumées, faciles à reconnaître à l'impression invétérée du pouce qui les a tant de fois caressées. Il sait imiter avec plus ou moins de perfection un modèle d'écriture suspendu devant lui, qui a mis pendant des mois sa patience à l'épreuve. Je suppose même, chose rare, qu'il a fini par doubler en arithmétique le cap difficile de la division, non sans l'aide incessante du maître. Quel fruit peut-on espérer qu'il en retire quelques années après? La lecture, l'écriture, le calcul, n'ont jamais été pour lui qu'un travail pénible. Quelle apparence que, le soir, après son labeur, il se délasse à renouer la tradition interrompue de ces études si imparfaites. Qu'on prenne à vingt ans la plupart des écoliers de village qui comptent dans les statistiques à la colonne de l'instruction primaire, quel déchet ! Pour qu'elle porte profit, il faut au moins qu'elle ait été poussée assez avant pour qu'on y retourne avec plaisir, et que ce ne soit pas un travail de plus; travail stérile ajouté au travail du jour, une fatigue du dimanche ajoutée aux fatigues de la semaine. Si au contraire, dès l'asile, jusqu'à l'adieu qu'il fait à l'école, l'enfant est familiarisé par une exactitude régulière à une instruction méthodique qui a fini par faire corps avec son intelligence et s'incruster dans son esprit; s'il a, comme en Angleterre, la facilité et le goût de perpétuer dans les écoles du dimanche le souvenir de ses exercices passés, s'il a sous la main des livres honnêtes, mais intéressants, dans la bibliothèque populaire de son village, comme une charité prudente en a déjà tant fondées, et comme lord Stanley propose en ce moment d'en couvrir tout le pays, c'est alors, alors seulement, que le problème de l'instruction du peuple peut espérer d'être résolu.

La lecture, l'écriture, et les premiers éléments du calcul, auxquels on voudrait en effet réduire le plus souvent le programme des études populaires, ne sont véritablement que des préliminaires indispensables à toute instruction, mais ce n'est point l'instruction elle-même. Il va de soi que la lecture est faite pour donner les moyens de lire, c'est-à-dire d'étendre ses idées et ses connaissances à l'aide des livres où l'on cherchera la science dont on a besoin; que l'écriture n'a

pas pour but de copier des exemples de calligraphie, mais de s'exercer à résumer pour soi-même des connaissances acquises, ou à exprimer pour les autres, dans un langage précis et correct, les idées et les sentiments qu'on veut leur communiquer; les premières règles de l'arithmétique ne sont pour les enfants que des combinaisons de nombres vaines, tant qu'elles ne seront pas appliquées dans la pratique de la vie ou dans l'étude progressive des sciences naturelles qui se fondent sur ces premiers éléments. L'enfant qui serait abandonné après ces premiers soins ressemblerait à l'apprenti qui serait mis en possession de ses outils sans en avoir appris l'usage : si l'on veut qu'ils ne soient point inutiles et ne se rouillent pas par le défaut d'exercice, il faut les mettre à l'œuvre, dès l'école même, en les appliquant à des facultés plus véritablement intellectuelles, et c'est aussi le moyen de leur donner à ses yeux quelque valeur et quelque intérêt.

L'instruction religieuse, par exemple, pour commencer par celle qui occupe, comme elle le mérite, la première place dans l'enseignement des écoles anglaises, profite tous les jours du progrès obtenu dans le perfectionnement des méthodes de lecture et d'écriture.

« Dans l'examen des écoles, il n'est pas de résultats sur lesquels je revienne avec autant de plaisir que la connaissance intelligente de l'Écriture sainte, aujourd'hui possédée par les enfants, et l'amélioration de leurs réponses sur le catéchisme. Il était difficile de donner un démenti plus formel aux craintes et aux prédictions de quelques esprits timides et prévenus qui ne voulaient voir dans les encouragements donnés à des facultés d'instruction séculières, qu'une tendance à faire de l'instruction religieuse une question secondaire. Loin qu'il en soit ainsi, quand je compare dans mes souvenirs l'état de la majorité des écoles que je visitais il y a six ans, je trouve l'instruction donnée aujourd'hui sur les matières religieuses bien supérieure en fait à ce qu'elle était alors; et cependant le visiteur qui s'y présente trouve entre les mains des enfants les livres classiques et variés de la société irlandaise au lieu et place des sales et tristes exemplaires de l'Écriture sainte qui composaient autrefois toute la bibliothèque de l'enseignement élémentaire. (*Rev. Blandford's report* 1854.)

Je ne parlerai de la musique que pour constater que, sans devenir général, le chant est encouragé dans un grand nombre d'écoles, et de la grammaire, que pour rappeler que les traités les plus élémentaires qui en traitent sont conçus, en Angleterre, dans un esprit tout différent du nôtre; que, loin de chercher à en faire disparaître toutes les origines que la langue anglaise peut avoir dans les langues grecque, latine, française ou saxonne, on y rencontre invariablement une partie notable consacrée à l'*étymologie*. Sous ce titre se trouvent rangées les explications des affixes, préfixes ou particules empruntées à ces

langues, et dont on précise le sens dans la composition des mots. Peut-être est-ce là aussi une des raisons qui font exiger des instituteurs, dans l'examen du certificat de mérite, quelques connaissances positives des langues anciennes.

Quant à la géographie, on s'explique aisément par les habitudes de ce peuple voyageur, par l'importance de ses possessions lointaines, et les nécessités de son commerce étendu, qu'elle soit dans l'enseignement des écoles la faculté la plus populaire, surtout depuis que le comité d'éducation, avec les livres nouveaux qu'il a propagés partout, a fait aussi distribuer libéralement dans les écoles soumises à son inspection des cartes perfectionnées. On n'y voit plus comme autrefois la classique mappemonde trônant seule dans la classe, ou tout au plus accompagnée de son cortége habituel, de ce que l'on appelait les quatre parties du monde, l'Europe, l'Asie, l'Afrique et l'Amérique suspendues sans emploi le long des murs, dans leur dignité solitaire. Elles ont enfin admis à leur empire oiseux, autrefois sans partage, des cartes particulières, celles des colonies de la Grande-Bretagne, des empires, des royaumes, des républiques, des États principaux; ce ne sont plus seulement de grandes divisions politiques : ce sont plutôt des images du monde physique qui figurent à l'œil de l'enfant, presque tous les faits curieux et surprenants qui lui font distinguer d'un coup d'œil où croît le palmier, où le bananier répand autour de lui son ombre; où est la limite de nos céréales; le climat de la canne à sucre; les contrées où règne le lion; où vivent les animaux qui nous donnent leurs fourrures; où l'on voit la vie végétale s'éteindre et la vie animale ne conserver plus qu'un souffle; où les moussons se déchaînent; où les pluies sont régulières et fixes; les courants du vaste océan; les contours qu'affectent les grandes masses terrestres avec les pics les plus élevés de leurs montagnes chargés de neige; les solitudes sableuses de leurs déserts immenses; enfin tout ce que cette terre, si variée dans ses phénomènes, présente de beauté et de grandeur semble y devenir visible à l'intérêt toujours excité des jeunes observateurs pour lesquels ces tableaux sont faits. Aussi est-ce l'enseignement favori de la jeunesse et du maître lui-même : il est rare que l'inspecteur ne revienne pas avec la satisfaction d'avoir entendu quelque bonne leçon sur ce sujet, des réponses précises sur des questions qui ne se bornent pas à des noms de lieux et à l'indication de leur position sur la carte, mais qui embrassent la géographie physique, les produits exportés ou importés, les mœurs, les coutumes des habitants; souvent même le tout est illustré par une carte nettement improvisée, dessinée par ces petites mains sur le tableau noir en sa présence.

Dans l'éducation publique, le chapitre des punitions tient toujours

malheureusement une place importante. La nécessité de maintenir dans l'observation de la règle une discipline invariable, et la diversité des caractères, qui ne sont pas tous d'une nature aussi flexible, ne permettent guère d'espérer que l'instituteur puisse, en toute circonstance, contenir les enfants dans le devoir sans recourir à quelque peine. Quand il a épuisé les représentations amicales et plus tard la réprimande, la pensée lui vient tout naturellement de corriger l'esprit rétif et mutin par le sentiment de la douleur du corps. Il n'y a guère plus d'un demi-siècle que la verge et le fouet jouaient en France un rôle considérable dans les colléges mêmes. Quant aux écoles primaires, nous avons vu, de notre temps seulement, disparaître par degrés l'usage de ces moyens d'éducation : encore je ne suis pas bien sûr que quelque indiscret qui visiterait les recoins de la table de certains maîtres n'y trouverait pas quelque baguette suspecte, comme un en cas pour les grandes circonstances. Cependant il est juste de convenir qu'aujourd'hui les maîtres ont renoncé chez nous à l'application des peines corporelles : elles sont même proscrites par les règlements.

En Angleterre la question est encore pendante : *adhuc sub judice lis est*, disait un inspecteur en 1845, et voici la proportion dans laquelle ces habitudes traditionnelles étaient encore conservées : sur un ensemble de 173 écoles, il y en avait seulement 18 où l'on ne fit aucun usage des punitions corporelles. Dans les autres, garçons, filles, enfants même des asiles, tous étaient soumis à ces petits instruments de torture, dont l'énumération seule montre combien l'esprit de l'homme est ingénieux à varier les supplices : la canne, la badine, la férule, la règle, la courroie et le taw (c'est, je crois, le martinet de nos pères), à trois, cinq ou sept queues formées d'autant de lanières de cuir. L'usage en était plus ou moins discret, selon l'humeur du maître et les besoins prétendus de la discipline de son école; mais il ne manquait pas d'instituteurs qui prenaient au sérieux ce devoir de l'état et le remplisaient en conscience : « J'en ai vu qui sont devenus inséparables de leur badine, ils se promènent autour de la classe, armés de ce sceptre souverain, donnant ici un petit coup assez gaillard, là décrivant en zigzag des courbes élégantes à droite et à gauche, selon l'importance des cas. » Au reste ce n'est pas un châtiment réservé par privilége aux écoles du peuple; on sait que dans les établissements supérieurs, destinés à l'éducation des classes les plus aristocratiques, la verge est encore en vigueur, comme les coups de bâton n'ont pas disparu du tableau des peines disciplinaires dans l'armée.

Je ne suis pas bien persuadé que ces mauvaises pratiques aient pour conséquence nécessaire tous les mauvais effets qu'on leur a quelquefois attribués. Je ne sache pas que le gentleman anglais, gratifié par hasard de quelques coups de badine dans le cours de son édu-

cation, y perde absolument le sentiment de l'honneur; je ne suis même pas bien sûr, pour me tenir dans les limites de l'instruction primaire, que les punitions corporelles appliquées dans une école soient une preuve infaillible que la discipline y est mauvaise et l'enseignement moins efficace. J'ai eu la curiosité de vouloir m'en rendre compte en dépouillant les notes des écoles citées par M. Watkins[1] comme soumises à ce système, et la comparaison que j'en ai faite avec les autres ne m'a pas fourni assez abondamment les preuves que j'y cherchais contre cette détestable habitude. Somme toute, la proportion des résultats heureux de l'enseignement est plus favorable à la douceur des moyens disciplinaires; mais, je le dis à regret, elle n'est pas assez concluante pour emporter la conviction que l'infériorité de l'école tienne essentiellement à l'adoption de ces procédés d'éducation[2].

Au reste, ce n'est qu'une singularité de plus dans l'ensemble des problèmes de la science pédagogique. Il y a, Dieu merci! bien assez de raisons sans cela, et d'un ordre même supérieur au succès des études, pour condamner de pareils moyens. Dans un temps où les mœurs plus rudes semblaient autoriser jusque dans l'éducation de l'enfance des violences qui se retrouvaient partout, même au sein des familles, il s'élevait déjà des réclamations isolées contre cet abus de la force, en faveur d'un âge dont la faiblesse devrait suffire pour désarmer le maître. En 1612, un des doyens des maîtres d'école de l'époque, John Brinsley, dans son *Ludus litterarius*, recommandait à ses collègues de commencer par prendre des sentiments *paternels* pour leurs élèves, et de les *traiter en bon père de famille, ne fût-ce que pour leur inspirer en retour une affection tendre et l'amour de leur devoir par amour pour leur maître.*

On trouve dans la vie de saint Anselme, une anecdote qui ne paraîtra pas ici déplacée, je l'espère; elle mérite d'être méditée par ces maîtres d'école réfractaires qui abusent de leurs connaissances théologiques pour citer volontiers à l'appui de leurs vieilles pratiques les passages assez fréquents de l'Écriture où la verge semble recommandée, et le mot de saint Augustin : *nihil sic probat spiritualem virum quam peccati alieni tractatio.*

Saint Anselme visitait un monastère; l'abbé le consulta sur l'é-

[1] 1845 report on the northern districts.

[2] Sur 8 écoles de garçons, où on ne frappe jamais, il y en a une très-bonne, deux passables, les cinq autres, mauvaise discipline et peu de progrès.

Sur les 27 écoles signalées comme soumises aux corrections les plus sévères, il y en a vingt où la discipline laisse à désirer, quelques-unes mauvaises, les sept autres sont assez bonnes : il y en a même trois dans un état satisfaisant sous tous les rapports, et que l'on peut appeler de bonnes écoles.

ducation des enfants du lieu, se plaignant en même temps de les trouver incorrigibles, bien qu'il ne s'épargnât pas à les corriger, car on les battait continuellement jour et nuit : eh bien, ils n'en devenaient pas meilleurs, bien au contraire. Saint Anselme étonné lui dit : « Quoi ! vous les battez sans cesse, malgré votre peu de succès ! mais, quand ces enfants sont devenus des hommes, comment les trouvez-vous ? — Abrutis comme des bêtes (*hebetes et bestiales*), » répliqua l'abbé. Saint Anselme fit observer que c'était une pauvre récompense pour toutes les peines qu'on se donnait, toutes les dépenses que l'on faisait pour leur éducation, que de réussir seulement à changer des hommes en bêtes. « Mais, reprit l'abbé, comment donc faire ? nous les tenons pourtant aussi serrés que nous pouvons, et rien n'y fait. — Les tenir serrés, dit Anselme ! Supposons que vous en fissiez autant avec les jeunes arbres de votre jardin, que gagneriez-vous à les garrotter étroitement, en ne leur laissant aucune liberté ? — On n'en tirerait d'autre profit que d'avoir des tiges crochues et rabougries. — Croyez-vous, continua-t-il, que vous ne produisez pas les mêmes effets sur vos jeunes garçons ? Ils ne trouvent dans votre conduite avec eux rien qui sente la bienveillance et l'amour : ils en concluent que le principe de votre discipline, ce n'est que l'envie et la haine, et voilà pourquoi, en grandissant, ils ne respirent aussi que haine et défiance. Les petits enfants ont besoin d'être traités avec douceur, il faut les nourrir avec du lait : la bonne humeur, la bonté, l'amour, sont les moyens qu'il faut employer pour les gagner à Dieu. » L'histoire ajoute que l'abbé tomba la face contre terre, confessa son erreur et demanda pardon à Dieu.

Le jour n'est pas loin où tous les maîtres d'école, en Angleterre, auront fait, comme l'abbé, leur *meâ culpâ*, et demandé pardon à Dieu d'avoir trop longtemps méconnu les ressources que la discipline peut trouver dans l'affection du maître pour les enfants. Ils commencent à comprendre que c'est une mauvaise excuse d'alléguer la nature inculte et les habitudes grossières des petits malheureux auxquels ils ont affaire ; qu'il faut que la civilisation des classes élevées profite aux classes moins favorisées ; que, si les mœurs s'épurent dans les hauteurs de la société, ce sera pour elle une garantie de plus, de faire descendre dans les bas-fonds de ces populations demi-barbares par la misère des mœurs plus douces qui calment la violence des instincts aveugles et l'emportement du désespoir. Si les administrateurs des écoles ont encore laissé en droit à l'instituteur le libre choix des moyens, il n'use déjà plus que rarement de cet *ultima ratio* de son autorité, et seulement lorsqu'il rencontre quelqu'un de ces tempéraments sauvages, insensibles aux bons traitements, mais sensibles à la douleur, comme le poëte l'a dit de Caliban, *Whom stripes may*

move, no kindness. C'est encore trop, et peut-être à l'heure qu'il est doit-on étendre à toutes les écoles les éloges donnés déjà en 1849 par MM. Tinling et Longueville aux instituteurs qu'ils avaient trouvés en pleine réforme à cet égard. « Je n'ai plus rencontré, disait l'un, que par exception, quelques traces affaiblies du vieux système de punitions corporelles. En général, au contraire, les maîtres sont en état de maintenir la discipline par des moyens de douceur, et il semblait régner entre eux et leurs élèves un sentiment excellent d'affection réciproque. — La bonté, disait l'autre, prend la place de la sévérité : on n'entend plus guère les éclats âcres d'un ton rogue et dur : une prompte obéissance répond à un commandement grave et calme. Les mouvements généraux des enfants, leur entrée à l'école, leur passage d'un exercice à un autre dans leurs classes repectives, leur sortie du soir, tout se fait avec précision et avec ordre. »

Pourquoi faut-il qu'après nous être complu dans cette histoire consolante des progrès obtenus par l'énergique et habile persévérance de nos voisins dans l'éducation populaire, nous nous trouvions arrêté tout court, dans certains districts, devant un obstacle jusqu'à présent invincible, la prospérité de l'industrie ! Les rapports des inspecteurs sont unanimes dans leurs plaintes. Il se mêle à la joie bien légitime qu'ils expriment d'avoir pu contribuer à donner au pays une impulsion dont il recueille déjà presque partout le fruit une amertume extrême de voir échouer leurs efforts et leurs soins devant cette dernière citadelle de l'ignorance. Si l'énergie du caractère anglais connaissait le découragement, on croirait en trouver la trace dans l'aveu qu'ils sont obligés de faire jusqu'à présent de leur impuissance. Ils ne se décourageront pas cependant ; ils ne le peuvent ni ne le doivent. Car la population qui jusqu'à présent repousse le bienfait qu'on lui apporte est celle qui en a le plus besoin, et pour elle et pour la sécurité des autres. Les ouvriers des usines, des fabriques, des poteries, des forges, des houilles, ne sont pas d'ailleurs une minorité méprisable ; c'est un peuple dans la nation ; le peuple le plus grossier, le plus corrompu, le plus abject, dans la nation la plus civilisée. L'Angleterre, avec le raffinement de sa civilisation avancée, ne ressemble pas mal à cette double Marseille dont parle Strabon : la ville des Phocéens sur le rivage ; de l'autre côté, le côté de la forêt sombre, la ville des naturels du pays, frémissante à ses portes qu'elle ferme avec soin, tous les soirs, pour mettre une barrière prudente entre elle et la barbarie. Et la pire des barbaries n'est pas la barbarie primitive, avec sa séve intérieure et son germe d'avenir : c'est celle de la corruption et du vice, sans lendemain et sans espoir.

Si quelqu'un pouvait douter encore d'une vérité dont personne ne doute plus en Angleterre, que l'immoralité et l'ignorance sont in-

séparables, un simple coup d'œil jeté sur les statistiques publiées là-bas ne lui laisserait plus d'incertitude à cet égard. Ce sont deux sœurs dignes l'une de l'autre. L'ignorance commence la besogne, et l'immoralité l'achève. Puisqu'il faut ouvrir des écoles ou des prisons, qu'on ouvre plutôt des écoles.

Prenons pour exemple le district de Newcastle : d'après le nombre comparatif des églises consacrées aux diverses communions, et de la population qu'elles doivent desservir, il résulte qu'il y a 42,665 personnes privées de tout moyen matériel de pratiquer en commun quelque forme que ce soit de culte religieux ; dans le seul bourg de Newcastle, sur une population de 87,784 âmes, les écoles ne comprenaient que 1,842 filles, en tout 5,534 enfants. Mais, si les églises et les écoles font défaut, les cabarets ne manquent pas, et l'on en trouve un par 175 personnes de population. Aussi les rapports de police établissent que les crimes commis dans le jeune âge, qu'ils appellent *juvenile crime*, en treize ans, ont doublé de nombre et d'intensité. Dans ces treize années, le nombre des petits voleurs avait plus que doublé. Quant aux femmes, le spectacle des désordres de toute nature auxquels elles se trouvent livrées dès l'enfance est navrant. Et comment en serait-il autrement? Dans ces villes manufacturières qui sortent de terre comme par enchantement, les ouvriers commencent par accourir de toutes parts, les habitations s'entassent avant qu'on ait eu le temps de songer à bâtir l'église ou l'école. Les salaires s'élèvent, la richesse publique s'accroît, mais la religion et l'instruction ne sont pas là pour relever la condition morale des pauvres; ou plutôt il s'organise des écoles clandestines de crime et de débauche, un système d'hostilité permanente aux principes protecteurs de la société. La corruption augmente en raison de la dégradation intellectuelle. Cet amas de maisons, cette réunion de jeunes garçons et de jeunes filles dans les ateliers, sans surveillance, ne sont pas plus funestes à la santé du corps, comme l'ont trop démontré les tables de mortalité pendant l'invasion du choléra, qu'elles ne sont pestilentielles à l'âme. Dans cette chambre unique qui contient toute la famille, où le père, la mère, les frères, les sœurs, sont couchés pêle-mêle, je ne parle plus de la décence; mais que de crimes secrets ou connus recèlent ces repaires empoisonnés! Puis, quand le jour les éveille, il en sort plus de quatre cents enfants au-dessous de dix-sept ans, connus par la police pour n'avoir d'autre existence que l'escroquerie ou le vol. Les autres, sans distinction d'âge ni de sexe, sont abandonnés dans les rues d'une ville opulente à toutes les tentations d'un vice précoce, pollués dès le berceau dans leur âme et dans leur corps. Et voilà comment l'ignorance conduit l'enfant au crime, et comment l'enfant corrompu devient à son tour le père d'une famille de criminels. Combien d'entre eux, peut-être, si une charité pré-

voyante dans les mœurs ou dans les lois leur avait préparé plus tôt les secours d'instruction qu'ils ne peuvent manquer de recevoir prochainement, au lieu d'être enregistrés à la police parmi les filous et les prostituées, seraient notés dans les tableaux de l'éducation populaire parmi les espérances d'une société meilleure !

C'est donc un fait acquis pour toutes les personnes qui se sont occupées sérieusement de ces questions, que les intérêts de l'éducation populaire sont jusqu'à présent en raison inverse de la prospérité de l'industrie dans les lieux où elle établit son empire. Ce n'est plus ici la résistance de la misère, car le travail est à haut prix et le chef de la famille gagnerait au delà des besoins réels de son ménage, si des besoins factices et des habitudes vicieuses ne prélevaient pas sur son salaire un impôt bien plus lourd que le *penny* de l'école. Mais leur indifférence pour l'instruction s'accroît de la conviction, qu'ils confirment par leur propre exemple, qu'elle est inutile pour gagner sa vie, et par l'appât des ressources nouvelles que le travail de leurs enfants peut ajouter dès à présent à leur revenu. En général, la nature de leurs occupations s'accommode volontiers de l'absence de toute culture intellectuelle, et n'empêche pas les esprits les plus épais de s'élever à des emplois bien rétribués. Leur adresse est toute mécanique, et les qualités de l'esprit n'y jouent qu'un rôle très-secondaire. Dans un des ateliers les plus considérables, sur onze compétiteurs qui se présentaient ensemble pour une position à laquelle était attachée quelque responsabilité, il s'en est trouvé un seul qui sût écrire. Leur état ne leur fait donc point sentir le prix de l'instruction, ni pour eux-mêmes, ni pour leurs enfants, qui peuvent pourvoir aisément à leur subsistance par le travail de leurs mains sans rien apprendre. Aussi, quand les personnes qui sont au-dessus d'eux dans l'échelle sociale les pressent d'envoyer leurs enfants à l'école, ils soupçonnent dans cette insistance quelque arrière-pensée, et lui supposent même un motif intéressé. Les prétextes les plus futiles viennent encore au secours de cette répugnance. Il faudrait se donner la peine de laver et de nettoyer leurs enfants tous les jours pour les envoyer à l'école, où les soins de propreté sont exigés. Si le petit garçon n'en témoigne point le désir, à quoi bon l'y contraindre? Quant aux petites filles, elles rendent dans l'intérieur de la maison une foule de services dont la mère ne saurait se passer. Puis, à huit, neuf, dix ans, quelquefois avant, si le petit garçon descend dans la mine, il en deviendra meilleur ouvrier plus tard, et dès à présent il a du pain. Une pauvre mère se plaignait de ce que son mari voulait emmener à la mine avec lui son enfant qui n'avait pas plus de sept ans. Les mères ont toujours plus de sollicitude; ses frères, disait-elle, y étaient allés à huit ans, c'était bien assez jeune : avec cela qu'ils n'avaient pas tardé à devenir stupides et presque aveugles,

ignorants de tout, même du bien et du mal, « et puis ils font comme les autres, ils vont au cabaret comme les hommes. » En effet, ils quittent la maison paternelle de bonne heure, s'ils trouvent une pension moins chère ailleurs, échappent à tout contrôle, et le surplus de leur gain passe à fumer, à jouer, à boire. Avant seize ans ils sont payés comme des hommes, se marient de bonne heure avec des femmes de la mine, sans principes et sans éducation, sans ombre d'économie domestique, plus brutes encore que leurs maris.

Ainsi, dès l'âge de huit ou dix ans, arraché du giron de l'école ou de sa mère, il laisse là le soleil qu'il ne reverra plus que le dimanche, s'il plaît à Dieu, et les lumières dont l'instruction aurait au moins éclairé son intelligence. Il va enfouir dans l'abîme de ce puits ses premières notions enfantines, son esprit à peine ébauché, sa conscience qui s'ignore encore elle-même. Il va commencer et poursuivre une vie souterraine, sans autre guide pour le conduire que des instincts grossiers et des appétits animaux. Adieu tout plaisir de l'esprit, toute douceur de l'âme qui se fût élevée par la lutte jusqu'à l'estime de soi-même. Le travail de toutes ses heures, purement mécanique, il le recommencera tous les jours et ne sera jamais en état de le comprendre ; il ne s'élèvera jamais jusqu'au comment et au pourquoi. Si, le dimanche, il monte à l'église, il ne pourra ni suivre les prières, ni entendre le sermon du prêtre ; s'il jette les yeux, autour de lui, sur cette nature qu'il lui est donné de revoir une fois la semaine, les merveilles de la grandeur et de la bonté de Dieu dans la création, fussent-elles visibles à ses yeux, ne seront pas sensibles à son intelligence. Et en voilà pour la vie, jusqu'à ce qu'enfin, à bout de forces pour le travail, à bout de ressources pour sa vieillesse, sans préparation acquise pour sa mort, il ira s'ensevelir d'avance dans la maison des pauvres, un peu de temps avant de descendre dans la bière.

L'industrie est, à vrai dire, une irrésistible sirène. Elle ne varie pas beaucoup ses chants, mais ils n'en sont pas moins attrayants dans leur uniformité. J'ai parcouru les tarifs de ces districts mortels à l'instruction primaire, et j'ai compris. Dans les fonderies de Welsingham, dans les manufactures de dentelles de Rottingham, dans les tuileries de Tow Law, l'enchanteresse promet 5 francs par semaine aux enfants au-dessous de neuf ans ; 7 fr. 25 c. à ceux qui ont moins de dix ans, de 8 fr. 50 c. à 18 fr. 75 c. à ceux qui ont moins de treize ans. Les prix sont plus élevés encore dans les houilles de Newcastle. Enfin, à Deptford, l'instituteur pouvait montrer, par occasion, dans son école, des enfants auxquels un constructeur de navires fait un traitement hebdomadaire, seulement pour qu'ils soient prêts au jour où il peut en avoir besoin. Il n'est pas étonnant que, dans ces localités, l'âge moyen des enfants qui quittent l'école pour toujours soit au-dessous de dix ans. Il

en reste à peine trois sur cent jusqu'à quatorze. Voici une note d'inspection sur une école visitée : « Les garçons de cette école sont d'une jeunesse lamentable ; il n'y en a que deux qui aient plus de dix ans. » Encore ceux-là, du moins, se souviendront peut-être avec reconnaissance des soins donnés à leur bas âge; mais combien n'y ont jamais passé. « Dans treize mines du comté de Durham, donnant une population de 12,136 enfants en âge d'aller aux écoles, il y en avait 1,013 qui ne recevaient aucune espèce d'instruction. » (*Min.*, 1854, t. II, p. 604.)

« Je ne perdrai jamais la triste impression laissée dans mon esprit par un examen que je dus faire de neuf petits houilleurs réunis dans un des puits les mieux administrés, à l'ouest de Dodley. Leur âge variait de dix à quinze ans. Il y en avait six qui étaient allés autrefois à l'école et prétendaient savoir lire ; deux d'entre eux fréquentent encore de temps en temps l'école du dimanche. Il y en eut un seul qui, avec une extrême difficulté, parvint à multiplier 28 par 4.... Ils avaient oublié les Commandements de Dieu ; ceux qui avaient été à l'école commençaient à s'en rappeler quelque vague souvenir, mais aucun ne savait combien il y a d'évangélistes. A cette question : Quel est celui des apôtres qui trahit Jésus-Christ? l'un disait Pierre, l'autre Abraham. Mais tous levèrent les mains avec empressement quand je leur demandai qui voudrait retourner à l'école pour en apprendre un peu plus long, tous réclamaient une école du soir pour se rafraîchir des douze heures passées sous terre. Pendant mon examen, des groupes de houilleurs s'étaient formés autour de nous et écoutaient avec intérêt, comme si nos paroles réveillaient quelques échos lointains endormis dans leurs rudes poitrines depuis leur enfance. Durant toute ma tournée dans ce triste et sombre district, le souvenir de ces groupes d'enfants hébétés, et l'expression mélancolique que la lueur des torches me faisait lire sur les faces pâles et hâves de leurs compagnons, semblaient me poursuivre comme un mauvais songe, et je croyais sentir un aiguillon presser ma course. » (14. 1. 398.)

Voilà un beau thème pour les adversaires de l'industrie, et je pourrais, sans l'outrer, assombrir encore le tableau, si je voulais attrister le lecteur en lui montrant, dans les *Poteries*[1], des enfants de six ans occupés douze ou treize heures par jour à tourner la roue ou à servir les ouvriers dans les séchoirs par une chaleur de plus de 51 degrés centigrade, gagnant, pour quelques sous, la phthisie pulmonaire, si commune dans ce métier. Mais il faut parler sobrement de ces maux, et ce n'est point les guérir que de les envenimer par des diatribes stériles. Il ne faut point d'ailleurs calomnier l'industrie : il vaut mieux la régler; le jour où des mesures d'humanité lui enlèveront ces

[1] Districts dans les comtés de Stafford et de Warwick.

petits bras pour les lui rendre plus forts, ces esprits bornés pour les lui rendre mieux exercés, ses produits, améliorés, compenseront bien le dommage; l'enfant sera sauvé de lui-même et de l'avidité dénaturée de ses père et mère. Eh bien, la vapeur tournera la roue qu'il tournait; les machines, c'est leur affaire, s'arrangeront pour ne pas en chômer davantage : ce sera tout profit pour tout le monde. Si l'industrie a des tentations funestes, si elle n'est point par elle-même un moyen direct de culture morale pour les classes pauvres, si elle s'adresse plutôt aux facultés secondaires de l'intelligence qu'à ses parties nobles, à ses qualités élevées, il ne faut pourtant pas méconnaître les bienfaits qu'elle verse à pleines mains. Ne parlons pas, si l'on veut, des raffinements journaliers qu'elle ajoute au bien-être de chacun, et qui lui rendent l'existence plus douce; n'est-ce rien aussi que d'éveiller tout à coup dans tous les rangs cette ardeur d'activité qui rend facile à l'homme la sainte loi du travail? Si les habitudes morales qui devraient en découler font défaut, est-ce la faute de l'industrie ou celle de l'ignorance? Lui faut-il, de toute nécessité, des esprits grossiers et des mœurs perverties pour qu'elle puisse porter au marché des étoffes plus soyeuses ou des porcelaines plus élégantes? Bien au contraire, l'ouvrier dont l'esprit plus ouvert et plus exercé aiderait par lui-même à des procédés ingénieux pourrait compter sur une surenchère; l'ouvrier honnête et laborieux, en se rapprochant du maître par ses mœurs, rendrait l'entente bien plus sûre et plus solide. Aussi elle fait un appel incessant à tous les esprits pratiques qui lui rendent la science palpable, ductile et malléable; elle ne leur marchande pas le prix de leurs peines : il est en raison de son gain. Combien n'a-t-elle pas déjà créé dans la société de positions d'autant plus honorables qu'elles ne doivent rien qu'à elles-mêmes! Elle stimule l'indépendance, elle donne à l'homme une confiance courageuse en sa propre force, elle l'accoutume à ne pas attendre son existence de quelque servitude qui l'enchaîne, et à compter sur son énergie, tous les jours renaissante, plutôt que d'aller végéter dans quelque coin obscur du budget. Si l'instituteur se relève, si ses services, mieux payés, lui font aussi plus d'honneur, ce n'est pas à un élan irréfléchi de libéralité qu'il le doit : il le doit à l'industrie. Elle est là toute prête à lui ouvrir les bras et à faire son profit des connaissances étendues que son état suppose, dans le cas où il n'y trouverait pas la juste rémunération de ses peines. L'exemple a déjà été donné. Nous ne voudrions pas encourager celui qui doit avoir embrassé par goût l'éducation de l'enfance à déserter sa vocation pour un mince et sordide avantage; mais pouvons-nous blâmer les transfuges qui ont accepté de la fabrique l'aisance que le vil prix de leur métier refusait à leur ménage? Si les élèves-maîtres, dès l'âge de l'école, reçoivent de l'État un salaire qui

peut pourvoir à leurs besoins, c'est que l'industrie est à la porte de l'école, qui fait volontiers ses offres aux enfants les plus studieux; car, à défaut d'entrailles, elle a des intérêts, et les siens sont liés étroitement à ceux de l'instruction; leurs progrès se répondent et s'entraînent.

N'imputons donc pas à l'industrie les désordres affligeants dont elle est l'occasion et non la cause. Leur véritable principe est dans l'abrutissement des classes qui sont prêtes à tout vendre, même le sang et l'âme de leurs enfants : ce mal, c'est dans l'ignorance qu'il en faut extirper les racines.

L'Angleterre y est résolue : elle a fait déjà, pour la même cause, bien des efforts heureux qui l'obligent à lutter sans relâche contre le seul obstacle qui résiste encore. Les répugnances invétérées qui lui restent à surmonter, dans les districts du Nord, sont, après tout, de la même nature que celles qu'elle a déjà vaincues ailleurs. L'apparence n'y fait rien, l'origine est la même. Que le père loue son enfant au potier pour tourner sa roue, ou au fermier pour servir, dans les champs, d'épouvantail aux corbeaux, c'est toujours à l'appât du gain présent qu'il sacrifie le bonheur à venir de son fils. On peut s'en fier à la persévérance du caractère anglais, il ne reculera pas. C'est pour lui qu'est fait le mot : « Une fois la main sur la charrue, il n'y a plus à regarder en arrière[1]. » On peut s'en fier à sa prudence pour ne point hasarder le succès en le précipitant par des témérités. On peut s'en fier à son adresse pour tourner les difficultés qu'il ne faut point heurter de front.

La variété même des écoles qu'elle a encouragées sous toutes les formes, selon les besoins particuliers des lieux, prouve qu'elle n'a d'autre parti pris que de répandre l'instruction, sans acception de système. Pour les laboureurs et les paysans, qui demandaient que leurs enfants ne perdissent pas de vue dans l'école la vie pour laquelle ils sont faits, on a établi dans les campagnes des écoles où les garçons de l'endroit viennent passer une demi-journée seulement, et donnent le reste de leur temps aux fermiers voisins. Grâce à cet accommodement, dont il ne paraît pas que l'instruction ait trop à souffrir, il est tel de ces écoliers qui a pu rapporter dans son été trente schellings à son père, le meilleur argument en faveur de l'école. Celles de Winkfield, de Quart, de Windsor, de Finchley et de Wintestton partagent chaque année, entre leurs petits horticulteurs, le dividende des produits de leurs jardins cultivés par leurs mains, et n'en sont pas moins notées comme des centres d'instruction recommandables. A Liverpool, à Manchester, les classes se combinent, dans des écoles industrielles

[1] No man, having put his hand to the plough, look back.

importantes, avec l'apprentissage d'un métier; les jeunes gens qu'on y élève donnent trois jours de la semaine à l'école et trois jours à l'atelier. On y forme à la fois des menuisiers, des tailleurs, des cordonniers, des jardiniers, des boulangers, des forgerons, des machinistes. Ils emportent en partant, avec la connaissance d'un état, les bons effets de l'enseignement plus relevé, qui fait le fond de leur éducation. Les femmes ne sont pas oubliées dans cette appropriation de l'instruction publique à un but déterminé. Chaque district renferme un bon nombre d'écoles où on forme les filles aux soins du ménage. Il en sort beaucoup de servantes, qui, dans l'intervalle des leçons, ont été dressées à nettoyer, faire le pain, laver le linge, faire la cuisine et raccommoder leurs effets. C'est dans ce but que le certificat de mérite des institutrices porte en partie sur l'économie domestique, et les questions qui s'y rapportent montrent quelle importance le comité d'éducation attache à ce qu'elles soient en état de diriger de ce côté l'éducation des jeunes filles qui peuvent leur être confiées dans ce but. Puis il y a les écoles des *workhouses*, qui forment une population considérable, et qui sont seules administrées par l'État. Il y a quelques années qu'elles ont été l'objet d'une attention particulière, et que le gouvernement a fondé, pour les desservir, une école normale spéciale, organisée en vue de leurs besoins. Enfin il y a, pour les enfants des mendiants et des voleurs, les *écoles en haillons* (ragged schools), où la charité particulière s'est empressée d'ouvrir, dans Londres et les grandes villes, un asile à ces petits misérables, ramassés par la police sur le chemin du crime, dans les rues et les carrefours. Il y a des écoles du soir pour ceux qui n'ont que le soir à donner à l'étude, des écoles du dimanche pour ceux dont la semaine tout entière est consacrée au travail. Les écoles sont semées partout, et partout ajustées aux besoins des localités. Bien mieux, si les élèves hésitent à venir les trouver, elles vont trouver les élèves. Dans le pays de Galles ou dans le Highland, quand les difficultés des chemins et la dispersion des hameaux prêteraient une excuse trop légitime à l'insouciance des familles, elles réalisent le mot de Mahomet, et, puisque la montagne ne veut pas venir trouver l'école, l'école va trouver la montagne : elle se fait ambulante et colporte la science à jour fixe, dans des rendez-vous réguliers.

Le zèle ingénieux, qui s'est multiplié sous toutes ces formes pour insinuer à chacun sa dose d'instruction selon son tempérament et ses goûts, s'avouera-t-il vaincu devant les poteries et les mines? Déjà les fabriques ont été l'objet d'une loi votée par le parlement. C'est un augure assuré pour les autres établissements industriels qu'elle n'a pas compris dans son application littérale, mais qui ne peuvent se soustraire longtemps à l'esprit qui l'a dictée. Il n'y a plus de doute à cet

égard en Angleterre. On ne veut plus que la conscience publique soit affligée par ces tristes tableaux qui éveillent en elle comme un remords. On se demande seulement avec quelque embarras quel sera le mode adopté. Quoique les restrictions apportées au travail des enfants dans les manufactures par la nécessité légale de passer au moins deux heures chaque jour à l'école, et les limites d'âge fixées en minimum pour leur admission, aient déjà produit un grand bien ; quoique, dans certaines écoles de ce genre, la jeunesse ouvrière ne paraisse pas suivre d'un pas trop inégal les élèves qui peuvent donner à l'étude leur journée tout entière, cependant les conditions exceptionnelles du travail des forges, des mines houillères, etc., demandent aussi des règlements spéciaux qui ne sont pas décidés encore. Il y a bien, en Angleterre comme ailleurs, des esprits absolus qui, ne pouvant dénouer doucement le nœud gordien, le trancheraient volontiers par la force ; mais le mot d'instruction obligatoire, quoique timidement prononcé, a suffi pour alarmer l'opinion publique, trop jalouse de ses libertés pour faire bon marché de la première de toutes, fondée sur l'autorité la plus sainte, le droit d'un père de disposer dans sa conscience de l'éducation de ses enfants. Ce n'est pas dans ce pays qu'il faut s'attendre à voir jamais des peines prononcées contre les chefs de famille qui refuseront leurs enfants à l'école. La question, d'ailleurs, n'est pas aussi simple qu'elle peut le paraître aux utopistes entreprenants qui trouveraient cette solution plus commode. Qu'on suppose un acte du parlement obligeant tous les enfants à fréquenter l'école jusqu'à l'âge de quatorze ans, voici la première conséquence de cette mesure rigoureuse. On a calculé, d'après une fabrique importante de Birmingham, que, sur six comtés seulement, le gain des enfants employés aux manufactures depuis l'âge de neuf ans se montait environ, à raison de cinq francs par semaine, à la somme de douze millions neuf cent cinquante-neuf mille cent cinquante francs par an. Ce calcul approximatif, tout imparfait qu'il peut être, donne une idée de la perturbation qui serait apportée dans la production, d'une part, dans les ressources des pauvres ménages, de l'autre. Ce serait, en réalité, un impôt énorme prélevé sur les pauvres pour l'éducation de leurs enfants. Aussi M. Bellair ne craint-il pas de conclure en ces mots : « Envoyez de force les enfants à l'école, et vous mettez du même coup la famille à l'hôpital[1]. »

Il y a toute apparence que l'affaire se terminera par une transaction. Les intérêts matériels et les intérêts moraux composeront ensemble. Peut-être, selon le vœu unanime formulé par les inspecteurs, ne permettra-t-on aux enfants, comme on l'a déjà fait pour les manu-

[1] Min. 1854, t. II, p. 80.

factures, d'être admis dans les autres ateliers qu'après un âge déterminé et sur la présentation d'un certificat d'études, signé, par exemple, du ministre de son culte pour la partie religieuse, de l'instituteur et des administrateurs de l'école pour les autres facultés d'enseignement; peut-être y joindra-t-on l'obligation de suivre encore, jusqu'à un certain âge, les écoles du soir après le travail; peut-être, pour les attacher plus longtemps à l'école, et pour alléger aux parents le regret du bénéfice anticipé qu'ils ne pourront plus faire, opposera-t-on encore, dans une certaine mesure, l'argent à l'argent. C'est ce qu'ont déjà fait bon nombre de propriétaires d'usines, qui ont fondé, pour les enfants de leurs ouvriers, des prix d'une certaine valeur [1], distribués après examen, avec une certaine solennité. Car, loin de s'opposer au progrès de l'instruction, les chefs de l'industrie sont les premiers à convenir « que la prospérité du commerce doit se déclarer désintéressée dans la question; que la richesse publique, à ce prix, ne saurait attirer sur elle les bénédictions du ciel; que l'homme qui serait capable de spéculer sur l'ignorance et la cupidité du père pour priver l'enfant du pain de vie peut établir dans ses affaires un bilan profitable en ce monde, mais qui sera trouvé mauvais au dernier jour des comptes. » Ils s'excusent seulement sur les nécessités présentes de la concurrence, et réclament au plus tôt une loi qui les mette tous d'accord en s'imposant à tous, et qui protége le pays contre les résultats qu'ils déplorent.

En résumé, l'Angleterre accomplit rapidement un grand travail. Elle avait trouvé, en 1839, ses écoles moins défectueuses, il est vrai, que les nôtres en 1833, mais avec des analogies frappantes. L'insouciance des familles pour l'instruction de leurs enfants, l'indignité des locaux, la pénurie des livres, l'insuffisance des méthodes; mais avant tout, la déconsidération et l'incapacité des maitres s'opposaient à tout progrès. En quinze ans, *sans autorité officielle et sans aucune contrainte*, le Comité d'éducation du Conseil de la Reine, par un respect absolu pour les principes des diverses communions religieuses qui se partageaient l'instruction, par une inspection soigneuse et éclairée, par des subventions bien placées, un plan bien arrêté et suivi avec persévérance, a commencé à régénérer l'éducation des classes pauvres. De bonnes maisons d'école se sont élevées de toutes parts, l'institution des élèves-maitres, les avantages attachés au certificat de mérite, l'augmentation des salaires ont fait à l'instituteur une place honorable dans les professions libérales de son pays. L'enseignement s'en est aussitôt

[1] Dans le comté de Stafford, neuf prix, chacun de 125 fr., pour les garçons, et sept pour les filles. Lord Granville, président du comité d'éducation, assistait en 1855 à cette petite fête.

ressenti ; la discipline moins rude et plus efficace, le cadre des études agrandi, leur niveau relevé avec l'instruction des maîtres, l'esprit libéral du Comité d'éducation se prêtant à varier les formes des écoles pour complaire au vœu des populations ou satisfaire à des intérêts respectables, tout cela a opéré, dans une grande partie du pays, une réforme prompte et sûre. Cette réforme n'attend plus, pour être complète, qu'une disposition législative qui range, à leur tour, dans cette harmonie générale quelques provinces réfractaires, quelques centres d'industrie restés jusqu'à présent en dehors du grand mouvement imprimé à l'enseignement élémentaire.

L'Angleterre, par cette réforme, n'a pas seulement consulté ses intérêts, elle s'est fait honneur. Tout homme et tout pays qui fera faire un pas à l'éducation populaire aura bien mérité du genre humain.

P. Lorain.

PHILOSOPHIE ET RELIGION

DIGNITÉ DE LA RAISON HUMAINE ET NÉCESSITÉ DE LA RÉVÉLATION DIVINE

Par M. H. MARET, doyen de la Faculté de théologie, vicaire général de Paris [1].

Quand, il y a seize ans, M. Maret publia son premier livre, les idées, ou du moins les formules panthéistiques, avaient tout envahi, la philosophie, l'histoire, la littérature, l'art, les sciences naturelles, l'économie sociale. On pouvait croire que le monde devenait panthéiste, comme, au quatrième siècle, on crut un moment qu'il devenait arien. Mais, dès que l'erreur fut dénoncée, l'énergie du bon sens chrétien se réveilla de toutes parts, et ce réveil dissipa les rêves produits par l'enivrement d'une science sophistique.

En France surtout, le panthéisme devait perdre bientôt l'empire de l'opinion. Il flottait, à l'état de conjecture, dans un grand nombre d'esprits incertains ; mais nulle part il n'existait à l'état de conviction, si ce n'est peut-être chez un petit nombre d'esprits faux, exaltés et obscurs. Les hommes qui avaient le plus contribué à propager ses principes l'avaient toujours désavoué extérieurement, comme une erreur insoutenable, et s'étaient vivement défendus de l'avoir admis. Les forces combinées de la raison et de la foi, de la nature et de la grâce, devaient opposer finalement à ses prestiges une résistance invincible.

Ce fut néanmoins, pour M. Maret, un grand honneur d'avoir constaté le péril dans un livre élégant et judicieux, dont la clarté fixa tout d'un coup l'attention publique d'une manière décisive. En déchirant les voiles dont l'erreur s'enveloppait, il souleva contre elle un mouvement général d'indignation, et lui enleva les complices involontaires qui faisaient presque toute sa force. Il ne se borna point, d'ailleurs, à montrer le péril, et à traîner au grand jour l'ennemi qui se cachait; il sut aussi établir les droits de la vérité, et démontrer philosophiquement la beauté, la certitude, la fécondité de la théodicée chrétienne [2].

[1] Un vol in-8°, chez Leroux et Jouby, 1856.

[2] Voyez son *Essai sur le Panthéisme*, 1re édit., 1840, et sa *Théodicée chrétienne*, 1re édit., 1843.

Douze années de travaux assidus l'ont préparé à des œuvres plus importantes encore, et voici qu'il donne au public la première partie d'une nouvelle démonstration du Catholicisme.

Ce grand ouvrage ne formera pas moins de six volumes, qui paraîtront d'année en année. Le premier volume, dont je vais rendre compte, a pour but spécial de montrer, à la fois, la dignité de la raison humaine et la nécessité de la révélation divine. Le second volume contiendra une comparaison du mosaïsme avec les religions de l'antiquité, et prouvera, par cette comparaison, la certitude de la révélation divine à l'époque patriarcale et mosaïque. Le troisième volume et le quatrième seront consacrés aux origines du christianisme, à l'étude des faits historiques sur lesquels repose principalement la certitude de la foi chrétienne, et à l'examen des dogmes révélés par Notre-Seigneur Jésus-Christ. L'Église, son autorité, ses institutions, sa hiérarchie et son culte, seront l'objet du cinquième volume. Dans le sixième, enfin, M. Maret exposera les rapports du christianisme et de l'Église avec la civilisation.

Mettre en lumière l'accord qui existe entre la foi et la raison, entre la religion et la philosophie, entre le Christianisme catholique et les progrès véritables de l'humanité : voilà le but de l'ouvrage entier.

I

Cette entreprise, si opportune, est dignement inaugurée par le volume qui vient de paraître, et qui est une sorte d'introduction générale. Dans ce volume, M. Maret s'attache tout d'abord à établir fortement la dignité naturelle de la raison, afin que, satisfait dans ses exigences légitimes, l'esprit humain reconnaisse plus facilement ses bornes et le besoin qu'il a d'une lumière supérieure.

Quelques lecteurs s'étonneront peut-être qu'au début de ses démonstrations un théologien s'arrête si longtemps à faire ressortir la dignité de la raison, au lieu de s'appliquer immédiatement à mettre en lumière l'indispensable nécessité de la foi *surnaturelle*. Mais ce début est approprié aux besoins d'une classe d'esprits que M. Maret devait avoir spécialement en vue. Je veux parler des jeunes gens et des hommes préoccupés, avant tout, des droits de la raison.

Mis, par ses fonctions à la faculté de Paris, en présence d'une jeunesse élevée dans l'atmosphère du rationalisme éclectique, M. Maret devait d'abord reconnaître ce qu'il y a de vrai dans les enseignements de M. Cousin et de ses disciples les plus distingués, touchant la dignité de la raison humaine. Il a rempli ce devoir avec une sagacité, une sû-

reté de jugement, une distinction de langage, qui ne seront, j'espère, contestées par personne. Je ne veux pas dire que son livre satisfera les philosophes et les théologiens de toutes les écoles; j'aurais moi-même quelques réserves à faire sur des détails peu importants. Mais, au lieu de rechercher les menues imperfections d'une œuvre excellente à tant d'égards, je crois plus juste de rendre hommage à ses mérites évidents. En général, on ne saurait, je crois, discerner d'une manière plus judicieuse les doctrines psychologiques et métaphysiques sur lesquelles nous devons être d'accord avec M. Cousin et son école, si nous voulons rester fidèles aux maîtres les plus vénérés de la philosophie orthodoxe.

La première partie du volume qui nous occupe ne comprend pas moins de dix-sept leçons. Les théories de Platon, d'Aristote, de saint Augustin, de saint Thomas, de Descartes, de Malebranche, de Bossuet, de Fénelon, de Leibnitz, de Reid, de Kant, de Fichte, de Schelling, de Hégel, de M. Cousin, de Joseph de Maistre, de M. de Bonald, de M. Lamennais et de ses disciples, sur la valeur de la raison humaine, y sont examinés avec une sûreté de critique que les hommes instruits reconnaîtront aisément. On peut faire beaucoup d'objections contre la manière dont M. Maret expose et juge quelques-unes de ces théories; mais le docte et judicieux professeur pourrait, je crois, en général, opposer à ces objections des répliques décisives. Pour justifier ses principales thèses philosophiques et historiques, il n'aurait besoin que de résumer plus largement les recherches critiques dont la philosophie et son histoire ont été l'objet, depuis trente ans surtout; tâche facile pour lui: car, loin d'étaler tous les trésors de sa science, c'est à peine s'il les a produits dans la mesure nécessaire. Cette réserve peu commune est une preuve de modestie et de bon goût; mais peut-être la pousse-t-il jusqu'à l'excès. Les lecteurs curieux ou défiants aimeraient, je pense, à trouver, dans des notes plus nombreuses, les moyens de reconnaître son exactitude. Les lecteurs pressés pourraient facilement négliger ces notes, qui permettraient d'ailleurs d'alléger le texte.

J'ai parlé des lecteurs pressés : ils reprocheront peut-être à M. Maret la lenteur de sa marche didactique: mais, pour peu qu'ils s'intéressent aux sujets dont il s'occupe, ils trouveront à le lire plaisir et profit. Quant aux lecteurs qui veulent toujours du nouveau, *n'en fût-il plus au monde*, je ne saurais leur dire que l'ouvrage de M. Maret contient des nouveautés piquantes; mais ce n'est point à eux que ce livre s'adresse; M. Maret a renoncé, je crois, à les satisfaire : il cherche bien plus à être vrai qu'à paraître original. Formé à l'école des grands théologiens et des grands philosophes, il n'a pas d'autre ambition que de continuer leurs leçons fidèlement et utilement. Ce n'est pas, certes, qu'il s'attache à aucun d'une manière servile; il a, au contraire, la

liberté d'esprit que donnent la vue nette et l'amour de la vérité. Au fond, il n'obéit qu'à un maître, qui est le Verbe divin ; et, en cela même, il suit les préceptes des sages qu'il a pris pour guides.

Les esprits enclins aux théories extrêmes goûteront peu son livre. On y sent, en effet, partout un juste éloignement pour les opinions outrées et paradoxales, un généreux désir de conciliation, et une soigneuse attention à rechercher les vérités éparses dans les systèmes rivaux. Personne néanmoins n'accusera, j'espère, M. Maret de vouloir rapprocher les esprits par l'effacement ou la confusion des idées. Il est éclectique, mais comme il faut l'être, comme l'étaient Bossuet et Fénelon, non par mobilité, indécision, ou aveugle enthousiasme, mais par justice et impartialité. S'il n'a pas le prestige d'une verve entraînante, d'une inspiration originale; il possède, à un rare degré, des qualités plus essentielles dans une œuvre sérieuse. On peut quelquefois, en le lisant, désirer plus de concision et de rapidité, plus de vigueur et d'éclat ; mais on doit, ce me semble, admirer toujours l'élévation de sa pensée, la dignité de son langage, le caractère conciliant de ses doctrines, la solidité élégante de sa méthode, l'exactitude habituelle de ses théories philosophiques, historiques et théologiques.

Ne pouvant aborder ici toutes les questions traitées dans ce volume, je me bornerai à résumer les leçons où l'insuffisance de la raison humaine est établie et la nécessité de la révélation divine démontrée. On verra, j'espère, que M. Maret, également éloigné du rationalisme et des erreurs opposées, se tient avec fermeté dans le milieu de l'évidence la plus irrécusable.

II

Les sciences physiques sont le domaine le plus incontesté de l'esprit humain ; mais notre raison peut aussi, *naturellement*, connaître avec certitude les principes élémentaires de l'ordre métaphysique, et les vérités religieuses logiquement antérieures aux enseignements *surnaturels* de la révélation. Toutes les grandes écoles catholiques sont unanimes pour le reconnaître.

Les dogmes fondamentaux de la religion *naturelle* ont été sans doute promulgués, rétablis et conservés par l'enseignement de la révélation *surnaturelle;* néanmoins la théologie catholique n'a jamais permis de confondre la raison avec la révélation, la nature avec la grâce. Comme toute saine philosophie, elle a maintenu et maintiendra toujours avec fermeté la distinction de l'ordre *naturel* et de l'ordre *surnaturel*.

La vie intellectuelle, à son degré le plus humble, implique déjà

obscurément les idées de l'être, du nécessaire et du contingent, de l'éternel et du temporel, de l'absolu et du relatif, de l'universel et du particulier, du parfait et de l'imparfait, de l'infini et du fini, de la cause et de l'effet, de la substance et des phénomènes. Tout homme aussi a *naturellement* la faculté de percevoir les rapports de ces idées et les principes éternels de ces rapports. Ces données lumineuses lui suffisent pour remarquer dans le monde les preuves d'une sagesse, d'une puissance et d'une bonté admirables; s'il obéit aux lois *naturelles* de sa raison, il est amené à reconnaître une cause première infiniment parfaite. L'idée même de cette cause prouve l'existence de son objet; elle ne peut provenir, en effet, ni du monde ni de nous; car nous ne trouvons dans le monde et en nous que les caractères du fini, du contingent et de l'imparfait; Dieu seul peut donc être la cause et l'objet de cette idée sublime.

D'un autre côté, tout homme se sent libre, quoique soumis à des lois; et sa conscience lui révèle plus ou moins vaguement les règles élémentaires de la morale. S'il met à profit ces lumières naturelles, il comprend que son devoir est de se perfectionner, d'aimer sa famille, sa patrie, l'humanité; de payer à Dieu le tribut de sa reconnaissance la plus vive, de son amour le plus ardent, de ses adorations les plus profondes. L'étude de son âme lui révèle, sous l'enveloppe périssable de ses organes matériels, un principe que la mort ne peut dissoudre; et la bonté, la justice, la sagesse de Dieu lui garantissent l'existence d'une autre vie, où la vertu recevra sa récompense, où le vice sera châtié.

Telles sont à peu près les vérités morales et religieuses auxquelles l'homme doit aboutir, par l'application d'une logique rigoureuse aux idées premières de la raison et aux données de l'expérience. Il n'y a rien là que l'homme ne puisse reconnaître avec certitude s'il use bien de ses forces naturelles.

Mais, pour apprécier la force de la raison, il ne suffit pas de considérer, d'une manière abstraite, ce qu'elle peut logiquement, absolument. Il faut étudier aussi les causes d'ignorance et d'erreur qui la pressent de tous côtés; il faut réunir dans une même vue sa grandeur et sa misère, la puissance intégrale de ses facultés et leurs défaillances naturelles.

Un besoin fiévreux de tout comprendre, de tout expliquer, tourmente les plus grands esprits. Ce besoin est un signe de grandeur et un principe de progrès; mais ce qu'il y a en lui de déréglé est une cause d'aberrations désastreuses. Le monde physique attire de tous côtés notre curiosité, absorbe notre attention, et nous détourne des études morales et religieuses. Les sciences métaphysiques ont des objets plus dignes de contemplation, mais trop souvent elles donnent

le vertige; l'esprit même le plus apte à l'étude de l'infini se trouble, se déconcerte, quand il veut concevoir les perfections divines, quand il veut surtout les concilier. Le monde moral n'est guère moins mystérieux.

L'accord de la liberté humaine avec les attributs divins tient en échec les philosophes les plus pénétrants. L'étude de notre nature nous révèle sans cesse notre faiblesse. Nous ne voyons à la fois qu'un côté des choses; notre volonté inconstante ne sait comment se fixer et va sans cesse d'un objet à un autre; elle entraîne la raison et l'empêche de rien approfondir. Si l'orgueil, l'intérêt, un engagement systématique, captivent cette légèreté, les chances d'erreur se compliquent. A ces causes intérieures d'égarement se joignent des circonstances extérieures non moins redoutables : les doctrines transmises avec la vie laissent à la raison peu d'indépendance; les besoins de la vie matérielle lui laissent peu de temps. La culture intellectuelle demande du loisir, de l'énergie, de la capacité. Or ces conditions manquent à la foule, et les esprits d'élite ne les possèdent qu'à des degrés infiniment divers.

A ces causes d'erreur la science philosophique n'oppose que des préceptes. Or ces préceptes, si sages qu'ils soient, ne peuvent rendre forts les esprits faibles, fixer les esprits légers, vaincre les passions, maintenir dans les âmes un sentiment habituel et vivifiant des vérités morales et religieuses.

III

Suivant les rationalistes, l'homme doit être néanmoins l'unique artisan de ses destinées; il a su et il saura se perfectionner indéfiniment sans nul secours *surnaturel;* ses forces suffisent aux besoins les plus élevés de sa nature.

Le christianisme, au contraire, dit à l'homme : Tu ne te suffis pas! sans un secours surhumain, tu ne pourrais pas même accomplir ta destinée naturelle; tu ne serais qu'un être manqué et misérable! Tout appelle en toi une assistance divine!

Pour juger ce débat, nous ne supposerons ni le mystère de la chute ni le mystère de nos destinées *surnaturelles*. La société et l'enseignement social étant les moyens *naturels* du développement humain, nous prendrons l'homme en société, dans le plein exercice de ses facultés, aidé par le temps, l'expérience, l'observation, l'étude du monde et des hommes. Nous voulons voir si l'humanité, dans ces conditions de développement, est capable d'atteindre ses fins *naturelles* sans un secours supérieur.

Nous ne pouvons atteindre le but moral et religieux de notre nature sans une religion digne de Dieu. Il s'agit de savoir si l'homme laissé à lui-même peut fonder et conserver cette religion, dans la pureté nécessaire pour l'ordre essentiel des choses.

Voyons d'abord s'il a pu la fonder.

I. — Quand on suppose que la religion est uniquement le produit des facultés humaines, on est conduit à penser qu'elle a dû avoir les commencements les plus grossiers. Dans cette hypothèse, la religion des premiers hommes aurait été analogue à celle des peuples sauvages.

Mais l'état de ces peuples dégradés ne peut être conçu comme l'œuvre directe et immédiate de la Providence. Dieu a pu le permettre comme un accident, comme un résultat abusif de la liberté humaine: mais il n'a pu l'instituer positivement comme la condition primitive et nécessaire de l'humanité. En plaçant d'abord l'espèce humaine dans cet état, en la condamnant à s'y faire sa religion, il l'eût forcée à passer un temps très-long dans le fétichisme le plus dégradant. C'est, en effet, ce que supposent généralement les rationalistes. Mais le Créateur n'a pu vouloir que l'homme adorât à sa place des dieux imaginaires, et prostituât son encens aux êtres les plus vils. Il n'a pu vouloir que les aberrations, les dissolutions, les monstruosités de l'état sauvage, fussent la conséquence naturelle, directe, immédiate de sa volonté créatrice. L'enseignement commun des rationalistes sur ce point irait logiquement à renverser toutes les notions rationnelles de la perfection divine; il ne peut s'accorder qu'avec l'athéisme.

Dès l'instant de sa création, l'homme a dû connaître Dieu et ses perfections, ses devoirs envers Dieu, envers ses semblables, envers lui-même; il a dû savoir les récompenses ou les châtiments que Dieu lui réservait. En d'autres termes, il a dû recevoir de son Créateur, avec la connaissance du langage, la connaissance de la religion *naturelle* dans sa pureté idéale. La raison et la Bible s'accordent sur ce point de la manière la plus évidente.

II. — Le premier devoir de l'homme fut de conserver et d'inculquer à ses enfants l'idée pure de cette religion. Mais ce devoir fut bientôt négligé, et la connaissance de la vérité religieuse s'altéra profondément dans la plus grande partie de l'espèce humaine.

Profiter des lumières naturelles qui ne s'éteignent jamais totalement, pour recouvrer les vérités perdues, tel fut alors le devoir de l'homme. Mais tous les peuples, sauf le peuple juif, oublièrent durant de longs siècles l'idéal primitif: et la nuit du paganisme le cache encore aujourd'hui, dans toutes les régions où le christianisme n'a pu répandre sa lumière *surnaturelle*.

D'un bout à l'autre du monde, l'unité, la souveraineté, l'indépendance, la perfection, la sainteté de Dieu, ont été méconnues persévéramment. Les créatures ont été confondues avec leur auteur, ou, pour mieux dire, elles ont pris sa place : le ciel, les astres, la terre, tous les éléments ont reçu les adorations de l'humanité. L'homme, sans doute, n'a jamais perdu totalement l'idée de l'infini ; mais il l'a faussée de mille manières. Souvent, par exemple, il s'est figuré le monde comme un être nécessaire et infini. Souvent aussi, il a imaginé deux principes coéternels, luttant l'un contre l'autre ou mêlés diversement au sein d'un espace et d'une durée sans bornes. La notion de l'être parfait s'est tellement effacée, que les animaux, les plantes, les pierres mêmes et les objets les plus honteux ont été divinisés. L'homme a mis sur les autels ses passions et ses vices; les œuvres de ses mains sont devenues l'objet d'un culte délirant. Ce n'est pas seulement dans l'enfance des peuples, ce n'est pas seulement chez des barbares, que les représentations matérielles de la divinité furent identifiées avec elles : aux époques les plus brillantes de la civilisation grecque et romaine, on prétendit appeler, fixer et retenir de vive force les dieux dans leurs statues. Nous sommes stupéfaits, quand nous voyons les pratiques absurdes, les cruautés et les infamies qui souillaient le culte public des peuples mêmes dont le génie artistique, littéraire, politique et philosophique mérite le plus notre admiration. Les sanctuaires étaient notoirement, en beaucoup d'endroits, des lieux de prostitution ; les mystères les plus renommés avaient des rites impurs; les scènes théâtrales les plus corruptrices faisaient partie de la religion.

Comment, sous de pareilles influences, la notion des devoirs et des destinées de l'homme serait-elle demeurée pure? Si le sens moral pouvait être détruit dans l'humanité, il l'eût été infailliblement. Le fatalisme était partout, dans les idées et dans les mœurs : il ne faisait pas disparaître le sentiment inextinguible de la liberté, mais il l'atténuait jusqu'à le rendre presque inutile. L'idée de la vie future était aussi trop indécise et en général trop grossière pour fournir aux idées morales une sanction efficace.

Quelques peuples païens ont eu, sans doute malgré cela, des périodes de grandeur, de nobles instincts, de sublimes intuitions, des jours d'enthousiasme héroïque. Dieu avait mis dans l'homme des germes féconds que rien ne pouvait complétement détruire; jamais d'ailleurs l'humanité ne fut destituée de tout secours providentiel. Mais que de lacunes, que de faiblesses, que de honteux désordres, sous l'héroïsme païen! Les sages mêmes du paganisme ne comprirent jamais les droits de la femme, des enfants, des esclaves, des étrangers et des vaincus; jamais ils ne sentirent le respect dû à la dignité, à la fraternité humaine. Le culte superstitieux de la patrie servit, chez les

Romains, à exalter le patriotisme; mais il favorisa d'une manière déplorable l'exploitation de l'humanité par l'ambition de ce peuple, et finit par l'adoration de Caligula et de Néron.

Au milieu des aberrations païennes, il restait sans doute quelques souvenirs de la loi naturelle et des premières révélations. Les bonnes parties de la nature humaine résistaient aux erreurs dominantes. Maintes fois l'homme se montra supérieur aux dieux qu'il adorait. Mais ces exceptions rares et imparfaites laissaient l'erreur étendre ses ténèbres sur le monde entier. Sauf en Palestine, par une providence surnaturelle et toute spéciale, nous ne voyons nulle part, dans le monde antique, l'homme conserver pure la religion naturelle, premier devoir, et besoin suprême de tout être raisonnable.

IV

Les absurdités du paganisme choquèrent, il est vrai, les meilleurs esprits. Des philosophes voulurent reconquérir la vérité par la science. Mais nulle part ils ne surent rétablir la notion pure de Dieu, de nos destinées et de nos devoirs. Leurs efforts les plus honorables pour fonder scientifiquement la religion et la morale n'ont eu guère d'autre résultat que de rendre manifeste l'insuffisance des forces humaines pour cette grande œuvre.

Nulle part la philosophie ne s'éleva plus haut que dans certaines écoles de la Grèce; or voyez où aboutirent les enseignements de ces écoles en matière religieuse!

Dans ce qui nous reste sur les doctrines de Thalès, de Pythagore et d'Anaxagore, on aperçoit quelques grandes pensées, quelques éclairs d'une rare sagacité; mais le dualisme, le panthéisme idéaliste, le matérialisme, ou l'athéisme dominèrent bientôt dans les écoles fondées par ces premiers maîtres de la sagesse profane : et la lutte de ces erreurs amena en définitive le règne des sophistes.

Socrate eut la gloire d'opérer momentanément une réaction salutaire. Par la puissance d'une ingénieuse ironie et d'un admirable bon sens, il confondit les sophistes, rappela les hommes à l'étude d'eux-mêmes, et sut donner à la philosophie un but moral. L'époque qui suivit la mort de ce grand homme fut l'apogée de la philosophie ancienne. Tous les dons du génie philosophique furent partagés entre Platon et Aristote. De grands travaux philosophiques étaient accumulés, et le rapprochement des peuples rendait facile l'échange de leurs traditions les meilleures, et de leurs découvertes les plus heureuses. Dans des circonstances si favorables, sous des maîtres si habiles, la théologie purement naturelle eût été constituée d'une manière im-

périssable, si le génie de l'homme suffisait pour une telle œuvre. Mais le génie fut à jamais convaincu d'insuffisance.

Platon, sans doute, est sublime; ses œuvres abondent en aperçus magnifiques. Et pourtant jamais, ce semble, il ne conçut nettement la perfection divine. Une matière éternelle, un Dieu qui ne paraît pas avoir sa lumière en lui-même, et n'est pas créateur, mais simplement organisateur du monde, voilà ses plus hautes doctrines théologiques. Sa morale et sa politique sont aussi un mélange brillant, mais stérile, de vérités sublimes et d'erreurs désastreuses.

Aristote, qui ne s'élève jamais aussi haut que Platon, tombe souvent plus bas que lui. Il a rendu aux sciences naturelles d'immenses services; sa logique est une œuvre immortelle; sa politique et sa morale sont admirables à certains égards; il a enrichi la métaphysique de plusieurs belles démonstrations. Mais son Dieu est un Dieu solitaire, égoïste, n'aimant que lui-même, ne pensant qu'à lui-même, indifférent pour le monde qu'il ignore et dont il est le moteur involontaire. Dans un monde sans providence, l'immortalité de l'âme n'a plus de garantie. Aristote, en effet, la révoque en doute, ou, pour mieux dire, refuse de l'admettre.

Ses disciples furent matérialistes et sensualistes. Arcésilas et Carnéade, héritiers de Platon, furent sceptiques. Épicure développa et répandit l'athéisme; Zénon, le panthéisme et le fatalisme. Le pyrrhonisme fut la condamnation de la philosophie par elle-même. Les moralistes de l'école stoïcienne protestaient en vain contre l'avilissement des âmes et l'abaissement des caractères; en soutenant par leur emphase l'exaltation généreuse de quelques hommes énergiques, ils méconnurent les besoins moraux de la nature humaine et la vraie mesure de ses forces; ils excitèrent l'orgueil de leurs sages, en leur attribuant une sagesse supérieure à celle de Dieu. Abstraction faite des hyperboles fastueuses et des erreurs paradoxales qui lui étaient familières, la sagesse stoïcienne ne fut d'ailleurs qu'une exception impuissante. La multitude resta partagée entre la superstition, le matérialisme et le scepticisme. Après six siècles de recherches curieuses, de spéculations subtiles, la partie savante de l'espèce humaine était donc sans religion, sans but moral, sans espérance. La foule adorait stupidement ses vices personnifiés par les plus vils tyrans.

Essayant de rajeunir l'un par l'autre le paganisme et la philosophie, les néoplatoniciens combinèrent alors dans un large syncrétisme toutes les doctrines humaines de l'antiquité. Mais, quoique l'Église rétablît autour d'eux les notions pures de la religion naturelle, ils s'obstinèrent dans les illusions d'un panthéisme confus, et ne surent pas même reconnaître, à la lumière de l'enseignement chrétien, les parties impérissables du platonisme. Au terme d'une carrière de mille ans,

remplie par tant de recherches, de travaux, de talents, de génie même, la philosophie se retrouva au point d'où elle était partie. La connaissance de Dieu et celle de l'homme, de son principe, de sa fin, de sa loi, n'avaient pas fait un pas décisif. C'est ainsi que l'esprit humain a donné dans l'antiquité la mesure des forces qu'il possède pour rétablir l'intégrité de la religion naturelle.

V

Ce que les philosophes n'avaient pu faire par les ressources de la science et du génie, l'Église le fit par des forces et des lumières surnaturelles. Elle rétablit dans l'esprit humain l'idée vivifiante de l'être souverainement parfait, qui est notre principe et notre fin; elle expliqua nettement à l'humanité son origine, sa nature, ses devoirs et sa destinée, l'origine du mal et ses remèdes; elle enseigna et fit accepter aux âmes d'élite la morale la plus sainte qui se puisse concevoir. Une nouvelle philosophie plus pure et plus utile que celle des temps antérieurs fut inaugurée sous l'influence de la foi catholique. L'accord de la raison et de la foi a été prouvé, et l'appui mutuel de ces deux puissances est devenu le principe d'un progrès certain pour les sciences métaphysiques et morales.

Malheureusement ce principe a été méconnu. Fortifié par le christianisme, l'homme s'est imaginé qu'il pouvait se suffire. Mais l'expérience a démenti une seconde fois cette illusion de l'orgueil humain.

A en croire les déistes, fils des sociniens, la religion naturelle serait seule vraie, seule nécessaire, et la raison la révélerait clairement à tout homme. Pressés de dire avec précision en quoi consistait cette religion, les déistes répondirent que chacun, laissé à lui-même, pouvait la découvrir et la comprendre facilement. Mais le déisme venait à peine d'arriver au monde, que ses partisans étaient divisés sur ses principes. Les uns admettaient la spiritualité et l'immortalité de l'âme; les autres en doutaient. Les uns voulaient déduire la morale de l'idée du devoir; les autres ramenaient tout à l'idée de l'intérêt. Les uns reconnaissaient le libre arbitre; les autres le niaient ou le réduisaient presque à rien. Plusieurs faisaient consister tout le culte dans la prière, que d'autres déclaraient absurde ou inutile. Cherbury, Blunt, Bolingbroke, Chubb, Voltaire, Rousseau, avaient chacun leur système de religion naturelle; la plupart même en avaient deux ou trois, adaptés aux circonstances et aux dispositions changeantes des caractères ou des tempéraments. Un seul dogme restait ferme en apparence au milieu de ces variations et de ces discordances, l'existence de Dieu. Mais, sur ce point même, on était loin d'avoir une foi unanime et constante;

les idées qu'on se faisait de la nature divine, des attributs divins, du caractère et des plans de la Providence, étaient mobiles, indécises, pleines de doute et d'incohérence. Jusqu'à ce jour on ne s'est jamais accordé ni pour définir les dogmes de cette religion naturelle qu'on disait si claire, ni pour instituer son culte, ni pour donner à sa morale une base solide. Qu'ils le sussent ou l'ignorassent, les déistes n'ont travaillé que pour l'athéisme, le panthéisme ou le scepticisme.

L'histoire des écoles philosophiques, même les plus graves, en fournit la preuve. Nous citerons comme exemple l'école écossaise et l'école de Kant.

Tant que la philosophie écossaise est demeurée, comme chez Reid, l'alliée du christianisme, elle a trouvé dans cette alliance le complément dont elle a besoin. Quand elle s'est détachée de la tradition chrétienne, ses disciples sont demeurés dans l'incertitude sur les questions qui importent le plus à l'humanité.

Kant et son école ont abouti à un scepticisme encore plus radical : leurs efforts pour sauver, à l'aide de la *raison pratique*, les croyances ébranlées par la critique de la *raison pure*, n'étaient visiblement qu'une inconséquence. Des génies subtils, pleins de vigueur et d'activité, Fichte, Schelling et Hegel, ont tenté de reconstruire plus solidement l'édifice métaphysique ébranlé par Kant. M. Cousin comparait un jour Schelling à Platon et Hegel à Aristote : c'était leur faire trop d'honneur; mais on ne peut méconnaître qu'à un rare talent d'analyse et de synthèse ces deux hommes éminents joignaient une vaste érudition; l'indépendance de leur esprit ne connaissait aucune gêne : leur confiance dans la force de la raison était sans bornes; ils possédaient, en un mot, à un rare degré les conditions demandées par les rationalistes pour réussir en philosophie. La forme nouvelle et l'apparente grandeur de leurs systèmes excitèrent d'abord un enthousiasme extraordinaire : beaucoup d'esprits distingués furent éblouis; on proclama cette philosophie la plus vraie, la plus vaste et la plus féconde! Mais le prestige s'est évanoui, dès que le jour s'est fait dans ces mystérieuses doctrines. La confusion de toutes choses, de Dieu et de l'homme, du fini et de l'infini, du bien et du mal, du vrai et du faux, de l'être et du néant, — le fatalisme, le panthéisme, l'anthropothéisme, un athéisme emphatique, —voilà ce qu'on a découvert, en fin de compte, sous les formules obscures de cette trompeuse philosophie, qu'on avait admirée d'abord comme le chef-d'œuvre de l'esprit humain!

Les doctrines de nos écoles *progressistes*, *humanitaires* et *socialistes* impliquent généralement les plus graves erreurs de la sophistique allemande. Nos théosophes *humanitaires* prétendent, il est vrai, combiner l'hypothèse d'une substance unique avec la notion de Dieu; mais substituer, comme ils le font, l'idée d'un Dieu qui se développe

dans le monde et par le monde, à l'idée de l'être immuable et indivisible, souverainement libre et puissant, éternellement et infiniment parfait, c'est (qu'on le sache ou qu'on l'ignore) substituer le panthéisme au théisme véritable de la raison et de la tradition chrétienne. L'impiété cynique de Feuerbach et de M. Proudhon a du moins le triste mérite d'être plus conséquente. — La morale de ces écoles anarchiques ne vaut pas mieux que leur dogme, et n'est pas moins contraire à la saine raison.

Toutes les écoles rationalistes ont donc abandonné plus ou moins promptement la vraie théologie naturelle, professant tour à tour le dualisme, le panthéisme, l'athéisme, le matérialisme et le scepticisme. Tant il est vrai que la raison humaine ne peut maintenir cette théologie naturelle pure et intègre sans le secours vivifiant du christianisme!

La religion naturelle des déistes n'a existé nulle part. Les notions naturelles de Dieu, de l'âme, de la loi morale, n'ont été conservées avec ensemble et pureté que dans les institutions mosaïques et chrétiennes. En dehors de ces institutions, on ne trouve, ni dans les dogmes religieux des peuples ni dans les doctrines philosophiques, ce symbole idéal complet, sans mélange d'erreur.

VI

Est-ce à dire que l'esprit humain soit, par sa nature, incapable de certitude en matière religieuse? Toute philosophie serait-elle impuissante et inutile?

Non, certes! Les erreurs des rationalistes ne sont pas un produit fatal de l'esprit humain. Loin d'être condamnée à ces erreurs, la philosophie doit les combattre: elle peut et doit les réfuter. L'enchaînement logique des principes faux et des fausses conséquences est sans doute nécessaire; mais l'esprit humain peut et doit rejeter les principes erronés. S'il y manque, il est coupable.

La condamnation du rationalisme n'est donc pas celle de la raison ni de la saine philosophie. Il y a une philosophie très-légitime, qui sort des principes de la raison et des données de l'expérience, comme l'arbre sort du germe et la branche de la tige. Les vérités naturelles les plus importantes sont l'objet principal de cette philosophie, qui sert à préparer et à défendre la foi *surnaturelle*, loin d'être ennemie du Christianisme et de l'Église.

Mais, quand les hommes qui l'enseignent se laissent dominer par les passions irréligieuses, ils lui deviennent infidèles, et ne tardent pas à en être punis par les égarements de leur raison. Toute l'histoire démontre cette loi providentielle.

VII

Il y a, nous le savons, des esprits distingués qui prétendent s'en tenir à cette philosophie purement naturelle. Ils ne sont point, disent-ils, ennemis du christianisme ni même de l'Église; il ne veulent point nier toute révélation surnaturelle, mais ils veulent rester neutres, s'abstenir d'affirmer comme de nier, et se réserver indéfiniment la liberté du doute.

Il s'agit de savoir si une philosophie spiritualiste, platonicienne, cartésienne, mais séparée du christianisme catholique, suffit à l'homme pour arriver à ses fins naturelles. Nous disons que non.

Les philosophes qui resteront dans cet état de séparation manqueront de forces contre les erreurs les plus dangereuses; leur enseignement aura pour le moins des lacunes funestes; le genre humain presque entier échappera à leur influence, et jamais ils n'auront sur l'âme humaine une action efficace. Nous en avons pour garant l'histoire universelle.

Quand les philosophes ont ignoré, repoussé ou méconnu la révélation, ils sont tombés toujours finalement dans des erreurs plus ou moins graves sur la nature de Dieu et la destinée naturelle de l'homme. Cette expérience s'est renouvelée de siècle en siècle, au sein même de nos sociétés chrétiennes. L'athéisme de Vanini, le panthéisme de Bruno, les erreurs de Hobbes, de Spinosa, de Bayle, de Hume, de Kant, de Fichte, de Schelling, de Hegel et de leurs disciples, en sont des preuves mémorables. Naguère encore l'enseignement de nos philosophes rationalistes les plus habiles et les plus modérés n'inclinait-il pas au panthéisme, au fatalisme ou au scepticisme? N'était-il pas du moins obscur et vacillant sur les points fondamentaux de la théologie naturelle?

Il en sera toujours ainsi. Toujours les passions antichrétiennes troubleront la lumière de la raison; toujours l'indifférence pour l'Église et pour son auteur produira l'indifférence pour l'auteur de la nature; les volontés s'énerveront dans l'oubli de Dieu; la force morale ira diminuant, et les causes d'erreurs deviendront chaque jour plus nombreuses et plus fortes. L'abus de l'observation, du raisonnement, de l'évidence même, est si facile! Plus l'esprit a de force logique, plus il va loin dans l'erreur, quand il s'est épris d'une idée fausse. Les génies systématiques se jouent des faits et des syllogismes; rien ne les arrête, rien ne les éclaire! Les esprits mêmes les plus vigoureux ont donc besoin d'une règle infaillible, surhumaine, divine, vénérée comme

telle ; et tout homme sage doit désirer cette règle, pour échapper aux plus graves dangers des spéculations philosophiques.

Il y a, d'ailleurs, des vérités que la philosophie ne saurait atteindre, et qui nous intéressent au plus haut degré, qui nous sont même nécessaires pour l'accomplissement de nos destinées naturelles. Telles sont, en grande partie, les vérités relatives à l'origine et à la fin de l'homme, aux rapports de Dieu avec le monde, aux contradictions de notre nature, aux remèdes du mal intérieur qui souille et dévore nos âmes, au culte que nous devons à Dieu, aux conditions de l'épreuve que nous subissons, à la nature des peines et des récompenses qui nous sont préparées.

Quelques hommes, ayant le loisir, la volonté et la capacité nécessaires, pourront arriver momentanément aux vérités les plus fondamentales de la religion, par la voie de la philosophie. Mais cette voie est pleine d'écueils, toujours funestes aux penseurs imprudents qui négligent, par insouciance ou présomption, les secours indispensables de la tradition et de la grâce.

Quand la raison porte ses recherches vers les grands objets du dogme religieux, elle arrive promptement à des abîmes qui lui donnent le vertige ; elle éprouve des défaillances, des obscurcissements qui troublent ses convictions morales les plus certaines, et enlèvent à la volonté les forces nécessaires pour la pratique de la vertu.

La plupart des hommes n'ont, d'ailleurs, ni les loisirs ni les aptitudes qu'exige la philosophie. Pour l'immense majorité cette science difficile se réduit à rien. Les masses ont besoin d'un enseignement sûr, facile, dont l'autorité présente à leur bon sens des garanties évidentes. « Cet enseignement lumineux, sain, uniforme, invariable, lait pour les enfants, pain pour les forts, simple et profond, tempéré et sublime, se proportionnant à tous les âges, à toutes les conditions, à tous les besoins de l'humanité, cet enseignement nécessaire pour arracher l'humanité aux superstitions dégradantes, aux vices honteux ; cet enseignement, sans lequel l'humanité n'arrivera pas à toutes ses fins naturelles, la philosophie, avec son langage savant, ses méthodes difficiles, ses systèmes nombreux et divers, la philosophie, avec ses variations et ses contradictions, le possède-t-elle ? Jamais elle ne l'a donné, jamais elle ne pourra le donner. Il y a là une lacune immense qui accuse son insuffisance. » (Pag. 481.)

Jamais la philosophie, séparée de l'Eglise, n'aura cette puissance qui touche et transforme les cœurs, qui féconde les nobles sentiments, qui développe toutes les vertus, chez l'ignorant et le faible, comme chez le fort et le savant ; cette puissance qui rend des natures grossières et incultes capables des dévouements les plus sublimes. Le zèle des philosophes les plus sages pour la correction des mœurs a

toujours eu peu de succès : jamais il n'a délivré un peuple, une ville, une tribu quelconque, des illusions ni des corruptions du polythéisme. Les entreprises de la philanthropie la plus honorable pour moraliser les classes populaires ne sauraient non plus réussir aujourd'hui qu'à une condition, c'est d'être vivifiées par l'esprit chrétien, soutenues et complétées par les fortes institutions du catholicisme. Les sectateurs de la religion naturelle n'ont manqué sans doute ni de talent ni d'influence politique; leur sagesse néanmoins est demeurée stérile; les résultats pratiques de leurs travaux les plus savants et les plus purs ont été nuls, ou peu s'en faut. Ils n'ont rien pu contre l'indifférence pratique en matière religieuse, rien contre l'oubli habituel de Dieu et du culte qui lui est dû, rien contre la paresse morale et l'affaissement des consciences. Tous les observateurs profonds de la nature humaine sont amenés finalement à le reconnaître et à le proclamer.

L'humanité, laissée à elle-même, réduite à la raison et à la philosophie, formerait donc un désaccord dans le concert de la création. Partout ailleurs nous trouvons un rapport admirable des moyens aux fins. Tous les êtres ont reçu, d'une manière ou d'une autre, les forces nécessaires pour atteindre le but que le Créateur leur a marqué. L'humanité ne peut faire exception à cette loi générale; nous en avons pour garants les attributs divins reconnus par les déistes, la sagesse, la puissance, la bonté infinies.

Telles sont, en substance, les considérations développées dans la seconde partie de ce premier volume. Cette analyse incomplète suffira, j'espère, pour donner une idée de la méthode théologique adoptée par M. Maret. C'est la méthode du bon sens et de l'expérience. Puisse-t-elle être appliquée, d'une manière aussi élégante et aussi solide, par un grand nombre de théologiens fidèles, comme M. Maret, aux doctrines de nos grands maîtres[1] !

H. DE VALROGER.
O. I. C.

[1] Ces pages étaient écrites quand M. Maret a reçu l'encouragement le plus précieux qu'il pût désirer : le souverain pontife vient de lui adresser un bref de félicitation, au sujet de son nouveau livre. Cette récompense si bien méritée n'est pas seulement pour M. Maret un insigne honneur, c'est en même temps une bonne fortune pour les doctrines professées par lui sur la dignité de la raison et la nécessité de la révélation, c'est enfin une preuve nouvelle de la sagesse romaine, qui sait maintenir les droits de la philosophie comme les principes surnaturels de la vie religieuse.

UN CONTE

DE LA SAINT-JEAN D'ÉTÉ

PREMIÈRE PARTIE

CHARLES DE LIGNIÈRES.

I

SANCHO.

Le 24 juin dernier un caprice de cœur et de bibliographie me poussa rue Cassette, au numéro 18, où demeurait Charles de Lignières, un de mes meilleurs amis. Il m'avait fait savoir, quelque temps auparavant, qu'il s'absentait pour aller chercher une collection de livres rares, à lui donnés par son très-original et très-respectable oncle, monsieur l'abbé d'Escault. Cette collection, commencée, si je ne me trompe, par monsieur le comte de Buat, l'auteur des *Origines du gouvernement de la France*, avait été complétée par des correspondants très-voleurs, très-forts bibliophiles, que monsieur d'Escault avait à Paris ; elle faisait partie d'une bibliothèque fort renommée dans tout l'Artois, mais où l'originalité du propriétaire m'avait toujours empêché de pénétrer. Aussi, depuis cinq années, il ne s'était point passé un jour de l'an sans que j'allasse sincèrement souhaiter à Charles de Lignières la collection de son parent. La sincérité de mes vœux avait été, comme toute vertu en ce monde, tardivement récompensée. Enfin je savais que Charles était de retour, ces livres m'appartenaient presque maintenant; du moins j'allais pouvoir les manier lentement, à mon aise, avec l'orgueil et la gravité d'un propriétaire! Je montai donc rapidement deux étages et je sonnai.

La porte fut ouverte doucement et prudemment, ou plutôt entrebâillée par un petit homme qui tenait à la main droite un vieux gant

de peau de daim, à la gauche un plat d'argent portant, en plein milieu, à la vieille mode, les armes de Lignières ; de superbes armes, ma foi, antiques et authentiques, « d'argent à la bande de gueules. »

Grand-Jacques regarda tout d'abord d'un air effaré. Il était fermement persuadé, d'après les étymologies provinciales, que Paris signifiait caverne de voleurs. Il s'attendait toujours à en trouver un suspendu à son cordon de sonnette ; et il n'allait jamais ouvrir sans avoir à portée de la main un pied de jeune frêne « pour corriger ces affronteurs... si par hasard, » ajoutait-il pour faire une concession à l'opinion publique des cuisinières de la maison, qui le raillaient de sa prudence.

Quand il me reconnut, un joyeux sourire releva les rondes pommettes de ses joues, et il me salua en relevant les deux bras en cerceau autour du corps, en même temps qu'il portait la tête en avant et tirait le pied gauche en arrière. Nous avions découvert que ce salut avait coûté quinze sols à Grand-Jacques, et il avait toujours eu la vertu de nous réjouir prodigieusement. C'était le débris d'un fameux « balancez à vos dames, » qui avait eu un mal infini à lui entrer dans les jambes, au temps où Pierre Masson, aubergiste et joueur de violon, lui apprenait, moyennant quinze sols, la contredanse et les belles manières, afin de le rendre digne d'accompagner son jeune maître à Paris.

— Bonjour, Grand-Jacques, Charles y est-il?

Grand-Jacques fut sur le point de répondre d'abord à mon bonjour cordial ; mais c'était un garçon méthodique qui ne permettait pas à son sentiment — car il m'aimait fort — d'empiéter sur ses devoirs de valet. Aussi me fit-il une réponse en trois tons et à trois nuances.

— M. de Lignières est chez lui, me dit-il gravement.

Ensuite, la gravité respectueuse du valet se mêlant à la cordialité, un demi-sourire retroussa les deux coins de sa lèvre supérieure, lorsqu'il ajouta :

— Monsieur Dominique, j'ai bien l'honneur de vous saluer. Il y a bien longtemps que nous ne vous avions vu ; bien longtemps, pour sûr, monsieur Dominique, continua-t-il avec un sourire à trente-deux dents. — Le cœur l'emportait définitivement.

Puis il redressa lentement sa petite taille qui contrastait si singulièrement avec son nom. Il fixa sur moi ses petits yeux ronds, jamais hébétés, ni jamais vifs, qui regardaient toute chose avec une intelligence tranquille, et semblaient apercevoir l'un après l'autre tous les fils des actions ordinaires et communes. Je ne pus m'empêcher de sourire à mon tour en revoyant cette bonne figure ronde, toujours la même, pas assez enflée pour être lourde, pas assez mince pour être fine, une figure non d'idiot, non de poëte, une vraie figure de philosophe, et de philosophe satisfait. Il était né heureux, disait-on au châ-

teau-ferme de Saint-Léonard, que madame de Lignières possédait près Boulogne-sur-Mer, et où Jacques avait passé toute sa jeunesse; il était de ceux-là qui, selon le brutal proverbe des vieux Picards, trouvent des pièces blanches là où les autres n'ont mis que des crachats. Il devait occuper, toute sa vie, ces tuyaux fêlés, ces quelques vieilles trompettes que la Renommée abandonne dans les coins des cabarets de village pour le délassement des subtiles commères, et les graves parties de langue des vénérables buveurs du dimanche après vêpres. Il avait conquis le titre de *malin malignant*, ce qui est un brevet d'académicien dans une bourgade des Marches Boulonoises. Et à qui eût affirmé qu'il avait accaparé tout l'esprit du village, les plus joyeux ivrognes, ces sévères critiques et infaillibles distributeurs de réputations, n'eussent répondu qu'en levant le menton d'un air résigné.

Quelle était, en effet, la chose que Grand-Jacques ne sût ou ne pût faire, s'il le voulait? Il était le plus fin joueur de quilles de tous les hameaux qui bordent la Liane[1]; il avait appris le serpent tout seul, et, avec son serpent, il ne craignait pas ces nouveaux instruments que les bourgeois, *gens nouvelets*, ont inventés. Il avait dans la voix deux tons de plus que le clerc, qui se piquait d'être un maître chantre, et il fallait le voir au lutrin comme il vous *fignolait* les Gloria Patri, comme il y découpait des *musiques* telles qu'on n'en avait pas entendu depuis défunt Désiré Bouloingne, qui vivait dans *les temps*, avant le *maximum* et le renvoi des prêtres. Enfin, qu'en pouvait-on dire de plus? il fallait lever ses dix doigts et recommencer, si on voulait compter toutes les choses où Jacques était passé maître.

Mais c'était dans les *séries*[2] qu'il fallait le voir, là qu'il brillait comme le coq du clocher au soleil couchant. Jouait-on au *pandoure*, c'était toujours lui qui levait tout l'argent du plat; jouait-on à la *drogue*, c'était toujours lui qui frappait le plus fort, en toute amitié, et qui n'était jamais pris.

Quand arrivaient les longues *séries* de l'hiver, les voisins venaient voisiner, les commères venaient commérer, les filandières venaient filer, car il y avait toujours dans la grande cuisine de Saint-Léonard quelque chose à boire, bon feu de *morins*, et Grand-Jacques pour conter. La neige tombait en grand trouble sur la terre, cela rejouissait le cœur du maître garçon laboureur, car elle allait consumer les vermines dans les champs ensemencés. Il y avait grand cercle de bonnets blancs, de casaquins d'indienne, de tabliers gris; la cuisinière Gogotte sentait sa vanité satisfaite. Or, quand ces deux potentats étaient joyeux,

[1] Petite rivière qui arrose une partie du Bas-Boulonois et se jette dans la mer à Boulogne.

[2] Réunions du soir.

tout riait dans la cuisine de Saint-Léonard. Puis le vent sifflait à travers la porte de l'écurie entr'ouverte, quelques brins de neige fondue tombaient par le large tuyau de la cheminée et se tordaient en se plaignant sur le charbon ardent; le chat-huant, le vieil hôte du domaine, saluait les fantômes vagabonds du haut de l'orme creux de la Grande-Pâture; les chauves-souris éperdues venaient battre les vitres illuminées; tout criait froid et terreurs nocturnes aux voyageurs, mais tout chantait la maison chaude aux amis réunis. Les moins égoïstes pensaient aux garçons meuniers, qui n'avaient pas encore fini leur *tournée*, et dont la soupe murmurait sur les cendres rouges. Chacun de ces murmures répétait encore : Réjouissez-vous, vous qui vous chauffez pendant que le pauvre Antoine souffle dans ses doigts, pendant que le maigre Auguste croit que le diable lui a emporté son nez rouge.

Alors on réveillait les charbons endormis dans l'âtre énorme, on y jetait un fagot tout entier de jeunes épines noires pour y faire flamber la gentille *ristandelle*[1]. On posait le trois-pieds au milieu des flammes, et, dans la casserole en terre vernissée, Grand-Jacques mélangeait dextrement le sucre, l'eau-de-vie et le cidre doux, pour y confectionner un *flips*[2] dont le diable se lécherait les doigts. Les deux seuls verres de la cuisine s'en allaient d'abord, en tout bien tout honneur, aux *blancs-bonnets*[3], et nos gaillardes filandières, « tant ça devait leur faire du bien où ça passait, » faisaient premièrement mine de refuser, tout en tendant la main. Elles rougissaient en riant à grands cris, comme des éventées, et donnaient de rudes coups de coudes dans le côté de leurs voisines : — Tiens, toi, Philippine! — Pourquoi ne le gardes-tu pas, Catherine? — Non, c'est pour Flore, puisqu'elle a des moustaches. — Allons, je vais le garder, moi, le *flips* serait froid. » Et elles levaient le fond du verre aussi haut que pas un.

Après quoi les rouets se remettaient à ronfler plus bruyamment que devant; le fil courait plus vite entre les doigts rouges et tombait plus fin vers la bobine. Car le *flips* avait redressé bien des oreilles qui tombaient auparavant en se dorlotant vers la quenouille. Bien des yeux, qui tout à l'heure ne pensaient plus qu'à leur oreiller, regardaient maintenant tout droit devant eux, et souriaient malicieusement au nez de leur futur, qui se dessinait monstrueusement sur la muraille.

C'est alors que Grand-Jacques accordait sa mémoire et remontait son esprit. On allait l'écouter comme on écoutait, trois cents ans auparavant, le poëte mendiant qui s'en venait dans les bonnes fermes picardes demander au souper la part du pèlerin pour une chanson, et

[1] Feu de menu bois clair, vif et flambant.
[2] Sorte de punch artésien composé avec les ingrédients que j'indique.
[3] Les femmes.

pour un conte la botte de paille fraîche dans la bergerie. Il racontait, ce pauvre mendiant, dans le dialecte rouchi, les merveilleuses aventures des Quatre Fils Aymon, et les plus vifs passages du Roman de la Rose. Mais les grands coups d'estoc d'Olivier, le fameux capitaine, et les fortunes diverses d'Orson et de Valentin, le gentil seigneur, étaient oubliés par les paysans picards depuis la Révolution. Le vieux meunier seul les savait encore pour les avoir lus dans la Bibliothèque Bleue, avec ses lunettes de corne qui pinçaient si drôlement son nez violet aux poils blancs et hérissés. La muse de Grand-Jacques ne montait pas si haut. Elle avait la tournure accorte des fillettes qui relèvent honnêtement leur jupe des dimanches en passant au bord de la mare, et, quand elle riait, elle montrait ses dents plus luisantes que les gouttes de pluie gelée suspendues aux toits de chaume. D'ailleurs Grand-Jacques n'avait point de lunettes de corne ni de poils hérissés sur le bout du nez. Mais il avait bien hérité des vieux trouvères tous ces Dits et Fabliaux qui se transmettent de générations en générations, comme la tradition du sel rustique et les modèles de l'esprit populaire dans sa rude licence; il savait surtout réchauffer, par des inventions nouvelles, ces éternelles drôleries qui sont, depuis six cents ans, les hôtes rejouissants des grandes cheminées de nos fermes.

Aussi nos bons rustauds, avec leur verre de flipsqui leur réchauffait le bord des paupières, après avoir désespérément toussé, craché, éternué, formaient-ils le cercle autour du feu. Celui-ci fumait sa pipe en regardant le bout de ses brodequins, l'autre roulait ses gros doigts l'un contre l'autre et paraissait réfléchir sur le sort des jambons suspendus qu'il ne quittait pas de l'œil, celui-là préparait des lames d'osier pour raccommoder le petit van, un autre tressait un picotin pour mesurer l'avoine, et les fileuses, après avoir regaillardi les cendres chaudes de leurs chaufferettes en terre cuite, se rapprochaient du cercle, et toutes les oreilles s'ouvraient.

Notre orateur, assis dans un vieux fauteuil de jardin, au coin le plus honorable du foyer, commençait sans se faire prier. Il chantait la chanson de la *Lessive*, la Querelle héroïque de Caresme et de Mardi-Gras; les Remords de la jeune fille qui avait été trompée par un jeune maquignon d'Anvers en Anversois; le Piteux sort de Petit-Jean, que sa femme envoya coucher tout nu sur la grande route pour avoir bu l'argent qu'elle lui avait donné à seule fin d'aller à la boucherie. Et cependant le sourd murmure des rouets ronflait en accompagnement de basse-taille, tandis que les dernières plaintes de l'épine noire à demi consumée s'élançaient en petillant comme les fioritures d'une cantatrice d'Opéra. Puis venait le tour des contes. C'étaient les niaiseries burlesques des gens de Saint-Deneux, qui sont les jocrisses du

Bas-Boulonois, comme les habitants de Tourcoing sont les nigauds de la Flandre française; c'était cette Odyssée grotesque de Jean-Jacques de la Basse-Deûle, s'en allant à la recherche de M. Hareng, patinant sur les parquets cirés et mangeant les asperges par le gros bout; c'était enfin l'Histoire de saint Crépin, ce saint malicieux, le récit des rubriques réjouissantes à l'aide desquelles il avait puni, il n'y avait pas bien longtemps, un savetier vaniteux.

Parfois la muse de Jacques Bonhomme relevait un peu la tête, non pas vers la poésie, le paysan du Nord n'est pas poëte, il n'est qu'observateur. Mais la muse picarde relevait la tête sous l'influence de la vanité blessée. Elle attaquait à son tour tous ces gens de boutique pour qui le paysan est un être de nature inférieure; et l'on ne saurait croire le grand nombre de contes rustiques qui écorchent jusqu'au sang tous ces bourgeois de la ville. Grand-Jacques n'en ignorait aucun; et, quand il avait réveillé son auditoire en demandant à Petit-Jacques combien il y avait de buses (*bus*) dans le *Veni Creator*, il entrait en pleine raillerie champêtre. Chacun écoutait avec une joie profonde comment cousin Cousinet avait attrapé l'avocat, comment le père Colas avait vendu le même veau à trois *malins* de la ville; et l'histoire du bourgeois qui ne savait pas distinguer le blé de l'avoine, celle du matelot qui n'avait jamais vu de prairie et qui voulait s'y jeter à la nage, et cent autres aussi consolantes. De telle sorte que Mignonnet lui-même, le petit gardeur de dindons, bénissait le ciel de ne l'avoir pas fait naître dans une position aussi inférieure; il se trouvait dès lors plein de mépris pour tous ces *farauds* si bien vêtus, mais si étrangement ignorants.

Grand-Jacques était donc un prince sur le fumier de Saint-Léonard, et, malgré son jeune âge, un oracle à une lieue à la ronde. Il savait bien, en outre, ce que signifiaient ces énormes coups de poing et ces niches terribles dont les filles se montraient si prodigues en sa faveur. Aux fêtes de la moisson, lorsqu'on se réjouissait après le blé rentré, nul autant que lui ne recevait de crêpes brûlantes sur les joues, de charbons dans les cheveux, de cailloux dans les poches. Il appréciait à leur valeur toutes ces marques de tendresses; il savait qu'elles voulaient dire amour et admiration. Il y répondait par le sourire grave et protecteur qui était comme l'émanation ordinaire de ses pensées malicieuses. Pourtant, parfois, en ses jours de joie folle, il avait riposté par quelques coups; de pelle et de pincettes mais il s'était arrêté bien vite, par crainte qu'on ne vît dans ces manifestations de trop évidentes déclarations d'amour. Il n'avait pas un cœur de pierre cependant, et la belle Gogotte, la maîtresse cuisinière, le savait bien. Elle lui avait donné pendant bien des années la première soupe, la plus grasse, le lard le plus maigre, les os les plus charnus et les fonds de

bouteille qui venaient du château; aussi un jour de grand gala et de reliefs nombreux, avait-il été dit entre eux quelques mots de fiançailles. Mais Grand-Jacques n'avait encore que trente-trois ans, et il attendait l'âge raisonnable pour se marier. C'était un garçon sage. Chaque dimanche il s'habillait comme un seigneur, c'est-à-dire avec un pantalon bleu et des bottes; il boutonnait jusqu'au menton son gilet jaune à raies transversales brunes, il endossait son habit de gros drap couleur moutarde foncée, dont la taille lui venait coquettement jusqu'au milieu du dos, et dont les basques, larges comme deux mains, lui descendaient jusqu'au bas des reins. Puis il s'en allait gravement à la messe et aux vêpres. Il faisait ses pâques chaque année, oui, et il les faisait pieusement; car ce jour-là, quoiqu'il eût toujours aimé les beaux habits, il ne pensait pas à ses bottes neuves ni à son nouveau gilet jaune, et il demandait sincèrement au Seigneur Jésus de le garder de la mauvaise mort.

Tel était le centre au milieu duquel il avait passé sa jeunesse; et quand je le vis avec son plat d'argent qu'il nettoyait sans cesse, avec son pied de frêne qu'il ne quittait jamais, je pensais qu'il devait bien regretter la douce, libre et active vie de la bonne terre picarde.

— Toujours avec le plat d'argent! Grand-Jacques, lui dis-je, je vois que vous êtes constant dans vos amours.

— Dame, monsieur Dominique, vous voulez rire, comme toujours. C'est de votre âge. Mais que voulez-vous, il faut bien que je m'occupe, et on ne sait à quoi *taper* ses mains dans ce scélérat d'endroit. Ça n'est pas que je voudrais dire que je m'ennuie, non; mais, en bonne droiture, je ne peux pas dire que je m'amuse. Il faut que je sois avec monsieur Charles; je suis avec lui; je n'ai rien à dire au bon Dieu; mais vous pensez bien, monsieur Dominique, que ça n'est pas comme là-bas!

Il avait bien raison, le pauvre garçon! Il était sans doute à peu près le même que le jour où, quatre ans auparavant, il était venu pour la première fois à Paris. Il avait, par un de ces miracles de soins habituels aux paysans, conservé le pantalon bleu, le gilet jaune et cet habit couleur moutarde dont la taille lui allait au milieu du dos; seulement il portait des bottes tous les jours. Il avait fait ce sacrifice à la grande ville; mais il n'avait pu consentir à mettre une redingote, *comme un bourgeois*. Quoi qu'il en fût de ses vêtements, pour les gens qui le connaissaient bien il était évident que la solitude avait un peu détendu cette sorte d'esprit moitié lourd, moitié observateur, qui est propre aux oracles de village et qui était l'esprit de Grand-Jacques; quelque chose de tombant dans sa bonne et tranquille figure, quelque chose d'appesanti dans ses yeux, prouvait qu'il laissait dormir ses nerfs et sa malice plus souvent que par le passé. Il n'en pouvait guère être

autrement. Quand il avait fallu un domestique fidèle pour accompagner Charles de Lignières à Paris, le choix était naturellement tombé sur Grand-Jacques, le glorieux, le malin, le renommé. Il s'était mis en route pour la grande ville comme les jeunes conscrits français s'en vont au combat pour la première fois, avec appréhension, sans néanmoins penser à reculer. Il pensait que c'était un dur sacrifice, que d'aller là s'enterrer tout vif; mais, outre qu'il n'était pas insensible à une augmentation de gages, il aimait et respectait Charles de Lignières, comme si Charles eût encore été son seigneur féodal, et que lui, Jacques, fût son paysan.

Il est vrai qu'il n'avait sur Paris aucun renseignement, sinon celui-ci, caverne de voleurs; renseignement qui lui permettait à coup sûr de se considérer comme le martyr de la fidélité domestique. C'était cependant la seule notion géographique, politique ou morale, qui fût parvenue, au sujet de la grande ville, à la connaissance des sages de Saint-Léonard. Aussi tous ses soins, toute son intelligence, tout son loisir, les employa-t-il à se garder. Il ne fit connaissance avec personne; il se trouvait en pays ennemi, toujours armé en guerre. Il n'avait d'autre bonheur que d'aimer les amis de son maître et de leur dire en passant quelques mots profonds. On pense bien qu'avec ce dédain de tous, avec son honnêteté inébranlable et sa fidélité absolue, il devint bientôt la haine du portier, la bête noire des marchands du voisinage, et qu'il joua admirablement, au milieu des cuisinières de la maison, le rôle du lépreux de la cité d'Aoste. Mais il s'en moquait comme de l'an quarante, disait-il.

Le reste de son temps, il le passait à tenir l'appartement reluisant à l'œil comme les armures des *Burgraves* de Victor Hugo, à philosopher à part soi sur la destinée des choses de ce monde, sur les injures que le temps apporte aux casseroles les plus solides, aux couteaux les mieux affilés et aux voies de bois les mieux garnies; à formuler innocemment des inductions sur les cachets et les adresses des lettres que recevait son maître; enfin, à recueillir des bribes de grandes pensées dans les journaux que le hasard lui apportait chaque matin. On devine que les plus grandes de ces pensées étaient pour lui les nouvelles des meurtres, vols, incendies, arrestations, qui prouvaient jusqu'à l'évidence la profondeur de son idée sur Paris, caverne de voleurs.

Grand-Jacques m'avait précédé sans mot dire à travers le corridor. Arrivé au milieu de la salle à manger, il réfléchit sans doute que je n'avais pas payé aussi généreusement que d'habitude son droit de *portage*, que j'avais été bien avare de mes paroles; il se retourna et me dit :

— Mais vous connaissez les êtres aussi bien que moi, et on ne se perd pas ici comme dans la forêt de Boulogne. Encore ça dépend;

vous, vous ne vous perdriez pas dans la forêt de Boulogne, monsieur Dominique?

— Parbleu, Grand-Jacques, depuis Echinghem jusqu'au Heurtevent, et depuis le Chien-Jaune jusqu'à Wirwignes, il n'y a pas un buisson derrière lequel je n'ai cherché des fraises de bois, des framboises et des mûres sauvages.

— Et moi aussi, — et une bouffée de sang chaud lui montait du cœur à la figure en souvenir du bon pays, — moi aussi j'y ai passé bien souvent, dans la forêt, sans comparaison. J'y ai mené souventes fois les vaches à clochettes de M. Deschamps, le garde général, un bien brave homme. J'y ai encore passé l'été dernier en allant à Wierre-aux-Bois. Eh bien, monsieur Dominique, les fraises et les framboises étaient toujours aussi bonnes qu'au temps passé. On dit pourtant qu'il y a, comme ça, une maladie sur les légumes et sur les fruits. Mais le mal ne tombe que sur ceux que l'homme cultive; sa méchanceté lui descend par les mains et envenime la terre; tandis que les fruits que le bon Dieu sème lui-même et qu'il cultive tout seul, ceux-là, le mal ne les atteint pas.

Ses bons petits yeux, qui étaient devenus presque brillants, se fixèrent sur les miens; il se trouvait si heureux d'avoir pu ouvrir, vis-à-vis d'un ami, son cœur si simple! Il resta un instant tout ému d'avoir revu par l'imagination ces arbres si verts et ces sentiers perdus dans les bois, et les vaches à clochettes, et les buissons de framboisiers, et les courses vagabondes de la douzième année. Puis il secoua la tête, et, quand il m'eut mené devant la porte du cabinet de son maître, il me salua en silence. Il s'en alla remettre un verrou qu'il avait oublié. Les voleurs de Paris sont si malins! On ne sait jamais par quelle diable de petite fente ils ne s'introduisent pas.

Je frappai.

— Entrez, répondit-on.

II

Don Quichote.

Charles de Lignières travaillait à sa toilette avec un soin minutieux. Il se retourna à demi, agita la tête en me souriant, et vivement, comme un homme qui ne veut pas être interrompu, il se replaça devant la glace pour y continuer le travail commencé; un véritable travail, en effet, et je n'en revenais pas de voir le sérieux qu'il mettait à une telle futilité, lui, le jeune homme grave et pieux, le sage et le

chrétien dont l'élégance simple et sans prétention était proverbiale parmi nous.

C'était pourtant toujours le même Charles de Lignières, la même apparence forte et virile, mais élégante dans sa force et fine dans sa virilité. C'était toujours cette limpidité, cette puissance mystérieuse et cette candeur attractive d'expression que le Seigneur accorde à ceux de ses enfants qui lèvent souvent leurs regards vers lui. Je reconnaissais le même calme avec la même vivacité; singulier mélange, du reste, que nous expliquions en lui affirmant qu'il portait dans ses veines l'union mal combinée du sang flamand et du sang espagnol. Charles faisait alors une légère grimace, car il avait une rare antipathie pour les races méridionales : il était, disait-il, franc Picard, de noblesse de marche, des marches du Ponthieu, depuis la seconde invasion germaine. Il reconnaissait cependant que nous pouvions avoir raison; et quand, sur nos instances, il nous racontait quelques-unes des chroniques de *son sang*, il nous parlait souvent d'une dame espagnole qu'avait épousée messire Jean-Marie, un de ses ancêtres, et qui était connue dans les traditions de sa famille sous le nom de la *Dame aux yeux de velours*. Beaucoup de ses instincts, et la plupart de ses traits, rappelaient le souvenir de cette aïeule.

Sa figure expressive, qui traduisait dans leurs plus délicates nuances toutes les émotions de l'âme, se rapprochait certainement du type de la race espagnole, mais agrandi par une haute intelligence, et comme apaisé par les habitudes de la pensée chrétienne. Ses cheveux noirs et fins retombaient, avec une certaine coquetterie, de chaque côté d'un front haut, légèrement proéminant à l'extrémité supérieure. La réflexion, et quelques heures de lutte douloureuse, mais victorieuse, contre les tentations de la jeunesse y avaient déjà dessiné quelques-unes de ces rides droites et légères qui sont les cicatrices des blessures qu'on reçoit aux champs de bataille de la pensée et de la vertu. Ses yeux étaient noirs et doux, comme l'avaient été, disait-on, ceux de la *Dame aux yeux de velours*. Dans le coin de ces yeux dormait généralement une petite ironie joyeuse, inoffensive, et presque toujours ils vous regardaient avec le mélange de la timidité mutine de la jeune fille et de la franchise candide de l'adolescent; mais parfois aussi se réveillait en eux la fierté des vieux seigneurs, l'indocilité sauvage des batailleurs des marches. Les longs poils frisés de sa barbe noire, qu'il abandonnait à tous leurs caprices, encadraient d'une originale façon l'ovale de son visage, et ses petites moustaches, qu'il retroussait soigneusement, lui donnaient un singulier air de ressemblance avec les seigneurs à collerette du temps de Louis XIII. Pour le reste, dans sa haute taille, ses épaules larges et son corps robuste, il offrait toute l'apparence d'un homme du Nord.

Oui, c'était bien le même Charles de Lignières; et il n'y avait rien de changé non plus dans son cabinet de travail, dans cette petite chambre blanche, chaude et calme, élégante et simple, qui était pour Charles presque une compagne, une compagne vivante et respectée. Que de fois, à la tombée du soir, quand je venais l'attendre, ne m'avait-elle point parlé avec cette voix mystérieuse du foyer domestique, et ne m'avait-elle pas raconté l'âme du maître, la vaillante épopée de la chasteté chrétienne! Maintenant encore, dans le grand soleil, elle me redisait les mêmes choses; elle avait conservé son caractère, ses livres et ses fleurs, les signes du penseur et du poëte. La bibliothèque occupait les deux tiers des lambris, les fleurs perchaient un peu partout. Du côté de la fenêtre se trouvaient deux larges parois occupées, l'une par une statuette de Jeanne d'Arc, l'autre par une panoplie. Quelques pistolets de modèle antique, aux crosses curieusement incrustées, quelques vieilles épées; les unes armées de coquilles et robustes comme les capitaines des grandes guerres d'autrefois, d'autres, à la garde d'argent, flexibles comme les roseaux des marais et élégantes comme les nobles du dernier siècle; une masse d'armes qui avait la prétention d'avoir effondré maintes têtes d'Anglais sous les yeux de du Guesclin, tels étaient les plus remarquables objets de la panoplie. Entre cette paroi et le côté droit de la cheminée en marbre blanc se trouvait une grande table chargée de papiers, de cahiers, de feuilles à moitié couvertes d'écriture. Au-dessus, presque en haut du lambris, étaient attachés un crucifix et une image de la sainte Vierge. Ces objets étaient anciens dans la famille de Lignières, et à chacun d'eux se rattachait une légende. Le crucifix, selon la tradition, avait été fait par un aveugle, un *imagier* flamand du seizième siècle; il était d'ivoire; le temps avait jeté sur lui son reflet d'or et l'avait enveloppé d'une sorte de vie, de cette apparence d'existence qui semble animer pour un instant encore le corps que l'âme vient d'abandonner. L'écu « d'argent, à la bande de gueules, » lui servait de piédestal, et tout autour de ce piédestal courait la grande devise des Lignières, « Hault et Droict, » devise à laquelle ils n'avaient jamais manqué, même quand la Providence les avait jetés du haut en bas de l'échelle sociale. Pour la Vierge, c'était une de ces Madones bysantines, peintes sur cuivre avec un art naïf, en même temps que singulier, et dont tous les traits, tous les détails, ressortent si vivement sur un fond rouge ardent parsemé d'étoiles d'or. La « Vierge noire, » ainsi appelait-on celle que représentait ce tableau, avait donné à un grand nombre des ancêtres de mon ami des marques d'une protection miraculeuse, et elle jouait un grand rôle dans la vie journalière de Charles lui-même.

Je m'avançais afin de regarder, pour la millième fois peut-être, ce portrait, dont l'expression, moitié grave comme celle d'une matrone,

moitié timide et naïve comme celle d'une toute jeune fille, me frappait toujours d'une admiration profonde, lorsque Charles se tourna vivement vers moi :

— Eh bien, me dit-il avec un sourire joyeux et en me tendant affectueusement la main, ne suis-je pas bien beau pour faire honneur à mes amours?

Je me reculai avec quelque étonnement :—Je croyais, lui dis-je, que vous n'aviez pas d'autre amour que la Vierge noire?

— Ah! ma douce Dame, ma Vierge bien-aimée! Et il jeta sur elle un regard aussi tendre, aussi candide que le regard de l'enfant qui embrasse sa mère. Puis, subitement, ses yeux devinrent tristes : — Oui, c'est presqu'une infidélité. Vous m'avez tout attristé, mon ami. Vous connaissez ma méchante et mobile imagination. Il fit un pas vers la fenêtre, et resta quelque temps l'œil fixé sur le ciel bleu. — Allons, dit-il en se retournant, ce n'est pas bien criminel après tout.

— Voyons, mon cher Charles, vous abusez du mystère aujourd'hui. Mais c'est fini, ma patience est à bout; vous avez jusqu'ici excité ma curiosité au plus haut point par vos réticences, et vous m'avez toujours promis qu'au premier beau jour de grand soleil vous me raconteriez l'histoire de votre cœur. Pourquoi cette condition? je n'en sais rien; mais le jour est enfin venu, comme disent les romantiques; je m'installe céans, et ne vous lâche point jusqu'à ce que vous m'ayez livré mon histoire.

— C'est que ce n'est pas une histoire joyeuse, mon ami, quoiqu'elle soit bien simple, et j'ai besoin de toute cette joie du dehors pour n'être pas trop triste en vous contant ces folles rêveries. Pourquoi vous refuserai-je cela, à vous, mon cher Dominique, mon meilleur ami? Soit, continua-t-il après un moment de réflexion, mais c'est bien long; il est vrai que je n'ai pas absolument affaire avant quatre heures. Puis, vous savez que ces choses qui me touchent si intimement m'émeuvent fort, et je suis tout effrayé pour mon bavardage, que vous appelez ma rhétorique, de votre puritanisme de critique.

— Allez, mon cher Charles, dis-je en prenant un cigare que me tendait un chiffonnier de bronze et en me prélassant dans un fauteuil. Je sais que vous êtes sincère dans votre phraséologie, puis elle me plaît. Vous voyez que vous n'avez rien à refuser à un homme d'aussi bon goût. Je vous promets que je ne me permettrai ni le moindre sourire ironique ni la moindre interruption.

III

LES AMOURS DE DON QUICHOTE.

— Vous aviez raison, me dit Charles en s'asseyant, quand vous me disiez tout à l'heure que là était mon véritable amour. Oui, c'est la Vierge noire qui a été ma vraie mère, mon institutrice et ma compagne. Tout enfant, m'a-t-on dit, je la regardais d'un œil fixe et souriant, sa vue était le plus gracieux de mes jouets et le plus sûr remède à mes larmes. Plus tard, quand j'entrai dans ma seizième année, — je ne suis pas un poëte bien précoce, mon ami, — je m'aperçus que le ciel était bleu; alors aussi pour la première fois je vis, — pourquoi ne le dirais-je pas? — que les femmes étaient belles et gracieuses. Je sentis mon cœur se soulever un peu, comme tiré hors de son nid habituel et tranquille par quelque féerie inconnue. Je courus vite auprès de ma Vierge, je la regardai bien longtemps, et j'y revins toujours quand les mêmes rêveries m'entraînaient vers les molles langueurs de l'adolescence. C'est qu'elle m'avait appris ce que valent toutes ces tendresses qui parcourent au printemps les vallées et les plaines. Ce fut en regardant ses yeux si purs, en songeant à ses douces vertus, que je fus instruit de la chasteté. Bien souvent aussi, dans cette solitude où je suis, je l'interroge et je tiens mes yeux fixés sur elle; il me semble alors qu'elle me parle avec cette douce simplicité et cette grandeur profonde de la matrone chrétienne, pleine d'années, de réflexions et de vertus. Ce qu'elle me dit, je ne saurais guère le redire; mais elle m'a appris le grand mystère de cette vie, et je sais d'elle que la pureté est la vraie poésie, la vraie fierté et la dignité de l'homme. Elle est devenue pour moi, la « Douce Dame », ce qu'elle était pour les poëtes du Moyen-Age, la mère partiale, la sœur toujours bonne, la fiancée comme idéalisée par l'absence; elle a pris mes rêveries et les a revêtues de son manteau aux étoiles d'or. Et pourtant je n'ai jamais pu vaincre pour elle cet autre amour, continua-t-il en levant le bras vers le haut du ciel, ou plutôt cette nature si pauvrement impressionnable, ces nerfs toujours soulevés, enfin tout ce qui me rend si joyeux dans la lumière vive, si amoureux du grand soleil. C'est là mon secret, mon cher Dominique.

Il resta un instant la tête penchée sur sa poitrine, la main gauche appuyée sur sa table de travail; puis il secoua le front et me tendit la main en me disant encore avec un sourire vague et presque triste : Cela est bien long, mon ami!

Je lui fis un signe de tête amical et je pris sa main, que je serrai d'une façon expressive.

— Vous le voulez donc bien! soit. — Vous m'avez rarement vu dans mes plus tristes moments, mon cher Dominique, car je suis presque toujours à Saint-Léonard à cette époque de l'année. Mais, quand vient l'automne, le commencement de l'hiver, et que le soleil s'en va, il me semble que tout mon bonheur s'en va avec lui. Je ressens en moi des abattements mystérieux, des craintes indéfinissables. Ce que je crains, je ne le sais, je ne puis le dire, il me semble néanmoins que jamais plus je ne rirai et que je ne serai jamais plus heureux. Mes prières ne montent vers Dieu qu'entourées de larmes; et j'ai beau faire, essayer de rire, chanter, me distraire : mes chansons sont amères, mes rires sont nerveux, les grandes salles de Saint-Léonard me les renvoient en échos funèbres. Tout, hommes et choses, tout est sec, fade, sans espérances. Je ne sens aucun *allèchement* ni en moi ni autour de moi; me comprenez-vous?

Enfin, mon ami, vous avez parfois éprouvé peut-être ces affreux cauchemars du demi-sommeil? Vous avez senti le sommeil venir peu à peu, la torpeur gagner petit à petit vos membres et les facultés de votre intelligence. Puis bientôt vous êtes presque complétement vaincu par l'inertie, vous sentez tous les ressorts de la vie alourdis et enchaînés les uns après les autres par le repos. J'éprouve des choses analogues quand l'automne s'avance. Je me sens tomber dans le noir, dans le vide, dans le froid, et je reste engourdi comme si je ne devais jamais plus voir le soleil.

L'hiver, je suis moins malheureux, car je suis franchement malheureux. Je ne crains plus d'avoir froid, car j'ai froid; je ne crains plus le noir, car je suis dans l'obscurité. J'ai vu disparaître ce vague, ces vapeurs indécises à travers lesquelles nous apercevons le malheur de loin, et qui pour moi, pour tout le monde, je crois, rend l'attente du mal plus douloureuse que le mal lui-même. Je suis alors comme endormi.

Vous rappelez-vous cette admirable, si suave et si simple description de la *Saison qui est tant belle*, dans les premières lignes du poëme de Partonopeus de Blois? Vous rappelez-vous surtout ces quelques vers qui la terminent. J'ai, vous le savez, la plus méchante mémoire du monde; néanmoins je ne les ai jamais oubliés, tant et si souvent ils ont bercé mon cœur, qui s'obstinait à reconnaître en eux des chants de sa patrie, presque des souvenirs d'enfance.

« Euriel (le loriot j'imagine) Euriel chante doux et bas; bien des gens l'écoutent qui ne le comprennent pas. Vivement et doucement, sans cri, il murmure sa suave mélodie. Il chante les amours lointaines et remémore les

douces douleurs; cœur qui va vite et vite revient, profonds pensers, et longs soupirs. Cette chanson je l'aime et je la hais; car ennui elle me donne et consolation; consolation, de me rappeler mon amour, ennui, de penser que je l'ai perdu. »

Moi, je n'ai pas d'amour, et j'espère que le Seigneur aura assez pitié de moi pour ne jamais me laisser me courber sous de telles lois. Il accordera cela, je le lui ai bien souvent demandé, au sang de tant de mes pères qui a coulé pour lui, à cet amour pour ses enfants malheureux, à cette haine pour ses ennemis, qu'ils m'ont légués comme le meilleur de leur héritage; il l'accordera surtout aux prières de ma mère qui est là-bas le modèle de la veuve chrétienne des anciens jours. Pourtant, chose étrange! moi qui suis sans tendresses, j'éprouve au printemps les mêmes sentiments qu'Euriel, le chantre du triste amour, faisait naître dans le cœur du trouvère. Je l'aime et je le hais, ce printemps; il me donne à moi aussi ennui et consolation. Je l'aime, parce qu'il est beau et brillant, parce qu'il m'entraîne presque dégagé de mon corps vers les régions mystérieuses, dans la patrie de mon bien-aimé soleil. Je le hais, parce qu'il endort ma volonté et qu'il fortifie mes sens, parce qu'il ouvre mon cœur tout entier à ces molles rêveries qui sont la poésie menteuse et la première victoire de la volupté.

Aussi j'ai eu beau faire, toujours, depuis la seizième année, il me faut recommencer les mêmes luttes en présence des mêmes tentations.

Quand, à côté des feuilles pourries que l'automne avait jetées à bas des buissons, j'ai vu les petites pointes vertes des herbes nouvelles dresser leurs fines arêtes dans les longues prairies qui bordent ma chère Liane, toujours j'ai ressenti en moi des sentiments différents, mais aussi vagues et aussi indéfinissables que ceux qui m'avaient rendus si malheureux à l'automne. Pourtant je vous assure, mon ami, que souvent, me défiant de mon imagination, je me suis enfermé dans ma chambre pendant bien des jours loin du soleil. Mais c'était en vain. Dès l'aube, les oiseaux venaient babiller autour de la fleur nouvelle, ils semblaient me railler, moi qui ne voulais pas la voir. L'air frais et vif profitait de toutes les croisées entr'ouvertes pour venir me tenter; et, jusque sur les toits de chaume des étables de la ferme, l'herbe reverdie venait poursuivre mes regards et m'apprendre, à moi qui le sentait bien et qui ne voulait pas le savoir, que le printemps était ressuscité.

Le séjour de Paris même ne me sauve pas. Quand les feuilles des lilas poussent dans ce bosquet en bas de ma fenêtre, quand les feuilles de ces marronniers que vous voyez là contre le mur brisent leurs bru-

nes enveloppes, en moi aussi il se fait quelque révolution et il se brise quelque enveloppe. Oui, et à côté de mes tristes pensées de l'hiver, il pousse vraiment dans mon âme quelques pointes de poésie nouvelle, fraîche et vigoureuse, qui célèbrent, à leur façon, le soleil renaissant. — Ne vous moquez pas de moi, je vous dis, comme je puis, ces bizarres choses.

Je sais alors ce que tout cela veut dire. Je sais que la lutte de la chasteté et de l'abnégation contre la volupté et la poésie de la nature va recommencer.

Je prie pendant de longues heures, et tantôt je lis les plus douces choses qui aient été écrites sur l'amour de Dieu, tantôt je pense aux souffrances que le Seigneur Jésus a souffertes pour nous sur la croix. Puis, je me jette avec une ardeur fiévreuse dans le travail. Je vais visiter plus fréquemment les pauvres, qui n'ont pas le temps de savoir, eux, que les feuilles sont revenues, et je m'en vais dans les cimetières réfléchir avec ceux-là pour qui le soleil est à jamais éteint. Tout cela est trop souvent inutile. A travers les fenêtres du pauvre, j'aperçois le ciel bleu, et sur les tombes je vois les marguerites. J'ai lutté en vain.

Un beau matin, je me lève et je découvre en moi cet homme nouveau que j'ai tant redouté. Je trouve le soleil étendu sur mon oreiller, c'est lui qui m'ouvre les yeux, et il est entré dans mon sang.

Je cherche partout ce soleil, le grand air, le ciel bleu. Je les cherche pour en jouir, pour leur faire parler de Dieu; et c'est le Seigneur, croyez-le, non l'amour, qu'ils savent le mieux chanter quand les hommes leur laissent dire leur vrai langage. Je me sauve ainsi dans les bois des environs de Paris, comme pour retrouver au milieu de cette atmosphère d'herbes et de fleurs nouvelles le calme et la fraîcheur de mes idées; j'y pense à l'avenir, à cette grande idée que nous poursuivons, à la gloire du Christ, pour laquelle nous travaillons à nos meilleures heures, comme des hommes libres, et à laquelle eux, ciel et terre, ils travaillent jour et nuit comme des esclaves. Je me sens plus grand qu'eux, et mon âme s'élève en se purifiant. Je songe aux choses du passé, aux vieux chevaliers, mes ancêtres; je me dis que nous, ainsi qu'eux, nous aurons une croisade, nous aurons le grand combat de la société chrétienne contre la barbarie matérialiste, et ces pensées-là encore me retrempent et me font vigoureux.

Puis, je me couche au milieu des touffes d'herbes, au grand soleil, la tête abritée par un buisson de chèvrefeuilles. J'entends mille bruits confus; et ils réveillent au fond de ma mémoire bien des générations de pensées qui s'y étaient endormies au milieu des joies de ma douzième année.

Tous les tableaux du passé se reforment pièce par pièce et se colorent avec leur couleur si nette, si claire, si réjouissante, avec ces

tons calmes et caressants que la mémoire de l'homme prodigue toujours à ses souvenirs d'enfance. Le moindre bruit qui vient du bois ou de la plaine, bruit du vent, de l'homme ou des animaux, rend ainsi sonores toutes ces harmonies que je croyais oubliées. — Oui, chante, mon garçon, toi qui casses les branches dans le bois! C'est ainsi que chantait Grand-Jacques quand j'allais le voir ébrancher les saules au bas du pré Flori. — Oui, agite ta clochette, mon gros bœuf tacheté qui happes les feuilles tendres sur la lisière de la forêt! C'est ainsi que Brunain, la maîtresse-vache, remuait sa cloche en rentrant triomphalement à la ferme à la tête de ses compagnes beuglantes.

Et ainsi, et encore, et toujours.

Puis le sommeil me gagne. J'ouvre mes yeux à moitié alourdis; à travers les branches du buisson, je vois cent yeux bleus qui me regardent. « Vous êtes plus bleus et plus profonds que les yeux de Laure et d'Héloïse, petits morceaux du ciel découpées par les feuilles! C'est vous seuls que j'aime; il y a bien longtemps que je vous ai vus pour la première fois à travers le feuillage de Saint Léonard, et que, pour la première fois aussi, je vous ai donné mon cœur! »

Que vous dirai-je, mon ami? tout le reste est ainsi. Et je rentre le soir chez moi avec l'esprit plus calme, le cœur tranquille, l'imagination purifiée. Je comprends alors la vraie et sublime signification de toutes ces aspirations vagues, de ces rêveries nuageuses, de ces mélancolies pleines de tant de malaise. Je me dis, et la Vierge noire me l'a répété bien souvent, que ce sont les rayonnements des joies du paradis, mais obscurcies, détournées de leur sens par la faiblesse de nos âmes. Puis la lutte cesse, et je jouis dans le calme de mon soleil et de l'été.

Il y avait dans toutes ces impressions de touchantes vérités qui me frappaient par leur originalité et leur naïveté, malgré leur langage orné et d'apparence prétentieuse. Mais Charles enveloppait toujours de ce style les narrations dont ses croyances ou son cœur étaient le sujet; et nous savions tous que ce langage était la formule nécessaire de ses sentiments. Il ne cherchait ni phrases ni figures; seulement ses impressions se présentaient vivement à son imagination, presque rudement aussi et douloureusement. De tels discours étaient toujours, en effet, accompagnés de quelques mouvements de fièvre, et suivis de quelques minutes d'affaissement. En ce moment, sa voix était devenue plus rauque, ses yeux perdaient peu à peu cette flamme qui les rendait presque fatigants à voir, et, à sa main tremblotante, à sa poitrine qui se soulevait, je devinai facilement un abattement momentané. Je me levai et me promenai quelques minutes de long en large dans sa chambre, regardant, sans les lire, les titres des livres.

— Voyons, mon bien cher Charles, lui dis-je en venant reprendre

ma place, je veux être sans pitié pour vous; je comprends quelque peu ce besoin de lumière que vous appelez solennellement votre amour pour le soleil, mais je vous avoue que j'ai cherché en vain dans toutes vos confidences pourquoi, aujourd'hui, vous cherchez si particulièrement à lutter d'éclat avec votre astre.

— Tout simplement, répondit Charles en souriant, parce que c'est aujourd'hui le jour de la Saint-Jean, jour pour lequel je professe un culte superstitieux et qui est, à mes yeux, la fête du soleil et la splendeur de l'été. Ah! vous ne connaissez pas encore toutes mes folies. Le Moyen Age ne vous a-t-il pas dit que les esprits reviennent sur la terre deux fois par an? Mais ceux qui reviennent à la Toussaint sont les esprits de l'hiver, ils sont créés par les imaginations de l'automne, au milieu des orages, sous l'influence du vent violent qui crie dans les ruines, qui souffle dans les volets mal fermés, et qui grince par la voix des vieilles girouettes. Aussi ce sont des esprits sombres, les fantômes, les larves, les âmes en peine, les loups-garous, les hallequins, etc. Ceux, au contraire, qui s'ébattent pendant la nuit de la Saint-Jean sont les esprits nés au printemps dans les imaginations juvéniles, bienveillantes et légères. Ce sont les âmes des fleurs, les émanations de l'aube, vivantes et enveloppées dans leurs tuniques bleuâtres aux franges d'or; ce sont les courtisans de la reine Mab, les lutins joyeux qui dorment dans le calice des chèvrefeuilles et qui s'abritent pendant les chaudes ondées du joyeux mai sous les feuilles des roses blanches; c'est Obéron, Fleur de Rosée et les autres. Ne faut-il pas que, moi aussi comme eux, je sois beau pour courtiser dans son déclin ce soleil, mon amour, dont ils célèbrent l'aube triomphante? Sérieusement, continua-t-il en abandonnant le ton de l'ironie, je ne sais comment cela se fait, mais je ne me suis jamais réveillé triste ce jour-là. J'ai toujours été vif, allègre, voyant tout en rose. J'ai les nerfs plus souples, la tête plus fraîche, le cœur meilleur et plus aimant. J'ai l'intelligence plus nette aussi, je vois plus clair, plus loin en moi, autour de moi; il me semble que j'aperçois plus facilement tous les ressorts de la nature humaine, et le côté dramatique des choses me saisit avec une vivacité singulière. Oui, aujourd'hui, je serais bien malheureux d'être triste. — Mais, il faut que vous m'excusiez, mon ami, voici le temps d'achever de m'habiller; cette longue conversation m'a mis en retard, je vous laisse avec mes livres, ce sont eux que vous étiez venu voir, n'est-ce pas?

Et, me faisant un petit mouvement de tête plein d'une grâce affectueuse, il s'en alla dans son cabinet de toilette.

Il en rouvrit bientôt la porte : — J'ai un remords de vous abandonner, mon ami; vous m'excusez, n'est-ce pas? Je vous laisse mon esprit et mon cœur, faites-en ce que vous pourrez, je n'en ai pas besoin

pour achever ma toilette. En tous cas et quand même, tout cela est à vous, vous le savez.

Et il disparut; il me laissait en effet l'esprit tout rempli de lui, de ses émotions, de ses idées. C'était l'influence qu'il exerçait fréquemment sur moi comme sur la plupart de ceux qui l'approchaient. Les confidences qu'il venait de me faire, pour la première fois bien complètes, jetaient encore une nouvelle couleur sur ce caractère original, et la préoccupation où m'avaient jeté ses pensées m'ôtait toute envie d'aller feuilleter ces livres que j'étais venu si joyeusement visiter. Je le revoyais toujours le même depuis la pension où nous nous étions trouvés ensemble jusqu'à ce Cercle où nous nous rencontrions presque tous les soirs, et où il nous montrait de sa nature des côtés moins gracieux sans doute que ceux qu'il venait de développer devant moi, mais tout aussi originaux, aussi rares et aussi vivement accusés.

Ce Cercle dont je parle s'était formé, par hasard, dans un grand café du faubourg Saint-Germain. Il ouvrait les plus larges bras à tout venant, aussi renfermait-il des caractères, des opinions de toute nuance, des positions de toute espèce. Les professeurs socialistes, les employés démocrates, les médecins matérialistes, y étaient en grand nombre, et toutes les variétés du faux libéralisme s'y trouvaient brillamment représentées. A côté de ceux-là, qui faisaient profession d'impiété souvent et parfois de libertinage, se rencontraient quelques jeunes étudiants de la bourgeoisie qui n'avaient point perdu le souvenir des leçons maternelles, quelques graves esprits qui ne désespéraient ni de la patrie ni de la liberté, quelques artistes, quelques gentilshommes, tous défendant à des points de vue divers la cause de la royauté et du catholicisme. On conçoit quelles luttes, quelles scènes devait produire le choc de ces théories si opposées, de ces instincts si différents, et de ces doctrines qui couraient avec une égale ardeur à des conclusions si contraires. Charles était venu dans ce Cercle, poussé par l'idée d'un devoir pénible, mais nécessaire à remplir. Il savait bien que son cœur et son esprit seraient mis à de rudes épreuves; mais il pensait que sa vocation l'appellerait tôt ou tard à parler au monde, et il se disait que ce n'était pas au milieu des habitudes intimes de la vie de famille qu'il apprendrait à connaître ce monde. Il ne voulait pas pour lui-même de l'expérience de la vie, mais il avait voulu la voir chez les autres, étudier les passions dans les cœurs passionnés; il était ainsi venu dans nos réunions; il savait que là, à côté de ses amis, il trouverait ceux qu'il voulait regarder en face et analyser. Mais ceux-là n'avaient point tardé à le poursuivre de leurs attaques.

Il était franc, droit et fier; la clarté avec laquelle la vérité se montrait à lui, le tourment intérieur qu'elle lui faisait éprouver jusqu'à ce

qu'il l'eût démontrée, ne lui permettaient de cacher ni ses doctrines ni ses idées, et ces doctrines, ces idées, qui sortaient toutes d'un cœur religieux et pur, n'étaient point de celles que nos adversaires pouvaient comprendre et admettre. Je n'oublierai jamais ses premières et charmantes naïvetés, en présence de ce monde dont il ne connaissait encore que l'analyse grammaticale. Pauvre cœur, qui était toujours resté dans la serre chaude du foyer domestique, fraîche intelligence qui s'était développée à la douce chaleur de la philosophie catholique, gentille et chaste imagination qui n'avait jamais cherché dans chacune des poésies de la nature qu'autant de degrés pour arriver aux pieds du Père céleste! combien je le vis s'étonner et souffrir en présence des premières railleries qui accueillirent les élans de son ardent amour pour le bien et de son enthousiasme pour la beauté morale! Puis il entendit toujours revenir les mêmes plaisanteries grossières, les mêmes incrédulités niaises, les mêmes théories vulgaires et bornées. Il se tut alors, écouta les railleries en souriant, et laissa passer, sans stigmates, les bons mots les plus rebattus, les doctrines les plus libertines, les préjugés les plus ridicules sur la morale générale et la philosophie de l'histoire. Il perdit peu à peu l'apparence de la naïveté; mais il avait encore conservé tout entières cette hardiesse, cette chaleur, avec lesquelles il s'élançait toujours à la défense de ce qui touchait de près ou de loin à ses croyances religieuses. C'était ce qui vivait le plus énergiquement en lui, c'était son unique amour et la mesure de ses affections que cette splendeur de la vérité catholique. De là, sans doute, venait son hostilité presque extravagante contre la politique protestante de l'Angleterre et les hypocrisies de la démocratie; de là venait son amour pour la Pologne, pour la Suisse, pour l'Irlande surtout. Il souffrait pour cette pauvre nation; il l'aimait avec le dévouement d'un fils et l'enthousiasme d'un poëte. Il semblait d'ailleurs que toutes les épées qui se levaient des quatre coins de l'horizon contre l'immense république chrétienne venaient réunir leurs pointes en son cœur, et tous les sarcasmes qui pleuvaient sur elle le déchiraient personnellement dans son propre orgueil.

Il n'était pas toujours ainsi cependant, enthousiaste et exalté; ce cœur confiant, cette nature originale, étaient unis à une raison énergique, à une intelligence que n'étonnaient pas les plus mystérieux problèmes de la philosophie et de la vie de ce monde. Nous savions aussi que cette exaltation n'était pas de la simple rhétorique, et il n'avait pas hésité, lors de la guerre du Sunderbund, à aller se battre dans le Valais en compagnie des montagnards de la vieille Suisse. Pour moi, qui avais cependant longtemps vécu dans son intimité, je n'étais pas encore arrivé à découvrir la loi de ce mélange de l'homme du Midi et de l'homme du Nord, du gentilhomme et de la jeune fille, du poëte

et du philosophe. Je savais que son instinct était sûr et droit, son intelligence profonde et sensée; mais je savais aussi que son imagination vive et indocile l'entraînait facilement à la poursuite de tout projet qui se présentait avec une apparence noble et grande. Que pouvait faire une telle généreuse et ardente nature dans une société comme celle-ci? Je ne pouvais guère le prévoir, mais je pensais qu'il était destiné à bien souffrir, le pauvre cœur sensible, crédule et dévoué.

Ma figure portait sans doute la trace de ces lugubres idées quand Charles sortit de son cabinet de toilette, car le sourire joyeux qu'il jeta sur moi disparut instantanément. Il s'approcha vivement :

— Je ne vous ai pas fait trop attendre, mon ami? Il paraît que ni mon esprit ni mon cœur n'ont su vous fournir une gracieuse société? Avez-vous quelque ennui, mon vieux camarade, où je puisse vous être de quelque utilité? Non. Je respecte vos pensées. Voyons, voulez-vous que je vous tienne compagnie fidèle; je me débarrasserai de l'invitation que j'ai? Non encore. Allons, mon cher Dominique, ne soyez pas triste dans un pareil jour.

Il me regarda encore avec une légère moue; puis, voyant mon front se dérider, il me prit la main et la serra.

— Il est horriblement tard, reprit-il, en tirant la sonnette.

Grand-Jacques arriva; il m'envoya un petit signe de tête affectueux et se tint roide en attendant l'ordre de son maître.

— Vous allez vous habiller, Jacques; vous porterez cette lettre chez monsieur le marquis de Bruneu, et vous me viendrez rejoindre chez madame la baronne de Rouchinghem.

Le premier mouvement de Grand-Jacques fut, comme toujours, un mouvement machinal d'obéissance. Puis une réflexion le saisit :

— Monsieur Charles, sauf votre respect, m'est avis que je ferais bien tout de même de mettre ma grande houppelande de livrée avec les boutons d'argent, parce que madame la Baronne ne peut pas souffrir ma petite veste, même celle des dimanches. Elle dit comme ça que j'ai l'air d'un singe avec; et elle me demande si les chiens n'aboient pas contre moi, et comment les sergents ne m'empêchent pas de me promener avec des habits qui font le scandale des gens de goût, comme elle veut bien dire. Il est vrai qu'il fait une satanée chaleur dans ce gueux d'endroit; mais...

— Habillez-vous comme vous voudrez, mais hâtez-vous.

— Merci bien, monsieur Charles.

— Parbleu, dis-je à Charles en souriant, quand Jacques eut disparu; je comprends définitivement ce que signifient ces moustaches retroussées en *accroche-cœur*. J'imagine que ces merveilleux crocs sont aiguisés à l'intention de madame de Rouchinghem. Je vous parie que le soleil s'en va pâlir de jalousie, et que la vénérable Baronne, malgré ses soixante-quinze ans, vous a pris le cœur.

— Dites à cause de ses soixante-quinze ans, mon cher Dominique, et vous aurez raison. Je me laisse aller à une sorte de douce affection pour une femme, qui a les qualités de la femme sans en avoir les dangereux attraits. Madame de Rouchinghem me traite moitié en enfant, moitié en jeune homme; elle me montre qu'elle s'intéresse à moi; elle me parle des choses que j'aime et m'en fait parler; elle me force à lui raconter mes petits ennuis; elle écoute mes projets, mes espérances; elle veut bien cacher pour moi les griffes de ses sarcasmes et ne me laisse voir que les plus élégantes et les plus originales qualités de son esprit. Moi, de mon côté, je pense vingt-quatre heures à l'avance au plaisir de la voir, je chantonne en m'habillant pour aller chez elle, et j'aime infiniment ses conversations sur le temps passé. Ne sont-ce pas des signes certains d'un cœur épris. Mais je laisse cette plaisanterie. Vous pensez bien qu'il n'y a là qu'une affection filiale. J'avoue cependant que madame de Rouchinghem est plus une femme pour moi qu'elle ne le serait pour un homme du monde, surtout pour un homme corrompu; vous savez combien la solitude conserve au cœur une sensibilité, une délicatesse singulières. Puis vous n'ignorez pas combien je suis entêté du respect de la femme, du désir de la protéger, de la servir. Vous devez être content de moi aujourd'hui, n'est-ce pas? J'ai défrayé bien docilement votre manie d'observation! Adieu. Je vous verrai sans doute ce soir au Cercle. Je n'ai pas besoin de vous dire que tous ces livres sont à votre disposition.

Arrivé à la porte de la chambre, il se retourna. — Adieu encore. Et il se baissa en se tenant en équilibre sur la pointe du pied pour arriver jusqu'à moi et me serrer la main.

Quelques instants après, Grand-Jacques ouvrit la porte toute grande pour se faire voir dans tout son lustre. Il avait endossé la redingote à livrée et la portait d'un air triomphant.

— Comment! mais vous allez mourir de chaleur, mon pauvre garçon!

— Ah! monsieur Dominique, je me trouverais plus à mon aise, voyez-vous bien, de suer toute la moelle de mes os, quitte à en devenir maigre comme feu cousin Cousinet. Vous vous en souvenez bien, de cousin Cousinet, vous l'avez vu à Saint-Léonard; vous disiez de lui que vous aviez toujours peur qu'il n'entre dans votre poche pour s'y reposer, et qu'il n'en puisse pas sortir, tant il paraissait faible. Mais pour sûr j'aimerais mieux tant suer, tant suer, que je deviendrais plus maigre que lui, plutôt que de me sentir toujours poussé dans la *poële à frire* par madame la Baronne. Mais, pour en revenir, monsieur Dominique, vous allez rester ici quelque temps, sauf votre respect? Les peaux des livres sont plus belles pour vous que la figure des jeunes filles, et ceux que nous venons de recevoir sont plus brillants que les

reines[1] à la procession des Rogations. Pour lors, monsieur Dominique, quand vous vous en irez, si c'était un effet de votre bonté, de ne pas laisser la clef chez le concierge. Ça n'est pas que je dis que ça serait des voleurs; je n'aime pas à dire tout le mal que je pense de mon prochain. Mais c'est si curieux, ils grimperaient ici avec leur satanée troupe de cuisinières pour critiquer les chaudrons, les planchers, le diable et son train. Je vous serai bien obligé de l'emporter; je ferai un temps de galop ce soir pour l'aller chercher.

— Je ferai cela, Grand-Jacques, comptez-y.

— Ah! vous êtes bien bon, monsieur Dominique.

Il souffla comme pour chasser un poids immense de sa poitrine; puis il me fit son salut solennel, tourna les talons et disparut en trottinant.

IV

COMMENT NOTRE HÉROS TROUVA CETTE HISTOIRE ASSISE SUR UN CANAPÉ ROUGE.

Madame la baronne de Rouchinghem demeurait rue de la Madeleine, 38. Charles de Lignières descendit la rue des Saints-Pères, joyeux et allègre comme s'il eût éte porté par les féeries de la Saint-Jean. Arrivé sur le quai, il traversa la chaussée de son pas le plus léger; le macadam, apaisé par une sécheresse de plusieurs jours, se conduisit honnêtement à son égard et ne souilla pas cette splendeur de toilette qu'il voulait conserver intacte. C'était l'habillement artistique de ses pensées joyeuses, et presque une caresse d'enfant qu'il voulait faire au soleil, son seigneur, et à madame de Rouchinghem, son amie. Il était en effet dans un de ces jours qu'il appelait lui-même ses jours de *cristal*, où surexcité légèrement et comme naturellement magnétisé, il voyait toute chose nettement, vivement, entourée, pour ainsi dire, d'une lumière douce, blanche et pure.

Il marchait le front penché, écoutant gaiement les douces promesses que lui faisait l'avenir, lorsqu'au milieu de la rue de la Madeleine, vis-à-vis la maison qui portait le numéro 28, poussé par je ne sais quelle inspiration, il releva subitement la tête. Il regarda à sa droite, au rez-de-chaussée; à sa gauche, au premier étage: ce qu'il vit donna un choc violent à son intelligence. C'était pourtant la plus simple chose du monde: une jeune femme assise sur le canapé d'un salon, un jeune homme accoudé à une des fenêtres de ce salon et regardant une autre femme accoudée, elle aussi, à une fenêtre vis-à-vis de lui.

[1] Jeunes filles qui sont chargées du soin de l'autel de la sainte Vierge et qui portent sa statue aux processions.

Les deux personnages, qu'il supposa être le mari et la femme, habitaient, nous l'avons dit, au rez-de-chaussée. Leur appartement paraissait se composer de deux chambres: l'une, le salon, avec deux fenêtres sur la rue; l'autre, avec une seule fenêtre et servant de chambre à coucher. On reconnaissait là, au premier coup d'œil et à chaque détail d'ameublement, ce caractère propre aux maisons meublées qui hébergent les riches étrangers. Tout y paraissait resplendir de ce luxe vulgaire et de ce confortable lourd que les Anglais surtout imposent à ce genre d'établissement. Tout était clair, net et neuf, mais froid, sans âme, sans le gracieux désordre de la vie intime. C'était un pied-à-terre, l'abri d'un jour ou d'un mois pour le voyageur, et il montrait partout le signe de la banalité.

Les meubles en moquette, à fond rouge, n'avaient certes pas été achetés chez le marchand de bric-à-brac; ils reluisaient et étalaient leur fraîcheur; mais l'acajou était pâle, sec et brillant. On y trouvait la causeuse, les chaises et les fauteuils classiques, aucun meuble de fantaisie, et tout était mathématiquement rangé selon l'ordre routinier des garçons d'hôtel. Quelques cadres, d'une dorure éclatante, renfermaient des gravures. Charles n'en pouvait distinguer les sujets, mais il avait à choisir entre les amours d'Héro et de Léandre et le passage de la Bérésina. La tablette de la cheminée était recouverte d'une housse en velours rouge; une pendule en marbre noir, surmontée d'un bonhomme avec une barbe, qui de la rue pouvait être Homère, Bélisaire ou Chodruc Duclos; deux candélabres, aussi en marbre noir, ornaient cette cheminée. Sur la table, au milieu du salon, quelques livres aux couvertures d'un rouge pourpre; dans un coin, une harpe qui taquinait fort Charles et lui paraissait jurer avec la roideur et la vulgarité du reste; dans la chambre à coucher, un lavabo avec une plaque en marbre blanc, un lit en acajou clair avec des rideaux de mousseline blanche; çà et là, des petites boîtes, des sacs de nuit: c'était tout ce qu'il put saisir du premier et du second coup d'œil.

La jeune femme se tenait assise sur le canapé rouge, lequel était adossé au mur, à côté de la première fenêtre. Charles ne pouvait la voir facilement; il distinguait seulement un nez aquilin, un profil d'une fierté et d'une finesse singulièrement mélangées, un buste assez haut, une gorge forte, une taille souple et fine. Du reste, elle avait les yeux presque fermés, ses cils noirs tranchaient sur la blancheur mate de son teint; et sa tête, légèrement penchée sur sa poitrine, ses bras tombant sur ses genoux, ses mains abandonnant une tapisserie qui glissait jusqu'au bas de sa robe, lui donnaient l'air d'une statue de la Tristesse réfléchissant.

L'homme, lui, était plus en vue. C'était un fort et beau jeune homme, aux cheveux blonds, mais à la carnation rousse, à la peau parfaitement

blanche, comme l'indiquaient le haut du front et du cou ; le reste était couvert d'une légère couche de hâle et de taches de rousseur. Les yeux étaient d'un bleu tendre et d'une expression tranquille ; le nez difficile à classer, un de ces nez vulgaires auxquels on n'a rien à reprocher, tant ils sont régulièrement dessinés, mais qui manquent complétement de caractère, qui sont trop arrondis à l'extrémité pour être absolument droits, et qui semblent pourtant s'être arrêtés juste au point où ils allaient devenir nez retroussés. La bouche avait le même cachet de distinction vulgaire, si on peut accoupler ces deux mots : elle était petite avec des lèvres rondes, grosses, mais non grossières, et sans lourdeur. Toute la face présentait ces signes d'élégance sans élévation et de beauté sans fierté. C'était une figure qui avait dû être celle d'une jolie jeune fille quelques années auparavant ; mais ces traits fins et délicats étaient déjà envahis par la graisse et comme perdus au milieu d'une figure trop ronde. Du reste, rien de bas, de repoussant ou de lâche dans cette physionomie que relevait une sorte de dignité acquise, provenant peut-être d'une bonne intelligence, de l'usage de la bonne compagnie, de l'habitude de la réflexion ou d'un fonds de gravité naturelle. Il semblait même, à regarder ce front carré, médiocrement élevé, sans être étroit, que cette faiblesse indiquée par la physionomie générale pouvait se défendre par l'obstination, par la patience, par une certaine adresse calme, simple et brutale qui est propre à la race britannique.

— C'est bien certainement, se dit Charles, après avoir constaté des épaules d'une force et d'une carrure qui réjouirent sa manie septentrionale, c'est certainement un Irlandais des comtés de l'Est et du Nord-Est, race bâtarde, maudit mélange de la race anglaise et de la race irlandaise ! C'est bien la punition de ce mariage de l'esprit catholique et de la chair protestante, et c'est le plus triste produit de l'esclavage de la pauvre Irlande. Ils ont pris les défauts des deux races sans en avoir gardé les qualités ; ils sont mous et galants comme les mauvais Irlandais ; obstinés, égoïstes, hypocrites de probité, aveuglant leur conscience par leur intérêt, comme les vrais Anglais. Celui-ci pourtant n'a pas l'air d'un coquin méprisable. Je ne sais, après tout, ce qu'il en est du cœur, mais la finesse et la beauté du type irlandais ont été singulièrement alourdis par la rotondité de John Bull. — Quelle singulière galanterie fait-il là, en fin de compte ?

Le jeune homme regardait en effet la personne de l'autre côté de la rue avec une persévérance si franche et si tranquille, par là si insolente pour sa jeune femme, que cette exagération d'insolence paraissait en arriver à la recherche et à la comédie. Les yeux aussi étaient froids et franchement indifférents.

— Il a vraiment, pensa Charles, plutôt l'air d'un Anglais qui prépare

une opération mathématique que d'un amoureux qui fait une déclaration : tout au plus le prendrait-on pour un curieux qui regarde une jolie bête qu'il ne connaissait encore que par les récits des voyageurs.

Quoique toutes ces observations n'eussent demandé à notre observateur que bien peu de regards, un pas un peu ralenti, pas même un temps d'arrêt ; il n'osa s'arrêter plus longtemps et continua sa route. Mais, arrivé deux ou trois portes plus loin, au moment d'entrer chez madame de Rouchinghem :

— Non, se dit-il, ce regard de l'Irlandais, je ne le comprends pas bien. Retournons ; peut-être en saisirai-je un autre qui m'éclairera. Puis, je n'ai réellement pas vu la femme du premier étage.

Il revint donc sur ses pas, et considéra celle qui attirait d'une façon si singulière les regards du jeune mari Irlandais. Elle était belle, grasse et blanche ; ses cheveux châtains étaient réunis en bandeaux bouffants d'une largeur presque formidable et ondulés, non pas comme les flots de la mer capricieuse, mais avec la roideur et la régularité des dents de scie. Le noir, le blanc et le rose étaient irréprochablement distribués sur sa figure, et Charles, malgré son inexpérience de cette sorte de monde, n'hésita pas à reconnaître en elle quelqu'une de ces femmes équivoques dont il était, hélas! si souvent question dans son Cercle.

— Allons, se dit-il en soupirant, voilà la lutte qu'on me dit si fréquente dans cette société parisienne, la lutte du foyer domestique contre les tentations de la galanterie, et je crains bien que ma pauvre jeune Irlandaise ne soit vaincue par cette odieuse grosse fille.

Il continua sa route à pas lents et la tête baissée.

— Qu'y puis-je faire? Il faut pourtant que j'aille chez madame de Rouchinghem, continua-t-il après un instant de réflexion et en retournant sur ses pas, vers la maison où il était attendu. Et, quand je resterais là à rôder autour d'eux jusqu'au soir, j'aurais tout uniment l'air d'un attaché à l'espionnage d'un ambassadeur quelconque. Pauvre enfant cependant! Pauvre, moi aussi, voilà les joies de la Saint-Jean envolées; mon imagination est prise par cette pose de statue de la Tristesse, et je vais répondre comme une corneille à ma chère Baronne!

Il passait alors pour la troisième fois devant les fenêtres du jeune couple.

— Bon! fit-il avec un geste d'étonnement, nouvelle péripétie! la statue de la Tristesse a disparu, et voilà le vrai buste du Dédain.

A ce moment, en effet, l'homme accoudé s'était retourné légèrement, comme pour observer du coin de l'œil l'effet que son galant manége produisait sur sa femme. Mais il n'avait pu saisir ce mouvement d'abattement que nous avons indiqué. Il l'avait entrevue, la tête haute, le regard tranquille. On comprenait facilement que la fierté, la hauteur, le dédain, étaient les expressions qui convenaient le mieux à

sa physionomie; mais en ce moment elle paraissait ne pas même daigner être hautaine : elle était froide et indifférente. Elle jetait dans la rue un coup d'œil calme, presque ennuyé, avec toute la nonchalance d'une Espagnole qui fait faire la sieste à son esprit et à son cœur. Cet abattement morne de tout à l'heure, ce sein qui paraissait se soulever si vite et si douloureusement, cette petite larme que Charles avait cru voir suspendue au bout de ses longs cils, tout avait disparu. Il ne restait que le tranquille repos d'une femme blasée qui n'attache aux choses de ce monde aucun intérêt sérieux.

— Ils me rendront fou avec leur triologie, ces comédiens-là, se dit Charles. Et il continua sa route vivement, en mâchonnant les longs poils de sa barbe.

— Non, je n'y comprends plus rien. De qui se moque-t-on? De moi au moins. Mais je ne puis toujours pas entrer chez madame la baronne de Rouchinghem, dans cet instant de surexcitation intellectuelle. Ah! mes pauvres fleurettes de la Saint-Jean, mes sereines et gentilles fées, je vous ai dit adieu avant le temps; vous ne voulez pas vivre dans cette imagination soulevée!

Il alla chercher un instant de calme dans l'enclos voisin. Mais son imagination ne se laissa pas distraire des objets qui l'avaient tant frappée :

— Il y a là, se disait-il, un léger mystère. Ce mari, qui trompe-t-il? Et *elle*, pourquoi cette indifférence si franche après cet abattement sincère? — Je n'en finirai jamais tout seul, reprit-il après un moment de réflexion. Voilà déjà mes idées qui deviennent troubles. Je n'y veux plus penser. Il faudra que j'interroge là-dessus la grande expérience de madame de Rouchinghem. C'est étrange vraiment comme *elle* a le type irlandais, l'apparence de ces « milésian, » de ces descendants des races méridionales, phéniciennes ou espagnoles, qui ont complétement conservé, au milieu des indigènes de l'Irlande, les caractères de leur origine. C'est bien cela : les cheveux noirs si épais et si doux! les yeux d'un bleu si profond! le teint mat, à qui pourtant le mélange avec les races septentrionales a donné des reflets roses, non plus jaunes! Je parierais bien qu'elle n'a pas les lèvres rondes, ni les effroyables pieds plats, ni les mains bouffies de la joyeuse Angleterre. Il faudra que je tire tout cela au clair. Comment, je n'en sais rien; bah! j'ai dix moyens, sans compter le hasard! Et, si vous êtes Irlandaise, ma pauvre enfant, en l'honneur de la verte Erin, je vous protégerai. Et, quand elle ne serait pas Irlandaise! oui, je tâcherai de ramener la paix dans votre joli ménage, au nom de Dieu, en souvenir de ma mère, et pour faire sourire la Vierge noire. N'est-ce pas affreux que cette atroce fille peinte, plus méprisable, j'en suis sûr, que la boue du ruisseau, puisse l'emporter sur cette charmante femme?

Il se dirigea, en sifflant violemment une mélodie irlandaise d'une grande mélancolie, vers le numéro 38 de la rue de la Madeleine. Il s'interdit de regarder si les acteurs du petit drame étaient encore à leur fenêtre, et, pour apaiser ses idées soulevées, il s'imposa le devoir de réciter, en marchant, les paroles du chant qu'il sifflait. C'était une mélodie de Moore, qu'il avait entendu souvent jouer sur la harpe, et dont l'air, d'une tristesse pénétrante, d'un caractère antique et grandiose, lui tirait presque toujours les larmes des yeux :

La Harpe, qui autrefois à travers les salles du château de Tara
Répandait l'âme de la musique,
Pend maintenant aussi muette le long des murs de Tara
Que si cette âme s'était enfuie.
Ainsi dort l'orgueil des jours d'autrefois;
Ainsi les échos de la gloire sont envolés;
Et les cœurs qui jadis battaient vivement pour la renommée
Ne sentent plus cette pulsation.
Ni pour les chefs célèbres, ni pour les dames illustres,
La Harpe de Tara ne résonne plus;
Seule, la corde qui se brise pendant la nuit
Dit son chant de ruine.
Ainsi la liberté se réveille bien rarement dans l'Irlande,
Et elle ne palpite jamais qu'un instant :
C'est quand un cœur indigné se brise
Pour prouver qu'elle existe encore.

V

UNE FEMME DE VIEILLE NOBLESSE.

Charles était en retard de plus d'une heure, et madame de Rouchinghem eût bien juré que cette heure avait duré une demi-journée. Elle se levait toutes les cinq minutes de sa bergère en velours bleu, et elle laissait avec impatience sur sa table à ouvrage en palissandre une paire de bas qu'elle travaillait pour les enfants des crèches. Elle allait regarder l'aiguille qui avait déjà posé sa tête de serpent sur le cinq gothique. Et, depuis deux ans, Charles n'était jamais venu après quatre heures.

Il ne faut pas oublier que l'attente de madame de Rouchinghem avait soixante-quinze ans. Sa douce et maternelle affection pour Charles n'était jamais, du reste, sans quelque mélange d'une singulière jalousie; mais, en ce moment, il y avait surtout en elle l'irritation de l'impatience, la pensée du manque de respect et de courtoisie, la haine de l'irrégularité, qui est propre au vieillard, et cet amour des

habitudes prises que les femmes comme il faut, en leur vieillesse surtout, n'abandonnent que difficilement.

Madame la baronne de Rouchinghem était, en effet, un des plus singuliers et des plus complets types de la femme noble, telle que nous la pouvons supposer en notre siècle, égarée, solitaire, souvent incomprise, se développant avec malaise et subissant, malgré elle, les influences bourgeoises, égalitaires, rétrécies et sensées des idées contemporaines. C'était dans la société de quelques vieilles dames de haute noblesse, qui avaient échappé à la Révolution, que madame de Rouchinghem avait trouvé ses modèles; elle les avait parfaitement remplacées, et elle était devenue, pour une grande partie du vieux monde parisien, le représentant et l'arbitre du bon ton d'autrefois. Le tact exquis, le ton vif, la phraséologie particulière et gracieuse dans sa recherche, l'absence fréquente du naturel vrai, remplacé par le bon goût, la finesse et l'esprit; tout cela, qui constitue le patrimoine de la grande dame, madame de Rouchinghem le possédait à un haut degré.

Elle en était venue, par l'estime d'elle-même, la confiance en soi, l'habitude de prononcer des oracles, à se voir au-dessus de tout, à se mettre au-dessus des usages, de la grammaire, des pruderies de langage et des réserves de la courtoisie ordinaire. L'étendue et la finesse de son esprit, une délicatesse rare de sentiments et de goût, servaient, pour ainsi dire, d'ornement à sa nature, excellente au fond. Mais ces tendances avaient été jetées dans un moule particulier par son éducation qui avait été commencée au milieu des troubles précurseurs de la Révolution, et qu'elle avait complétée elle-même au milieu de l'émigration, sans autres guides ou conseils que ceux que nous allons voir tout à l'heure.

L'âge avait à peine apaisé sa verve et sa rude brusquerie. Monsieur Talleyrand, à qui elle avait déclaré une guerre à mort dans les salons de de la Restauration, avait dit un jour, poussé à bout par ses attaques, qu'elle était bien heureuse d'être dame de la cour pour ne l'être pas de la halle. Ce mot, qui présentait une apparence fort légère, du reste, de vérité, n'avait, comme on le pense bien, joui d'aucune espèce d'estime auprès de madame de Rouchinghem; elle était restée la plus brutale et la plus originale, mais aussi la plus incontestable et la moins contestée des *femmes de qualité* de ce temps-ci.

Ce n'étaient pas précisément le nom et la position de son mari qui lui avaient donné des droits à ce titre. L'un et l'autre étaient médiocres; elle n'en faisait pas le moindre cas. Elle n'avait jamais porté les armes de ce mari qui descendait d'une famille de robe du parlement de Douai, famille noble, sans doute, mais de petite noblesse, sans ancienneté ni illustration. Elle était Baconne de son nom, elle portait « de gueules à

deux bras d'or, adossés et croisetés, recroisetés de même. » Elle était par les femmes la dernière descendante de la famille des vicomtes de Quesnes, qui était la plus puissante des marches du Ponthieu; famille comtale, quand les Créquy, les Lignières, les Baconne, les Bruneu et les autres n'étaient que de simples gentilshommes soumis à la suzeraineté féodale de ces comtes de Quesnes. Seulement la Providence ne les avait pas conservés dans ces positions respectives. La dernière héritière de Quesnes avait épousé le seigneur de Baconne, dont les descendants étaient restés d'illustres gentilshommes de province. Les Lignières étaient tombés dans la pauvreté et avaient cultivé leurs terres. Les Bruneu étaient allés à la cour, mais sans occuper de très-grands emplois, tandis que les Créquy étaient arrivés en haut de la noblesse française. Mais ils n'avaient jamais oublié les Bruneu, les Baconne surtout, toutes les vieilles familles qui avaient été leurs égales et leurs alliées pendant le règne de la féodalité. Pour les Lignières, ils se cachaient et se faisaient les plus obscurs qu'ils pouvaient.

La spirituelle marquise de Créquy, la dernière du nom, qui avait vécu cent ans depuis le commencement du dix-huitième siècle, n'avait pas négligé ces traditions d'amitié et de bons offices que lui imposait son nom. Elle avait vu dans madame de Rouchinghem, mademoiselle Jeanne de Baconne, c'est-à-dire une amie et alliée de sa race, en même temps que le dernier représentant des vicomtes de Quesnes; et elle avait toujours eu pour elle estime et affection.

Charles, après bien des tentatives infructueuses, avait un jour obtenu de madame de Rouchinghem le récit de sa jeunesse; elle s'était alors exécutée de fort bonne grâce, et, selon son usage, elle n'avait épargné ni les plus minimes détails ni les singularités de style. Mais cette narration donnait tellement la clef de toute sa vie et de son caractère, elle renfermait des curiosités, si vivement exposées, d'analyse et d'histoire, que notre philosophe n'en avait pas perdu un mot.

Grâce à son nom, lui avait-elle dit, à ses alliés, aux relations et à la position que sa famille avait gardées à la cour, mademoiselle de Baconne, sans grande fortune, sans grande illustration historique, eût pu, belle et spirituelle, épouser, sinon un duc et pair, du moins quelqu'un de ces grands seigneurs qui étaient lieutenants généraux ou gouverneurs dans les provinces où leurs ancêtres étaient seigneurs suzerains. Par entregent, habileté, sage conduite, bonne direction et bons conseils donnés à son mari, elle eût pu le pousser jusqu'à la pairie, « car mademoiselle Jeanne de Baconne, votre servante, s'il vous plaît, continuait-elle, était fille unique; elle ne manquait, quoique tout enfant encore, ni de beauté ni d'entendement; et monsieur le marquis de Baconne, homme très-fier, et madame la marquise de Baconne, dame très-bonne, un peu colère, avaient, ne vous déplaise,

toutes sortes de raisons pour former ce beau projet de duché-pairie que je vous dis-là.

« Messieurs les coupe-têtes vinrent mettre des bâtons dans les roues, et vous pensez qu'à la Révolution il fallut rabattre de ces espérances. Monsieur de Baconne ne voulut point gratter ses armes de dessus son argenterie, ni de dessus la couverture de ses livres. On l'avertit qu'il serait pris et décollé, quoique vingt-cinq communes des environs se fussent portées caution de son civisme. Il nous fit cacher, madame de Baconne et moi, dans un village voisin, et, quand la canaille de Cambrai vint pour confisquer cette argenterie armoriée, il la reçut à coups de fusils. Ils étaient sept dans le château et la canaille n'était que deux cents; la canaille se sauva. Elle revint en forces innombrables. Les cinq domestiques, qui étaient restés fidèles jusque-là, s'enfuirent à cette fois. Monsieur de Baconne continua de tirailler et de fusiller. La canaille innombrable hésita un instant, mais les derniers qui n'avaient rien à craindre poussèrent les premiers, qui se trouvèrent contraints de prendre le château. Monsieur de Baconne fut brûlé vif avec un intendant resté fidèle pour l'honneur de l'espèce. Je vous dis toute la vérité, et je n'aime pas les pleurnicheries. Ce n'est pas l'évangile du jour, je le sais bien. On a assez aboyé sur moi, pour mon insensibilité, comme on dit de votre temps; mais il a bien fallu oublier à la cour du roi Louis XVIII, et paraître froide comme une corde à puits.

« Madame de Baconne, qui n'avait consenti qu'à regret à quitter son château et à se cacher, tomba, en apprenant ces nouvelles, dans des crises violentes, qui vinrent jusqu'à l'excès, auxquelles personne ne comprit rien, et elle mourut entre les bras de monsieur Louis Balthazar de Baconne, abbé de Saint-Maixent de Hainaut, mon grand-oncle. Je m'en allai à Coblentz sous la conduite de ce grand parent. C'était tout uniquement s'en aller à la grâce de Dieu, et encore je m'imagine que la Providence eût mieux aimé n'avoir pas d'instrument que d'en avoir un de cette inutilité.

« Le digne et saint homme, depuis environ soixante ans, n'avait pas levé les yeux de dessus un immense saint Thomas dont il avait entrepris la traduction. Il était devenu un fort grand théologien, mais un théologien dans les écoles. Il n'avait jamais voulu confesser, tant il était timoré, et il ne connaissait pas plus le monde qu'une linotte. Messieurs les coupe-têtes, qui vinrent lui tirer le nez de dessus son immense livre, et qui le forcèrent à regarder un peu les gens, le jetèrent à l'âge de soixante-dix ans au beau plein milieu des Mille et une Nuits. Il ne connaissait ni ne comprenait rien de rien, il jugeait tout avec les lumières de la scolastique.

« Il avait pris au grand sérieux la recommandation que madame de

Baconne lui avait faite de moi; et il voulait me diriger avec la science théologique. C'était bien drôle, vous pouvez en prêter serment, mais je ne veux vous en toucher que les grosses cordes.

« Vous jugez ce qu'il en devait être des choses qui regardaient ma conduite et ma direction dans le monde. Il était comme un homme qui a passé sa vie la tête dans un sac, et qu'on lance, après son sac tiré, en plein milieu d'un panorama où il ne comprend rien, où il se croit dans l'enfer, où il se casse le nez partout, prenant tout à rebours, les masques pour les vérités et les vérités pour les masques. Ah! les Mille et une Nuits! Il n'y a que cela, et non d'autres, pour expliquer le saint abbé se trouvant jeté à Coblentz comme Arlequin Sauvage. C'était trop joli!

« Comprenez-vous tout cela, vous, monseigneur de Lignières, qui êtes là joyeux, parce que je vous parle d'un original, d'un vieil abbé à perruque rousse, toussinant, crachinant, de soixante-douze ans, et qui me regardez avec des yeux plus ardents que si la reine de Saba vous faisait une déclaration d'amour? Singulières gens que les analyseurs de ce temps-ci! Nous analysions moins, et nous saisissions mieux et nous sentions plus. Enfin, je gage que vous avez la bouche béante en dedans. Je veux bien jeter encore quelques traits pour satisfaire cette bouche.

« Comment vous dirai-je cela? Monsieur l'abbé de Saint-Maixent de Hainaut, le *bien saint abbé*, comme on l'appelait au château, était réellement un fort savant et fort intelligent homme. Il avait arrangé sur le papier, dans des traités philosophiques, toute une vie humaine qui était quelque chose de beau, de clair, de logique au possible : tous les hommes marchaient strictement selon les lois de la nature et de la volonté de Dieu, comme un régiment de gardes françaises. Tout cela alla bien tant que le *bien saint abbé* n'eut point d'autre occupation que de batailler contre les rudesses de la Somme de saint Thomas, de dire sa messe, de manger à la hâte cinq ou six potages par jour, de mettre sa perruque à l'envers, de donner son argent, même sa culotte, à tous ceux qui voulaient bien prendre la peine de venir la demander.

« Quand il se trouva au milieu du tapage avec une jolie fille sur les bras, vous pensez qu'il regarda autour de lui avec ses bons vieux yeux tout écarquillés. Le diable, qui est malin, comme chacun sait, et qui n'avait jamais trouvé à mordre à sa vieille houppelande de soie brune, l'agaça de fort méchante façon : il lui montra un peu du monde, tel qu'il est. Comme il était intelligent, c'est l'abbé que je veux dire, il vit avec une angoisse inexprimable qu'il ne fallait qu'un tout petit caillou pour faire butter un de ces hommes qu'il avait rangés en bataille contre le Malin, dans ses théories philosophiques. Il les avait si bien

rangés pour l'ordre, non pour le désordre, qu'un seul homme buttant et s'en allant les quatre fers en l'air, patatra, il tombait sur le voisin, et le voisin sur le voisin, finalement ils tombaient tous les uns sur les autres comme des capucins de cartes. Le pauvre homme, attendant toujours ce caillou, portait le monde entier sur ses épaules, et moi, votre servante, la jolie nièce, plus lourde que tout le reste. Il voyait bien toutes choses, mais il n'en pouvait connaître les rapports ordinaires, ni en mesurer les relations et les distances. Toute chose pour lui était à lignes droites, à angles aigus; il ne connaissait pas cet équilibre admirable et plein de mystères, qui fait que tout dans le monde peut se heurter, longtemps osciller, — un de vos affreux nouveaux mots, — sans tomber.

« Voyons, vous dis-je bien tout cela? Et j'y reste longtemps, parce que cette ignorance du monde de mon saint oncle a été le nœud de ma vie; et un peu bien aussi pour vous plaire, monsieur le philosophe. N'est-ce pas pour vous une marionnette rare, allons?

« Le *bien saint* se mit bien des choses sous sa perruque à Coblentz quand il me vit fort brillante, fort indépendante, à côté de tous ces jeunes nobles fort sémillants et d'une grande braverie de velours et de dentelles. Entre autres songeries il inventa ceci : que jamais personne ne pourrait me voir, tant j'étais belle, sans devenir amoureux de moi; et que moi, pauvrette, je ne pourrais jamais résister à tous ces jeunes gens, tant ils étaient beaux et brillants. Le bon homme arrangea tout cela avec une logique admirable. Il se mit à ma place; il se dit qu'il avait bien du mal à ne pas les trouver merveilleusement beaux, ces jeunes éventés; il ajouta dans la balance, à mon désavantage, son âge, son expérience, sa qualité d'homme, et d'homme ayant toujours vécu dans la vertu et que personne ne cherchait à tenter. C'était effrayant! Comment cette jeune fille, qui n'était ni homme, ni vieillard, ni vieux prêtre, ni expérimenté, pourrait-elle résister? Ce serait pour le diable tailler en plein drap, après quoi je ne serais plus bonne à jeter aux chiens, comme il est juste! Le *bien saint* ne voyait pas que justement c'était ce quelque chose de féminin qui me sauvait; il ne faisait pas entrer en ligne de bataille la vanité, la coquetterie, l'honneur féminin, la pudeur, si vous voulez; et avec tout cela c'était moi qui étais dangereuse pour eux, non eux pour moi.

« Aussi ne vécut-il pas; il était dans ces pensées par-dessus les yeux. On dit souvent cette poule qui voit ses poussins canards se mettre à l'eau, le *bien saint* était pis encore; il se mettait à l'eau avec moi. Il valait cent argus et plus de mille jaloux, il passait tout le jour à me défendre contre moi et contre les autres. Je ne comprenais rien à tout ce qu'il me disait, j'avais pris le parti de n'écouter guère. Et il employait une partie de ses nuits à prier Dieu de me protéger.

« Vous pensez qu'à Coblentz, au milieu de tout ce trouble, les projets de mes parents n'étaient plus de mise. C'était une loterie où l'on pouvait bien souvent prendre le billet blanc de vieille fille. Pour un établissement, c'était encore une loterie. Toute la noblesse était confondue. C'était un mêli-mêlo dont l'arche vous peut donner une idée, et je pouvais aussi bien être demandée par un duc et pair que par un simple conseiller à un des plus petits parlements. Ce fut là le lot de votre servante.

« Monsieur le baron de Rouchinghem fut ébloui par mes attraits. Il n'était ni très-laid ni très-bête, c'était un homme sensible du parlement de Douai. Je n'avais pas pris garde à lui. Il me demanda en grande solennité à monsieur l'abbé de Saint-Maixent, lequel désespérait qu'on le débarrassât jamais de ce poids de jupes qu'il portait sur ses épaules. Il trouva monsieur le baron de Rouchinghem fort honnête; et finalement il me jeta dans ses bras.

Monsieur de Rouchinghem était un homme poli; et, quoique ma grande taille l'eût jeté, petit qu'il était, dans un amour inexprimable, il ne se tint pas pour satisfait du consentement de mon oncle, et vint me demander le mien. Je ne crus pas devoir regarder cette affaire comme une déclaration du grand Cyrus. Je ne restai point pétrifiée, jouant la bégueule, la personne déroutée. Je laissai de côté les misères usitées en ces sortes d'occasions, le manége et les rougeurs; cela ne cadrait point avec ma manière de ne pas tourner autour du pot. Je lui répondis tout simplement que je ne l'aimais point, mais que je ne le détestais point aussi; que je regrettais sans doute que monsieur l'abbé de Saint-Maixent m'eût si peu consultée en cette affaire où j'avais une apparence d'intérêt, mais que je ne voulais pas dédire un Baconne, et que je serais sa femme entre ci et deux mois. Je suppose qu'il fut aux anges. Il me parla fort honnêtement de quelque chose qui ressemblait à de la *flamme*, et m'eût bien volontiers conté quelques madrigaux, quelques bouquets de monsieur Dorat. Mais je le priai instamment, puisque je n'étais pas encore sa femme, de ne pas faire que je le prisse en horreur; qu'il ferait mieux d'aller débiter des madrigaux à monsieur de Saint-Maixent, et de conter fleurettes à saint Thomas, puisque c'était à eux qu'il me devait. Ces rudesses désespérèrent mon prétendu, mais ne le chassèrent pas.

Le *bien saint* se retrouva face à face avec l'Ange de l'école. Il reprit à son aise une phrase du traité sur le péché originel, que je vous citerais bien, car il en était resté là au commencement de la Révolution et il l'avait souvent ravaudée pendant ces événements que je vous ai dits. Mais la joie d'être débarrassé de moi fut trop grande. Son vieil esprit, tendu et tiraillé pendant tout ce temps par une foule d'idées qu'il n'avait jamais aperçues auparavant, tomba dans une sorte d'af-

faissement. Bref, le bon et vénérable homme dépérit en une espèce d'enfance. Cela dura deux ans, après quoi il mourut comme un saint. La raison lui était revenue quelques jours avant sa mort; et j'espère bien que, si je vais le retrouver dans le ciel, ce sera à ses prières que je le devrai.

« Au commencement de la maladie du *bien saint*, j'avais fait comparoir mon sensible adorateur et je lui avais signifié qu'il ne fallait point penser au mariage tant que monsieur l'abbé de Saint-Maixent serait malade. Il essaya de me murmurer quelque chose sur la douceur de remplir les devoirs filiaux et de me décharger, en en prenant sa part, de ces pénibles soins. Je le remerciai en lui disant qu'il n'y avait que faire, et que ce n'était point des enfants de cet âge qu'on cherchait en se mariant. Toutes ces franchises lui parurent fort révoltantes en une si jeune fille. Il en avait le cœur serré comme à l'écrou, disait-il. Mais je lui répliquai que je n'y voulais entendre; qu'il avait ma parole de l'épouser quand monsieur de Saint-Maixent serait délivré de façon ou d'autre, et que les gens de ma race n'avaient jamais manqué à une promesse. Il lui fallut battre en retraite.

« Quand mon oncle fut mort, je lui dis que je ne le détestais pas plus qu'auparavant, mais que je l'aimais moins encore si c'était possible, que je ne l'aimerais jamais, que j'étais prête à remplir ma promesse, mais que je le priais instamment, au nom de son propre bonheur et du mien, de me rendre ma parole. Il ne voulut point. J'insistai avec toutes sortes de supplications, je crois même que je pleurai, ce qui ne m'est pas arrivé souvent, mais j'étais si jeune! Il persista à me sommer de tenir cette parole, il m'enleva ainsi à peu près comme les Sabines, et nous nous mariâmes. »

Madame de Rouchinghem racontait toujours ces détails de sa jeunesse avec une espèce de vivacité fébrile, de gaieté exagérée et amère. C'était, en effet, ce mariage qui avait décidé de toute sa vie, qui lui avait fait une existence vide, sans intimité, sans occupation de cœur. Il avait dirigé toute son activité vers une pente qui ne lui était déjà que trop naturelle, vers l'esprit.

Elle était trop fière pour avoir jamais dit bien explicitement toutes ses souffrances. Elle avait trop de tact et elle eût trop craint le ridicule pour raconter à son âge ce qu'elle appelait les niaiseries mélancoliques de la jeunesse, les peines du cœur oisif, c'est-à-dire les douleurs d'une âme tendre qui n'avait jamais trouvé sa satisfaction ni dans l'amour conjugal ni dans la maternité. Mais, à quelques mots qui lui échappaient de temps en temps, on comprenait que cette insistance de monsieur de Rouchinghem lui avait donné contre lui un sentiment de colère, qui était devenu du dédain et de l'indifférence. La nullité intellectuelle, la sensibilité puérile, la pauvreté de caractère de celui

qui était ainsi devenu son mari de vive force, n'avaient pas été propres à détruire de tels sentiments. Elle s'était tenue fièrement, au nom de Dieu, dans l'exacte application de ses devoirs, mais elle s'était portée tout entière dans la vie extérieure.

A son retour de l'émigration, elle avait vécu, avons-nous dit, dans l'intimité de la marquise de Créquy, de madame la marquise de Mêmes, et de la vieille princesse douairière de Mont-Léon. Son histoire, sous l'Empire, la Restauration et la Royauté constitutionnelle, comme celle de presque toutes les femmes de son rang, pouvait se résumer en trois mots : opposition, déplorations, imprécations. Elle avait dirigé cette opposition de salons, qui avait blessé au vif le grand empereur. Elle avait nargué Fouché, maltraité Talleyrand, qui avait peur de sa fine et brutale franchise. Elle avait surtout raillé les dames de la nouvelle cour, dont les manteaux, disait-elle, ne cachaient pas bien les pieds plats. Elle avait déploré la politique de la Restauration qui donnait les places et les faveurs aux libéraux, ses ennemis, sous prétexte que ses amis seraient fidèles, même oubliés, même maltraités. Sous le règne de Louis-Philippe, elle avait raconté sur la famille d'Orléans une foule d'histoires scandaleuses qu'elle tenait de madame de Créquy, et qui faisaient de son salon une sorte de cinquième pouvoir parlementaire.

Maintenant elle s'était renfermée dans une retraite absolue, où tous les bruits du monde la trouvaient indifférente. Les choses de la politique auxquelles elle avait pris autrefois une si grande part, la conduite de la société, les intrigues de salon, le gouvernement de l'aristocratie française, toutes ces choses, qui avaient été sa vie, ne la touchaient plus. Elle ne prenait même plus plaisir à suivre du regard et à conseiller dans leur marche ces descendants des grandes familles d'Europe dont elle avait connu et aimé les ancêtres. « Il était temps, disait-elle en ses moments de gravité, de fermer ce paquet qu'elle avait préparé pendant toute sa vie. Elle voulait le sceller avec soin, de façon à pouvoir affronter le grand voyage qu'elle allait bientôt faire. Aussi bien, pour dire le vrai, il y avait bien encore des gens qu'elle estimait, mais personne qu'elle respectât, et elle n'avait plus de devoirs à rendre. »

Elle ne faisait de visites de cérémonie que trois fois par an. Elle allait présenter ses respectueux devoirs à la vieille princesse douairière de Mont-Léon, qui descend de maison souveraine, et rendre un pieux hommage aux souvenirs du passé dans la personne de deux vieillards presque centenaires. L'un était l'abbé Bigand, disciple de monsieur l'abbé de Saint-Maixent et continuateur de sa traduction de saint Thomas; l'autre, vieille femme presque folle, était la sœur de ce domestique qui avait tenu fidèle compagnie à monsieur de Baconne pendant l'attaque de son château et qui avait été brûlé vif avec lui. Elle

ne faisait point d'autres visites, elle sortait néanmoins chaque matin à six heures pour ne rentrer qu'à dix. Elle ne confiait à personne le soin de ces courses journalières; mais mademoiselle Roland, sa vieille dame de compagnie, avait, dans un jour de distraction, laissé deviner à Grand-Jacques, toujours à l'affût de ces singularités, que sa maîtresse visitait à ces heures-là les pauvres des environs.

On pense bien qu'il ne restait rien à la vieille amie de Charles de cette beauté qui avait poussé le bon monsieur de Rouchinghem jusqu'aux dernières limites de la sensibilité tyrannique. Son corps souple et gracieux était devenu quelque chose de maigre et de long, la vieillesse paraissait l'avoir grandi encore et avait changé en roideur la dignité naturelle de son port. Ce cou si élégant était maintenant sec et carré, et pourtant madame de Créquy avait bien souvent dit qu'il ressemblait à ce cou de cygne, rond et gracieux, de la belle reine Marie-Antoinette. Ces cheveux châtains, si abondants, si doux au toucher, si soyeux, qui retombaient autrefois en grappes onduleuses, étaient devenus blancs de neige, et, réunis en deux grosses boucles prosaïques, ils paraissaient plus roides et plus secs encore. Elle avait conservé dans toute sa finesse ce nez carré aux angles aigus, dont les deux narines soulevées donnaient à tout son visage une expression de dédain si sincère et d'indifférence si naturelle. Ses yeux aussi avaient gardé leur orignalité primitive, cette couleur d'un noir étincelant avec des reflets semblables aux reflets de l'or bruni; seulement le blanc de ses yeux était devenu si mat qu'il produisait cette impression de froid et d'effroi que les yeux des nègres produisent sur les enfants. Du reste, l'habitude de se lever tôt, de nombreuses courses dans l'air du matin, le calme de la pensée et une finesse particulière de peau avaient conservé à cette maigre figure une pâleur presque rosée encore, et lui avaient aussi évité ces odieuses rides jaunâtres qui ressemblent à des coups d'ongles de la mort.

VI

UNE CONVERSATION DE L'AUTRE MONDE.

Madame la baronne de Rouchinghem n'avait pas gagné de patience pendant le temps que nous avons mis à esquisser les côtés importants de son histoire. Elle n'avait plus, il est vrai, été rendre de visites aux serpents de la pendule, mais elle s'était rejetée sur une énorme montre entourée d'un cercle de brillants, qui avait été donnée par le duc de Penthièvre à la marquise de Créquy, et par celle-ci à madame de

Rouchinghem, laquelle en ce moment ne la quittait pas du regard.

Charles en ce moment entrait au n° 58, sans même songer aux précautions qu'il lui fallait ordinairement prendre avant d'affronter la susceptible amitié de la vieille dame.

Elle n'avait jamais, en effet, complétement adopté la nature de Charles, et sa propre nature restait instinctivement hostile. Cette naïveté, cet enthousiasme fou, ces irrésistibles élans du cœur, tout cela, si étranger à son éducation, aux sociétés au milieu desquelles elle avait vécu, l'irritait en ses mauvais moments au même titre que la gravité de Jacques. C'était l'antipathie d'une nature fortement trempée, où l'esprit domine, contre deux autres natures aussi accusées dans un autre sens, l'une par le cœur, l'autre par la réflexion. Pour Charles, elle l'aimait fort; mais, comme nous l'avons dit, elle l'aimait d'une amitié jalouse. La moindre idée fâcheuse, la moindre imagination de manque d'égards ou d'affection, la rendaient agressive. D'autres fois, elle ne voyait plus en lui qu'une nature ennemie de la sienne, un niais de vingt-cinq ans avec ses caresses enfantines. Elle était alors vraiment méchante pour le pauvre Charles.

Tous ces caprices, lui, les attribuait à l'âge, aux souffrances, aux instincts d'une nature contraire; et il avait bâti, à ce sujet, tout une théorie sur les caractères comparés du dix-huitième et du dix-neuvième siècle. Mais, par bonté, par ce respect de la vieillesse qu'il portait très-loin, il s'efforçait d'éviter toute occasion d'irritation. Il se tenait toujours silencieux pendant les premiers instants de ses visites. Il avait soin de mettre un voile sur ses yeux, les menottes à son esprit et à son cœur, de se conduire, enfin, comme un étranger admis pour la première fois. Il attendait ainsi que quelque chose lui apprît si c'était jour de soleil ou de tempête, jour de liberté et d'expansion, ou de réserve et de prudence. Mais, en ce jour de la Saint-Jean, ému comme il l'était par la poésie de Moore, exalté par cet énergique chant de guerre de la vieille Irlande, il monta l'escalier en courant avec une troupe de paysans déguenillés sur les talons, marchant à la conquête de l'Angleterre et brisant les chaînes de la verte Erin, l'île des Saints, le premier joyau de la mer Océane. Hourrah! il fusillait les habits rouges derrière les haies. Hourrah! il venait de recevoir une blessure, mais ses soldats déguenillés poursuivaient les ennemis, et il répétait, non plus d'un ton mélancolique, mais avec la joyeuse ferveur d'un chant de triomphe : « Parfois un cœur indigné se brise pour montrer que la liberté existe encore! »

Il entra dans le salon de madame da Rouchinghem d'un air martial, les yeux brillants et le sang battant aux joues.

Celle-ci, à l'aspect de Charles, avait repris le calme; elle jeta son regard sur le malencontreux sauveur de l'Irlande; elle l'enveloppa

tout entier de ses yeux noirs comme pour analyser sa pose et interroger chacun de ses traits. Bientôt ses dents légèrement serrées jusque-là s'ouvrirent, ses yeux, qu'elle avait rapetissés comme pour augmenter leur acuité et leur puissance d'analyse, reprirent leur grandeur naturelle, et un court sourire, rempli d'une satisfaction un peu âcre, parut sur ses lèvres. Elle tenait sa petite vengeance. Son coup d'œil exercé lui avait facilement montré que Charles n'était pas dans son état de tranquillité habituelle : il avait donc un côté faible en ce moment. D'ailleurs, sa joie exaltée agaça son formalisme; son air de distraction blessa son amitié, et elle lui dit avec une intonation brève :

— Qu'est-ce que c'est que tout ce débraillé-là? Ce n'est pas à coup sûr un déshabillé galant que vous avez mis à votre esprit, car vous me paraissez tout penaud, comme un rat pris dans une ratière. Mais vous aviez le nez au vent, l'oreille à la crâne, et les bras ballants, comme dans la chanson de Marlborough, où l'on *s'en va-t-en guerre*.

Charles était resté hébété. Ce regard aigu avait blessé à mort son enthousiasme; ces dures paroles avaient mis en fuite ses généreuses pensées.

— Vous voilà pétrifié, à présent, continua madame de Rouchinghem, un peu adoucie par l'air égaré de Charles. Voyons, je n'ai pas besoin de statues et n'ai point de jardin où je puisse vous planter pour effrayer les petits oiseaux. Approchez, que je vous confesse et vous absolve.

Charles approcha tout distraitement encore de la main qu'on lui tendait; il la prit froidement, au lieu de la baiser. C'était vraiment trop fort, comme on voit, et l'irritation de madame de Rouchinghem revint tout entière : — C'est pour en rendre les gens fous! murmura-t-elle, et elle reprit son bas.

Une seconde après elle le posa sur la table et regardant Charles en face :

— Comment donc, et qu'est-ce que tout ce ton-là! Vous entrez chez moi comme un *hurluberlu*, il n'en faut rien rabattre! Je vous eusse encore quitté à bon marché pour cela : mais je vous pardonne bonnement; je vous donne ma main à baiser, vous me prenez cela comme si c'était de la mort-aux-rats, et vous me l'agitez comme un bedeau de paroisse qui sonne à la messe des morts!

— Madame la baronne!

— Point! Il n'y a pas de madame la baronne qui tienne! C'est cela; faites moi vos yeux de Madeleine repentante; mais je suis insensible et ne me laisse point toucher, tenez-le-vous pour dit.

Charles, qui se sentait en effet quelque peu coupable d'avoir fait attendre la vieille dame, était forcé de se borner à un air contrit, à des regards pleins d'humilité. Pour elle, elle n'était pas tranquille; elle s'était remise à tricoter son bas, et, pendant que les aiguilles d'acier

couraient avec rapidité le long l'une de l'autre, la Justice plaidait dans son cœur contre la Vanité; elles se lançaient des répliques aussi vives que la course des aiguilles. Mais la Justice avait le haut du verbe. Elle disait que « c'était honteux, et il fallait en rougir, de voir une vieille « femme, aux portes du tombeau, se conduire comme une vilaine co- « quette de vingt-cinq ans, punir un enfant d'avoir préféré quelque « amusement de son âge au bonheur de venir admirer, à bride abattue, « des cheveux blancs et de vieux rogatons d'esprit. » C'est ainsi que la Justice parlait à madame de Rouchinghem, avec la sévérité d'un père noble du dix-huitième siècle.

Elle releva brusquement la tête, observa un instant cette franche figure, ces yeux qui se fixaient sur elle avec une expression de câlinerie filiale, tout tristes pourtant de cette querelle, qu'ils disaient bien injuste. Elle sentit la colère disparaître, elle le regarda à son tour avec un air d'affection et de fierté maternelle; toute autre pensée disparut momentanément de son cœur.

— Voyons, monsieur le petit enfant, vous avez été jouer à la fossette, n'est-il point vrai? et vous avez oublié que votre vieille amie aime à bavarder avec vous. Il ne faut pas mépriser la conversation de ceux qui sont si près de partir pour le grand voyage. Voyons, asseyez-vous là, monsieur le papillon, continua-t-elle en lui montrant une vieille chaise basse carrée avec un dos en chêne sculpté.

Charles, fort touché de ce ton de douceur, lui saisit la main et y appuya fortement les lèvres en murmurant: — Vous êtes bien bonne vraiment, madame!

— C'est bon; ce n'est pas de ceci qu'il s'agit. Vous allez me recommencer cela, dit madame de Rouchinghem en reprenant son ton de voix ordinaire. Voilà maintenant que vous vous jetez sur ma main comme un naufragé de la Méduse. Fi, le vilain anthropophage! Vous ne saurez donc jamais faire toutes ces petites grimaces et minauderies qui distinguent un homme d'un domestique! Comment voulez-vous que nous sachions si vous n'êtes point quelque gueux, quelque pauvre sire, quelque démocrate, quelque faquin égaré dans la bonne compagnie, si vous ne savez saluer, si votre air, votre ton, votre port, n'ont point quelque chose qui les distingue de ces espèces. Je vous dis que ces gens-là sont aussi bien faits que vous, qu'ils apportent de leurs magasins des torchons à nos cuisinières avec d'aussi beaux habits, avec autant de mollet et les moustaches aussi droites que le fils d'un duc et pair. — Voyons, levez-vous, reculez de trois pas, là. Inclinez votre tête sur l'épaule droite, là, gracieusement; laissez voltiger sur vos lèvres un léger sourire, moitié amoureux, moitié dédaigneux, afin de vous trouver prêt à effacer rapidement l'une ou l'autre expression, selon que la dame à qui vous venez baiser la main vous reçoit bien ou mal, ou

entre les deux. Relevez la peau du front et tenez les yeux à demi fermés, comme aux aguets. Bien.

— Oh ! dit Charles, en sautant d'un bond jusqu'à la main de madame de Rouchinghem et en l'embrassant encore, j'aime mieux courir à vous comme un fou et vous embrasser comme un enfant. Je ne serai jamais un homme du monde. Je ne suis malingre ni de corps ni d'esprit, nul ne me prendra pour un démocrate. Et j'aimerais mieux être le fils de Grand-Jacques que l'un de ces misérables rejetons de notre vieille noblesse qui passent leur vie dans les tripots.

— Chut ! Je ne sais pas s'il faut penser ces choses-là ; et toutes vos nouvelles idées me paraissent quelquefois de la magie noire. Quoique, pour dire le vrai, ajouta-t-elle en secouant tristement la tête, cela me paraisse le droit du jeu, quand il n'y a plus ni ordres, ni roi, ni gens qui portent l'épée, excepté les sergents de ville. En tout cas, ce n'est pas à vous de les dire. La pauvre noblesse n'est pas trop louangée par le temps qui court ; il y a assez de gens qui lui mangent les entrailles sans que nous nous y mettions nous-mêmes. Mais vous êtes incorrigible, je ne ferai jamais de vous un élégant de ruelles.

— Grâce à Dieu, non! dit-il avec entraînement. Puis il s'arrêta en se mordant les lèvres. Madame de Rouchinghem n'aimait pas ordinairement ce profond dédain de l'élégance des manières. Mais elle voulut sans doute faire pénitence de son injustice de tout à l'heure, en sacrifiant maintenant une juste querelle, et elle se contenta de lever les épaules.

Charles, enhardi par cette rare débonnaireté, reprit, mais lentement, comme quelqu'un qui marche sur un terrain glissant, et tout en coupant et mesurant ses membres de phrases :

— Dites-moi, je vous en prie, maintenant que je suis pardonné... Mais vous ne m'en voudrez pas, madame, de cette liberté que je prends ?

— Vous m'effrayez avec vos circonlocutions, vous qui n'en fîtes point pour me sauter au cou un jour que je vous contai quelque vieille légende de Mayeul de Baconne, lors de la prise de Constantinople, et que vous vous levâtes, fou comme l'Angéli, prétendant que c'était une honte, que nous étions des gens dégénérés. Je crus bonnement que vous vous en alliez, comme un paladin, couper les oreilles au Grand Turc. Mais vous vous contentâtes de m'embrasser, les larmes aux yeux, et je vous assure que je vous ai pardonné, parce que je vous ai cru tout à fait fou.

— Peut-être l'étais-je. Quand mon enthousiasme me monte au cerveau, je ne vois plus rien que l'objet de mon enthousiasme ; mais Dieu me secourt et change quelquefois en une larme ces milles petites

pointes qui me parcourent les veines et qui me font dresser les poils sur la peau.

— Heu ! fit madame de Rouchinghem, allez, je ne suis point bégueule.

— Quoi donc ! s'il vous plaît.

— Allez toujours : ce sont ces poils qui n'entrent pas d'habitude dans les salons ; mais ils ne m'offensent point.

Charles s'inclina et reprit :—Mais aussi, quand je ne suis pas exalté, je suis très-timide, vous le savez ; j'ai surtout peur de vous offenser, et vous me pardonnerez ma question ?

— Vous ne me demanderez pas d'aller à la cour, je suppose, comme j'y fus une fois sous Louis-Philippe. Mais je vous raconterai cela un autre jour. Demandez.

— Eh bien ! — et il la regarda encore. — Je me tiens pour pardonné ; mais vous n'avez pas été, — il hésita un instant, — bien juste de me mal recevoir dès mon entrée.

Madame de Rouchinghem fronça légèrement le sourcil ; puis elle leva presque imperceptiblement ses yeux vers le ciel, et lui dit d'un ton calme, sans le regarder néanmoins :

— Allez voir la pendule, et considérez attentivement les deux aiguilles.

— Oh ! s'écria Charles, déjà cinq heures et quart ! Ce sont ces femmes avec leurs coquetteries !

— Eh ! dit madame de Rouchinghem, en tournant vivement la tête, qu'est-ce que vous racontez là de coquetteries de femmes ?

— C'est toute une histoire, répondit Charles en revenant s'asseoir sur la petite chaise basse et carrée.

— Voyons donc !

Charles lui raconta ce que nous avons dit, avec une verve, une finesse d'analyse, un enthousiasme, qui paraissaient blesser son auditeur. Il appuya particulièrement sur la singularité de ces positions diverses qu'il avait surprises ; il espérait que madame de Rouchinghem les commenterait avec lui. Il l'interrogea même plusieurs fois indirectement par des pauses et des regards ; mais elle le laissait continuer. Il parla surtout avec une vivacité d'artiste de la fierté des traits et du grand air de la jeune femme. Madame de Rouchinghem devenait de plus en plus froide.

Quand il eut fini, il y eut une pause à laquelle il ne comprit rien encore.

— J'espérais que mon histoire vous amuserait, madame. Vous ai-je blessée en quelque chose ? Mon retard, vous le voyez, a été absolument fortuit, et je suis tout au plus coupable d'une distraction que vous pardonnerez peut-être à ma curiosité. N'est-ce pas déjà un vieux

défaut, auquel vous avez tant de fois pardonné, que vous vous en êtes fait presqu'un ami ? acheva Charles en souriant.

Après une minute de silence, madame de Rouchinghem lui dit d'une voix d'un calme forcé :

Madame la marquise de Bruneu, la mère de Francis, viendra ici ce soir, je le pense, et elle vous dira quelque chose sur ces gens qui excitent tant votre enthousiasme; j'entends, sur ce ménage. Car, pour cette guenippe, je ne pense pas avoir personne dans ma société, excepté vous, qui m'en ait jamais parlé.

— Vous ai-je offensée par là, madame? Je suis bien malheureux aujourd'hui, dit-il en se frappant le front. Mais vous me permettez habituellement de causer de toutes choses; et je vous ai parlé de cette femme parce qu'elle se trouve mêlée à une vision, qui, je l'espérais, vous paraîtrait, comme à moi, originale.

— Je ne suis pas si ridiculement sévère, reprit madame de Rouchinghem avec la même voix froide, et je ne partage pas les grimacières façons des femmes de ce temps, qui vont chercher des mots honorables pour désigner ces coquines.

— Seriez-vous assez bonne pour me dire, madame, reprit Charles après un instant de silence et pour chasser la pensée de cette fille qui avait paru blesser la vieille dame, ce que madame de Bruneu vous a dit de cette jeune femme, Est-ce vraiment une Irlandaise?

C'était tomber de Charybde en Scylla.

— Il n'est point trop honnête, mon cher monsieur, répondit la vieille baronne, de faire attendre les gens à qui on doit du respect ; il ne faut pas non plus venir chez les gens pour ne leur parler que d'autrui. Ainsi vous ne m'avez point encore demandé les nouvelles de ma santé, et me voici forcée de vous quitter.

Elle se leva. Charles était devenu tout rouge; quelques grosses gouttes de sueur coulèrent le long de ses tempes sous ses longs cheveux, et vinrent glisser sur les poils frisés de sa barbe. Il se leva aussi, passa derrière la chaise carrée pour livrer passage à madame de Rouchinghem, et se tint la main gauche appuyée sur le dossier, l'air interdit, les yeux fixés sur le parquet, en se demandant quel nouveau crime il avait commis.

Madame de Rouchinghem, arrivée à la porte du salon, se retourna, le regarda un instant, et, d'une voix un peu plus douce :

— Attendez-moi, lui dit-elle, j'ai une conférence à avoir avec mademoiselle Roland, et je vous reviens avant bien longtemps.

VII

LE MARQUIS FRANCIS DE BRUNEU.

— Ah ! dit Charles en poussant un léger soupir, madame de Rouchinghem est bien sévère, il est vrai que j'arrive ainsi qu'un sot tout uniment pour dîner; j'entre avec un air sauvage, moins occupé de la chère baronne que du roi Brian Boroo et des mille moutons qu'on mangea à ses noces, pensant à réveiller le patriotisme des Irlandais et à brûler Londres bien plutôt qu'à saluer la maîtresse de la maison. Ah ! ma pauvre Érin, vous portez malheur à vos meilleurs amis ; je ne vous abandonnerai pas, quoique votre génie fatal ait blessé à mort mes fées de la Saint-Jean... — Oui, je vous vois venir, mais je ne vous laisserai plus courir sur cette pente, mademoiselle mon imagination; vous avez tenté assez de voyages et de folies pour aujourd'hui, vous viendrez faire avec moi, ne vous déplaise, notre pèlerinage habituel autour de nos vieux amis.

Il passa la main sur son front comme pour chasser les dernières traces de ses préoccupations, et s'efforça de jeter sur tout ce qui l'entourait un regard attentif. Le salon de madame de Rouchinghem était, en effet, un véritable musée artistique et historique, et chacun des objets qui s'y trouvaient remplissait habituellement pour l'imagination de Charles l'office de ce cheval de bois de l'enchanteur Merlin, qui traversait en un clin d'œil les royaumes de la terre et les espaces du ciel. Tout lui était un coup d'éperon formidable. Mais aujourd'hui elle était rebelle et peu alléchée par ces vieilles joies : il lui fallait de nouvelles intrigues et de nouvelles amours. Elle les avait trouvées, mystérieuses intrigues, belles amours, et elle y entraînait Charles de toutes ses forces. Ce fut en vain qu'il la mena vers une table au milieu du salon où se trouvait, entre autres livres curieux, une bible enluminée, recouverte en parchemin aux armes de Baconne « de gueulles aux deux bras d'or, adossés et croisettés recroisettés de même. » Il feuilleta le manuscrit jusqu'à ce qu'il eût trouvé un portrait de la sainte Vierge, en qui il trouvait une espèce de ressemblance avec la Vierge noire. Il espérait que son imagination, en retrouvant ces grands yeux tristes et graves, perdrait toute autre pensée, et qu'elle l'entraînerait vers ces prairies de Saint-Léonard, si pleines de soleil et de fraîcheur, où il avait si souvent entendu les profonds et mystérieux conseils de la Douce Dame.

La mutine résista. Il fit quelques pas dans le salon et s'arrêta devant

un portrait qui lui était cher, qui avait la vertu de soulever toute son âme et de lui rappeler les splendeurs de sa famille : c'était le portrait de Marie-Catherine de Lignières qui avait épousé au quinzième siècle Augustin-François, sire de Baconne. Là encore aujourd'hui son imagination resta morte. Tout à coup une idée nouvelle vint la ranimer, il sembla que la chaleur et la joie lui revinssent, et elle murmura doucement que c'était bien là ce profil fier, cet air hautain, ce regard froid et indifférent de la jeune Irlandaise.

— Allons, se dit Charles, la méchante folle ne voit partout que ses nouveaux et mystérieux amis.

Il s'en alla brusquement ouvrir la fenêtre et regarda ce que devenait son drame. La beauté équivoque était encore à la croisée, mais en compagnie d'une amie maigre et laide, à ce qu'il semblait à cette distance. Le jeune homme s'était retiré.

— Très-bien, pensa Charles en se promenant de long en large, il aime le mystère. Je ne puis oublier ce regard railleur, curieux et plein de vanité satisfaite qu'il jetait à sa femme. C'est là qu'est le mystère, sans aucun doute. Mais que fait maintenant ce gracieux ménage? La femme pleure-t-elle ou casse-t-elle quelque mobilier? Le mari est-il à ses genoux ou chante-t-il « Rule Britannia » en se curant les dents? Ou bien la bat-il? Ces insulaires sont sévères en fait de discipline domestique. Mais non, elle est trop hautaine. Je gagerais qu'elle est de noble famille; pour lui, je n'en sais rien : ces Anglais ont tellement l'air tous d'être leurs propres intendants! C'est vrai pourtant qu'elle ressemble à ma tante du quinzième siècle. — Eh bien, raison de plus; je l'aime définitivement, cette jeune femme. Ce doit être un cœur malheureux. Allons, je me lance dans la mer Hibernienne!

Il se retourna à la fenêtre, le drame était rentré dans ses appartements.

Charles allait se retirer, lorsqu'il vit déboucher de la rue Chauveau-Lagarde son ami Francis de Bruneu, le chapeau incliné et la canne balancée horizontalement comme un javelot impatient de partir vers l'ennemi. Ses petits yeux vifs et fendus voltigeaient çà et là avec une prestesse infinie, cherchant sur tous les visages un sourire impertinent comme un précieux butin. Son nez, un nez immense, insouciant, insolent et narquois, fendant les ondes de l'air comme une proue de navire renversé, semblait vouloir se poser sur la face des passants comme une insulte ou un défi. Il agitait avec une roideur saccadée son petit corps sec et nerveux; il remuait sa fine taille avec une insouciance agaçante et paraissait ne poser sur la terre que l'extrémité de ses petits pieds cambrés. Du reste, regardant toutes les femmes sous le nez, il souriait aux jeunes, grimaçait aux vieilles. Il s'avançait défri-

sant d'un œil tous les crocs de moustaches, tirant de l'autre tous les poils de barbe, il offrait du regard une paire d'épées ou de pistolets à tous les jeunes officiers dont la taille exagérément pincée l'offusquait. Ses immenses narines se soulevaient, les coins de sa bouche mignonne se retroussaient en présence des redingotes trop prétentieuses, des paquets de breloques trop volumineux, et il faisait de formidables grimaces à tout chapeau qui semblait vouloir rivaliser d'inclinaison avec le sien. Il tenait surtout imperturbablement le haut du trottoir, — c'était un principe, — et il s'arrêtait d'un air grave, rogue et convaincu chaque fois qu'un passant — à moins qu'il ne portât soutane — ne se dérangeait pas assez vite pour lui céder cette place.

— Mon cher Francis, se dit Charles en souriant, me paraît un être fort agaçant, un de ces êtres qu'on prendrait plaisir à souffleter. — Allons donc, mauvais sang ! reprit-il en faisant sur son front un imperceptible signe de croix, vous n'êtes donc pas encore apaisé, et faudra-t-il que je vous porte encore dans les montagnes du Valais? — Pauvre Francis ! voilà une brave, grande et loyale nature jetée dans la boue du dix-neuvième siècle. Il ne lui eût fallu pourtant que venir au monde six cents ans plus tôt ! Et, parmi tous les chevaliers Normands qui ont été découper l'Italie en baronnies normandes, parmi tous les barons francs qui ont conquis la Syrie et la Morée, il n'y en avait pas un plus brave, plus entreprenant, plus généreux. Il eût été Joinville à la suite de saint Louis, Clisson à la suite de du Guesclin, et le voilà duelliste, joueur et amoureux de la première venue.

Charles l'avait dit souvent avec grande raison, Francis de Bruneu était une des plus tristes victimes de la société moderne. Il portait complétement la peine de ces temps où la main de Dieu s'appesantit sur les héritiers des grandes races pour les punir, sans doute, d'avoir séparé, dans les siècles précédents, les lois de l'honneur des lois de la religion, et il était un des plus singuliers exemples de ce que deviennent, dans les époques troublées, les meilleures qualités sans la force morale. Nul cœur n'était naturellement plus droit, plus sincère que le sien, nulle âme plus dévouée que la sienne. Mais l'oisiveté l'avait tué, âme et esprit.

Son nom, la crainte de s'attirer le dédain des alliés de sa maison, la franchise, le respect de soi, l'avaient empêché de servir un gouvernement qu'il ne croyait pas légitime et l'avaient jeté hors de l'armée et des ambassades où ses ancêtres avaient joué un assez grand rôle. Son esprit ardent, amoureux du bruit et du brillant, ne lui avait pas permis de se soumettre à ces humbles et obscurs devoirs par lesquels la noblesse française peut encore expier la honteuse splendeur dont elle brilla au dix-huitième siècle et regagner une partie de sa puissance. Il trouvait insipide de rester dans ses terres à com-

battre les envieuses petites haines des propriétaires ses voisins, à dissiper les préjugés stupides semés chez les paysans, et à donner à toute œuvre de moralité ou d'utilité publique l'autorité de son nom. Il ne suffisait pas à son ambition de devenir le chef et le bienfaiteur d'une commune, le président d'un comité d'agriculture, un membre même influent d'un conseil général. La vie communale et provinciale n'était pas assez développée pour qu'il trouvât une satisfaction réelle à la diriger. Il trouvait nauséabond d'entrer, sur chacun de ces terrains, en lutte avec le cabaretier et l'huissier de son village; il pensait bien aussi, du reste, qu'il serait presque toujours vaincu par eux en influence réelle. En somme, il n'avait pas compris, comme Charles de Lignières, qu'il fallait reconstituer par la lutte intellectuelle les antiques tendances du génie de la France; il n'avait pas, d'ailleurs, assez de volonté persévérante, assez d'ardeur religieuse pour chercher à combattre par les idées des ennemis aussi barbares que ceux que ses pères, les seigneurs féodaux, avaient combattus par les armes.

Il avait donc laissé madame la marquise de Bruneu, sa mère, mener en son château sa calme, solitaire et charitable vie de châtelaine. Il n'avait pas voulu accepter un brevet de capitaine dans les armées d'Autriche, où pourtant il avait de vieux alliés de sa famille. Il était allé passer un an dans les gardes-nobles du pape Grégoire XVI; il était revenu faire une campagne en Catalogne dans les armées de don Carlos; il avait suivi comme volontaire quelques expéditions de nos guerres d'Afrique. Tout cela n'était que des fantaisies qui lui avaient valu plusieurs croix et qui ne devaient le mener à rien. Il le savait et revint à Paris.

Sans but, sans avenir, tout découragé et ayant déjà perdu, loin de la vie de famille, les plus délicates des vertus de sa nature et des qualités de son éducation, délivré, par sa vie aventureuse et toute matérielle, de l'instinct du devoir, il tomba, nous n'avons pas besoin de dire comment, de la fréquentation des clubs à la fréquentation des chevaux et à la fréquentation des plus méprisables femmes. Ce sont les trois degrés de comparaison de la vie élégante et oisive, et il acheva de perdre là tout ce qui eût pu jamais le faire sortir de la médiocrité intellectuelle et de la vie banale. Il resta un homme d'honneur, loyal et brave, dévoué à ses principes politiques, prêt à mourir au moindre signe de la volonté de son roi. Mais, jusqu'à ce moment qu'il attendait avec impatience comme une réhabilitation peut-être, jusqu'à ce moment où il lui faudrait verser son sang pour la patrie, il perdait dans l'oisiveté ce qui restait en lui de généreux et de délicat.

Cette triste position, il la comprenait bien ; Charles, qu'il aimait et respectait, avait essayé de lui en montrer toutes les conséquences, et toujours il avait paru touché jusqu'au fond du cœur. Mais il s'était

chaque fois laissé entraîner de nouveau par la tyrannie de l'habitude, et depuis quelque temps il ne permettait plus à son ami d'aborder de pareils sujets.

En ce moment, il ne paraissait point songer qu'il existât dans le monde quelqu'une de ces ennuyeuses choses qu'on appelle regrets, remords, ou pensée grave, et il avait continué sa route vers le haut de la rue de la Madeleine, sans rien perdre de son air railleur et délibéré. Il arriva vis-à-vis la maison qui portait le numéro 25 ; là il s'arrêta et leva les yeux vers les fenêtres de madame de Rouchinghem. Charles lui fit un signe pour l'engager à venir ; il répondit par un geste négatif. Un bruit que Charles entendit derrière soi le força à se retourner, c'était madame de Rouchinghem qui rentrait. Elle avait retrouvé toute sa sérénité. Un léger sourire voltigeait sur ses lèvres pâles, et Charles, quoiqu'à moitié distrait par le désir de savoir ce que Francis venait faire dans ces environs, la regarda avec une défiance si naïve, que le sourire de la Baronne en devint plus expressif.

— Vous voilà comme un enfant qu'on a battu, et qui regarde, embûché dans son coin, l'instrument de son supplice. Quittez cet air nébuleux. Vous avez débouché dans mon salon comme un de ces jeunes éventés, habitués à traiter cavalièrement les femmes. Je ne suis point hérissée de bienséances, mais entre gens d'un certain monde on se doit des égards. Et à mon âge on peut, sans faire la bégueule, rudoyer les jeunes freluquets qui tombent parmi les gens comme parmi un cercle de magots à gros ventre, en porcelaine de la Chine.

Après cette apologie, la Baronne s'approcha de la table du salon, où Charles avait laissé ouvert le manuscrit enluminé. Tout en le fermant et en le remettant à la place exacte qu'il occupait habituellement, elle ajouta :

— Toutes ces bourrasques m'ont empêché, mon enfant, de vous demander des nouvelles de votre mère, et de vous faire conter tout le bavardage de vos affaires de littérature. Voyons, arrivez près de moi. Mademoiselle Roland ne veut pas que nous dînions avant une grosse heure.

Charles profita du moment où elle avait ainsi le dos tourné, pour jeter un coup d'œil vers le numéro 25, près duquel il avait laissé Francis de Bruneu : c'était là que demeurait celle qu'il avait aperçue faisant des coquetteries au jeune Irlandais, celle qu'il appelait la femme peinte. Il fit un brusque mouvement d'épaule ; son ami était accoudé à côté d'elle; il riait à gorge déployée de quelque chose qu'elle lui disait en montrant le rez-de-chaussée du jeune couple.

Une de ces inspirations qui le rendaient si étrange et si incompré-

hensible parfois lui traversa le cerveau comme un éclair, et il sauta brusquement sur son chapeau.

— Voyons, ne tourmentez pas ma table à ouvrage que j'entends que vous bousculez, — lui dit madame de Rouchinghem en continuant de remettre dans leur symétrie ordinaire toutes les richesses de sa table de salon.

Et, son manuscrit remis à égale distance du missel et d'un album rempli d'autographes précieux du dernier siècle, après avoir encore une fois mesuré de l'œil toute cette symétrie, elle redressa la tête et se tourna vers Charles.

Celui-ci hésitait entre l'obéissance à son inspiration et la colère où il savait qu'il allait mettre sa vieille amie.

— Comment, vous voilà encore avec votre tête montée et vos yeux fous! Qu'est-ce que vous voulez faire de ce chapeau? Je n'imagine pas que vous allez m'en faire des tours d'escamotage, — continua-t-elle avec un commencement d'irritation dans la voix.

Charles fit un pas pour s'avancer vers elle; mais madame de Rouchinghem, qui ne voulait rien lui laisser perdre de sa leçon, agita sa main pour l'engager à se tenir à sa place.

— Il y a une façon de faire, je vous l'ai dit deux mille fois, par où on montre le gentilhomme de race qu'on est. Mais je ne vous comprends pas. Vous avez une inconséquence dans vos façons qui impatiente; tantôt du tout abandonné, tantôt roide comme la statue du Commandeur. Vous voilà quasi pétrifié maintenant, après être entré ici comme de la poix bouillante. Ce ne sont point d'infiniment bons procédés, je vous le dis. Voyons, parlerez-vous, monsieur? il faut que vous contiez prodigieusement sur ma bonhomie.

Charles regarda une seconde fois dans la rue du coin de l'œil. Allons, il le faut, pensa-t-il, Dieu le veut sans doute; et je ne résisterai pas plus longtemps à mon instinct, quoi qu'il arrive. »

Il s'avança humblement, mais délibérément, vers son irascible amie:

— Pardonnez-moi, madame, lui dit-il, et soyez bonne pour moi. Je vais vous paraître un vrai fou; mais il faut que vous me permettiez de vous quitter.

— Que veut dire cela? Qu'est-ce que cette folie outrée? Où allez-vous?

— Chez cette personne dont je vous ai parlé, répondit Charles sans hésiter.

A ces mots, madame de Rouchinghem se redressa de toute sa hauteur, comme piquée par un aspic:

— Allez, monsieur; tout ceci est de carême-prenant, et ne m'ennuie pas autrement. Mais, rappelez-vous, sans en faire à deux fois, que, fussiez-vous doré jusqu'aux yeux et dolent comme Andromaque, vous ne remettrez point les pieds céans!

— Vous êtes injuste pour votre pauvre ami, madame; et je perds sans doute la plus douce de mes joies, répondit Charles, pendant que deux grosses larmes glissaient le long de ses cils. Je ne m'étais pas dit qu'elle finirait sitôt. Mais oui, encore une fois, il le faut. Je ne puis mépriser cette inspiration ; c'est elle qui me tourmente depuis une heure.

Il saisit brusquement la main de sa vieille amie, la porta à ses lèvres, et se sauva comme s'il eût craint un moment de faiblesse.

C. D. d'Héricault.

FIN DE LA PREMIÈRE PARTIE.

La suite au prochain numéro.

BIBLIOGRAPHIE ALLEMANDE

Mathias Koch, UEBER DIE ÆLTESTE BEVŒLKERUNG ŒSTREICHS UND BAIERNS, etc. Leipzig, 1856. Des peuples qui ont primitivement occupé l'Autriche et la Bavière.

Je ne veux pas m'engager dans la question scientifique que ce livre soulève : quel que soit l'intérêt du sujet, cela me conduirait trop loin. Les régions du Danube et de ses affluents, l'Autriche et la Bavière, se trouvent placées sur la grande route de communication entre l'Orient et l'Occident, pour l'Italie et pour les Gaules. On se demande quelle est l'origine des peuples qui ont occupé cette station intermédiaire dans les jours de la haute antiquité? Ils n'ont pas appartenu à la race germanique, cela est certain. Ils n'ont pas appartenu à la race slave, cela est certain encore. Ils ne sont pas Kymris ou Bretons; ils ne sont pas de race grecque ni de race latine. Seraient-ils Illyriens ou Albanais, Gaulois ou Celtes; seraient-ils Étrusques, ou un mélange de tous ces peuples? C'est là la question à résoudre.

La connaissance des localités est d'abord à exiger pour cela, et il la faut exacte et minutieuse. Il faut en outre la connaissance des auteurs grecs et des auteurs latins qui parlent de ces régions. Il la faut depuis les jours de l'antiquité jusqu'à la chute de l'empire romain. Ajoutez à cela la connaissance des chartes et des documents du moyen âge : ils manifestent la ténacité des noms de lieux, la persévérance d'une partie de la population primitive; ils nous renseignent, et cela à une date historique positivement donnée, sur l'arrivée des races slaves et la présence des races germaniques dans ces mêmes localités ou dans leur voisinage.

Après la connaissance des lieux et des populations qui les occupent vient celle des idiomes qui y sont parlés. Les aborigènes de la vieille Autriche et de la vieille Bavière sont des Celtes, du moins en majeure partie. Il faut donc s'orienter, si faire se peut, au milieu des débris de la vieille langue gauloise : elle se parle encore en Irlande et dans la haute Écosse, malgré les modifications que le flot des âges a dû y apporter. Le cymrique, c'est-à-dire le bas-breton et la langue du pays de Galles, est aussi à consulter, quoique les populations dont il s'agit tiennent des Gaulois et ne tiennent pas des Bretons.

Mais les Celtes ne furent pas les seuls aborigènes de ces contrées. Il y avait là encore, sur quelques points, des tribus illyriennes ou pannoniennes dont les Albanais, de souche épirote, forment un débris. Il faut se mettre au courant des recherches sur les pays et les idiomes de cette famille de peuples, sans négliger les monuments de la langue étrusque, car on a cru devoir rattacher l'origine des Étrusques aux Alpes Rhétiennes.

Telle est la masse des investigations et des problèmes que le livre de M. Koch soulève.

Qu'on n'oublie pas une chose importante. Il existait de vieilles routes de trafic, de vieilles communications entre le nord de l'Italie, le midi des Gaules

et la Pannonie, comme avec les régions du Danube qui comprennent l'Autriche et la Bavière. Ces routes étaient frayées et pratiquées bien avant les jours de la domination romaine. Ce point présente de grandes obscurités, mais il est possible de les percer de plus d'un rayon de lumière.

Comme je l'ai dit, je ne veux pas traiter cette matière ; mais elle a donné lieu, entre quelques savants allemands, slaves et italiens, à un conflit très-vif que je me propose de faire connaître. Il s'agissait du droit de priorité de leur race respective sur certains cantons de la vieille Autriche. Le Tyrol italien faisait-il partie de l'Italie ou de l'Allemagne? Les races étrusques avaient elles occupé toute la surface du Tyrol allemand dans la nuit des âges? Les Slaves étaient-ils les véritables indigènes d'une autre et considérable portion de l'empire d'Autriche? Enfin, et c'était là le point capital de la discussion, les Slaves n'étaient-ils pas seulement les indigènes d'un temps historiquement connu; étaient-ils encore les vrais *aborigènes* de la majeure partie de l'Autriche, comme ils en ont eu la prétention? En d'autres termes, les Celtes d'Autriche sont-ils un mythe, un rêve? Faut-il voir dans les Slaves, comme ceux-ci l'affirment, les vrais successeurs des Illyriens, et, par suite, des Pannoniens de l'antiquité?

On le voit, il y a là dessous autre chose qu'une dispute de savants; il s'agit, pour les Italiens, de revendiquer le nord de l'Italie, et, pour les Slaves, de s'adjuger le corps de la monarchie autrichienne. Cette guerre dure déjà depuis longtemps; depuis longtemps on y engage les passions populaires elles-mêmes. Voici maintenant la véritable origine de toutes ces luttes, dont on n'avait pas eu l'idée dans le courant du dix-huitième siècle, pas même dans les guerres de la Révolution française.

On a beaucoup parlé, de nos jours, du réveil des nationalités, et les trois quarts de ceux qui embouchent la trompette à ce sujet ignorent la valeur des mots qu'ils font sonner si haut. Le mouvement d'esprit du dix-huitième siècle était purement cosmopolite et aussi peu national que possible. La Révolution française ne connaissait autre chose que la guerre de propagande; elle n'eut pas mieux demandé que de faire de tous les peuples de l'Europe un seul peuple, le peuple type, le peuple *humanitaire* par excellence. Cela rappelle Mahomet et ses disciples. L'Empire français fit aussi de la propagande, mais il la fit d'une façon radicalement contraire à la propagande révolutionnaire et philosophique du dix-huitième siècle. Il fit de la propagande comme les légions de l'Empire romain. L'Empire français devait renouveler l'empire romain; à part la Russie et la Grande-Bretagne, le Code Napoléon devait devenir le Code européen. Les princes allemands étaient appelés à être les grands officiers de cet Empire. Sur ce point, l'Empire français aspirait à la succession de Charlemagne. L'administration française cherchait à prévaloir dans toute l'Europe continentale. Ce fut cette violence faite à leurs mœurs et leurs habitudes qui fit sortir les Allemands, les Espagnols et les Portugais de leur torpeur. Alors naquit le patriotisme allemand.

Cette nationalité allemande était encore à se repêcher dans le gouffre du moyen âge, où elle s'était perdue depuis des siècles, et à s'arracher des bras du cosmopolitisme qui l'étouffait lorsque la nationalité slave commença à se remuer. Les premiers tressaillements s'en firent sentir dans la Bohême; en-

suite la Croatie eut ses secousses, qui se communiquèrent à d'autres portions de l'Autriche. La nationalité madgyare prit feu un peu plus tard, s'enflammant à la fois contre les Allemands et les Slaves. Or il n'y avait pas eu, et cela dans tout le courant du dix-huitième siècle et même avant, de peuples qui eussent eu moins de souci de leur nationalité que les Slaves et les Madgyars. Je parle ici exclusivement des hautes classes, de la noblesse, des Palatins et des Magnats. Le peuple n'avait jamais bougé, il vivait en dehors des agitations du monde. Les Slaves et les Hongrois de haute volée avaient quasi perdu l'usage de leurs idiomes particuliers; ils ne parlaient plus que français et qu'allemand.

Ce fut donc au contact de la nationalité allemande que les nationalités slave et madgyare se réveillèrent en sursaut. Les grands se frottèrent les yeux pour la première fois depuis longtemps. Ils finirent par les ouvrir tout grands pour savoir dans quel pays ils étaient et dans quel siècle ils vivaient. Ils se rapprochèrent pour la première fois de la masse des populations, dont ils n'avaient eu aucun souci quand ils couraient à Paris ou à Vienne, lorsqu'ils confiaient leurs enfants à élever à des Français ou à des Allemands. Napoléon Bonaparte fut cet enchanteur qui procura un réveil subit à tant de nationalités ensevelies. Il secoua les Espagnols et les Portugais, il secoua les Allemands. Ceux-ci étant secoués, les Slaves et les Madgyars sentirent un sang nouveau qui battait leurs tempes et faisait gonfler leurs veines. L'homme qui se doutait le moins de son œuvre fut Napoléon. On sait son mot énergique sur la vieille Europe; il la qualifiait de fille perdue, de courtisane pourrie au service d'un lupanar de rois, qu'il parviendrait à dompter par la force des baïonnettes.

Telles sont donc les passions qui s'agitent dans le livre de M. Koch comme autour de son œuvre. Ce sont les mêmes passions que la Russie a cherché à exploiter sous le nom de panslavisme et dont le Piémont voudrait profiter pour agrandir sa domination dans la péninsule italique. Pour l'empire d'Autriche, il y a là une question de vie et de mort; car cet empire n'est homogène dans aucune de ses parties et ne vit que par la force des armes. Que l'on admette un seul instant la donnée de la disparition de cet empire, il s'ouvre aussitôt un gouffre au sein de l'Europe continentale. Ce serait le signal d'un grand mouvement des races slaves vers les pays méridionaux; elles déborderaient formidables; et, au lieu des Allemands, c'est avec les Slaves que les Italiens feraient connaissance.

On connaît le rêve des révolutionnaires, des disciples de Ledru-Rollin en France, de Mazzini en Italie, de Ruge en Allemagne; le rêve de quelques-uns de leurs collègues et de leurs affiliés dans les rangs des Slaves, des Madgyars, des Valaques, et dans d'autres rangs encore. Ils parlent de relever les nationalités pour opérer la destruction de l'empire d'Autriche; puis d'abattre de nouveau ces mêmes nationalités au profit d'une civilisation humanitaire de leur façon. Mais l'histoire est là; elle nous enseigne comment on finit par avoir raison des Jacobins de tous les siècles, et comment aussi ils condamnent les causes les plus légitimes, salies par leur contact, à succomber avec eux sous le talon d'un maître.

Baron D'ECKSTEIN.

BIBLIOGRAPHIE FRANÇAISE

HISTOIRE DE FRANCE, par M. Amédée Gabourd.

Il vient de paraître une nouvelle *Histoire de France*, écrite dans des vues élevées, avec indépendance et conviction. L'auteur, M. Amédée Gabourd, est déjà connu et justement estimé pour ses histoires *de Louis XIV*, *de Napoléon*, *de la Révolution française*, ouvrages intéressants, dont le style a de l'éclat et dont les idées sont excellentes. Un *Abrégé d'Histoire de France*, publié il y a quelques années, lui a servi de préparation au travail complet et développé qu'il entreprend aujourd'hui. Il embrasse dans l'ensemble de notre histoire les époques et les hommes qui avaient fait l'objet de ses études successives. C'est pour le lecteur une garantie de recherches consciencieuses et d'appréciations mûrement réfléchies.

M. Gabourd n'a encore donné que les trois premiers volumes de son Histoire. Il s'arrête à la fin du règne de Charlemagne, au moment où va se briser cette brillante mais courte unité de l'Empire carlovingien, dont les débris répandus dans tout l'univers ont formé les peuples modernes. Nous pouvons cependant apprécier dès à présent la pensée principale de cet ouvrage et les mérites de son auteur comme historien.

C'est une chose grave, et presque une *mission*, pour reproduire l'expression de M. Gabourd, que d'écrire une *Histoire de France* dans un siècle où, tout en méprisant beaucoup la tradition, on ne fait aucune innovation sans la légitimer par l'exemple du passé : tant il est vrai qu'il n'y a de durable que les choses qui jettent leurs racines dans les siècles écoulés! L'histoire est devenue un arsenal où tous les partis tour à tour vont chercher leurs armes pour le combat : on y poursuit la consécration d'une idée ou le triomphe d'une opinion; et tandis que l'histoire devrait être une, comme la vérité, il y a autant d'histoires de France qu'il y a d'historiens, et autant d'historiens qu'il y a d'opinions en lutte dans notre société !

M. Gabourd n'a pas échappé à cette loi commune de son temps, et il a écrit l'*Histoire de France* à son point de vue particulier. Il s'est pénétré de cette idée éminemment chrétienne et consolante, que la France, depuis l'établissement de la monarchie, avait une mission providentielle à remplir, et que Dieu l'avait appelée de préférence aux autres nations pour servir à ses desseins sur son Église. De Clovis à Charlemagne, de Charlemagne à saint Louis, de saint Louis à Louis XIV, que de faits propres à démontrer cette vérité! Les croisades, la Ligue, le grand mouvement religieux et littéraire du dix-septième siècle, sont des titres indélébiles de la France au surnom

glorieux de fille aînée de l'Église, sans compter des guerres récentes, l'une où la République française rétablissait le Souverain Pontife que la première République avait renversé, l'autre où la Foi chrétienne, escortée par des victoires, venait briller aux yeux de l'islamisme que la France avait chassé d'Europe au temps de Charles Martel ! La pensée de M. Gabourd est d'étudier siècle par siècle et règne par règne l'accomplissement de cette grande mission. Nous attendrons la fin de son ouvrage pour voir s'il l'a réalisé.

Mais plus l'auteur concentrera ses efforts sur les points importants de son sujet, plus il se dégagera des considérations accessoires, et plus son ouvrage aura d'originalité et de précision. Une histoire de France écrite dans la pensée qui a dicté à Bossuet son *Histoire universelle*, et rattachant tout à la religion, comme à un centre vers lequel les mouvements des peuples convergent toujours, même à leur insu, serait du plus haut intérêt. Ce ne serait pas l'histoire de l'Église de France, ce serait l'histoire de la France elle-même exerçant un apostolat à travers le monde par ses armées sur les champs de bataille, par sa politique durant la paix, par ses arts et ses grands écrivains, dont les œuvres sont des monuments immortels en l'honneur de la religion révélée.

M. Gabourd, écrivant dans des vues religieuses, est naturellement indépendant pour apprécier les événements politiques. Il est également sévère pour retrancher beaucoup de détails, dans cette partie de l'histoire qui explique les temps par les mœurs et les hommes par les secrets de leur vie privée. Voilà des qualités sérieuses pour un historien. Joignez-y un style facile, abondant, qui ne se ralentit pas et reste toujours égal à lui-même, *fusa et æqualis oratio.*

On lui reprochera peut-être de n'être pas assez précis, ni assez concluant sur les points sujets à discussion. Ce défaut a peu de conséquences dans les commencements de l'histoire de France, mais il en aurait beaucoup à mesure que nous avancerions. M. Gabourd semble trop craindre de remonter aux sources primitives pour y chercher des solutions. Il sacrifie quelquefois le devoir d'instruire au plaisir d'intéresser, et c'est un défaut à notre époque. L'histoire est un procès continuel engagé entre la passion d'une part et la vérité de l'autre. Le lecteur, avant de juger, doit être éclairé sur les choses et se prononcer pièces en main.

Le règne de Charlemagne est la partie la plus remarquable des trois premiers volumes de M. Gabourd, et c'est ce règne en effet qui prêtait le plus au talent de l'écrivain. Le siècle de Charlemagne est le siècle homérique de notre histoire. Toutes les monarchies d'Europe se glorifient d'avoir été jadis un fleuron de sa couronne. L'équilibre européen, qui repose aujourd'hui sur la contrariété des intérêts et la diversité des forces, n'avait alors d'autre base que la volonté toute-puissante du monarque, qui pondérait à son gré les forces des États et fixait les limites des empires. Tout était grand sous la domination unique d'un homme supérieur par l'esprit et par le cœur à son siècle, et, comme tout était grand, il n'y avait rien d'absolu, de tyrannique, d'inique dans les moyens. M. Gabourd a bien fait ressortir cette figure majestueuse de Charlemagne, que nous admirons encore aujourd'hui sur les bords du Rhin, dans les sombres et imposantes murailles d'Aix-la-Chapelle,

où la révolution n'a pas promené ses fureurs stériles contre le passé! On montre encore dans cette ville le fauteuil en marbre sur lequel le grand empereur, revêtu de ses ornements impériaux, la couronne sur la tête et le sceptre entre les mains, fut descendu il y a plus de dix siècles dans la tombe. C'était l'image de sa monarchie. Elle finissait avec lui dans tout l'éclat de la pourpre impériale, sans les déchirements et les violences qui marquent la fin des pouvoirs issus des révolutions, et elle avait réalisé avec les lumières chrétiennes de plus, et la centralisation administrative de moins, l'empire sans bornes de l'ancienne Rome!

M. Gabourd a insisté avec raison sur les caractères de la centralisation carlovingienne. Il a montré combien, par la force des choses et aussi par les tendances généreuses du prince, elle différait d'une concentration égoïste et téméraire du pouvoir : « Charlemagne, dit-il, ne crée pas, il améliore; il ne supprime pas, il amende; représentant du principe germanique, il maintient les codes particuliers de la vieille patrie, *il ne centralise qu'autant que le droit de l'homme libre demeure intact*, et en même temps il réforme les abus dans la mesure de ce qui est possible. » Ces principes serviront plus tard pour distinguer l'œuvre de Charles des centralisations qui l'ont suivie.

Nous trouvons moins de netteté, moins de lumières dans l'appréciation du caractère politique de Charlemagne. Sans doute, Charlemagne n'était pas un roi constitutionnel, balançant méthodiquement les trois pouvoirs dans un équilibre qui n'a jamais existé; mais quand, à la veille d'une victoire sur les Lombards ou d'une conquête sur la Germanie, ce prince convoque au champ de mai l'élite de ses vastes États; quand, arrêtant à Cologne ou à Paderborn ses troupes demi-barbares, impatientes de voler aux combats, il discute et il délibère; quand il demande à des assemblées composées des évêques, des abbés, des personnes illustres et des comtes, comme le furent plus tard les états généraux, ces dons volontaires qui ont été le principe des impôts, qui ne voit là les origines les plus probables du gouvernement représentatif? M. Gabourd compare le rôle que remplissaient près de Charlemagne les assemblées générales ou spéciales de la nation à celui d'un *véritable conseil d'Etat, choisi par le souverain parmi les plus capables*. Un conseil d'État qui vote des subsides serait une chose fort extraordinaire. Le Conseil du roi n'eut jamais ce pouvoir, même aux époques les plus absolues de la royauté. Charlemagne pouvait gouverner seul; son bras, qui frappait si fort et si loin, était assez ferme pour tenir le sceptre sans prendre conseil de personne : conquérant infatigable, il avait une épée victorieuse pour faire taire toute résistance, et, au lieu d'écrire en tête de ses Capitulaires ces paroles modestes : *Il a plu à tous*, l'empereur n'avait qu'à se souvenir de l'ancienne Rome pour graver en termes pompeux la formule superbe de son omnipotence et de sa volonté. S'il ne l'a pas fait, c'est que, dans ces assemblées nombreuses, quelque sujettes qu'elles fussent à l'indiscipline et à la rébellion, il voyait un double avantage, un moyen pour les peuples de s'éclairer par le contact et les lumières supérieures du pouvoir, et pour le pouvoir un moyen de s'identifier aux besoins des peuples. Il jugeait, en même temps, que placer sa monarchie encore naissante sous les regards et sous le contrôle des hommes les plus éclairés, les plus indépendants de ses États, c'était assurer la grandeur de sa

race, car c'était la prémunir contre l'arbitraire et l'indolence, qui avaient fait des derniers empereurs de Rome des monstres de violence et de quelques-uns des premiers rois de France des *fantômes* de souverains! Comme chrétien et comme barbare, Charlemagne devait haïr profondément les souvenirs honteux de l'empire romain. et, pour prévenir le retour d'un pareil régime, il constitua dans les champs de mai le gouvernement civilisateur et moral dont nous avons parlé.

Enfin, au-dessus de ses institutions politiques qui durèrent peu, Charles magne fonda une œuvre immortelle, ce fut la puissance temporelle du saint-siége. Il fit de la Papauté un pouvoir indépendant, non-seulement par l'abandon territorial de quelques provinces, mais encore plus par le respect qu'il imprima aux peuples pour la chaire de saint Pierre, en la dégageant des tutelles officieuses et des protections intéressées. Avant Charlemagne, le pape résidait à Rome, et, à part quelques agressions plus ou moins hostiles des Lombards, il y exerçait de fait une véritable souveraineté : cependant sa tiare semblait dépendante et son autorité sans énergie. Après Charlemagne, la puissance des papes s'élève au-dessus de celle des rois et des empereurs. D'où vient ce changement? Est-ce uniquement de ce que le fils de Pepin avait confirmé et étendu la donation faite par son père? Nous pensons qu'il eut une autre cause. Avant les conquêtes des Francs, la Papauté était placée sous la suzeraineté des empereurs grecs, de ces despotes assoupis qui, de temps en temps, se réveillaient pour torturer l'Église par leurs sophismes ou leurs débauches : depuis le jour où l'empereur d'Occident s'agenouilla aux pieds du pape pour en recevoir la couronne, l'Église ne connut plus ni suzeraineté, ni contrôle. Si elle n'avait fait que changer de maître, eût-elle acquis une pareille prépondérance aux yeux des peuples? Charles promit de tirer l'épée pour défendre le Saint-Siége contre les ennemis du dehors; jamais il n'introduisit dans sa donation aucune réserve qui lui permît d'agir en maître à Rome et de diriger les affaires du dedans. Nous renvoyons sur ce sujet aux excellentes pages écrites par M. Gabourd. Un seul fait cité par lui confirmera notre pensée : l'an 806, dans le capitulaire de Thionville, Charles, sentant ses forces décroître et les années venir, partagea au sein de la Diète nationale ses États entre ses fils : il traça dans la carte presque totale de l'Europe un royaume pour chacun d'eux, non-seulement parmi les États incorporés, mais encore parmi ceux dont il n'était que suzerain : un seul point fut excepté, ce fut le duché de Rome et les provinces de l'exarchat, soumises au Saint-Siége!

ANATOLE DES GLAJEUX.

MÉLANGES

FÊTES DE BRUXELLES

XXVe ANNIVERSAIRE DU COURONNEMENT DU ROI DES BELGES.

La lettre suivante, destinée à paraître dans la livraison du mois d'août, n'a pu être insérée par suite de circonstances indépendantes de la volonté de l'auteur. Malgré ce retard, nous pensons que nos lecteurs ne verront pas sans intérêt ce compte rendu des fêtes nationales dont Bruxelles a été le théâtre au mois de juillet dernier, et sur lesquelles les journaux français, à l'exception de la *Presse* et de l'*Illustration*, ont gardé le plus complet et le plus inexplicable silence.

Août 1856.

MONSIEUR LE RÉDACTEUR,

J'arrive de Belgique, je viens d'assister aux fêtes de Bruxelles, et je suis encore, en vous écrivant, sous l'impression de cet admirable spectacle. C'était une de ces solennités qui laissent d'ineffaçables souvenirs. En assistant à ces pompes nationales, en recueillant dans les acclamations de la foule l'expression de l'enthousiasme universel, on sentait que ce n'était ni la fête d'un homme ni la fête d'un parti : c'était la fête d'un peuple entier, le jubilé du trône et de la liberté!

Il y a vingt-cinq ans, la Belgique venait de renaître à l'indépendance; elle avait, dans une lutte héroïque, défendu contre une domination étrangère ses libertés, sa foi, sa nationalité. Le Congrès, appelé à consacrer le triomphe populaire en fondant des institutions durables, avait rempli sa patriotique mission. La révolution, loin de rompre avec le passé, avait été un retour aux vieilles traditions du pays; il avait suffi de ressusciter les antiques franchises de ses provinces pour lui donner la constitution la plus libérale de l'Europe. Un chef manquait encore pour assurer l'œuvre nouvelle : la fortune de la Belgique lui fit trouver dans la patrie même du gouvernement constitutionnel un prince que sa haute raison, son esprit conciliant et ferme, son respect pour la parole donnée, rendaient digne de présider aux destinées d'un peuple libre.

Depuis le jour où Léopold de Saxe-Cobourg jura d'observer les lois du

pays il s'est écoulé un quart de siècle, longue période en des temps agités comme les nôtres. La Belgique, déjouant les prédictions de M. de Talleyrand et de la vieille diplomatie, a conquis sa place parmi les États européens : forte de ses admirables institutions et du caractère profondément religieux de ses habitants, elle a vu près d'elle, sans les redouter, les tristes alternatives de la démagogie et du despotisme. Alors que s'ébranlaient tous les trônes, elle s'est plus étroitement unie à sa jeune royauté; plus tard, elle a su demeurer libre lorsque de toutes parts la liberté semblait proscrite. Tels étaient les souvenirs qu'elle rappelait avec un légitime orgueil en célébrant le vingt-cinquième anniversaire de sa constitution et de sa dynastie. En même temps elle rendait grâces à Dieu de sa prospérité présente, et, conviant toutes les nations à saluer avec elle les espérances de son avenir, elle montrait, que si des jours mauvais venaient à se lever pour elle, elle saurait défendre son indépendance comme elle a su la conquérir.

Toute la Belgique avait voulu s'associer à cette fête nationale. Une foule innombrable venue des différentes provinces remplissait les places et les rues de la capitale. A chaque heure du jour le chemin de fer amenait des populations tout entières; la nuit même des milliers de voyageurs à pied couvraient les routes voisines pour se dérober à la chaleur du jour. Il serait trop long de vous décrire l'aspect de Bruxelles durant ces trois jours, les maisons pavoisées, les décorations des édifices publics et des hôtels particuliers, les arcs de triomphe, les trophées, les fontaines jaillissantes offraient de tous côtés un merveilleux coup d'œil. Mais je laisse de côté ces détails; ce sont de ces magnificences que peuvent étaler dans leurs fêtes publiques tous les gouvernements quels qu'ils soient : j'ai hâte d'arriver à ce qui donnait à cette solennité un caractère unique de simplicité et de grandeur.

Le 21 juillet, à midi, le canon tonna : le roi partait de Laeken; il suivait, pour se rendre à Bruxelles, la route qu'il avait parcourue il y a vingt-cinq ans, au jour de sa joyeuse entrée. Mais cette fois il ne s'avançait plus seul, au lendemain d'une lutte sanglante, en face d'un avenir sombre et incertain. Les acclamations qui, sur un parcours d'une lieue et demie environ, accueillaient partout son passage, ne saluaient plus seulement des promesses et des espérances; elles attestaient la sécurité rendue, la paix assurée, les progrès accomplis, les libertés respectées; le peuple voyait autour de son roi une famille auguste et chérie, des princes, espoir de la nation et de la dynastie, prêts à continuer l'œuvre commencée et dignes de la poursuivre.

Toutefois une pensée de deuil se mêlait à l'allégresse universelle. Dans les rangs de cette royale famille une place demeurait vide : on se souvenait de cette reine si prématurément enlevée, de cette noble fille de la maison de France, qui s'était associée à toutes les joies et à toutes les tristesses de sa patrie d'adoption, et dont la dépouille inanimée repose dans l'humble chapelle de Laeken. On avait voulu qu'au milieu des arcs de triomphe un monument funèbre fût consacré à cette douce et sainte mémoire : les lis de France s'y mêlaient aux lions de la Belgique; au sommet, le peintre avait représenté Louise-Marie priant pour sa famille et pour son peuple. La foule s'arrêtait, respectueuse et recueillie, et des fleurs pieusement déposées au pied du mausolée rappelaient les bienfaits de la reine et la reconnaissance publique.

A la place Royale le roi s'arrêta : sur les degrés de l'église Saint-Jacques, où il avait autrefois prêté serment, il retrouvait les membres survivants du Congrès, ses témoins devant Dieu et le pays. C'était une imposante rencontre. Tous les regards étaient attentifs, tous les cœurs étaient émus; le passé semblait revivre avec ses plus glorieux souvenirs. « C'est l'air de 1830 qu'on respire, » disait un ancien membre du gouvernement provisoire. Un homme aux vertus chrétiennes et au caractère antique, le président du Congrès, M. le baron de Gerlache, se fit en d'éloquentes paroles l'interprète du sentiment de tous; il rappela le royal serment si religieusement observé; il redit ce qu'avait été pour la Belgique ce règne de vingt-cinq années; en face d'hommes qui, dans le danger commun, avaient noblement oublié leurs divisions, il fit appel aux idées de concorde et d'union qui devaient dominer cet anniversaire. Je ne puis résister au désir de vous donner dans toute son étendue le texte de cet discours, qui mérite une place dans l'histoire de notre temps :

« Sire, il y a vingt-cinq ans qu'à cette même place, en ce même jour, le Congrès belge reçut, au nom de la nation, le serment de Votre Majesté « d'observer la Constitution et les lois du peuple belge, et de maintenir l'in« dépendance nationale. » Les mêmes hommes qui furent alors témoins de ce solennel engagement viennent affirmer aujourd'hui, à la face du ciel, que Votre Majesté a rempli toutes ses promesses et dépassé toutes nos espérances.

« Et la nation tout entière, sire, vient l'affirmer avec nous; elle vient attester que pendant ce règne de vingt-cinq ans son roi n'a ni violé ni une seule de ses lois, ni porté atteinte à une seule de ses libertés, ni donné cause légitime de plainte à un seul de nos concitoyens! Ici tous les dissentiments disparaissent; ici nous sommes tous d'accord; nous n'avons tous qu'un même cœur pour associer dans un commun amour et notre roi et notre patrie!

« Au milieu des commotions qui ont ébranlé tant de gouvernements, la Belgique est demeurée fidèlement attachée à son prince et aux institutions qu'elle s'est données. Cette sorte de phénomène, rare dans notre siècle, ne peut s'expliquer que par l'heureux accord du roi et du peuple, cimenté par leur mutuel respect pour la foi jurée et pour la Constitution nationale. Une Constitution qui suffit à un peuple avide de liberté, et qui l'aime assez pour la supporter avec ses inévitables inconvénients; un peuple sensé, religieux et moral, qui se souvient de son passé, qui ne demande qu'à vivre en repos sous la protection de ses lois; un prince si sage, si habile, si conciliant, qu'au milieu d'opinions divergentes il a su conquérir l'estime et le respect de tous, en Belgique et à l'étranger : tel a été, sire, le concours de circonstances vraiment providentielles qui a maintenu et consolidé ce nouvel État, qui l'a rendu paisible, prospère et, nous osons l'espérer (c'est notre dernier vœu), stable à tout jamais....

« Sire, l'histoire un jour, après avoir rappelé nos vieilles gloires nationales, aura quelques belles pages à consacrer à la fondation de ce royaume et au règne de Léopold Ier, règne d'autant plus fertile en enseignements, que Dieu, tout en protégeant visiblement la Belgique, ne lui a pas épargné les jours d'épreuve.

« C'est à l'histoire à remémorer ce qu'il ne nous est pas même permis d'indiquer ici ; c'est à elle à dire cet élan des esprits dans toutes les carrières, dans les sciences, dans les arts, dans les lettres, et le rapide développement de l'industrie, qui a pour ainsi dire transformé cette nation, rendue à elle-même depuis à peine un quart de siècle.

« Sire, les membres du Congrès national sont profondément émus et touchés du sentiment délicat et bienveillant qui ramène à cette même place, où nous la reçûmes jadis, Votre Majesté, au milieu de cette vieille phalange de patriotes ardents, dévoués, courageux, qui ont posé les premiers fondements de notre édifice social, qui ont fait la Belgique que nous voyons, constitué les assemblées et organisé les pouvoirs qui la gouvernent.

« Votre présence ici, sire, nous rappelle le souvenir de cette grande journée de juillet de 1831, qu'aucune démonstration ne saurait rendre, où les cœurs, ivres de joie et d'espérance, saluaient en Léopold Ier l'aurore d'une Belgique nouvelle se réveillant enfin après deux siècles d'un long sommeil sous la domination de l'étranger.

« Les mêmes acclamations l'attendent aujourd'hui dans chacune de nos villes; car l'idée de cette fête est toute populaire. Oui, sire, c'est la voix du peuple qui sent le besoin d'exprimer sa gratitude à celui qui, après Dieu, a le plus contribué à le rendre heureux !

« Il ne nous reste maintenant, sire, qu'à remercier le ciel au nom de la patrie, en lui demandant de prolonger bien longtemps encore les jours précieux et le règne glorieux de Votre Majesté pour affermir de plus en plus l'avenir de notre pays, pour servir de conseil, d'exemple et de guide à ces jeunes princes, véritables enfants de la Belgique, qui sont appelés à continuer un jour les sages et nobles traditions du beau règne de Léopold Ier. »

A la place Royale s'achevait la cérémonie commémorative de la joyeuse entrée du roi. Cependant tout n'était pas fini : la religion, qui se mêle aux plus belles pages de l'histoire de la Belgique, vient aussi consacrer toutes ses fêtes. Une cérémonie religieuse devait couronner la solennité patriotique. On avait choisi pour la célébrer une place vaste et découverte, située au centre du quartier nouveau auquel Léopold a donné son nom, et qui semble une seconde ville ajoutée à l'antique enceinte de la cité.

Au fond de la place Saint-Joseph, de riches tribunes disposées des deux côtés de l'estrade royale devaient recevoir le Congrès, les Chambres, les délégués de la garde civique et de l'armée, les représentants de la magistrature et des conseils provinciaux et communaux. Parmi les députations qui venaient y prendre place on remarquait la phalange décimée des combattants de septembre 1830, et d'énergiques acclamations saluaient le vieux drapeau noirci et déchiré qui fut arboré le premier dans les luttes de l'indépendance. A droite s'élevait un autel d'une majestueuse simplicité; à gauche, sur une estrade adossée à l'église des PP. Rédemptoristes, se trouvaient réunis six cents prêtres revêtus de leurs surplis et ayant à leur tête les évêques et le cardinal-archevêque de Malines, en ornements pontificaux. Étranger aux divisions des partis, le clergé n'en devait pas moins prendre sa part des joies de la patrie. Plus que personne il était en droit de s'associer aux souvenirs de cet anniversaire, et les applaudissements qui partirent de ses rangs à

l'arrivée des membres du Congrès attestaient assez ses sympathies pour ces vétérans de la liberté et son inaltérable attachement pour la Constitution qui fut leur œuvre. L'Église de Belgique n'a pas oublié que son affranchissement date de 1830. Les catholiques étaient au premier rang parmi les soldats de l'indépendance; leurs chefs siégeaient au gouvernement provisoire et au Congrès; beaucoup d'entre eux allèrent, sous la blouse du volontaire, présenter leur poitrine aux balles de l'étranger et tombèrent, comme Frédéric de Mérode, martyrs de la cause nationale. Ces traditions sont encore vivantes parmi eux; ils savent que les grands principes qui forment la base du droit public de la Belgique sont leur sauvegarde et leur avenir, et les institutions libres qu'ils ont contribué à fonder trouveraient parmi eux, s'il en était besoin, leurs plus fermes défenseurs. Ce sentiment frappa tous les esprits, lorsque après la présentation des adresses des Chambres et la réponse du roi[1] le clergé se rendit à l'autel. On vit avec une émotion profonde s'avancer le cortége sacerdotal et ces pontifes agenouillés offrir leurs prières les plus ferventes pour un roi protestant, gardien fidèle des libertés de l'Église. Un chœur de douze cents voix entonna le *Te Deum*. L'hymne d'actions de grâces, si majestueux sous les voûtes de nos cathédrales, s'élevait plus imposant encore sous le dôme du ciel, en présence de la nation assemblée. Tous les fronts s'inclinaient, tous les cœurs s'unissaient dans une même pensée de reconnaissance et d'amour. C'était la prière d'un peuple qui montait à Dieu. La religion seule a le secret de ces pompes qui domptent les âmes les plus rebelles. Nul ne put rester insensible quand, se tournant vers la foule silencieuse et recueillie, le cardinal-archevêque appela les bénédictions du ciel sur le prince et sur le pays. C'était un de ces grands et magnifiques spectacles qu'aucune parole ne saurait rendre. L'avenir se levait radieux et plein d'espérances : l'Église bénissait un peuple libre et un roi honnête homme.

Alors éclata en acclamations mille fois répétées l'enthousiasme un instant contenu : des cris et des applaudissements retentirent de toutes parts, tandis que les troupes et les députations défilaient au pied du trône, aux sons de la *Brabançonne* et des airs des différentes provinces : jamais manifestation semblable n'accueillit la présence d'un souverain. Mais cet enthousiasme fut à son comble lorsque, descendant du trône avec toute sa famille, le roi s'avança vers la tribune du clergé, et s'approcha du cardinal et des évêques pour les remercier de leur concours à la solennité nationale : les cris de *Vive le roi!* qui se firent entendre de toutes parts attestèrent que cette démarche avait noblement répondu au sentiment universel.

Il serait trop long d'insister sur tous les détails de ces fêtes : je ne vous dirai donc rien du banquet offert au roi par les Chambres, du spectacle et du concert gala donnés au théâtre de la Monnaie, des illuminations, du feu d'artifice, des fêtes musicales qui se succédaient sans relâche sur tous les points de la ville : je laisse de côté la revue du 22, pendant laquelle une pluie torrentielle n'arrêta pas un seul instant l'élan de l'enthousiasme populaire. Mais

[1] L'Adresse du Sénat fut présentée par le prince de Ligne, qui préside ce corps; celle de la Chambre des représentants, présentée par son président, M. Delehaye, était l'œuvre de M. Dechamps, ancien ministre, l'orateur le plus éloquent de la Belgique.

il est une partie de ces fêtes que je ne saurais passer sous silence : je veux parler de la cavalcade et du cortége historique du 23 juillet. Ces sortes de processions sont dans les mœurs et les traditions de la Belgique; dans les solennités publiques toutes les villes ont la leur, et des souscriptions particulières subviennent pour la plus grande partie aux dépenses qu'elles entraînent. Mais aucune n'avait atteint jusque-là le même degré de magnificence et de grandeur. Chaque province avait envoyé sa députation et son char : dans un cortége qui occupait plus d'une lieue se déroulait toute l'histoire de la Belgique, histoire animée et vivante, faite pour graver profondément dans l'imagination populaire les souvenirs des gloires nationales et le culte du passé.

Ce sont d'abord les guerriers Franks avec leurs longues chevelures blondes, la framée à la main, la francisque à la ceinture : Clodion est porté sur le pavois, des soldats romains vaincus sont enchaînés à un char : on se souvient d'une admirable page des *Martyrs :* on croit entendre le bardit : « Pharamond! Pharamond! nous avons combattu avec l'épée! .. »

Après les temps barbares, c'est le moyen âge qui commence : la province de Luxembourg représente la *Chasse de saint Hubert;* des chasseurs accompagnés d'une meute magnifique précèdent le char qui porte la statue de leur saint patron. Derrière s'avancent des chevaliers : c'est Godefroy de Bouillon qui part avec de vaillants compagnons pour la première croisade : nous sommes aux temps héroïques de la chrétienté! Le Hainaut nous reporte aussi aux souvenirs de cette grande époque. C'est un autre chef de croisés, Baudoin, comte de Flandre et empereur de Constantinople, qui paraît au milieu de guerriers et de ménestrels. Gand rappelle la gloire des communes flamandes; c'est le corps échevinal, entouré des corporations, des confréries, des gildes armées : Jacques Van Artevelde, le grand *ruwaert*, déploie fièrement l'étendard des Flandres. Bruges, la vieille et noble cité où le moyen âge vit encore, se distingue entre toutes les villes par l'éclat et la magnificence de sa cavalcade. Cent vingt-cinq personnages revêtus de splendides costumes figurent le premier chapitre de l'ordre de la Toison d'or. Le Brabant et Anvers ont choisi deux grandes époques des temps modernes, le règne glorieux de Charles-Quint et l'époque restée populaire d'Albert et d'Isabelle. Autour des chars se groupent les grands hommes de la Belgique, les princes de la peinture comme Rubens et Van Dyck, les maîtres de la science comme Juste Lipse et Bollandus. Les écussons des vieilles familles du Brabant entourent son char. Au-dessus du grand empereur brille ce soleil qui ne se couchait jamais sur ses États.

Aux grandeurs du passé succèdent les symboles de la fortune présente. Gand dérobe à son magnifique jardin botanique les plantes les plus précieuses et les plus rares pour en orner le char de l'Horticulture. Nivelles, réalisant sa belle devise : « *Le travail anobli*, » consacre à la glorification de l'agriculture un char traîné par quarante-huit chevaux de labour. Liége, qui représente les merveilles de l'industrie, envoie douze cents ouvriers de ses fabriques d'armes et de ses houillères, et, comme cette mère de la vieille Rome qui se parait de ses enfants, montre à tous avec une noble fierté cette richesse vivante du pays. Louvain personnifie l'industrie des brasseurs : son

nom rappelait un autre souvenir; pour personnifier la science chrétienne, elle n'aurait eu qu'à faire appel à ses plus chères traditions : elle en eût trouvé le symbole dans cette glorieuse université, foyer de lumières et de foi dans l'Europe catholique tout entière, et qui, luttant tour à tour contre les excès de tous les partis, protesta contre les violences du duc d'Albe, et résista aux envahissements de Joseph II. Le char du Présent termine le cortége. La Belgique, entourée de ses neuf provinces, en tient les rênes, et l'image de Léopold, placée au sommet de l'édifice, semble présider aux splendeurs de cette incomparable solennité.

Je ne veux pas, monsieur le rédacteur, trop allonger ma lettre. Si j'ai insisté sur le tableau que je viens d'essayer de vous retracer, c'est que j'y voyais autre chose qu'une pompe théâtrale faite pour le plaisir des yeux. Dans ce cortége historique et symbolique, la Belgique m'apparaissait tout entière. J'y retrouvais cette foi vive, ce patriotisme ardent, cet esprit provincial qui est une des conditions de sa grandeur, ce culte des nobles souvenirs dans lesquels elle va chercher les titres de sa nationalité et les présages de son avenir. C'était le digne couronnement de ces fêtes du vingt-cinquième anniversaire qui ont charmé mon esprit et touché mon cœur. Je tenais à vous exprimer ces sentiments : je tenais à vous dire quelle impression m'a laissée ce peuple belge que quelques-uns de nos écrivains déclarent se trouver dans une *situation anormale* parce qu'il est resté libre. En des temps comme ceux où nous vivons, au milieu de l'oubli des vieilles traditions et de l'abaissement des caractères, de tels spectacles sont de ceux qui reposent et qui consolent : ils raffermissent les consciences ébranlées; ils rassurent ceux qui n'ont pas désespéré de l'avenir et qui ont encore foi dans l'alliance de la religion et de la liberté.

ALBERT GIGOT.

LE PROGRÈS ET LA MODÉRATION

D'APRÈS LE MANDEMENT DE MGR L'ÉVÊQUE DE LA ROCHELLE.

Mgr Landriot, évêque de la Rochelle et de Saintes, en prenant possession de son siége, a adressé aux prêtres et aux fidèles de son diocèse une lettre pastorale que nous regrettons de ne pouvoir mettre tout entière sous les yeux de nos lecteurs. Le défaut d'espace ne nous permet d'en insérer que quelques fragments. Ils suffiront à peine pour donner une idée de cette pièce, qui doit rester comme un modèle de raison éloquente. On y retrouvera, sous la forme la plus touchante et appuyées sur les plus respectables autorités de la Tradition et des Pères, toutes les idées qui forment la base de nos convictions et à la défense desquelles le *Correspondant* voudrait se vouer.

Ainsi toute la première partie de la lettre pastorale est consacrée à

la réfutation d'un des préjugés les plus accrédités dans notre époque, et que nous avons souvent dénoncé comme le principal obstacle qui s'oppose aux progrès de la religion parmi nous.

« Signalons dès aujourd'hui un des obstacles peut-être particuliers à notre époque, qui domine et protége comme un fort avancé tous les autres, et qui règne spécialement dans les classes intelligentes : c'est la croyance vraie ou conventionnelle que l'Église est l'ennemie de l'homme et de la société, l'ennemie de ce qu'il y a de vrai, de bon de bien dans l'homme et dans la société, et que, par les sourdes machinations d'un esprit hostile, elle lutte contre les tendances généreuses et le développement régulier de l'avenir : de cette conviction naissent les préventions injustes, les préjugés défavorables, et quelquefois toute la violence de la haine. Cette thèse injuste et calomniatrice a été habilement exploitée ; de là peut-être cette tendance à s'éloigner, à fermer l'oreille aux enseignements les plus sublimes et les plus consolants d'un pouvoir que l'on croit hostile. Il importe à l'évêque, qui est un des chefs de l'armée du Seigneur, de ne point laisser l'ennemi occuper cette position, et il doit à l'avance se tenir sur la hauteur pour le recevoir avec toute la franchise d'une attitude qui ne craint rien, parce qu'elle est dans le vrai. »

C'est cette incompatibilité prétendue des doctrines de l'Église avec les progrès légitimes accomplis dans le temps moderne par l'esprit humain que le prélat discute avec une grande force de raisonnement.

« Un des grands préjugés de notre époque est de croire que le christianisme est l'ennemi de l'ordre naturel et de tous les beaux mouvements que le génie de l'homme peut imprimer à la marche progressive du monde. Quiconque a étudié la religion dans ses sources, et chez les maîtres qui seuls ont le droit de parler en son nom, ne verra dans cette accusation qu'un déplorable malentendu. L'Église catholique sait que l'ordre naturel vient de Dieu, et que son développement convenable et légitime entre dans les desseins de la Providence : lisez la vie des souverains pontifes et des évêques les plus illustres, et, en tenant compte de la difficulté des temps et de la maturité plus ou moins préparée des germes, vous les verrez toujours seconder, dans la limite de leurs attributions, le mouvement raisonnable des sciences, des lettres et des arts. Une glorieuse pensée semble présider à leur administration, c'est celle du grand évêque d'Hippone! déclarant que les nations chrétiennes « doivent devenir l'ornement du monde par le bonheur de la vie présente en attendant celui de l'éternité. »

Cet enseignement, conclut le prélat, est à la fois le *plus orthodoxe, le plus sincère et le plus propre à reconcilier l'Église avec les temps modernes en ce qu'il a de raisonnable.* Réconciliation infiniment désirable, oserons-nous ajouter, et qui, bien qu'entravée encore par tant de causes diverses, tant de préjugés et de malentendus contradictoires, par le concert étrange de tant de passions opposées, s'accomplira pourtant, nous n'en doutons pas, et d'autant plus rapidement, que la coura-

geuse franchise de langage de M. l'évêque de la Rochelle sera plus imitée et mieux comprise.

Mais c'est surtout dans la dernière partie de cette lettre que le prélat, appelé par la situation particulière de son troupeau à traiter des rapports des chrétiens avec les hommes ennemis et séparés de l'Église, a trouvé, pour faire comprendre le devoir de la modération et les véritables moyens de persuasion qui conviennent, de nos jours surtout, aux défenseurs de la vérité, des accents d'une mâle et onctueuse éloquence.

« On a dit que la religion était l'arome des sciences; elle sera aussi l'arome du progrès. Sans elle et sans les précautions qu'elle inspire, le progrès, la civilisation, le développement du monde physique et moral, finiraient par aboutir tôt ou tard à ces paroles formidables de l'écrivain latin : Corrompre et être corrompu, voilà ce que vous appelez le progrès du siècle : *Corrumpere et corrumpi, sæculum vocatur* (Tacite, *German.*, c. 19); ou à ces autres, non moins lugubres : « C'est le cri de nos pères, c'est le cri de nos jours, ce « sera le cri de nos enfants, que les mœurs sont perdues, que la méchanceté « triomphe, que toute vertu disparaît, que les affaires humaines tombent en « décadence. » Peuples de l'Europe, il y a des abîmes qui entourent chacun de ces grands mots avec lesquels vous vous êtes laissé fasciner. Si vous n'y prenez garde, si vous ne devenez profondément chrétiens, si l'esprit religieux ne prend pas énergiquement le dessus, il y aura un jour une parole pour résumer toute votre civilisation, c'est celle de Leibnitz, que vous n'accuserez pas d'être l'ennemi de l'esprit humain : « Un méchant Européen est plus méchant qu'un sauvage; il raffine sur le mal. » (*Nouveaux Essais*, l. 1, c. 2, p. 218, éd. Berlin.)

« Admirez, N. T. C. F., combien la religion sait parfaitement concilier toute chose : elle ne condamne aucun germe de bien, même dans l'ordre naturel; elle respecte partout les dons de Dieu, alors même qu'on en abuse; mais elle veut que dans l'usage des dons les plus sublimes le ciel passe avant la terre, que l'âme qui remue le monde soit plus estimée, plus précieusement cultivée que le monde; elle veut, et quel est le philosophe digne de ce nom qui oserait lui en faire un crime? elle veut que le perfectionnement commence par la reine et sa demeure royale, avant de descendre aux étages où doivent se trouver les serviteurs de la reine. »

Là, s'appliquant l'exhortation de l'Apôtre à conserver intact le dépôt des croyances, M. l'évêque de la Rochelle s'écrie :

« Oui, toujours nous aimerons à nous rappeler ce précepte de l'Apôtre, toujours nous garderons fidèlement le dépôt des croyances, et nous combattrons avec une constante fermeté les combats du Seigneur : *Certa bonum certamen fidei.* » (I Tim. 6, 12.)

Puis il ajoute :

« Mais, à côté de la fermeté apostolique qui conserve un dépôt divin, nous

aurons d'autres obligations à remplir. Elles nous sont tracées par la tradition catholique, et, afin que les hommes dont le zèle n'est point selon la science de Dieu ne nous fassent pas le reproche d'une coupable modération et d'une grave infidélité à nos devoirs d'évêque, indiquons les maîtres dont la parole nous servira de règle. »

Saint Grégoire de Nazianze est le premier dont le prélat se propose l'exemple et dont il emprunte, pour parler à son peuple, ces affectueuses paroles : *Je voudrais vous réunir tous, comme un seul troupeau et un seul pasteur.*

« Nous aimerons encore à méditer sur ces paroles du même saint : « La « violence ne nous paraît pas légitime, mais la persuasion... Cette méthode « de persuasion est d'ailleurs plus utile à nous-mêmes et à ceux que nous ga- « gnons à Dieu... Ce qui naît de la violence est maintenu par la force, mais « dans l'occasion engendre le mépris : ce que la volonté accepte est iné- « branlable et demeure enchaîné par les liens indissolubles de l'amour... « La vie et la conduite de saint Athanase, dit ailleurs saint Grégoire, doi- « vent être la règle des évêques : or ce saint patriarche réunissait la nature « de deux substances minérales, il était un diamant non pour frapper, mais « pour demeurer inébranlable au milieu des attaques, et un aimant pour « attirer les frères séparés, l'aimant, cette pierre merveilleuse qui par une « force cachée attire le fer et s'unit les matières les plus dures... Car Atha- « nase ne donnait point d'autre loi que la bonne volonté, disant que cela « suffisait pour diriger l'homme vers le bien. » N'est-ce pas du reste le grand Athanase qui a dit : « Il a été honteux de voir des évêques changer de « sentiment par crainte des ariens, mais il est encore plus honteux d'impo- « ser la foi par la violence, et c'est le fait de personnes qui n'ont point de « confiance en leur doctrine... Le Sauveur a une telle douceur dans l'ensei- « gnement, qu'il s'écrie : *Si quelqu'un veut venir à moi et être mon disci-* « *ple*... Et, quand il aborde une âme, il ne lui fait pas violence, mais il se « contente de frapper en disant : *Ouvrez-moi, ma sœur, mon épouse.* Si l'âme « ouvre, le Sauveur entre; sinon, il se retire. En effet, ce n'est ni avec le glaive, « ni avec les flèches, ni avec les bataillons armés, qu'on prêche la vérité, mais « par la persuasion et le conseil. » (*Hist. ad Monach.*, n° 33, t. I, p. 363.) « Les ariens entraînent les hommes à leur doctrine par la violence et la pri- « son. Ils prouvent ainsi qu'ils ne sont pas vraiment religieux; car le propre « de la vraie religion est de persuader et de ne point forcer. » (*Hist. Arian.*, n° 67.) Pour conserver à cet enseignement toute son autorité, si nécessaire surtout à notre époque, rappelons encore cette louange que saint Thomas applique à saint Athanase aussi bien qu'à saint Grégoire de Nazianze : « Son « autorité est si grande dans la doctrine chrétienne, que personne n'a ja- « mais eu la témérité d'accuser sa parole. » . . . .
. . . .

« Quelles admirables règles pour les catholiques, et quelles merveilles n'opéreraient-elles pas si elles étaient fidèlement suivies? Ne point repousser l'injure par l'injure : *Noli conviciis repellere convicantem.* Au lieu de parler

contre les hommes, préférer parler à Dieu en leur faveur? *Loqui vis illi contra illum, loquere Deo pro illo.* Belle maxime, digne du cœur d'Augustin? Gravons-la dans notre âme, et qu'elle soit la règle de notre vie : une seule prière peut faire beaucoup de bien; une seule parole amère peut étouffer la grâce dans les âmes.

« Vous nous pardonnerez, N. T. C. F., la multiplicité de ces citations; mais dans l'Église catholique l'autorité est une grande règle, et ce qu'il y a de merveilleux, c'est que l'autorité de nos illustres maîtres est toujours combinée avec une admirable raison et un bon sens exquis. La déraison, la violence, l'invective, se trouvent au contraire avec les volontés individuelles, et rien n'est plus contraire à l'esprit de l'Église, à l'esprit des saints, que de suivre la direction de ses idées particulières. Nous voulons encore ajouter ici l'autorité d'un souverain pontife; ce sera le meilleur moyen de vous faire aimer à tous cette Église romaine dont on dénature souvent les tendances, et de vous montrer combien elle est bonne, douce, modérée. Écoutons celui qu'Honorius d'Autun appelle l'*organe de l'Esprit-Saint*. Saint Grégoire le Grand écrit à un Évêque : « Mon très-cher Frère, nous qui avons la charge « pastorale, aimons non-seulement nos frères, mais aussi ceux qui nous sont « opposés et gagnons-les par notre affection. » (*Epist.* 64, l. VI.) Et ailleurs : « Évêques, nous sommes des pasteurs, et non des persécuteurs; c'est une pré- « dication nouvelle et inouïe, celle qui consiste à exiger la foi par la vio- « lence. » (*Epist.* 53, l. III.) Et ailleurs encore : « Les hérétiques attaquent « l'Église, mais l'Épouse du Christ ne diminue en rien la grandeur de son « affection, elle tolère ses persécuteurs, et elle ne cesse pas de les appeler à « la vérité par l'amour. Toutefois les saints n'ont point la faiblesse de pren- « dre le parti de l'erreur, et, quand on les attaque, ils ne gardent point un « coupable silence. . . . .

. . . .

« Quand la sainte Église, établie sur la chaire de l'humilité, parle le lan- « gage de la vérité aux frères errants, elle ne commande pas impérieuse- « ment, mais elle cherche à persuader par la raison. Aussi elle répond avec « le Prophète: *Voyez si je mens*, comme si elle disait clairement : Ne croyez « pas sur ma seule autorité les vérités que j'annonce, mais examinez avec « la raison. Et, si quelquefois l'Église enseigne ce que la raison ne peut com- « prendre, elle prouve qu'il est très-raisonnable de ne point scruter les cho- « ses incompréhensibles à la raison. » (*Moral.*, l. 8, n° 1, 2, 3.)

« Voilà, N. T. C. F., l'enseignement d'un des plus illustres pontifes de l'Église romaine. Avions-nous raison de vous dire que tout s'y trouve: l'amour de la vérité et de l'orthodoxie, mais aussi la modération, l'amour de nos frères, le respect pour la raison de l'homme et une merveilleuse intelligence de ce cœur humain qui est si fier qu'il ne se laisse prendre que par les liens de l'amour? . . . .

« Enfants de l'Église romaine, acceptons tous les paroles de saint Grégoire comme la règle de notre vie. Ne soyons pas plus sages que les souverains pontifes, et défions-nous de cette amertume qui injurie les hommes pour les ramener, qui voit le vice partout où ne se trouve pas la foi, et qui oublie cette parole de saint Augustin : « Le lion a été vaincu en sévissant, l'agneau

a vaincu par la patience : *Leo victus est sæviendo, agnus vicit patiendo.* » (*In Ps.* 149, n° 14, t. iv, p. 2408.)

M. le cardinal Donnet, archevêque de Bordeaux, nous a autorisés à publier la lettre suivante, qu'il a bien voulu adresser à M. le comte de Montalembert à l'occasion des travaux qui ont récemment paru dans le *Correspondant* sur la situation actuelle du Saint-Siége et des États romains.

Bordeaux, le 12 août 1856.

Je venais d'échanger plusieurs lettres avec d'éminentissimes cardinaux, au sujet des accusations formulées contre le gouvernement temporel des Papes, lorsqu'a paru votre ouvrage intitulé *Pie IX et lord Palmerston*. Permettez que je commence par des remercîments, pour l'envoi que vous avez bien voulu m'en faire. Cet écrit contribuera à ranimer le grand courant d'opinion qui rendit possible le salut et la restauration du pouvoir pontifical à un moment bien autrement difficile que celui où nous nous trouvons.

Quoique l'émotion produite par la publication du protocole du 8 avril ait dû naturellement se calmer à l'aide des pensées et surtout des paroles augustes et significatives qui me paraissent avoir dégagé notre pays de toute solidarité avec la menaçante démonstration qui termina l'œuvre du Congrès de Paris, cette émotion dure encore au fond de tous les cœurs sincèrement religieux, et puis le mal existe encore ailleurs bien plus qu'en France ; ce danger, pour être ajourné ou voilé, n'en reste pas moins suspendu sur la tête du chef de l'Église. Le cabinet anglais et celui de Turin n'ont pas demandé un légat à celui dont ils ont dénoncé le gouvernement à la réprobation publique ; et. bien que la cour de Rome n'ait jamais montré plus de calme et de dignité, et que son attitude à la fois confiante et tranquille nous indiquât assez qu'il ne convient pas d'affecter des inquiétudes excessives, une grande alarme n'a pas moins été jetée dans le monde catholique, et une grande agitation a été soulevée en Italie.

Vous ne pouviez donc, monsieur, choisir un moment plus opportun pour constater une fois de plus votre persévérante fidélité à la cause de la sainte faiblesse de l'Église, et vous avez bien fait de dégager dans votre livre la question italienne, en général, de celle qui nous touche de plus près, et qui touche aussi le plus nos adversaires, de celle de la souveraineté temporelle du Pape. J'aime, après vous avoir vu applaudir à cette chevaleresque armée qui est allée conquérir l'admiration des premiers soldats du monde sur les rives de la Tchernaïa, vous entendre reprocher à la maison de Savoie d'avoir si mal compris sa mission historique et glorieuse, celle d'être elle-même la médiatrice intelligente entre l'indépendance italienne et la Papauté, la protection

armée de l'une et de l'autre. Le cabinet sarde a trop oublié que la véritable unité de l'Italie, fondée sur sa langue, sa gloire et sa religion, ne peut avoir pour clef de voûte, pour symbole et pour garantie, que l'établissement du Saint-Siége à Rome : c'est ce que proclamait avec une si mélancolique sincérité M. Rossi, lorsqu'il s'écriait, peu de temps avant de tomber sous le fer d'un assassin, *que la Papauté était la seule grandeur vivante de l'Italie.*

Je désire avec vous qu'il y renaisse d'autres grandeurs, et je soutiens d'avance que ce n'est pas la Papauté qui s'y opposera, ni qui s'en plaindra. Mais, en attendant, comment M. de Cavour, comment tout homme politique qui ne serait pas aveuglé par la passion ou d'incurables préjugés, ne comprendraient-ils pas que séparer ces deux choses, c'est détacher de la cause de l'Italie les sympathies les plus solides, les plus pures, et par là même les plus fécondes?

Voilà pourquoi vous dites avec tant de raison que toucher à la Papauté, c'est toucher aux meilleurs intérêts de l'Italie; et toucher à la souveraineté temporelle du vicaire de Jésus-Christ d'une main ennemie, ou seulement ignorante et imprudente, c'est toucher essentiellement à la Papauté elle-même, c'est-à-dire à la base de l'Église catholique. On l'a dit sur tous les tons et dans tous les temps, cette souveraineté est, surtout avec les mœurs de la société moderne, la condition de la liberté du chef de l'Eglise. De cette liberté dépend l'exercice indépendant du pouvoir spirituel, et, par conséquent, la règle de la foi de tant de millions d'hommes répandus dans les cinq parties du monde.

La liberté de la vérité catholique est entièrement liée à la liberté et à l'indépendance temporelle du Saint-Siége : tous les enfants sincères et fidèles de l'Eglise le comprennent et le disent : tous ses ennemis le savent encore mieux, et, pour continuer à me servir de vos propres expressions, que les miennes ne sauraient remplacer, tous ne le disent pas ouvertement, mais tous agissent dans ce sens avec une imperturbable persévérance. J'aurais pu invoquer le témoignage de M. Thiers, qui, lui aussi, a écrit quelques belles pages en faveur de la souveraineté temporelle des papes. Certaines appréciations que je trouve dans son treizième volume, à l'occasion du concile de 1811, me laissent sous l'impression d'une trop juste douleur pour que je me sente le courage de lui emprunter une ligne.

Sans doute la raison, la justice et la bonne foi sembleraient exiger que les États catholiques eussent seuls à se prononcer sur les difficultés de la situation du Saint-Siége et sur les points de contact de son autorité temporelle avec le droit public et les intérêts politiques de l'Europe; ainsi placée sous leur garantie collective, cette institution antique et nécessaire serait peut-être enfin mise à l'abri des vicissitudes. Mais il est peu probable que notre siècle arrive jamais à cette conclusion.

Tant que la Russie, la Prusse, l'Angleterre surtout, compteront au rang des grandes puissances européennes, il faut s'attendre à les voir peser directement ou indirectement sur les destinées de l'Italie, et, par conséquent, sur la situation des États romains.

Il faut donc, comme vous l'avez dit, monsieur le comte, nous résigner dans la sphère des plus grandes choses du monde, tout comme dans la vie civile et privée, à vivre, à discuter, à traiter avec ceux qui ne sont pas de notre foi. Les intérêts spirituels, comme les intérêts temporels, seront désormais partout débattus, trop souvent réglés, par des hommes que leur incompétence ne fera jamais reculer devant cette mission. Il faut regarder d'un œil ferme au fond de cette situation et y chercher le remède à côté du mal.

Ce remède, monsieur le comte, toutes vos pages si bien inspirées nous l'indiquent, et ce ne sera pas sans résultats heureux que nous aurons fait entendre ce cri d'indignation qui dégage la responsabilité des peuples et réserve les arrêts de l'histoire. Au milieu de ce brûlant tumulte, vous avez cette cette parole que le monde attendait et qui est en position de se faire écouter, la parole de la France catholique. Les hommes sérieux, en vous lisant, retrouveront les accents émus, éloquents, embaumés des parfums de la piété filiale, qui envoyaient du sein même de la Constituante des témoignages de vénération, de dévouement et d'amour à l'auguste exilé de la ville éternelle. Personne n'a donc dû s'étonner de voir cette parole reparaître en face des notes audacieuses de la Sardaigne, des hautaines déclamations et des insultantes diatribes de l'Angleterre.

Les notions supérieures du droit public, l'indépendance des États secondaires, les traités sur lesquels repose l'équilibre européen, ont été remis en mémoire. Votre livre est une noble satisfaction pour la justice; devant le flambeau du bon sens et du bon droit, bien des préjugés auront été dissipés, bien des ténèbres éclairés, peut-être bien des périls conjurés.

Ce sera l'un des titres d'honneur de notre temps, si peu fécond en œuvres vraiment littéraires, que l'unanimité et l'énergie déployée dans la presse catholique, en faveur de la souveraineté et de la liberté des États d'Italie, en faveur surtout du Siége apostolique. Là où la tribune a manqué, la presse a suppléé; les orateurs devenus publicistes ont confié à des recueils ou à des livres l'écho de ces voix qui vibraient sous les voûtes retentissantes de la représentation nationale.

A votre témoignage s'en joint aujourd'hui un nouveau que je ne vois pas apparaître avec moins de bonheur, c'est celui de M. de Courcelles. Lui aussi parle avec respect, avec modération, avec amour et conscience. Envoyé deux fois, et dans les jours les plus critiques, auprès de l'auguste exilé de Gaëte, aucune parole ne me paraît avoir plus d'au-

torité pour venger, de concert avec vous, le gouvernement pontifical des attaques de la diplomatie, des injures de la Grande-Bretagne et des calomnies du Piémont.

J'ai lu ce matin, dans son entier, l'excellent article qu'il vient de publier dans le *Correspondant* : personne n'avait plus de droit de parler, personne ne l'a fait avec plus de connaissance de cause.

Dans tout son langage respire cette loyale probité, cette dignité calme et simple que j'avais toujours admirée dans mon honorable compatriote. Rien n'est plus décisif que les faits qu'il rapporte, que les récits qu'il rappelle, et dans lesquels on n'a à lui reprocher que de s'oublier trop lui-même ; rien n'est plus émouvant que cette expression naïve d'un tendre et filial attachement pour la personne sacrée de ce Pontife dont la bonté charme et subjugue. Quand on a lu vos deux œuvres, et qu'on s'est laissé ravir au charme et à l'élan qui partent de vos nobles cœurs, on ne peut s'empêcher, ainsi que le remarquait un illustre publiciste, de regretter pour vous et pour lui les émotions et les triomphes de la parole publique.

Continuez, monsieur, à écrire, comme vous venez de le faire, criez avec foi au monde entier que vous avez confiance dans la mission de votre pays pour préserver l'Église et son chef des dangers dont les menace la diplomatie révolutionnaire. L'épée de la France est à Rome comme à Athènes, et on ne nous persuadera jamais de renier ces conquêtes de la foi et de la liberté, et de les rejeter en proie, les unes à l'anarchie, et les autres à l'islamisme.

Pour que l'alliance anglo-française, comme vous le dites si bien, soit durable et se consolide, il faut que les hommes d'État de la Grande-Bretagne renoncent à leurs allures impérieuses et agressives contre la religion de notre pays ; il faut qu'ils sachent bien que, si la France de nos jours a subi plus d'une transformation, a renié plus d'une croyance, chacune des péripéties de notre histoire contemporaine a semblé resserrer le nœud séculaire qui nous rattache au Saint-Siége.

Les dernières paroles prononcées au parlement anglais ne laisseraient-elles pas entrevoir que l'Angleterre commence à rougir d'avoir méconnu les droits et les mérites du pouvoir sacré qu'elle avait contribué à rétablir, il y a quarante ans? Elle s'honorera en formulant elle-même, sur la politique actuelle, l'arrêt que prononce aujourd'hui contre elle la conscience irritée des honnêtes gens.

Mais, quelles que soient les transformations des hommes et des choses, quels que soient les alliés ou les adversaires de la bonne cause, le résultat sera le même. A côté de la foi implicite et obligatoire de tout catholique dans l'immortelle durée de l'Église, il n'y a rien de plus avéré dans l'histoire de notre temps que la protection spéciale dont la Providence a couvert le vicaire de Jésus-Christ. Vous aurez été, mon-

sieur, par vos paroles, par vos écrits et par tout l'ensemble de votre conduite, un des instruments dont elle aura daigné se servir de nos jours.

Je vous en félicite bien cordialement, et vous renouvelle l'assurance des sentiments avec lesquels je suis, monsieur le comte, votre très-humble et tout dévoué serviteur.

† FERDINAND CARDINAL DONNET,
Archevêque de Bordeaux.

Notre livraison du 25 juin contenait un fragment du second volume du livre aujourd'hui publié et si justement estimé de M. l'abbé Laforêt, professeur de philosophie à l'université catholique de Louvain, les *Dogmes catholiques exposés*.

Très-reconnaissants envers M. l'abbé Laforêt de cette communication bienveillante, nous ne pouvions nous permettre d'y faire aucune modification.

Or on nous adresse aujourd'hui, au nom du plus célèbre des auteurs dont les opinions philosophiques sont discutées dans ce fragment, une réclamation à laquelle nous nous empressons de faire droit.

M. l'abbé Laforêt, parlant de M. Cousin, s'exprime ainsi : « M. Cousin ne parle expressément, si nous ne nous trompons, du péché originel dans aucun de ses ouvrages; mais partout il parle de l'homme comme s'il était dans son état normal et primitif; il ne semble donc point reconnaître la dégradation de la nature humaine, ni par conséquent le dogme qui exprime et explique cette dégradation. »

On nous fait observer qu'il n'est pas exact que M. Cousin *n'ait parlé dans aucun de ses ouvrages du péché originel*. L'illustre écrivain a traité ce sujet dans plusieurs de ses écrits sans contester en aucune manière ce dogme fondamental du christianisme. On appelle en particulier notre attention sur ces fragments de la préface mise en tête de la troisième édition des *Pensées* de Pascal publiées par M. Cousin, et nous sommes invités à la reproduire.

Nous nous conformons avec empressement à ce désir. Le passage qui nous est indiqué nous paraît, en effet, concluant sur le point en question.

Passage extrait de la Préface de la nouvelle édition, p. 33, des PENSÉES DE PASCAL, par M. V. COUSIN.

« Disons-le donc sans hésiter : le jansénisme est un christianisme immodéré et intempérant. Par toutes ses racines, il tient sans doute à l'Église catholique; mais par plus d'un endroit, sans le vouloir ni le savoir même, il incline au calvinisme. Il se fonde particulièrement sur deux dogmes, déjà bien graves en eux-mêmes, qu'il exagère et qu'il fausse : je veux parler des dogmes du péché originel et de la grâce. En touchant à cette matière épineuse, je m'efforcerai d'être aussi court que le soin de la clarté le permettra.

« Le dogme de la grâce se rapporte à celui du péché originel. C'est parce que la nature humaine a subi dans son premier représentant une corruption plus ou moins profonde, qu'elle a besoin d'une réparation, et d'une répara-

tion proportionnée à sa corruption : à ce vice de la nature, le remède nécessaire est la grâce surnaturelle de Jésus-Christ. Ces deux dogmes étant étroitement liés, l'un des deux ne peut être altéré sans que l'autre le soit également et dans la même mesure. Supposez que dans le berceau du monde la corruption de la nature ait été peu de chose, l'intervention de la grâce sera presque superflue. Supposez, au contraire, que la corruption ait été entière, que les deux parties essentielles de la nature humaine, la raison et la volonté, soient radicalement viciées et absolument incapables, celle-ci d'apercevoir le bien, et celle-là de l'accomplir, il faut de toute nécessité que la grâce intervienne d'autant plus énergiquement, puisqu'il s'agit, non plus de secourir et de fortifier l'homme, mais en réalité de créer un homme nouveau, en substituant à la raison une lumière surnaturelle et à la volonté une force étrangère. L'Église catholique, gardienne et interprète de la foi chrétienne, s'est constamment placée entre ces deux extrémités. L'Église a décidé que, par le péché originel, la nature humaine est réellement déchue ; qu'ainsi la raison et la volonté ont perdu le pouvoir qu'elles avaient originairement reçu, ce pouvoir incomparable qui faisait d'Adam une créature presque angélique, apercevant toutes les vérités à leur source même et accomplissant le bien librement, mais sans grand effort. L'Église a décidé, en même temps, que par le péché originel la nature n'était pas à ce point déchue, que la raison fût devenue absolument incapable du vrai et la volonté du bien, du moins dans l'ordre des vérités et des vertus naturelles. L'Église prévenait ainsi les deux erreurs contraires dans la matière de la grâce. Et là encore elle a porté ces deux décisions, conformes aux deux premières : 1° que la grâce est nécessaire pour révéler à l'homme les vérités et les vertus de l'ordre surnaturel, sans lesquelles il n'y a point de salut; 2° que la grâce vient au secours de la nature sans la détruire; qu'elle n'éteint pas la lumière naturelle, mais l'éclaire et l'agrandit, et que la liberté subsiste entière, avec les œuvres qui lui sont propres, sous les impressions de la grâce [1].

« Sur tous ces points, Port-Royal a excédé la doctrine catholique. En outrant la puissance du péché originel, il s'est condamné lui-même à outrer celle de la grâce réparatrice.

« Le génie du jansénisme est le sentiment dominant, non pas seulement de la faiblesse, mais du néant de la nature humaine. A ses yeux, depuis la chute d'Adam, la raison et la volonté sont par elles-mêmes radicalement impuissantes pour le vrai et pour le bien. L'homme ne possède d'autre grandeur, et il ne garde d'autre ressource que le sentiment même de son impuissance et celui de la nécessité d'un secours surnaturel. Ce secours surnaturel, c'est la grâce, et non pas cette grâce universelle qui a été donnée à tous les hommes, et qui si souvent est convaincue d'insuffisance, mais cette grâce particulière et choisie qui, pour être vraiment suffisante, doit être efficace par elle-même, c'est-à-dire irrésistible [2]. Elle opère en nous en étouffant la lumière naturelle sous la lumière increée, et en mettant ses impressions victorieuses à la place des langueurs de notre volonté. C'est elle qui nous fait penser et agir, ou

[1] Pour toute citation, nous nous bornons à renvoyer au concile de Trente et aux institutions et bulles papales qui ont condamné le livre de Jansénius.

[2] Voyez les premières *Provinciales*.

plutôt c'est elle qui pense et agit en nous : elle suscite la pensée de l'action, elle communique la force qui l'exécute, et nos œuvres sont ses œuvres.

« Tel est le système janséniste, mêlé de vérité et d'erreur. Par son côté vrai, c'est la doctrine catholique qui n'est point ici en cause; par son côté faux, ce n'est qu'une théorie particulière qui tombe sous notre examen. Port-Royal est un grand parti dans l'Église; mais, après tout, ce n'est qu'un parti, ce n'est point l'Église elle-même, car l'Église l'a condamné.

« Ce qu'il y a d'essentiellement faux dans la grâce janséniste, c'est qu'elle ôte toute vertu à la lumière naturelle, comme toute efficacité à la volonté. La grâce chrétienne ajoute ses lumières et ses impressions vivifiantes à la raison et à la liberté humaine; elle les épure et les fortifie; elle ne les efface point; loin de les nier, elle les suppose; elle ne crée pas, elle féconde; elle ne s'applique pas au néant, mais à un germe divin qu'elle dégage et qu'elle développe. Sa vertu singulière est de produire une foi que la lumière naturelle ne produit point, la foi aux vérités surnaturelles. Mais ce n'est point elle seule qui enseigne à l'homme la liberté, le devoir, la distinction du bien et du mal, du juste et de l'injuste; la spiritualité de l'âme, la divine providence : sans la grâce, la lumière naturelle peut enseigner tout cela, et elle l'a enseigné dans tous les siècles. Selon l'Église, la lumière naturelle est une première révélation qui a déjà sa puissance. Pour le jansénisme, cette première révélation demeure absolument stérile sans le secours d'une révélation nouvelle et particulière.

« Comme, dans la doctrine catholique, toutes les vérités se tiennent; de même toutes les erreurs ont leur enchaînement dans la théorie janséniste. La grâce y doit être victorieuse et invincible, parce que la corruption de la nature humaine y est entière, parce qu'un tel mal exige un remède héroïque, et que du néant de la nature Dieu seul peut tirer la vérité, la vraie justice et la vraie vertu. »

ERRATA

Dans le dernier article de M. de Corcelle sur le gouvernement pontifical, à la page 735, ligne 12 du dernier numéro, il faut lire : *dans les deux départements qu'administrait M. de Tournon*, au lieu de ces mots : *dans les États pontificaux*. Il résulte de cette erreur une proportion inexacte du nombre des ecclésiastiques et religieux réguliers relativement à la population.

Dans le travail de M. Albert de Broglie, sur M. Jules Simon, page 878, avant-dernière ligne, par le changement du pronom *il* en *je* d'abord, puis en *se*, on attribue à l'auteur de l'article une opinion qu'il reproche lui-même à l'auteur du livre. Voici comment il faut restituer toute la phrase :

« *Il* (M. Simon) repousse, sans presque la discuter, l'hypothèse la plus plausible qu'on ait présentée pour la simplifier, celle d'un désordre survenu dans la création par la rébellion d'une volonté libre. *Il* trouve ce système de la chute, comme il l'appelle, dénué de tout fondement philosophique. »

L'un des gérants, CHARLES DOUNIOL.

FIN DU XXVIIIe VOLUME.

TABLE

DU TOME DEUXIÈME DE LA NOUVELLE SÉRIE

(TRENTE-HUITIÈME DE LA COLLECTION).

AVRIL 1856.

MAI.

JUIN.

JUILLET.

AVIS.

Désormais le *Correspondant* formera, par année, quatre volumes au lieu de deux : chaque volume sera composé de trois livraisons avec table analytique et alphabétique des matières.

On enverra aux abonnés la table des deux premiers volumes de la nouvelle série avec la première livraison du troisième volume.

PARIS. — IMPRIMERIE SIMON RAÇON ET COMP., RUE D'ERFURTH, 1.


GETTY CENTER LINRARY
3 3125 00669 6534